

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

QUÆQUE

Cherchez et vous trouverez

SINGULA

LEGENDO

Il se faut entr'aider

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

46e ANNÉE — 1910

DEUXIÈME SEMESTRE

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ, 31 bis

LXIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Juillet 1910

46e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez QUÆQUE SINGULA LEGENDO *Il se faut entr'aider*

No 1261 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Lutèce au IVe siècle. — Dans le premier volume de l'ouvrage de Ménorval sur Paris (Firmin Didot et Cie) figure une longue lettre d'un citoyen romain qui rend compte de son arrivée à Lutèce au IVe siècle (pages 41 à 53). La description est fort exacte et très intéressante, mais ce récit est-t-il authentique, ou bien est-ce simplement un tableau de Paris que l'auteur a voulu présenter sous la forme épistolaire ? Rolin Poete.

—

Le prince Charles de Brandebourg. — Dans un livre récemment publié sous le titre *la Cour de Prusse sous Frédéric Guillaume I*, livre ayant pour auteur la Margrave de Bayreuth, sœur du Grand Frédéric, cette princesse raconte que le Grand électeur (son arrière grand-père) s'était marié deux fois, et que l'aîné des enfants du second mariage, un prince appelé Charles, fut empoisonné en Italie par l'ordre du roi son frère, Frédéric I, issu du premier mariage du Grand Electeur, et qui, le premier de cette dynastie, porta le titre de roi de Prusse.

Ce crime est-il avéré, en connaît-on les motifs et les circonstancee ? ou est-ce une calomnie ? Le *Conversations Lexicon*, allemand (Leipzig, Brockaus, 1819) dit que la seconde femme du Grand Electeur, Dorothée de Hostein Glücksbourg, veuve du duc Christian Louis de Brunswick-Zell, — avait donné à son second mari plusieurs enfants, mais qu'elle était en mauvais termes avec son beau-fils, le prince électoral Frédéric — depuis, roi de Prusse. Ce même ouvrage dit aussi qu'à raison de ces dissentiments, le Grand Electeur avait eu la pensée de déshériter entièrement le prince Frédéric, mais que, sur les instances de ses ministres, il se décida à lui laisser seulement le titre d'Electeur et les territoires propres de l'Electorat, laissant à ses enfants du second lit toutes ses autres possessions.

Le prince Frédéric n'était lui-même devenu héritier présomptif de la dignité électorale que par la mort d'un sien frère aîné, Charles-Emile. Il devint Electeur le 29 avril 1688, et roi en Prusse le 18 janvier 1701, (ce n'est que le Grand Frédéric qui s'est intitulé roi *de* Prusse. (Welter, 3e volume de la 33e édition, page 203, en note.)

V. A. T

—

Conventionnels ralliés à l'Empire. — Pourrait-on me dire quel est le nombre exact des conventionnels, survivants à la Révolution, qui servirent l'Empire ou

s'y rallièrent après avoir voté la mort de Louis XVI, avec ou sans sursis ?

P. DARBLY.

—

Epitaphier de Notre-Dame de Paris. — La Bibliothèque du Séminaire de Saint-Sulpice, de Paris, possédait jadis un manuscrit précieux intitulé : *Epitaphier de Notre-Dame de Paris*, dressé par Messire Nicolas Parfait, chanoine de la Métropole et dédié à Monseigneur de Harlay.

Sait-on ce qu'est devenu ce document, depuis la main-mise par l'Etat sur les biens de la Société de Saint-Sulpice ?

Je ne crois pas que l'auteur de la publication de l'*Epitaphier général du Vieux Paris*, M. Em. Raunié (dont, entre parenthèse, on demeure sans nouvelles depuis une dizaine d'années) ait eu connaissance de ce manuscrit, source qu'il ne peut négliger de consulter pour son travail.

PATRI DE CHOURCES.

—

Petit hôtel de Braque. — Qu'était-ce que cet hôtel qui était situé rue de Bièvre et dans lequel ont habité au XVIIIe siècle, deux artistes bien connus : Eisen et Papillon. Ce dernier l'appelle « hôtel de Brach ». Quelle est la véritable orthographe ? Y a-t-il quelque rapport avec les Braque qui ont laissé leurs noms à une rue du quartier des archives. Thiéry qui donne une assez longue liste d'hôtels, n'indique pas celui-là.

CESAR BIROTTEAU.

—

Le royaume de l'Ile de Bardsey. — Les rois d'Angleterre ont, parait-il, un collègue dans la personne du roi de l'île de *Bardsey*, située à environ 3 kilomètres de la péninsule de Lloyn, comté de Carnavon, pays de Galles. Ce petit royaume serait absolument indépendant et ne reconnaît pas l'autorité de roi de la Grande-Bretagne. — Il n'a que 77 habitants, y compris le roi et la reine, dont les ancêtres ont régné dans cette petite île depuis un temps immémorial. Le langage est une sorte de patois tout à fait inintelligible aux Anglais.

Le roi, en dehors de ses attributs, est docteur, maître d'école et officier de l'Etat-civil ; il ne doit aucune obéissance aux lois anglaises.

Les habitants ne paient pas d'impôts.

(*V. la France de Bordeaux et du Sud-Ouest*. D. 29 mai 1910).

Qu'y a-t-il de vrai dans tout cela ? Quel est le nom de la famille soi-disant régnante de l'Ile Bardsey ? Détails sur son origine, ses droits, son passé historique, ses armoiries, etc. ?

C. DE ST-M...

—

Les « Mémoires et Lettres » de Mme F.-M. de Castellane — L'éditeur Dujarric a publié, sous ce titre, en 1906, des Mémoires écrits par Mme F.-M. de Castellane, nièce du maréchal de ce nom. La mère de Mme F.-M. de Castellane étant morte en lui donnant le jour, celle-ci fut élevée par un oncle qui (d'après la Préface du livre, signée : *Les Editeurs*), lui tint « lieu tout à la fois de mère, de père, de frère, de tuteur et de camarade.... Gouvernante déplorable, il laissait sa nièce chérie faire tout ce qu'elle voulait : aussi celle-ci devint-elle une femme de grandes qualités, certes, mais d'une indépendance de manières et d'esprit peu banale, de plus, frondeuse et libre penseuse, comme on en jugera du reste par ses écrits ».

Parmi les collaborateurs de l'*Intermédiaire*, il en est un qui, très au courant des choses concernant le maréchal, pourrait dire — s'il n'y a pas d'indiscrétion à le faire — si ces *Mémoires* sont authentiques, et donner en même temps quelques renseignements sur leur auteur.

ARISTE.

—

Famille de Cheuffles. — Je désirerais bien avoir quelques renseignements généalogiques sur la famille de Cheuffles, ainsi que les armes de cette famille.

François de Cheuffles, chevalier, seigneur de la Chapelle, épousa, vers 1675, Anne Galland, veuve de Marc Antoine Le Quieu, seigneur d'Amboiseville, lieutenant de cavalerie, † le 22 janvier 1671, et inhumé dans l'église de Saint-Leu d'Esserent et fille de Claude G., seigneur de Grandmaison et de la Guesdière, secrétaire du Roi et auditeur des comptes, et d'Antoinette Phélippes.

Baron DE G.

—

Grimod de Verneuil. — La sixième année de l'*Almanach des Gourmands*, 1808, par un vieil amateur (Grimod de la Reynière) est dédiée à « Grimod de Verneuil »,

ancien contrôleur provincial des Postes, ancien directeur des Postes, etc., etc. On désire savoir quels étaient ses père et mère, dates de naissance et de mort, son mariage et ses enfants, et comment il était parent à Grimod de la Reynière, le gastronome. R. D.

—

Janvier de La Motte et « Madame de Chamblay ». — Got dans son *Journal* (II. 78) assure que la pièce d'Alexandre Dumas : *Madame de Chamblay*, jouée à la salle Ventadour en 1868, est « baclée sur une aventure du brillant préfet de l'Eure, Janvier de La Motte. »

Pourrait-on rappeler le sujet de *Mme de Chamblay*, fort oublié aujourd'hui, et pourrait-on redire l'aventure du préfet légendaire ? J..

—

Lamennais et Louise Colet, « née Rèvoil ». — Un des fervents « menaisistes » de ce temps pourrait-il me dire s'il y a eu entre l'abbé de La Mennais et la célèbre et fougueuse poétesse d'autres relations que celles que signale la lettre suivante écrite de

Nimes, 31 may 2 (*sic pour 1832*.)

J'ai bien peu le tems d'écrire des lettres et voici la troisième que je commence pour vous, ma belle amie. Au lieu de vous fatiguer à chercher la raison de cette hésitation, prenez garde seulement à ce que je vais vous dire.

M. de La Men. (*sic*) est charmé de vos vers. Paulin Guér... (*sic*) qui les trouve *admirables*, était chargé pour vous des humbles remerciemens de l'Isaïe de notre époque. Le grand talent est toujours humble.

Notre sublime Boulanger vous salue très gracieusement

Et moi, mon cœur, je vous embrasse et jouirai toujours de vos succès, tant qu'ils pourront faire partie du bonheur dont je vous crois si parfaitement digne. Embrassez bien aussi pour moi votre spirituelle maman. Imitez-la en tout et tant que vous pourrez, sans préjudice de vos délassemens poétiques.

Hommages, souvenirs, respects de mon mari. J. P.

Cette lettre est adressée « à Mademoiselle Louise Révoil, chez Madame sa mère, à Servannes par Saint-Rémy. » Louise Révoil, fille d'un négociant d'origine lyonnaise, épousa Hyppolyte Colet d'Uzès, musicographe, et se rendit célèbre après son veuvage. L'auteur de la lettre est Julie Candeille, l'actrice célèbre de la Révolution, mariée successivement à M. Simons et à M. Périé, peintre médiocre qu'elle fit nommer conservateur du Musée de Nimes. Paulin Guér... est Guérin, peintre, prix de Rome. Boulanger est le peintre romantique. — L'autographe de cette lettre est à Paris, Bib. Nat. F. Fr. 12.757. fol. 26. [Papiers Trémont.] L. G. P.

—

Benoit Louis François Macaret. — En 1846, sous le pseudonyme de *Satan* paraissait une plaquette assez violente contre James de Rothschild, sous le titre de :

Histoire édifiante et curieuse de Rothschild Ier roi des Juifs.

La même année Rothschild répondait à cette diatribe par une autre plaquette qu'il intitulait :

Réponse de Rothschild Ier roi des Juifs à Satan dernier roi des imposteurs et dans laquelle il nous apprend que « Satan » s'appelait en réalité « Benoit Louis-François Macaret ».

Serait-il possible d'avoir des renseignements sur cet individu, ainsi que sur « G. Dairnvœll » qui écrivit une troisième plaquette en réponse à celle de Rothschild et qu'il intitulait : *Rothschild Ier, ses valets et son peuple.*

Les deux plaquettes de Satan et de Dairnvœll, portent comme adresse : chez l'éditeur, 4 rue Colbert.

Celle de Rothschild a été éditée chez Ballay aîné, Palais-Royal, péristyle Montpensier. G. LA BRÈCHE.

—

Madame de Podenas, née de Nadaillac. — Où pourrait-on trouver des détails sur la famille et les enfants de Mme de Podenas, qui fut dame d'honneur de la duchesse de Berry ? HENRY PRIOR.

—

Famille Pontrevé ou de Pontrevé. — Quelque aimable chercheur connaîtrait-il quelques détails concernant cette famille ou une propriété en portant le nom ? DE LA V.

—

Vicomtes de Toulouse. — Où trouver une liste chronologique des « vicomtes » de Toulouse, qui, d'après un document datant de 1301, exerçaient, an-

térieurement à cette date, un pouvoir sur une partie déterminée de la ville de Toulouse (*Viccomes... dominabatur in certa parte civatis Tolosæ*)? Ces vicomtes appartenaient-ils à la même maison que les « comtes » de Toulouse ? A quelle époque leur famille s'est-elle éteinte ?

S X T.

—

Armoirie à identifier. — Je serais fort reconnaissant au confrère qui pourrait me dire à quelle famille appartenait le blason suivant :

De gueules à l'épée posée en bande, la pointe en haut, accompagnée en chef dextre d'un soleil et en pointe senestre d'une quintefeuille (probablement le tout d'or). L'écu encadré de deux branches d'olivier (?) et surmonté d'une couronne à cinq fleurons. Devise : *virtute et labore.*

O. GIVE.

—

Armoiries à déterminer : fasce d'or, chargée d'un lion issant. — Sur le plat d'un exemplaire des Mémoires du comte de Brienne, relié en veau, je vois les armes suivantes : *de... à la fasce d'or chargée d'un lion issant de gueules, accompagnée de 3 grenades posées 2 et 1 aussi d'or ouvertes de gueules.* Couronne de duc, colliers des ordres du Saint-Esprit et Saint-Michel.

Le même ouvrage contient un ex-libris : Ecusson ovale : *de... à un coq hardi de .. posé sur une terrasse de...* timbré d'une couronne de comte. Sous l'écusson le nom de M. France.

Pourrait-on me dire quelles sont ces armoiries ?

Comte DE VILLENEUVE.

—

Armoiries de la famille François-Duvivier. — La famille François-Duvivier avait-elle des armoiries ? Voici un résumé de sa filiation.

— Jacques *François* né à Vitry à la fin du XVIe siècle, échevin et conseiller du roi en la prévôté de Vitry en 1627, mort en 1680.

— Abraham-Charles *François*, fils du précédent, né à Vitry en 1644, marié à Jeanne Moivre, sœur du mathématicien, eut deux fils :

A) — Jean-Jacques *François* né à Vitry en 1694, procureur au parlement de Paris en 1719, marié à Charlotte Roy, sœur d'un conseiller au parlement, homme de lettres, décédé en 1755.

B) — Jean-Nicolas *François*, né à Vitry en 1696, curé doyen de Saint-Pantaléon de Vitry, fut mêlé à toutes les querelles religieuses du milieu du XVIIIe siècle, ainsi qu'il est raconté dans de longues colonnes des « Nouvelles ecclésiastiques » du 23 juin 1744, 21 août 1746, 11 août 1749 et 11 septembre 1751.

Le procureur au parlement eut un fils qui suit :

François *François-Duvivier*, commissaire des guerres, marié en 1778 à Marie Mignot, veuve de Monsieur Denis et nièce de Voltaire, veuf et remarié à Jeanne de la Corbière et décédé peu après.

N'existe t-il pas de portraits de l'un de ces personnages ?

P. DE D.

—

Ex-libris à déterminer : d'or au lion de gueules. — Un ex-libris porte les armes suivantes : *d'or au lion de gueules accompagné de 16 étoiles du même mises en orle.* Tenants : *deux sauvages portant une massue.* Couronne de duc. Sous l'écusson, croix de l'ordre du Saint-Esprit.

A qui était cet ex libris ?

Comte DE VILLENEUVE.

—

Epée. Marques : ciseaux, couronne. — Un collectionneur ou amateur d'armes pourrait-il me renseigner sur l'attribution d'une marque de fabricant placée sur une épée du XVe siècle. La marque représente une paire de ciseaux dentelés extérieurement et surmontés d'une couronne fermée. Les ciseaux sont creusés en noir et la couronne paraît incrustée d'or. Le tout peut avoir 2 centimètres de haut.

E. F.

—

Inscription triquêtriale. — J'ai rapporté de Palerme, il y a quelques années, un vieux livre, tout à fait intéressant, du reste, mais possédant le rare mérite d'être revêtu d'une reliure mosaïquée polychrome dont les tons passés sont excessivement jolis. Sur l'un des plats se trouve la *triquêtria* sicilienne — tête de Méduse aux trois jambes courant — évidemment inspirée de l'antique *swastika*.

Dans les intervalles des trois jambes sont inscrits les trois mots grecs suivants :

ΤΑΝ ΠΑ ΝΟΡΜΙ

J'avoue à ma honte qu'il m'a été impossible, jusqu'à ce jour, de savoir ce que peut bien signifier « Τάν πὰ νορμι ». Un de

nos érudits et sympathiques ophélètes peut-il me le dire ?

JACQUES RENAUD.

—

Jean qui pleure et Jean qui rit. — Ces deux petits bonshommes célèbres — de qui sont-ils déjà ? — ont-ils été inspirés, — quant à leur légende, de quelque fabliau ancien ? N.

—

Andegavi molles. — M. René Bazin faisant accueil à des archéologues, à Saumur, tout récemment, a réédité une vieille erreur qui consiste à attribuer à César ce qui ne lui appartient pas. « Peut-être, « dit-il, seriez-vous tentés de répéter le « dicton *andegavi molles*. Mais ce serait « là un simple jeu de votre mémoire. « Personne ne sait pourquoi, dans ses « *Commentaires*, César accuse de mollesse « les riverains de la Loire... »

Il est fâcheux qu'un angevin si notoire et qu'un académicien si lettré ignore que nul n'a jamais pu découvrir dans le texte de César le passage en question.

Mais d'où vient ce *dicton*, si tant est qu'il y ait dicton ? Je ne crois pas que l'*Intermédiaire* ait fait cette recherche. Quelle est la plus ancienne citation connue d'*Andegavi molles* ?

RENÉ VILLES.

—

Les Oreilles des Bandits de Corinthe. — Au cours d'un très agréable article qu'il vient de publier dans le *Figaro* (Supplément littéraire), M. Dauphin Meunier, après avoir parlé de la lettre de Voltaire à Clairaut sur la comète de 1759, ajoute : « *Les Oreilles des Bandits de Corinthe*, une œuvre anonyme de Voltaire, tout aussi ignorée ».

Bengesco n'ignore pas l'opuscule, mais il le classe (t. VI, p. 379, n° 2418) parmi les *Ouvrages faussement attribués à Voltaire* : « Il n'y a du patriarche, dans cette brochure, que la lettre sur les Comètes ». Bengesco a du reste parlé de cette dernière lettre dans le t. III : *Correspondance*, p. 13, note 1.

Qui est-ce qui a raison ? Le pamphlet *Les Oreilles des Bandits de Corinthe* est-il, ou n'est-il pas de Voltaire ?

H. M.

—

Cœlina, ou l'Enfant du mystère. — L'*Intermédiaire* a parlé récemment de *Selico*, la première pièce de Guilbert de Pixerécourt.

Pourrait-on donner quelques renseignements sur les parodies de *Cœlina*, autre drame du même auteur ? Sait-on sur quel théâtre ces parodies ont été jouées et si elles ont été imprimées ?

ANDRÉ V.

—

Condition des ouvriers agricoles en Beauce. — Le comte Baguenault de Puchesse, dans un excellent article inséré dans *le Correspondant* du 10 septembre 1906, cite une enquête approfondie de M. E. Levasseur, du Collège de France sur cette question. Où a-t-elle paru ? A quelles sources doit-on se reporter pour étudier, en outre, la condition sociale des paysans en Beauce sous l'ancien régime ?

LAMOUREUX.

—

Socialisme, Socialiste. — On voudrait savoir de quelle époque date les mots *Socialisme*, *Socialiste*.

Dans quelles publications ou dans quels discours firent-ils leur apparition ?

N.

—

Nullité de mariage : compérage, cousinage. — M. Charles Vincent, dans ses intéressantes études *Figures de Reines*, qui paraissait dans la *Gazette de France*, s'est occupé entre autres, de Berthe de Bourgogne, femme du roi Robert, dit le Pieux. L'Eglise les obligea à rompre leur union parce que Robert avait été le parrain d'un enfant que Berthe avait eu d'un premier mariage.

A quelle époque l'Eglise a-t-elle cessé de considérer le « compérage » comme formant un obstacle au mariage ?

Subsidiairement : Dans le même article il est question de cousinage au second degré : il me semblait avoir appris jadis, à l'Ecole de Droit, que pour compter les degrés entre deux parents il fallait toujours aller de l'un à l'autre en passant par l'auteur commun. En procédant de cette façon les frères seuls peuvent être parents au second degré et les cousins les plus proches, les cousins germains, ne sont parents qu'au quatrième degré. Qu'en pensent les collaborateurs.

G. DE LA VÉRONNE.

Réponses

—

Le roi des épouvantements (LXI, 889). — J'ai pu consulter « *La sainte Bible contenant le vieil et nouveau Testament*, traduitte en François, selon la version commune... par M. René Benoist, Angevin, docteur regent en la faculté de Théologie à Paris. — A Paris chez Nicolas Chesneau, rue sainct Jaques, à l'enseigne de l'escu de Froben, et du chesne verd. 1566, avec privilège du Roy. » Job XVII, 14 y est ainsi rendu : « Que sa confiance soit ostée de son tabernacle, et que la mort marche sur luy comme un roy. » Cette traduction est accompagnée, en marge, de la glose que voici : « Il (Baldad) entend par le roy une frayeur et un espouventement merveilleux ».

FRAVAL.

*
* *

D. Calmet traduit ainsi le verset 14 du XVIIIe chap. de Job :

Les choses où il mettait sa confiance seront arrachées de sa maison, *ses enfants périront*, et la mort le foulera aux pieds comme *ferait* un roi *qui le dominerait cruellement*.

Les mots mis en italiques par D. Calmet sont, non une traduction, mais une paraphrase. Dans l'édition de Migne (T. XIII, colonne 1227) une note de D. Calmet indique une variante à la traduction de l'Hébreu :

Evellatur et tabernaculo ejus fiducia ejus ; deduces illum ad regem *terrorum*.

Voilà le roi des épouvantements.

Le savant jésuite Balthazar Cordier, mort en 1650 avait déjà noté cette variante du dernier hémistiche du verset 14, dans son célèbre commentaire sur Job réimprimé par Migne : *Rex interitus* ou *rex terrorum*. Le discours farouche de Baldad de Suh, l'étrange ami de Job déborde de ces épouvantements.

G. LE H.

*
* *

M. Debasle s'informe si l'on ne peut trouver l'expression le « roi des épouvantements » dans les traductions catholiques de la Bible, voici une réponse, naturellement très incomplète, mais qui pourra lui donner quelques indications.

Le *Nouveau commentaire sur tous les livres des divines Ecritures* d'Allioli, traduit par l'abbé Gimarey (Paris. Vivès, 1855) donne : « et la mort le foulera aux pieds comme un roi », cela est le sens de la Vulgate qui ponctue : « et calcet super eum, quasi rex, interitus », en plaçant une virgule entre *rex* et *interitus*, mais en note il est dit : d'autres traduisent l'hébreu, *et il sera poussé vers le roi de l'effroi.*

Le *Cursus completus scripturae sacrae* de Migne (t. 13, col. 1227) dit, d'après dom Calmet :

Hic locus maxime omnium perspicuus est. Ita redditur Hebraeus : Evellatur ex tabernaculo ejus fiducia ejus : deduces illum (o Deus,ad *regem terrorum*, ad maximum terrorem. Vel : Deduces illum ad mortem, quae terribilium omnium inter mortales terribilissma est.

Enfin, *La Sainte Bible*, traduction d'après les textes originaux, par l'abbé Crampon (Desclée, 1904) donne d'après l'hébreu : « on le traîne vers le Roi des épouvantements. »

Il n'est pas étonnant que la plupart des traductions catholiques de la Bible, faites sur le texte officiel de la Vulgate, ne parlent pas du « roi des épouvantements » il n'y a guère que les traductions faites sur le texte hébreu qui puissent présenter ce sens.

Les Septante ont une autre variante : « que l'angoisse le tienne comme s'il eut commis un crime contre le roi ».

σχοίη δὲ αὐτὸν ἀναγχη αἰτίᾳ βασιλικῇ.

Mais ceci n'est plus la question.

J. L.

*
* *

Version abbé Crampon.

Société de Saint Jean l'Evangéliste, Paris, 1 tome, 1904.

Job XVIII, 14.

Il est arraché de sa tente, où il se croyait en sécurité : on le traîne vers le roi des épouvantements.

Version Bible annotée, Neuchâtel 1898.

Job XVIII, 14.

Il est arraché de sa tente, en laquelle il se confinait, et traîné vers le roi des Epouvantements.

Ces deux versions sont traduites de l'hébreu.

W.

Les cartes de Jules César (LXI, 777). — Avec ses légions (1), quand César fit la guerre des Gaules, il les guidait toujours avec des gens du pays qu'il voulait attaquer, ayant des rapports commerciaux, de parenté, de voisinage ou autres, avec eux. Nous pouvons en citer bien des cas. Qu'il nous suffise de dire que pour envahir les peuples Gallo-Belges du nord de la Seine, il commença par se lier étroitement aux Rémois, qui vivaient sous les mêmes lois que les Suessioniens; dont ils étaient alliés, et qu'ils cherchèrent à mettre dans le parti de César. C'étaient en effet des commerçants, qui avaient intérêt à agir ainsi, et qui connaissaient d'autant mieux la Belgique, qu'ils ne cessaient de la parcourir (comme voyageurs de commerce), pour lui vendre les produits du midi de la Gaule, en échange de ceux du Nord. Ils lui dirent même que, de tous les peuples du nord de la Gaule, il n'y avait que les Aduatiques de Tongres, *qui refusaient d'acheter leurs vins*, pour ne pas se laisser amollir par la civilisation gauloise ; sous prétexte que le vin amenait l'ivrognerie, chez les Gaulois (qui auraient cru s'empoisonner, s'ils avaient jamais eu le malheur de couper le vin pur avec de l'eau).

De plus, non seulement César avait des cartes géographiques assez inexactes, pour la connaissance de nos rivières et de nos montagnes, (qui lui était indispensable pour alimenter sa cavalerie) ; mais de plus il les perfectionnait et les complétait, *grâce à ses connaissances astronomiques*. Ce fut même lui qui tenta de faire les premières ébauches de la carte de l'Angleterre : il nous en a même donné la description géographique. Seulement, il pensait que la pointe de Cornouailles était beaucoup plus au sud qu'elle ne l'est réellement, croyant qu'elle regardait l'Espagne (au lieu de regarder en plein occident). Sa carte d'Angleterre était donc encore bien plus inexacte que sa carte des Gaules, qui était seulement plus ou moins incomplète.

Les Romains étaient beaucoup plus forts en géographie qu'on ne le croit : ils ne se trompaient que d'un angle insignifiant dans la détermination de leurs méridiens. Mais ils savaient (comme nous) que leurs déterminations n'étaient qu'approximatives. Ne pas oublier que c'est César, qui corrigea les erreurs de l'*Almanach des Romains* et qui y introduisit les années bissextiles.

En un mot, César n'était pas seulement un grand général (il y en a eu de plus forts que lui) : c'était, avant tout, un bon astronome ; or l'astronomie est la base de la géographie sérieuse et scientifique.

Dr Bougon.

(1) Toutes les légions de César provenaient *exclusivement* de la Gaule (Transalpine et Cisalpine). Ce ne fut qu'à la fin, qu'il en eut *une* de Pompée, *venue d'Espagne* ; en plus de ses autres légions de renfort, *gauloises* comme les premières. Outre les Rémois, il avait encore une foule d'alliés *gaulois* sur ses derrières, capables de lui procurer toutes les ressources imaginables.

—

Confession des religieuses et le concile de Mayence (LXI, 892). — Il n'y a pas de concile de Mayence en 816, mais seulement en 813, et dans les canons de ce concile je n'ai rien trouvé ayant trait à la confession des religieuses.

Par contre, en 816, nous trouvons un concile d'Aix-la-Chapelle, qui, lui, s'est occupé de cette question et nous donne à ce sujet la discipline suivie dans tout l'Occident en son *canon XXVII*, dont voici la partie du texte ayant trait à cette question :

Sancti Moniales..... hoc caveant ut nulla illarum cum presbiteris eorumque ministris aliquam sermocinationem habeant...

. . . .

Si qua igitur peccata sua sacerdoti confiteri voluerit, it in ecclesia faciat, ut ab aliis videatur, sicut in dictis Sanctorum Patrum continetur, exceptis infirmis quibus in domibus it facere necesse est.

Quant à saint Basile, il n'y a pas de règle écrite par lui, il y a seulement des directions données par lui aux moines, sans songer à leur constituer *un code de vie monastique*.

G. La Brèche.

—

Retraites de Madame de Montespan (LX, 666, 789). — Très absorbé par des travaux, je n'ai pu rectifier ma question à laquelle V. A. T. a bien voulu répondre d'une façon qui m'a prouvé que je m'étais mal exprimé. Voici donc la rectification. Quelque intermédiairiste pourrait-il me donner le renseignement que je cherche ?

Madame de Montespan, *du temps où elle*

était la maîtresse de Louis XIV, faisait tous les ans, à Pâques, une retraite dans un couvent. Le Roi pouvait ainsi s'approcher des sacrements, ayant le ferme propos de faire son possible pour ne pas recommencer la vie coupable. Peut-être la favorite essayait-elle aussi de l'amender ! Mais où faisait-elle ces retraites ? Dans quel couvent ? N'était-ce pas dans les environs du Paris de cette époque ? IGNARE.

—

Les prêtres soldats sous la Révolution (LXI, 835, 961). — A côté de Hazard, vicaire, de Saint-Germain-l'Auxerrois, devenu général, on doit citer, au premier rang des prêtres soldats sous la Révolution, Pierre-François Remaud, vicaire de Chavagnes, dont son frère, Pierre-Marie, était curé. Il était né à Chavagnes-en-Paillers, un petit bourg de La Roche-sur-Yon, en 1756. Il avait refusé le serment, s'était caché dans le Bocage et enrôlé dans l'armée de Charette. Doué d'une vive intelligence et d'un réel courage, Remaud remplit les fonctions d'intendant et de commissaire-général de l'armée de la Basse-Vendée et fut même chargé de rédiger un plan d'administration centrale. Charette le consulta, au moment des propositions formulées par la Convention, pour savoir de lui s'il y avait suffisamment de vivres dans le pays, au cas où il continuerait la guerre.

A l'affaire de la Bégaudière, Remaud reçut plusieurs blessures.

Quand le chef fameux, dont le nom domine l'histoire vendéenne, fut pris par les républicains, jugeant alors nécessaire d'obtenir des forces de l'Angleterre pour pouvoir continuer la guerre, Remaud se rendit à Londres comme chargé des intérêts des chefs de l'armée du Bas-Poitou et de ceux de l'armée d'Anjou. En rentrant en France, il reprit son ministère à Maché, dont il fut nommé curé au Concordat. Il mourut dans cette paroisse, à l'âge de 74 ans, en 1830. Louis XVIII l'avait fait chevalier de Saint-Louis, « pour ses services militaires ». Voir H. de la Fontenelle de Vaudoré (qui écrit Remeau au lieu de Remaud) : *Autour du drapeau blanc. Biographies inédites des chefs vendéens et chouans*, publiées par M. René Vallette. Fontenay-le-Comte, 1902.

Dr MAX BILLARD.

***

Le cas de Hazard n'est pas isolé : les prêtres constitutionnels qui, oubliant leurs engagements vis-à-vis de l'Eglise, portèrent les armes aux jours de la Révolution, furent relativement nombreux. J'en compte sept, par exemple, dans le groupe des 300 et quelque, que M. Bliard vient de nous présenter dans son ouvrage *Jureurs et Insermentés*. P. D.

—

Thérésia Cabarrus à Bordeaux (LX ; LXI, 132, 192, 354, 526, 580, 697, 801, 975). — **Mme Tallien**. — On trouvera d'utiles renseignements dans le récent volume du Dr Jean Barraud *Vieux papiers bordelais. Etudes sur Bordeaux sous la Terreur. Documents historiques de Paris et des provinces*), Paris, G. Ficker, éditeur. L'étude à consulter est intitulée « Les Sauvetages de Madame Tallien » (pp. 173-199).

Sur Mme Tallien, sinon sur la période bordelaise de son existence, il faut accorder quelque autorité à la notice ci-dessus publiée. L'auteur en est le collectionneur d'autographes, le baron de Trémont. On sait qu'il a accompagné chacun des documents par lui réunis d'une notice sur son auteur (1). Il a conservé nombre d'anecdotes, dont plusieurs ne sont connues que par lui, et donné des impressions personnelles souvent fort originales sur plusieurs de ses illustres contemporains. Voici ce qu'il dit de Mme Tallien, devenue, au moment où il écrivait, Mme la

(1) L'autographe de Mme Tallien qu'expliquait cette notice est par un heureux hasard resté dans le manuscrit de M. de Trémont. C'est un billet à Auber, qu'il tenait sans doute de l'aimable compositeur son ami. Le billet n'est pas signé ni daté ; l'adresse est à : « Monsieur [Monsieur Auber] rue St-Lazare, n° 34. »

« Nous sommes engagés à dîner chez le duc de Choiseul lundi 21, et très décidés à refuser cette invitation, si la répétition *a lieu positivement* ce jour-là. Ayez la bonté de m'écrire *tout de suite*, parce qu'il faut que je réponde au Duc. Et pénétrez-vous de cette idée que n'étant restés que pour vous, rien ne pourroit nous dédommager des *répétitions* et de la représentation de votre opéra. J'écris ceci sous la dictée de M. de Chimay. Adieu, vous connaissez mon inaltérable attachement.

Louise doit-elle dîner chez vous ? »

Vendredi 18 janvier.

princesse de Chimay (Bibl. nat. F. Fr. 12757, fol. 106 suiv.)

Mme la Princesse de Chimay,

Fille de M. de Cabarrus (1) riche banquier espagnol, elle avait 14 ans lorsqu'elle fut mariée en 1780 à M. de Fontenay, président au parlement de Bordeaux. La révolution éclata avec fureur. Elle fut arrêtée dans sa tentative de fuite en Espagne (2) et emprisonnée à Bordeaux. Tallien, envoyé comme représentant du peuple en cette ville, vit Mme de Fontenai, en devint éperdûment épris, lui rendit la liberté et elle dut partager sa passion puisqu'elle le suivit à Paris et divorça pour devenir sa femme. La séduction de ses maniéres élégantes et ses constants efforts pour adoucir les rigueurs dont elle était le témoin, produisirent un changement total dans les opinions politiques de Tallien au retour de sa mission de Bordeaux ; il fut accusé de *modérantisme* et Robespierre effrayé de l'empire d'une femme, fit mettre Mme à la *Force*, dans un cachot. C'est sur la paille qui lui servait de lit qu'elle écrivit à Tallien le 7 thermidor, « on m'annonce que j'irai demain au tribunal, c'est-à-dire à l'échafaud. Cela ressemble peu au rêve que j'ai fait cette nuit. Robespierre n'existait plus et les prisons étaient ouvertes ». Tallien répondit : « Soyez aussi prudente que j'ai de courage et calmez votre tête ». Deux jours après Robespierre était mort.

Voilà l'influence d'une femme sur la cessation d'un système de sang. Mais si l'on veut lui en ôter le mérite, il lui reste celui d'avoir arraché de nombreuses victimes à la proscription et d'avoir constamment employé son crédit à rendre service.

Plus active que la reconnaissance, la censure amère s'appuyant sur le divorce de Mme Tallien, s'exerça sur elle jusqu'à l'absurde, en disant qu'elle portait une tunique claire sans chemise ; que ses jambes étaient nues et que ses cothurnes laissaient voir des bagues aux doigts de ses pieds !.. S'il y avait eu un journal de modes au sortir de la Terreur, il aurait pu constater que la mise de Mme Tallien était un modele de bon goût, pour cette époque, et qu'elle est la première qui ait porté un châle de cachemire, un spencer de velours noir sur une robe blanche et des bas de soie rosés.

Tallien perdit tout son crédit au conseil des Cinq-cents tandis que sa femme régnait à ce qu'on appelait alors *la Cour de Barras*. Mme de Beauharnais, alors fort génée, était sa compagne si assidue que l'apparence était presque celle d'une dame de compagnie. Mme Tallien continuait à rendre tous les services qui étaient en son pouvoir et l'on dit qu'elle contribua à la détermination de Barras de porter le général Bonaparte au commandement de l'armée d'Egypte. Tallien l'accompagna dans cette expédition et soit que le général en chef reconnut en lui un homme qui *avait fait son temps*, il eut, à dater de son retour, autant de froideur pour lui que d'éloignement pour sa femme. Les Tuileries furent fermées pour celle-ci et sous le Consulat et sous l'Empire. Napoléon n'aimait pas les femmes usant trop de leur esprit et de leur crédit, il blâmait toute espèce de licence et probablement aussi, il voulait sauver à Joséphine l'embarras de son ancienne intimité.

Un second divorce fit reprendre à Mme Tallien son nom de fille et bientôt une liaison fâcheuse avec Ouvrard, qui avait une nombreuse famille, encourut d'autant plus de blâme qu'elle donna naissance à plusieurs enfants.

Pourtant le charme attaché à toute sa personne était tel que sa maison ne cessa de réunir la meilleure compagnie en *hommes*. Dans une telle position, les femmes *comme il faut* ne pouvaient guère s'y trouver. Pourtant on y voyait celles qui, pour aller partout où l'on s'amuse, passent par dessus le *qu'en dira-t-on*, et celles qui, accessibles à la reconsance, avaient eu d'importantes obligations à Mlle de Cabarrus.

En 1825, M. Joseph de Caraman l'épousa malgré la vive opposition de sa famille. Louis XVIII lui permit de prendre le nom et le titre de son oncle le prince de Chimay, dont la grande fortune fut partagée entre lui et ses deux frères, mais Mme de Chimay ne fut point reçue à la cour. Elle trouva le même obstacle à celle des Pays-Bas, quoiqu'après la séparation de la Belgique de la France, M. de Chimay fut nommé membre de la Chambre haute et chambellan du roi du nouvel Etat.

Elle mourut à Bruxelles en 1835, triste exemple de toutes les perturbations que peut éprouver une existence en apparence destinée au bonheur. Ses amis, et elle en a mérité de nombreux, ne peuvent être ses juges ; ils ne gardent le souvenir que de ses excellentes qualités, le regret de sa perte et celui de ne l'avoir pas vue aussi heureuse qu'elle était aimable.

Lorsqu'elle épousa Tallien le 6 décembre (?) 1794 on lui donna le surnom de *Notre-Dame de bon secours*. Cela suffirait à son éloge.

P. c. c. L. G. PÉLISSIER.

---

(1) Nommé depuis : comte, grand d'Espagne, ambassadeur de Charles IV à la cour de Versailles, et enfin ministre des finances sous Joseph Napoléon.

(2) Elle allait y rejoindre son mari.

Prisonniers français en Angleterre pendant la guerre de la Révolution et de l'Empire (LXI, 891). — Le peintre Louis Garneray a consacré à ce sujet tout un ouvrage intitulé *Mes Pontons*, dont il a été fait, vers 1855, une édition populaire en grand format à deux colonnes. J'ai possédé jadis ce très intéressant écrit. V. A. T.

*
* *

Sous la rubrique « Pontons anglais », on trouvera quelques indications d'ouvrages dans les vol. XLI et XLII et probablement aussi dans les vol. LVII et LVIII, sous la rubrique « Théâtre au camp ou à la caserne ».

Dans les vol. XXIV page 905, et XXV, pages 103 et 175, on cite également quelques mémoires ou souvenirs publiés par d'anciens prisonniers.

Enfin dans l'ouvrage de M. de Loucelles sur les loges de Normandie, il est question des loges militaires fondées sur les pontons anglais. PIETRO.

*
* *

Parmi les ouvrages de seconde main que notre confrère M. Jean des Pinoy pourra consulter avec fruit, il faut citer ceux d'Edouard Corbière, romancier maritime.

Aspirant de marine, avant d'être écrivain, fait prisonnier des Anglais en 1811, Corbière vécut de longs mois sur les pontons anglais et les a décrits dans son roman *Le Négrier* (p. 181 de l'éd. or).

Je tiens un exemplaire de ce volume à la disposition de M. des Pinoy, s'il veut bien faire connaître RENÉ MARTINEAU.

—

La colonie artistique française à Saint-Pétersbourg au commencement du XIXe siècle (LXI, 835). — Il n'existe, à ma connaissance, absolument rien de particulier sur ce sujet. Ce fut une rage de la part de nos artistes : virtuoses, comédiens ou chanteurs, aux environs de 1800, de se faire engager pour le théâtre français de Saint-Pétersbourg, parce qu'on les y payait très généreusement. Ce fut Boieldieu, qui s'en alla là-bas comme maître de chapelle de l'empereur Alexandre ; puis les deux grands violonistes Rode et Baillot ; puis le violoncelliste Lamare ; puis toute une série de comédiens et de chanteurs en tête desquels il faut d'abord placer la grande tragédienne Mlle Georges. Parmi les autres, je citerai plusieurs artistes de l'Opéra-Comique : Mlle Phélis, Andrieux, Jausserand, Fleuriot, Bertin, et ensuite Grandville, Claparède, Maes, Mme Maes, etc.

Il est bien difficile, je le répète, de trouver des renseignements sur ce sujet. Mais cette fureur de nos comédiens était telle pour le pays des *roublards*, qu'elle donna naissance à plusieurs pièces représentées sur divers théâtres, surtout en 1802 : au théâtre Montansier, *Allons en Russie*, vaudeville anonyme, au Vaudeville, le *Départ pour la Russie*, autre vaudeville, qui fut tellement sifflé que l'auteur n'osa pas se nommer ; à la Gaîté, *Allons en Russie*, vaudeville de Moreau et Henrion, etc. A. P.

*
* *

Il existait à Saint-Pétersbourg vers 1820-1822 une réunion de jeunes polytechniciens français qui se rencontraient pour parler philosophie. Ils étaient au nombre d'une douzaine parmi lesquels Prosper Enfantin qui, plus tard, devint le chef du Saint-Simonisme. Dans les papiers de la Doctrine Saint Simonienne conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal, et qui ont été catalogués par M. Henry d'Allemagne, il se trouve quelques lettres intéressantes d'Enfantin sur ces réunions philosophiques où il rencontrait les ingénieurs, Clapeyron, Lamé, Raucourt ; un architecte, M. Montferrand, Bazaine, etc... FOY.

—

Floquet « Vive la Pologne, monsieur » (LVIII ; LIX). — Au *Catalogue* de la bibliothèque Bégis :

1363. Favre (Jules), homme politique et célèbre avocat.

Dans une de ces lettres (Rueil, 12 juin 1867) adressée à Charles Floquet, Jules Favre félicite ce dernier de son cri au Tsar Alexandre II : *Vive la Pologne!*

—

Médaille commémorative de la guerre franco-allemande (LXI, 940). — Il est bien trop tard aujourd'hui pour créer cette nouvelle distinction, les survivants de ces événements se raréfient tous les jours. Beaucoup de ceux qui ont rendu de grands services au pays auraient bien de la peine à établir leurs droits tandis que d'autres les réclameraient sur le vu d'un ordre d'appel auquel ils ne se sont peut-être jamais rendus.

Nous avons assez vu, dans ces quarante dernières années, de gens arborant à leurs

boutonnières de prétendues médailles de volontaires et d'ambulanciers de 1870, d'encouragement au bien, etc. etc., qui n'ont pas plus de valeur officielle que celles du citoyen Mottu, et sur le port desquelles l'administration ferme les yeux en souriant, ce qui est peut-être un tort.

César Birotteau.

—

Le premier quai de Paris (LXI, 722). — A Paris, le premier quai, construit vers 1283, par Philippe le Hardi, se trouvait naturellement dans l'endroit le plus fréquenté, par conséquent sur la rive droite, à la place de Grève.

Tous les historiens et les vulgarisateurs à la remorque du P. du Breuil, font, remonter le premier quai de Paris, à 1312, 9 juin, alors que Philippe le Bel ordonnait au prévôt des marchands de construire un quai entre la maison de son ami, Robert de Chavigny, évêque de Chartres, près de l'abreuvoir Mâcon et la tour de Nesle. Comme cet ordre n'était pas exécuté assez vite, le roi réitérait son ordre au prévôt, le 23 mai 1313. Quelques auteurs vont jusqu'à prétendre, toujours d'après du Breuil, que ce quai était en pierre (!) et fut cause de la disparition des saules qui bordaient le fleuve.

En réalité, le premier quai, à Paris, fut établi précisément dans l'endroit où il était le plus nécessaire, à la place de Grève, port de débarquement de la marchandise à l'eau. La Grève est citée dès 1096, mais le quai existait certainement longtemps avant 1296, puisque cette année-là, « notre vieil ami, » maître Evrout, (ou Evrard, comme le nomme Leroux de Lincy dans son *Histoire de l'Hôtel de Ville*) remplace les vieilles palissades et fournit : 5 palées neuves. Il répare 7 vieilles palees, pour 160 l. p. Chaque pieu a 11 pieds de longueur (environ 3 m. 60) et pied 2 pouces (doigts) d'épaisseur (0.35 cent).

En 1309, 4 août : Philippe le Bel autorise le Prévôt des marchands de Paris, à louer un droit pendant deux ans, pour refaire le quai des marchandises à Corbeil, auprès de la grande arche du pont, ruiné à cause de son ancienneté et de la crue (abondance) des eaux et « pour refaire de nouvelles palées à la Grève » (*in Grevia*) et réparer les chemins (de halage) et les cours d'eau de la Seine et de l'Yonne. Acte daté de Château-Thierry, domaine de sa femme (1). Si les palées sont hors d'usage au bout de « treize ans », on peut donc affirmer que le quai « en bois » de la Grève remontait au moins, à 1283, sous Philippe le Hardi.

Quant au quai, devant les Augustins, il n'y avait aucun trafic de ce côté, et il ne fut garni de planches et de palées que pour permettre aux passeurs, fort nombreux en cet endroit — une quinzaine, — d'aborder sur la rive, sans exposer leurs clients à patauger dans la boue. Comme ces clients embarquaient devant le Louvre, il est vraisemblable que parmi ces clients se trouvaient de hauts personnages. Effectivement, Louis IX prenait souvent ce chemin pour se rendre soit à Saint-Germain des Prés, soit dans la campagne. Il donnait à son passeur, Simon Bataille, 2 sous quand il traversait le fleuve, tandis que les « menuz gens » ne payaient qu'un denier. Louis IX ne demeurait pas au Louvre, mais sa bru y logea (2) et un grand nombre de seigneurs demeuraient dans le quartier, voisin du Louvre.

Le quai protégeant la rive gauche n'a jamais été en pierre, puisqu'au bout de peu de temps il fallait le réparer. Le premier quai en pierre fut construit par Hugnes Aubryot, 1382, et les rives de la Grève ne furent pavées qu'en 1576 !

Piton.

P. S. — Nous avons appelé Evrout notre « vieil ami », parce que nous connaissons sa famille ; son père, Jean Evrout, mort avant 1292, et sa mère Marguerite, qui avait alors 3 enfants. Le frère de Marguerite, son oncle, par conséquent, se nommait Hue, et il avait un beau-frère, gendre de sa mère, nommé Jean de Grey.

Evrout se nommait Simon ; son frère, Robert. Il étaient comme leur père, charpentiers, du roi. En 1293, ils réparaient les planches de la marchandise, de la Saunerie, incendiées par la bonne de l'orfèvre, Jean de Chennevières, une fille Emmelet Tirponne, qui disait qu'elle re-

(1) AN K. 948. Leroux de Lincy *Histoire de l'Hôtel de ville* p. 56 et 58.

(2) Marie de Brabant, femme de Philippe III et les femmes de son hôtel.

« ... du Louvre où elles sont ». Ch. V. Langlois. *Philippe III*, p. 23.

commencerait à jeter du feu sur les planches ! Déjà ! Simon avait 2 valets : Guillemin et Perrot. P...N.

—

La Grange Batelière à Paris (LXI, 224, 334, 515, 688, 849, 964).— Nous seserons bref, nous. Nous pouvons trouver les gens ridicules : c'est notre droit ; mais nous ne le disons pas. Nous ne sommes ni savant, ni *berrichon*, et Jaubert vaut Du Cange, Godefroy et Littré ; c'est entendu ! Nous ne faisons pas d'hypothèses, oh ! non ! — Lebœuf ou Jaillot — qu'importe ? c'est tout un dans notre cas, — n'ont soupçonné, ni l'un ni l'autre, l'existence de la Grange Bataillée du bord de l'eau, que personne, *avant nous*, n'avait mentionnée.

Nous ne connaissons pas de grange dans le cœur de la Cité, surtout aux environs de la Halle de Beauce, au XIIIe et au XIVe siècle (population *intensive* !) mais nous en connaissons, alors, sur la rive droite et sur la rive gauche. Au XVe, nous ne nous en occupons plus.

Nous ne relevons pas la distinction subtile entre les habitations *rurales* et *urbaines*, à Paris, au XIIIe : *Santa Simplicitas* !

La Grange Bataillée du bord de l'eau n'est pas située place Louis XV ; elle est beaucoup plus près du Louvre, des Aveugles, de la petite Bretagne et de l'abreuvoir de l'Evêque, à côté de Saint-Thomas : *Noli esse incredulus, sodalis Beaurepaire !* PITON.

P.-S. — Le *Tout Paris* de Louis le Gros aurait dansé à l'aise dans l'église cathédrale élevée un peu plus tard par Maurice de Sully. Et la population de la Cité, sous Louis VI, était *beaucoup* moins considérable que la population actuelle que nous sommes seul à connaître et qui n'est cependant pas bien importante : un bloc à côté de N. D. Mais qui donc a étudié sérieusement cette question que les vulgarisateurs tranchent avec tant d'aplomb ? P...N.

[Ne dirait-on pas que ce M. Piton est le *seul* à connaître l'*Histoire de Paris* ? Mon Dieu ! il n'y a que trente ans qu'il l'étudie.]

—

L'hôtel Fieubet et le marquis de Lavalette (LXI, 836, 910). — Vers le milieu de cette colonne 910, j'ai signalé un plan de l'hôtel Royal Saint-Paul comme existant à la Bibliothèque municipale, rue de Sévigné, 29, contre la rampe de l'escalier; c'est inexact. Le dit plan est au premier étage, en prolongement du palier, à gauche après être monté à l'étage, dans la pièce qui sert de vestibule à la salle des conférences publiques.

Ce plan donne d'une manière très claire et à une grande échelle, la situation des rues et édifices actuels de ce quartier, par rapport à l'hôtel Saint-Paul et au palais des Tournelles. Il mérite d'être attentivement étudié V. A. T.

—

Manoir de la Fontaine à Equeurdreville (LXI, 892). — Le confrère qui signe de Mortagne demande des renseignements sur le manoir de la Fontaine situé à Equeurdreville. Je connais la localité. Je m'y suis rendu bien des fois. Quels renseignements demande-t-il ?

Comme il l'indique, cette propriété a en effet appartenu à M. du Chevreuil, ancien juge de paix de Cherbourg ; madame de la Chapelle, née Michel d'Annoville, une de ses descendantes, habite Cherbourg et il serait facile de savoir par elle quels ont été les propriétaires successifs de cette terre. Aujourd'hui, l'immeuble doit appartenir à la commune d'Equeurdreville qui y a installé une école de filles.

Ce manoir est traversé par deux petits cours d'eau (deux fleuves, s'il vous plaît, puisqu'ils se jettent dans la mer) l'un vient de Grimesnil, l'autre de la Valaiserie. En aval de la propriété, ils traversent l'arsenal de la marine pour se jeter dans la mer.

Ce manoir, séparé de l'église d'Equeurdreville par le chemin allant à Nouainville, était autrefois entouré d'un grand terrain de six cents mètres de l'Est à l'Ouest sur quatre cents mètres du Nord au Sud ; par suite de l'augmentation de la population de la commune provenant du voisinage de Cherbourg et de l'arsenal de la marine et de la guerre, l'îlot, où était cette propriété, s'est trouvé bien modifié.

La suppression des zônes de servitude militaire a, de plus, permis de bâtir jusqu'au bord de la route de Beaumont-Hague et a ainsi fait naître un quartier nouveau. Des rues nouvelles ont été percées à travers l'îlot par des propriétaires, heureux, en ouvrant une rue sur leur ter-

rain, de lui imposer leur nom, appelé ainsi (quoique bien inconnu pour beaucoup) à être connu de la postérité, et en outre de vendre quinze francs le mètre le terrain qui, comme conséquence de l'établissement des zônes militaires, ne valait pas cinq à six sous.

Et bientôt ce manoir, entouré d'habitations habitées, aura perdu son cachet artistique. Beaujour.

—

Familles d'origine écossaise en France (LXI, 52, 199, 235, 414, 469, 521, 572, 632, 691, 746, 799, 855, 914, 968). — La question est a l'ordre du jour ; que MM. les intermédiairistes nous permettent d'en dire deux mots.

En France, on ne connaît généralement les Ecossais que par ce couplet d'Opéra Comique :

Chez les montagnards Ecossais
L'hospitalité se donne
Et ne se vend jamais ! (*bis, ter, etc.*)

Vas y voir !... C'est là la légende ; — voici l'histoire :

Les Ecossais ont joué, en France, un rôle excessivement important depuis le commencement du xve siècle (1418). Au xvie siècle, Jacques de Lorges, comte de Montgomery, qui blessait mortellement le roi Henri II, dans un tournoi donné aux Lices Sainte-Catherine, était capitaine de la Garde *Ecossaise*.

A ce tournoi assistaient la reine Catherine de Médicis, la Cour, le nonce du Pape, les ambassadeurs de Venise, de Portugal et d'Angleterre. Ce dernier, dont on chercherait vainement le nom dans nos *dictionnaires*, a laissé une *Correspondance*, non traduit. Il se nommait Throckmorton, et nous apprend que le Dauphin, entrant en lices, était précédé de deux hérauts *écossais*, portant une bannière aux armes du Dauphin avec l'écu d'Angleterre bien en vue. Ils avaient, de plus, ces mêmes armes brodées sur la poitrine, sur le dos et sur les manches, détails que ne nous donnent pas les gravures du temps.

Nous indiquons maintenant les principaux ouvrages dans lesquels on pourra trouver des renseignements. Nous ignorons si ils ont été cités avant nous

— Francisque Michel : *Les Ecossais en France et les Français en Ecosse*. Bordeaux et Londres. 1862, in-8°, 2 vol. (cote de la BN, Nx 116). Très bon ouvrage.

— W. Forbes-Leith S. J. : *Scots men at arms and Life guards in France* (1418-1830) Edinburgh, 1882, 2 vol. in-4°. Excellent travail renfermant près de 1.000 noms.

— J. Hill Burton. *The Scot abroad*, 3e édition. Edinburgh, 1883. Ce complément du livre de Michel n'eut que 3 exemplaires vendus en France !

Piton.

P.S. Stirling, le *Benobara* des Romains, est un nom de lieu et ne se trouve comme nom d'homme ni dans Michel, ni dans Forbes, ni dans Burton.

Pour les Ecossais *à Saint-Germain-en-Laye*, on peut consulter un fort volume dû à une américaine, qui se trouve à la Bibliothèque de Saint-Germain, les documents relevés par M Couard, dans les Archives de S. et O, et Dulon : les *Jacobites au château de Saint-Germain*. P...n.

—

Un colonel de Baguet à Nîmes au XVIIIe siècle (LX, LXI, 19). — Probablement il faut identifier ce colonel avec Antoine de Baguet, fils de Jacques de Baguet et de Marie-Anne Pacheq, né à Aimargues, au diocèse de Nîmes, capitaine au régiment de Limousin, qui épousa, le 16 septembre 1750 à Arras, Jeanne-Rosalie-Benoîte Majoul, fille de Denis-Joseph-François Majoul, secrétaire du roi, et de Marie-Jeanne-Thérèse-Marselle (Ternas : *La chancellerie d'Artois*, p. 270).

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Balzac et Montzaigle (LXI, 613). — Les Montzaigle d'Angoulême sont les descendants de Montzaigle qui épousa Laurence de Balzac.

Ce Montzaigle eut de son mariage avec la sœur de Balzac deux fils. L'un fut effectivement l'intime de Musset. Le second, Alphonse, se maria à Strasbourg et y mourut en 1868 (non en 1863), laissant 3 enfants, non pas 3 garçons artistes, mais 2 garçons et une fille. L'aîné de ces 3 enfants subsiste seul actuellement. C'est le signataire de cet article.

A la mort de Laurence, M. de Montzaigle se remaria. De son second mariage naquit un fils qui, se mariant à son tour à Angoulême, eut deux fils qui vivent encore. L'un d'eux est le peintre Edgard de Montzaigle auquel monsieur Paul Edmond fait allusion.

Le Montzaigle de Strasbourg et les

deux Montzaigle d'Angoulême, seuls survivants des deux branches, sont par conséquent cousins germains.

PAUL DE MONTZAIGLE.

—

Bégon de la Rouzière (LXI, 893). — On trouvera *probablement* des renseignements sur lui, pendant le Consulat et l'Empire, aux Archives nationales, dans le fonds de la Police Générale (Carton F[7] 6389). ERNEST D'HAUTERIVE.

* * *

A consulter la publication d'Henri Mosnier : *Les élections de 1789 dans la Sénéchaussée d'Auvergne*, Clermont-Ferrand, Imp. Mont-Louis, 1898, in-8°. L'on y trouvera, à la page 74, une notice très exacte sur le Constituant Bégon de la Rouzière, d'après les renseignements communiqués par son petit fils : M. le Marquis de la Rouzière. P. L.

* * *

François-Louis-Anne de Bégon, marquis de la Rouzière, né en 1750, au château de Saint-Pont, près de Gannat, (Allier), député de la noblesse d'Auvergne aux Etats généraux de 1789, etc., a donné lieu, de ma part, à une notice biographique détaillée, et je puis même dire intéressante, dans ma publication revue de l'*Auvergne illustrée*, in-4°, de luxe, que j'ai éditée de 1886 à 1888. C'est à la livraison de juin 1886 que se trouve cette notice. Elle est accompagnée d'un artistique portrait de lui, pris sur celui conservé dans sa famille et qui est inédit, dessiné par un artiste parisien, de talent, M. Bassan. Le marquis de Bégon de la Rouzière, ci-dessus, mourut à Provins le 11 avril 1814. Il n'était pas seigneur d'Issoire ; car cette ville appartenait, en toute seigneurie, à l'abbaye des bénédictins de ce lieu. En 1884, le représentant de cette famille, né en 1821, demeurant à Versailles, le marquis de Begon de la Rouzière, marié à Mlle Riollet de Morteuil avait deux fils, tous deux officiers, et une fille. Ajoutons que la famille de Bégon, originaire du Languedoc, y tenait, dès le XII° siècle, un rang considérable. La branche de la Rouzière s'établit, en Auvergne, dans la première moitié du XV° siècle, c'est-à-dire en 1436, en s'alliant dans la maison de la Rouzière.

AMBROISE TARDIEU.

Bernières-Louvigny (messire Jean de) (LXI, 838, 971). — Jean-Baptiste de Bernières porte : *coupé, en chef de gueules à une étoile d'or* ; *recoupé d'azur à 3 croissants d'or* ; *en pointe, d'argent, à un léopard rampant et naissant de sable, lampassé et armé de gueules* (Arm. gén. Caen, p. 163).

Le *Nobiliaire de Normandie*, de E. de Magny, décrit les mêmes armes, avec quelques variantes :

Bernières (de), écuyer, sieur de Louvigny et de Venoix-Vaubenard, généralité de Caen, maintenu en 1666 : *tiercé en fasces, au 1 de gueules à une étoile d'or ; au 2 d'azur à trois croissants d'or rangés en fasce* ; *au 3 d'argent, au léopard naissant de sable.*

La *Recherche* de 1666 cite, en effet, les noms de Jean, Rolland et Michel de Bernières.

Michel Béziers († 1782), dans ses *Mémoires pour servir à l'état historique et géographique du diocèse de Bayeux*, écrivait à propos de la paroisse Saint-Vigor de Louvigny :

M. de Bernières est seigneur de Louvigny. Il est fils de messire Jean de Bernières-Louvigny, baron de Venoix, lieutenant général des armées du roi, grand'croix de l'ordre militaire de Saint-Louis, mort en 1759. Il y possède les fiefs de Louvigny et de Colibeuf qui lui donnent de beaux droits sur les prairies de Louvigny et de Caen.

Enfin, dans la *Revue Nobiliaire*, t. III, p. 147 et s. L. Sandret, d'après un ms. de la Bibliothèque nationale, fonds Saint-Germain, n° 675, a publié un *Extraict des noms des gentilzhommes..... demeurantz dans l'estendue du bailliage de Caen*... Voici celle de ces notes qui peut intéresser le collaborateur XVI B :

Louvigny appartient aux sieurs de Bernières-Louvigny qui sont deux frères, dont l'aisné, homme d'honneur et d'esprit, a esté conseiller au grand conseil, est maintenant sans charge, ne se meslant de rien. L'autre, fort malhabille homme, est thrésorier de France et conseiller à la Cour des Aydes à Caen. Ilz sont riches de plus de 30.000 liv. de rente. Leur père, fils d'ung ravaudeur-chaussettier, et qui luy mesme en a fait le mestier, a acquis ce bien-là, s'est faict anoblir et est mort thrésorier de France.

Y a quelque povre noblesse de peu de considération.

Ces notes secrètes et anonymes, généralement malveillantes, ont été rédigées

vers 1640. Elles paraissent ne devoir être acceptées que sous bénéfice d'inventaire.

QUÆSITOR.

—

Lettres de Boieldieu (LXI, 841, 974). — On parait s'occuper beaucoup en ce moment de Boieldieu. On m'a déjà demandé, comme auteur du seul livre important qui existe sur ce musicien charmant, des renseignements sur sa correspondance, dont j'ai donné dans ce livre d'assez nombreux échantillons. Je ne saurais répondre de façon satisfaisante à M. L. N. B., car je ne connais point de collectionneur qui possède des lettres de Boieldieu. Mais je puis lui dire qu'il a été publié depuis quelques mois dans la *S. I. M.*(publication de la Société internationale de musique), sous ce titre : *Lettres de Boieldieu*, deux premiers articles d'un travail de M. Paul-Louis Robert contenant un grand nombre de lettres et de fragments de lettres de l'auteur de *la Dame blanche* et du *Nouveau seigneur du village*. Il y a là une mine à explorer pour ceux qui s'occupent du maître aujourd'hui tant oublié et qui a si puissamment contribué à la fortune de l'Opéra-Comique, dont le dédain en ce qui le touche est assez inexplicable.

ARTHUR POUGIN.

—

Portrait de Bourrienne (LXI, 724). — On n'en connaît point : une preuve. Il vient d'être publié une édition resserrée des mémoires de Bourrienne (chez Fayard). L'illustration en est remarquable : on n'y trouve pas le portrait de Bourrienne, que les éditeurs n'ont pu évidemment rencontrer.

—

Famille de Caire d'Antraigues (LXI, 893). — Louise de Caires, fille de Antoine, seigneur d'Antraigues et de Jeanne d'Oraison, épousa, le 4 octobre 1567, Antoine de Caissac, seigneur de Sédaiges (Ribier, *Recherches de la Noblesse d'Auvergne* : art. *Caissac*).

Jacqueline de Caires, sœur de la précédente, vivante en 1616, avait épousé, le 15 mars 1584, David de la Tour, seigneur de Saint-Paul, qui testa en 1592 (Barrau : *Documents sur les familles du Rouergue* : art. *la Tour*).

Du mariage d'Antoine de Caires, seigneur d'Antraigues, et de Marie de Quellenec, naquit Marie de Caires, dame d'Antraigues, la Bastide, Aizac, Ginestelle, Asperjoc, Saint-Lager, Juvières et La Champ-Raphaël qui épousa 1° Samuel de Beaumanoir, seigneur de Gazon : 2° le 29 mai 1601, Trophime de Launay, dont les descendants furent baron d'Antraigues (Gigord : *La noblesse de la sénéchaussée de Villeneuve de Berg*, p. 16).

D'après d'Aubais (*Pièces fugitives* : *Voyage de l'amiral de Joyeuse en Gevaudan*, p. 11) c'est Rostaing-Louis de Caires, seigneur d'Hauterive, baron de Couffoulens qui épousa Madeleine d'Ancezune, fille de Rostaing, seigneur de Caderousse et de Madeleine de Tournon.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Demoiselle Cécile, fille d'Achmet III, etc. (LXIX ; LXI, 581, 750, 857). — J'ai pris tardivement connaissances des trois numéros de l'*Intermédiaire* où il était question de cette malheureuse femme.

Si M. Pietro veut bien se donner la peine de lire dans la *Revue de Paris*, du 15 janvier 1906, l'article que j'ai publié sur cette prétendue princesse ottomane, il pourra se rendre compte que j'ai établi, pièces en main, la fausseté de cette légende qui fut, en ce temps-là, présentée au public en un roman de M. Joseph de Lavallée, 2 vol. in-12, relié en un volume (Bibliothèque Nationale, Inventaire Y^2 6893).

Les pièces authentiques que j'ai publiées dans le dit article existent aux Archives du Ministère des Affaires Etrangères à Paris (Turquie vol. 133, fol. 177, 192, 193, 195 et 198).

H. MISSAK..

—

Alfred de Dreux, peintre de chevaux (LX, 672 ; LXI, 564, 699). — Les deux récentes questions, relatives au peintre Alfred de Dreux, posées dans l'*Intermédiaire*, (LX, 672 ; LXI, 564) n'ont pas encore reçu de solution satisfaisante. Aussi, croyons-nous utile de les résumer tout d'abord en précisant ce que l'on sait, et ce que l'on ignore, puis en fournissant notre réponse à ce sujet.

Sait-on à quelle date Alfred de Dreux est mort ? Oui.

Existe-t-il un acte de décès ? Il y en a certainement eu un avant l'incendie de la Commune, mais on doit pouvoir le retrouver.

Où est sa sépulture ? — A Paris. Au cimetière Montmartre sans doute ; ce n'est qu'une hypothèse.

— On a dit qu'il avait disparu ? — Cela jamais ; c'est absolument faux.

N'a-t-on pas prétendu qu'il avait été assassiné par un haut fonctionnaire de l'Empire ? — Assassiner est un bien gros mot. Nous allons voir tout à l'heure la version qui a cours.

1° On ne sait pas très bien quand il est né.

D'après Charles Blanc il est « né à Paris en 1808 » (*Gazette des Beaux-Arts*. 1860. T. V, p. 332. Alfred de Dreux) date que le *Larousse* reproduit purement et simplement. *Le Grand Dictionnaire*, t. VI, page 1206, v° Dreux).

Selon le *Dictionnaire général des Artistes de l'Ecole Françcise* (Bellier de la Chavignerie et Louis Auvray. Paris 1882. T. I, p. 374, v° Dedreux) il est né à Paris le 23 mai 1810. La *Grande Encyclopédie* donne 1810, sans plus. (*La Grande Encyclopédie*. Paris. Lamirault et Cie éditeurs, s. d. T. XIV, p. 1084, v°. Dreux). Arsène Alexandre n'indique également que cette année sans mois, ni quantième. (*Histoire populaire de la Peinture*. Ecole Française, p. 403. Paris Laurens. s. d.)

Enfin A. J. Du Pays, au cours de la Notice necrologique qu'il consacra à ce peintre dans l'*Illustration*, dit : « Alfred Dedreux vient d'être enlevé, à l'âge de quarante-huit ans, à l'exercice de son art. Il était né à Paris en 1812 ». (L'*Illustration*, vol. XXXV, n° 890 du 17 mars 1860, p. 175, col. 3).

1808, 1810, 1812, laquelle choisir de ces trois dates, dont deux sont citées avec une assez grande précision ? C'est celle de 1810 qui est exacte. On lit, en effet, dans l'*Union* (ancienne Union monarchique, fondée le 7 février 1847, suite de la *Quotidienne*, la *France*, et l'*Echo français*) : Décès et inhumations, à Paris, du 7 mars 1860 : « M. Dedreux, 50 ans, rue Pigale (*sic*) 77 ». (L'*Union* n° 72 du 12 mars 1860, p. 4, col. 2).

2° On connait la date exacte de sa mort.

Tous les biographes sont tombés d'accord pour indiquer l'année 1860. Mais deux publications ont nettement donné le 5 mars 1860, pour le jour du décès d'Alfred Dedreux : L'*Illustration* (t. XXXV. Table alphabétique des Matières, p. 426, col. 2, l. 6-7. V. Nécrologie) et le *Dictionnaire général des Artistes français*. (Loc. cit.) L'*Union* ne renferme que cette courte note : « Nous apprenons la mort de M. Alfred Dedreux, peintre, chevalier de la Légion d'honneur. » (L'*Union*, n° 68 du jeudi 8 mars 1860, p. 4, col. 2). L'inhumation ayant eu lieu le 7 mars, le décès doit bien être du 5 mars.

En résumé : Alfred Dedreux né à Paris le 23 mai 1810, est mort à Paris le 5 mars 1860 âgé de 49 ans, 9 mois et dix jours, en son domicile 77 rue Pigalle. Etant donnée la situation de la rue Pigalle, nous avons supposé qu'il pouvait avoir été enterré au cimetière Montmartre, mais sans rien vouloir garantir à ce sujet.

3° On n'a jamais dû connaitre la façon exacte dont il est mort.

Il est à peu près certain qu'il y a là quelque chose de mystérieux. En 1860, Charles Blanc disait : « S'il est vrai qu'il soit mort des suites d'une chute de cheval, il est mort comme il devait mourir, sur le turf d'honneur ». (*Gazette des Beaux-Arts*, 1860, t. V, p. 336). Ce « s'il est vrai » semble bien indiquer que la version répandue trouva des incrédules.

Adolphe Thiers, dans la biographie de la *Grande Encyclopédie*, écrit : « Il revint à Paris en 1852 et perdit la vie dans un duel resté célèbre ». (Op. cit. Loc. laud.) Si ce duel est si célèbre, comment se fait-il qu'il ne soit mentionné nulle part ? De plus, à quel titre ce duel est-il célèbre ? En raison de la qualité de l'adversaire de Dedreux, ou à cause de circonstances particulièrement tragiques ? Fut-il, comme le duel de Pouchkine et du baron de Heeckeren ? Les diverses biographies n'en parlent pas et dans toutes celles que nous avons lues, nous n'avons rencontré que cette allusion à un duel mortel.

De nos jours, rien ne parait s'opposer à ce qu'on livre le nom du duelliste, qui aurait été de l'entourage de l'Empereur, si l'on en croit Charles Blanc.

S'il y a un secret, et c'est probable, il est curieux de voir qu'il ait été si soigneusement gardé.

Nous serions très désireux d'être renseigné sur ce point, si c'est possible.

Il est assez invraisemblable que la presse, quoiqu'elle ne jouît point sous l'Empire d'une très grande liberté, n'ait

pas laissé entendre à mots couverts la vérité sur la mort de Dedreux. Peut-être pourrait-on trouver quelques renseignements dans le *Figaro*, aux alentours du 5 mars 1860, le journal de Villemessant étant célèbre, à cette époque, par ses échos et ses indiscrétions.

Le Journal des Goncourt est muet sur cette affaire.

Nous ne voulons pas terminer cette note sans rappeler que ce ne fut pas pour la première fois, en novembre dernier, que la question relative à la mort du peintre Dedreux fut posée dans l'*Intermédiaire*. On lit, en effet, dans la Table générale de 1864 à 1891, (col. 208 in fine. V° Dreux): Comment est mort Alfred de Dreux, le peintre de chevaux ? T. VII. (Année 1874, 1re série) col. 175, 281 et 310. Il y aurait donc eu, au moins, deux réponses. Quel intermédiairiste sera assez aimable pour nous en donner la teneur ? T.

—

Famille du Crotey, d'Epinay de Beauville (Seine-Inférieure) (LXI, 613, 806). — L'aimable confrère V. A. T. demande le rapport des dates 1436 et 1443 à la famille du Crotay.

C'est pendant ces 7 ans que Geoffroy du Crotay joua un rôle dans les fameuses poursuites exercées contre Pierre Cauchon.

DE LA V.

—

Famille de Fouquet (LXI, 895). — Jean-Charles-René-François Fouquet, dit le marquis de Fouquet, lieutenant général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, épousa, le 4 janvier 1777, Marie-Louise-Eugénie Blondel, fille d'Eugène-Roland-Joseph, seigneur d'Aubers (*sic* et non Dambert) et de Marie-Anne de Calonne dont :

1) Marie Renée-Françoise de Fouquet, morte au château de la Grange, près Thionville, le 12 juin 1845, mariée le 13 février 1803 avec : Anne Pierre, vicomte de Bertier de Sauvigny † 1848.

2) Armande-Henriette-Emilie de Fouquet, décédée à Paris le 22 janvier 1859, avait épousé, le 12 avril 1819, Auguste-François de Gourgues, marquis d'Aulnay. G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Gobel (LXI, 615, 755, 858, 917). — Il existe des familles Gobel et Goebel (Gobel) en Allemagne. Mais l'évêque constitutionnel s'appelait Jean-Baptiste-Joseph Gobel. Il a eu trois ex-libris différents dans lesquels son nom est gravé Gobel. HENRY PRIOR.

—

Le marquis de Salvo (LXI, 837, 924). — Il s'agit, sans aucun doute, du marquis Salvo di Pietraganzili, fort connu vers 1820 et qui fut l'auteur d'un livre intitulé : *Lord Byron en Italie et en Grèce* (1825). La comtesse Anna Potocka le cite dans son *Voyage d'Italie*.

HENRY PRIOR.

—

Famille de Narp (LXI, 670, 809). — Je remercie M. de Guenyveau de sa réponse, mais je possède tous les renseignements depuis 1789 sur la famille de Narp, dont je descends moi-même par les femmes. Ce sont les renseignements relatifs à cette famille durant le XVIIIe siècle que j'aurais besoin de compléter, et surtout les renseignements antérieurs à son départ pour Saint-Domingue en 1685.

VILLERS.

—

Elisabeth Pidoux (LXI, 671, 921). — En 1872, le médecin inspecteur des Eaux-Bonnes s'appelait le Docteur Pidoux, je crois même me rappeler qu'il a publié un ouvrage sur cette station thermale.

V. A. T.

—

Famille Rouillard de Beauval (LX, 58, 248 ; LXI, 812). — Anne-Elisabeth Rouillard de Beauval est bien la sœur du baron de Beauval, j'en ai retrouvé la preuve dans des papiers de famille. Il est donc possible de l'identifier avec Marie-Anne-Elisabeth Rouillard citée dans l'ouvrage de Révérend.

Je remercie les deux aimables correspondants de l'*Intermédiaire* qui m'ont mis sur la voie. VILLERS.

—

Vidocq (LXI, 827, 829, 925). — Une fiche, établie à son nom dans les bureaux de la Police Générale, pendant les dernières années de l'Empire, porte cette mention :

« *Chef de voleurs échappé des fers, il n'a vécu que de crime. Il sert la police.* »

ERNEST D'HAUTERIVE.

Ordre de Carol Ier, roi de Roumanie (LXI, 783, 926). — Ne s'agirait-il pas de l'Ordre de la Couronne, créé par Carol Ier roi de Roumanie ? OROEL.

—

Ex-libris : au 1 d'or (LX, 226, 357). — Les émaux de mon ex-libris ne sont pas ceux de la famille Constant. Ils sont bien ceux que j'ai indiqués : ma question reste donc pleine et entière. De plus, le sautoir de mon ex-libris est *rétréci* et *alaisé*, alors que le sautoir des Constant est *plein* et n'est pas *alaisé* ; enfin le sautoir de mon ex-libris est *formellement d'argent au champ d'azur*. P. M.

—

Dalles et inscriptions funéraires de l'église d'Arpajon (LXI, 897). — M. de Guilhermy, dans son ouvrage : *Les inscriptions de la France* a relevé plusieurs inscriptions dans les églises de Saint-Clément et de Saint-Germain d'Arpajon, t. IV, p. 1-14, 15-18. *Les curés d'Arpajon*, par l'abbé J. M. Alliot, 1886, in-12, est un livre auquel on peut aussi avoir recours.

Quant à l'église de Linas, M. A. B. pourra consulter : *Revue des Sociétés savantes*, 1re série, t. I, p. 205 ; Guilhermy, t. III, p. 704, 737. PAUL PINSON.

* * *

Les inscriptions de l'église d'Arpajon figurent dans les *Inscriptions de la France* recueillies et publiées par M. F. de Guilhermy, t. IV, ancien diocèse de Paris, pp. 1-18. Dans cet ouvrage sont reproduites les principales pierres tombales notamment celle qui nous occupe, l'auteur du recueil la déclarant « probablement unique dans son genre ». M. M. A. retrouvera donc là son *Conte Chase Conée* avec son faucon et ses chiens.

Après avoir donné l'inscription : *Ici gist Conte Chase Conée lombars de Sienne*,., M. de Guilhermy ajoute :

> L'auteur de l'épitaphe a éprouvé un embarras bien visible à désigner par son nom patronymique le Toscan qui est venu chercher sa sépulture dans l'église de Chastres... D'après le duc de Luynes, le nom de *Chase Conée* répondrait à celui de *Caccia Conigli*, en français Chasse-conils ou Chasse-lapins...

On trouvera des renseignements sur Châtres et Linas, ainsi que sur leurs eglises, dans Lebeuf, qu'il faut tout d'abord consulter quand il s'agit de localités des environs de Paris. Il nous apprend qu'après avoir rendu foi et hommage au roi le 26 avril 1720, le marquis d'Arpajon, (qui avait acheté Chastres par contrat du 15 avril), obtint au mois d'octobre suivant des lettres patentes par lesquelles le roi réunissait les terres et seigneuries de Châtres, la Bretonnière, Saint-Germain et tous leurs fiefs, droits et revenus, et les érigeait en marquisat sous le titre de marquisat d'Arpajon, que la ville de Châtres porterait à l'avenir.

Pour l'église de Linas, il faut voir les *Inscriptions de la France* précitées, t. III, p. 705.

Enfin dans les matériaux laissés par le baron de Guilhermy et conservés au Cabinet des Manuscrits à la Bibliothèque nationale, figure la description des localités de l'ancien diocèse de Paris et en particulier de leurs églises. La description d'Arpajon occupe les folios 63-71 du ms 6112 du Nouveau Fonds Français et Linas doit se trouver dans le ms 6114.

DE MORTAGNE.

—

Les estampilles de la gilde Saint-Luc à Anvers (LX, 673, 763, 864). — Il ne faut certes pas dire gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc. La corporation artistique anversoise dont faisaient partie les peintres, sculpteurs, etc., avaient pour unique patron l'évangéliste saint Luc. Je m'incline bien volontiers devant l'autorité de M. Paul Vitry, mais je voudrais néanmoins qu'il dissipe mes doutes en fournissant à M. H. C. M. quelques exemples d'œuvres d'art authentiquées au moyen de l'estampille à la main sculptée gravée ou peinte. Jusqu'ici je croyais que cette marque de contrôle était toujours brûlée dans le bois au moyen d'un fer. La gilde actuelle de Saint-Thomas et Saint-Luc est en effet une simple société d'érudits, d'archéologues, d'artistes et même de curieux. Elle n'a aucun rapport avec les anciennes gildes Saint-Luc. Elle est, par contre, en relation intime avec la gilde Saint-Luc, école d'art exclusivement ogival, de création récente. Ni dans son institution, ni dans son but, ni dans ses tendances, elle ne peut être comparée aux corporations artistiques officielles qui florissaient autrefois dans les provinces belges. O. GIVE.

L'« Almanach des Spectacles », par K. Y Z. (LXI, 617, 765, 872). — A la Bibliothèque de la Ville de Paris, se trouve, sous la cote 3410, in-8, un « Almanach des Spectacles » par K et Z. à Paris chez Zanet, Libraire, rue Saint-Jacques, n° 59. Au bas et au crayon, on a ajouté la date 1817. Outre le frontispice, ce volume contient figures, savoir : Bigotini (dans le rôle de Nina, de la Folle par amour) ; Mlle Mars (dans le rôle de Marie, de Mme de Sévigné) ; Talma (dans Manlius) ; Martin (dans le rôle de sénéchal, de Jean de Paris) ; Mlle Gavaudan (dans le rôle de Margot, du Diable à quatre) ; Mlle Catalani (dans le rôle d'Aristéa de Il fanataco la musica) ; Rivière (dans le rôle de Lucette de la Jolie fiancée) ; Joly (dans le rôle de Gaspard, de Gaspard l'Avisé) ; enfin de Pauline dans le rôle de Henriette, de la Jarretière de la mariée.

NOTHING.

***

Charles Malo, polygraphe français, né à Paris 1790, mort à Auteuil 1791, a écrit le texte très intéressant, mais de qui sont les 81 gravures coloriées si jolies.

Ch. Malo est aussi l'auteur du livre d'amour et folastreries du vieux temps, sans date, vers 1820, qui contient aussi de jolies gravures non signées.

La rectification à faire dans la nomenclature des gravures donnée par M. Deseglise, 3e année a 12 gravures en tout. J'ai les huit volumes ainsi brochés avec couverture originale.

BOOKWORM.

***

Voulez-vous me permettre de venir, sur un point, renseigner les intermédiairistes qui recherchent des documents sur l'*Almanach des Spectacles* par K. Y. Z. ?

Comme eux, je n'ai jamais pu savoir, de mon côté, à qui il fallait attribuer les jolies gravures de cet intéressant almanach. Je les ai cru provenant de P. Bessa, qui a dessiné aussi très finement des fleurs à cette époque.

Mais quant à leur nombre par année je suis à même de le donner avec certitude, possédant depuis longtemps déjà, dans mon importante collection d'almanachs, les huit volumes, dans leur cartonnage d'éditeur et avec le calendrier de chaque année.

En dehors du buste qui figure différent chaque année sur le titre gravé, l'année 1818 a 12 portraits coloriés.

1819-2e an. 12 portraits coloriés
1820-3e » 12 » »
1821-4e » 13 » »
1822 5e » 9 » »
1823-6e » 9 » »
1824-7e » 9 » »

enfin 1825, 6e et dernière année de la collection, a 6 figures coloriées représentant des scènes de pièces de différents théâtres

FÉLIX MEU.

—

Un ouvrage à retrouver « Le voyage d'Essone » (LXI, 674, 821). — Consulter le catalogue général de la Bibliothèque Nationale tome XXXIX à l'article Desmahis. On y trouve trois éditions différentes du « *Voyage d'Essonne* (sic) ».

D'E.

***

Je crois que ce titre est à rectifier et qu'il faut lire : *Le voyage d'Eponne.*

Je trouve cet opuscule imprimé dans le volume intitulé : *Voyage de Chapelle et de Bachaumont suivi de quelques autres voyages dans le même genre.* (Edition Cazin, Genève MDCCLXXVII). Il est intercalé, page 123, entre le *Voyage de Provence* de Lefranc de Pompignan et le voyage du Chevalier de Parny.

Dans l'exemplaire que je possède de cette édition le couplet sur la patronne de Paris est incomplet ; il se termine ainsi :

De la jeune et simple bergère
L'innocence filait les jours.

Les deux suivants, qui devraient rimer avec ceux-là, sont remplacés par deux lignes de points. Je serais heureux de les connaître.

(A noter que mon édition orthographie Eponne et non Epône).

T. O'REUT.

—

La « Correspondance littéraire secrète » de Lalande (LXI, 564). — C'était un petit périodique in-12 de huit, dix ou douze pages, paraissant toutes les semaines. Les fascicules étaient numérotés de 1 à 52 par années. Il est donc assez difficile de savoir exactement la date de la première apparition de cette feuille. Je n'en connais pas de collection dans les bibliothèques publiques et ce que j'en ai vu est très incomplet. Toutefois il est cer-

tain que la *Correspondance littéraire secrète* paraissait le 1er janvier 1776 et le dernier numéro que j'ai eu sous les yeux est du 1er janvier 1790. En supposant que ce soient les dates extrêmes de la durée de ce périodique — dans le même genre et aussi intéressant, sans faire double emploi, que les *Mémoires secrets* et la *Correspondance* de Métra — cela ferait une quinzaine de volumes. Il est étonnant qu'un pareil recueil n'ait pas été conservé. La cause peut en être attribuée au mince volume et au petit format de ces feuilles qu'on lisait et qu'on négligeait de collectionner. GASTON CAPON.

—

Ana (XLVII ; XLVIII ; XLIX ; LIII ; LVII ; LXI, 648, 822, 879, 985). — M. Aude a relevé l'amusant lapsus *Indiana* de son prédécesseur Hécart. M. Vicaire a relevé le *Gloriana* de M. Aude. Ajoutons à la liste des faux ana enregistrés par le trop complet M. Aude, *Basvilliana*, qui est, en réalité, une composition poétique de l'italien Monti sur la mort du malheureux Hugou de Bassville, massacré par les aristocrates romains à cause de ses opinions libérales. Cf. Fréd. Masson, *Les diplomates de la Révolution ;* A. Dufourcq, *Le régime jacobin en Italie*.

Ajouter *Albanyana*, documents sur la comtesse de ce nom, publiés dans le *Bulletin italien* (1910) par L. G. Pélissier. *Aldrovandiana*, documents sur le botaniste de ce nom et les fêtes célébrées en son honneur à Bologne en juin 1907, par R. Berlingozzi (Montevarchi, ed Pulini 1907). DORSODURO.

—

Poésies sur les roses (LXI, 170, 312, 368, 425, 649, 821). — Dans le charmant recueil de sonnets intimes : *Les Haltes fleuries* de Georges Mengeot (in-12, 216 p. Paris, F. R. de Rudeval, 1903), M. Jules Gravereaux trouvera un joli sonnet, *Les Roses*, qu'il pourra ajouter à sa collection. ALB. M.

—

« Un peu de science éloigne de la religion, beaucoup y ramène » (LXI, 617, 710, 766, 874). — On ne semble pas d'accord sur l'origine de cette phrase, mais elle semble un peu trop prétentieuse pour être attribuée à un homme de science. La science est généralement plus réservée et, dans le domaine qui lui est propre, n'affirme jamais rien, sans pouvoir le démontrer. ROLIN POETE.

***

N'oublions pas Montaigne. Il exprime cette idée dans l'apologie de Raymond Lebond. Brunetière en a conjecturé (*Etudes critiques*, 8e série que Montaigne avait pu lui-même se rapprocher du christianisme. G. A.

***

Je trouve une réminiscence de Bacon dans le *Jardin de Bérénice*, ch. IX de M. Maurice Barrès.

... Si un peu de philosophie éloigne du ton ordinaire de la polémique, beaucoup y ramène. P. B.

—

Guise, Gwise ou Ghise (LXI, 899). — C'est par analogie avec le mot français guise, pris dans le sens de : à mon gré, qu'on prononce partout en France le nom de la famille des Guise : Ghize. Dans tous les collèges ainsi qu'à l'École des Chartes on ne trouverait pas un seul professeur qui n'employât cette prononciation vicieuse contraire à l'usage constant de la famille, aussi bien que des habitants de la localité, les Guisards, qui comme le dit très justement notre collaborateur « La Bretonne » doivent être les meilleurs juges. Né à quelques kilomètres de cette petite ville, j'ai entendu prononcer « Gwise », et Monseigneur le duc de Guise prononce toujours son nom « Gwise. Naguère, dans un opéra joué à l'Académie nationale de musique où on prononçait « Ghise », je me suis élevé, ici-même, contre cette prononciation. Le directeur a répondu que Ghise était plus euphonique ! A la Comédie-Française on a eu le bon goût de conserver la véritable prononciation du nom, et il serait à désirer que l'*Intermédiaire des Chercheurs* parvînt à faire condamner à tout jamais, cet usage contraire à toutes les traditions (Voir T. G. et *La Correspondance historique et archéologique*, t. 1, p. 41 et suiv.). GOMBOUST.

—

Bi-mensuelle ou semi-mensuelle (LXI, 785). — J'avais, il y a quelques années, posé une question similaire à propos des mots *bisannuel* et *biennal*. De nombreuses réponses m'ont appris qu'il n'existe pas un mot courant pour désigner

ce qui se reproduit deux fois par an (à intervalle quelconque), le mot bisannuel ayant été accaparé pour les faits qui se renouvellent tous les deux ans. Je souhaite à notre collaborateur Zanipolo une réponse qui l'instruise davantage. (Voir vol. LIV et LV). ROLIN POETE.

* * *

Ces expressions s'appliquent à une revue paraissant deux fois par mois, tout comme on dit bi-hebdomadaire ou semi-hebdomadaire pour deux fois par semaine.

Un périodique paraissant tous les deux mois est *bimestriel*, comme il est trimestriel s'il paraît tous les trois mois. En France on se sert peu de cette expression, mais je l'ai vue appliquée à certaines publications belges. ALB. M.

* * *

Il me semble que ces mots s'appliquent à des revues ou publications paraissant *deux fois par mois*. Pour une revue paraissant tous les deux mois ; il faut dire *bimestrielle* comme on dit *trimestrielle* pour une revue paraissant tous les trois mois. Nous avons en italien *bimestrale* fait, dans ce même sens, sur le modèle de *trimestrale*. DORSODURO.

—

Quincampoix (LIV ; LV ; LXI, 612, 767, 934). — D'après un extrait reproduit dans Le *Magasin pittoresque* d'octobre 1843, page 336, le *Journal d'un bourgeois de Paris sous Charles VII* conte que le 1er septembre 1425 une oïe fut délivrée à un jeune varlet qui avait grimpé le plus haut à un mat de cocagne, « et fut fait ce droit devant « Quincampoit, en la rue aux Oües ». Cette rue, ajoute le citateur, est appelée aujourd'hui par corruption la rue aux Ours. SGLPN

* * *

Il existe à Caen une petite rue qui réunit la rue de l'Odon, à la rue au Canu, laquelle est bordée d'un côté par un rang de maisons et de l'autre par un bras du canal de l'Odon. Existait-il autrefois un moulin à eau dans cette rue ? BEAUJOUR,

* * *

Vulson de la Colombière, dans son livre : *La Science héroïque*, cite au chapitre 22 :

Quinquampoix, d'or à six tours de gueules posées ou rangées trois en fasce, ou lambel de mesme en chef. NISIAR.

* * *

Nous sommes bien de l'avis de nos ingénieux ophélètes : « C'est un moulin à eau » intitulé : *Tant pis pour celui à qui cela est poignant*, (tant pis pour ceux à qui cela pèse). Mais, contrairement à leur interprétation (qui nous semble incomplète), cela ne veut pas dire seulement : Tant pis pour les autres meuniers qui sont en aval ; mais tant pis pour les gens auxquels le bruit du tic-tac du moulin est désagréable, et interdit le sommeil pendant la nuit.

Dr BOUGON.

De même la tour de Quiquengrogne s'est appelée, en patois, Quinquengrogne ; par dégénérescence de : tant pis pour qui qu'en grogne ! ainsi quiqu'enpoit est devenu quinquempoix. Dr B.

—

« Passer par les piques » (LXI, 665, 731). — « Passer par les piques », passer par les verges, par les baguettes, sont des expressions synonymes. Mais il y a lieu d'observer qu'au XVIIIe siècle cette peine ne s'appliquait guère en fait que dans l'infanterie. Elle était considérée comme infamante et, pour réhabiliter en quelque sorte les soldats fustigés on les fit quelque fois passer sous les drapeaux.

Dans la cavalerie, la punition courante était les « arrêts au piquet ». Le cavalier puni était condamné à rester un certain temps debout — deux heures généralement — un de ses pieds posé sur un piquet pointu de trente centimètres environ fiché en terre ; antérieurement à 1716. Cette peine pouvait être rendue plus pénible encore en attachant à un poteau ou à un mur l'un des poignets du patient.

Voir au sujet de ces peines des baguettes et du piquet deux curieuses estampes de la collection Dubois de l'Estang à la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts : *Soldat passé par les baguettes* et *Cavalier arrêté au piquet*. L. L.

—

« Mon colonel » (LXI, 726, 877). — La guerre ne fera qu'imiter la marine si elle supprime « mon » devant les grades des officiers combattants, car les grades subalternes de la guerre ne comportent pas le « mon ». Les majors et les vétérinaires sont appelés monsieur le major et monsieur le vétérinaire. Mon est possessif et n'est pas l'abréviation de Monsieur, car les femmes et les civils n'emploient pas le mon et énoncent simplement le grade. Un officier d'un grade supérieur ne

dira pas « mon » à son inférieur ; si « mon » était monsieur, la courtoisie de l'officier supérieur en grade, des femmes, des civils, le leur ferait employer, alors qu'il n'en est rien. P. M.

—

L'heure de None (LXI, 504, 712, 883). — Le savant docteur Battandier ne répond pas à la question posée dans l'*Intermédiaire* du 1er avril.

Ce que nous voudrions savoir, c'est la raison pour laquelle à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe (nous connaissons des vieillards qui l'ont entendu dans leur enfance) on disait aux environs de Caen (à Rots) et aussi à Etretat, Seine-Inférieure, au lieu de « sonner midi ou sonner l'Angélus » : None va sonner. None est sonné. D'où vient cette vieille expression qui tend à se perdre et semble en contradiction avec les « heures Canoniales » qui n'ont jamais été sonnées dans les campagnes. UN VOISIN.

* * *

On trouve sur l'heure de None un renseignement singulier dans un des glossèmes qui défigurent le Banquet du Dante. On sait que ce livre, où l'on admire les plus belles pages de la prose italienne, nous est parvenu sous la forme d'une glose, dans laquelle l'œuvre du glossateur, ordinairement stupide, et rédigée en pur galimatias, est écrite pêle-mêle avec le texte du poète, sans aucun signe extérieur qui puisse la faire distinguer. Jusqu'ici il n'y a eu personne qui ait songé à faire une édition critique du Banquet, c'est-à-dire une édition dans laquelle le texte soit séparé de la glose.

Cependant les glossèmes, en raison de leur sottise, se reconnaissent assez bien. Voici celui où il est question de l'heure de None : je le traduits mot pour mot : c'est au chapitre 23 du quatrième traité.

Et dans le jour ainsi jusqu'à la Tierce, et puis jusqu'à la None, laissant la Sexte dans le milieu de cette partie, par la raison que l'on comprend, et puis jusqu'à Vêpres, et au delà de Vêpres. Et c'est pourquoi les Gentils, c'est à dire les Païens, disaient que le char du Soleil avait quatre chevaux : ils appelaient le premier Eoüs, le second Piroïs, le troisieme Etthou, le quatrième Phylogeos, suivant que l'écrit Ovide dans le deuxième des Métamorfoseos au sujet des parties du jour. Et il faut savoir briévement que, suivant ce qui a été dit plus haut dans le sixième chapitre du troisième traité, l'Eglise emploie dans la distinction des heures du jour temporelle qui sont au nombre de douze dans chaque jour, grandes ou petites, selon la quantité du soleil, et comme la sixième heure, c'est-à-dire midi, est la plus noble de tout le jour, et la plus vertueuse, ses offices tout près de toute part, c'est-à-dire, avant et après, tant qu'elle peut ; c'est pourquoi l'office de la première partie du jour, c'est-à-dire la Tierce, se dit à la fin de celle-ci, et celui de la troisième et de la quatrième partie se dit au commencement, et c'est pourquoi on dit demi-tierce, avant qu'on sonne de ce côté, et demi-none, après qu'on a sonné de ce côté, et ainsi demi-vêpre. Et c'est pourquoi chacun doit savoir *que dans la droite none on doit toujours sonner au commencement de la septième heure du jour ;* que ceci suffise pour la présente digression, et maintenant tourne la page. »

La fin du glossème est très naïve : il est clair qu'il y avait un homme qui dictait, un autre qui écrivait ; le premier a dit au second de tourner la page, et celui-ci a cru que ces paroles devaient faire partie du texte. On trouve la même observation dans d'autres glossèmes du Banquet.

J'ai conservé, autant qu'il est possible de le faire dans une traduction, toutes les sottises qu'on lit dans l'original. On doit observer que plusieurs phrases sont inintelligibles. Il y en a une cependant qui est assez claire, c'est celle que j'ai soulignée.

Faut-il croire qu'elle répond à quelque chose d'exact ?

Si cela était, il en résulterait que l'usage de sonner la None une heure après que le soleil passe au méridien aurait existé en Italie. Mais, tant qu'il n'y aura pas, à cet égard, d'autres autorités que celle que je viens de citer, il sera nécessaire de demeurer dans le doute sur ce sujet.

VICO BELTRAMI.

—

Le numérotage des maisons sous la Révolution (LX ; LIX, 936). — Je vois que Clamavi s'éloigne quelque peu du sujet et ferai de même, pour signaler aux chercheurs (c'est le cas de le dire) le numéro 38 du Boulevard Lannes à Paris.

Quand, tournant le dos à l'Arc de Triomphe, on arrive à la Porte Dauphine, les numéros impairs de ce boulevard commencent à gauche : en face d'eux, rien qu'un bâtiment militaire sans numéro. Vous pouvez continuer dans cette direction, comme le fit dernièrement mon co-

cher, vous ne trouverez aucun numéro pair.

Le 38 se trouve absolument isolé, sur la *droite* quand on est en face la porte Dauphine, et face aux fortifications, c'est-à-dire placé comme les maisons à numéros impairs à 400 mètres de là.

Placer sous l'égide du vainqueur de Montebello ce chef-d'œuvre de stratégie administrative me semble excessif.

Dr Vogt.

—

Enveloppe de lettres (LX ; LXI, 92, 209, 263, 606, 995). — Avant la loi du 27 nivôse de l'an III, voici quelle était la taxe des ports de lettres.

DISTANCES	LETTRE simple	LETTRE avec enveloppe	LETTRE double
de 20 lieues et au-dessous..	4 sous	5 sous	7 sous
de 20 à 40	6 »	7 »	10 »
de 40 à 60	7 »	8 »	12 »
de 60 à 80	8 »	9 »	14 »
de 80 à 100 ...	9 »	10 »	16 »
de 100 à 120..	10 »	11 »	18 »
de 120 à 150 ..	12 »	13 »	22 »
de 150 à 200 ..	14 »	15 »	26 »
et au-delà	15 »	16 »	30 »

D'après ce tableau, on voit que l'impôt d'un sou par enveloppe existait avant la loi 588.

F. Jacotot.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Découverte d'un psautier Judéo-Chrétien du premier siècle de notre ère. — Dans les *Débats* :

C'est sous ce titre sensationnel que le dogmaticien berlinois M. Adolphe Harnack a récemment publié un document extrêmement important pour l'étude du christianisme primitif. Depuis la découverte de la célèbre *Didachè* ou *Enseignement des douze apôtres*, il y a près de trente ans, aucun document n'avait jeté une lumière aussi vive et aussi nouvelle sur les origines de la religion chrétienne.

Le nouveau texte a été découvert dans une version syrienne par un orientaliste anglais, M. Rendel Harris. Il vient d'être mis à la portée du public par un jeune théologien, M. Jean Flemming, qui l'a traduit en allemand, et par M. Harnack, qui l'a accompagné d'un commentaire détaillé.

Le recueil ne contient pas moins de quarante-deux chants lyriques, odes ou cantiques, attribués au roi Salomon, mais composés certainement à une époque bien postérieure. D'après M. Harnack, ces psaumes seraient du dernier siècle avant la chute de Jérusalem (70). Ils auraient été interpolés, complétés ou enrichis par un écrivain judéo-chrétien habitant la Palestine à l'époque du Christ. Ils ont par conséquent une importance capitale pour l'histoire des premiers chrétiens. Ils nous aident à mieux comprendre la mentalité spéciale et la piété individuelle des israélites contemporains du Messie ; ils nous font connaître ce mélange caractéristique de notions juives et d'idées chrétiennes, de conceptions anciennes et d'aspirations nouvelles qui forment et devaient nécessairement former le fond même de la religion nouvelle au premier siècle de notre ère. Enfin, ils jettent une lumière toute neuve sur ce que le célèbre théologien de Berlin appelle « les prémisses et les fondements de la théologie et de la piété johannique », c'est-à-dire sur les origines du mysticisme chrétien et de la théorie du Logos ou du Verbe devenu chair.

Henri Schœn.

—

La Force de Michel Colombe et la Haute-Normandie. — On connaît la fameuse *Force* de Michel Colombe, sculpteur (1430-1512), l'une des quatre statues du tombeau de François II, duc de Bretagne et qui symbolisent, à la cathédrale de Nantes, les vertus du défunt.

Or, nous avons trouvé un panneau de bois, début de la Renaissance, provenant d'une maison cauchoise, démolie à Doudeville (Seine-Inférieure) en 1904. Il reproduit presque exactement, en bas-relief, la face de la statue. Des moulages en ont été pris. L'original mesure 50-24 centimètres. Le personnage de *la Force* est casqué, cuirassé, comme à Nantes, la robe semblablement drapée, et il arrache avec la main droite une tarasque issant d'une tour qu'il tient dans la senestre. Les modifications consistent non seulement dans une simplification des détails, mais aussi dans la transformation d'une statue en un relief et surtout dans la présence d'un encadrement renaissance en piscine, à voûte en conque de plein cintre, et à colonnes cannelées plates. L'authenti-

cité du document semble indiscutable. La question se pose de l'antériorité ou de la postériorité, plus probable, du bas-relief relativement à la statue de Colombe et par conséquence des rapports possibles de Colombe avec le plateau du Caux aux nombreux manoirs de bois historiés.

C. LEVILLAIN. — A. M. GOSSEZ.

* * *

Lettre autographe du marquis de Mirabeau. — Cette lettre est adressée au cardinal de Fleury (5 janvier 1733).

Monseigneur,

Rien ne peut authoriser la liberté que je prends d'avoir l'honneur de vous demander votre protection pour mon fils que les bontés que vous avés pour les gens de condition et les anciens officiers ; j'espère, Monseigneur, que je seray bientost à portée de vous aller faire ma cour et d'avoir l'honneur de vous le présenter que j'ay cependant trante ans celuy de servir le Roy en qualité de capitaine de cavalerie, colonel d'infanterie, et brigadier de ses armées. Je n'ay discontinué mes services, monseigneur, qu'à la dernière paix, criblé de blessures et hors d'estat d'aller recevoir les récompenses que le feu Roy donnoit d'ordinaire aux personnes dont les services estoient marqués. Aujourd'huy, Monseigneur, j'ay mon fils capitaine dans le Régiment de Genssac, régiment que j'ay commandé pendant vingt ans. Si par votre protection, Monseigneur, et mes services, j'en pouvois mériter lagreement pour mon fils en cas de promotion, je vous en aurois une éternelle obligation. Nous sommes voués depuis des siècles au service du maître et je n'ay rien tant à cœur que de les voir continuer à mes enfans. Pardonnés moy la liberté que je prends dans une occasion aussi intéressante et faites moy lajustice d'estre persuadé du profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'estre, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le marquis de MIRABEAU.

A Aix, le 5 janvier 1733.

(Archives du Ministère des Affaires étrangères. Registre intitulé : *Provence. Mémoires et documents*, n° 1736, folio 4).

P. c. c. O'KELLY DE GALWAY.

—

Alfred de Vigny et Marie Dorval. — On sait que quand il daignait sortir de sa tour d'ivoire, Vigny s'humanisait volontiers avec la grande comédienne romantique, Marie Dorval. Une lettre de celle-ci à Mme Pauline Duchambge, malheureusement non datée, tendrait à faire croire que le noble poète ne s'est pas toujours montré galant gentilhomme. Quand on aura fini d'étudier les amitiés littéraires de Vigny et qu'on abordera l'histoire de ses amours, cette lettre [Bibl. Nat. F. Fr. 12.757, fol. 420] sera un jalon intéressant sur une piste encore peu frayée.

1er mars

« Ma chère Pauline, je pars sans avoir pu venir vous embrasser et vous dire adieu. J'ai eu beaucoup de chagrin. Il est arrivé de très grand malheur dans la famille de Sandeau. Il m'a affligée comme toujours. Je l'aime et cependant je suis heureuse de partir. J'ai eu besoin de M. de Vigny, je lui ai écrit. Il n'a pas voulu venir et m'a écrit la lettre la plus *jaquine* qu'on puisse jamais écrire. Oh ! tout cela est bien triste ! On ne peut pas même vivre dans un souvenir. Je vous envoie deux petits pots que j'ai rapportés de Nimes. Je vais à Mons. Je vous écrirai, Pauline. Vous me répondrez, n'est-ce pas ? Je suis bien triste et je ne sais pas ce que je vais devenir. Adieu, chère amie. Je vous aime bien et je vous embrasse de toute mon âme.

MARIE.

P. *c. c.* L. G. P.

—

NECROLOGIE

Nous avons le très vif regret d'apprendre la mort de notre distingué collaborateur M. Pilastre, docteur en droit, avoué honoraire.

Sous la signature Firmin, qu'il avait adoptée depuis de longues années, il apportait à l'*Intermédiaire* son concours de parfait lettré, si familier avec la belle langue du XVIIe siècle qu'il savait écrire. On lui doit de savantes et précises études sur l'époque de Louis XIV : *La Religion au temps du duc de Saint-Simon* ; l'Abrégé du *Journal du marquis de Dangeau ; Achille III de Harlay* ; *Le Petit Glossaire des lettres de Madame de Sévigné.* Ces œuvres et d'autres attestent une connaissance intime, profonde, du grand siècle, et sont d'un historien qui prêtait à la rigueur d'une érudition severe le charme d'une langue châtiée.

M. Edouard-Napoléon Pilastre est décédé à Paris, âgé de 73 ans.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20 Juillet 1910

46e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1262 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Le ballon de Fleurus. — De l'*Echo de Paris :*

Tout le monde sait que c'est à la bataille de Fleurus, le 25 juin 1794, que fut employé pour la première fois un ballon captif militaire, qui renseigna le général Jourdan sur les mouvements de l'armée autrichienne. Qu'est devenu cet aérostat ? Un de nos lecteurs va nous le dire :

« Pendant un récent voyage en Autriche, je visitai l'arsenal de Vienne, et quelle ne fut pas ma surprise d'y découvrir le ballon de Fleurus. Voici ce que j'appris de mon cicérone :

« Ce ballon suivit l'armée de Sambre-et-Meuse, à laquelle il était resté attaché, dans sa marche à travers l'Allemagne du Sud, pendant la campagne de 1796. Le 3 septembre, Jourdan était battu à Wurzbourg par l'archiduc Charles et forcé de se retirer sur la Lhan. Dans sa retraite, il abandonna une partie de ses convois et le ballon tomba entre les mains des Autrichiens. On peut voir, dans l'arsenal de Vienne, un tableau représentant l'archiduc Charles, entouré de son état-major, en train de l'examiner. »

Saluons ce précurseur !

Les collaborateurs de l'*Intermédiaire* n'ont-ils aucune observation intéressante à présenter ?

Voies romaines. — Il existe dans les forêts entourant Elbeuf et Caudebec-les-Elbeuf (l'*Uggade* de l'Itinéraire d'Antonin), un grand nombre d'anciennes routes de l'Empire. Les unes n'ont jamais cessé d'être parcourues et le sont encore ; d'autres ayant été abandonnées, pendant la guerre de Cent ans, disparurent sous des boisements naturels, puis furent rendues à la circulation sous Louis XVIII et Charles X, et sont maintenant des chemins de grande communication ; d'autres encore, également envahies par des végétations sylvestres, ont été déboisées au XIXe siècle et sont devenues de superbes chemins forestiers, mais n'ayant pas, pour la plupart, d'issues directes dans leur prolongement ; enfin un certain nombre de ces anciennes voies romaines généralement très larges sont restées boisées.

Toutes ces routes, en quelque état qu'elles soient de nos jours, sont rigoureusement en ligne droite ; en outre, elles sont bordées de chaque côté d'un fossé au delà duquel est une butte continue formée des terres extraites de ce fossé.

Ces voies partent généralement d'un ancien gué de la Seine, ou d'une ancienne

agglomération gallo-romaine pour se diriger sur une autre, ou vers quelque antique bergerie ou vacherie.

Dans leur parcours, ces routes sont jalonnées de soubassements d'anciens édifices gallo-romains : villes avec hypocaustes, vigies ou postes à signaux à doubles enceintes carrées, etc ; ou passent près ou au pied de camps retranchés, de câteliers et de mottes, dans lesquels on a trouvé et trouve encore des objets antiques les plus divers, en bronze, fer, os, terre cuite, or, argent, verre et même de nombreuses hachettes en pierre.

Dans les forêts avoisinant d'autres anciennes villes de la Gaule romaine, a-t-on remarqué une voirie antique analogue à celle des environs d'Uggade ? Je serais très heureux d'obtenir quelques renseignements à ce sujet. H. S-D.

—

Abraham, personnage historique. — J'ai lu dans un article de vulgarisation sur « les Nouvelles révélations des antiquités bibliques »,paru dans une revue assez répandue, que le tombeau d'Abraham et des patriarches existe encore à Hebron,en Palestine.

Je croyais, d'après Renan, que la période historique de l'histoire juive était loin de commencer avec Abraham.

Je serais heureux de savoir ce qu'il faut penser sur ce point et si, depuis l'apparition de l' « Histoire du peuple d'Israël », les nouvelles découvertes que l'on a faites ont si entièrement renouvelé la question de l'historicité d'Abraham. G. A.

—

Saint-Louis. Les plus anciennes églises construites sous ce vocable. — Environ deux ans après la canonisation de Louis IX, on consacra l'église des Dominicains d'Evreux et elle fut mise sous le patronage du saint roi, tandis qu'auparavant, affirme un chroniqueur, elle « portait le nom de Saint Pierre et de Saint Paul ».

Sait-on quelle église (Garches, la Saussaye, Poissy ou autre) fut la première *bâtie* en l'honneur de saint Louis ? A quelle date ? QUÆSITOR.

—

Chatel massacré comme accapareur en 1789. — Que sait-on exactement sur un nommé Chatel, lieutenant du maire de Saint-Denis, qui fut, comme Foullon et Bertier, arrêté par la populace en juillet 1789, comme accapareur. On le conduisait à Paris, mais il fut massacré en route.

C'est une victime oubliée de ces journées sinistres. Y.

—

Les cheveux d'une victime de la Terreur. — Une victime de la Terreur, une femme, sur le point d'être guillotinée, écrit au Comité du salut public pour demander la permission de disposer de ses cheveux.

Cette lettre a-t-elle été publiée et où ? Peut-on la citer ? T.

—

La redingote grise. — Comment se fait-il qu'on ait pris l'habitude de dire : « la redingote grise » ? D'abord, ce n'était pas une redingote, mais un « caban », ce qui n'est pas du tout la même chose.

Ensuite, Napoléon s'en servait en guise de par-dessus (et non de redingote) ; puisqu'il l'endossait toujours « par dessus son habituel uniforme » de colonel, comme on le fait pour les cabans. Enfin à sa mort, dans son testament, « Napoléon lui-même la qualifie de caban gris », et non de redingote grise. Or il savait, mieux que nous, le nom de ses propres vêtements.

Nous pourrions ajouter encore d'autres détails typiques, qui montrent bien qu'il s'agissait là de cabans, et non de redingotes ordinaires ; il en a même eu un « à patte dans le dos », en arrière, à la taille ! à Ligny-Waterloo (si l'on en croit M. Barral), comme nos pioupious !

Dr BOUGON.

—

Une réponse du duc de Bordeaux, sur Marengo. — Dans un article, sur les premières années du duc d'Aumale, paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 mai dernier, M. Mézières cite l'anecdote suivante :

En 1829 le roi Charles X interrogeait son petit fils le duc de Bordeaux, et lui demandait quelques détails sur la bataille de Marengo. L'enfant répondit sans hésiter à la grande satisfaction et à la grande colère du roi : « La bataille de Marengo a été gagnée par Louis XVIII qui avait confié à un général nommé Bonaparte le commandement de ses

troupes : le général manqua à ses devoirs, il fut proscrit et renfermé dans une île déserte où il mourut.

Sur quelles autorités, vraiment sérieuses et dignes de foi, a pû s'appuyer le distingué académicien, pour prendre la responsabilité d'une pareille énormité ? Cette réponse était-elle déjà connue ? a-t-elle été déjà citée ?

Fait-elle le pendant, « du marquis de Buonaparte, général des armées de S. M. le roi Louis XVIII », du Père Loriquet, dont ici même, une discussion intéressante a fait justice ? A. B. L.

—

Les Fossés jaunes. — Je suis avec beaucoup d'intérêt la polémique très courtoise qui s'est engagée dans l'*Intermédiaire* entre MM. Beaurepaire, Nothing, G. Pelissier et Piton à propos de la Grange Batelière ; et d'une note de ce dernier, j'extrais le passage suivant : — « Nous pouvons affirmer, avec ce Censier [de l'évêque, en 1373], que la Grange Batelière n'a jamais rien eu de commun avec la *batellerie*, par la bonne raison qu'elle se trouvait située à une distance de 40 toises (80 mètres), des fossés du roi (*fossata regis*), autrement dit des FOSSÉS JAUNES, c'est à dire de L'ÉGOUT. » Or, l'égout, si je ne me trompe, suivait le parcours des rues du Château d'Eau, Richer, de Provence, etc., et les « Fossés jaunes », coupaient entre la ligne de nos boulevards et la rue des Petits Champs (Cf. A. Bonnardot, *Dissertations sur les anciennes enceintes de Paris*, p. 182, et le plan annexé p. 186-187, fig. 3).

Comment concilier cette anomalie topographique ?

Comment M. Piton l'explique-t il ?

EMILE BLONDET.

—

La maison de Chateaubriand à Chantilly. — Chateaubriand raconte, dans sa correspondance, que lorsqu'il voulut écrire le chapitre des *Mémoires d'Outre-Tombe* sur le duc d'Enghien, il voulut se rendre à Chantilly même, à l'endroit où le prince avait passé une partie de son enfance. Le chapitre a été écrit à Chantilly et décrit avec la somptuosité de style qu'affectionnait l'auteur du *Génie du Christianisme.*

Qu'est devenue la maison qu'habita Chateaubriand ? Existe-t-elle encore ? Où était-elle située ? C...

—

Max Claudet. — Sculpteur assez connu il y a quelques années, Max Claudet a exposé souvent au Salon ; je voudrais avoir quelques éléments de biographie sur son compte : date de naissance, nom des parents, mariage, enfants, etc...

EVE DU ROURE.

—

La mort de Delphine Gay. — Dans une lettre que le *Temps* a publiée le 4 juillet, M. Faguet demande à M. Léon Séché pourquoi il n'a rien dit, dans l'ouvrage qu'il vient de publier sur Madame de Girardin, de la légende d'après laquelle celle-ci se serait tuée par amour pour ce comédien. M. Léon Séché s'est contenté de répondre : parce qu'il n'y a rien de vrai dans cette légende. Ne pourrait-on pas en savoir un peu plus ? Personne ne pourrait-il dire le nom du comédien mis en cause ? Et d'une manière générale, l'opinion si favorable qu'a M. Séché de la vertu de Madame de Girardin, opinion conforme à celle d'Arsène Houssaye (« elle avait eu beaucoup d'amoureux et pas un amant »), n'est-elle contredite par rien ?

H. M.

—

La pension turque de Lamartine. — Nous savons que pendant plusieurs années la Turquie fit à Lamartine une pension de 20.000 francs par an. Pourrait-on dire à quelle occasion cette pension fut établie, sous quelle forme elle fut payée et jusqu'à quelle époque ? L'auteur des *Méditations* la touchait aussi en mai 1854.

J...

—

Famille de Lichtenauer. — Je serais très reconnaissant à qui pourrait me donner quelques renseignements généalogiques sur la famille *de* Lichtenauer, (ou Lichtenauer), du grand Duché de Bade, alliée à la famille des barons Rœder de Diersburg et au général Brückner.

Ignace et Philippe Lichtenauer furent baillis de Sasbach (1756-1823), leur petit-fils et fils, grand bailli d'Offenbourg.

Armes : *de..... au chandelier de.....*

Baron DE G.

—

Descendance de François de Tott. — Quelle a été la descendance :

1° de François de Tott (1730 ou 33 — 1793), qui fut secrétaire de Vergennes à l'ambassade de Constantinople, consul en Crimée, maréchal de camp et gouverneur de Douai ; 2° de son frère, qui mourut à Paris, en 1803, dans une extrême misère ?

Quel était le prénom de ce dernier ainsi que celui de leur père, un des compagnons de Rakoczy dans la lutte des Hongrois contre l'Autriche ? H. M.

—

Armes de d'Argenson. — Quelles étaient les armes de : « Puissant Seigneur, Marc-René Devoyer Depaulmy d'Argenson, Marquis de Voyer, Gouverneur de Vincennes, Lieutenant général de la haute-et-basse Alsace, Maréchal des camps et armées du Roy, Inspecteur général de cavalerie de dragons, Directeur général des haras de France, Gouverneur de Romorantin »; ainsi qualifié dans un acte de 1755 ? GASTON HELLEVÉ.

—

Armoiries de La Mare. — De La Mare, famille alliée aux de Tourtain, propriétaire du château d'Escrennes (Loiret) jusqu'en 1869. Les Delamare d'Escrennes étaient connus à la fin de l'Empire par leur écurie de courses.

Merci d'avance aux aimables collègues qui voudront bien me renseigner.

MARTELLIÈRE.

—

Armoiries de Lebègue de Presle. — Quelles sont les armes de Lebègue de Presle, médecin et ami de Jean-Jacques Rousseau? Et de Lebègue du Portail, ministre de la guerre en 1791 ?

MARTELLIÈRE.

—

Armoiries d'Antoine Lemoyne. — Quelles étaient les armes de : « Antoine Lemoyne prêtre, Docteur de la Maison et Société de Sorbonne, seigneur d'Asnières ; ainsi nommé dans un acte de baptême du 25 décembre 1706?

GASTON HELLEVÉ.

—

Armoiries à déterminer : 3 roses. — *D'or, ou d'azur, à 3 roses de 6 pétales d'argent posées 2 et une.* L'écu timbré d'un casque taré au tiers ; grillé de 7 ; ayant pour cimier une quintefeuille d'argent. Le casque orné de ses lambrequins aux émaux de l'écu.

Variante : L'écu timbré d'une couronne de comte. Sceaux trouvés à de vieux parchemins.

Un aimable chercheur pourrait-il me dire à quelle famille appartiennent ou appartenaient ces armoiries ?

SAINT-ELME.

—

Seulement pour Mais. — S'il n'y a aucun inconvénient à s'écarter de la grammaire lorsqu'une question d'euphonie, de clarté, de rapidité, de logique pousse les auteurs à secouer un joug déraisonnable; si, par exemple, il est permis d'écrire : « J'ai très soif ; j'ai très peur » (LXI, 773, 875) ; si l'on est libre de supprimer l'absurde *ne* explétif (XLV, 57) « pure superfétation, comme l'a dit M. Paul Argelès, dont la nécessité ne se justifie pas » (XLV, 263); en revanche, il faut protester contre les horreurs qui feraient de la langue française une langue de goujats : les *de suite* pour *tout de suite*, les *en imposer* pour *imposer*, les *causer* pour *parler*, les *émérite* dans un autre sens que celui d'*invalide ayant bien mérité*.

C'est pourquoi je commets souvent la faute d'écrire *seulement* à la place de *mais*. On a, tant de fois, l'occasion d'employer cette conjonction qu'un équivalent serait le bienvenu. Je ne crains donc pas d'imiter le langage ordinaire, celui que l'on entend chaque jour, et d'écrire : « Nos escadres coulent tous les cuirassés de la flotte allemande, *seulement* (au lieu de *mais*) nos soldats sont battus sur les bords du Rhin ou près des Vosges; alors, à quoi nous servira notre triomphe naval ? »

Je n'ignore pas que Littré nous enseigne que *seulement* ne signifie que : 1° *rien de plus*, 2° *uniquement*, 3° *au moins*, 4° *même*, 5° *ne... que..* 6° *à la condition que*. C'est pourquoi je désirerais savoir si de bons écrivains ont employé *seulement* dans le sens de *mais*, afin de soutenir une innovation si utile à la facilité de l'exposition de la pensée, à la beauté de la phrase.

ALFRED DUQUET.

—

Prononciation du mot Reims. — La plus généralement adoptée aujourd'hui est *Raince* On prononce encore, mais très rarement à l'Allemande *Remse.* Du temps de Marot, c'était *Rain.* Ainsi, dans le XXIe Rondeau de maître Clément :

Au départir de la ville de Reims,
Faute d'argent me rend faible des reins,

Le poète le fait également rimer avec *crins, refrains* et *freins*.

Mais la première prononciation n'est-elle pas la plus rationnelle ?

H. QUINNET.

—

Flic. — Flic : origine du mot ?

V.

—

Camelots du roi. — Depuis quelque temps des jeunes gens appartenant au monde royaliste se livrent à des manifestations diverses : ils s'intitulent camelots du roi.

Ce nom passera à l'histoire : c'est donc bien le moment d'en fixer l'origine. De quand date ce nom ? Qui en fut l'auteur ?

Dr L.

—

La poste dans les campagnes anciennement. — Quel était autrefois le sort d'une lettre adressée à un rural éloigné de tout bureau de distribution ?

Je vois bien qu'au temps du *Dictionnaire de Trévoux*, il y avait, dans certaines villes desservies par les messageries, des bureaux de poste et des distributions à domicile par des agents spéciaux déjà appelés *facteurs*, mais de là à nos facteurs ruraux, il y a loin. On trouve même, *fort exceptionnellement*, des piétons ou *savates*, allant prendre les lettres à ces bureaux privilégiés pour les porter à des bureaux de distributions secondaires. Mais presque toujours les petits centres ne sont desservis que par les coquetiers ou gens de même acabit et celui qui est désigné reçoit pour chaque lettre qu'il apporte ou emporte, un prix fixé à l'avance en dehors du tarif postal.

Rien n'empêche qu'on ne s'informe de temps en temps en ces lieux favorisés quand on est dans l'attente. Mais qu'advient-il des lettres adressées aux gens si nombreux qui en sont éloignés ? N'ont-ils à espérer que les informations données par des amis qu'un heureux hasard a conduits à la poste. Une lettre peut-elle rester autrement confinée loin de sa destination pendant *des mois et des années* ?

Je sais bien qu'on n'avait guère alors l'idée de recourir à la poste qu'en cas d'absolue nécessité, mais il était bien des circonstances où l'on ne pouvait songer à un autre moyen de communication.

De quand date le premier facteur rural qui n'eut sans doute à l'origine qu'un service hebdomadaire ? Sous l'Empire seulement, un des petits centres que j'ai cités, put bénéficier deux fois la semaine d'une communication avec le bureau desservi par les messageries ; qu'advenait-il alors des communes purement rurales ? Je l'ignore. Ce ne fut que vers 1850 que certaines d'entre elles eurent un service journalier. On sait que certaines communes de France, d'un accès difficile, n'en eurent même le bénéfice que beaucoup plus tard.

LÉDA.

—

Prix donné aux mois de l'année. — A quelle date fut exécuté aux Tuileries devant leurs Majestés Impériales ce « quadrille en action » ? La Princesse Pauline y représentait l'Espérance, et l'Infante d'Espagne l'Amour. Le programme imprimé (8 p. non chiffrées) ne donne aucune date.

D. A.

—

Nogué. — Voyage et avantures (sic) de Martin Nogué en Europe. — Je désirerais avoir des renseignements sur ce roman, publié à La Haye en 1728, chez Adrien Hoetjens. Je le crois fort peu connu (Barbier n'en fait pas mention) et il contient des détails forts curieux sur la vie militaire dans les premières années du dix-huitième siècle.

H. D'A.

—

Houille blanche. — On lit dans le *Journal de Genève*, n° du 4 juillet, sous la signature de Ed. Lullin :

Lorsqu'en 1852 le grand ministre piémontais de Cavour négociait secrètement avec l'empereur Napoléon III l'annexion de la Savoie à la France, en échange du concours de celle-ci pour la conquête de la Lombardie, il lui faisait valoir que, si la Savoie était un pays sans industrie ni commerce, elle renfermait dans ses cours d'eau montagnards une richesse industrielle qui ne demandait qu'à être utilisée pour la création de force motrice, et par une géniale intuition, il affirmait à l'empereur que ce qu'il dénommait la *houille blanche* des montagnes savoyardes vaudrait un jour autant que la houille noire des plaines.

Est-ce là première mention du terme de *houille blanche* ; et ne l'avait-on pas employé avant 1858 ?

GOMBOUST.

Réponses

—

Les cartes de Jules César (LXI, 777). — Une carte ou des cartes de la Gaule ont dû être dressées, peut-être sur l'ordre même de César, après la conquête romaine. Mais avant, qui les aurait dressées ? Et les cartes d'alors étaient-elles assez détaillées, et assez exactes, pour servir, même si elles avaient existé d'avance, à diriger une armée ? Rien de plus douteux. César a donc dû procéder comme tout conquérant, même moderne, en pays neuf : se faire guider par des Romains ou des Grecs ayant parcouru le pays, et par des gens du pays même.

IBÈRE.

—

Conventionnels ralliés à l'Empire (LXII, 2). — La liste est longue des conventionnels, survivants à la Révolution, qui servirent l'Empire ou s'y rallièrent, après avoir voté la mort de Louis XVI, avec ou sans sursis. Voici, aussi succincte que possible, une notule sur chacun d'eux.

ALBITTE (Antoine-Louis). Nommé par Bonaparte, après la révolution de Saint-Cloud, sous-inspecteur aux revues, place qu'il exerçait encore en 1814. Il ne l'était plus en 1815.

ALQUIER. Nommé par Bonaparte ambassadeur en Espagne (où il fut remplacé par Lucien Bonaparte), et employé, en la même qualité, à Naples, à Stockholm et à Copenhague.

BARÈRE. Lors de la révolution de Saint-Cloud, il adressa au premier consul ses félicitations. Il fit paraître bientôt après, sous le titre de *Mémorial anti-britannique*, un journal qui, malgré la protection de Napoléon, n'eut aucun succès.

BATELIER. Procureur impérial près le tribunal civil de Vitry, place qu'il n'exerçait plus en 1813.

BERLIER. Devint, sous Bonaparte, conseiller d'Etat, puis président du Conseil des prises.

BEZARD. Procureur impérial du tribunal civil de Fontainebleau, place qu'il n'occupait plus en 1813.

BISSY. Juge au tribunal d'appel d'Angers. Il n'était plus sur le tableau en 1813.

BONNESŒUR. Nommé, après la révolution de Saint-Cloud, président du tribunal de première instance de Mortain, place qu'il occupait encore en 1815.

BORIE-CAMBERT. Nommé juge au tribunal civil de Cognac ; il ne l'était plus en 1813.

BOURDON (Léonard-Joseph). Il était, en 1805, administrateur de l'hôpital militaire de Toulon.

BRIVAL. Bonaparte le nomma juge à la Cour d'appel de Limoges, après la révolution de Saint-Cloud.

CAMBACÉRÈS.

CAVAIGNAC. Nommé par Bonaparte, commissaire des relations commerciales à Marcote, en Asie.

CHATEAUNEUF-RANDON. Nommé, après la révolution de Saint-Cloud, préfet des Alpes-Maritimes.

CHAUDION-ROUSSEAU. Nommé par Bonaparte inspecteur des forêts à Bourbonne-les-Bains : il occupait encore cette place en 1815.

CHAZAL, fils. Préfet des Basses-Alpes en 1802, et des Hautes-Alpes en 1813.

CHAZAUD. Il était, en 1813, juge suppléant au tribunal de première instance de Confolens.

COCHON DE L'APPARENT. Préfet de la Vienne en 1800 et des Deux-Sèvres en 1805.

DAVID, premier peintre de l'Empereur.

DE BRY. Nommé préfet du Doubs le 29 avril 1801, mort en 1814.

DELCHER. Après brumaire, nommé par Bonaparte président du tribunal civil de Brioude. Il ne l'était plus en 1813.

DEYDIER. Nommé par Bonaparte juge à la Cour d'appel de Lyon. Il ne l'était plus en 1815.

DEVILLE. Inspecteur des forêts à Reims.

DROUET. Sous-préfet de Sainte-Menehould.

DUBOIS-DUBAIS. Pourvu de la sénatorerie de Nimes.

DUMONT (André). Sous-préfet d'Abbeville.

ENJUBAULT DE LA ROCHE. En 1803, il obtient un emploi dans les bureaux du ministre des finances.

FAYAU. Procureur impérial près le tribunal de première instance de Montaigu.

FOUCHÉ.

FRÉRON. Nommé en 1802 préfet du Sud à Saint-Domingue.

Gauran. Juge d'appel à Nîmes en 1800, président de cette Cour en 1813. On ne l'y trouve plus en 1815.

Garos. Nommé après brumaire juge au tribunal civil de Fontenay.

Garnier, de Saintes. Nommé président de la Cour criminelle de Saintes en 1799.

Garreau. Nommé en 1799 sous-inspecteur aux revues à Brest.

Gay-Vernon. Nommé par Bonaparte sous-directeur à l'Ecole polytechnique.

Genevois. Nommé en 1800 par Bonaparte membre de la Cour de cassation.

Genissieux. Juge au tribunal d'appel de Paris.

Gourdan. Nommé en 1800 juge au tribunal civil de Vesoul.

Grégoire. Sénateur de l'Empire.

Guillemardet. Préfet de la Charente-Inférieure.

Guillarault. Juge à la Cour d'appel de Bourges.

Guimbertau. Après le 18 brumaire, nommé juge au tribunal civil d'Angoulême.

Guyot de Saint-Florent. Il était, en 1813, substitut du procureur général près le Conseil des prises.

Guyton-Morveau. Administrateur des monnaies sous l'Empire.

Havin. En 1800, Bonaparte le nomma juge au tribunal d'appel du Calvados.

Herard. Après le 18 brumaire, il devint juge du tribunal criminel de l'Yonne.

Isnard. Juge au tribunal de première instance de Paris jusqu'en 1813.

Jacomin. Directeur des droits-réunis du Doubs en 1804.

Jean-Bon-Saint-André. Employé par Bonaparte pour l'organisation des quatre départements de la rive gauche du Rhin et nommé ensuite préfet du Mont-Tonnerre.

La Boissière. Juge au tribunal civil de la Seine jusqu'en 1813

Lacombe Saint-Michel. Nommé en 1802 inspecteur général de l'artillerie.

Lacoste. (J.-B.). Vers la fin de 1800, il fut nommé préfet du département des forêts. Il ne l'était plus en 1813.

Lacroix-de-Constant. Nommé en 1800 préfet des Bouches-du-Rhône, puis préfet de la Gironde.

Laloi, Membre, sous l'Empire, du Conseil des prises.

Lamarque. En 1800 préfet du Tarn, en 1804 conseiller à la Cour de cassation.

Leclerc. Préfet de la Meuse en 1804.

Lecomte-Puyravaux. En 1800 commissaire général de police à Marseille.

Lequinio. Nommé par Bonaparte sous-commissaire des relations commerciales à New-Port, aux Etats-Unis.

Le Tourneur. Préfet de la Loire-Inférieure.

Louchet. Nommé sous l'Empire receveur général de l'Aveyron.

Mailhe. Nommé, en 1800, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

Marragon. Il était, en 1813, receveur général de la Haute-Garonne.

Massieu. Il occupait encore en 1815 une place dans les bureaux du dépôt de la guerre, à Paris.

Meaulle. Procureur sous l'Empire près le tribunal de Gand, et ensuite, l'un des substituts du procureur général près la Cour de Bruxelles.

Merlin, de Douai. Commissaire en 1802 près le tribunal de Cassation, puis comte et grand officier de la Légion d'honneur.

Milhaut. Obtint un régiment de cavalerie sous le Directoire, il servit Bonaparte dans la révolution de Saint-Cloud.

Monestier. Président du tribunal civil d'Issoire jusqu'en 1815.

Musset. Préfet de la Creuse en 1800.

Oudot. Membre du tribunal de Cassation après le 18 brumaire.

Paganel. Nommé en 1803, chef de division dans les bureaux de la chancellerie de la Légion d'honneur.

Piorry. Juge à la Cour d'appel de Liège, sous l'Empire.

Pocholles. Nommé par Bonaparte, sous-préfet à Neufchâtel.

Pons-de-Verdun. Nommé en 1800 commissaire près le tribunal d'appel de la Seine, et en 1814, avocat général à la cour de Cassation.

Poulain-Grandpré. Nommé en 1800 président du tribunal civil de Neufchâteau.

Poultier d'Elmotte. Nommé colonel en 1802 et décoré de la Légion d'honneur.

Quinette. Préfet de la Somme sous l'Empire, puis membre du Conseil d'Etat.

Richard. Préfet de la Haute-Garonne

en 1800, puis préfet de la Charente-Inférieure.

Ritter. Membre de la Cour de Cassation jusqu'en 1813.

Ruelle, Sous-préfet de Chinon en 1800.

Saliceti. Ministre de la police générale de Naples.

Sautereau. Juge à la cour d'appel de Bourges sous l'Empire.

Sergent. Commissaire sous l'Empire près l'administration des hôpitaux des armées.

Syeyès.

Tallien. Consul à Alicante.

Thabaud. Administrateur de la loterie sous l'Empire.

Thibaudeau. Préfet de la Gironde, ensuite conseiller d'Etat, puis préfet des Bouches-du-Rhône, enfin membre de la chambre des pairs.

Thuriot. Juge au tribunal criminel de la Seine, rapporteur du procès Moreau, ensuite substitut du procureur général près la Cour de Cassation.

Treilhard (J.-B.). Après brumaire, président du tribunal d'appel de Paris, puis conseiller d'Etat en 1802.

Dr Max Billard.

—

Maubreuil (T. G., 573 ; LIV ; LVI.) **Mort de sa veuve** (LXI, 957). — Le *Petit Marseillais* publie l'article suivant :

Vers la fin de 1867, les journaux parlaient, avec grand bruit, d'une tentative d'assassinat commise sur la personne de la marquise d'Orvault. Elle avait été atteinte, se trouvant dans ses appartements, de trois coups de pistolet au visage. Après avoir saisi un coussin pour s'en faire une sorte de bouclier, elle s'était échappée par une porte dérobée. Mais, voyant le meurtrier attaché à ses pas, elle avait essayé de l'éviter en s'avançant jusque sur la corniche, placée au-dessous de ses fenêtres, se retenant aux barreaux de ses doigts crispés. Les passants aperçurent, dans cette tragique position, cette femme au visage ensanglanté, qui poussait des cris lamentables. En se précipitant à son secours, ils capturèrent l'assassin

C'était le propre frère de la marquise d'Orvault.

Cette femme vient de mourir. Et l'Académie des sciences morales et politiques vient d'en hériter.

Car la marquise d'Orvault du drame de 1867 et la marquise de Guerry, de la dotation faite à l'Académie, sont une même personne.

Mais ni ce nom de Guerry, ni ce nom d'Orvault, ne sont, au demeurant, grandement dignes de remarque. Il faut savoir, en outre, que cette grande dame — par son titre — était la veuve d'un des personnages les plus énigmatiques de l'histoire de la Révolution et de l'Empire, le comte de Maubreuil.

Comme il paraît invraisemblable d'enregistrer, en 1910, la mort de la veuve de l'homme qui avait accepté d'assassiner Napoléon en 1814, et qui s'était entremis pour le vol des diamants de la reine de Westphalie, opération qu'il mena à bien ; de l'homme qui avait promis aux alliés de jeter à terre, sous leurs yeux, la statue de la colonne Vendôme, et qui s'était promené, sous les rires des cosaques, avec le ruban de la Légion d'honneur attaché à la queue de son cheval, il convient, pour être cru, de fournir les pièces authentiques de cette affirmation. Voici donc l'acte de décès de la marquise de Guerry, d'Orvault et de Maubreuil, tel qu'il a été enregistré ces jours-ci :

VILLE DE PARIS. — (1er arrondissement)

BULLETIN DE DÉCÈS (1)

Nom : *Schumacher*. — *Prénom* : *Catherine*. — *Profession* : *s, p.* — *Agée de 80 ans*.

Décédée à Paris le 18 Juin 1910, rue de Rivoli, 198.

Inscrite le 19. — *Fille de Jean et d'Elisabeth Schlœsser, époux décédés.* — *Veuve de Marie-Jacques-Armand, marquis de Guerry, de Beauregard de Maubreuil d'Orvault.*

La mort de cette femme passa inaperçue et sauf la nouvelle que j'ai donnée dans l'*Eclair*, ne fut signalée nulle part. Personne ne soupçonnait, dans la vieille dame qui vivait, si retirée en un discret et confortable appartement bourgeois, la veuve du plus turbulent des aventuriers et l'héroïne d'un des procès les plus scandaleux d'il y a quarante ans.

Maubreuil n'était plus un jeune homme quand il rencontra Catherine Schumacher. Il avait 83 ans et menait un piteux équipage. Breton de bonne famille, brillamment apparenté, il avait gâché sa longue existence dans une série d'intrigues et d'excentricités qui lui avaient aliéné toutes les sympathies. Quel avait été exactement son rôle ? A la rentrée des Bourbons, il s'était fait remarquer par son exaltation pittoresque. Il soutiendra, plus tard, que les Bourbons avaient médité l'assassinat de Napoleon, et que Talleyrand — ce Talleyrand qu'il devait souffleter en public — était dans le complot. Il s'agissait alors

(1) L'acte de décès de la marquise de Maubreuil nous avait été communiqué par M. Léonce Grasilier.

d'habiller cent hommes avec des uniformes de la garde, de les mêler aux troupes de Fontainebleau, de s'approcher de l'empereur, de susciter une bagarre et de l'y tuer. Maubreuil assurera n'avoir écouté ces propositions que pour les dénoncer. Au demeurant, si le complot exista, il resta platonique.

Ce qui fut moins platonique, ce fut l'enlèvement des diamants de la princesse de Wurtemberg, ex-reine de Westphalie, qui lui valut cinq ans d'emprisonnement par contumace ; il esquiva sa peine, car les protecteurs puissants ne lui manquèrent jamais.

Le 20 janvier 1827, on célébrait, à l'église de Saint-Denis, une messe pour le repos de l'âme de Louis XVI ; Talleyrand y paraissait en manteau de cour ; Maubreuil s'approcha de lui, dans le cortège, et le souffleta. On l'arrêta, il fut condamné à cinq ans de prison. Il interjeta appel ; la première sentence fut confirmée On le mit en centrale ; deux ans après, il était dans une maison de santé. Il en sortit, vivant de libéralités exigées d'une voix hautaine. En 1866, une petite pension impériale l'aidait à ne point mourir de faim. C'est alors qu'il eut la fantaisie d'épouser Catherine Schumacher.

Un médecin qui le savait gêné était venu lui proposer une adoption. Ce médecin le mena chez une dame, aux Champs Elysées, qui lui présenta une personne fort gracieuse, tenant par la main un enfant de douze ans.

— Je veux, dit l'inconnue, faire de lui mon héritier.

— Voilà, dit Maubreuil, une dame qui va me faire éprouver le regret d'avoir quarante ans de trop.

A cela, la dame répondit en souriant :

— J'ai toujours dit que si je me mariais, ce serait avec un homme âgé.

La dame se faisait appeler Madame de Labruyère ; elle disait s'intéresser au fils d'une de ses amies, une écuyère. Elle était élégante, menait grand train. Mais son nom était d'emprunt, et c'est un titre authentique qu'elle cherchait. En réalité, elle s'appelait Catherine Schumacher ; elle était la fille d'une concierge et d'un cocher de fiacre ; mais elle avait su se débrouiller.

Le mariage fut célébré dans le grand-duché de Luxembourg ; l'enfant fut reconnu par acte notarié. Les témoins furent un commerçant, un cultivateur, un cocher et un sacristain (2).

Dès que Catherine fut marquise de Guerry, de Maubreuil et d'Orvault, elle invita à déguerpir l'homme qui lui avait donné la seule chose qui lui restât : son nom.

Elle rompit également avec sa famille, qui lui intenta un procès pénible, en réclamation de pension alimentaire. Ce qui inquiétait ces gens, c'était le bâtard : deviendrait-il l'héritier ? Le frère de la marquise s'affolait à cette idée que l'argent que gagnait sa sœur serait pour cet intrus. C'était un triste personnage que cette sorte de Lescaut, employé infidèle, chassé de ses places, sans ressources et traqué.

Il se tourna vers sa sœur et lui réclama de l'argent un pistolet à la main. A ceux qui l'arrêtèrent, il dit : « Ce sont des affaires de famille ». Le 15 janvier 1868, il était, pour ces faits, condamné à vingt ans de travaux forcés.

Maubreuil, à peu de temps de là, devait mourir misérable, dans un taudis. Puis, mourut à son tour, le mystérieux fils adoptif.

Le forçat est, sans doute, décédé au bagne.

Le temps et l'oubli avaient jeté leur suaire sur ces souvenirs. Tout semblait éteint et disparu, car nul ne soupçonnait, dans la personne si discrète et si digne, qui menait une vie si édifiante à l'ombre de Saint-Germain-l'Auxerrois, la survivante de ce roman historique et scandaleux. Elle avait conservé sa fortune et, de ses trois noms, le moins retentissant ; c'est sous ce nom-là, — par ailleurs du reste, noblement porté — que la fille du cocher Schumacher, la veuve de Maubreuil, figurera désormais parmi les bienfaitrices de l'Académie des sciences morales.

***

Mme Vincent nous rappelle que le marquis de Maubreuil habitait à Asnières, Grande rue 19, chez M. Guillon, pharmacien.

Il parlait souvent de ses mémoires. On ne sait pas ce qu'ils sont devenus.

Il est impossible de croire qu'on a pu les trouver chez sa veuve.

***

En 1867 ou 1868, la *Gazette des Tribunaux* a publié les débats d'un procès en pension alimentaire, intenté par les époux Jean Schumacher (il était qualifié de cocher sans place) contre leur fille la marquise d'Orvault, domiciliée rue Royale 12 ou 16

Ces débats renfermaient des détails fort curieux sur le passé du comte de Maubreuil, marquis d'Orvault et sur celui de sa femme, née Schumacher

FROMM de l'*Univers*.

—

Juifs (T. G. 471. — **Leurs conversions au XVIIIe siècle.** — Ce fut comme une espèce de sport pour les grandes dames au XVIIIe siècle. La conversion et le baptême d'un juif étaient prétexte à des fêtes magnifiques à l'église et dans

(1) Voir l'*Intermédiaire* LXI, 957.

les rues. De temps à autre, le *Mercure de France* y trouve matière à une excellente copie. Mais il ne semble pas que ces conversions au catholicisme fussent bien sincères. Ce qui est certain, c'est que, dans nombre de cas, l'instruction des catéchumènes se prolongeait indéfiniment.

En voici un exemple :

De 1761 à 1763, les cinq frères Astruc, juifs de Bordeaux, s'étaient fait un fâcheux renom à Paris par « leurs friponneries et leur indocilité », aux termes des rapports de police. Ils avaient déjà écumé la province : ils y marquaient leur passage par « des banqueroutes ».

L'un deux principalement, Moïse Astruc, était noté comme « tapageur » et surveillé pour ses mauvaises mœurs ». Il affectait les allures d'un petit-maître et, malgré les défenses de la police, s'obstinait à « porter l'épée et le couteau de chasse ». Certain jour, sur le Pont-Saint-Michel, il se battait avec un de ses coreligionnaires Ravel, quand l'inspecteur de police Buhot, prévenu, accourt pour les séparer. Moïse Astruc dégaine. Le policier en fait autant pour défendre sa vie. Mais, du renfort survenant, le juif détale à toutes jambes et va se terrer dans une maison voisine, où l'inspecteur ne pénètre pas. On ne voit plus Astruc dans les rues de Paris. Le lieutenant de police le croit parti en province, où ce juif court les foires, entr'autres celles de Beaucaire et d'Avignon, comme associé de sa mère. En conséquence, Sartine, le lieutenant de police, prie les intendants de province de faire rechercher Moïse Astruc : il en donne le signalement : « Visage brun, maigre et bourgeonné, petits yeux et nez aquilin ».

Entre temps, il recevait lettres sur lettres de Mesdames de Malon, de Beringhen et de Vernouillet qui sollicitaient sa clémence pour l'intéressant Astruc ; depuis deux ans, ce juif s'instruit dans la religion chrétienne ; et c'est la jalousie de ses coreligionnaires qui l'a dénoncé. Il dut néanmoins se rendre de lui-même à la prison du Petit Châtelet pour y passer un mois.

Ces dévotes réussirent-elles à lui faire abjurer le judaïsme ? Nous avons rencontré dans les *Archives de la Bastille* plusieurs exemples du même genre. Beaucoup d'Israélites « se faisaient instruire » et même baptiser, pour plaire à leurs protecteurs. Mais combien peu restaient dans le giron de l'Eglise catholique ! D'E.

—

Le cheval suivant un enterrement (LXI, 779, 994). — Ce doit être un reste des usages du temps de la chevalerie.

Décrivant « le trespas et obsecque d'illustre et resplendissant seigneur monseigneur Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, » le chroniqueur Molinet dit :

Et quand le deuil fut disposé pour venir à la dernière messe, le seigneur de Lisuneau (?) porta le pennon de mondict seigneur ; Robert de Melun et le seigneur de Vertain conduisirent un coursier houssé et paré des armes du trespassé ; Hugues de Melun porta l'espée ; le seigneur de Hames porta l'escu ; le seigneur de Fontaine porta le heaulme, timbre et armaye ; le seigneur de Boussu la bannière dudit seigneur. Toutes ces choses furent appertées en l'église et offertes, puis mises à l'entour de la bière. Le cheval pareillement fut offert, mais ne retourna pas vers la bière, car l'on avait faict un huis propice au chœur de ladite église par lequel il passa oultre.

Dans son récit des obsèques de l'empereur Frédéric, le même chroniqueur énumère « les nobles hommes de seize pays, comme royalmes, ducez, contez ou provinces, subjects à l'empire et à la domination d'Austrice », qui « offrirent particulièrement les banières, heaulmes, escus, armes et chevaulx desdits pays ».

Le cheval défilait même quand le corps n'était pas présent. Au service funèbre qui fut célébré à Bruxelles à la suite de la mort d'Isabelle la Catholique,

marcha ung palfroy houssé de velours noir, trainant sur terre, conduict et mené par ung poursuyvant ayant cotte d'Espaigne, et le menoit par une longue loigne ; et devant, à la bride dudit cheval ou palfroy, à deux costez, estoient deux roys d'armes, l'ung paré des armes de Gallice et l'autre de Léon, portans la houssure dudit palfroy, lequel avoit aux quatre membres et au front chacun ung blason ; dessus la selle dudit palfroy estoit ung quarreau de velours, sur iceluy une couronne royalle d'or, fort riche, et adextroient ladite couronne le duc de Clèves et le prince de Chimay. Puis marchoit Thoison d'Or, roy d'armes, de l'ordre... La couronne desous le palfroy, ainsi accompagnée et adextrée fut posée sur la représentation de madite dame, estant dessoubs la bière.

P. c. c. De Mortagne.

Le centre horaire de Paris (LXI, 892,965). —L'heure officielle française est celle du méridien de Paris, c'est-à-dire qu'il est midi officiellement, en France, quand le soleil traverse le plan du méridien de Paris, ou, plus précisément de la lunette méridienne de l'Observatoire de Paris. L'horloge de l'Observoire donne cette heure : elle est le centre horaire de Paris. Elle a été, depuis un certain nombre d'années, reliée électriquement avec un certain nombre d'horloges placées en divers points de la ville ; ces horloges marchent ainsi synchroniquement avec elle, et marquent l'heure du centre horaire de Paris. L'une d'elles est celle qu'a remarquée V. A. T. devant la porte de la Faculté des sciences. IBÈRE.

—

Rue de Crosne (LXI, 892, 965). — Il paraît à peu près certain que Troussey habitait à Rouen, la rue de Crosne, nom d'un illustre intendant de la généralité (1736-1794). Le magasin en question devait se trouver dans la partie de la rue de Crosne « hors ville », parce qu'elle est située en dehors des boulevards. Cette rue arrive juste en face de l'Hôtel-Dieu de Rouen, appelé autrefois *Lieu de Santé* parce que en temps d'épidémies, on y envoyait les malades, pour les isoler.

L. O.

—

La rue Christophe (LXI,779,912). — Mon collègue et ami César Birotteau doit bien savoir qu'à l'époque de la Révolution tous les noms de saints ont été supprimés. La rue Saint-Christophe était dans la Cité, elle commençait rue Saint-Pierre-aux-Bœufs et aboutissait rue de la Juiverie. L'église Saint-Chistophe, sa marraine, avait été démolie en 1747.

GOMBOUST.

—

Hôtel de la Providence (LXI, 836) — A la page 1 de l'avant-propos de *Vieilles maisons, vieux papiers*, 4e série, G. Lenôtre parle de cet hôtel (rue des Vieux-Augustins), où descendit Charlotte Corday.

A la page 3,il dit : « L'hôtel de la Providence a été identifié par M. E. Beaurepaire » ; il parle d'un livre de M. Gustave Bord, rectifiant un dire de lui (Lenôtre). Il est donc certain que Lenôtre, dans une des séries, précédentes, (que je ne possède pas), et Beaurepaire ont parlé de ces hôtels, et que M. Bord s'en est occupé. Malheureusement, Lenôtre ne donne pas les titres des ouvrages de ces deux auteurs. A. CORDES.

—

La place Saint-Germain-des-Près existe-t-elle ? (LXI, 947). — Je ne sais ce qu'il en est, à propos de plaques, pour la place du Louvre qu'on appelle souvent place Saint-Germain-l'Auxerrois ; je vois dans une petite *Histoire de Paris*, dont l'auteur récemment décédé, connaissait bien la ville sur laquelle il a publié de nombreux travaux, que la mairie du 1er arrondissement est situé place Saint-Germain-l'Auxerrois.

CÉSAR BIROTTEAU.

* * *

En effet dans la *Nomenclature des voies publiques et privées* publiée en novembre 1900, la place Saint-Germain-des-Prés n'est pas citée, mais si on ouvre le *Tout Paris 1910* à la liste par rues, on trouve : Saint-Germain-des-Prés (place) 6e arrondissement aboutissant rue Bonaparte 46.

1 Eglise Saint-Germain-des-Prés.

3 (Hôtel) abbé L. Sara.

Alors si on veut écrire à l'abbé Sara, que doit-on mettre ? J. V. P.

—

Forêt d'Eavy, Yvette, Yveline (LX, 835, 918 ; LXI, 19, 126, 853). — Le policier Canler, dans ses memoires, à la page 20 de l'édition Hetzel, 1862, raconte, à propos d'un séjour qu'il fit à Rennes en 1818, l'anecdote tendant à prouver que la langue bretonne est celle qu'on parlait dans le paradis terrestre.

Un jour qu'il faisait horriblement chaud, Adam et Eve étaient assis sous un pommier. La femme,qui était excessivement gourmande et altérée, prit une pomme ; mais, au moment d'y mettre la dent, son mari, qui était non moins gourmand et altéré, lui en demanda un morceau en disant en breton : *A'tam* ! d'où lui vint le nom d'Adam.

Puis, comme il n'y a rien qui donne soif comme une mauvaise action, nos premiers parents, après avoir commis leur crime, furent plus altérés que jamais : alors la femme alla chercher de l'eau et en donna à son époux, en lui disant également en breton : *Ev* ! c'est-à-dire bois ! Et depuis lors le nom lui est reste.

Voilà, j'espère, ajoute Canler, une définition incontestable, car nos premiers pa-

rents seuls pourraient se permettre de la contredire avec quelque autorité.

V. A. T

—

Faire la conduite de Grenoble (T.G. 231 ; XLVII ; LIV ; LV ; LXI.992). — *Erratum.* — Dans la colonne 992, supprimer les guillemets. Seule, la colonne 993 contient des citations, qui sont d'ailleurs composées en caractères différents du texte.

—

Alix, graveur (LXI, 948). — La date de 1809 se rapportant à son décès est erronée, c'est sans doute en 1817 qu'il est mort puisqu'il a représenté des événements survenus à Paris en 1814 et 1815, *Capitulation de Paris, Entrée de Louis LVIII*, etc.

J.-C. WIGG.

* * *

M. Victor Brunet trouvera dans « *Les Graveurs du* XVIIIe *siècle* » par le baron Roger Portalis et Henri Beraldi, 3 vol. in-8°, Paris, Morgand et Fatout, 1880, des renseignements biographiques qui l'intéresseront sur Pierre Michel *Alix*, ainsi qu'un catalogue détaillé de ses principales pièces gravées.

VICTOR DESÉGLISE

—

La descendance du sculpteur Pierre Bontemps (LXI, 333, 470, 695, 799). — Le mot *larbin* ne se trouve pas dans Littré ; mais on le rencontre dans Bescherelle et dans Larousse : « *valet de bonne maison* : familier. »

En dépit des protestations, nous maintenons le mot de *larbin*, pour désigner les 4 premiers valets de chambre du roi que nous connaissons aussi bien sinon mieux — de Boislisle est mort, — *que n'importe qui* : les sieurs Blouin, Bontemps, de Nyert, et Quentin de la Vienne,

A. Bontemps, fils d'un valet chirurgien, était l'homme à tout faire de Louis XIV ; — il imitait son maître et avait « sa Maintenon ». Si Louis XIV cassait sa canne plutôt que de frapper un *seigneur*, son successeur Louis XV, âgé de plus de 13 ans, crachait au visage et donnait des soufflets (!) au fils Bontemps. Ce paillard avait eu l'aplomb d'amener à Versailles, en 1723, une *grue*, nommée Zénobie. Le roi alors pudibond, donnait l'ordre de la faire sortir de Versailles et chassait Bontemps le patachon.

Blouin, fils d'un valet apothicaire, était l'amant de la fille de Mignard à laquelle il léguait une maison, à Paris. Il en avait 2 enfants. Il recevait chez lui sa maîtresse et son mari, le comte de Feuquières, qui avait ses restes, et son argent.

De Nyert était un ancien violon, et devint marquis de Gambais, en 1691 puis de la Neuville en 1708. C'est son fils, âgé de 5 ans (!), qui donnait la chemise au roi, au dire de Tallemant.

Quantin de la Vienne, *baigneur* à Paris en 1670, puis baigneur du roi, avait inventé la *Folleville*, poudre analogue aux dragées d'Hercule. Grâce à cet aphrodisiaque, il devint marquis de Chancenetz en 1714 ou 15. Il avait été anobli [comme les trois autres], en août 1693.

—

Boutet de Monvel (LIX, 891 ; LX, 17, 73, 191). — Sait-on, au juste, pour quelle raison Monvel se rendit en Suède ? Son brusque départ de la Comédie Française, suivi d'une expatriation qui ressemblait plutôt à une fuite précipitée, reçut les interprétations les plus diverses et même les plus scandaleuses que je veux croire de pures calomnies. En tout cas, a-t-on des précisions exactes et définitives sur cet épisode de la vie tourmentée de Monvel ?

PAUL EDMOND.

—

Le compositeur Caruso (LXI, 948). — Le compositeur Luigi Caruso, né à Naples le 25 septembre 1754, était fils d'un maître de chapelle de cette ville, dont il fut d'abord l'élève, pour devenir ensuite celui de Nicola Sala. Il fit partie de ce groupe de musiciens de second, de troisième ou de quatrième ordre, qui, à cette époque, inondaient les théâtres de l'Italie d'une foule d'opéras sinon sans valeur au point de vue de la forme, du moins sans génie et sans originalité, œuvres d'une inspiration aussi abondante que vulgaire et dont il n'est resté ni trace ni souvenir. Parmi tous ces musiciens justement oubliés aujourd'hui, Caruso prenait rang auprès de Mortellari, Alessandri, Astarita, Gatti, Monza, Tarchi, Valentini, Minoja, Rispoli, Fabrizi, Bianchi, Borghi, Giordani, etc. Lui-même fit preuve d'une déplorable fécondité, car depuis 1773 (il avait dix-neuf ans), où il donna à Naples son premier ouvrage, *il*

Barone di Trocchia, jusqu'en 1810, où il fit représenter le dernier à Rome, c'est-à-dire dans un espace de trente-sept ans, il n'offrit pas au public moins de soixante et un opéras, tant bouffes que sérieux. Tout cela fut représenté tant à Rome et à Naples, qu'à Milan, Venise, Brescia, Florence, Palerme, Bologne, Vérone, Trieste, Livourne, etc. Et il écrivit encore des oratorios, des cantates, des Messes, des psaumes, des Vêpres, des hymnes.... Ce compositeur étonnamment prolifique mourut à Pérousse en 1822.

ARTHUR POUGIN.

—

Castagny (LX, 109, 240, 473). — Armand de Castagny, général de division, grand officier de la légion d'honneur † 12 novembre 1908, à Bellisle-en-mer, âgé de 93 ans, avait épousé Marguerite-Louise Garat, morte au château de Wangen (Alsace) le 28 octobre 1905, âgé de 79 ans.

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Hubert Charpentier (LXI, 948) — Voir sur lui : 1° *Tumulus D. Huberti Charpentier, presbyteri*. s. l. n. d. (1650), in-f° plano. Exemplaire à la Bibliothèque nationale.

2° *Histoire du Mont-Valérien, dit le Mont de Calvaire, près Paris*. Paris Piot, 1658, petit in-8.

3° *Chronique de N.-D. du Calvaire de Bétharram*, par l'abbé Menjoulet. 2e édition. Oloron, 1859, in-16, de 14 p.

4° *Notice sur Hubert Charpentier, fondateur des calvaires de Bétharram et du Mont-Valérien*, par Monseigneur l'évêque de Meaux (Monseigneur Allou) Meaux. Impr. Cochet. Mars 1874 in-8, 18 p.

On a 5 ou 6 portraits gravés de ce personnage.

G. O. B

* * *

Celui à qui on est redevable d'un si bel établissement (calvaire du Mont Valérien) est un saint prêtre nommé Hubert Charpentier, natif de Coulomier dans le diocèse de Meaux. Ce pieux ecclésiastique vint faire ses études à Paris où il passa bachelier en théologie, et fut admis dans la Maison et Société de Sorbone. Dès qu'il eut reçu l'ordre de prêtrise, Monseigneur l'archevêque d'Ausch à qui ses talents et sa vertu étaient connus, et qui prévoyait déjà les services que ce digne ecclésiastique rendrait à l'Eglise lui proposa de travailler dans son diocese, en qualité de grand vicaire. M. Charpentier saisit avec empressement et reconnaissance l'occasion que le vertueux prélat lui fournissait d'exercer son zèle...

Voir : *Pèlerinage du Calvaire sur le Mont-Valérien*, etc., dédié à la Reine, par M. de Pontbriant. Paris. 1755.

F. JACOTOT.

—

Créquy (LXI, 501, 634, 751). — Peut-être M. l'avocat Louvan-Geliot qui a été assez obligeant pour répondre à la question que nous avions posée, sera-t-il heureux d'apprendre sur la famille Créquy des détails qu'il ignore sans doute.

1° Il reste en Belgique une famille de Créquy très ancienne et qui porte les armes de la maison de Créquy et de la maison de Fiennes.

2° Il subsiste aussi dans les Ardennes une famille Créquy (*sic*) qui ne porte pas la particule. Elle descend de Guilly de Créquy, cité dans les actes du bailliage d'Hesdin en 1475, comme propriétaire d'un fief à Douriers et cité comme noble homme seigneur de Chateau Porcien à la même époque. J'ignore s'il était cadet ou enfant naturel. C'est peut-être à ce dernier titre qu'il hérita d'un fief à Douriers de Raoulquin de Créquy mort sans enfants légitimes, après avoir acheté, en 1427 la Seigneurie de Douriers. Ce Raoulquin est cité dans les chroniques de Monstrelet sous le nom de Raoul.

3° Il y a aussi, dans le Pas-de-Calais, des descendants de deux branches bâtardes. L'une est celle qui descend de Claude de Créquy, enfant naturel appartenant à un des rameaux provenus de la branche de Rimboval. On trouvera des détails sur Claude et ses descendants dans l'ouvrage intitulé *les Créquy dans le Vimeu*, Abbeville, 1908. Toutefois la généalogie de cette branche n'est pas complète telle qu'elle est donnée par le comte de Ricnouffz. Elle est loin d'être éteinte, mais ses membres s'appellent tous Créquy sans particule.

La deuxième branche d'origine bâtarde encore actuellement représentée dans le Pas-de-Calais tire son origine, au commencement du XVIe siècle, de Gaspard de Créquy, enfant naturel de Philippe de Créquy, qui était gouverneur de Therouanne en 1536. Ses rameaux ont été très nombreux ; ils ne comptent plus qu'un très petit nombre de descendants ; mais il est vrai que plusieurs d'entre eux emigrés en

Angleterre et partis de Boulogne vers 1700 comme protestants, n'ont pas été suivis.

Leur émigration est attestée par les historiens boulonnais Abot de Bazinghem et Descille, notée aussi dans un ancien manuscrit généalogique où les détails sur cette branche bâtarde abondent

L'un de ces émigrés commandait au XVIIIe siècle un navire de la marine royale anglaise.

Il est question de Gaspard de Créquy et de ses descendants dans l'Armorial de Borel d'Hauterive de 1867. Ils sont cités aussi dans l'armorial de Riestap qui, ainsi que le manuscrit généalogique de Gallet, leur donne pour armoiries : *d'or à un créquier de gueules qui est de Créquy, chargé d'une fasce de sable, qui est de Verchin*. Gaspard de Créquy était fils de Philippe et de Gasparde de Verchin.

La famille de Verchin en Artois, depuis longtemps éteinte, n'eut pas l'illustration de la famille de Werchin en Hainaut.

Les archives belges, les archives de Lille et d'Arras citent encore un grand nombre de personnages de la famille de Créquy que les généalogistes ont négligé quoique plusieurs fussent enfants légitimes.

5° Enfin la branche des de Créquy, seigneurs de Contes, existe encore, mais a pris depuis longtemps le nom de la seigneurie de Contes et perdu son premier nom.

Ce même fait fut fréquent au moyen-âge ; il eut lieu pour les d'Heilly qui, eux, figurent dans les généalogies de la famille de Créquy sans doute à cause de la grande réputation dont jouit le sire d'Heilly, maréchal de France sous Charles VI.

Le rameau aîné de la branche des Créquy, Sire de Contes, finit en 1415, par la mort à Azincourt de Regnault, sire de Contes et de son fils Philippe. Mais il restait un de Contes d'une branche cadette d'où descendent les de Contes actuels.

Toutefois la seigneurie de Contes était passée à de Fromessent par le mariage de la fille unique de Regnault de Créquy de Contes tué à Azincourt.

Malgré qu'ils aient perdu leur procès, les Lejeune de la Furjonnière pouvaient très bien descendre des Le Josne de l'Artois qui portaient le créquier dans leurs armes et passaient pour être des Créquy.

Ils n'étaient d'ailleurs pas les seuls à une époque où l'on n'était pas très fixé sur les noms patronymiques, et l'historien Malbraucq donne comme descendants des sires de Créquy les Rebretingue en Boulonnais, les Creton, etc.

Nous remercions aussi M. E. F. Nous ignorions que les Créquy avaient eu pour devise « Souvent m'en est ». Nous ne connaissions que celle-ci « A Créquy hault ber nul ne s'y frotte ». Docteur D.

—

Janvier de la Motte et Madame de Chamblay (LXII, 5). — De notre confrère M. J. Mantenay dans l'*Univers*.

Un abonné de l'*Intermédiaire des Chercheurs* écrit dans l'intéressante Revue : « Got dans son *Journal*, assure que la pièce d'Alexandre Dumas : *Madame de Chamblay* jouée à la salle Ventadour en 1868 est « bâclée sur une aventure du brillant préfet de l'Eure : Janvier de la Motte ». Pourrait-on rappeler le sujet de *Madame de Chamblay*, fort oublié aujourd'hui et pourrait-on redire l'aventure du préfet légendaire ? »

Je crois que Got a fait erreur et que Dumas père n'a nullement dramatisé une aventure de M. Janvier de la Motte. Ce qui est vrai, c'est que l'action du roman se déroule dans l'Eure, à Bernay, et que Dumas ayant un préfet à mettre en scène, a donné à son personnage le ton et les allures de Janvier de la Motte. Le jeune premier et la jeune première sont tout à fait romantiques. Ce n'était pas le genre du préfet de l'Eure — du vrai. Quant au faux préfet, il tient un rôle fort brillant sans doute, mais purement épisodique.

Madame de Chamblay parut en 1861. Dumas l'écrivit en Italie, car la prison de Clichy existait encore à cette époque, et le grand romancier était dans la situation de don César de Bazan :

Il ne lui restait plus :

> De ses prospérités ou réelles ou fausses
> Qu'un tas de créanciers hurlant après ses chausses.

L'œuvre qui parut en deux volumes chez Michel Lévy, eut un gros succès.

—

La Châtre, colonel d'état major (LX, 110, 355, 476). — Tandis que le vicomte Révérend (*Armorial du premier Empire* III, 13) dit que Etienne (ou Pierre), Denis de la Châtre, né à Issoudun le 7 novembre 1762 (ou 1763) était fils de Pierre de La Châtre et d'Anne Gagneau, Beauchet-Filleau (*Dictionnaire des familles du Poitou*, 2e édition, II, 304) et Potier de Courcy (*Continuation du père Anselme*, IX, 2e partie, p. 536), disent qu'il était issu du mariage de Louis-Jacques, vicomte de la Chastre, seigneur de la Roche-Beusson

et de Marie Elisabeth de Fougières. M. E. de la B. trouvera dans ces deux derniers auteurs la filiation de la branche à laquelle appartenait le baron de La Châtre.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Familles Maillefer, Bayer, du pays messin (LIX, 839). — Le docteur Falck demande si les familles Maillefer et Bayer existent encore et si elles furent nobles.

L'acte de baptême de Christian Hubert de Pfeffel du 4 avril 1765, dressé à Strasbourg, mentionne comme témoins au baptême du fils du célèbre diplomate et neveu du poète alsacien, le duc Christian IV de Deux Ponts et M. Jean Rodolphe de Bayer, conseiller intime de S. A. S. le duc régnant de Deux Ponts,

La femme du notaire royal Maillefer, de Sarrelouis, Marie Anne Bayer, ne serait-elle pas la fille du parrain de Christian Hubert Pfeffel ?

Fromm, de l'*Univers*.

—

L'ingénieur Martin (LVII). — Les correspondants de l'*Intermédiaire* ont déclaré que l'ingénieur Martin, inventeur du procédé de fabrication de l'acier Martin-Siemens vers 1865, était mort depuis longtemps, qu'il avait été directeur de l'usine de Fourchambault. N'ont-ils pas confondu le père avec le fils ? L'ingénieur, auquel la métallurgie doit le jour, Martin, vit encore, très âgé, il est vrai. Récemment, juin 1910, les chefs de l'industrie du fer ont donné un grand banquet en son honneur.

P. M.

—

Le marquis de Mont d'Or, député aux Etats-généraux (LX, 838, 974). — Le marquis de Mont d'Or périt en effet sur l'échafaud, en 1793, aussi bien que son fils. Il avait eu aussi une fille Perrette-Cosme-Eléonore-Gabrielle de Mont d'Or, née le 19 février 1769, mariée 1° à Jacques-Camille des Gouttes de la Salle, chevalier, mort vers 1825, sans postérité; 2° à Claude-Frédéric de Roquelaude, officier de dragons à Vitry-le-François, chevalier de Saint-Louis. (Jouvencel : *La noblesse de la sénéchaussée de Lyon*, p. 690).

Une autre branche était représentée au XVIIIe siècle par Louis de Mont d'Or, chevalier, né le 25 septembre 1724, qui alla s'établir à la Grande-Terre (île de la Guadeloupe) où il fit enregistrer ses titres de noblesse par le conseil souverain de l'île, le 18 mars 1768. Il se maria, le 18 mars 1769, avec Anne Wachter, dont Jeanne-Madeleine de Mont d'Or, née à la Guadeloupe le 1er juillet 1772, morte à Marseille le 19 janvier 1832. Elle épousa Johan Noderling, gouverneur à Saint-Barthélemy-des-Antilles, dont elle demeura veuve en 1828.

Sa postérité était représentée vers 1884 par Roland Mont d'Or Noderling, né à Stockolm le 22 décembre 1843, officier au service du roi de Suède, marié le 27 août 1874 avec la comtesse Augusta-Wilhelmina Carolina Lewenhaupt, dont Wilhelmina-Louisa Mont d'Or Noderling, née le 2 novembre 1876 (*Annuaire de la noblesse de France*, 1884, p. 154 et suiv.)

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Suzanne Silvestre (LXI, 725, 924). — Je remercie bien vivement M. G. Keller-Dorian de la réponse qu'il a bien voulu faire à ma question relative à Suzanne Silvestre et aux contradictions que j'avais en partie constatées. Mais puisqu'il y a ajouté le nom de Thuret, je lui serais de nouveau bien obligé s'il pouvait y ajouter quelques mots sur un Thuret, qui, à la fin du XVIIe siècle, était logé dans les galeries du Louvre. Il se faisait l'éditeur ou dépositaire d'estampes de Bérain. Serait-ce Jacques Thuret ? Mais si celui-ci était horloger comme son père, cela ne rentrait pas dans sa profession, à moins que, ce que j'ignore, ces estampes de Bérain aient été des modèles d'horloges ou de pendules.

César Birotteau.

—

Famille Trouard de Riolle (LX, 839). — Il y a une notice sur cette famille dans le *Nobiliaire universel* de St-Allais (XI, 466 ; XII, 313) ; mais elle s'arrête au commencement du XIXe siècle.

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Thiroux de Crosne (LXI, 892, 965). — Thiroux de Crosne était le gendre et le successeur, à Rouen, de Jean Baptiste-François de la Michodière, comte d'Hauteville, seigneur de la Michodière et de Romène, intendant de la généralité de Lyon, puis intendant de la généralité de Rouen de 1762 à 1768, et enfin prévôt des marchands de Paris.

Louis Thiroux de Crosne, qui avait été rapporteur dans le procès Calas, fut intendant de la généralité de Rouen de 1768 au 11 août 1785 ; ce fut même le plus célèbre des intendants de cette généralité. Une des plus belles rues de Rouen porte son nom. Il devint lieutenant général de police à Paris, et mourut sur l'échafaud en 1794. (Voir *Grand Dictionnaire Larousse*, assez long article).

Il y a aussi, je crois une rue de Crosne à Villeneuve-Saint-Georges (Seine et-Oise).

H. S.-D.

—

Jean Vatout, frère de Louis-Philippe (LXI, 979). — Tous mes remerciements à MM. Dehermann et Delarue pour leurs renseignements sur cet académicien.

Je regrette que l'éloignement m'empêche de demander à M. Dehermann la communication du livre de *Tournois*.

M. Léon Delarue pourrait-il nous dire si la chanson du maire de la ville d'Eu a été imprimée et où il serait possible d'en prendre connaissance ?

VICTOR DESÉGLISE.

—

Alfred de Vigny et Marie Dorval (LXII, 48). — La lettre de Marie Dorval à Pauline Duchambge publiée dans le dernier n° de l'*Intermédiaire* n'est pas inédite. Elle a paru, avec d'autres provenant du même fonds de la Bibliothèque nationale, dans le *Temps* du 10 octobre 1903. Quant à la lettre *faquine* de Vigny à laquelle Marie Dorval fait allusion, elle lui fut adressée le 14 février 1841 par le poète de la *Colère de Samson*. On la trouvera dans le livre de M. Léon Séché sur Alfred de Vigny. En voici le début :

En vérité, Madame, jusqu'à trois heures, j'ai cru pouvoir me rendre chez vous avant-hier. Voyant que je n'en avais pas le temps, je vous ai écrit à la hâte un billet très innocent que je ne me rappelle plus, mais où j'ai peine à comprendre que vous ayez trouvé la moindre ironie ; elle était loin de mes idées, très graves en ce moment. Lorsque je parle de représentations où vous pourriez paraître, je suis accoutumé à me figurer toujours cet éclat si vrai et si sérieux qui vous accompagne partout.

Toute la lettre est sur ce ton. Je ne vois donc pas ce que Marie Dorval y avait rrouvé de *faquin*...

Oh ! les rancunes du cœur !

J. DE LA ROUXIÈRE.

—

Armoiries à déterminer : 3 fasces ondées d'azur (LXI, 954). — Les armes sont celles de la famille Bullion, originaire du Mâconnais, qui blasonne : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur au lion d'or, issant de trois fasces ondées d'argent* (Bullion) ; *aux 2 et 3 d'argent à la bande de gueules, accompagnée de six coquilles du même en orle* (Vincent d'Equevilley). Le propriétaire est sans doute Anne-Jacques de Bullion, marquis de Fervaques, maréchal de camp, chevalier des ordres du roi, mort à Paris, le 23 avril 1745. L'*Armorial* de Guigard donne un fer de reliure de ce personnage, mais l'écu n'est timbré d'aucune couronne.

Claude Bullion, surintendant des finances, chancelier des ordres du roi, mort le 22 décembre 1640, eut plusieurs fers à dorer ; il timbrait son écu d'un casque avec ses lambrequins, ou d'une couronne de duc ; mais les colliers des ordres du roi sont sont absents.

M. le comte de Villeneuve pourra rapporter à l'un ou à l'autre le fer en question, d'après la date d'édition de son livre.

P. LE J.

*
* *

Ces armoiries sont celles d'Anne-Jacques de Bullion, marquis de Fervaques, plus connu sous le nom de marquis de Bonnelles. Il était maréchal de camp et gouverneur du Maine.

On peut voir la reproduction de son fer de reliure dans l'*Armorial du Bibliophile* de Joannis Guigard, tome II, p. 104.

HENRI M.

—

Décorations du Lys et de la Fidélité (XLII à XLVI ; XLVIII ; LII ; LIII ; LX, 646 ; LXI, 862). — Le capitaine Bottet a publié un article sur l'insigne de l'Ordre du Lys dans *la Giberne*, publication mensuelle sur les uniformes militaires, 7e année nos 7 et 8 de janvier et février 1906 [administration, 33 rue Félix-Faure à Colombes (Seine)] et un autre article sur les ordres du Lys et de la Fidélité dans le *Carnet de la Sabretache*, de 1903.

Il y a eu de nombreuses variantes dans l'insigne du Lys mais on peut les ramener à deux types distincts.

1° Type à la fleur de lis :

Une fleur de lis d'argent surmontée d'une couronne royale, ornée de façon très variée, unie, à facettes, perlée, à volutes, à médaillons etc. ; quelquefois le bijou est en or, voire même en marcassite ou en filigrane d'argent.

2° Type dérivé de la croix de Saint-Louis :

Croix à huit pointes en argent, du modèle de la croix de Saint-Louis, émaillée de blanc, flanquée entre ses quatre branches de quatre fleurs de lis d'argent, et surmontée d'une couronne royale d'argent. Le médaillon central, entouré d'une bordure en émail bleu (rarement vert), porte à l'avers le buste de Louis XVIII (rarement de Henri IV), entouré des exergues *Vive le Roi* ou *Louis XVIII, Roi de France*. Celui du revers est d'habitude composé d'une fleur de lis sur fond d'azur entouré de l'exergue *Gage d'union*.

Le premier type, à la fleur de lis, est le seul réglementaire ainsi qu'il resssort de l'ordonnance royale du 16 avril 1824 qui dit :

La décoration du Lis ayant fourni le prétexte d'une multitude d'abus, le Roi en a donné la surveillance au Grand chancelier. Il rappelle que cette décoration ne doit être qu'une simple fleur de lis en argent suspendue à un ruban blanc ou de couleur diversement réglée pour chacun des départements du royaume. La manie des rubans et des décorations, la cupidité de quelques bijoutiers, la fantaisie et les caprices en ont fait imaginer et fabriquer de diverses formes imitant les ordres royaux et étrangers.

C'est ce modèle : une fleur de lis d'argent surmontée de la couronne royale de même, suspendue à un ruban blanc qu'on trouve presque exclusivement sur les portraits d'officiers. On la plaçait entre la croix de Saint-Louis et la Légion d'honneur ; ses dimensions sont plus petites que celles de ces deux croix.

M. DE F.

—

Ordre de Carol I, roi de Roumanie (LXI, 783, 926 ; LXII, 35). — Les deux ordres de la Roumanie sont la Couronne et l'Etoile. Il s'agit probablement de l'ordre de la Médaille Jubilaire de Carol I, créé pour le 30e anniversaire de son règne et qui fut conféré exclusivement pendant l'année 1906.

LÉO CLARETIE.

—

Dalles et inscriptions funéraires de l'église d'Arpajon (LXI, 897 ; LXII, 35). Que M. M. A. prenne la peine de consulter : *Les Lombards en France et à Paris*, Paris. 1892, de M. Piton, et il verra, page 217, la dalle funéraire de *Conte Caccia Conti*, sans *lapin*.

Le *lapin* est un charmant animal, mais il ne faut pas en abuser. PITON.

—

Epitaphe de l'évêque de Noyon Pierre-Charlot (Carlotti), sur une plaque de cuivre usée (LXI,). — Voici l'*épitaphe au complet* de ce fils naturel du roi Philippe-Auguste (dont il ne restait plus que quelques lettres), retrouvée dans le grand ouvrage du chanoine Le Vasseur, à Noyon.

Noviomi prœsul Petrus jacet hic tumulatus,
Quondam Francorum Philippo rege creatus.
Castrus, formosus, justus, mitis, generosus,
Terans mare, devote, fuit hiccum rege nepote.
Luce tuâ remeans, Dionysi, transiit anno
Bis sex centeno, quinquageno minus uno (1).

Dom François, religieux du Mont Renaud, a ainsi traduit en français cette inscription latine, par ces vers :

Ci-gît Pierre-Charlot, fils de Philippe-Auguste.
Il mérita d'avoir l'Evêché de Noyon :
Ce fut un beau prélat, affable, chaste et juste,
De plus, fort généreux ; et, par dévotion,
Il suivit Saint-Louis, comptant sur la conquête
Où ce prince volait au delà de la mer.
Mais, ô regret amer !
Denis, jour de ta fête,
Comme il en revenait, la mort nous l'enleva :
En douze cent quarante-neuf, on le pleura.

Aujourd'hui, depuis les travaux tout récents entrepris à la cathédrale de Noyon, une inscription (sur un carreau du chœur), commémore l'emplacement où se trouvait la sépulture de cet évêque, au milieu de quelques autres prélats du même diocèse.

Ce fut le 63e évêque de Noyon (sur 100). Il siégea 9 ans, de 1240 à 1249, sous le règne du roi Saint Louis. Son écu est celui des rois de France (*fleurs de lys d'or sur champ d'azur*), avec la barre oblique (de droite à gauche et de haut en bas)

(1) Il mourut le 9 octobre 1249, en mer, en vue de l'île de Chypre ; mais son corps fut rapporté à Noyon et inhumé devant le maître-autel.

d'illégitimité ; comme fils naturel de roi. Cette barre est d'argent. En style de blason, on dit : *Ecu semé de France, à la barre d'argent.* Ces fleurs de lys sont disposées en quinconce sur 3 rangs (de 3, 4 et 3), total 10 ; dont les 3ᵉ, 5ᵉ, 6ᵉ et 8ᵉ sont masquées (en totalité ou en partie), par la barre d'illégitimité. Chose curieuse (qui montre que les extrêmes se touchent), les chanoines de Noyon venaient d'exclure les bâtards de leurs rangs, quand ils choisirent pour évêque ce fils de roi bâtard ! Philippe Auguste avait obtenu sa légitimation, du pape Honorius III. Il était trésorier de la basilique Saint-Martin de Tours, quand il fut nommé évêque de Noyon, bien qu'il ne fût encore que sous-diacre.

Des difficultés avec les Papes, pour valider son élection, firent qu'il ne résida que 4 ans à Noyon, vers l'âge de 30 ans.

Dʳ Bougon.

—

Ferrum, fero, ferro, feror : devise (LXI, 898). — La devise de la maison de Montalembert : *ferrum, fero, ferro feror*, peut se traduire simplement ainsi : « Je porte le fer, et suis porté par le fer » ; ce qui signifie en d'autres termes : « Je porte l'épée, et c'est l'épée qui m'élève, ou qui est mon appui ». C'est toujours ainsi que j'ai vu traduire cette devise, et je l'ai comprise moi-même. *Ni espoir, ni peur* n'a jamais pu en être la traduction, mais c'est une autre devise, celle de la maison de Tryon (Voir Frotier de la Messelière, *Recueil généalogique*. Rennes, 1905).

Quant à l'origine de la croix ancrée de sable du blason de Montalembert, je pense en effet, qu'elle peut être la présence d'Aymeric et de Guillaume de Montalembert à la 7ᵉ croisade (1248). Versailles, 3ᵉ salle des croisades).

Marquis de Tryon-Montalembert.

—

Epée, marques : ciseaux, couronne (LXII, 8). — Lupus Aguado, à Tolède, marquait bien d'une paire de ciseaux, dentelés en effet extérieurement, ce qui est assez particulier et curieux, mais sans les surmonter d'une couronne. Les fameux frères Philippe et Jacques Negroli ou Nigroli, à Milan, (première moitié du XVIᵉ siècle) avaient une marque confusément interprétée : quelques-uns ont voulu y reconnaître une tête de mort avec os en sautoir, mais il ne doit y avoir de doute sur l'identité de la couronne non fermée, à fleurons, surmontant un sautoir qui pourrait représenter plutôt une paire de ciseaux recourbés du bout à l'extérieur.

Saint-André.

—

Tours penchées de Bologne et de Pise (LX, LXI, 35, 144, 249, 423, 596, 642, 706, 762, 864.

Rome, 10 juillet 1910. — La *Corriere della Sera* a fait une enquête au sujet de l'inclinaison de la tour penchée de Pise qui, sans être directement en péril, s'incline davantage.

Le cardinal Maffi a ordonné de ne plus sonner les grosses cloches pour ne pas ébranler les fondations.

Le gouvernement a été informé afin qu'il prenne les mesures pour empêcher une catastrophe analogue à l'écroulement du Campanille de la place Saint-Marc, à Venise.

—

La défense des fouilles (LVIII ; LIX ; LX, 154, 265, 360, 646, 829). — L'*Intermédiaire* a déjà donné bien des protestations contre ce projet de loi. Mais en quoi, au juste, consiste-t-il ?

La Revue préhistorique en a publié le texte, en 1909, page 251, fascicule n° 8, août-septembre (Vigot éditeur). De ce texte il résulte ceci :

— La loi vise non seulement les objets anciens, même du moyen âge, mais aussi tous les fossiles, ne seraient ce que des huîtres.

— Les chercheurs seront soumis à la surveillance présente et personnelle des agents de l'Administration.

— L'Administration aura le droit de dépouiller les chercheurs de tout objet qu'elle voudra, quitte à en payer tel prix qui sera fixé souverainement par un arbitre désigné par le premier Président de la Cour d'Appel.

— Si les recherches donnent de bons résultats, l'Administration aura le droit d'expulser, sur le champ, le chercheur et de prendre sa place et elle ne lui payera aucune indemnité.

— L'Administration aura le droit souverain de s'emparer de n'importe quel terrain, en déclarant qu'elle veut y chercher des amphores romaines, des silex, des huîtres pétrifiées ou autre chose, et de garder ce terrain sous sequestre, sans rien y faire du tout et sans rien payer autant d'années, autant de siècles qu'il lui plaira, défendant d'y construire, d'y creuser, le grevant d'une servitude qui dépréciera la propriété.

— Toute infraction sera passible d'une amende de mille francs et, en outre, de dommages intérêts en faveur de l'Etat.

Il y a bien d'autres choses dans ce projet qui se termine par cette belle promesse: « Un règlement d'administration publique déterminera les mesures d'exécution de la présente loi ». On assure que ce règlement est prêt et que, dans un but de contrôle, il exige, dans certains cas, pour la circulation des objets, quelle que soit leur origine, autant de paperasses que pour celle des alcools.

Je voudrais bien savoir si ce merveilleux projet a été déposé au Parlement par le Ministre, et quel numéro du *Journal officiel* en fait foi. UNE VIEILLE TAUPE.

—

Molendinum maris (T. G., 582, LIX; LX; LXI, 42, 371, 435, 599, 707, 819, 870, 983). — On semble n'avoir encore cité dans l'*Intermédiaire* comme exemples de moulins sur mer que des moulins dont le fonctionnement est basé sur le flux et le reflux. Bien autrement curieux sont ceux de Cephalonie dont l'existence constitue un problème géologique qui, je crois, n'a pas encore reçu de solution.

Sur la côte occidentale de l'île se trouve un chenal naturel perpendiculaire au rivage qui met la mer en communication avec un gouffre situé dans l'intérieur des terres à quelques centaines de mètres du rivage ; l'ouverture de ce gouffre étant à un niveau inférieur à celui de la mer, un courant s'est établi du rivage vers le gouffre « qui ne se remplit jamais » : c'est là que gît le côté mystérieux du phénomène.

Le courant est donc continu ; des moulins se sont établis le long du chenal : ce sont les seuls sur lesquels on puisse compter dans l'île de Cephalonie qui ne renferme que des torrents au cours des plus irréguliers ; aussi les habitants s'en montrent-ils fort jaloux et se sont-ils toujours opposés à toute fouille souterraine qui pourrait avoir pour résultat de les priver définitivement du concours de leurs précieux moulins.

La seule explication qui se présente naturellement à l'esprit est la suivante : L'eau par infiltration arrive dans le voisinage d'un centre volcanique, elle se vaporise et s'échappe dans l'atmosphère par un cratère ou par des fissures quelconques : cette vaporisation crée un vide produisant un appel permanent que comble l'eau de la mer Adriatique.

Malheureusement pour cette explication, une commission de savants géologues s'est livrée, il y a quelques années, à une expérience qui semble apporter à cette solution de graves objections : de l'éosine a été mélangée à l'eau du chenal en grande quantité et la colorait en vert avant sa disparition dans le gouffre ; des barques disséminées aux divers points de l'Adriatique observaient la coloration des eaux ; or c'est à quatre cents mètres seulement du point du rivage d'où partait le chenal que l'on a vu au bout de quelques minutes la mer se colorer en vert et c'est de l'eau verte qui se précipitait dans le chenal pour disparaître à nouveau dans le gouffre ; car alors que les membres de la mission se livrèrent pour la plupart à des observations très éloignées qui s'étendaient jusqu'aux côtes de la Sicile, ce sont les propriétaires mêmes des moulins qui les premiers constatèrent le phénomène de la coloration de l'eau du canal.

Il n'y a donc eu ni vaporisation produite ni vide produit par cette vaporisation : la mer, le gouffre, le chenal forment un simple vase communiquant.

Mais alors, quelles sont les forces extérieures qui s'opposent à ce que, comme dans tout vase communiquant, l'équilibre puisse s'établir ? — Le problème n'a pas, que je sache, reçu jusqu'à présent de solution. A. DE MASSAS.

—

Le duc de Bretagne et Molière (LXI, 951). — Il me semble que le plus ancien auteur chez qui se rencontrent les paroles attribuées au duc de Bretagne Jean V, est l'historien breton Alain Bouchart. La première édition de son ouvrage intitulé *Cronicques annalles*, est de 1514. Voici, d'après l'édition de 1541 (Caen, chez Michel Angier), les paroles du duc :

Chers amis, ie vous prie que vous retournez en Escosse et que vous la me amenez. Veoir celle est la devise que ie la desire : les grans subtillitez en une femme nuysent plus qu'elles ne servent. Par sainct Nicolas ie tiens une femme assez sage quant elle sçait mettre différence entre sa chemise et le pourpoint de son mary ..

On a fort bien pu faire confusion entre les *Annales de Bretagne* de Bouchart et les *Annales d'Aquitaine* de Bouchet.

GOILO.

***

Notre vieux chroniqueur breton, Alain Bouchard, nous donne un texte plus savoureux que celui de Bayle, qui n'a pas du l'ignorer.

Lon venoit devers le duc [Jean V] son père de plusieurs contrées lui offrir des dames et princesses et lui faisoit oïr les rapports de leurs discrétions et sagesses et comment elles avoient belles et prudentes facondes, bien emparlers et de plaisant entretenement, mais mot ne respondoit. Si luy vindrent nouvelles d'une fille du roy d Escoce nommée Ysabel, laquelle on voulut bailler a femme pour son filz, il envoya veoir la jeune dame par aucun chevaliers a luy feaulx lesquels luy rapporterent a leur retour quelle estoit assez competamment de belle forme, mais de grant ne subtil langaige ne lavoient pas trouve,et sembloit estre moult simple dame. Il leur demanda si elle estoit de corsage compose de porter enfans, lesquelz luy respondirent que a leur advis elle sembloit estre pour avoir plusieurs enfans, et quelle avoit le corps droit et bien forme. Adonc le duc leur dist : Chers amys, je vous prie que vous retournez en Escoce et que vous me la amenez, elle est de la devise que je la desire, ces grans subtilitez en une femme mysent plus quelles ne servent. Par sainct Nicolas, je tiens une femme assez sage quant elle scait mettre difference entre sa chemise et le pourpoinct de son mary. Je vous prie faites diligence de me la faire venir, je nen veulx point daultre. »

(*Grandes chroniques de Bretagne* [1514] édit. Le Meignen, Rennes 1886, fasc. IV. f. 192). RENÉ VILLÈS.

—

La Feuille de Correspondance du Libraire, en 1791 (LXI, 178). — Sur la *Feuille de Correspondance du Libraire* et autres publications du même genre, à la même époque, on peut consulter : 1° *Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française* par Maurice Tourneux, Tome Ier, Introduction, chap. III, pp. XXVIII, (Paris, 1890), XLI. 2° Delalain (Paul) L'imprimerie et la librairie à Paris de 1789 à 1813. Introduction, I. — *Les Sources*, pp. III, XIV. (Paris, 1900).

PEDÉ

—

Les Ana (XLXII à XLIX ; LIII ; LVII, LXI, 648, 822, 879 ; LXII, 39). — On trouve dans la *France Littéraire* de Quérard (t. IV, pp. 48-49) la liste des publications d'Hécart. Lui-même y caractérise quelques-uns de ses travaux.

On y voit figurer :

Anagrapheana, sive Bibliographiæ peculiaris librorum ana dictorum iisque affinium prodromus. Valencenis, ex typ. H. J. Prignet, 1821, in-12 de 44 pages y compris le supplément. Publié sous le pseudonyme de J. Gilb. Phitakaer. Tiré à 100 exemplaires. Cet opuscule est divisé en 2 sections : la première contient les anas proprement dits ; la seconde est intitulée : Spiritus, genii eglogæ, ex auctoribus collectæ qui in musco meo reperiuntur. In ordinem alphabeticum redacti. L'auteur a depuis donné un supplément paginé de 35 à 44.

Il ne s'agit pas là du travail proprement dit de l'auteur valenciennois sur les livres en *ana*. Il suffit pour s'en convaincre d'en lire les premières lignes :

Hoc hodie tibi opusculum offero meum, candide amator, quod quidem nihil est aliud adhuc nisi prodromus amplioris de cadem materia operis, quod in lucem brevi me prolaturum esse destinavi...

Le projet formé par Hécart ne se réalisa pas. S'il était un homme bien placé pour le savoir, c'était Dinaux qui, dans la notice nécrologique qu'il a consacrée à son ancien maître, exprimait le souhait de voir publier l'*Anagrapheana*. Mais il y a plus, nous avons à ce sujet des renseignements fournis par Hécart lui-même.

Celui-ci a publié en effet : *Manuscrits de l'auteur. Lettre à M. Lerouge membre de la Société des Antiquaires de France.* Valenciennes, in-12 de 72 p. Tiré à 21 exemplaires. Cette lettre, qui contient l'indication de 53 opuscules inédits, débute comme suit :

Vous exigez, mon cher ami, que j'ajoute à la liste de mes ouvrages imprimés, non seulement ceux que j'ai oubliés, mais encore ceux qui n'ont pas vu le jour...

Voici l'article consacré à l'Anagrapheana :

N° 30. — 1818. — Anagraphena, ou Bibliographie spéciale des livres en Ana, 2 parties, in-8°.

Cet ouvrage m'a coûté beaucoup de recherches et de depenses ; c'est, je crois, la Bibliographie la plus complete qui existe sur ce genre de livres. Je crois qu'il serait difficile maintenant de faire un catalogue de ces ouvrages aussi complet que le mien. Le Prodrome que j'ai publié en 1821 est maintenant augmenté de plus du double. Peut-

être sera-t-on curieux de voir le nombre d'articles dont j'ai recueilli les titres.

En 1804, Sallentin de l'Oise imprimait dans l'*Improvisateur français*, article Ana, qu'un bibliomane possédait cent trente ouvrages sous cette terminaison.

En 1821 j'ai publié la liste de. . .	352
Supplément.	75
	427
En 1827 j'ai rassemblé les titres de.	442
J'en possède.	322

non compris 36 manuscrits dont je possède dix-sept.

Hécart avait pour sa part composé : *Capellaniana*, *Cotiniana*, *Pictoriana*, *Scalptoriana*, *Sculptoriana*, *H....tiana*, *Augiasiana*, *Boulyana*, *Moribondiana*, *Funebriana*, *Betisiana*, *Loisoliana*.

Au sujet de *H(écar)tiana*, voici comment il s'exprime :

Apres avoir recueilli une foule d'anas sur les autres, après en avoir fait quelques-uns que je me suis bien gardé de faire imprimer, j'ai voulu en faire un sur moi-même.

... Je le laisserai à mon fils unique, avec injonction de ne le laisser voir à personne, et d'en disposer après lui en faveur de mon petit-fils Lucien de Rosny.

Hécart faisait grand cas de son *Anagrapheana* car il termine cette revue de ses manuscrits en disant :

Pour finir cet article et pour n'y plus revenir, je crois qu'il convient de vous signaler ceux de ces manuscrits auxquels j'attache le le plus de prix, et que je voudrais voir publier :

1° Anagrapheana. C'est l'ouvrage dont j'ai publié le prodrome en 1821 ;

2°...

A noter que ce fécond auteur a laissé aussi son autobiographie manuscrite sous le titre : Précis de ma vie.

De Mortagne.

—

Je vous promets que (LXI, 675). — On peut ne pas partager l'indulgence de + pour les barbarismes ou les solécismes qui abondent de plus en plus aujourd'hui dans la langue imprimée, pour cause soit de hâte, soit d'ignorance, soit d'affectation prétentieuse d'originalité. A laisser la langue française, œuvre d'art presque au même degré que celles de la Grèce et de Rome grâce à l'effort conscient de quelques générations d'écrivains et de public instruit, ouverte à toutes les fantaisies des demi-lettrés, pires cent fois que les illettrés, on la verrait vite devenir un jargon informe et sans cesse changeant ; on compromettrait quelques-unes des meilleures qualités de l'esprit national, sur qui une langue bien faite exerce une action éducative continue, et l'un des plus sûrs prestiges de la France Mais ce serait, semble-t-il, un excessif purisme que de condamner l'emploi de *promettre* au sens pur et simple d'affirmer fortement. Cet emploi, voisin de celui que la langue courante fait de *jurer*, s'explique de même par une dérivation toute naturelle. Une promesse relative à l'avenir est une affirmation solennelle ; le verbe qui signifiait : affirmer relativement à l'avenir, a élargi son sens, et a pu signifier aussi : affirmer relativement au présent, ou même au passé. Cet élargissement du sens, comme le fait inverse, est un des phénomènes bien connus de ceux qui étudient la vie du langage. Pour en prendre un exemple plus frappant, c'est ainsi que *gain*, du sens de récolte, a passé au sens plus général de profit quelconque, et a fini par ne garder le sens étroit du début que dans le composé *regain*.

Pour en revenir à *promettre*, au sens général d'affirmer, il est fort ancien dans la langue. Littré en cite déjà, à l'historique, un exemple tiré du *Patelin* :

C'est un très bon drap de Rouen,
Je vous promets, et bien drapé,

puis un de Marguerite de Navarre. Au XVIIe siècle, voici des exemples caractéristiques :

(Je) vous promets, ma foi...
— Quoi ?
— Que vous n'êtes pas,
Au temple, au cours, chez vous, ni dans la grande place.

(Molière, *Depit amoureux*, acte Ier, sc. 2).

Là, l'affirmation est relative au présent, Ici, elle l'est au passé :

Je vous promets que ce qu'il m'a dit, ne m'a point du tout offensée.

(Molière, *L'Avare*, acte III, sc. 7).

Et encore :

Je m'en souviens, Seigneur, vous me l'avez promis,
Qu'Alexandre vainqueur n'avait plus d'ennemis.

Racine, *Alexandre*, acte V, sc. 2).

Voir Ch. L. Livet, *Lexique de la langue de Molière*, où on trouvera encore d'autres exemples.

Ibère.

Quand et lui (LXI, 337, 426, 483, 530, 602, 651, 768, 875). — L'explication de M. Alfred Dutens me parait très rationnelle, quoique contraire à la mienne. Mais depuis ma réponse précédente, j'ai appris qu'en Bourgogne on dit *Quand lui*, qui pourrait-être la traduction de *cum eo*. Pour trancher la question étymologique, il faudrait se reporter aux plus anciens textes : écrivait on à l'origine *quand* ou *quant* ; *et lui* ou *ès lui*, *ô lui ?* En tous les cas, la réponse à faire à la question telle qu'elle a été posée, ne laisse aucun doute ; cette locution est bien française, mais c'est du vieux français.

O. D.

—

Manécanterie (LXI, 784, 933). — Nous avons à Lyon un monument assez remarquable qui porte le nom de Manécanterie. Si le collaboratenr Azaël le désire, je lui en enverrai une carte postale illustrée. On peut lire dans l'*Histoire de Lyon*, de Steyert :

La Manécanterie (*mane cantare*), chanter le matin, parce qu'il fut dans le cours du moyen-âge destiné à recevoir l'école des clergeons de l'église Saint-Jean et où on enseignait entre autres, le chant, n'est rien autre que le mur extérieur occidental de l'ancien cloître construit au second tiers du XIe siècle. La porte que l'on voit à droite donnait issue sur la galerie méridionale. Ce cloître fut construit intérieurement de 1458 à 1460, mais on conserva les substructions et les murs extérieurs, c'est donc un monument authentiquement daté de l'architecture et de la sculpture Lyonnaise ; car il reste encore quatre statues de haut relief sur les six qui décoraient cette façade, les deux autres ayant disparu, remplacées par les fenêtres qui furent ouvertes postérieurement, on les a rétablies dans cette restitution (*Histoire de Lyon*, fig. 287, Steyert) en même temps que l'on a supprimé l'exaussement du sol de 80 centimètres qui a enlevé à cet édifice ses proportions réelles par un enfouissement disgracieux, qui lui donne un aspect lourd et écrasé qu'il n'avait pas à l'origine.

J. B.

***

(Du latin *mane*, dès le matin ; *cantare* chanter). Ecole de chant attachée à une paroisse, pour y former des enfants de chœur

Au sud de la cathédrale Saint-Jean à Lyon s'élève un vieux bâtiment appelé la *manécanterie* (monument historique.) Son origine et sa destination sont fort obscures : mais, de l'avis des plus compétents, il date du Xe siècle ; il a été mutilé en 1562, et des restaurations modernes en ont altéré le caractère.

ALEXANDRE REY.

***

Ce mot est employé plusieurs fois dans le roman si populaire de Daudet : *Le petit Chose*. Je cite textuellement un des passages :

Il y avait deux mois environ que nous étions à Lyon, lorsque nos parents songèrent à nos études. Mon père aurait bien voulu nous mettre au collège, mais c'était trop cher. Si nous les envoyions dans une manécanterie? dit Mme Eyssette ; il parait que les enfants y sont bien. Cette idée sourit à mon père, et comme Saint-Nizier était l'église la plus proche, on nous envoya à la manécanterie de Saint-Nizier.

Il y avait donc, d'après Daudet, plusieurs manécanteries à Lyon et de fait, je crois ce mot employé surtout dans la région lyonnaise, pour désigner ce que l'on appelle ailleurs, « une maîtrise » ou une « psallette ».

A Nantes, il existe une institution de ce genre, ancienne et très florissante, justement célèbre, rattachée à la basilique des saints Donatien et Rogatien, et que l'on nomme « la Collégiale ».

C'est à la fois une école de chant liturgique, et un établissement d'enseignement libre.

GEORGES MARESCHAL.

—

Rescapé. — Sabotage (LIII ; LV ; LXI, 427, 542, 711). — D'après M. L. Clédat, escaper serait une forme dialectale de eschaper. Voir son recueil de *Morceaux choisis des auteurs français du moyen âge*. Paris. Garnier, éd. S. d p. 488, col. 1.

Il en est peut être de même pour rescapé.

ALBERT DESVOYES.

***

Ne semble-t-il pas naturel de chercher dans *rescapé* l'étymologie *escapapade* plutôt que dans le « j'sus *récappé* ». Je ne vois pas pourquoi M. Alfred Billet trouve meilleur *récappé* que rescapé. L'un et l'autre ne valent pas grand'chose.

OROEL.

***

Ce mot est courant en Belgique. Depuis des années il est employé dans les journaux, et je ne crois pas me tromper en disant que je l'ai vu sous la plume de maîtres

écrivains de ce pays. C'est un mot wallon, un mot populaire qui a autant de couleur et est aussi significatif que « réchappé ». Je ne vois vraiment pas pourquoi ce mot ne s'implanterait pas dans notre langue française, car il n'est pas de mauvais goût, (on sait que le mauvais goût, c'est le goût qu'on n'a pas) et il n'est pas déplaisant (on sait qu'une chose n'est déplaisante que quand elle ne plaît pas à soi). Les néologismes ont du bon, car s'il n'y en avait jamais eu, on n'aurait aucun mot pour s'exprimer. Donc, au lieu de crier raca aux néologismes, souhaitons-leur la bienvenue, même à ceux qui n'ont que l'apparence de néologismes, car souvent les néologismes sont très vieux. Il y a des fleurs sauvages, il y a des fleurs communes, vulgaires plus belles et plus charmantes que des fleurs cultivées et rares.

AUGUSTIN HAMON.

—

Chanter pouille (LX, 284, 372, 487, 597, 601, 709, 937 ; LXI, 258).— En Provence, à Grasse notamment, la marmaille reprocherait sa ladrerie au parrain un peu peu chiche de petits sous ou de dragées en hurlant en mesure — peut-être même dans le mode mineur — « pouilleux, pouilleux ! » etc. Eh ! bien je connais quelque peu le pays et crois pouvoir affirmer que ce refrain y est totalement inconnu. Le peuple parle le provençal et les gamins se contentent de poursuivre les cortèges de baptêmes en criant à tue-tête, comme dans toute la Provence ; « païrin cocuou... » sur l'air des lampions. Inutile de traduire, je suppose.

B. A.

—

La Couarde (LIX ; LXI, 316, 370, 487). — Tel est le nom d'une commune de l'Ile de Ré. Les vieilles cartes de l'ile désignent cette commune sous le nom d'Imbellis (lâche, poltron).

L'annuaire de l'Ile de Ré dit, à propos de cette dénomination :

Nous récusons cette dénomination si peu en rapport avec le caractère des habitants de cette commune. Nous avons vu, dans la notice de l'Ile de Ré, qu'une colonie d'étrangers était venue s'établir dans ce lieu abrité par les dunes, et qu'à cette réunion de cabanes, de maisons, ils donnèrent le nom de Kouériade, Kowart, d'un mot sceltique qui signifie *étranger au pays* ; d'où, par la suite, *Kouarte* et enfin *la Couarde*.

GÉO DE RUÉ.

—

Désuet, Désuète (LXI, 617). — Le néologisme en question répandu et adopté depuis peu, dans notre littérature, répondait à un besoin. Ce qualificatif manquait, et obligeait à recourir à la circonlocution : *tombé en désuétude* !

La paternité du terme appartient aux Latins, nos maîtres, qui avaient les adjectifs *desuetus* et *adoletus*.

Il était singulier que notre vocabulaire ne possédât pas encore un terme strictement équivalent. LÉON SYLVESTRE.

***

Cet adjectif ne dérive pas de *désuétude*, mais du participe latin *desuetus*, dont un des sens, chez les poètes, est : « dont on a perdu l'habitude ». Il paraît récent. N'a-t-il pas été introduit, ou tout au moins vulgarisé, aux environs de 1880 ? Le néologisme, volontiers pédant, emprunté au latin ou au grec, à la façon de l'écolier limousin de Rabelais, a été souvent pratiqué, vers cette époque, par de jeunes auteurs se rattachant aux groupes dits décadents, symbolistes, à l'école « romane », etc.; auteurs dont quelques-uns savaient évidemment assez mal le français, et créaient des mots faute de connaître ceux qui existaient déjà (chose très fréquente chez les illettrés de la littérature et de la presse). Celui-ci, du reste, court, d'agréable allure, et exprimant une idée que « démodé » ne rendait qu'en partie, n'est pas pour la langue une mauvaise acquisition. Maintenant, quoique manquant aux dictionnaires, qui sont des répertoires bien incomplets, ne serait-il pas plus ancien ? Ne le retrouverait-on pas, introduit directement du latin, ou influencé par l'italien *desueto*, dans quelque texte du XIVe, du XVe, du XVIe siècle ? Le dépouillement de ces textes, au point de vue lexicologique, est encore bien incomplet. Et certains hommes de lettres des groupes dont je parlais tout à l'heure, Jean Moréas et d'autres, ont pas mal fureté dans nos vieux auteurs, et leur ont fait plus d'un emprunt. IBÈRE.

—

Salons (T. G., 817). — **Le mot salonnier.** — Lettre de M. Jules Claretie à M. Paul Ginisty.

Oui c'est moi qui ai mis en cirulation et inventé le mot de « Salonnier ». Delvau l'a enregistré sans me citer, mais il m'écrivait qu'il réparerait l'oubli dans une édition suivante. Les éditions alors allaient moins vite qu'aujourd'hui et mon ami Delvau est mort avant d'avoir pu compléter son travail. C'est au *Figaro*, en 1864, que j'ai imprimé ce mot de « Salonnier », en le trouvant fort laid, et en m'excusant du néologisme. Il fut adopté et il a fait son chemin. Je le retrouvai peu après très enchanté (on est père) dans *Manette Salomon*. Si la *Vie littéraire* que cite Larchey s'est servie du mot, la *Vie littéraire* l'a emprunté à mes vieux échos du *Figaro*.

Ah ! les échos de 1864, Scholl, Noriac, Monselet y étaient passés maîtres. C'est l'heure de mes débuts. Et qu'en reste-t-il ? Un mot. C'est peu de chose. D'autres il est, vrai, diraient que c'est beaucoup...

Jules CLARETIE.

—

Belle pomme d'or (LXI, 956). — Une variante en Normandie :

Bell' pomm' d'or
A la révérence ;
N'y a qu'un Dieu
Qui nous mène en France ;
Adieu, mes amis,
La guerre est finie,
Bell' pomm' d'or
Sortira dehors.

semble indiquer que ce chant enfantin est antérieur à la première République.

H. S.-D.

—

La truie qui file (LVIII ; LIX). Voici une explication de cette enseigne, trouvée dans un recueil d'anecdotes :

En 1466, un pauvre diable de charlatan, nommé Grillet Saulard, donnait chaque jour, sur la place de Grève, deux représentations qui attiraient tout le populaire de Paris.

Il avait dressé une truie à s'asseoir sur son derrière, à tenir une quenouille d'un pied et à manier un fuseau de l'autre.

Assurément un pareil tour d'adresse ne pouvait être que l'œuvre du démon, sans l'intervention duquel l'homme le plus patient et le plus habile n'en serait jamais venu à bout.

Aussi les juges de la prévôté de Paris le condamnèrent-ils à être brûlé vif, avec sa truie, en place de Grève, lieu ordinaire de ses représentations diaboliques, ce qui fut exécuté incontinent.

Cette anecdote est attribuée à M, Amédée de Ponthieu. Quel est-il ? Je n'ai pas pu le découvrir. Ce qu'on sait, c'est que le roi Charles X prit le le titre de comte de Ponthieu pendant son exil,après la révolution de juillet.

Remarquons seulement que le triste sort de l'éducateur de truie était peu fait pour inciter les boutiquiers et taverniers à se signaler à l'attention publique par une enseigne aussi compromettante, et notons également, à prendre pour authentique l'anecdote qui précède, que Balzac avait raison quand il fait remarquer, dans la *Maison du chat qui pelote*, que « ces enseignes sont des tableaux morts de vivants tableaux. »

GROS MALO.

—

Prédicateurs morts en chaire LIX; LX ; LXI, 437). — Il faut citer *saint Galdin ou Gaudin*, cardinal, archevêque de Milan, qui vivait au XII[e] siècle. On lit dans la biographie de ce saint, dont l'Eglise célèbre la fête le 18 avril :

Son zèle pour le salut des âmes était comme un bandeau qui couvrait ses yeux et lui dérobait le triste état de sa santé. Un dimanche il voulut monter en chaire comme de coutume, mais à la fin de son sermon il tomba en défaillance et expira vers la fin du saint sacrifice. Pleuré de son clergé et de son peuple, il mourut le 18 avril 1176, dans la chaire de Vérité, comme un soldat à son poste.

GOUTATOUT.

* * *

Genève, 7 Mai.

Le curé d'Attinghausen, M. Kaeppler, allait donner la bénédiction, devant l'autel, lorsqu'il a été frappé d'une attaque cardiaque à laquelle il a succombé immédiatement. L'émotion fut considérable parmi les paroissiens, le curé Kaeppler, qui était originaire de Friedrichshafen, était très aimé.

* * *

Le pasteur J[n] F[s] Martin, à Genève, né le 1[er] février 1745, mourut en chaire le 29 juin 1800, en l'église de La Madeleine ; il venait de prononcer ces paroles :

« La Providence donna alors un grand spectacle à la terre. Enoch avait marché avec Dieu, il était digne des cieux et Dieu le prit. Il le transporta subitement au séjour céleste »...

NISIAR.

—

Peau humaine tannée (T. G. 687). — J'ai vu il y a quelques jours, chez un libraire de la rue de Seine, un exemplaire de la *Philosophie dans le Boudoir*, du comte de Sade, relié en peau humaine, s'il faut ajouter foi à la mention du relieur Lortic,

imprimée dans la garde du volume ; le libraire prétend même pouvoir établir que c'est de la peau de femme non teinte ; et pouvoir indiquer le nom de la femme.

Cette peau, couleur cakis, ressemble singulièrement à de la peau de porc.

J. G. Bord.

Trouvailles et Curiosités.

Recettes de pâtisserie de la comtesse d'Albany. — Dans les papiers de la comtesse d'Albany (Bibliothèque de Montpellier) figurent quelques pages autographes contenant les diverses recettes de pâtisserie que je publie ci-dessous. En bonne flamande qu'elle était restée, malgré son mariage avec un prince anglais et ses longues cohabitations en Italie avec un poète piémontais et un peintre languedocien, Mme d'Albany était gourmande et friande Elle ne pratiquait guère les conseils de sobriété qu'elle donnait si volontiers à ses amis, par exemple dans une lettre célèbre, à André Chénier (Dans cette lettre du 5 mai 1791, elle nous montre l'auteur des *Eglogues* sous un aspect inattendu de jeune diplomate gourmet et trop vorace !) Peut-être aussi doit-on penser, à sa décharge, que c'est pour désennuyer son triste amant, — pour le retenir peut-être, qu'elle lui faisait préparer ces bons petits plats doux : elle ne serait pas la seule qui, maîtresse vieillissante, ait évolué en cuisinière bourgeoise! Voici donc ces recettes, sans aucune garantie de leur valeur culinaire. Je souhaite que quelque lecteur ait envie de déguster, à cent vingt-cinq ans de distance, les mêmes gaufres et les mêmes flans que l'illustre Alfiéri, et que sa curiosité soit récompensée. L. G. P.

Gâteau innommé

Quatre onces et demie de beurre bien battu. Trois œufs et trois jeaunes d'œufs. L'on met chaque œuf séparément dans le beurre et continue à battre jusqu'à ce qu'il ne paraisse plus qu'il y ait un œuf. Ceci peut avoir lieu pour le premier et le second; mais quoiqu'il ne soit pas possible d'amalgamer aussi parfaitement les autres, il est nécessaire de bien battre, et cela pendant trois quarts d'heure. Ensuite on y mêle quatre onces de la plus fine farine, un peu de sel ; si la levûre est bonne, une cuillère à bouche suffit. On jette la pâte dans un moule préparé à cet effet. On la couvre d'une double serviette, ou d'une assiette, et la pose dans un endroit chaud pour la faire lever ; lorsqu'elle l'est de manière à avoir à peu près doublé la masse, il faut la mettre au feu.

Manière de faire des gaufres à la flamande

On bat d'abord ensemble une douzaine de jaunes d'œufs (mais point de blanc) ; on y ajoute une demie tasse de la meilleure crème ; une demie livre de beurre frais, une demie livre de farine, un quart de tasse de levure de bière qu'on appelle du sais dans le pays ; on bat ensuite tout cela ensemble de manière à devenir liquide comme une bouillie claire avant de le mettre dans le fer à gaufre.

Autre manière sans levure de bière

Pour faire deux douzaines de gaufres on sépare les jaunes d'avec les blancs pour les battre. Les blancs surtout doivent être en mousse et on jette l'eau qui reste au fond (Il faut pour cela un quarteron et demi d'œufs). Après quoi on mêle les blancs et es jaunes ensemble, et on y ajoute une demie livre de farine, une demie livre de beurre frais, une demie tasse de crème, trois ou quatre biscuits pilés, et à volonté un peu le sucre et de canelle.

Un flan

Prenez un quart de beurre frais ; remuez le bien ; prenez un demi pot de lait ; remuez y quatre cuillères de farine; mettez le beurre avec ; faites cuire le tout un bon quart d'heure. Laissez le refroidir ; mettez-y une odeur quelconque ; prenez huit jaunes d'œus et remuez-les dans la pâte ; battez le blanc en neige ; ajoutez le avec le reste.

Frottez de beurre une casserolle, mettez y votre pate, mettez du feu en haut et en pas (*sic*) jusqu'à ce que cela soit assez cuit.

[*Gateau innommé*]

Prenez un quart de beurre frais et remuez le bien. Mettez y six œufs, un demi quart d'amande bien pilé, un peu d'écorce d'orange ou citron, des raisins de caisse, un peu de canellè, du sucre à volonté, un quarteron de pain bien détrempé dans du lait, mettez le tous ensemble. Mettez du beure dans une casserolle. Lorsqu'il est chaud, mettez y votre pâte et du feu et en haut et en pas (*sic*) ; faites le cuire à petit feu et sans laisser venir une croûte : faites une sauce que vous mettez dessus en le dressant.

Autre

Prenez six jaunes d'œufs, canelle, sucre, citron ou orange, une chopine de vin, remuez le tout sur le feu, jusqu'à ce qu'il soit cuit.

Nouvelle (*sic*)

Prenez une demie livre de farine ; mettez y trois œufs et du lait ou de l'eau assés pour en faire une pate ferme. Lorsque vous l'aurez bien travaillée mettez la en quatre morceaux que vous étendrez avec un bois sur une table. Lorsque vous l'aurez laissé un peu séchez vous roullërez cette pate et la couperez aussi fine que vous pourrez ; vous la ferez cuire dans de l'eau ; lorsqu'elle aura cuit quelques bouillons, vous la retirez ; lorsqu'elle aura bien écoulé, vous la rejetterez dans du beure, ou la cuirez dans du bon bouillon ou dans du lait comme vous voudrez.

Nouvelle (*sic*)

Prenez une livre de farine : mettez la dans une terrine ; prenez une bonne cuillerée de levure de bière ; délayez avec un peu de lait chaud ; placez la au milieu de votre farine ; prenez trois œufs, une demie chopine de lait un peu chaud, un demi quarteron de beurre bien pattu (*sic*) ; faites de tous cela une pâte ; aprés cela mettez les petits morceaux ronds, frottez une casserolle avec du beurre ; mettez y vos petites pates, mettez dans un endroit chaud pour la laisser monter. Lorsqu'elle le sera, mettez y une demie chopine de lait, frottez le dessus des pates avec une peu de beurre mettez y du sucre, couvrez la casserolle mettez du feu en haut et au bas. Vous pouvez aussi les mettre au four.

La pate pour les *Koukelhof* se fait précisément la même chose ; on y met seulement des raisins de Corinthe. Ne partagez point la pate. Ni on n'y met plus de lait après qu'elle est montée ; vous lui donnez la forme que vous voulez. Celle de la casserole ou terrine, si vous le mettez au four, décidez de sa forme.

Vin de Gingembre

Pour dix quarts d'eau, mettez douze livres de sucre blanc, huit blancs d'œufs bien battus ; remuez le bien tout ensemble et quand il est près de bouillir écumez-le avec soin ; prenez une demie livre de gingembre blanc en poudre, et mêlez le avec la liqueur ; quand elle bouille (*sic*), laissez la cuire vingt minutes ; prenez la pelure de douze citrons, mettez de l'eau bouillante dessus, otez l'écorce intérieure du citron et coupez le en tranches très fines et otez la semance ; mettez la liqueur quand elle est froide dans un tonneau justement assez grand pour la contenir ; mettez y les tranches de citrons et une demi once de colle de poisson et deux cuillères de levain de bierre ou levange ; ne bouchez pas le tonneau ; mais avant que la fomantation se baisse, fermez le bien, non pas quand il fomente vertement.

Il sera bon à mettre en bouteilles en quinze jours.

—

Les obligations du maître d'école. — Des deux documents suivants, que nous communique le Dr Cabanès, il ressort un assez curieux tableau de mœurs. C'est le portrait du maître d'école de l'ancien temps, dans l'exercice de ses fonctions.

Extrait des délibérations du conseil de fabrique de la Paroisse de la villedieu en Fontenettes (marché entre les habitants et un maître d'école).

L'an mil sept cens soixante quatre, après midy du vingt un mai au lieu de Lavilledieu en Fontenettes (1), pardevant le notaire royal soussigné et en présence des témoins en bas nommés, sont comparus sur la place publique dudit lieu où les habitants et communauté ont coutume de s'assembler pour gérer et traiter de leurs affaires communes, et après le son de la cloche en la manière ordinaire et accoutumée, les habitans et communauté dudit lieu par le fait de Jaque Petit et de Nicolas Grosjean, eschevins en exercice audit lieu l'an courant, les sieurs Pierre François Guichard procureur fiscal audit lieu, Joseph Besson fermier pour M. le commandeur (2) audit lieu, Joseph Petit, fils de François Petit, Joseph Dormoy, Nicolas Goisel, Jean-François Jaquot, Jean-Louis Petit, François Besson, Jean-François Besson, Joseph Grosjéan le Jeune, Jean François Regnier, Joachim Camus, Alexis Grocolas l'aîné, Alexis Grocolas le jeune, Claude-Hubert Bardoz, Charles-François Cornu, Claude Hubert Bernard, Damas Grocolas, Jean-François Simonin, Joseph Jaquey, Pierre Cuzet, Claude François Gailliard, Claude Groscolas, Claude Hubert Simonin, Jean Baptiste Marcelin et Jean François Boyon, Tous habitans, manans et résidens aud. Lavilledieu, et tant en leurs noms que des autres habitans absens, et sous promesse de leurs aveux et ratifications si besoin est, à la première réquisition, d'une part... et Antoine Hyves recteur d'école aud. Lavilledieu y demeurant, d'autre part,... lesquels sous

(1) Villedieu-en-Fontenette, canton de Saulx, arrond. de Lure, Haute-Saône.

(2) Il y avait autrefois à la Villedieu un hôpital du Temple, dont les biens passèrent à l'ordre de Malte et constituèrent une commanderie de cet ordre. Les batiments servaient naguère d'*école pour l'instituteur et l'institutrice.*

le bon vouloir et agrément de messire François-Xavier Grandgirard prêtre, curé dud. Lavilledieu, sont convenus entre eux de ce qui suit, savoir :

Que le dit Hyves s'oblige comme il fait par cette, de servir de recteur d'école dans la paroisse de Lavilledieu, pendant le tems et terme de trois ans qui prendront leur commencement à la Saint-Martin de la présente année pour finir à pareil jour, lesd. trois ans inclus, finis et révolus, à charge aud. Hyves de faire et exercer dans la paroisse dud. Lavilledieu toutes sortes de services appartenans à maître d'école, se rendre prompt et diligent en tous services divins qui se célèbreront dans l'Eglise dudit Lavilledieu, de sorte que led. sieur curé ni les paroissiens de ladite communauté n'en reçoivent mécontentement. de répondre les messes dud. sieur curé et des autres prêtres qui se célébreront en lad. Eglise tous les jours de la durée du présent marchep, de sonner l'Angelus le matin, à midy et le soir aussi tous les jours desd. années, de sonner la cloche pour la tempeste du temps (1) lorsqu'elle paraîtra sur les confins dud. Lavilledieu la nuit et le jour ; d'assister led. curé dans l'administration des sacrements,de donner tous les soins pour tenir propre l'Eglise, de la balayer tous les samedy et veilles de festes solennelles ainsi que blanchir tous les linges de l'Eglise lors qu'il sera nécessaire, de renouveler l'horloge qui est au cloché de lad. Eglise; de donner aussy ses soins pour l'instruction de la jeunesse, de tenir classe l'été et l'hyver, et d'enseigner de son mieux les enfans qui lui seront envoyés à l'Ecole, de leur apprendre à lire et à écrire, de même que le *plainchant et l'arithmétique* à ceux qui seront capables ; pour lequel enseignement il lui sera payé trois sols par mois par chaque enfant qui apprendra à lire, quatre sols par chacun de ceux qui apprendront à écrire et à lire, et cinq sols pour chacun de ceux qui apprendront à lire, à écrire et à compter.

Signé : PIERRE F. GUICHARD.

Extrait du régistre des délibérations du conseil de fabrique de la commune de Chevigney sur l'Ognon (Doubs) en 1811, (marché entre les habitants et un maître d'école).

L'an dix huit cent onze, le vingt sept du mois de janvier, les membres du conseil de fabrique de la commune de Chevigney ont conclu les conditions du marché entre la commune de Chevigney, d'une part, et Félix Cornu de Chevigney d'autre part ; sont que le fils Cornu Antoine s'oblige suivant les conditions, de sonner les angelus, le matin, à midi et le soir, même les coups de cloche avant, pendant la messe, pour les processions. et *sonner pour le temps* (1) ; servir monsieur le curé à l'autel chaque jour pendant la messe, pour le port des sacremens, pendant toutes les cérémonies en l'absence du marguillier si c'est nécessaire, avoir soin d'entretenir les lampes de l'Eglise, parer l'autel et toute l'Eglise selon qu'il est prescrit pour les cérémonies, blanchir les linges de l'Eglise, faire toutes les démarches, aller où besoin sera pour procurer aux besoins de l'Eglise l'huile, l'encens, le feu, la cire, cierges et autres denrées nécessaires pour le culte, empêcher le trouble dedans et hors de l'Eglise, *empêcher surtout que les chiens y entrent,* veiller sur le bétail pour qu'il n'entre pas sur le cimetière, *faire les fosses et enterrer les morts*, porter l'eau bénite dans *chaque famille les jours du dimanche*, accompagner monsieur le curé aux jours des rogations, porter la croix, d'en mettre une au-dessus de chaque porte de maison ; les dites choses portées ci-dessus sont moyennant le prix et somme de quatre vingt dix francs. Il fera les fonctions de sous marguillier ainsi que d'usage en son absence (du marguillier); il *étudiera* les enfants du lieu à trois prix différents ceux qui commencent à lire, à six sols ; ceux qui lisent et écrivent huit (sols) ; ceux qui lisent, écrivent et apprennent le calcul, dix sols. Ledit fils Cornu se procurera un logement convenable pour enseigner les enfants dud. lieu ; pour la rétribution de l'eau bénite pour l'année, le prix de quinze sols par ménage pour une année, ou *un morceau de pain, chaque dimanche.* Le présent marché sera présenté à l'approbation de monsieur le Préfet du département du Doubs pour qu'il soit valable.

Le présent marché fait pour une année, datte du présent.

Fais double à Chevigney, les ans, mois et jour susdits et avons signé suivent les signatures

et au bas :

Certifie conforme Gousset prêtre curé.

(1) Dans les campagnes, on sonnait les cloches à toute volée, pendant les orages, ce qui était un singulier moyen d'éloigner la foudre.

(1) pendant les orages.

Le baron Larrey raconte les glorieux épisodes de la campagne de France (1814). — (*Lettre inédite*). — Un moment vint dans les jours de l'invasion où l'espoir releva le courage de Napoléon et de ses soldats, ce fut après

Champaubert, Montmirail, Montereau, quand, au lieu de la grande bataille qu'il songeait à éviter, l'Empereur, coup sur coup, remporta onze victoires.

Témoin journalier des actes de l'Empereur, le baron Larrey, dans sa lettre qu'on va lire, traduit avec un rare bonheur sur le champ de bataille même, l'état moral de l'armée électrisée par ces succès et persuadée que l'ennemi va reculer jusqu'aux frontières.

Mais, c'en est fait des chevauchées belliqueuses à travers le monde, et Larrey lui-même souhaite que là s'arrête le génie impérial et que la paix y soit enfin à tout jamais signée.

Ce rêve est encore trop présomptueux : ce qui sera signé, c'est l'abdication.

Troyes, le 25 février 1814.

Depuis mon départ de Paris, il y a aujourd'hui un mois, je n'ai pu trouver un seul instant, chère Isaure pour m'entretenir avec toi, à peine ai-je pu écrire quelques mots à ta maman pour lui donner des nouvelles de mon existence.

Que d'évènements ma belle Isaure, sont survenus depuis notre séparation ! A la première apparition de l'Empereur, les soldats se ranimèrent et quoique en très petit nombre, ils attaquèrent avec un grand succès, les avant-gardes de l'ennemi et déjà il avait pressenti que la France n'était pas encore dans l'état de détresse où tout le monde le croyait. Ces premiers succès furent obtenus justement dans le bien Brienne où l'Empereur avait étudié les premiers éléments du métier de la guerre. Le mauvais temps et la pénurie des vivres nous firent arrêter 24 heures de trop dans cette première position. L'ennemi informé par des citoyens infidèles de notre situation, nous attaque à l'improviste et nous livre une bataille avec des forces considérables. Cependant on n'éprouve points d'échecs malheureux, et l'on effectue la retraite en bon ordre sur cette ville de Troyes où la garde nous attendait. Dès ce moment, l'ennemi enflé d'un nouvel orgueil, reprend toute son audace et s'avance avec précipitation sur toutes les routes vers la capitale où il devait faire son entrée triomphante le dimanche gras, précédé des cosaques et suivi de ses armées nombreuses. Pour le coup votre carnaval aurait été paré et masqué.

L'empereur, d'un air humble et modeste, les laisse avancer, mais il se prépare et prend des mesures qui n'ont été connues que de lui. Il nous conduit à travers des chemins impraticables pour attaquer par les flancs ; le colonnes arrivèrent déjà à 2 petites journées de notre séjour : la 1re commandée par le général prussien est enfoncée au premier choc ; ses bataillons sont renversés par notre cavalerie, ses escadrons s'embourbent et périssent dans les marécages ; l'artillerie et les bagages tombent au pouvoir des habitants des campagnes qui se font justice. Enfin on met le reste de cette armée en fuite et l'on revient en toute hâte sur la 2e armée qui marchait sur la route parallèle : on passe encore par des chemins de traverse affreux, aussi cette armée qui n'avait pas eu le temps de recevoir des nouvelles de sa compagne, s'attendait aussi peu à nous voir ; elle est attaquée avec la même vigueur et elle a subi le même sort que l'autre. Vous avez sans doute vu les prisonniers de ces deux brillantes batailles, mais tandis que nous combattions ces deux armées, la 3e la plus formidable, commandée par les trois souverains, s'avançait à grand pas et les avant-gardes étaient déjà à Fontainebleau et à Guigne. Il a fallu marcher nuit et jour pour l'atteindre et l'arrêter dans sa marche hardie. Nous arrivons pendant la nuit dans le dernier endroit, on se dispose, et l'on fait quelques manœuvres. On force tout à coup sur les troupes déjà grises de la joie de posséder nos belles de Paris et de les asservir à leurs caprices. Jamais les Français n'ont fait d'attaques plus vives et plus fermes ; leurs carrés sont renversés en masses énormes, et l'on peut dire que les superbes germains tombaient comme les capucins de cartes. La déroute s'empare de cette armée, on la poursuit à outrance jusqu'ici où l'on a saisi les équipages, une partie de l'artillerie et des arrière-gardes. Maintenant rien ne les arrêtera sans doute, mais il importe de ne point leur laisser un instant de relâche, aussi nous continuons notre marche et je désire qu'on ne l'arrête qu'à l'extrême frontière de la France. Il faut que les gens conservent le souvenir de notre énergie et de notre valeur. Je désire aussi, qu'arrivés à ces frontières, la paix se fasse et que je puisse, avec l'assurance de ne plus faire campagne, vous aller rejoindre et rester auprès de vous.

En attendant ce jour heureux, je t'adresse comme le gage de ma tendre amitié les baisers de ton ami.

J'ai reçu ton aimable lettre. Embrasse mon Lilite et dis lui que bientôt tous les cosaques seront morts.

LARREY.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIIe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 30 Juillet 1910

46e Année
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

No 1263
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Les rapports d'Abélard avec Héloïse. — M. Maurice de Waleffe vient d'écrire un furieux réquisitoire sous ce titre : *Héloïse amante et dupe d'Abélard. La fin d'une légende.*

Dans des pages d'un gracieux tour romanesque et d'un souffle très passionné, il exalte Héloïse, mais dépeint Abélard comme un abominable fat dont Héloïse fut la victime. Toute son argumentation découle d'une lettre d'Abélard à son amie.

Cette lettre, traduite par M. Oddoul, il la publie du reste, in-extenso, en appendice, ce qui établit sa bonne foi. Mais puisqu'on a mis en doute les épitres, sur quoi se fonde-t-on pour accorder une créance absolue à cette longue lettre dans laquelle Abélard fait son autobiographie ?

En admettant cette lettre authentique, M. de Waleffe y a vu, avec des yeux évidemment prévenus, l'aveu cynique d'une passion orgueilleuse ? Au contraire, cette lettre ne respire-t-elle pas, avec le regret d'une faute, la tendresse la plus grave, la plus pure ? Abélard dit comment il a rencontré Héloïse, comment il l'a amenée à ses desseins ; comment il l'a rendue mère ; comment il l'a épousée. Séparé d'elle par la colère d'un oncle — dont M. de Waleffe fait un père — sa passion se transmuera en une admiration délicate et mystique.

A t-on jamais interprété cette lettre d'Abélard, comme le fait M. de Waleffe ?

Qu'est devenu le fils d'Abélard ? Y.

—

Troupes de la Révolution : tués, blessés ou disparus de 1792 à 1794. — Quelles ont été, par corps et proportionnellement à l'effectif, les pertes, en tués, blessés ou disparus de l'armée républicaine dans les batailles livrées par elle au cours des années 1792, 1793, 1794 ? Prière de fournir les états partiels que l'on pourrait se procurer à défaut d'autres. C. de R.

—

Le sénatus consulte de déchéance en 1814. — Où peut-on trouver le texte de ce document historique qui mentionne, paraît-il, entre autres motifs de déchéance, la cassation du verdict d'un jury par l'Empereur ?

V. A. T.

—

Passage Saint-Germain-l'Auxerrois. — Ce passage n'est pas indiqué dans les voies anciennes de la *nomenclature* publiée par la Vuille en 1898. Est-ce la même

chose que le cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, qui avait son entrée principale à l'emplacement de la tour actuelle et auquel on accédait aussi par la place des Trois-Maries et la rue de l'Arbre-Sec ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

L'emplacement de l'hôtel de Rambouillet. — Monsieur Dujardin-Baumetz vient d'embellir de fleurs heureusement distribuées la place du Carrousel et nous avons eu cette année au Salon des Artistes Français la preuve qu'il songeait à l'embellir encore.

Ne serait-ce pas le moment de demander qu'on indiquât par un monument quelconque ou même, en attendant mieux, par une modeste plaque, l'emplacement de l'hôtel de Rambouillet dont on pourrait fort bien aussi donner le nom à la partie étroite de la dite place.

On rendrait ainsi à l'illustre société qui y fréquenta un hommage bien mérité de reconnaissance, et en second lieu on apprendrait à 90 Parisiens sur cent que la chambre bleue d'Arthénice était là et non, par exemple, derrière la gare de Lyon où une rue de Rambouillet semble devoir provoquer chez les esprits simples une confusion regrettable.

Quelque co-intermédiariste pourrait-il me dire si d'autres que moi ont déjà fait des propositions dans ce sens et si l'on semble devoir les prendre en considération ?

CHAMPVOLANT.

—

Portrait d'Agrippa et de Françoise d'Aubigné. — Je connais deux portraits authentiques (peintures à l'huile) d'Agrippa d'Aubigné et de sa petite fille Françoise d'Aubigné (Mme de Maintenon) Ces portraits passent pour être uniques *en France.* Se tromperait-on ? M. J.

—

Les Audran graveurs. — Les quatorze artistes qui ont illustré cette famille sont, pour la plupart, assez bien connus, cependant je serais heureux si l'un de nos obligeants et savants confrères, voulait bien m'aider à élucider les points suivants :

Girard. — Tout le monde s'accorde à le faire naître en 1640 et mourir en 1703. Herluison, lui-même *(Actes d'état-civil d'artistes)* cite bien son décès à cette date de 1703 ; mais n'indique-t-il pas aussi le décès d'un Girard Audran en 1681 ; et Jal *(Dictionnaire critique)* ne donne-t-il pas la date 1691 ?

Benoît II, qui a été oublié par l'abbé de Fontenai (*Diction. des artistes*) et confondu par Bonnardot (*Histoire de la Gravure en France*) avec Benoit I, est considéré par les *Archives de l'art français*, 1885, p. 19) comme ayant vécu célibataire, mais n'avait-il pas épousé une fille du libraire Ph. Nic Lottin dans la maison duquel il est mort rue Saint-Jacques en 1772 ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Famille d'Aulnois. — Pourrait-on me donner la descendance de Charles-Henri d'Aulnois, marié à Metz, le 20 juin 1832, à Dlle Hyacinthe-Antoinette Mouzin de Romécourt ? De ce mariage vint au moins un fils : Wenceslas d'Aulnois, lequel en 1870 habitait Montmédy ; j'ignore s'il fut marié et serais reconnaissant de tout renseignement sur ce sujet.

Quelles sont les armes des d'Aulnois ?

EVE DU ROURE.

—

Les mots de Barère. — L'historien anglais Macaulay, dans sa notice sur Bertrand Barère (Bibliographical essays, Leipzig, 1857, p. 219) notice très hostile et très méprisante pour ce célèbre conventionnel, dont les mémoires ont été publiés par Hippolyte Carnot et David d'Angers, rapporte comme il suit une phrase prononcée par Barère à propos du jugement de Louis XVI :

Il (Barère) conclut son discours par une sentence digne de sa tête et de son cœur. L'arbre de la liberté, dit-il, comme le remarque un auteur ancien, fleurit quand il est arrosé du sang des tyrans de toute espèce. M. Hippolyte Carnot a cité ce passage dans le but, je le suppose, de faire honneur à son héros. J'aurais voulu qu'il eût ajouté une note pour nous faire connaître de quel auteur ancien Barère a tiré sa citation. Quant à nous, dans nos modestes lectures d'auteurs grecs et latins, nous n'avons jamais rencontré d'arbres de la liberté ni de pots à fleurs abreuvés de sang ; et telle est notre ignorance de l'antiquité classique, que nous ne saurions même imaginer un orateur athénien ou romain employant une image de cette sorte. Tout simplement, quand Barère a parlé d'un ancien auteur, il a menti, comme il mentait généralement chaque fois qu'il affirmait un fait, grand ou petit.

Voilà la traduction du passage de Ma-

caulay. Or, dans la liste des votes des conventionnels au sujet de la peine à appliquer à Louis XVI, (*Vie privée et publique de Louis XVI*, Nismes, chez Gaude fils, 1814, je vois seulement, à la page 394 : « *Pyrénées Hautes :* Barrère (Bertrand) la mort ».

Ce n'est donc pas en donnant son suffrage final que Barère a prononcé la phrase relatée ci-dessus ; car celles dont plusieurs de ses collègues ont accompagné ce même vote sont relatées dans la même liste.

Plus loin (page 231) Macaulay dit que, le jour du supplice de Marie-Antoinette, Barère a régalé, dans un restaurant, Robespierre et divers autres jacobins, et que, pendant ce repas, il a dit : « Le vaisseau de la révolution ne peut arriver au port que sur des flots de sang. »

Quelle est l'authenticité des deux propos de Barère cités par Macaulay, et subsidiairement, quel peut être l'auteur ancien, inconnu de Macaulay, auquel il aurait emprunté la première de ces phrases ?

V. A. T.

—

La Lubie. — Existe-t-il encore en France des membres de cette famille ?

M. J.

—

La descendance de Jean Lhuillier. — Nous serions très reconnaissant à nos érudits confrères de la région de Carcassonne ou de Toulouse de vouloir bien nous donner des renseignements sur la descendance de Jean L'Huillier, conseiller au Présidial de Carcassonne, père de Gabriel, seigneur de Rouvenac et de Salvaza qui fut trésorier du domaine de la sénéchaussée.

Cette famille possédait aussi la seigneurie de Barbaira, vendue en 1566 à Claude de Calmès, seigneur de Saint-Julin par Jacques L'Huillier, conseiller auditeur de la Chambre des comptes de Paris. Elle porte : *d'azur à 3 coquilles d'or posées 2 et 1*.

L'Huillier Jean Baptiste, baron de Rouvenac (Aude), né à Rouvenac — 24 juin 1733 — possédait de vastes propriétés dans les environs de Quillan. Il fut élu le 29 mars 1789 député de la noblesse aux Etats Généraux par la sénéchaussée de Limoux. Il s'enfuit de Paris en Espagne pendant la Révolution. Rentré en France, il mourut dans son château de Fenouillet (Pyrénées-Orientales) le 19 novembre 1803. Nous désirerions savoir s'il a laissé une postérité et comment il se rattachait à Jean L'Huillier précité, conseiller au Présidial de Carcassonne.

MONTMOREL.

—

Maillé. — Les prénoms et qualités du grand'père paternel d'Urbain de Maillé, marquis de Brézé, maréchal de France ?

Les noms, prénoms et armoiries de sa grand mère paternelle ?

Les armoiries de sa grand'mère maternelle, Radegonde Fresneau ?

BENEDICTE.

—

Le moine Mantouan. Références de Jean Bouchet et Fortunat. — J'ai recueilli autrefois la note suivante :

« Saint Hilaire, évêque de Poitiers, resta engagé dans les liens du mariage étant évêque ; Fortunat un de ses successeurs l'en a loué et Jean Bouchet de Poitiers dans ses *Annales d'Aquitaine et Antiquités de Poitou*, le plaint de ce que obligé d'aller au Concile de Séleucie il dut quitter « son évesché, sa femme et sa fille que tant il aimait ».

Sur quoi le moine Mantouan dit assez plaisamment.

Ne t'a point nuy d'avoir lignée
Ni une femme à ton côté
Car Dieu n'était lors si farouche
Et n'avait encore rejetté
Les nosces, les bers ni la couche.

Je désirerais savoir : 1° Quel est ce « moine Mantouan » et où il a écrit ces vers à les considérer comme authentiques; 2° la référence de Fortunat et de Jean Bouchet.

K. L.

—

Chansons de Musset.— La chanson qu'entonne Van Buch au 3e acte de *Il ne faut jurer de rien* :

Il est donc bien vrai,
Charmante Colette..,

est-elle d'Alfred de Musset ? N'est-ce pas plutôt une chanson populaire ? Sur quel air doit-on la chanter ? D'autre part, les couplets de *Bonjour Suzon* ! semblent avoir été écrits sur un air connu. Ce qui fortifie cette supposition, c'est que dans certaines éditions des poésies de Musset, après : « Mais que t'importe ? » on lit : *bis*. Sur quel air Musset aurait-il écrit ces

vers ? Et quels sont (en dehors de Pessard dont la mélodie a prévalu) les compositeurs qui ont mis en musique cette chanson d'Alfred de Musset ? TRIM.

—

Plançon de Ligny. — Existe-t-il encore en France des membres de cette famille ? M. J.

—

Florimond Robertet. — Secrétaire du Roi ou d'Etat fin du xve et commencement du xvie siècle, né en Auvergne. A quelle date ? Que sait on de sa vie ? de ses ascendants ? de ses descendants ? de ses œuvres poétiques ? Où se trouvent-elles actuellement si elles existent ? Détails de sa carrière ? Il a dû mourir en 1525.

G. DE LA VÉRONNE.

—

Armoiries d'Asnières-s-Seine. — Quelles sont les armoiries de la ville d'Asnières-s-Seine ? Où les trouve-t-on pour la première fois représentées ou décrites ?

GASTON HELLEVÉ.

—

Armoiries à déterminer : sur deux canons. — *De sable, écartelé par une croix d'argent, quatre canons, couronne de comte.*

Ces armes se trouvent sur deux canons.

C. G. L.

—

Charron. — Les armoiries de Louise, Adélaïde Charron de Granval, mariée en 1750 à L. J. Fr., marquis de Cherisey ?

BENEDICTE.

—

Armes de Montpezat. — Connait-on les armes portées par la famille à laquelle appartenait François Morin de Montpezat, né à Agen le 26 novembre 1745, mort à Dietelhausen (Grand duché de Bade) le 4 mai 1835 ? E. DES R.

—

Armoiries à déterminer : 3 pommes. — La pomme est un meuble relativement assez rare. A quelle famille faut-il attribuer les armes suivantes ?

Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à une montagne de 6 coupeaux d'argent, surmontées d'une étoile du même (l'étoile à cinq rais ayant le rai de pointe flammé). Aux 2 et 3, de gueules au lion d'argent, au chef d'azur chargé de 3 pommes d'argent, feuillées et tigées de sinople. Ces armes paraissent allemandes. NISIAR.

Armoiries à retrouver. — Connait-on la feuille qui portait : *de... au chevron de... accompagné en pointe de trois tourteaux ou besans de... posés un et deux ?* Cet écusson supporté par deux sauvages, et timbré d'une couronne ducale, se trouve sur une pendule du xviiie siècle, trouvée en Normandie. D. A.

—

Le « Denier de César » de Rubens. — Je serais reconnaissant au critique d'art rubénien qui pourrait me fournir sur le tableau perdu de Rubens connu sous ce nom « le denier de César » des renseignements plus complets encore que ceux que l'on trouve dans le catalogue du Louvre ou dans l'ouvrage de M. Max Rooses sur le grand peintre Anversois. Je désirerais savoir : qui le premier a fait mention expresse du tableau et l'a décrit ? Quelles étaient les dimensions de l'original et le sujet exact ? A quelle époque a-t-il été peint et quand a-t-il disparu ? Des nombreuses gravures qui ont reproduit l'œuvre, quelle est la plus fidèle ? Quels critiques anciens ou modernes ont parlé de ce tableau et en quels termes ? Y a-t-il chance de le retrouver ?

Tout renseignement répondant à ce questionnaire ou non, pourvu qu'il ait rapport à l'œuvre susdite, sera le bienvenu. A. L.

—

« Felices nuptiae... etc. » — De qui est cette plainte douloureuse « Felices nuptiae et moriar nisi nubere dulce est » ?

K. L.

—

Une épigramme qui doit viser Véron. — Théodore de Banville n'y allait pas de main morte pour arranger quelqu'un dont il avait à se plaindre. Voici un morceau truculent qui le démontre :

LE DOCTEUR * *

Imitation de charcuterie

Celui qui verra ce front en verrue,
Ces naseaux verveux et cet œil vairon,
Se dira pourquoi lâcher dans la rue
Ce sauvage impur, né dans l'Aveyron,
Qui va devant lui flairant la chair crue ?
Sans souffrir ainsi qu'il y badaudât,
On devrait laver sa chair incongrue
De verrat dodu chez Véro-Dodat.

A qui s'appliquait, ou plutôt à qui s'offrait cet écœurant salmigondis ? N'est-ce point au fameux docteur Véron ? On

sait qu'il fut interne des hôpitaux, fondateur de la *Revue de Paris*, directeur de l'Opéra, propriétaire du *Constitutionnel*, député au Corps législatif, etc., etc, et qu'il publia les *Mémoires d'un bourgeois de Paris*. Malgré toutes ses qualités, il était loin d'être beau, quant au physique, et la « charcuterie » de Banville pouvait bien lui être destinée, car on semble y jouer grassement sur son nom de Véron. Pourtant, une objection se présente : le docteur était né à Paris et non pas « dans l'Aveyron » comme le dit la rime .. Et puis quels motifs à cette grande colère du poète contre celui dont la salle à manger fut si réputée et si largement ouverte aux artistes et aux gens de lettres ?

GROS MALO.

—

« Causer » pour parler. — Je m'étonne que dans son beau roman : *Les dames du Palais*, incontestablement très bien écrit et des plus captivants, Madame Colette Yver dise, page 176 :

Elle prononçait maintenant un réquisitoire contre Alembert et la petite Véline laissait *causer* son émotion.

et page 299 :

L'un d'eux avait dit : « c'est la petite Véline qui *cause* là ».

Rien ne me semble plus affreux que cette faute de français que les journaux commettent chaque jour : il lui a causé pour il lui a parlé... Une seule personne ne peut pas *causer* à une autre, il faut être deux pour *causer*.

C. DE LA BENOTTE.

—

Cadet Rousselle. — Une tradition, assise sur des documents veut que Cadet-Rousselle, soit un camelot, marchand de vignettes découpées, qui vivait à Douai et à Cambrai. Douai et Cambrai conservent des portraits de cet original dont l'auteur de la chanson s'inspira (V. *Revue universelle*, 17 août 1901).

Le *Paris Journal*, dans un article récent prétend que les Rennois — qui montrent encore la maison de Cadet Rousselle — prétendent que c'était un cadet de famille appelé Rousselle, il serait l'auteur de la chanson dans laquelle il raille sa misère.

L'abbé Fortin (ancien curé de la cathédrale d'Auxerre), dans ses *Souvenirs* veut que Cadet Rousselle soit un enfant d'Auxerre.

Comment se reconnaitre au milieu de ces contradictions ?

C'est l'origine vraie de la chanson que je demande — autant je crois, demander la lune — mais l'*Intermédiare* a déjà fait de ces miracles.

A. B. X.

—

Eucalyptus. Etymologie — Eucalyptus vient évidemment du grec εὖ καλύπτω, « je couvre bien ». Or il est peu d'arbres au monde qui couvrent plus mal que lui. Il est nul comme abri, et nul comme ombrage. Alors pourquoi ce « je couvre bien » ? Est-ce par antiphrase qu'il a été ainsi baptisé ? Mais l'ironie n'est guère du domaine des savants en général et, en particulier, des botanistes dont l'évident souci est, avec juste raison, d'user d'une terminologie aussi exacte que précise.

JACQUES RENAUD.

—

Bonhomme, objet de toilette. — En parcourant dans l'étude très hospitalière de M Baléreaux, de Chantilly, « des Inventaires et des Ventes d'effets mobiliers de 1777 au Directoire », j'ai rencontré deux expressions qui concernent la toilette féminine de l'époque, et attendent encore une explication précise. Les voici :

Bonhommes. Deux paires de bonhommes de mousseline de linon (1789) : 23 paires de bonhommes dont douze garnies de dentelles (An V). Id. (An X).

ELEEM DE CANTILIACO.

—

Mari, objet de toilette. — Dans ces mêmes documents on lit :

Maris Cinq paires de maris de mousseline brodée et festonnée (1787). Id. (1788). Id. (1793). Sept paires de maris de mousseline et une paire de manchettes (An IV). Id. (An VI).

Mme Eloff mentionne des maris dans les commandes de la reine Marie-Antoinette ; mais le compte de l'illustre couturière n'est pas assez explicatif.

Je serai très reconnaissant au charitable confrère qui voudra bien m'aider à éclairer ce petit chapitre de l'histoire du costume et des modes.

ELEEM DE CANTILIACO.

—

Chasse à courre. — « Sous la Restauration, les grandes chasses à courre furent organisées par le comte Alexandre de Girardin, d'après une méthode nou-

velle » (*Dictionnaire Larousse*). Quelqu'un pourrait-il me dire quelles étaient les principales particularités de cette nouvelle méthode, et en quoi ces chasses à courre différaient des anciennes ? H. S.-D.

—

Livres d'emblèmes et devises. — Le XVI° siècle, on le sait, eut un goût très prononcé pour les emblèmes moraux, qui firent l'objet de plusieurs ouvrages dont le plus connu est celui de l'italien Andrea Alciati, publié à Milan en 1522 et qui eut plus de 50 éditions en diverses langues.

D'autres littérateurs italiens composèrent alors des livres d'emblèmes et devises accompagnés de figures, et s'appliquant aux personnalités les plus hautes et les plus connues de l'époque

C'est ainsi qu'on vit paraître, en 1574, les *Imprese militari e amorose* de Paolo Giovio : et les *Imprese heroïche e morali* de Gab. Simeoni ; et plus tard, en 1585, les *Imprese illustri di diversi* de Camillo Camilli.

J'avais toujours cru que ces *Imprese* ou devises illustrées de figures emblématiques étaient des inventions ingénieuses de ces auteurs ; quelque chose comme l'ouvrage publié il y a une quinzaine d'années par le libraire Joly sous le titre d'*ex-libris imaginaires.*

Mais j'ai eu récemment connaissance d'articles publiés dans des revues traitant d'héraldique et d'ex-libris et dont l'auteur semble croire que ces emblèmes étaient, au contraire, des espèces de blasons personnels, dont les personnages auxquels elles se rapportent, se servaient à différents usages et suivant les cas, aux lieu et place de leurs armoiries familiales.

Je serais reconnaissant à ceux de mes érudits confrères qui voudraient bien nous faire connaître leur opinion à ce sujet.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Le Voyage à Montbar, d'Hérault de Séchelles. — Dans ma collection assez vaste de brochures de la Révolution, brochures célèbres ou écrites par des hommes célèbres, se trouve naturellement le *Voyage à Montbar* de feu Hérault de Séchelles (édition de Paris, an IX, Terrelongue libraire) suivi de *Réflexions sur la Déclamation* et d'un *Eloge d'Athanase Auger*, in-8° de 136 pages.

Est-ce l'édition originale ? Y en a-t-il d'autres ? Mon exemplaire présente un singulier défaut typographique. Le voyage finit page 69. Au bas de cette page commence une note en petits caractères sur la mort de Buffon qui va jusqu'à la fin de la page 72. Or la page 71 est la reproduction de la page 69, y compris le numéro de la pagination. La vraie page 71 n'existe nulle part. Tous les exemplaires sont-ils identiques ?

MARCELLIN PELLET.

—

Les cendres de Dumont d'Urville. Notre-Dame-des-Flammes à Bellevue — Le docteur Poumiès de la Siboutie, dans ses intéressants *Souvenirs d'un médecin de Paris.* (Plon-Nourrit), écrit p. 265:

Le 10 mai 1842, je fus chargé d'aller constater l'état des cadavres déposés au cimetière Montparnasse, par suite de l'accident arrivé le 8 sur le chemin de fer de Versailles, rive gauche. Ils étaient au nombre de quarante, déposés sous un hangar, sur des dalles. Il fallait une certaine attention pour reconnaître des formes humaines dans ces masses qui me furent présentées : c'étaient des fragments de troncs, de têtes, de membres brûlés, carbonisés, raccourcis. Il me parut impossible de constater dans ces cadavres ou débris de cadavres l'identité même approximative, d'une personne connue.

Amussat, qui arriva le premier sur le lieu du sinistre, envoyé par le préfet de police, me dit qu'à la première vue il prit les corps qui lui furent présentés pour des cadavres de chiens. J'ai toujours pensé que ceux qui prétendirent avoir reconnu parfaitement le corps de l'amiral Dumont d'Urville ont pu, ont dû se tromper, et que les funérailles pompeuses qui ont eu lieu en son honneur ont pu être célébrées sur le corps d'un homme absolument obscur.

Cette affirmation n'est pas faite à la légère, mais que pense-t-on de cette légende macabre?

Le docteur Poumiès de la Siboutie continue :

Cet événement fit une profonde sensation. Pendant quinze jours les chemins de fer furent abandonnés. Peu à peu, on se rassura, et les choses reprirent leur cours ordinaire. J'ai visité la petite chapelle dédiée à Notre-Dame-des-Flammes, qui a été bâtie, à Bellevue, sur l'emplacement du lugubre accident.

Tous les ans, le 8 mai, on y célèbre une messe pour le repos de l'âme de nombreuses victimes qui y trouvèrent la mort.

Qu'est devenue Notre-Dame-des-Flammes. Dr L.

Réponses

—

Le ballon de Fleurus (LXII, 49). — En 1883, à l'époque où je faisais des recherches pour mon travail sur *Les Aérostiers militaires du château de Meudon* 1794-1884, je me souviens alors que j'étais au cercle de la *Réunion des officiers*, que M. de Gaugler, ancien officier de chasseurs à pied, qui s'était occupé d'aérostation militaire au moment de la campagne d'Italie et pendant la guerre de 1870, m'a raconté, et en présence de plusieurs officiers, qu'il avait vu dans des armoires de l'Ecole d'application de Metz toute la défroque de l'*Entepreuant* et il ajouta qu'il en avait emporté un morceau. Mes souvenirs sont très précis et j'en ai fait le sujet d'une note dans ma brochure publiée en 1885.

Que sont devenues les Archives de l'*Ecole d'application* de Metz ?

DÉSIRÉ LACROIX.

*
* *

Avant 1870, il y avait à l'Ecole d'Application de l'Artillerie et du Génie, à Metz, un ballon qui, suivant ce que tout le monde a toujours su parfaitement, était le ballon de Fleurus. Quarante promotions ont pu le voir ; il était dans la salle des manœuvres : les fenêtres du grand corridor de la salle de dessin donnaient sur la salle des manœuvres ; et il n'y avait pas un élève de l'école à qui il ne fût possible de ne pas avoir sous les yeux, l'aérostat antique et vénéré, au moins deux ou trois fois par jour.

Quand la place de Metz a été rendue aux Prussiens, on aurait dû incendier le ballon. Mais il a suivi le sort des canons et des drapeaux de l'armée ; il y avait alors parmi les officiers de cette armée un esprit d'aberration : ils se croyaient obligés de remettre tout à l'ennemi, comme un failli honnête consigne religieusement entre les mains de son syndic de faillite ses marchandises et ses biens.

Il a plu à l'Etat major prussien de remettre au gouvernement autrichien ce vieux trophée qui rappelle une victoire française. Il a plu ensuite aux Autrichiens de créer sur ce sujet une légende, et de raconter que l'archiduc Charles avait conquis le ballon à la suite d'une victoire. Chacun écrit l'histoire à sa manière.

VICO BELTRAMI.

—

Couronne de Charles VII (LXI, 834, 958). — Les couronnes qui ont servi au sacre des rois de France, sont toutes *fermées*.

L'inventaire du Trésor de Saint-Denis de 1508, signale 6 couronnes :

1. Une couronne d'or à quatre fleurons, garnie de plusieurs ballais esmerauldes, saphirs et perles,
prisée : 59.923 escuz.

2. Une autre couronne aussi d'or, à quatre fleurons, garnie de plusieurs ballais, esmerauldes et saphirs,
prisée : 16.632 escuz et demy.

3. Une couronne d'argent doré.
prisée : 16 escuz.

4. Une autre couronne d'argent doré et autour d'icelle, enlevé sur le front une M et une R.
prisée : 10 escuz.

5. Une couronne d'or à huit fleurons, avec sa pierrerie.
prisée : 734 escuz et demy.

6. Une couronne nommée la Sainte couronne, à quatre fleurons, les deux couverts par derrière d'argent doré pour la renforcer, garnie sur le tour d'icelle au milieu du devant d'un gros ballay cabochon rond, persé au long, pesant 292 carats et soubz icelui en son chaton ung sendal et dedans le sendal des épines et des cheveux de N. S.
prisée : 2.574 escuz et demy.

Cette dernière est désignée dans les inventaires postérieurs, sous le nom de couronne de Saint Louis.

Les inventaires de 1736 et 1739 indiquent comme se trouvant dans le trésor de Saint Denys, les couronnes suivantes :

I. Dans la 1re armoire :

1. Les deux couronnes que *Henri IV*, roy de France fit faire pour son sacre. Dont l'une est d'or et l'autre d'argent doré.

II. Dans la 2e armoire :

2. Les couronnes du sacre de *Louis XIII*, dont l'une est d'or et l'autre d'argent doré.

III. Dans la 3e armoire :

3. La couronne de *Saint Louis*, d'or massif, enrichie de très grosses pierres, entr'autres d'un rubis dans lequel Saint

Louis a fait enchasser une épine de la couronne de N.-S.

4. Les deux couronnes du sacre de *Louis XIV*, l'une est d'or et l'autre d'argent.

IV. Dans la 4e armoire :

5. La couronne de l'empereur *Charlemagne* qui est d'or, enrichie de gros rubis, saphirs et émeraudes. Elle se porte à Rheims pour servir au sacre de nos rois.

6. Les deux couronnes du sacre de Louis XV, dont l'une est d'or et l'autre d'argent enrichie de pierreries.

L'inventaire de 1739 donne la description suivante de cette couronne d'argent du sacre de Louis XV :

L'autre d'argent doré, garnye de pierres de Médoc et rouges fausses, représentant les pierres fines de la couronne de même forme et grosseur qu'elles étaient lorsque la dite couronne a servy, ainsi que celle d'or au sacre de Louis XV.

C'est la couronne conservée au Louvre dans la galerie d'Apollon.

La couronne qui dut servir au sacre de Charles VII doit être celle désignée sous le nom de « couronne de l'empereur Charlemagne » et qui servait habituellement au couronnement des rois.

Que sont devenues toutes ces couronnes ? G. LA BRÈCHE.

* * *

Col. 959, ligne 11, au lieu de : Bachelin Deflorence, lire Bachelin-Deflorenne

—

Châtel, massacré comme accapareur en 1789 (LXII, 51). — On lit dans la *Biographie Moderne*, Leipzig, in-8°, 1807, t. I, p. 442 :

Chatel, maire de Saint-Denis, avait été regardé comme le pere du peuple de cette ville jusqu'à l'hiver de 1788, époque où presque tous ceux qui s'occupaient des subsistances et des approvisionnemens furent dénoncés comme accapareurs. La populace ayant voulu le pendre, le 1er août 1789, il se cacha au haut du clocher de Saint-Denis ; mais un enfant l'apperçut ; on le massacra aussitôt avec tous les raffinements de la barbarie ; son supplice dura près de cinq heures ; une femme lui coupa la tête ; on la mit au bout d'une pique et on voulut la porter à Paris. Lafayette alla au devant des factieux avec un détachement de la garde nationale et les fit retourner sur leurs pas.

P. c. c. THÉODORE COURTAUX.

* * *

Pour l'assassinat de Chatelle, et non Chatel, voir les *Lettres d'aristocrates* de Pierre de Vaissière, page 84 et Archives nationales D XXIX A, 69, dossier Saint-Denis. F. COMTÉ.

—

Madame Dubarry. — Prédictions (LXI, 665). — L'anecdocte rapportee par Moreau, est également citée dans les *Anecdotes sur Mme la comtesse du Barry*, Londres, 1776, ouvrage attribué à Pidansat de Mairobert, qui fut secrétaire du duc de Chartres, puis de Louis XV. Voici le passage de son livre qui a rapport à ladite anecdote :

Au suplus, ce qui prouve que ce renvoi (celui de la favorite) ne partait pas du cœur, et n'était que l'effet d'un moment de délire, c'est que peu de temps après, S. M. ne se rappelant pas l'absence de la favorite, la redemanda ; mais le coup était porté. Elle eut alors lieu de se rappeler l'*Almanach de Liège*, qui l'avait si fort intriguée, et dont elle avait fait suppprimer, autant qu'elle avait pu, tous les exemplaires ; il portait dans les prédictions du mois d'Avril cette phrase : *Une dame des plus favorisées jouera son dernier rôle.* Elle avait eu la modestie de s'attribuer cette allusion, et elle disait souvent : *Je voudrais bien voir ce vilain mois d'avril passé.*

F. JACOTOT.

—

Prisonniers français en Angleterre pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire (LXI, 891 ; LXII, 19). — Notre confrère trouvera quelques renseignements dans l'ouvrage du maréchal de camp Pillet, *l'Angleterre vue à Londres et dans ses provinces*. Paris, 1815, chap. XLIV à LI.

L'homme de France qui connaît le mieux cette question, pour l'avoir étudiée de première main en France et en Angleterre, est M. Pariset, professeur à l'Université de Nancy. VIGIL.

—

La redingote grise (LXII, 52). — Certes comme le dit M. le Dr Bougon, une redingote et un caban « ce n'est pas du tout la même chose », mais le vêtement que portait Napoléon était bien une redingote ; peu importe, qu'il en ait fait un pardessus, ce vêtement avait absolument la forme d'une redingote, et cela suffit pour que tout le monde ait raison contre M. le Dr Bougon.

Le caban est un vêtement bien caractérisé par le capuchon (*cappa*) d'où il tire son nom, ce qui est bien différent d'une redingote ; il y a une cinquantaine d'années, les officiers d'infanterie et les collégiens portaient tous ce vêtement droit comme son contemporain, le « paletot-sac » et non ajusté à la taille (contrairement à la redingote) et dont le capuchon était orné d'un gland à la pointe, il n'avait généralement pas de boutons mais se fermait au moyen de passementeries formant des boucles dans lesquelles passaient des olives cousues verticalement. Rien ne ressemble moins à une redingote et on serait bien surpris s'il venait à l'idée d'un dessinateur d'affubler de cet accoutrement Napoléon ; ce qui constituerait d'ailleurs un anachronisme.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

La naissance du roi de Rome (LXI, 947). — Elle n'a pas, en effet, échappé à la haine aveugle et à la calomnie dont nous n'avons trouvé qu'une seule trace. C'est dans une lettre de Louis XVIII, de ce même prince qui n'étant alors que Monsieur, frère du roi, n'avait pas craint de s'associer (s'il ne les a pas provoquées) aux basses calomnies, aux pamphlets inavouables lancés contre sa belle-sœur, la reine Marie-Antoinette et à l'égard de la paternité du roi son frère.

Lorsque pendant les Cent Jours, en avril 1815, les papiers qui se trouvaient chez le comte de Blacas, furent saisis à l'Hôtel du Châtelet, par ordre de l'Empereur, qui en ordonna le dépouillement par une commission assez nombreuse, on y trouva une lettre autographe du comte de Lille, dans laquelle il était dit :

Peu importe que l'enfant (le roi de Rome) soit de l'infortunée archiduchesse, *ou qu'il ait été apporté dans sa chambre*, Napoléon aura toujours assez de successeurs, si Dieu continue d'accabler le monde de maux ; si au contraire, il le comble de faveur, cette race (avec une épithète très énergique) retombera dans le néant.

(*Rapport à l'Empereur sur les papiers trouvés chez le comte de Blacas*. avril 1815. *Archives nationales* AF^{IV}, Secrétairerie d'Etat, plaquette 7001).

Ainsi que le présumait l'érudit docteur Billard, la naissance du fils de l'Empereur n'a pas échappé à la suspicion fantaisiste. Or, si jamais naissance a été entourée de précautions et de cérémonies protocolaires, ce fut, certes, celle du roi de Rome.

A propos de cette naissance, qu'on nous permette de donner les deux quatrains suivants, à titre de curiosité. Ils ont été tirés de la collection du baron Von Wessemberg, par M. Wertheimer qui les a publiés dans son ouvrage si précieux : *Herzog von Reichstadt*, mais ils sont peu connus.

Le premier fut composé lors de l'annonce officielle de la grossesse de l'Impératrice Marie Louise :

Le sexe de l'enfant, espoir de la patrie,
Même pour l'Empereur est encore un secret.
C'est la seule fois dans sa vie
Qu'il n'a pas su ce qu'il faisait.

Le second, composé après la naissance de l'enfant, est une ingénieuse réplique au premier :

Le sexe de l'enfant. espoir de la patrie
Pour l'univers entier cesse d'être un secret.
L'Empereur a donc su en dépit de l'envie
Faire toujours ce qu'il voulait.

Gageons que les auteurs ont plus tard célébré de même la naissance du Duc de Bordeaux ..en bons courtisans.

LÉONCE GRASILIER.

—

Une réponse du duc de Bordeaux sur Marengo (LXII, 52). — Colonne 52 ligne 50 lire *stupéfaction* et non « satisfaction ».

—

Affaire de l'Epingle noire (LXI, 835, 907). — On trouve à la Bibliothèque nationale la *Conspiration des Chevaliers de l'Epingle noire* Lb 899, sans nom d'auteur.

p. 27 :

Les prévenus sont accusés d'avoir... dans les premiers mois de 1816 (1) formé un complot ayant pour but de détruire le gouvernement, de *changer l'ordre de successibilité au trône* (2) et d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale.

p. 36 :

On remarque dans la salle MM. le duc de Broglie, pair de France ; Brougham et Holland, membres du parlement britannique ; lord Ellemborough, grand juge et président

(1) Charles de Navarre-Philippeau-Bruneau, arrêté à Saint Malo le 9 décembre 1815, fut incarcéré à Rouen le 29 janvier 1816.

(2) C'est moi qui souligne.

de la cour du banc du roi et Coppel défenseur de Walton.

p. 60

M. Carré (avocat de Contremoulin) soutient qu'il n'y a pas eu de complot ni de conspiration et qu'il n'y a eu entre les accusés que communication de l'une de ces nouvelles absurdes qui circulaient dans la capitale au commencement de 1818.

J. DE SAINT-LÉGER.

La colonie artistique française à Saint-Pétersbourg au commencement du XIXe siècle (LXI, 835 ; LXII, 19. — La présence d'artistes français de tout genre en Russie pendant le XIXe siècle s'explique par ce fait que ceux qui avaient séjourné dans ce pays pendant un nombre d'années déterminé jouissaient à leur retour en France d'une pension du gouvernement russe ; j'ai connu des peintres et dessinateurs dans ce cas. Peut-être un certain nombre d'entre eux auraient-ils été professeurs, mais je crois que ce n'était pas nécessaire.

CÉSAR BIROTTEAU.

Camelots du roi (LXII, 57). — La lettre suivante que M. Maurice Pujo veut bien nous adresser répond de la façon la plus complète à la question posée :

Paris le 25 juillet 1910.

Mon cher confrère,

Voulez-vous me permettre de répondre brièvement à la question posée dans l'*Intermédiaire* du 20 juillet au sujet de l'origine des Camelots du Roi ?

A la fin de septembre 1908, cinq jeunes gens avaient été réunis par Henry des Lyons, à la permanence du Comité royaliste du XVIIe arrondissement, pour aller vendre la *Gazette de France* à la porte des églises de leur quartier. D'autres jeunes gens appartenant au groupe royaliste de l'*Accord social*, vendaient d'autre part, depuis quelque temps déjà, cet organe hebdomadaire.

Ni les uns ni les autres n'avaient grande ambition en empruntant ainsi au *Sillon* un de ses moyens de propagande. Ils n'avaient pas pris de nom spécial.

Vers la même époque exactement le 12 octobre 1908, quinze jours après la première vente des camelots du XVIIe, (qui est du 27 septembre) je m'occupais, dans les bureaux de l'*Action française*, de réunir quelques jeunes gens pour manifester au Palais de Justice le jour de la rentrée des tribunaux. Henry des Lyons vint me proposer le concours de ses camarades et l'*Accord social* en fit autant. En y ajoutant mes propres amis, cela ne faisait pas une troupe bien imposante. La manifestation n'en eut pas moins lieu, le 16 octobre, et elle fut corsée par un incident inattendu : Maxime Réal del Sarte, que nous ne connaissions pas, jeta en pleine Cour de Cassation, son apostrophe fameuse où il reprochait aux « magistrats indignes et faussaires, la violation et la falsification de l'article 445 du Code d'Instruction criminelle en faveur du traître juif Alfred Dreyfus ». Le soir même il venait nous rejoindre à l'*Action française* et s'enrôlait parmi les camelots du XVIIe qui, par suite de sa présence et des récents incidents, virent leur nombre s'accroître et, dans le mois suivant, s'élever à la trentaine. Ils s'étaient mis à vendre l'*Action française*.

Le 15 novembre, quelques petits incidents s'étant produits qui menaçaient de dissoudre le petit groupe de vendeurs, nous résolûmes, Maxime Réal del Sarte et moi-même, contrairement à l'avis d'Henry des Lyons, de faire sortir ce groupe du cadre trop étroit du XVIIe arrondissement, et, pour lui permettre de s'étendre à tout Paris, de l'annexer à la Ligue d'Action française où il aurait désormais son siège social. Nous avions prévu qu'il deviendrait ainsi en peu de temps une organisation importante de propagande et d'action. Maxime Réal del Sarte en serait le président, Henry des Lyons le secrétaire et moi j'assurerais les rapports avec la Ligue et le journal l'*Action française*. Les jeunes gens, que nous avions appelés jusqu'alors : « Nos vendeurs volontaires » ou « nos camelots volontaires », prirent ce jour-là — 15 novembre — le titre de *Camelots du Roi*.

Ce nom de *Camelots du Roi* fut imprimé pour la première fois dans l'*Action française* du 16 novembre 1908. J'en fis le titre des notes que je rédigeai pour exposer les décisions prises et pour inviter les jeunes royalistes à s'engager dans la nouvelle association. Bien que je sois l'éditeur de ce nom, je ne prétends pas en garder pour moi seul la paternité. Il fut employé spontanément dans les conversations que nous eûmes : Maxime Réal del Sarte, Henry des Lyons et moi, — et je le trouvai assez pittoresque pour le fixer.

Il a fait fortune et les prévisions que nous avions faites ont été dépassées par le rapide développement de l'Association. En quinze jours, le nombre des Camelots du Roi passait de trente à soixante. Six semaines plus tard il s'élevait à deux cents. A la fin de l'hiver, il atteignait cinq cents.

Heureux d'avoir pu vous aider à éclaircir ce petit point d'histoire, je vous prie de croire, mon cher confrère, à mes sentiments cordialement dévoués.

MAURICE PUJO.

Voies romaines (LXII. 50). — Colonne 51, ligne 6, lire villas au lieu de villes.

—

Inondations de la Seine (LXI, 338, 454). — L'étude, à plusieurs égards intéressante, publiée par M. G. Bord, dans le *Correspondant* du 10 mars 1910 sur « les crues de la Seine » contient le passage suivant, (page 840) :

Ce cours d'eau (qui suivait à peu près les rues de Ménilmontant et Oberkampf), avait assurément les allures torrentielles en raison de sa déclivité ; peut-être aussi était il alimenté à certains moments par des sources aujourd'hui aveuglées à la surface et continuant, au moment des grandes crues de la Marne, à monter souterrainement. L'existence d'un débit d'eau d'une certaine importance est confirmée par ce fait qu'entre les rues de Bondy, de Crussol, de Malte et d'Oberkampf, sur l'emplacement du Cirque d'hiver actuel, existait, au XVII[e] siècle, un réservoir alimenté par les eaux de ce ruisseau. Ce réservoir, signalé sur toutes les cartes de l'époque, fut supprimé en 1778-1780, après la canalisation de ce qui restait de l'ancien bras de la Seine.

« Ce ruisseau... recevait sur la rive gauche, un petit affluent partant de la Porte Montmartre (angle de la rue et du boulevard), et parcourant la rue du Faubourg jusqu'à la rue de Provence ; un second ruisseau, partant du Vaudeville, suivait la rue de la Chaussée d'Antin avec des ramifications vers l'Opéra, aboutissait à la rue de Provence ».

M. G. Bord, pour le talent duquel nous avons autant de sympathie que de respect en général pour sa documentation historique, s'est certainement trompé dans les lignes qui précèdent sur deux points.

Ce qu'il désigne comme un « ruisseau, reste de l'ancien bras de la Seine, canalisé vers 1778-1780 » est tout simplement l'égout à ciel ouvert qui a régné au nord de Paris pendant plus de 400 ans, depuis Charles V, jusqu'à Louis XVI (1370-1780), et a été remplacé à cette dernière date par l'égout couvert des Coteaux, qui subsiste encore en partie, notamment rues du Château d'eau, de Provence, etc.

D'autre part, il n'est pas possible que des sources superficielles aient existé au Vaudeville, à l'Opéra, ni au boulevard Montmartre pour alimenter des ruisseaux qui auraient porté à quelque 300 ou 400 mètres leurs eaux à l'égout de la rue de la Victoire. Toute cette région de Paris est formée d'alluvions de sables et graviers de 12 à 15 mètres de profondeur qui n'ont jamais permis la formation de sources ni de ruisseaux superficiels.

Il est surabondamment démontré que « la rivière de Ménilmontant » n'a jamais existé : elle a été inventée, en 1812, par l'ingénieur Girard, et vulgarisée plus tard par Dulaure.

Un autre ingénieur, M. Paul Villain, avec une précision que toutes les observations sont venues confirmer, a décrit, il y a vingt ans, le régime des eaux de la région nord de Paris. Il a, à la fois, expliqué le fonctionnement de l'ancien bras souterrain et invisible de la Seine et fait ressortir que pour alimenter une rivière, ou même le moindre cours d'eau, il faut une source naturelle. Or, la disposition des couches géologiques, à Paris et notamment des couches imperméables de l'argile, toutes fortement inclinées au nord, fait que les sources, sur la rive droite de la Seine, doivent naturellement émerger sur le versant des collines opposé à Paris, vers la plaine Saint-Denis ou le Pré Saint-Gervais.

Exceptionnellement et par suite de failles locales dans les couches, quelques sources existent sur le versant parisien à Ménilmontant et à Belleville. Le jaugeage en a été fait en 1823 et a accusé 115 mètres cubes par 24 heures, un peu plus d'un litre par seconde.

Un aussi insignifiant débit est vite absorbé par les alluvions sous-jacentes. Il n'y a donc pas et il n'y a jamais eu d'aliment normal pour un ruisseau quelconque ni dans la région centrale, ni le long des collines de la région nord de Paris. Quant aux eaux pluviales superficielles, tout le monde sait que si elles peuvent modifier d'une manière brusque mais momentanée, le niveau des rivières, elles n'en constituent jamais le régime. La région considérée ici, avec sa plaine et ses coteaux, depuis le cimetière du Père Lachaise et le Cirque d'Hiver jusqu'à la place de l'Alma, représente environ 1600 hectares : le quart, soit 400 hectares, en plaine d'alluvions, de sables et graviers d'une profondeur moyenne de dix mètres, constitue un filtre d'absorption et en même temps un chemin d'écoulement souterrain d'une grande capacité.

Nous ne croyons pas, pour notre part,

qu'il ait normalement et d'une manière continue existé des marais, ni une rivière de Ménilmontant au nord de Paris On nous objectera, nous nous y attendons, le passage des *Commentaires* de César sur les marais qui arrêtèrent la marche des légions romaines au nord de Lutèce. Nous discuterons la question quand on voudra : nous soutenons que ces eaux représentaient un débordement momentané, comme celui de 583, dont Grégoire de Tours nous a conservé le souvenir et qui amena les bateaux jusqu'à l'église Saint-Laurent, à côté de la gare de l'Est actuelle.

Quant au mot *Marais*, nous rappellerons les deux définitions suivantes du *Dictionnaire* de Littré :

Marais : A Paris et aux environs, lieu bas où l'on fait venir des légumes.

Maraîcher : Jardinier qui cultive un de ces terrains bas qu'à Paris on appelle marais.

Beaucoup d'anciens plans, comme pour illustrer la définition de Littré, portent la désignation : *marais potagers*, aussi bien pour les quartiers du Château d'eau et de Saint-Lazare que pour la région plus centrale, encore aujourd'hui appelée le *Marais*.

Il n'est pas douteux d'ailleurs qu'au fur et à mesure du peuplement de Paris, les terrains de culture maraîchère s'étendant et acquérant de la valeur, on les ait protégés contre l'inondation, soit en en exhaussant le niveau, soit en élevant des digues dans la région de Bercy.

Au XIV[e] siècle, lors de la construction de l'égout de Charles V par le prévôt Hugues Aubriot, il n'y avait, sur son parcours, ni rivière de Ménilmontant, ni marais « mouillé ». Le témoignage de la *Chronique* de l'abbé de Saint-Denis est décisif à cet égard. Le voici : (Liv. II, chap. IV. — *Documents historiques*, 1839.)

Meatus artificiose et subterraneas catharactas circa convalles et infima urbis loca composuit, per quas aquæ pluviales decurrerent, ut per earum lavacrum congeste immundicie eveherentur ad circum adjentia prata.

Essayons de traduire :

Il (Hugues Aubriot) fut l'ingénieux créateur des égouts souterrains reliés par des bouches à la voie publique, qui, suivant les ondulations du terrain à travers les bas quartiers, utilisèrent les eaux pluviales pour entraîner les immondices des rues vers les prés qui formaient comme une ceinture autour de la ville.

Ainsi, au témoignage de l'historien contemporain, Hugues Aubriot, en 1370, est l'inventeur des égouts ; c'est lui qui, le premier, canalise les eaux croupissantes de la voie publique pour les évacuer — non pas vers un égout ou un ruisseau déjà existant, ce qui aurait été une médiocre invention, — mais à travers les prés qui forment ceinture autour de la ville.

Félibien souligne le fait que les trois égouts qui ont seuls été construits avant le XVII[e] siècle l'ont été sous Charles V, par Hugues Aubriot.

Les prétendus ruisseaux relevés par M. Bord, au faubourg Montmartre et à la Chaussée d'Antin, étaient des branchements d'égout à radier de maçonnerie et à ciel ouvert, et, en raison de cela, figurés avec l'ancien égout, lui même à ciel ouvert, comme des cours d'eau sur les anciens plans. Ces branchements étaient d'ailleurs cotoyés, par « des chaussées » dont le souvenir nous est rappelé par le nom même de la *rue de la Chaussée d'Antin*.

Quant au réservoir dont parle M. Bord, qui a existé à l'emplacement du Cirque d'hiver actuel jusqu'à 1780, il avait été construit de 1737 à 1740. Sa contenance d'environ 6.000 mètres cubes (22,112 muids) était alimentée par les eaux de pluie venues de la rue Oberkampf, par le résidu des sources de Belleville et de Ménilmontant, et, pendant les périodes de sécheresse, par un grand puits de 4 mètres de diamètre (12 pieds) plongeant à quelque 8 à 9 mètres de profondeur dans la nappe d'infiltration alimentée par le bras souterrain de la Seine, d'où une pompe Petitot pouvait extraire jusqu'à 2.000 mètres cubes par 24 heures.

Ce réservoir avait été construit pour lancer des chasses de nettoyage dans le grand égout à ciel ouvert depuis longtemps envasé. Mais le remède ne tarda pas à être reconnu insuffisant, et l'on se résolut à construire l'égout couvert des Coteaux qui entra en action en 1778 et subsiste encore en grande partie.

PITON.

La Grange Batelière à Paris (LXI, 224, 344, 515, 688, 849. 964; LXII, 23). — M. Piton paraît avoir découvert l'existence d'une grange dite « bataillée », appartenant à Guy de Laval, citée dès 1308 (LXI, 345) ou dès 1373 (LXI, 689), laquelle aurait été située proche l'endroit où se voit (square Gambetta) la statue de La Fayette (LXI, 850). — M. Piton est un écrivain de grande valeur, d'une conscience proclamée, qui a produit de beaux travaux, et je ne mets pas un seul instant son affirmation en doute : donc, en 1308 ou en 1373, *ad libitum* (M. Piton donnant l'une et l'autre date), Guy de Laval qui, d'après les dates ci-dessus, paraît avoir acquis un grand âge, Guy de Laval, dis-je, possédait une « Grange Bataillée » sur l'emplacement ci-dessus désigné.

Mais... qu'est-ce que cela prouve en ce qui concerne le *Fief de la Grange Batelière*, mentionné dès 1261 [Arch. de l'Ass. publ, 75 layette, 2e liasse, dossier 429 ou classement de 1823, d'après M. G. Pélissier [LXI, 516] ; qu'est ce que cela prouve encore quant à l'origine de la dénomination du fief ?

C'est ce que M. Piton aurait dû nous dire, et c'est malheureusement ce qu'il ne nous a pas dit.

D'autre part, notre savant confrère, affirme que cette « grange bataillée » de Guy de Laval est bien celle que vise l'abbé Lebeuf quand il parle du *Pré de l'Evêque* autrement les *Joustes* (LXI, 688) et qui serait la « grange bataillée », PREMIÈRE EN DATE ; on a vu plus haut ce qu'il faut penser de cette assertion.

Au texte de l'abbé Lebeuf (que je n'ai pas trouvé et dont mon sympathique contradicteur ne m'a pas donné l'indication, malgré ma prière (LXI, 852), j'ai opposé un texte de Jaillot. M. Piton se borne à me répondre : — « Lebeuf ou Jaillot — qu'importe ? c'est tout un dans notre cas, — n'avait soupçonné ni l'un ni l'autre, l'existence de la Grange Bataillée du bord de l'eau, que personne, *avant nous*, n'avait mentionnée ». (LXII, 23).

Mon érudit contradicteur, me paraît avoir une certaine désinvolture dans la discussion. Quoi ! après, s'appuyant sur l'abbé Lebeuf, avoir écrit (LXI, 668) : — « Lebeuf dit positivement que le *Pré l'Evêque*, de 30 arpents *au moins*, était dit autrefois les *Joustes*. » et quand on lui cite Jaillot qui a combattu l'opinion de Lebeuf (LXI, 853). il vient nous dire : Lebeuf, Jaillot, qu'importe ?

Alors, pourquoi M. Piton a-t-il écrit la phrase ci-dessus transcrite ?

Il est vrai que M, Piton prétend identifier le *Pré l'Evêque*, dit autrement des *Joustes*, « cette grange bataillée » du bord de l'eau, avec la grange bataillée de Guy de Laval (square Gambetta). Mais est-il bien assuré que cette « grange bataillée » faisait partie du fief de la *Grange Batelière* ?

Or, aux Archives nationales (N. III. Seine), il existe *notamment* un plan du Fief de la Grange-Batelière, dressé vers 1770, à l'occasion d'un procès fait aux seigneurs de la Grange Batelière par l'archevêque de Paris, et vraisemblablement dressé par les soins et diligence de l'Archevêché. Notez bien que le procès est fait en revendication de droits de censive et que le demandeur a tout intérêt à étendre plutôt qu'à restreindre le territoire du fief sur lequel il prétend suzeraineté. Sur ce plan, on voit figurée comme dépendance dudit fief de la Grange Batelière, une parcelle de terrain qui, mesurée à l'échelle du plan, comporte une superficie d'environ 35 arpents.

Cette contenance se rapproche singulièrement de celle du *Pré l'Evêque*, dit autrement des *Joustes*, de cette *grange bataillée du bord de l'eau*, comme l'appelle M. Piton, qui mesurait 30 arpents *au moins*.

Et cette dépendance est située proche la Seine, au Cours-la-Reine, sur l'emplacement à peu près du Petit-Palais.

Voilà qui coïncide singulièrement avec l'emplacement indiqué par Jaillot dans le passage que j'ai cité (LXI, 853).

Par contre la fameuse « grange bataillée de Guy de Laval, la *salle d'armes*, dénichée par M. Piton (qu'il ne se fâche pas, l'expression est de lui (LXI, 689), cette fameuse « grange bataillée » brille par son absence.

Ceci me paraît expliquer pourquoi ni Sauval, ni Félibien, ni Lebeuf, ni Jaillot ayant à parler du fief de la Grange Batelière, n'ont mentionné la Grange bataillée de Guy de Laval : *ils n'avaient point à le faire*.

Sur ce, après avoir constaté que M. Piton a répondu : Grange Guy de Laval quand on lui demandait l'origine d'une

grange bataillière ou batelière, ou bataillée située à 2 kilomètres de celle-ci ; après avoir constaté qu'il n'a apporté que des allégations à côté et des digressions incidentes quoiqu'elles témoignent de son érudition incontestable et incontestée, des « Je le prouve » suivis d'aucune preuve, on voudra bien me permettre de considérer la discussion comme close, au moins en ce qui me touche.

J'ai été mis en cause par M. Piton au sujet d'une question posée par M. Rolin Poète. J'ai dit ce que je croyais avoir à dire : un point, c'est tout.

M. Piton, qui est un excellent confrère et un homme charmant, d'un savoir personnel et que je sais apprécier, gardera probablement son opinion, comme je garderai la mienne : MM. les intermédiairistes apprécieront les arguments que l'un et l'autre nous avons apportés.

EDMOND BEAUREPAIRE.

* * *

Une suite de circonstances m'ont empêché de répondre plus tôt à la note publiée par M. Piton dans le n° 1254 du 10 mai dernier, et je me félicite maintenant de ce retard, car mes savants confrères MM. Beaurepaire et Nothing ont réfuté les hypothèses de M. Piton, bien autrement victorieusement que je n'aurais pu le faire moi-même, et je les en remercie.

Je voudrais seulement aujourd'hui signaler à M. Piton, au sujet de sa dissertation sur la signification du mot « Sutor », que je n'ai jamais dit qu'il signifiait « tailleur ou couturier » (Ne sutor ultra crepidam... est encore, Dieu merci, dans ma mémoire), mais j'ai dit que dans tous les actes ou pièces d'archives afférentes à ce sujet qui me sont passé par les mains, le mot « sutor » a toujours été traduit par « couturier ».

A chaque original sur parchemin, est attachée une ou plusieurs copies en latin, faites postérieurement à l'acte original, et en outre plusieurs traductions en français dudit acte. Ces copies et traductions sont de plusieurs époques, mais toutes antérieures au XIXe siècle, il suffit de les examiner un instant pour ne pas en douter.

Or,

Dans l'acte de 1254 (vente à Geoffroy par Jean de Meulan), on lit « ... idem « Joannes de Meullaneo, et Agnes ejus « uxor, recognoscerunt sededisse et con« cississe in perpetuum Gaudrido sutori anglico..... La traduction annexée à l'acte porte « ... à Geoffroy, couturier anglois » (Ass. Pub. 75e Layatte, 2e liasse cote 429/1).

Dans l'acte de 1261 (Donation par Geoffroy à l'Hôtel Dieu) on lit... « notum facimus quæ in nostra præsencia consti« tuti Gaufridus sutor parisiensis... » La traduction annexée à cet acte porte... « scavoir faisons que par deuant nous ont « comparu, Geoffroy, Couturier de Pa« ris..... » (même cote que ci-dessus).

L'acte de 1280 (Renonciation et abandon de rente par Pétronille de Meulan en faveur de l'Hôtel Dieu) porte «... ab oppo« site Granchiæ quæ dicitur Granchia « Bataillæ quae fuerunt defuncti Gau« fridi sutoris... » La traduction dit : «... « et qui appartenoient (les marais en ques« tion) à deffunt Geofroi, couturier »...

Dans un acte de 1281, daté du « lundi d'après les Cendres » au sujet d'une somme de 100 livres dues à l'abbesse de Montmartre par les frères de l'Hôtel-Dieu, le marais en question est désigné ainsi : « .... supra Mariso dictæ domus quod « vocatur Marisum sutoris... » La traduction porte : «... sur les Marets de la dicte « maison, appellés les Marets du Coultu« rier... »

Il est à remarquer que ces traductions ne sont pas les copies les unes des autres, elles sont toutes d'époques très différentes, le moindre examen permet de s'en rendre compte aisément.

Je n'ai trouvé qu'une seule pièce où le mot « sutor » ait été traduit autrement que Couturier, c'est un acte datant du 3 juillet 1429 « Mesurage des Grands et Petits marets des Porcherons par Colin Ollivier. Mesureur juré du Roy » où le mot « Sutor » a été traduit par « Lesueur. » La traduction porte ... « plusieurs pièces « de terre données audit Hostel Dieu l'an « mil deux cent soixante un, au mois « d'aoust par Geoffroy Lesueur de Paris, « et sa femme... » mais cette traduction acceptable quand le texte porte « Gaufridus Sutor » cesse de l'être pour tous les cas précités où sutor n'est jamais employé comme nom propre, mais bien adjectivement « (Gaufrido sutori anglico... « Marisum sutoris..... defuncti Gaufridi « sutoris, etc... ») et ce, partout, sans

lettre majuscule. Il est certain, comme le dit fort bien M. Piton et comme l'a aussi écrit M. Beaurepaire dans un de ses articles, que Lesueur dérive de sutor, mais ce n'est pas à proprement parler une traduction du mot latin, mais bien une corruption, c'est le mot francisé et non traduit puisque sutor en « bon latin de Martial » (cf Piton n° 1255 10 mai 1910, l'*Intermédiaire*) veut dire cordonnier.

Avant de terminer cette note qui a déjà retenu l'attention de mes confrères plus que de raison, je demanderai la permission d'émettre une hypothèse qui pourrait peut-être contenter tout le monde, (y compris même M. Piton, j'ose tout au moins l'espérer).

Je me souviens d'avoir vu quelque part dans un dossier d'archives (aux Archives nationales pour préciser), mais je ne puis malheureusement me rappeler où, une mention d'un paiement effectué à un certain personnage qualifié de « X. Sutor » pour réparation d'un *pourpoint de cuir*. Les couturiers travaillant dans le cuir, matière autrefois très employée pour les vêtements d'une certaine catégorie de personnes, les soldats par exemple, n'auraient-ils pas pris, par extension, le nom de Sutor par analogie avec leurs confrères cordonniers, ou bien, ne seraient-ce pas les cordonniers, qui, les premiers, étaient chargés de travailler dans cette matière qui leur était familière, et ceux qui par la suite se seraient spécialisés dans cette branche du métier de tailleur, n'auraient-ils pas conservé leur appellation primitive ? Le Geoffroy en question ne serait donc qu'un *couturier spécialiste pour les vêtements de cuir* ?

Je livre cette hypothèse à l'appréciation de mes bienveillants confrères intermédiairistes, et m'excuse encore d'avoir si longtemps retenu leur attention.

GEORGES PÉLISSIER.

—

L'Hôtel Fieubet et le marquis de Lavalette (LXI, 836, 910 ; LXII, 23). — Nous sommes vieux, heureusement ! Nous avons pu voir exécuter la décoration de l'hôtel Fieubet. Nous avons même pu lire la description de ces sculptures du XVIIe siècle, (que nous avions vu faire sous nos yeux), dans les ouvrages des vulgarisateurs les plus distingués.

Cette profusion de sculpture nous amusait quand nous étions élève de l'école des Beaux-Arts ; elle faisait rire l'architecte de Lavalette, lui-même, qui s'appelait *Gros*, charmant homme, du reste.

Il est mort ! PITON.

—

Mémoires de Barbé-Marbois (LX, 893). — Dans le numéro du 20 décembre 1909 de l'*Intermédiaire*, j'ai posé une question au sujet des mémoires de Barbé-Marbois, à laquelle d'ailleurs il n'a pas été répondu. En même temps que cette demande, je cherchais à connaître le nom des descendants de Barbé-Marbois. Je viens de trouver dans le catalogue de M. M. Saffroy (juin 1910. N° 51.295), une partie des renseignements : « il eut pour héritier N. Didier à Metz ». Pourrait-on me renseigner sur ce Didier et sa famille ? Je possède par une suite de circonstances qu'il serait peu intéressant d'exposer ici, les mémoires autographes de Barbé-Marbois, dont le *Journal d'un déporté*, publié chez Didot en 1834 a été extrait. Ayant l'intention de faire paraître ces mémoires, je pose ces questions pour savoir si dans la famille ou les héritiers de cet illustre ministre on en possède une copie : et pour éviter de donner comme inédits des mémoires déjà connus. Mes questions s'adressent particulièrement aux lecteurs de *l'Intermédiaire*, qui s'intéressent aux grands hommes de la Lorraine. Dr HELOT.

—

Jean Bodin, chancelier du duc d'Anjou (LXI, 669, 856, 973). — Lors de son mariage, en 1576, avec Françoise Trouillard, Jean Bodin est dit « maistre « des Requestes, conseiller de monseigneur « le duc d'Alençon ». Le 21 septembre 1584, il est qualifié « noble homme M^e^ « Jehan Bodin, *s. de Saint-Amand*, avocat « en la Cour de Parlement à Paris, de- « meurant à Laon ». En 1587, il succède à son beau-père Nicolas Trouillard dans la charge de Procureur et Roi au Siège Présidial du Baillage de Vermandois, prévôté foraine et maréchaussée de Laon. Enfin, le 11 septembre 1592, il est déclaré, dans un bail consenti à Guillaume Thieullet, vigneron, demeurant à Celles, « no- « ble homme maitre Jehan Boddin sei- « gneur de Saint-Amand, procureur du « Roy au baillage de Vermandois et Siège « Présidial de Laon, *absent*, ce acceptant

« par damoiselle Françoise Trouillard sa « femme », ledit acte relatif à divers héritages situés et assis au terroir dudit Celles. (Aisne E 626).

Par sa femme, Jean Bodin, se rattachait à noble maître Pierre Trouillard, licencié ès-lois, avocat en Parlement, s. de la *Boulaye*, juge d'Anjou et du Maine (1526-1527) dont on connaît la nombreuse postérité. Le partage des biens provenant de la succession de Pierre et de Marie Eliand, sa femme, qu'il laissa veuve en 1531, eut lieu le 10 mars 1558, devant noble Me Anselme Taron, lieutenant général du Mans.

Jehan Trouillard, qualifié « h^e h^e et « saige maistre licencié esloix, esleu pour le Roy nostre sire en l'élection de Laon » dans un acte du 17 mars 1549, semble s'être fixé dans le Vermandois par son mariage avec Marie d'Hérouval (Aisne E 476) : il fut père de :

1° Nicolas, qui suit ; 2° Françoise, mariée 1° à Claude Guyart, contrôleur du domaine du Roi en Vermandois ; 2° à Jean Bodin, s. de Saint-Amand, 3° Antoinette, 4° Marie, filles, vivantes en 1584.

En 1549, Nicolas Trouillard, étant écolier en l'Université de Paris, reçut en don de son père « affin qu'il ayt mieulx de « quoy vivre et soy entretenir es-escolle, « pour acquérir science et degré... la « somme de quinze livres cinq sols tour-« noys. » Dès 1582, nous le trouvons en possession de la fonction de Procureur du roi au Siège Présidial du baillage de Vermandois ; nous ignorons s'il contracta mariage, mais nous savons qu'en 1587, son beau-frère lui succéda dans ledit office de Procureur du Roi.

Sa tante, Françoise Trouillard, veuve de Nicolas de Villiers, conseiller et auditeur des comptes de monseigneur le prince de Navarre demeurant à La Fère, était morte en 1578, sans laisser de postérité.

Trouillard, au Maine et en Vermandois, porte : *d'azur à trois fleurs de souci* (alias : *roses*) *d'or*. PATRI DE CHOURGES.

—

Thérésia Cabarrus à Bordeaux (LX ; LXI, 132, 192, 354, 526, 580, 697, 801, 975, LXII, 10). — Les auteurs plus que centenaires, messieurs Stovens et Jacob, les anciens propriétaires de l'hôtel d'Angleterre à Bordeaux en 1793, qui ont fourni dans l'*Intermédiaire* du 30 juin dernier l'article sur Thérésia Cabarrus à Bordeaux, voudront bien nous permettre de rappeler leurs souvenirs sur un fait de l'histoire de cette ville pendant la Révolution que leur grand âge a dû leur faire oublier, car ces vénerables caciques doivent bien avoir au moins cent cinquante ans.

Ils ont trouvé, comme par hasard, écrivent-ils, dans une de ces indigestes compilations qu'on appelle des Inventaires sommaires d'archives, rédigées d'après l'avis conforme de M. le Maire, qu'au mois de mars 1793 l'hôtel d'Angleterre, devenu plus tard Maison Franklin, ce qui n'a pas été prouvé, était une maison fréquentée par la meilleure société, comme les gros commerçants de la ville, qui étaient à ce moment des révolutionnaires sans scrupules en matière de mœurs, et en toute autre matière, et par les représentants du peuple Paganel et Garrau, des conventionnels sectaires qui venaient de voter sans conditions la mort de Louis XVI, et qui, comme tous les représentants en mission, menaient joyeuse vie dans les villes où il séjournaient.

Thérésia Cabarrus n'a habité réellement la maison Franklin, ci-devant hôtel d'Angleterre si on veut, que pendant l'hiver de 1793-1794, d'octobre à avril, c'est ce fait que nous venons rappeler à nos bons vieillards — elle avait passé l'été on ne sait où à filer le parfait amour avec le jeune de Lamothe, si toutefois on peut appeler parfait un amour de ce genre. Or, nous ne sommes plus au mois de mars 1793, mais en pleine Terreur, les mœurs étaient devenues de plus en plus relâchées, les maisons meublées de plus en plus hospitalières, le tenancier de la maison Franklin avait dû suivre le mouvement et la belle Thérésia, qui était pour lui une cliente de marque à ménager, pouvait recevoir tout à son aise... « son lion superbe et généreux », ce grand bellâtre de Tallien, le général Brune, le conventionnel Isabeau, oratorien défroqué, qui avait épousé une religieuse, sa cousine, l'escroc J.-B. Lacombe, le président du Tribunal révolutionnaire de Bordeaux et *tutti quanti !* Les événements parlent d'eux-mêmes et sont bien plus probants que les textes des Inventaires sommaires de nos Archives publiques.

FRANÇOIS DE ROHAN.

Madame de Chamblay et Janvier de la Motte (LXII, 5, 76). — J'ai plusieurs fois entendu Alexandre Dumas dire que le roman de *Madame de Chamblay* et le drame qu'il en tira lui furent inspirés par une aventure personnelle. Plus tard, une circonstance particulière me permit d'avoir en main et de lire quelques-unes des lettres échangées entre Dumas et l'héroïne, correspondance d'une éloquence passionnée et sensuelle qui rappelaient les fameuses lettres de Mirabeau à Sophie.

Dans la réalite, Janvier de la Motte n'a jamais rien eu à faire dans cette histoire; et le rapprochement tout imaginaire provient sans doute de ce que la dame habitait Bernay (Eure).

Les galanteries du préfet de l'Eure, « mon petit préfet des pompiers » comme l'appelait l'impératrice, étaient d'un ordre moins relevé. On n'a pas oublié sa dépêche poivrée à une entremetteuse de Paris : « envoyez deux langoustes n° 1 et 2 » qui fut lue lors de son procès en prévarication devant la Cour d'assises de la Seine-Inférieure, — procès dit des virements.

J'ai assisté en 1868 à une reprise de *Madame de Chamblay* à la Porte-Saint-Martin et je garde le souvenir de Charly, excellent troisième rôle, qui personnifiait M. de Chamblay.

Le sujet du drame (qui se trouve sans doute dans le théâtre complet de Dumas père ; je n'ai pas de livres sous la main), le sujet du drame se résume en une femme mariée amoureuse d'un charmant amant ; le mari brutal et joueur n'ignore pas sa disgrâce et en profite pour extorquer la signature de sa femme afin de s'emparer de la fortune dotale. Un préfet galant et chevaleresque, ami de l'amant, accommode la situation en provoquant le vilain époux et en libérant les amants par un joli coup d'épée.

JACQUES RENOUX.

—

Max Claudet (LXII, 54). — Le sculpteur Max Claudet était de Salins, et grand ami du poète franc-comtois Max Buchon, ami de Champfleury et de Courbet (se reporter à 47 ans au moins en arrière, et voir sur cette amitié de Champfleury, Courbet, Max Buchon, le volume de Jules Troubat, *Une amitié à la d'Arthez*, tiré à 200 exemplaires chez Lucien Duc, imprimeur-éditeur, rue du Cherche-Midi, 125). Il est également question du poète Mac Buchon, compatriote du sculpteur Max Claudet, dans les lettres de Sainte-Beuve à une amie, 12 août et 2 septembre 1865, que vient de publier Jules Troubat, dans son nouveau volume, *La Salle à manger de Sainte-Beuve*.

J. T.

—

Les demoiselles Fernig, femmes soldats (T. G., 345 ; LXI, 829, 901). — On peut consulter encore les ouvrages suivants :

Les demoiselles de Fernig, par Joseph Bertal. Illustrations de F. Lix. — Paris, Charles Delagrave, in-8°, 1896 ;

Les nos 1, 2, 3 de *Les femmes illustres de la France. Mesdemoiselles Fernig, aides de camp de Dumouriez*, 1770-1841, par Mme Gabrielle d'Arvor. — Paris, Boulinier (Librairie Moderne), 48 p. in-8° avec illustrations, 1898 ;

Histoire des Demoiselles Fernig. Défense nationale du Nord de la France, 1792-1793, par J. Thiéry. — Paris, Ch. Tallandier, (1901), in-8° avec illustrations.

Outre le portrait sur une même toile des deux sœurs Fernig, en costume d'aides de camp de Dumouriez, par G. Housez, peintre de Valenciennes, d'après un tableau du Musée de Versailles, la *Galerie historique* de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes possède la copie par M. Cellier, peintre de Douai, des deux portraits de Mme Vanderwallen, née Félicité Fernig, et de Mlle Théophile Fernig, d'après les originaux appartenant à la famille.

J. LT.

—

La mort de Delphine Gay (LXII, 54). *Erratum*. — Colonne 54, ligne 16, lire *un* au lieu de *ce*.

—

La pension turque de Lamartine (LXII, 57). — Cette pension lui venait sans doute de son *Histoire de la Turquie*, ouvrage peut-être fait sur commande.

CÉSAR BIROTTEAU.

***

C'est, paraît-il, pour récompenser Lamartine d'avoir écrit son *Histoire de la Turquie* (1854, 6 volumes), aussi partiale qu'inexacte d'ailleurs, que le gouvernement turc lui alloua un subside annuel.

ALBERT CIM.

Le duc de Bretagne et Molière (LXI, 951 ; LXII, 86). — Colonne 87, ligne 28 lire *nuysent* au lieu de mysent ; et ligne 30 saige au lieu de sage. Rétablir ainsi la référence finale :

(*Grandes croniques de Bretaigne* (1514) édit. Le Meignen. Rennes. 1886, fasc. IV. f. 192).

—

Plumardde Rieux (LX,444,579,756; LXI,197). — Louis Plumard fut reçu le 23 février 1733,secrétaire du roi au grand collège, au lieu de feu Joseph le Noir, et remplacé, le 10 mars 1754, par Pierre-Louis-Claude Gier ; « né à Tuffé, au Maine, le « 20 avril 1695, il est fils de Louis Plu- « mard et de Marie le Villain ; filleul de « Jacques le Villain, au Mans, et René « Daubert ; son père, marchand d'étami- » nes en gros, fut trois fois consul du « Mans et deux fois échevin (1719-20) ; « son frère Joseph est grenetier du gre- « nier à sel de la Ferté-Bernard, et lui- « même a fait le commerce des étamines ». Il devint seigneur de Dangeul, maître d'hôtel du roi, maître des comptes à Paris (30 avril 1730). Son frère, Joseph Plumard. dit de Rieux. négociant et contrôleur au grenier à sel de La Ferté-Bernard, épousa, le 5 mars 1723, Marie Moisand, dont postérité. Sa sœur Anne Marguerite, épousa François-Louis Veron du Verger. Armes : *d'or, à 2 fasces d'azur, à la bande d'argent brochant* (*Annuaire de la Noblesse de France*, 1909. p. 257. Les notes entre guillemets sont reproduites d'après les procès verbaux d'enquête déposés aux Archives Nationales).

N. Plumard, fille du précédent,épousa, le 13 septembre 1747, Antoine-Louis Bellanger, avocat général à la Cour des aides de Paris (*Mercure de France*, septembre 1747, p. 168). Louis-Joseph Plumard de Dangeul, maitre d'hôtel du roi, reçu maître des comptes à Paris le 30 avril 1730, au lieu de Charles de Villiers-Bérauld, remplacé, sur sa résignation, le 20 septembre 1764, par Guillaume Ignace de Joguet ou Dejoguet. Armes : *d'or, à 3 fasces d'azur, à la bande d'argent, brochant sur le tout* (*Constant d'Ianville : Armorial de la chambre des comptes de Paris*, p. 590 et 594).

G. P. Le Lieur d'Avost.

Pignatelli d'Egmont (LX, 392). — Casimir Pignatelli, comte d'Egmont, marié en 1756 avec Mlle de Richelieu, d'un premier mariage contracté avec Blanche-Alphonsine Sanseverino d'Aragona,morte à Paris le 20 janvier 1753, avait eu Alphonse-Louise-Julie-Félix Pignatelli d'Egmont, née le 6 octobre 1751, qui épousa, le 21 juillet 1768, Louis Pignatelli,comte de Fuentes, (fils de Hiérôme Pignatelli, comte de Fuentes) dont, au moins, trois enfants, nés à Paris [*Chastellux : Notes prises aux Archives de l'Etat civil de Paris*].

1) Casimir-Louis-Gonzague-Marie-Alphonse-Armand,né le 28 septembre 1770.

2) Alphonse-Louis-Philippe, né le 2 octobre 1774.

3) Pierre-Paul-Constant, né le 31 mars 1778.

Ces enfants sont morts probablement sans postérité, car les comtes de Fuentes actuels, rapportés par l'*Almanach de Gotha* 1910, seraient issus de Joachim-Athanase Pignatelli, né en 1724, mort en 1776, frère de Hiérôme, comte de Fuentes, précité. G. P. Le Lieur d'Avost.

—

Jean Vatout, frère de Louis Philippe (LXI, 979 ; LXII,79). — MM. Léon Delarue et Saint-André ont eu l'extrême complaisance d'envoyer une copie de la chanson le *Maire d'Eu* que nous faisons parvenir à M. Déséglise, qui les en remercie.

Cette chanson gaillarde est bien connue, c'est pourquoi nous ne la reproduisons pas ici.

—

Armoiries de Monseigneur Sibour (LXI, 953). — La réponse est dans l'*Armorial des prélats français au XIXe siècle*, par M. le comte de Saint-Saud. L'évêque de Tripoli portait : *d'argent à la fasce d'azur, accompagnée en chef d'une croix tréflée de... et en pointe d'un château-fort de... sur un terrain de... dont les tours empiètent sur la fasce* (d'après son scel à impression) ; — alias : *d'azur à la ville forte d'argent avec porte donjonnée de trois tours du même, sur une terrasse de sinople ; au chef du second, chargé d'une croix tréflée du champ.*

Ces armes sont entièrement différentes de celles qu'avait prises l'archevêque de Paris, son cousin. P. le J.

Armoiries à déterminer : coupé parti de deux traits (LXI, 953). — L'*Armorial du Dauphiné*, de Rivoire de la Batie, dit :

Louis de Groslée abbé de Bonnevaux, puis de Saint-Pierre de Vienne, fit réparer dans cette dernière église, la chapelle des assemblées capitulaires, démolie il y a peu de temps. Il fit placer à la porte d'entrée et à la clef de voûte les armes,*écartelées de quelques autres maisons*, dit Chorier, mais cet auteur s'est bien gardé de donner les noms de ces maisons n'osant, sans doute, avouer qu'il n'avait pas pu les reconnaître, et de fait il est excusable, car ces armes sont une véritable énigme.

Les 1 et 6 sont de Grolée : les 2 et 4 de Bressieu : *Fascé de gueules et de vair.* Quant aux 3 et 5, M. de la Batie les blasonne : *Coupé : au 1 parti d'or à un char de gueules et de gueules plein* ; *au 2 coupé, échiqueté d'or et de sable de deux tires et d'or plein.* Le char de gueules appartient bien à la maison des comtes de Carrare, mais il n'existe aucune alliance des Grolée avec cette illustre famille.

P. LE J.

—

Inscription triquêtriale (LXII, 8). — L'inscription indiquée doit sans doute se lire πανορμιταν. Le nom grec de Palerme était πανορμος. Palermitain se disait en latin *Panormitanus*. En a-t-on fait, en grec de basse époque, πανορμιτανος, c'est possible ? Je n'ai pas sous la main de quoi le vérifier. En tout cas, le rapport de l'inscription au nom de la ville d'où le livre provient me semble évident. Seraitelle par hasard la marque que le livre en question a appartenu au littérateur Antonio Beccadelli, de Palerme (1394-1471) dit le Panormita ? En supposant toutefois que la date de l'impression s'y prête.

IBÈRE.

* * *

Tergemino venit numero fecunda Panormus.

Ce vers de Silius Italicus mentionne Palerme, anciennement Panormos en grec et Panormus en latin ; c'est évidemment ce nom qui figure en caractères grecs sur le plat de la reliure du vieux livre rapporté de Palerme par notre confrère M. Jacques Renaud.

Reste à expliquer cette terminaison *i* ; car Panormos, décliné, ne donne à aucun cas Panormi.

Ce serait donc la forme adverbiale, indiquant « le lieu où l'on est », puisque, d'après notre vieux Burnouf, les noms de ville sont parfois terminés en i dans cette circonstance. (Il donne pour exemple Athênêsi, à Athènes) Panormi voudrait dire *à Palerme*, sans mouvement.

Tan, considéré comme un mot complet, ne signifierait rien ici (c'est l'accusatif féminin singulier, en dialecte dorien.) Ce doit donc être une abréviation, sans doute pour tanyrrhinos, recouvert d'un long cuir (*Dictionnaire* d'Alexandre). Et *tan Panormi* voudrait dire alors *relié à Palerme* — avec les armes de la ville pour illustration.

V. A. T.

* * *

Puisque le livre intéressant, dont notre confrère ne nous dit pas le nom, vient de *Palerme* et porte sur l'un des plats la *triquêtria sicilienne*, on est induit à lire l'inscription :

TAN ΠA NORMI

dans l'ordre suivant :

ΠA NORMI TAN

qui a l'avantage de signifier quelque chose (*Panormus*, Palerme ; *Panormitanus*) tandis que les mots prétendus grecs : « Ταν πὰ νορμι » ne signifient rien.

Maintenant, la disposition de l'inscription autorise-t-elle cette interversion de syllabes ?

S. X. T.

* * *

τήν est la forme dorique de l'article qui s'écrit τάν dans le grec de Plutarque et de Polybe. *Panormos* est le nom de Palerme.

VICO BELTRAMI.

—

Molendinum maris (T.G. 582 ; LIX ; LX ; LXI, 42, 371, 435, 599, 707, 819, 870, 983 ; LXII, 85). — Notre savant collaborateur, M. Henry de Varigny, a parfaitement saisi mon exposé de la disposition des moulins à marée dans les Côtes-du-Nord, exposé qu'il reproduit sous une forme très nette dans sa concision.

GOELO.

—

L' « Almanach des Spectacles » par K. Y. Z. (LXI, 617, 765, 872 ; LXII, 37). — Je possède un exemplaire des huit volumes absolument complets et à toutes marges, sauf pour les deux derniers volumes, que j'ai fait remarger avant de les faire relier. Les six premiers volumes m'ont été vendus, dans ce superbe état, par Sapin, peu de temps avant sa mort.

Je reconnais que le dernier volume, le huitième, est assez rare ; je l'ai acheté, il y a peu d'années, à Bruxelles, 27 francs, dans une vente faite par Deman. Je crois néanmoins que M. Pougin exagère la valeur de cette collection.

La description complète de cet almanach a été donnée par Grand-Carteret dans ses *Almanachs français*, sous le n° 822. Il faut, en plus du titre gravé, 12 figures dans chacun des quatre premiers volumes ; 9 dans les 5e 6e et 7e ; 6 dans le 8e. GOMBOUST.

—

Les départements de France en couplets (LXI, 955). — Consulter l'ouvrage suivant : *Récréations Géographiques* pour apprendre en riant et en chantant *(sic)* tous les noms des arrondissements français suivis de la musique des airs précédés de la guerre ou trois ans d'histoire, par Pion de Hersault, chef d'institution, ouvrage illustré de 90 vignettes. Paris, Librairie de l'enfance et de l'adolescence, chez J. Brare, place Saint-Michel, 6, et chez l'auteur, Grand-Montrouge, avenue de l'Eglise, 84.

On y trouvera les départements cités assez correctement d'ailleurs — et les autres, hélas ! ALBERT DESVOYES.

—

Belle pomme d'or (LXI, 956 ; LXII, 95). — Je ne sais à quand remonte *La Belle pomme d'or* mais quand j'étais jeune (il y a aux premiers temps de l'Empire, on disait le longtemps) même récitatif avec quelques variantes. Je suppose que ces variantes ont changé selon les régimes. Vers 1854 on disait ainsi :

Belle pomme d'or à la révérence
Il n'y a qu'un Dieu qui nous garde en France
Adieu mes amis
La guerre est finie
Belle pomme d'or
Retire-toi dehors

J. B.

*

Il y a bien soixante-dix ans je chantais :

Belle pomme d'or, à la révérence.
Il n'y a qu'un roi qui gouverne en France.
Allons mes amis,
La guerre est finie.
Belle pomme d'or
Sortira dehors !

Un geste attribuait chaque mot à l'un des enfants de la ronde. *Dehors* se coupait en deux mots : *de — hors*. Et celui sur lequel tombait la syllabe fatidique *hors* était : *le loup*.

Nos grand'mères bien plus vieilles que la Première République nous apprenaient la bizarre chanson qu'elles n'avaient pas inventées, et dont l'origine remontait plus loin que leurs souvenirs.

G. L. H.

—

L'un et l'autre (LXI, 618, 768, 876). — On est absolument libre — quoi qu'on dise — d'employer le singulier à la suite de cette locution. Et ce serait folie de le condamner sous prétexte de dualité ; et ceci pour deux raisons, sans compter une infinité d'autres que je ne connais pas.

1° A côté des règles de technique pure d'une langue, il y a d'autres règles — des règles d'*harmonie*. Est-il beau — et je dédie cette question à M. Thiaudière — est-il beau, en admettant que ce soit correct, de dire « *L'un et l'autre chevaux me plaisent* » ? Pour ma part, je trouve cette expression abominable de laideur. Je sais qu'on peut tourner la phrase d'une autre façon : « *les chevaux me plaisent l'un et l'autre*, etc. » Mais j'ai le droit d'employer n'importe laquelle. Et je demanderai à notre distingué confrère s'il se résoudrait à écrire la première forme de la phrase.

2° Revenons aux règles techniques. Tout en admettant que la locution exprime une dualité, je ferai observer que, si j'emploie la forme *l'un et l'autre*, c'est dans une intention spéciale, sans quoi j'aurais employé une forme plus simple, par exemple : « *les chevaux me plaisent tous deux.* » (Dans ce cas, en latin, j'emploierai *ambo*.) Mais j'ai employé « *l'un et l'autre* ». Pourquoi ? C'est parce que je veux justement *séparer* cette dualité, partager l'attention sur chacun de ses membres, spécialement. « *L'un et l'autre cheval me plaît* », cela veut dire « *L'un de ces chevaux me plaît et l'autre me plaît aussi*, » sous-entendant que l'un ou l'autre aurait pu avoir des raisons pour ne pas me plaire ; mon intention est de répéter le verbe ; et employer la locution précitée revient parfaitement au même, tout en étant moins lourd de forme. Cette fois-ci j'emploierai en latin *uterque*. Et pour résumer, je dirai que *l'un et l'autre* est synonyme de *chacun des deux* et non pas de *tous les deux*.

JACQUES RENAUD.

Bimensuelle ou semi-mensuelle (LXI,785 ; LXII,40). — La question a déjà été tranchée, et je crois bien dans l'*Intermédiaire* même.

Bimensuel s'applique aux périodiques paraissant deux fois par mois ; *bimestriel* à ceux qui paraissent chaque deux mois.

B. — F.

***

Quand un périodique paraît tous les deux mois, on le qualifie de *bimestriel*.

Quand il paraît deux fois par mois, on le qualifie de *bimensuel*.

Bimensuel et bimestriel, sont, *étymologiquement*, synonymes et signifient tous deux : de deux mois, qui dure deux mois, qui date de deux mois (Le substantif *bimensis*, que l'on trouve dans *Tite-Live*, signifie l'espace de deux mois et l'adjectif *bimestris*, employé notamment par Horace et Ovide ajoute au substantif qu'il qualifie l'idée de deux mois).

Mais l'usage (quem penes, etc...) a fait reserver l'adjectif *mensuel* à tous les périodiques qui paraissent *au moins* une fois par mois, de telle sorte que les préfixes bi, tri, etc., *divisent* en deux, en trois, etc., cet espace d'un mois, l'adjectif *mestriel* aux périodiques qui ne paraissent pas tous les mois de telle sorte que les préfixes bi, tri, *multiplient* par deux ou par trois l'espace d'un mois. Division en deçà, multiplication au delà, tout cela n'est pas fort brillant.

Simple question d'usage, comme on voit, où la logique n'a rien à voir, et aurait au contraire beaucoup à récriminer ; mais question définitivement résolue par l'usage lui-même.

E. P.

—

Signification d'Adlésie, Berrouée, Couet, Musser (LXI, 281, 430, 543). — Les diverses réponses faites à cette question me suggèrent les observations suivantes :

1° *Adlésie*, dans le Maine, signifie taquin, espiègle, désagréable, et non inoccupé, oisif.

2° *Berrouée*, Brouée, Brouillard c'est tout un, en effet, mais ne désigne pas seulement la brume humide ; ce mot s'applique aussi à toute espece de fumée, chaude ou froide.

3° *Couet* n'a aucun rapport de sens ni ni d'étymologie avec couver, ni avec couette. *Coué*, dans le sens de couvé, n'est autre chose que ce dernier mot dont on a retranché le *v*. *Couette*, qui veut dire lit de plumes, n'est autre chose que couchette. Couet, qui devrait s'orthographier *Coët*, est d'origine celtique, et désigne une queue, une natte, une tresse, un prolongement. Une *Couée de queniots* me semble signifier plutôt une file, une suite d'enfants marchant l'un après l'autre, qu'une couvée ; *queniot* vient de *quenot*, qui veut dire petit, et il ne sert en effet, qu'à désigner les petits enfants.

4 *Musser* n'a aucun rapport avec muser : il n'a ni la même orthographe, ni le même sens. Sous ce titre : *M. Musard*, Picard a écrit une de ses plus amusantes comédies. Ce M. Musard est un monsieur qui perd son temps à des futilités, et non un monsieur qui se cache.

5° Tous les mots du vieux Français ont une étymologie, et ne sont point du tout dus au hazard. La plupart de ceux dont l'étymologie semble obscure, sont des vestiges de la langue celtique, dont l'usage a survécu chez nos populations rurales

O. D.

—

Armoys (LXI,727,879). — Ma bisaïeule (côté maternel) se remaria à Pierre Michel Dormoy, né en 1785, à La Tuilerie, commune de Ris (S.-et-O.) et qui mourut le 18 novembre 1847, dans une petite propriété située en partie dans ce qui devint depuis la zône militaire du fort de Villeras, au nord de l'étang de Saclay (S.-et-O.)

Ce nom de famille rural semble bien l'écho du mot *ormoye*, remarqué par M. Albert Catel, mais j'ignore si on le trouverait plus anciennement dans la région.

SGLPN.

—

Quincampoix (LIV ; LV ; LXI, 612, 767, 934 ; LXII,41). — *Kinkempois*, pres de Liége n'est pas un village, mais le nom d'un château appartenant au marquis de Péralta dans la charmante localité d'Angleur près de la jolie rivière l'Ourthe. Si le marquis de Péralta, qui habite beaucoup Paris, voulait ouvrir ses archives, peut être y trouverait-on l'étymologie du nom de *Kinkempois*.

J. V. P.

***

Je crois que M. B. A. a raison quand il donne au mot quincampoix une signification de moulin à eau.

A Cherbourg, la rivière la Divette suit la vallée de Quincampoix et fait mouvoir de nombreux moulins à eau parmi lesquels le moulin de Clique en paix et celui d'Ecoute s'il pleut.

Il existe à Caen une rue Quincampoix entre la rue de l'Odon et la rue au Canu, cette rue qui portait autrefois le nom de rue de dessus l'Odon (quoiqu'elle soit au dessous) est bordée d'un côté par un rang de maisons et de l'autre par le canal du Petit Odon.

Lorsque les moines de Saint-Etienne de Caen, devenus grands propriétaires par suite des libéralités de Guillaume le Conquérant, voulurent donner de l'eau courante à leur monastère, ils établirent, à deux lieues de Caen, sur le territoire des communes actuelles de Versou et de Fontaine — Etoupefour — un barrage dans le lit de l'Odon, et conduisirent la majeure partie des eaux de cette rivière dans des canaux creusés à flanc de coteau et dont le petit Odon est à l'altitude la plus élevée; et l'Odon, qui se jetait dans l'Orne avec quatre carabines, perdit la majeure partie de ses eaux pour alimenter plusieurs canaux et faire mouvoir un certain nombre de moulins.

A-t-il existé un moulin à eau, mû par les eaux du canal du petit Odon le long de la rue Quincampoix, je l'ignore; mais, sur le même canal du petit Odon à soixante quinze mètres en aval, il en existait un dans la rue Froide-Rue. La rue était coupée par le canal du Petit Odon et un pont réunissait les deux tronçons de cette rue.

Dans le douzième siècle, ce moulin de Froide-Rue fut transféré à cent vingt-cinq mètres en aval, à Gémare, où existait déjà un autre moulin appartenant à Guillaume de Taucarville.

Il y avait, à la même époque, à Gémare, un troisième moulin qui appartenait à l'abbaye d'Ardenne.

Enfin, les religieux de l'Hôtel-Dieu avaient un quatrième moulin à Gemare. Et si à cette époque la rue Quincampoix était prolongée jusqu'à Gémare, ce qui n'a rien d'impossible, puisque le petit Odon traversait le Bourg Renard (Burgus Renardi) la rue Quincampoix était bien la rue des moulins. BEAUJOUR.

Desuet, Desuète (LXI, 617 ; LXII, 94). — Col. 94, ligne 82, au lieu de *adoletus* lire *absoletus*.

—

Gwize ou Ghyse (LXI, 899). — En Picardie, nous prononçons *Guise* (en bon français moderne), comme on l'écrit ; et jamais *ghise* (qui est une prononciation germanique ancienne, démodée depuis des siècles). C'est ainsi qu'autrefois, on disait Ghisèle (au lieu de Gisèle), au moyen-âge. En tout cas, jamais, au grand jamais, on n'a prononcé *gouise* (avec le w de *gwise*) ; tandis qu'au début de l'introduction des chemins de fer on prononçait des *ouagons* en une seule syllabe anglaise (WA) ; au lieu de dire des VAGONS, comme aujourd'hui, ce qui est plus français et non anglais. Dr B.

***

Mgr le duc de Guise actuel, prince Jean d'Orléans, prononce *Ghui-ze*, comme l'indique le Petit *Larousse* illustré.

J'ai parfois entendu prononcer de même façon par des Lorrains, mais le plus souvent *ghi-ze*.

Chacun, en somme, fait à sa guise, pourtant je croirais volontiers que la première manière citée est la bonne.

SIMON.

—

Prolétaire, prolétariat : origine de ces mots, (LXI, 956). — Prolétaire et Prolétariat sont des mots nouveaux que les avocats de notre 3e République de 1870 ont tirés du latin prolétariaus. (bas-peuple de la 6e et dernière classe à Rome) ; en lui donnant le sens de manouvriers (qu'il n'avait jamais eu), c'est-à-dire de travailleurs manuels tant de la campagne que de la ville. Il va de soi que ce mot français avait existé de tout temps, auparavant ; mais, dans un sens latin, beaucoup plus restreint que de nos jours.

Le prolétariat est la situation sociale des prolétaires.

Il était naturel que, dans un pays de suffrage universel où les ouvriers forment la grande majorité (tant à la ville qu'à la campagne ; et surtout dans cette dernière, où tout le monde travaille de ses mains), on employât cette expression, de préférence à toute autre, en vue de solliciter les suffrages, pour parvenir à la députation : ce seul mot indiquant tout un programme en faveur des masses, pi-

toyables, souffrantes et misérables, dont on sollicitait à tout prix, les innombrables voix. C'était s'assurer sans peine la majorité ; et par suite, le succès final dans les élections.

Journalistes et avocats y ont gagné beaucoup ; quant aux malheureux Prolétaires, ils n'ont jamais été plus à plaindre qu'aujourd'hui ; où le prix des objets de consommation tend constamment à s'élever avec la progression croissante des impôts : en même temps que leurs besoins ont augmenté dans des proportions fabuleuses, avec la progression des jours de chômage ! Ils ont besoin de viande, de vin, d'alcool et de tabac, alors que les riches se contentent d'eau et du régime végétal, par mesure d'hygiène médicale.

Dr Bougon.

Aillé (LXI, 955). — Sauf respect, *aillé* m'a paru un joli barbarisme pour *alliacé*, qui sent l'ail.

O. S.

Témoin : terme de reliure (LXI, 449, 600).

Au plur. Feuillets d'un livre que le relieur a laissés exprès sans les rogner, pour faire voir qu'il a épargné la marge, autant qu'il lui a été possible ; on les nomme de même quand ils ont été laissés involontairement, par suite d'une feuille cornée quand on a rogné. (*Littré*)

Je tiens d'un homme du métier que des relieurs peu consciencieux rognent après coup quelques feuillets choisis isolément. Ces feuillets, qui ont donc été rognés deux fois, remplissent alors le rôle de témoins, on les appelle des *faux témoins*.

S. A. L.

Métèques (LVII). — On lit dans l'*Action Française*, 24 juin 1910 :

Sur le mot de Métèque. — M. Pierre Mortier écrit dans *Comœdia* à propos d'un livre de M. Binet-Valmer, publié voilà quatre ou cinq ans au plus : « On se rappelle, à ce propos, le retentissement des *Métèques*. C'est un des livres importants de ces dernières années. Les gens de lettres l'ont aimé et les énergumènes de la politique en ont profité. Le titre a fait une telle fortune qu'un parti s'est constitué pour l'exploiter. En voyant le mouvement social que son impartiale étude de mœurs déterminait, l'écrivain eut, sans doute, quelque étonnement. Tel le statuaire de La Fontaine, il dut frémir et redouter son propre ouvrage. » M. Pierre Mortier ressemble à un autre personnage de La Fontaine, celui qui avait pris le Pirée pour un homme. Les énergumènes si copieusement flétris par le rédacteur de *Comœdia* n'ont pas eu à profiter des idées de M. Binet-Valmer. Il a dû au contraire utiliser les leurs. *Gil Blas* a publié sur ce sujet une lettre décisive que l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* a reproduite en son temps. Le mot « métèque » a dormi dans les publications d'archéologie jusqu'à la fin de 1894 où un futur rédacteur de l'*Action Française*, alors collaborateur de la *Cocarde de Barrès* que Clouard vient de ressusciter à la Nouvelle Librairie Nationale, imagina d'appliquer ce nom à nos étrangers de l'intérieur. Depuis, Edouard Drumont, puis Syveton (*Le complot des métèques*, au *Correspondant* du 10 août 1899), firent, bien avant M. Binet-Valmer, un usage brillant du terme dont ils ont tenu à reconnaître et à rappeler l'origine.

C.

Chanter pouilles (LX ; LXI, 258 ; LXII, 93). — Chanter pouilles à quelqu'un, c'est en autres termes, lui dire qu'il est un « pouillard », un « couvert de poux ».

La ville de Honfleur connue en argot sous le nom de « Petite Chine » est divisée en deux paroisses entre lesquelles existait jadis une certaine rivalité. Et lorsque les écoliers de Saint-Léonard lançaient à ceux de Sainte-Catherine cette injurieuse apostrophe :

Sainte Catherine
Toute vermine,

ces derniers ne manquaient pas de leur répondre :

Saint Léonard
Tout pouillard.

Frédéric Alix.

Compter les laveuses (LXI, 956). — Ce n'est point uniquement sur les bords de la Saône que les laveuses insultent le passant qui les compte en les indiquant du doigt ; cela se produit au Midi altrési au Nord. Il est entendu que c'est par ironie que se fait cette numération des laveuses, et c'est ce qui déchaîne leur ire.

B. — F.

* * *

Le fait ou simplement le geste de compter les laveuses signifie proprement : « Autant de laveuses, autant de p...... » *Inde iræ.*

Desmartys.

* * *

Il y a 50 ans, quand j'étais au lycée de Nantes j'allais avec des camarades, faire des parties de canot sur une petite rivière nommée l'Erdre qui se jette à Nantes dans la Loire après avoir traversé une partie de la ville. Or cette rivière à cette époque était bordée, sur une grande étendue et des deux côtés, par des blanchisseries ayant toutes des bateaux à laver garnis de commères à la langue preste et digne du lavoir de l'Assommoir.

Les canotiers commençaient toujours les hostilités en comptant les blanchisseuses et en ajoutant au total trouvé une épithète peu flatteuse après quoi ils faisaient force de rames pour échapper à la bordée d'invectives et même aux projectiles que les dames du battoir ne leur ménageaient pas.

Même observation a été faite par moi en 1862 sur le Clain, charmante petite rivière qui coule au bas de Poitiers. Attrapages véhéments entre laveuses de bateaux et étudiants canotiers aprés l'énumération préalable des laveuses.

La numération produisait toujours son effet sans aucune parole surajoutée et cela sans doute par la crainte bien légitime et fondée sur une longue expérience qu'éprouvaient les laveuses de l'épithète finale exprimée ou non mais toujours sous-entendue et « moult griève et injurieuse ». DEHERMANN.

* * *

A Dijon on obtient le même succès, sur les bords de l'Ouche, que sur les bords de la Saône, si l'on fait le simulacre de compter les laveuses. Elles brandissent leurs *rouillots* (battoirs) et vous savonnent des pieds à la tète. F. JACOTOT.

* * *

Cette plaisanterie de compter ostensiblement les laveuses, le long d'une rivière traversant une ville, amène partout le même résultat, et celui qui s'y risque est sûr de recevoir des compliments pimentés : il ne sont pas volés, dit-on, car c'est une riposte au qualificatif discourtois et sous-entendu qui est censé suivre l'énumération : « Une, deux, trois, quatre, cinq... put... ! » Il n'est pas nécessaire d'écrire en entier le dernier mot. Telle est du moins l'explication que nous reçûmes, à Rennes, il y a bien des années, un jour qu'un mauvais plaisant nous avait induit à tenter cette expérience le long de la Vilaine. Si vous voulez, essayez-en sur les bords de la Seine ; vous constaterez que les blanchisseuses ont la langue encore plus agile qne le bras.

Voici une autre farce du même genre, mais plus décente, sinon moins périlleuse.

A Villedieu-les-poëles, petite cité industrielle, près de Vire, en Normandie, existent de nombreux ateliers ouvrant sur la rue, où de braves artisans façonnent des ustensiles de cuivre. A cause du bruit assourdissant qu'ils font à marteler le métal sonore, on les a surnommés « Sourdins ». Si d'aventure vous passez par là avec quelque naïf compagnon de voyage, envoyez-le donc, sous prétexte que votre montre est arrêtée, *demander l'heure* aux sourdins : vous verrez comme il sera sera reçu ! GROS MALO.

* * *

Les *lavandières* des bords de l'Ille et de la Vilaine ont, à Rennes du moins, exactement les mêmes mœurs que les laveuses des bords de la Saône. Mais y a-t-il là rien qui soit particulier à cette utile corporation ? Peut-être bien qu'en dénombrant, « soit à voix haute, soit du geste », n'importe quelle collectivité, on obtiendrait d'aussi suaves résultats. On peut expérimenter, par exemple, sur des *remplaçantes*, aux portes des bureaux de placement ; sur des cochers, dans les stations de fiacres ; sur les sénateurs et les députés en séance.

N. B. — Ne pas oublier alors que plus il y a d'expérimentateurs et plus l'expérimentation est répétée, plus l'expérimentation est probante. — Ne pas oublier par contre que les Immortels étant essentiellement académiques, il est parfaitement inutile d'expérimenter sous la coupole de l'Institut FRAVAL.

—

Les Matérialistes (LXI, 785). — Vers 1864 fut fondé à Paris un journal matérialiste, *La libre pensée*, qui ne tarda pas à être saisi et condamné. L'année suivante, il reparaissait sous le nom de *La pensée nouvelle*, et avait pour rédacteurs la plupart des écrivains cités par M. Marcel Mayer. Il s'attaquait principalement à toutes les doctrines spiritualistes et en particulier aux théories de Pasteur ; il était, autant que je m'en souviens, abso-

lument partisan de l'hypothèse de la génération spontanée dont l'illustre savant a fait justice. Des bureaux de *La Pensée nouvelle* est sortie l'*Encyclopédie générale*, dont Jules Motte a été le directeur et qui a dû cesser sa publication au milieu de la lettre A, non pas en raison des événements de 1870, comme le dit Larousse, mais en raison du manque d'acheteurs, la dernière livraison date, je crois, de 1871. Il est probable que le recueil de portraits en question se rattache à ce journal

GOMBOUST.

—

La claque et les claqueurs en 1809. — Un rapport inédit du préfet de police 771 (LVIII). — Dans les dernières années du XVIIIe siècle, un chef de claque, qui avait fait fortune, acheta un petit castel, sur le linteau de la porte d'entrée duquel il fit graver des armes parlantes et... et claquantes : *deux mains croisées sur fond de gueules*, avec cette devise *J'ai aux mains*. C'est une gaberie, un jeu de mots, ce n'est pas une explication.

L'indication suivante est plus sérieuse. Au début du XVIIIe siècle, on appelait les meilleurs acteurs de la Comédie-Française, *les Romains*.

Il est très probable qu'il existe une corrélation entre ce surnom des acteurs et celui que l'on bailla, par juxtaposition, aux claqueurs. En effet, ceux-ci claquaient des mains à l'entrée des meilleurs acteurs, des *Romains*, et pour conforter les tirades ou jeux de scène de ces derniers.

B.—F.

—

Prix donné aux mois de l'année (LXII, 58). — Le collaborateur D. A qui a posé cette question, trouvera, je pense, la réponse satisfaisante dans : *Les quadrilles à la cour de Napoléon* (*1806-1813*), par M. Frédéric Masson, dans *Jadis* (1) première série, page 268. Etude qui a été imprimée aussi en une plaquette de luxe avec eaux fortes (2).

Le quadrille en question parait être celui qui fut donné au petit bal du mardi gras, 26 février 1811, aux Tuileries, dans les appartements de l'Impératrice qui était alors dans le huitième mois de sa grossesse.

Je ne connais pas le programme dont parle l'*Intermédiaire*. I. G.

(1) Ollendorff édit. 1905.
(2) Daragon, éditeur.

Une variété de corbeaux (LXI, 339, 489, 546, 716). — En mars, Monsieur O. S. demandait le nom d'oiseaux qu'il avait remarqués en Hollande et qu'il supposait être des corbeaux.

Plusieurs réponses ont paru dans l'*Intermédiaire*, mais aucune n'est affirmative, toutes sont accompagnées d'une restriction et je me figure bien l'embarras de Monsieur O. S., se demandant s'il identifiera ses oiseaux hollandais : choucas, corneilles à mantelet ou étourneaux.

Je suppose cependant qu'il a dû se rallier à la majorité qui, cette fois-ci, avait raison.

Son corbeau, extrêmement commun en France dans les roches les clochers, les ruines etc... est bien le « choucas » (Corvus monedula, L.) de la grosseur d'un pigeon bizet ou d'un geai, mais pas de celle des ramiers parisiens qui sont plus forts d'un quart. La corneille à mantelet est de la grosseur d'une poule et sa tête est entièrement noire ; quant à l'étourneau il est à peu près de la force d'une caille et son plumage, d'un noir brillant à reflets verts et violets, est constellé de points blancs.

Tous les ans, en juin et juillet, quantité de jeunes Choucas qui ont présumé de leurs ailes tombent de leurs nids dans les basses falaises qui bordent la Seine. En herborisant, j'en ramasse très souvent de plus ou moins écloppés (ces jeunes sont excellents à manger, leur goût est à celui du pigeon, ce que le lièvre est au lapin de clapier.)

Si la question de Monsieur O. S., n'est point faite que de la simple curiosité de connaître un nom, je serai heureux, si cela lui est agréable, de lui adresser, une peau de choucas, prête à être montée.

HERBARIUS.

—

Les dragées (LXI, 114, 264, 322, 377). — On lit dans : *Le Médecin charitable*, par Philebert Guybert, Paris, Cotinet 1641, petit in-8°, page 547 :

Des dragées. — Les dragées ont grande affinité avec ce que les Latins appelaient Bellaria, et les François second mets ou dessert, pour ce qu'on a accoustumé de les servir lorsqu'on ne mange plus, afin de dissiper les vents, de corroborer l'estomach, d'empescher les vapeurs qui en procèdent ou de guérir certaines maladies des autres viscères ou parties du corps. Elles sont composées

d'espèces ou poudres d'antidotes avec quelques aromatiques et médicamens simples, le tout réduit en poudre et meslé avec du sucre : et faut observer en les composant de mettre une once de sucre pour une dragme d'espèces, surtout si elles sont amères et moins plaisantes au goust.

A. L'Antic.

—

La chemise nuptiale des bretonnes (LX, 676, 884, 995 ; LXI, 205, 374). — La question a été traitée déjà dans l'*Intermédiaire* (XII, 608, 637, 660), sous cette rubrique : Chemises sans pareilles.

J. Lt.

—

Chien suivant un enterrement (LXI, 779). — Quand le Dr Gérard, alors maire de Beauvais, régla la pompe des funérailles de sa femme, la bière ornée de clous dorés en forme de croissant, était suivie d'un cabriolet qui portait les deux petits chiens de la défunte, couverts de frisures et de nœuds de rubans rouges.

Eleem de Cantiliaco.

—

La poste dans les campagnes autrefois (LXII, 57). — Collectionneur, par goût, de tous documents anciens et manuscrits, sur l'Auvergne, j'ai pu, depuis 50 ans que je m'occupe d'histoire et d'archéologie locales, trouver bien des choses curieuses et, quelquefois, précieuses. Je dirai donc qu'aux seizième et dix-septième siècles, dans nos montagnes d'Auvergne, les lettres arrivaient seulement par une occasion de porteur ou ami complaisants Je possède une bien intéressante lettre, venant de Paris, datée du 3 juin 1654, portée à Aurières (Puy-de-Dôme) à un riche bourgeois de ce village nommé Mazuel. Elle lui fut remise par le marquis de Chabannes, seigneur de Rochefort-Montagne et lui avait été donnée, à Paris, par un autre Mazuel, cousin du premier et violoniste de la chambre du roi Louis XIV. Cette lettre est précieuse parce qu'elle est écrite par un cousin de l'illustre Molière, car la grand'mère de Molière, nommée Agnès Molière, était de la famille Mazuel, remontant à Aurières, à la fin du xve siècle ; et je descends de Marie Mazuel, près parente de Molière, mariée à ce village d'Aurières, en 1701, à un bailli de ce lieu, ancêtre maternel de ma mère. Cette lettre établit donc ma parenté avec le grand Molière.

A Herment (Puy-de-Dôme), petit chef-lieu de canton, chef-lieu d'une vaste baronnie, jusqu'en 1789, il y a encore une maison fort ancienne où logeait, le courrier, avant les bureaux de poste, c'est-à-dire, au moins, au xviiie siècle. Eh bien, cette maison, qui avait une auberge, portait la dénomination de *chez la courrière*, sans doute parce qu'une femme qui tenait cette auberge, y recevait le courrier venant de Clermont-Ferrand ; et cette femme se chargeait probablement de faire passer les lettres dans les environs.

Ambroise Tardieu.

—

Peau humaine tannée (reliure) (T. G., 687 ; XXXVI ; XLII ; XLIII ; LXII, 96). — Le 14 août 1793, la *Commission des moyens extraordinaires pour la défense du pays* publiait un Rapport, dont voici un extrait :

Ce que nous pouvons qualifier d'inappréciable, dans la pénurie des circonstances et les embarras du moment, c'est la découverte d'une méthode pour tanner en peu de jours les cuirs, qui exigeaient autrefois plusieurs années de préparation. On tanne, à Meudon, la peau humaine. . la peau qui provient des hommes, est d'une consistance et d'un degré de bonté supérieure à celle du chamois. Celle des sujets féminins est plus souple, mais elle présente moins de solidité à cause de la mollesse du tissu.

Meudon avait donc une tannerie de peau humaine ! Il y en eut une autre en Anjou. Voici la déposition que fit, le 6 novembre 1794, devant le Comité Révolutionnaire d'Angers, le citoyen Claude-Jean Humeau, juge de paix des Ponts-de-Cé :

Le nommé Pequel, chirurgien major du 4e bataillon des Ardennes, à l'aide des soldats, en a écorché trente-deux (1). Il voulut contraindre Alexis Lemonnier, chamoiseur aux Ponts-de-Cé, de les tanner (2). Ces peaux furent transportées chez un nommé Langlois, tanneur, où un soldat les a travaillées Ces peaux sont chez Prudhomme, manchonnier, à Angers, porte Chapelière.

Le 9 novembre 1794, le citoyen Pierre Chesneau, officier municipal des Ponts-de-Cé, fait au Comité la déclaration suivante :

(1) Il s'agit des 1500 Vendéens qui furent fusillés aux Ponts-de-Cé à la fin de décembre 1793.

(2) Il s'y refusa.

Un jour, étant à faire décharger des farines pour la manutention, je fus pour faire mettre les cadavres hors de la voie. J'ai trouvé Pequel, chirurgien au 4e bataillon des Ardennes, qui avait dépouillé un nombre de cadavres, dont il avait les peaux dans une poche.

Le même jour, 9 novembre, l'agent national des Ponts-de-Cé, le citoyen Jean-Eléonor Poictevin, dépose à son tour devant le Comité angevin :

Dans le nombre des fusillés, il y en a eu une trentaine que le nommé Pequel, officier de santé, a fait écorcher. Il en a envoyé les peaux chez des tanneurs des Ponts-de-Cé, qui refusèrent de les travailler. Un seul nommé Langlois, menacé, a laissé travailler ces peaux chez lui par des soldats. Les peaux des victimes ont été envoyées à Angers.

Résumant ces dépositions et plusieurs autres, la Société Populaire d'Angers mandait à la Convention dans son rapport du 25 novembre 1794 :

Ces cannibales avaient poussé la barbarie jusqu'à faire choix, parmi ces malheureux, d'une centaine des mieux faits, qui furent écorchés, et dont les peaux ont été tannées ! Des hommes qui se disaient patriotes, se paraient de cet horrible vêtement !

F. Uzureau.
Directeur de l'*Anjou historique*.

—

Flic (LXII, 57). — Larchey *(Dictionnaire d'argot)* donne : *Flique à dard*. Agent de police. Mot à mot : policier à épée. Voir Flique : *Flique*. Commissaire de police. Delvau (Dictionnaire de la langue verte) donne : *Fliquadard*, sergent de ville. On trouve dans l'ancien français les formes *flique*, *flicque*, *fliche* pour flèche, du flamand *flitsch*. S. X. T.

* *
*

On orthographie aussi flique et l'on a dit flique à dard autrefois.

On trouve fligue dans Vidocq, mais c'est une mauvaise graphie.

D'après F. Michel, altération de *friquet*, terme injurieux valant anciennement autant que mouche, espion. Pourrait être aussi une corruption du vieux français *frisque*, *frique*, vif, éveillé, alerte, tous mots convenant au gardien de la paix ; quant à *dard*, il s'explique aisément, c'est l'épée, le sabre des agents. Hector France hasarde le provençal *flisca*, *flisqueta*, fermer au loquet, enfermer.

Sainéan, dans son ouvrage *L'Argot ancien*, — un des meilleurs livres, entre parenthèse, qu'on ait écrit sur l'argot — voit là une onomatopée, *flic*, *flique*, dit-il, exprime proprement le claquement du fouet et de la main (*Flic-flac* en français) et traduit à peu près la même notion que son synonyme *cogne*. On a aussi voulu voir là une corruption de *clique*, ce qui paraît peu vraisemblable.

L'origine reste incertaine.

Gustave Fustier.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Une rétractation au XVe siècle. — Le Dr Cabanès nous communique le document suivant :

Protocole de Jehan Dubois, clerc coadjuteur de Guillaume Cheney, notaire à Dijon

L'an mil quatre cens et cinq le sabmedi avant la saint Laurent septième jour du mois de Aost, environ huit heures avant midi dicelli jour. En la ville de Dijon devant lostel de mons, le duc de Bourgoigne au dit lieu. En la présence de moy Jehan Dubois, etc., et des tesmoings cy après escripts, fut présent Guillaume de Vandenesse clerc demorant à Dijon, lequel a dit les paroles qui sensuiguent ou les semblables en substance en adrecent sa parole a honorable homme et saige maistre Richard de Chancey clerc licencié en loys, maieur de la ville et commune de Dijon en disant : messire le maieur jay entendu que lon vous a dit que javais dites certaines poroles injurieuses de vous et des eschevins de la dite ville c'est assavoir que je ne ferois un estronc pour vous ne pour les dits eschevins lesquelles paroles ne aultres injurieuses contre vous ne les dits eschevins je ne vondrais ne oserais dire pour toute ma petite chevance (1) Et pour ce je viens pardevans vous pour moy excuser et vous dit que je ne les disit oncques, mas vous dit que celtui qui ces paroles vous a dites qu'il est faulx et traître et *en metz mon chaperon en champ de bataille contre lui* (2). Item jay entendu que vous aviez donné un mandement pour moy praure et emprisonner pour cette cause et qui sont quatre sergens qui me quèrent (3). Et il me samble que l'on me feroit tort de moy praure (4) veu ce que dit est et que jay ma petite chevance à Dijon et que l'on trouveroit assez de mes biens pour

(1) fortune.
(2) c'est une provocation en champ clos.
(3) cherchent.
(4) prendre.

paier lamende si je y estois tenu que non. Et aussi pour ce que vous nestes pas toujours à la ville auscuns des eschevins me pourroit faire aultre grief pour ceste cause. Et pour ce je vous dit que de tous les griefs que vous me pourriez faire *je en appelle*. De aussi toutes lesquelles choses dessus dites ledit Guillaume a requis moy ledit Jehan Dubois instrument (1)... lequel je... etc... presens Pierre Regnaudet de Janley bourgeois de Dijon, Jehan Frebit sergent de la mairie de Dijon et Estienne lebastard de Granchamp.

(Archives de la Côte d'Or) B. 11356, 8° 41.

—

Le duc de Gramont et Louis Napoléon. — La lettre inédite suivante qu'on va lire, très familière et tout à fait intime, nous initie à l'origine des relations du duc de Gramont, qui devait être ministre des affaires étrangères en 1870, avec Napoléon III. Il est incité par les siens à se rapprocher de celui dont la destinée se devine et qui cherchera à rattacher à l'Empire les grands noms de l'ancienne noblesse.

Cette curieuse lettre nous fait pénétrer, dès 1849, dans les coulisses du coup d'Etat.

Mon cher Agénor, j'ai encore parlé hier au soir à L. Napoléon et à Persigny. Tous les deux m'assurent qu'on a écrit fortement au préfet, et ils vont le faire de nouveau. Je leur ai fait sentir toute l'importance pour leur cause d'avoir un représentant qui réunissait tous les avantages, vu qu'un grand nom, endossé par une fortune territoriale dans le département valait cent fois mieux qu'une ribambelle de Mocquarts, et autres spéculateurs. Ils ont parfaitement saisi mon argument et autant pour eux que pour toi, ils feront tous leurs efforts. J'ai prié ton père de copier tous les passages de la lettre qui peuvent nous être utiles, je l'enverrai ce matin à l'Elysée. Persigny t'écrira de suite à la Présidence, le cachet, le timbre feront effet, puisque nous vivons dans un pays et dans un âge qui aime ces niaiseries. Je me suis moqué de Mocquart avec L. N. Je lui ai dit : « C'est mal à vous de m'avoir si longtemps caché que vous avez un meilleur ami que moi. — Comment ? dit-il. — Oui, répondis-je, je viens de voir en grosses lettres imprimées que Mocquart était votre ami de cœur, je ne m'en étais jamais douté ».

Adieu, je t'embrasse,

Ton oncle.

(1) copie (en dehors de la noblesse cela était rare).

Et en post-scriptum d'une autre écriture :

Ton oncle, ta mère et moi, nous nous donnons tout le mouvement possible à l'endroit de ton élection, tant d'après tes instructions que d'après nos prévisions. Mais le prince Napoléon est au moins aussi ardent que nous, ainsi j'espère beaucoup.

Je vais plutôt moins bien de santé, mais c'est le lot du restant de ma vie, il faut subir son sort avec résignation. Nos amitiés à Emma.

Ton affectionné père,

Gt.

Mercredi 11 avril.

Suscription

A Monsieur
le duc de Guiche
Hôtel du Grand Soleil
Place Maubourgeat
à Tarbes.
Hautes-Pyrénées.

La lettre porte un cachet à la cire rouge très effacé : lion issant, au centre d'une devise : couronne ducale.

Le timbre de la poste est *Paris 11 avril 1849*.

On a écrit sur la lettre « d'Orsay 11 août 49, au sujet de Mocquart ».

Bégis, de la collection de qui cette lettre est tirée a mis cette note : « Gramont g^al ? »

Nécrologie. — M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, est mort subitement à Chantilly, au musée Condé, dont il était l'administrateur, le 22 juillet. Il était âgé de quatre-vingt-quatre ans.

La réputation universelle de ce maître de l'érudition littéraire, nous dispensera d'en dire plus.

M. Léopold Delisle, dans les colonnes de l'*Intermédiaire*, à différentes reprises, a pris la parole.

C'est un honneur dont nous tenons à nous souvenir aujourd'hui en saluant, dans l'admirable laborieux qui disparait, un nom illustre, de ceux que la mort n'éteint pas.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond

LXIIe Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 10 Août 1910

46e Année — 31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez — QUÆQUE SINGULA LEGENDO — Il se faut entr'aider

N° 1264 — 31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Napoléon offrant son épée à la Russie. — M. le comte Paul Chéremeteff, du Comité 1812, vient de publier en russe une étude curieuse : *Napoléon et la Russie en 1789.*

De cette étude il ressort que Napoléon a offert à la Russie de servir dans ses rangs. L'offre aurait été faite par lettre et au général Zaborowsky, qui commandait les armées russes dans les régions méditerranéennes en 1792, et au général Tamara sur la Baltique.

En 1789, Napoléon n'était pas sous-lieutenant. La Russie aurait accepté sa proposition mais en l'obligeant à rétrograder selon la règle. Napoléon n'y consentit pas.

On fera remarquer à ce sujet que s'il eut accepté de rétrograder, il perdait son grade d'officier : il n'était, en 1789, que sous-lieutenant.

Rostopthine qui place aussi cette circonstance en 1789, dit qu'il s'offrait à entrer dans l'armée russe comme lieutenant-colonel des milices corses. Mais alors il se trompe de date, c'est en 1792 qu'il fut nommé lieutenant-colonel de ces milices.

Il est bien possible qu'il ait tenté alors de passer avec ce grade dans l'armée russe. Toutefois, les preuves espérées manquent totalement, même après l'enquête du comte Paul Chéremeteff.

En France en existe-t-il ? V.

—

Napoléon eut-il la gale ? — Un des gardiens du château de Fontainebleau, en montrant la baignoire de l'Empereur, souligne délicatement qu'il avait besoin de bains fréquents en raison de certaines maladies contractées à Toulon. Il fait allusion à la gale. Est-ce qu'on ne pourrait pas mettre un terme à cette absurde légende ? V.

[V. *Intermédiaire*, tome VIII].

—

Louis-Philippe prétendant à la couronne d'Espagne. — Dans un article de M. Frédéric Masson : *Les titres d'honneur dans la Maison d'Orléans*, paru dans l'*Echo de Paris* du 29 juillet 1910, je lis la phrase suivante :

..... la bassesse de personnelles antipathies et de rancunes remontant, peut-être, qui sait ? à l'époque où Louis-Philippe, alors duc d'Orléans, réclamait de la régence de Cadix un commandement contre les armées françaises et se disposait à jouer en Espagne le rôle d'un prétendant.

Jamais (dans mon ignorance, il est vrai) je n'ai entendu parler d'une pareille attitude de la part du duc d'Orléans. Elle eût fourni une telle arme à l'animosité du parti ultra sous la Restauration et du

parti légitimiste après 1830, que je serais étonné de n'en avoir trouvé l'écho ni dans mes lectures, ni dans les conversations que j'ai eues avec des représentants autorisés des traditions de l'époque.

Un de nos érudits collaborateurs voudra certainement bien venir à mon secours. A. P. L.

—

L'éléphant, monument de Paris. — On parle toujours de l'éléphant de la Bastille, et on ne manque pas de citer à ce propos, les *Misérables* de Victor Hugo. Mais n'est il pas d'autres *Eléphants* projetés à Paris ?

Il me semble bien avoir lu quelque part qu'il y eut autrefois un autre projet.

Je fais peut-être confusion avec le légendaire. Toutefois, je serais heureux d'avoir l'avis des intermédiairistes.

NOBODY.

V. le *Bulletin de la Société Archéologique des VIII*e *et XVII*e *arrondissements.*

—

Mme Cottin. — Le 28 août prochain aura lieu, à Bagnères-de-Bigorre, l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire de « Mme Cottin ».

Offert par le baron Fernand de Cardaillac, président de section au tribunal de la Seine, et sculpté par Jean Escoula, ce bas-relief représentera le poétique auteur de *Mathilde* rêvant et composant ce roman qui eut le don d'émouvoir nos grand'mères ; et qu'elle composa dans un coin ombreux et charmant, que les Bagnerais ont depuis appelé : l'*Elysée Cottin*.

La correspondance de Mme Cottin, sur laquelle M. de Cardaillac a publié une étude biographique assez complète, — sera publiée, l'an prochain. On désirerait ajouter aux cinquante lettres que l'on possède déjà, — c'est-à-dire une dizaine à la marquise de Pastoret, une trentaine à M. Gramagnac, dont quelques-unes ont été publiées dans le *Correspondant* de 1888, et enfin une dizaine glanées çà et là — celles que nos collègues de l'*Intermédiaire* voudraient bien nous indiquer.

Mme Cottin a séjourné à Tonneins, à Champlan, (Seine-et-Oise) et dans les Pyrénées. — Michaud a-t-il laissé des héritiers ? Sait-on ce que sont devenus ses papiers ? — Elle a correspondu, d'une façon suivie, avec Bernardin de Saint-Pierre, avec Azaïs et M. de Vaublan. Pourrait-on nous indiquer des correspondances inédites ? LOMNÉ.

—

La mort du peintre Feuerbach. — Pourrait-on m'indiquer où il serait possible de trouver des détails sur la mort mystérieuse du célèbre peintre allemand, Anselme Feuerbach. (1829-1880) ?

HÉGÉSIAS.

—

La famille de Ganducque. — Je désirerais beaucoup avoir des renseignements sur les armoiries et sur les ascendants paternels et maternels de *Elisabeth-Eléonore de Ganducque*, qui a épousé sous la Restauration *Hector de Galard Saldebru*. La famille de Ganducque était de Bordeaux ou des environs, et elle paraît avoir été anoblie à la fin du XVIIIe siècle. BENEDICTE,

—

Décès de la comtesse de Maurepas. — Un des lecteurs de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* pourrait-il me faire connaître le lieu et la date du décès de la comtesse de Maurepas, femme du ministre de Louis XVI ? Cette dame vivait encore en 1788 G.

—

Les lettres de Monge — Les lettres de Monge ont-elles été publiées ?

LARAMO.

—

Manuscrit sur Rachel. — J'ai trouvé dans ma collection d'autographes le manuscrit d'une biographie de Rachel.

Dans le corps de cette biographie se trouve insérée une pièce de vers débutant ainsi :

Corneille à Mlle Rachel
pour le jour de la fête de celle-ci,
28 février 1840.

« Le bruit de tes succès est venu jusqu'à moi
« Permets, en t'admirant, que je te remercie
« Paris eut oublié sans toi
« Ma Camille et mon Emilie. »

. . . .

Et à la fin de la biographie de Rachel se trouve une Epître en vers « dont le « principal objet était de peindre l'état de « décadence du théâtre dont, seule, Rachel « faisait renaître les beaux jours, du « moins sous le rapport de la tragédie ».

Voici le premier quatrain de cette épître :

O toi, de Melpomène éloquente interprète,
Dont la voix donne une âme aux écrits d'un [poète,
Du Théâtre Français l'honneur enseveli,
Grâces à toi, Rachel, sort enfin de l'oubli.
. . . .

Je désirerais savoir quel est l'auteur de ces deux pièces de vers et, par suite de la biographie, et si ces pièces ont été publiées et où ? G. LANTZ.

—

Les dernières heures de Voltaire. L'auteur d'un opuscule, paru en juillet-août 1782, et contenant des lettres de Voltaire prétendait, en s'appuyant de l'autorité de Tronchin, que le philosophe eut, dans la crise suprême, une peur effroyable de la mort.

— O mort ! criait-il, éloigne-toi, éloigne-toi ! Quoi, il faut mourir !

Il prenait les mains de Tronchin et lui disait :

— Mon ami, mon cher ami, donnez-moi votre parole d'honneur que je ne mourrai pas.

Est-ce bien exact ? Est-ce même vraisemblable ? L'esprit de parti a déjà répandu tant de fables de toute nature sur la fin de Voltaire que la question ne nous paraît pas inutile. SIR GRAFH.

—

Registres de la noblesse de Bourgogne. — Dans quelle bibliothèque publique ou privée se trouve le manuscrit suivant :

« Registres de la recherche de la noblesse de la province de Bourgogne et Bresse, faite par M. Ferrand, intendant de Bourgogne, en 1697, 1698, 1699 » « — 2 vol. in-fol ? H. C.

—

L'ordre du Lion et de la Taverne. — Parmi les filiales de la maçonnerie je connais l'ordre des « Chevaliers du lion et du singe » et la « Société du Lion Dormant. »

Je viens de trouver un brevet sans lieu ni date de « l'ordre du Lion et de la Taverne », donné à Ceré de Renzo Louis-Alexandre-Marie, né aux Pamplemousses en 1785.

Ce brevet, datant probablement de 1815 ou 1820, est signé par Cormier du Médic grand maître, Frizon, garde des sceaux et divers autres membres.

En haut du brevet figure un écu portant une tête de lion d'or sur une étoile à 7 rayons, l'écu est bordé d'une bande d'or avec 3 fois sept clous et surmonté d'un faisceau de licteurs, d'une trompette et d'un sabre. A droite, un drapeau jaune cravaté de rouge avec les initiales S. E. (ces initiales se retrouvent sur les cachets du brevet) et à gauche un drapeau blanc cravaté de rouge avec la mystérieuse inscription suivante :

F'' T F' F T F S
I O III IV O II L IV L 5 VII O2 X

Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner des renseignements sur cet ordre ?

Son orient était-il à l'Ile de France, à Paris ou ailleurs. J. G. BORD.

—

Armoiries de Lebègue de Presle. — Quelles sont les armes de Lebègue de Presle, médecin et ami de Jean-Jacques Rousseau. Et de Lebègue du Portail, ministre de la guerre en 1791 ? MARTELLIÈRE.

—

Armoiries de saint Ferréol. — De Saint-Ferréol, propriétaire du château de Chemault (Loiret), première moitié du XIXe siècle. MARTELLIÈRE.

—

Armoiries de Prouvensal de Saint-Hilaire. — Prouvensal de Saint-Hilaire, propriétaire du château d'Ascoux (Loiret) fin du XVIIIe siècle et commencement du XIXe. MARTELLIÈRE.

—

Forum Fani apud Garocellos. — A quelle localité doit-on rapporter ce lieu d'impression non mentionné dans le *Dictionnaire de géographie* par Deschamps ?

J'estime que c'est à Saint-Jean de Maurienne, mentionné sous les vocables Brennovicum, Fanum Sancti Joannis in valle Mauriana. SUS.

—

Des pages de Kant remplacées par des points. — Dans Fayot, *Education de la volonté*, p. 199, je lis :

Kant a sur ce sujet [la sensualité] une page fort belle remplacée dans la traduction française par plusieurs lignes de points.

Je désire la référence et, au besoin, quelques extraits intéressants publiés dans l'*Intermédiaire*. K. L.

—

« Rappelle toi », de Musset. — Dans les *Poésies nouvelles*, de Musset, se trouve une pièce intitulée : « Rappelle-

toi » faite sur l'air de Mozart : « Vergiss mein nicht » ; cette poésie a-t-elle été publiée avec la musique de Mozart et chez qui ? K. L.

—

L'élision de l'e muet. — Dans sa *Chronique théâtrale du Temps* Monsieur Auguste Vierset, remplaçant Monsieur Adophe Brisson et parlant du théâtre belge en général, entre, à propos de la *langue belge*, dans des considérations fort intéressantes sur les divers dialectes, patois, idiomes, plus ou moins rapprochés de la pure langue française, je devrais plutôt dire : éloignés. C'est à propos du paragraphe suivant que je pose une question à l'*Intermédiaire* :

Quant au français parlé à Bruxelles ou dans le reste du pays par la classe instruite, vous le reconnaissez au manque de concordances de temps, à l'impropriété de certains termes... à des élisions mal faites : *ret'nue* pour *r'tenue*, etc.

Voilà qui me plonge dans l'incertitude. — A Paris, dans le langage courant, on élide généralement un e muet quand un mot en contient deux et j'ai la mauvaise habitude, qu'on me reproche vivement dans mon entourage, d'élider le premier. Je dis : *r'venir*, *r'tnir*, *r'cevoir*, etc.

Mais, d'après l'article de M. Vierset, c'est donc moi qui aurais raison et les personnes qui me critiquent, tort ?

Je voudrais pourtant bien être fixé d'une manière absolue. Ma façon de dire est-elle une faute grave ? Un péché véniel ? Ou est-elle la vraie, la correcte ?

Nous avons la bonne fortune de compter parmi nos aimables collègues des membres de l'Académie française, des écrivains, des auteurs dramatiques, des historiens qui représentent l'élite du monde intellectuel français ; c'est à eux que je m'adresse pour trancher la question. J. V. P.

—

Film. — D'où vient ce mot qui sert à désigner des bandes de scènes photographiées employées dans le cinématographe. CÉSAR BIROTTEAU.

—

Pratiques pour pourboire. — Au pays de Saint-Malo, on se sert couramment du mot *pratiques* comme synonyme de pourboire, gratification aux gens de service.

Je désirerais savoir d'où vient cette expression. Est-elle usitée dans d'autres contrées ? CINCINNATUS.

—

« Des lampions ! » : air connu. — Quelle est exactement l'origine de ce cri populaire ? V.

—

Le canal des Deux-Mers. — Un récent et douloureux suicide donne un regain d'actualité à l'entrefilet suivant que nous trouvons dans un numéro du *Journal de Paris* à la date du 15 août 1810 :

Le plan en relief du *Canal des Deux-Mers*, exposé au local du *Tivoli d'Hiver*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, vient d'être embelli d'une manière à piquer la curiosité publique. On vient de placer dans ses eaux, près des ports de Toulouse et de Béziers, deux flottilles marchandes, dont les barques innombrables sont non seulement munies de leurs agrès et apparaux, de manière à flatter les yeux et donner une haute idée de la navigation intérieure, mais encore sont pavoisées et ont toutes leurs voiles déployées. Un brick de guerre les convoie à distance convenable : cela forme le plus joli coup d'œil et démontre de plus en plus le zèle et l'adresse des auteurs propriétaires.

Sait on ce que cette sorte de maquette est devenue et pour quelle raison la campagne entreprise à cette époque en faveur du canal des Deux-Mers, fut condamnée à un échec définitif ? D'E.

—

Envoûtement. — Tout homme qui a un peu lu sait ce que l'on appelle *Envoûtement* et en quoi consiste cette pratique de sorcellerie. Existe-t-il des régions en France où l envoûtement se pratique encore de nos jours ? A. B. H.

—

La Fontaine de Trevi à Rome. — Je lis dans le *Journal* les lignes suivantes :

Dans l'entourage de M. Ojeda, on dit qu'il n'a pas perdu l'espoir de reprendre ses fonctions à Rome, et un secrétaire m'assurait qu'en se rendant à la gare, ce matin, il avait tenu à passer devant la fontaine de Trevi, pour *y jeter la traditionnelle pièce de monnaie*.

Quel est donc cet usage ? son but ? son origine ?

I. P. K.

Réponses

—

Voies romaines (LXII, 550). — Dans la forêt de Cernay (Haut-Rhin), on trouve une voie romaine parfaitement conservée, semblable à une tranchée tirée au cordeau. Depuis 2.000 ans pas un arbuste n'a poussé sur son empierrement, ce qui semblera miraculeusement à ceux qui se souviennent des arbres venus en quelques années sur l'asphalte et les pavés de la Cour des Comptes. Cette route conduisait de Belfort à Strasbourg en contournant les Vosges.

J'en connais une autre dans les hautes Cévennes, venant de la plaine du Languedoc et suivant les crêtes qui séparent l'Hérault du Gardon, sur la limite du Gard et de la Lozère. Cette route allait du littoral de la Méditerranée vers le centre de la France par le Can de l'Hospitalet, Florac et Mende. Elle sert toujours sous le nom de *drille* ou de *draye* aux troupeaux de moutons transhumants qui vont passer l'été sur le plateau central. On peut voir sur l'étroite crête du Pas, près d'Aire de Côte, au pied des pentes du Nord-Est de l'Aigoual, trois routes, le chemin de Valleraugue à Saint-André de Valborgne récemment construit, entre la route de César et celle de Louis XIV, cette dernière ouverte pour les guerres des Camisards et de la Succession d'Espagne. On prétend avoir trouvé la trace des Sarrasins d'Abdérame sur ce point désert d'où l'œil découvre un splendide panorama et qui, depuis les temps historiques, a servi de passage aux armées et aux grandes migrations d'hommes.

MARCELLIN PELLET.

—

Le tombeau d'Abraham (LXII, 51). — Il est dit dans la *Genèse* (ch. XXII, VI. 2, 8, 16, 17) que Sara, femme d'Abraham, étant morte à cent vingt-sept ans, en la ville d'Arbée, qui est la même qu'Hébron, au pays de Chanaan, Abraham acheta d'Ephron, fils de Séor, moyennant quatre cents sicles d'argent (environ 1100 à 1200 francs de notre monnaie. Vigouroux. *La Bible et les découvertes modernes.* Paris. 1896. T. I Liv. II, ch. VI, p. 519, note 3 et 520) la caverne de Makpelah. Makpelah signifie double, ce qui fait que la Vulgate a traduit par « spelunca duplex », « une caverne double », mais il y a apparence que c'était le nom du lieu où était la caverne.

Passent pour avoir été ensevelis dans la caverne de Makpelah : Sara, puis Abraham, Isaac et Jacob.

L'abbé Vigouroux dans son ouvrage, très documenté et très estimé, intitulé : *La Bible et les découvertes modernes* dit :

L'emplacement de la caverne de Makpelah est parfaitement connu. La tradition n'a jamais varié sur ce point. Aujourd'hui les tombeaux des patriarches sont enfermés dans une mosquée inaccessible aux Européens. Certains voyageurs, tels le Prince de Galles en 1861, et le Prince héritier de Prusse, Friedrich Wilhelm, en 1869, ont pu visiter le Haram ou enceinte sacrée, mais aucun d'eux n'a eu l'autorisation d'entrer dans la caverne de Makpelah, et ils furent obligés de se contenter d'en voir l'ouverture.

(Vigouroux. p. 522-525).

D'après un document du XIIe siècle, communiqué à l'Académie des Inscriptions, le 26 janvier 1883, par le comte Riant, il résulte qu'en 1119 ou 1120, le moine Arnoul, du couvent d'Hébron, fouilla la caverne et, le 26 juin, fut assez heureux pour découvrir les ossements de saint Jacob, puis, après avoir ouvert une grotte fermée, il trouva au fond le corps scellé du patriarche saint Abraham. A ses pieds étaient les os du bienheureux Isaac son fils.

Après avoir lavé les saintes reliques, il les renferma de nouveau, les posa sur des tables de bois et l'entrée de la grotte fut scellée.

Un mois plus tard, des frères du même couvent, trouvèrent, à la suite de la démolition d'un mur, « environ quinze vases d'argile pleins d'ossements; mais ils ne purent connaître d'une manière certaine à qui ils appartenaient. Pourtant, on peut conjecturer que c'étaient les restes de quelques patriarches d'Israël. »

Le témoignage du document inédit du XIIe siècle serait décisif, s'il nous expliquait à quels signes ou par quels moyens, le moine latin Arnoul a pu discerner les ossements des patriarches hébreux. Faute de cette explication, il reste des doutes sur les identifications du religieux d'Hébron. La *Bible* nous l'affirme clairement : le corps de Jacob fut momifié à la manière des Egyptiens. (Gen. L. 2, 3). Comment n'aurait-on plus trouvé que les ossements du fils d'Isaac ? Il est donc permis

d'espérer encore que le corps du Saint Patriarche est caché dans quelque partie de la caverne où Joseph le transporta pieusement de la terre de Gessen.

(Vigouroux. Op. Cit. p. 530, 531, 532).

Autrement dit, un voyageur, de nos jours, peut, à Hébron, contempler le mur de l'enceinte sacrée d'une mosquée, en songeant qu'à l'intérieur se trouve la caverne dite de Makpelah, laquelle renferme, peut-être, les ossements d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. T.

—

Le ballon de Fleurus (LXII, 49 117). — Le ballon français, conservé à l'arsenal de Vienne, n'est pas, comme le dit Monsieur Beltrami (LXII, 117), celui de Fleurus que l'état-major prussien aurait remis au gouvernement autrichien après 1870. Ce ballon était affecté à l'armée de Jourdan en 1796 et tomba bel et bien entre les mains des Autrichiens lors de la prise de Wurzbourg.

Ces faits ont été exposés avec documents à l'appui dans un article du *Carnet de la Sabretache* (1909), accompagné d'une photographie du ballon dans son état actuel. EU. C.

—

Les prêtres soldats sous la Révolution (LXI, 835, 961 ; LXII, 15). — Malo, général français (1772-1801). Il appartenait à l'ordre des cordeliers lorsque la Révolution appela tous les citoyens à la défense de la patrie et brisa les liens monastiques. Il s'engagea dans le 12ᵉ hussards et franchit rapidement tous les grades de la hiérarchie. HÉGÉSIAS.

—

Prêtres déportés en Guyane (LXI, 611, 739, 790). — Le n° 1257 de l'*Intermédiaire* cite encore quelques ouvrages relatifs aux prêtres déportés en Guyane.

Ayant trait à ce sujet on peut citer : 1° « Relation très détaillée de ce qu'ont « souffert pour la religion les prêtres et « autres ecclésiastiques français tant ré- « guliers que séculiers détenus en 1794 « et 1795 pour refus de serment, à bord « des vaisseaux les *Deux Associés* et le « *Washington* dans la rade de l'île d'Aix « ou aux environs ». Cet ouvrage a été imprimé à Paris, Adrien Le Clerc, 1807.

Après le récit « détaillé » des souffrances atroces de ces prêtres insermentés l'auteur reproduit les *Résolutions* admirables qu'ils avaient prises en commun dans les premiers temps de leur détention, puis des *vers latins sur la captivité* des confesseurs de la foi composés à bord du *Washington* par feu M. Dumonet, principal du collège de Mâcon. Et enfin des *notices particulières* sur quelques-uns des ecclésiastiques qui ont péri dans la déportation.

Avec cet ouvrage, qui est en ma possession, a été relié un autre petit volume sous ce titre : *Lettres à un ami sur la captivité des prêtres détenus sur des vaisseaux en rade à l'Isle d'Aix, près Rochefort en 1794 et 1795.* Il est sans date et sans lieu d'impression. Ces lettres signées « Morin » sont à peu près le récit abrégé de l'ouvrage précédent

2° *Les prêtres et religieux déportés sur les côtes et dans les Iles de la Charente Inférieure* par l'abbé Manseau, curé-doyen de Saint Martin-de-Ré. Lille, Desclée 1886, 2 vol. Le récit de l'abbé Manseau va jusqu'au Directoire, c'est-à-dire jusqu'au 9 novembre 1799. Il est suivi de six listes des prêtres et religieux déportés à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, à Rochefort, au château de l'île d'Oléron, à la rade de l'île d'Aix, à Bordeaux et Blaye. Ce dernier ouvrage est complet et réellement intéressant. YHAF.

—

La jeune fille française pendant la Révolution (LVIII ; LXI, 791). — A propos de la question ainsi posée par M. Renault d'Escles, et à laquelle M. Marcel Baudouin a répondu (*Intermédiaire* du 10 novembre 1908, col. 679) en citant quelques héroïnes de la Vendée militaire, M. Albert Renard demande des renseignements sur les *Souvenirs de Marie Trichet.* Je me fais un plaisir de lui apprendre qu'ils ont été publiés par la *Vendée Historique* en 1905, (fascicules du 5 juillet au 5 novembre).

Je profite de l'occasion pour rectifier certaines erreurs commises par M. Marcel Baudouin dans sa réponse, où il signale parmi les héroïnes de la Vendée militaire : « Jeanne *Coulay*, ou Jeanne *Robin*, la Jeanne d'Arc de la Vendée militaire... ; Marie-Antoinette Adams (Le Chevalier Adams) (Mlle *Pétronille*)... , Mlle *Regreuil*, femme soldat. »

Voici le véritable état-civil de ces trois héroïnes :

1º La première dont j'ai résumé la biographie dans la 1re série des *Zig-Zags au Pays des Géants*, s'appelait non point Jeanne *Courlay* ou Jeanne *Robin*, mais bien Jeanne *Robin* : *Courlay* était le nom de sa paroisse.

2º La seconde, que M. Baudouin nous donne comme fille et qu'il appelle « Mlle *Pétronille* », était une femme mariée. *Pétronille* était le troisième de ses prénoms. Son état civil doit être ainsi rectifié : « Marie-Antoinette Pétronille *Adams*, femme Lainé. » Les compagnons d'armes de cette vaillante luronne ne la connaissaient que sous le nom de guerre de *Chevalier Adams*. J'ai recueilli sa biographie dans la 1re série des *statues et statuettes de la Vendée militaire*.

3º Quant à « Mlle *Regreuil*, femme-soldat », son vrai nom était *Regrenille*. C'était une ancienne novice du couvent des Ursulines de Luçon. J'ai également publié sa biographie dans la *Vendée Historique* (fascicules d'août et septembre 1907). HENRI BOURGEOIS.

—

Conventionnels ralliés à l'Empire (LXII, 2, 59). — A la suite du renseignement relatif à Thibaudeau (colonne 63) on pourrait ajouter : Décédé, le 8 mars 1854, sénateur du second Empire.

V. A. T.

* * *

En 1808 il y avait exactement 131 conventionnels, régicides ou non, dans les administrations impériales. BÉNÉDICTE.

—

Le sénatus consulte de déchéance en 1814 (LXII, 106). — Notre collègue trouvera ce document reproduit *in-extenso* dans le 1er volume de l'*Histoire des deux Restaurations* d'Achille de Vaulabelle, page 463.

Au reste, le Sénat « qui faisait toujours plus qu'on ne lui demandait » n'y parle pas de la cassation du verdict d'un jury qui ne saurait être que celui d'Anvers.

GEO L.

* * *

Le texte intégral a été publié dans les *Archives Parlementaires*. Deuxième série (1800 à 1860) T. XII p. 10. — (Paul Dupont, imprimeur 1868). T.

—

Le mot de Cambronne. — *Du Journal* :

TOULON, 28 juillet. *(Par dépêche de notre correspondant particulier)*. — Un de nos confrères toulonnais, M. Louis Henseling, chargé par la famille du peintre Pierre Letuaire, né en 1796 et mort en 1886, de dépouiller et de publier dans le *Petit Var* les notes mises au jour le jour par cet artiste, y a trouvé mention d'un fait fort curieux.

Le 30 avril 1815, le capitaine de vaisseau Collet, commandant la frégate *Melpomène*, envoyé par le contre-amiral Duperré, préfet maritime à Toulon, pour rechercher à Naples, la mère de l'empereur, rencontrait devant Ischia, le vaisseau anglais *Rivoli*. Sommé de se rendre, Collet répondit par une bordée d'artillerie et le combat s'engagea. Une heure après, la *Melpomène* démâtée coulait à pic.

Vainement, le commandant anglais invita le capitaine de vaisseau Collet à se rendre, lui disant qu'il avait combattu comme un brave et qu'il était inutile de prolonger une telle résistance. Collet lui répondit simplement « m... », et se laissa couler.

Une embarcation anglaise le ramassa sur l'eau. Rendu auprès de son vainqueur, comme il s'apprêtait à lui remettre son épée, l'officier anglais la refusa en lui disant :

« Gardez-la, commandant, vous êtes trop digne de la porter, vous êtes un brave, mais bien salé dans vos réponses ».

Le commandant Collet qui avait déjà été prisonnier des Anglais de 1800 à 1811, fut fait contre-amiral en 1828 et dirigea le blocus d'Alger. Il mourut la même année à Toulon.

Ainsi donc, *quarante-neuf jours avant Waterloo*, un officier supérieur de la marine avait fait à un officier anglais la réponse à quoi Cambronne doit une partie de sa célébrité et ce détail était demeuré ignoré jusqu'à ce jour.

—

Affaire de l'épingle noire (LXI, 835, 907, LXII, 122). — Col. 123 ligne 9 ; au lieu de : au commencement de 1818 lire : au commencement de 1816.

* * *

Voir E. Guillon. *Les complots militaires sous la Restauration*. Paris. Plon, 1895. in-12, p. 81 et sq. L. CALENDINI.

—

Médaille commémorative de la guerre franco-allemande (LXI, 940 ; LXII, 20). — Il est fort délicat pour un ancien combattant de 1870 de prendre position dans la question dont il s'agit. Toutefois je dirai à M. Birotteau qu'il n'est jamais trop tard pour récompenser les services rendus et que ceux qui réclameraient la médaille pour avoir reçu un ordre d'appel auquel ils peuvent ne s'être

jamais rendus me paraissent des êtres imaginaires.

En effet, en 1870, comme maintenant, il y avait un service de recrutement et des gendarmes pour faire rejoindre les jeunes soldats et mobiles qui n'auraient pas tenu compte de leur ordre d'appel. Enfin, outre les contingents appelés par la lois, il y eut de nombreux volontaires. Dans le régiment de mobiles où je servais, il y en eut plusieurs. Les uns n'avaient pas atteint et d'autres avaient dépassé l'âge du service militaire. Et parce qu'ils ont attendu 40 ans, on leur refuserait un témoignage de la reconnaissance de la Nation : ce serait, au moins pour ceux-là, une iniquité sans nom ! COTTREAU.

George ou Georges (LXI, 721, 823). — De l'*Action Française :*

Depuis l'avènement du nouveau roi d'Angleterre, les journaux français se partagent quant à l'orthographe de son nom. Les uns écrivent *George* sans *s*, à l'anglaise ; les autres gardent, avec l'*s* finale, l'orthographe française. Qui a raison ? Laquelle des deux orthographes est la bonne ?

Indubitablement, l'orthographe française, puisque nous écrivons le français. C'est une raison : les exemples la confirment. Les quatre premiers Georges rois d'Angleterre, ont toujours pris l'*s* chez nous On a toujours écrit *Georges Ier*, *Georges II*, *Georges III*, *Georges IV* ; on continue à l'écrire; il est donc légèrement choquant de changer cela pour le cinquième. Que diriez-vous d'une phrase ainsi conçue : « S. M. *George V* a voulu s'appeler *George*, comme *Georges Ier*, son aïeul, et les trois *Georges*, successeurs de ce dernier. »

Qu'objectera-t-on à cela ? Que les règles d'un bon langage défendent de traduire les noms propres quand on passe d'une langue dans l'autre ? Qu'il faut leur conserver exactement la forme imposée par le pays d'origine ? Mais qui ne voit que c'est le contraire qui a lieu la plupart du temps ?

Nous appelons l'Empereur d'Allemagne *Guillaume* et non pas *Wilhelm*, le roi d'Italie *Victor-Emmanuel*, et non pas *Victorio-Emmanuele*, le roi d'Espagne *Alphonse*, et non *Alfonso*, le roi de Grèce *Georges* et non *Georgios*, le roi de Danemark *Frédéric*, et non *Frederik*, celui de Suède *Gustave*, et non *Gustav*, etc. De même, on n'a jamais écrit *le roi Edward*, mais bien *Edouard*, à la française.

Les prénoms se traduisent, c'est un fait ; et ce fait a sa raison : c'est que, sous les différentes formes que leur donnent les différents peuples, ceux-ci fêtent et désignent le même saint. Sous ces noms ; *Lewis*, *Luis*, *Luigi*, *Ludwig*, *Lodewijk*, *Lajos*, etc., les peuples de l'Europe entendent saint Louis ; tout autant que sous les noms de *Oak*, *Encina*, *Rovere*, *Eche*, *Eik*, *Toelgv*, etc., ils entendent par exemple un chêne. Dans le prénom d'un étranger, il faut donc qu'on puisse reconnaître le saint dont il porte le nom, le personnage célèbre qui lui sert de patron, comme dans le nom d'un objet quelconque il faut qu'on reconnaisse cet objet.

Il y a une autre raison : c'est que l'organe de chaque peuple demande et, au besoin, impose, une adaptation des syllabes étrangères qu'il articule ou qu'il écrit. Ainsi, de *Myriam*, les Latins ont fait *Maria* ; ainsi de *Mauritius*, les Allemands ont fait *Moritz* ; ainsi de *Nicolaos*, les Hongrois ont fait *Miclos*. Il y a une troisième raison ; c'est l'impossibilité de nommer dans leur langue (faute de les savoir toutes), les personnages de chaque pays

Ainsi l'usage de traduire les prénoms s'est naturellement introduit, et comme les raisons qui l'ont fait établir sont éternelles, il est juste de s'y conformer.

J'ajoute que cet usage, pas plus que les autres, ne constitue une règle absolue. Parmi les exceptions qu'il souffre, quelques unes sont de tradition. Aux noms venus d'Espagne et de Portugal, par exemple, il a toujours été permis et quelquefois commandé, de conserver une forme étrangère, en mettant devant le mot *don*. Exemple : *don Carlos* (fils de Philippe II), *don Juan* (le vainqueur de Lépante), au lieu du *prince Charles*, du *prince Jean*, C'est donc régulièrement que nous disons *don Jaime* et non le *prince Jacques*. Par analogie, depuis que l'usage est venu de donner aux baronnets et aux chevaliers d'Angleterre leur titre anglais de *Sir* en français, il est difficile de ne pas écrire, en gardant l'orthographe anglaise, *Sir Edward Poyater*, *Sir Frederik Cook*, *Sir George Meredith*. Il est vrai qu'il doit être parfaitement permis de laisser de côté le titre anglais, et de recouvrer par là la liberté de l'orthographe française.

Mais quant à l'emploi du *don*, il faut remarquer deux choses : c'est qu'aucune sorte d'usage ne l'autorise pour les rois : on ne peut dire *le roi don Carlos*, et que jamais les formes portugaises des noms propres n'ont été reçues chez nous, même en cette occasion. On dit *don Manuel*, et non *don Manoël* ; soit que le portugais n'ait été regardé à l'époque où s'établit cet usage que comme un patois de l'Espagne, sur qui prévalait le castillan ; soit que l'ignorance où l'on est généralement de cette langue n'ait pas permis de s'y conformer.

De nos jours, le préjugé de transcription orthographique pure et simple prévaut, en ce qui regarde les prénoms étrangers comme pour tout le reste. La négligence en est la cause principale. Les agences les passent aux journaux, qui, quelquefois, les reçoivent sans se douter que ces noms ont, en français, un équivalent légitime. Quelques-uns s'imaginent remporter par là la palme de l'exactitude, comme s'il y avait une autre exactitude, de langue à langue, que celle des équivalences. Partout où cela se peut sans trop choquer les habitudes du public, le système cherche donc à s'introduire. *George* pour *Georges* n'est que l'effet de cette tendance. Pour toutes les raisons que je viens de dire, il est utile de la combattre.

Quelquefois, des raisons particulières l'appuient, auxquelles devra naturellement céder le principe de la traduction. Par exemple, nous appelons la reine de Hollande *Wilhelmine*, et non *Guillemette*, parce que ce dernier prénom est, chez nous, hors d'usage. *Victoire* s'est dit de la vieille reine d'Angleterre avant 1840 pour *Victoria*. Il valait certainement beaucoup mieux ; mais l'usage contraire ayant prévalu pendant un demi-siècle sans partage, il n'y a plus qu'à s'y plier. Il n'en est pas tout à fait de même pour le nom du roi de Norvège. Ses six prédécesseurs de ce nom se nomment *Haquin* dans nos histoires. C'est le nom qu'ils portent sans exception dans tous les dictionnaires français. *Hakon* ou *Haakon* n'est nulle part. L'ignorance seule l'a introduit chez nous.

Carol, pour désigner le roi de Roumanie, nommé *Charles* jusqu'à ces temps-ci, doit être soigneusement évité. *Maria Pia*, pour désigner la vieille reine du Portugal, de même. Toute la génération du second Empire ne l'a connue que sous le nom de *Marie Pie*. Remplacer ce nom par celui que les agences transcrivent, c'est oublier notre propre histoire.

En un mot, le principe de la traduction doit prévaloir partout où, soit l'usage, soit la commodité, soit la facilité l'appelle. Elle est dans l'ordre. Nous la devons au bon sens, à l'histoire, j'ajoute aux égards que notre langue réclame. *L'empereur Guillaume*, *le roi Victor-Emmanuel*, *l'empereur François-Joseph*, *le roi Georges* sont des manières de dire traditionnelles françaises. Ce sont des mots français. Les sacrifier n'est pas, en stricte analyse, moins barbare que de dire *flirt* pour *coquetterie*, ou *hinterland* pour *intérieur*. Si l'on manque à cette habitude, il faut que ce soit par exception et (comme il sied aux exceptions) à cause de raisons particulières et pressantes.

L. DIMIER.

Les fossés jaunes (LXII, 53). — L'observation de notre confrère Emile Blondet est parfaitement juste, et je n'avais pas remarqué cette erreur « ou plutôt ce *lapsus* » commis par M. Piton en écrivant « ... les fossés jaunes, c'est-à-dire l'égout... » Il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur les Plans de Paris au commencement du XVIIe siècle, notamment sur celui de Jouvin de Rochefort et surtout sur celui de Mérian.

La photographie (1) ci-incluse d'une partie de ce plan, montre nettement l'enceinte de Charles V à l'endroit de la Porte Montmartre, les Fossés Jaunes avec leurs bastions angulaires, La Grange Batelière (en ruines depuis le siège de 1590) et enfin l'Egout coulant à ciel ouvert.

La Grange se trouvait entre l'Egout et les Fossés Jaunes, un peu plus près de l'Egout que des Fossés. Le chiffre de 40 toises donné par M. Piton me paraît être exact comparé à un plan manuscrit qui se trouve aux Archives Nationales et dont je puis retrouver la cote dans mes fiches, si on le désire.

GEORGES PÉLISSIER.

—

Un hôtel des Stuart d'Aubigny (LXI, 162, 293). Nous relevons dans les *Documents pour servir à l'histoire de l'hôtel Dieu*, publiés par Brièle en 1881, t. I, p. 138, un rapport de M. de Gomont aux administrateurs de l'Hôtel Dieu, qui peut servir à éclaircir la question des Stuart d'Aubigny posée dans l'*Intermédiaire*, par notre ami et confrère, M. Ch. Sellier.

PITON.

« M. de Gomont a fait rapport de ce qui concerne la proposition de Monsieur d'Aubigny, remise à ce jourd'huy pour en délibérer et a dit que la terre d'Aubigny, en Sologne, fut donnée par le roi Charles VII, en l'année 1422, à Jean Stuart, conestable d'Escosse pour luy et ses successeurs masles à tousjours, pour récompense des grands services qu'il avait rendu à cette couronne, tant de sa personne que des troupes qu'il y avoit amené ; que les lettres de ce don furent vérifiées en Parlement, que depuis ledit Stuart et ses enfans ont jouy paisiblement de ladite terre jusqu'à présent ; que

(1) Envoyée à l'auteur de la question.

le comte de March, père du sieur d'Aubigny d'à présent, a obtenu lettres de naturalité pour ses cinq enfans, au mois d'avril 1623 ; que quatre sont morts en Angleterre, y aians laissé des enfans masles ; que le cinquiesme qui est le sieur d'Aubigny veut donner sa terre à l'Hostel Dieu, moiennant quelque somme de deniers qu'il faut paier à ses créanciers et du surplus lui faire une rente viagère ; enfin de quoy ledit sieur de Gomont a raporté les principales difficultez que cette proposition pouvait recevoir et particulièrement celle qui est fondée sur un arrest du Parlement qui présupose que les héritiers dudit Stuart ne soient point propriétaires incommutables de ladite terre d'Aubigny, et qu'elle soit reversible à la Couronne, par faute d'hoirs masles dudit Stuart, pour à quoy remédier, ont esté obtenues des lettres patentes qu'il faut faire vérifier à la Cour, sur quoy l'affaire mise en délibération, la Compagnie a arrêté qu'avant que de rien conclure, on sçaura à quelle condition ledit sieur d'Aubigny veut donner ladite terre à l'Hôtel Dieu, afin que l'on traite avec lui, s'il veut faire bonne la condition des pauvres ».

P. S. — Il est vraisemblable que la terre d'Aubigny fût donnée à l'Hôtel Dieu de Paris. P...N.

—

Hôtel de la Providence (LXI, 836 ; 911, LXII, 69). — Le livre de M. Gustave Bord, mentionné par A. Cordes, a pour titre : *La Fin de deux légendes*. Paris, Daragon, 1909. C'est à la page 9 et suivante que se trouve le passage auquel a répondu, M. Lenôtre dans l'avant-propos du 2e volume de *Vieilles maisons, vieux papiers*, quatre volumes qui lui font le plus grand honneur.

L'emplacement de l'Hôtel de la Providence a été définitivement situé par M. Edmond Beaurepaire, dans l'*Intermédiaire* du 30 août 1907 (LVI, 282).

Voir au surplus T. G., 238 ; LV, 399 ; LVI, 17, 122, 283. L.

—

Iles européennes quasi-indépendantes (LXI, 612, 797, 854, 966). — Le régime spécial sous lequel vivaient les deux petites îles de Houat et de Hœdic, dont nos collaborateurs ont parlé aux précédents articles, dura jusqu'à l'année 1877. Ce fut à cette date qu'un adjoint spécial fut préposé à chacune de ces îles, qui faisaient alors partie de la commune de Palais (Belle-Isle-en-Mer). Quelques années après, en 1890, Houat et Hœdic, érigées en communes, furent annexées au canton de Quiberon.

Je possède un exemplaire manuscrit du réglement qui était commun aux deux îles. Il est connu sous le nom de Charte de Houat. Et c'est en effet une vraie charte octroyée par le recteur aux insulaires. L'insertion *in-extenso* de ce document prendrait plusieurs pages de l'*Intermédiaire*. Voici quelques-uns des articles :

Art. 1er. De l'Eglise. — Le profit de la cantine se verse, ainsi que tout ce qui revient à l'église, dans le trésor qui est au presbytère à la seule disposition du curé. De ce trésor, l'on tire ce qui est nécessaire à l'entretien de l'église et du presbytère ; l'on prête sans intérêt des grosses (avances en argent) aux chaloupes de l'île et de l'argent aux particuliers dans leur extrême nécessité. C'est le recteur qui tient la note des dépenses, nomme les notables, règle ou dirige tout ce qui regarde le bien général spirituel et temporel, qui prête et qui fait payer ou rendre, et ne rend compte qu'à sa conscience. Les deux époques où on peut retirer ce qu'il a en créance, sont : le Carême, la fin de la pêche à la sardine, et lorsqu'on paie les travaux de l'île, époque où les Hœdicois ont de l'argent entre les mains. C'est aussi alors qu'il perçoit les impositions (comme auxiliaire du percepteur).

. . . .

Art. 4. Du garde-chasse. — Le devoir du garde-chasse est principalement d'empêcher les étrangers de faire tort à quelques insulaires. Il peut et doit quelquefois les arrêter ou leur enlever quelque objet de grande valeur pour les obliger à le suivre chez le recteur, qui jugera consciencieusement la chose. La chose enlevée ne sera jamais rendue qu'autant que le délinquant aura payé un franc et réparé le tort s'il y en a... etc.

. . . .

Art. 6. Des notables. — Il y a 12 notables qui sont choisis parmi les plus anciens et les plus raisonnables de l'île. Si quelqu'un d'entre eux s'avisait de faire la mauvaise tête, le recteur pourrait le mettre de côté et en nommer un autre. Quand le recteur désire faire quelque chose pour le bien des habitants, comme faire réparer les chaussées, travailler sur les chemins, réparer les murs, etc., etc., il convoque le conseil des notables, s'il le juge à propos, et délibère avec eux.

Art. 7. De l'Ecole. — ... Personne n'a le

droit de se mêler de l'école, que la maîtresse et le recteur... etc...

. . . .

Art. 8. De la cantine. — Le cantinier ou la cantinière devra être la personne la plus intègre de l'île. Elle est soumise aux ordres du recteur. Si le cantinier ne fait pas son devoir, le recteur peut le casser et en nommer un autre à sa place. Le recteur peut augmenter le prix du vin. Le cantinier a 6 francs par barrique pour sa peine. Le recteur met de côté l'achat du vin et met le profit dans le trésor de l'église. On ne peut pas faire venir du vin en gros dans l'île sans la permission du recteur, etc...

. . . .

Art. 9. De la boutique ou magasin. — Lorsque la maîtresse d'école arrivera dans les îles, elle sera installée dans la boutique dont elle sera chargée. Le recteur doit veiller, de peur de graves inconvénients, à ce que personne ne communique avec elle de quelque manière que ce soit, sans sa permission. C'est le recteur qui s'occupera, à défaut de suffisance de la maîtresse d'école, de faire venir la marchandise, de faire les payements de la boutique, dont la moitié du profit appartiendra au trésor de l'église ; le reste est pour la fille... etc...

. . . .

Art. 15. De la chasse. — La chasse est libre en toute saison, à moins que le recteur ne juge autrement pour des raisons légitimes. Les étrangers ne peuvent chasser dans l'île qu'avec l'autorisation du recteur de l'endroit, qui pourra leur faire payer 1 franc par jour pour chaque fusil au profit de l'île.

Art. 16. Des voleurs. — Celui qui sera convaincu de vol paiera, pour la plus petite chose, 1 franc pour l'église, et cette amende augmentera cependant à mesure des dommages. Si un étranger s'avisait de transgresser le règlement du pays, les habitants pourraient se faire justice eux-mêmes, d'après l'avis du recteur.

. . . .

Art. 20. Des défenses. — Il n'est permis à aucune fille qui n'a pas atteint l'âge de trente ans, de sortir de l'île sans la permission de son recteur, et avec des raisons graves, autrement elle serait gâtée (*sic*). La défense d'avoir des chiens dans l'île doit être maintenue si le recteur veut s'épargner bien des désagréments. Pour la modestie on a défendu aux filles d'être sans piécettes aux tabliers, et comme elles sont très volages et pleines d'amour-propre, il est nécessaire de les tenir très sérieusement.

. . . .

On peut tirer l'échelle, n'est-ce pas ?

Ce n'était pas un précurseur du féminisme, que ce pasteur qui juxtaposait dans son code de prohibitions, la plus belle moitié du genre humain et le meilleur ami de l'homme.

« Rangez-vous, les femmes, que le monde passe ! » disait un autre prêtre breton, impatienté du désordre d'une procession.

La rédaction de ces statuts, non datés, révèle une époque moderne. Les usements ainsi codifiés étaient-ils anciens ? Si l'on en croit le *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée, à l'article Ile de Houat, la suprématie, sous l'ancien régime, n'aurait pas appartenu au recteur. Voici un passage de cet article qui date de 1775 environ ; son auteur, un major des garde-côtes de Belle-Isle, était à portée de posséder son sujet.

On n'y connaît ni juge, ni juridiction, ni formalité, ni procès. Le plus ancien est le chef de la peuplade, comme devant être le plus sage. Leurs maisons n'ont ni serrures ni verroux. Les bateaux et les produits de la pêche sont communs ; et si les partages occasionnent quelque discussion, l'ancien prononce et est obéi avec autant de ponctualité qu'un despote de l'Asie : jamais on n'est revenu contre sa décision.

GOËLO.

—

Saint Serge, patron de la Russie (LXI, 947). — Saint Serge n'est pas patron de la Russie. Le patron c'est saint Georges qui figure dans les armes Impériales. Saint Serge est un saint très vénéré qui a fondé en 1338 le célèbre couvent (Lawra) de Sainte Trinité (en russe Troïtza mais non Troika, ce qui veut dire, un attelage à trois chevaux). Ce couvent — un des plus riches et des plus importants du monde — possède une image de saint Serge peint sur un morceau de son cercueil. Cette image (placée maintenant près des reliques du saint) accompagna Pierre le Grand dans ses guerres, et entre autres à Poltawa (et non Pultawa) en 1709, et aussi son père le tsar Alexis Mikailowitch (et non Nicolaïewitch).

Je n'ai pas de renseignements sur l'image reçue par le général Kouropatkine, c'est probablement une copie.

W. KATENEFF.

—

L'heure de None (LXI, 504, 712, 883 ; LXII, 43). — Cet usage de désigner la sonnerie de l'angelus par l'expression « None va sonner » vient très probable-

ment de ce que, dans les monastères, la récitation de l'heure de none a lieu immédiatement avant le repas de midi et se termine par la récitation de l'angelus

G. LA BRÈCHE.

—

La descendance du sculpteur Pierre Bontemps (LXI, 333, 470, 695, 799 ; LXII, 71). — L'article col. 70 71 devait être signé Piton.

—

Thérésia Cabarrus à Bordeaux (LX ; LXI, 132, 192, 354, 526, 580, 697, 801, 975 ; LXII, 16, 135) — Madame Tallien a épousé le comte Joseph de Caraman, depuis prince de Chimay, en 1805 et non 1825. Je croyais qu'on l'avait appelée *N.-D. de Thermidor* et non N.-D. de Bon Secours. Elle est restée bonne, charitable et *belle*, jusqu'à la fin de sa vie.

BENEDICTE.

—

Famille de Caires d'Antraigues (LXI, 893 ; LXII, 29). — Je remercie M. Le Lieur d'Avost des renseignements qu'il me donne.

Quant à Rostaing Louis, d'Aubais se trompe en lui attribuant pour femme Madeleine d'Aucezune ; c'était sa mère, comme le prouve le testament de Louis de Caire (Cabinet d'Hozier, n° 74).

Le nom de la femme de Rostaing Louis reste donc à trouver. L. J.

—

Samuel de Champlain (LXI, 500, 698, 813, 975). — Comme le pensait notre confrère en généalogie, G. P. le Lieur d'Avost, toujours si bien renseigné, il y a, en effet, dans la première édition de la *France protestante*, un article sur une famille Guichard — qui est évidemment celle cherchée, encore que les membres en soient qualifiés de sieurs de *Pairé* ou *Péray*, et non : *Péré*. Or comme on donne deux orthographes du nom, il peut bien se trouver qu'il ait été écrit d'une troisième façon car, autrefois, on écrivait les noms propres — même le sien — de toutes les manières possibles...

Encore que cet article soit un peu long, j'espère que notre aimable directeur voudra bien en insérer la copie, la *France Protestante* étant un ouvrage assez rare et qu'il est peu facile, pour bien de nos collaborateurs, de consulter.

Guichard, famille poitevine qui embrassa de bonne heure la religion réformée et y resta fidèle jusqu'à la Révocation de l'Edit de Nantes.

Jean Guichard, sieur de Pairé ou Péray et d'Orfeuille, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa, en 1568, *Marie de Bourbon-Lavedan*, fille de Jean, baron de Malauze et de *Françoise de Silly*. Il mourut avant 1608, laissant :

1° *Jean*, qui continua la branche de Péray ;

2° *Jacob*, sieur de Brenegouhe, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi ;

3° *Samuel*, tige de la branche d'Orfeuille ;

4. *Esther*, femme, en 1591, de Théodore Lhuillier, sieur de Chalandos ;

5° *Marie*, veuve en 1612, d'Hector de Préaux, sieur de Chastillon, gouverneur de Châtellerault ;

9° *Jeanne*, mariée à Charles Merveilland, sieur de Laudouinière ;

7° *Jeanne*, née en 1574, et convertie au catholicisme par sa tante Jeanne de Bourbon-Lavedan, abbesse de la Trinité de Poitiers, à qui elle succéda.

I. — *Branche de Péray*.

Jean Guichard, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, épousa en 1596, *Marie de Saint-Mesmin* et en eut :

Jean, sieur de Péray, qui prit pour femme « Jacquette Payen », fille de Pierre, sieur de Chaurray, et de « Marguerite de Couteaux ». Resté veuf sans enfants, il se remaria avec Charlotte de La Place, qui lui donna un fils et deux filles, nommées *Marie* et *Charlotte*. Celle-ci fut la femme de Louis de Villereau, sieur de Villeneuve ; sa sœur épousa, en 1635, « Hector de Préaux ». Quant au fils qui avait reçu au baptème le nom de *Jean*, il prit pour femme « Catherine de Coureillon ». Dès 1681, on le chicana, comme tant d'autres gentilshommes protestants, sur le droit d'exercice qui lui était garanti par l'Edit de Nantes (arch. gén. Tt. 255), et l'année suivante défense lui fut faite de célébrer le service divin dans son château de Péray, qui, quelques mois après, fut envahi et devasté par les dragons. La constance du marquis de Péray n'en fut point ébranlée ; mais elle succomba sous les tortures d'une détention à la Bastille, où il fut jeté avec sa femme en 1686. La marquise au contraire, demeura inébranlable dans sa foi, en sorte qu'on l'envoya de la Bastille dans le couvent de Saint-Gervais. Selon Filleau, le marquis de Péray mourut, le 5 octobre 1690, à Pignerol, où il servait comme capitaine (!) au régiment de Salis. Jamais plus grossière erreur n'a été commise par un généalogiste. Dès 1688, les biens du marquis avaient été donnés à ses enfants (Arch. E. 3374), d'où nous devons conclure

qu'il était mort, ou bien qu'il avait trouvé le moyen de se sauver dans les pays étrangers. Filleau ne lui donne que deux enfants :

Jean, comte de Guichard, et

Charlotte, qui, dit-il, sans doute par euphémisme, « habitait » le couvent des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, en 1689

Ne devrait-on pas y ajouter *Catherine*, qui a édité un traité de « Du Moulin » ? Mais ce n'est pas la seule omission que l'on remarque dans la notice de Filleau. Il aurait pu dire, à ce qu'il nous semble, que la femme et les deux filles du comte de Guichard furent enfermées, en 1700, à l'Union chrétienne de Luçon (Arch. E, 3386), tant leur conversion était sincère ! et qu'avant d'aller « habiter » le couvent de la rue Saint-Jacques, Charlotte Guichard avait « habité » tout aussi volontairement celui des Nouvelles-Catholiques et celui des Hospitalières Saint-Gervais.

II. — *Branche d'Orfeuille.*

Samuel Guichard, sieur d'Orfeuille, épouse en 1623, « Renée de Neuport », fille de « Philippe » sieur de l'Herbaudière et de « Marguerite Prévost. » Il en eut :

Jacob, sieur d'Orfeuille, dont l'intendant Colbert parle, dans son fameux Mémoire, comme d'un gentilhomme « fort riche et fort sage et en grande considération parmi ceux de son parti ».

De son mariage avec « Gabrielle de Chastaigner » fille de « Charles de Chastaignier » et d' « Anne Machecoul », naquirent :

1° *Charles*, qui épousa Anne-Marie Piniot, fille de « Jacob », sieur de Puychenin, et de Claude Aymer. Il se convertit à la Révocation ; cependant sa femme était encore signalée comme mauvaise catholique, vers 1690, et la courageuse persévérance de sa famille devait l'entretenir dans ses honorables sentiments. Son père fut jeté, en 1691, dans le château de Loches. Trois de ses sœurs furent enfermées, en 1099, dans le couvent de Bressuire et à l'Union chrétienne de Fontenay (Arch. E, 3385). Il est vrai que l'une d'elles en sortit, l'année même, pour épouser un nouveau converti, le sieur de « La Moussière » ; mais l'année suivante, la mère, à son tour, fut envoyée à l'Union chrétienne de Poitiers (Arch. E. 3386). Charles Guichard vivait encore en 1720. Il partagea, cette année, avec La Moussière, les biens du sieur de « La Bouchetière » (Arch. E. 3406) ;

2° *Jacob*, sieur de Gourgé ;

3° *Jean*, sieur de la Grange ;

4° *David*, sieur de Chastellier, dont la fille fut enfermée, en 1726, à l'Union chrétienne de Luçon (Arch. E. 3412) ;

5° *Gabriel*, sieur de Saint-Etienne ;

6° Gabrielle ;

7° Charlotte ;

8° Henriette.

Voilà tout ce que contient le tome V, pages 385 et 386 de la 1re édition de la *France protestante*. Quant à la seconde édition, elle est encore arrêtée après l'article « Gasparin ». J'ajoute que ni l'une ni l'autre ne renferme rien sur les « Champlain ». XVI B.

* * *

M. Le Lieur d'Avost trouvera des renseignements circonstanciés sur la famille Guichard de Peray et de Penay dans le *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendomois*, t. XXXIV (1875) pp. 123 et suiv. et t. XXXV (1896) p. 27.

SAINT-VENANT.

—

La Maison de Châteaubriand (LXII, 53). Le fait en lui-même est exact, mais à un détail près ; c'est que Châteaubriand était allé à Chantilly pour écrire le chapitre sur le duc d'Enghien. Là, à cette époque, la société aristocratique était aussi nombreuse que choisie : c'était en novembre 1838. Aussi on fit fête à l'auteur d'*Atala* qui, au lieu de travailler, mena joyeuse vie. Quand il voulut écrire il demanda au comte d'Hauterive de lui trouver un coin où il pourrait s'isoler, à l'abri des invitations et des fêtes.

Le comte d'Hauterive lui prêta une de ses propriétés sise à Vineuil, petit village qui est à trois kilomètres de Chantilly et qui était tout simplement la maison d'un garde chasse au service du prince de Condé.

C'est dans cette modeste maison d'un garde chasse que Chateaubriand écrivit le livre XXII de la deuxième partie des *Mémoires d'Outre-Tombe.* ALPI.

* * *

La maison existe, mais à Vineuil, en face le château de Chantilly ; elle appartenait au comte d'Hauterive qui morcela la propriété, et la maison où Chateaubriand s'était retiré pendant deux ou trois semaines fut achetée par un jardinier longtemps au service du duc d'Aumale, un alsacien, François Spituagel qui, en 1903, vendit cette maison et les dépendances à Mme Adrienne Néron, mère de Mme Jean-Bernard (Marie-Louise Néron) qui en a hérité en 1907. MARC.

* * *

La maison où Chateaubriand écrivit son chapitre sur le duc d'Enghien existe mais transformée et naturelle-

ment méconnaissable. L'aspect XVIIIe siècle seul subsiste. Il n'y a plus qu'une partie du jardin et même une petite partie du bois ayant fait partie du parc d'Apremont et où on assure que Chateaubriand médita quelques jours.

Le vieux mur qui masquait la petite maison a été abattu récemment et remplacé par une grille qui a sa petite histoire. Cette grille est formée de neuf panneaux encastrés dans des pilliers de pierre. Les sept panneaux en fer forgé du XVIIIe siècle sont ceux que nous avons vu longtemps aux Champs-Elysées quand existait le petit Hôtel de Trévise aujourd'hui démoli et quant aux deux panneaux (1 et 9) des deux extrémités, ce sont les derniers restes de la grille de l'ancienne Cour des comptes ; le restant a été détruit par l'incendie de la Commune.

Enfin la propriétaire actuelle, Mme Jean-Bernard, a donné à cette campagne le nom « d'Ermitage. » DE C.

—

Max Claudet (LXII, 54, 137). — Sculpteur né à Salins (Jura) mort il y a quelques années, a dessiné les vieux monuments de Salins; ces dessins ont paru dans des guides.

Il doit exister de lui une biographie dans des publications locales.

A. CALLET.

—

Quels sont les descendants de Philiberte-Eléonore Ducrest ? (LX ; LXI, 133, 239, 299). — M. le colonel du Crest nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

Château du Vigneau
Bourbon-Lamy.

25 juillet 1910.

Monsieur,

On vient de me communiquer une question posée par votre journal, à une date que j'ignore, et les réponses qui y ont été faites, numéros des 30 janvier et 20 février 1910. Elles donnent des renseignements inexacts sur ma propre famille ; je tiens à les rectifier.

La question est la suivante : « Quels sont les descendants de Philiberte-Eléonore Ducrest de Villeneuve ? »

L'auteur des réponses confond en une seule et même famille les du Crest et les du Crest de Villeneuve, les embrouille si complètement et si bien, que j'ai eu peine moi-même à m'y reconnaître. C'est d'ailleurs une erreur fréquemment commise.

Les premiers habitent la Bourgogne, le seconds la Bretagne et la Normandie. Les deux familles ont la même origine, mais ont vécu pendant des siècles sans aucune alliance, jusqu'à mon propre mariage avec Mlle du Crest de Villeneuve, en 1870.

En Bourgogne, où il n'existe qu'une seule branche de notre famille, nous ne portons que le nom patronymique ; en Bretagne et en Normandie, la famille est au contraire divisée en 2 branches : les du Crest de Villeneuve et les Ducrest de Lorgerie.

La question qui vous a été posée intéressait uniquement les du Crest de Bretagne et je me demande comment une personne qui paraît nous connaître a pu y faire intervenir exclusivement les du Crest de Bourgogne.

Je ne saurais la résoudre personnellement, mais, si Philiberte-Eléonore a existé et laissé une postérité, M. du Crest de Lorgerie, demeurant à Rennes, rue d'Autrain, 62, serait mieux à même que personne de donner la solution demandée.

Dans tous les cas, M. Eugène du Crest, mon père, et M. Charles du Crest, mon oncle, enfants qui lui sont attribués par votre correspondant, n'ont absolument rien de commun avec elle.

Je pense, Monsieur, que ces quelques renseignements pourront vous suffire pour établir une note rectificative : je me tiens d'ailleurs à votre entière disposition pour les compléter, si vous le jugez utile.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Colonel DU CREST.

—

Les cendres de Dumont d'Urville ; Notre-Dame des Flammes à Bellevue (LXII, 116). — Je n'ai pas pris, depuis plus de 45 ans, le chemin de la rive gauche, et ne sais si la chapelle existe toujours, mais il me souvient très bien de l'avoir vue à gauche, tout contre la voie, en allant à Versailles. C'était un édicule carré, en style gothique de 1843, avec coupole accostée et quatre clochetons. Le tout grand comme un tombeau de famille moyen ; la chapelle a été reproduite dans un bois de l'*Illustration*.

Dans ses *Guêpes*, Alphonse Karr fit de l'esprit facile sur cette appellation « Notre-Dame des Flammes ; » Il y avait eu, en 1843, un grave accident sur la ligne du Nord, à Fampoux ; un train tomba dans un marécage boueux où plusieurs voyageurs furent enlizés. Le chroniqueur condamné à faire de l'esprit sur toutes choses, se demandait si on n'élève-

rait pas une chapelle à « Notre-Dame des Boues ». H. C. M.

*
* *

La chapelle en question est toujours au même endroit. On la rencontrera en quittant Bellevue par le chemin qui longe la voie ferrée dans la direction de Paris, au coin de la route départementale n° 40.

Elle figure du reste sur la carte des environs de Paris au 25000ᵉ.

PIETRO.

—

Famille de Fouquet (LXI, 895 ; LXII, 33). — Un voyage me fait répondre tardivement à cette question. Devant les renseignements fournis entre temps par le si compétent M. Le Lieur d'Avost, je ne puis ajouter que ceci :

La fille aînée du dernier des Fouquet est la grand'mère ou l'arrière grand'mère de mon excellent ami et camarade de promotion le comte de Bertier de Sauvigny, qui possède encore de ce chef la terre de la Grange près Thionville. M. de B. de S. est actuellement capitaine de cavalerie breveté à l'Etat-major du corps expéditionnaire de Casablanca et vient de se distinguer aux combats du Tadla. Il fournira, en se recommandant de moi, tous les détails désirés. Je puis d'ailleurs, si on le désire, les lui demander, étant en correspondance suivie avec lui.

Comte DE GUENYVEAU.

—

Mme de Païva (LXI ; LX). — M. Pierre Jobbé-Duval, dans la *Nouvelle Revue*, et dans un article, sous ce titre : *Deux nuits de la Païva*, donne ces détails :

Elle descendit à Paris à l'*Hôtel de l'Abbaye*, hôtel-pension d'étudiants sérieux.

Elle y aurait rencontré Herz, qui avait apporté son piano dans cet hôtel pour y travailler incognito.

Elle aurait été la maîtresse de lord Stanley, conquis à Covent-Garden dans cette robe offerte par le couturier Camille, connu, un soir, au bal de Mabille ; puis les ducs de Guiches, de Grammont, etc.

M. Jobbé-Duval dit qu'à la guerre de 1870, le comte Henckel passa en Angleterre ; la Païva resta à Saint-Mandé ; puis en pleines hostilités gagna sa propriété de Ponchartrain que les Prussiens occupaient ainsi que sa ferme d'It.

Gobel, l'archevêque de Paris s'appelait-il Gobel ou Goebel ? (LXI, 615, 755, 858, 917 ; LXII, 33). — Dans la ville d'eaux allemande où je suis en villégiature, je trouve au casino le livre d'adresses d'un grand nombre de villes. La pluie empêchant toute sortie, j'en profite pour faire une statistique sur la fréquence des noms Gobel, Göbel et Goebel à travers l'Allemagne. La voici, telle qu'elle résulte de l'examen de 25 grandes villes et d'une seule petite ville Ems, que je cite parce que j'en avais précédemment invoqué l'exemple.

	GOBEL	GÖBEL	GOEBEL
Berlin	4	249	
Bonn			9
Breslau		1	118
Cassel		43	10
Coblence		27	
Cologne		43	
Crefeld			9
Dortmund		61	
Dresde	2	58	3
Duisbourg		21	8
Dusseldorf		21	24
Eberfeld		48	
Ems		5	
Essen	1	46	
Francfort		108	
Hambourg		36	13
Leipzig		58	
Magdebourg			14
Mannheim		15	
Mayence		24	15
Munich		3	27
Nuremberg		32	
Posen			5
Strasbourg			12
Stuttgart		26	1
Wiesbaden		37	8
	7	962	277
		1239	

La forme Gobel est donc très rare ; elle est inconnue dans la région rhénane. La forme Göbel ou Goebel, de quelque façon qu'on l'écrive, est très répandue, au contraire, spécialement dans la région du Rhin.

Je crois pouvoir en conclure que l'évêque assermenté de Paris, originaire de Strasbourg, portait réellement ce dernier nom.

Je ne sais s'il y a encore, dans les pro-

vinces rhénanes, beaucoup de Gœbel catholiques

Je connais quelques-uns de ceux d'Ems : j'ai pris des informations sur les autres ; tous sont protestants. ISKATEL.

—

Les Godard, graveurs sur bois (LXI, 390, 530) — Je possède une trentaine de buis gravés par Godard fils (IIIme) pour les fables de la Fontaine et autres vignettes de ce genre, dont la plus remarquable est une Sainte Famille, parue dans le *Livre d'heures* d'Hetzel, Paris, 1837 sur le dessin de G. Seguin : la bordure en entrelacs y témoigne d'une vraie maîtrise dans l'art de manier l'échope.

Godard a signé souvent de son nom, mais il a aussi employé un monogramme composé des lettres GO traversées par un dard ; imitant, peut-être sans le savoir, la signature en rebus de Jean Godard chantre de Reims décédé en 1544.

Son grand-père à reproduit beaucoup de vignettes d'imprimerie d'après Papillon et c'est son exemplaire du *Traité de la gravure* par cet auteur que j'ai acheté avec ses bois.

Le Godard intermédiaire a signé parfois Godard Minor.

Enfin le Godard senior, gravait déjà en 1735 sous le nom de Godard fils, des fleurs, des oiseaux et des fleurons de style régence. SUS.

—

La pension turque de Lamartine. (LXII, 54, 138). — Voici en abrégé, l'histoire en question :

Lamartine avait chanté l'Orient avec enthousiasme et témoigné hautement en faveur de la Turquie et du Mahométisme, en maintes circonstances. A une date que je ne puis préciser, probablement 1848 ou 1849, le sultan Abd-ul-Medjid, obéissant à des sentiments d'admiration, de reconnaissance et de sympathie pour le grand homme, peut-être aussi à des considérations politiques, résolut de donner au monde une marque éclatante de ces sentiments. Il fit à Lamartine la concession, pendant vingt-cinq ans, d'une immense propriété de vingt mille hectares dans la plaine de Burgaz-Owa, aux environs de Smyrne.

Cette libéralité imposante également digne de la main qui offrait et de celle qui recevait, fut pour le poète, l'occasion de son second voyage en Orient. Il partit en 1850 pour visiter son domaine, avec l'intention de s'y retirer pour toujours, quand il aurait dit à la politique un adieu définitif, ce qui ne devait guère tarder.

Il rapporta de cette visite la conviction que sa concession était très productive, et sans doute n'avait-il pas tort ; mais il avait tous les génies, excepté celui des affaires. Aussi commença-t-il par engloutir 80 000 fr. dans son entreprise. Après quoi il tenta (en 1852) de céder ses droits à une Société anglaise ; mais il ne réussit pas à conclure l'affaire. Enfin, la même année, il accepta l'offre du Sultan, effrayé de la perspective de l'immixtion d'une Société anglaise dans ses Etats :

Lamartine consentait l'échange de la concession contre un revenu de cent mille piastres, payable par le Trésor, le 1er mars de chaque année, pendant vingt-quatre ans, pour commencer le 1er janvier 1853. Réserve de son habitation en Turquie. (Lettre de Lamartine à M. de Chamborant, en date, à Monceau, du 23 octobre 1852). « Le traité avec la Porte, disait la même lettre,.. est signé et ratifié. »

Voilà donc l'origine de la *pension turque de Lamartine*. J'ai puisé la plupart de ces renseignements dans le très beau, très émouvant et très intéressant ouvrage du baron de Chamborant de Périssat, *Lamartine inconnu*, si peu lu, je ne sais pourquoi.

Pour répondre complètement à la question posée dans l'*Intermédiaire* du 20 juillet, je devrais dire jusqu'à quelle époque cette rente fut payée : je regrette de n'être pas renseigné à cet égard. Mais on voit combien peu fondées sont les suppositions émises dans l'*Intermédiaire* du 30 juillet : la rente instituée en 1852 ne fut pas la récompense de la publication de l'*Histoire de la Turquie*, qui n'eut lieu qu'en 1854 ou 1855 ; et les faits que je viens de rapporter n'ont rien que de parfaitement honorable pour le grand homme, qui n'a jamais vendu sa plume à personne. Baron DE NANTEUIL.

—

Elisabeth Pidoux (LXI, 671, 921 ; LXII, 34). — Je ne trouve qu'une Elisabeth Pidoux en 1639 ; elle était fille de Louis Pidoux et d'Isabelle-Françoise du Plessys-Richelieu et propre tante du célèbre fabuliste. Le père de Louis Pidoux était le sixième aïeul de la comtesse de Reilhac décédée le 28

novembre 1840 et inhumée à Montry (Seine et-Marne).

Voir sur les Pidoux : 1° *Note sur la famille maternelle de Jean de la Fontaine* par G. Hanotaux. 1889. Tirage à part du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.* 2° *Notice historique et généalogique sur la famille Pidoux* par le vicomte Oscar de Poli. Paris, 1901, in-8°, 40 p. M Robert Géral trouvera dans cette notice l'indication des sources auxquelles a puisé l'auteur. G. O. B.

—

Famille Pontrevé ou de Pontrevé (LXII, 6). — La grosse cloche de Mortemer, Seine-Inférieure, a eu pour parrain, en 1751, Georges-Eustache de Pontrevé, patron honoraire dudit lieu, dont la femme Anne-Louise Thérèse Lepainturier de Guillerville nomma la petite cloche avec Jean-Baptiste-Ezéchiel de Pontrevé, seigneur de Hautot Saint-Sulpice ; Claude-Alexis de Pontrevé, seigneur de Pierrepont et de Mortemer, avait épousé Catherine Godeheu, (Dergny, *Les Cloches du pays de Bray*, t. I, pp. 301-304).

LE CORBEILLER.

—

Thiroux de Crosne (LXI, 892, 965 ; LXII, 78). — D'après Joanne, il existe une commune de *Crosnes*, située sur l'Yères et dépendant de l'arrondissement de Corbeil. D'après le *Dictionnaire* de Magny (1789), cette localité faisait partie anciennement de la paroisse de Villeneuve-Saint-Georges ; elle en est éloignée d'une petite demi-lieue du côté du midi, et par conséquent à quatre lieues et demie de Paris. DÉSIRÉ LACROIX.

—

Villèle (LXI, 840, 980). — En 1830, le comte de Villèle se trouvait chez lui, dans les environs de Toulouse.

A cette époque, il avait comme enfants :

1° Henri, né le 30 août 1800 et marié en 1829 avec Louise de La Fite-Pelleport.

2° Louise, née le 6 juillet 1804, mariée en 1824 avec le marquis Rioult de Neuville.

3° Henriette, née le 13 juin 1811.

4° Sophie, née le 28 octobre 1814.

Ces deux dernières non mariées à cette époque.

Si H. C. M. avait besoin d'autres renseignements, je serais prêt à les lui donner. X. V.

Guillaume Yvelin, médecin du XVIIe siècle (LXI, 167, 310, 951). — Guillaume Yvelin + avant 1649, conseiller du Roi, médecin du Roi et de la Reine, épousa Anne Galland, fille d'Auguste Galland, maitre des requêtes et procureur général de Navarre, et de Marie Ronnet (?)

Leur fille Nicole Yvelin, † le 10 juillet 1699 et inhumée en l'église Saint-Paul, épousa Jean Mérault, sieur de Villier-le-Bacle et d'Imonville, conseiller au parlement de Metz (1633), à la cour souveraine de Nancy (1634), puis au parlement de Rouen (1646), † le 17 janvier 1681 et inhumé en l'église Saint-Gervais. Il était fils de Jacques Mérault et de Marie Sachet.

La descendance de Jean Mérault et de Nicole Yvelin existait encore à la fin du XVIIIe siècle.

Anne Galland, épouse de Guillaume Yvelin était la sœur du généalogiste Auguste Galland (1570 + vers 1645), et la tante de Mme Galland de Gondran, qui fut la cause du duel dans lequel le marquis de Sévigné fut tué par le chevalier d'Albret. Elle descendait de Bérenger Galland sénéchal de Castres, nommé en 1435 exécuteur testamentaire de Jacques de Bourbon, comte de la Marche.

L'église Saint-Paul devait être le lieu de sépulture de la famille Yvelin.

Baron DE G.

—

Décorations du Lys et de la Fidélité (XLII à XLVI ; XLVIII ; LII ; LIII ; LX ; LXI, 862 ; LXII, 80). — On voit, exposé en vitrine, chez M. Lemasle, 3, quai Malaquais, un brevet de la décoration du Lys, concédé à M. Wentz Henri, né à Paris le 15 juillet 1793, caporal à la 4e Cie, 1er bataillon, 8e légion de la garde nationale. Ce brevet, signé Charles-Philippe — comte Dessolle — duc de Montmorency, — de Crisenoy, contient la description suivante de la décoration dont il s'agit :

Fleur de lys surmontée de la couronne royale, le tout en argent, suspendu à un ruban blanc moiré, ayant sur chacun de ses bords un liseré bleu de roi, large de 2 millimètres.

Le Brevet en question est du 1er Octobre 1815. Il est muet sur les motifs spéciaux à M. Wentz, de la distinction dont il est l'objet ; la signature de Charles Phi-

lippe (le futur roi Charles X) est une griffe. Celle du comte Dessolle, qui est également une griffe, est précédée de ces mots :

« Par S. A. R. le Prince colonel général, le Ministre d'Etat, Pair de France, Major général ».

La signature suivante, manuscrite est celle de M. le duc de Montmorency, « Pair de France, aide major-général Président ». Enfin M. de Grimoy, quatrième signataire, s'intitule « Le secrétaire général, commissaire du sceau ».

V. A. T.

—

Armoiries à déterminer : fasce d'or chargée d'un lion issant (LXII, 7). — Le fer de reliure appartient a Charles-Gaspard Dodun, marquis d'Herbault, président aux requêtes, contrôleur général des finances, mort à Paris le 25 juin 1736. Armes : *d'azur à la fasce d'or, chargée d'un lion issant de gueules, et acompagnée de trois grenades tigeeset feuillées d'or, ouvertes de gueules.* Il figure dans l'*Armorial du Bibliophile* de Guigard.

Je ne sais rien sur la famille France dont j'ai rencontré l'ex-libris plusieurs fois. P. LE J.

—

Ex-libris à déterminer : d'or au lion de gueules (LXII, 8). — Voir *Ex-libris héraldiques anonymes*, n° 244, Cayluy de Rouairoux, en Languedoc. Ne serait-ce pas un léopard lionné au lieu d'un lion ? P. LE J.

* * *

Ces armes sont celles de la famille Caylus de Rouairoux (Languedoc).

—

D'après Rietstap ces armes sont celles de la famille Caylus de Rouairoux.

J. G. T.

—

Epitaphe de Pierre-Charles, évêque de Noyon (LVII ; LXII, 82). — *Errata.* — Lire *trans,* au lieu de *terans* ; et *castus* au lieu de *castrus*. Enfin mettre un accent grave sur le *hic*, de HIC *tumulatus* ; parce que c'est un adverbe qui veut dire *là* (il fut enseveli là), et non un pronom (pour dire *celui ci).*

Dr BOUGON.

Dalles et inscriptions funéraires dans l'église d'Arpajon (LXI. 897 ; LXII, 35, 82). Ce n'est pas l'auteur de la question M. A. B. (et non pas M. M. A) qui a donné l'explication du lapin : *conil.* Il s'est contenté de décrire la dalle du Lombard telle qu'il l'a vue.

Que Piton prenne la peine de se rendre à Arpajon ; d'examiner la dalle, et il verra qu'il y a au moins un lapin. S'il y en a plusieurs, c'est peut-être un abus.

M. A. B.

—

Chapelles seigneuriales dans les églises paroissiales (LXI, 9, 144, 251, 282, 367, 480, 537, 646, 707, 982). — Monsieur O. C. Reure demande si on connait des exemples de « chauffe-pieds » dans les églises.

A Dinan (Côtes-du-Nord) une ruelle longeant le côté midi de l'église Saint-Sauveur porte le nom inexpliqué de rue « Chauffe-pieds ». Il est fort probable que cette dénomination vient de l'existence d'un « four » de ce côté de l'édifice. Cette église date du XIIe siècle.

CHARLEC.

—

Saint Louis. — Premières églises bâties sous son vocable (LXII, 51). — Louis IX, mort en 1270, fut canonisé en 1297.

Dès 1307, Guillaume d'Harcourt, maître d'hôtel de Philippe-le-Bel (1285-1314) et, plus tard, grand-queux de France sous Philippe-le-Long (1316-1322) *bâtit*, sur son domaine de la Saussaye (Eure) près Elbeuf (Seine-Inférieure) une église qu'il plaça sous l'invocation de saint Louis, roi de France, aïeul de son maître.

En février 1311, Philippe-le-Bel, étant à Gien, donna des lettres-patentes pour la création d'une collégiale dans l'église Saint-Louis.

En février 1317, conséquemment au temps de Philippe-le-Long, Guillaume d'Harcourt rédigea une longue charte portant organisation de cette collégiale, fondée pour treize chanoines.

L'église Saint-Louis de la Saussaye fut complètement incendiée deux fois : le jeudi 3 août 1553, et dans la nuit du dimanche 30 au lundi 31 mai 1875. Après chacun de ces deux sinistres, il ne resta que les murs et la tour.

Je ne sais rien de précis sur la date de fondation des églises de Garches, de Poissy et autres, dédiées à saint Louis ; mais celle de la Saussaye fut incontestablement *bâtie* en 1307, soit dix ans après la canonisation de Louis IX.

Cette église reçut les sépultures de :

Jean VIII d'Harcourt, comte d'Aumale, tué à Verneuil en 1424 ;

Jean de Lorraine, fils de Marie d'Harcourt, mort en 1472 ;

Les ducs d'Elbeuf Charles Ier, Charles II et Henri de Lorraine ;

Marguerite Chabot, femme de Charles Ier ;

Le chevalier de Lorraine fils de Charles II, et de deux enfants de la famille de Rieux.

Ces sépultures ont été détruites à la Révolution. H. S.-D.

—

Tours penchées de Bologne et de Pise (LX ; LXI, 35, 144, 249, 423, 596, 642, 706, 762, 864 ; LXII, 84). — Du *Voyage en Italie et en Sicile* par L. Simond 3e édition Paris. Raymond Bocquet 1838, t. 1er, page 140, ce passage à propos de la tour de Pise :

Huit ordres, ou étages de belles colonnes de marbre blanc, supportent le même nombre de galeries extérieures, que l'inclinaison de la tour fait paraître en spirale, quoiqu'elles ne le soient point. Ce qu'il y a d'étrange est que cette inclinaison n'est pas uniforme, mais qu'elle est plus grande à la base et décroît à mesure que l'édifice s'élève par une courbe, le sommet se trouvant comparativement de niveau. Il n'est pas improbable que les fondations s'étant affaissées plus d'un côté que de l'autre pendant la construction de la tour, et l'architecte cherchant toujours à regagner la perpendiculaire, l'édifice a dû prendre cette courbure que l'on aperçoit ; et ce qui le confirmerait, c'est que les trous de l'échafaudage laissés dans le mur sont à l'angle droit avec lui de manière que les ouvriers se seraient trouvés sur un plan incliné et en danger de tomber, si le mur avait eu dès le commencement l'inclinaison qu'on lui voit aujourd'hui.

. . . .

Enfin pour confirmer le témoignage du Dante sur l'inclinaison de la tour de Garisendi (LX, 764), je donnerai cette courte citation des *Voyages de Montaigne en Allemagne et en Italie, en 1580 et 1581.*

Boulongue... Nous y vismes un clochier carré, ansien, de tele structure qu'il est tout pandant et samble menasser sa ruine.

et enfin sur Pise, du même auteur :

Je vis le clocher bâti d'une façon extraordinaire, incliné de sept brasses comme celui de Bologne et autres, et entouré de tous côtés de pilastres et de corridors ouverts.

Œuvres de Michel Montaigne (Panthéon, litteraire). Paris. A. Desrez, 1837, pages 675 et 736.

Aux tours penchées déjà citées, il convient d'ajouter, en Italie; à Venise : les campaniles de San Giorgio dei Greci et de San Maurizio ; au nord de Venise, le campanile de l'église de Burano ; en Suisse, la tour de San Moritz Dorf ; en France, celle de Laon. (Cf. *Magasin Pittoresque*, 15 novembre 1909) et enfin à Caen, la tour de l'église Saint-Jean.

ALBERT DESVOYES.

—

Cadet Rousselle (LXII, 113). — La *Libre Parole* reçoit la lettre suivante :

Ce n'est ni à Rennes ni à Douai qu'est né Cadet Roussel, mais à Auxerre, ainsi qu'en fait foi le passage suivant, extrait des *Souvenirs* de l'abbé Fortin, mort il y a une trentaine d'années curé-archiprêtre de la cathédrale d'Auxerre :

« Le chevalier *de Chenu*, Auxerrois luimême, serait l'auteur de la chanson de *Cadet Roussel*, du nom de Roussel, huissier à Auxerre, qu'on savait avoir été dans cette ville un des acteurs des fêtes républicaines, dans lesquelles il représentait le dieu du Temps.

« Revêtu d'habits collants faits de nankin, couleur de chair, ayant des ailes aux épaules, il suivait monté sur un char, celui de la déesse Raison.

« Cet honnête huissier auxerrois tenait une faulx à la main, indiquant par le mouvement du haut en bas qu'il lui imprimait, que le passé avait disparu.

« L'appartement au-dessus du porche, à côté de la tour de l'horloge, sous lequel on passe pour arriver à la cour du prétoire (aujourd'hui place de la Bibliothèque) était sa demeure. »

Elle a inspiré au chevalier Chenu cette strophe aussi innocente que la chanson ellemême :

Cadet Rousselle à un' maison (*bis*)
Qui n'a ni poutre ni chevron ! (*bis*)
C'est pour loger les hirondelles,
Que direz-vous d' Cadet Rousselle ?
Ah ! Ah ! Ah ! Oui vraiment
Cadet Rousselle est bon enfant !

(Fortin, *Souvenirs*, 1er vol. p. 126).

AUG. NICOLAS.

Nogué. Voyages et aventures (LXII, 58). — *Erratum.* — Colonnne 58, au lieu de Hoetjens, lire Moetjens.

—

Cœlina ou l'enfant du mystère (LXII, 9). — En fait de parodies du drame de Pixéricourt, je ne citerai que celle du titre, imaginée (probablement), dans un temps très jadis, par un jovial camarade de ma jeunesse, lequel supposait deux portières se délectant ensemble à la lecture de *Cœlina*, ou l'enfant du *ministère*.

P. DU GUÉ.

* * *

On parodie ordinairement les bonnes choses et je ne sais si *Cœlina* drame, fut parodié. Mais il est à remarquer, que *Cœlina*, *Alexis ou la Maisonnette dans les Bois*, *Victor ou l'Enfant de la Forêt*, sont surtout connus comme romans ; on les trouve encore dans les boîtes des colporteurs. Sait-on, et c'est la question que je pose à mon tour, si Pixéricourt a mis lui-même ses drames en romans ; sinon qui a commis ces adaptations qui ont été tant lues et ont fait couler tant de larmes vers 1830 ? Est-il besoin d'ajouter que le *Roman chez la Portière*, d'Henri Monnier, est la plus amusante parodie du roman de Cœlina dont l'humoriste a fait : *Coelina ou l'Enfant du Ministère.*

E. GRAVE.

—

L'Hymne de Goffredo Mameli (LXI, 553). — J'ai le plaisir de vous envoyer une copie de l'hymne de Mameli, qui, selon Carducci, « résonna par toutes les terres et par tous les champs de bataille de la Péninsule en 1848 et 1849 ». C'est la réponse à la demande d'un intermédiairiste, faite il y a quelques semaines.

R. BALDELLI-BONI.

INNO DI MAMELI

Fratelli d'Italia
L'Italia s'è desta,
Dell'elmo di Scipio
S'è cinta la testa.
D'ov'è la vittoria ?
Le porga la chioma,
Chè schiava di Roma
Iddio la creò.
Stringiamci a coorte
Siam pronti alla morte
Italia chiamo.
Noi siamo da secoli
Calpesti e derisi
Perchè non siam popolo,
Perchè siam divisi,
Raccolgaci un'unica
Bandiera, una speme,
Di fonderci insieme
Già l'ora suono.
Strimgiamci a coorte ecc.
Uniamci, amiamci !
L'unione e l'emore
Rivelano ai popoli
Le vie del Signore,
Giuriamo far libero
Il suolo natio,
Uniti per Dio
Chi vincer ci puo ?
Stringiamci a coorte ecc.
Dall' Alpe a Sicilia
Dovunque è Legnano,
Ogn'uom di Ferruccio
Ha il cuore e la mano.
I bimbi d'Italia
Si chiaman Balilla,
Il suon d'ogni squilla
I vespri suono.
Stringiamci a coorte ecc.
Son giunchi che piegano.
Le spade vendute :
Già l'Aquila d'Austria
La pènne ha perdute,
Il sangue d'Italia
Bevè, col Cosacco
Il sangue Polacco,
Ma il cor le brucio.
Stringiamci a coorte ecc.

—

Rescapé. Sabotage (LIII ; LV ; LXI, 427, 542, 711 ; LXII, 92) — Le très médiocrement euphonique *rescapé* ne vaut rien et doit être rejeté sans hésitation, par cette raison péremptoire qu'il est inutile, le français possédant depuis longtemps le mot *réchappé* (voyez le *Dictionnaire* de Littré, v° *réchapper*), et que tout néologisme doit être impitoyablement écarté, du moment qu'il n'a pas pour but de traduire une idée ou une nuance d'idée pour laquelle le vocabulaire courant n'a pas de terme.

ALFRED DUTENS.

* * *

Voici, croyons-nous, qui fera plaisir à M. Augustin Hamon. *Le mot patois rescapé a quelque chose de particulièrement touchant*, qu'on ne doit pas oublier : Quand les premiers rédacteurs de journaux parisiens sont arrivés, lors de l'explosion du feu grisou dans les mines de charbon du nord de la France, à Courrières (sauf erreur de mémoire), c'est par ce mot patois qu'on exprima, dans le pays, qu'il y avait eu plusieurs mineurs de sauvés ;

réchappés, en bon français : et voilà comment le mot a fait fortune depuis.

Dr Bougon.

—

Bonhomme. — Extrait de Balzac : *Eugénie Grandet* (édition Laffitte, 1910, p. 59, col. 1) :

... Ici est-il convenable de faire observer qu'en Touraine, en Anjou, en Poitou, dans la Bretagne, le mot *bonhomme*, déjà souvent employé pour désigner Grandet — [l'affreux bonhomme du roman, daté de 1833 — est décerné aux hommes les plus cruels comme aux plus bonasses aussitôt qu'ils sont arrivés à un certain-âge. Ce titre ne préjuge rien sur la mansuétude individuelle...

Pour copie conforme :

H. de L.

—

Les foréziens « Ventres jaunes » (LXI, 563, 714, 769). — L'indication donnée col. 714 est en effet fort plausible, mais l'origine de cette appellation ne viendrait-elle pas d'une religion fondée dans cette contrée par un nommé Digonnet, lequel est peut-être mort mais depuis peu d'années, je crois.

Une des formalités de ce nouveau culte qui se pratiquait dans des granges ou des remises et hangars, consistait, paraît-il, à passer devant le fondateur de ladite religion et s'incliner respectueusement devant le ventre nu de ce nouveau pasteur.

D'aucuns m'ont affirmé qu'il fallait le baiser au nombril ? On m'a dit aussi qu'à certain moment de la réunion, toutes lumieres éteintes il se passait certaines pratiques... où la religion n'a rien à voir !

Je ne fais que répéter ce qui m'a été conté lorsque j'habitais Saint-Etienne.

H. Bigot.

—

Désuet, Désuète (LXI,617 ; LXII,94, 148). — Colonne 148, ligne 3, lire *absoletus* et non *absoletus*.

—

Taon. — Le grec dans la langue française (LIX ; LXI, 261,488, 712,986). — Quatre de nos confrères interviennent, aujourd'hui, au sujet de mon article, paru dans le n° du 10 mai, col. 712. Comme je dois répondre à beaucoup de choses, je passerai sans appuyer, sur tout ce qui est secondaire.

1° M. La Coussière ne conteste pas précisément les origines que j'ai attribuées aux mots *taon*, *paon*, *faon* ; mais il pense qu'il faut rattacher *fantassin* à la famille d'*infanterie* ; et dériver, comme Ménage, *perruque* de *pilus*. Si notre confrère le désire, nous reparlerons de tout cela plus tard.

2° M. le docteur Bougon rejette mon origine de *faon*, et nous propose la sienne, à savoir *feton* (du latin fœtus, dit-il) ; mais *feton* n'existe pas ! Et si embarrassé que l'on soit, pour trouver l'origine d'un mot, il n'est pas permis de créer soi-même l'étymologie dont on a besoin. Ce procédé est trop commode ; il gâte le métier. M. Bougon dit ensuite que fantassin vient de l'italien *fantaccino* ; mais ne nous apprend pas l'origine de ce mot. Il ajoute, enfin, que « c'est l'archéologie et non l'imagination qui est la base des étymologies », voulant faire entendre, par là, que l'origine que j'attribue à tel ou tel mot n'est qu'une pure invention de mon esprit. Ce soupçon m'humilie ; car tout le monde peut vérifier les étymologies que j'ai publiées dans mes ouvrages et dans l'*Intermédiaire*. J'ai eu toujours le respect de la vérité.

3° M. Z. S. qui soupçonne que les problemes étymologiques ont quelque attrait pour moi, m'invite avec une courtoisie charmante, à lire le *Dictionnaire général* de la langue française publié par Hatzfeld, Darmesteter et Thomas ; et il ajoute que, si je veux lire, en outre, la *Grammaire historique* de Darmesteter, je pourrai me convaincre facilement que la linguistique est une science positive, comme la physique ou la chimie. Il me donne encore d'autres renseignements dont je suis très touché ; mais qui me mettent à cette heure, dans l'embarras ; car je suis obligé de déclarer à notre confrère que je connais, depuis longtemps, les ouvrages qu'il prend la peine de me vanter, et que je ne partage nullement l'admiration qu'ils lui ont inspirée. Le *Dictionnaire* de ces trois linguistes n'est, pour moi, que le *Dictionnaire* de Littré augmenté, recrépi et rhabillé ; et leurs écrits, sur les lois fatales qui auraient présidé à la formation de notre langue, ne me paraissent qu'un *code d'inintelligibles fictions*.

Que M. Z. S. ne soit pas scandalisé de la liberté que je donne ici à ma plume ; car, comme disaient nos pères, je puis en aimer raison. Les disciples d'Henri Etienne n'ont qu'à exposer simplement

leurs découvertes, pour mettre aussitôt les esprits éclairés de leur côté. S'agit-il, par exemple, de savoir d'où viennent ces trois mots anciens : *seigneur*, *sire*, *sieur*? Ils montrent, textes en mains, qu'ils sont d'origine grecque ; que *seigneur* ne fait que reproduire *s'enor*, chef, commandant; que *sire*, écrit autrefois *cyre*, est *Kuros*, titre honorifique, porté, au moyen-âge, par les empereurs de Constantinople ; que *sieur* est *suoç*, signifiant digne d'être vénéré.

Voyez maintenant l'origine prodigieuse que les néo-latins donnent à ces trois mots ! Tout le monde sait que senex signifie vieux, et *senior* plus vieux, plus âgé, et que ce mot n'a jamais eu d'autre sens. Or les néo latins ne sachant où prendre l'origine de *seigneur*, de *sire* et de *sieur* se sont jetés sur ce malheureux comparatif senior, lui ont ouvert les entrailles et en ont fait sortir, tout palpitants, *seigneur*, *sire* et *sieur* ! La chose est scientifiquement établie ! On ne croit pas qu'il soit nécessaire de dire que toutes leurs étymologies sont à l'avenant de celle-ci.

4° M. Ibère commence sa plaidoirie par une histoire qu'il sait fort mal. Il dit que M. l'abbé Ragon publia, le 1er janvier 1907, dans la *Revue de l'Enseignement Chrétien*, un article où il jugea sévèrement le *Vrai Dictionnaire Etymologique* de la langue française, par l'abbé Espagnolle. Comme l'abbé Espagnolle est mon ami, j'ai été tenu parfaitement au courant de ce fait et de ses suites. L'abbé Ragon, agrégé de l'Université, grand helléniste et professeur à l'Institut catholique de Paris, publia, en effet, contre mon ami, à l'époque indiquée par M. Ibère, un article d'une violence inouïe, et ce qui était peu correct, il se garda bien de le lui faire envoyer, de sorte que l'abbé Espagnolle ne connut cette diatribe qu'après la mort de M. Ragon, et vingt mois après sa publication ! Il ne put donc y répondre que le 1er novembre 1908, dans la *Revue de l'Enseignement chrétien*, et il y répondit si bien que les amis de M. Ragon, professeurs à l'Institut catholique de Paris, restèrent capots et se contentèrent de faire imprimer cette plainte vaine en tête de sa réponse :

« Sous ce titre : *Fantaisies philologiques et historiques*, le très regretté M. Ragon avait publié ici, il y aura bientôt deux ans, une vive critique de la théorie de M. l'abbé Espagnolle, qui, dans le *Vrai Dictionnaire étymologique de la langue française*, soutenait que celle-ci vient du grec. M. l'abbé Espagnolle nous a adressé tout récemment (septembre) la réponse suivante, qui vient trop tard, hélas ! pour que M. Ragon dise à nos lecteurs ce qu'il en eût pensé. »

Pourquoi ne disaient-ils pas eux-mêmes ce qu'ils en pensaient ? On peut deviner pourquoi ils sont restés muets.

Après avoir dit que M. Ragon avait fulminé un article contre l'abbé Espagnolle, M Ibère s'étonne de l'aveuglement d'une foule d'hommes instruits qui passent devant la porte de l'école-néo-latine sans y entrer ; et il fait, à ce propos, une petite dissertation qui montre clairement qu'il ignore notre doctrine. Que croyons-nous donc ? Nous croyons et nous enseignons que la Gaule a été peuplée par des colonies doriennes, qui sont toujours restées maîtresses du sol, et que, par conséquent, nous parlons la langue que parlaient les premiers occupants de notre pays ; car on ne trouve pas un seul peuple, dans les annales de l'humanité, qui ait abandonné sa langue maternelle pour en apprendre une autre. Un idiome ne meurt qu'avec le peuple qui le parle. Aussi, admirons-nous, tous les jours, l'innocence des néo-latins qui nous demandent naïvement d'où sont venus les mots grecs que nous leur montrons dans notre langue. Mais, ils ne sont venus ni du Nord, ni du Midi ; ils ont été toujours *chez eux*, dans le français. Ils seraient bien habiles les néo-latins qui nous montreraient, dans Térence ou Cicéron, l'article *le*, *la*, *les*, ou ces beaux verbes, dont notre langue est fière : *aller*, *parler*, *travailler*, *cuider*, *marcher*. Oh ! je sais bien qu'avec la *phonétique*, c'est-à-dire avec l'*yod* et des consonnes *explosives*, *vibrantes* et *fricatives* on opère des prodiges dans les mots ; mais ces plaisanteries n'ont qu'un temps !

M. Ibère continue, en disant que je n'ai pas compris la règle étymologique de Littré que j'avais citée, dans mon premier article. Je l'ai parfaitement comprise, et si Littré lui avait donné le sens que lui donne notre confrère, il aurait dit une sottise. Enfin, M. Ibère conteste les origines que j'ai données à *taon*, *paon*, *faon* ; même celle de *paon* qui a été trouvée, comme je l'ai dit, dans une inscription grecque. Moi, je

persiste à dire que *paon* vient de *paon*, et *faon*, de faonner, faire des petits, des *faons*, verbe dérivé de *phao*. Je rejette donc le *fetonem* de M. Ibère; comme celui de M. Bougon, pour les mêmes raisons. Et taon ! Taon est le grec *taon*; mais, me dit M. Ibère, taon ne rend compte ni du provençal *tavan*, ni de l'italien *tafano*, ni de l'espagnol *tabano*, et je lui réponds que *tavon*, *tafano* et *tabano* ne rendent pas compte, non plus, du français *taon*. Cela s'explique facilement : les langues sœurs ont beaucoup de mots qui leur sont communs ; mais il y en a aussi un grand nombre qui sont propres à chacune d'elles. Le *taon* grec signifie paon ; mais il a aussi le sens d'un insecte qui a un dard, et d'autres significations encore.

DARON.

—

Gargantua (LXI, 223, 313, 647, 873). — Je n'ai pas lu l'article du Dr Albarel, que nous signale notre confrère d'Heuzel : peut-être la solution s'y trouve-t-elle. En attendant, si je ne vois pas d'inconvénient à concéder à M. H. Trouville que Rabelais a pu faire usage, pour l'appellation de ses personnages, de noms tout fantaisistes, tout d'invention, je proteste en revanche, et très vivement, contre la parenté imaginée par lui entre *Gargantua* d'une part et *Gigantologie*, *Gigantomachie*, — lesquels proviennent en droite ligne de γιγάς, γιγάντος — de l'autre. Ce serait tout-à-fait juste s'il s'appelait *Giganta*, notre gros ami, mais ce n'est pas son nom, et le sien, *Gargantua*, n'est pas grec ; ou s'il l'est, il doit falloir faire un sérieux détour pour établir son étymologie.

Ce qui saute aux yeux, par exemple, c'est l'étroite analogie qui existe — ouvrez un dictionnaire espagnol — entre le nom qui nous occupe et le mot *garganta*, qui veut dire *gorge*, par extension, *bouche*. Si nous nous rappelons que son père s'appelle *Grandgousier*, ne serait-ce pas là qu'il faut placer la solution ? D'autre part, n'est-il pas logique que Rabelais ait voulu le baptiser d'un nom indiquant tout de suite le caractère de son homme ?

Si, chez certains êtres, c'est le cœur qui domine, ou, chez d'autres, le cerveau ou l'un des sens, ou simplement le biceps, chez lui c'est la bouche, ou moins grossièrement, le palais. Il passe sa vie à avaler : c'est un entonnoir. Au rebours d'Harpagon qui mange pour vivre, il vit pour manger, lui, ses aventures finies entre sa table, son lit, où le jette l'abêtissement des digestions — et des indigestions — considérables, et, probablement aussi, où je n'y vois goutte, son petit *vomitorium*

Ce procédé — qui consiste à synthétiser le caractère ou la fonction dominante d'un personnage dans le nom qu'il porte — a toujours séduit les écrivains. L'antiquité l'a employé conjointement avec les épithètes bien connues (γλαυκῶπις Ἀθήνη, πόδας ὠκὺς Ἀχιλλεύς etc) : celles-là purement physiques Notre « Roman de Renart » ne possède-t-il pas le limaçon *Tardif*, le lion *Noble*, et (ô actualité !) le coq *Chantecler* ? Parmi les médecins littéraires, deux *purgeurs* de Molière s'appelleront *Purgon* et *Diafoirus*, au nom évocateur, un *saigneur* de Lesage, *sangrador*, et un virtuose du bistouri, prophète de l'ablation, *Cuchillo*. C'est pour cela encore que le grondeur s'appellera M. *Bougon* et le trois fois sot, *Trissotin*. De nos jours, la pruderie sotte et emphatique du Bourgeois (avec un grand B), ne transparaîtra-t-elle pas dans le nom si expressif de notre sympathique et national *Monsieur Prudhomme* ?

Un autre procédé, le plus en faveur aujourd'hui, moins facile, mais plus expressif, consiste non plus à faire un nom propre d'un adjectif ou d'un nom commun, mais à former un assemblage de syllabes présentant l'aspect d'un nom propre qui se trouve être *euphoniquement* en rapport avec le trait dominant, distinctif, du caractère en question. C'est difficile à expliquer : je veux dire que cet assemblage de syllabes frappe l'oreille de telle sorte que nous comprenons immédiatement ce trait dominant, parce que l'idée nous en est suggérée phonétiquement par les sons des syllabes Tous les prototypes du théâtre ou du roman ont été baptisés de cette façon. Et certains sont tellement *trouvés* qu'il est impossible d'imaginer le personnage sous un autre nom. Exemples : le subtil, complexe et compliqué, délicat jusqu'à la perversité, peut-il s'appeler d'un autre nom que *des Esseintes* ; et le père *Ubu*, pourrait-il avoir un nom plus lourd, plus gonflé, que le sien ! Voyez le panache de *Clavaroche*, le roulement, le retentissement de *Tartarin*, Tarr... Tarr.. rin, et de *Tarascon*

encore! Voyez l'élégance de *Priola*, Voyez le fin, démocrate et intellectuel *Monsieur Bergeret*. Je ne peux le concevoir autrement que marchant à petits pas — car son nom marche à petits pas. Berge-ret — le nez enfoui dans quelque incunable découvert du côté de la Cité, là-bas, sur le quai.

On pourrait en citer des pages de ces noms admirablement formés. Ce sont des *noms-types*, tout comme ceux qui les portent sont des *hommes-types*.

— Mais... et Gargantua ?

— Ah ! oui ! Eh ! bien Gargantua n'est pas grec, vous dis-je. Ne me parlez plus de *Gigantomachie*. Gargantua est espagnol! Voyez *Garganta*.

JACQUES RENAUD.

—

Chanter pouille (LX ; LXI, 258 ; LXII, 93). — Les termes *pouille* et *pouillé*, le premier signifiant querelle et le second registre, étaient très usités dans notre vieille langue ; mais leur origine a toujours fait le désespoir des linguistes.

Au XVIIe siècle, Ménage les dérivait de pou ; le Duchat de pocula ; et, il y a aujourd'hui 47 ans, Littré écrivait que *pouillé* venait de polyptychum !

On ne discute pas de telles étymologies. La descendance de *pouille* et de *pouillé* resterait probablement à jamais ignorée, si Hésychius ne l'avait notée dans son précieux lexique. Nous y trouvons, en effet, le verbe *pullo*, avec le sens de *quereller* et de *réunir plusieurs choses ensemble* ; c'est donc du grec *pullo* que dérivent, sans conteste, *pouille*, querelle, et *pouillé*, registre

Les érudits de l'*Intermédiaire* qui ont lu l'*Histoire du vieux Paris*, par l'abbé Lebeuf, savent que les registres des églises de Paris étaient appelés *pouillés*, durant le moyen âge, et que les femmes de la halle se chantaient *pouilles* tous les jours,

DARON.

—

Nullité de mariage. Compérage. Cousinage (LXII, 10). — L'empêchement de mariage de parenté spirituelle consiste en ce que deux personnes ayant une liaison spirituelle à cause de l'administration ou de la réception de la confirmation ou du mariage, ne peuvent se marier pour cette liaison spirituelle établie entre eux.

Cette parenté spirituelle existe entre le baptisant et le baptisé, entre le baptisant et les père et mère du baptisé, entre le parrain et la filleule, entre la marraine et le filleul. Elle rend le mariage nul entre diverses personnes, pour cela il suffit que le baptême soit validé (XXIV, 2).

La consanguinité en ligne directe rend le mariage nul indéfiniment au moins en droit positif, même quand les enfants seraient nés d'un mariage illégitime ou qu'ils seraient du même père et non de la même mère et vice-versa.

La consanguinité en ligne indirecte ou collatérale rend le mariage nul jusqu'au quatrième degré inclusivement.

Des dispenses de Sa Sainteté peuvent être obtenues pour ces empêchements de mariage.

M. G. de La Véronne a oublié qu'il y a deux manières de compter les degrés de parenté : le comput civil et le comput ecclésiastique.

Le premier compte le nombre de générations dans les deux lignes en partant de l'auteur commun et l'on additionne les deux séries de degrés. Deux frères sont parents au second degré (une génération dans chaque branche) ; un oncle et son neveu au troisième degré (une génération d'un côté, deux de l'autre) ; deux cousins issus de germainss ont parents au sixième degré.

En droit canon on ne compte les générations que d'un seul côté.

Quand les deux lignes sont inégales on compte la plus longue. Deux frères sont parents au premier degré, deux cousins germains au deuxième degré, deux cousins issus de germain au troisième degré. Un oncle et son neveu sont parents au deuxième degré, un oncle et un neveu à la mode de Bretagne au troisième degré. Si l'on veut éviter toute confusion on dit qu'il s'agit dans le premier cas de *ligne collatérale égale* et de *ligne collatérale inégale* dans le second.

Bien entendu c'est le comput ecclésiastique qui est usité pour les empêchements de mariage.

Baron DU ROURE DE PAULIN.

*
* *

Ce que M. G. de la Véronne appelle « compérage » et qu'en droit canon on appelle l'empêchement « de parenté spirituelle » existe toujours, tout parrain ou marraine contracte au jour du baptême un lien spi-

rituel avec l'enfant baptisé et les parents de l'enfant qui est un empêchement au mariage, encore aujourd'hui, entre ces différentes personnes

Quant au cousinage, il y a empêchement jusqu'au 4e degré, mais il est à remarquer que les degrés de parenté ne se comptent pas de même façon en droit civil et en droit canon.

En droit civil pour compter les degrés de parenté on va, en effet, de l'un à l'autre parent en passant par l'auteur commun.

En droit canon, on se contente de compter, dans chaque branche les intermédiaires pour remonter à l'auteur commun : ainsi les frères sont parents au premier degré, les cousins germains au 2e degré Dans le cas du mariage d'un oncle avec sa nièce, c'est une dispense du premier au deuxième degré qu'il faut demander. G. LA BRÈCHE.

—

La poste dans les campagnes anciennement (LXII, 57, 155). — M. Paul Jaccottey, ancien professeur à l'Ecole supérieure des Postes et télégraphes, donne sur ce sujet les renseignements suivants, dans son *traité d'Exploitation postale*, édition de 1891 :

Avant 1830, la distribution à domicile n'existait pas, en dehors des bureaux composés (principaux) et de la banlieue de Paris 35,587 communes, dont 1.300 chefs-lieux de canton, étaient privées de tout service postal. Les municipalités rétribuaient elles mêmes des piétons qu'elles envoyaient, une ou deux fois par semaine, retirer aux bureaux de poste les plus voisins les plis à l'adresse des fonctionnaires. Quant aux particuliers, ils devaient aller chercher eux-mêmes, ou faire prendre par des commissionnaires, les lettres qui leur étaient destinées. Chaque année, 300.000 lettres tombaient en rebut, faute d'avoir été réclamées.

Une loi, qui porte la date *des 3-10 juin 1829*, décida *qu'à partir du 1er avril suivant, l'administration ferait transporter, distribuerà domicile et recueillir de deux jours l'un au moins, dans les communes où il n'existait pas d'établissement de poste, les correspondances administratives et particulières, ainsi que les journaux, ouvrages périodiques, etc.*

5.000 facteurs ruraux, rétribués à raison de 4 centimes par kilomètres parcouru, furent créés à cette occasion.

La loi du *21 avril 1832* rendit le service quotidien, en principe, dans les communes rurales, à partir du 1er juillet de la même année ; mais cette amélioration ne devait être réalisée que successivement, en raison des besoins des localités, constatés par délibération des conseils municipaux et avis des préfets et sous-préfets.

Ce ne fut que le *1er janvier 1863* que toutes les communes rurales de la France continentales furent desservies quotidiennement.

GOUTATOUT.

*
* *

— Il s'est glissé une erreur, dans ma réponse récente. La grand'mère de l'illustre Molière s'appelle *Agnès Mazuel*, et non Agnès Molière. Feu le savant M. Thoinan a publié en 1878, sur les Mazuel, à Paris, un tout petit volume de réel intérêt ; mais il se demandait d'où venait ces Mazuel Eh bien, ils sortaient d'Aurières (Puy-de-Dôme), et il y a encore beaucoup de Mazuel dans la Basse-Auvergne.

AMBROISE TARDIEU.

*
* *

Avant 1830, la distribution à domicile en France n'existait pas en dehors des bureaux composés des postes et de la banlieue de Paris. 35.587 communes étaient privées de tout service postal. Les municipalités rétribuaient elles-mêmes les piétons qu'elles envoyaient une ou deux fois par semaine retirer les plis à l'adresse des fonctionnaires et dépensaient de ce chef 916.000 fr. par an. Quant aux particuliers ils devaient aller chercher eux-mêmes ou faire prendre par des commissionnaires les lettres qui leur étaient destinées.

C'est la loi du 3-10 juin 1829 qui créa la distribution rurale, d'abord tous les 2 jours, puis tous les jours.

(Voir *Traité de Législation et d'Exploitation postale* par Jaccotay, page 602, Paris, Dupont 1891). A. E.

—

Plume sans fin (LVIII ; LIX ; LXI, 435, 715). — La citation faite LXI-715 a été transcrite d'après *La Gazette sténographique*, Rouen, octobre 1894, p. 137 reproduisant l'avant propos du Cours complet de tachygraphie à l'usage des habitants du département du Calvados, ou Traité méthodique d'écrire aussi vite que

l'on parle, inventé en 1788 par M. Coulon Thevenot... par P. L. Hue... Caen... août 1811. .SGLPN.

—

Le cheval suivant un enterrement (LXI ; 779, 994, LXII ; 68. — Au sujet de cette coutume, j'ai remarqué un jour à Paris, il y a de longues années de cela, que le cheval d'armes d'un général qu'on enterrait, suivait le cercueil de son maître en boitant.

On m'a affirmé qu'on faisait ainsi boiter à dessein les coursiers qui suivaient la dépouille mortelle de leurs maîtres jusqu'à leur dernière demeure. A cet effet, on enfonçait l'un des clous du fer à cheval jusqu'à blesser la jambe par laquelle l'animal devait boiter. N'ai-je pas été la victime d'un mystificateur ?

Si cette coutume a réellement existé dans l'armée, existe-t-elle encore et, dans ce cas, un obligeant intermédiairiste pourrait-il m'en donner la raison

PAUL DE MONTZAIGLE

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Le prix des guerres. Ce qu'a coûté de vies humaines la guerre de 1870.

La *Deutsche Zeitung* reproduit, d'après l'ouvrage publié par le grand état-major allemand, la *Guerre franco-allemande*, une statistique émouvante.

Les armées allemandes ont perdu, en 1870-1871, 129,610 hommes, dont 6,251 officiers et 125 médecins et fonctionnaires militaires. Dans ce nombre rentrent également 12,854 hommes disparus après être tombés entre les mains de l'ennemi.

La proportion des officiers est énorme : 1 sur 16 tués, 1 sur 21 blessés ; il y eut en outre 20 généraux blessés et 5 tués à l'ennemi ; 51 colonels ont été blessés, 27 sont morts au champ d'honneur.

Le premier officier tombé au cours de la campagne est le lieutenant Winslœ.

C'est le mois d'août 1870 qui fut le plus sanglant. Il y eut 64,090 hommes tués.

Dans la guerre contre l'Empire tombèrent 78,130 hommes ; dans celle contre la République, 51,380.

Les pertes françaises s'élèvent à 250.000 hommes, dont 120.000 tués.

C'est à la suite de la falsification de la dépêche d'Ems, ou faux de Bismarck, que l'on doit la guerre de 1870, qui a causé la mort de 250,000 soldats français et allemands.

—

Une signature de Lamartine. — Parmi de vieux papiers, froissés, ridés, jaunis, j'ai retrouvé, l'autre jour, une feuille pliée en quatre avec soin, et moins maculée que les autres. J'avais acheté toute une liasse de documents à vil prix, chez un brocanteur, et j'eus le plaisir de découvrir celui-ci. Vous souvient-il du « cours familier de Littérature » fait par M. de Lamartine vers 1850 ?... Je lus en tête de ce papier : « Signer cette souscription qui sera adressée à M. de Lamartine ». Et au dessous, en lettres imprimées : « Commission des amis de la Littérature Française : « La formule de souscription était ainsi libellée ? « A présentation, je paierai à mon domicile ci-dessous à M. de Lamartine, ou à son ordre, la somme de vingt francs, valeur en un abonnement d'un an au cours familier de Littérature (un entretien par mois) qui me sera adressé franco à domicile du 1er janvier au 31 décembre 1856. » L'abonné qui remplit ce mandat de paiement était un certain Bonnet, entrepreneur de menuiserie, demeurant rue de Nemours, numéro 9 ; il s'occupait à ordonner le matériel de fêtes et de bals sous l'empire. Au bas de la page, on lisait la remarque suivante : Plier, cacheter et jeter à la poste, à l'adresse d'autre part : Monsieur, Monsieur de Lamartine, Rue de La Ville-l'Evêque 43, Paris...

Et tout en haut du mandat, Lamartine a signé de son écriture si fine, si élégante, et si gracieuse, que l'on est tout étonné de voir ici sous un formulaire d'abonnement, très sec, et très poncif, et très peu poétique...

CHARLES OULMONT.

—

Lyon en 1848. Lettre inédite d'Emmanuel Arago. — Arago, fils de l'illustre astronome, a été nommé en 1848, commissaire de la République pour le département du Rhône. Son administration y fut très attaquée. La lettre suivante, écrite à un ami, montre à quelle désillusion il fut en proie en arrivant à Lyon qu'il trouva, par les événements, livré à l'anarchie.

PRÉFECTURE
du Rhône

Lyon, le 22 avril 1848

Mon cher Jules.

Tu ne saurais te figurer l'état dans le quel je suis. Ce n'est pas de la fatigue ; c'est un épuisement absolu. Je suis complètement à bout ; forcé de passer sur mon lit une partie du jour, je laisse à mon brave ami Bernard le gros de la besogne. Quelle ville que Lyon ! que de courants contraires ! A chaque heure, des menaces de collision. Nous sommes à la veille des élections, et je ne saurais pas dire si les élections se passeront sans coups de fusils. Je l'espère, mais comme on espère un miracle, quand on a la foi vive. Au fait, j'ai réussi jusqu'à ce jour à éviter toute effusion de sang, cela durera peut-être. Mais je ne suis plus capable de rien ; et sivous ne songez pas à pourvoir Lyon d'un administrateur, le moment arrivera où personne ne sera plus ici à la tête des affaires ; et ce moment sera celui d'effroyables malheurs.

Moi, je te le répète, je ne suis plus apte à rien, si je n'ai quelques jours de repos absolu. Je sens que je suis très malade, à ce point que la fièvre seule me soutient.

Martin Bernard devra revenir aussi à Paris. M. Laforêt, le maire, y viendra comme représentant. Et, personne, dans le pays, ne me paraît dans des conditions de popularité capables de le maintenir 8 jours.

Je te dis que Laforêt sera nommé. C'est le seul dont on puisse dire cela, car il est impossible ici de diriger le moins du monde les élections. Les clubs se promènent en ville, proclamant leurs candidats, ils se heurtent, se choquent, déchirent leurs affiches, défont aujourd'hui ce qu'ils ont fait hier. L'anarchie électorale est complète ; et vous pourrez voir nommer concurremment des républicains et des réactionnaires, des communistes et des légitimistes

Quant à moi, il n'est plus question de moi pour l'élection ; et j'ai refusé de m'en occuper une minute. La Bourgeoisie en masse me repousse ; et les clubs les plus ardents ont résolu, en m'avertissant de leur résolution, de ne plus écrire mon nom sur leurs bulletins, parce que, prétendent-ils, je serai nommé ailleurs. Ainsi soit-il.

On est, du reste, bien ingrat à Lyon. Ton nom et celui de Lagrange ne sont point acceptés avec l'empressement qui aurait dû les accueillir.

Mais j'ai écrit cela à Baune ; Martin Bernard aussi Tu seras nommé dans la Loire.

Je t'embrasse,
EMMANUEL.

Je n'ose, en vérité, te dire : à bientôt, car j'ai peur de ne pas me tenir sur mes jambes la semaine prochaine.

On porte, à la campagne, un M. Ferouillat, notre confrère à Paris, secrétaire de Bethmout. Il est venu me voir ; ce qui ne l'empêche pas de travailler, par sa famille, contre nous.

—

Larrey en Egypte. — Puisque l'on prend un très vif intérêt aux correspondances du barron Larrey, nous publions, encore aujourd'hui, ces deux lettres *inédites*, adressées à sa femme, si curieuses par ce qu'elles disent de la campagne d'Egypte.

*
* *

Au Caire le 8 Pluviose, an 7.

Le Cien Caumette, un de mes élèves, te remettra celle-ci et te donnera directement de mes nouvelles ; c'est un brave garçon que je recommande à l'Inspection et aux professeurs du Val-de-Grâce ; il te remettra peut-être un châle qu'un général m'a promis de m'envoyer dans le jour ; s'il arrive sans doute que tu l'auras, je le charge aussi d'une paire de pigeons, remarquables par leur beauté et leur origine ; ils descendent de ceux qui portaient autrefois les nouvelles de Balbeck à Palmire ; on les entretenait dans une grande mosquée du Caire où les révoltés du 30 Brumaire s'étaient rassemblés, mais il est à craindre qu'ils ne périssent en route.

Tu trouveras ci-inclus, ma chère femme, un mandat sur la trésorerie de 500 fr. ; tu me feras plaisir d'en envoyer deux cents à ma pauvre mère avec le paquet ci-joint. Tu ne dois pas avoir d'inquiétude pour toi, j'aurai assez d'occasions pour t'en faire passer ; le malheur est que je ne gagne absolument que mes modiques appointements que je dépense pour mon entretien et ma nourriture et encore ne sommes-nous pas payés régulièrement, j'ai été obligé de vendre ma montre à répétition ; enfin je présume que le gouvernement aura assuré l'existence de nos familles. L'armée va partir pour la Syrie, le départ est fixé au 15 du courant ; nous allons essuyer de nouvelles fatigues et de nouvelles privations car nous aurons 15 ou 20 jours de desert ; je compte toujours sur ma robuste santé et le courage qui ne m'abandonne pas, aussi tranquillise-toi, j'espère encore sortir de celle-ci.

Je profiterai de toutes les occasions pour t'écrire ; veille à la conservation de notre cher Hippolyte. Songe à ta santé et à la paix de ton âme, ne te livre pas au chagrin et évite tout ce qui pourrait t'en causer ; d'ailleurs n'as-tu pas tout ce que tu pourrais désirer, une production de toi-même dont la présence ferait seule le bonheur de ma vie. O ! trop intéressante créature ! quand pourrai-je te voir ? Ah ! chère amie, tu ne connais pas ma position, souvent je renoncerais

à la vie si je savais positivement qu'avant quelques années d'ici je ne vous verrais pas. Enfin je vais encore pendant cette année courir les hasards de la guerre, mais ensuite je ferai tous mes efforts pour t'aller rejoindre et ne plus te quitter.

Adieu, je suis surchargé d'occupations. Embrasse mon fils et ma petite sœur.

Tout à toi.

LARREY.

***

Alexandrie, le 11 Thermidor an 7.

Je profite du courrier que le général en chef envoie en France pour t'écrire. Je ne sais ma chère amie si la lettre que je t'ai écrite avant mon départ de la Syrie t'est parvenue, comme il n'est parti aucun bâtiment depuis, je n'ai pu t'en écrire d'autres.

Les Anglais vous auront sans doute effrayés sur le sort de tous les Français Syriens, il n'auront pas manqué de vous dire que nous avions tous péri ou par les armes, la peste ou la famine. Mais heureusement les fléaux n'en ont frappé qu'une partie. A la vérité cette campagne a été bien pénible et je ne crois pas que depuis que les divers peuples se font la guerre on n'ait jamais rien vu de semblable. J'ai perdu plusieurs de mes camarades ; les uns ont été tués à mes côtés les autres expiraient à mes yeux des symtômes affreux de la peste sans exprimer le moindre regret. O ! triste souvenir ! leur image se retrace sans cesse dans ma mémoire; tous étaient venus dans ces climats inconnus pour partager nos travaux ; plusieurs d'entre eux m'étaient chers sous plusieurs rapports et surtout comme amis. Juge de ma douleur, ma bonne amie ! Maintenant je suis obligé de suppléer par moi-même à toutes les victimes ; j'ai failli succomber plusieurs fois au fardeau qui m'opprime ; deux cents fois j'ai vu la mort planer sur ma tête mais l'heure n'était pas arrivée ; toi seule ma chère Laville me faisait regretter la vie ; et mon cher Hippolyte. Suis-je assez heureux pour le posséder, existe-t-il le cher objet de mon cœur ? Voilà le plus grand sujet de mes alarmes ; je crois que sans vous deux et ma pauvre mère, j'abandonnerais l'existence affreuse que je traîne depuis le premier jour de mon exil dans un pays où nous n'avons jamais eu un seul instant de repos et je puis te le dire, qu'il n'est personne dans cette armée de plus malheureux que moi ; cependant le zèle et le courage ne m'abandonnent pas.

Quels tristes tableaux m'ont produit les combats de cette expédition syrienne, leurs ombres seules t'auraient fait frissonner... Je m'arrête sur cette campagne qui a ruiné ma santé et m'a privé de tout ce que je possédais comme effets, instruments, livres, etc.

Le général en chef m'a donné 4.000 fr. de gratification qui ne m'ont pas à peine remboursé mes pertes. Je l'ai prié, malgré ma pénurie, de te les faire passer, je pense qu'il le fera, ainsi voilà encore une ressource, je serai satisfait si tu les reçois. Pour moi je tâcherai de me remonter et de payer mes dettes avec les appointements qui me sont dus ; les objets d'entretien sont d'un prix exorbitant. L'avenir m'effraye et m'inquiète ; après avoir perdu plusieurs années, d'un âge où je devais fixer ma carrière et ma réputation, une fortune que j'aurais acquise en restant à Paris j'irai te rejoindre peut-être privé de la vue ou de la faculté de quelque membre et sans argent. Le malheur nous ôte à la vérité tout désir d'intérêt et nous n'aspirons qu'à notre retour en France, trop heureux ceux qui pourront y arriver indemnes et bien portants. Je n'ose me flatter de ce bonheur.

A peine arrivé de Syrie, je suis parti pour le camp des Pyramides où l'on attendait Murat bey. De là nous sommes venus à Aboukir pour repousser les ennemis qui avaient fait une descente et s'étaient retranchés dans cette presqu'île ; une bataille sanglante a décidé de leur sort, la victoire a été complète pour nous. Cependant, nous ne serons peut-être pas encore tranquilles, car nous sommes menacés sur d'autres points, aussi nous serons forçés d'y aller. J'ai conservé la vie aux braves généraux qui dans cette journée se sont distingués, comme aux soldats qui ont été victimes du sort de cette bataille. Ma récompense sera toujours le plaisir que j'éprouve intérieurement d'avoir été utile à mes concitoyens.

Tu dois avoir eu bien du chagrin, ma pauvre Laville, tes yeux auront souvent été baignés de tes larmes ; mais hélas ! combien mon sort est plus maheureux ! je suis seul, sans consolation, toujours en butte à mille peines, privations ou fatigues terribles, toujours privé de tes nouvelles, de mon enfant, de ma pauvre mère, de mon frère et de mes vrais amis. Pas une lettre de toi depuis quinze mois. O ! cruelle destinée quand aura-t-elle fini de nous tourmenter.

Songe à moi, ma bonne amie, et aie bien soin de mon fils ; dis bien des choses à Dubois, mon oncle, sa famille et tous nos amis, je n'ai pas le temps de leur écrire.

Adieu je t'embrasse de tout cœur et suis à toi pour la vie ton fidèle époux.

LARREY.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Août 1910

46e ANNÉE — N° 1265

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Acte d'état-civil de Louis XIII. Un lecteur peut-il me dire où je puis trouver la copie des actes ci-après :

Naissance.
Baptême.
Mariage.
Décès.

et le Procès-verbal du pélerinage à Saint-Marcou en l'Abbaye de Corbeny (Aisne) après le sacre. JEAN-HENRY.

—

Qui a traduit Walpole : Louis XVI ou Louis XVIII ? — Dans les notes de lecture du roi Louis XVIII, découvertes par M. Ernest Daudet, et qu'a publiées *Le Correspondant* du 10 janvier 1910, il est dit par ce prince :

Le seul ouvrage un peu considérable qui soit sorti de ma plume, c'est la traduction, *qui n'a jamais vu le jour,* du livre de M. Horace Walpole intitulé : *Doutes historiques sur la vie et le règne de Richard III.*

L'ouvrage de Walpole avait paru en 1768, et c'est quelques années après que Monsieur, comte de Provence, l'aurait traduit. Or, il existe à la Bibliothèque nationale une traduction du même ouvrage publiée à Paris en 1800, sous ce titre : *Règne de Richard III par M. Horace Walpole, traduit de l'anglais par* Louis XVI, *imprimé sur le manuscrit écrit en entier de la main du roi.* Dans un avertissement qui ouvre le volume, l'éditeur explique comment les événements de la Révolution ont fait tomber ce manuscrit dans ses mains et expose les raisons qui l'ont convaincu que l'écriture était bien celle du roi.

Il serait intéressant de rechercher s'il ne s'est pas trompé et si le manuscrit dont il parle, et qui est malheureusement perdu, n'était pas une copie de la traduction de Monsieur. J. R.

—

La demeure de Mme Roland. — Du *Paris Journal* :

Il semble bien qu'on ait procédé avec la plus grande légèreté, quand on a classé comme monument historique l'immeuble situé devant la statue de Henri IV, et apposé sur sa façade une plaque affirmant que là s'était écoulé la jeunesse de Mme Roland.

Il ressort, en effet, de l'examen par un érudit des « Papiers Roland », entrés depuis peu à la Bibliothèque nationale, que le graveur Gatien Philipon habitait, avec sa fille, au deuxième étage de la maison située à l'angle de la rue de Harlay et du quai de l'Horloge. L'acte de mariage de Mme Roland énonce : « demeurant rue de Harlay ». De plus, on relève, dans une lettre de Roland, de l'année 1780, cette indication : « Mon

adresse actuelle est M. R. L. P. (M. Roland de la Plâtrière), rue de Harlay, près le Palais, à Paris ».

Il paraît donc établi que c'est dans la maison du quai la plus proche du Palais de Justice que naquit et grandit Marie Philippon. Mais les archéologues sont-ils gens à confesser une erreur ?

—

Révolution. Cartouche jaune d'un Dragon. ... *il est si bon sujet que j'ai appris depuis peu de temps qu'il avait été renvoyé d'un régiment de Dragons où il servait avec une cartouche jaune.....*

Qu'était cette cartouche jaune ?

GALD.

—

Le chien de Montargis. — L'histoire du chien de Montargis est celle du châtiment de l'assassinat d'Aubry de Montdidier, poignardé par son ancien ami et compagnon d'armes, Richard de Macaire, dans la forêt de Bondy, en 1371

Je crois que tout le monde est d'accord sur ce point.

Que vient faire alors « Montargis » dans le titre de ce drame, qui a eu pour théâtre Paris et ses environs ? A. W.

—

L'anglaise de Béranger. — Vers 1849, le chansonnier Béranger, âgé de soixante ans, conçut une passion très violente pour une Anglaise qui le rencontra à Tours. Plusieurs chansons de son recueil posthume contiennent des allusions transparentes à cette passion sénile qui bouleversa complètement la vie du poète.

Sait-on le nom de cette Anglaise ? A-t-on, sur elle, des indications moins vagues que celles qui défrayent les ouvrages connus sur Béranger ? S. S.

—

Les Cavaignac, sous-préfets de Lesparre. L'un de nos aimables et savants intermédiairistes pourrait-il me dire ce qu'il y a de commun entre le régicide *J. B. Cavaignac*, sous-préfet de Lesparre de juillet 1804 à mai 1814, et *J. B. Cavaignac*, également sous-préfet de Lesparre de 1819 à 1830 ?

Ce dernier affirme, le 29 mai 1841, (Archives nationales F[1], I, 157[11]), avoir exercé les fonctions de sous-préfet pendant 21 ans ; pourtant de 1819 à 1830 il n'y a que 11 ans. Où prend-il les 10 autres années qu'il met en ligne de compte ?

P. DARBLY.

Bochart. — Les armoiries de Claude Bochart, seigneur de Farinvilliers, conseiller au Parlement de Paris ?

BENEDICTE.

—

Charron. — Les armoiries de Louise Adélaïde Charron de Granval, mariée en 1750 à L.J. Fr. marquis de Chérisey ?

BÉNÉDICTE.

—

Le marquis de Langallerie. — Existe-t-il quelque portrait du curieux personnage de ce nom ? Philippe de Gentils, marquis de Langallerie naquit vers 1668 et mourut en 1717. Par la même occasion, on demanderait si, dans ces dernières années, quelque travail historique aurait été publié sur ledit marquis ?

ARCH. CAP.

—

Lemaistre de Villier. — Un aimable correspondant de l'*Intermédiaire* pourrait-il me renseigner sur le personnage suivant :

Mathurin Lemaistre, sieur de Villier, chevalier de Saint-Louis (1697), major de Thionville, Marsal, etc., (mort avant 1714) dont la fille fut mariée en 1714, à Longwy, à François Anjorrant, seigneur de Conflans, capitaine au régiment de Louvigny (d'une famille du Berry) ?

J. F.

—

Une parole du chancelier Oxenstiern. — Dans les très curieux articles qu'envoie M. Louis Teste au *Patriote* de Bruxelles notre éminent confrère a écrit :

Il faut toujours se rappeler la réponse du chancelier Oxenstiern à son fils, qu'il envoyait au congrès de Wesphalie et qui lui exprimait la crainte de n'être pas à la hauteur de sa mission.

« Mon fils, vous ne saurez jamais assez combien sont bêtes ceux qui gouvernent les hommes ! »

Quel était ce chancelier Oxenstiern ? Quel était ce fils ?

Où et quand ce mot a-t-il été dit ?

OMICRON.

—

Un ouvrage inédit de Racine. — On lit dans *Comœdia* :

L'abbé Joseph Bonnet vient de faire une découverte destinée à faire sensation dans le monde des lettres.

En étudiant, à la bibliothèque Impériale

de Saint-Pétersbourg, les textes recueillis en France au dix-huitième siècle par le prélat polonais Zalusky, l'abbé Joseph Bonnet a trouvé un manuscrit de 410 pages intitulé: *L'esprit de David ou Traduction nouvelle des 150 psaumes de David.* Huit pages étaient arrachées qui contenaient très probablement le nom de l'auteur et la préface. Se fondant sur des raisons précises, véridiques et nombreuses, l'érudit abbé attribue le manuscrit à Jean Racine et a fait part de sa trouvaille aux membres de l'Académie Française, leur demandant la permission de publier *L'Esprit de David* sous la signature de l'auteur de *Phèdre*.

Le débat sera des plus curieux et des plus importants. Mais d'ores et déjà, il semble que l'Académie Française ne veuille pas s'y engager quels que soient les arguments de l'abbé Bonnet et l'intérêt de sa communication.

Comment l'authenticité du manuscrit est-elle démontrée ? V.

—

Renouard de la Tourelle. — Un aimable correspondant de l'*Intermédiaire* pourrait-il me renseigner sur le personnage suivant :

Guillaume Renouard de la Tourelle, capitaine au régiment d'infanterie de Rouergue, aide-major de Thionville (1699), fils de Honoré de Renouard de la Tourelle et de Jeanne Banens, tous de la paroisse de Saint-Laurent de Brantôme, diocèse de Périgueux. Il mourut à Thionville le 31 mars 1748, âgé de 98 ans.

J. F.

—

La citoyenne Tremblay, imprimeur. — Pourrais-je avoir des renseignements sur cette citoyenne dont l'imprimerie, en 1793, était rue Aubri-le-Boucher n° 43. Y avait-il parenté ou simple similitude de nom entre elle et le fameux Tremblay imprimeur (pendant un temps) du *Père Duchêne*? A. N.

—

Armoiries à identifier : chargée de trois aigles. — Sur un canon qui appartient à la ville d'Issoudun, en Berry, et qui se trouve dans la tour, on lit la date de 1551 ; un écusson en relief porte *de... à une bande de... chargée de trois aigles au vol éployé membrés et becqués de...* »

Au-dessus, un faucon en relief aussi, avec son grelot. Trois anses représentant un dauphin. Aucun renseignement sur la provenance de ce canon.

A quelle famille appartiennent ces armoiries ? H.

—

Armoiries des Célestins. — Cet ordre monastique avait pour blason, à Lyon : *d'azur à une croix ancrée longue, entrelacée d'une lettre S d'argent ou d'or ? accostée de deux fleurs de lys du même.*

A Paris, il marquait ses livres d'un fer doré en écusson ovale portant une croix longue pattée, enlacée aussi d'une lettre S accostée de deux fleurs de lys.

Il est probable que toutes ses communautés en France portaient un blason semblable et l'on demande ce que signifiait la lettre S. Sus.

—

Bellange (ou Bellangelus). Eques in incide. — Quel est le sens exact de cette inscription ? Y a-t-il d'autres graveurs que ce Bellange qui en ait usé ? Et ce Bellange lui-même, qu'en sait-on, de lui, de ses œuvres et de leur valeur ?

+

—

Perjuramenta. — Dans les conclusions des chapitres des évêchés de Bayeux, de Lisieux et autres et dans les conclusions de l'Université, on trouve fréquemment les mots :

Convocare per juramenta et domos ou per juramenta et per domos.

Quel est le sens du mot : Juramenta ?

Beaujour.

—

« Daphnis et Cloé » de Camille Desmoulins. — Camille Desmoulins a écrit le livret d'un opéra : *Daphnis et Cloé.* Qu'est devenu cet ouvrage ?

J.-B.

—

Cape et épée. — Les lexicographes disent que cette expression s'applique à des ouvrages qui n'ont « que la cape et l'épée », c'est-à-dire sans grande valeur ; ce serait synonyme de pauvreté.

Il me semble cependant que j'ai vu désigner sous le nom de romans « de cape et d'épée » des ouvrages renfermant des aventures dans lesquels l'épée joue un grand rôle, les *Mousquetaires* d'Alexandre Dumas, par exemple. Il est vrai que, dans ce cas, le mot « Cape » ne s'explique pas bien.

En résumé, de quel côté cette expressin est-elle bien employée?

César Birotteau.

—

Les Anti. — Existe-t-il une bibliographie des livres Anti (tel l'*Anti Lucrèce*, etc., etc. A. G. C.

—

Le sang est de la chair liquide. — Est-ce bien Bordeu, un médecin célèbre du XVIIIe siècle, qui a dit le premier que « le sang n'était que de la chair liquide »?

Alpha.

—

« De l'argent, encore de l'argent, toujours de l'argent », mot prêté à Napoléon. — Un obligeant confrère pourrait-il me dire si Napoléon Ier, paraphrasant la formule de Danton s'est exprimé de la sorte et en quelle circonstance? J. M. A

—

Ergastolo. — J'ai dernièrement cité *eucalyptus*, dont la racine (εὖ καλύπτω) signifie *je couvre bien*, alors que cet arbre est un de ceux dont l'ombre et l'abri sont absolument nuls.

En voici un autre de la même catégorie.

En latin *ergaslulum* est le nom que l'on donnait à une sorte d'atelier où les esclaves étaient contraints à de pénibles travaux. Par extension il signifia *prison, maison de force*. Jusqu'ici le sens est conforme à celui de la racine, le verbe est ἐργάζεσθαι, auquel on a reconnu de tous temps le sens de *travailler*, avec même une idée de labeur pénible, difficile. A côté, ἐργαστήριον a le même sens qu'*ergastulum*, atelier, etc.

Maintenant prenons le mot italien *ergastolo*, — c'est à lui que j'en veux. — Les dictionnaires lui donnent à l'unanimité le sens d'une peine — ou plutôt d'un supplice — qui consiste à enfermer un homme dans une cellule, et à *l'empêcher de travailler*. Il parait que l'inaction et le silence auxquels on est astreint ont rapidement raison des plus robustes. Luccheni, l'assassin de l'Impératrice d'Autriche, est mort dernièrement, à la suite d'une villégiature, assez courte, cependant — en *ergastolo*.

Peut-on donner des raisons — une seule suffit etc..., — à ces contradictions?

Jacques Renaud

Ecouvilles. — Dans une lettre écrite par Madame Roland, en janvier 1788, on lit cette phrase : « Il serait triste que cette perruque fût houspillée par quelque petit chien qui la traînerait parmi les *écouvilles* ».

Quelle est, au juste, la signification de ce vieux mot ?

Henry Gauthier Villars.

—

Massongen, Massongy, Montmasson : étymologie. — Une commune du Valais se nomme *Massongen* ; une autre commune du Chablais se nomme *Massongy* ; une localité se nomme *Montmasson* : quelle serait l'étymologie de ces différents noms ? P. M.

—

Rébus, caricatures. Le plylactère. — Dans des rébus, des caricatures, sont figurés des personnages de la bouche desquels sortent des paroles entourées d'un trait. Comment appelle-ton ce dessin ? Le mot *plylactère* ne me parait pas exact.

A. G.

—

Liabouvisme. — On lit dans l'*Eclair* :

Le mot *liabouvisté* a été créé en ce journal au lendemain de l'exécution de Liabeuf. En un de ses si personnels *Billet-Eclair*, mon excellent ami W. Sérieyx écrivait (2 juillet 1910) :

« Composé d'« intellectuels », de maniaques de l'erreur judicaire, de révolutionnaires, d'anarchistes et d'apaches de tous genres, un *Bloc Liabouviste* se dresse derrière une barricade, de l'autre côté de laquelle se trouvent tous les partisans et les défenseurs de l'Ordre. »

On s'explique le sens du mot : les plus sévères étymologistes n'auront que des éloges à lui décerner ; le mot est bien construit.

Son auteur, évidemment, a été hanté par le souvenir d'un autre mot : si de Liabeuf il a fait liabouvisme, c'est que Babeuf a fait babouvisme.

Les étymologistes seront peut-être satisfaits, plus tard, de retrouver, ici, cette note en passant.

—

Société du mercredi. — Quelle était cette société dont parle Grimod de la Reynière dans son *Almanach des Gourmonds* (an XII, 1804, p. 185) et qui se réunissait chez Leyacque ? Tous mes remerciements par avance aux intermédiairistes qui voudront bien me renseigner.

Nothing.

Réponses

Couronne de Charles VII (LXI, 834, 758 ; LXII, 118). — Je ne crois pas que même à leur sacre, les rois de France aient jamais porté la couronne fermée avant François Ier ; encore celui-ci ne la prit-il que plus tard En tous cas, aucune représentation, miniature, tableau, vitrail, effigie gisante ou debout ne donne à un roi la couronne impériale. Ainsi dans les armes de Jeanne d'Arc où, selon moi, figure la vraie couronne du sacre, elle n'est pas fermée.

Les six premières couronnes mentionnées dans l'inventaire de 1508, sont certainement ouvertes ; il n'y est question, en effet, que de fleurons ; si elles avaient présenté des volutes se réunissant en un gros bouton gemmé, ne l'aurait-on pas indiqué ?

Mais voici un document certain ; par lettres datées à Blois du 21 avril 1505, Louis XII envoya la couronne d'or de son sacre à la Sainte-Chapelle royale de Dijon, pour être adaptée à l'ostensoir de la Sainte Hostie. Or, cette couronne fut passée à mi hauteur du pinacle en clocheton, et y demeura jusqu'à la Révolution L'ostensoir n'existe plus, mais nous en avons des images fidèles où on le voit annelé de la couronne non fermée.

H. C. M.

Jeanne d'Arc et la domination anglaise (LX, 218, 285 342, 397, 449, 503, 677, 789). — En 1216, Louis le Lion, futur Louis VIII, appelé par l'Angleterre, la conquit, fut couronné à Londres. Il ne put se maintenir L'histoire montre l'absolue incompatibilité entre l'Angleterre et toute nation continentale. Dès que les ducs de Normandie devinrent rois d'Angleterre, la Normandie commença de se retirer d'eux ; Jeanne d'Arc fit éclater l'évidence d'une vérité ethnique latente ; son sacrifice épargna aux deux peuples un siècle peut-être de luttes affreuses.

Fagus.

Une accusation contre Sixte IV (LXI, 667, 787). — En attendant l'étude promise par M. Henri Trouville, voici les quelques renseignements que j'ai pu recueillir sur cette question très insuffisamment traitée dans l'*Intermédiaire* du 30 mai. Car quand il s'agit d'erreurs historiques aussi graves et aussi répandues, (celle-ci traîne un peu partout mais surtout chez les médecins) il ne faut pas seulement montrer *à priori* que la chose est invraisemblable comme l'a fait, fort bien d'ailleurs, le Dr Albert Battandier, mais il est encore nécessaire de rechercher la genèse et la marche de l'erreur comme de nos jours nombre d'historiens l'on fait si heureusement pour d'autres questions (Cf. notamment Frédéric Duval à propos des prétendues Terreurs de l'An Mille).

Dans son ouvrage *les Seins à l'Eglise* (Maloine, Ed.) p. 120, n. 2. le Docteur Witkowsky donne, à propos de Sixte IV, la citation suivante :

« A la requête des Cardinaux de Sainte-Luce et Pierre Reiro, dit Wesselus de Groningue, il permit d'exercer la sodomie les trois mois les plus chauds de l'année avec cette clause : *fiat ut petitur* (soit fait comme il est requis) ».

Dans un autre ouvrage du Dr Garnier, on peut lire la même affirmation audacieuse avec, comme référence, un anonyme: *Rome et ses Papes* (Paris 1870).

J'ai été assez heureux pour retrouver cet ouvrage à la Bibliothèque nationale sous la cote 8° H.-807. En voici le titre exact : *Rome et ses Papes. Histoire succincte du grand pontificat par M. F. G.* Bruxelles. J. P. Melines Ed. 1833. Effectivement à la page 235 on y lit :

Son règne [celui de Sixte IV] est la honte de son nom. Il est difficile de répéter sans répugnance les obscénités qui le salirent. Sous lui des lieux de prostitution s'élèvent ; le libertinage public est érigé en branche d'industrie et la taxe des lieux immoraux confondue avec les oblations des fidèles. *A la demande des neveux du pontife, la sodomie est autorisée pendant trois mois de l'an*, les courtisanes deviennent portions intégrantes des bénéfices quand on les aliène et c'est au milieu de cette anarchie de démoralisation que le pape lui-même expire d'épuisement et de débauche.

Voir l'allemand Wesselus dans son livre des *Indul. pap.* — Wesselus vivait dans ce temps ; on le surnommait : *Lumen mundi.*

Dans un de ses ouvrages (*A historical Sketch of sacerdotal celibacy in the christian church*, Boston 1884). Ch. Lea écrit ceci sur Sixte IV, p. 344 :

« Sixte IV was believed to embody the utmost possible concentration of human wickedness until Borgia came to divide with him the preeminence of evil. »

En s'appuyant en note sur la citation suivante :

Leno vorax, pathicus, meretrix, delator, adulter
Si Romam veniet, illico cretus erit
Pædico insignis, prædo furiosus, adulter
Exitiumque urbis perniciesque Dei
Gaude, prisce Nero, superat te crimine Sixtus.
Hic scelus omne simul clauditur et vitium.

Steph. Infessuræ Diar. Rom. Ann. 1484 (*Eccard Corp Hit.* II, 1941.)

On trouve quelques renseignements sur Wesselus de Groningue dans la *Bibliographie universelle* de Michaud et le *Dictionnaire critique* de Bayle. On y voit notamment qu'il eut comme patron Sixte IV avant son avènement. Avec ces indications un intermédiairiste va certainement nous donner bientôt le texte et la référence exacte de Wesselus qui me semble avoir été le premier à avancer la calomnie en question (car c'en est une assurément). K L.

—

Madame Du Barry. Prédictions (LXI, 665; LXII, 120). — M. Jacotot nous dit que Pidansat de Mairobert fut secrétaire de Louis XV. Certes Mairobert dut, à l'administration du roi de France, la faveur d'une bonne chambre à la Bastille, mais je ne vois nulle part qu'il ait jamais été secrétaire de Louis XV. Le fut-il réellement du duc de Chartres ? Si oui, cette situation pourrait expliquer certaines de ses *Anecdotes* ou quelques-uns de ses articles des *Mémoires secrets*.

ALPHA.

—

Les mots de Barère (LXII, 108). — Voici le texte exact des paroles prononcées par Barère en votant la mort de Louis XVI, à la séance de la Convention des 16-17 janvier (Archives parlementaires première partie tome 57 page 367) :

Si les mœurs des Français étaient assez douces, et l'éducation publique assez perfectionnée pour recevoir de grandes institutions sociales, et des lois humaines, je voterais dans cette circonstance unique pour l'abolition de la peine de mort, et je porterais ici une opinion moins barbare. Mais nous sommes encore loin de cet état de moralité ; je suis obligé d'examiner avec une justice sévère la question qui m'est proposée.. La réclusion jusqu'à la paix ne me présente aucun avantage solide : un roi détrôné par une nation me paraît un mauvais moyen diplomatique., Le bannissement me semble un appel aux puissances étrangères, et un motif d'intérêt de plus en faveur du banni. J'ai vu que la peine de mort était prononcée par toutes les lois, et je dois sacrifier ma répugnance naturelle pour leur obéir. Au tribunal du droit naturel, celui qui fait couler injustement le sang humain doit périr ; au tribunal de notre droit positif, le Code pénal frappe de mort le conspirateur contre sa patrie et celui qui a attenté à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat ; au tribunal de la justice des nations, je trouve la loi suprême du salut public. Cette loi me dit qu'entre les tyrans et les peuples, il n'y a que des combats à mort. Elle me dit aussi que la punition de Louis, qui sera la leçon des rois, sera encore la terrible leçon des factieux, des anarchistes, des prétendants à la dictature, ou à tout autre pouvoir semblable à la royauté.

Il faut que les lois soient sourdes et inexorables pour tous les scélérats et ambitieux modernes. L'arbre de la liberté, a dit un auteur ancien, croît lorsqu'il est arrosé du sang de toute espèce de tyran.

La loi dit la mort, et je ne suis ici que son organe.

On voit que ce sont bien les paroles rapportées par Macaulay. Barère présidait la séance et céda momentanément le fauteuil à Vergniaud qui alla voter et mentionner son vote.

J'avoue que je ne sais ni le nom de l'auteur ancien ni rien confirmant ou démentant le propos tenu par Barère le jour de la mort de la reine. GÉO L.

—

Napoléon offrant son épée à la Russie (LXII, 161). — Il y a erreur de dire que Napoléon n'était pas sous-lieutenant en 1789. Il a été nommé *lieutenant en second* au régiment de La Fère, le 1er septembre 1785. Il fut promu lieutenant en premier au régiment de Grenoble, le 1er avril 1791, et capitaine en second au même corps (devenu 4e régiment d'artillerie) le 6 février 1792. Le 27 du même mois (février 1792), il était lieutenant colonel en second du 2e bataillon des Gardes nationales de la Corse, et passa en cette qualité au 1er bataillon le 2 avril suivant.

Donc, s'il a écrit en Russie en 1789, il était lieutenant, et s'il a demandé au général Zaborowsky, en 1792, à servir sous

ses ordres, il avait le grade de capitaine.

Je ne connais aucune pièce qui puisse me convaincre de ce qu'assure M. le comte Paul de Chérémeteff. L'on sait seulement qu'à un moment (en 1795) Bonaparte eut la pensée d'aller servir en Turquie pour organiser l'artillerie du Sultan. Mais sa nomination au Comité (21 août 1795) modifia ses idées, sans cependant qu'il y renonçât entièrement, puisqu'il annonça à son frère Joseph sa nouvelle position dans les termes suivants (Paris, 20 août 1795) :

Je suis attaché en ce moment-ci au bureau topographique du Comité de Salut Public pour la direction des armées à la place de Carnot. Si je *demande*, j'obtiendrai d'aller en Turquie comme général d'artillerie, envoyé par le Gouvernement pour organiser l'artillerie du Grand Seigneur, avec un bon traitement et un titre d'Envoyé très flatteur..... ... La Commission et l'Arrêté du Comité de Salut Public, qui m'emploie pour être chargé de la direction des Armées et des plans de campagne, étant très flatteurs pour moi, je crois qu'ils ne veulent plus me laisser aller en Turquie : nous verrons, etc... Ecris-moi toujours dans l'hypothèse que j'allasse en Turquie.

Le 5 septembre, il mande de nouveau à Joseph :

Le Comité a pensé qu'il serait impossible que je sortisse de France tant que durera la guerre ; je vais être rétabli dans l'artillerie et probablement que je continuerai à rester au Comité.

On voit donc que Bonaparte avait eu l'idée bien arrêtée d'aller à Constantinople, il en avait touché quelque chose aux membres du Comité et, sur leurs observations, il avait renoncé momentanément à ses projets à cet égard et les avait repris vers la fin de septembre, comme il l'écrit à son frère (27 septembre) :

Il est question plus que jamais de mon voyage ; cela serait même décidé s'il n'y avait pas tant de fermentation ici ; mais il y a dans ce moment quelques bouillonnements et des germes très incendiaires ; cela finira sous peu de jours.

En effet cela finit quelques jours plus tard comme l'annonçait Bonaparte... il n'alla pas en Turquie car le 13 Vendémiaire an IV (5 octobre 1795) il était nommé commandant en second de l'armée de l'Intérieur ; le 15 il réprima victorieusement le soulèvement contre la Convention... et le 2 mars 1796, il était Général en chef de l'Armée d'Italie... Il n'avait plus l'intention d'aller organiser l'artillerie du Grand Seigneur.

Désiré Lacroix.

* * *

M. Frédéric Masson a publié sur cette question une note très intéressante : voir *Napoléon inconnu* T. II, 526-527. Pourquoi les Russes ne produisent-ils pas enfin leur document ?

Quant au grade de Bonaparte en 1789, il n'est pas bien difficile à connaître : du 8 au 12 septembre 1785 Bonaparte passe, à Paris, devant l'examinateur Laplace, les examens pour le grade de lieutenant d'artillerie.

Du 23 au 28 septembre, on publie la liste des élèves admis ; Bonaparte est le 42e sur 58.

28 septembre, il est nommé lieutenant et affecté sur sa demande, au régiment de la Fère. La date de la nomination est reportée au 1er septembre. Le brevet, qui appartient à S. A. le prince Victor, a été exposé, en mai 1895, à l'Exposition de la Révolution et de l'Empire ; il fut signé à Saint-Cloud par Louis XVI et contresigné par le maréchal de Ségur ; Bonaparte y est nommé lieutenant en second de la compagnie de Bombardiers de d'Autume au régiment de la Fère.

Vers le 5 novembre, Bonaparte arrive à Valence ; il est classé lieutenant en deuxième à la cinquième brigade, commandée par le chef de brigade Quintins.

Il est reconnu officier au régiment de la Fère le 10 janvier 1786.

Il reste lieutenant en second jusqu'au 2 juin 1791, où il est nommé lieutenant en premier au 4e régiment d'artillerie, ci-devant Grenoble, pour prendre rang du 1er avril.

Bonaparte n'a jamais été sous-lieutenant.

V. B. D

Le sénatus consulte de déchéance en 1814 (LXII, 106, 173). — Le texte de ce document historique ne figure pas dans l'*Histoire de l'Empire* par Thiers, mais on en trouve les motifs ou considérants tome quatrième livre trente-cinquième de l'ouvrage :

. . . .

. . . .

Dans cette même journée (2 avril 1814) le Sénat prononça définitivement la déchéance de Napoléon. La résolution formulée en deux

articles essentiels portait que la souveraineté héréditaire établie dans la personne de Napoléon et de ses descendants était abolie, et que tous les Français étaient déliés du serment qu'ils lui avaient prêté. La proposition une fois présentée ne pouvait être adoptée qu'à l'unanimité. Elle le fut sans aucune résistance, dans une sorte de silence grave et triste, comme un arrêt du destin déjà rendu ailleurs, et plus haut que le Sénat, plus haut que la terre. Il n'y avait de satisfaits, et osant le montrer que les anciens opposants. Ainsi furent-ils chargés de rédiger les considérants de cet acte capital. M. Lambrechts accepta cette mission, et parlant pour le sénat comme il eût fait pour lui-même, il proposa les considérants qui suivent :

Napoléon avait violé toutes les lois en vertu desquelles il avait été appelé à régner; il avait opprimé la liberté privée et publique enfermé arbitrairement les citoyens, imposé silence à la presse, levé les hommes et les impôts en violation des formes ordinaires, versé le sang de la France dans des guerres folles et inutiles, couvert l'Europe de cadavres, jonché les routes de blessés français abandonnés, enfin porté l'audace jusqu'à ne plus respecter le principe de vote de l'impôt par la nation, en levant les contributions dans le mois de janvier dernier sans le concours du Corps législatif, jusqu'à ne pas même respecter la *chose jugée*, en faisant casser l'année précédente la *décision du jury d'Anvers*.

Napoléon, par ces motifs, devait être déclaré déchu du trône, et ses descendants avec lui.

. . . .

. . . .

Quelques lignes plus loin, l'historien fait remarquer que tous ces actes extraordinaires figurant comme griefs et jusqu'à cette *chose jugée* qui n'a pas été respectée — avaient été votés sans mot dire, par le Sénat de 1804 à 1814 mais qu'à l'égard de la déchéance tout fut accompli en grande hâte. ALEXANDRE REY.

—

La redingote grise (LXII, 52, 120). — Remarquons d'abord que Capote et Caban ont des étymologies distinctes (1). Nous avons tous vu la redingote grise, soit au Louvre (Musée des souverains) soit ailleurs; seulement, Napoléon en avait plus d'une ; d'autant mieux que sa corpulence a beaucoup varié dans le cours de sa vie, comme chacun sait. Or, les contemporains ne lui ont pas toujours donné une forme absolument identique, dans leurs reproductions. Nous pourrions en citer trois formes différentes : 1° La redingote grise ordinaire à longs pans, telle qu'on la représente habituellement ; 2° Une autre redingote qui lui servit dans la campagne de Russie, d'après Mme Domergue, la femme du Régisseur du théâtre Français de Moscou (qui termina la retraite dans les équipages de l'empereur, et qui nous a minutieusement décrit son costume, par ces froids si rigoureux). Cette redingote si ample, en forme de pardessus, nous a été admirablement conservée dans les dessins si intéressants d'un vétéran de l'armée Wurtembergeoise, de Faber du Faur. Elle formait un surtout tellement ample, que Napoléon s'en revêtait *par dessus son épais costume polonais, à brandebourgs en or et à fourrures* de martre-zibeline : cela ne rappelle en rien nos redingotes modernes.

La troisième sorte de redingote grise que nous avons connue à Napoléon, c'est celle qu'il portait à Waterloo, une redingote à larges et courtes pattes dans le dos (si nous nous en rapportons au dessin donné par M. Georges Barral ; dont les deux grands pères ont assisté à cette bataille, et ont vu l'empereur ce jour-là, on peut donc l'en croire absolument) (1).

Enfin à Sainte-Hélène, où Napoléon portait encore une redingote grise, il lui donne un tout autre nom dans son testament (caban ou capote, peu importe, dès là qu'il lui donne un autre nom que celui de redingote, qui, à proprement parler à le sens de vêtement pour monter à cheval : *Reding-Coat*). Le grand point n'est pas de savoir comment on désignait vulgairement son surtout gris, mais comment il l'appelait par lui-même, car à ce point de vue, il savait (mieux que personne) le nom qu'il devait donner à ses vêtements ; fussent-ils ou non d'origine anglaise, primitivement.

En Russie notamment, comme il l'endossait par dessus son uniforme de colo-

(1) C'est important, en ce qui concerne le capuchon, indiscutable dans capote, mais très discutable dans caban, de l'avis même des tailleurs (du siècle dernier).

(1) Cette redingote (à pattes) est à gros plis dans le dos.

nel des chasseurs à cheval de la garde (déjà recouvert lui-même par son ample polonaise à fourrures), bien loin d'être ouverte en avant, sa redingote grise était boutonnée jusqu'au col ! De sorte que cet ample pardessus lui donnait l'aspect d'une futaille rebondie, d'une extrême largeur. *Nous sommes bien loin, dans la réalité historique, de l'idée que l'on se fait généralement d'une redingote ordinaire. C'est là, pour nous, le mauvais côté de ce terme usuel.* De là, le motif de notre observation, qui n'est que trop fondée.

Dr Bougon.

***

Napoléon, dans son testament, Etat A, à l'article « Habillement », indique : *1 capote grise et verte*. Ni dans les Etats suivants, ni dans les Inventaires, ni dans les Codicilles, ni dans les Instructions qui accompagnent et complètent l'acte de sa dernière volonté, l'Empereur ne fait allusion à un « caban gris ».

Pourquoi on a pris l'habitude de dire « la Redingote grise » ? C'est bien simple : c'est que le mot redingote était également employé par les civils et les militaires pour désigner cette partie du vêtement, importée d'Angleterre depuis la fin de la Régence ; importation qui ne s'était pas faite sans soulever les protestations violentes des coupeurs d'habits de Paris, puisqu'ils avaient fini par obtenir qu'il fût interdit de les exposer soit à l'extérieur des magasins sur des mannequins, soit à l'intérieur derrière la vitrine de la rue, soit même en enseignes peintes grinçantes au vent.

Sans oser trop affirmer, on peut dire que la mode en fut réellement donnée lors du voyage de l'empereur Joseph II à Paris, au printemps de 1777. Les Parisiens étaient séduits par la simplicité — feinte ou réelle — de ce prince qui se promenait à pied dans les rues, sans appareil et sans suite, entrait dans les magasins, les boutiques, les échoppes, et ne se montrait partout que vêtu d'une modeste redingote de drap gris, ou vert, ou brun, tout uni, au scandale de la cour de Versailles parée de soie et de velours, chamarrée d'or et d'argent.

On peut voir à Versailles un fort curieux portrait du prince de Condé, peint à cette époque à cheval, en redingote grise, petit chapeau noir, ruban de Saint-Louis — porté comme plus tard celui des grognards — qui lui donnent un faux air de « Petit Caporal » tout à fait amusant.

Mais, déjà, la redingote venait d'être introduite dans l'armée française ; l'ordonnance de Saint Germain (31 mai 1776) la prescrivait pour l'infanterie, et comme elle devait être de la couleur de l'habit de la troupe, elle était blanche, ou mieux, grise, beige. L'étoffe était fabriquée en mélangeant 66 pour cent de laine blanche et 34 pour cent de laine noire.

Les procédés de fabrication, le foulage entre autres, étaient des plus primitifs. Le drap bien dégraissé, bien pur, on s'occupait de sa force et de sa qualité. On mettait dans une auge des pièces de 20 à 25 mètres (60 à 75 pieds) sur lesquelles on versait un demi-hectolitre d'urine ; puis, vers la fin de l'opération, même quantité avec du savon, si la pièce ne dégorgeait pas assez bien ; puis on procédait au lavage et au mondage. On prétendait qu'ainsi la laine était extrêmement épurée et que la couleur y gagnait du ton, de l'éclat...

Il semble que, d'abord, le mot redingote, malgré l'ordonnance de Saint-Germain, ait été réservé au « surtout » des officiers, et que ce même vêtement se soit appelé capote pour la troupe. Il y a pourtant une différence notable entre ces deux vêtements. C'est que la redingote est plus ajustée à la taille.

L'ordonnance du 25 avril 1767 réglementa l'usage des capotes pour les officiers ; c'est alors que l'infanterie française revêtit la redingote, empruntée à l'armée autrichienne, sans toutefois en imiter le dos juponnant, ou froncé à gros plis, le long de l'encolure.

Il est certain que Bonaparte, à Arcole, quand il fit une chute dans la boue de l'Alpon, portait une redingote grise; pour qui sait combien Napoléon restait attaché aux modes anciennes, coupes et couleurs de vêtements, il n'est pas douteux que cette redingote ne soit le reste de son uniforme d'officier d'artillerie. Je sais bien que l'artillerie avant d'être divisée en régiments (1786) portait le n° 64 dans la liste de l'Infanterie française et qu'à ce titre cette arme aurait pu revêtir la redingote grise des fantassins. Mais, jugeant d'après ce que nous voyons sous nos yeux, de nos jours où les officiers d'in-

fanterie ont fini par se faire donner la pelisse, vêtement uniquement réservé aux hussards, n'est-il pas permis de supposer que les officiers d'artillerie de 1785 ont fait de même et, malgré les règlements, se sont attribué une pièce d'habillement qui leur était refusée, puisqu'ils ne devaient porter que le manteau bleu sans manche ?

Ce terme « redingote » disparaît des règlements militaires dès le début de la Révolution. Est-il proscrit comme trop anglais ou trop aristocratique ? Question...Et il se trouve ainsi que l'expression employée dans le Testament de Sainte-Hélène est parfaitement correcte en nommant capote ce qui s'appelait redingote avant 1789.

Le retour des Bourbons ramène l'expression désuète et la décision ministérielle du 5 décembre 1815 donne les plus minutieux détails sur les proportions et les formes de la redingote des officiers de l'infanterie française de ligne : drap gris, collet montant, parements en bottes, d'une longueur telle qu'elle descendît à 320 millimètres de terre. Six ans plus tard, elle fut attribuée pareillement aux sous-officiers de l'arme.

Mais, sous la Révolution et l'Empire, c'est seulement des « capotes » qu'il s'agit tout au moins en tant qu'expression du règlement militaire. Je n'ignore pas que le sergent Orson, dit qu'il se fit faire, en 1800, à Saint-Gall, une redingote grâce à la générosité de son hôtesse qui lui remit 40 francs pour les donner à son brave mari à qui la redingote était commandée. Je sais également que Des-Genettes, dans ses *Souvenirs*, parle des redingotes des généraux à l'armée d'Italie en 1794 et 1795 ; mais cela prouve seulement que, dans le public, l'appellation se conservait toujours.

Les premières capotes furent données en 1792 à l'armée de Belgique ; malgré les rigueurs du froid, pendant ces terribles campagnes du Nord 1792 à 1797, on ne voit pas que l'usage en ait été généralisé. Ainsi, parfois, on les donna comme gratifications, comme récompenses ; tels, par ailleurs, les sabots des soldats de Raffet.

C'est en l'an XII seulement qu'apparaît dans les instructions ministérielles *la capote de campagne* ; désormais ce vêtement sera inséparable de l'habillement d'uniforme du fantassin.

En 1830, le mot redingote disparaît définitivement, il émigre, ou est exilé de nouveau...

Bonaparte parut à Rastadt (1797) avec une redingote grise et une bleue. Il est fort probable qu'il avait une de ces redingotes à la triomphale réception du 10 décembre 1797 dans la grande cour du Luxembourg ; à Marengo, 18 juin 1800, il était enveloppé dans un manteau bleu, qui, sauf sa légère baguette d'or sur le collet, était absolument pareil à son manteau d'officier d'artillerie. C'est de ce même vêtement qu'il se faisait recouvrir, dans les dernières heures de sa vie, à Sainte-Hélène.

Le Musée de l'armée possède une redingote grise dont l'insatiable, l'inaltérable piété des fidèles a entièrement fait disparaître les doublures. La taille en est très haute dans le dos ; le collet est celui d'avant 1789, replié, tandis que celui des capotes de l'Empire était droit, pointant carrément par devant, sans agrafes. Les boutons sont en étoffe, comme dans les vêtements civils, tandis que ceux de la capote de la Garde étaient à l'aigle. On n'y voit aucune bride ou attente d'épaulettes.

C'est donc l'aspect tout civil de ce vêtement qui lui a fait donner, populairement, le nom de redingote et non celui de capote, après 1830. D'ailleurs les fournisseurs de l'Empereur eux-mêmes ne paraissaient pas bien fixés sur le terme à employer pour le désigner, car ils se servent indistinctement des deux mots. On sait qu'elle était en drap de Louviers, qu'elle valait d'abord 200 francs, puis en 1815, 160 francs seulement ; ce qui est encore horriblement cher quand on examine le drap et la façon de ce vêtement, et l'Empereur avait furieusement le droit de dire que ses fournisseurs le volaient.

Napoléon portait des redingotes de plusieurs couleurs : grises, bleues, vertes, marron. Sauf celle qu'il fit faire au retour de Russie (28 décembre 1812) qui était ouatée et garnie de chinchilla, ces redingotes, d'un poids très léger, étaient plutôt des cache-poussière, si l'on peut dire. On ne peut pas prétendre, comme on l'a fait, qu'il portait la redingote grise sur les champs de bataille pour être mieux re-

connu des siens et moins distingué de loin par l'ennemi, car très souvent, ou il ne portait, comme à Wagram, que l'habit vert de ses guides, ou des pelisses bordées de fourrures, comme à Eylau et à la Moskowa.

Ces pelisses, quelle usage il en a fait de tout temps ! A chaque entrée en campagne il emporte huit ou dix pelisses, et de toutes les couleurs, bleues, rouges, jaunes, violettes, vertes ou grises. Il en emporte même en 1815, au mois de juin, en entrant en campagne...

A propos de la redingote, on pourrait faire une autre observation, si le Musée de l'Armée consentait à exposer la robe de chambre de piqué blanc de Napoléon qu'il possède également : c'est que c'est identiquement la même forme, la même coupe, la même longueur que celles de la redingote grise.

Et, pour finir, voici quelques mesures de la célèbre redingote :

Hauteur du collet plié en deux, 0,09 centimètres ; longueur totale depuis le haut du collet jusqu'au bas de la basque 1,26 ; largeur entre les épaules (de dos) 0,32 ; longueur du dos, du collet à la fente des basques, 0,40 ; le bras pris en dessus (coude compris) 0,70 ; le bras pris en dessous, 0,65 ; le tour de la taille, jusqu'à la rangée de boutons est de 1, 20 ; de chacune des 2 rangées de boutons au bord de l'habit, on mesure 0,09 ; enfin le tour du bas de la redingote mesure 1 m. 80. Il faut noter qu'il n'y a pas d'ouverture pour le passage de la garde de l'épée et que les épaules sont fort larges, à cause des grosses épaulettes, qui restent sur l'épaule quand la redingote est ouverte ; et qui, sorties de leurs attentes, retenues simplement par un bouton et une agrafe, pendent sur le haut de la poitrine, quand la redingote est boutonnée. Dans les plis des basques se trouvent deux poches très profondes, doublées en « peau de taupe ».

A cheval, la redingote arrivait jusqu'à l'étrier ; son ampleur de jupe, très haut fendue, permettait de se protéger les genoux quand il pleuvait. C'est, par excellence, un vêtement de cavalier.

V. B. D.

—

Louis-Philippe prétendant à la couronne d'Espagne (LXII, 162). — Le récit de M. Frédéric Masson est confirmé par l'analyse des lettres de Louis-Philippe et de M. de Broval à Carnerero, qui ont passé trois fois dans les catalogues de MM. Etienne et Noël Charavay. La première fois dans la vente du 17 mars 1881, la troisième fois dans un catalogue d'octobre 1897, où le dossier a été analysé avec plus de détails.

Voici cette analyse :

Précieux recueil de documents historiques sur le projet de Louis-Philippe, alors duc d'Orléans, de se faire nommer régent d'Espagne, après l'abdication de son beau-frère Ferdinand VII. Le dossier se compose de lettres de Louis-Philippe, de la duchesse d'Orléans, sa mère, de Nicolas de Broval, secrétaire de Louis-Philippe, adressées à don Mariano de Carnerero et à Saavedra et des réponses de ces deux hommes d'Etat espagnols. En voici une brève nomenclature :

1° 5 l. a. s de Louis-Philippe à Carnerero ; 1809-1811, 11 p. in-4 ou in-8.

Lettres très intéressantes où il exprime sa reconnaissance et son amitié à Carnerero. Il lui envoie 10,000 francs et lui promet de faire mieux dans l'avenir.

2° 3 l. a. s. de la duchesse d'Orléans, mère de Louis-Philippe, à Saavedra et à Carnerero ; 1809, 9 p. in-4.

Intéressantes lettres où elle fait des vœux pour la réussite des projets de son fils en Espagne.

3° 20 l. a. s. dont quelques-unes en espagnol, de Nicolas de Broval, secrétaire de Louis-Philippe, à Saavedra et à Carnerero ; 1806-1812, 70 p. in-4.

Correspondance des plus curieuses à laquelle sont jointes les réponses de Saavedra et de Carnerero. On y sait toutes les négociations qui devaient aboutir à la nomination du duc d'Orléans comme régent d'Espagne, M. de Broval s'attache à prouver que Louis-Philippe a obtenu l'agrément du gouvernement anglais pour son mariage avec la princesse Marie-Amélie. Il joint la copie d'une lettre de lord Bathurst qui assure à Louis-Philippe la continuation de la pension que lui sert le gouvernement anglais dans quelque lieu qu'il se puisse trouver. (La lettre originale de Louis-Philippe demandant au gouvernement anglais l'autorisation de se marier est passée en vente à Londres, le 9 juillet 1895.) M. de Broval fait ressortir que le mariage de son prince le rend beau-frère de Ferdinand III et l'époux d'une infante d'Espagne. Pourra-t-on objecter qu'il est étranger ? Le prince serait d'abord nommé général. La graduation serait bonne et nécessaire. « Quelle superbe et décisive conclusion de cette guerre on obtiendrait, en plaçant les armées de Bonaparte entre lord Wellington et celui dont je vous parle, l'un

à la tête de l'armée combinée, l'autre dirigeant les armées espagnoles commandées par Ballesteros et les meilleurs de vos autres généraux ! Et cela pourrait s'arranger par la négociation et par une volonté décidée, si l'on était sage : Je crois que je vous en dis assez » De Broval se réjouit au bruit qui lui est arrivé du massacre de 11,000 français dans le royaume de Valence. « J'espère que nous recevrons sous peu la confirmation de ces excellentes nouvelles. » Il applaudit aux efforts des généraux Castanos et Ballesteros, aux défaites des Français, qu'il appelle des brigands. Il traite avec mépris Napoléon Ier, ce monstre à qui l'Empereur, ô honte! donne sa fille, il fait des vœux pour sa ruine. Il est impossible de donner une idée de l'intérêt si piquant de cette correspondance, de la plus haute importance politique. Elle pourrait faire l'objet d'une publication très attachante.

B.

*
* *

Je ne crois pas qu'il soit exact de dire que Louis-Philippe, alors duc d'Orléans, ait ambitionné de jouer en Espagne un rôle de prétendant. Mais, il est certain que, comme l'a indiqué M. Frédéric Masson, dans l'*Echo de Paris* du 29 juillet dernier, il demanda à la régence de Cadix en 1808 un commandement contre Napoléon.

Il était alors à Palerme auprès de la famille royale des Deux-Siciles dans laquelle il devait entrer bientôt par son mariage avec la princesse Marie-Amélie. Le roi de Naples venait de se décider à envoyer en Espagne, son fils cadet, le prince Léopold, pour y exercer l'autorité royale au nom de ses cousins prisonniers de l'Empereur et prendre la direction des forces insurrectionnelles.

Le duc d'Orléans demanda à partir avec Léopold.

Il écrivait le 6 juillet à Louis XVIII :

Je ne serai qu'un militaire espagnol tant que les circonstances ne seront pas de nature à déployer avec avantage l'étendard de Votre Majesté ; mais, nous ne manquerons pas l'occasion et si, avant que j'aie pu recevoir ses ordres et ses instructions, nous pouvions déterminer l'armée de Murat ou celle de Junot à tourner leurs armes contre l'usurpateur, si nous pouvions franchir les Pyrénées et pénétrer en France, ce ne sera jamais qu'au nom de Votre Majesté.

Ce n'est pas la seule lettre où le duc d'Orléans se montre partisan de la politique des Emigrés, et j'en ai publié plusieurs autres dans mon *Histoire de l'Emigration*. Donc la preuve est faite de la vérité des dires de M. Frédéric Masson. Ce qu'il aurait pu ajouter, c'est que, lorsqu'après 1815, le prince eut fait peau neuve et se rangea parmi les libéraux, ses amis et lui, de même qu'en 1830 et pendant la durée de son règne, se gardèrent bien de rappeler ces vieux souvenirs qui eussent singulièrement démenti ses déclarations du moment.

ERNEST DAUDET.

—

Jean Vatout, frère de Louis Philippe (LXI, 839, 979 ; LXII, 79, 140). — Sur le fond de la question, je ne sais rien.

On trouvera ci-dessous une curieuse lettre de Madame Adélaïde à M. Vatout qui avait toujours besoin d'argent. G. L.

Je viens de recevoir votre lettre d'hier, je m'empresse d'y répondre ; comme M. de Montélavit est la Grange, de lui écrire retarderait beaucoup ce que vous désirez. Notre cher excellent Roi m'autorise à vous faire remettre par M. Lamy une somme de huit mille francs, n'en parlez à personne, gardez-en le plus grand secret, car c'est par une exception toute particulière pour vous, et jamais pareille chose n'a été faite pour personne.

J'écris à M. Lamy pour vous remettre cette somme, sur les délégations que vous lui donnerez tant sur vos appointements de la liste civile, que sur les premiers payements quelconques qui pourraient vous échoir à recevoir du Trésor de la Couronne jusqu'à concurrence de la dite somme.

Notre bien aimé Roi se porte bien ainsi que toute la famille ; j'ai été souffrante, je suis bien maintenant.

Je vous plains de toute mon âme, je souhaite que votre voyage vous fasse du bien.

ADÉLAÏDE

Service du Roi
Cabinet du Roi
à Monsieur Monsieur Vatout rue du Houssaye, n° 5.
à Paris.

—

Les enfants de Munoz et de la reine Christine (LXI, 50, 177, 289, 639). — Notre confrère *A. E.* a oublié de mentionner une troisième fille de la reine et du duc de Riansarès : Marie Milagro, marquise de Castellejo, née le *8* novembre 1835, mariée le *23* janvier 1856 à Philippe, princesse Del Drago, morte le *9* juillet 1903.

De ce mariage sont issus quatre fils.

M. A. E.

La Grange Batelière à Paris (LXI, 224, 344, 515, 688, 849, 964 ; LXII, 23, 129).

Parodie de l'Expulsion des Princes

On n'en finira donc jamais
Avec la Grange batelière !

On nous attaque : nous nous défendons.

M. Ed. Beaurepaire, comme la plupart des personnes qui croient savoir l'*Histoire de Paris*, connaît le nom de Lebeuf, et même son livre : il ne l'a pas lu... avec assez d'attention.

Heureusement pour lui, nous sommes *bien aimable* et nous estimons beaucoup M. E. Beaurepaire. Sur sa demande, nous lui indiquons le passage cité par nous, qu'il n'a pas su découvrir. Qu'il prenne l'édition Féchoz, Paris, 1883, t. I, p. 76, ligne 1, et il lira :

On peut y ajouter le Pré l'Evêque, de 30 arpens au moins, dit autrement *les Joustes*, à cause des exercices qui s'y faisaient.

Ces lignes sont cachées dans la Paroisse de la Ville l'Evêque.

Jaillot n'est pas classique, bien que souvent supérieur comme exactitude à Lebeuf, suivant nous, tout en ne traitant pas le même sujet. Ces deux auteurs renferment, comme Sauval et Félibien, des erreurs grossières et en grand nombre, que nous relevons journellement. Nous en tenons une liste, incomplète, hélas ! à la disposition des intéressés.

Quant à M. Pélissier, nous nous permettrons de lui faire remarquer que sa traduction renferme de graves contresens : il nous a surpris.

Nous affirmons, preuves en mains pour quiconque comprend ce latin, *qui redolet culinam*, que sa grange-bataillée, *granchia bataillée*, du XIVe siècle, est une grange, et non une *ferme*, ni un hôtel, ni une habitation quelconque : c'est une simple grange dans laquelle on *tournoie*. Geoffroy le cordonnier anglais, est un « familiaris », non de la grange ni de la *demeure seigneuriale* qui n'existe pas alors, mais de l'Hôtel-Dieu, ce qui est tout différent (1).

La grange bataillée est et a toujours été dans la *Censive de l'Evêque*, mais le *marais du Cordonnier*, comme le nomment les textes est situé en face de la grange, *de l'autre côté du fossé*, et dans la Censive de l'Hôtel-Dieu et de Sainte Opportune. (Voir les cartes de Truschet, 1552, et de Jouvin de Rochefort, 1697.)

Les traductions françaises qui accompagnent les originaux dans les *Archives de l'Assistance publique*, ont été faites par des *ignoramus* qui ne savaient pas lire. C'est ainsi qu'une prétendue traduction d'un acte, daté de juillet 1280, débute par ces mots :

En présence du Révérend Père Ancher, *archevêque de Paris, cardinal*...

En 1280 ! Un *archevêque* de Paris, en 1280 ! et *cardinal* !... Il faut lire le mot écrit en abrégé : *archidiaconus*, archidiacre. L'archidiacre Anchier est *cardinalis*, c'est vrai, mais le mot ne signifie pas *cardinal*, mais *principal* : Anchier est *principal archidiacre*. Les deux autres archidiacres, cités en même temps que lui, sont l'un, Guillaume, archidiacre de Hurepoix ; l'autre Garnier, archidiacre de Brie. En 1280, l'*évêque* de Paris se nomme *Ranulphus de Hombloneria*, Ranulphus d'Houblonnière (Calvados). Nous ne connaissons pas de lieu dit Homblonnière.

Les chemises des *Archives de l'Assistance publique* portent : *marais des Porcherons*, au XIIIe siècle ! quand ce n'est qu'en juillet 1350 que l'écuyer qui donne son nom à ce marais, Jean Porcheron, et demoiselle Jeanne Coquatrix, sa femme, fille et héritière du fameux Geoffroy Coquatrix, vendent le fief de la grange bataillée à M. l'Evêque de Tournay, Pierre de la Forest, chancelier de France !

De plus, le château des Porcherons ne fut érigé en fief qu'en février 1682, en faveur de Jean le Coq, seigneur de Corbeville, conseiller en la grand'chambre du Parlement, qui fait foi et hommage pour ce fief à M. l'Evêque de Paris (1).

Depuis toujours jusqu'à la fin du XVIIIe siècle le fief de la grange bataillée relève de l'Evêque de Paris. Pourquoi nous rebattre les oreilles avec les chanoines de Sainte Opportune dont M. Nothing cite un fief en 1125 ! (2). Alors que ce n'est

(1) Coyecque. — *Archives de l'Hôtel-Dieu*. Paris, 1804 (B. N. dans la salle). — *Archives de l'Assistance publique*. Layette 75. Liasse 420, pièces 2, 3 et sqq.

(1) Cf. série S. AN.
(2) C'est l'année de l'érection de la cure !

qu'en 1153 qu'ils obtiennent l'autorisation de disposer de leurs marais ?

Et voici Edouard Fournier qui écrit sans rire : (1).

L'épiscopat parisien n'avait sur la grange batelière que le droit de suzeraineté, non pas celui de propriété (?) Ce dernier appartenait aux chanoines de Sainte Opportune qui, une fois l'hommage rendu, l'impôt payé à l'Evêque, étaient vraiment les seuls maîtres de ce domaine.

Autant de faussetés !

Et il parle ensuite du « droit du premier occupant ! » au XIIIe s. ! et des *opulents* chanoines de Sainte Opportune ! Comme si les chanoines des autres canoniales n'étaient pas aussi *opulents* !

Et Bournon vient à la rescousse :

L'histoire du fief de la grange batelière et de ses seigneurs a été traitée d'une façon très *complète* (!) dans *Paris Démoli* (274-387) et l'infatigable parisiologue a su fort habilement mettre en œuvre les documents inédits ? qu'il a eus à sa disposition » (2).

Tout ceci sent son *Dulaure* et son *Paris à travers les âges :* ce n'est pas sérieux.

Décidément, jusqu'ici Paris ne compte qu'un historien digne de ce nom, devant lequel nous nous inclinons profondément, malgré ses erreurs ; — c'est Berty.

Piton.

N. B. — Geoffroy, le cordonnier anglais, n'a *jamais* possédé le fief de la Grange bataillée. Il possédait, avec sa femme, Marie, 8 arpents de terre, chargés de 8 l. p. de croit de cens. Ces 8 arpents étaient enclavés dans un clos relevant de la censive de Sainte Opportune et de l'Hôtel-Dieu, situé dans les marais, au pied de Montmartre et en *face* de la grange qui se trouvait, elle, dans la Censive de l'Evêque ; on appelait ces 8 arpents le *marais du cordonnier*.

En 1261, l'Hôtel Dieu avait racheté la censive de Sainte Opportune, de ses opulents (!) chanoines puisque le nom de cette maison ne figure plus dans les actes. En 1280, Pétronille, fille du drapier Jean de Meulan, et d'Agnès, sa femme, vendeurs des 8 arpents à Geoffroy le cordonnier, donnait à l'Hôtel Dieu les 8 l. p. de rente qu'elle prélevait sur cette pièce de terre. En 1281, l'abbesse de Montmartre, Alis, touchait 100 s. t. pour des arrérages de 5 ans — elle avait donc des droits depuis 1276 — dus à son abbaye par l'Hôtel-Dieu (20 s. t. par an) sur le *marais du cordonnier*.

Tandis que la Grange-Batelière se trouvait sur le territoire borné par les fossés du roi, territoire qui avait toujours appartenu entièrement à l'Evêque depuis le VIe siècle et qui se terminait au Ponceau de Chaillot, le terrain ou mieux le *marais*, situé en dehors des fossés du roi, qui avait été donné jadis à Sainte Opportune, depuis le Pont Perrin, jusqu'au ponceau de Chaillot *extérieurement*, avait été ensuite réparti en différentes censives appartenant à des maisons religieuses, Hôtel-Dieu et autres et à des particuliers. Généralement, ces particuliers étaient de riches bourgeois de Paris, dont on retrouve les noms dans les titres de propriété des maisons situées dans l'enceinte fortifiée.

L'amour de la propriété ne date pas d'hier et *tous* les conseillers municipaux du XIIIe siècle étaient de gros propriétaires aux environs de Paris. Les Meulan, les Tremblay, les Marcel, tous drapiers, en fournissent la preuve.

P...

Notre dernier mot : M. Piton n'est pas un *savant* ; il ne réclame aucune *concession*. Le premier, il a établi l'existence de deux granges *bataillées*, autrement dit de deux salles d'armes, où l'on s'exerçait à *tournoyer*, au XIVe siècle et il a indiqué leurs emplacements au Nord-Ouest et à l'Ouest de Paris. Il ignore ce que veulent dire les mots : *en pleins champs* : l'une est à 150 mètres des murailles, l'autre à 1 kilomètre ! Et Longchamp ! et Juvisy ?

Personne n'est impeccable. Quand Jaillot écrit, en parlant des joûtes signalées par Lebeuf : « Ce lieu était situé à l'endroit où est aujourd'hui la place de Louis XV et partie du Cours », Jaillot se trompe *lourdement, de 1400 mètres,* ni plus, ni moins.

Comme M. Nothing et comme la plupart des personnes qui étudient l'*Histoire de Paris*, il ne s'est pas donné la peine de faire les recherches *topographiques indispensables* pour la comprendre. Un seul homme a sérieusement abordé la ques-

(1) *Paris Démoli*. Paris, 1855, p. 231.
(2) Bournon. — *Rectification à Lebeuf*, p. 45, 46.

tion : cet homme, c'est Berty ! Qu'on lise attentivement ce qu'il dit du *Clos des Quinze-vingts*, T, I. p. 285 et suivantes : (Un chef-d'œuvre !)

Selon l'expression de Berty, la délimitation du *Clos des Quinze Vingts* non étudiée avant lui, présentait *d'excessives difficultés* ; il les a vaincues : grâce à lui, nous savons que ce clos était borné : au Nord, par la rue St-Honoré ; à l'Ouest, par la rue des Tuileries, (approximativement, mais Berty donne exactement la limite) ; à l'Est, par une ligne partant de de la rue de l'Echelle et aboutissant dans l'axe du parterre de la place du Carrousel ; au Sud par une ligne suivant, à 6 mètres en moins, l'allée *sans nom*, que nous appellerons du *Silence* (statue du jardin, près du bassin) et finissant dans l'axe du parterre cité plus haut d'un côté, et de l'autre à la rue des Tuileries. Environ 14 hectares, au moins !

Nos recherches nous permettent d'établir la délimitation de la propriété des comtes de Dreux, puis de leurs descendants (la petite Bretagne), bien avant qu'il ne fût question des *Quinze Vingts*, c'est-à-dire avant Louis IX, avant Louis VIII et Philippe-Auguste, avant le Louvre et l'enceinte fortifiée. Cette propriété est limitrophe de la maison des *Quinze Vingts* mais non du *Clos !*

Personne n'a l'air de soupçonner le travail que nécessitent de pareilles trouvailles, tant en recherches dans les documents qu'en levées topographiques et en identifications... et on vient nous opposer un calembourg : *bataillée* : grange où l'on bat le blé ! *Nugæ* !

Piton.

N. B. — Le fief de la Grange bataillée de la rue Drouot n'a *jamais* été possédé par Guy de Laval, au XIVe siècle, et Jaillot a fait confusion.

Enfin une preuve de l'ignorance des auteurs mis en avant par tous les vulgarisateurs : ni Sauval, ni Félibien, ni Lebeuf, ni Jaillot n'ont réussi à expliquer le mot *Tudela*, qui se rencontre *couramment* dans les *Rôles Gascons*, qu'ils ne connaissaient pas. La preuve ? Dans un terrier d'une partie de la Guyenne, conservé à Londres, (Julius E 1 folio 181) et copié par Bréquigny, (collection Moreau, 642, B. N.), nous lisons, p. 61 v° :

« Petrus de Burdeg (Bordeaux) domicellus, debet pro *tudela* et platea que est ante eam cum hominibus feodatariis suis qui morantur citra dictam *tudelam* et pro aliis que tenentur ab eo apud Calaussa C. Sol Burd. de Sporta. »

Et ailleurs encore ! Est-ce net ? Et faudra-t-il *batailler* pour *Tudela* comme pour les *Granges* ? J'ai dit.

P...N

—

Passage Saint-Germain-l'Auxerrois (LXII, 106). — Du *Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris*, de Félix et Louis Lazare. Paris, 1844.

Rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois : commence à la place des Trois-Maries, n° 9, et à la rue de la Monnaie, n° 1 ; finit à la place Saint-Germain-l'Auxerrois. On l'appelait anciennement *rue* ou *ruelle du cloître* ou *ruelle par laquelle on va à l'église et y aboutissant*. Elle doit sa dénomination actuelle aux prêtres de Saint-Germain-l'Auxerrois qui y demeuraient. En 1702, la partie comprise entre les places des Trois-Maries et de l'Ecole portait le nom de *Saint-Germain-l'Auxerrois* ; à cette époque cette partie fut réunie à la rue des Prêtres, dont elle prit la dénomination.

F. Jacotot.

—

La place Saint-Germain-des-Prés existe-t-elle ? (LXI, 947 ; LXII, 70). — Elle est inscrite dans une brochure *officielle* intitulée... *Postes et Télégraphes, Nomenclature des boulevards, rues, etc... de la ville de Paris*. Oroel.

—

Le royaume de l'Ile de Bardsey (LXII, 3). — La question a été posée dans le précédent volume de l'*Intermédiaire* (30 avril) sous la rubrique *Iles européennes quasi-indépendantes* et il semble résulter que pour Tavolara, par exemple, ce sont des blagues.

St-Saud.

—

Familles d'origine irlandaise (LX, 613, 798 ; LXI, 522, 691, 798, 968). — Le 22 messidor an XII Marguerite « Keating », veuve alors de « Gabriel Richard de Tussac, vendait sa propriété du Bourg-Archambault, château, métairie, garenne et étang...

J'ai entre les mains une expédition ou simplement un extrait de cette vente. C'est peut-être pour ce motif, que j'ai aussi une note portant sur ces mêmes noms : Richard de Tussac et Keating, re-

levés au manuscrit de M. Augier de Moussac, curé d'Haints, archiprêtre de Montmorillon. (Etat de son archiprêtre mss. de la bibliothèque municipale de Poitiers).

Or, l'auteur de ce manuscrit parlant de Madame de Tussac, dit très explicitement : « Elle est Irlandaise ».

Gabriel Richard de Tussac était de cette famille Richard qui donna de très nombreux magistrats au siège royal de la sénéchaussée de Montmorillon.

Jacques Richard y était lieutenant civil et criminel en 1554. Marié à Marguerite Bastide (Bardet, Arch. hist. du Poitou, Journal Demaillasson) C'est à partir de cette alliance, que l'on trouve, dans le Montmorillonais, d'innombrables Richard possédant fiefs ou domaines dont les noms viennent s'ajouter à leur nom patronymique. Il n'y a plus aujourd'hui que les Richard de la Tour : (autrefois la Tour aux Paulmes).

Quant au nom Irlandais de Keating, je crois qu'il existe encore en Poitou, de même que celui de O'Meara. Mais sur ces Irlandais Poitevins des temps modernes, je n'ai rien de précis.

Enfin un nom qui porte en lui-même la marque de son origine, est celui d'Irland, qui eut pendant longtemps à Poitiers, la plus grande et la plus honorable notoriété.

Depuis le XVIe siècle jusqu'au XIXe ce nom fut mêlé à l'histoire même de la ville de Poitiers. Aussi suffit-il pour se convaincre qu'il a droit entre tous, à figurer dans la liste qu'a entrepris de publier l'*Intermédiaire*, de citer les auteurs qui ont consacré des pages à la famille d'Irland : Ecossaise avant de devenir Française, et Irlandaise en remontant à sa plus ancienne origine.

(Cf. sainte Marthe ; Thibaudeau ; Dreux du Radier).

M. A. B.

*
* *

Consulter sur ce sujet : Francisque Michel : *Les Ecossais en France et les Français en Ecosse*. Londres 1862, 2 volumes gr. in-8°. A la mort de Francisque Michel en 1887, à Paris, ses papiers ont été vendus et achetés par un libraire de Paris.

Encyclopædia of Heraldy, or general Armory of England Scottland and Ireland par MM. J. Burke et J. B. Burke. Londres 1847.

La Garde écossaise par Father Wm Forbes. Leith.

Gilles *Le Bouvier, Armorial d'Ecosse*. La Société franco-écossaise fondée à Edimbourg en 1895 sous la présidence de Lord Beay est une source tout indiquée de renseignements sur la question. M. Edouard Aynard, membre de l'Institut, est membre du Conseil de Direction à Paris. Des recherches faites à Edimburgh au « Lyons Office » pourraient être fructueuses.

Sur les clans écossais actuels *Scott Adie. Limited, the royal Clan Tartan Warehouse* 11, Regent Street London W. répond fort obligeamment aux demandes qui lui sont faites.

Ex-Libris.

—

Forêt d'Eavy, Yvette, Yveline (LX; LXI ; LXII, 70). — Dans une des réponses relatives à cette question, le Dr Bougon (LXI, 19) mentionne le mot *yeau* comme étant une des racines du du mot *eau* actuel.

Je ne suis nullement philologue, mais j'ai été heureux de trouver ici cette indication. En effet je connais le mot *yeauveux* qui est très employé dans le sens d'humide, dans la partie sud-ouest de Seine-et-Oise, au moins dans la région forestière.

Rolin Poète.

—

Portrait d'Agrippa et de Françoise d'Aubigné (LXII, 107). — Dans mon ouvrage *Descendance de D. Antonio, Prieur de Crato. XVIIIe roi de Portugal*, (Livourne, imprimerie Raphaël Ginsti, 1908), je reproduis un beau portrait d'Agrippa d'Aubigné dont l'original existe au Musée de *Genève*.

Vicomte de Faria.

—

Les mémoires d'Alton-Shée (LXI, 723). — Ces mémoires ont été publiés par Maurice Dreyfus, 13 rue du faubourg Montmartre, sans date (vers 1877), je pense sous ce titre :

« *Œuvre posthume. Souvenirs de 1847 et de 1848*, pour faire suite à mes mémoires. »

J'ai le volume sous les yeux.

Geo. L.

—

Pierre-Claude-Henri de Beausire (LX). — Dans la réponse qui a été faite à la demande de renseignements concernant Pierre-Claude-Henri de Beausire, capitaine au régiment d'Auxerrois,

on a confondu celui-ci avec *son grand-père Pierre-Henri* qui fut bien, en effet, maréchal de camp et servit au corps royal de l'artillerie.

Pierre-Claude-Henri, capitaine au régiment d'Auxerrois était de famille messine, fils de Marie-Claude Sébastien, écuyer, conseiller au Parlement de Metz, et de Anne-Antoinette de Goussaud, fille d'Antoine de Goussaud, écuyer, seigneur d'Antilly, conseiller au Parlement de Metz, de la famille de Jeanne d'Arc ; il fut baptisé à Metz, le 24 novembre 1764 et épousa, le 23 juillet 1791, à Saint-Eustache, à Paris, Marie-Anne-Louise de Treize (je possède cet extrait baptistaire et la copie légalisée de cet acte de mariage). A la Révolution, il émigra à l'Isle-de-France où il eut une fille, Marie-Colette-Antoinette, qui naquit à Port-Louis, le 11 mars 1793 et épousa mon grand-père paternel, le 27 septembre 1809 à Port-Louis. Pierre-Claude-Henri avait servi la plupart du temps aux Antilles. J'ignore si le régiment d'Auxerrois tenait garnison à Versailles; j'ignore également si la famille était la même que celle des célèbres architectes qui vivaient au XVIIe et au XVIIIe siècle, mais je ne le crois pas et je n'ai jamais rien connu qui me le fît supposer. Les armoiries de la famille étaient, autant que je puis me le rappeler : *d'azur à une bande d'argent chargée de trois têtes de bouc de sable.* F. BROU DE CUISSART.

Absent tout l'hiver dernier, c'est seulement maintenant que je lis la demande de renseignements en question, demande que je pourrai peut-être compléter, si on le désire, au moyen de papiers de famille que je n'ai pas en ce moment sous la main.

—

Bodin, chancelier du duc d'Anjou (LXI, 669, 856, 973 ; LXII, 134). — M. Gontard de Launay, dans ses *Familles des maires d'Angers*, a donné la notice d'une famille angevine de ce nom, qui portait pour armes : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 roses du même* ; mais je ne sais pas si le chancelier du duc d'Anjou avait quelque rapport avec elle. G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

La mort de Delphine Gay (LXII, 54, 138). — Il existe à la Table Générale de l'*Intermédiaire* (T. G., 380) sous la rubrique : Delphine Gay, Renseignements biographiques, une référence à un vol. XXXIV, page 681.

Mais il y a erreur en ce qui concerne ce volume là, ni la page, ni même la table semi-annuelle n'en font mention.

Je laisse à de plus patients que moi le soin de rechercher de quel volume « antérieur » il s'agit. L. P.

—

Marie Duplessis. La Dame aux Camélias (T. G., 299 ; LVII). — On lit dans le *Paris-Journal* :

Paris-Journal parlait, hier, des doléances des marchands de frites. Il est peut être piquant de rappeler ici le rôle que joua la frite dans *la Dame aux Camélias*.

Le Pont-Neuf était il y a soixante ans, le quartier général de la pomme de terre frite. Sept ou huit concurrents y étaient installés. Roqueplan, qui fut bien le plus malheureux directeur de théâtres de son temps, — il en eut six — passait un jour sur le Pont-Neuf, lorsqu'il aperçut une adorable fillette préparant des frites. Il lui causa longuement, fut séduit par la grâce et l'esprit de l'enfant, la patronna chaudement pour la faire entrer dans un théâtre. La petite marchande de frites devint bientôt, grâce à sa beauté, la courtisane en vogue que le roman de Dumas — *la Dame aux Camélias* — devait immortaliser.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette anecdote ?

—

La Châtre, colonel d'Etat-major (LXI, 110, 355, 476 ; LXII, 70). — En ce qui concerne l'identification de ce La Châtre, c'est le vicomte Révérend qui a raison ; et les auteurs cités par G. P. Le Lieur d'Avost ont eu le tort de confondre la branche des « seigneurs de la Roche-Bellusson » issus de l'illustre maison de la Châtre (voir *Précis historique, chronologique et généalogique de la maison de la Châtre*, etc. Paris, imprimerie de Nyon, 1789, pages 75 à 88) avec celle des « La Châtre d'Issoudun » dont on a voulu autrefois contester le lien qui l'unirait aux précédents. Mais certains généalogistes locaux sont aujourd'hui d'un avis contraire : « D'après une note communiquée par M. de Montenay, cette famille se rattacherait par de sérieuses présomptions à la « branche du Plaix ».

Philippe de la Châtre auteur reconnu de la famille d'Issoudun, serait le 2e fils

(né vers la fin du xve siècle) de Jean de la Châtre, seigneur du Plaix, et de Marguerite Dorlief ; sa postérité, qui s'est partagée en plusieurs branches et a produit de nombreux magistrats, était représentée de nos jours par Cyr-Jacques de la Châtre, sous-préfet d'Issoudun, qui ne laissa que deux filles mariées l'une à M. Huard de Verneuil, l'autre à M. de Mercières, conservateur des forêts à Bourges ». (*Les Recherches de 4 noblesse en Berry*, publiées avec notes par M le comte de Toulgoët-Treanna dans le tome XXIV (1900) des *Mémoires de la Société des antiquaires du centre*, à Bourges). J'ajoute que l'éditeur et écrivain communiste Maurice Lachâtre (de son vrai nom « Maurice de la Châtre ») était de la même famille et né à Issoudun en 1814.

« Il y a tout lieu de croire qu'une ancienne famille de ce nom (de la Châtre), établie à Issoudun, appartenait à cette illustre maison (de la Châtre). Elle portait les mêmes armes. Elle a possédé les seigneuries de la Bertherie, de Senay, de l'Herbay, de Bourré, du Colombier, etc., et s'est alliée aux meilleures famille de la province. »

(*Armorial des principales familles du Berry*, par P. de Maransange, Bourges, 1901).

Je ne m'étendrai pas davantage aujourd'hui sur ce point spécial qui nécessiterait de trop grands développements, et je reviens, pour m'y tenir strictement, à la question posée. Comme j'estime qu'il est plus sûr d'invoquer les pièces authentiques que les dires imprimés, je vais analyser les documents originaux que je possède dans mes dossiers pour prouver que PIERRE-DENIS DE LA CHATRE (et non *Etienne-Denis*) était FILS de *Pierre de la Châtre* et de dame *Anne Gaignault*, PETIT FILS de *François de la Châtre* et de dame *Catherine Robin*, FRÈRE de *Brigitte-Victoire de la Châtre* et de *Marie-Julie de la Châtre*, tous domiciliés à Issoudun, enfin ÉPOUX de dame *Elisabeth Séonnet* et PÈRE d'*Eugénie-Constance de la Châtre*.

Ceci ressort de diverses pièces et d'actes de partage (fort volumineux) entre Pierre-Denis et ses sœurs, des successions de leurs parents et grands-parents (1792). L'estimation totale de ces biens s'élevait à 171.196 livres et les dettes à 62.315 livres. Il restait net à partager 108.881 livres plus 3 000 livres de meubles, effets et argenterie, soit pour chacun des trois co-partageants la valeur de 37.300 livres environ.

Tous les biens, divisés en trois lots, avec chacun leur portion de dettes passives, furent répartis de la manière suivante, par tirage au sort, entre les trois enfants du sieur Pierre de la Châtre ;

1° Le sieur PIERRE-DENIS DE LA CHATRE, « officier dans les chasseurs volontaires du second bataillon du régiment de l'Indre », demeurant en la ville d'Issoudun, paroisse de Saint-Cyr, reçut le 2e lot composé du lieu et domaine de Senay, situé paroisse de Preuilly, avec maison de maître, chapelle, colombier, maisons du fermier et du jardinier, bâtiments d'exploitation, terres, pacages, prés, bois, etc ; d'une tuilerie ; du domaine de la Bertherie, avec vivier ; de deux locatures au lieu de la Purrie, le tout estimé 70.000 livres, plus 2.485 livres de cheptels en gros et menus bestiaux.

2° A la dame *Brigitte-Victoire de la Châtre*, épouse du sieur Louis Pinon, citoyen actif, demeurant même ville et paroisse, échut le 1er lot consistant dans le lieu et domaine d'Avail, situé paroisse Saint-Cyr d'Issoudun, avec maison de maître, chapelle, garenne, demeure du colon, nombreux bâtiments d'exploitation, terres, vignes, cheptels, etc., et grange des dimes ; — deux locatures au village d'Avail ; — une maison au Bas-Château d'Issoudun « où est décédée la dame de la Châtre aïeule » et une autre maison, même quartier, occupée par les sieur et dame Pinon, l'ensemble évalué 45.006 livres.

3° La dame *Marie-Julie de la Châtre*, femme de Pierre-Denis Gaignault, citoyen actif, demeurant aussi à Issoudun, se vit attribuer le 3e lot, soit le lieu et domaine de Saint-Ladre, paroisse de Nouhant-lès-Graçay (Cher), maison et autres corps de logis, terres, buissons, prés, vignes, prisés 48.000 livres plus 5 705 livres de cheptels.

Il était convenu en outre que les maisons réservées pendant la viduité de la dame de la Châtre, leur mère commune, resteraient indivises entre les co-partageants ; que les rentes dues aux dames de la Châtre et la pension viagère de ladite dame Anne Gaignault, veuve Pierre de la Châtre, seraient annuellement payées par tiers ; qu'enfin la dette de « Monsieur de

la Chastre de Paris » resterait indivise et serait partagée par tiers quand elle aurait été réglée et acquittée.

Aux deux enfants de PIERRE (dit *Etienne*) DENIS DE LA CHATRE cités par notre confrère Pierre Meller (LX, 476) et dont je n'ai pu vérifier la filiation : *Pierre-Charles-Alphonse, baron de la Châtre* (1810) et *Frédéric-Louis-Auguste* (1814), il y a lieu d'ajouter certainement *Eugénie-Constance de la Châtre* « née à Issoudun, le 21 février 1805, de PIERRE-*Denis Delachâtre*, colonel au 47ᵉ régiment d'infanterie et officier de la Legion d'honneur, et de *Elisabeth Séonnet* » (Extrait de naissance). Cette *Demoiselle* demeurait à Nantes, 54, quai de la Fosse, en octobre 1864, date à laquelle la mairie de cette ville lui délivrait un « certificat de vie pour toucher les pensions et rentes viagères ».

C'est tout ce que mes originaux me permettent de répondre de précis à cette question. Mais à celui qu'elle intéresse tout particulièrement le dépouillement des registres de catholicité, qui remontent à 1598, et des Archives notariales d'Issoudun fournirait des renseignements fort intéressants. PIERRE.

—

Maillé (LXII, 110). — Claude de Maillé, seigneur de Brézé, Milly, etc., tué à la bataille de Coutras, le 20 octobre 1587, avait alors 27 ans. Il avait épousé, le 25 septembre 1578, Robinette Hériçon, dame de la Flocelière et de Cerisay, fille de Jean et de Jeanne de Ponnevaire. D'eux vint, Charles de Maillé, marié le 24 novembre 1597, à Jacqueline de Théval, fille unique de Jean, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Metz et pays Messin et de Radegonde Fresneau. Charles et Jacqueline sont les pere et mère d'Urbain de Maillé Brezé, maréchal de France, mort à Milly en Anjou le 13 février 1650, en sa 53ᵉ année. (Anselme). Je ne connais pas les armoiries de Robinette Hériçon ; on trouve dans Gourdon de Genouillac, pour une famille Fresneau : *D'argent au fresne arraché de sinople, accosté de deux étoiles d'azur.* Mais rien ne prouve que ce soit là les armes de Radegonde Fresneau De Theval : *d'or, à 3 trois annelets de sable.*

E. GRAVE.

—

Les lettres de Monge (LXII, 164). — Je ne crois pas que ces lettres aient été publiées. LA correspondance de MONGE ou tout au moins une partie de cette correspondance existe à la bibliothèque de SAINTES. P. B.

—

Famille de Montgaillard (LX ; LXI, 197). — L'écusson en question est écartelé *aux 1 et 4. D'azur à un cygne d'argent nageant sur des ondes du même et surmonté de trois molettes d'or rangées en chef* ..... (Percin ?)

Aux 2 et 3 *De gueules au lion d'or*..... (Mauléon ?)

Sur le tout : *d..... à une bande d..... chargée d...*

Sur l'encadrement de la plaque, on lit : Dom Bernard de Montgaillard, abbé d'Orval — elle est datée 1607.

HENRI CARPENTIER.

—

Elisabeth Pidoux (LXI, 671, 921 ; LXII, 34, 192). — Le vicomte de Poli a publié dans la *Revue des questions héraldiques* (III, 261, 360, 426) une *Notice historique et généalogique sur la famille Pidoux*, dans laquelle ne figurent ni la comtesse de Reilhac, ni la supérieure de Moret, pourvu que cette derniere ne soit la même que Elisabeth Pidoux, ursuline à Dôle, fille de Louis P., chevalier, seigneur de la Madouère, établi à Nozeroy en Franche-Comté et d'Isabelle du Plessis Richelieu, mariés en 1613.

Et la comtesse de Reilhac, de qui était-elle la fille ? De Jean-Baptiste-Henri Pidoux, chevalier, seigneur de Montanglaust etc. et d'Angélique-Flore de Court, mariés en 1764 ? Quelle est la date de son mariage ? Quels sont les prénoms de son mari ? A-t-elle laissé descendance ?

G. P. LE LIEUR D'AVOST.

—

Les princes de Reuss (T. G. 767 ; LXI, 671, 812, 860). — On trouvera des réponses très explicatives dans l'*Intermédiaire* de 1889 et 1891 (XXI, 522 ; XXII, 77 ; XXIV, 139). LA COUSSIÈRE.

—

Famille Saillanfert de Fontenelle (LXI, 669). — Antoine-Bonaventure et Antoine-Marie-Principe *Saillanfest* (*sic*), nés le 14 juillet 1728, à Paris, fils d'Antoine, seigneur de Fontenelle et de Marie-Anne Principe, baptisés à Saint-Sulpice (*Chastellux : Notes prises aux Archives de l'état civil de Paris*),

Il existe une famille de « Saillenfest de

Sourdevel », dont les dernières alliances sont avec celles de Béatrix, Castagné, Guérin de Vaugrente, Perrault...

Est-ce la même ?

G. P. Le Lieur d'Avost.

—

M. de Vilièle. (LXI, 840, 980 ; LXII, 193.) — Dans *Les cahiers de madame de Chateaubriand*, publiés intégralement avec introductions et notes par J. Ladreit de Lacharrière, (Emile Paul, éditeur), on trouve des notes et des observations extrêmement piquantes sur M. de Villèle.

Les délicieuses pages que celles de ces cahiers, et qu'on doit savoir gré à M. de Ladreit de Lacharrière de les avoir mises au jour !

Les annotations qui les accompagnent ajoutent à leur intérêt.

—

Les dernières heures de Voltaire (LXI, 165). — L'intermédiairiste Sir Graph a peine à croire que Voltaire, dans son agonie, se soit écrié : « O mort ! éloigne-toi, éloigne-toi ! Quoi, il faut mourir ! » Cependant, puisque ces paroles ont été rapportées par Tronchin, qui soignait Voltaire dans sa dernière maladie, il faut bien les croire. D'ailleurs ces paroles n'ont pas été démenties, pas plus du reste que celles-ci rapportées par Condorcet : « Le curé de Saint-Sulpice lui demandant s'il croyait à la divinité de Jésus-Christ — Au nom de Dieu, Monsieur, ne me parlez plus de cet homme-là, et laissez-moi mourir en repos — répondit Voltaire. »

Au surplus, que prouvent ces paroles d'un agonisant de 84 ans ? Tout simplement qu'il a eu peur de la mort, et il y a de très grands saints qui ont éprouvé la même crainte.

Ce ne sont pas les dernières paroles d'un mourant, alors qu'il a l'esprit affaibli par la souffrance, qui indiquent sa croyance ; et l'esprit de parti, dans un sens ou dans l'autre, n'empêchera pas que Voltaire ait été déiste. Il n'y a qu'à parcourir ses écrits philosophiques pour s'en convaincre. Tous les Voltairiens (mot bien démonétisé de nos jours) savent que Voltaire croyait à l'existence de Dieu, cause première de tout ; et la religion catholique elle-même puise parfois dans ses ouvrages des preuves très fortes en faveur de l'existence d'un être suprême. Goutatout.

* * *

Sur la dernière maladie de Voltaire et sur ses derniers jours, on peut consulter : *Voltaire mourant, relation inédite de sa dernière maladie* publiée en 1908 chez Champion, elle est appuyée de tous les témoignages contemporains. Lach.

—

Titre dérivant d'une présentation à la cour (LIX ; LX). — Encore un abus ! Quand une famille noble sans titre se faisait présenter à la cour, pour *se corser*, elle faisait inscrire, pour le jour de la présentation seulement, le titre de marquis ou de comte (plus souvent comte, car *tout le monde* est comte), dans son brevet de présentation. Quelquefois le roi signait le brevet par gracieuseté, et alors le titre était authentiquement acquis (sans grande fatigue !) à la famille, mais le plus souvent il ne signait rien et la famille n'en *prenait* pas moins et *gardait* surtout le titre auquel elle n'avait aucun droit *officiel*. De toute façon la famille n'avait pas le titre, *avant* d'être présentée.

P. M.

—

Armoiries à retrouver (LXII, 112). — Ces armes sont celles de la famille normande le Conte de Nonant, marquis de Raray, qui blasonne : *d'azur au chevron d'argent accompagné en pointe de trois besants mal ordonnés d'or.* P. le J.

* * *

— La famille Le Conte, seigneur de Nonant, de Nery, de Pierricourt, de Bretoncelles, a pour armes : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné en pointe de 3 bezans d'or malordonnés.* Marlordonnés, c'est-à-dire posés 1 et 2, ce qui répond exactement à la question.

Les Le Conte de Nonant sont tout à fait de famille normande.

E. Grave.

—

Armoiries à déterminer : 3 pommes (LXII, 111). — Ces armes ne sont pas allemandes mais provençales : ce que M. Nisiar a pris pour des pommes sont des oranges.

On trouve dans les *Ex-libris Héraldiques anonymes* sous le n° 1035 : Simon-Dorel : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur au mont de six coupeaux d'or, surmonté d'une comète du même* (Simon) ; *aux 2 et 3 de*

gueules au lion d'argent ; au chef d'azur chargé de trois oranges tigées et feuillées d'or (Dorel). P. LE J.

—

Armoiries à déterminer : sur deux canons (LXII, 111). — *De sable à la croix d'argent, cantonnée de quatre canons du même*, sont les armes des Maritz de la Barolière, célèbres fondeurs de canons, de Lyon. On trouvera quelques renseignements sur cette famille dans l'*Armorial des Bibliophiles du Lyonnais*, que je n'ai pas sous la main.

Il a d'ailleurs été question dernièrement du fondeur de canons Jean Maritz, dans les vol. LX et LXI de l'*Intermédiaire*.

Le canon sur son affût, meuble très rare en blason, est employé ici dans le sens professionnel, comme le fit, au XVIIIe siècle, Pierre Gitton de la Ribellerie de Marrault, écuyer, directeur de la poudrerie de Vonges, près Pontailler (Côte-d'Or), qui prit pour armes : *d'azur à deux canons d'argent, passés en sautoir, accompagnés en pointe d'un barillet (de poudre) du même.* P. LE J.

—

Armes d'Argenson (LXII, 55.) — Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson (Touraine, porte selon la description de Rietstap :

« Ecartelé aux 1° et 4° d'azur à *deux lions léopardés d'or*, couronnés du même, armés et lampassés de gueules, l'un sur l'autre (Voyer) ; aux 2° et 3° ; d'argent à la fasce de sable (Griffaut d'Argenson), *Cimier* : le lion de Saint-Marc d'or, tenant un livre ouvert d'argent, sur lequel on lit : « *Pax tibi, Marce Evangelista* ». Tenants : deux anges vêtus de dalmatiques armoriées. *Devise : Pax et prudentia vincunt.*

Cette description de Rietstap est erronée en ce sens que les meubles des 1° et 4° ne sont pas des lions léopardés, mais bien des *léopards couronnés*. Le lion léopardé est toujours rampant et a la tête de face ; ici les léopards sont tels qu'ils doivent être, passants et la tête de face.

En outre Rietstap ne mentionne pas le sur le tout qui est un écusson d'azur, au lion ailé et couronné de... (d'or) tenant en sa patte dextre une épée en pal, et de la sénestre un livre ouvert, le dit écusson surmonté d'une couronne impériale.

Ces armes figurent dans quatre ex-libris que j'ai sous les yeux et qui font partie de ma collection.

Le premier porte deux écus accolés, l'un d'Argenson, l'autre de Mailly-Nesles. (Anonyme).

Le deuxième porte un manteau ducal avec une couronne de marquis et un mortier, avec l'inscription : *Ex catal° Bibliothecae Argens*e. Pas de tenants.

Le troisième porte la même inscription ; l'écu est tenu par deux anges, couronne de marquis, cimier : lion de St-Marc.

Le quatrième est anonyme, manteau d'hermine, couronne de marquis, mortier fourré d'hermine surmonté du lion de St-Marc. Comme tenants les anges, mais en buste seulement.

Une autre série d'ex-libris ne porte que les armes Voyer.

Première pièce : sur un cartouche ovale que surmonte la couronne cimée du lion de St-Marc, l'écu tenu par deux anges, avec l'inscription : *Bibliotheca domini D'Argenson*. Croix de St-Louis.

Cet ex-libris est celui de Marc Pierre de Voyer, comte de Wereil-Argenson, capitaine Gouverneur de Loches, intendant de Touraine 1721-1722, garde des sceaux et grand croix de Saint-Louis, surintendant des finances, ministre de la guerre, de 1743 à 1757, membre de l'Académie des sciences, mort en 1764.

Deuxième pièce analogue, avec l'inscription : *Ex catalogo Bibliothecæ Argenson*. Les anges sont agenouillés sur des nuages. Mêmes armes.

Troisième pièce, plus finement gravée, mêmes armes. Croix de Saint-Louis. Elle a donc appartenu à Marc Pierre de Voyer.

Il serait facile d'identifier tous ces ex-libris à la bibliothèque de l'Arsenal.

NISIAR.

N B. — Remarquez que dans ces dernières pièces les quartiers et le sur le tout ont disparu pour faire place aux armes completes : *d'azur à deux léopards couronnés d'or*.

—

Inscription triquêtriale (LXII, 8, 141). — Il faut lire ΠΑΝΟΡΜΙΤΑΝ. L'explication devient alors fort simple, si l'on se souvient que les Romains appelaient Palerme *Panormus*. F. BARGALLO.

* * *

Il suffit de mettre les trois coupures du mot inscrit dans leur ordre pour lire ΠΑ ΝΟΡΜΙ ΤΑΝ. Ou autrement *Panormitanus*.

Cette reliure indiquerait-elle le propriétaire de l'époque, ou bien une bibliothèque ? Je n'ai sous la main aucun ouvrage pouvant me renseigner ; d'autres bibliophiles seront sans doute plus compétents.

ARCH. CAP.

* * *

La question posée par M. Jacques Renaud se trouve résolue par une lecture plus correcte du mot en question : au lieu de TAN ΠΑ ΝΟΡΜΙ, il faut lire ΠΑΝΟΡΜΙΤΑΝ, et il suffit de rappeler que πανορμοσ est le nom ancien de Palerme.

Mais je pose à mon tour une nouvelle interrogation. Dans le bureau de poste installé boulevard des Italiens, au coin de la rue Laffitte, on voit la triquetria sicilienne se répéter tout le long de la frise qui décore l'intérieur de l'établissement. Que vient-elle faire en pareil lieu et quelle signification l'administration des postes a telle pu donner à cet emblème !

QUISETTI.

* * *

En lisant TAN ΠΑ ΝΟΡΜΙ, on voit tout, de suite que c'est là une réédition du très connu : C'est ici le chemin des ânes. Il ne faut pas être très grand clerc, ni très grand helleniste, pour lire tout de suite en changeant l'ordre des syllabes ΠΑΝΟΡΜΙΤΑΝ.

Quand on rapporte un vieux livre de Palerme, avec ce mot, on doit traduire, sans fatigue : Panormitain, c'est-à-dire : de Palerme, dont *Panormos*, *Panormus* au *Panhormus* est le nom grec ou latin.

Puisqu'il est ici question de la trinacrye napolitaine, je dirai, pour ceux que ce sujet peut intéresser, qu'il existe au musée d'Epinal une autre sorte de trinacrye formée de trois lièvres se tenant par la tête.

E. GRAVE.

* * *

J'ai lu, dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire*, que M. Jacques Renaud désirerait connaître le sens de ces trois petits mots grecs « τὰν πᾶ νορμὶ », qui se trouvent dans une reliure mosaïquée, en sa possession. Je crois pouvoir le satisfaire, et j'en suis heureux. Ces mots signifient : *La toute belle.* Je vais faire le mot à mot de ce grec, comme on dit dans les classes ; mais je dois avertir, d'abord, qu'ils appartiennent au dialecte dorien, et à la langue archaïque de ce dialecte. Τάν signifie *la*, πᾶ *toute*, et νορμὶ *belle*. Ce dernier mot demande une courte explication. Les lexiques ne donnent pas νορμί ; mais Hésychius a νορβή, *belle*, et νορβή, dans le vieux grec, pouvait se prononcer νορβὶ ou νορμί ; car le β et le μ permutent. On disait, en Sicile, μύρμηκα ou βύρμηκα, comme nous disons en France, *b*eugler ou *m*eugler.

DARON.

* * *

Il n'y a rien d'extraordinaire à ce que l'inscription, en exergue de la Triquètra sicilienne, lue : Τὰν πᾶ νορμι, ait paru ne rien signifier, car aussi bien elle ne signifiait rien. Ce n'était point ainsi qu'il fallait la prendre. On devait commencer par le milieu, ce qui donne πανορμιταν, mot d'un sens très précis.

En grec, le mot ὁ πανορμος, veut dire « endroit tout à fait sûr pour atterrir et et mettre à l'ancre » c'est le nom générique de port. Le mot correspondant dans la langue française est : Hâvre.

Le terme grec formé de « ὁ ορμος » qui, avec l'idée de lieu, indique la place du port où l'on amarre un navire, la place où l'on jette l'ancre, et de παν, qui ajoute une idée d'universalité dans le temps et l'espace, signifie par suite, une baie où l'on peut partout et en tous temps jeter l'ancre en sécurité. Quatre villes ont porté le nom de πανορμος. 1° Palerme. — 2° une ville sur la côte est Athènes, aujourd'hui Porto Raphti. — 3° une ville en Achaïe (Tekieh) et 4° une autre en Ionie mentionnée dans Hérodote et Thuchdide.

La présence de la « Triquetra » sicilienne montre clairement que c'est de Palerme qu'il s'agit ici. Les habitants de la célèbre ville étaient appelés « οἱ πανορμῖται ». — Comme adjectif désignant l'origine, πανορμιτάν était déjà connu par l'inscription d'une monnaie relevée dans l'ouvrage du numismate autrichien Eckel : *Numi veteres anecdoti*, vol. 1, p. 231 (Vienne 1775, 2 part. in-4°). Au reste, en latin, *Panormitanus* ou *Panhormitanus* désignait un habitant de Palerme.

On peut donc conclure, semble-t-il, que l'ouvrage ou la reliure, ou les deux ensemble, venaient de Palerme.

(Cf. H. Estienne, *Thesaurus Græcæ Linguæ* T. VI, col. 158. V° πάνορμος. Edit. Didot. 1842-1847) Bailly. *Dictionnaire Grec Français.* V° Cit°).

T.

*
* *

Rétablir ainsi la communication de M. Vico Beltrami :

τάν est la forme dorique de l'article qui s'écrit τήν dans le grec de Plutarque et de Polybe. *Panormos* est le nom de Palerme.

—

Livres d'emblèmes et devises (LXII, 115). — J'ai publié, en 1892, sous ce titre : *Sonnets franc-comtois inédits du commencement du XVIIe siècle*, un livre d'emblèmes qui contient de curieuses armoiries et peut être utilement consulté à la Bibliothèque nationale.

TH. COURTAUX.

—

Le roi des épouvantements (LXI, 889 ; LXII, 11). — Voici à titre de renseignement, comment est rendu le v. 14 du ch. 18 de Job, dans les diverses *Bibles* qu'il m'a été donné de consulter.

Les *Bibles latines*, traduites sur la Vulgate, donnent toutes :

Avellatur de tabernaculo suo fiducia ejus, et calcet super eum, quasi rex, interitus.

Biblia Sacra, vulgatæ editionis. Sixte V. Pont. Max. jussu. p. 394 col. 1. — Lutetiæ parisiorum 1618.

Biblia Magna. — Jean de la Haye. T. II, p. 173. — Paris Soly, Guillemot, Béchet, Bertier 1648.

Biblia Sacra. — P. 393 col 1. — Paris Antonius Vitré 1662.

Biblia Sacra. — P. 360 col. 1. — Paris. Mariette 1706.

Biblia Sacra. — Franc. Vatabli. — Paris Sumptibus Societatis 1729. — P. 780 col. 2.

En plus de la version classique précédente, cette *Bible* contient la nouvelle interprétation suivante :

Evelletur e tabernaculo ejus fiducia ejus et incedere faciet eum ejus consilium adregem terrorum.

Comme *Bibles* en français, voici ce que l'on trouve :

1° Les choses où il mettait sa confiance, seront arrachées de sa tente et cela le fera marcher vers le roi des fraieurs.

(*La Sainte Bible revue et corrigée sur le texte hébreu*, par J. F. Osterwald, pasteur à l'église de Neufchatel. P. 432. Amsterdam, Le Châtelain et fils, S. D.)

2° Leur confiance sera arrachée de leur tabernacle et cela les fera marcher au roi des frayeurs.

(*La Sainte Bible interprétée*, par Jean Diodati, p. 587, col. 1. — Genève. Pierre Chovet, 1644).

3° La confiance sera arrachée de son tabernacle et cela le fera marcher vers le roi des Epouvantements.

(*Bible* de Samuel et Henry Desmarets. Amsterdam. Louys et Daniel Elzevier, 1669. T. I, p. 268, col 2.)

4. Les choses où il mettait sa confiance seront arrachées de sa maison, et la mort le foulera aux piés, comme un roi qui le dominera.

(*La Sainte Bible*, Traduite en français sur la Vulgate par M. Le Maistre de Say. P. 399, col, 1. — Nouvelle édition. Paris. G. Desprez, 1759).

5° Que sa confiance soit ostée de son tabernacle, et que la mort marche sur luy comme un roy.

(*La Sainte Bible*. Traduite par les docteurs de l'Université de Louvain selon l'édition vulgaire. Revue et corrigée sur l'édition imprimée par le pape Sixte V de Rome. — Rouen. David du Petit-Val et Berthelin. S. D.

6° La Sécurité sera arrachée de sa tente et il est conduit vers le roi des terreurs.

(*Bible* en hébreu. Traduction Cahen. T. 15, p. 81. — Paris 1851.)

La *Bible* de Cahen renferme la note suivante :

Quelques commentateurs comparent cette expression (roi des terreurs) à celle employée par Virgile (Eneide II, v. 106) qui appelle la mort « infermi rex », et à celle d'Ovide (Met. L. V. v. 359) « tenebrosa sede tyrannus ». C'est simplement ce qui dans le verset précédent est appelé « ainé de la mort. » V. 13 :

« Elle dévorera les membres de son corps, l'aîné de la mort dévorera ses membres. »

(Cahen, Loc. cit.).

7° Les choses où il mettait sa confiance seront arrachées de sa maison, ses enfants périront, et la mort le foulera aux pieds, comme ferait un roi qui le dominerait cruellement.

(*Bible* du P. des Carrières. T. V. p. 477. — Lyon, 1825) avec cette note sur le texte latin :

Quasi rex, interitus : Adeo potenter et violenter, ut resisti non possit. C'est-à-dire, avec tellement de puissance et de violence qu'il ne puisse plus résister.

(Cf. *La Sainte Bible*, par l'abbé Glaire. T. II, p. 669. Paris, Saintin 1835).

8. La confiance sera arrachée de sa tente; et la mort le foulera aux pieds comme un tyran.

Note de Drach, Héb. autr., : « Sa confiance même hâtera sa perte et l'arrachera de sa maison; elle le conduira vers la mort, ce roi terrible, ce roi des terreurs ».

(Bible de Vence. T. IX, p. 266. Paris. 1829). T.

—

Le moine Mantouan (LXII 110). — Il n'y a pas à douter que les vers cités par K. L. ne sont qu'une adaptation, probablement de Jehan Bouchet. Batiste Spagnoli dit Mantuan ou Mantouan, né en 1448, était un capucin qui fut six fois vicaire général de son ordre, et plus tard général. Très mêlés aux luttes de son ordre contre certains réformateurs qui voulaient surtout changer leur robe tannée contre une robe noire, il a en outre laissé 55.000 vers, imprimés à Anvers, en 4 volumes. Il passait naturellement pour bon poète et bon philosophe. Frédéric de Mantoue avait fait mettre sur un arc de triomphe, sa statue en regard de celle de Virgile. Il y a gros à parier que ses vers sont des vers latins.

Saint Hilaire de Poitiers, était en effet marié avant son élévation à l'épiscopat. Les auteurs ne sont pas d'accord sur le point de savoir s'il continua à vivre avec sa femme, ou s'il se soumit à la continence qui était de règle, suivant saint Jérôme, pour les clercs engagés dans les ordres. Exilé en Phrygie, à la suite de ses démêlés avec Constance et les évêques ariens, il y apprit les projets de mariage de sa fille Apra qu'il avait laissée dans les Gaules. Lors du concile de Séleucie, il était encore en exil, et fut invité à s'y rendre par les demi-ariens. Il n'avait donc pas été accompagné par sa fille et on ne parle pas de sa femme. Quant à donner les références de Fortunat et de Jehan Bouchet, ce n'est pas à la portée d'un intermédiairiste de province. Ce sont d'inlassables écrivains et leurs vers comme ceux du Mantouan, se chiffrent par milliers : on les trouve à la Bibliothèque Nationale.

E. GRAVE.

—

Les oreilles des bandits de Corinthe (LXII, 9). — Voici, copiée dans la *Correspondance de Grimm*, une note qui fait connaître cet opuscule, et nous donne le nom de l'auteur :

Je ne sais d'où nous vient une amphigourie d'une vingtaine de pages, intitulée *Les Oreilles des Bandits de Corinthe, avec une lettre de M. de Voltaire sur les comètes.* Dans cette allégorie, M. de Voltaire est figuré sous le nom de Thésée qui, après avoir purgé la Grèce des brigands, entre triomphant dans Corinthe. Des bandits comme Fréron, La Baumelle, Clément, etc., s'avisent de l'insulter pendant son entrée triomphale, Thésée quitte son char, va aux bandits, leur coupe à chacun un bout d'oreille, les emporte dans sa poche et continue son triomphe. Les uns blâment cette action comme au-dessous de Thésée, les autres l'approuvent, et parmi ces autres est l'auteur de la brochure dont on ne devine pas le but sans cette clef, et qu'on ne trouve pas meilleure quand on l'a deviné. La lettre ajoutée n'a rien de commun avec les bouts d'oreilles. Elle fut écrite en 1759 à M. Clairaut, célèbre géomètre de l'Académie. Elle est comme dix mille, vingt mille autres sorties de cette plume, toutes charmantes par les grâces du style et de la diction, par la variété et les agréments des tournures.

Voilà donc qui est entendu : Grimm dit nettement que l'auteur des *Oreilles des Bandits*, n'est pas Voltaire, incapable d'écrire *une pareille amphigourie.* Il n'en connaît pas l'auteur, mais M. Tourneux nous en donne le nom dans la table de son édition : c'est l'abbé Joseph-Henri Rémy, avocat au parlement, mort le 12 juillet 1782. On lui doit un *Eloge de Fénelon*, celui de Colbert et celui du chancelier de l'Hopital, ainsi que des travaux de jurisprudence. E. GRAVE.

—

Voyage à Montbar, d'Hérault de Séchelles (LXII, 115.) — L'édition de l'an IX avait déjà paru en 1789 sous le titre de visite à Buffon, in-8° de 53 pages. Pour plus de détails consulter : Quérard, *La France littéraire*, T. 4. p. 80.

DONDIN.

—

Lillibullero (LIX; LX; LXI, 873, 984). — **« Un peu de science éloigne de la religion, beaucoup de science y ramène »** (LXI, 617, 710, 760, 874, 930). — Britannicus n'étant pas mort du coup terrible que vient de lui asséner M. Néron Durocher, lui offre ses sincères excuses de son inadvertance;

mais la cause en est que, après avoir, en compagnie d'un savant ami, consulté la table du t. LX de l'*Intermédiaire*, ainsi que les sommaires des livraisons, il n'y avait pas aperçu trace de la réponse. C'est un infiniment petit malheur.

En revanche, pour ne pas sortir de l'Angleterre, il avait offert, voici quelque temps déjà, la réponse décisive à la question sur Bacon, réponse qui a dû s'égarer en route.

La phrase : « Un peu de science éloigne de Dieu, beaucoup de science y ramène » est en effet de Bacon, *Essai sur l'athéisme*. Seulement, l'auteur parle de philosophie plutôt que de science : « *It is true that a little philosophy inclined man's mind to atheism ; but depth in philosophy bringeth men's mind about to religion.* »

BRITANNICUS.

—

La truie qui file (LVIII ; LIX ; LXII, 95). — L'histoire de Grillet Soulard (et non Saulard) et de sa truie qui file a été contée par M. Léo Claretie dans son volume *Paris depuis ses origines* (Charavay) p. 129.

GELIN.

—

Petit Juif (LXI, 620). — J'ai posé cette question et il y a été répondu dans l'*Intermédiaire* LVI, 598.

DEHERMANN.

—

La musique est le plus désagréable et le plus cher de tous les bruits (T.G, 622). — *Le Dictionnaire de Trévoux* 1752 dit que les Orientaux ne regardent la musique que comme une désagréable et ennuyeuse confusion et ne peuvent souffrir ce contraste de sons graves et de sons aigus, de dièzes, de fugues, de syncopes.

BOOKWORM.

—

Métèques (LVII ; LXII, 149). — Littré, en définissant ce mot comme le fait notre collègue, Ch. Y., cite un passage de Letronne dans laquelle le mot est employé, ce qui prouve que son usage (je ne dis pas son usage courant) est bien antérieur aux polémiques actuelles. Voici ce passage :

Lorsqu'une guerre prolongée, une colonie ou tout autre événement, avait diminué le nombre des citoyens, c'était dans les rangs des métèques qu'on choisissait les individus qui devaient remplir le vide.

(Letronne, *Inst. Mém. inscript. et belles-lettres*, t. VI, p. 186).

V. A. T.

—

Socialisme, socialiste (LXII, 10) — Voici ce qu'on lit à ce sujet dans *Socialisme et anarchisme*, par Augustin Hamon, volume in-16, Sansot éditeur, Paris 1905. C'est à la page 31 et en note : « C'est dans le premier quart du XIXe siècle qu'apparut le terme « socialisme » pour la première fois On le trouve en Angleterre sous la plume des disciples de R Owen D'aucuns d'entre eux, tel W. Thopson, l'opposèrent à « capitalisme » qu'ils créèrent aussi, de même que le terme Surplus-Value (Cf *An Inquiry*, by W Thomson. — *Labor Defended against the claims of capital*, Hodgkin 1835 ; J. S. Mill'S. *Autobiography*.)

C'est en 1832 que pour la première fois en France le terme « socialisme » fut employé. Il se trouvait sous la plume de Pierre Leroux qui l'opposait au terme « individualisme » sans toutefois en donner une notion claire et précise.

Ce volume de M. Augustin Hamon, un collaborateur de cette revue, est consacré à l'étude des définitions du socialisme. L'auteur n'indique pas si le mot « socialiste » date de la même époque que le mot « socialisme ». C'est probable. Il ne précise pas non plus l'époque exacte où ce terme apparut en Angleterre. Il semble résulter de sa note que le mot apparut en Angleterre *avant* d'être employé en France par Pierre Leroux ; et il semble aussi que le sens du mot ne fut pas le même en Grande Bretagne et en France. Le sens dans lequel l'employaient les disciples d'Owen est celui qui est devenu classique dans les sciences sociologiques ainsi que le montre l'ouvrage de notre collègue.

OLIVIER SEPHER.

—

Picards « les boyaux rouges » (LXI, 113, 262, 317, 488, 715). — Notre sympathique historien sur *La Révolution*, Monsieur Gosselin Lenôtre, nous apprend que les « Boyaux rouges d'Artois » étaient jalousés par les campagnards français de jadis, comme les « ventres dorés » le sont aujourd'hui de ceux qui n'ont pas de rentes.

En Sologne, l'on appelle encore ses habitants « ventres pelés », expression qui pourrait très bien se rapprocher des « Boyaux Rouges », car il est à supposer

que lorsque l'on a le ventre pelé, il doit être rouge.

Ce qui se rapprocherait aussi de la solution signée Rip-Rap, qui nous dit que les Saintongeais sont des « Ventres Rouges ». CHARDON.

—

Quincampoix (LIV, LV ; LXI, 612, 777, 934 ; LXII, 41, 146). — Il a existé un fief de ce nom dans le Gâtinais. Une famille noble de ce nom pourvue, si je me souviens bien, de charges à la cour, existait à Montargis et dans le Gâtinais au XIVe siècle. Je crois qu'elle a dû s'éteindre au XVe et au XVIe siècle.

L'identification de ce fief disparu a été faite il y a quelques années, dans les Annales de la Société du Gâtinais. Plusieurs membres de cette famille sont cités dans les aveux et dénombrements des fiefs du domaine royal de Montargis conservées aux Archives du Loiret.

N'ayant pas les renseignements à Paris je ne puis donner plus de détails actuellement. C. N.

—

Le serf du Mont-Jura (LVI ; LVII ; LIX ; LX). — Il est incontestablement prouvé que les *tenanciers* de l'abbaye de Saint-Claude ne furent *affanchis* que fort tard, à la veille de la Révolution.

Mais étaient-ils serfs comme on s'imagine ce mot au Moyen Age ? *Certainement non* ! Le servage s'était transformé en taillabilité réelle ou personnelle, insupportable. Je veux bien le croire, puisqu'elle était *obligatoire*. Il ose croire que les charges des taillables se bornaient à quelques redevances en nature et en argent (je ne veux pas parler de *la dîme*) dont le retour *annuel* devait évidemment indisposer les intéressés. P. M.

—

Nullité de mariage : compérage cousinage (LXII, 10, 207). — L'alliance spirituelle existant entre les parrains et marraines d'une part, et un baptisé et ses parents d'autre part, est toujours un empêchement dirimant au mariage, mais on en obtient facilement dispense.

En droit romain et en droit canon la parenté se compte par le nombre de degrés qui séparent de l'auteur commun. Ainsi des frères sont parents au premier degré, les cousins germains au second, un grand oncle et une petite nièce sont parents du premier au troisième degré. Le système adopté par le code Napoléon ne distingue pas ces deux dernières parentés qui, pour lui, sont au 4e degré. A. E.

—

Enveloppes de lettres (LX ; LXI, 92, 209, 263, 606, 995 ; LXII, 45). — Madame Necker, mère de l'illustre baronne de Staël, reçut de l'un des habitués de son salon, l'abbé Galiani, la lettre suivante datée de Gênes (28 août 1769) :

Vous m'aviez promis de m'écrire souvent Tiendrez-vous parole ? Ecrivez-moi par la poste en droiture ici, mais chargez quelqu'un de faire les enveloppes. Vos lettres ressemblent à Socrate, la plus belle âme dans le corps le plus laid. Vos lettres sont aussi belles que l'enveloppe en est affreuse. Je dis cela pour faire plaisir à l'abbé Morellet et non pas pour vous humilier. Il ne vous conviendrait pas de bien faire les enveloppes. Cette matérialité ne sied pas au sublime de votre ineffable spiritualité.

J'extrais ces lignes d'un ouvrage à tirage assez restreint (330 ex.) *Les outils de l'écrivain* par Spire Blondel. Paris. Henri Laurens, éditeur 1890 On y trouvera divers autres renseignements curieux sur les sachets-enveloppes chez les orientaux, sur la fermeture des lettres au moyen âge, etc.

ALBERT DESVOYES.

* * *

La question de l'ancienneté des enveloppes a été plusieurs fois traitée dans le Bulletin de la Société archéologique *Le Vieux Papier*, en particulier dans les numéros de novembre 1906 et mars 1908.

Sauf découverte nouvelle, la plus ancienne connue remonterait à 1692.

HENRY VIVAREZ.

* * *

Dans son petit livre *Everybody's Scrap Book of curious fact*, (Février 1890), Don Lemon dit que la première machine à faire les enveloppes a été inventée par Edwin Hill, frère de Rowland Hill. La machine à plier les enveloppes fut brévetée le 19 Mars 1845. On attribue l'invention des enveloppes à S. K. Brewer, de Brighton, vers 1530. (D'après le *New-York Telegram*). A. CORDES.

—

« Des lampions ! », air connu (LXII, 168). — C'est dans les tout premiers jours qui suivirent la révolution de février que des bandes de gamins, des bandes tout

court, s'amusèrent à parcourir Paris, en chantant sur le rythme scandé du rappel :

Des lampions, des lampions.
Ou nous brûlons vos maisons.

Le second vers n'était là, je le veux bien, que pour la rime, mais en ces temps de liberté reconquise, le bourgeois avisé ne s'y fiait pas trop et, prudemment, préservait sinon sa maison du moins ses carreaux par une illumination spontanée.

H. C. M.

*
* *

Après avoir raconté les événements de février 1848, l'échec des ateliers nationaux, etc., le Dr Poumies de la Siboutie, dans ses *Souvenirs d'un médecin de Paris* publiés récemment chez Plon, en arrive à la plantation des arbres de la liberté ; pp. 313-314.

Du 25 au 30 mars eurent lieu ces innombrables plantations d'arbres de la liberté, qui occasionnèrent quelques troubles. Ces plantations étaient accompagnées de coups de feu, de quêtes dans les maisons. Le soir, une troupe d'enfants obéissant à un ou plusieurs meneurs forçait d'illuminer, cassait les carreaux de ceux qui s'y refusaient; ils suivaient les rues en répétant en chœur, avec le rythme de la batterie de tambour, dite le rappel : des *lampions*, des *lampions!* Ce mot, ou ce cri, devint plus tard le nom d'un journal le *Lampion*.

B.

—

Peau humaine tannée (reliure) (T. G., 687 : XXXVI ; XLII ; XLIII ; LXII, 96, 156). — Aucune tannerie officielle de peau humaine n'a existé à Meudon en 1793, ni avant ni plus tard. Il y a longtemps que justice a été faite de cette légende, ainsi que notre *Intermédiaire* l'a démontré (voir particulièrement les années 1869, 1874 et 1882). On peut consulter aussi à ce sujet la *Chronique médicale*, année 1898, toujours si pleine d'intéressants renseignements, et l'ouvrage de l'érudit Louis Combes, *Episodes et curiosités révolutionnaires*. Mais que des peaux humaines aient été tannées occasionnellement et plus ou moins clandestinement en France et ailleurs le fait est certain, puisque l'on connaît de nombreux volumes ainsi reliés.

Quant aux qualités de la peau humaine et à son usage pour la couverture des livres, ils sont très diversement appréciés. Les uns prétendent que la peau humaine donne « un cuir très solide, épais et grené » ; d'autres, comme M. Marcellin Pellet, affirment que « la peau humaine n'est pas belle en reliure ; il est très difficile, sinon impossible, de la dégraisser complètement » (*Intermédiaire*, 10 avril 1886, col. 202 ; et 30 décembre 1900, col. 1111). Ces différences d'appréciation proviennent certainement de l'état des êtres qui ont fourni la peau. Seules, les peaux de corps non maladifs, sains et robustes, donnent de bons résultats.

Parmi les documents ou renseignements nouvellement publiés sur cette question, je mentionnerai un curieux article de M. Georges Mercier fils, relieur, paru originairement dans le journal *la Reliure*, et reproduit et commenté dans le *Bulletin mensuel de l'Association amicale des commis-libraires français*, novembre 1908, pp. 397-398. Après avoir cité divers livres récemment reliés en peau humaine, comme l'*Histoire d'une Cocodette*, par X..., et le *Corps humain* par A. le Pileur, M. Georges Mercier fils, écrit :

« ... A vrai dire, les reliures en peau humaine sont choses rares et ne sont considérées que comme simples curiosités. Cependant la coutume viendra peut-être — simple question de mode — de conserver dans chaque famille un morceau de la peau d'un être cher pour couvrir soit un journal tenu par le disparu, soit un livre venant de lui, ou tel autre ouvrage auquel on tient plus fortement.

« Mon idée peut paraître étrange, et quelques-uns me traiteront de détraqué, mais nos ancêtres ne conservaient-ils pas précieusement, en des vases de marbre ou de bronze, les cœurs de leurs aïeux ? De même, ne conserve-t-on pas souvent une mèche de cheveux d'une personne tendrement aimée ? Que devient-elle, cette mèche, deux ou trois générations plus tard, et même moins ? Elle est jetée au feu par un descendant peu soucieux de cet embarras... Beau résultat !

« Peut-être la mode des reliures en peau humaine n'est-elle pas universellement venue grâce au manque de matière première. En effet, pour être bonne, une peau ne doit venir que d'un corps sain et vigoureux et non maladif. Et comme il y a beaucoup de chances que nous quittions notre planète autrement qu'avec le secours de MM. les Apaches ou des

autobus, bien peu dans le nombre auront le loisir de finir sans maladie et de léguer leur enveloppe au relieur. »

Il faudrait donc, pour se procurer de bonnes peaux humaines destinées à la reliure, *abattre* les hommes comme on abat les moutons et les veaux, et l'on comprend que M. Georges Mercier fils ait reculé devant une telle extrémité.

ALBERT CIM.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Louis XIV et la Hollande. Histoire numismatique. — On a souvent parlé de médailles frappées contre Louis XIV par les Hollandais et signalé l'exaspération que ces railleries avaient produite chez le Roi Soleil. Mais ces médailles sont rarissimes, à peine connues. Les circonstances m'ayant permis de les examiner à la Bibliotheque royale de la Haye, je pense qu'une courte notice intéressera nos collaborateurs.

Voici une médaille en argent de 51 millimètres de diamètre, n° 1165 du catalogue du cabinet royal, pièce satirique dirigée contre les Français qui abandonnèrent Utrecht en 1673 sous Guillaume III. En voici la description : Face, une carte géographique sur laquelle est posé un énorme fromage avec l'inscription FROMAGE DE HOLLANDE. A gauche, en haut, un soleil avec la fleur de lys. Le parallèle entre le fromage et le soleil est caractéristique. En exergue : STA SOL. Au dessous la date XII SEPTEMBRE 1673. Au revers un cavalier avec l'écu de France se retire. Au dessous la date XII NOVEMBRE 1673. Comme légende : IL NE SAIT OU ALLER. Les deux dates indiquent la durée du séjour des Français à Utrecht. Le très distingué conservateur du cabinet des Médailles à la Bibliothèque Royale de La Haye, M. Dompierre de Chaufepié, descendant, comme son nom l'indique, de réfugiés français, a bien voulu me montrer quelques autres médailles analogues. En voici une n° 1022 du catalogue, diamètre de 47 millimètres, datée de 1668 sous le gouvernement du grand Pensionnaire Jean de Witt. Un groupe très pittoresque de cinq cavaliers au dessous d'un soleil. Légende : STETIT SOL IN MEDIO COELI, et au dessous des cavaliers : LIB. JOSUÉ CHAP. X. Au revers un globe terrestre montrant le relief du Zuyderzée. A droite une main sort d'un nuage. Légende : ECQUIS CURSUM INFLECTET. Cette médaille, non pas rare, mais unique, a été gravée au burin à l'occasion de la suspension des hostilités entre la France et les Pays-Bas et des négociations de Saint-Germain (1668).

Voici dans le même ordre d'idées une médaille satirique en argent de 40 millimètres de diamètre (N° 1740 du catalogue). Sur la face, Louis XIV debout montre le soleil, du sceptre qu'il tient de la main droite. Du bras gauche il indique avec son épée une bougie éteinte. Au dessus de sa tête brille une étoile. Au dessous ces mots : REX GALLIAE. 1694. Légende : TALIS ERAM (le soleil). TALIS NUNC SUM (l'étoile). MOX TALE FUTURUS (la bougie éteinte). Au revers Guillaume III debout dans la même attitude. Au dessous : REX ANGLIAE (1694). Légende : TALIS FUI (la bougie). TALIS NUNC SUM (l'étoile). TALIS ERO (le soleil).

Ces pièces ne figurent pas, cela va sans dire, dans le recueil des *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand* (in-4° Paris Imprimerie Royale, 1702). Mais, ce qui est plus étonnant, on ne les trouve pas non plus dans l'*Histoire des Provinces-Unies* par Le Clerc (in-folio, Amsterdam 1723). La seconde partie du premier volume, le seul paru de cette magnifique publication, est intitulée : *Explication historique des principales médailles pour servir à l'histoire des Provinces-Unies* et contient la reproduction de 396 pièces très artistement gravées. Une seule, n° 235 du catalogue, rappelle celles que nous avons décrites. Elle est consacrée à la bataille de Barfleur (1692) gagnée sur les Français par la flotte anglo-batave. On voit sauter notre vaisseau amiral et l'exergue est la parodie de la devise du Roi-Soleil qu'elle reproduit en changeant seulement deux lettres : NUNC PLURIBUS IMPAR

MARCELLIN PELLET.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIIe Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 30 Août 1910

46e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1266 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Les cercueils des Plantagenet ont-ils été violés ? — Dans son livre sur Fontevrault, *Les derniers jours de l'abbaye*, M. de Chavigny écrit :

En quittant Fontevrault, Mme d'Antin en avait confié la garde à un jeune homme élevé par les religieuses. Dix jours après la mort de Louis XVI, le 30 janvier 1793, les anciens vassaux de l'abbaye envahirent la demeure de celle dont ils avaient si longtemps mangé le pain. Alors commencèrent ces scènes de vandalisme si fréquentes dans ces tristes jours. Conduit par cet esprit de destruction auquel obéissent l'enfant et le sauvage, le peuple brisa les écussons, viola les tombeaux, dispersa les cendres.

Or, M. Magne, inspecteur des monuments historiques, vient de retrouver les cercueils de Henri II Plantagenet, Richard Cœur de Lion, Eléonore de Guyenne et Isabelle d'Angoulême.

Il a retrouvé les restes de ces personnages dans les cercueils.

Sur quoi s'appuie la légende qui veut que ces cercueils aient été violés en 1793 ?

V.

—

Renonciation de Philippe V à la couronne de France. — Dans l'article de M. Frédéric Masson « Les titres d'honneur de la Maison d'Orléans » paru dans l'*Echo de Paris* du 29 juillet, il est dit :

« Cet engagement (la renonciation), à la vérité, n'était pris que moyennant des garanties données à sa race, s'entend l'abolition en Espagne de l'hérédité politique des femmes et accessibilité au trône uniquement des mâles par ordre de primogéniture et selon la loi salique ».

Je sais bien que Philippe V avait la prétention d'introduire la loi salique en Espagne, bien que son accession se fondât uniquement sur l'hérédité féminine, mais je demande si cette stipulation se trouve dans le traité d'Utrecht ?

Malgré toute subtilité juridique ou historique, le traité d'Utrecht établit le droit définitif, puisque c'est son acceptation qui a permis à la maison de Bourbon de conserver les trônes de France et d'Espagne.

Au reste, ce caractère définitif et général des renonciations n'a jamais, à ma connaissance, été contesté par le gouvernement de la Restauration, peu partial cependant pour le chef de la Maison d'Orléans.

A. P. L.

—

Mort de Condorcet. — Le témoignage de l'abbé Morellet, d'après lequel Condorcet se serait empoisonné avec du

stramonium, combiné avec de l'opium, qu'il portait toujours sur lui, incrusté dans le chaton de sa bague, a été accepté par de nombreux historiens ; or, à mon avis, ce témoignage n'a pas été soumis suffisamment au contrôle scientifique.

Ayant eu la curiosité d'examiner la valeur de ce témoignage, au point de vue toxicologique, j'ai été amené à douter fortement de la réalité de l'empoisonnement dans les conditions que l'on nous rapporte.

Par stramonium combiné avec de l'opium, je pense que l'abbé Morellet a voulu dire extrait de stramonium et extrait d'opium, sans cela, l'impossibilité d'enfermer la dose léthale dans le chaton de la bague apparaît immédiatement. Au surplus, Mme O'Connor, la fille de Madame Vernet, parle d'une préparation concentrée d'opium.

En parcourant la littérature toxicologique, j'ai constaté que les empoisonnements par l'extrait d'opium ont été obtenus avec des doses variant de 0 gr. 40 à 1 gr. 50, et pour l'extrait de stramonium, ils ont été provoqués par des doses variant de 1 gr. à 3 gr. Pour insérer, conserver, et pouvoir retirer d'un chaton, la dose léthale moyenne, ou le mélange léthal moyen de ces deux corps, j'ai constaté qu'il était indispensable d'amener la masse à l'état pilulaire, ce qui nécessite l'adjonction d'un excipient et augmente conséquemment, le volume du produit. Or, « il est matériellement impossible » d'introduire la pilule, ou plutôt, le bol ainsi obtenu, dans le chaton d'une bague.

Remarquons que mon raisonnement et mon expérience portent sur des extraits de notre pharmacopée, et sur des produits que j'ai pu titrer et déterminer, *a priori*, la puissance toxique, ce qui a permis d'employer le minimum de substance. Mais le préparateur du poison de Condorcet ne pouvait connaître le titre de ses produits, et ne pouvait arriver à une concentration aussi complète que le permettent nos connaissances et notre outillage actuels. Il est donc rationnel d'admettre que la pilule fatale qu'aurait, dit-on, donné Cabanis, présentait, pour une même unité toxique, un volume plus considérable que celle que j'ai préparée, *a fortiori*, il était encore plus impossible de l'introduire dans une bague.

Il me semble donc que l'on peut conclure, que si Condorcet s'est réellement empoisonné, il n'a certainement pas pris le toxique nécessaire dans le chaton de sa bague. D'autre part, l'abbé Morellet déclare que le poison dont s'est servi Condorcet paraît avoir agi doucement et sans causer de douleurs ni de convulsion. Cette mort si poétique, ne concorde malheureusement pas avec la réalité de l'intoxication par le stramonium et l'opium. A moins que Condorcet n'ait succombé à la forme foudroyante de l'intoxication par l'opium (cas rare qui nécessite l'ingestion de doses énormes et une susceptibilité particulière), il est à craindre que l'infortuné proscrit ne soit passé par les phases habituelles de l'intoxication aiguë par le stramonium et l'opium, et que le délire, les vertiges, une soif ardente, des nausées, des vomissements, ne soient venus troubler la sérénité de la mort qu'il avait espérée. J. BAUCHÉ.

—

Un tableau de Steuben : Napoléon et Labédoyère. — L'histoire rapporte : qu'au retour de l'Ile d'Elbe, Charles de La Bédoyère, colonel du 7e de ligne, rencontra Napoléon Ier sur la route de Grenoble à Vizille entre Eybens et Brié.

Le peintre Steuben fit un tableau représentant cette rencontre mémorable.

On y voit figurer : l'Empereur, les généraux Drouot, Cambronne tenant le drapeau, Bertrand.

Le colonel de la Bédoyère, le colonel polonais Germanowski, le colonel Mallet, le chef d'escadron Roul, le capitaine Bacheville, M. Dumoulin, négociant à Grenoble, etc., etc.

Sait-on en quelles mains se trouve actuellement ce tableau ? L. B.

—

Quel a été le dernier ecclésiastique survivant de l'ancien régime ? — Dans la Charente-Inférieure, il en est un qui a vécu jusqu'en septembre 1861.

C'est J.-B. Charles Magnes, né le 30 janvier 1764, prêtre 1786, vicaire de Mosnac (canton de Saint-Genis-de-Saintonge), son oncle, y étant curé. Assermenté comme lui, puis réfugié en Espagne en 1792. Au Concordat, curé de Saint-Georges de Cubillac puis de Cozes jusqu'en 1840, devient alors prêtre habitué et chanoine honoraire à Saintes où il est

mort le 3 septembre 1861, à près de 98 ans.

Quelqu'un de ses contemporains lui a-t-il survécu ? Dr VIGEN.

—

Colonie flamande en Angleterre. — J'ai entendu dire, en Belgique, qu'il existait en Angleterre, dans un des comtés du centre, un village où la langue flamande était parlée actuellement, ce village aurait été fondé autrefois par des flamands ayant émigré en Angleterre.

Un de nos confrères aurait-il quelques renseignements à ce sujet ?

JEAN-HENRY.

—

Conseil des Indes en Hollande. — Existe-t-il une liste des membres du Conseil des Indes hollandaises depuis la fondation jusqu'en 1790 ? JEAN-HENRY.

—

Un personnage mystérieux au château de Eishausen. — A-t-on jamais pu découvrir qui était le personnage mystérieux qui habita, de 1810 à 1845, le château de Eishausen, près Cobourg.

Avec lui vivait une jeune femme que personne ne vit jamais que soigneusement voilée. Ils sortaient tous les jours, une heure, en voiture découverte. Plus tard, cette sortie fut remplacée par une promenade dans le jardin du château soigneusement préservé contre les regards indiscrets par de hautes palissades.

Les domestiques étaient peu nombreux et n'avaient de rapports qu'avec le comte (ainsi se faisait appeler l'inconnu). Lui-même servait la jeune femme qui prenait ses repas dans un appartement privé où personne n'entra jamais.

Les fenêtres du château restaient toujours fermées ainsi que les rideaux, derrière lesquels les étrangers s'amusaient à fouiller la campagne, les maisons et les rues avec un télescope, et se tenaient ainsi au courant du mouvement du pays. L'argent, d'ailleurs, était abondant au château, dont les hôtes étaient très bienfaisants.

La jeune femme précéda dans la tombe de quelques années le comte qui ne mourut qu'en 1845. A sa mort, les magistrats envahirent le château, mirent les scellés partout, et parcoururent les papiers. Ce fut en vain. Rien ne put mettre sur la voie de l'identité de ces personnages.

On prétendit qu'il y eut à un moment donné deux femmes, une vieille et une jeune, et que seule la jeune survécut sans qu'on sût comment avait disparu l'autre. Mais sans preuves.

Un jour, par surprise, un coup de vent ayant dérangé le voile de la jeune femme, comme la voiture passait devant un bourgeois du pays, celui-ci la vit assez bien pour affirmer qu'elle avait le type Bourbon très accentué.

Que peut-on inférer de cette ressemblance ? Quel intérêt avait à se cacher cet homme ? quel intérêt avait à ne jamais se montrer sans voile cette jeune femme ? et tous les deux quel mobile fut assez fort pour les pousser à vivre pendant 30 ans d'une façon aussi anormale ? Je ne suppose pas que son compagnon lui faisait violence. Il lui était bien facile en effet, si elle l'avait voulu, de faire cesser cet état de choses. Alors ? H. T.

—

Forêt d'Othe. — La forêt ou le « pays d'Othe » est une région boisée comprise pour les deux tiers environ dans le département de l'Yonne et pour un tiers dans celui de l'Aube et qui s'étend entre Troyes, Sens et Joigny.

Connaît-on des ouvrages qui aient traité, avec quelques développements, de ce pays, au point de vue historique notamment ? L. C. B.

—

Existe-t-il un portrait de Xavier Audoin et où ? — Xavier Audoin (ou Audouin) fut un personnage de la Révolution dont l'existence (1766-1837) a été aussi tourmentée que marquante. Tour à tour, membre de la Municipalité de Paris; gendre de Pache, le célèbre Ministre de la Guerre, secrétaire général de son ministère et historiographe du dépôt général des Forêts etc., il a laissé, comme publiciste et historien de nombreux écrits et ouvrages.

Or, il n'y a pas, à notre connaissance, de portrait gravé de Xavier Antoine : rien au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, ni dans son pays d'origine (Limoges).

Mais il y a eu de lui un portrait peint, œuvre d'un artiste célèbre. Dans l'énumération de l'œuvre de Ducreux, le portraitiste le plus en renom de la Révolution, et qui, à partir de 1793, peignait pour les

grands personnages de l'époque, M. Jules Renouvier dit que Ducreux a exposé au Salon de l'an VII (1799), le portrait de Xavier Audoin (*Histoire de l'Art pendant la Révolution*, p. 458).

Qu'est devenu ce portrait ? Sa valeur artistique et historique permet de supposer qu'il existe encore dans quelque collection privée. En outre, Audoin a laissé une descendance : peut être, en indiquant au moins où sont sa famille ou ses héritiers, trouverait-on la trace du portrait cherché, ou d'un autre.

LOUIS DE NUSSAC,
sous-bibliothécaire au Muséum.

—

Bauyn (l'abbé). — Cet abbé, au sujet duquel j'avais posé l'an dernier, dans l'*Intermédiaire*, une question, demeurée sans réponse (LX, 613), appartenait-il à la famille Bauyn ou Bauhin dont était un évêque d'Uzès au XVIIIe siècle et qui habitait Dijon ? Paris ? Paul Bauyn était vicaire général du Grand prieur de Vendôme. Quelles étaient les armoiries de sa famille ? LOUIS CALENDINI.

—

Madame de Caumont. — Mme de Lage de Volude parle, en 1799, d'une dame de Caumont qui « avec les plus jolis chevaux, les plus jolis phaétons, court toutes les fêtes, faisant parade de son républicain, qu'elle aime de passion. » Quelle est cette dame ? qui, son républicain ?

A—N.

—

Calvaert de Courtray. — Un obligeant intermédiairiste pourrait-il donner à un curieux quelques renseignements concernant Calvaert de Courtray, amateur violoniste, qui possédait de beaux instruments à cordes, entre autres, le fameux violon d'Alard, par Stradivarius. Qui était-il ? Etait-il en rapport avec d'autres musiciens de son temps ? Et quand mourut-il ? UN CURIEUX.

—

Famille de Criny. — Existe-t-il encore des familles portant le nom de Criny, et s'il en existe, quelle est leur origine ? ALBERT RENARD.

—

L'abbé Demerson. — Je désirerais avoir quelques renseignements, dates exactes, noms, cursus honorum, sur cet ecclésiastique considérable et considéré du clergé de Paris au XIXe siècle. Je sais que M. Demerson était originaire de la Haute-Marne, du canton de Juzennecourt, je crois, et qu'il fut longtemps, qu'il est mort curé de Saint-Germain-l'Auxerrois.

J'ai eu l'honneur de me rencontrer un jour avec M. Demerson et conserve le souvenir d'un homme distingué, bienveillant et sympathique. H. C. M.

—

Les femmes de Ducis. — Le poète Ducis se maria, je crois, deux fois. Avec qui ? L'INGÉNU.

—

Famille d'Escalopier. — Nous serions désireux de connaître les origines de la maison d'Escalopier, (dont le chef portait, croyons-nous, le titre de vicomte) ses armoiries et sa descendance actuelle, si cette famille n'est pas éteinte. Elle n'est pas mentionnée dans l'*Annuaire de la Noblesse* du vicomte Révérend.

DUELLA.

—

Le château de Mme de Sévigné. — Dans le Finistère, à trois lieues environ de Quimper, dans la commune de Plomelin, se trouve une vieille construction moitié ferme et moitié manoir, dans la cour de laquelle on pénètre par un joli portail Renaissance. Les gens du pays l'appellent *le château de Mme de Sévigné.* Cette désignation n'est-elle pas hasardée ? Non pas que le marquis de Sévigné ne pût avoir quelques terres en Basse-Bretagne, ce qui n'aurait eu, pour un Breton, rien d'extraordinaire. Mais que son aimable femme y ait habité, rien, me semble-t-il, dans sa correspondance, ne fait allusion non seulement à un séjour, mais même à un voyage en Cornouailles.

Si l'un de nos confrères connaissait un texte qui justifiât cette appellation, je le remercierais vivement de vouloir bien me l'indiquer. BENEDICTE.

—

Armoiries à déterminer : tour semée de trois tourelles. — *Parti au 1 de gueules, a la tour sommée de trois tourelles d'or ouv. et aj du champ ; au 2 d'azur à cinq tours d'or, 2, 1 et 2. Au chef de l'écu d'or, ch. d'une aigle ép. iss. de sa.*

De qui sont les armoiries ci dessus et où me procurer des renseignements sur la famille ? JEAN HENRY.

Famille du Bois : armoiries. — Il y a eu et il y a tant de familles nobles du nom de Dubois qu'on s'y perd. Je désirerais connaitre les armoiries de celle à laquelle appartenait Jean Dubois, né à Paris le 24 août 1764, qui entra dans la compagnie de Saint-Sulpice, et fut évêque de New-York, en 1826. Les armes que je lui ai attribuées dans mon *Armorial des Prélats* sont celles de son successeur, Mgr Corrigan. ST-SAUD

—

Armoiries à déterminer : deux tours d'argent. — La commune de Gacé (Orne) a pour armes deux tours d'argent sur azur, qui ne paraissent pas avoir pu être celles des seigneurs du château dont elle est devenue propriétaire en 1822.

A qui, jusqu'à cette époque, a appartenu le château de Gacé : aux Matignon, aux Montmorency? X.

—

Armoiries à déterminer : chef chargé de trois trèfles. — Sur une boîte d'argent, ovale, séparée en deux parties recouvertes chacune par un battant à charnière, on voit gravées les armes suivantes : *d'azur au chevron d'or, accompagné d'un chef d'argent chargé de trois trèfles.* Couronne de marquis et supports deux lions, le tout style Louis XV. Quelles sont ces armoiries ? G LE H.

—

Marque de potier d'étain. Neveu — Sur un chandelier d'étain de l'époque de Louis XVI, on croit lire les mots Fran(çois) Neveu ou quelque chose d'approchant, en relief sur la circonférence du dessous du pied. Je serais reconnaissant à l'aimable collaborateur qui pourrait identifier cette signature, et donner quelques renseignements sur le potier.

GOËLO.

—

Un casque à retrouver. — Le général Jean-Baptiste-Louis Morin, décédé des suites de ses blessures le 26 mars 1814, commandant à Vittoria, le 21 juin 1813, le 5e régiment de Dragons, a dans ses états de service, l'action d'éclat suivante :

« Laissé seul au pont d'Arriaga, débor« dé de toutes parts, voulant sauver une « masse d'infanterie en désordre et remar« quant quelque hésitation dans son régi« ment, se précipite seul au milieu des « escadrons anglais formés en muraille, « il en tua le chef et reçut deux coups de « feu et plus de quarante coups de sabre « tant sur le corps que sur le casque ou « ses armes. Son régiment entraîné par « son exemple chargea vigoureusement, « parvint à le dégager et enfonça plu« sieurs fois les lignes ennemies. »

Les armes du colonel et le casque (bombe en argent doré, turban de peau de panthère) haché de coups de sabre, a été pendant longtemps conservé précieusement sous un globe en verre dans la famille Morin. Il était, en dernier lieu, chez le neveu du colonel, Henri Morin, habitant 12 rue de Beaune et décédé à l'âge de 49 ans, le 15 juillet 1870

Le désordre qui suivit la déclaration de guerre et le siège ainsi que d'autres deuils ont fait perdre de vue ce précieux souvenir.

Si des antiquaires, des collectionneurs d'anciens uniformes ou de reliques des guerres de la République et de l Empire le possèdent, ils sont priés de vouloir bien le faire connaître à un petit neveu du général Morin, le colonel Allaire (16 rue de Marignan) qui a vu ce casque lorsqu'il était enfant. A.

—

Edition des Œuvres de Théophile, 1627. — Dans les *Archives du Bibliophile*, cette édition est mentionnée comme portant au titre : *Paris* et *Lyon*. J'ai demandé à la librairie Claudin de me faire connaitre le nom de la personne qui l'a achetée, mais je n'ai pas obtenu de réponse. Si elle était dans la bibliothèque d'un obligeant intermédiairiste, je prendrais la liberté de lui demander quelques renseignements sur son contenu.

LACH.

—

L'expédition de Rome — Je possède, de la comtesse E. de la Rochère, un ouvrage sur l'expédition française de Rome en 1849-1850, alors que l'armée d'occupation était commandée par le général Oudinot.

Existe-t il un ouvrage analogue relatant les faits et gestes de l'armée d'occupation, lorsqu'elle fut placée sous le commandement du général Augustin-Pierre Walbourg Gémeau, qui succéda en 1850-

1851 au général Oudinot. S'il existe, où peut-on se le procurer ?

P. DE MONTZAIGLE.

—

« Le curé de Bayeux et d'Auberée. » — Le *Grand Larousse*, v° Célibat, cite le fabliau du « Curé de Bayeux et d'Auberée ». Si ce fabliau est authentique, dans quel recueil pourrais-je le trouver ?

K. L.

—

Le bonheur est attaché à la crinière des chevaux. — Existe-t-il un proverbe arabe conçu en ces termes ou à peu près : « Le bonheur est attaché à la crinière des chevaux ? » Quelque aimable intermédiairiste pourrait-il m'en donner le texte arabe ? C. N.

—

Moisissure des livres. — Existe-t-il un moyen d'empêcher l'humidité d'envahir les livres d'une bibliothèque encastrée dans un mur humide ? Quel est le meilleur moyen de préserver les livres de la moisissure ? A. B. H.

—

Restaurant : origine du mot. — De la *Presse* :

Le premier établissement culinaire désigné sous le nom de « restaurant » fut établi à Paris, vers 1765, dans la rue des Poulies, par un nommé Boulanger.

Il avait placé sur sa porte cette devise : *Venite ad me, omnes qui stomacho laboratis, et ego restaurabo vos*, que nous traduirons : *Venez à moi, vous tous qui souffrez de l'estomac, et je vous restaurerai.*

Le jeu de mots fut l'origine de l'appellation définitive de l'établissement.

Est-ce bien là l'origine du mot ? (Voir T. G 766). V.

—

Groseille à maquereaux. — D'où provient le terme de « groseille à maquereaux » ? Les classiques nous apprennent que ce terme indique que ce fruit sert à assaisonner le poisson, mais ne s'agit-il pas ici plutôt d'un mot déformé par l'usage ? Dr Vogt.

—

Feux arabesques. — Il y avait autrefois, dans les théâtres d'enfants, notamment au théâtre Séraphin (Palais Royal), et presque toujours à la fin du spectacle, un divertissement nommé *feux arabesques*, consistant en des projections de dessins variés, d'arabesques, qui se succédaient très rapidement sur un vaste écran disposé sur la scène et semblable à la toile servant au cinématographe. Les feux arabesques, comme les ombres chinoises, comme le cinématographe, exigeaient que la salle fût dans l'obscurité. Paul de Kock parle de ce divertissement dans son roman *Moustache*, chap. xv : « Des jeunes gens vont chez Séraphin dans le but de rire avec les jeunes femmes de chambre, auxquelles ils content des gaudrioles pendant la représentation des *feux arabesques* ; car les feux arabesques nécessitent une nuit complète dans la salle, c'est une espèce de fantasmagorie ; » etc..

Je désirerais savoir comment s'exécutaient ces feux, quelle est la théorie et quels sont les procédés de ce phénomène, dont je n'ai vu mention ni dans l'excellent *Dictionnaire du théâtre* d'Arthur Pougin, ni dans les jeux et divertissements du *Vieux Paris*, de Victor Fournel, ni dans *Larousse*, ni ailleurs.

G. GALLOIS.

—

Les Dialogues de Lucien en vers français — A Paris, chez Claude Barbin, M.DC.LXIX avec privilège du Roy, 129 p. Le privilège est du 12 novembre 1668. De qui est cet ouvrage ? L. C.

—

Amusement philosophique sur le langage des Bestes. — Paris, Gissey, Bordelet, Ganeau M.DCC.XXXIX. Quel est l'auteur de cet ouvrage ?

L. C.

—

Un mot d'H. Heine. — Je désire la référence du mot attribué à H. Heine :

« Tout homme qui pense a deux patries, la sienne et puis la France ».

K L.

—

La vie chère autrefois. — Nous protestons contre la cherté de la vie : est-il impossible de trouver, chez nos pères ou nos aïeux, les mêmes doléances ?

Des textes seront curieux à recueillir.

Dr L.

—

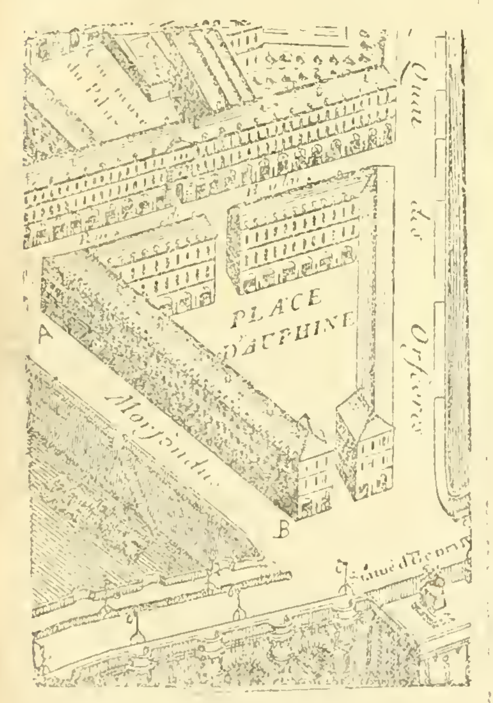
Barranque. — Mot employé dans le midi de la France avec le sens de *ravin d'érosion* Manque dans Littré

Espagnol *barranca*, provençal *barenc*. Etymologie ? S. X. T.

Réponses

La demeure de Mme Roland (LXII, 218). — La *Révolution française*, avril 1909, a publié à ce sujet un remarquable article de M. Claude Perroud, sous ce titre : *La maison de Madame Roland.*

Dans cet article, écrit avec une rigueur toute scientifique, il est démontré que l'on a tort, sur la foi de Dauban, de reconnaître la maison de Mme Roland, dans celle qui fait l'angle du quai de l'Horloge et du



EXTRAIT DU PLAN, DIT DE TURGOT
(1734-1739)

Pont-Neuf. L'auteur établit que cette maison devait se trouver sur le même quai, mais plus loin et plus près du palais.

Il conclut ainsi :

1° La maison où a habité le graveur Philipon de 1778 à 1780, était au quai de l'Horloge, mais en même temps rue de l'Horloge.

2° Son logis, de 1755 à 1778, était aussi au quai de l'Horloge, mais dans une maison contiguë à la précédente, toutes deux desservies par un même escalier, et accessibles également par la place ;

3° Par conséquent et jusqu'à production de preuves établissant une tradition antérieure aux affirmations produites par M. Duban en 1867, Marie Philipon n'a pas habité la maison de l'angle du Pont-Neuf et du quai de l'Horloge qui porte aujourd'hui une plaque commémorative.

Nous renvoyons à cet article pour les arguments ; ils sont abondants et clairement mis en ordre.

Nous en retiendrons un :

J'arrive enfin au passage des mémoires (II, 33) le plus important à consulter. Mme Roland va raconter la seconde de ces vilaines « scènes de l'atelier », dont elle eût vraiment mieux fait de ne rien dire. Elle écrit que, un jour, où elle se trouvait par hasard dans l'atelier de son père, « je ne sais quelle fanfare se fait entendre sur le Pont-Neuf, *sur lequel avait jour la maison que nous habitions quai de l'Horloge, très près du pont, au second étage* ». Puis elle biffe sur son manuscrit les lignes que je viens de mettre en italique, et elle écrit à la place *« près duquel* était située la maison que nous habitions près de l'Horloge, au second étage ». Ainsi, c'est elle-même qui a supprimé *« avait jour »*, et qui a remplacé *« très près* du pont » par un *« près »*. Ou je me fais illusion ou cette correction même donne raison à ma thèse.

C'est de toute évidence. B.

—

Châtelle, massacré comme accapareur en 1789 (LXII, 51, 119). — Le nom de Jean Nicolas-Joseph Châtelle est écrit de diverses manières dans les pièces officielles, on le trouve tour à tour orthographié :

Châtelle, Chastel et Chattelle. La véritable orthographe du nom est Châtelle, c'est ainsi qu'il signait.

En juillet 1789, au moment où va s'ouvrir le sombre drame qui devait coûter la vie à M. Châtelle, la municipalité de Saint-Denis était ainsi constituée :

Hochereau, maire
Châtelle, lieutenant de maire.
Béville, procureur du roi.
Charpentier, 1er échevin.
Maillet, 2e échevin.
Treffenscheill, 1er assesseur.
Tinthoin, 2e assesseur.
Villée, greffier garde des Archives

Fournier, receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi.

Vers la fin de juillet, s'élevait dans la ville de Saint-Denis une rumeur. On disait que des provisions considérables de blé et farines étaient cachées dans les loges de la foire.

Le 28 juillet, profitant de la présence à Saint-Denis de M Destourneaux, membre du bureau de Paris, la municipalite fit faire des recherches officielles pour essayer de trouver ce que l'on disait caché.

Ces perquisitions furent faites en présence des députés électeurs des corporations de la ville et l'on se transporta tout d'abord aux loges des foires où l'on ne trouva rien.

Sur la requête de M. Châtelle qui, outre sa qualité de lieutenant de maire était aussi Directeur en chef des receveurs des droits et péages des dames de Saint-Cyr, et était particulièrement visé, on fit une perquisition à son domicile, perquisition qui ne donna aucun résultat.

Sur les rumeurs de la foule on perquisitionna tour à tour dans la maison des héritiers Lherbette, où il ne se trouva que des effets d'équipement militaire, et dans les casernes où l'on ne rencontra, outre les effets d'équipement, que les grains et farines destinés à l'usage des troupes.

Le dimanche suivant 2 août, l'émeute gronda de nouveau. Ce jour-là la ville de Saint-Denis fut envahie par de nombreux étrangers qui excitèrent la population.

Le soir, sur les 8 à 9 heures, la foule s'amassa sur la place Pannetière devant l'Hôtel-de-Ville et sous la pression de l'émeute la municipalité dut fixer le prix du pain à deux sols la livre.

Ont put croire, un moment, tout danger écarté, la populace évacua la place Pannetière, mais ce fut pour se porter vers la demeure de M. Châtelle, qui fut envahie et pillée.

Celui-ci s'était réfugié au presbytère de l'église des Trois-Patrons (contigu à l'église) qui fut envahi à son tour, et c'est dans le modeste clocher de l'église où il s'était caché, pensant ainsi pouvoir échapper à la colère de la foule, qu'on le trouva.

Lorsque l'émeute se fut emparée de sa proie, elle eut un moment d'hésitation ne sachant que faire. Les uns veulent le conduire à Paris, les autres exécuter de suite l'affameur du peuple. Le cortège enfin se met en marche, mais il n'alla pas audelà des portes de la ville, et c'est à la porte de Paris (à l'entrée de Saint-Denis) que le malheureux fut massacré. On lui coupa la tête que l'on fixa au bout d'une bayonnette et on la promena à travers les rues de Saint Denis pendant qu'à côté on traînait son cadavre.

Le lendemain, on retrouva les restes de M. Châtelle dans les basses geôles de la ville. On compta jusqu'à quatorze blessures sur son corps.

Le 6 août on arrêtait à Saint-Denis, comme complices de ce meurtre :

Charles Jannot, marchand de volailles, sa femme, née Marguerite Koemann.

Louis-Christophe Fournier, cabaretier.

Jean-Claude Viard, apprêteur.

François Lainé, porteur d'eau.

Le surlendemain, après un premier interrogatoire, ils étaient transférés au Châtelet.

Le 10 août suivant, l'assemblée générale de la commune, en esprit de réparation, fait célébrer en l'église des Trois-Patrons un service solennel pour M. Châtelle « reconnu universellement, dit l'acte « qui en fut dressé, homme d'honneur et « de probité »

G La Brèche.

—

Le ballon de Fleurus (LXII, 49, 117, 171). — Le corps des *aérostatiers* militaires (comme on disait alors) subsista depuis la bataille de Fleurus, 26 juin 1794, jusqu'aux premiers temps de la campagne d'Egypte (1) ; c'est-à-dire plus longtemps qu'on ne l'a dit ailleurs.

Voici ce que nous tirons d'un curieux ouvrage, provenant d'un musicien militaire, présent à la bataille en question, et dont la tente était dressée à l'endroit même où ce ballon captif se reliait au sol :

Ce ballon nous fut bien utile attendu que le lieu du combat était couvert d'une quantité de bois (comme nous le montrent les cartes du temps). *2 officiers étaient montés dans la nacelle, et le ballon était retenu par 4 câbles*. Le général en chef Jourdan vint se placer près de là et me prit pour ser-

(1) Le chef de ces aréostiers fut le fameux Conté, l'inventeur des crayons à dessin, si connu depuis.

vir d'appui à sa longue-vue, qu'il plaça sur mon épaule. A chaque instant, les officiers de la nacelle jetaient des billets, enfermés dans de petits sacs de sable ; le général en prenait connaissance, et il dictait ses ordres d'après leur contenu.

Ce ballon permettait de voir que les lignes des Autrichiens (excentriques par rapport aux nôtres, concentrées en demi-cercle au centre) « étaient beaucoup trop étendues ». C'est pour cela que Jomini a fait observer que cette bataille de Fleurus rappelle celle de Leipzig, où les cercles étaient complets (ce qui ne change rien au fond) ; et que « ce n'est pas tant leur grand nombre que leur concentration », qui a donné la victoire aux coalisés. Nous pouvions donc percer où nous voulions, à Fleurus ; tandis qu'à Leipzig, Napoléon ne pouvait percer nulle part (sauf sur la ligne de retraite, qu'il avait eu grand soin de se ménager vers l'ouest).

D[r] Bougon.

* * *

Je maintiens ce que j'ai dit sur le ballon de Fleurus. Depuis 1870, l'Ecole d'Application de Metz a cessé d'exister ; mais toutes les promotions qui se sont succédées à Metz avant cette époque ont vu le ballon dans la salle des manœuvres, et parmi les officiers qui ont appartenu à ces promotions, il y en a un grand nombre qui vivent encore ; aucun d'eux ne me démentira.

Au reste, il ne serait pas impossible que le ballon ait été pris par les Autrichiens pendant la retraite de Jourdan, et qu'il ait été repris ensuite sous l'Empire. La Grande Armée a conquis Vienne deux fois, et il n'y a pas de doute que si ce trophée était resté d'abord aux mains de l'archiduc Charles, Napoléon se serait empressé de le saisir et de le renvoyer en France.

Vico Beltrami

—

Prêtres déportés en Guyane (LXI ; LXII, 171). — Le 18 août dernier a eu lieu la bénédiction d'un calvaire érigé, à l'embouchure de la Charente, en face l'île Madame, sur le rempart d'un petit fort construit ainsi que d'autres ouvrages, en 1674, pour mettre Rochefort à l'abri de la flotte Hollandaise, commandée par l'amiral Tromp.

Ce calvaire a été élevé à la mémoire des prêtres déportés débarqués en 1794, en l'île citoyenne (île Madame) qui y sont morts et y sont enterrés au nombre de 275.

L'histoire du fort, des prêtres déportés à l'île Madame, et du calvaire paraîtra tout au long dans *le Réveil* (bulletin cantonal de Saint-Agnant, paraissant tous les mois, abonnement 1 franc par an, directeur, le curé d'Echillais, Charente-Inférieure).

Geo de Rhé.

—

Le sénatus consulte de déchéance en 1814 (LXII, 106, 173, 230). — C'est Lambrechts qui, rédigeant au nom du Sénat l'acte des 2 et 3 avril 1814 (publié *in-extenso* à la première page du *Moniteur universel* du 4) articula contre Napoléon I[er] le grief d'avoir « confondu les pouvoirs et violé l'indépendance des corps judiciaires ».

Il s'agissait du procès du maire d'Anvers, Werbrouck, un des plus riches négociants de cette ville. Accusé de connivence dans des fraudes colossales commises au préjudice de l'octroi, il fut destitué et, bien qu'il n'y eût contre lui que des présomptions, l'Empereur ordonna d'engager des poursuites contre tous les concussionnaires, le maire en tête. L'affaire a été excellemment résumée par M. L. de Lanzac de Laborie dans son beau livre *La Domination française en Belgique*.

Après une longue instruction, les débats s'étaient engagés au printemps de 1813 devant la Cour d'assises de la Dyle, quand le ministère public, inquiet des dispositions des jurés belges, suscita une accusation subsidiaire de faux témoignage pour faire prononcer le renvoi à la session d'été. Cette fois, le jury parut moins favorable aux accusés. Mais ceux-ci n'avaient rien négligé pour leur défense. Werbrouck avait fait venir un des bons avocats de Paris, Pierre-Nicolas Berryer, le père du célèbre orateur. De plus, la famille patriarcale du maire d'Anvers, qui comptait soixante-quatre enfants et petits-enfants, lui fit escorte à l'audience. Touchés par ce spectacle, par la longueur de la détention préventive, par l'insuffisance des preuves matérielles, six d'entre les jurés répondirent négativement, et, le 24 juillet, tous les accusés furent acquittés. La sentence souleva dans la population un enthousiasme indescriptible.

L'Empereur en fut profondément irrité, ainsi que le prouve sa lettre du 14 août, insérée au *Moniteur* sur son ordre formel et qu'un étrange scrupule a fait exclure de sa *Correspondance :*

Le jury, écrivait-il au grand-juge, n'a pas répondu à la confiance de la loi ; et plusieurs jurés, trahissant leur serment, se sont livrés publiquement à la plus honteuse corruption. Dans cette circonstance, quoiqu'il soit dans nos principes et dans notre volonté que nos tribunaux administrent la justice avec la plus grande indépendance, cependant, comme ils l'administrent en notre nom et à la décharge de notre conscience, nous ne pouvons pas ignorer et tolérer un pareil scandale, ni permettre que la corruption triomphe et marche tête levée dans nos bonnes villes de Bruxelles et d'Anvers.

Le grief de vénalité, si facilement invoqué par Napoléon, n'avait pas de fondement sérieux. Mais le maître ayant décidé que les jurés avaient prévariqué, qu'il fallait les châtier et enlever en même temps aux accusés le bénéfice d'une scandaleuse impunité, on se mit en devoir à Paris d'obéir à ses exigences.

L'expédient classique pour tourner ou violer la loi était l'intervention du Sénat. Un article de la Constitution lui donnait le droit d'intervenir en présence d'actes attentatoires à la sûreté de l'Etat. Quelqu'un s'avisa que l'acquittement de Werbrouck pourrait, si l'on alignait habilement les paradoxes et les sophismes, rentrer dans cette catégorie. Et le 28 août, le Sénat annula la déclaration du jury, l'ordonnance d'acquittement, en chargeant la Cour de cassation de renvoyer les accusés « devant une autre cour impériale qui proncera en sections réunies et sans jury » !

La Cour de Douai, à qui l'affaire fut renvoyée, n'eut pas le temps de statuer avant les événements de 1814. Dans l'intervalle, le vieux Werbrouck était mort en prison. A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

La redingote grise (LXII, 52, 120, 231). — Le tailleur Léger, qui habilla Napoléon pendant plusieurs années, a donné quelques détails sur les costumes de l'Empereur :

« Sur les observations de M. de Rémusat Napoléon consentit, en 1810, à monter sa garde-robe. Jusque-là il était si parcimonieux que sa garde-robe et sa lingerie, les broderies exceptées, ne valaient pas 2.000 fr. *Dans l'hiver je lui faisais toujours une demi-douzaine de redingotes grises*, dans l'été autant d'habits d'uniformes de chasseurs verts, comme on le voit dans tous ses portraits, tous les quinze jours une culotte et un gilet de casimir blanc. C'était là ses plus grandes dépenses et jamais d'habit bourgeois.

(*Mémoires du Dr Paumiès de la Siboutie*, p. 101). B

—

Louis-Philippe prétendant à la couronne d'Espagne (LXII, 162, 237). — Après le traité du 5 mai 1808 et l'entrevue de Bayonne qui assurait à Napoléon Ier l'Espagne, le conseil de régence espagnol, présidé par Castanos, demanda au roi de Naples qu'un prince de son auguste maison voulût bien commander une armée espagnole. Ce fut alors que Louis-Philippe, qui demeurait auprès de la cour napolitaine en qualité de fiancé de la princesse Marie-Amélie, écrivit à la reine de Naples, sa future belle-mère, la célèbre lettre du 18 juillet 1808, dans laquelle il faisait l'offre de son épée pour la cause du roi Ferdinand VII d'Espagne.

J'appelle cette lettre « célèbre » parce qu'on y lisait ce passage, depuis 1830 si reproché au roi, qui avait renversé la branche aînée :

Jamais je ne me souillerai en m'appropriant ce qui appartient légitimement à un autre prince. Jamais je ne porterai de couronne, tant que le droit de ma naissance et l'ordre de succession ne m'y appelleront pas.

L'offre du duc d'Orléans fut agréée, et après avoir demandé l'agrément de Louis XVIII, il partit pour l'Espagne. Mais en arrivant devant Gibraltar, lord Colliagwood, commandant de la forteresse, lui signifia un ordre de se rendre immédiatement en Angleterre.

Il alla donc à Londres, puis à Malte, puis à Palerme, où le 25 novembre suivant il épousa sa fiancée.

Mais il rêvait toujours de se signaler en Espagne et dans les premiers jours de mai 1810, une frégate espagnole vint, au nom de la régence de Cadix, supplier Louis-Philippe, « de se mettre à la tête des armées victorieuses de l'Espagne et en promettant la liberté à la France opprimée, de délivrer le trône de ses ancêtres et de rétablir l'ordre en Europe. »

Louis-Philippe accepta ; répondit par un manifeste du 7 mai dans lequel il rappelait les services de son aïeul, le régent, au trône d'Espagne ; et s'embarqua le 22 mai sur la frégate la *Vengeance*. Mais arrivé à Tarragone, le gouverneur se refusa de lui remettre aucun commandement.

Désespéré, il se remit en mer et fit mettre le cap sur Cadix, où il arriva le 20 juin, espérant décider les membres de la régence, ceux-là même qui lui avaient écrit. Mais l'ambassadeur anglais déclara que si on donnait à Louis-Philippe un commandement quelconque, les troupes anglaises évacueraient l'Espagne.

Louis-Philippe en appela aux Cortès de cette décision ; le 30 novembre il se présenta à la porte de la salle de leurs séances, qui se tenaient dans l'île de Léon, mais cette porte resta fermée pour lui.

Il dut piteusement se rembarquer pour la Sicile et seulement, vingt ans après, lorsqu'il fut proclamé roi des Français, il comprit quel fier service l'Angleterre lui avait rendu, en lui empêchant de se battre contre la France. COLOCCI.

—

Le préfet Ferrand (LXI, 53, 194). — Je n'avais pas voulu répondre à une question posée par M. Félix Raesler à propos de la conduite de M. Ferrand, préfet de l'Aisne, en 1870. On en a profité pour porter aux nues ce préfet et pour faire délivrer un certificat de patriotisme aux habitants de Laon par M. Ernest Lavisse, de l'Académie française (LXI, 194). C'est aller trop loin.

Tous ceux qui ont lu le premier volume de mon siège de Paris, *Le Quatre-Septembre et Châtillon*, savent à quoi s'en tenir sur la question, et le général Palat a eu raison, adoptant mes conclusions dans son histoire de la *Campagne du Nord* (pp. 6 à 12), de se montrer sévère et pour les habitants de Laon, et pour le préfet Ferrand, et pour le général Thérémin et pour M. Lavisse.

Le préfet Ferrand s'efforça, d'abord, de donner un peu de courage aux habitants affolés et les poussa à la résistance. Mais, devant la lâcheté du conseil municipal, qui menaçait le général Thérémin, commandant la place, devant la brutalité de la foule, qui s'était ruée sur le général « afin de l'empêcher de rentrer à la citadelle et de la défendre » (*L'Explosion de la citadelle de Laon*, par Gustave Dupont, conseiller à la cour d'appel de Caen ; Caen, Le Blanc-Hardel, 1877, p. 69) et qui l'avait même menacé de « le livrer à l'ennemi » (*Conseil d'Enquête sur les capitulations*, séance du 6 novembre 1871), le préfet Ferrand et le général cédèrent et, de concert avec le maire Vinchon, « rédigèrent le projet de capitulation ». (*Les Capitulations*, par le général Thoumas ; Paris, Berger-Levrault, 1886 ; pp. 46 et 47.)

Le membre du comité de la Bibliothèque de Laon, qui répond à M. Félix Raesler, lui reproche de ne pas avoir, à ce sujet, consulté la brochure « d'un éminent historien, M. Ernest Lavisse, dont la compétence égale le patriotisme ! »

Voilà qui fait rêver. Ledit membre du Comité de la Bibliothèque de Laon a-t-il lu la brochure de M. Lavisse ? Si oui, j'espère que certains passages lui ont échappé, car M. Lavisse donnerait gros pour ne pas avoir commis ce lamentable petit livre.

En tous cas, s'il avait eu, sous les yeux, *Paris, le Quatre-Septembre et Châtillon* il aurait vu :

1° Que le préfet Ferrand ne soutint pas jusqu'au bout le beau rôle qu'il avait d'abord pris ; que, le 7 septembre, il conseilla au général Thérémin d'abandonner la ville à l'ennemi (p. 108, note 2).

2° Que les enseignements que j'ai tirés de ces défaillances sont à méditer, dans l'intérêt d'un pays qui veut rester libre :

« Quoi qu'en pense M. Ernest Lavisse qui n'a pas craint d'écrire que le commandant, le maire et *le préfet* (en capitulant) *avaient enfin la juste appréciation de cette nécessité*, (*L'Invasion dans le département de l'Aisne* par Ernest Lavisse ; Laon, de Coquet et Cie, 1873 ; p. 25), nous estimons que Laon, ville fortifiée, aurait dû et pu précéder Châteaudun, ville ouverte, dans la résistance à l'envahisseur. Mais il faut croire que les meilleurs citoyens étaient alors bien ébranlés pour qu'un esprit aussi distingué que M. Ernest Lavisse ait osé écrire « qu'en rendant la place, le commandant avait rempli un douloureux *devoir* » (Ernest Lavisse, p. 27), ait osé traiter de *fou* le garde d'artillerie Henriot pour avoir fait sauter la poudrière

(*Ibid.*, p. 27). (*Paris, Le Quatre-Septembre et Châtillon*, p. 110).

« L'enquête, faite par les Prussiens et la municipalité (pour rechercher les *coupables* qui avaient fait sauter la citadelle de Laon) fit connaître que le général Thérémin, soupçonné d'abord d'avoir inspiré cette virile détermination, n'était pour rien dans l'explosion. Tout l'honneur en revenait à un garde d'artillerie, nommé Henriot. Indigné de l'attitude des habitants, révolté de la mollesse de ses chefs, il avait résolu de se faire sauter avec la ville, dès que l'ennemi serait dans la place livrée si piteusement par les civils et par les militaires. (*Grand état-major prussien*, 2e partie, p. 24, en note). Il y avait encore des hommes qui n'avaient pas oublié les traditions de la République et de l'Empire, et pour lesquels le glorieux désastre du *Vengeur* n'était pas un simple morceau de lecture à l'usage des écoles primaires, mais un patriotique enseignement. » (*Paris, Le Quatre-Septembre et Châtillon*, p. 113).

ALFRED DUQUET.

—

Le centre horaire de Paris (LXI, 892, 965 ; LXII, 69). — *Ibère* dit que le centre horaire de Paris se détermine à l'Observatoire, et « qu'il est midi officiellement en France quand le soleil traverse le plan du méridien de Paris ».

Faut-il rappeler ici que l'instant où le soleil passe au méridien est le « midi vrai », et non le « midi moyen » — que les instruments d'horlogerie donnent tous le temps moyen, et non le « temps vrai », — que d'ailleurs il serait impossible de construire un mécanisme qui marque l'heure vraie, — et que les seuls appareils qui indiquent l'heure vraie sont les cadrans solaires ? VICO BELTRAMI.

—

L'éléphant, monument à Paris (LXI, 163). — Le dix-huitième siècle vit déjà éclore (1758) un projet d'éléphant triomphal dû à l'imagination fertile d'un certain monsieur Ribart.

C'était un « grand kiosque à la gloire du roi », qui, sous les lourdes formes d'un pachyderme, devait comprendre escaliers, salle de bains, cuisines, offices, chambre et cabinets, antichambre, salles, salle à manger, salon, terrasse, et circulation d'eau. Le tout aurait probablement orné (?) le milieu des Champs-Elysées.

Enfin sait on que Catane, en Sicile, possédait et possède peut-être encore un éléphant monumental ?

Voir le *Magasin Pittoresque*, 1884, p. 247 et suivantes, gravures intéressantes : vue extérieure de l'éléphant projeté, coupe de l'intérieur ; et *id* 1904 p. 282.

Mais après la savante référence indiquée à la suite de la question elle-même, je crains une chose : le peu de nouveauté de cette note. ALBERT DESVOYES.

*
* *

C'est dans le *Bulletin de la société historique du VIIIe arrondissement* d'août-décembre 1899, que M. Gaston Duval a donné une *notice* sur l'éléphant projeté en 1758, sur l'emplacement actuel de l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

La place Saint-Germain-des-Prés existe-t-elle ? (LXI ; LXII, 70, 246). — Elle n'est pas la seule, paraît-il, qui bien connue des Parisiens, soit ignorée des édiles fantaisistes qui nous gouvernent, et procèdent à tort et à travers aux dénominations de nos rues, places et carrefours. On m'assure que la place Louvois est dans le même cas, et il faut une initiation spéciale, pour comprendre que ses habitants vivent administrativement dans au moins trois rues différentes. ROLIN POETE.

—

Famille de Balsac (LX ; LXI, 694, 916). — Le nom de Balsac ou Balzac était porté aux XVIIe et XVIIIe siècles par une famille de Baudry. Je crois que le fait n'a pas encore été signalé dans l'*Intermédiaire* depuis que cette rubrique y est ouverte.

Alexandre-Noël de Baudry, écuyer, sieur de Balzac, docteur agrégé aux droits en l'Université de Caen, avocat au bailliage et siège présidial de cette ville et conseiller procureur du roi en la maréchaussée générale de Normandie à la résidence de Caen, épousa, entre 1722 et 1728, Marie-Thérèse Lengliney, fille de Pierre Lengliney, écuyer, sieur du Saussay, conseiller du Roi à Caen, et de Suzanne-Marie-Jacqueline de Brossard.

Est-ce que ces Balzac n'auraient rien de commun avec ceux que signale en Basse-

Normandie, notre confrère M. Frédéric Alix, à la colonne 916 du tome LXI. M. Alix, si au courant de l'histoire de ce pays, pourra très certainement répondre à cette question.

Comte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

—

La tenue de Barbey d'Aurevilly (LX ; LXI, 72, 184, 297, 574). — Une assez littéraire revue provinciale, aujourd'hui défunte : la *Revue Normande* d'Alençon, donna dans son numéro de février 1902 cette anecdote typique, peut-être encore assez peu divulguée :

Un soir, au moment de la réimpression de son œuvre chez l'éditeur Lemerre, comme l'une des personnes présentes le raillait doucement sur ses soucis d'élégance, Barbey d'Aurevilly lança cet amusant paradoxe : — Mais l'élégance, mon cher monsieur, c'est pour beaucoup, plus que la conscience ! elle fait croire à la richesse, elle dissimule les vices les plus déshonorants : on n'ose pas s'attaquer à une personne bien mise, on met en prison un honnête homme en guenilles, et vous trouvez mauvais que je fasse ma cour à une divinité si redoutable !

Ainsi parlait celui qui garnissait de baleines son gilet, celui qui disait au printemps de 1838 : « Nous allons éclore, les lilas et moi ! », celui enfin, qui, avant sa constitution définitive, eut l'insigne honneur de figurer sur la liste des membres de l'Académie Goncourt !

ALBERT DESVOYES.

—

Les mots de Barère (LXII, 108, 227). — Col. 228, ligne 33, lire : Barère presidait la séance et céda momentanément le fauteuil à Vergniaud pour aller voter et motiver son vote.

—

Françoise Berthier, Marie Berthier ou Bertier (LXI, 506, 750). — Je m'aperçois qu'il n'a pas été répondu à la demande du confrère Oroel concernant la famille Juliot alliée à celle de Berthier. Voici quelques renseignements succincts que je peux fournir d'après mes notes.

Les Juliot, anciennement Géliot et Jéliot, appartenaient à la bourgeoisie dijonnaise; en 1349 et 1359 ils possédaient des héritages à Genlis, Uchey, Pluvaut et Fauverney. Philippe Géliot fut mayeur de Dijon en 1373. Au XVe siècle les Juliot sont nombreux ; ils font tous profession des armes et pour la plupart sont qualifiés d'écuyers ; l'un d'eux, Perrenot Juliot est homme d'armes dans le château de Montréal, en 1430. Noble Lancelot Juliot était fixé à Noyers, lorsqu'en 1538, il épousa Françoise Berthier. Pierre Juliot, probablement le fils du précédent, fut maire de Semur-en-Auxois en 1609. On trouve encore Bénigne Juliot, général des monnaies en Bourgogne en 1626, mort en 1639, puis l'obscurité se fait sur cette famille qui dût s'éteindre vers le milieu du XVIIe siècle.

D'après un sceau bien conservé de 1379, aux Archives de la Côte-d'Or, les armes des Géliot étaient : *Une fasce accompagnée en chef d'un lévrier courant et en pointe d'une étoile* (8). L'écu posé sur la poitrine d'un lion debout et de front. — Alias : *D'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef d'un lévrier courant d'argent et en pointe d'une étoile (6) du même.*

Dans les *Fatras généalogiques* de M. de Juigné, on trouve comme armes modernes des Juliot : *D'azur au roc d'échiquier d'or, accompagné de trois besants du même.*

DUCLOS DES ERABLES.

—

Boutet de Monvel (LIX ; LX ; LXII, 72. — M. Paul Edmond, en demandant pour quelle raison Monvel se rendit en Suède, me fait souvenir que je me suis occupé de cette question alors que je rédigeais la note biographique de ce remarquable comédien pour mon *Dictionnaire* ; mais comme ladite note ne paraîtra guère avant deux ou trois mois, je me ferai un plaisir de lui faire connaître dès à présent le résultat de mes recherches.

Vers la fin de 1781, on apprit que Monvel avait quitté Paris clandestinement. Aucun biographe n'en indique clairement les motifs. Examinons donc quelle était la situation de Monvel à cette époque.

1° *A la Comédie.* — Monvel ne passait pas, à vrai dire, pour un sociétaire fort maniable. Il refusait des rôles, méconnaissait les règlements aussi bien comme membre du Comité qu'en qualité de comédien, et nous savons que le 17 juin 1781, quelques mois avant sa fuite, par conséquent, le ministre Amelot le menaçait de lui retirer le sauf-conduit qui lui avait été accordé à la demande de ses supérieurs afin de le protéger contre ses créanciers.

2° *Dans la vie privée.* — La liaison de Monvel avec Mlle Mars (la mère), de son

véritable nom Salvétat, était alors chose publique. Il venait d'en avoir une fille, en 1779, celle qui sera un jour la grande mademoiselle Mars. Cette naissance illégitime nous fait même relever quelques particularités assez curieuses : ainsi l'enfant est déclarée comme fille légitime de Boutet de Monvel, alors qu'elle ne l'est pas, et il faudra plus tard un jugement du Tribunal de la Seine, en date du 21 décembre 1847, pour faire rectifier cette déclaration.

Une autre question se pose : Monvel était-il alors marié ? nous le croirions volontiers ; nous connaissons deux fils de ce premier mariage, et De Manne cite même le nom de sa première femme : Magdeleine Dhôtel. En quoi il se trompe. Magdeleine Dhôtel, fille d'un musicien de la cour du roi de Pologne, était sa mère et non sa femme.

Monvel, en 1779, demeure rue Saint-Nicaise dans la même maison que Mlle Mars la mère ; il est cousu de dettes. Vers 1781, une séparation semble un fait accompli ; Monvel va loger rue Traversière, et sa maîtresse rue Chabannais.

3° *Affaire de mœurs* ? — Nous ne pouvons passer sous silence les allusions du libelle le *Chroniqueur désœuvré*. A entendre celui-ci, dont les diffamations sont monnaie courante, le tragédien aurait été mêlé à une affaire de mœurs dans le jardin des Tuileries. (Edit. Londres 1783, p. 83).

Contraint de s'expatrier, ajoute le libelle, il est passé en Suède où il fut très bien accueilli du roi qui lui fait une pension de 20.000 livres pour être son lecteur et l'un des premiers comédiens de sa troupe.

Le *Chroniqueur* eût pu dire : le directeur. Plus tard, dans un article nécrologique, l'*Opinion du Parterre* (t. X, p. 252), parlant de cette disparition, se contentait de dire :

Des motifs trop connus pour qu'il soit nécessaire de leur donner une nouvelle publicité, sur laquelle d'ailleurs j'aimerais à jeter un nouveau voile s'ils étaient ignorés, déterminèrent Monvel à quitter la France en 1781.

Déjà, le 10 juin 1909, j'avais cherché ici même à éclaircir le mystère du premier mariage de Monvel. On ne répondit pas à ma question. Mais, quelles que soient les causes de son départ précipité en 1781, un fait demeure acquis : Monvel resta sept ans en Suède et s'y maria avec la fille d'un comédien français, puis reprit le chemin de la France en 1788 avec sa femme, deux enfants nés en Suède et les parents de sa femme. Il avait été anobli par Gustave III qui le tenait en haute estime.

Conclusion : tiraillements dans le sein de la Comédie, ennuis d'argent, liaison gênante, et peut-être aussi un scandale — vrai ou faux — aux Tuileries. Telles sont les raisons qui, à notre avis, et jusqu'à plus ample information, décidèrent cet homme de valeur, aujourd'hui trop oublié, à aller se mettre au frais à Stockholm où sa conduite semble avoir racheté bien des fautes d'une jeunesse par trop ardente.

HENRY LYONNET.

—

La famille de Ganducque (LXI, 164. — I. François de Ganducque qui appartenait à une famille bourgeoise, acheta une charge de secrétaire du roi et de ce fait se qualifiait écuyer. Nous ne savons pas s'il resta en exercice pendant vingt ans ou s'il mourut en fonctions, pour que la noblesse héréditaire au premier degré, ait pu passer à ses descendants ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucun Ganducque ne fut convoqué en 1789, avec l'assemblée de la noblesse. De son mariage avec Françoise Descartes il eut :

II. Pierre de Ganducque, écuyer ? seigneur de Lamothe, mort avant 1774, marié le 26 juillet 1768 à Elisabeth de Cayla, remariée le 6 septembre 1779 à Pierre-Henri Dumas de la Roque. Elisabeth de Cayla hérita du château de Cayla à Rions (Gironde) que le comte Hector de Galard Saldebru, arrière-petit-fils d'Elisabeth de Cayla, possède. Pierre de Ganducque fut père de :

III. Louis François de Ganducque, marié, le 11 février 1789, à Catherine de Menoire dont : 1° Eléonore, mariée le 24 septembre 1824 à Jean-Baptiste Hector, comte de Galard Saldebru ; 2° Elisabeth, mariée le 18 février 1829, à Jean-Alexis de Basquiat de Mugriet.

IV. J.-B. Hector de Galard et Eléonore de Ganducque eurent : 1° Louis-Hector ; 2° Théonie, née en 1825, morte en 1849, sans enfants, mariée le 3 juin 1843 à Pierre-Joseph de Brassay de Jausselin.

V. Louis Hector, comte de Galard Sal-

debru, né le 27 août 1828, épousa, le 2 mai 1853, Laure de Ségur Daguesseau (1831-1869) dont Philippe Hector et Raoul (1855-1860).

VI. Philippe-Hector, comte de Galard Saldebru, né en 1854, propriétaire du château du Cayla, a épousé, le 15 janvier 1885, Raimonde de Galard de Lisle, dont Géraud, né le 5 octobre 1888 et Charles, né en juin 1890.

IV. Elisabeth de Ganducque, mariée à Jean-Alexis de Basquiat de Mugriet, eut : 1° Louis ; 2° Ferdinand (1842-1870) ; 3° Marie, née en 1831, mariée en 1861 à Edmond Gerbaud de Lafaye dont Edith et Jeanne ; 4° Mathilde née en 1835, mariée en 1860 à Jean-Henri de Bourran, dont cinq fils et filles.

V. Louis, baron de Basquiat de Mugriet, né en 1830, épousa, le 3 avril 1859, Marie de Bense de Sainte-Catherine dont : 1° Hubert de Basquiat, né en 1860, marié à Zélie de Bourran ; 2° Ferdinand, né en 1874, marié à Mlle Garbay, dont postérité ; 3° Anne-Marie, née en 1862, mariée à Henri-Raoul Stone-Street, dont Jean et Marie-Geneviève ; 4° Thérèse-Marie, née en 1878.

Les armes des Ganducque nous sont inconnues. PIERRE MELLER.

—

Gobel, l'archevêque de Paris s'appelait-il Gobel ou Goebel ? (LXI, 615, 755, 858, 917 ; LXII, 33, 190). — J'avoue ne pas comprendre la portée de cette question. Jamais, à ma connaissance, on n'a vu ce nom écrit autrement que *Gobel* dans les documents du temps comme au bas des gravures de la collection Déjabin. Il me semble avoir parlé ici même du diplôme de docteur en théologie et en philosophie délivré à Rome, le 4 septembre 1747, par le Sacré collège des Jésuites à Jean-Baptiste Gobel (*sic*) né à Thann (Alsace) le 1er septembre 1727. Je possède l'original dans ma collection révolutionnaire. C'est un in 8° de neuf pages en parchemin encadré d'or, enluminé et richement relié. M. P.

—

La pension turque de Lamartine (LXII, 54, 138, 191). — La pension turque de Lamartine n'a aucune espèce de rapport avec son *Histoire de la Turquie*, et il y a une raison décisive. La pension date de 1851 et l'*Histoire de la Turquie* a été écrite en 1854.

Voici l'histoire de la pension, et je cède pour partie la plume à un des compatriotes de Lamartine, Henri de Lacretelle :

La Turquie était reconnaissante des pages que le philosophe impartial avait écrites sur l'islamisme ; Lamartine l'avait servie plusieurs fois avec éclat à la tribune dans la question d'Orient. Il se croyait d'une de ces races pastorales du Caucase et disait souvent que les meilleurs parmi les hommes habitaient l'Asie. Le sultan Abdul Medjid voulut lui témoigner sa reconnaissance et se faire bien venir de l'Occident en relevant un de ses fils. Il donna au malheur de Lamartine par une concession de trente ans un quart de province au-delà de Smyrne.

Lamartine envoya Charles Rolland comme négociateur à Constantinople. Celui-ci s'acquitta habilement de sa mission. Lamartine ne pouvait pas exploiter par lui-même.

Une compagnie anglaise se présenta comme fermière et offrit trois ou quatre cent mille francs par an.

Le divan s'émut de cette immigration ; il avait voulu se décorer de Lamartine et non pas d'une association britannique. Il refusa l'autorisation.

M. et Mme de Lamartine partirent pour Constantinople (juin 1850). Le voyage ne réussit pas. Dans la traversée ils perdirent M. de Champeaux.

A Constantinople il fallut encore redescendre du haut des espérances. Le sultan fut inflexible ; il ne dépouilla pas Lamartine de son bienfait, mais il loua pour son compte et pour vingt ans la concession au prix de trente mille francs. Ils se réduisaient d'un tiers au change. La somme était donc extrêmement insuffisante vis à vis des intérêts des dettes contractées par Lamartine.

Notre collaborateur J. a raison. Lamartine touchait bien en 1854, et a touché jusqu'à sa mort, environ vingt mille francs par an de la Turquie. GÉO L.

—

Maillé (LXII, 110, 253). — Dans mon étude sur *Créans et ses seigneurs au XIVe siècle* (in-8°, 1904), j'ai donné un essai généalogique sur la famille Fresneau qui posséda cette terre au XVIe siècle. La dynastie s'y termina avec Radegonde Fresneau qui épousa, en 1548, Jean de Thévalle d'où Jacqueline, épouse de Charles de Maillé. Une branche de cette famille Fresneau, établie en Lorraine, blasonnait : *de gueules à deux fasces d'or accompagnées de six merlettes de sable.*

LOUIS CALENDINI.

La descendance de Jean Lhuillier (LXII, 109). — D'après des indications que m'a données un descendant, par les femmes, de Jean Lhuillier, prévôt des marchands de Paris sous Henri IV, Jean-Baptiste Lhuillier, baron de Rouvenac, serait probablement décédé sans postérité.

Les papiers de la famille Lhuillier doivent actuellement être passés par mariage dans les mains de M. Richard Berenger, 14 rue Pierre-Charron, Paris qui, seul, paraît être à même de fournir quelques renseignements précis.

Mon interlocuteur a ajouté qu'il possédait un portrait et une médaille représentant Jean Lhuillier et qu'il les communiquerait volontiers à M. Montmorel, si cela pouvait l'intéresser. HORA.

—

Florimond Robertet (LXII, 111). — On trouve dans le père Anselme une infinité de renseignements sur ce personnage qui fut baron d'Alluye et de Brou, et dont la femme fut Michelle Gaillard. Un de leurs fils fut seigneur de la Guerche, (Maine-et-Loire) ; un autre, de Fresne, etc.

On trouvera dans Bayle, au mot Piennes, je crois, un long et très intéressant article sur le Florimond qui vivait au temps de Henri II. C'est le récit d'une sorte de cause célèbre, qui se termina par le mariage de Florimond avec une demoiselle d'Halluins qui comptait épouser un Montmorency.

Il y avait à Paris, en 1860, un docteur en médecine, du nom de Florimond Robertet, qui prétendait descendre du célèbre secrétaire du roi. Il me semble même qu'il avait un fils et je sais que tous les fils de la famille portaient ce nom de Florimond. J'ignore quand il est mort ; mais par les annuaires de médecine, on pourrait peut-être en retrouver la trace.

E. GRAVE.

—

Jean Vatout, frère de Louis-Philippe (LXI ; LXII, 79, 140, 240). — Ajouter la date de la lettre : 13 août 1841.

Lire : M. de Montalivet.

—

Couronne de Charles VII (LXI ; LXII, 118, 225). — Dans les vitraux de Van Orley, à l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, qui ont été placés à l'instigation de Charles Quint par ses beaux-frères, un vitrail a été donné par François Ier. Il porte la date de 1540.

Dans ce vitrail, François Ier a la couronne royale fermée, alors que les deux beaux-frères de Charles Quint, comme le roi de Bohême et le roi de Portugal, ont la simple couronne ouverte.

Le roi Louis de Bohême est présenté par son patron, notre Saint Louis, qui a lui-même une couronne ouverte et qui, de plus, est orné du collier de la Toison d'or, un peu tôt ! L. G. M. B.

—

Registres de la noblesse de Bourgogne (LXII, 165). — D'après M. J. d'Arbaumont (*Sources du nobiliaire de Bourgogne*) les procès-verbaux de la recherche de Ferrand ont disparu ; ils ont servi à dresser les généalogies contenues dans douze volumes in-folio qui, d'après une indication de M. Louis Paris sont conservés au Cabinet des titres, et qui fixent les dates extrêmes de la recherche du mois de mars 1697 au mois d'avril 1700.

Chevillard y a fait de nombreux renvois dans les légendes de son *Armorial de Bourgogne et de Bresse*, et elles ont largement contribué à la rédaction des deux volumes de généalogies manuscrites de l'abbé Boullemier, qui se trouvent à la bibliothèque de la ville de Dijon (Fonds Baudot, 140).

Des copies des procès-verbaux de la recherche de Bouchu, commencée en 1666, existent à la bibliothèque publique de Troyes et à celle de Dijon, toutes deux en trois volumes in-folio.

P. LE J.

—

Décoration du Lys (XLII à XLVI ; XLVIII ; LII ; LIII ; LX ; LXI ; LXII, 80, 194). — J'ai entendu dire que, sous la Restauration, la décoration du Lys était accordée très facilement, presque autant que les palmes académiques aujourd'hui. Est-ce exact ? L. C. B.

—

Armoiries à retrouver : trois tourteaux (LXII, 112). — La famille d'Oisy comprenant les sieurs d'Ollendon, d'Epaney et de Villy, de Taillebois, de Caumont dans l'élection de Falaise, porte *de gueules au chevron d'or accompagné de trois besans ou tourteaux d'argent* (Réformation de 1666),

confirmé comme étant alliés de parents de la Pucelle d'Orléans. Sus.

—

Armoiries à déterminer : sur deux canons (LXII, 111). — Ce sont les armes du célèbre fondeur de canons Jean Maritz (1711-1790). Les lettres de noblesse qui lui furent octroyées par Louis XV avec le titre de baron, portent : *De sable à la croix d'argent cantonnée de 4 canons d'or.* (Versailles, 21 juin 1755).

La même année, il fut créé inspecteur général des fontes et forges de la mariné de France ; il était commissaire des fontes de l'artillerie.

Est-il indiscret de demander au confrère C. G. L. où se trouvent les canons portant ces armoiries ? Groll.

—

Forum Fani apud Garocellos (LXII, 166). — Les Garoceles (*Garoceli*) étaient un ancien peuple de la Gaule. Marlien le met au Mont-Cenis ; Vigenere dans la Maurienne, etc. Pour plus de détails voir le *Grand dictionnaire géographique* de Bruzen de la Martinière, au mot *Garoceli.* Th. Courtaux.

—

Bagues avec devises (LIV ; LV). — Le marquis de Mora, fils du comte de Fuentès, ambassadeur d'Espagne en France, célèbre par son idylle avec Mlle de Lespinasse, portait au doigt un simple anneau d'or, où était gravée cette devise :

Tout passe, hormis l'amour.

Alexandre Rey.

—

Les estampilles de la Gilde de Saint-Luc d'Anvers (LXI, 673, 763, 864 ; LXII, 36). — Il serait facile, je crois, d'avoir les renseignements complémentaires, de ceux fort intéressants déjà donnés, en s'adressant à l'Archiviste de la ville d'Anvers. Jean-Henry.

—

Saint Louis ; les plus anciennes églises construites sous ce vocable (LXII, 51, 196). — Là où il n'y avait pas d'églises à bâtir, on consacrait au nouveau saint de nombreuses chapelles dans l'intérieur des sanctuaires. C'est ainsi que la Sainte-Chapelle de Dijon avait un autel consacré à saint Louis dès le début du quatorzième siècle.

La propre fille du roi Louis IX, Agnès, duchesse de Bourgogne, en fait ainsi mention dans un codicille écrit à Lanthenay au mois de novembre 1325 :

Elle attribue « 15 l. de terre à digenois ou l'argent pour l'achepter à l'Aultey Monsieur Saint Loys, en la Sainte Chapelle de Dijon. » Elle ajoute : « Et y soit toujours assignez un prestre qui en celu Aultey chantoit messe a le honeur doudit saint selon lordinacion de mes executours. » E. F.

—

Molendinum maris (T. G., 582 ; (LIX ; LX ; LXI ; LXII, 85, 142). — Dans le phénomène du gouffre en question, il ne s'agit plus du tout de la théorie de l'équilibre des liquides *à l'état statique* (d'immobilité) dans des vases communicants ; puisque le torrent qui s'y précipite (animé d'une grande vitesse) est *à l'état dynamique.* Telle est l'explication si simple de ce paradoxe hydrostatique, plus apparent que réel.

C'est absolument comme si, ayant 2 marteaux de même poids, vous mettiez l'un *immobile* dans un des 2 plateaux d'une balance ; pendant que l'autre vous servirait *à frapper des coups précipités* sur le second plateau : n'est-il pas de la dernière évidence que la balance se mettrait à basculer de ce côté ? D'une part, en effet, vous auriez son poids M, et de l'autre côté MV^2, c'est-à-dire son poids multiplié par le carré de sa vitesse ; ce qui produit une charge beaucoup plus grande.

Donc l'équilibre n'existe pas ; et le torrent, coloré en vert par de l'éosine, ne va pas tarder à apparaître à la surface de la mer, à 400 mètres plus loin.

Dr Bougon.

***

J'ai lu dans un ouvrage que je n'ai pas actuellement à ma disposition qu'il existait des moulins mus par l'eau de la mer tant par le flux que par le reflux et que cette force des marées se faisait sentir automatiquement, d'une façon continue par suite de la disposition des clapets.

Si l'on suppose un terrain à peu près de niveau avec la basse mer, fermé par une digue insubmersible percée de deux ouvertures pourvues chacune d'un coursier, que dans chaque coursier il y ait une roue à aube et un clapet ;

Dans le coursier où la roue sera du côté de la mer et le clapet du côté de la terre, la roue tournera avec le flot montant ;

Dans l'autre coursier où la roue sera du côté de la terre et le clapet du côté de la mer, la roue tournera avec le flot descendant et le mécanisme pourvu de ces deux roues tournant alternativement aura une marche continue.

Et je ne crois pas me tromper en ajoutant que par ce moyen des villes situées près de la mer ont pu nettoyer les ruisseaux et avoir de l'eau courante dans les rues.

C'est, comme on le voit, un tout autre système que celui indiqué (XVII-243) dans lequel l'eau de mer n'agissait qu'en comprimant l'air contenu dans un vase clos.

Outre les roues tournant verticalement on s'est servi de turbines ; vers 1890, un ingénieur des ponts et chaussées, M. Paul Decœur, a écrit quelques pages sur l'utilisation *continue* de la force des marées au moyen des digues qui avaient été prévues à l'embouchure de la Seine ; l'Académie des Sciences, dans sa séance du 12 mai 1890 a rendu compte de ce projet.

Dans ce système, il ne s'agissait plus de roues verticales mais de turbines ; il était constaté qu'une turbine, avec un mètre soixante centimètres de chute, faisant quinze tours à la minute, et ayant un aubage de quatre mètres de diamètre intérieur, serait de la force de trois cents chevaux ; qu'avec une chute de trois mètres trente centimètres la force serait de neuf cents chevaux.

Or, l'ingénieur avait constaté que sur les côtes de la Normandie, la chute atteint huit mètres sur bien des points

L'auteur relate dans son opuscule les expériences faites en Hollande pour le nouveau chenal d'accès de Rotterdam à la mer et cite pour l'étude de cette question le mémoire sur les ports maritimes de la Hollande, que M. Quinette de Rochemont a publié dans les Annales des ponts et chaussées en février 1890.

Cet opuscule de M. Decœur, auquel a été annexé un plan très détaillé, a été publié dans le *Génie civil*, Tome XVII, n° 9, planche IX. BEAUJOUR.

*
* *

Nous n'avons pas vu citer les moulins de mer qui se trouvent assez nombreux sur les bords de la Rance, de Saint-Malo à Dinan : à la Richardais, au Mont-Marin, etc., etc. ; ni celui de Rothéneuf, près du bois du Lupin. Les touristes qui visitent la côte d'émeraude, pendant l'été, doivent bien les connaitre. GROS MALO.

—

La défense des fouilles (LVIII ; LIX ; LX ; LXI ; LXII, 84). — Depuis que l'*Intermédiaire* a publié ma petite note, le 20 juillet dernier, le fascicule mai-juin de la revue l'*Anthropologie* a paru et l'on m'y a montré un article sur le projet de loi en question. Il y est dit que ce projet a été élaboré, sur l'invitation du Ministre, par la Commission des monuments préhistoriques, sous la présidence d'un Président de section au conseil d'Etat, mais qu'il a été adressé ensuite au Comité des travaux historiques et que ce dernier a émis un avis défavorable. L'*Anthropologie* regrette cet incident et déclare que le projet « est très ménager des intérêts particuliers ». Les personnes qui ont lu ma note ont vu de quelle façon la Commission et son Président de section au conseil d'Etat ont entendu ménager les intérêts particuliers ! Les observations suivantes, que j'ajoute à celles que j'ai déjà faites, sont dans le même sens :

— Le projet de loi n'exige, il est vrai, aucune autorisation pour exécuter des fouilles. Mais il y a un moyen détourné de les empêcher. On ne peut commencer les fouilles qu'après avoir fait une déclaration au Préfet et en avoir reçu récépissé. Or, le Préfet n'a qu'à négliger de donner le récépissé et alors on ne peut rien fouiller.

L'exemple suivant fait ressortir les pouvoirs de l'Administration : Si l'exploitant d'une carrière ou mine découvre un fossile intéressant, l'Etat aura le droit de s'emparer provisoirement de cette carrière ou mine, pour y exécuter des fouilles, et l'indemnité qu'il payera représentera « à la fois le dommage subi à la surface du sol et la libre disposition du produit des travaux ». La perte de bénéfice de l'exploitant, par suite de l'arrêt ou de la gêne de son exploitation, n'entrera nullement en compte, et pas davantage, naturellement, le dommage qu'il subira pour n'avoir pas rempli ses engagements vis à vis de ses acheteurs. On me répondra, sans doute, que la loi n'est pas destinée, dans l'esprit de ses auteurs, à être appliquée à pareil cas et que n'a jamais songé à suspendre l'Administration par exemple, l'exploitation des mines d'Anzin pour y chercher des végétaux carbonifères. Mais je constate qu'on pourra

l'y appliquer, car elle excepte seulement les « terrains clos attenant à des habitations ».

— Le projet de loi spécifie que « l'Etat jouit d'un droit de préemption, à prix égal, sur toutes les pièces d'archéologie ou de paléontologie provenant de fouilles faites en France, que leurs possesseurs se proposeraient de vendre à l'étranger ». C'est très bien en principe, mais comment les choses se passeront-elles en pratique ? Je possède, je suppose, une antiquité égyptienne et je veux la vendre à l'étranger. Rien ne prouve, après tout, qu'elle ne provient pas de fouilles faites en France, car un savant illustre a découvert, il y a peu d'années, des antiquités égyptiennes dans des tranchées d'égouts, de Marseille. Il me faudra donc prouver, à la satisfaction de l'Administration, que mon objet ne provient pas de fouilles faites en France et obtenir, par suite, un permis de sortie revêtu de toutes les signatures utiles. Il paraît que, pour ces formalités, le rédacteur du Règlement d'administration publique s'est tout à fait surpassé. Voilà qui va singulièrement gêner la sortie et aussi, par ricochet, l'entrée des objets anciens.

Et l'on nous dit que le projet « est très ménager des intérêts particuliers ». Jugez un peu s'il ne l'était pas, comme le voulait une grande partie de la Commission !

Une vieille taupe.

—

Gargantua (LXI, 223, 313, 647, 873 ; LXII, 205). — M. Jacques Renaud s'extasie sur le « retentissement » de Tarr-Tarr-Rin et de Tarascon. Sait-il que les premiers chapitres de l'ouvrage d'Alphonse Daudet furent publiés dans le journal l'*Evénement*, sous le titre de *Barbarin* de Tarascon. C'est sur les réclamations d'un M. Barbarin que Daudet changea le nom en celui de Tartarin. C. P.

* * *

Il me semble avoir vu, il y a bien longtemps déjà, une explication fort simple et très plausible de l'origine du mot « Gargantua ».

N'en déplaise, à nos amis de l'*Intermédiaire*, qui, malgré, grec et espagnol n'arrivent pas à se mettre d'accord, le bon vieux français de nos pères, suffirait une fois de plus à fournir une élégante solution.

Gargantua ne serait qu'une onomatopée.

Onomatopée qui aurait pris naissance à la suite de l'exclamation admirative d'un familier de Gargamelle en voyant la superbe corpulence du jeune rejeton de Grandgousier. « Quel gars grand tu as ».

Avec un peu de bonne volonté et une petite contraction, nous obtenons facilement le nom du héros gigantesque de Rabelais. Pertinax.

—

« **Rappelle-toi** », **de Musset** (LXII, 166). — Il me semble que cette question a été déjà posée dans l'*Intermédiaire* et que des réponses y ont été faites. Comme celle-ci sera très courte, je risque la redite ; poésie et musique se trouvent dans un livre humoristique illustré, vieux de quelque soixante-dix ans, *Voyage où il vous plaira*, texte de Musset et Stahl, illustration de Tony Johannot, l'un des bons faiseurs du temps, dont ce n'est pas, selon moi, la meilleure inspiration.

H. C. M.

* * *

La musique de Mozart, avec accompagnement de piano, se trouve dans *Voyage où il vous plaira*. Paris. Hetzel, 1843. En sous-titre se trouve *Vergiss mein nicht* avec ce renvoi : « Cette romance de Mozart, populaire en Allemagne, n'a pas encore été publiée en France. »

F. Jacotot.

* * *

Dans le *Voyage où il vous plaira* édité par Hetzel en 1843, M. K. L. trouvera à la page 33 la romance : paroles et musique.

Les paroles sont en quatre couplets :

Rappelle-toi quand l'aurore craintive...

et la musique de Mozart est pour chant et pour piano à deux mains.

En note, il est écrit :

« Cette romance de Mozart, populaire en Allemagne, n'a pas encore été publiée en France. »

Beaujour.

* * *

Notre collaborateur K. L. trouvera, dans le nº du 3 juillet 1910 des *Annales Politiques et Littéraires* — où il est question d'Alfred de Musset — « Rappelle-toi », avec la musique de Mozart.

XVI B.

—

Livres d'emblèmes et devises (LXII, 115, 261). — A ce propos, je signale à M. Birotteau, s'il ne le connaît pas déjà, un fort bel ouvrage du XVIe siècle que

j'eus l'occasion de voir en 1877, dans la bibliothèque de Mgr Fournier, évêque de Nantes.

L'auteur, Otto Venius, un des maitres de Rubens, (1556-1629) figure parmi les peintres de l'Ecole Famande énumérés par Blanc dans son grand ouvrage.

Quant au titre, le voici tel que je l'ai trouvé à l'*Index Bibliographique* suivant la biographie de Venius dudit ouvrage :

Q. Horatii Flacei emblemata, cum notis latiné, italicé, gallicé et flandricé Anvers in-4°, 103 planches gravées par C. Boel et Gisbert Van Veen. DEHERMANN.

—

« Causer » pour parler (LXII, 113). — (Voir aussi XLV, 960 et XLVI, 96, 267, verbis : Préférer, causer).

La première des deux phrases citées est incorrecte et ne peut logiquement s'expliquer. On ne laisse pas « causer » son émotion.

Quant à la seconde phrase, elle pourrait, à la rigueur se comprendre : « c'est la petite Véline qui *cause* là... » avec les personnes qui l'entourent.

Causer signifie échanger des paroles ; il faut donc pour causer avoir au moins un interlocuteur qui ne se contente pas de vous écouter, mais qui puisse vous répondre. Un conférencier, devant son auditoire attentif et muet, ne cause pas : il parle ; quand bien même il aurait intitulé son discours une « causerie ».

Néanmoins, dans le style épistolaire, on peut très bien employer la formule : « Je viens causer avec vous », malgré l'éloignement de la personne à qui l'on s'adresse, car on la suppose présente et on attend sa réponse plus ou moins prochaine.

Certains maniaques, en déambulant, ont l'habitude de marmonner de vagues paroles. On dit : « Ils parlent tout seuls », mais l'on pourrait dire aussi bien parfois : « Ils causent tout seuls », car ils s'entretiennent réellement avec des personnages imaginaires, faisant eux-mêmes les demandes et les réponses.

GROS MALO.

—

L'élision de l'e muet (LXII, 167). — C'est peut-être un peu présomptueux, de ma part, de répondre à la question de J. V. P. puisque je ne fais partie d'aucune des catégories de personnes auxquelles il la pose ; mais j'ai une qualité qui manque à beaucoup d'entre elles ; je suis Parisien, ou plutôt montmartrois, ce qui est à peu près la même chose, et je m'en autorise pour lui dire, non pas s'il a tort ou raison, ce qui m'est indifférent, mais pour lui faire savoir que, moi aussi, je dis comme lui « r'tenue » Napoléon « l'petit » etc., etc., puisque c'est ainsi qu'on m'a appris à parler à Paris.

CÉSAR BIROTTEAU.

***

Au dire de M. Auguste Vierset, dans la chronique théâtrale du *Temps*, les Belges prononcent *ret'nue*.

De son côté, un lecteur des *Annales politiques et littéraires* s'étonnait naguère de la prononciation des acteurs de la troupe Antoine en tournée à Bruxelles : les *R've-nants* au lieu des *Rev'nants*, selon l'habitude bruxelloise, d'après lui.

Vint M Auguste Renard, le lexicologue, qui très expertement trancha la question. Je lui laisse la parole :

... « Quand deux syllabes muettes se « suivent dans le même mot, la seconde « s'élide ; on doit dire : nous *rev'nons*, en « *rev'nant*, il est *rev'nu*, l'impôt sur le « *rev'nu* ; de même nous *rel'vons*, en « *rel'vant*, *ret'vé*, etc. Les prononciations « nous *r'venons*, en *r'venant*, en *r'levant*, « etc., sont vulgaires.

« Quand les deux syllabes muettes se « suivent sans appartenir au même mot, « c'est la première qui s'élide ; on doit « dire : Rester dans *l'devoir*, pas *d're-* « *tour*, quand *j'reviens*, quand *j'relève*, « quand *j'deviens*, etc. Les prononciations : « Rester dans *le d'voir*, pas *de r'tour*, « quand *je r'lève*, etc., sont vicieuses, et, « plus exactement, vulgaires. »

. . . .

(*Annales* du 3 mai 1908, page 413).

Après l'avis de l'excellente revue de M. Adolphe Brisson, voici celui de M. Jean Blaize dans *l'Art de Dire* (Colin, éditeur, 2e édition.)

« Il [l'e] disparaît dans la succession de plusieurs syllabes sourdes : « si je ne me retenais, je te le redemanderais. » Supprimez un *e* après en avoir prononcé un : « si je n'me r'tenais, je t'le r'demanderais » (page 47).

Ici, Monsieur J. V. P. sera probablement très satisfait, mais écoutez, la suite ;

« Il n'est d'ailleurs pas nécessaire que l'alternance soit observée : *je te l'_re-d'mandérais* convient mieux à l'oreille. » (id.)

A mon avis, les prononciations nous *r'venons*, en *r'levant*, etc., non seulement sont peu recommandables, mais encore irrationnelles ; rien de plus pénible, en effet, que d'articuler un mot commençant par deux consonnes réfractaires aux liaisons ordinaires : *rv, rl* ; l'autre méthode, nous *rev'nons*, etc.. a pour elle, il me semble, le bon sens et l'euphonie.

ALBERT DESVOYES.

***

Bien que je ne sois ni académicien, ni littérateur, je prends la liberté de répondre à la question de M. J. V. P.

Suivant moi, toute élision de l'e muet est une faute. La seule manière de parler correctement est de prononcer tous les e muets, et dire : Recevoir, retenir, revenir.

Que diriez-vous si un acteur déclamant du Corneille, du Molière, du Victor Hugo, voire même du Rostand, se permettait de supprimer un seul e muet ; quel effet produirait cette élision ?

Je sais que dans la conversation courante et familière, il est d'usage d'atténuer certaines de ces lettres. Mais le langage des cochers et des portières n'a jamais passé pour un modèle littéraire.

Dans la Comédie actuelle, comme on représente généralement une société bourgeoise on imite son langage et l'acteur peut se permettre des élisions qui ne sont pas déplacées étant donné le milieu où se passe la scène.

Quel effet produirait un préfet ou tout autre personnage officiel présidant une distribution de prix et disant : Mes chers enfants, je suis *r'venu* vers vous pour assister au plaisir que vous aurez en *r'cevant* vos justes récompenses, mais je ne veux pas vous *r'tenir* plus longtemps.

A la vérité, bien des députés disent : Mes chers électeurs, j'suis *r'venu* vers vous ou j'suis *re'vnu*. etc. Au grand théâtre du palais Bourbon, nous en entendons bien d'autres. Mais nos honorables n'ont jamais passé pour des professeurs de littérature. Il y a pourtant parmi eux quelques orateurs de grand talent qui prononcent correctement. MM. Jaurès et Briand n'y manquent pas, c'est du reste un excellent moyen de se faire entendre, tandis que le bredouillage de plusieurs députés a grand peine à se faire saisir dans une salle d'une acoustique plutôt défectueuse.

Je ne blâme nullement les personnes qui, dans le langage courant, *à la papa*, suppriment quelques e muets. Mais est-ce bien là du français pur ?

En réalité, l'atténuation de l'e doit être guidée par l'euphonie. Dans certains cas on doit dire r'venir, et dans d'autres rev'nir. Il n'y a pas de règle pour cela.

Vous pouvez prononcer « les r'venants au pluriel, mais si vous mettez ce mot au singulier, le revenant, et que vous disiez : le r'venant, l'oreille sera choquée par le son *leurvn*. .

Il vaut donc mieux dire le rev'nant. Si nous élisons l'e de l'article (il y a beaucoup de gens qui ont cette mauvaise habitude) vous ne pourrez dire autrement que l'rev'nant. Tâchez, si vous pouvez de prononcer : pour r'lever, ma cuisinière dit : *poure r'lever*. J'aime mieux entendre : pour *rel'ver*.

Doisje recevoir, Puisséje revenir à temps, ne peuvent guère se prononcer euphoniquement qu'en faisant sentir le premier e et en élidant le second, si on tient absolument à faire une élision.

Mais l'académicien ou le professeur d'éloquence pourrait peut-être *relever* une faute.

Les gens du Midi ont l'habitude de prononcer toutes les lettres, et leur conversation n'en est pas plus désagréable pour cela, on les entend même plus distinctement. Seulement ils ont la mauvaise habitude de prononcer les consonnes nasales muettes, mon *paren'nte*.. fichez moi le *cam'ppe*. et d'ajouter même des lettres qui n'existent pas ; ça devient un véritable *escandalle*.

Nous autres gens du Nord, bornons-nous à prononcer tel qu'on écrit, et pas un professeur ne nous mettra en *r'tenue ou en ret'nue* Et nos auditeurs, sans s'en rendre compte, trouveront que nous avons un langage plus élégant que bien d'autres.

MARTELLIÈRE.

Houille blanche (LXII, 58). — Mais la question n'a-t-elle pas été déjà posée, il y a quelques années et n'a-t-elle pas reçu plusieurs réponses ?

D'E.

Eucalyptus : étymologie (LXII, 114). — Cet arbre à croissance extrêmement rapide, aux feuilles irrégulières et bizarres, a le mérite, dans les pays chauds et marécageux, de couvrir très vite des espaces malsains ; j'en ai vu dans la campagne de Rome, aux proportions gigantesques : si son feuillage bleuâtre est un peu triste à l'œil, on ne peut pas dire pourtant qu'il ne fournit pas d'ombre. Si étroites que soient ses longues feuilles elles ne peuvent pourtant pas laisser sans fraicheur le dessous d'un arbre qui atteint souvent plus de trente mètres.

E. GRAVE.

* * *

Je suis étonné de la sévérité de notre collaborateur au sujet de cet arbre qu'il qualifie de « nul comme abri et nul comme ombrage »

Je n'en puis juger que par ceux que j'ai toujours admirés sur la côte d'azur : à Cannes comme à Golfe Juan on peut voir de superbes allées d'eucalyptus qui peuvent rivaliser avec notre vieux platane.

Il y a probablement lieu de supposer que dans son habitat naturel qui, si je ne me trompe, est l'Australie, cet arbre parvient à une taille et une ampleur qui justifient l'étymologie de son nom.

G. DE MASSAS.

* * *

Il ne faut pas prendre « Eucalyptus » i. e. εὐκαλυπτός, dans un sens actif, mais *passif* ; comme un adjectif verbal, qui ne signifie pas du tout « bien couvrant », mais « bien couvert ou protégé » ; Lat. « bene circumdatus » Ce nom fut d'abord donné par l'Héritier, en 1788, parce que la fleur, avant qu'elle s'ouvre, est protégée par une sorte de bonnet. (v ; « Greek-English Lexicon, par Liddellet Scott », sous καλυπτός, ainsi que le *Dictionnaire Anglais-Historique*, edd. messieurs Murray, Bradley etc., et publié à Oxford, Vol. III (1893).

H. KREBS.

—

Film (LXII, 167). — *Film* ne *vient* de nulle part, du moins si *venir* signifie *dériver*. Nous l'avons pris tout fait en Angleterre (où il veut dire *pellicule*) comme nous avons pris *club*, *turf*, *dead-heath*, *footing*, *racing*, *record*, *challenge*, *sport* et beaucoup d'autres vocables qui se recommandent soit par leur brièveté, soit par l'illusion qu'ils nous donnent de connaître les langues étrangères.

G. DE FONTENAY.

* * *

Film est un mot anglais signifiant *pellicule*, *membrane*. En effet, les épreuves cinématographiques, et du reste nombre d'épreuves photographiques, (kodak spécialement) sont sur pellicules.

ST-SAUD.

* * *

D'où vient ce mot ?

Mais de l'anglais tout simplement.

Voici un extrait du *Dictionnaire Cassell* :

Film. n. (bot) Pellicule ; (anat.) Tunique.

Film. n. (méd) Taie ; (fig.) nuage.

Film. v. a. couvrir d'une tunique, d'une pellicule.

Film. adj. membraneux.

PERTINAX.

—

Lock-out (LVIII). — Depuis quelque temps on prend l'habitude d'écrire *lock-outés* pour désigner les victimes du lock-out.

L'expression est fautive, les savants protestent, elle n'en fait pas moins son chemin.

—

Prolétaire, prolétariat : origine de ces mots (LXI ; LXII, 148). — Le Dr Bougon fait beaucoup d'honneur aux avocats de la 3e république en leur attribuant l'invention des mots *prolétaire* et *prolétariat*.

Même dans leur acception actuelle ces deux mots sont plus anciens et les avocats de la 3e république n'ont fait que les emprunter à leurs devanciers.

Ces deux mots se rencontrent déjà, dans le même sens où on les prend aujourd'hui, dans une brochure publiée en 1846 et intitulée : *RéponsedeRothschild Ier, roi des Juifs, à Satan, dernier roi des imposteurs.*

G. LA BRÈCHE.

—

Massongex, Massongy, Montmasson : étymologie (LXII, 224). — Col. 224, ligne 9, lire : *Massongex*

P. M.

—

Bonhomme (LXI). — Bien que le terme de « bonhomme » s'emploie généralement a l'égard d'une personne âgée, on l'applique aussi familièrement et affec-

tueusement aux enfants. Il n'est pas rare d'entendre une maman dire à son rejeton qui l'accompagne tout doucement : « Allons ! viens, mon petit bonhomme. » Dans ce cas, *bonhomme* est comme un diminutif.

C'est aussi parfois un terme de confiance amicale. Un notaire, que nous avons connu, avait pour clerc un grand garçon de vingt-deux ans, qui lui servait souvent de secrétaire particulier. Quand ce bon notaire plongeait dans ses paperasses pour y retrouver des notes égarées, ce qui arrivait fréquemment et durait longtemps, le clerc, ennuyé d'être de planton à le regarder sans rien faire, esquissait un geste de départ. Mais le patron aussitôt l'arrêtait : Non, non, bonhomme, restez ici, j'ai besoin de vous .. » Et la station de « Bonhomme » se prolongeait indéfiniment et... inutilement.

Rappelons enfin la chanson populaire jadis si répandue de « Petit bonhomme vit encore ! » GROS MALO.

—

« Passer par les piques » (LXI, 665, 731 ; LXII, 42). — Je possède un *Congé Diffamant*, délivré à J..... ..., cavalier, à la Cie Lieutenante Colonelle au Régiment de Royal-Cravattes, lequel a été jugé indigne de servir dans les troupes de Sa Majesté étant voleur de chambrée et passé par les courroyes.

Ce congé a été fait à Besançon le 18 aout 1778.

Passé par les courroies est à joindre à Passé par les piques, les verges, les baguettes, etc., etc. H. VIVAREZ.

—

Compter les laveuses (LXI ; 956, LXII, 168). — Le fait de compter les laveuses a le don d'exaspérer cette intéressante corporation non seulement sur les bords de la Saône, mais encore dans l'Yonne et, je crois, dans tout l'Est de la France.

Je me souviens qu'étant potache au lycée de Nancy, nous ne manquions pas, dans une division, chaque fois qu'en promenade nous passions devant un lavoir occupé, de dénombrer ainsi les lavandières. L'effet était immédiat : nous étions agonis de sottises. Il me semble bien me souvenir qu'à Bar-le-Duc, les laveuses que nous rencontrions sur l'Ornain en faisaient autant.

On m'a donné comme raison que les laveuses voyaient dans ce geste, le dénombrement blessant d'un troupeau de bêtes : vaches ou oies ?

PAUL DE MONTZAIGLE

—

Le canal des Deux-Mers (LXII, 168). — M. d'E. demande si l'on sait pour quelle raison la campagne entreprise en faveur du canal des Deux-Mers a été condamné à un échec définitif.

Au point de vue de l'utilité du canal en cas de guerre maritime, j'ai entendu dire à beaucoup d'officiers de marine que si le canal pouvait servir aux bâtiments de commerce, il ne serait d'aucune ressource pour les bâtiments de guerre ; car ces bâtiments pourraient être immobilisés dans le canal par l'explosion de quelques cartouches de dynamite. Ces cartouches explosées en avant et en arrière d'un bâtiment amèneraient sûrement un mouvement du sol assez considérable pour former autour du vaisseau une barre qui serait infranchissable ; qu'au temps de la marine à voiles le passage près de Gibraltar pouvait être dangereux ; mais qu'aujourd'hui, les bâtiments, mus par la vapeur, passent assez loin des côtes dans le détroit, pour ne courir aucun danger sérieux. BEAUJOUR.

—

Feu grégeois (T. G., 346 ; LIX ; LX, LXI). — Dire à un chimiste, donnez-moi la formule du feu grégeois, équivaut à dire à un pharmacien, donnez-moi la formule de la potion purgative dont se servait mon trisaïeul. De même que le pharmacien peut vous faire toutes sortes de potions purgatives, de même le chimiste moderne peut vous faire toutes sortes de feux brûlant sur l'eau : le pétrole, le naphte, le goudron, la poix, la résine, toutes les matières dites bitumineuses, le phosphore, et bien d'autres encore, sont à sa disposition pour vous confectionner des mélanges qui, employés dans les mêmes conditions que l'était le feu grégeois, ne le cèderont en rien à celui-ci. C'est à l'historien qu'il appartient de découvrir la formule de ce feu qui sommeille peut-être dans quelque vieux manuscrit, ou à l'archéologue d'en retrouver un échantillon au fond de quelque mine ou de quelque sarcophage ; alors seulement la chimie moderne

pourra savoir exactement ce qu'on entend par feu grégeois, et le reconstituera; mais, pas plus que toute autre science, elle ne fait faillite quand on lui pose un problème sans données sufisantes pour pouvoir le résoudre. O. D.

—

Mariage, coutume singulière sous Hérodote (LXI, 730, 939). — Dans un roman récent qui a paru, soit dans le *Temps*, soit dans le *Journal*, intitulé *les Tours du silence*, il est fait allusion à une coutume indienne analogue à celle qui est signalée par M. H. Trouville, mais qui ne se pratiquait d'ailleurs qu'après la mort de la jeune vierge pour lui permettre d'entrer dans le paradis brahmanique.

Cette affirmation du roman repose-t-elle sur quelque base sérieuse?

Ch. Ratier.

—

Peau humaine tannée (reliure) (T. G., 687 ; XXXVI ; XLII ; XLIII ; LXII, 96, 156, 269). — Visitant il y a deux ans, à Barcelone, le *Museo zootecnico municipal*, situé dans le magnifique *Parque*, j'y ai vu deux peaux humaines tannées, étendues contre un mur. L'une est celle d'un homme nègre ; l'autre, celle d'une femme blanche, une blonde. Le sexe des deux sujets est évident, car l'on a absolument tout tanné et étendu contre le mur. Il n'y a aucune étiquette ou autre indication. J'ajoute que ce musée est surtout (ou même uniquement) industriel et ne contient que des objets très modernes.

Edouard Harlé.

* * *

Sait-on ce qu'est devenu ce brillant écorcheur de cadavres, le chirurgien Pequel, qui fait l'objet de l'intéressante communication de M. Uzureau?

Et, à ce propos, il ne serait peut-être pas inutile d'apporter ici la solution définitive de cette question d'une tannerie de peau humaine à Meudon, qui a déjà donné lieu à tant de controverses dans les colonnes de l'*Intermédiaire*. H. Quinnet.

* * *

J'ai trouvé un jour, sur les quais de Paris, un exemplaire in-12 du *Mérite des Femmes*, de Legouvé, relié en peau de femme. Il y avait, à l'intérieur du volume, une déclaration d'*authenticité* de la peau en question, signée d'un médecin d'un hôpital de Paris. Je n'ai pas eu le courage d'acheter cette sinistre et, à mon goût, assez écœurante relique.

Nisiar.

—

Le serf du Mont-Jura (LVI ; LVII ; LIX ; LX ; LXI ; LXII, 267). Col. 267, ligne 35 ; lire : *J'ose* au lieu de *Il ose*.

P. M.

—

Les départements de France en couplets (LXI, 955 ; LXII, 143).

M. Geoffroy, (Estampes ancienne, rue Blanche) nous communique un curieux placard, nous le publions que les chaleurs nous soient une excuse !

LE
PARNASSE GÉOGRAPHIQUE
OU
Manière d'apprendre sans douleur et même avec quelque agrément les départements de la France
PAR
Une réunion de voyageurs en chambre à manger et de poètes sédentaires.

Creuse — Guéret. Guerre, hélas ! avant temps que de tombes tu creuses !

Vosges — Epinal. Vos jolis yeux piquants sont l'épine à la rose.

Nièvre — Nevers. Ne versons pas trop fort le flacon de genièvre !

Gard — Nimes. Gare au passant dis trait quand mon cheval s'anime !

Morbihan — Vannes. La mort biantôt viendra ; va, ne t'en crois pas trop !

Eure — Evreux. J'attends depuis une heure, et j'en suis tout fiévreux.

Oise — Beauvais. Ne trouvez pas bauvais si j'en parle à mon oise.

Somme — Amiens. Il m'emprunta la somme, en ami indiscret.

Variante. Damiens le régicide était un atroce homme !

Var — Draguignan. Entre mes draps guignant j'ai cru var une puce.

Lot — Cahors. Homme, accepte ton lot qu'a ordonné le ciel.

Basses-Pyrénées — Pau. L'air à l'aube aspiré n'est pas sain pour la peau.

Gironde — Bordeaux. Aborde, ô vieux pécheur, au giron de l'Eglise.

Ariège — Foix. Pour l'illustrer, hélas ! mon art, y ai-je foi ?

Puy-de-Dome — Clermont. Qu'il fait

peu clair, mon bon ; quel puits de domicile !

Variante. Mes clercs m'ont fait rentrer puy de domille francs.

Cantal — Aurillac. Quant à Laure... il y a que Pétrarque l'aimait.

Landes — Mont-de-Marsan. Au monde Mars entra ; Landernau s'en émut !

Char.-inf — La Rochelle. L'art ! oh, chez l'Auvergnat, cha rend inférieur !

Loir-et-Cher — Blois. De Mars la gloire est chère et sanglants les exbloits !

Orne — Alençon. L'or ne peut remplacer ce que les talents sont.

Variante. Allant son droit chemin on évite l'ornière.

Marne — Chalons. L'homard n'a pas le poil ainsi que les chats l'ont.

Sarthe — Le Mans Del Sarte, qui l'eût cru, se mouchait salement !

Deux-Sèvres — Niort. Deux sèvres se battaient ; qui vainquit ? Je l'ignore.

Calvados — Caen. Quand la nuit vient, l'affreux chacal va d'os en os.

Drome — Valence. Où trouver un coursier valant ce dromadaire ?

Variante. Va, lance toi, mon fils, triomphe à l'hippodrome !

Loire — Saint Etienne. Gloire à la République ! et que sa santé tienne !

Yonne — Auxerre. Vit-on jamais lionne offrir sa patte au cerf ?

Seine — Paris. A part il ne faut pas trop parler sur la scène.

Aisne — Laon. Ce supplice à ma haine est encore trop lent.

Moselle — Metz. Gentille demoselle aime aller à la messe (1).

Corse — Ajaccio. Ajax, si haut vanté, n'eut qu'un carquois d'écorce.

Hérault — Montpellier. D'un air haut, en partant, mes clients m'ont payé.

Haute-Savoie — Annecy. A l'âne, si tu veux qu'il plaise, ôte sa voix.

Maine-et-Loire — Angers. Y n'y a pas d'danger que je te mène el'voir.

Ain — Bourg-en-Bresse. Hein ! quel bel horizon l'œil de ce bourg embrasse !

Charente — Angoulême. L'ang (ou) lais me paraît une langue char(m)ante.

Cote-d'or — Dijon. La côte, d'ordinaire, est maigre à l'indigeont.

Pyrénées-Orientales — Perpignan. La pir' haine est souriante ; ah ! l'aspect repugnant (1) !

(1) On voit que nous avons mis les départements du passé ; nous sommes convaincus que ce sont aussi ceux de l'avenir.

Rhone — Lyon. Un lion d'un tel rôt ne saurait s'arranger.

Savoie — Chambéry. S'il faut s'avouer vaincu ch'en bérirai de honte.

Variante. C'est dans tes champs, Berry, que Sand trouva sa voie.

Vendée - Napoléon - Vendée. Vendez ! même pour un napoléon, vendez !

Jura — Lons-le-Saulnibr. Il jure à toute belle ; allons, le sot niais !

Lot-et-Garonne — Agen. A jeun, l'absinthe à l'eau t'égare on ne peut mieux.

Haut-Rhin — Colmar. Sans mon faux-col ma raie irait jusques aux reins.

Bas-Rhin — Strasbourg. Barbare ! ainsi tu prends le strass bour diamant !

Ille-et-Vilaine — Rennes. Il est vilain au roi de bafouer sa reine.

Ardèche — Privas. De tout il se priva quand il fut dans la r'dèche.

Finistère — Quimper. Finis c' t'air, ô ténor, ou je vais déquimper.

Aveyron — Rodez. La mort ! autour de nous nous la verrons rôder.

Pas-de-Calais — Arras. Pas de calèche au bois qui ne fût pleine à ras !

Variante. Pas de Calédonie ! Elle nous embarrasse !

Meurthe — Nancy. De douleur elle est meurte et d'une esquinancie.

Tarn — Alby. Albill'toi donc, ma fille, il se fait déjà tarn.

Saone-et-Loire — Macon. De tabac ma concierge a toujours son nez noir.

Aude — Carcassonne. Oh ! de l'affreux pendu comme la carcass'sonne !

Meuse — Bar-le-Duc. Au noble jeu de bar le duc souvent s'ameuse.

Allier — Moulins. Au moulin tous les jours il faut que vous alliez.

Cher — Bourges. Dans ce bourg je suis né ; son souvenir m'est cher.

Doubs — Besançon. C'est très loin d'où je viens, mes jambes en sont lasses.

Lozère — Mende. Pour l'oser, un tel coup, j'ai trop peur de l'amende.

Seine-Infér. — Rouen. Au ténor s'enrouant il faut scène inférieure.

Indre — Chateauroux. Hein ! dresse donc ton poil, ô vilain chat tout roux !

Alpes-Maritimes — Nice. Ni sole, ni merlan !... Halles peu maritimes !

(1) Ouff !!!

Ardennes — Mézières. Gardez notre secret, vous que j'aimais hier.

Loiret — Orléans. La paix du cœur est tout ; la gloire et l'or, néant ?

Mayenne — Laval. Je jette un os à terre et ma hyène l'avale.

Gers — Auch. Aux chaleurs de l'hiver je sens ma peau qui gerce.

Indre-et-Loire — Tours. Mort ! vous contraindrez l'hoir à payer à son tour.

Nord — Lille. Lis l'œuvre de Topffer, dont Genève s'honore.

Dordogne — Périgueux. Ce que le monde ordogne est souvent périgueux.

Variante, Péris, gueux d'Hernani, mais toi dors, dona Sol !

Haute-Vienne — Limoges. Lime, ô jeune horloger, et qu'au front l'eau te vienne !

Haute-Saone — Vesoul. Le zouave sous la tente ôte son uniforme.

Manche — Saint-Lo. De ses yeux vers son sein l'eau coulait sous ses manches.

Corrèze — Tulle. Dans un corset de tulle on se sent le corps aise

Loire-Infér. — Nantes. Roi, n'hante pas ces lieux à ta gloire inférieurs !

Vaucluse — Avignon. De Noé, pour la vigne, on invoque l'usage.

Aube — Troyes. Nous avons vu sortir trois pèlerins dès l'aube.

Isère — Grenoble. Pingre noble !.. autant vaut une noble misère.

Bouches du Rhone — Marseille. Mars ayant bouche dure, au nez Vénus le prit.

Vienne — Poitiers. Les cols deviennent durs avec de l'empois tiède.

Haute-Marne — Chaumont. Il fait chaud, mon ami, j'ôte ma r(n)edingote.

Seine-et-Marne — Melun. Bismark, comme l'un sait, n'aime Arnim qu'en prison.

Il manque encore neuf départements, savoir : Basses-Alpes, Digne. — Hautes-Alpes, Gap. — Haute-Loire, Le Puy. — Seine-et-Oise, Versailles. — Haute-Garonne, Toulouse. — Hautes-Pyrénées, Tarbes. — Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc. — Tarn-et-Garonne, Montauban. — Nous laissons le soin de les faire aux poètes de l'avenir. Ils ont même le droit de refaire ceux dont ils ne seraient pas satisfaits.

—

Le cheval suivant un enterrement (LXI, 779, 994 ; LXII, 68, 211). — J'ai eu l'honneur d'être dix ans lieutenant au 1er cuirassiers à Paris ; par conséquent j'a été aux premières loges pour pouvoir répondre à la question de M. de Monzaigle. Jamais je n'ai vu boiter le cheval d'armes du général auquel nous rendions les honneurs funèbres ; jamais je n'ai entendu parler de cette coutume.

L'explication du fait signalé ne serait-elle pas simplement que le cheval du défunt boitait à ce moment-là pour une cause naturelle ou plutôt par suite de la négligence de son ordonnance.

Il ne faut pas oublier, en effet, qu'il existe à Paris des centaines de chevaux et d'ordonnances logés à l'Ecole Militaire, au quartier Dupleix, etc.., appartenant à des officiers de tous grades, détachés au Ministère, dans les états-majors, dans les bureaux, dans les commissions. Beaucoup de ces officiers, par suite de leurs occupations ou de leur aversion pour l'équitation, ne montent à cheval qu'extraordinairement, voire même seulement au 14 juillet, et laissent l'indépendance la plus absolue à leurs ordonnances. On voit d'ici comme les pauvres chevaux sont soignés, et il faudrait un volume pour écrire les aventures de messieurs les ordonnances.

Je n'en citerai qu'une : l'ordonnance de feu le médecin-inspecteur D. B., pour faire travailler les chevaux de son « patron », qui croupissaient 364 jours de l'année dans les écuries, n'avaient rien trouvé de mieux que d'en louer un à un épicier de la rue de Passy pour faire ses livraisons. Un accident fit découvrir cet arrangement, mais ne valut aucune punition à l'ordonnance. Le médecin-inspecteur eut beaucoup de peine à obtenir du ministre de ne plus posséder qu'un seul cheval au lieu de l'effectif réglementaire.

Comte de Guenyvau.

—

Le chien de Montargis (LXII, 219). La légende du chien de Montargis est un vieux conte rapporté par Plutarque et renouvelé, avec force broderies et en l'accommodant aux mœurs de l'époque, par des trouvères du moyen âge. *Les noms de la ville de Montargis et du roi Charles V* sont restés attachés à cette histoire merveilleuse parce qu'une décoration de la cheminée du château de Montargis, restauré par Charles V, représentait le combat, en champ clos, d'un homme avec un chien.

(*Petites ignorances historiques et littéraires*

par Charles Rozan. Quantin, Ed. Paris, 1888).

« Cette histoire est une légende, rimée en vers de dix syllabes, qui date du XIIe siècle au moins, trouvée à Venise dans une vieille compilation manuscrite par le savant professeur de l'Ecole des Chartes, feu M. Guessard, et qu'il a publiée en 1866 sous le titre de *Macaire* ».

Suivant M. Guessard, ce n'est pas sous Charles V, mais sous Charlemagne qu'eut lieu ce combat. Et pourtant l'auteur que nous citons est (comme on va le lire) d'accord avec son confrère quant à l'origine du nom de Montargis.

Je ne dois pas terminer sans faire remarquer que si le nom de Montargis a servi à désigner le chien d'Aubry de Montdidier, ce n'est point parce que son maître l'avait amené de cette ville, mais à cause d'une peinture représentant le combat du chien avec Macaire, qui se voyait anciennement au-dessus de la grande cheminée du château de Montargis.

(*Petites Erreurs et Petites Ignorances* par A. L. Sardou. Paris, 1890).

Telle quelle, l'explication ne nous paraît pas définitive ; espérons que nos confrères en apporteront une plus probante.

MAURICE HALOCHE.

—

La fontaine de Trevi, à Rome (LXII, 168). — Une superstition populaire dans la population romaine et chez les voyageurs, est que celui qui boit de l'eau de Trevi, une des meilleures de la Ville éternelle, est assuré de revenir, au moins une fois dans sa vie à Rome. Cette croyance a donné occasion à un court article dans l'*Illustration* du 4 janvier 1873, accompagné d'un bois à pleine page qui nous montre une jeune fille, une miss, d'après le texte, faisant boire à un jeune homme quelques gouttes de l'eau sacrée, en les lui offrant dans la coupe de Diogène, j'entends le creux de sa main. L'auteur dit avoir été témoin de cette scène gracieuse croquée tout aussitôt sur le vif. En ces temps lointains, les journaux illustrés n'étaient pas encore la proie du document instantané.

Je crois bien que le charme est encore plus puissant si le rite est accompagné de l'offrande d'une pièce de monnaie jetée dans le bassin. Mais j'imagine qu'elle n'y demeure pas longtemps ; ce doit être une industrie pour les gamins du quartier de repêcher les sous ou les menues pièces blanches offertes à la source vivante et propice.

H. C. M.

*
* *

Dans le bassin de la grande fontaine de Trevi, il est d'usage de jeter des sous, en prétendant que cette pratique amène du bonheur à ceux qui suivent cet usage, basé sur une superstition populaire.

En effet, chaque année, lorsqu'on fait le nettoyage de ce bassin, les balayeurs municipaux trouvent une certaine quantité de gros sous et de pièces de toute espèce, jetées par les étrangers surtout et plus spécialement choisies parmi les pièces hors de cours et qu'on ne peut pas dépenser dans le petit commerce. COLOCCI.

*
* *

C'est une superstition romaine. Celui qui jette une pièce de monnaie dans le bassin de la fontaine Trevi est sûr de revenir à Rome. On dit que les fontainiers chargés de nettoyer périodiquement ce bassin se font une rente en triant les monnaies dans la boue. M. P.

—

Dumont d'Urville et Notre-Dame-des Flammes (LXII, 116, 188). — Je trouve, sur une coupure de journal, sans date :

Ce matin, a été célébrée par le curé de Bellevue, dans la chapelle de Notre-Dame-des-Flammes, entre Meudon et Bellevue, une messe anniversaire de la catastrophe du 8 mai 1842, et dans laquelle, parmi tant d'autres victimes, l'amiral Dumont d'Urville, sa femme et son fils trouvèrent la mort.

Cette cérémonie a lieu tous les ans à pareille date, sans même d'ailleurs que s'en doutent bien des gens du pays qui ignorent même jusqu'à l'existence de la chapelle.

Celle-ci, d'ailleurs cache l'imprécision de son architecture et l'exiguïté de ses dimensions derrière la floraison touffue des lilas, au-dessus du talus du chemin de fer qui, le long de la route des Gardes, sert d'enceinte à l'institution de Saint-Joseph, dirigée par les frères des écoles chrétiennes.

La chapelle est même la propriété de la communauté. De forme intérieure triangulaire, quinze personnes à peine peuvent tenir devant son maître-autel fort simple. Aux murs nus, deux documents intéressants.

L'un est un dessin, plume et crayon, représentant la catastrophe. C'est une œuvre plutôt naïve, qui fait surtout ressortir le contraste entre le Meudon d'aujourd'hui et celui d'autrefois.

L'autre document impressionne davantage. C'est l'extrait manuscrit d'un registre. Sur deux feuilles juxtaposées sont inscrits les noms de ceux qui périrent, avec cette statistique d'une douloureuse éloquence : morts retirés du sinistre, 39, déposés à la Morgue, 7 ; au cimetière du Sud, 32 ; décédés des suites de leurs blessures, 16.

Jusqu'à l'année dernière, des parents des victimes venaient assister à l'office commémoratif. Cette année, seuls les frères de l'école Saint-Joseph étaient-là.

*
* *

Erratum. — Au lieu de « coupole accostée et quatre clochetons », lire « coupole accostée de quatre clochetons. »

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Une lettre de Théophile Mandar.

— *Michel-Philippe Mandar*, qui se baptisa lui-même *Théophile*, fut un des personnages les plus actifs de la Révolution. C'est lui qui, trompant la bonne foi de l'officier de garde à l'arsenal des Invalides, procura des armes à ceux qui, le lendemain, prirent la Bastille. Mais, c'est lui qui osa, chez Danton, le 3 septembre 1792, protester vigoureusement contre les massacres dans les prisons, en face de Robespierre, de Pétion, de Camille Desmoulins, de Manuel et de plus de cinquante révolutionnaires ardents. C'est dans cette soirée que selon Prudhomme, Mandar ayant demandé une dictature de vingt-quatre heures pour faire cesser les massacres, il fit à Robespierre qui lui disait : Garde-toi de cela, Brissot, serait dictateur ! cette réponse hardie : Oh ! Robespierre, ce n'est pas la dictature que tu crains, c'est Brissot !...

Sous le Directoire, sous le Consulat, sous l'Empire et sous la Restauration, Mandar vécut dans une espèce d'indépendance fort singulière ; il donnait des avis politiques, dénonçait des complots, faisait des poésies, des discours, des traductions et des prières pour ne pas mentir à son nom de Théophile. La lettre suivante montre assez l'indépendance de son caractère, l'emphase de sa déclamation et sa sensibilité.

Au généreux Duc de Rovigo
Ministre de la Police générale,

Je supplie Son Excellence de lire ces lignes, écrites les larmes aux yeux.

Anne Deforêt est détenue à Saint-Denis pour cause de mendicité. Sa sœur l'a réclamée ; j'étais avec elle, le 14 mai : M. Dubois eut l'inhumanité de m'insulter à son audience ; il eut l'insolence de me menacer de la prison, parce que j'ai une âme et de l'humanité.

Voilà, Monseigneur, le fonds de ma plainte. Il était après déjeûner.

Théophile Mandar.

Paris, le 4 juillet 1810.
A Monsieur le Comte Dubois,
Préfet de Police.

Monsieur le Préfet,

Vous avez mis de l'orgueil à être injuste, et de l'honneur à rester sans entrailles comme sans humanité envers Anne Deforêt, Veuve Simon.

Je vous pardonne le manque de respect envers vous-même, dont vous vous êtes rendu coupable le 14 mai, bien que cette faute soit énorme de sa nature. Mais Sa Majesté vous pardonnera-elle votre manque de bonté envers une femme très malheureuse ; elle est à l'infirmerie à Saint-Denis ; elle y est mourante ! Vous aurez, Monsieur le Préfet, la douleur d'avoir manqué aux plus saints devoirs de la justice et de l'humanité.

Rendez-la à sa sœur et à la liberté ; le mieux être lui redonnerait la santé ; alors vous serez digne de nos respects.

Je supplie Son Excellence Mgr le Duc de Rovigo, de vous transmettre cette pétition. Vous avez été si méchant et si étranger à la justice le 14 mai ! Elle se meurt ! Soyez juste ; il en est encore temps. Un magistrat en colère est un homme ivre ; je vous ai vu en colère : Ah ! je vous en conjure, soyez juste.

J'avais résolu de me plaindre publiquement de votre tort envers moi ; j'aime mieux vous aimer et vous pardonner votre énorme faute ; il y avait l'ivresse de l'autorité et non cette sagesse qui la fait aimer et bénir.

Je puis encore vous respecter, soyez juste.

Théophile Mandar,
ex-président du Tribunal Criminel
de Porentrui.

Le duc de Rovigo faisant droit à cette demande invita le Préfet de Police à mettre la femme en liberté.

L. Grasilier.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chamson, St-Amand-Mont-Rond.

LXIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Septembre 1910

46e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

No 1267 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Une sœur de Saint Louis à identifier. — A l'occasion du *Millénaire de Cluny*, j'ai consulté le manuscrit des *Nouv. acq. franç.* 4336, dû à Philibert-Bouché (BN. Mss.) et j'y ai lu page 123, non sans surprise :

Derrière cette chapelle (de saint Benoît, dans l'église de l'abbaye) on voyait anciennement le tombeau de Perrette de France, fille de Louis VIII, roi de France, dont la mère fut Blanche de Castille, laquelle avait suivi son frère, Saint Louis, en l'expédition de la Terre-Sainte. L'an 1245, elle fut mariée avec noble Hugues Guichard, surnommé d'Hauteville, marquis de Tarente, qui fut tué dans l'expédition de Tunis. L'an 1270, après sa mort, Perrette se retira à Cluny, où elle vécut 17 ans, c'est-à-dire jusqu'en l'an 1286, où elle y décéda et fut enterrée comme on l'a dit, dans l'église de l'abbaye, près de l'autel de saint Benoit où l'on voyait son tombeau fait de pierre, gravé de la longueur d'environ deux pieds et autant de largeur entouré pour ornements des lis de France.

Et Bouché donne son épitaphe, écrite en lettres onciales :

Anno Dom. MCCLXXXVI, diei Mercurii ante Pentecosteos obiit Proneta, uxor quondam magistri Hugonis Guischardi, marchionis, que hic jacet. Aia (anima) requiescat in pace. Amen.

Quelle est cette sœur de Saint Louis, qui se retire à Cluny (couvent d'hommes) et dont on ne trouve aucune trace dans l'histoire ? Joinville, Le nain de Tillemont, le P. Anselme, les frères de Sainte-Marthe, Penjon, Champly, Wallon, MM. Petit-Dutaillis, Elie Berger, Jean Virey sont muets à ce sujet.

Cette princesse est elle « celle que le sire de Joinville appelle sœur du roy Saint Louis et dit qu'il la mena au roi d'Allemagne ? » (Sainte Marthe. *Histoire généalogique de la maison de France*, page 87).

Nous trouvons dans les *Chartes de Cluny*, publiées par M. Bruel, t VI, p. 724 :

1282 Décembre. *Magister Hugo Guichardi, Clericus,* qui possède une vigne à Beaumont, sur laquelle le curé de Saint-Mayeul perçoit un cens annuel de 2 s. 4 d.

C'est évidemment maître Hugues Guichard ; mais pourquoi *marchionis* sur l'épitaphe ? Mot mal lu ? Et il n'est pas mort devant Tunis. Philibert Bouché, un des derniers bénédictins de Cluny, écrivait son *Histoire de Cluny* en 1792. Où a-t-il pris ses renseignements, quand rien dans l'épitaphe, ne permet d'attri-

buer à cette Perrette une origine princière ?

Si c'est une légende, il faut la détruire.

PITON.

P. S. — Louis VIII et Blanche de Castille ont eu 11 enfants ; 9 garçons et 2 filles. Une fille, née en 1205, meurt jeune ; l'autre se nommait Isabelle, née en 1224, et fondait le monastère de Longchamp en 1260. Elle y mourait le 23 février 1269.

Dans les *Obituaires*, nous trouvons encore :

Eodem die (11 mai) Item obiit Petronilla, uxor Guichardi, que dedit huic ecclesie LXa solidos ad emendos redditus vel 5 solidos. Anno Domini millesimo CCCII (1302).

Mais qu'est-ce que cela prouve ?

P...N.

—

Montaigne à la Bastille. — Dans l'*Histoire de France* publiée par MM. Lavisse et Rambaud, on lit (t. V, p. 165) les lignes suivantes :

Montaigne fut jeté à la Bastille (pendant les journées des Barricades) comme royaliste *et n'en sortit que le 10 juillet.*

Dans toutes les biographies de l'auteur des *Essais* où cet incident est rappelé, il est dit que Montaigne ne resta à la Bastille que *quelques heures*. Quelle est la vérité ?

H. M.

—

La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie. — Personne n'ignore aujourd'hui que la franc-maçonnerie avait décrété la mort de Louis XVI et que, pour obtenir ce résultat, le scrutin relatif à la condamnation du Roi aurait été faussé par ordre des Loges. La preuve que la déportation aurait été votée existait, paraît-il, dans les Archives secrètes de la Secte, dont un Grand Maître fut le dépositaire, et où se trouvait également la preuve que le duc de Brunswick aurait été présent à un convent tenu à Lyon, alors que l'histoire le place à la tête des armées ennemies dans telle journée fameuse.

Les archives en question comprenant registres, correspondances, etc., garnissaient tout un meuble ou cartonnier et, en 1899, elles étaient proposées sous le manteau et pour un prix très élevé, par un antiquaire de Lyon, M. J. P., chargé du placement de ces précieux documents.

Un confrère lyonnais pourrait-il nous dire ce qu'il est advenu de ces archives ?

P. DE MONTLEVRET.

—

Robespierre a-t-il choisi un jour de fête catholique pour célébrer l'Etre Suprême ? — Nous lisons dans la *Revue des autographes* 15 avril 1866, p. 38-39 :

Une remarque qu'on n'a jamais faite, c'est que le jour choisi par Robespierre pour la célébration de sa fête à l'Etre suprême (20 prairial an II, 8 juin 94) coïncidait précisément cette année-là avec une des grandes fêtes catholiques.

Ce jour était naturellement un décadi, — de plus un dimanche, rencontre qui ne se produisait guère que tous les quarante à soixante jours ; — en outre, c'était la « Pentecôte ». On voit que tout s'accordait admirablement pour que les goûts différents fussent satisfaits et pour que la fête ait un grand éclat ; et c'est en effet ce qui eut lieu. En la reculant de onze jours, en la portant au 1er messidor, Robespierre eût rencontré mieux encore, c'est-à-dire la Fête-Dieu canonique ; il y aurait eu conjonction et l'Etre suprême officiel eût fraternisé avec son concurrent le « ci-devant » bon Dieu de l'ancien régime. Malheureusement ce jour n'était pas un décadi, et la chose était impraticable.

Si la solennité du 20 prairial s'était maintenue, malgré la chute de son créateur, si elle avait continué de se célébrer tous les ans, cette coïncidence des deux Fêtes-Dieu aurait eu lieu en 1803, puis en 1814. Dans l'intervalle la fête de l'Etre suprême se serait rencontrée tantôt avec la Trinité, tantôt avec les Quatre-Temps ou l'Octave de la Fête-Dieu, plus souvent aussi, il est vrai, avec saint Médard et saint Vincent On n'a pas toujours le même bonheur. Peut-être trouvera-t-on ces remarques puériles, et nous ne les donnons pas, en effet, pour très sérieuses, quoiqu'elles soient d'une parfaite exactitude. Cependant, en ce qui touche la fête du 20 prairial an II (qui fut célébrée, comme on le sait, dans toute la République), qui pourrait affirmer que la triple coïncidence que nous signalons, l'heureuse rencontre du décadi, du dimanche et de la Pentecôte, n'a pas été pour quelque chose dans le choix de la journée où un nouvel esprit saint, mandé par décret, allait descendre sur les Français ? En beaucoup de contrées, le souvenir des vieilles fêtes catholiques était resté plus vivant qu'à Paris, et l'on pouvait espérer qu'un pareil choix y serait apprécié. Dans l'ordre d'idées où était alors Robespierre, un tel calcul n'est pas inadmissible. Les politiques ont souvent de ces combinaisons-là, et ce ne sont pas celles qui réussissent le moins.

Que pense-t-on de ces appréciations et dans quelle mesure doit-on les accepter ?

P. — C.

—

Un épisode de la journée du 13 vendémiaire. — Le 20 juillet 1803, Madame de Lâge de Volude écrivait :

Le 13 vendémiaire un enfant de la section d'Edmond avait été tué. Après s'être assuré qu'il était bien mort, il [Edmond] le fit déchirer et porter sanglant sur une civière, en criant au massacre, à la barbarie. Il parvint par cet horrible artifice à émouvoir la populace qui devint furieuse et le seconda bien .. mais par ce moyen il réussit à la commencer [la journée] avec vigueur...

La marquise de Lâge de Volude par la comtesse H. de Reinach, p. 210).

D'autres documents contemporains parlent-ils de cet épisode de l'enfant massacré ? Quant à cet Edmond, mort en 1803, *ibidem* p. 172 et *Souvenirs d'Emigration*, publié par le baron de la Morinerie p. 96 qui était-il ? Dans son testament de 1825, Madame de Lâge continue à le désigner sous ce seul prénom, M. Edmond.

A. — N.

—

Commissaire ordonnateur des guerres d'Italie en l'an IV. — Je désirerais savoir qui était commissaire ordonnateur en chef de l'armée d'Italie. Où pourrais-je trouver quelques notes biographiques sur ce personnage ?

HENRY PRIOR.

—

Napoléonshœhe. — Je trouve sur la brochure d'un divertissement de Taglioni, la *Fête indienne*, cette inscription : « représenté devant Leurs Majestés sur le Théâtre de Napoléonshœhe, le 28 février 1812. » Quelle était la ville appelée, sous le premier Empire, *Napoléonshœhe ?*

E. H.

—

La maison où est mort Lekain. Je lis dans le *Journal de Paris* du 25 juillet 1810 :

Le Kain est mort le 8 février 1778, dans une maison de la rue de Vaugirard, dont le propriétaire a voulu consacrer cet événement par une inscription fort simple, mais suffisante et ainsi conçue : *Henri-Louis Le Kain est mort dans cette maison le 8 février 1778.*

Il serait à désirer que toutes les maisons de Paris, où s'est passé quelque événement d'importance, les rappelassent par des inscriptions semblables. Paris deviendrait alors pour les étrangers une école fort instructive, et pour ses habitants une galerie de souvenirs fort intéressants.

M. Cailhava en a donné l'exemple, il y a plusieurs années, en faisant graver sur le mur d'une vieille maison située sous le pilier des Halles, l'inscription que voici : *J. B. Poquelin de Molière est né dans cette maison en 1620.*

Il me souvient même que cette dernière attribution fut autrefois très vivement contestée et plus récemment dans le *Moliériste.*

Aujourd'hui, le vœu du *Journal de Paris* est très amplement réalisé par le *Comité des Inscriptions parisiennes.* Mais celle de Lekain subsiste-t-elle encore ?

D'E.

—

Bibliothèque de Lovenjoul à Chantilly. — La bibliothèque romantique du vicomte Spoelberch de Lovenjoul doit être installée, comme on sait, au château de Chantilly ? Où en est cette installation ? Les collections seront-elles bientôt en état d'être communiquées au public ? Un délai n'avait-il pas été imposé par le donateur pour l'aménagement de la bibliothèque ?

TESTIS.

—

Une étrange affaire au XVIIIe siècle. — La comtesse de Saux-Tavannes. — Sous ce titre, Maurevert nous conte, dans un article d'un journal de Nice, une singulière aventure survenue en Bourgogne au château de Lux, sous le règne de Louis XV :

La veuve du Comte de Saux-Tavannes couchait seule dans une tourelle du château : toutes les fenêtres y donnant accès de l'extérieur ainsi que la cheminée étaient grillées et ne pouvaient livrer passage à nul être humain : une seule porte permettait d'y accéder de l'intérieur du château à la condition de traverser une chambre occupée par Mlle d'Aguesseau, vieille fille, tante de la comtesse.

Un samedi soir, Mme de Saux après avoir embrassé sa tante, gagna sa chambre et s'y enferma à clef ; ses femmes de chambre l'entendirent pousser les verrous.

Le lendemain matin ces dernières entrant chez Mlle d'Aguesseau trouvèrent la vieille fille sans connaissance tenant à la main le cordon de la sonnette dont nul n'avait entendu le son. Revenue à elle, elle sembl

frappée d'idiotie et ne put jamais donner aucune explication : quant à la chambre de la comtesse, les *verrous de l'intérieur étaient toujours tirés*. Il fallut enfoncer la porte : la chambre était vide, tout y était en parfait état. Jamais on ne sut ce que la comtesse était devenue.

Ce mystère a t-il reçu quelque explication ? G. DE MASSAS.

—

La mari de la comtesse de Beaumont. — M. Bardoux, le dit fils du marquis Christophe et de Marie Claude de Baynac ; M. Biré, fils du marquis Jacques et de Claude Marguerite Riché de Beaupré ; M. Beaunier rapporte ces deux opinions et conclut : *N'importe d'ailleurs*. Peut-être à l'*Intermédiaire* quelque confrère jugera que cette question mérite d'être élucidée et nous donnera quelques renseignements sur l'état civil et le curriculum vitae de ce Christophe François de Beaumont D. A.

—

Bergevin, lieutenant de vaisseau. — On désirerait connaitre les états des ervice d'un lieutenant de vaisseau du nom de Bergevin. Il commandait le convoi qui quitta Brest le 20 septembre 1793, a minuit, se dirigeant vers l'Ile-de-Ré. Cet offficier fut par la suite accusé d'avoir favorisé la fuite des Girondins et emprisonné en pluviose an 2, à Rochefort.

R. F.

—

Gabriel Damours. — Que sait-on sur ce conseiller au parlement de Paris au XVIIe siècle ? Connaît-on sa famille, ses armoiries ? Ne serait-il point apparenté aux d'Amours qui, dès cette époque, possessionnaient en Anjou et au Maine ? Je sais déjà ce qu'en a dit M. Lachèvre dans son intéressant ouvrage sur *le procès de Théophile de Viau*. LOUIS CALENDINI.

—

Les Fouché, ducs d'Otrante. — A propos du décès de Gustave-Armand Fouché, duc d'Otrante, officier, aide de camp et premier écuyer du précédent roi de Suède, né en 1840, décédé au château d'Elghammar, *le Gaulois* du 17 août 1910 publie une généalogie de la descendance du célèbre conventionnel.

Il résulte de cette généalogie que le duc d'Otrante qui vient de mourir était fils du second mariage du troisième fils du conventionnel, les deux autres étant morts sans héritiers mâles.

La généalogie citée parle aussi d'un Paul Fouché, comte d'Otrante, qui aurait été issu d'un troisième mariage du même fils du conventionnel. La descendance de Paul Fouché n'est-elle pas redevenue française ? C. N.

—

Où est né Gambetta ? — Les biographes le font naître les uns le 3 avril, les autres le 30 octobre 1838, mais les uns, parmi ces biographes, disent qu'il est né a Cahors, d'autres à Gênes.

Emile Ollivier, dans le tome XI de son *Empire Libéral*, page 89, dit seulement « qu'il était fils d'un génois établi épicier « à Cahors », mais il ajoute qu'il n'avait « été naturalisé qu'à vingt ans ». Probablement à l'époque du tirage au sort, en vertu de la loi de 1849 sur les fils d'étrangers, nés en France, et qui avaient, au moment du tirage au sort, le droit d'option. Gambetta, étudiant en droit alors, se serait laissé naturaliser, en se faisant porter sur les registres de la conscription, ce qui ne l'exposait pas d'ailleurs à être incorporé ; par suite de l'accident que vous savez, il avait eu l'œil crevé, donc impropre au service.

S'il a été naturalisé de cette façon, et Emile Ollivier a dû être bien renseigné, puisqu'il l'a connu à ses débuts, et que comme ministre il a dû avoir, entre les mains, des rapports circonstanciés sur le jeune tribun et ses antécédents, ce serait la preuve qu'il n'était pas né français et que, par conséquent, Cahors, où se trouvait la boutique de son père, n'aurait été que sa patrie d'adoption. Mais en quel endroit a-t-il vu le jour ? et à quelle date exacte ? Est-ce à Cahors ? à Gênes ? ou peut être à Celle-Ligure, où son père était né, et où il eut plusieurs membres de sa famille ? L.

—

Famille Harriague. — Où peut-on trouver des renseignements sur la famille de Pierre Harriague, seigneur de Guibeville, baron d'Auneau « trésorier général des maisons, domaines et finances de Mgr le duc d'Orléans, régent du royaume » mort en 1735 et qui paraît originaire de Bayonne ? X. B.

De la Nouë. — Que sait-on sur P. de la Nouë qui fit imprimer en 1617 à Paris, chez Jacques Bessin : *Le Passeport et sauf conduict de l'estranger* ? Quel est l'auteur des 16 vers signés I. G. D. I., qui précèdent le privilege du Roy ? L. C.

—

Claude de Lart. — Quittance par Claude de Lart, écuyer, sr de la Madelène, demeurant à Abbeville. Marie de Fiennes, sa femme, fille et donataire de feue demoiselle Antoinette Le Prévost, vivante femme de Charles de Fiennes, écuyer. La ditte Antoinette Le Prévost, fille et donataire de M. Jean Le Prévost, vivant sieur de Languines (Cab. d'Hozier, 207. 1619). Evêché d'Amiens. Ponthieu. fév. 1713. Un des lecteurs pourrait-il donner quelques renseignements sur cette famille et les armes de Sart de Ponthieu ? Les actes de notaires existent-ils à Abbeville ? C. E. L.

—

Descendance Montboissier-Canillac. — Je désirerais savoir — la Chesnaye-des-Bois s'arrêtant juste à ce moment là — de qui était fils le comte de Montboissier-Canillac, vivant vraisemblablement au début du XIXe siècle, et qui aurait été père de cinq filles : la comtesse Baert, la comtesse de Colbert, la comtesse de Cordoue, la marquise de Puiseux et la marquise de Gourgue.

Je le suppose frère d'Alexandrine Félicité de Montboissier, mariée, en 1777, à Charles-Gaston de Lévis-Mirepoix. Si c'est exact serait-il frère ou demi-frère de celle-ci ? Qui épousa-t-il ? Sa descendance semble exister chez les familles de Maleyssie, de Virel, de Leusse, de Partz, d'Hénin, de Bony. Eut-il des frères et des sœurs ? ST-SAUD.

—

Madame de Noailles-Mouchy, l'amie de Chateaubriand. — Madame de Boigne (Mém. I, p. 302) prétend que madame de X. (sous cette initiale se cache mal Nathalie de Laborde) « arriva à Paris au moment des saturnales du Directoire et n'y prit qu'une part trop active ». D'autres témoignages confirment-ils ce jugement ? Et que sait-on des liaisons de madame de Noailles avant qu'elle ait rencontré Chateaubriand ? D. A.

Pouliquen, armateur à Brest. — Serait-il possible d'avoir des renseignements sur les frères Pouliquen, armateurs à Brest, qui offrirent leur navire l'*Industrie* à Guadet et aux autres députés proscrits et leur permirent ainsi de gagner « la terre de Gironde ».

Furent-ils inquiétés pour cela ?

—

De Rouxellé — seigneurs de le Treille (Anjou), de Saché (Touraine), de la Rochemillet en Bourgogne. — Représentés en 1709 par François Nicolas Joseph, comte de la Roche, enseigne des gendarmes de la Reine et Henri Anne de Rouxellé. Ce dernier vendit, en 1732, une ferme dans la commune de Veigné (I.-et-L.) à la famille Daugé d'Orsay.

Je connais les degrés antérieurs des Rouxellé et les documents du cabinet des Titres et des Archives d'Angers les concernant. Je désirerais avoir des détails sur la postérité des deux personnages précités. Ils habitaient les confins de la Touraine et de l'Anjou. Comte DE GUENYVEAU.

—

L'an quarante. — Du *Figaro* :

Tout le monde emploie chaque jour cette locution expressive et familière : « Je m'en moque comme de l'an quarante ! » Mais tout le monde (ou presque) a oublié son origine. Littré rappelle que ce fut jadis un « dicton employé par les royalistes pour exprimer qu'on ne verrait jamais l'an quarante de la République ».

Ne connaît-on pas une autre origine à ce dicton ? V.

—

Armoiries à indentifier : en chef de deux roses. — *De... au chevron de... accompagné en chef de 2 roses de..., et en pointe d'une étoile de...*

[le champ semble être d'azur].

Je possède une antique plaque de cheminée provenant d'un vieil hôtel de *Josselin* (Morbihan) où ces armoiries se trouvent *côté homme*, accolées aux suivantes : *de... à 3 ancholies de... 2 et 1* (lesquelles sont, m'a-t-on dit, *du Boberil*). Il s'agit certainement d'une famille originaire de Bretagne ou y ayant vécu. Y DE K.

—

Armoiries à déterminer : trois trèfles. — Peut-on savoir à qui appartenaient les armoiries décrites ci-dessous

qui se trouvent accolées sur une plaque de cheminée dans un château du Bas-Vendomois ?

1° A dextre : *une fasce dentelée ou engrêlée accompagnée de trois trèfles* ; 2° à senestre : *un chevron accompagné de trois étoiles.* — Tortil de baron ; pour cimier, *un cygne couronné.* — Supports : à dextre, *un sauvage* ; à senestre, *un turc ceint de son cimeterre.* Cette plaque ne doit pas dater d'une époque antérieure à la première moitié du XIXe siècle.

St-Venant.

—

Franc-quartier de comte-sénateur. — Dans les armoiries concédées sous le premier Empire, le franc-quartier de comte-sénateur se blasonne : *d'azur au miroir d'or en pal, autour duquel se tortille et se mire un serpent d'argent* Quelle est la signification emblématique de ces attributs ?

Desmartys.

—

Le plus ancien carré de mots. — Le carré de mots : « satar arepo tenet spere rotas », le plus ancien connu d'après M. de Morgan. Ne serait-il pas de date bien plus récente ? Quel en serait le vrai sens ?

J. P.

—

Le premier écrit sur la découverte des logarithmes. — Le premier écrit sur la découverte des logarithmes porte pour titre : « Logarithmorum Canonis descriptu, suivi de Mirifica logarithmorum descriptio ». Lyon 1620.

Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* serait-il assez aimable d'écrire où l'on trouverait l'histoire des travaux d'Henri Briggs, professeur à Oxford et ami de Napier, baron de Markinston, né en 1550, mort en 1617, inventeur des logarithmes?

Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* pourrait peut-être indiquer les bibliothèques publiques où l'on pourrait prendre au besoin des copies, ou les libraires qui vendent l'histoire de la façon dont Henri Briggs est parvenu à composer les tables indispensables aux Ingénieurs français, etc.

Adolphe Feys.

Etymologie de Hérault. — D'où vient le nom de la rivière l'*Hérault*, lequel s'orthographiait autrefois *Erault* et *Errault* ? Dérive-t-il du latin *errare* ? Le Trévoux dit qu'on a donné aussi à ce cours d'eau le nom grec de *Cyrta*, à cause de ses fréquents détours.

Pont-Euxin.

—

Chemineaux et cheminots. — Pourrait-on me dire pourquoi il y a chemineaux et cheminots ?

Clamavi.

—

Pleurer comme un veau. — Au cours de recherches pour mes *Morts mystérieuses de l'histoire*, j'ai découvert cette expression, *pleurer comme un veau*, dans une brochure datée de 1589 : *Le Discours véritable de l'estrange mort de Henry de Valois* (Henri III), appliquée au duc d'Epernon. La retrouve-t-on dans des textes plus anciens ?

Dr Cabanès.

—

Le torchon brûle. — Sait-on ce qui a pu donner lieu à cette locution populaire pour signifier qu'il y a de la brouille dans un ménage ? N'aurait-elle pas été cueillie dans quelque roman ou quelque vaudeville, car il est impossible de lui trouver en elle-même aucune étymologie ?

Rusticus.

—

Souliers de fer. — A quelle époque et dans quelles régions a-t-on porté des souliers de fer ?

Je ne parle pas, bien entendu, des pièces d'armure du moyen âge, mais bien de véritables chaussures, souliers ou brodequins. La semelle plus ou moins travaillée est assez épaisse, et le corps de la chaussure en tôle emboutie très mince. Une de ces chaussures existe au musée de Pithiviers, et récemment j'en ai vu découvrir un autre dans une fouille ; c'est un soulier du pied droit indiquant nettement la forme du pied. A en juger par les rivets qui existent encore, le soulier devait être prolongé par un brodequin en cuir ou en étoffe.

Ces chaussures sont de petite dimension et ne paraissent pas assez vastes pour avoir contenu une garniture intérieure, ou un chausson. Comme formeelles ne paraissent pas d'une époque très éloignée.

Peut-être en existe-t-il des spécimens au musée des chaussures de Fougères.

Quel était l'usage de ces souliers et à quelle époque s'en servait-on ? Seraient-ce des enseignes de cordonnier ?

Martellière.

Réponses

—

Voies romaines (LXII, 50, 169) — C'est Auguste qui le premier songea à doter les Gaules de ces belles voies romaines dont certaines parties subsistent encore, malgré les siècles écoulés.

Il donna l'ordre à son ministre Agrippa de couper les Gaules par quatre grandes voies partant de Lugdunum.

L'une se dirigea par les Cévennes, vers la Saintonge et l'Aquitaine. La seconde vers le Rhin, la troisième vers l'Océan, à travers le Beauvaisis et la Picardie et enfin la quatrième vers la Narbonnaise et la côte de Marseille.

Bien qu'il semble, à première vue, miraculeux, comme le dit M. Marcellin Pellet, de voir certaines parties de ces routes résister après 2000 ans à l'envahissement des végétaux, l'on est moins surpris en constatant le soin apporté à leur confection par les ponts et chaussées de l'époque (Curatores viarum ou viocuri).

La fondation comportait une couche de mortier de chaux d'environ 25 millimètres d'épaisseur, et, sur ce mortier une assise de plusieurs rangs de pierres larges et plates, cimentées.

La seconde couche était formée par un conglomérat de mortier et de petites pierres, fortement battu et d'une épaisseur de 20 à 25 centimètres. Directement au-dessus prenait place le noyau, formé de sable gras et de chaux mélangés, d'une épaisseur de 25 centimètres également.

Enfin venait la couverte, couche de cailloux fortement cimentée épaisse de 30 centimètres.

Sur les routes voisines de la métropole, de larges dalles bien jointes remplaçaient le cailloutis des voies militaires et consulaires des provinces romaines.

Dans celles-ci cependant, afin de ménager le pied des chevaux, la partie médiane était souvent garnie d'un dallage plus régulier que le cailloutis des côtés où passaient les roues des chars.

Ajoutons que les artisans de ces gigantesques travaux furent les soldats des légions romaines. PERTINAX.

—

Le concile de Mâcon et l'âme des femmes (VIIIL; XI). — A. France lui-même est tombé dans l'erreur commune. Voic ce qu'on peut lire, en effet, dans *Le Jardin d'Epicure*, p. 229 :

Platon, vous parlez comme un idolâtre. Le concile de Mâcon, à la majorité des voix, accorda en 585 une âme immortelle à la femme. D'ailleurs la femme est un homme puisque J.-C. né d'une vierge est appelé dans l'Evangile : le fils de l'homme.

A la page 153 du même ouvrage il y a une autre erreur, due évidemment à une faute d'impression qui pourtant n'a jamais été corrigée :

Au milieu du *XIVe siècle* de l'ère chrétienne, une jeune romaine nommée Blesilha fit dans un monastère de tels jeûnes qu'elle en mourut.

C'est *IVe siècle* qu'il faut lire.

K. L.

Les cercueils des Plantagenets ont-ils été violés ? (LXII, 273). — Voici la note suggestive qui vient de paraître dans une Revue historique de l'Ouest :

On a trouvé, c'est certain, la trace de quatre noms, qui avaient été peints sur un pilier du transept ; au-dessous de ce pilier, on a découvert quatre cercueils de pierre, plus ou moins mutilés. Mais sont-ce bien là les tombeaux des Plantagenets ? Il est permis d'en douter. On s'explique difficilement, en effet, pourquoi l'un de ces cercueils aurait été raccourci. Est-il raisonnable de croire qu'on ait traité avec tant de désinvolture le cercueil d'un des principaux bienfaiteurs de Fontevrault ? On dit aussi — mais ce bruit mérite-il créance ? — que *les ouvriers pourraient fournir des renseignements curieux sur cette « résurrection » opportune des Plantagenets* !

***

La découverte des cercueils de Henri II Plantagenet, Richard Cœur de Lion, Eléonore de Guyenne et Isabelle d'Angoulême par M. Lucien Magne, inspecteur général des monuments historiques, dans l'église abbatiale de Fontevrault, a eu lieu dans des circonstances qu'il est utile de constater. La visite des membres du Congrès Archéologique de France tenu, cette année, à Saumur sous la présidence de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, avait été fixée au mardi 14 juin, dans l'après-midi. M. Magne avait bien voulu se charger de faire les honneurs de l'église de Fontevrault qu'il est chargé de restaurer et qu'il restaure peut-être un peu trop. Or, le matin même du jour fixé pour l'excursion

du Congrès à Fontevrault, avait lieu la découverte des cercueils attribués aux princes Plantagenet. Cette heureuse coïncidence, disons-le tout bas, a fait sourire plus d'un des membres du Congrès.

S. Y.

—

La demeure de Mme Roland (LXII, 218, 284). — Dans l'article signé B, que je lis dans *l'Intermédiaire* du 30 août 1910, l'auteur de la communication écrit « Philipon » le nom de famille de Mme Roland. Mais la forme la plus acceptée n'est-elle pas « Phlipon » ? La différence est sans doute insignifiante, et l'orthographe peut une fois de plus n'être pas déterminée *ne varietur* par les actes de l'état civil. Néanmoins ces points minuscules de nomenclature historique ont leur intérêt, et Sainte-Beuve tenait beaucoup à ce qu'ils fussent précisés avec la dernière exactitude. Je ne sais comment il se fait que dans ses trois *Lundis* consacrés à Mme Roland, 4, 11, 18 juillet 1864, pas une fois celle-ci n'y est désignée sous son nom de fille.

H. C. M..

—

Napoléon Ier offrant son épée à la Russie (LXII, 161, 228). — Un correspondant demande s'il est vrai que Bonaparte offrit ses services à la Russie.

Cette question ne peut être concrètement résolue que par production de pièces authentiques. Mais le correspondant émet des doutes sur la possibilité du fait : là-dessus on peut discuter. Il dit que en 1789, Bonaparte n'était *pas* sous-lieutenant, puis, deux lignes plus loin, qu'il n'était *que* sous-lieutenant. Mettons cette contradiction sur le dos du typo. Mais il ajoute, que s'il eût été accepté, il eût été obligé de rétrograder, *selon la règle.*

Or, au XVIIIe siècle, on voyait fréquemment des officiers passer d'une armée dans celle d'une autre puissance, sans avoir nul besoin de rétrograder.

A cette époque, les souverains d'Europe avaient assez de puissance autocratique pour accepter dans leur armée qui bon leur semblait, avec le grade qu'ils jugeaient bon de donner : à charge par eux de s'entourer de toutes garanties de capacité et d'honorabilité.

Plus tard même, quand les règles de l'avancement furent plus solidement et immuablement assises, la Russie semble avoir ouvert les bras à Moreau, plutôt qu'elle ne l'a accepté.

Vers la même époque, Jomini, sujet suisse, et général de brigade en France, mécontent de son avancement, passa en Russie et fut fait général de division.

De nos jours, en France, un officier étranger, qui prend du service dans la Légion, peut être accepté avec son grade ; il est vrai qu'il peut n'être accepté qu'avec un grade inférieur, mais il n'y a pas là d'obligation pour le ministre, ni de règle.

Pour en revenir à Bonaparte, en 1789, il n'était pas sous-lieutenant, car il ne l'a jamais été, vu que, dans l'artillerie, ce grade n'existait pas alors. Voici du reste quelques jalons intéressants de ses états de services militaires.

Né en 1768, date officielle 1769.

Elève de Brienne, 1799.

Cadet gentilhomme à l'Ecole militaire, 1784.

Second lieutenant, 1er sept. 1785.

Lieutenant en 1er, 1er juin 1791.

En congé en Corse, 1791.

Non rentré, destitué, 1792.

Lieutenant-colonel en second élu du 2e bat. des Volontaires de Corse, 1er avril 92.

Réintégré dans l'artillerie et capitaine de 5e classe, rang du 6 février 92.

Capitaine de 4e classe (ancienneté), 11 sept. 92.

Congé en Corse, 17 sept. 92.

Lieut.-colonel en second des Volont. Corses 1793.

Expédition de la Maddalena, 20 février 93.

Capitaine d'artillerie à Nice, 25 juin 93.

Sièges d'Avignon, Marseille, Toulon, 93.

Chef de bat. d'artillerie, 29 sept. 93.

Général de brigade provisoire, 22 déc. 93.

Grade confirmé, 16 février 94.

Général de brigade d'infanterie, 95.

Refuse de rejoindre, destitué, 95.

Général de division, 16 oct. 95.

Commandant en chef l'armée de l'Intérieur, 95.

Commandant en chef l'armée d'Italie, 2 mars 96.

Mariage avec Joséphine, 9 mars 96.

Ce qui fait, dans chaque grade, les anciennetés suivantes :

Lieutenant, 6 ans 5 mois.

Capitaine, 1 an 8 mois.

Commandant, 0 an 3 mois.
Gén. de brigade, 1 an 10 mois.
Total 10 ans 2 mois. F. X. T.

—

Le ballon de Fleurus (LXII, 49, 117, 171, 287). — Autant ce ballon, gonflé par de l'air chaud avec de la paille humide, nous fut utile en 1794, autant il nous fut peu utile en 1796., voici pourquoi. En juillet la division Poncet fut dirigée sur le fort d'Ehredbrenstein, à Coblentz : pour en faire le blocus, sur la rive droite du Rhin.

La compagnie des « aérostatiers » était venue, pour examiner avec son ballon l'intérieur du fort. Mais à peine l'aérostat s'était-il enlevé dans l'air, pour permettre aux lunettes des deux officiers de plonger d'en haut sur les défenses de la forteresse, que ses défenseurs se déchaînerent contre ces importuns : en faisant feu de toutes pièces, tant sur le ballon que sur la nacelle. Ce tir intempestif produisit une telle fumée, que l'on ne put rien voir. Il fallut se hâter bien vite de faire descendre le ballon, sans avoir obtenu de résultat satisfaisant.

En Egypte, nous retrouvons la compagnie des aérostatiers militaires, sous les ordres du chef de bataillon Conté ; un inventeur des plus remarquables, aussi fort pour fabriquer de la poudre, que des lunettes, des seringues, des moulins, des trompettes, des tambours, ou même des crayons à dessin d'un nouveau modèle. Ses soldats furent répartis dans les ateliers de Bonaparte, en Egypte, sous des chefs, dont nous avons les noms et les professions (Voir la *France militaire*, en 5 vol. illustrés, de Hugo).

Dr Bougon.

—

Congé militaire — Cartouche jaune (LXII, 219). — D'après Bardin, *Dictionnaire de l'Armée de terre* 1855) :

il y avait une sorte de *cartouches imprimés* dont il était fait usage avant la Révolution : elles étaient données aux hommes passés par les bretelles ou par les verges. Ce qui s'appelait *missio ignominiosa* dans la milice romaine répondait à cette peine et à ce genre de renvoi. Les congés infamants ont été abolis par la circulaire du 6 juin 1790. Mais plus tard, cependant, il fut fait usage de cartouches, dont le papier, sans avoir rien de particulier en apparence, portait des signes qui annonçaient que l'homme avait été congédié comme mauvais sujet ; on en avait la preuve, ajoute Bardin, si en regardant à travers le papier exposé au grand jour on y reconnaissait une place marquée d'étoiles. La maréchaussée avait le mot et exécutait, en conséquence, sa surveillance.

Désiré Lacroix.

* * *

Sous l'ancienne monarchie et notamment sous Louis XVI, il était délivré aux soldats quittant le service des congés à l'expiration de leur engagement non renouvelé ou de leur dernier rengagement. Ces congés étaient appelés cartouches par les soldats parce qu'ils les roulaient comme une cartouche pour les placer dans l'étui porté en bandoulière par le militaire regagnant ses foyers. J'ai encore vu des soldats, dans mon enfance revenant après leurs sept ans avec le congé dans un étui de fer blanc suspendu à un cordon le plus souvent écarlate et orné de floches.

Ces cartouches étaient sur papier blanc lorsque le soldat était congédié avec attestation de bonne conduite, sur papier jaune lorsqu'il était renvoyé du corps après avoir passé par les verges pour cause grave ou infamante. Comme le militaire regagnait ses foyers à pied, il était tenu de montrer son congé aux autorités à chaque étape, pour avoir droit à la nourriture et à l'indemnité, et on était fixé dès la vue du papier. D'ailleurs tous les congés, quels qu'ils fussent, portaient le signalement de l'homme.

Enfin il y avait des congés sur papier vert donnés aux hommes congédiés pour infirmités ne donnant pas droit à pension et non contractées dans le service, comme celles résultant d'un duel, les maladies honteuses, etc. Les congés verts sont peu communs, les jaunes rarissimes, leurs titulaires s'étant empressés de les détruire lors de la Révolution comme monuments de la féodalité. Cottreau.

* * *

D'après le *Dictionnaire* d'Ad. Hatzfeld, la cartouche jaune était le congé infamant donné à un soldat dégradé, renvoyé du corps.

L'*Intermédiaire* a déjà traité la question : VI, 382, 433 ; XVI, 103, 183, 300.

J. Lt.

* * *

Je suis d'avis qu'il est question d'un dra-

gon, qui provenait du bagne, parce que le passeport jaune et la cartouche jaune étaient délivrés aux anciens forçats.

COLOCCI.

***

La cartouche jaune était l'opposé du certificat de bonne conduite délivré encore aujourd'hui aux militaires qui quittent le régiment, c'était un congé infamant. Le lieutenant S. Vialla, dans son livre. *Marseille Révolutionnaire* (Paris, Chapelot, 1910), donne, page 66, le fac-simile d'un, en voici aussi le libellé :

Nous soussigné... certifions à tous qu'il appartiendra avoir renvoyé le nommé Léonard, dit Lejeune, grenadier au régiment Royal la Marine (âge, taille, etc.,) lequel a été déclaré *indigne* de servir dans les troupes de Sa Majesté, étant *cabaleur séditieux, insubordonné* et *mauvais sujet*.

Fait à Aix, le 19 mai 1790.

Signé : CKARTONYNE.

A. L.

—

La Grange Batelière à Paris (LXI, 224, 344, 515, 688, 849, 964 ; LXII, 23, 129, 241). — Après la dernière note de M. Piton et les trois ou quatre *codicilles* qui la suivent, j'estime que cette discussion beaucoup trop longue, et qui n'a pas abouti, doit être close.

Je ferai cependant remarquer à M. Piton qu'il lui serait facile de relire les notes ici publiées avant d'y répondre. S'il l'eût fait, il aurait vu que la date de 1125 que j'ai citée, (LXI, 965), était empruntée à la communication de M. G. Pélissier (LXI, 516). *suum cuique*, Monsieur Piton, *suum cuique* ! puisque vous aimez le latin.

Un dernier mot : « Le fief de LA GRANGE BATELIÈRE n'a *jamais* été possédé par Guy de Laval, au XIVe siècle... » [Piton, LXII, 245].

Alors, que voulait prouver M. Piton dans les deux ou trois cents lignes qu'il a produites dans l'*Intermédiaire ?*

NOTHING.

***

Une toute petite question que je pose en hésitant au docte M. Piton, qui va, j'en suis assuré, me convaincre facilement d'ignorance,

Comment, en bas latin, pouvait-on désigner une *grange seigneuriale* où, tous les hivers on battait au fléau les redevances en nature des féodaux (?), une GRANGE DE BATAILLE, enfin, dans le sens que lui donne Jaubert, cité par M. Edmond Beaurepaire?

Si la forme *grangia batailliae* se trouve, ainsi que le dit Edouard Fournier (*Paris démoli*, nouvelle édition, Paris, 1883, p. 290), pour désigner la *Grange Batelière* de la rue Drouot, il me sembla, n'en déplaise à M. Piton, que la preuve serait faite.

EMILE BLONDET.

—

Les Fossés jaunes (LXII, 53). — D'après tous les anciens plans, la ligne de ces fossés s'étendait entre l'extrémité du jardin des Tuileries et la porte Saint-Denis, un peu au-delà de l'enceinte de Charles V. Le grand égout suivait le parcours de la rue de Provence pour aboutir à Maillot. Il est donc difficile d'admettre le dire du *savant M. Piton* (il s'est ainsi qualifié : *sapiens nihil affirmat*, etc. (LXI, 346, *in fine*). Je prends donc la liberté de me joindre au collaborateur Emile Blondet pour le prier de s'expliquer sur le passage de sa note (LXI, 345).

NOTHING.

—

Bochart (LXII, 220). — Si c'est de la grande famille parlementaire de Bochart que M. Bénédicte veut parler, je suis certain — une de mes grand'mères en étant — qu'elle portait *d'azur au croissant d'or surmonté d'une étoile de même.*

Antoine Bochart, seigneur de Farinvilliers et d'Ons-en-Bray, eut une fille *Claude* mariée, en 1548, à François de la Porte, avocat au Parlement, et qui fut l'aïeule du cardinal de Richelieu. Il y eut aussi un Claude Bochart, seigneur de Nauroy, frère d'un conseiller au Parlement de la même famille.

E. B.

***

La famille Bochart, bien connue dans l'histoire du parlement de Paris et qui a sa généalogie dans le savant ouvrage de Blanchard (*Les présidents à mortier du parlement de Paris*, 1647, in-folio) porte pour armoiries : *d'azur, au croissant d'or, surmonté d'une étoile de même*. Devise : *Inventis fidus abstinet*. Je possède les portraits du père Charles Bochart de Champigny, célèbre capucin, né à Paris en 1624, et ceux de Marc Bochart de Champigny, chanoine à Notre Dame de Paris (gravé par Nanteuil, in folio) et de François Bochart de Saron, évêque de Clermont-Ferrand, en 1687, mort en 1715.

AMBROISE TARDIEU.

Les Cavaignac, sous-préfets de Lesparre (LXII, 219) — Les Almanachs Impérial et Royal apprennent qu'en 1805 un Cavaignac était sous-préfet à Lesparre en remplacement de Duclaux. Il resta en place jusqu'en 1814, exclusivement, année où il fut remplacé par M. Gères de Camarsac.

Il reparaît en la même qualité à Lesparre en 1820 et eut pour successeur M. Baguenaud en 1831.

C'est donc en deux périodes un règne administratif de 20 ans.

A remarquer qu'à partir de 1811, il est dénommé sur ces almanachs, non plus Cavaignac, mais baron J.-B. Cavaignac.

De la lecture des notices biographiques du *Dictionnaire Larousse* de la *Grande Encyclopédie*, et de la *Biographie* Michaud, il apparaît qu'il n'y a entre ce fonctionnaire et le régicide J.-B. Cavaignac aucune similitude autre que le nom. Du reste ces notices consacrées à plusieurs Cavaignac n'en mentionnent aucun, ayant exercé les fonctions de sous-préfet à Lesparre.

DEHERMANN.

***

J.-B. Cavaignac, député du Lot à la Convention, n'a jamais éte sous-préfet de Lesparre.

En 1802, le Premier Consul le nomma envoyé de la République à Mascate, mission qu'il ne put remplir.

En 1806, il était à Naples sous le roi Joseph, administrateur de l'Enregistrement des domaines.

En 1808, le roi Murat le fit conseiller d'Etat.

Il ne quitta l'Italie qu'au moment des désastres de l'Empire.

En 1815, il accepta d'être préfet de la Somme.

En 1816, il dut quitter la France comme ancien régicide et se retirer à Bruxelles où il mourut en 1829 et où il est enterré au cimetière d'Ixelles.

GÉO L.

—

L'abbé Demerson (LXII, 279). — Né le 7 novembre 1795, il fut d'abord professeur au collège de Joinville, puis à celui de Langres, et, en 1824, curé d'Orges (Haute-Marne).

Il vint à Paris en 1826 et fut nommé, au mois d'août, aumônier de l'Asile de la Providence ; en avril 1828, premier vicaire à Saint-Etienne-du-Mont, en juillet 1829, premier vicaire à Saint-Eustache ; le 26 juin 1834, curé de Saint-Séverin ; le 13 mai 1837, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il fut remplacé dans sa cure, le 30 juillet 1850, par le chanoine Legrand, qui, étant en conflit avec le Chapitre, était obligé de donner sa démission de chanoine et d'archiprêtre de Notre-Dame, et il succéda comme chanoine, mais non comme archiprêtre, à M. Legrand. Il est mort le 15 mai 1872.

ZANIPOLO.

—

Famille de Fouquet (LXI, 895 ; LXII, 33, 189). — Plusieurs familles de ce nom qui semblent n'avoir aucun rapport entre elles : 1° Les Fouquet des Moulin-Neuf, la Haranchère, Vaux-le-vicomte, vicomtes de Melun et de Vaux, marquis de Belle-Isle, ducs de Gisors, vicomtes de Vernon, les Andelys, Lyon, marquis de Bizy, originaires de l'Anjou, à laquelle appartenait Nicolas Fouquet surintendant des finances de Louis XIV. Ils se sont éteints en 1758.

Ils portaient comme armoiries : *d'argent à l'écureuil de gueules rampant*. Au XVIe siècle, ils ont donné naissance au rameau des « marquis de la Varenne » éteints avec Guillaume Fouquet, lieutenant général d'Anjou, mort en 1714. Ce rameau blasonnait : *De gueules au levrier d'argent, accolé d'un collier d'azur, semé de fleurs de lys*. Au XVIe siècle, au degré suivant, sont sortis de la branche de Moulin-neuf, les seigneurs « de la Bauchefolière, répandus en Anjou et dans le pays Messin, qui ont fourni des présidents au parlement de Rennes, un procureur général à celui de Metz, un archevêque d'Embrun, un lieutenant général des armées navales, un maréchal de camp, René-François Fouquet, seigneur de la Bouchefolière, né en 1704, commandant les villes de Metz et du pays Messin, maréchal de camp épousa Mlle de Lesseville dont :

« 1° Charles-Gabriel-René-François » dont parle le collaborateur Vigil ; 2° Charles-François, marié à Marie-Madeleine de Chazelles, d'où une fille unique, mariée à Charles, baron de Montigny.

« Charles-Gabriel-René-François » Fouquet, marquis de Fouquet d'Auvillard, lieutenant général des armées du roi, commandeur de la Légion d'honneur, marié à Mlle Blondel d'Aubers dont :

1° Marie-Renée-Louise, mariée le 13 février 1803 à Anne-Pierre, vicomte de Bertier de Sauvigny, maréchal de camp ; 2° Armandine-Emilie, mariée en 1819 à Auguste François de Gourgues, marquis d'Aulnay.

Anne-Pierre, vicomte du Bertier, garde du corps du comte d'Artois (1789), colonel (1815) gentilhomme ordinaire de la chambre du roi (1825), lieutenant général honoraire (1830), mort en 1838, eut de son mariage avec Marie-Renée-Louise de Fouquet, morte en 1845, trois enfants, mort en bas âge et :

Louis-René, vicomte de Bertier, (1808-1877) page du roi, marié en 1835 à Marie-Eléonore de Klinglin, morte en 1880 dont Pierre-Louis (1842-1862) et :

René-Auguste-Anatole, vicomte de Bertier, lieutenant-colonel de cavalerie, né en 1839, marié en 1874 à Henriette-Thérèse de Kergariou, dont René-Jean et Marie-Louise.

Armandine-Emilie de Fouquet, mariée à Auguste-François de Gourgue, marquis d'Aulnay, mort en 1839, a eu trois enfants : 1° René-Dominique, marquis de Gourgue, né en 1821, sans enfants de Pauline de Mergrannet ; 2° Dominique-Armand, marquis de Gourgue (1823-1893) sans postérité de Jenny de Chazelles, mariée en 1849 ; 3° Aymar-Charles, mort en 1831. Voici ce qui peut intéresser le collègue Vigil.

J'ajoute que les Fouquet du Moulinneuf ont encore formé au XVIIe siècle la branche des « comtes de Chalain » éteinte en 1722 qui portait : *de gueules à six fleurs de lys d'argent, 3, 2 et 1, au chef du même.*

Il y avait en Poitou : 2° des Fouquet seigneurs « de la Barre, de la Suchelinière » dont l'un fut maire de Poitiers en 1582 qui portait : *d'azur à 3 flammes d'or, 2 et 1 et une étoile de même en abîme* : 3° toujours en Poitou, mais originaires de l'Anjou, les seigneurs « de Massognes », du Mesnil-Bouteille, des Douves, des Simonnières, de Beaurepaire, la Guerinière et autres places remontant au XIVe siècle et dont un des représentants Louis de Fouquet, né en 1842, marié à Jeanne-Catherine de Bordes de Fortage, habite le château de Fortage, en Bordelais. Un rameau cadet de « Massognes », était encore représenté, dans ces derniers temps, par Marie-Thérèse de Fouquet, mariée en 1866 à Albéric Magon, marquis de la Giclais. Deux autres rameaux dits de « Beaurepaire et de la Garde », sortis également des « Massognes », semblent s'être éteints au XVIIe siècle. Les Fouquet de « Massognes » portent : *de gueules à deux chevrons d'argent accompagné de 4 coquilles de même, 2 et 1.*

Enfin : 4° Des Fouquet « de la Boistière », habitant les confins de l'Angoumois et du Poitou au XVIIIe siècle, se disaient originaires de l'Anjou et de la même souche que les Fouquet de « Belle-Isle » ; aussi portaient-ils les mêmes armes : *d'argent à l'écureuil de gueules rampant* avec parfois cette variante : *De sinople à l'écureuil rampant d'or.*

PIERRE MELLER.

—

Lemaistre de Villiers (LXII, 220). — Je ne puis donner à notre confrère les renseignements qu'il demande sur Lemaistre de Villiers, mais je crois pouvoir l'aiguiller sur une bonne piste.

M. le marquis des Moustiers-Mérinville possède en son château de Fraisse, en Limousin, des archives très complètes sur sa famille et ses alliances. Or, il descend en ligne directe d'*Etienne d'Anjorrant, seigneur de Villiers-le Bâcle* et conseiller au parlement de Paris (1790).

GEORGES MARESCHAL.

—

La descendance de Jean Lhuillier (LXII, 109, 302). — Le député de la noblesse de Limoux aux Etats-Généraux, d'après le *Dictionnaire* de Robinet, se prénommait Adrien (et non Jean-Baptiste) né à Rouvenac le 10 janvier 1729 (et non le 24 juin 1733), enfin il n'aurait pas été inquiété pendant la Terreur, ce qui semble peu probable, car il siégeait à droite de la Constituante. Tout cela c'est de l'imprimé, dont je ne me porte pas garant.

Mais ce que je sais sur cette famille, par nos études sur la Saintonge, c'est qu'il eut au moins un fils de sa femme Madeleine de Béon Caseaux de Rouvenac, lequel a peut-être été le dernier abbé commendataire de l'ancien régime, puisqu'il n'est mort qu'en 1853.

Jean-François-Hiacynte de l'Huillier de Rouvenac, né en novembre 1764, est, en 1786 vicaire général d'Alet, et fut nommé en novembre 1789 abbé commendataire

de Baigne, en Saintonge (département de la Charente), bénéfice qu'avait possédé Fléchier. Il émigra en 1792 en Espagne et revint au Concordat ; chanoine honoraire de Carcassonne et aumônier de l'hospice de Limoux, il y mourut le 25 mai 1853.

Les meubles et papiers sont passés à son petit neveu, le marquis de Mauléon, à Chalabre (Aude). Dr VIGEN.

—

Montaigne, prononciation du nom (L ; LI ; LX). — Montaigne lui même répond à la question « croyons en ce grand homme ». Je trouve, en effet, en tête de l'édition Didot, an X :

« Copie figurée de l'avis de l'imprimeur, écrit de la main de Montaigne au verso du frontispice de l'édition in 4 chez Abel l'Angellier en 1588, sixième édition, viresque acquisit eundo, « . . campaigne espaigne gascouigne etc. Mettez un [i] devant le [g] comme à Montaigne, non pas campagne espagne ».

On avait donc imprimé campagne etc. comme on le prononçait alors, et il semble bien que l'auteur des *Essais* donne comme exemple son nom qui se prononce comme campagne, tout en s'écrivant avec un i comme ce mot doit s'orthographier.

C. HARLEVILLE.

—

Elisabeth Pidoux (LXIL; XII, 34, 192, 254). — Angélique Pidoux de Montanglaust, fille de J. B. Henry Pidoux de Montanglaust et d'Angélique Flore de Court, née le 30 avril 1767, épousa, le 26 mai 1788, à Coulommiers, Augustin Philippe, comte de Reilhac ; elle était mère d'Anatole Joseph Philippe, comte de Reilhac, décédé au château de Montry, le 14 juin 1875, à 81 ans, d'après la lettre de faire part de son décès, que j'ai sous les yeux.

Voir sur les Reilhac un article du comte de Reilhac dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, tome XII. G. O. B.

***

Elisabeth Pidoux, prieure de Moret, est fille de Valentin Pidoux, escuyer, sr de Maduin, bailli de Coulommiers, et de Magdeleine Falaize. Elle est donc la cousine-germaine de l'autre Elisabeth Pidoux, ursuline à Dôle.

Quant à la comtesse de Reilhac, elle est bien une des deux filles de J. B. H. Pidoux, chevalier, sr de Montanglaust ; elles ont été omises dans la généalogie visée par M. Le Lieur d'Avost, mais j'ai des documents réunis depuis ceux que j'avais communiqués au regretté vicomte de Poli, et qui me permettent de répondre expressément à la question.

Je puis communiquer avec plaisir personnellement avec l'auteur de la question.

LE CHEVALIER PIDOUX.

—

Une parole du chancelier Oxenstiern (LXII, 220). — Simple renseignement.

Le *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie*, de Bouillet (nouv. édit. Hachette 1893) contient une courte notice sur Axel comte d'Oxenstierna, homme d'état suédois, né à Fanœ dans l'Upland (1583-1654). Il joua un rôle politique important, fut chancelier et ministre principal de Gustave-Adolphe (1611) et après la mort de ce prince, à Lutzen (1632), devint l'un des cinq tuteurs de la reine Marie-Christine. Après Nordlingen, il vint en France former avec Richelieu le traité d'alliance de Compiègne contre l'Autriche (1635).

Son cousin Benoit Oxenstierna (1623-1702) négocia la paix d'Oliva, en 1660, et siégea au Congrès de Nimègue, en 1678.

Maurice Wahl, dans son *Dictionnaire d'Histoire, de Biographie et de Géographie* (Edit. de 1899, Garnier frères), complète ces indications, en mentionnant, comme fils d'Axel, Jean Oxenstierna, qui fut ambassadeur et plénipotentiaire à la paix de Munster, ville où fut signé le second traité de Westphalie (24 octobre 1648), lequel, comme on sait, mit fin à la guerre de Trente ans.

C'est vraisemblablement de Jean Oxenstierna qu'il est cas, à l'occasion du propos rapporté. GROS MALO.

—

M. de Villèle (LXI, 840, 980 ; LXII, 193, 255). — Le 18 août 1906 eut lieu, à la paroisse Saint-Honoré d'Eylau à Paris, le mariage de Frédéric-Jean-Christian-François-Joseph, comte de Chateaubriand avec ma nièce Marie-Hélène-Justa de Saint-Georges d'Armstrong (fille de Thomas de Armstrong et de Marie do Carmo de Portugal de Faria).

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Joseph de Villèle, vicaire à Saint-Honoré d'Eylau, (106, avenue Victor

Hugo), qui avait été, je crois, professeur du comte Frédéric de Chateaubriand.

L'abbé de Villèle a-t il quelque parenté avec M. de Villèle ?

VICOMTE DE FARIA.

—

Titres dérivant d'une présentation à la cour (LIX ; LX ; LXII, 256).— **Marquis et comtes.** — Nous lisons dans l'*Intermédiaire* du 20 août dernier (col. 256), sous la signature P. M. :

... Quand une famille noble sans titre se faisait présenter à la cour, pour *se courer*, elle faisait inscrire, pour le jour de la présentation seulement, le titre de marquis ou de comte (plus souvent comte, car *tout le monde* est comte), dans son brevet de présentation.

Cela pourrait prêter à croire que, selon le préjugé de nos jours, le titre de *marquis* eût été autrefois, en France, plus considéré que celui de *comte*. C'est le contraire qui est vrai. Peu avant l'époque du règne de Louis XV, dont parle P. M., on ne se fût guère permis d'usurper le titre de *comte*, tandis qu'on abusait de celui de *marquis* de la manière ridicule que la comédie de Molière a marquée dès le commencement du règne de Louis XIV. Aussi Mme de Sévigné écrivait-elle à son cousin Bussy, le 20 décembre 1675 :

... Le titre de comte n'a point été profané comme celui de marquis. Quand un homme veut usurper un titre, ce n'est pas celui de comte, mais celui de marquis...

Quoique le marquis fût supérieur au comte dans la hiérarchie nobiliaire, « l'usage s'était introduit, ainsi que le dit M. de Boislisle (*Mémoires de Saint-Simon*, V, 318, note 3), que tous les fils de comte prissent un marquisat parmi leurs titres terriens, pour s'en qualifier jusqu'à la mort de leur père, et reprendre alors, plus légalement, le titre de comte.. »

On peut citer ici, en passant, de bons exemples : Bussy fait prendre à son fils le titre de marquis et garde celui de comte ; de même le comte de Grignan, le comte de Luc, le maréchal comte de Tessé, dont ce n'est que le deuxième fils qui prend ce titre de marquis du vivant de son père, etc..

Si, pour les *présentations à la cour* sous Louis XV, alors qu'il ne s'agissait que de prendre, on choisissait le titre de *comte* plutôt que celui de *marquis*, c'est précisément que le premier était autrefois, à l'usage, plus estimé que le second.

LANGOUMOISIN.

—

Armoiries des Célestins (LXII, 222). — L'S enlacée à la croix signifie sans doute Sainte-Croix...

L'INGÉNU.

*
* *

Il est très probable que toutes les communautés des Célestins de France portaient les mêmes armoiries.

La Chesnaye des Bois donne comme armes des Célestins : *D'argent à une croix haussée de sable entortillée d'un S de même, accostée de 2 fleurs de lys.*

D'Hozier donne : *D'azur à une croix vidée haussée d'or, accolée d'un serpent la tête contournée de même et accostée de deux fleurs de lys aussi d'or.*

L'S est l'initiale de la ville de *Sulmone* où cet ordre fut fondé en 1254, par Pierre de Morone, depuis pape sous le nom de Célestin V. C'est ce qui explique que l'ordre ait pris les noms de Célestins.

Les armes ou le sceau des Célestins ne portaient pas originairement les fleurs de lys

Il existait dans la forêt d'Orléans, à Ambert, une abbaye de Célestins fondée à la fin du XIIIe siècle. Le monastère a complètement disparu. Mais il existe comme restes au musée de Pithiviers une mesure double des dîmes d'Ambert. Cette mesure en pierre est suspendue sur deux tourillons lui permettant de basculer. Sur deux faces de cet objet, qui paraît remonter au XIVe siècle, se trouvent sculptées sur la pierre dure les armoiries de l'abbaye *De... à une croix haussée de.. entortillée d'une S.* Les deux extrémités de l'S sont terminées par des *fleurons* qu'au premier abord on peut prendre pour des fleurs de lys Plus tard les fleurons ont été séparés de l'S et transformés en fleurs de lys.

D'Hozier avait pris l'S pour un serpent, ne sachant pas que cette lettre était l'initiale de Sulmone (1).

MARTELLIÈRE.

—

Armoiries de Prouvensal de St-Hilaire (LXII, 166). — Notre confrère Mar-

(1) Si l'auteur de la question désirait un dessin de la mesure d'Ambert, il n'aurait qu'à m'en adresser la demande.

tellière trouvera un état complet de la descendance de François-René Prouvansal (et non Prouvensal) marié en 1688, à Marie le Gruet, dans *Tableaux de la Parenté de mes Enfants*, par le baron de Saint-Pern. Bergerac, imp. Castanet, 1901, un tome en 2 vol. in-4°, p. 321 à 334.

Il pourra encore consulter utilement la généalogie de cette famille dans la *Généalogie de la maison de Vélard*, Orléans, 1868, 1 vol in-8°, p. 321 à 334.

Cette famille, actuellement éteinte, portait : *d'azur au cheval cabré d'argent.*

BRONDINEUF.

***

Ex-libris : *D'azur au cheval d'argent gai et cabré sur une terrasse de* (? non indiqué).

Ecusson surmonté d'une couronne de marquis. Au-dessous : Bibliothèque de M. de Saint-Hilaire.

Cet ex-libris est collé sur la face interne de la reliure en veau d'un cahier manuscrit d'environ 195 ou 198 pages, œuvre de M. Prouvensal de Saint-Hilaire qui l'a intitulé ; « Lettres sur divers endroits de la France et des Pays-Bas autrichiens. »

... *et campos ubi Troja fuit, Virg.*

L'auteur était en 1770 lieutenant en second d'artillerie au régiment de Toul. Il passa :

lieutenant en premier en 1777 ;

lieutenant en premier avec rang de capitaine en 1779 ;

capitaine en second en 1781 ;

capitaine commandant en 1789. Il l'était encore en 1790, où je perds sa trace. Il écrivit ce manuscrit en 1809. DU FORT.

—

Armoiries à identifier : chargée de 3 aigles (LXII, 221). — La Maison de Lorraine porte : *d'or à la bande de gueules chargée de 3 aigles d'argent.*

LA COUSSIÈRE.

***

Ce sont les armes de la maison de Lorraine : *D'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent posés dans le sens de la bande.* HENRY PRIOR.

—

Armoiries de Monseigneur Sibour (LXI, 953 ; LXII, 140). — Léon-François Sibour, né à Istres (Bouches du Rhône) en 1807 † Antibes (Var) en 1864. Evêque titulaire de Tripoli, auxiliaire de son cousin l'Archevêque de Paris, chanoine de Saint-Denis, chevalier de la Légion d'honneur, portait comme armoiries :

D'azur à la ville forte, avec porte donjonnée de trois tours d'argent, sur une terrasse de sinople au chef d'argent chargé d'une croix tréflée d'azur.

JEAN-HENRY.

***

Voici une troisième variante, d'après un sceau à relief, des armoiries de Mgr Sibour, que j'ai donnée dans le supplément de mon *Armorial des Prélats* et qui doit être la bonne : *coupé de gueules à la croix tréflée d'argent et d'azur à la ville forte à 3 tours d'argent.* Devise : *Frater qui adjuvatur a fratre civitas firma.*

SAINT-SAUD.

—

Armes de Montpezat (LXII, 111). — François-Maurice ou Morin de Montpezat (1745-1835) était neveu à la mode de Bretagne de Pierre de Montpezat vicaire-général et comte de Lyon (Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 269 n° 9).

Les Montpezat, en Agénois, portaient, d'après l'*Armorial du Quercy*, de M. L. Esquieu : *de gueules à deux balances d'or, posées l'une au-dessus de l'autre.*

Pierre de Montpezat avait donné la preuve de ses trente-deux quartiers pour être reçu chanoine et comte de Lyon. Sont-elles conservées dans un dépôt d'archives lyonnais et peut-on en avoir copie?

E. DES R.

—

Armoiries de d'Argenson (LXII, 55, 257). — Marc Béné, dit le marquis de Voyer, (de la branche des comtes d'Argenson) né le 20 septembre 1722, mestre de camp, lieutenant au Régiment Royal Berri Cavalerie, brigadier en 1745, lieutenant général du Gouvernement d'Alsace la même année. Maréchal de camp en 1748, inspecteur de Cavalerie 1749, directeur des armées du Roi, gouverneur du château de Vincennes, mort le 18 septembre 1782. Marié le 10 janvier 1747, à Jeanne-Marie-Constance de Mailly (1734 † 1783), fille de Joseph-Augustin comte de Mailly et de Constance Colbert de Torcy, dont :

Marie-Marc-Aline, née le 14 juillet 1764.

portait comme armoiries :

D'azur à deux lions léopardés d'or pas-

sant l'un sur l'autre, couronnés de même, armés et lampassés de gueules ; écartelé au 2 et 3 d'argent à une fasce de sable. (La Chesnaye-Desbois et Badier, *Dictionnaire de la Noblesse*).

JEAN-HENRY.

***

Voyer, en Touraine : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à deux lions léopardés (ou, deux léopards) d'or, couronnés du même, armés et lampassés de gueules, l'un sur l'autre* (Voyer) ; *aux 2 et 3 d'argent à la fasce de sable* (Gueffaut d'Argenson). Cimier : le lion de saint Marc, tenant un livre ouvert d'argent, inscrit des mots : PAX TIBI, MARCE EVANGELISTA (concession de la République de Venise du 27 octobre 1655). Tenants : deux anges revêtus de dalmatiques armoriées. Devise : VIS ET PRUDENTIA VINCUNT.

Notre aimable confrère Nisiar me permettra de lui faire remarquer que Rietstap n'a commis aucune erreur, et qu'il confond le lion léopardé (lion dans l'attitude du léopard, c'est-à-dire passant) avec le léopard lionné (léopard dans l'attitude du lion, c'est-à-dire rampant).

A l'origine, les armes des Voyer comportaient bien deux lions léopardés, et ce n'est qu'au XVIIIe siècle qu'on vit apparaitre les léopards. Quant à la concession faite par la république de Venise à René II de Voyer d'Argenson, comte de Rouffiac, elle fut portée aussi bien en cimier, qu'en écusson sur le tout des armes, ainsi qu'il résulte de divers blasons de ma collection.

P. LE J.

—

Armes à déterminer : sur deux canons (LXII, 111, 257, 304). — Ces armes doivent, je crois, se blasonner de la manière suivante : *De sable à la croix d'argent, cantonnée de quatre canons du même.*

Ce sont les armes de Jean Maritz de la Barolière et de la Rigaudière, né en Suisse, fils de Jean Maritz, fondeur de pièces d'artillerie, qui possédait une fonderie à Genève et fut appelé à la direction de la fonderie d'artillerie de Lyon. Il succéda à son père. En 1765, il fut appelé par Charles III en Espagne où il devint maréchal des camps de S. M. C. Puis il rentra en France où il mourut en 1790, comblé d'honneurs et de richesses (V. Poidebard, *Armorial des Bibliophiles du Lyonnais* p. 378).

NISIAR.

Légion d'honneur : ceux qui ont refusé la croix (XLVIII ; XLIX ; LI ; LVII à LXI, 927). — On lit dans *Les Souvenirs de l'Année Terrible*, du Dr Sieffermann, ancien médecin-major de la 1re Légion d'Alsace-Lorraine, ancien député protestataire au Reichstag (1887-1890). (Librairie du *Messager d'Alsace-Lorraine*, 1, rue de Médicis.)

Pour en finir, je dirai encore qu'avant de quitter Villefranche, le Conseil de la Légion s'était réuni et avait décidé de proposer pour la croix de la Légion d'honneur : d'abord le colonel Milet, puis les deux commandants Schwenck et Schultz, enfin, votre serviteur, les trois premiers eurent la croix, quant à moi, je refusai catégoriquement de me laisser mettre sur leur liste ; car je n'étais pas d'humeur à accepter quoi que ce soit des gens qui nous lâchaient si piteusement. (C'était mon opinion). Deux mois après mon retour à Benfeld, je reçus une lettre de mon ancien colonel me disant qu'il était à Paris et que si j'étais revenu à de meilleurs sentiments à l'égard de la croix, il se ferait un plaisir de me la faire avoir, car il était sûr de l'obtenir! Je montrai cette lettre à ma femme et lui demandai son avis : « Tu as eu raison de refuser une première fois, je ne vois pas pourquoi tu changerais d'avis. » C'était exactement ce que je pensais. Dès lors, je remerciai mon colonel et lui écrivis : « Je vous ai déjà dit non, cela reste non. Car je ne puis admettre que la croix doive servir de baume pour cicatriser la plaie faite par notre amputation, ni calmer la douleur provoquée par une paix qui nous livre comme otages et dont nous sommes la rançon. »

C. P.

***

Il me semble qu'on n'a pas indiqué un point qui jetterait un jour singulier sur cette question. En France sauf des cas tout à fait exceptionnels et qui nécessitent une loi spéciale, on ne peut être fait que simple chevalier de la Légion d'honneur. Il faut attendre trois, six et neuf ans pour être promu à un grade supérieur. Si comme dans les autres pays on pouvait nommer du coup un national commandeur ou grand officier, quelques boutonnières restées vierges seraient violées. Mais on comprend que tel personnage considérable regarde comme au-dessous de lui le simple ruban et le dédaigne.

O. S.

—

Per juramenta (LXII, 222). — Les mots : *convocare per juramenta et dominos* signifient clairement que les maîtres aussi

étaient appelés à répondre avant les chapitres sous le sceau du serment.

Ici *et* est employé pour *etiam*.

COLOCCI.

—

Le roi des épouvantements (LXI, 889 ; LXII, 11, 261). — Il convient d'ajouter ce me semble, à la longue et intéressante liste déjà donnée par nos collègues, la traduction de Ledrain. La voici :

De sa tente est arrachée la sécurité et on l'emmene vers le roi des épouvantements..

GÉO L.

—

La « Correspondance littéraire secrète » de Lalande (LXI, 564 ; LXII, 38). — Rendons à César. .

En ouvrant le *Dictionnaire des Ouvrages anonymes* de Barbier, je m'aperçois que la *Correspondance littéraire secrète*, dite de Lalande (?) n'est autre qu'une première édition de celle rédigée par Metra, Imbert de Boudeaux, etc.

Extrêmement rare et bien plus complète que la *Correspondance secrète politique et littéraire*, très connue de tous ceux qui travaillent sur la fin du XVIIIe siècle, la *Correspondance littéraire secrète* commence le 4 juin 1774 pour finir le 7 mars 1793. On n'en connait pas de collection complète. Hatin en parle assez longuement dans sa *Bibliographie de la presse*, page 68.

GASTON CAPON.

—

Le Voyage à Montbar, d'Hérault de Séchelles (LXII, 115, 264). — L'exemplaire du *Voyage à Montbar* que possède M. Marcellin Pellet est bien de l'édition originale du recueil, publié par Solvet, de divers morceaux d'Hérault de Séchelles imprimés précédemment dans le *Magasin encyclopédique* de Millin, et il présente cette particularité d'en être un des exemplaires non cartonnés.

Comme le cahier I, de huit pages, contenait deux fois le texte de la page 69, les pages 69 à 72 furent retranchées et remplacées par un seul feuillet paginé 69 au recto, 72 au verso, avec une étoile au bas et à gauche du recto.

La note complémentaire sur Buffon, qui commence au bas de la page 69 et occupe toute la page 72, a été composée en caractères plus petits que l'ouvrage d'Hérault de Séchelles, afin qu'elle pût tenir malgré la suppression d'une page.

N. B. — Aux 136 p. signalées par M. Marcellin Pellet, il faut ajouter XII p. préliminaires et un feuillet d' « errata ». Il y a des exemplaires aux noms de « Terrelonge (et non Terrelongue), imprimeur-libraire, rue du Petit-Bourbon, n° 557 », et de « Solvet, libraire-éditeur, rue du Coq-Saint-Honoré, n° 123 » ; et d'autres au seul nom de « Solvet, libraire, rue du Coq-Saint Honoré, n° 123 ». Les uns et les autres portent la date de l'an IX. Enfin, une première publication du *Voyage à Montbar*, faite en 1785 sous le titre de *Visite à Buffon*, est à peu pres introuvable. Les réimpressions de 1829 et de 1890 ne sont pas rares.

JULES COUET.

—

Cadet Rousselle (LXII, 113, 198). — C'est une bonne fortune lorsque ce parfait historien qu'est M. G. Lenôtre, veut bien prendre part à nos controverses. Aussi, nous faisons-nous un plaisir de reproduire in-extenso l'érudit et charmant article qu'il a consacré dans le *Temps* du 7 septembre 1910 à Cadet Rousselle.

Le précieux *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, providence des érudits dans l'embarras, et fameux Œdipe des énigmes historiques, *informe* en ce moment sur Cadet Rousselle, l'homme aux trois maisons et à l'habit de papier gris.

Sept cités de la Grèce se disputaient la gloire d'avoir donné le jour à Homère ; quatre villes de France seulement — la proportion est éloquente — revendiquent l'honneur d'être « le berceau » de Cadet Rousselle. Ces villes sont Rennes, Cambrai, Douai et Auxerre. S'il m'est permis d'intervenir et de répondre ici à la question posée par l'*Intermédiaire*, j'atteste que le héros de la populaire complainte était Douaisien : non point Douaisien d'origine sans doute, mais Douaisien d'adoption, ainsi qu'on va le voir. Il fut aussi pendant plusieurs années Cambrésien, et c'est à Cambrai en effet que, pour la première fois, son existence et son originale personnalité furent constatées de façon précise.

Vers la fin de la Révolution, — d'autres disent dès 1790, — on voyait, à Cambrai, s'installer chaque matin sur une vieille chaise, un pauvre hère d'assez haute taille, maigre, mal vêtu d'une casaque d'un gris roussâtre, ayant pour coiffure un tricorne tout déformé qu'il tenait presque constamment sous un bras : de l'autre il portait un carton renfermant ses *chefs-d'œuvre*. Ses chefs-d'œuvre étaient des feuillets de papier qu'il découpait avec une adresse admirable

et où il dessinait, au canif, des oiseaux de rêve, des fleurs inconnues, des édifices imaginaires, merveilles d'invention, de patience et de finesse en comparaison desquelles les plus délicates dentelles paraissaient lourdes et sans goût. L'auteur de ces miraculeux découpages les distribuait aux enfants, aux petites filles surtout ; ce qui lui valait, de la part des parents, de légers secours dont il vivait. Le soir venu, il se réfugiait dans un vieux four banal abandonné, sur la place Saint-Nicolas. C'est là qu'il passait la nuit, couché sur la paille. On l'appelait Cadet Rousselle, et on ne lui savait pas d'autre nom.

Etait-ce lui qui avait inspiré la complainte célèbre — ainsi que l'affirment certains érudits cambrésiens — ou bien son sobriquet lui venait-il de la chanson ? Ceci semble beaucoup plus probable, car les couplets de *Cadet Rousselle* paraissent remonter à une époque bien antérieure à la Révolution, encore que certaine allusion à La Fayette puisse les dater de 1790 ou de 1791.

Quoi qu'il en soit, les Cambrésiens étaient unanimes à penser que le mendiant mystérieux avait dans son passé *une histoire*, — une véritable histoire, triste, il est vrai, mais plus digne et plus honorable que celle relatée par le refrain populaire. Les gamins de la ville riaient de lui et lui jetaient des pierres dont il se garait avec grande frayeur ; les gens d'expérience, au contraire, remarquaient que le pauvre Cadet Rousselle avait des manières « distinguées » et ils ne doutaient pas qu'il ne fût « de bonne famille ».

Vers 1809, Cadet Rousselle quitta Cambrai pour se fixer à Douai ; il avait à cette époque perdu sa chevelure rutilante et sur son crâne dénudé il remplaçait le fameux tricorne par une casquette de cuir, genre « passe-montagne ». Sa vieille casaque grise était en lambeaux. Il s'installa dans une échoppe, sous le portail de l'église Saint-Pierre, et continua à vendre aux amateurs des découpures de papier qu'il appliquait sur un transparent de cartonnage bleu ou noir. Sa pittoresque physionomie tenta un peintre douaisien, Charles Dropy, qui fit de Cadet Rousselle un portrait aujourd'hui conservé au musée de Douai ; l'énigmatique mendiant y est représenté vêtu d'une redingote verte et coiffé de sa célèbre casquette ; il tient à la main un de ses chefs-d'œuvre ; la figure est sillonnée de rides, l'œil malin, la bouche entr'ouverte : qu'on imagine, comme traits et comme costume, Guitry dans l'*Emigré*. Un autre portrait du même personnage, par Saint-Aubert, est au musée de Cambrai, où se voient aussi plusieurs de ses découpages, qui dans les ventes atteignent aujourd'hui des prix considérables.

De la réalité de Cadet Rousselle, il ne faut pas douter ; ce n'est point un mythe et il n'y a pas bien longtemps vivaient encore à Douai des vieillards qui se souvenaient de lui. Sa bibliographie, d'ailleurs, est nombreuse et respectable. Desrousseaux parle de lui dans son étude sur les *Mœurs populaires de la Flandre française* ; on trouve également d'intéressants détails sur le Cadet Rousselle douaisien dans les *Hommes et les choses du nord de la France*, par Aimé Leroy et A. Dinaux. M. Dechristé lui a donné une place dans sa pittoresque galerie de *Souv'nirs d'un homme d'Douai*. Il faut citer encore les *Variétés Cambrésiennes*, de M. E. Delloye, et une étude récemment publiée par l'*Avenir médical et thérapeutique*, signée du nom de Marie Regnault.

Malgré cette imposante documentation, on ignore quand décéda Cadet Rousselle. Il mourut à Douai, bien certainement, entre 1820 et 1835, et son décès fut consigné, il n'en faut pas douter, au registre de l'état civil. Mais sous quel nom ? Toutes les recherches pour y retrouver une mention qui puisse s'appliquer au personnage sont restées vaines et les érudits douaisiens en sont réduits aux hypothèses. De l'hypothèse à la légende, la transition est facile et la légende a fait son œuvre. Quand ce pauvre homme eut disparu, du jour où se ferma l'échoppe qu'il occupait sous le portail de Saint-Pierre, on se rappela que dans ses misérables vêtements, le mendiant avait grande allure ; on se souvint de sa politesse exquise, de ses manières aristocratiques ; on cita de lui des traits témoignant « d'un noble cœur », et on tomba d'accord sur ce point : Cadet Rousselle était un gentilhomme qui, pour des raisons inconnues, cachait sa véritable personnalité et son nom honorable. Mme Céline Bahr, arrière-petite-fille d'un certain M. de Trémaudant qui, pendant la Révolution avait séjourné dans les geôles de Rennes, assurait que le découpeur d'images avait été de son bisaïeul le compagnon de guerre et de prison et que Trémaudant n'avait dû sa délivrance qu'au dévouement du futur Cadet Rousselle.

Et c'est ainsi que, par prurit de savoir, de curiosités en suppositions, on en vient à découvrir qu'au temps de la chouannerie normande, se déroula, dans les environs de Vire, un drame sanglant. Mlle Gautier de Carville, âgée de quinze ans à peine, est assassinée dans son château par une troupe de soldats républicains. Son frère, qui a servi aux mousquetaires rouges, fait le serment de la venger ; il lève une troupe de paysans qui bientôt compte plus de cent hommes, et à la tête de cette petite armée, il parcourt le pays, fusillant sans pitié les bleus qu'il rencontre, passant par les armes les acheteurs de biens nationaux, massacrant impitoyablement tous ceux qu'il soupçonne d'avoir

donné des gages à la Révolution, ravageant la contrée et laissant dans toute la région des traces effrayantes de sa vengeance. Il avait pris un nom de guerre ; on l'appelait Cadet Roussel (*sic*). Il fit montre, en maintes occasions, d'un courage héroïque ; il affectait de porter au feu son uniforme de mousquetaire rouge et se désignait ainsi aux coups des bleus « La mort de sa jeune sœur, écrit La Sicotière, l'avait exaspéré. » Il disparut, *blessé mortellement*, à l'affaire de l'Auberge-Neuve, en avril 1796.

Y a-t-il quelque lien entre le terrible Gadet Roussel normand et le doux découpeur d'images qui, peu d'années plus tard, arrivait à Cambrai sans que personne pût savoir d'où il venait ?

Le mendiant douaisien du parvis Saint-Pierre était-il l'ancien mousquetaire du roi, qui, en contrition de ses sanguinaires exploits, par expiation volontaire peut-être, se serait condamné lui-même à vivre loin de sa province, sans autre nom qu'un sobriquet burlesque, exposé aux railleries des gamins de la rue, réduit à l'aumône ? Peut-être aussi se cachait-il, et cette incarnation singulière n'avait-elle d'autre but que de dépister la police ? On trouve le nom de *Carville* parmi ceux des pensionnaires du bagne, au temps du Consulat ou de l'Empire. Etait-ce celui du blessé de l'Auberge-Neuve, guéri et condamné aux galères par quelque commission militaire ? Telles sont les questions qui se posent et qu'on se pose. Une si romanesque aventure aurait besoin d'improbables confirmations ; pourtant toute vérification n'est pas impossible. Puisque le nom de Cadet Rousselle ne se trouve point dans les tables décennales de l'état-civil douaisien, il serait d'abord indispensable de connaître sous quelle dénomination fut déclaré le décès du pauvre diable qui, au su de toute la ville, trépassa dans les dernières années de la Restauration : Carville, Gautier ou autre. On ne découvrit dans son taudis, assure-t-on, que son petit matériel d'imagier découpeur et quelques sous. Mais, grâce au ciel, notre administration fut, de tout temps, suffisamment paperassière pour que de ce piètre héritage dont l'Etat dut bénéficier, quelque trace soit restée dans les registres du domaine, au titre des successions en déshérence..

Le problème me paraît digne d'exciter la perspicacité des collaborateurs douaisiens de l'*Intermédiaire*. J'aurais grandement souhaité le résoudre ; mais les éléments me font défaut et comme ce personnage d'une vieille comédie, j'en suis réduit à piteusement conclure : « La question est posée, à un autre de la résoudre. »

T. G

Cape et épée (LXII, 222). — Cette expression me paraît légitime dans les deux sens indiqués par notre collègue et aussi les dictionnaires. Comme synonyme de pauvreté, *Larousse* cite, de Th. Corneille :

Bien souvent la mâchoire est fort mal occupée
A qui *n'a* comme vous, *que la cape et l'épée*.

Or, il était assez naturel que de telles gens devinssent, sinon des aventuriers, du moins des personnages fort aventureux et batailleurs. On appela donc romans de cape et d'épée les ouvrages qui célébrèrent leurs exploits.

Quant aux œuvres dont on dit qu'elles n'ont que la cape et l'épée pour exprimer qu'elles se trouvent sans valeur, c'est par extension du sens primitif de pauvreté, extension déjà ancienne cependant, puisque Molière fait dire à sa coquette : « Pour le petit marquis,... ce sont de ces mérites qui n'ont que la cape et l'épée », c'est-à-dire des dehors sans réalité. G. DE FONTENAY.

*
* *

N'avoir que la cape et l'épée signifie, en effet, n'avoir que son nom, que des dehors, mais sans qu'il y ait quoi que ce soit derrière, pas de fonds, pas de fortune.

Toute autre valeur ont ces mots dans l'expression « Romans de cape et d'épée » et notre confrère cite avec raison les *Trois Mousquetaires* d'Alexandre Dumas comme type du genre. Les romans de cape et d'épée sont ceux « qui mettent en scène des héros militaires, le plus souvent des seigneurs batailleurs, généreux, d'une grandeur d'âme surhumaine » (*Larousse*).

Les gentilhommes du XVIe au XVIIIe siècle portaient à cette époque des manteaux sans manches appelés capes, et étaient, en outre, comme on le sait, toujours munis de leur épée dont ils ne manquaient pas de se servir fréquemment.

Ce sont les aventures de ces seigneurs sans fortune généralement, ne possédant que leur cape, leur épée, et leur vaillance, toujours prêts à faire merveille, qui ont donné naissance à l'expression « Romans de cape et d'épée » dont parle notre collègue. ALB. M.

—

Chansons de Musset (LXII, 110). — Je connais un *Bonjour Suzon* ! de L. Denza, édité par Ricordi. D'HEUZEL.

Seulement pour mais (LXII, 56). — Sans doute il est peu agréable d'avoir à répéter trop souvent la conjonction mais ; mais il y a des synonymes qui en tiennent lieu : toutefois, néanmoins, cependant....

Quant à *seulement*, si c'est une licence grammaticale de l'employer pour *mais*, je pense qu'elle peut passer, usitée comme elle l'est, dans le langage courant moderne ; il faut seulement y mettre un sens plus restrictif.

Il semble rare qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles, les écrivains les plus connus aient employé *seulement* avec le sens de *mais*. C'est plutôt, depuis environ un siècle, que l'usage s'en est établi dans le style de la conversation.

Voici cependant quelques vers de Boileau où *seulement* est employé dans un sens approchant.

On reposait la nuit, on dormait tout le jour ;
Seulement au printemps, quand Flore dans les plaines
Faisait taire des vents les bruyantes haleines,
Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent,
Promenaient dans Paris le monarque indolent.

LÉON SYLVESTRE.

—

Prononciation du mot Reims (LXII, 56). — Cette question fait partie intégrante de la prononciation de noms géographiques, dont on s'est beaucoup occupé il y a un quart de siècle environ, afin d'arriver à la fixer. Je rappellerai à ce sujet les travaux de la commission de prononciation et terminologie géographiques de la Société de Géographie commerciale de Bordeaux. En 1881, elle organisa une vaste enquête et fit décider par les Congrès nationaux des sociétés françaises de géographie le principe de la prononciation locale, sauf dans le cas où cette prononciation locale serait en contradiction absolue avec les lois de la phonétique française. MM. Emile Labrone, promoteur de l'étude de la question, président de la commission, et A. Mengeot, secrétaire, présentèrent des rapports et des listes aux divers congrès nationaux qui se sont succédé de 1882 à 1888 inclus (peut-être pourrais-je retrouver et disposer de quelques-uns de ces rapports si cela intéressait nos correspondants) ; MM. Antoine d'Abbadie, de l'Institut, Elisée Reclus, Paul Pelet, V. A. Malte-Brun, L. Grégoire, H. Pigeonneau, P. Joanne, F. Perrier, E. Levasseur, Henri Mager, général Parmentier, etc... apportèrent dans des lettres fort intéressantes, leur adhésion avec ou sans restriction à ces discussions relatives à l'unification de la prononciation géographique, et le principe de la prononciation locale fut adopté et maintenu par des votes successifs, pourvu toutefois qu'elle affectât une forme française.

Les sociétés de géographie de Nantes, et de l'Est, créèrent aussi des commissions destinées à faciliter les enquêtes commencées par leur sœur aînée de Bordeaux et un grand nombre de noms et de listes furent publiées à l'époque. Dans la première liste de Bordeaux (1882) figure « Reims » avec la prononciation *Rins*. Notre collègue écrit *Raince*, mais il est évident que dans son esprit il a voulu indiquer l'*e* comme absolument muet, élidé, et cela équivaut à Rins'. C'est bien la prononciation adoptée aujourd'hui, la plus rationnelle, comme le dit justement M. H Quinnet.

ALB. M.

—

L'élision de l'e muet (LXII, 167, 310). — Cette question est facile à résoudre, et notre confrère me semble avoir raison de s'étonner de l'exemple choisi par M. Auguste Vierset, au sujet du français mal parlé par les Belges. S'il est exact que ces derniers ont souvent des impropriétés de langage et une mauvaise prononciation, il ne me paraît pas qu'on doive leur reprocher de dire à tort *ret'nue* au lieu de *r'tenue*. C'est cette dernière expression qui ne semble pas correcte.

Un spécialiste, M. Léon Ricquier, a publié, il y a vingt-cinq ans, chez Delagrave, un ouvrage de lecture expressive destiné aux écoles normales primaires, et le troisième volume (cours supérieur) est précédé d'un cours de lecture à haute voix où nous trouverons la réponse à la question posée :

SYLLABES TERMINÉES PAR UN E MUET ET QUI SE SUIVEN

Quand deux syllabes ou deux mots monosyllabiques se suivent et sont terminés par un *e* muet, on fait du premier un *e* fort, on élide le second.

Je ne m'explique point, je le vois, se prononcent : *je n'm'explique point, j' l'vois*.

Quand trois syllabes ou mots monosyllabiques en *e* se suivent, on appuie sur le 1er et le 3e *e*, et l'on élide le deuxième.

Je ne demande rien, je ne le vois pas, se

prononcent : *je n'demande rien, je n'le vois pas.*

Lorsqu'on a 4 syllabes en *e* muet qui se suivent, on appuie sur le 1er et le 3e *e* et l'on élide le 2e et le 4e.

Je ne le demande pas, je me le redis tous les jours, se prononcent : *je n'le demande pas, je m'le r'dis tous les jours*, etc.

C'est donc l'entourage de notre collègue qui a raison, et il faut bien reconnaître d'ailleurs que l'accentuation du premier *e* muet est beaucoup plus logique, plus naturelle et plus euphonique que son élision, cette dernière n'étant et ne pouvant être d'ailleurs absolument complète.

Alb. M.

***

N'en déplaise à M. Vierset (Chronique théâtrale du *Temps* du 18 juillet 1910) et à notre collaborateur J. V. P., c'est la prononciation bruxelloise *ret'nue* qui a raison contre la prononciation courante de Paris *r'tenue*. J'ai lu récemment, je ne sais où, un article où la question était posée et répondue d'ingénieuse façon, à peu près comme ceci :

Mon ami Dupont s'étant absenté, j'ignore s'il est de retour. Je me présente chez lui. La bonne en m'ouvrant me dit : « Monsieur n'est pas *r'venu* ». Mme Dupont, l'instant d'après, me confirme le renseignement en ces termes : « Mon mari n'est pas *rev'nu* de voyage. » La servante a employé la prononciation vulgaire ; la maîtresse articule comme il est d'usage dans son milieu.

C'est fort de ce petit document, dont nos collaborateurs trouveront assurément la référence, que je me permets d'exprimer une opinion, bien que je ne sois ni de l'Académie française, ni écrivain, ni auteur dramatique, pas davantage historien ; qu'en un mot je ne fasse point partie de « l'élite du monde intellectuel français » dont J. V. P. invoque les lumières. Puisque J. V. P. a procédé par énumération close des catégories dont se compose cette « élite » je déplore qu'il n'y ait point compris les universitaires, les grammairiens, les acteurs de la Comédie française, tous gens aussi qualifiés que quiconque pour intervenir en semblable matière.

M. Vierset, et après lui J. V. P., donnent improprement le nom d'élision à ces suppressions euphoniques d'e muets dans le corps d'un mot. Ce terme d'élision est réservé à la disparition d'une voyelle finale d'un mot lorsque le mot suivant commence par une voyelle ou un h aspiré. Cette voyelle s'anéantit comme par écrasement, ainsi que l'exprime l'étymologie du mot. Au lieu que dans l'intérieur des mots, les e muets sont séparés par les cloisons des consonnes, et ne peuvent donc s'élider.

Goëlo.

***

La suppression (*élision* est impropre, ne s'appliquant qu'à la disparition de la lettre muette finale devant la voyelle initiale du mot suivant) de l'*e* muet à l'intérieur des mots français est un phénomène naturel de la pro onciation courante, qui a déjà modifié bien des mots : nous ne disons plus *belouse, berouette, larrecin, surpelis*, comme nos pères, mais *blouse, brouette, larcin, surplis* ; et on en citerait bien d'autres. Il semble cependant que, comme en d'autres cas, il faille résister sur ce point au laisser-aller du parler instinctif, qui modifierait trop vite la langue. Le grand nombre des *e* muets est dans le français un élément de souplesse, de douceur, d'harmonie ; à les perdre tous il deviendrait sec et dur.

Ne tenons donc pour vraiment correcte que la prononciation surveillée, celle à laquelle on revient quant on dit tout haut des vers, par exemple (et qu'on ne les dit pas comme tant de comédiens d'aujourd'hui, qui mangent les muettes et détruisent le rythme). Faisons sentir l'*e* muet quand nous soignons notre débit. Et quand, parlant vite et sans façon, il nous arrive de le supprimer, n'abusons pas de ces suppressions.

Quant à savoir où les placer, il n'est pas de règle à donner là-dessus. Cela vient tout seul. C'est la facilité, la rapidité du débit qui amènent la suppression. Selon les cas, elles l'amènent ici ou là, et c'est aussi irrégulier, au point de vue absolu, mais aussi admissible au point de vue de la pratique courante, en un endroit que dans l'autre. Darmesteter (*Traité de la formation de la langue française*) remarque avec raison que l'*e* muet disparaît dans la prononciation selon la place que le mot occupe dans la phrase, et qu'on dit « un homme petit », mais « un p'tit homme, » « quatre chevaux ou quat' chevaux » mais « un bon ch'val » ; tout simplement parce que c'est plus commode ainsi. Si

J. V. P. veut bien s'observer, il constatera probablement qu'il dit : « Je vais rev'nir », mais « avant d'rev'nir, » « aller en r'tenue », mais « J'viens d'êtr' ret'nu ». Autant d'applications de la loi du moindre effort, qui régit la prononciation comme elle régit tant d'autres choses.

IBÈRE.

—

L'un et l'autre (LXI, 618, 768, 876 ; LXII, 144). — Je ne reviendrais pas sur cette question, à laquelle on a répondu tout ce qu'il y avait à répondre, si M. Jacques Renaud ne m'interpellait personnellement au sujet d'une locution forgée par lui et dans laquelle il jugerait nécessaire de mettre au singulier le verbe correspondant au double pronom : *l'un et l'autre*. Quoiqu'il fût, selon moi, beaucoup plus correct de dire : « l'un et l'autre chevaux me plaisent » que de dire : « l'un et l'autre cheval me plaît », j'avoue que je n'emploierais pas plus la première locution que la seconde, mais que je dirais comme mon honorable confrère l'a indiqué lui-même : « Ces chevaux me plaisent l'un et l'autre » ou « ces chevaux me plaisent tous deux » ou « ces chevaux me plaisent l'un comme l'autre. »

S'obstiner à vouloir dire : « l'un *et* l'autre cheval me plaît » comme on dirait « l'un ou l'autre cheval me plaît » ne serait vraiment pas raisonnable, à mon avis, et demeurerait malgré les autorités citées, une hérésie grammaticale.

EDMOND THIAUDIÈRE.

* * *

L'un et l'autre est une locution tantôt adjective, tantôt pronominale.

Quand elle est adjective, le substantif qui la suit demeure au singulier : *L'un et l'autre chevaux* est un pur solécisme, et cela pour deux raisons dont chacune serait suffisante.

A l'intérieur de la locution il n'y a que *l'autre* qui soit adjectif, *l'un* ne sachant être que pronom. Il faut donc que le substantif qui suit, soit en état de s'accorder avec *l'autre* et seulement avec *l'autre*.

En fût-il autrement, et *l'un* pût-il être considéré comme adjectif (ce qu'à Dieu ne plaise) le substantif ne devrait point prendre le pluriel. Quand un mot est sous-entendu une fois, quoiqu'il soutienne au moment où il s'exprime un redoublement d'idée, il conserve le singulier. Cela est élémentaire, et l'on ne va pas dire : le grand et le petit chevaux. Du moins pour le moment.

Ceci rappelé, la question de l'accord du verbe qui suit *l'un et l'autre* resterait entière, si elle n'était résolue et depuis longtemps, en faveur de l'indifférence.

On pourrait cependant dire que le pluriel a un droit, et que le singulier jouit seulement d'une tolérance, qu'il a reconnue d'ailleurs en se chargeant d'une nuance particulière. Il exprime en effet que l'action indiquée par le verbe, est accomplie singulièrement par les deux sujets, et non pas simultanément. (Tel est précisément le cas dans le vers de La Fontaine cité).

En outre, il semble que si après *l'un et l'autre* employé comme pronom le singulier a meilleure grâce, parce qu'il est moins attendu (l'un et l'autre me plaît), le pluriel après la locution adjective vaudra mieux, non seulement parce qu'il est là moins attendu encore, mais surtout parce qu'il renforce l'idée de pluralité dont le substantif singulier pourrait distraire. (L'un et l'autre cheval me plaisent.)

+

—

—

Durant ou Durand : étymologie (LXI, 949). — On ne saurait mieux faire que de renvoyer à l'ouvrage de Lorédan Larchey *Dictionnaire des noms*, volume devenu rare et qui fut édité en 1880, aux frais de l'auteur. A la page 146, on trouve aux noms : *Duran*, *Durand*, *Durant*, une notice assez étendue mais peu concluante.

Voici les hypothèses auxquelles il s'arrête :

Duran, vient de la langue d'oc et signifie *dur*, ou bien dérive d'un nom de lieu ; ou bien encore de la forme espagnole du nom latin *Durannus*, qui est le vieux nom germain *Duramnus*.

Durand (avec un *d* final) semble ne pouvoir se rattacher qu'au *Durandus* latin, dans le sens de *qui s'endurcit, qui s'aguerrit*.

Durant (avec un *t*) parait moins ancien que le précédent et signifie *endurant, endurci, aguerri* : s'il n'est pas tout simplement une forme de *Durand* (avec un *d*).

Le nom de *Dante*, suivant notre au-

teur, serait une abréviation de *Durante* chez les Italiens

Il est probable que de nombreuses générations de *Durand* ou *Durant* se succèderont, *durant* des siècles, avant que ce problème étymologique ne soit péremptoirement résolu.

GROS MALO.

—

Rébus, caricatures : le philactère (LXII, 224). — Le mot exact est « phylactère, » du grec φυλακτήριον, qui garde, qui préserve, antidote, venant lui-même de φυλάσσειν, garder.

Primitivement, les phylactères furent des talismans ou amulettes que les anciens portaient sur eux.

Les juifs et les premiers chrétiens, nommèrent ainsi de petits morceaux de parchemin sur lesquels ils écrivaient quelque passage de l'Ecriture : ces pieuses inscriptions, quelquefois renfermées dans des gaînes, étaient encore pour eux une sauvegarde et une protection. La piété chrétienne y ajoutait souvent des reliques.

Au moyen âge et à la Renaissance, les monuments artistiques nous montrent des banderoles ornées de légendes ou de textes sacrés, accompagnant les personnages, tenues par eux à la main, ou sortant de leur bouche. *Par extension*, le même nom leur fut donné.

Un pas encore, et le phylactère, perdant complètement son sens primitif, devient ce que nous voyons dans les rébus et les caricatures.

F. BARGALLO.

—

Quincampoix (LIV ; LV ; LXI, 612, 767, 934 ; LXII, 41, 146, 267). — Notre collègue *intermédiairiste* J. V. P. parle de *Kinkempois* près de Liège et M. Beaujour cite la vallée de Quincampoix, près de Cherbourg, qui abrite de nombreux moulins à eau, parmi lesquels celui d'« Ecoute s'il pleut ».

Il est curieux de constater que non loin de Liège, près d'Esneux, se trouve un moulin à eau appelé en wallon *Houtesiplou*, ce qui se traduit par *Ecoute s'il pleut*

OTTO FRIEDRICHS.

*
* *

A propos d'une localité de ce nom disparue probablement au XIIe siècle et située probablement au sud de Chéroy entre les vallées du Biez et du Lunain, à la limite des départements du Loiret, de Seine et Marne et de l'Yonne, M. H. Stein *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1890, p. 189) dit :

A notre avis, le mot « Quinquampoix » se disait toujours d'une construction indépendante, particulière, et plus spécialement d'un ouvrage militaire, que son auteur bâtissait avec l'idée de se défendre contre ses voisins ou de leur être au besoin nuisible, quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse et quoi qu'on pense, « qui qu'en poise » suivant la vieille forme française.

Je trouve au XVe siècle un Louis de Guiguempoix (*sic*) qui rendit foi et hommage au domaine royal de Montargis les 9 avril 1491 et 20 février 1499 pour un fief appelé l'hostel neuf et ses dépendances situé dans la ville de Montargis [Inventaire des titres du duché d'Orléans d'après les archives de la chambre des comptes ; (manuscrit du XVIIIe siècle aux archives du Loiret, cote A 299)].

Catherine de Quinquampoix, fille de Jean de Quinquampoix, écuyer, était femme de Guillaume des Barres, chevalier, seigneur de Chaumont-sur-Yonne, de Dannemois et de Serbonnes avant 1424 et qui vivait encore en 1471 (Quesvers et Stein. *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, t. III, p. 431-432). C. N.

—

Scrobeuse (LXI, 113, 259). — Le hasard d'une villégiature m'amène au pays flamand, au pays classique du *frotting*. J'interroge une professionnelle du récurage, une de celles que Victor Hugo appelle des *scrobeuses*. Elle m'apprend que sa rude besogne s'appelle *scropcher*. « A vos souhaits », lui dis-je, entraîné par l'harmonie imitative. L'instrument de travail porte aussi le nom sternutatoire de *scropche* : C'est un balai de chiendent. Il y a plus doux : voici le *zuintje*, petit balai en soies de porc ; on s'en sert en se baissant et en le tenant de la main droite, le manche horizontal ; les poussières du parquet sont ainsi acheminées vers la ramassette métallique, qui se tient de la main gauche et qui se glisse au devant du zuintje. La ramassette se nomme ici le bleckche : il semble qu'on l'entend racler sur le sable

répandu autour de la chambre pour retenir et entraîner les poussières

Admirons ce concert discret du soyeux zuintje et du dur bleckche.

D'harmonie en harmonie, la bonne femme me dit son nom : *Katje*. Cela ne vous dit rien ? mais c'est le gracieux diminutif de Françoise (Francisca, cisca, catje) Le mari s'appelle *Ouiche*. (Ludovicus ou Ludwig, wig ou ouiche). Le fils est *Siche* (Franciscus, ciscus). Les filles sont *Mitje* et *Lotje*. Mitje, c'est Marie. Lotje, c'est Isabelle, bellot, lotje. J'avais lu, dans un bon roman, le nom de Lotieu et ce mot m'avait paru bien masculin. Mieux vaut la désinence féminine. Mieux vaut Ktaje, Mitje Lotje. A vos souhaits !

CLAMAVI.

—

Armoys (LXI, 727, 879 ; LXII, 146). — La note suivante extraite de l'*Almanach du diocèse de Sens pour 1788* prouve qu'à cette époque on ne savait déjà plus la signification de ce mot :

La Celle-en-Ormoy alias La Celle ou la Selle en-Hermoy (Saint-Pierre de cella in ormeio, ulmeto, eremo ou ermeio)...

Il y a grand débat sur la manière d'écrire son nom. Quelques personnes le tirant de Sella siége, sellette, endroit où l'on s'assied, prétendent qu'on doit écrire la Selle ; suivant d'autres la celle est dérivée de cella dont nous avons fait les mots cellule et cellier et qui signifiait petit bâtiment, habitation etc. Cette dernière opinion nous semble la plus naturelle.

Quant aux surnoms d'Ormoy, ou d'Ermoy tirés soit d'eremus, déser, soit d'ormeium ou ulmetum, lieu planté d'ormes, tous deux conviennent à la situation de la Celle ; mais les anciens pouillées disent la Celle-en-Ormoy.

Pour mon compte, habitant à une lieue de ce village, j'ai vu il y a quelques années, sur les bornes kilométriques la Selle-en-Hermoi, Hormois et Hormoi.

L'administration postale et municipale écrit actuellement la Selle-en-Hermoi avec une s finale, ce qui semble absurde.

La carte d'état-major au 1/80000, ancienne édition écrit la Celle-en-Hermois.

La carte du service vicinal écrit la elle-en Hermoi.

Les cartes Tarride ont la Celle-en-Hermoi.

Les actes notariés des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècle que j'ai en ma possession ou que j'ai pu consuler portent la Scelle ou la Selle (jamais la Celle) en ermoy ou armoy.

C. N.

—

Restaurant : origine du mot (LXII, 283) — Un *restaurant* était, au XVIIe siècle, un repas léger, mais réconfortant, composé généralement de consommé, d'œufs frais et de volaille. On l'ordonnait aux femmes en couches, à certaines personnes exténuées ou atteintes de maladies de langueur

Le duc de Richelieu, rapporte la chronique, sortait de chez madame de Flammarens, l'une de ses maîtresses avec laquelle il avait passé quelques heures, lorsqu'il croisa la belle-mère de cette dame. Elle voulut le retenir, mais le duc prétexta le grand besoin qu'il avait d'aller prendre chez lui *un restaurant* après la longue diète qu'il venait de rigoureusement observer pour cause d'indisposition.

— « Rentrez, lui dit la bonne dame, je vais vous en faire donner ici qui a été préparé pour moi. »

Elle faisait faire, en effet, tous les jours, chez sa femme de chambre, un petit pot-au feu à part pour manger un meilleur potage

La vieille de Flammarens sortit et revint « apportant elle-même le consommé que le duc prit avidement en déclarant à sa bienfaitrice que jamais *restaurant* n'avait été présenté et accepté dans un moment plus favorable ».

(*Encyclopediana*. — Recueil d'anecdotes anciennes, modernes et contemporaines — Paris. Garnier frères.)

Certains commerçants s'établirent qui ne vendaient et n'avaient le droit de vendre que des consommés dits *restaurants* ou bouillons de princes, des crèmes, des potages au riz et au vermicelle, des œufs frais, du macaroni, des chapons au gros sel, des compotes, des confitures et autres mets « solubles et délicats ». (*Les Tablettes royales de renommée*, ou *Almanach général d'indications*, par le sieur Rose de Chantoiseau, premier inventeur et fondateur des restaurants — 1769-1771 — cité par M. Ed. Drumont dans *Mon Vieux Paris*, vol. I.) Par abréviation on en vint rapidement à dire : *Allons au restaurant* pour *Allons prendre un restaurant* ; telle est vraisemblablement l'origine du nom de ces établissements aujourd'hui si populaires.

MAURICE HALOCHE.

Maris, objet de toilette (LXII, 114). — Dans le *Livre-Journal* de Mme Eloffe, publié par le comte de Reiset, il est souvent question de cet objet de toilette. Le savant éditeur n'en donne qu'une définition approximative, t. I, p. 23 :

Une paire de maris de gaze rayée à 3 rangs,

et en note :

Sans doute une garniture qui ornait les revers de la robe, ou espece de jabot de dentelle rapporté soit à une redingote ouverte, soit à une lévite à revers.

Quant au Bonhomme, il n'en est pas question dans ce *Livre-Journal*.

E. GRAVE.

—

Pratiques pour pourboire (LXII, 167). — *Pratique*, d'après les exemples donnés dans l'historique du Littre, semble avoir eu dès le début un sens relatif aux affaires financières, commerciales, judiciaires et autres, et désigné l'activité déployée dans ces affaires. De là les sens de « menées » (sourdes pratiques, etc.), de « relations » avec des personnes, etc. De là aussi, tout simplement, le sens de « affaires » Le *Dictionnaire* de Richelet le donne (1680) : pratiques, « affaires qui viennent des chalands ou des clients qu'on a » (Nous avons conservé un sens dérivé de celui-là : pratiques désignant les clients eux-mêmes). Le passage est tout naturel, du sens de « affaires », à celui de « profits » résultant de ces affaires. Littré en donne un exemple très net, tiré de l'*Illusion comique* de Corneille, acte V, sc. 5 : les comédiens, le spectacle fixé, se partagent la recette et Alcandre dit :

Ainsi tous les acteurs d'une troupe comique,
Leur poème récité, partagent leur pratique.

C'est ce sens de pratique : recette, bénéfice, rare sans doute dans la langue écrite, car je ne le vois indiqué nulle part ailleurs, que nous retrouvons dans le provincialisme signalé par Cincinnatus : les *pratiques*, ce sont les petits bénéfices des serviteurs.

IBÈRE.

—

Société du mercredi (LXII, 224). — La collection de l'*Almanach des Gourmands* et *Les sociétés badines, bachiques*, etc. d'Arthur Dinaux (P., 1867, 2 vol. in-8°. t. II, p. 32 et suiv.) donnent l'histoire de ces réunions gastronomiques.

D'HEUZEL.

—

Les Matérialistes (LXI, 785 ; LXII, 152). — M. Gomboust donne sous ce titre des renseignements, exacts en grande partie, erronés en ce qui concerne l'*Encyclopédie générale*. Ce recueil comprend trois volumes. Il a été arrêté, non point « au milieu de la lettre A », mais au mot « Bastille », à cause des événements de 1870-1871, et non par suite du manque d'acheteurs. Dans la biographie de Louis Asseline qui se trouve en tête des *Chefs-d'œuvre de Diderot*, Paris, Alphonse Lemerre, 4 vol. in-16, tome II, page 20, M. André Lefèvre a établi ce fait d'une manière péremptoire.

L.

—

Peau humaine tannée (reliure) (T. G. 687 ; XXXVI ; XLII ; XLIII ; LXII, 96, 156, 269, 318). — Le professeur Cornil, qui fut sénateur, fut aussi un ardent bibliophile. Il se plut à faire relier quelques volumes en peau humaine, se servant des tatouages comme motifs décoratifs pour les plats.

L'INGÉNU.

—

La truie qui file (LVIII ; LIX ; LXII, 95, 265). — L'anecdote citée par Gros Malo est extraite des *Légendes du Vieux Paris* par Amédée de Ponthieu (Paris, Bachelin-Deflorenne 1867). Voici la suite du chapitre en ce qui concerne la truie qui file :

Le malheureux saltimbanque avait peut être vu au portail de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon ou à celle de Chartres l'idole emblématique de la truie qui file... que veulent dire les truies qui filent ? Leur représentation symbolisait la terre, car la truie qui file est une allégorie relative à l'activité continuelle de la terre pour amener à fin toutes ses productions.

Selon d'autres savants, le porc ayant été les armes parlantes des druides, et cet animal représentant la terre, on a voulu ridiculiser ce culte matériel qui était plus universel chez nos aïeux et sans doute plus invétéré.

Plusieurs hôtels anciens, sur le Rhin, dans la Souabe et à Bade, sont sous les auspices du cochon noir ou du sanglier et portent des enseignes de ce genre avec inscriptions en vers allemands qu'on peut traduire ainsi :

En Dieu je mets tout mon espoir,
Et je demeure au cochon Noir.

A Paris existait la fameuse truie qui file sculptée contre une maison du marché aux Poirées, près des Halles.

Tous les ans à la mi-carême, les garçons de boutique forçaient les apprentis nouveaux à baiser le groin de la truie ; et l'on essayait de leur cogner le nez contre celui de l'animal, lorsqu'ils accomplissaient sans défiance cette cérémonie singulière et tout le restant du jour ce n'était que ripailles dans les tavernes avoisinantes.

Je ne suis pas plus documenté que Gros Malo sur la personnalité de M. de Ponthieu, qui, dans tous les cas, fut postérieur à Charles X. C. HARLEVILLE.

—

Enveloppes de lettres. — Service de la poste (LXI, 92, 209, 263, 606, 995, LXII, 45, 268). — *Almanach pour l'an de grâce 1681*. Poitiers, Amassard Nyort, et à Ph. Burcan (sans pagination).

Cfr. L'ordre des messagers qui partent et arrivent à Poitiers, et les lieux où ils font tenir *Lettres* et paquets (Distribution tout à fait indépendante de celle de la poste).

Almanach du Poitou 1770 :

Les lettres de Poitiers *pour Poitiers*, jetées dans la boîte à Poitiers sont mises au rebut, même quand elles viendraient de la province.

Almanach provincial du Poitou 1781 :

Lorsqu'on écrit dans les villages et châteaux, il est nécessaire de mettre aux adresses le nom de la ville la plus proche et quelquefois celui de la province.

Id. 1789 :

La lettre *avec enveloppe* paie 1 sol de plus que la lettre simple.

J'ai plusieurs lettres antérieures à la Révolution, certaines portent, en haut et à droite de l'adresse, le nom du bureau expéditeur. Il y a parfois recommandation au directeur du bureau d'arrivée. Il arrive même que le duc de Praslin accusant réception de traites, contresigne sur l'*enveloppe*.

Ces lettres portent parfois sur l'adresse impr., dans un triangle, la lettre P. On pouvait affranchir au départ.

Une loi du 22 août 1791 apporta une tarification nouvelle pour les lettres, paquets, or et argent.

P. c. c. LÉDA.

—

L'Eléphant, monument à Paris (LXII, 163, 294). — En 1840, lorsqu'on s'occupait de donner à la place du Trône une décoration en rapport avec son étendue, le Conseil municipal de Paris, reçut la proposition d'un gros industriel offrant de fondre d'un seul jet le modèle de l'éléphant de la place de la Bastille et de l'installer avec un bassin de fontaine, là où est actuellement le monument de Dalou.

L'année suivante, le projet ayant été pris en considération, le Conseil municipal alloua un crédit de 30.000 fr. pour les travaux préparatoires, consécutifs à ce projet, lequel ne fut pas réalisé. Seules les colonnes furent achevées quelques années après. LOUIS TESSON.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Les collections de Buffon

LETTRE DE M. LE COMTE DE MAUREPAS, MINISTRE DE LA MARINE, A M. DE BUFFON.

A Versailles, le 22 avril 1747.

M. le Maire, consul en Chypres, monsieur, est arrivé depuis peu à Marseille où il me marque avoir apporté une collection assez curieuse de reptiles et de pétrifications qu'il a rassemblée sur les lieux pour servir à l'histoire naturelle. Il me demande en même tems de quelle manière il doit les envoyer à Paris pour qu'elles y parviennent en sûreté. Je vous prie de vouloir bien le luy faire sçavoir à Marseille où il doit séjourner quelque tems pour rétablir sa santé. Je lui ay écrit qu'il eut à se conformer à ce que vous jugeriez à propos de luy marquer à cet égard. Je suis, monsieur, très parfaitement à vous.

(Archives du Ministère de la Marine, déposées aux Archives Nationales. Registre B⁷ 886, folio 96, verso.

P. c. c. DE LORVAL.

--

Deux lettres de Mademoiselle de Scudéry. — La charmante précieuse avait quelques-unes des qualités nécessaires pour écrire de jolies lettres, elle avait de la grâce, elle avait de l'adresse et du tour de main, elle avait de l'esprit, elle avait aussi — et comme par surcroît — de l'intelligence...

Je sais bien qu'elle était affectée et mignarde, et compliquée à l'excès, je sais bien qu'elle n'avait pas cette excellente simplicité qui, chez Voltaire, par exemple, masque l'habileté et excuse la coquetterie ; mais elle avait du moins une telle habitude de préciosité qu'elle se faisait un de-

voir, un principe, une règle de ne rien dire, de ne rien écrire avec spontanéité : ce manque de naturel est pour le lecteur une cause de fatigue et d'ennui, mais surtout dans les longs ouvrages.

Un billet de mademoiselle de Scudéry ne peut être que charmant et aimable. Or, j'en ai retrouvé par hasard deux qui sont amusants à des titres divers, et d'abord... parce qu'ils ne sont pas précieux le moins du monde.

Ce ne sont pas des billets autographes, mais on les sent dictés avec lenteur, avec réflexion, et l'on se plait à admirer leur tournure ardente et vive lorsqu'on en voit la date : 1700... La demoiselle était octogénaire depuis un long temps... En vérité elle avait tout son sens, elle avait tout son jugement libre et sain. Jugez-en plutôt.

Voici le premier de ces billets :

« Je vous répons un peu tard, Monsieur, car avant mal à un œil, et la personne qui écrit pour moy ayant esté malade, je n'ay pu vous remercier plutost de vostre souvenir ; je le fais même aujourd'huy avec peu de loisir, mais avec beaucoup de reconnaissance ».

Puis elle parle de la querelle de Bossuet et de Fénelon et de leurs écrits sur le quiétisme : « M. de Meaux m'a donné la réponse qu'il a faite à M. de Cambray ; elle est assez longue et fort convaincante. » Voilà qui est précis et Mlle de Scudéry, en matière religieuse, n'est ni obscure, ni entortillée, ni précieuse.

Elle envoie à son correspondant un madrigal de sa façon : « Monsieur l'a receu de la manière du monde la plus honneste, il a eu le bonheur de plaire à la cour et à Paris. Je souhaitte qu'il ne vous desplaise pas. Je connais le prix de votre voix et de votre mérite, et c'est, Monsieur ce qui fait que je suis avec beaucoup de zèle et de sincérité votre très humble et très obéissante servante, Madeleine de Scudéry ».

Faire un madrigal, lorsqu'on est tout près d'avoir cent ans... C'est prodigieux, et la carte du Tendre avait donné à son auteur le privilège de garder jusqu'à la fin un cœur jeune.

La seconde lettre est adressée à un monsieur Moreau. Elle montre bien que malgré sa mignardise et sa préciosité « littéraires, » Madeleine de Scudéry avait des sentiments nobles et grands.

Elle n'avait pas la crainte de la mort, elle le disait quelques mois avant de rendre le dernier soupir. « J'ai reçeu le présent que M. l'abbé Bosquillon m'a fait de vostre part. Comme j'y ai trouvé jointe la réponse que je fis à l'excès de vos louanges, je pourois me contanter de vous la confirmer, mais comme l'expression me fait voir que vous voulez bien que le public sache que vous m'honorez plus que je ne le mérite, je dois vouloir aussy qu'il aprenne la reconnaissance que j'en ay, et que la veüe de la mort dont vous me parlez d'une manière si vive ne m'empêche pas de connoître la beauté de votre ouvrage. Je pourois, si je voulois, me faire une espérance de longue vie, car du côté de mon père et de ma mère, j'en ay des exemples merveilleux ; la mère de mon père a vécu cent huit ans avec toute sa raison, et toute sa vertu, car la dernière année de sa vie elle fut pieds nuds à la procession des Pénitens en Provence, elle jeuna au pain et à l'eau le vendredi saint, ce qu'il y avoit quarante ans qu'elle faisoit. Cependant, Monsieur, quoique j'aye le cœur et l'estomac en santé, et que ma mémoire et ma raison en soient entièrement libres

Je vous assure sans rien feindre
Que j'attens la mort sans rien craindre. »

Ce langage est superbe et l'on n'était guère en droit de s'attendre à semblables propos de la part de la précieuse... N'est-ce pas que l'on est heureux de la montrer par un hasard, plus sobre et plus haute que l'on ne croyait ? Il y a dans ces lignes quelque chose de viril, d'énergique, et M. de Meaux n'eût point été mécontent de son amie...

« Je souhaitte de tout mon cœur que les eaux où vous allez, vous guérissent parfaitement et vous fassent jouir de toutes les douceurs d'une santé parfaite dans le siècle prochain et de la pratique de toutes les vertus de tous les âges. » Et cette lettre s'achève par une maxime chrétienne, toute pleine de sagesse et de bonté :

« Quand on croit bien en Dieu l'on craint
bien moins la mort,
C'est ce qui fait, Moreau, la douceur de mon
sort. »

Où donc est la précieuse ? Elle s'est enfuie, elle a disparu comme par miracle, ou du moins, elle s'est effacée devant la

dame du grand siècle, devant une des plus respectueuses admiratrices sans doute du « Sermon sur la Mort », du sermon de M. de Meaux. CHARLES OULMONT.

—

Ulm. — Lettre inédite du baron Larrey. — Nous continuons à donner les plus intéressantes des lettres de la correspondance inédite du baron Larrey, chirurgien de la Grande Armée. Celle ci-dessous, non datée, mais qu'il est facile de placer en octobre 1805, a trait à la capitulation d'Ulm, et contient quelques détails intimes sur cette prodigieuse campagne.

A Augsbourg.

Comme je te l'avais annoncé par ma dernière, ma bonne Laville, nous avons fait une campagne pénible et rapide ; il est vrai qu'elle est honorable, car comme tu as dû déjà l'apprendre, elle, nous donne pour résultat soixante-sept mille prisonniers de guerre autrichiens, cent cinquante pièces de canons, quatre-vingts drapeaux, vingt-six généraux prisonniers de guerre sur parole dont un prince et le général en chef Mack. J'ai vu presque tous les prisonniers et je garantis la vérite de tous ces faits.

Mais que de souffrances nous avons eu à essuyer, ma bonne amie ! Nous avons marché pendant trois ou quatre jours dans l'eau et la boue jusqu'au ventre, des chevaux accablés sous une neige fondue qui n'a cessé de pleuvoir depuis notre départ d'Augsbourg jusqu'après les combats qui ont eu lieu au passage du Danube et devant Ulm.

Les pauvres blessés ont été bien malheureux, car à peine l'armée active avait passé le grand fleuve, que les ponts se rompent et les eaux débordent de manière à détruire toutes communications. Les voitures restent sur l'autre rivage et sont obligées de s'enfuir pour éviter la submersion, en sorte que nous avons manqué de tout : point de vivres, point d'effets ni de linge à pansement, excepté la petite quantité que nous portions dans nos porte-manteaux. Cependant je les ai pansés de mon mieux, je les ai consolés, et à force de zèle et d'industrie, conduits enfin aux ambulances éloignées. Je ne te dirai pas tout ce que j'ai souffert : sous le rapport du physique je m'en suis peu inquiété, mais mon moral a été vivement affecté; heureusement que les victimes sont peu nombreuses eu égard aux grands succès qu'on a obtenus. On compte au plus six cents blessés et cent hommes tués.

La sortie de la garnison d'Ulm a fait le plus beau tableau qu'on n'ait jamais vu ; elle a déposé les armes sous les yeux de l'empereur, j'étais près de lui. Cette garnison était composée de trente mille hommes. J'en rendrai compte à mon ami Girodet.

Nous voilà de retour à Augsbourg, nous allons repartir pour Munich pour passer sans doute de là à Vienne et en Italie.

Au moment où j'allais finir ma lettre, on m'annonce l'arrivée de M. Ribes et on m'apporte un paquet de lettres du bureau de poste. L'arrivée de cet ami m'a beaucoup surpris et je crains qu'il n'ait fait une sottise.

Les lettres de mon cousin et tout ce que Ribes m'a dit de ton état ont confirmé les craintes que j'avais conçues à ce sujet. Pauvre amie, comme tu as souffert ! Je le sentais de loin, chère Laville, car au milieu de mes occupations, des privations les plus grandes, je te voyais souffrante ; la nuit, surtout, était le moment fatal de ces souvenirs. Privé de sommeil depuis longtemps, je passais ces tristes nuits dans les plus noires réflexions ; il me semblait entendre tes cris plaintifs et m'appeler à ton secours. Il était donc vrai que ma pauvre Laville était dans les souffrances les plus vives ! Cependant Ribes m'assure que tu vas mieux. Dieu le veuille ! ne te chagrine pas tant, ma chère amie, et surtout n'aie aucune inquiétude sur mon compte ; je suis à l'abri du danger et supporte très bien les fatigues et les vicissitudes de la guerre. Je pense qu'à présent notre campagne sera bientôt terminée, je m'empresserai de t'aller rejoindre et d'achever ta guérison si elle ne l'était pas. Prends patience, ma bonne amie, j'espère que ta maladie se terminera promptement et sans accident. Evite surtout l'air humide et malsain de la nuit et si ta chambre est trop froide, réfugie-toi dans la mienne et fais-la arranger.

Je t'ai écrit pour le gendre de Mme Nyon. S'il veut une place, il faut qu'il fasse le sacrifice du voyage, le Régisseur général des Hôpitaux maritimes de l'armée m'a promis une place et de toute manière, j'espère lui en assurer une, aussi tu peux lui dire qu'il parte avec confiance.

J'ai fait nommer avant mon départ pour Ulm M. Moreau, Inspecteur des fourrages, sans doute qu'il l'aura annoncé à sa femme ; dis-lui que c'est à ta considération et sur ma recommandation que M. Pétiet l'a fait nommer, ainsi sa femme pourra le rejoindre et le suivre avec avantage. Dis-lui donc qu'elle se prépare, ce soir je pourrai te dire au sûr où est sa place et l'endroit où elle pourra le rejoindre

Adieu, ma bonne amie, je n'ai pas le temps de t'en écrire davantage. LARREY.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL
Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond.

LXIIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Septembre 1910

46e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO



Il se faut entr'aider

N° 1268 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Le bâton de route des Gaulois. — J'ai trouvé, au cours de fouilles, exécutées dans un *gué* gaulois situé *au-dessous d'une voie romaine*, une tête de « canne », en bois, qui peut-être gauloise. C'est le sommet d'un bâton de route, plus ou moins comparable à celui du bâton des Bretons ou de nos maquignons actuels. Il porte un *ajutage*, qui permet de le dater à 500 ans près.

Connait-on d'autres objets analogues ?

MARCEL BAUDOUIN.

Mort du duc de Reichstadt. — Quelle créance faut-il accorder à l'assertion de madame Judith, sociétaire de la Comédie française, qui dit dans ses *Mémoires* publiés récemment, que le duc de Reichstadt serait mort empoisonné à petit feu par ordre de Metternich? P. DE M.

—

Bernadotte était-il juif ? — La *Gazette de Voss* du 8 septembre publie un

article signé E. E. L., sur « l'origine juive de souverains actuels ». M. E. E. L. débute par la phrase suivante :

Il est bien connu que la dynastie des Bernadotte est d'origine juive.

Et il ajoute que le maréchal Bernadotte était né juif et n'embrassa la foi chrétienne qu'après avoir changé la robe d'avocat contre l'uniforme militaire.

Est-ce vrai ? Dr. A. VON WITHE.

—

Les attentats contre Louis-Bonaparte en 1851. — Exécutions sommaires. — Nous lisons à la page 43 du 4e volume de *La Chronique* de la duchesse de Dino :

J'ai su par une excellente source, qu'il y a eu déjà deux tentatives contre la vie du Prince-Président et que l'un des assassins était un soldat. A chaque fois on les a fusillés sur le champ et on n'en a pas fait mention dans le public. C'est assurément le plus court, le plus sûr et le plus habile.

Sans discuter l'appréciation vraiment un peu bien particulière de la duchesse de Dino, pourrait-on préciser ?

Ces deux attentats sont-ils confirmés par ailleurs ? Si oui, qui ordonna ces exécutions sans jugement ? et qui obéit à ces ordres que nul n'avait le droit de donner ? J.-B

—

Mort mystérieuse d'un ambassadeur autrichien, à Paris, sous le second Empire. — Sous le second Empire un ambassadeur d'Autriche-Hongrie

en France a été trouvé mort — suicidé ou assassiné — aux Champs-Elysées à Paris. Où pourrais-je trouver le récit de ce tragique événement ? JÉROBOAM.

—

Princes de Vétéravie. — Lorsque les évêques constitutionnels tinrent, en 1801, leur concile, ils reçurent, le 17 juillet, l'ambassadeur des Princes de Vétéravie. C'était une tradition que les conciles généraux recevaient ainsi les ambassadeurs, et Grégoire, chef des constitutionnels, très féru de traditions, tenait à se conformer aux précédents, notamment à ceux du Concile de Trente, contre lequel il espérait réagir. Ne pouvant avoir d'ambassade ni de l'Empereur, ni du roi d'Espagne, le Concile national reçut donc celle « des princes de Vétéravie », et l'audience se trouve racontée en détails dans le journal les *Annales de la Religion*, t. XIII, pp. 264-265.

J'avoue ne savoir que vaguement ce qu'était la Vétéravie ; je ne sais rien de la dynastie qui y régnait et je n'ai vu nulle part qu'elle fût représentée auprès de la République française. Qu'étaient ces princes ? Qui était leur ambassadeur ? n'était-ce pas simplement un fumiste ?

NESCIO.

—

Paul Bert et l'abbé Rouquette. — On a dit que l'ouvrage de Paul Bert sur les Jésuites était l'œuvre de divers collaborateurs entre autres de l'abbé Rouquette.

Cette question est-elle définitivement élucidée ? K. L.

—

Garnier Pagès : un incident au 4 septembre. — On raconte parfois que dans la journée du 4 septembre, après la proclamation de la déchéance de l'Empire au Palais-Bourbon, un gamin de Paris avait pris une carafe servant à remplir le verre des orateurs et en versant l'eau dans le faux col légendaire de Garnier Pagès lui aurait dit :

— Tiens, bois un coup, vieux bouquet !

L'anecdote est irrespectueuse, mais amusante ; seulement est-elle vraie ?

Beaucoup la racontent, mais on ne donne pas des références de témoins ; n'y aurait-il pas là une invention de journaliste facétieux ?

Pourrait-on fixer ce petit point de nos annales parlementaires ? J.-B.

Michelet contre Grégoire XIII — Grégoire XIII eut-il un bâtard comme l'affirme Michelet (*Histoire de France*, t. 12 chap. IX) « Sa faiblesse paternelle pour un bâtard qu'on lui mit dans la tête de faire roi d'Irlande. » K. L.

—

Les Mémoires de Jules Grévy. — On affirme de divers côtés que M. Jules Grévy a laissé des *Mémoires*, ou tout au moins des Souvenirs, dans lesquels les hommes politiques de son temps, à commencer par M. Clémenceau, sont peints sans ménagements.

A-t-on connaissance de ces *Mémoires* ? Qui les détient ? J.-B.

—

Famille Hutin. — Existe-t-il quelque descendant de la famille Hutin dite Francisque, dont deux représentants, Francisque aîné et Francisque jeune, eurent un grand succès à l'Ambigu et à la Gaité ; ou de la famille Rivière-Boissac, belle famille de Francisque jeune, le créateur du fameux Pierrot de la *Grâce de Dieu* ?

E. H.

—

Les mémoires de Lamothe-Langon. — Lamothe-Langon, dans une lettre à Jules de Rességuier, du mois d'octobre 1850, fait allusion à des *Mémoires*, qu'il prépare et qui, jusqu'à ce jour, sont demeurés inédits.

Un correspondant de l'*Intermédiaire* pourrait-il nous renseigner sur ces mémoires ?

Lamothe-Langon est mort à Paris le 24 avril 1864. L. DE S.

—

Légénisel, dessinateur. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur un dessinateur nommé Légénisel, qui *croqua* un grand nombre d'artistes dramatiques ? E. H.

—

Le peintre Lejat. — On retrouvait, il y a quelque temps, dans un bric-à-brac, la toile, jadis célèbre, d'André Gill, mort fou, et représentant Gil Naza, dément aussi, après avoir créé la terrible scène du *Delirium tremens* dans l'*Assommoir*.

Or, aujourd'hui, au même endroit, existe un tableau signé L. Lejat, et daté

de 1854, avec, sur le cadre doré, cette étiquette : *Les Binettes de Paris.*

Si ce panneau, long de deux mètres et haut de un, n'a pas une valeur artistique très grande, bien que son auteur ait joui, il y a cinquante ans, d'une certaine notoriété, il est, incontestablement, précieux pour l'histoire de Paris.

Sur un trottoir, qui doit être celui du boulevard du Temple, la foule est massée, attendant sans doute un cortège, et contenue par deux sergents de ville en bicorne avec l'habit à queue et l'épée.

Il y a là le marchand de coco portant sa fontaine argentée, dont un modèle est conservé à Carnavalet ; le bourgeois en pantalon nankin ; le patronnet ; les élégantes ; les grisettes, qui ne diffèrent pas tant de nos midinettes ; le tourlourou avec son haut képi ; tous les types d'alors, croqués avec un sentiment très réel de véracité.

Ce n'est ni de la caricature, ni du réalisme ; c'est la vie qui passe.

A-t-on quelques indications sur ce peintre ? V.

—

Monogramme de Montaigne. — Un confrère bordelais pourrait-il dire s'il existe un monogramme (et lequel) sur le monument funéraire de l'auteur des *Essais* ? L'Ingénu.

—

Ormancey, dessinateur. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur un dessinateur nommé Ormancey qui, vers 1840, *croqua* nombre d'artistes dramatiques ? A-t-il quelque parenté avec un Dormancey, vicomte de Fréjacques, qui, d'après un catalogue de librairie, fit un ouvrage illustré sur la noblesse européenne (1841-1845) ? E. H.

—

Famille Plétinckx de Maijeli. — Un membre de cette famille, Victor-Antoine Plétinckx, ancien officier de l'armée française, et, après 1815 de l'armée des Pays-Bas, quitte la dernière en 1819 Ses parents étaient Nicolas, Joseph, et Isabelle de Maijeli. D'après sa propre constatatation, il était né à Bruxelles 25 juin 1783, et inscrit avec cette date dans les livres matricules ; vainement cherché dans la capitale belge pour son acte de baptême. Son père, courtier à Bruxelles y est décédé en 1827, et sa mère dans la même ville en 1817. Présumant qu'il s'est fixé en France, un bienveillant lecteur pourrait-il me donner quelque indice ? Dans quelle commune a t-il fini ses jours ? Colonel Wilbrenninck.

—

P. J. Proudhon et Taine. — Dans le *Journal des Débats* du 14 août 1910, je rencontre un article intéressant mais non signé, sur une correspondance inédite de Proudhon, que va publier M. Paul-Louis Garnier. Quelques extraits donnent un avant-goût très alléchant de ces lettres où comme on s'y attend bien, le terrible polémiste se montre d'une franchise quelque peu enragée, et ne ménage aucune idole, pas même Michelet et Victor Hugo. Mais voici un point sur lequel je souhaiterais un peu de lumière ?

A la date du 19 septembre 1861, Proudhon écrit :

Je lis en ce moment M. Taine, un de nos jeunes écrivains les plus distingués, le premier, je crois, après M. About.

Le rapprochement a de quoi nous étonner ; par l'envergure de l'esprit, le caractère surtout, Taine est un bien autre homme que Edmond About. A la vérité, celui-ci était à son apogée, tandis que Taine demeurait encore dans la pénombre. Mais tout de même il avait publié déjà : les *Essais de littérature et d'Histoire* ; les *Philosophes contemporains* ; le *Voyage aux Pyrénées*, que je goûte peu ; *La Fontaine et ses fables* ; *l'Essai sur Tite-Live*, et cela suffisait à classer un homme. L'exemple de Proudhon est une preuve de plus de cet écueil où donnent les esprits les plus indépendants, même supérieurs : juger les contemporains et les mettre à leur rang.

Mais quatre jours après, le 23 septembre, le ton change :

J'ai lu hier un volume du sieur Tayne (*sic*). J'en suis encore épouvanté, furieux, je ne vous dis que cela. Une race qui produit de tels écrivains est de trop sur la terre. Il faut l'exterminer.

Voilà qui est bien sauvage, et tout en faisant la part de la vivacité d'une correspondance intime où la plume court la bride sur le cou, il faut avouer que le très honnête homme mais très orgueilleux que fut Proudhon avait la justice philosophique un peu sommaire, surtout terriblement variable.

Mais quelle œuvre de Taine excitait ainsi sa verve exaspérée ? S'agirait-il du *La Fontaine et ses fables* dont venait de paraître la quatrième édition. En attendant la publication promise, quelque perspicace intermédiairiste ne pourrait-il pas porter son attention sur ce petit problème ? H. C. M.

—

Les 100.000 francs de dotation du maréchal Pelissier. — En 1856, en rentrant de la guerre de Crimée, le maréchal Pelissier fut fait duc de Malakoff, et le Corps Législatif lui vota une dotation annuelle de cent mille francs transmissible à sa descendance directe de mâle en mâle.

Cette dotation est-elle toujours payée ; figure-t-elle au budget (Dépenses obligatoires et hors discussions) ? J.-B.

—

Taconnet. — Puisque les chasseurs d'Afrique sont à l'ordre du jour, j'en profite pour demander à mes érudits confrères quelle est l'origine du mot *taconnet*, servant à désignant le haut képi rigide que portent les cavaliers de cette arme.

Ne serait-ce pas un nom propre devenu nom commun de même que *spencer*, *macfarlane*, etc. ? NABOR.

—

M. Waldor à Rueil. — Sous le règne de Louis XIV, ce M. Waldor fit ériger, dans son jardin, à Rueil, une statue du Roi.

Qu'était-ce M. Waldor ?

Qu'est devenue sa propriété et la statue?

Quels liens de famille avec Mme Mélanie Waldor ? CÉSAR BIROTTEAU.

—

Les armes de Ronsard. — Quelles étaient les armes de celui qui ne fut pas seulement un grand poète, mais « gentilhomme vendomois », descendant d'une grande famille d'Ecosse. L'INGÉNU.

—

Armoiries à retrouver : Labadie de Lalande. — Quelles sont les armes de la famille Labadie de Lalande, originaire d'Orthez et dont une branche s'établit dans le Bordelais à la fin du XVIIIe siècle ? DESMARTYS.

—

Fer de reliure à déterminer. — A qui appartenait le fer de reliure suivant : *de.,. à un aigle de... cantonné de 3 aiglettes et d'un soleil au canton dextre, le tout de... Couronne de comte, surmontée d'un casque taré de face entre à dextre une mitre légèrement tournée et à senestre une crosse tournée en dehors ; le tout surmonté d'un chapeau d'archevêque.*

Comte DE VILLENEUVE.

—

Ex-libris à déterminer : 2 chevrons entrelacés. — A qui peut-on attribuer l'ex-libris suivant : *d'azur à 2 chevrons entrelacés, l'un renversé, d'or, accompagnés en chef d'un croissant versé, en pointe d'un croissant montant, les deux d'argent. Couronne de marquis.*

Au-dessous des armoiries se trouve l'inscription

APPARTIENT A MR. DELONG. CONR.

Comte DE VILLENEUVE.

—

Service de porcelaine des Indes de Madame de Pompadour. — Aux Arts décoratifs, à l'exposition actuelle de l'art chinois au XVIIIe siècle, dans les vitrines des porcelaines de la compagnie des Indes, figurent plusieurs pièces d'un service qu'on dit avoir appartenu à la célèbre marquise. Plusieurs antiquaires ont des pièces de ce même service. Le décor est de fleurs de l'Inde, un peu grandes, rouges, vertes, bleues, avec des ornements dorés au mileu desquels se trouve un poisson. De là vient probablement l'attribution de ce service à Mme de Pompadour. Mais le poisson, comme le dragon, et autres animaux est fréquemment employé par le Chinois comme motif d'ornement, et cependant le décor du service est bien européen, il rappelle les dessins des soieries du XVIIIe siècle.

... Alors ? — Les inventaires des objets ayant appartenu à Mme de Pompadour et au marquis de Marigny, les renseignements que peuvent avoir sur cette question des intermédiairistes pourront peut-être faire la lumière et je serais reconnaisant s'ils peuvent m'aider à l'éclaircir.

NOEL.

—

Un ouvrage de Dom Edme à retrouver. — Je serais bien reconnaissant à celui de mes confrères qui pourrait me dire où je trouverai la publication suivante :

Dom Edme XLI abbé de Clairvaux, Relation d'un Voyage à Rome commencé le XXIII du mois d'août 1520 et terminé le XIV du

mois d'avril 1521, publié par Harmand, Troyes 1850.

Il ne figure pas à la Bibliothèque National, et le Laurenz n'en fait pas mention ; pourtant il a été consulté par le Dr Pastor, historien des Papes.

CURIOSUS.

—

« Quel dommage que ce ne soit pas un péché ». — J'ai lu dernièrement une allusion « au mot de la Belle Napolitaine qui,en mordant dans un fruit savoureux, s'écriait : Quel dommage que ce ne soit pas un péché ! » Cette anecdote qui a une valeur philosophique profonde a été racontée sous différentes formes et attribuée à différents auteurs. Un intermédiairiste pourrait-il nous en donner l'origine première ? K. L.

—

Affatomie. — Que désigne-t-on par le mot *Affatomie* dans l'ancien droit français ? K. L.

—

Ramasser une pelle. — Le docteur Brémond, dans la *Provence médicale*, dit :

Pel, en provençal, signifie : *peau* ; on dit en Provence d'un homme qui est tombé et qui se relève, *qu'a ramassa sa pel* (qu'il a ramassé sa peau).

Un Parisien aura entendu un Provençal prononcer cette phrase et l'aura mal répétée.

« Ramasser sa peau » sera devenu « ramasser une pelle ».

L'explication est au moins originale, qui donc en donnera une meilleure ?

—

Chasse au renard. — D'où vient cette expression « renard » pour désigner un rénégat ?

Les *Nouvelles* disent :

On ne parle plus que de *chasse au renard*. D'où vient cette expression ?

« Crier au renard », dit Oudin, c'est se « moquer d'une personne ». Le renard est l'ivrogne, est l'homme que l'on méprise, que l'on ne veut plus dans sa société,dans sa « confrérie. »

Dans les *Contes d'Eutrapel*, on lit : « Je vis un fou fanatique qui donnait un grand coup de poing au maître d'une compagnie de chantres, disant qu'il avait commencé la noise, qu'auparavant ils étaient bons amis ; sans lui, qui premier avait mis la campagne au chat, ils ne se fussent injuriés, entre aboyé et « crié au renard », l'un sur l'autre, comme ils faisaient. »

Ils se sont mis, sans rien me dire,
A s'entreregarder et rire :
Puis sur moi, *criant au renard*,
J'ai vu l'heure qu'après l'injure
Votre fils qu'on nomme Mercure, etc ..

Puis Ambroise Paré nous apprend que les soldats criaient « à ceux du dehors » (ceux du dehors sont les ennemis) : Au regnard, au regnard ! » et se disoient des injures les uns aux autres ;

N'est-ce pas la même situation ; ennemis contre ennemis ; grévistes contre non grévistes ?

Mais voici plutôt l'explication vraie, elle est plus simple. « Renard », en terme de terrassement, signifie fuite par où l'eau sort et qu'il est difficile de découvrir. Le terme a été généralisé dans la classe ouvrière.

Un renard, c'est un terrassier, maçon qui fait des fuites, qui trahit la cause de ses camarades,et compromet leur résistance aux patrons. C'est un lâcheur.

Telle est, paraît-il, l'étymologie curieuse et peu connue de ce sobriquet tout technique.

Il ne faudrait pas oublier que « Renard se dit de l'aspirant compagnon dans l'argot des ouvriers » (V. Alfred Delvau).

Aucune de ces explications n'est satisfaisante.

D'où vient l'expression « renard » telle qu'elle est employée aujourd'hui pour désiger les « jaunes », les « renégats », les travailleurs qui travaillent ? M.

—

Picketing. — C'est le mot à la mode — hélas ! — pour désigner le débauchage de ceux qui travaillent par ceux qui ne veulent pas travailler : comment a-t-il été créé en Angleterre et quelle est, chez les Anglais, sa signification exacte ?

V.

—

Les morts vivants. — On a annoncé, cette semaine,la mort d'un journaliste connu, M Emile Blavet. Il n'était pas mort. Lui-même a pris la peine de démentir cette nouvelle prématurée.

Cette aventure est déjà arrivée quelques fois.

Ne serait-il pas curieux de faire ici une revue des cas similaires ?

A. B. X.

Réponses

—

La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie (LXI, 331). — Voilà une question de la plus grande importance et les « intermédiairistes » pourraient, s'ils s'arrivent à l'élucider, rendre un énorme service à ceux qui, dédaignant de se payer des mots, demandent des preuves.

Seulement, il faudrait aborder un tel problème avec un esprit dégagé de passion et de préjugés.

Notre confrère M. P. de Montlevret me permettra de lui dire, avec cette courtoisie déférente que nous nous devons tous ici les uns aux autres, qu'il va un peu vite en besogne car il suppose prouvé ce qui est précisément à démontrer.

« Personne n'ignore dit-il, aujourd'hui que la franc-maçonnerie avait décrété la mort de Louis XVI. »

Pardon, il y a trente ans que j'étudie l'histoire de la Révolution et j'ignore complètement ce prétendu décret de la franc-maçonnerie.

Comme tout le monde, je l'ai vu mentionné à droite et à gauche, dans des pamphlets et des narrations sans autorité, mais pour l'admettre historiquement il faudrait une preuve.

Où est cette preuve ?

Quand ceci sera établi autrement que par de faciles « Personne n'ignore... », il faudra démontrer, avec des documents, que le scrutin du 21 janvier 1793, qui eut lieu à haute voix à la tribune, fut faussé ?

Faussé par qui ?

Comment ?

Voyons, voyons, ne nous payons pas de mots ni de phrases vagues, qu'on nous fournisse des preuves.

M. P. de Montlevret nous parle d'archives secrètes qui auraient contenu ces preuves, il spécifie et ajoute qu'il y avait des « registres et des correspondances. »

C'est possible, mais qui les a vus, qui les a compulsés ?

Etudions cette question passionnante, oui, mais précisons, discutons sérieusement et non avec des conditionnels, des à peu près et des suppositions.

J.-B.

* * *

La franc-maçonnerie ou plutôt l'idée maçonnique a certainement contribué pour une large part à la condamnation de Louis XVI, comme elle a puissamment collaboré à l'évolution de la France monarchique vers une République démocratique ; dans mon second volume de l'*Histoire de la F.·. M.·. en France*, je ferai la preuve de ces assertions.

Mais, en toute conscience, je ne crois pas qu'il y ait eu, à un moment quelconque, une réunion de ce qu'on est convenu dans certains milieux, d'appeler les arrières loges et que dans ce convent, dont on a placé les tenues, successivement à Willemsbad, à Francfort et à Lyon, on ait, par un jugement secret, condamné Louis XVI à la peine de mort.

Il y a plus de 25 ans, j'ai prouvé que, en admettant que la Convention eût eu le droit de décider du sort de Louis XVI, la majorité ne pouvait être considérée comme ayant réellement voté la mort, si on avait eu le moindre souci de la validité des élections, même en appliquant la législation de circonstance qui avait permis de convoquer les électeurs.

Le duc de Brunswick qui était le G.·.M.·. de la Stricte Observance, et non pas le G.·. M.·. des nombreux rites maçonniques alors en vigueur, ne pouvait être ni à Valmy, ni à Lyon, en septembre 1792, par la simple raison qu'il était mort depuis deux mois.

Quant aux archives auxquelles M. A. de Montlevret fait allusion, je les ai eues en main pendant plus d'un an, et je les ai dépouillées avec le plus grand soin. Je sais où elles se trouvent aujourd'hui, mais ne suis pas autorisé par leur propriétaire, antimaçon militant, à le dévoiler à qui que ce soit, avant le moment qu'il jugera opportun.

Je déclare formellement que dans le texte des papiers qui m'ont été communiqués, rien ne permet même de supposer que Louis XVI ait été condamné par les arrières-loges Le document le plus grave que j'ai trouvé est une lettre du duc d'Havré à Willermoz, du 27 octobre 1785, écrite lorsqu'il apprit l'arrestation de Cagliostro. A ce moment, le célèbre maçon lyonnais, ardent janséniste, et le duc d'Havré qui commençait à perdre ses illusions maçonniques, étaient quelque peu

affolés en raison de leurs relations avec le G.·. M.·. du rite Egyptien ; le duc écrivit donc à Willermoz, que la Stricte Observance devait se séparer, sans délais, de Cagliostro ainsi que des Illuminés dont les théories ne tendaient à rien moins qu'à ébranler les trônes et les religions. C'est à partir de 1786, et surtout de 1788, que les théories anarchiques de Weishaupt se répandirent en France, propagées principalement par la maladroite publication des papiers de la secte, faite par l'Electeur de Bavière. J. G. BORD.

—

Quel a été le dernier ecclésiastique survivant de l'ancien régime (LXII, 276). — Dans le diocèse d'Anger, le dernier ecclésiastique survivant de l'ancien régime fut M. Jacques-Florimond Brouard d'Argenté, né à Angers, le 5 février 1765, qui était vicaire à Aubigné-Briant au moment de l'application de la Constitution civile du clergé. Il prêta serment, se réconcilia plus tard avec l'Eglise, devint curé d'Aubigné-Briant le 1er juillet 1810 et démissionna le 27 décembre 1841. Il mourut prêtre habitué à Aubigné-Briant le 4 juin 1856, dans sa 92e année. F. UZUREAU.

—

Un tableau de Steuben : Napoléon et La Bédoyère (LXII, 276). — Le comte de La Bédoyère, auquel j'avais demandé s'il savait ce qu'était devenu ce tableau, m'a répondu qu'il le pensait au Musée de Grenoble. L. V. P.

—

Louis-Philippe, prétendant à la couronne d'Espagne (LXII, 162, 237, 291). — Du *Petit Marseillais :*

D'une note publiée par l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* et d'une lettre particulière qui m'a été communiquée, il y a peu de jours, il résulte que quelques personnes qu'intéressent les questions historiques se sont étonnées de lire tout récemment, dans l'*Echo de Paris*, sous la signature de mon éminent ami Frédéric Masson, que, en 1810, Louis-Philippe d'Orléans, qu'on nous a toujours représenté comme le seul prince de la famille royale de France qui, pendant l'émigration, se soit conduit en patriote, avait sollicité de la régence de Cadix un commandement dans l'armée espagnole insurrectionnelle qui guerroyait alors contre les Français envahisseurs de l'Espagne. Cet épisode est si peu connu et surtout si différent de ce qu'on a raconté de la conduite et des opinions du duc d'Orléans à cette époque, qu'il n'est pas surprenant que sa divulgation ait été accueillie avec quelque incrédulité. Il est cependant d'une exactitude rigoureuse.

En 1810, au mois de juillet, alors que l'Espagne, rebelle au joug impérial, accentuait sa résistance et que, de toutes parts, les patriotes espagnols se soulevaient, Louis-Philippe, alors âgé de trente-six ans et réconcilié depuis 1800 avec ses cousins de la branche aînée, à la suite de sa soumission solennelle à Louis XVIII, résidait temporairement à Palerme, dans la famille royale de Naples à laquelle il allait s'allier par son mariage avec une des filles de cette maison, la princesse Marie-Amélie.

On doit bien supposer que s'il y avait été assez favorablement accueilli pour concevoir l'espérance de devenir le gendre du roi des Deux-Siciles, c'est qu'il ne restait plus rien en lui, au moins en apparence, des opinions qu'il professait jadis lorsque, attaché à l'état-major de Dumouriez, il combattait, à Valmy, dans les rangs républicains, ou lorsque, quatre ans plus tard, il déclarait que, désapprouvant la politique des émigrés, il entendait ne participer en rien à leur agitation et à leurs intrigues.

Ces sentiments qui étaient les siens au début de la Révolution n'avaient pu résister aux épreuves de l'exil et, tout en vivant à l'écart, tout en s'abstenant d'attirer l'attention sur lui, il avait fini par approuver les idées et les projets qu'il condamnait naguère et par s'y rallier. Au mois de février 1806, Louis XVIII lui ayant communiqué, comme à tous les membres de sa famille, un plan d'opérations futures en vue de reconquérir sa couronne, le duc d'Orléans lui répondait :

« J'ai lu et admiré ce dont Votre Majesté a permis que j'eusse connaissance et qui peint d'une manière si frappante et sa belle âme et ses sentiments si dignes du rang où le ciel l'a placée. Je voudrais que quelques-unes de ces pièces et particulièrement les lettres de Votre Majesté au roi de Suède fussent également connues. »

Cette approbation donnée par le duc d'Orléans aux vues de son royal cousin nous le montre, à cette date de 1806, comme rallié à la politique des émigrés. C'est en vain que plus tard ses partisans ont prétendu qu'il avait toujours répudié cette politique funeste, qu'il n'avait jamais voulu s'y associer ni admettre qu'il fût digne des Bourbons de devoir leur restauration aux armées de l'étranger, plusieurs lettres de lui, datées de cette époque, prouvent le contraire. Je ne citerai qu'un extrait de cette correspondance, mais il est significatif « Il me paraît fort à craindre, écrivait-il, à la même époque, au comte

d'Avaray, que l'empereur Alexandre ne soit encore plus éloigné que l'année dernière du beau projet d'envoyer une de ses armées débarquer avec le roi sur les côtes de France et de le faire proclamer à Paris pendant que l'usurpateur serait en Prusse, en Autriche ou même en Pologne. *Ce projet me paraît toujours le plus grand et le plus beau de tous.* » On voit que, dès ce moment, la politique des émigrés qui, autrefois, offensait le patriotisme du duc d'Orléans, ne l'offensait plus et qu'il admettait comme excellent que, pour rentrer dans son royaume, Louis XVIII recourût à l'appui de l'étranger.

Cette opinion qu'on le voit professer alors sous les formes les plus accentuées apparaît plus vivement encore, en 1810, dans ses actes et dans ses écrits. A cette époque, les tragiques incidents de la guerre d'Espagne et le soulèvement populaire qui se propageait dans ce pays contre l'usurpation napoléonienne avaient décidé le souverain napolitain à y envoyer son second fils, le prince Léopold, pour y exercer l'autorité royale au nom de ses cousins. C'est alors que le duc d'Orléans, pour plaire aux Bourbons de Naples, auxquels il brûle de s'allier, demande à accompagner en Espagne son futur beau-frère et « à servir dans les armées espagnoles contre Buonaparte et ses satellites ». Mais, sa requête à peine connue à la cour de Palerme, des protestations s'élèvent de toutes parts. Ses ennemis lui rappellent durement qu'il est le fils de Philippe Egalité, qu'il a servi dans l'armée républicaine. Ils prétendent que, après fructidor, il a cherché à devenir roi de France, qu'il n'a pu renoncer à ce dessein et que sa soumission à Louis XVIII ne fut qu'un acte d'hypocrisie. C'est alors que, pour répondre à ces accusations, il écrit à la reine de Naples une lettre trop longue pour être reproduite ici, mais dont le passage suivant l'eût mis dans le plus cruel embarras si on le lui eût présenté, en juillet 1830, alors qu'il devenait roi des Français.

« Je suis lié, madame, au roi de France mon aîné et mon maître, par tous les serments qui peuvent lier un homme, par tous les devoirs qui peuvent lier un prince. Je ne le suis pas moins par le sentiment de ce que je me dois à moi-même que par ma manière d'envisager ma position, mes intérêts et par le genre d'ambition dont je suis animé. Je ne ferai pas, ici, de vaines protestations ; mon objet est pur, mes expressions seront simples. *Jamais je ne porterai de couronne, tant que le droit de ma naissance et l'ordre de succession ne m'y appelleront pas* ; *jamais je ne me souillerai en m'appropriant ce qui appartient légitimement à un autre prince...* Mon ambition est d'un autre genre ; j'aspire à l'honneur de participer au renversement de l'empire de Buonaparte... »

Les souverains de Naples répondirent à cette lettre en accordant au duc d'Orléans la main de leur fille et en l'autorisant à accompagner le prince Léopold en Espagne.

Dans le courant de mai 1810, au lendemain de son mariage, il recueillait le fruit de ses démarches en Espagne. Le conseil de régence siégeant à Cadix l'appelait au commandement de l'armée espagnole en Catalogne et lui envoyait une frégate, la *Venganza*, pour l'y transporter. Le 22 juin, il arrivait à Cadix. Mais, là, il se heurtait aux défiances de l'Angleterre qui redoutait qu'il ne se fît proclamer régent et, à l'instigation de cette puissance, il se voyait retirer son commandement avant d'avoir pu l'exercer... Quelques semaines plus tard, il rentrait à Palerme sans avoir combattu, mais ayant perdu le droit d'affirmer qu'il avait toujours répudié la politique des émigrés.

Ernest Daudet.

—

Les Fossés jaunes (LXII, 53, 348). — M. Piton reconnaît qu'il a confondu les *fossés jaunes* avec les fossés du roi, « fossata regis », et il remercie vivement MM. Emile Blondet et G. Pélissier de lui fournir l'occasion de corriger ce *lapsus*, provenant d'une vieille note *incorrigée*, mais non *incorrigeable*.

Tous ceux qui étudient l'*Histoire de Paris* savent, par expérience, avec quel soin on doit vérifier ses notes avant de s'en servir. Une minute d'inattention nous a fait écrire : « autrement dit des fossés jaunes », et M. Emile Blondet a aussitôt fort justement relevé notre erreur.

La cause première en revient à Bonnardot qui, dans son *Appendice aux Etudes archéologiques*, Paris, 1877, a reproduit un plan provenant de la Bibliothèque du Louvre, brûlé en 1871, sur lequel il avait mal lu :

« Fossez jaunes, faicts en 1302, pris sur les terres des Filles-Dieu ;

— Anciens fossez faicts en 1358 qui sont les lieux *contantieux*.

— Place appelée la Villeneuve sur gravois que les Filles-Dieu furent contrainctes de laisser entre les fossez faicts en 1358 et la closture pour servir de passage public et qui leur a esté adjugé par arrest., etc.

Il faut lire : 1562 et 1568, et nous avons corrigé — *infandum* ! — l'exemplaire de la Bibliothèque nationale.

Cette mauvaise lecture ne nous surprend pas de Bonnardot qui a écrit : « Le

travail qui consiste à déchiffrer, à interpréter de vieilles écritures, me cause une fatigue cérébrale qui paralyse toute ma bonne volonté ». (Préface, lignes 5, 6 et 7). On le voit.

En 1562, le 4 mars, le gouverneur de Paris, François de Montmorency, se rendait à la Ville neuve et donnait l'ordre à Saint Germe, ingénieur du roi, d'abattre les maisons qui gênaient la défense, pour faire la nouvelle clôture à la Ville neuve, hors la porte Saint-Denis. Les maisons ainsi expropriées et démolies devaient être prisées et vendues en présence du Procureur du roi. Saint-Germe obéit et fit creuser des fossés qu'on appela et qu'on appelle encore les *fossés jaunes*, que nous avons vu continuer et achever en 1634 (1).

De son côté, M. Edmond Beaurepaire écrit : « Rempart bastionné, commencé sous Charles IX, sur le tracé des *Fossés Jaunes*, creusés en 1536 et continués sous Louis XIII ». (2)

Bonnardot ajoute : « Ces fossés commençaient à la porte Poissonnière ou à celle Montmartre et se prolongeaient jusqu'à la porte Saint-Denis, comme le témoigne le plan reproduit à la fin de mon *Appendice à l'étude des plans* ». (3)

Bonnardot se trompe.

Au XVIe siècle, c'est-à-dire de 1546 à 1552, les fossés existaient et voici leur direction :

Hors la Porte Saint-Antoine, (vieux fossés); entre les portes Saint-Denis et Montmartre ; hors la porte Montmartre ; entre les portes Montmartre et Saint Honoré ; entre la porte Saint-Honoré et les Tuileries ; entre la porte Saint-Honoré et la porte neuve. (4)

Effectivement, sur un « Plan du Canal pour l'écoulement des eaux, suivant la résolution des députés des cours souveraines, le 28 septembre 1651 », nous trouvons indiqué le parcours du fossé :

Bastion de l'arsenal, Bastille, Portes Saint Antoine, du Calvaire, du Temple, Saint-Martin (vieux fossés) ; Saint-Denis, Montmartre, Richelieu, Gaillon, Saint-Honoré, de la Conférence (1).

Sur ce plan, de légères modifications au tracé du fossé sont apportées déjà dans la partie ouest de Paris.

Quant au mot *contantieux*, souligné plus haut par nous, nous en trouvons l'explication dans ce document du département des Cartes, à la Nationale : « Plan pour servir à l'instruction de l'instance entre les paroisses de Saint-Eustache, de la Magdelaine, de la Ville l'Evêque et de Saint-Roch, sur lequel les *Fossés jaunes* sont tracés suivant le plan qui en a été levé par le sieur (et non *chevalier*) de l'Epine, en 1633, par ordre de Sa Majesté, arrêté au Conseil, audit an, au sujet du traité de Pidoux (et non *quidam*) ».

Et au bas :« Levé et dressé par J. Mansart en 1766 ». (2).

Sur ce plan, les *Fossés jaunes* partent de l'extrémité de la rue Sainte Apolline pour côtoyer extérieurement les portes Saint-Denis, Poissonnière, Montmartre (en face la rue des Jeûneurs), Richelieu, en face la rue (cul de sac) Ménars, Gaillon (à la fontaine actuelle), Saint-Honoré (un peu avant la rue Royale) et de la Conférence.

Tel est le vrai parcours des Fossés jaunes, qui, partis de la rue Sainte-Apolline au coin de la rue Saint-Denis, se déversaient dans la Seine à la porte de la Conférence.

Suivant Jaillot et Dulaure, les Fossés jaunes auraient été ainsi nommés à cause

(1) Sauval, I, 43.

(2) P. Joanne. *Diction. géogr. et administ. de la France*, Paris, 1899

Les fossés, commencés dès 1523, sous François Ier, sont abandonnés, puis repris en 1536, 31 juillet. (Berty I, 318). Mais ce ne sont pas là les *Fossés jaunes*, proprement dits, qui n'ont été creusés qu'en 1562.

(3) Bonnardot, *Appendice*, p. 34.

(4) Campardon et Tuetey. — *Insinuations du Châtelet*.

La porte neuve est la porte de la Conférence, qui existait avant 1583. (Cf. Berty I. 321).

(1) Bibl. Nat. Estampes. — Plan Va, 213.

(2) BN. Cartes. A92. Ce plan autographe est accompagné de notes marginales très effacées que nous sommes parvenu à déchiffrer. Mais c'est grâce à l'érudit, M. Lucien Raulet, qui a eu recours aux arrêts du Conseil et du Parlement, que nous avons pu lire le nom de *Pidoux* au lieu de *quidam*, que porte le catalogue. C'est Pidoux qui commence les travaux en 1631 et construit la porte Saint-Honoré, terminée en 1632. Il fut remplacé par Froger. (Nous nous tenons à la disposition de MM. les Intermédiairistes que cette histoire intéresse. Elle est inédite).

de la couleur du terrain qu'ils traversaient. Bonnardot croit qu'on les désignait sous ce nom parce que, sur le plan primitif, ils figuraient teintés en jaune (!).

Enfin, voici un document qui pourrait encore, au besoin, faire excuser notre *lapsus*. Nous nous sommes souvenu qu'en décembre 1345, le Prévôt de Paris prétendait obliger les Filles-Dieu à curer et à nettoyer les fossés parisiens ou fossés du roi. Le roi reconnut que c'était un abus et il accorda 46 l. p. aux Filles Dieu pour les dédommager du tort que leur avait causé le Prévôt (1344, 18 février), Ces fossés bordaient leur territoire (1).

Le Ponceau Saint Denis ou des Filles-Dieu était jeté sur l'égout qui est ici mentionné, et qui fut couvert aux dépens de François Miron, prévôt des marchands, en 1605.

Les *Fossés jaunes* creusés par Saint-Germe, en 1562, n'ont rien de commun avec l'égout, le grand égout, œuvre de Hugues Aubriot qui passait à travers champs, entre la Grange-Batelière et les Porcherons. On trouve ce dernier indiqué sur tous les anciens plans de Paris ; mais nous faisons cette remarque importante qu'un égout cotoyait le terrain des Filles-Dieu dès le XIVe siècle, en 1345, avant que Hugues Aubriot, prévôt en 1367, n'ait fait creuser le grand égout, ou mieux, suivant nous, ne lui ait donné la direction qu'il a gardée jusqu'à nos jours dans la partie conservée, désignée sous le nom d'*égout des côteaux*.

Piton.

P. S. Nous ajouterons qu'en 1716, le revenu du fief de la Grange-Batelière s'élevait à 3.152 l. 10 s. Les dépendances du fief d'une superficie d'environ 16 arpents, avec 12 locataires, produisaient ce revenu dont un M. Malet touchait le cinquième (2). P...n.

*
* *

Une correction mal faite a rendu un peu ridicule un passage de ma dernière notule. Je crois devoir la rétablir :

« ... Il est donc difficile d'admettre le dire du *savant* M. Piton, il s'est ainsi qualifié, je pense, quand il a écrit : « Ne dirait-on pas que ce M. Piton est le *seul* à connaître l'*Histoire de Paris ?* Mon Dieu ! il n'y a que trente ans qu'il l'étudie (LXII, 23), et, dam ! *sapiens nihil affirmat*, etc., (LXI, 346).

Nothing.

—

Le centre horaire de Paris (LXI, 892, 965 ; LXII, 69, 294). — Vico Beltrami a raison : ma formule, trop sommaire, prêtait au moins à l'équivoque. Le midi officiel, civil, en France, est le moment où passe dans le plan du méridien de Paris non le centre du soleil vrai (ce passage-là donne le « Midi vrai » qui ne revient pas à intervalles égaux, et ne peut donc servir à compter le temps), mais celui du « soleil moyen » à marche uniforme, imaginé pour cet usage par les astronomes. Entre le Midi vrai et le Midi moyen ou civil, il y a un intervalle qui varie d'un jour à l'autre, de quelques secondes à un quart d'heure environ dans un sens ou dans l'autre. Cette différence, ou « équation du temps », comme on l'appelle, entre l'heure moyenne ou civile et l'heure vraie, est calculée et indiquée, pour chaque jour de l'année, dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*. C'est en tenant compte que l'Observatoire donne l'heure officielle qui est, comme je l'ai expliqué, distribuée électriquement, de ce « centre horaire » à toutes les horloges qui portent l'indication : « Centre horaire de Paris ». Ibère.

*
* *

M. Vico Beltrami pense qu'il est impossible de construire un mécanisme marquant l'heure vraie.

Cependant, s'il n'existe pas de mécanisme marquant l'heure vraie : seconde par seconde, ou minute par minute, je sais qu'il existe à Caen, une horloge qui indique, jour par jour, la différence qui existe entre le temps vrai et le temps moyen, et, ce, au moyen d'une aiguille de même longueur que l'aiguille des minutes, mais de couleur différente.

Beaujour.

—

Inondations de la Seine (LXI, 388, 454) ; (LXII, 125). — Il ne me parait pas que ce que j'ai dit du ruisseau aux allures torrentielles dit de Ménilmontant, soit en

(1) J. Viard. — *Journaux du Trésor de Philippe de Valois.*

(2) Brièle. — *Documents pour servir à l'histoire de l'Hôtel-Dieu.* T. IV, p. 335.

désaccord avec les très intéressantes explications données par M. Piton.

Je n'ai pas dit que les menus affluents du Vaudeville, de l'Opéra et du boulevard Montmartre étaient alimentés par des sources, mais que le thalweg principal (Menilmontant-Oberkampf) était *peut-être* alimenté par des sources. Je ne crois pas qu'il ait jamais existé « une rivière de Ménilmontant » mais, simplement un cours d'eau torrentiel et par conséquent intermittent, descendant le thalweg de Menilmontant. Quant à l'égout à ciel ouvert, puis couvert de la rue de Provence, etc. je ne crois pas être en désaccord avec M Piton en disant qu'il occupait l'emplacement de l'ancien bras de la Seine. J. G. BORD.

—

La place Saint-Germain des Prés existe-t-elle? (LXI; LXII, 70, 246, 295). — Dans la *Nomenclature des boulevards, passages, rues, etc. des bureaux de poste et de télégraphe..* officiellement autorisée par le ministère des Postes et des Télégraphes, il n'est pas fait mention d'une place Saint-Germain-des-Prés ; quant à la place Louvois, elle y est mentionnée sous ce titre : Louvois (*lieu dit* place).

H. C. M.

—

Un hôtel des Stuart d'Aubigny (LXI, 162, 293 ; LXII, 178). — Ce serait une erreur de croire, comme on l'a pensé, que la terre d'Aubigny fut donnée réellement à l'Hôtel-Dieu de Paris. Je vais fournir la preuve du contraire, après avoir présenté quelques renseignements généraux sur cette importante seigneurie du Berry.

La ville d'Aubigny-sur-Nère, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Cher, avait d'abord donné son nom à une puissante famille qui jouit longtemps, avec quelques autres des plus marquantes du Berry, du privilège insigne de porter les archevêques de Bourges le jour de leur intronisation. Deux de ses membres, Eudes et Achard d'Aubigny frères, cités dans un acte de 1064, firent abandon d'Aubigny, dans quelle mesure ? on l'ignore, au Prieuré de Léré, dépendant du Chapitre de Saint Martin de Tours.

Les moines de Saint-Martin mirent cette seigneurie, en *pariage*, sous la protection du roi Louis VII.

Philippe-Auguste, en 1189, se fait concéder la portion des religieux, en leur abandonnant les dimes et les droits spirituels et en leur accordant en compensation le domaine de Rebréchien (*Area Bacchi*) dans l'Orléanais, « où se récoltait alors le meilleur vin du Cellier royal ». Il fortifie la ville, fonde le château et l'église, y établit une prévôté, transférée plus tard à Concressault.

Aubigny fait ensuite partie du domaine de la Couronne jusqu'au moment où il est donné en apanage, par Philippe-le-Bel, à son frère Louis de France, chef de la maison d'Evreux (1298). Il est possédé par cette maison jusqu'en 1380-83, époque où Louis II d'Evreux le cède au duc Jean de Berry, frère de Charles V.

A la mort du duc (15 juin 1416) la seigneurie d'Aubigny fait une seconde fois retour à la couronne.

Le 26 mars 1422 (ou 1423, nouveau style), Charles VII l'octroie « à son cher et amé cousin Jean Steuvart (Stuart), seigneur de Darnellé (Darnley) et de Concressault en Berry (lettres du 21 avril 1421), connétable de l'armée d'Ecosse, qui l'avait servi tout grandement, libéraument et de grand volonté, lui et sa Compagnie, l'espace de trois ans ou environ, et mesmement à la bataille de Baugé, pour en jouir à tousjours, mais perpétuellement par lui et ses hoirs mâles descendans de son corps et de ses hoirs mâles en droite ligne ». La liste de sa postérité continuant sans interruption à posséder Aubigny serait trop longue à publier ici ; mais il me faut dire qu'à la mort de Béraud Stuart (juin 1508) qui ne laissait pas d'hoirs mâles, la seigneurie d'Aubigny aurait dû faire retour à la couronne une fois de plus si François I[er], comme récompense des propres services de celui-ci, n'en avait fait don exprès au mari de sa fille aînée Jeanne, Robert Stuart, dit « le maréchal d'Aubigny », arrière-petit-fils de Jean Stuard dans la branche de Lennox. De même, Robert Stuart étant mort en 1543, sans postérité, Aubigny fut attribué, non à sa femme, mais à un de ses petits-neveux, Jean Stuart, 5[e] du nom.

Je saute maintenant au « sieur d'Aubigny » mentionné dans le curieux rapport présenté, le 27 juin 1659, par M. de Gomont aux Administrateurs de l'Hôtel Dieu de Paris (LXII, 179). Il s'agit évidemment

de Ludovic ou Louis Stuart, dit « l'abbé d'Aubigny », envoyé en France dès l'âge de cinq ans, possesseur d'abord indivis avec ses autres frères naturalisés, et finalement unique, par la mort de ceux-ci, de la seigneurie d'Aubigny, chanoine de l'Eglise de Paris, abbé de Hautefontaine, grand aumônier de la reine d'Angleterre, mort à Paris à l'âge de 46 ans, en novembre 1665, et inhumé au milieu de la Chapelle des Chartreux, quelques heures avant l'arrivée du courrier qui lui apportait la nouvelle de son élévation au cardinalat. Ce détail a son importance, car il pourrait peut-être expliquer l'offre — ou sincère, ou simplement ingénieuse pour se rendre plus recommandable en vue de l'obtention de cette dignité, tout en se tirant d'une situation financière obérée — faite par le chanoine de sa terre d'Aubigny, dont il ne pouvait du reste pas disposer, comme on le verra.

« Le comte de March, père du sieur d'Aubigny était Edme Stuart, 2e du nom, duc de Richemont et de Lenox, comte de March, seigneur d'Aubigny, etc. amiral et grand chambellan d'Ecosse, décédé en 1624.

« Les quatre enfants morts en Angleterre » et issus de Catherine de Clifton de Leighton-Bromswould furent : 1° Jacques Stuart, l'aîné, baron de Leighton, duc de Richemont et de Lenox, gouverneur des cinq ports d'Angleterre, né le 6 avril 1612, époux, en 1637, de Marie Willers, fille de Georges, duc de Buckingham, et mort le 30 mars 1655 ; — 2° Georges Stuart, baron d'Aubigny, mari (1638) de Catherine de Suffolck, tué au combat de Kineton le 23 octobre 1642 ; — 3° Jean Stuart, mort des blessures qu'il reçut à la bataille de Bramden le 29 mars 1644 ; — et 4° Bernard Stuart, comte de Lichfield, qui périt à l'engagement de Cester le 22 septembre 1645.

Les « cinq enfans pour lesquels le comte de March avait obtenu lettres de naturalité au mois d'avril 1623 », afin de conserver en sa maison, nous dit l'historien du Berry la Thaumassière, la châtellenie d'Aubigny, plutôt en mémoire de celui qui en avait mérité le don que pour sa valeur, étaient les *puinés*, c'est-à-dire Henri, Georges, Ludovic, Jean et Bernard. Henri Stuart, dont il est bon de dire un mot, avait été envoyé d'avance en France « pour être seigneur d'Aubigny ». Il fit ses études à Bourges, puis à Paris, et il voyageait avec son beau-frère, milord Weston, comte de Portland, ambassadeur extraordinaire en France et en Italie, lorsqu'il mourut à Venise en 1632, laissant la terre d'Aubigny à ses quatre frères puinés entre lesquels elle demeura indivise jusqu'au dernier survivant. Preuve : les foi et hommage rendus à cette occasion au Prince de Condé par Messires Georges-Ludovic, Jean et Bernard, seigneurs d'Aubigny, dont ratification fut dressée le 1er août 1635.

On va maintenant vérifier que M. de Gomont et les autres administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris se montrèrent fort avisés « en prévoyant les principales difficultez que la proposition du sieur d'Aubigny pouvait recevoir, et en présupposant, d'après un arrest du Parlement, que les héritiers du dit Stuart ne soient point propriétaires incommutables de ladite terre d'Aubigny, et qu'elle soit reversible à la couronne ». Autrement ils auraient avancé en pure perte « la somme de deniers qu'il fallait païer aux créanciers du sieur d'Aubigny ».

Il subsistait en effet « des enfans mâles » de deux des frères du chanoine morts en Angleterre ; c'étaient : Edme Stuart, 3e du nom, duc de Richemont et de Lenox, fils de Jacques, décédé plus tard à Paris, le 14 août 1661 ; et Charles Stuart, fils de Georges, né le 25 août 1639.

Ce dernier, à la mort du chanoine Ludovic Stuart, son oncle, arrivée en novembre 1665, restait bien son unique et naturel héritier, mais non son « hoir mâle en droite ligne ». C'est pourquoi la terre et seigneurie d'Aubigny *fut immédiatement incorporée au domaine de la Couronne*. J'en fournis comme attestation l'extrait d'un arrêt du Conseil d'Etat du 16 août 1666 (en ma possession), portant que M. François Euldes, fermier général des domaines du roi, jouira, à commencer du 1er juillet 1666, de la redevance de 3180 livres due par les engagistes de diverses propriétés royales parmi lesquelles est mentionnée « la terre et châtellenie d'Aubigny-sur-Nère, autrefois donnée par le roi Charles VII à Jean Stuart, connétable d'Ecosse, et à ses descendans mâles, et advenue à S. M. et *réunie à son domaine* par droit de réversion et d'aubaine, par

a mort de messire Ludovic Stuart, dernier possesseur d'icelle ». On voit donc que la donation proposée à l'Hôtel-Dieu par « le sieur d'Aubigny » était restée certainement sans exécution.

Cependant, peu de temps après, mais à une date que je ne saurais préciser, Charles Stuart invoqua certains droits, plus ou moins justifiés, à la succession de son oncle, et obtint en tout cas de la faveur royale la possession de la seigneurie d'Aubigny.

Le dit Charles Stuart, duc de Richemont et de Lenox, comte de Lichfield, de March et de Darnley, baron de Leighton et de Methem, seigneur d'Aubigny, etc., amiral et grand chambellan d'Ecosse, chevalier de l'ordre de la Jarretière et lieutenant général dans le comté de Dorset, mourut en Danemarck, où il était ambassadeur, le 12 décembre 1672, sans laisser aucun enfant des trois femmes qu'il avait épousées successivement : Elisabeth Rogers de Brianston, Marguerite Banaster de Passenham, et Françoise-Thérèse Stuart, fille de Gaultier.

En lui s'éteignit définitivement la lignée des Stuart d'Aubigny et cette seigneurie *fit de nouveau et aussitôt retour à la couronne*, aux termes de la donation de 1422, encore une fois sans que l'Hôtel-Dieu de Paris y ait aucune part.

Mais à son tour, le roi d'Angleterre Charles II prétendit y avoir des droits incontestables puisque lui aussi était, par son aïeul Mathieu Stuart, un descendant mâle de Jean Stuart. Aussi, par de honteux calculs, en fût-il disposé, suivant ses désirs, en faveur d'une de ses maîtresses d'origine bretonne, Louise-Renée de Penancoët de Kéroualle qu'il avait créée duchesse de Portsmouth en 1672. Les lettres patentes par lesquelles le roi Louis XIV faisait don à cette dernière de la terre et seigneurie d'Aubigny portent la date de décembre 1673 et furent enregistrées au Parlement le 14 avril 1674, puis à la chambre des comptes le 26 mars 1683. Il y est rappelé que « cette terre avait été donnée par Charles VII à Jean Stuart à condition qu'elle passerait de mâle en mâle à tous ses descendants, avec reversion à la couronne lorsque la branche masculine venue de lui serait éteinte, ce qui est arrivé l'année dernière par la mort du duc de Richemont, dernier de la ligne masculine dudit Jean Stuart ». Il y est dit ensuite que cette terre est « donnée, cédée, transportée et délaissée à lad. dame de Keroualle et après elle à celui des fils naturels du roi de la Grande-Bretagne qu'il nommera, et aux descendants mâles en ligne directe dudit fils naturel, sous les clauses et conditions que la même terre fut premièrement donnée par Charles VII au susdit Jean Stuart »,

Le roi de France ne s'en tint pas là : au mois de janvier 1684 il érigea la terre d'Aubigny en Duché-pairie, « en considération, disent les lettres d'érection, qu'après le choix que le Roi de la Grande Bretagne a fait du Prince Charles de Lenox, duc de Richemont, son fils naturel (sur la tête duquel il avait reporté, comme on voit, les titres de Charles Stuart devenus vacants par sa mort), pour succéder en ladite terre à la dame duchesse de Portsmouth, le roi de France ne pouvait lui donner une marque plus sensible de la continuation de son amitié qu'en joignant à ladite terre un titre convenable à la naissance illustre dudit sieur duc de Richemont .. Et considérant d'ailleurs le revenu et la grande étendue de lad. terre qui consiste en la ville d'Aubigny, deux châteaux considérables et plusieurs paroisses et fiefs dans l'étendue de huit lieues, avec la justice ressortissant nuement en la Cour du Parlement de Paris (lettres de février 1683), maîtrise des Eaux et Forêts, foires et marchés, en sorte que lad. terre peut soutenir avantageusement le nom et titre de Duché-Pairie de France ».

Et c'est ainsi que les ducs de Richemont ont continué à posséder Aubigny sans interruption jusque vers 1812, et même bien plus tard quant à certaines parties de cette terre, notamment le château et domaine de la Verrerie.

Que les lecteurs me pardonnent la longueur de ma réponse, mais les détails devaient être nécessairement étendus et circonstanciés pour bien démontrer qu'*à aucun moment* la terre d'Aubigny n'a pu appartenir et n'a appartenu en réalité à l'Hôtel-Dieu de Paris. PIERRE.

—

Hôtel de la Providence (LXI, 836, 911 ; LXII, 69, 179). — C'est dans la fin de *Deux légendes* p. 9 et suivante, que j'ai

dit que M. E. Beaurepaire « avec sa compétence indiscutable en pareille matière, avait démontré mathématiquement » que M. Lenôtre s'était trompé sur l'emplacement de l'Hôtel de la Providence.

J. G. Bord.

—

Bibliothèque de Lovenjoul à Chantilly (LXII, 334). — M. Georges Vicaire, conservateur de la Bibliothèque de Lovenjoul, vient de s'installer définitivement à Chantilly, dans les locaux dont les aménagements ont pu être quelque peu retardés. Il s'occupe du déballage et du classement des collections, et l'on peut compter sur sa compétence et son activité pour le voir mener à bonne fin son travail dans un délai rapproché. Pédé.

—

Une parole du chancelier Oxenstiern (XLVII, 220, 354). — Il n'est besoin que de consulter le premier dictionnaire biographique venu pour avoir sur l'illustre homme d'Etat suédois les renseignements les plus complets.

Quant à la traduction française que donne M. Louis Teste de la réponse, souvent citée, du comte d'Oxenstiern à son fils, il convient de l'examiner de près. Voici les diverses variantes de cette réponse :

Nescis, mi fili, quantilla prudentia homines regantur ?

An nescis, mi fili, quantilla prudentia regitur orbis ?

Dost thou not know, my son, with how very little wisdom the world is governed ?

Vet du icke, min son, med huru liten wishet verlden regeras ?

Traduction qui convient à toutes les variantes : « Tu ignores donc, ô mon fils, avec combien peu de sagesse est gouverné le monde ? » Ça n'est pas tout à fait la même chose que de dire : « Mon fils, vous ne saurez jamais assez *combien sont bêtes* ceux qui gouvernent les hommes ».

J. P.

—

Le canal des Deux-Mers (LXII, 168, 316). — Les projets de MM. Lesguillé et de Clercq, ont été repris, modifiés et complétés de 1880 à 1888, dans les bureaux de mon père à Saint-Nazaire avec les concours de MM. de Kerviler, Iribe, Verstraet, et plus tard Hersart.

L'échec du projet présenté alors, a eu pour causes :

1° L'opposition systématique de l'administration des Ponts et chaussées.

2° La campagne des panamistes qui craignaient de voir une partie de l'épargne française échapper aux promoteurs du percement de l'isthme de Panama.

Aucune raison technique valable du refus du projet n'a jamais été donnée. Sans entrer dans des détails qui me demanderaient trop de place, je signalerai les avantages suivants du projet du canal des deux mers :

Marine marchande : économie de temps considérable et sécurité absolue, tant pour les navires à voile que pour les navires à vapeur.

Marine de guerre : si les navires à vapeur traversent plus facilement le détroit de Gibraltar que les navires à voile, l'Angleterre est maîtresse de ce passage et il est d'un intérêt considérable évident, qu'une flotte française puisse se rendre avec rapidité et sécurité de la Méditerranée dans l'Océan.

Quant à l'objection de la cartouche de dynamite, immobilisant un navire dans le canal, je n'en saisis pas bien la portée. Il serait vraisemblablement aussi facile au détenteur de la cartouche de faire sauter le navire ou de faire sauter les portes des écluses des bassins à flot pour produire les désastres plus certains et plus considérables. Les Allemands, en construisant de canal de Kiel, n'ont pas pris cette éventualité en considération.

J. G. Bord.

—

Portrait d'Agrippa et de Françoise d'Aubigné (LXII, 107, 248). — Le dernier volume paru de la collection *Les grands écrivains français* (Paris, Hachette, 1910, in-16) : *Agrippa d'Aubigné*, par S. Rocheblave, contient une reproduction du portrait, peint par Sarburg, du Musée de Bâle. J. Lt.

—

Un colonel de Baguet à Nîmes (LX; LXI; LXII, 26). — M. le Lieur d'Avost se trompe en identifiant *le colonel de Baguet*, avec *Antoine de Baguet*, fils de Jacques et de Marie-Anne Pacheq. Cet Antoine n'était que simple capitaine au régiment du Limousin ; il mourut à Aimargues (Gard) le 25 fructidor an 2.

Le colonel de Baguet, prénommé aussi *Antoine*, était né en 1719, de Claude Baguet, seigneur de Cieure et baron de Saint-Chaptes, et de Marguerite Boisson. Il fut major au régiment de Bourbonnais, lieutenant-colonel au même régiment, puis colonel au seuil de la Révolution ; il mourut à Nîmes le 13 août 1793, âgé de 74 ans, et non marié.

Il avait eu quatre sœurs et deux frères : l'un Jean-Baptiste de B. membre de l'Académie de Marseille, mourut en 1764 ; le second Claude de B. seigneur et baron de Saint-Chaptes, né en 1716 et mort en 1788, épousa, en 1760, Catherine-Françoise de Daschy du Cayla, et eut pour fils Antoine-Marthe-Emile Marcus de B. dont une fille épousa le baron d'Osmond, et l'autre Charles-Frédéric, comte de Lowenjel ambassadeur de Suède en France.

Cette dernière fut la mère de madame la duchesse douairière de Fitz-James.

Ces *Notes* sont tirées des *Archives* de la famille de Baguet que j'ai eu le plaisir de classer.

Prosper F..., *archiviste*.

—

L'abbé Bauyn (LXII, 279). — Monseigneur Bauyn fut évêque d'Uzès de 1736 à 1779.

Les armoiries de sa famille sont : *d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 mains apaumées d'argent en fasce; deux en chef, une en pointe*. L'écu sommé d'une couronne de comte. Pour l'évêque on avait ajouté les marques de la dignité épiscopale. B. de C.

—

L'anglaise de Béranger (LXII, 219. — Monsieur S. S. aurait avantage, je crois, à consulter M. Pascal Forthuny : il est possible, en effet, que celui-ci puisse le renseigner sur l'identité de cette jeune anglaise. Il est possible, dis je, car je fonde ce qui n'est qu'une hypothèse sur ce fait que son édition des Lettres de Béranger à Dupont de l'Eure, témoigne d'une connaissance très approfondie de tout l'entourage du poète. Noël Ramère.

—

Bochart (LXII, 220, 348). — Claude Bochart seigneur de Farinvilliers, doit être de la famille des Bochart de Saron, de Champigny. Les armes de ceux ci, sont : *d'azur, à un croissant d'or, abaissé sous une étoile de même*. E. Grave.

Boutet de Monvel (LIX ; LX ; LXII, 72, 297). — Je n'ai pas relu les précédents articles consacrés à cette question, mais seulement le dernier de M. Henry Lyonnet. Le nom de Jal n'y est pas cité. Pourtant celui-ci parle aussi de la cause mystérieuse qui força Monvel à quitter la France : « En 1781, une aventure sur laquelle on n'a jamais eu de renseignements précis, *mais où l'on a voulu compromettre la plus grande dame du royaume, le chassa de France* ». Quant à ses femmes, il résulterait des actes cités par Jal, qu'en 1768, il avait un fils de son épouse Jeanne Michelet. Le 13 février 1812, époque de sa mort, on déclare qu'il est l'époux de Catherine-Victoire Leriche-Cléricourt. Le fils de Monvel signait : Boutet de Monvel.

On trouvera dans *Le Désœuvré*, de Mayeur de Saint-Paul, 1re édition de 1781, page 67, tout un chapitre sur Monvel, mais on ne peut le citer. *Le Désœuvré* attribue la fuite à un flagrant délit, de mœurs dépravées. « Contraint de s'expatrier il est passé en Suède, où il fut très bien accueilli du roi qui lui fait une pension de vingt mille livres..... Si c'est ainsi qu'on punit le vice, on le verra bientôt se propager à l'Infini. » Mayeur n'est pas le seul qui ait porté cette accusation contre le grand comédien.

E. Grave.

—

L'abbé Demerson (LXII, 279, 349). — Jean-Baptiste Demerson, né en 1795 à Sexfontaines (canton de Juzennecourt, Haute-Marne) dans les anciens bâtiments du prieuré, prêtre en 1819, successivement professeur de rhétorique au collège de Langres, curé d'Orges (canton de Chateauvillain, Haute-Marne) vicaire à Paris, curé de Saint-Merry, curé de Saint-Eustache, chanoine de Notre-Dame, chevalier de la Légion d'honneur, mort en 1872 (abbé Roussel, *Le diocèse de Langres*, II, p. 77).

Baron A. H.

—

Marie Duplessis. La Dame aux Camélias (T. G. 299 ; LVII ; LXII, 250). — L'anecdote racontée dans *Paris-Journal* ne semble rien moins que véridique. D'abord, qui était la Dame aux Camélias ? la question a été souvent controversée. Sans contredit, cette création de Dumas fils eut une personnification vivante, dont s'inspira le romancier ; ce n'est pas à dire

pour cela qu'il n'ait pris ailleurs, de droite et de gauche, d'autres traits et d'autres observations pour constituer son héroïne. Il en fut de même pour Flaubert, en ce qui concerne Madame Bovary, dont maints chercheurs ont prétendu avoir découvert le parfait modèle, qui n'est pas toujours le même. Comme si ces figures de rencontre, en passant à travers le cerveau puissant des écrivains, n'avaient pas revêtu des enveloppes nouvelles et composées, qui les rendent bien différentes des originaux sur lesquels s'arrêta le premier regard ! Ce ne serait guère captivant, en effet, de copier servilement la physionomie de personnages dont la vie réelle, pour bizarre qu'elle fût, n'excita qu'un médiocre intérêt dans le milieu de leur entourage. Il faut que le romancier y ajoute son talent : tout est dans la manière de présenter, d'interpréter, de combiner et de souligner les faits et les caractères.

Sous bénéfices de ces réflexions toutes personnelles, nous croyons pouvoir affirmer que la Dame aux Camélias ne fut qu'une banale courtisane, inférieure sous bien des rapports à d'autres hétaïres de son époque. Elle ne doit son lustre qu'à l'enthousiasme printanier non moins qu'à l'habileté du jeune écrivain qui la célébra : dix ans plus tard, il n'eût pas écrit son livre de la même façon

Maintenant voici, d'après un de ses compatriotes, quelques détails biographiques sur celle qui dans le roman de Dumas, porte le nom de Marguerite Gautier :

Elle naquit à Nonant, dans l'Orne, le 16 janvier 1824 ; elle s'appelait, en réalité, Alphonsine Plessis, nom qu'elle modifia en celui de Marie Duplessis. La malheureuse eut une enfance aussi douloureuse qu'on peut l'imaginer et passa par des épreuves autrement émouvantes que celle de vendre des pommes de terre frites sur le Pont-Neuf. Son père, un nommé Plessis (Jean-Marin), originaire du canton de Briouze, en Normandie, était le bâtard d'un vicaire de la localité. Ancien colporteur, il avait une réputation déplorable : paresseux, hypocrite, sournois, ivrogne, dépravé, il torturait constamment sa femme et voulut même un jour la brûler vive dans la masure qu'ils habitaient. Pour échapper à la mort, elle dut s'enfuir et se mettre à l'abri chez des amis dans une ferme éloignée.

Alphonsine avait alors huit ans. Elle fut confiée à une parente qui, n'ayant pas le moyen de la nourrir, l'envoyait chercher sa vie de porte en porte. En grandissant, elle se trouva mêlée aux moissonneurs de passage, qui prirent sur la pauvre gamine des privautés odieuses. Plus tard, son père indigne, qu'on nommait dans le pays « Marin le Sorcier », chercha à la vendre et la livra à un vieux débauché qui compléta son éducation vicieuse. Ensuite, le Sorcier emmena Alphonsine à Paris, chez des cousins de sa mère, braves gens qui tenaient un petit commerce de fruits et de légumes, rue des Deux-Ecus. On en fit une apprentie blanchisseuse, qui, passablement dévergondée, perdit bientôt sa place. Elle avait à peine quinze ans. Quelque temps après, on la casa chez une modiste, rue Saint-Honoré, où elle eut vite fait de se lier avec deux autres luronnes, à peu près de son âge, aimant le plaisir et la balade. Une circonstance mit le trio en rapport avec un restaurateur de la Galerie Montpensier au Palais-Royal, qui jeta son dévolu sur la jeune Alphonsine et l'installa dans ses meubles.

C'est le commencement de l'histoire. Ceux qui désireraient en connaître la suite, pourront consulter le volume suivant : *La vérité sur la Dame aux Camélias*, par Romain Vienne (Paris, Ollendorf, 3e éd 1888). L'auteur connut personnellement celle qui se faisait appeler Marie Duplessis. Celle-ci mourut de la poitrine à 23 ans, en 1847 : « Elle fut, dit Dumas, une des dernières et des seules courtisanes qui eurent du cœur... ». En tout cas, la malheureuse a bien des excuses. Il a été beaucoup écrit et discuté à son sujet. Voici, entre autres, quelques indications : Gustave Claudin, *Mes Souvenirs*, (Calmann Lévy, 1884) p. 40, 41, 42. — Nestor Roqueplan, *Parisine*, p. 67. — Une notice par Jules Janin. — Dans le volume *Portraits et fantaisies*, par le comte G. de Contades (Paris-Quantin, 1887) le chapitre : *Les quartiers de la Dame aux Camélias*, etc. GROS MALO.

* *
*

Un membre de l'Académie de Caen, dont je tairai le nom, par excès de discrétion, raconta dans le numéro de juin 1900 de la *Revue Normande*, déjà citée, l'entrevue que voulut bien lui accorder Marie Duplessis.

Voici cette intéressante page, avec d'insignifiantes coupures :

« Je venais de terminer mon droit à la Faculté de Paris et... de faire inscrire le titre d'avocat sur mes cartes de visite, quand je fus consulté par un entrepreneur de serru-

rerie de la rue Neuve-des-Capucines, sur le recouvrement difficile d'un mémoire de travaux effectués dans l'appartement d'une jeune dame, demeurant au boulevard de la Madeleine, à côté du grand magasin Gallois-Gignoux « Aux trois Quartiers ». — « Quoique tout y soit somptueux et d'un grand luxe indiquant la richesse et l'opulence. — disait-il — cependant mes réclamations réitérées sont demeurées sans résultat. » Et le brave homme ajoutait naïvement : « Je ne sais pas trop ce qu'est en réalité cette jeune dame, mais je serais porté à croire que c'est comme une sorte de lorette. »

[Ici, je supprime une dizaine de lignes sur les lorettes.]

« En vue du recouvrement en question, j'écrivis à la débitrice, la priant de bien vouloir passer à mon cabinet pour une communication qui l'intéressait.

« La réponse se fit peu attendre. Elle était ainsi conçue :

Monsieur,

Vous devez savoir que les malades ont de tristes privilèges ; très souffrante en ce moment, permettez-moi de les invoquer, en vous priant de bien vouloir vous déranger et venir chez moi me parler de l'affaire en question.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Marie Duplessis.

« L'écriture était fine, anglaisée, le papier légèrement parfumé...

« Le lendemain... je sonnais à la porte d'un entresol, au n° 8 du boulevard de la Madeleine.

« Introduit dans une antichambre assez spacieuse, son aspect original me frappa tout d'abord. Elle était tapissée dans toute son étendue d'un élégant treillage en bois doré sur lequel grimpaient et se développaient des plantes, des fleurs diverses, des camélias, qui s'élevaient de jardinières en palissandre entourant la pièce...

« La femme de chambre s'excusa, en raison de ce que Madame était retenue au salon, de me recevoir dans la chambre à coucher.

« J'eus alors le loisir de l'inspecter en détail...

« La tenture était en satin blanc, décoré d'un semis de roses mousseuses du plus charmant effet.

« Au fond de la pièce, le lit un nid de soie rose, était entouré de rideaux somptueusement et élégamment drapés.

« Un canapé occupait un des côtés. En face du canapé, la toilette où s'épanouissait un fouillis de dentelles, guipures, nœuds de rubans chiffonnés avec art, et, devant la glace de Venise, rayonnant dans ce ravissant entourage, s'alignait toute une série étincelante d'ustensiles variés, de vases en vermeil richement ciselés, sculptés et du plus beau style, de brosseries, de flacons en cristal rehaussés d'or. . Puis, çà et là, étaient disséminés tableaux, statuettes et objets d'art. »

Tout à coup l'héroïne entra ; le jeune maître faillit recevoir le coup de foudre classique : témoin, l'aveu d'un trouble inconnu, puis la description lyrique, inévitable en pareil cas : « yeux de rêve, dents de perles, abondante chevelure noire ».... j'abrège...

Bien entendu, il accorda, avec la générosité propre aux gens émus, un délai de paiement.

Deux mois après, en 1847, Me... apprenait, par la voie banale des journaux, la mort de la *Dame aux Camélias.*

Sait on que Marie Duplessis (de son vrai nom Alphonsine Plessis née en 1824 à Nonant (Orne) laissa à sa mort, toutes dettes payées, 100.000 francs à sa sœur et héritière Delphine Plessis, épouse Paquet, demeurant à Saint-Germain-de Clairefeuille (Orne) ?

Albert Desvoyes

—

Famille d'Escalopier (LXII, 280). — Le nom doit s'écrire L'Escalopier ou Lescalopier. Cette famille est originaire de Paris. Elle a pour armes : *De gueules, à la croix d'or, cantonnée de 4 croissants de même.*

Jehan L'Escalopier était payeur des gages du Parlement de Paris, en 1569

Robert L'Escalopier, en 1574, procureur au Châtelet, garde du Scel aux contrats de la Châtellenie de Villepreux (S. et O.)

Pierre L'Esc., sieur de Brunel et autres lieux, marié à Angélique Le Morhier, en 1605 ; mort vers 1646.

Marthe Gobelin, veuve, en 1634, de Jehan Lescalopier, président à mortier, au Parlement.

Jeanne Lesc., veuve en 1644, de François Courtin seigneur de Rosay. Elle mourut en 1652.

Nicolas Lesc., chevalier, fils de Pierre et d'Angélique Le Morhier, descendante du prévôt de Paris de 1433, fit foi et hommage à Montfort l'Amaury, en 1646, pour Brunel, Beauvais, Renonville, Gressey, Boulincourt, Hédanne, Champ Blavet et Champ-Vaux, à lui cédés par sa mère alors veuve. Il avait épousé Yolande

de Béthencourt ; celle-ci était veuve en 1667. Elle fit alors hommage à Montfort, au nom de son fils, Maximilien ou Max.-Joseph. Elle partagea sa seigneurie entre lui et sa fille Suzanne ou Anne L. Celle-ci, Anne-Suzanne L. épousa Louis-Scipion de Saint-Martin. Elle paya, en 1668, la somme de 600 l. pour un tiers du relief, de Brunel, hérité de son frère Maximilien-Joseph Lescalopier. Voir encore *Dangeau* et *de Luynes*. E. GRAVE.

—

Où est né Gambetta ? (LXII, 336). — Il y a dans le développement de cette question un certain nombre d'inexactitudes. Tout d'abord, la loi sur les fils d'étrangers n'est pas de 1849, mais du 26 juin 1889 ; elle n'a donc rien à voir avec le cas de Gambetta, et cependant, il convient d'en dire un mot, afin de comprendre l'esprit de la loi à laquelle elle s'est substituée.

Cette loi de 1889 ne donne pas aux fils d'étrangers un *droit d'option* : tout au contraire, elle dit : *Est* français.... 4° tout individu né en France d'un étranger et qui, à l'époque de sa majorité, est domicilié en France ». Toutefois, faculté est donnée à l'intéressé de conserver la nationalité de ses parents en observant une procédure qui est indiquée dans la loi et en prouvant qu'il a satisfait à ses obligations militaires dans le pays de sa famille.

Les commentateurs regardent ces individus comme *français de naissance*, avec faculté temporaire de répudier la qualité de français ; ils sont français, *sous condition résolutoire*.

Avant 1889, le cas de Gambetta était réglé par l'article 8 du Code Civil, ainsi conçu : « Tout individu né en France d'un étranger pourra, dans l'année qui suivra l'époque de sa majorité, réclamer la qualité de français », et le fait de se laisser ou de se faire inscrire sur la liste du recrutement était considéré comme équivalent à la déclaration prévue par la loi. Le fils d'étranger né en France était français, s'il manifestait son intention de l'être ; il était français *sous condition suspensive*.

Tel aurait été le cas de Gambetta, en supposant qu'il serait né à Cahors ; il ne serait donc pas exact de dire, dans ce cas, qu'il n'était pas né français et que la France n'était pour lui qu'une patrie adoptive ; il n'avait pas, comme le dit improprement M. Emile Olivier, à se faire naturaliser. Né en France, il bénéficiait de la présomption légale qui rangeait parmi les français d'origine tous les jeunes gens qui, dans l'année de leur majorité, ne profitaient pas de la faculté qui leur était laissée de répudier la nationalité française.

ZANIPOLO.

***

Jean-Baptiste Gambetta, mort en 1841 à Celle-Ligure, laissa cinq enfants : deux filles, trois fils, l'un d'eux, Joseph, père du grand orateur, avait déjà depuis longtemps quitté sa patrie, la province de Gênes, pour venir fonder à Cahors une épicerie, avec, comme enseigne, cette appellation un peu bizarre *Bazar Génois*. Michel, son frère, tenait dans la même ville une boutique de faïencerie. Joseph, légitimement uni à la fille d'un pharmacien cahorsain, en 1837, ne vit pas longtemps sa demeure sans enfants, Léon d'abord, une fillette ensuite, Benedetta, vinrent bientôt égayer l'humble boutique.

Voici d'après l'ouvrage d'Alfred Barbou l'acte de naissance du célèbre républicain :

Ce trois avril 1838, à une heure du soir, acte de naissance de Léon-Michel, enfant du sexe masculin, né le jour d'HIER à huit heures du soir, fils de Joseph-Nicolas Gambetta, marchand, âgé de 24 ans ; et de Magdeleine Massabie, âgée de 23 ans ; mariés, demeurant à Cahors, place Royale, sur la déclaration qui nous a été faite par la sage femme Catherine Bouyssou, qui a elle-même présenté l'enfant.

Témoins, Pierre Valet, militaire retraité, âgé de 46 ans, et Martin Combelle, ex-militaire, âgé de 36 ans, domiciliés en cette ville, constaté suivant la loi par nous Jean-Michel-Louis-Auguste Berton, adjoint, officier de l'état civil de la commune de Cahors ; la déclarante et les témoins ont signé avec nous le présent, après lecture faite.

Signé : Joseph Gambetta père, Catherine Bouyssou, Valet, Combelle et Berton, adjoint.

Quelque intermédiairiste de Cahors pourra facilement comparer ce texte avec l'original ; puis, j'espère avoir sur cette question d'autres opinions, moins livresques et infiniment plus autorisées que la mienne.

Consulter : *Gambetta*, par Alfred Barbou, in-16, Paris, librairie universelle d'Alfred Duquesne, s. d. [1879]. chap. Ier, passim.

Discours et plaidoyers choisis de Léon Gambetta, 6e mille, Paris E. Fasquelle, édit. 1901 : Notice biographique par Joseph Reinach, p. 1. ALBERT DESVOYES.

* * *

On avait essayé naguère de nous prouver que Gambetta était israélite. On conteste aujourd'hui qu'il soit né à Cahors. C'est un passe-temps comme un autre, mais il fallait attendre au moins la disparition de tous les Cadurciens qui ont vu naître le Dictateur. Le Ier janvier 1883 nous allions, Emmanuel Arène et moi, faire dresser à la mairie de Sèvres l'acte de décès de notre illustre ami. Cet acte établi sur papiers authentiques et signé de nous deux comme témoins, porte « Léon-Michel Gambetta né à Cahors le 2 avril 1838 ». MARCELLIN PELLET.

—

Thomas Géraud en Angoumois et le fief de Langalerie (LXI, 780). — Thomas Géraud, dont la fille Anne épousa le 8 novembre 1598 Yriex de Gentil, était seigneur de Langallerie, en Anjou. Anne Géraud porta à son mari cette terre de Langalerie ; leurs descendants portèrent les qualifications de seigneur et marquis de Langalerie. Le dernier du nom Frédéric-Philippe, de Gentils, marquis de Langalerie, né en 1797, était capitaine en 1839 et sembla n'avoir pas contracté d'alliance ; il avait pour sœurs Nathalie de Gentils, mariée, en 1833 au baron d'Hagguer, et Justine mariée, en 1833, à Jules de Rotenham.

Les Géraud qui vinrent se fixer dans les environs de Sainte-Foy au XVIIe siècle avaient une terre dans la paroisse de Saint-Quentin de Baron, appelée *Langalerie*. Le premier que nous voyons qualifié seigneur de Langalerie est Jacques de Géraud, marié à Suzanne de Laroche qui fait son testament en 1628 ; elle nomme légataire universel Antoine de Géraud, né en 1615, fils de Jean de Géraud, sieur de Grandbois et de Marguerite de Carrégeolles, mariée le 16 mai 1635 à Philippe Bourgoin ; il testa à Langallerie en 1652. D'eux descendent les Géraud de Langallerie actuels. Descendaient-ils de Thomas ? Ont-ils donné à la terre de Saint-Quentin, le nom de celle que Thomas possédait en Anjou ? PIERRE MELLER.

La Châtre, colonel d'état-major (LX, LXII, 76, 250). — Comme suite aux très intéressants et très exacts renseignements fournis par M. Pierre, dans l'*Intermédiaire* du 20 août, voici, en négligeant les branches collatérales, la filiation en ligne directe de la famille de la Chastre d'Issoudun :

1) Jean de la Chastre le jeune, écuyer, seigneur de la Foucher, épouse Marguerite Prévost, qui était veuve le 1er mai 1550.

2) Noble homme Antoine de la Chastre, seigneur de Lorray, épouse honneste dame Marie Arthuys, (des seigneurs du franc-alleu de l'Arthuys), qui était veuve le 8 février 1609.

3) Noble maître Guillaume de la Chastre, seigneur de Charnay, conseiller et grenetier pour le roi au grenier et magasin à sel de la ville d'Issoudun, cité dans un acte du 30 janvier 1642, comme marié à Catherine Pearron, fille de Philippe et de Marie de la Chastre.

4) Noble maître Claude de la Chastre, seigneur de l'Herbé, avocat au Parlement, baptisé le 13 septembre 1635, épouse Marie de la Chastre des Planches, était veuf le 31 août 1687.

5) Philippe de la Chastre, baptisé le 26 août 1667, écolier en philosophie le 31 août 1687, seigneur de l'Herbé, le 3 octobre 1733, marié, le 16 juillet 1696, à Anne de Lestang, fille de François, seigneur de Rochepeau et d'Anne Pearron.

6) François de la Chastre, seigneur d'Availles et de Linoy, épouse en 1729, Anne Robin, fille du seigneur des Riaux et sœur du seigneur de la Cotardière.

7) Pierre de la Chastre, baptisé à Issoudun, le 24 octobre 1736, épouse Anne Gaignault.

8) Pierre Denis de la Chastre, colonel, baron de l'Empire, né à Issoudun le 7 novembre 1763, décédé le 27 juillet 1820, épouse, le 13 avril 1803, Elisabeth Seonnet, dont 4 enfants :

a) Eugénie Constance de la Chastre, née le 21 février 1805.

b) Pierre-Charles-Alphonse de la Chastre, né le 20 janvier 1810.

c) Ferdinand-Louis-Auguste de la Chastre, né le 11 juillet 1811.

d) et enfin Claude-Maurice de la Chastre mon grand'père, né le 14 octobre 1814, décédé le 9 mars 1900 à Paris, seul survivant de ses frères et sœur, et dernier du nom

Cette généalogie, qui n'a jamais été publiée, à ma connaissance, ressort d'une pièce en ma possession, provenant de l'ancien cabinet d'Hozier, portant la date de 1746

Elle a été annotée et complétée vers 1776 par un d'Hozier que je crois être Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny. J'ai ajouté les dernières générations.

Une autre petite généalogie, datée du 7 février 1776, de la même écriture que les annotations de la précédente, porte cette mention : « Dans le brevet d'armoiries que mon grand'oncle (je suppose qu'il s'agit de Charles-René d'Hozier) a donné à Claude de la Chastre, seigneur de Liennay, il a donné les armes des bons La Chastre ». Ce Claude de la Chastre était le frère aîné d'un des précédents.

Une troisième pièce : « Etats des titres produits par M. de la Chastre à M. le Président d'Hozier le 7 février 1776 » indique que le brevet d'armoiries en question a été délivré le 26 septembre 1698.

Je possède un assez grand nombre de documents sur cette famille dont le nom s'écrivait indifféremment de la Châtre, de la Chastre et très souvent Delachastre.

Je serais désireux de savoir s'il est possible de rattacher Jean de la Chastre le jeune, seigneur de la Foucher, à une des branches de la maison de la Chastre dont la filiation est prouvée.

D'après l'*Intermédiaire* du 20 août, il pourrait être un des petits-fils de Jean de la Chastre seigneur du Plaix, et de Marguerite Dorlief, qui sont cités dans tous les ouvrages généalogiques.

Je serais reconnaissant à toute personne qui voudrait bien communiquer, soit à l'*Intermédiaire*, soit à moi directement, des renseignements concernant les La Chastre d'Issoudun. H. DE BENNETOT.

—

Lemaistre de Villiers (LXII, 220, 352). — Au lieu de : Mo*u*stiers Mérinville, lire : Mo*n*stiers Mérinville.

et au lieu de : Etienne d'Anjor*v*ant, lire : Etienne Anjo*r*rant.

GEORGES MARESCHAL.

—

Une étrange affaire au XVIIIe siècle La comtesse de Saulx-Tavannes (LXII, 334). — 1° C'est Saulx-Tavanes qu'il faut écrire.

2° La comtesse de S.-T. à laquelle il est fait allusion, Marie-Catherine Daguesseau était née le 3 février 1683.

3° La légende racontée par M. Maurevert est simplement empruntée aux mémoires attribués à la marquise de Créqui (I 186-187)

4° La *Gazette de France* du 29 janvier 1729 avait annoncé la mort de ladite comtesse comme ayant eu lieu à Paris quatre jours auparavant.

(Voyez L. Pingaud, *Les Saulx-Tavanes*, p. 242 et suiv.)

Hâtons-nous de couper les ailes à ce nouveau canard !

J. G. BORD.

—

Le château de Mme de Sévigné (LXII, 280). — C'est sous cette désignation qu'un journal illustré, la *Mosaïque de l'ouest*, je crois, a publié une vue de cette demeure, il y a une soixantaine d'années ; le texte qui accompagnait le dessin renseignerait sans doute notre confrère. CÉSAR BIROTTEAU.

—

Villèle (LXI, 193, 840, 980 ; LXII, 255, 354). — Puisque le collaborateur X. V. veut bien m'offrir des renseignements complémentaires, je fais appel à son obligeance. Voici le but de ma question.

En 1830, était précepteur dans la famille de Villèle, un jeune abbé non engagé dans les ordres qui impriment un caractère définitif, M. A. P. qui s'est fait plus tard un nom dans les sciences et a été professeur de faculté en province. Il était mon parent par alliance, et la famille m'ayant chargé de réunir les éléments d'une notice biographique, j'ai voulu préciser le fait de son préceptorat chez les Villèle. D'après des notes prises par A. P. il était à Paris lors des journées de juillet 1830 ; mais je suis un peu dérouté en apprenant, par l'état précis donné par le collaborateur X. V. que en 1830, le comte de Villèle avait deux filles en âge de faire leur éducation, et non deux fils, comme on le croyait d'après les traditions orales de ma famille. Qu'un jeune abbé, A. P. avait alors 24 ans, de bonnes mœurs et de bonne famille ait été chargé de l'éducation de deux jeunes filles de dix-neuf et seize ans, le fait n'aurait rien de très extraordinaire, tout de même il serait à noter. Mais comment se fait-il que dans la famille on ait invariablement

conservé l'impression que A. P. avait eu pour élèves deux jeunes gens ?

Je me demande donc s'il n'y aurait pas eu un autre Villèle, un frère, peut-être, du ministre de Louis XVIII et de Charles X.

Après la Révolution de 1830, A. P. quitta définitivement la soutane et entra, toujours comme précepteur, dans la famille de Charnacé qui habitait à Paris rue de Lille. Le collaborateur X. V. ou tout autre érudit familier de l'*Intermédiaire*, pourrait-il me donner quelques précisions sur l'état de cette branche de la famille en 1830 et dans les années qui suivirent ?

H. C. M.

—

Origine des supports en armoiries (LXI, 55, 200, 246). — Après la réponse si documentée de M. le baron du Roure de Paulin, il peut sembler que le sujet soit épuisé, et je désire seulement faire part de quelques remarques qui m'ont été suggérées par l'étude d'une petite partie (2.000 environ) des sceaux de particuliers renfermés aux Archives de la Côte-d'Or.

Les sceaux du XIIIe siècle sont peu nombreux, mais ceux des XIVe et XVe siècles se comptent par milliers et l'on peut suivre pas à pas la formation des supports et des cimiers

A la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe, le sceau comporte un écu droit simplement ou un écu penché sommé d'un casque disproportionné qui semble effacer la partie principale. Le blason est séparé de la légende par des arceaux gothiques en nombre variable ; il n'y a place ni pour un cimier ni pour des supports.

En 1307, le sceau de Guiot de Juilly n'a pas de cimier, mais l'écu est supporté par deux faisans ; en 1311, Pizdoe n'a pas de cimier également et a pour supports deux lions assis ; en 1325, je trouve le premier blason complet, avec cimier et supports, sur le sceau de Chastoillon, bailli de Dijon. Faut-il en déduire que les supports sont nés avant le cimier ? Le nombre de sceaux examinés n'est pas suffisant pour amener cette conclusion.

Cependant la série des sceaux portant un cimier sans supports devient plus grande dans la suite et l'on peut citer ceux de Villars, en 1336 ; de Chaudenay, en 1340 ; de Damas, en 1340 ; de Montjustin, en 1342 ; de Janley en 1343 ; de Plancey, sire de Praelain, en 1348.

En 1305, Dostun, sire de Montjeu, porte l'écu avec casque simplement, puis en 1344 il y ajoute un cimier ; en 1343, Musigney a son écu en bannière et en 1344 apparaît le cimier ; il en est encore de même pour Foulque de Villefrey qui, en 1343, porte l'écu simple, en 1345 somme le casque d'un cimier, et pour Gillans dont le sceau de 1346 est simple et qui, en 1347 l'augmente d'un cimier.

D'autre part, en 1346, Dinteville, sire de Polisy, n'a pas de cimier et fait supporter son écu par deux femmes agenouillées. Enfin les blasons deviennent complets avec cimier et supports sur les sceaux de Pellete, lombard de Chaussin, en 1345 ; de le Coc, avocat à Paris, en 1348 ; de Jean Germain, avocat en Champagne, en 1348 ; de Vergy, sire de Mirebel en 1349.

C'est tout ce que j'ai relevé dans une longue série ; mais à partir du milieu du XIVe siècle, le nombre des supports augmente rapidement pour se généraliser au commencement du XVe siecle, pour les familles nobles, s'entend.

Il y a aussi le support à une seule figure que Palliot appelait *tenant*. En 1325, Hugue de la Perrière fait tenir son écu par un ange à senestre ; en 1329, l'écu de Varennes, damoiseau, est posé sur la poitrine d'une aigle qui le tient La noblesse n'usa que peu de cette figure, mais la bourgeoisie s'en empara, ainsi que les officiers de nos ducs, non anoblis. Ne pouvant timbrer leurs armes d'un casque, ils plaçaient leur écu droit, sur la poitrine d'un ange principalement ; on trouve aussi des vieillards, des sauvages, des sirènes et plus rarement des lions ou des aigles.

Je compte donner, dans un avenir prochain, un travail complet, au point de vue héraldique, sur les sceaux de Bourgogne, dont l'ouvrage en préparation par les soins du ministère de l'instruction publique ne fera qu'effleurer le sujet, en raison du petit nombre de sceaux qui seront cités.

Les sceaux provenant de l'ancienne Chambre des Comptes de Dijon intéressent non seulement notre province, mais le Nivernais, la Franche-Comté, la Champagne, l'Ile-de-France, l'Artois, la Flandre

et les Pays-Bas dits autrichiens, autrefois possédés par les ducs de Bourgogne.

PALLIOT LE JEUNE.

—

Famille du Bois. Armoiries (LXII, 281). — Le nom de ce prélat s'écrivait souvent en deux mots. ST-S.

—

Armoiries à déterminer : 3 pommes (LXII, 111, 256). — Le docteur artésien Pomme, médecin consultant du roi Louis XVI, assez connu par son *Traité des Vapeurs*, qui fut un précurseur de l'hydrothérapie dans les maladies nerveuses, avait pour armes parlantes, *3 pommes posées deux et un*. On les trouve sur de nombreux ex-libris provenant de sa bibliothèque aujourd'hui dispersée. A. L.

—

Bellange eques in incide (LXII, 222). — Cela veut dire apparemment « gravé par le chevalier Bellange ».

Jacques Bellange, graveur à l'eau-forte et au burin, est né à Nancy et suivant Ch. Le Blanc, le 15 octobre 1594 il fut dans cette ville l'élève de Claude Henriet « quoique plus âgé » dit Bonnardot ; ce qui est une erreur. Là, il eut pour condisciples Israël Henriet, Cl. Deruet (que le catalogue du Louvre appelle Ch. Dervet) et Jacques Callot ; comme eux, il fit le voyage de Rome et revint se fixer dans sa ville natale où il est mort, dit-on, vers 1638, âgé de 44 ans. Suivant Florent Le Comte, son œuvre se compose de 47 pièces. Le Blanc n'en décrit que 45. Il a quelquefois signé *Bel* et quelquefois son nom entier avec la qualité de chevalier qu'il tenait sans doute du duc de Lorraine. Les *Archives de la Société des collectionneurs d'ex-libris* 1895, p. 7, lui attribuent un bel ex-libris de Melchior de la Vallée daté de 1614, ce qui est un peu douteux, car il n'aurait eu alors que 19 ans. CÉSAR BIROTTEAU.

—

Médailles à l'effigie de Jeanne d'Arc (LX, 897). — A défaut d'indications numismatiques, j'espère que les lignes suivantes, en marge de la question, il est vrai, intéresseront M. Patri de Chourcès, voire quelques autres intermédiairistes.

Le Musée d'Orléans pourrait s'enorgueillir, à bon droit, paraît-il d'une tête de la Pucelle, débris de statue (?) catalogué faussements au dire de certains, sous le nom de tête de saint Maurice, en 1899 du moins.

Autre renseignement : le Musée des Archives Nationales possède, dans un registre du Parlement, un croquis assez grossier, représentant Jeanne presque en pied, la tête de profil, elle tient de la dextre une sorte d'étendard, de la senestre, une arme blanche qu'à mon grand regret je ne peux identifier ; les cheveux dénoués descendent un peu au-dessous de la nuque ; l'attitude générale, naïve et gauche, fait légèrement sourire. Remarque capitale : l'héroïne fut dessinée, de chic peut-être, mais qu'importe, le surlendemain même de la victoire d'Orléans. Donc, c'est à peu près aussi documentaire qu'un portrait dans les quotidiens de notre temps, le *Matin*, par exemple.

On pourra consulter utilement *le Magasin Pittoresque*, année 1899 et 1906.

ALBERT DESVOYES.

—

Gargantua (LXI, 223, 313, 647, 873 ; LXII, 205, 308). **« Ubu, roi », pièce de M. A. Jarry.** — Ne faut-il pas chercher tout uniment l'origine de ce nom dans *gargante*, un mot de la langue de Mistral qui signifie *gosier* ?

Telle est du moins l'opinion de Louis Moland dans son glossaire rabelaisien.

Œuvres de Rabelais, Ernest Flammarion, édit., tome VII, page 92.

ALBERT DESVOYES.

* * *

Il me semble qu'on cherche « midi à quatorze heures » pour l'origine du nom de Gargantua. Dans *Rabelais*, est-ce que Grandgousier ne dit pas à sa femme lors de la naissance de l'enfant monstrueux : *Quel grand gars tu as?* Ainsi il fut appelé Gargantua.

Le nom du père Ubu semble à M. Jacques Renaud une assonance, avec le caractère du personnage. Nous pouvons bien dire maintenant le secret de la farce dont le pauvre Jarry tira une sorte de notoriété.

Ubu était le surnom donné à un *pion* du lycée de Nancy par les potaches qui le brimaient et le « chahutaient » sans pitié. Périodiquement au plafond de l'étude se balançait le traditionnel bonhomme en papier mâché avec l'inscription :

Aspice Ubu pendu
Quod librum n'a pas rendu ;

Si librum reddidisset
Ulbu pendu non fuisset.

Jarry, avec l'un de ses camarades du lycée (aujourd'hui colonel d'artillerie) composa une pièce macaronique en 3 actes sur Ubu, qui circula manuscrite dans les classes supérieures.

Dix ans plus tard, Jarry ayant retrouvé cette pochade, la retoucha, l'augmenta et la remit à Mr. Lugnë Poë, directeur du théâtre de l'Œuvre. Celui-ci, avec le concours du musicien Claude Terrasse, avec le comédien Gémier, avec le critique Henry Bauër, imagina de mystifier le public et les écrivains hostiles au théâtre de l'Œuvre en présentant *Ubu roi* comme une manière de première d'*Hernani* de la farce outrancière et du verbe brutal. La mystification dépassa l'espérance de ces messieurs. La majeure partie de la critique dramatique s'y laissa prendre, s'indigna, fulmina l'anathème contre le sujet et la forme.

La représentation (décembre 1896) excessivement turbulente, coupée par les sifflets, les cris de colère, les interpellations de la salle à la scène, s'acheva dans les bravos et les rires de ceux qui étaient dans le secret de la farce.

L'incohérente turlupinade commençait par cette phrase héroïque d'Ubu à sa moitié :

« Comme vous êtes laide ce soir, mère Ubu ! Est-ce parce que nous avons du monde à dîner ? »

Chaque réplique d'Ubu était hachée par le mot héroïque dont, paraît-il, l'excellent amiral Pottier scandait ses discours. Mais Ubu y ajoutait un *r* pour finir avec la consonance *dre*. La troisième fois qu'il répéta les six lettres :

— *Mangre*, lui cria-t-on d'une loge.

La petite partition de Claude Terrasse était très bouffonne, surtout « la chanson du décervelage » et n'a pas peu contribué à la réputation de ce musicien. Alfred Jarry qui depuis ne produisit rien de notoire, a pu se croire un auteur de grand poème héroï-comique, grâce au tapage d'*Ubu roi*. JACQUES RENOUX.

—

« Le curé de Bayeux et d'Auberée » (LXII, 283). — Ce conte se trouve sous le titre : *De l'evesque qui benei lo c...*, dans le t. III, p. 178, du *Recueil général des fabliaux*, publié par A. de Montaiglon et G. Raynaud (Jouaust, 1872-90).

D'HEUZEL.

—

L'An Quarante (LXII, 338). — La question a été traitée dans nos colonnes, tomes VII, 268, 321 ; X, 137, 586.

OROEL.

—

« Rappelle-toi », de Musset (LXII, 166, 309). — Les intermédiairistes musiciens apprendront peut être avec intérêt que la fameuse romance sur les paroles : « Vergiss mein nicht » n'est certainement pas de Mozart.

Il s'agit-là, sans aucun doute, d'une contrefaçon quelconque ou d'une adaptation de ces mêmes paroles sur un air connu de l'auteur de *Don Juan*.

ALBINONI.

—

Cadet Rousselle (LXII, 113, 198, 362). — Dans l'*Intermédiaire* du 10 août, M. Auguste Nicolas attribue la chanson de Cadet Rousselle au chevalier de Chenu et admet avec l'abbé Fortin que Roussel était un huissier d'Auxerre.

Il y a cependant des raisons de penser que Cadet Rousselle était, au contraire, le sobriquet populaire d'un personnage très connu à Paris. Lequel ? c'est un mystère qui n'a pu être éclairci jusqu'à ce jour. *Larousse* déclare : « origine inconnue ».

Mais il faut considérer que la chanson contient les deux vers suivants :

Cadet Rousselle plein d'ardeur
Comme Chenier se fit acteur.

J'avoue ignorer si Marie-Joseph Chenier, auteur du *Chant du départ*, est jamais monté sur les planches, mais il vivait quand la chanson a paru et c'est évidemment lui qui se trouve désigné.

D'autre part, si cette chanson dépourvue d'esprit et de valeur littéraire, a obtenu un succès dont l'écho subsiste encore aujourd'hui après plus de cent ans, puisque l'imagerie d'Epinal continue de l'imprimer, c'est qu'elle était devenue très populaire au jour même de son apparition, et pour cela, il faut qu'à défaut de mérite, elle ait visé et raillé un personnage plus en vue qu'un modeste huissier d'Auxerre. PHILIPPE LEROY.

Eucalyptus : étymologie (LXII, 114, 314). — L'étymologie est bien celle indiquée par notre confrère, mais « je couvre bien » ou « bien couvert » ne s'applique pas à l'ombrage de l'eucalyptus Il s'agit des étamines qui sont enfermées, *bien couvertes*, dans une corolle en forme de coiffe, presque fermée, qui retarde leur épanouissement Telle est l'origine du nom d'eucalyptus. ALB. M.

* * *

Eucalyptus veut dire *bien couvert* ; ευ καλυπτος, comme *benedictus* signifie *béni*. Pour exprimer *couvrant bien*, il faudrait un mot correspondant, par exemple, en continuant notre comparaison, à *benedicens*, quelque chose comme *Eucalyptans*.

Le *Dictionnaire des Sciences* de Privat-Deschanel et Focillon explique ainsi ce mot :

« ... *parce que le limbe du calice se détache comme un couvercle...* », et plus loin, il insiste « *calice presque globuleux, se détachant circulairement comme un opercule au moment de l'épanouissement* ».

Jusque là donc, la fleur est *bien cachée*, calice et corolle formant une sorte de coiffe que rejettent en s'épanouissant les nombreuses étamines.

La terminologie, ici comme souvent, est donc un précieux auxiliaire pour le savant, en fixant dans sa mémoire une particularité organique de la plante.

F. BARGALLO.

* * *

Cet arbre est bien nommé, par antiphrase, car ses feuilles ont beau être abondantes en Australie, elles ont la propriété de présenter toujours leur profil au soleil, qui traverse le feuillage.

O. S.

—

Inscription triquêtriale (LXII, 8, 141, 258). — Non, certes, il ne faut pas être grand clerc en hellénisme, pour rétablir en leur ordre vraisemblable les syllabes du mot ΠΑΝΟΡΜΙΤΑΝ. Il suffit d'y penser. Ce sont souvent les choses les plus simples, qui, à cause de cela même, échappent aux chercheurs les plus avertis. Aussi, voyons-nous sans étonnement un de nos collègues, bon helléniste certainement, donner, du mot qui nous occupe, une interprétation aussi élégante que scientifique, mais bien différente de la nôtre !

Je suis plus surpris, je l'avoue, de lire (col. 259)... *la trinACRYE NAPOLITAINE*.. alors que *la trinACRIE* est plutot, et, *SANS Y GREC .. SICILIENNE.*

F. BARGALLO.

* * *

Je me fais un plaisir de remercier bien sincèrement mes aimables confrères Ibère, VAT, SXT, Vico Beltrami, Bargallo, Arch. Cap, Quisetti et T. pour leur empressement à répondre à ma question.

La très grande majorité se rallie à la solution qui repose sur une interversion des trois mots grecs. Il est si naturel de penser que la solution se trouve dans une phrase qui a un sens, plutôt que dans une phrase qui a l'air de n'en point avoir, que c'est bien à cela que je m'étais d'abord arrêté. Et puis je ne me soucie pas non plus d'affronter les traits mordants que nos sympathiques ophélètes ne marchandent pas à ceux qui, comme moi, n'ont pas la science infuse Non, ce petit bout de problème n'est pas le *Chemin des Anes* auquel fait allusion M. E. Grave. Sa solution est si peu fatigante que c'est bien la première qui s'est présentée à moi. — J'ai eu le tort de n'en point souffler mot dans ma question. — J'avais aussi pensé, avec Ibère, ou avant lui, un peu, à cet Antonio Beccadelli — *Il Panormita* — dont Ludovic Lalanne, dans ses *Curiosités Bibliographiques* cite un fragment du Liv. V des *Epîtres* — lettre au roi de Naples Alphonse V, écrite entre 1455 et 1458, année de la mort de ce protecteur des Arts, et qui mieux est, aussi des Artistes.

Evidemment il était bien séduisant, en lisant ΠΑ ΝΟΡΜΙ ΤΑΝ, d'y voir une marque d'origine, ou bien un ex-libris du Beccadelli. Cela était simple au possible, et facile, et commode. J'ai été bien tenté par la solution Beccadelli, je l'avoue.

Mais voilà ! Cela ne *marche* pas ! Voici pourquoi.

Si vous voulez bien jeter les yeux sur le dessin, vous ferez, comme moi, deux remarques :

1° Il est naturel de commencer la lecture de l'inscription — de n'importe quelle inscription — par la gauche, plutôt que par le sommet de la figure.

2° Entre ΤΑΝ et ΠΑ entre ΠΑ et ΝΟΡΜΙ,

point de séparation, sauf l'intervalle ordinaire entre mots distincts (ce qui me paraît condamner la solution au mot unique ΠΑΝΟΡΜΙΤΑΝ). Au contraire, entre ΝΟΡΜΙ et ΤΑΝ, se trouvent trois petites choses ornementales qu'il est logique de considérer comme des motifs placés pour séparer la fin de cette phrase en cercle de son commencement. C'est une espèce de point final, si j'ose dire.

En ajoutant à ce motif tout graphique la raison qui repose sur l'instinct qui pousse les hommes — lesquels lisent en général de gauche à droite, sauf les races jaunes — à commencer, par analogie, d'écrire par la gauche pour finir à droite, cela me paraît deux fois suffisant, encore qu'une fois nécessaire, pour donner trois fois raison à notre perspicace et savant confrère M. Daron, — que j'avais réservé pour la fin — en donnant la palme à *La Toute Belle*, aussi charmante qu'ingénieuse, et certainement seule exacte solution. Car je crois bien qu'il faut voir là trois mots distincts, ce qui m'empêche de donner à V. A. T. le rang d'*ex-æquo*, avec son confrère Daron, à moins que l'on ne connaisse des mots morcelés pour une cause d'ornementation analogue. Dans ce cas il se pourrait que je me visse à la tête de deux explications parfaitement bien venues.

En tout cas, voilà deux traductions de ΤΑΝ ΠΑ ΝΟΡΜΙ qui donnent tort à T., lequel déclare que cela ne signifie rien.

A SXT, je répondrai qu'il s'est glissé un erratum dans ma question (LXII, 8) ; j'avais écrit, ligne 3 *tout à fait IN intéressant* et non *intéressant*, ce qui rendait ma phrase peu claire. En l'espèce, il s'agit d'un *Rituale* très ordinaire, dont les premières pages manquent, ce qui rend encore plus difficile la possibilité d'attribuer à Beccadelli la propriété du livre, puisque la date fait défaut.

Moralité : ne pas céder trop vite aux apparences faciles et aux interprétations commodes (ceci dit non pour nos charmants confrères, mais pour tous, moi le premier, et à propos de tout).

JACQUES RENAUD.

—

Taon. Le grec dans la langue française (LIX ; LXI, 261, 488, 712, 986 ; LXII, 201). — Si je reviens d'un mot sur la question, c'est simplement pour que le très convaincu Daron ne s'imagine pas, si sa réponse reste sans riposte, qu'on lui donne raison, comme il se figure très à tort que les amis de M. Ragon ont donné raison à son ami l'abbé Espagnolle (dont je connaissais depuis longtemps la réponse). Mais l'*Intermédiaire* n'est pas fait sans doute pour qu'on y échange indéfiniment des remarques de linguistique élémentaire. Et il y a des cas où la discussion, du reste, est inutile : à des actes de foi, rien à répondre. Que, contre toutes les données de la science historique et linguistique admise en tout pays, quelques personnes croient que des colonies doriennes ont peuplé la Gaule, qu'un peuple ne change jamais de langue, et que par conséquent le français est du grec, je ne vois pas le moyen de leur enlever cette persuasion, à laquelle elles semblent tenir. La linguistique et l'histoire, après tout, ne s'en porteront pas plus mal. Quelques isolés prétendent bien, de temps en temps, avoir trouvé la quadrature du cercle, ou prouvé que le soleil tourne autour de la terre. Cela ne fait de mal ni à l'astronomie, ni aux mathématiques.

IBÈRE.

—

Pleurer comme un veau (LXII, 340). — Gargantua « menant le dueil » de la mort de sa femme Badebec (1er livre du *Pantagruel*), « pleurait comme une vache, mais tout soudain riait comme un veau, quand Pantagruel lui revenait en mémoire ».

On fixe à l'année 1532 ou au commencement de l'année 1533 la date de l'apparition, en librairie, de ce premier livre.

J. P.

***

Je n'ai en ce moment, à la campagne, aucun exemplaire de Rabelais à ma disposition Mais il me semble bien me souvenir que, lorsque Gargamelle meurt en mettant au monde Garguantua, Rabelais nous dit que, devant sa femme morte, Grangousier « plourait comme un veau », mais que, en regardant son fils nouveau-né, « il riait comme une vache ». Or, Rabelais étant mort, si je ne me trompe, en 1553, cette citation est très antérieure à celle de 1589, à propos de laquelle le Dr Cabanès pose sa question. Il y aurait même, semble-t-il, à rechercher si l'expression « rire comme une vache » est

une simple fantaisie rabelaisienne ou constitue au contraire une locution populaire d'un usage courant. M. S.

—

Moisissure des livres (LXII, 283). — Divers moyens ont été proposés pour « empêcher l'humidité d'envahir les livres d'une bibliothèque *encastrée dans un mur humide* ». En voici un indiqué par M. Jules Cousin (*De l'organisation et de l'administration des bibliothèques*..., p. 144) : « Il consiste à donner au mur plusieurs couches d'huile bouillante, et à le recouvrir ensuite de feuilles de plomb laminé, que l'on fixe avec de petits clous. On peut alors, sans inconvénients, en approcher les rayons. Ce procédé, un peu dispendieux sans doute, est très sûr, et il serait opportun de l'employer lorsqu'on a de grandes surfaces atteintes par l'humidité. »

Voici deux autres procédés moins coûteux, conseillés par M. Jean Fugairon, architecte, dans son *Recueil de procédés pratiques* (pp. 327-328) :

1° Enduire de la composition suivante les murs humides :

Eau	1 litre ;
Gélatine	500 grammes ;
Bichromate de potasse	50 grammes.

« En somme, c'est un badigeonnage à la colle forte, dans laquelle on a dissous une certaine quantité de bichromate de potasse. Ce procédé est fondé sur ce fait que la gélatine, qui contient du bichromate de potasse, devient insoluble dans l'eau quand elle a été exposée à la lumière ; on ne peut l'appliquer utilement que dans les lieux éclairés par la lumière du jour : dans une cave, il serait absolument inefficace. »

2° Pour combattre l'humidité des murs crépis au plâtre, M. Jean Fugairon conseille la composition suivante :

Cire jaune	100 grammes ;
Essence de térébenthine	4 kilogrammes

« On tient la composition sur des cendres chaudes ; on chauffe d'abord avec une coquille pleine de charbons ardents une certaine surface du mur ; quand on juge que ce pan de mur est assez sec, on y étend la composition avec un gros pinceau ; elle pénètrera jusqu'à un centimètre dans le mur ; on recommence à la place suivante, » etc., jusqu'à ce que toute la surface soit ainsi badigeonnée.

ALBERT CIM.

***

Le sujet a été déjà longuement traité ici. On peut essayer du procédé suivant qui m'a réussi. Placer derrière les volumes sur chaque rayon deux verres remplis de chaux vive qu'on change quand elle a foisonné en absorbant l'humidité, et un verre à demi plein d'essence de térébenthine. Dans les pièces humides éviter soigneusement l'emploi des bibliothèques vitrées. Ne pas craindre la poussière qui protège plutôt les livres contre l'humidité.

M. P.

—

Compter les laveuses (LXI, 956 ; LXII, 150, 316). — Même coutume dans l'*Ouest*. Je me souviens qu'ayant fait ce beau geste, étant étudiant en médecine à Nantes, vers 1882, je fus abreuvé de sottises !.. Ce doit être une coutume générale, dont l'explication est bien celle donnée. ELL.

—

Le feu grégeois (T. G., 346 ; LIX ; LX ; LXI ; LXII, 317). — Le feu grégeois nous est certainement plus connu que la composition de la chartreuse ou que l'eau de Cologne, que tout le monde peut fabriquer. En effet il ne se composait que de trois substances, minutieusement décrites par un vieil auteur : deux essentielles huile commune et pétrole naturel, et une secondaire tirée d'une plante d'Orient, ayant uniquement pour but de rendre ce liquide plus adhésif (sur le bois des échafaudages, des tours roulantes ou des machines de guerre, qu'il s'agissait d'incendier avec ce fluide combustible).

Ce vieil auteur a en outre la bonté de nous décrire dans les plus grands détails *le brûlot*, qui servait à le lancer du haut des remparts sur l'ennemi L'eau ne l'éteignait pas ; puisque ce liquide poisseux surnageait, pour brûler à l'air libre. Mais on pouvait aisément l'étouffer sous une couche de sable, en le privant d'air comburant. Surtout, on recommandait bien de ne pas lancer *le brûlot* trop fort ; sans quoi, il se serait tout de suite éteint, sous l'influence du vent, dans sa trajectoire.

Maintenant, il faut tout dire : ce sont les Croisés qui l'ont appelé *feu grégeois*, du

nom des grecs de Byzance ; mais les Byzantins, qui l'avaient connu des Perses (sous Constance notamment), l'appelaient comme eux l'*huile médique* : attendu que c'étaient les Mèdes, qui l'avaient inventé. Ils tiraient en effet leur pétrole du Caucase, depuis un temps immémorial ; et Bakou, sur les bords de la mer Caspienne, en était le grand entrepôt : on y parlait quarante-deux langues !

Il est à peine besoin de dire que cette 3e substance épaississante (probablement une gomme résine), soluble dans ce liquide oléagineux, jouait un rôle tellement secondaire, qu'elle a pu varier dans le cours des siècles, avec les diverses espèces de feux grégeois. Nous avons soin de ne donner ici que la formule primitive du feu grégeois, *connu des Grecs de Byzance* et provenant de l'huile médique, la seule qui nous intéresse. Dr BOUGON.

—

Le chien de Montargis (LXII, 219, 323). — La légende du chien de Montargis et du chien d'Aubry de Montdidier n'aurait-elle point quelque rapport avec celle du *Chien L'Abri*, si connue en Vendée ? Il serait intéressant de comparer.

ELL.

* * *

Dans un des squares de la ville de Montargis se trouve un groupe en bronze, œuvre du sculpteur Debrie, représentant le combat de Robert de Macaire et du fameux chien. NABOR.

* * *

D'après Wulson de la Colombière, qui raconte cette curieuse histoire dans son fameux *Théâtre d'Honneur et de Chevalerie* (Paris, 1648), ce n'est pas le chevalier Macaire qui assassina Aubry de Montdidier dans la forêt de Bondy ; c'est Aubry qui tua Macaire, dont le chien, seul témoin du crime, devint célèbre sous le nom de Chien de Montargis : « ... L'histoire en est admirable, dit Wulson, et on la voit peinte sur le manteau d'une des cheminées de la grande salle du château de Montargis, le roi Charles V ayant eu soin de l'y faire représenter comme un témoignage des jugements admirables de Dieu. » F. JACOTOT.

—

La Fontaine de Trévi, à Rome (LXII, 168, 224). — Tous les folkloristes savent que le fait de jeter des *pièces de monnaie* (on jette parfois bien d'autres choses : épingles (Arènes de Saintes), etc), dans les fontaines, est un *fait général* en traditionalisme, et qu'on l'observe dans toute la France aussi bien qu'à Rome, à la fontaine de Trévi.

C'est un reste du *Culte des Fontaines*, si florissant dès l'époque gauloise. Le jet de la pièce de monnaie représente une *offrande à la Divinité*, correspondante à la fontaine, dans le but de la rendre favorable à vos desseins, quels qu'ils soient : qu'il s'agisse de revenir à Rome ou de se marier dans l'année, etc.

Je ne citerai qu'un exemple, *vendéen*, quoique j'en aie rappelé de nombreux dans mes travaux sur *les Fontaines qui guérissent* : celui de la *Fontaine de La Garée*, à Saint-Martin de Brem. On y jette des pièces de monnaie pour se guérir des maladies ; et, à chaque nettoyage, on récolte les dites pièces ! — Même opération à la fontaine des Arènes de Saintes (Ch. I.), où l'on jette des épingles, lors d'un pélerinage encore très fréquenté.

Tout cela est archi-connu ; et je n'insiste pas. MARCEL BAUDOUIN.

—

Peau humaine tannée (T. G., 687 ; XXXVI ; XLII ; XLIII ; LXII, 96, 156, 269, 318, 378). — Au musée de l'école de médecine de Montpellier, il y avait autrefois une peau humaine tannée, entière, bordée d'un ruban rose, et clouée au mur. Elle doit y être encore. Mes souvenirs datent de quarante-quatre ans. M. P.

* * *

Pour savoir ce qu'est devenu le chirurgien Pequel, il faut consulter les archives du Ministère de la Guerre, où doit se trouver son *curriculum vitæ*. Pequel était, à la fin de 1793, chirurgien major du 4e bataillon des Ardennes, en résidence aux Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).

F. UZUREAU.

—

Un document sur le déluge (LXI). — Du *Journal des Débats* :

Un professeur de l'Université de Pensylvanie, M. Hilprecht, va publier, avec un volumineux commentaire, le texte de l'inscription chaldéenne relative au *déluge*, récemment découverte, à Nippur, sur une tablette de terre cuite.

La tâche du savant professeur n'a pas été facile. Il lui a fallu trois semaines d'un travail minutieux, rien que pour dégager la

précieuse tablette des impuretés et des cristaux qui l'entouraient. A chaque instant, il craignait de détériorer les derniers vestiges de caractères encore perceptibles.

Le nouveau texte dont il faut placer la date entre 2,137 et 2,005 avant notre ère, n'a rien de l'ampleur légendaire des textes assyro-babyloniens, où beaucoup de savants modernes ont voulu voir l'origine du récit de la Genese. L'inscription, en effet, s'en tient aux grands faits qu'elle énumere sans commentaire : ouverture des écluses du ciel, anéantissement imminent par suite d'inondation de toute créature vivante sur la surface de la terre, construction d'un grand « bateau-habitation », fabriqué par... (*le texte fait défaut*), et où furent réunis les bêtes des champs, les oiseaux du ciel et les bêtes rampantes, deux de chaque espèce.

Ainsi se trouve confirmé le fait que l'historien du récit de la Genèse s'est servi, soit de documents fort anciens, briques ou autres, soit de traditions orales transmises de père en fils à la suite d'un grand événement historique. HENRI SCHŒN.

Feux arabesques (LXII, 283). — Je ne sais comment ces jeux de lumière étaient obtenus, mais il devait y avoir des disques de verre coloré tournant en sens contraire, des dessins géométriques paraissaient, tantôt partir du centre pour se perdre dans l'ombre à la circonférence d'un cercle et tantôt sortir de celle ci pour s'enfouir au centre, ce qui donnait l'illusion de l'avancement et du recul.

CÉSAR BIROTTEAU.

Trouvailles et Curiosités.

Guerre de 1870 — Lettre du Prince de Bauffremont. — L'inauguration d'un monument, en l'honneur des soldats français dont l'héroïsme arracha à l'empereur allemand cette exclamation « Oh ! les braves gens ! » a rappelé à tous, le souvenir des chefs intrépides qui entraînèrent nos escadrons dans ces charges mémorables. L'honneur d'avoir conduit cette charge a été parfois attribué au général de Gallifet, mais plus souvent et avec plus de raison, il nous semble, au prince de Bauffremont, colonel du 1er hussards.

Ce dernier a hautement revendiqué cette gloire dans une lettre où il affirme : « C'est moi, qui reçus du général Ducrot l'ordre de charger, c'est moi qui, à ma place de bataille, en tête de toute la division, entraînai les régiments contre les bataillons prussiens ». Le colonel de Bauffremont eut deux chevaux tués

Emmené en Allemagne comme prisonnier de guerre, après Sedan, il fut interné à Bonn. Mais l'inaction lui pesait, il désirait ardemment revenir en France et reprendre du service. Il demanda à être échangé avec un officier allemand, et à cet effet il écrivit à M. de Chaudordy, délégué du ministre des Affaires étrangères, la lettre suivante :

Bonn, 22 janvier 1871,

Monsieur,

Une lettre que je reçois de mon frère que vous connaissez m'engage beaucoup à m'adresser à vous en me faisant le plus grand éloge de votre obligeance. Quelle que soit l'indiscrétion de ma démarche, je vous prie d'abord de l'excuser en raison du but qu'elle poursuit.

Voici en deux mots ma situation :

Je suis interné à Bonn, comme prisonnier de guerre, et je demande à me rendre encore utile à notre pays, par suite de mon échange avec un prisonnier de guerre ennemi.

Dans diverses charges exécutées par mon régiment à Sedan, la grande moitié de mes hussards y a trouvé la mort.

Sorti sain et sauf de la bagarre, dont mon cheval a seul payé les frais, je n'ai plus qu'un désir, c'est de mettre encore ma tête et mon bras au service de la défense de notre territoire envahi.

Je profite donc de toutes les occasions pour m'aider au succès de mon désir.

Je n'ignore pas que cette affaire est du ressort de Monsieur le Ministre de la guerre, mais n'ayant pas l'honneur de le connaître, j'approuve d'avance toutes les démarches que vous jugerez convenable de faire.

J'adresse cette lettre à notre ami commun le marquis de Chateaurenard pour vous la faire passer.

Agréez, Monsieur, avec mes nouvelles excuses pour mon importunité, l'assurance de ma considération tres distinguée

PRINCE DE BAUFFREMONT, colonel du 1er hussards, prisonnier de guerre à Bonn.

P. c. c J.-R. MARBOUTIN.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond.

LXIIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 30 Septembre 1910

46e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1269 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Charles de France et Charles de Navarre. — Le 30 juin 1358, l'armée du régent vint camper aux environs du bois de Vincennes, de Charenton et de Conflans.

Les troupes du régent qui se montaient à plus de 30.000 hommes étaient campées sur les champs en quatre batailles, (Secousse, *Histoire de Charles-le-Mauvais*, I, 276).

On demande les noms des seigneurs qui commandaient ces batailles.

Edme de Laurme.

—

Victimes de la Révolution. — D'après les relevés que j'ai pu faire, relevés forcément incomplets, voici comment je répartis les victimes de la Révolution.

ÉMIGRÉS

Nobles, hommes et femmes	28.5 o/o
Prêtres et religieuses	25.5
Propriétaires	8.0
Arts libéraux	4.0
Négociants	6.0
Artisans, hommes et femmes	21.0
Cultivateurs	4.5
Enfants	2.5
	100.0

GUILLOTINÉS

Nobles	5.5 o/o
Prêtres et religieuses	6.5
Bourgeois et rentiers	11.0
Arts libéraux	11.5
Soldats et matelots	6.5
Paysans	33.0
Ouvriers	26.0
	100.0

Si le pourcentage des guillotinés nobles ou religieux a été très faible, cela tient vraisemblablement, à ce que leur pourcentage était également faible par rapport à la population totale de la France et que leur pourcentage était élevé sur la liste des émigrés.

Est-ce que des relevés analogues ont été déjà publiés ? Est-ce que mes chiffres coïncident avec eux ?

J. G. Bord.

—

Les clefs des villes conquises possédées par la France. — La France vient de rendre solennellement au Mexique, les clefs de Mexico, qu'elle possédait depuis la fameuse expédition.

Serait-il impossible de dresser une liste des clés que nous possédons en France et qui sont celles des villes où les Français sont victorieusement entrés.

V.

Campagne de 1814 dans le Midi de la France. — A propos de la question ci-dessus, y a-t-il sur cette campagne de 1814 dans les Pyrénées un ouvrage sérieux autre que celui, fort bien fait, du colonel J. B. Dumas, paru il y a deux ans et intitulé : *Neuf mois de campagne du maréchal Soult ?* LA COUSSIÈRE.

—

Gouvernement d'Ardres. — En 1377, le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, réussit à s'emparer d'Ardres ainsi que de dix-neuf paroisses environnantes. On appela cela le pays conquis au gouvernement d'Ardres. (*Grande Encyclopédie* V° Ardres)

On désirerait connaître les noms des dix-neuf paroisses.

EDME DE LAURME.

—

Les Bénédictines de Montmartre. — Où pourrait-on trouver des renseignements sur le couvent des Bénédictines de Montmartre, dont Mme de La Rochefoucauld était abbesse en 1760, et où étaient élevées beaucoup de jeunes filles de la plus haute aristocratie ?

Existe-t-il une monographie de ce couvent ? Une biographie de Mme de La Rochefoucauld ?

Baron A. DE MARICOURT.

—

Prieuré du Parc. — Je désirerais savoir quel était le titulaire de ce prieuré dans la première moitié du XVIIe siècle (1626-1640) ; il s'agit d'un prieuré de Normandie, probablement l'Abbaye du Parc près d'Harcourt, prieuré conventuel érigé en 1255, d'après le Dict. de Gatebled après celui de l'abbé d'Expilly.

M. X.

—

L'Horloge de Trianon est-elle au Muséum ?

Au mois de juin, écrit M. Desjardins (1), Marie-Antoinette fit transformer la petite salle à manger du château en salle de billard. Peu après, Mique faisait monter dans le clocheton de la chapelle une horloge.

La reine l'avait demandée, l'année précédente, parce que toutes les pendules du château s'étaient détraquées à la fois. La nouvelle horloge sonnait les quarts et avait deux cadrans : l'un tourné vers le château, l'autre du côté de la cour des cuisines. L'horloger Robin la construisit avec le plus grand soin ; il demanda, pour ce chef-d'œuvre, 24.000 livres. Son mémoire fut réglé à 18.000, et l'on obtint encore une réduction de 3.000, en mettant des cadrans de tôle au lieu de cadrans d'émail.

Cette horloge fut enlevée le 14 brumaire an II, et remise à Robin pour être placée à la Convention nationale. Je ne sais quel obstacle s'opposa à ce projet. Quoi qu'il en soit, le 30 pluviôse de la même année, l'horloger en fit don au Muséum d'histoire naturelle, où cette pièce se voit encore aujourd'hui entre deux grands coquillages, offerts à la nation par la commune d'Annonay.

Cette horloge historique est-elle encore au Muséum ? R. D.

(1) *Le Petit Trianon*, histoire et description, p. 267.

—

Les origines du musée de Cluny. — A propos du millénaire de l'abbaye de Cluny que viennent de consacrer de fort belles fêtes, on a rappelé la fondation du musée dû à M. du Sommerard, musée dont M. de Haraucourt dirige actuellement, avec beaucoup de zèle, les destinées.

Or, dans un opuscule, bien oublié aujourd'hui, d'Albéric Second, les *Lettres Cochinchinoises* (1841), qui eurent la prétention, comme tant d'autres depuis bientôt deux siècles, de ressusciter les *Lettres Persanes*, je lis ce passage sur le musée de Cluny, alors de création récente :

M. Du Sommerard s'est mis à rassembler dans son hôtel de la rue des Mathurins-Saint-Jacques, tous les vieux pots fêlés, toutes les veilles tapisseries, tous les vieux meubles, toutes les vieilles armures, toutes les vieilles porcelaines et généralement toutes les vieilleries qu'il a pu rencontrer.

Puis il a ouvert les portes de son musée au public toujours avide des spectacles dont la vue ne coûte rien.

L'hôtel du Sommerard qui offre l'aspect d'une vaste boutique de bric-à-brac est accessible à tous venants, à la condition que chaque visiteur écrira son nom sur un registre, en y joignant une maxime philosophique ou poétique à son choix.

Ce droit de visite fut-il jamais réellement perçu ? Dans ce cas fut-il longtemps maintenu ? Et le registre des entrées, illustré de « maximes philosophiques ou poétiques » a-t-il été *conservé* ?

D'E.

—

Descendance d'Abdadie de Livron. — Armoiries Gauldrée de Boileau de Lacaze. — Dans l'*Armorial*

de Béarn, par Dufau de Maluquer (II, 17), le dernier des d'Abdadie de Livron est indiqué comme étant Pierre-Gaston Henri, né en 1770, à Pau, sous-lieutenant en 1786 au Carabiniers de Monsieur. Je désirerais savoir s'il fut général et aide-de-camp de Murat, s'il se maria et s'il n'eut pas une sœur mariée à un monsieur de Gauldrée de Boileau, avec descendance de celle-ci.

Quelles sont les armoiries de cette famille de Gauldrée de Boileau ? Est-ce *d'or à la croix de gueules, la fasce chargée de 3 besans d'argent ou d'azur à la tour donjonnée d'or accompagnée d'un croissant du même ?* UN PYRÉNÉISTE.

—

Général Cacault. — Peut-on me donner les états de services de ce général du 1er Empire, d'après des documents officiels ? B. P.

—

Le père de Chateaubriand et la traite des nègres. — Dans un article inséré dans *la Revue* (n° du 15 août 1910), M. Masson-Forestier qualifie le père de Chateaubriand de « vertueux entrepreneur de la traite des nègres ».

Sur quels fondements repose cette assertion ? G. DE MASSAS.

—

L'abbé Chevalier. — Où serait-il possible de trouver des renseignements biographiques sur l'abbé Chevalier, grand vicaire de Thiard de Bissy, évêque de Meaux ? Cet abbé Chevalier fut chargé, en 1716, d'une importante mission diplomatique à Rome, mission dont il est longuement question dans les *Anecdotes sur la Constitution Unigenitus* de Velletlore. On ne trouve cependant aucun détail biographique sur ce Chevalier dans cet ouvrage. X

—

Le général Rowland Hill et sir Rowland Hill, créateur du timbre-poste. — Cette demande est spécialement dédiée aux lecteurs des *Notes and Queries* ; elle m'est suggérée par un article de la *Liberté du Sud Ouest* du 5 août 1910. Sir Rowland Hill fut, en 1840, l'inventeur, en Angleterre, du timbre-poste, fait connu de tout philatéliste ou amateur de timbres un peu sérieux. Y a-t-il simple similitude de nom ou rapport de parenté entre lui et le général anglais Rowland Hill, qui, le 27 février 1814, commandait la droite des alliés à la bataille d'Orthez (Basses-Pyrénées) ? Hill, quatre jours plus tard, se trouva en présence du général français, Clausel, qui ne put l'empêcher d'entrer à Aire (Landes).

LA COUSSIÈRE.

—

Gautier d'Agoty, graveurs. — Cette famille a produit cinq ou six graveurs dont l'un, Fabien, a inventé un procédé d'impression en couleur perfectionné par son fils Edouard

Ces artistes n'étaient-ils pas français ?

D'où vient que la *Curiosité universelle* de mai 1887 leur donne les prénoms de Fabiano et Odoardo ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Rétractation de Lamartine à propos des Girondins. — Dernièrement, à propos de la soumission de M. Marc Sangnier à la décision du Saint-Siège, le *Gaulois* a publié une curieuse rétractation spontanée de Lamartine relative à son histoire des Girondins : l'auteur y déclare avoir été « téméraire et malheureux dans le regard jeté sur l'intérieur de la jeune Reine ». Il ajoute :

Le mot d'homme-principe appliqué à Robespierre est un scandale, une qualification capable de fausser l'esprit de la jeunesse sur ce Marius civil, sur ce proscripteur-bourreau de la révolution. Je m'en repens et je l'efface.

Dans cette page, un peu longue pour être reproduite ici tout entière, Lamartine regrette aussi d'avoir dit qu'*il y eut une puissance sinistre dans l'échafaud de Louis XVI*, « concession menteuse à cette école historique de la Révolution, qui a attribué un bon effet à une détestable cause, et qui prétend que la Terreur a sauvé la patrie. Honte sur moi pour cette complaisance. »

L'historien poète termine ainsi :

J'ai été indigné contre moi-même, en relisant ce matin la dernière page cynique des *Girondins* et je conjure les lecteurs de la déchirer eux-mêmes, comme je la déchire devant Dieu et devant la postérité.

Un de nos confrères pourrait-il m'indiquer à quelle date et dans quel ouvrage Lamartine a publié cette franche et loyale rétractation ? J. W.

Portrait de Laverdy. — Où pourrais-je voir et faire photographier un portrait de Clément-Charles-François Laverdy, ministre d'Etat, contrôleur général des finances (1723-1793.) ?

SAFFROY.

—

Le Peletier de Saint-Gervais. — Louis Le Peletier de Saint-Gervais, conseiller du Roy, receveur général des domaines et bois de la Généralité de Paris, vivant en 1714, était-il de la même famille que les Le Peletier de Saint-Fargeau ? Il avait épousé Marie-Anne de Maridor. HENRI DE BRION.

—

M. de Montjoie. — Quelque intermédiairiste pourrait-il me dire si M. de Montjoie, écuyer du futur roi Louis-Philippe qui le suivit en Suisse, et dont la femme fut attachée plus tard à Mme Adelaïde, a laissé une postérité encore existante ? RENAUD D'ESCLES.

—

Légende latine d'une gravure. — Sur une gravure ovale mesurant :

Largeur 43 millimètres.

Hauteur 55 —

se voit le buste d'un personnage à longs cheveux bouclés, portant barbiche et moustache — le col entouré d'une grande fraise — vêtu d'une riche armure sur laquelle une écharpe est jetée.

La tête est entourée de l'inscription suivante ;

MAURITUS. AVR. PRINC. COM. NASS.
ET. MV. MAR. VE. F. L. EQ. OR.
PERISCELIDIS

M. Martin, l'aimable directeur du musée royal de tableau, à La Haye, propose cette traduction :

Mauritius Auriacus princeps comes nassaniae et Murciae, marcgravins veerae, flissingae, Egues, or (?) périscelidis.

Maurice d'Orange, prince, comte de Nassau et de Meurs, marquis de Veere (et) Vlissingen, chevalier ordinaire (?) des pays de l'autre côté de l'Escaut (?) — mais il reconnaît que la fin prête à discussion.

Or peut dire *ordinarius*.

Scheld veut dire l'Escaut.

Mais quel est le sens exact de *Periscelidis* ?

Periscelis est admis comme signifiant anneau de cheville ou jarretière.

Quel rapport ?

Je serais très reconnaissant au savant intermédiairiste qui voudrait bien me tirer d'embarras en me donnant l'inscription exacte et en m'indiquant quel est le personnage représenté.

Une autre gravure, représentant, semble-t-il, le même personnage en pied, tenant un sceptre, montre la date 1662 — et une inscription effacée ORANIEN. BARUM ?

Or, en 1660, je ne vois que Jean-Maurice prince de Nassau-Siegen (1604-1679).

HENRI CARPENTIER.

—

Fer de reliure à déterminer. — A qui appartenait le fer de reliure suivant : *de... à un aigle de... cantonné de 3 aiglettes et d'un soleil au canton dextre, le tout de...* Couronne de comte, surmontée d'un casque *taré* de face, entre, à dextre une mitre légèrement tournée, et à senestre une crosse tournée en dehors ; le tout surmonté d'un chapeau d'archevêque. Comte DE VILLENEUVE.

—

Armoiries à identifier sur une vieille pipe en écume. — Les émaux ne sont plus lisibles. Deux écussons accolés dans un mantelet timbré de la couronne du Saint Empire.

A dextre et sur un second mantelet timbré de même, un aigle éployé ; sur le tout un petit écusson fascé de 3 pièces aux meubles presque effacés. En chef paraît être un aigle à mi-corps, en cœur, un lion posé, et en pointe, peut-être des coquilles.

A senestre, l'écusson est timbré d'une couronne de comte à lambrequins flottants. Il porte : *d'azur à la croix de.., posée en cœur dans une ramure à 5 branches issant d'une couronne de marquis posée en pointe.* E. F.

—

Echec au tyran. — Le mot est attribué, d'ordinaire, à Molé, au cours d'une représentation du *Bourru bienfaisant* (scène du jeu d'échecs) pendant la Révolution. De Molé, un trembleur, rien de plus vraisemblable. Mais je vois que Charles Maurice, dans son livre le *Théâtre Français*, (1860) prête le même mot à Préville. Est-ce vraisemblable ? Et la première attribution n'est-elle pas la seule exacte ? PAUL EMOND.

Brisque. — *Jeu de cartes*, et aussi *galon*. Est-il parent de l'espagnol *bresca* et du provençal *bresquo*, rayon de miel ?

S. X. T.

—

Garrot. — Radical inconnu, dit Littré. Faut-il le rapprocher de l'espagnol *garra*, griffe, et d'où vient celui-ci ?

S. T. X.

—

Garoupe. — Autre nom de la camélée (plante) : peut-être le même que *Garoube* dont Littré ne donne pas l'étymologie.

S. X. T.

—

A la queue-leu-leu. — Tout le monde sait ce que signifie cette bizarre locution, mais ce qu'on ne sait guère, je crois, et ce qui excite ma curiosité personnelle, c'est quelle en est l'étymologie, c'est d'où vient l'adjonction de la double syllabe *leu* au mot queue. A-t-elle une origine purement fantaisiste ou une valeur grammaticale ?

Telle est la question que je me pose.

RUSTICUS.

—

La foire de Bordeaux. Mœurs singulières. — Dans les *Découvertes d'histoire sociale* l'auteur, le vicomte G. d'Avenel, rapporte ce qui suit (p. 203) :

Une légende — je veux bien croire que ce n'est qu'une légende — prétend qu'à Bordeaux, durant les quinze jours de foire qui se tenaient au printemps et à l'automne, le cours habituel des lois était suspendu. Les pères avaient, dit-on, droit de vie ou de mort sur les enfants, et les maris sur leurs femmes et n'encouraient aucune peine s'ils en usaient, pourvu qu'ils jurassent avoir obéi à un mouvement regrettable de colère.

Que sait-on de véridique à ce sujet ?

R. D.

—

Le premier journal français à un sou. — Tous les historiens de la Presse française ont cité le *Petit Journal*, créé à Paris en 1863, par le banquier Moïse Millaud, comme le premier journal français à un sou.

Il avait été fondé cependant, quinze ans auparavant, à Bordeaux, au lendemain de la Révolution de 1848, et par Emile Crugy, le propriétaire-rédacteur d'un grand journal politique quotidien, *Le Courrier de la Gironde*, organe du parti Orléaniste, une petite feuille politique quotidienne à cinq centimes, intitulé *Le Journal du peuple* et paraissant le matin. Les grands journaux politiques de province ne paraissaient, sous le Second Empire, que dans l'après-midi, vers deux ou trois heures, obligés d'attendre le courrier de Paris qui n'arrivait que fort tard dans la matinée. Il n'y avait donc pas de journaux se publiant le matin et c'est pour que Bordeaux en possédât un qu'Emile Crugy, journaliste de grand talent, lança son *Journal du Peuple*, petite feuille à cinq centimes, sorte de satellite du *Courrier de la Gironde*, qui, lui coûtait quinze centimes.

Moïse Millaud était à Bordeaux en 1813, il y avait connu Emile Crugy dans sa jeunesse, ainsi que ses coreligionnaires Jules Mirès et Félix Lolar. Il retrouva plus tard ces deux derniers à Paris dans des aventures financières dont nous n'avons pas à nous occuper ici. Le dernier survivant de cette pléiade de philanthropes d'un genre spécial fut Osiris, un autre israélite bordelais, l'ami et le disciple de Mirès.

En créant son *Petit Journal* à cinq centimes à Paris en 1863, Moïse Millaud ne s'est-il pas souvenu du *Journal du Peuple*, feuille également à un sou et publiée dans sa ville natale en 1848 ? C'est plus que probable. Les parisiens n'ont pas l'air de se douter que la lumière leur arrive très souvent de province. Dans tous les cas ils doivent reonnaître que nous leur envoyons parfois des financiers de premier ordre.

Mais peut-on citer un journal politique quotidien, à cinq centimes, ayant paru en France avant 1848, c'est-à-dire avant le *Journal du Peuple* de Bordeaux ? Nous aurions besoin de ce renseignement pour un travail que nous préparons sur la *Presse Bordelaise* au XIXe siècle, devant faire suite à la *Presse Bordelaise pendant la Révolution* que nous venons de publier.

ERN. LABADIE.

—

Ouvrage à retrouver : « Réflexions ». — Ouvrage imprimé à Dresde et publié sans nom d'auteur, sous la rubrique de Londres, par le comte d'Antraigues, en 1804, dirigé surtout contre la police du 1er Consul. Existe-t-il dans une bibliothèque publique ou privée où il serait possible d'en faire extraire un passage ?

E. DES R.

Réponses

—

Jeanne d'Arc au château d'Arques (LXI, 554). — A défaut du document demandé, on a tenté d'établir, à l'aide de très habiles inductions, tirées de nombreux faits dont quelques-uns n'ont qu'un rapport lointain avec la question, l'itinéraire de Jeanne d'Arc, du château du Crotoy à Rouen, et son passage à Dieppe.

Pour se former une idée du trajet vraisemblable accompli par l'escorte anglaise qui emmenait la prisonnière vers le supplice, il faut suivre le patient travail des historiens locaux attachés à découvrir sa trace. Et la lecture des travaux consacrés à ce sujet n'est pas sans quelque intérêt.

Il faut consulter, dans l'ordre de la marche, *Le passage de Jeanne d'Arc dans le Ponthieu*, par M. de Florival, dans le *Bulletin de la Société d'Emulation d'Abbeville*, (1904), *le passage de Jeanne d'Arc dans le Vimeu*, par M. Adrien Huguet, dans le *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Vimeu* (1907). L'auteur de ce dernier travail, à défaut de documents éclairant la question, établit approximativement la date du départ du Crotoy en se basant sur les circonstances géographiques locales de la traversée de la baie de Somme en barque, au mois de décembre, pour le trajet du Crotoy à Eu. A l'aide des calculs spéciaux du bureau des longitudes, et en tenant compte de l'heure des marées et de la date d'arrivée à Rouen, il apparaît que la traversée ne put avoir lieu dans des conditions favorables en décembre 1430 que le 18 de ce mois. Des traditions lointaines et jusqu'au nom laissé pendant des siècles *au chemin de la Lorraine*, indiquent la direction suivie par la Pucelle.

Vient ensuite *Jeanne d'Arc à Eu*, par M. l'abbé Legris, (Eu, imprimerie Odic). M. l'abbé Legris nous montre la ville d'Eu appauvrie par douze années d'un joug pesant, n'offrant, dans ses alentours, qu'insécurité pour les Anglais ; les dauphinois s'étant réfugiés dans les forêts d'Eu, de Bray et de Lyons. Le littoral, pays entièrement découvert, avec sa ligne d forteresses munies de garnisons anglaises, apparaît comme l'itinéraire qui s'imposait en 1430 aux geôliers de la Pucelle pour la transférer du Crotoy à Rouen.

Il faut aussi consulter les ouvrages plus anciens, comme l'*Histoire des comtes d'Eu* par Estancelin, (page 97) ; le *Château d'Eu*, par Vatout, (t. I, p. 94) ; la *Ville d'Eu*, par Désiré Le Bœuf (p. 194).

En ce qui concerne le séjour à Dieppe, il convient de se reporter à *Jeanne d'Arc à Dieppe*, par l'abbé Sauvage ; *Jeanne d'Arc et la Normandie au XV° siècle* par M. Albert Sarrazin ; *Jeanne d'Arc en Picardie et en Normandie*, par M. Lemire, etc.

Le premier historien qui ait mentionné le passage de Jeanne d'Arc à Dieppe est le père Ignace, (Jacques Sanson,) auteur de l'*Histoire des maïeurs d'Abbeville*, (1657) qui s'exprime en ces termes :

> Elle ne s'arresta pas en la ville de Saint-Valéry, car ses gardes la conduisirent à la ville d'Eu, et de là à Dieppe, puis enfin à Rouen...

Quicherat, qui a cité le père Ignace, dit que cet auteur « paraît avoir eu à sa disposition divers documents sur Jeanne d'Arc qui nous manquent aujourd'hui. » *Procès de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 360.

Quant aux documents établissant le passage de la Pucelle à Dieppe ou au château d'Arques, s'ils existent, il ne me semble pas qu'ils aient été jamais publiés.

J. A.

—

La condamnation de Louis XVI par la franc-maçonnerie (LXII, 331, 395). — Je lis, à la campagne, dans un journal de Lyon, la question posée par l'*Intermédiaire* sur l'existence d'archives maçonniques, de source lyonnaise, qui auraient été mises en vente il y a quelques années.

Il s'agit évidemment des papiers de Jean-Baptiste Willermoz (1730 1824), chancelier et agent général de la II° province, dite d'Auvergne, de l'Ordre bienfaisant de la Cité Sainte, président du Collège métropolitain de France établi à Lyon. Au commencement du siège de Lyon, en août 1793, Willermoz avait eu le temps de retirer les archives de la *Loge de la Bienfaisance*, située aux Brotteaux, sous le feu de l'armée conventionnelle. Pendant la Terreur, obligé de fuir, il détruisit les registres et correspondances d'un intérêt secondaire, mit le reste en lieu sûr, et fut assez heureux pour le retrouver après le 9 thermidor.

Les papiers de Willermoz, conservés

dans sa famille jusqu'en 1893, sont aujourd'hui encore, en partie, dans les mains d'un de ses descendants. Ceux qui furent « proposés par un antiquaire lyonnais » ont été vendus, il y a une quinzaine d'années, au Dr Encausse (Papus), qui prépare une étude documentée sur ce fameux adepte du Martinisme.

A cette époque j'eus l'occasion de parcourir ces papiers. Je ne crois pas qu'il y fût question d' « un convent tenu à Lyon » au mois de septembre 1792. Quant à imaginer la présence du duc de Brunswick — celui du Manifeste — à ce prétendu convent, ce serait — dirait Mallet du Pan — « écrire l'histoire comme l'*Almanach boîteux* ». D'innombrables témoins virent le généralissime de l'armée austro-prussienne la veille et le lendemain de Valmy ; il n'avait pas le don d'ubiquité.

Et à quel titre se serait-il rendu à ce convent ?... On le confond toujours avec son oncle, Ferdinand, duc de Brunswick-Lunebourg. Le grand-maitre dans la « Stricte Observance » était ce dernier (*Ferdinandus a Victorii*); il mourut précisément en 1792. Un autre de ses neveux, Frédéric-Auguste de Brunswick-Wolfenbüttel, faisait partie de la même secte, mais ne le remplaça pas. Le deuxième grand-maître fut le prince Charles de Hesse-Cassel. Il ne vint certainement pas à Lyon en septembre 1792 : il y aurait trouvé son cousin, le général prince Charles de Hesse, jacobin exalté, qui l'eût dare-dare fait enfermer au château de Pierre-Scize.

En réalité, tous ces princes allemands, à l'exception du dernier, étaient des ennemis déclarés de la Révolution, et la plupart des maçons de leur ordre, au moins dans la « province d'Auvergne » qui embrassait le tiers de la France, peuvent être considérés comme des chefs ou des agents du parti « contre-révolutionnaire !... »

Il faut bien le savoir : les Martinistes, alliés aux Illuminés d'Allemagne, ne partageaient point les tendances révolutionnaires du Grand-Orient fusionné avec le rite Templier. « Loin d'appuyer dans leurs projets politiques les frères du rite Templier, les Martinistes les combattirent, au contraire, toujours et de toutes leurs forces (c'est ce qui résulte, dit Papus, des lettres de Martines Pasqually)... Aussi la Révolution est-elle particulièrement cruelle pour les disciples de Martines ».

J.-B. Willermoz, personnellement, resta étranger aux luttes des partis. Après la Révolution, dans une lettre, sorte d'historique, adressée au prince Charles de Hesse-Cassel, il écrira :

Depuis l'époque de Willemsbad, la prospérité de l'Ordre dans le régime rectifié alla toujours croissant, en France et en Italie, jusqu'en 1790 ; mais en 1792 sa décadence fut prompte... et l'année suivante 1793 en acheva la ruine...

« [L'esprit] de discorde vint... souffler son poison dans les loges comme partout ailleurs ; celles du régime rectifié plus fermes dans les principes, résistèrent plus long-tems que les autres, mais furent ensuite entraînées par le torrent. Les frères Grands Profès disséminés çà et là réunirent leurs forces, soutinrent courageusement les chocs et firent tête à l'orage le plus longtemps qu'il fut possible ; mais, à leur tour, ils furent accablés. La faux révolutionnaire moissonna les plus fermes appuis de l'ordre, dispersa les hommes qui lui étaient le plus utile... J'ai été seul épargné de tous ceux qui remplissaient des Dignités ou de grandes charges dans la Province...

Après le siège [de Lyon], je me vis obligé par de nouveaux dangers plus pressants, qui me forcèrent de fuir et de me cacher. . J'ai été arrêté et emprisonné trois fois, et à la troisième, le jour même où je fus condamné à la mort pour le lendemain, la chute de l'atroce tyran de la France, Robespierre, me rendit la liberté...

Ah ! Monseigneur, — ajoute Willermoz — que les hommes si nombreux aujourd'hui qui ne veulent pas croire à une Providence active et directrice des Evénemens, qui attribuent tout à un hazard aveugle ou à des causes secondes, en méconnaissant la première, celle qui met en action toutes les autres, sont à plaindre ! Comment peuvent-ils expliquer autrement que par Elle, cette multitude d'Evénemens généraux et particuliers d'un si grand intérêt ? peut-on ignorer que si pour parvenir à ses fins, elle trouve les vertus des hommes trop pures sur la Terre, elle sait employer leurs passions, leurs vices, leurs crimes même pour atteindre le But qu'elle s'est proposée ?...

(*Lettre de J.-B. Willermoz, à S. A. S. le prince Charles de Hesse-Cassel, vice-roi de Norvège, — Lyon, ce 10 septembre 1810*).

On reconnaîtra, dans ces dernières lignes, la doctrine de Joseph de Maistre, cet autre « F. Grand Profès chevalier maçon de l'Ordre bienfaisant », au « Col-

lège de Chambéry dans la IIe province », *eques Josephus à Floribus*, un des plus vigoureux adversaires de la Révolution.

En somme, les loges dont Willermoz était le chef résistèrent aux excès. De celles de Lyon, il ne sortit pas un seul jacobin. La fameuse *Loge de la Bienfaisance* fut, au contraire, un des principaux foyers de la Contre-Révolution.

Ces conclusions paraîtront, à plus d'un, quelque peu ahurissantes... Elles seront développées dans une étude sur la Révolution dans le Sud-Est de la France, que je compte bientôt publier.

EMMANUEL VINGTRINIER.

—

Napoléon offrant son épée à la Russie (LXII, 161, 228, 343). — Le peintre Vassili Verestchaguin, mort si tristement pendant la guerre russo-japonaise, avait déjà parlé de cette offre dans le catalogue de ses tableaux exposés en 1897. Il ajoutait que l'Empereur Alexandre Ier, qui s'intéressait beaucoup à la question, « interrogea longuement le vieux général [Zaborovsky], lors de son séjour à Moscou, pour le couronnement » (p. 7).

Il ne faudrait point s'étonner que Napoléon eût l'idée de chercher du service à l'étranger ; car peu s'en fallut que le jeune officier n'entrât au service de l'Angleterre, pour laquelle il marquait une cordiale admiration (A. Filon, *Journal des Débats*, 20 décembre 1905). M Chuquet a publié, si je ne me trompe, dans la *Nouvelle Revue*, du 1er août 1908, les souvenirs du parrain de Napoléon qui racontent ses intentions ou projets de ce côté. Le fait est confirmé, dans le très curieux journal de Malcolm, par une conversation de l'Empereur captif avec l'amiral anglais à Sainte-Hélène : « L'amiral demanda s'il était vrai qu'on lui (Bonaparte) eût offert un grade dans l'armée anglaise. Il répondit : « Je « vais vous dire ce qui en était. Paoli me « pressait d'entrer au service de l'Angle- « terre. Il avait alors le pouvoir de me « procurer un grade aussi élevé que je « pusse le souhaiter. Mais je préférai les « Français parce que je parlais leur lan- « gue, que je professais leur religion, que « je comprenais et que j'aimais leurs « mœurs, et parce que je regardais le dé- « but d'une révolution comme un temps « propice aux ambitions d'un jeune « homme. Paoli s'en irrita, — nous ne « nous parlâmes plus. Mais je lui ai tou- « jours gardé du respect, et il m'en a « gardé autant ». (*A Diary of St-Helena* ; Londres, Innes, 1899, p. 88).

Il est probable que, de toutes les raisons alléguées par Napoléon pour demeurer Français, la grande chance d'avancement que lui offrait la Révolution est la plus sincère. Et même, Napoléon qui, nous dit M. Frédéric Masson, voulait nous imposer, en 1811, le drapeau vert à la place du drapeau tricolore (*Le Livre du Sacre*, éd. Goupil, pp. 20-21), eût aussi bien laissé la Révolution se débrouiller avec le destin, s'il n'y eût aperçu son fructueux avantage.

Quand on sait que la haine des Bourbons était alors le principe cardinal de la politique anglaise, on peut se représenter le *Field-Marshal Duke of Buonaparte* venant détrôner le roi Louis XVI au nom du roi Georges III, après avoir battu les gardes-françaises et la maison du roi de France à Waterloo, ou ailleurs.

Ajoutons que le Prince Napoléon, fils du roi Jérôme, père du Prince Victor actuel, faillit devenir, par sa mère, l'héritier le plus proche du trône d'Angleterre (cf. Quarterly Reviud, avril 1908, p. 441).

BRITANNICUS.

—

Napoleonshoehe (LXII, 333). — C'est le nom donné à Wilhelmshoehe, résidence des princes-électeurs de Hesse, située près Cassel, sous le règne du roi Jérôme.

TDX.

—

Mort du duc de Reichstadt (LXII, 385). — Il n'y a même pas à s'arrêter devant l'assertion de madame Judith. Le diagnostic de tuberculose chronique avait été porté par les médecins du duc de Reichstadt *plusieurs années avant sa mort.* Il y a dans le livre de Wertheimer des correspondances émanant des gouverneurs du prince et des relations médicales qui ne laissent pas de doute a ce sujet, et la tuberculose, par sa simple évolution, a mieux accompli son œuvre que n'eût pu le faire « le poison à petit feu par ordre de Metternich ».

Dr BILLARD.

—

Louis-Philippe, prétendant à la couronne d'Espagne (LXII, 162, 237, 291, 397). — C'est le 4 mars 1810 et

non en mai 1810 que le conseil de Régence d'Espagne et des Indes siégeant dans l'Isle Royale de Léon VI écrit au duc d'Orléans pour lui demander simplement de se mettre à la tête d'une armée de Catalogne : (convida à V. A. con el mando de un exército en Cataluna) le conseil ajoutait à cette supplique une singulière allusion au passé révolutionnaire du Prince.

Regna en Cataluna la memoria de *los triunfos alcanzados* por los *inclitos antepasados* de V. A...

Le document était signé Xavier de Castanos, président, Francisco de Saavedra, Antonio de Escano et Miguel de Lardizabal y Uribe.

C'est le 10 mars suivant, que le conseil de Régence écrivit au Roi des Deux-Siciles pour lui demander d'autoriser « Ell Serenissimo Senor Duque de Orléans, este Principe illustre por sus conocimientos y *acciones militares* y enlazado con una Higa de V. A. » à conduire une armée espagnole.

Para promaver sediciones en lo interior de la Francia y arramar de la sienes del efe que la oprime la ensangrentada diadema... ... le ofrecemos el mando de un exercito en Cataluna y demas Provincias donde convenga su presencia, para conséguir los altos fines à que aspiramos.

J. G. Bord.

—

Un personnage mystérieux du château d'Eishausen (LXII, 277). — Je ne renverrai pas notre confrère H. T. aux *Personnages énigmatiques* de Frédéric Buleau, Paris, 1861, puisque c'est probablement dans cet ouvrage qu'il a trouvé l'histoire des hôtes mystérieux de ce château, auxquels l'auteur a consacré 145 pages ; mais il serait intéressant de savoir si d'autres ouvrages allemands ou journaux de l'époque, ou mémoires privés ont parlé de ces personnages. Les faits ne sont pas tellement éloignés de nous qu'il ne puisse survivre encore des personnes se rappelant les personnages mystérieux, et beaucoup d'autres en ayant entendu parler dans leur jeunesse. Peut-être que quelque « fait nouveau » pourrait ouvrir une nouvelle piste aux curieux. César Birotteau.

*
* *

Il existe toute une littérature sur les deux personnages mystérieux au château de Eishausen. Les deux ouvrages principaux sérieux sont : Kuehler, « Die Geheimnissvollen im Schlosse zu Eishausen », paru pour la première fois dans Buelau, « Geheime Geschichten und raethselhafte Menschen », vol. IV, Leipzig 1863, réimprimé dernierement dans « Reclams Universal-Bibliothek » (Leipzig) et ne coûtant dans la dernière édition que 25 cts ; puis : Human, « Der Dunkelgraf von Eishausen », Hildburghausen 1883-1886, 2 volumes. L'homme, qui se nommait lui-même à Eishausen : « Comte Vavel de Versay » est identifié depuis longtemps comme un Hollandais : Leonardus Cornelius van der Valck, natif d'Amsterdam. De son vivant et après la mort de sa compagne il a indiqué comme état-civil de cette dernière : « Sophia Botta, célibataire, âgée de 58 ans, de Westphalie » (elle décéda le 25 novembre 1837), ce qui est très probablement une pure invention. — L'auteur du premier des deux susdits ouvrages, Kuehler, est un descendant du pasteur de Eishausen de l'époque du mystère, avec lequel le « comte Vavel de Versay » a été en correspondance intime.

Dr Stephan Kekule
von Stradonitz.

*
* *

Colonne 345, ligne 10, lire *Ehrenbreitstein* au lieu de *Ehredbrenstein*.

—

Canal des Deux-Mers (LXII, 108, 316, 411). — Les raisons données par M. Bord sont chimériques.

Le canal des Deux-Mers ne se fera pas, parce que le tonnage susceptible de payer l'intérêt de l'amortissement des sommes à dépenser à sa construction, son équipement, et les frais d'entretien :

Parce que le délai de transit, possible il y a vingt-cinq ans, est devenu impossible avec l'accroissement de la vitesse des gros paquebots à passages et avec leur tonnage ;

Parce que le gabarit du canal, d'après les derniers travaux d'écluse admissible pour des bateaux de 10.000 ne l'est plus pour ceux de 20 à 25 000 tonnes et qu'*aucun* des cuirassés de construction nouvelle ne pourrait y transiter, et encore moins s'y croiser, pour défaut de largeur des écluses et profondeur et largeur au plancher, la tonnure des cuirassés actuels plus forte au fond qu'à la flottaison.

Le canal était possible, quoique d'une utilité contestable, il y a 25 ans. Il est heureux qu'on ne l'ait pas fait, car il aurait perdu aujourd'hui les trois quarts de son utilité et les actionnaires et obligataires seraient ruinés. P. D. ZE.

—

Fossés jaunes (LXII, 53, 348, 400). — Détrompez vous, Monsieur Nothing ; la beaucoup trop longue discussion a abouti. et nous en pouvons fournir les preuves?

Donc : *much ado about... something* !

Nous ne croyons pas avoir écrit que la *Bataillée* du bord de l'eau fût érigée en fief, parce que nous n'en avons trouvé aucune preuve. Donc, pas de féodaux, de ce côté ; donc, aucune confusion possible entre un fief et un non-fief.

En outre, pour plus de clarté nous avions eu soin d'ajouter : *de la rue Drouot* : rien n'y a fait !...

In caudilla venenum : notre *codicille* : Le passage de la notule n'est pas *unpeu* ridicule, — pour nous, du moins, — parce que, en latin *sapiens* n'a jamais signifié : savant ! Nous le regrettons.

Nous ne sommes pas encore mort et
[Les gens que vous tuez se portent assez bien !]

A M. Emile Blondet : Jamais le mot *battalia* ou *battualia* n'est appliqué au *battage* du blé.

Ed. Fournier, Paul Lacroix, V. Fournel, Tisserand, etc. ne sont pas, pour nous, des autorités suffisantes. . aujourd'hui.

P. . .N.

* * *

Col. 402, ligne 18, au lieu de : de la Magdelaine, de la Ville l'Evêque, lire : de la Magdeleine de la Ville l'Evêque, la contestation n'a lieu qu'entre *trois* paroisses, et non quatre : Saint-Eustache, la Madeleine et Saint Roch.

—

Iles européennes quasi indépendantes (LXI, 612, 745, 797, 854, 966 ; XLII, 179). — C'est incroyable comme les légendes, même très récentes, s'établissent, s'élargissent et s'imposent. Voilà ce qui en est du prétendu « royaume » de l'île de Tavolara.

Il n'y a qu'à lire le livre classique de M. Albert de la Marmora : *Itinéraire de l'île de Sardaigne*, Turin, 1860 ; II, 191, pour en être complètement renseigné :

Cette île n'est habitée que par une seule famille de bergers, fils et petit-fils du fameux *Giuseppino* de la Madeleine (et non Corse comme dit Valery). Cet homme mort depuis peu d'années, ayant eu des démêlés avec la justice pour bigamie, prit le parti de laisser une de ses femmes (qui étaient deux sœurs) dans l'îlot de Sainte-Marie, dont il s'était emparé et l'autre à l'île de Tavolara qu'il regardait également comme sa propriété ; et il les visitait tour à tour. C'est pourquoi on l'avait surnommé le *Roi* de Tavolara. C'est ainsi que l'appelait également, en plaisantant, feu le Roi Charles-Albert lorsqu'il fit sa dernière course en Sardaigne. Giuseppino lui fut alors très utile surtout pour la chasse aux chèvres qu'y fit le fils du Roi, le duc de Gênes.

P. c. e. Baron MANNO.

—

Bibliothèque de Lovenjoul à Chantilly (LXII, 334, 411). — La riche collection de documents et d'ouvrages romantiques légués à l'Institut par le généreux amateur belge, aurait pu, semble-t-il, être installée bien plus rapidement si on s'était servi des dépendances et annexes du château de Chantilly, au lieu de construire à grand frais un palais somptueux pour la bibliothèque et le logement du conservateur. Il existe, en effet, au-dessus des écuries, de vastes salles complètement vides, où furent disposées les archives des princes de Condé pendant la construction du château. Elles y restèrent plusieurs années vers 1880. Ces locaux qui avaient bien suffi pour héberger provisoirement des documents aussi précieux, étaient admirablement disposés pour l'installation des collections de Lovenjoul. Si ce parti avait été adopté, l'Institut n'eût pas été entraîné à de coûteuses constructions qui ont retardé et retarderont peut-être encore longtemps la communication aux travailleurs des collections léguées. LEROY.

* * *

M. Eugène Gilbert, le critique belge bien connu, qui, comme on le sait, est l'exécuteur testamentaire du vicomte de Spoelberck de Lovenjoul, nous dit que les collections de son parent qui sont transportées à Chantilly, et dont le distingué bibliographe, M. Georges Vicaire, a été nommé par l'Institut le conservateur en chef, seront communiquées au public dès que le travail de classement indispensable sera terminé.

La bibliothèque est déjà complètement

aménagée, une disposition formelle du testateur donne d'ailleurs à M. Eugène Gilbert un pouvoir discrétionnaire, quant à la détermination à prendre pour le cas où des retards imprévus eussent été apportés à cet aménagement.

L. V. P.

—

Existe-t-il un portrait de Xavier Audoin, et où ? (LXII, 278). — Une précaution à prendre avant tout, c'est de ne pas confondre, comme l'ont déjà fait plusieurs historiens de la Révolution, le gendre de de Pache avec le conventionnel Audouin, rédacteur (*auteur* comme on disait alors) du *Journal Universel*, qui était aussi ardent républicain que le personnage dont le *Père Duchesne* a décrit si pittoresquement le mariage avec Silvie Pache.

SIR GRAPH.

—

Mouseigneur Bauer (LX). — Consulter l'*Univers Illustré* n° 688, du 21 mars 1868.

On y trouvera d'abord, en première page, un dessin représentant « Mgr Bauer prêchant le Carême à la Madeleine ». Puis, au verso, deux colonnes très intéressantes sur l'orateur : ses débuts dans la vie, ses divers avatars, sa conversion. La fin de l'article est une appréciation très fouillée de son talent oratoire et tout particulièrement du sermon dont la gravure nous a conservé le souvenir.

F. BARGALLO.

—

Bauyn (l'abbé) (LXII. 279, 413). — La famille Bauyn est originaire de Paris où elle était connue d'ancienneté.

La branche de Bourgogne se forma avec Achille Bauyn, troisième fils de Prosper, seigneur de Bersan, conseiller au parlement de Paris et d'Etiennette Goret. Achille fut pourvu d'un office de trésorier de France au bureau des finances de Dijon et, en 1609. épousa Marie Griguette. Son arrière-petit-fils fut Bonaventure, abbé de Saint-Barthélemy de Noyon et évêque d'Uzès, en 1737 ; il était le deuxième fils de Jean-Baptiste Bauyn, écuyer, seigneur de Clomot, Sainte-Marie-sur-Ouche, Pont-de-Pany et Arcey, conseiller au parlement de Bourgogne, et de Anne-Louise Rémond.

Dans la généalogie de cette famille donnée dans l'*Armorial de la Chambre des Comptes de Dijon*, il n'est pas question de l'abbé Paul Bauyn, vicaire-général du grand-prieur de Vendôme ; ce serait donc dans la branche aînée, restée à Paris, qu'il faudrait le chercher.

Les Bauyn de Bourgogne, comme ceux de Paris, avaient pour armes : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois mains dextres couchées d'argent.*

P. LE J.

—

Bochart (LXII, 220, 348, 413). — Claude Bochart, seigneur de Farinvilliers, conseiller au Parlement de Paris, appartenait à une famille originaire de la Bourgogne dont le Père Anselme a donné la généalogie et qui, transplantée en Picardie, y posséda les seigneuries de Noroy, de Farivillers et d'Ons-en-Bray.

Cette famille portait : *d'azur au croissant d'or soutenant une étoile du même.*

L. A M.

—

Max Claudet (LXII, 54, 137, 187). — *Max Claudet* est né à Fécamp (Seine-Inférieure) le 1er août 1840, et mort à Salins (Jura) le 28 mai 1893. Statuaire, peintre céramiste, Max Claudet fut élève de Perraud et Jouffroy : il exposa au salon depuis 1864.

Ses principales œuvres sont :

En sculpture : Robespierre mourant (acheté par l'Etat) — L'enfant à l'oiseau — Caïn — Hoche enfant — Les Parques — La Tricoteuse — Les Gaudes — Une bonne pipe — Mon portrait — Un petit roi Mage etc...

En céramique : Le Sphinx — Saint Jean Baptiste — Le soldat mort — Aristée — Cendrillon — Une rue de la Kasbah, etc...

En peinture : le Vieux Salins, paysage, etc...

Max Claudet a fait des statues pour les places des villes de Besançon, Poligny, Salins, Lons-le-Saunier, Nonnay, etc...

Comme écrivain, il fit paraître : *Du modelage — Salins et ses forts — Perraud statuaire et son œuvre — Gustave Courbet*, etc..

En 1870, Max Claudet fut décoré de la médaille militaire.

Il fit de nombreux voyages en Espagne, en Italie, en Algérie, etc.

Dès sa plus tendre enfance, il habita Salins d'où sa famille était originaire. Il

se maria dans cette petite ville et fit de la céramique avec sa femme.

Son fils Georges Claudet, sculpteur céramiste, continue avec talent l'œuvre paternelle à Salins et fait, en compagnie de sa femme, de fort beaux grès flammés, qu'ils exposent à presque tous les salons de Paris, ainsi qu'à celui de Lyon.

Dr Bonnette.

—

Famille de Criny (LXII, 279). — J'ai connu deux frères de la famille de Criny de Verteuil : Léonce et Pierre.

L'un a épousé la fille de M. Higginson dont le nom a été souvent prononcé à l'occasion de l'affaire des Nouvelles Hébrides. Il est fixé en Calédonie.

L'autre résidait, il y a encore quelques années, à Bordeaux où il occupait, je crois, un emploi chez un agent de change dont je pourrais peut-être retrouver l'adresse.

Quatrelles l'Epine.

—

Gabriel d'Amours (LXII, 335). — Anne d'Amour épousa, le 13 juin 1614, Jean de Felins, fils de Robert et de Catherine Cavalier ; le mari était seigneur de Bauthelu, près Magny-en-Vexin, arrondisse- de Mantes. Le mari et la femme étaient peut-être protestants. Leur fils se nommait Samuel.

Les armes de Anne d'Amour sont : *d'argent, au porc-épic de sable, en abîme ; au lambel de gueules en chef ; et à 3 clous de la Passion en pointe.*

E. Grave.

***

Un Gabriel Damours était, en 1551, seigneur du Monceau La Gruyère, paroisse d'Estouy (Loiret).

Armes d'après Rietstap :

Damour (Paris) *d'argent à un sanglier de sable, Lambel de sable. En pointe 3 fers de lance de sable.*

Damours (Bretagne, Anjou) *D'argent à 3 clous de sable, surmontés d'un sanglier de même.*

Martellière.

—

L'abbé Demerson (LXII, 270, 349, 414). — En remerciant M le baron A. H. de sa communication, je lui ferai remarquer que l'abbé Roussel l'a induit en erreur au sujet de la paroisse parisienne dont M. Demerson a été curé, c'est certainement Saint-Germain-l'Auxerrois et non Saint-Eustache.

H. C. M.

Famille d'Escalopier (LXII, 280, 418). — Lescalopier ou l'Escalopier, en Ile-de-France, porte : *De gueules à la croix d'or, cantonnée de quatre croissants du même.*

P. le J.

***

Je pense que M. Duella veut parler des L'Escalopier. Une *Généalogie de M. le président l'Escalopier*, fut imprimée à Châlons en 1628 et réimprimée au XVIIIe siècle sous ce titre : *Mémoire généalogique de la maison de l'Escal de Vérone, dont une branche a fait souche à Paris sous le nom de l'Escalopier.* Le blason des armes L'Escalopier y est ainsi figuré : *de gueules à la croix d'or cantonnée de quatre croissants du même.* Le premier l'Escale, cité dans cette généalogie, est Jules l'Escale créé par Jules César gouverneur de Scalalis, ville de Lombardie !

D. A.

***

Saint-Simon (*Mémoires* XII, 262) parle d'un L'Escalopier intendant de Champagne qui fut depuis conseiller d'Etat.

Les L'Escalopier portaient : *de gueules à la croix d'or cantonnée de quatre croissants du même.*

Henry Prior.

***

En 1815 mourait l'abbé Phélippe de Faronville, laissant pour héritiers ses deux petits neveux, le vicomte de l'Escalopier, et Félix de l'Escalopier, et petits-fils de la veuve de Frédi ou Frédy. Le domaine de Faronville fut vendu, et Félix de l'Escalopier racheta la ferme du Marais à Acquebouille, en Faronville.

Le vicomte de l'Escalopier est mort en 1859, et son frère Félix est mort à Paris rue Férou en 1909. J'ignore s'il a laissé des descendants.

Les armes sont : *De gueules à la croix d'or, cantonnée de quatre croissants de même.*

Martellière.

***

Ne faut-il pas lire : de L'Escalopier ? On peut voir dans le *Bulletin de la Société « Le Vieux-Montmartre »* 1908, une notice sur le comte de l'Escalopier, sa bibliothèque et ses collections dans la maison qu'il possédait à Montmartre.

César Birotteau.

***

Il y a une quinzaine d'années, un vicomte d'Escalopier ou de l'Escalopier était conseiller à la Cour des Comptes ; il serait

facile de retrouver sa trace en s'adressant à cette administration.

QUATRELLES L'EPINE.

* * *

Une famille L'Escalopier vivait au Maine au XVIIIe siècle, qui blasonnait : *de gueules à la croix d'or, cantonnée de quatre croissants montants de même*. La Chesnaye des Bois signale Gaspard César-Charles L'E., intendant de Tours 1756-1766.

Dans mes notes, je relève les noms suivants :

Jean Lescalopier « receveur-payeur de MM. de la Cour de Parlement et l'un des quatre échevins de Paris ». Obsèques 15 novembre 1563. (*Arch. cur. de l'Hist. de Fr.*, t. V, p. 432).

Jean Lescalopier, 1569. (*Revue des Autographes*, nov. 1905, n° 276).

Balthazar Lescalopier, Conseiller du Roi, au parlement de Paris, ép. de Charlotte Germain, dont une fille, Charlotte qui épouse (contrat, 11 août 1666) Guy Cyr, marquis de Rabodanges. (*Bulletin de la Société Hist. de l'Orne*, t. XXIII, p. 27)

Lescalopier (...) 1737. (*Revue du Maine*) t. XVI, p. 112).

Le comte de Lescalopier était, en 1892, conseiller référendaire à la Cour des comptes. D'autres membres de cette famille habitaient le château de Barjouville près Chartres.

LOUIS CALENDINI.

* * *

Lorsque l'on contruisit la Place Royale, aujourd'hui place des Vosges, un membre de la famille Lescalopier acheta un emplacement et y fit bâtir une maison. Cette maison était restée dans la famille depuis cette époque et ce n'est que tout récemment qu'elle fut vendue. C'est là certainement, une des curiosités de l'histoire de Paris. Connait-on d'autres exemples ?

M Lescalopier a laissé une bonne traduction de *Théophile*, le moine.

PITON.

—

Le peintre Galloche (LXI, 614, 753, 857). — Les réponses qui figurent dans le dernier volume sont concluantes quant à la personnalité du peintre et aux circonstances qui ont fait arriver ces tableaux à l'église Sainte-Marguerite.

Notre collaborateur V. A. T. avait émis la supposition (614) que peut être, saint Vincent-de-Paul avait été curé de cette église. A ce propos, je trouve dans un vieux manuscrit du commencement du XVIIIe siècle concernant exclusivement le faubourg, et rempli de notes quelquefois fort curieuses, l'indication suivante :

L'an 1712, le premier décembre l'église de Sainte-Margueritte au faubourg Saint-Anthoine a été Erigé en cure par Monseigneur le cardinal de Noailles, et a nomé pour curé Messire Jean-Baptiste Goay. Sa été le premier curé qu'il y ay eu, et est déce-dé le 12 janvier 1738. Il a Régné vingt-six années.

P. c. c. PIETRO.

—

Thomas Géraud en Angoumois et le fief de Langalerie (LXI ; LXII, 421). — Col. 421, ligne 24, lire Yrieix. Col. 421, ligne 47, lire Corrégeols.

—

La pension turque de Lamartine (LXII, 54, 138, 191, 300).— Vers 1850, le sultan de Turquie offrit à Lamartine la concession temporaire d'une grande propriété de plusieurs milliers d'hectares, en Asie Mineure. Lamartine voulut naturellement tirer parti de cette concession et, pour l'exploiter, négocia en Angleterre des combinaisons financières qui n'aboutirent pas.

Lamartine abandonna alors la concession au sultan qui, en compensation de cet abandon, accorda au poète une rente viagère de 80.000 piastres soit environ 16.000 fr.

A. D. X.

—

Descendance de Montboissier-Canillac (LXII, 337). — La supposition de M. Saint-Saud, concernant le comte de Montboissier-Canillac, est inexacte ; et je vais donner la filiation qu'il désire. J'ai, en effet, des dossiers sur une foule de familles de l'Auvergne, que j'ai formés en 1884, quand j'ai publié mon *Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne*. Voici cette filiation :

Philippe-Claude de Montboissier-Canillac, 1er du nom; marquis de Montboissier, lieutenant-général d'armée, né en 1674, mort en 1765, dans sa terre de Pont-du-Château, en Auvergne, épousa, en 1711, Geneviève de Maillé, dont il eut : 1° Philipe-Claude IIe du nom, qui suit ; 2° Charles-Henri-Philippe, dont la postérité viendra après celle de son frère,

Philippe-Claude de Montboissier-Canillac, 11e du nom, né en 1712, mort à Londres en 1792, député aux Etats généraux en 1789, épousa, en secondes noces, en 1763, Mlle de Rochechouart, dont il eut, Alexandrine-Marie-Julie-Félicité, née au château de Pont-du-Château, en Auvergne en 1764, morte en 1807, mariée au comte de Lévis Mirepoix.

Revenons à Charles-Henri-Philippe de Montboissier-Canillac (indiqué ci-dessus). Il fut vicomte de Montboissier, naquit en 1719 et mourut en 1751. Il épousa, en 1748, Charlotte Boutin, dont le père était intendant de Bordeaux ; de ce mariage Charles-Philippe-Simon, qui suit (fils unique).

Charles-Philippe-Simon, comte de Montboissier-Canillac, fit ériger, en Orléanais, une terre en marquisat. Né en 1750, il mourut le 1er octobre 1802, après avoir épousé, en 1775, Françoise-Pauline de Lamoignon de Malesherbes, dont il eut 5 filles : la comtesse de Colbert-Maulevrier, la marquise de Cordoue, Mme de Baert, la marquise de Gourgue et Mme Durand de Pisieux.

On sait que les de Montboissier sont d'une des plus antiques et des plus illustres familles de l'Auvergne, connue dès 960.

En 1884, le seul représentant de cette noble maison était le marquis Pierre-Maurice de Montboissier-Beaufort-Canillac, patrice romain, né à Paris en 1847, marié en 1869, à Hélène-Marie-Antoinette-Victurnienne, princesse de Beauveau.

AMBROISE TARDIEU.

—

Suzanne Silvestre (LXI, 725, 924 ; LXII, 78). — Par suite d'une erreur de la poste, je n'ai pu prendre connaissance que ces jours-ci de l'*Intermédiaire* du 20 juillet et de la question qu'y pose M. César Birotteau.

Le Thuret dont il s'agit est bien Jacques Thuret qui avait épousé Louise Bérain, fille de Jean Bérain le père, ainsi qu'en fait foi l'acte suivant, cité par Herluison (*Actes d'état-civil d'artistes français*. p. 30) :

Du jeudy 21 mars 1715, Louise Berain, femme de Jacques Turet, horlogeur du Roy, âgé de 53 ans ou environ, décédé hier, à midy, aux galleries du Louvre, a été inhumé en présence de Jean Berain, dessinateur ordinaire de la chambre du Roy, frère de la deffuncte, et de Claude Barain, bourgeois de Paris, oncle de la deffuncte, qui ont signé avec Jean-Baptiste le Moine, sculpteur du Roy, nepveu, de la deffuncte. (1)

(Saint-Germain-l'Auxerrois).

Guilmard, dans *Les maîtres ornemanistes*, (pp. 89 et 92), dit que c'est seulement après la mort de Bérain le Père, décédé le « lundy 26e janvier 1711 », (Herluison, p. 29), que Jacques Thuret édita les estampes de son beau-père.

En effet, Jean Bérain le fils n'avait pas hérité, à ce que je crois, du logement de son père aux galeries du Louvre où Jacques Thuret, qui y logeait encore en 1715, — on vient de le voir, — dut offrir, à son beau-frère de continuer le commerce, fructueux, sans doute, des estampes exécutées sur les dessins du vieux Bérain.

De plus, il choisit, parmi les études laissées par celui-ci, un certain nombre de pièces d'ornements qu'il fit graver par Le Pautre, G. J.-B. Scotin l'aîné, etc., et qu'il publia en un recueil intitulé : *Œuvres de Jean Bérain, dessinateur ordinaire du Roy, recueillies par les soins du sieur Thuret, son gendre, et horloger du Roy.*

Jean Bérain le fils ne grava que le titre de ce recueil dont le nombre de planches n'a pu être exactement établi par Guilmard.

L'anomalie, qui avait frappé M. César Birotteau, d'un horloger éditeur d'estampes, se trouve ainsi expliquée par cette cohabitation des artistes dans les galeries du Louvre où les logeait la munificence royale, cohabitation qui, amenant entre eux de nombreuses alliances, les réunit au cours du XVIIIe siècle en une seule famille dont les intérêts, étroitement confondus, créaient parfois de bizarres situations comme on vient de le voir.

G. KELLER-DORIAN.

* * *

P. S. — L'ouvrage suivant doit contenir certainement des détails exacts sur la personnalité de Suzanne Silvestre :

Renseignements sur quelques peintres et graveurs des XVIIe et XVIIIe siècles : Israël Silvestre et ses descendants, par E. de Silvestre (Paris, 1869, in-8° avec portrait).

(1) Mari de Suzanne Silvestre.

Ce volume se trouve légalement à la Bibliothèqne nationale, mais j'ignore sous quel numéro d'ordre.

—

Une parole du chancelier Oxenstiern (LXI, 220, 354, 411). — Ce chancelier était l'homme politique qui dirigeait les affaires du royaume de Suède pendant la dernière période de la guerre de Trente ans, [qui s'est terminée par le congrès de Westphalie (Traités d'Osnabrück et de Munster, 1648)] — c'est-à-dire sous les règnes successifs de Christine et de son cousin Charles-Gustave. V. A. T.

—

M. de Villèle (LXI, 840, 980 ; LXII, 193, 255, 354, 424). — Monsieur l'abbé Joseph de Villèle, dont parle le vicomte de Faria, n'est pas parent du comte de Villèle, le ministre. X. V.

—

Renée Vivien (LX, 784, 873). — *La Revue* (*Ancienne Revue des Revues*) a publié entre mars et mai 1910 — si ma mémoire me sert bien — une étude sur Renée Vivien, morte vers la trentaine, comme Maurice de Guérin, Emmanuel Signoret, Olivier Calemard de la Fayette, et tant d'autres. A tous ceux-là, un « Dieu juste » accorda.

Plutôt qu'un médiocre honneur,...
.....de mourir jeune encore et l'âme ivre
De volupté, d'orgueil puissant,...

D'autre part, j'ai relevé dans une jeune revue, *les Argonautes* (n° 1 janvier-février-mars 1910) deux poèmes inédits de cette poétesse, extraits d'un volume en préparation chez Sansot.

ALBERT DESVOYES.

—

M. Waldor à Rueil (LXII, 391) — Waldor, résident de l'Electeur de Cologne, demeurant à Rueil, fournissait à Louis XIV, les premiers marronniers d'Inde pour le parc de Marly (Piganiol-Ruel).

Mélanie Villenave épousait, sous la Restauration, un chef d'escadron d'infanterie nommé Waldor. Les époux se séparèrent au bout de très peu de temps. Ce Waldor était-il un descendant de l'autre ?

Mélanie, qui signe, née Villenave en 1840, signe hardiment M. Waldor de Villenave, en 1852, et, en 1855, elle recommande un saint-cyrien à un comte, X. général : qui ? le futur général Boulanger ! (Cf. Baron Gaëtan de Wismes. — *Lettres inédites de Mélanie Waldor.*) PITON.

—

Armoiries à déterminer : chef chargé de trois trèfles (LXII, 281). — Limosin, en Lyonnais, porte : *d'azur au chevron d'argent ; au chef d'or, chargé de trois trèfles de sinople.* P. LE J.

—

Armoiries de d'Argenson (LXII, 55, 257, 358). — Sur un exemplaire des *Mémoires de Montpensier*, 8 vol., se trouve un ex-libris un peu différent de celui décrit par Nisiar (LXII, 258 2e alinéa). Les armes sont écartelées de Voyer et d'Argenson, avec sur le tout : *de gueules, au lion ailé et couronné d'or, tenant en sa patte dextre*, etc. Ce sur le tout lui venait de ce qu'il était filleul de la République de Venise. L'écu ovale est posé sur deux masses fleurdelysées, posées elles-mêmes sur un manteau d'hermine ; il est surmonté d'une couronne de marquis et d'un mortier de président au parlement. Au-dessous, on lit : EX CATAL° BIBLIOTHÆ ARGENSON. C'est donc l'ex-libris de Marc-Renée de Voyer d'Argenson, né en 1652, lieutenant-général de police, et en 1718, président du conseil des finances et garde des sceaux. Il est mort en 1721.

E. GRAVE.

—

Armoiries des Célestins (LXII, 222, 356). — L'S qui entoure la croix des armoiries des Célestins, de Lyon comme de celles des autres maisons, rappelle que ces religieux avaient pour abbaye ou maison-mère Sulmone ou Sulmona, dans la Pouille.

Les Célestins qui furent établis vers 1375, à Limay près Mantes, étaient reconnus dans leur charte de fondation, pour ne relever que du monastère du Saint-Esprit, près Sulmona.

E. GRAVE.

—

Les armes de Ronsard (LXII, 391). — Voir *Les armoiries de Ronsard* dans *Annuaire du Conseil héraldique de France*, 6e année, 1893. D'HEUZEL.

—

Décoration du Lys (XLII à XLVI ; XLVIII ; LII ; LIII ; LX ; LXI ; LXII, 80, 194, 303). — Il est bien exact que sous la Restauration la décoration du lys était accordée très

facilement, trop facilement même, tout autant que les décorations diverses le sont aujourd'hui.

Voici un fait qui est à ma connaissance personnelle :

J'ai été appelé, vers 1866, à faire un inventaire après le décès d'un monsieur qui avait reçu la décoration du lys et je trouvai, dans les papiers du défunt, le brevet de cette décoration.

Il ne l'a pas portée longtemps, me dit un membre de la famille, car, ayant vu la décoration du lys à la boutonnière de tant de personnes, dont plusieurs étaient peu recommandables à bien des points de vue, il ne voulut plus la porter et il s'est tellement bien tenu parole, qu'à part quelques rares membres de la famille, personne ne savait qu'il avait reçu la décoration du lys.

Il en était donc de ce temps comme du temps actuel où le nombre des personnes à ruban est incalculable. BEAUJOUR.

—

Fer de reliure à déterminer (LXII, 391). — Henri-Guillaume Le Jay, évêque de Cahors en 1680, mort en 1693 portait ces armes. Je ne vois pas d'autres prélats dans la généalogie de cette famille qu'a publiée Moreri dans son grand dictionnaire. SAFFROY.

—

Inscription triquêtriale (LXII, 8, 141, 258, 431). — Je suis allé au bureau de poste du boulevard des Italiens, et j'ai vu les *trinacries* dans la salle réservée au public. Tout y est : les jambes, la tête de Méduse et le mot ΠΑΝΟΡΜΙΤΑΝ.

L'administration a-t-elle voulu exprimer ainsi la *célérité de ses services* ?... avec trois jambes pour courir, les P. T. T. doivent aller bien vite

J'ai soumis la note de l'*Intermédiaire* a un employé de ce bureau. Fort gracieusement il m'a répondu qu'il ignorait la pensée de l'architecte, mais que mon interprétation lui semblait vraisemblable.

Vraisemblable, soit, mais elle ne me satisfait qu'à moitié.

F. BARGALLO.

* * *

Pourquoi ne pas traduire simplement, d'après n'importe quel dictionnaire grec :
ΤΑΝ (contraction pour τὰ ἐν) = Haec intus
ΠΑΝΟΡΜΙ (adverbe) = totis viribus.

Cela a un sens, après tout, qui peut s'interpréter librement : « L'auteur a mis tout son zèle à écrire ce livre ».

J. P.

—

Saint Louis. — Premières églises bâties sous son vocable (LXII, 51, 196, 305). — G. Durand, dans la *Monographie de l'Eglise Notre-Dame, Cathédrale d'Amiens* (Amiens et Paris, in-4° 1901), t. I, p. 42, affirme en s'appuyant sur les *Acta SS. Boll.*, Aug., t. V, p 540, qu'aussitôt après la canonisation de Saint Louis, qui eut lieu le 11 août 1297, un grand nombre d'églises et de chapelles furent élevées en France sous son vocable.

De ce nombre furent l'une des chapelles du chevet de Notre-Dame de Paris, élevée en 1296 par l'évêque Simon Matiffas de Buci (Guilhermy, *Inscriptions de la France* etc., t. II, p. 17), le couvent des Dominicaines de Poissy, fondé en 1298, par Philippe-le-Bel (Jean de Saint-Victor, dans *Rec. des historiens de France*, t. XXI, p. 635), la chapelle que les habitants de Carcassonne furent condamnés par l'inquisiteur à construire dans l'église des dominicains de cette ville en 1300. (*Fragm. Bernardi Guidonis de ordine prædicatorum*, ibid., XXI, p. 744), enfin la chapelle de la nef de la cathédrale d'Amiens, connue aujourd'hui et depuis le XVIIIe siècle sous le titre de Notre-Dame de Paix, construite en 1302 et dédiée au saint roi par l'évêque Guillaume de Mâcon, qui avait été son aumônier, l'avait accompagné à Tunis, l'avait assisté dans ses derniers moments et avait pris une part active à sa canonisation.

Il convient d'ajouter que c'est également sous l'épiscopat de Guillaume de Mâcon que l'église de Halloy, près Grandvilliers, fut placée sous le vocable de Saint Louis. Le jeudi de Pâques de l'an 1307, les moines de Lannoy, qui avaient de nombreux hôtes et venaient de bâtir une église dans ce village, alors du diocèse d'Amiens, obtinrent de ce prélat qu'elle fût érigée en cure La nouvelle paroisse fit partie de l'archidiaconé d'Amiens et du doyenné de Poix, jusqu'à la création du doyenné de Grandvilliers en 1639.

A l'étranger, M. G. Durand cite l'église des Frères mineurs de Vienne, pour la reconstruction de laquelle Blanche, fille de Philippe le Hardi et épouse

de Rodolphe III, d'Autriche, légua, en 1304, une somme de mille livres à la condition qu'elle serait dédiée à saint Louis.

L. A. M.

—

Un ouvrage inédit de Racine (LXII, 220). — Les découvertes continuent.

On lit dans l'*Eclair* :

C'est par l'*Eclair*, dans un article des frères Tharaud, que le public a appris la découverte de deux manuscrits que venait de faire, à Saint-Pétersbourg, M. l'abbé Joseph Bonnet, et qu'il attribuait à Racine. Leur article s'attachait surtout à une traduction complète du Psautier qui constituait le premier manuscrit.

Le second manuscrit — écrit aujourd'hui M. l'abbé Joseph Bonnet dans le *Correspondant* — le second manuscrit n'est pas moins précieux. Non seulement il est dédié au roi, mais la richesse de la reliure, qui porte sur les plats l'écusson royal et aux coins, ainsi qu'au dos le chiffre de Louis XIV, fait encore croire que Racine le destinait à l'usage particulier du souverain. Il voulut le lui laisser en mourant comme un legs sacré, comme une marque suprême de sa fidélité à sa personne et aussi comme une justification. Car voici ce qu'il en dit dans l'Epître dédicatoire :

« Auprès d'un monarque pieux, sage, juste et bon (cet ouvrage) sera un témoin plus fidèle de mon caractère que les faux traits dont mes ennemis s'efforcent de me défigurer ».

Il lui a donné pour titre les *Sept Psaumes de la Pénitence paraphrasés en sonnets*, en y ajoutant le psaume (*Exaudiat*), qu'on chantait dans les églises avant la prière pour le roi.

Chaque verset a son sonnet ; cela fait près de cent trente sonnets. Au surplus, il y a, en regard de chaque sonnet, une *Réflexion morale* en prose qui remplit toute la page.

M. Joseph Bonnet publie les dix sonnets du psaume XIX (*Exaudiat*) pour les rois, en les accompagnant du texte latin du verset correspondant, de sa traduction par Corneille, de sa traduction par Racine et du quatrain de Corneille, qui en est la traduction en vers.

Voici le premier verset de ce Psaume : *Exaudiat te Dominus in die tribulationis ; protegat te nomen Dei Jacob.*

Traduction de Corneille : Que le Seigneur vous exauce au jour de la tribulation ; que le Dieu de Jacob vous protège.

Traduction de Racine : O mon roi, que le Seigneur vous exauce dans le jour de votre peine ; que le nom de Jacob vous protège.

PARAPHRASE DE CORNEILLE

En ces jours dont l'issue est si souvent fatale
Daigne ouïr le Seigneur les vœux que tu lui [fais
Et du Dieu de Jacob la vertu sans égale
Par sa protection répondre à tes souhaits.

PARAPHRASE DE RACINE

Grand roi que l'Eternel formant à son image
A choisi pour le chef d'un peuple glorieux ;
Vous qui d'un cœur sincère et d'un zele pieux,
Rendez au Roi des rois un si fidèle hommage.
Que toujours pres de vous, dans le fort de [l'orage,
Sensible à vos soupirs, il exauce vos vœux.
Que sur vous attachant ses favorables yeux,
De vos afflictions sa bonté vous dégage.

Que contre tous périls, dans l'ardeur des com- [bats,
Il mette votre tête à l'abri de son bras,
Et vous couvre partout de son ombre adorable.

Du grand Dieu de Jacob à qui tout est soumis
Que le terrible nom, que le nom redoutable
Vous serve de rempart contre vos ennemis.

Les dix sonnets sont suivis d'une prière, en prose, de Racine, pour le roi.

Jamais, d'ailleurs, le manuscrit préparé avec tant d'amour ne devait parvenir au roi. M. l'abbé Joseph Bonnet pense que Racine le remit à un savant médecin de ses amis, M. Dodart, et qu'au bout de cinq ou six ans il devint la propriété d'Eustache Le Noble, écrivain tristement célèbre, qui, enfermé pour faux à la Conciergerie, s'illustra par de nouveaux crimes jusque dans sa prison. C'est ce Le Noble qui altéra, tripatouilla, oserait-on dire, et s'attribua en la signant la traduction du Psautier. Mais les cent trente sonnets échappèrent à sa fureur dévastatrice.

—

Amusement philosophique sur le langage des Bestes (LXII, 284). — Il suffit d'ouvrir le *Dictionnaire des anonymes*, de Barbier, pour apprendre que le P. Bougeant, jésuite, en est l'auteur.

Barbier ajoute : « M. Née de la Rochelle, libraire, a publié, en 1783, une nouvelle édition de cet agréable ouvrage augmentée d'une notice sur la vie et les écrits de l'auteur. »

D'HEUZEL.

*
* *

L'auteur est le père Bougeant.

G. O. B.

*
* *

L'Amusement philosophique sur le langage des Bestes est l'œuvre d'un jésuite, le père Guillaume Hyacinthe Bougeant (1690-1743). M. L. C. trouvera s'il le désire, dans Sommervogel (Bibliothèque de la Compagnie de Jésus, tome Ier, col. 1879-80, numéros 16 et 17) la bibliogra-

phie de l'ouvrage et la « littérature » qui s'y rapporte. D'ASSERG.

***

Amusement philosophique sur le langage des Bestes. L'auteur de cet ouvrage est le P. Bougeant, jésuite, d'après Barbier. F. JACOTOT.

***

L'auteur bien connu de cet ouvrage qu'on ne lit plus depuis longtemps, qui se trouve pourtant dans les bibliothèques de curiosités littéraires, est le jésuite Guillaume-Hyacinthe Bougeant, né en 1690 et mort en 1743. Il n'est intéressant qu'au point de vue de l'histoire littéraire, en ce sens qu'il fut pour le P. Bougeant l'occasion de tracasseries de la part de son ordre. Du collège Louis le Grand où il était, il fut exilé à La Flèche. D'autre part, il s'attira l'animosité, des jansénistes, par la publication de pièces qui prétendaient ridiculiser l'ascétisme de ces derniers. On ne connaît plus que de titre : *la Femme docteur ou la Théologie en quenouille, le Saint déniché ou la Banqueroute des miracles, les Quakers français ou les Nouveaux Trembleurs.* Le P. Bougeant était peut-être au fond un sceptique. Dans tous les cas c'était un homme très instruit et de grand mérite. E. GRAVE.

—

Cœlina ou l'enfant du mystère (LXI, 9, 199). — En réponse à la question de M. Grave, je puis dire que j'ai possédé les ROMANS : *Cœlina ou l'enfant du mystère, Alexis ou la maisonnette dans les bois*, et ils étaient signés de Ducray Duminil et non de Pixérécourt ; je crois bien qu'il en est de même de *Victor ou l'enfant de la forêt.* Maintenant, ces romans sont-ils tirés des drames de Pixérécourt, ou ceux-ci sont-ils la mise en action des romans ? En d'autres termes, de Pixérécourt et de Ducray Duminil, lequel est l'auteur original, et lequel est le transformateur des trois drames en romans ou des trois romans en drames ? Ce serait un point à éclaircir. V. A. T.

—

Un ouvrage de Dom Edme à retrouver (LXII, 392). — Le voyage de Dom Edme à Rome a été publié par M. Harmand, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture*, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, tome XV de la collection (tome II de la deuxième série), années 1849 et 1850, pages 143-235. G. O. B.

Même réponse : OCTAVE BEUVE.

—

Cadet-Rousselle (LXII, 113, 198, 362, 430). — Etant à la campagne, je n'ai pas sous la main les *Chants et chansons populaires*, édités par Delloye, il y a quelque soixante-cinq ans, où se trouve la chanson de « Cadet-Rousselle », mais il me semble que le texte porte :

Cadet Rousselle s'est fait *acteur*
Comme Chenier s'est fait *auteur.*

La multiplicité des identifications proposées me porterait a croire que Cadet Rousselle est un type imaginaire, comme le « Bastien » qui avait des bottes sous le second Empire La drôlerie des paroles et le rythme sautillant de la musique auront fait le succès de la chanson, comme tant d'autres avant ou après. Si l'auteur avait visé un personnage connu sur le pavé parisien, est-ce que du premier coup on ne l'aurait pas nommé, et la tradition ne se serait-elle pas conservée ?

Il me semble qu'il a été joué sous la Révolution un vaudeville ayant pour titre *Cadet Rousselle*, peut-être avec une quatification. H. C. M.

***

De l'*Indépendant* (15 septembre 1910) :

De même que tout le monde en France connaît le coup de marteau de Martin et Martine, la légende de Cadet-Roussel est universellement répandue.

Elle obtient même en ce moment un regain de notoriété de ce fait qu'un écrivain, un historien qui compte, M. G. Lenôtre, a consacré ces jours-ci un article dans le *Temps* au Cadet-Rouselle cambrésien et douaisien, dont le nom s'orthographie avec deux l et un e, à la différence de l'autre personnage populaire qui est privé, lui, de cette dernière syllabe.

L'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* qui avait soulevé, au cours de cette année, cette question de l'origine de Cadet-Rousselle, a immédiatement reproduit dans son numéro du 10 septembre l'article du *Temps* du 7, et d'autres journaux s'en sont déjà emparés ou vont s'en emparer à leur tour, car ce personnage de Cadet-Rousselle ou de Cadet-Roussel est vraiment intéressant et mérite toutes les recherches, généralement infructueuses, auxquelles on s'est livré sur ses antécédents.

M. G. Lenôtre a le mérite de résumer très bien la question et de fournir une documentation sérieuse, en citant la plupart des auteurs qui ont parlé du personnage, auxquels il convient d'ajouter le Cambrésien Bouly, dans son Dictionnaire.

Aussi bien, un peu partout, se livre-t-on parallèlement à ce sujet aux investigations par lesquelles M. G. Lenôtre a été tenté à son tour, ainsi qu'en témoigne une note parue dans le *Petit Phare*, de Nantes, le 15 mai 1905, sous la rubrique : *Intermédiaire Nantais*.

L'auteur de la communication citait l'ouvrage de M. O. Colson, le *Cycle de Jean de Nivelle*, dont un chapitre est consacré à Cadet-Rousselle et il finissait en déclarant qu'il ne croyait pas à l'origine bretonne de Cadet-Rousselle, à laquelle M. G. Lenôtre vient à son tour de faire allusion.

Mais M. Lenôtre apporte un élément nouveau au débat.

Il émet l'hypothèse ou plutôt il se livre à la supposition, car son dire n'est étayé par rien, que Cadet-Rousselle pourrait bien être un gentilhomme du Bocage Virois, contemporain de la Révolution, Gaultier de Carville.

« Au temps de la chouannerie normande, dit-il, se déroula dans les environs de Vire un drame sanglant. Mlle Gaultier de Carville, âgée de quinze ans à peine, est assassinée dans son château par une troupe de soldats républicains. Son frère qui a servi aux mousquetaires rouges, fait le serment de la venger; il lève une troupe de paysans qui bientôt compte plus de cent hommes, et, à la tête de cette petite armée, il parcourt le pays, fusillant sans pitié les bleus qu'il rencontre, passant par les armes les acheteurs de biens nationaux, massacrant impitoyablement tous ceux qu'il soupçonne d'avoir donné des gages à la Révolution, ravageant la contrée et laissant dans toute la région des traces effrayantes de sa vengeance. Il avait pris un nom de guerre ; on l'appelait Cadet-Roussel (*sic*). Il fit montre en maintes occasions, d'un courage héroïque ; il affectait de porter au feu son uniforme de mousquetaire rouge et se désignait ainsi aux coups des bleus. « La mort de sa jeune sœur, écrit La Sicotière, l'avait exaspéré ». Il disparut, *blessé mortellement*, à l'affaire de l'Auberge Neuve, en avril 1796.

« Y a-t-il quelque lien, conclut M. G. Lenôtre, entre le terrible Cadet-Roussel normand et le doux découpeur d'images qui, peu d'années plus tard, arrivait à Cambrai, sans que personne ne pût savoir d'où il venait... On trouve le nom de Carville parmi ceux des pensionnaires du bagne, au temps du Consulat et de l'Empire. Était-ce celui du blessé de l'Auberge Neuve, guéri et condamné aux galères par quelque commission militaire ? Telles sont les questions qui se posent et qu'on se pose. Une si romanesque aventure aurait besoin d'improbables confirmations ; pourtant toute vérification n'est pas impossible. ».

Quel que soit l'attrait romanesque de l'aventure, il faut écarter le chouan Gaultier de Carville de l'affaire. Gaultier de Carville, dont le rôle est à peu près exactement établi, à quelques déformations près, dans le récit qui précède, et qui opérait généralement dans le Maine et non dans son pays le Bocage, dont les exploits ont précédé la triste fin de sa sœur, a bel et bien succombé à la blessure mortelle dont parle La Sicotière. Il mourut dans une cache où ses compagnons, ses amis, l'avaient recueilli et soigné. La nouvelle de sa mort fut officiellement transmise aux chefs vendéens et chouans de l'Ouest, ainsi qu'aux autorités royalistes qui de Londres et de l'Angleterre dirigeaient le mouvement contre-révolutionnaire. On a encore les lettres.

Il faut donc renoncer à voir dans le Cadet-Rousselle Cambrésien et Douaisien une importation normande, dans le genre de celle de la famille Santerre venue au XVe siècle, s'établir sur le fief d'Igny, à Estourmel, d'où elle remplit le Cambrésis et la Thiérache de ses descendants, peupla Cambrai de brasseurs opulents et considérables, de boulangers notables, essaima jusqu'à Paris d'où le futur général révolutionnaire, Santerre, revint à Cambrai pour épouser sa cousine, fille, comme lui, d'un brasseur...

Précisons davantage. Adelaïde Gaultier de Carville ne fut pas assassinée par les bleus, comme l'ont dit quelques écrivains. Elle fut tuée accidentellement, involontairement dans les circonstances suivantes. A la suite d'engagement avec les chouans au Bény, dans le bois de Montfragon et sur la bruyère de Carville, une troupe de bleus passant devant le château de Carville, bien humble logis, fit une décharge de ses fusils dans cette direction. Mlle Gaultier de Carville était derrière la porte d'entrée, fermée, barricadée, avec ses parents, et une balle traversant la boiserie l'atteignit et la frappa à mort.

On voit la différence. Que les passions politiques n'en aient pas tenu compte, cela se comprend.

Faut-il le dire, ces Gaultier de Carville étaient eux-mêmes aussi divisés entre eux que la nation elle-même.

La mère qui n'était pas étrangère aux actes de chouannerie commis dans le pays, avisant un jour un de ses enfants, frère du chevalier de Carville tué dans une rencontre comme il vient d'être dit, qui nettoyait un fusil, et tirait dans la cheminée, l'interpella en ces termes :

— Que fais-tu là, Maurice ?

- Je m'assure, madame, répondit l'interpellé, si je viserai bien votre fils aîné.

Celui-là inclinait vers les idées nouvelles qui le libéraient du privilège du droit d'aînesse.

Au reste, pourquoi le chevalier de Carville, s'il s'était guéri, aurait-il été vivre misérablement à Cambrai, puis à Douai ?

Les biens de sa famille n'avaient été ni confisqués, ni vendus ; la pacification s'était faite ; les anciens ennemis vivaient côte à côte, sans oublier peut-être, au moins sans se chercher querelle.

Le chevalier de Carville vivant n'avait aucune raison pour se cacher, pour s'expatrier, pour dépouiller sa personnalité ; il possédait au contraire tous les titres pour solliciter la reconnaissance et les récompenses des Bourbons restaurés, et, avant eux, pour se recommander au bon accueil de Bonaparte.

Il n'aurait fait que suivre l'exemple et obtenir le bon traitement assuré à son compatriote le poète Chenedollé, l'ami de Rivarol et de Chateaubriand, qui avait servi dans l'armée de Condé, et qui, rayé de l'émigration, n'en devenait pas moins fonctionnaire de Napoléon.

Aussi bien, le chef de la famille Gaultier de Carville, l'ancien titulaire du demi-fief du chevalier de Carville, échangeait immédiatement ses privilèges abolis contre la justice de paix du canton, remplaçant les droits seigneuriaux d'antan, par des droits justiciers nouveaux presque équivalents, alors que sous l'ancien régime il était lui-même soumis aux hautes et basses justices du comté de Thorigny d'une part et de la baronnie du Bény de l'autre part, qui se partageaient sa paroisse.

On le voit, rien ne justifie l'attribution de la personnalité de notre Cadet-Rousselle, au chevalier de Carville, sur lequel il faut consulter, non seulement *La Sicotière*, l'historien de Frotté, mais aussi Richard Séguin, auteur de l'*Histoire de la Chouannerie et de la Restauration de la Religion et de la Monarchie en France*, qui traversa cette époque troublée, et surtout les contemporains et les acteurs de ces événements ou ceux qui ont recueilli leurs souvenirs.

Et puisque Gaultier de Carville ne peut plus intervenir, puisque le nom de guerre qu'il avait pris ou reçu témoigne tout simplement que ce nom était avant lui du domaine public et d'usage courant dans le langage populaire, c'est ailleurs qu'il faut poursuivre ces enquêtes, si l'on veut finir par percer le mystère qui continue d'envelopper le Cadet-Rousselle Cambrésien.

Il convient surtout, si l'on tient à aboutir, de faire autre chose que se copier les uns les autres.

ROLAND DE CADEHOL.

Gargantua... — « Ubu-Roi », pièce de M. Alfred Jary (LXI ; LXII, 205, 308, 428). — Puisque l'auteur d'*Ubu* vient en cause, il ne s'agit que de s'entendre, et voir en quoi Alfred Jary, en effet, « ne donna rien de notoire » au regard de cette pièce : le héros de cette géniale guignolade dépasse la littérature ; il entre dans l'histoire, dans l'humanité comme Hamlet, ou Panurge. On voit couramment (sans parler des applications fatales à tel ou tel personnage, généralement politique) des gazetiers baptisant à la suite de Jean Lorrain, Drumont, Willy ou Daudet, l'époque actuelle « époque-Ubu ». De cette fortune qu'écrivain ne réalise guère deux fois, heureux quand il la réalise une, les ouvrages subséquents nécessairement souffrirent ; d'autant plus qu'une science, une érudition universelles s'y cristallisent dans une écriture un peu hermétique à force d'être adamantine : ce qui éloigne le commun des lecteurs ; ce qui précisément les fera durer autant que la langue française. Ces ouvrages sont nombreux pour la courte vie de l'auteur : *Les Minutes de sable mémorial* ; *César-Antechrist* ; *Ubu-Roi* (Mercure, 1897, repr. en 1896) ; *Les Jours et les Nuits* (Mercure, 1897) ; *L'Amour en visites* (P. Fort, 1898) ; *L'Amour absolu* (Mercure, 1899) ; (*Ubu enchaîné* (*Revue Blanche*, 1900) ; *Messaline*, son chef-d'œuvre (*Revue Blanche*, 1901) ; les *Almanachs du Père Ubu* (1899 et 1902) ; *Le Surmâle* (*Revue Blanche*, 1902) ; *Le Moutardier du Pape* (Mercure, 1907) ; la traduction des *Silènes* de Christian Grabbe (parue dans la *Revue Blanche*, 1898), la traduction de *La Papesse Jeanne*, en coll. av. Jean Saltas (Fasquelle, 1908) ; le poème de *Pantagruel*, opéra, mus. d'Alfred Terrasse ; *La Dragonne*, et *Gestes et Opinions du Dr Faustroll, pataphysicien* (inachevés) — ; *Spéculations*, et *Le Périple des Arts et de la Littérature* (publiés dans la *Revue blanche*, la *Plume*, le *Canard Sauvage*, etc.) Alfred Jarry, « venu au monde le jour de la Nativité de la Vierge, le 8 septembre 1873 », est mort à l'hôpital de la Charité en 1907, le jour de la Toussaint. Les seuls articles importants donnés sur lui parurent, à *L'Occident* (Fagus, novembre), et aux *Marges* (Gme Apollinaire, 1910).

FAGUS.

Moisissure des livres (LXII, 283,435). — Extrait d'un livre assez rare, publié à Paris, chez J. Techener, en 1839, intitulé : *Bibliothèconomie. Instructions sur l'arrangement, la conservation et l'administration des bibliothèques*, par L. A. Constantin, (avec 6 planches) :

«... Pour garantir tout à fait une bibliothèque de l'influence de l'humidité, il faut que les corps de bibliothèques soient élevés du parquet au moins de six pouces et éloignés des murs de deux pouces, afin de faciliter partout la circulation de l'air. A cet effet, on doit ouvrir les croisées toutes les fois qu'il fait une température sèche et vive, mais surtout les refermer *avant le coucher du soleil*, parce que c'est après cette heure que les papillons déposent leurs œufs.

Dans les cas où on ne peut éviter de placer des rayons près d'un mur humide, on en diminuera le danger de beaucoup par le procédé suivant, un peu dispendieux, mais sûr : on donne au mur plusieurs couches d'huile bouillante et on le recouvre ensuite de feuilles de plomb laminé (dont on se sert pour entourer les bouteilles d'électricité), que l'on fixe avec de petits clous.

Pour empêcher que la poussière, qui cause de la moisissure, ne conserve l'humidité, n'abîme et ne détruise même les reliures, on doit, pour qu'elle ne s'élève pas en balayant, semer d'abord sur le plancher des feuilles fraîches d'arbres, de choux ou de toute autre plante, mises en petits morceaux. En balayant ces feuilles, toute la poussière s'y attache, et le parquet n'est point taché par l'arrosement ou par le sable mouillé, qui ne fait qu'augmenter la poussière, etc... »

F. JACOTOT.

Quand et lui (LXI, 337, 426, 483, 536, 602, 651, 798, 875 ; LXII, 91). — On lit dans Tristan Bernard (*Amants et voleurs*) :

Au contrôle, je m'appuie le train express (c'est l'entraîneur d'un coureur cycliste qui parle) et je te reprendrai demain matin, par là, vers Melun, pour arriver à Paris, quand toi.

Il amusera peut-être les correspondants de l'*Intermédiaire*, de voir que le langage populaire, que Tristan Bernard a si heureusement transcrit parfois, vient, par une ellipse qui n'est point sans hardiesse, rejoindre presque le vieux tour français.

+

L'élision de l'e muet (LXII, 167, 310, 368). — Malherbe nous eût renvoyés aux Halles.

Mais je ne pense pas qu'aujourd'hui, dans aucun milieu populaire, on puisse recueillir des leçons certaines. D'une façon générale, la diversité des accents provinciaux rassemblés en empêche, et sur le point qui nous occupe, je crois que par suite d'une croissante *méridionalisation* (si je puis dire) on y noterait une tendance au maintien des muettes.

Je souhaite qu'il arrive à l'*Intermédiaire* un grand nombre d'observations de fait.

En les attendant, quoique les documents littéraires dont on puisse tirer des renseignements sur ce point soient rares, voici quelques citations :

Nous la *r'levons* rien que dans le riche

Richepin. *Chanson des gueux*.

Son pèr' qu'est mort à soixante ans
L'avait *r'levée* aussi dans le temps.

Bruant. *Dans la Rue*.

Quand i 'fallait *r'cevoir* un gnon.

Bruant, *idem*.

En sens contraire, voici dans une transcription de jargon paysan par Henry Monnier :

si all aviont n'a s'en point *r'levai*
(*les bas-fonds de la société*).

Chez ces auteurs mêmes qui se sont appliqués à n'écrire des mots que ce que l'on en perçoit, les exemples qui répondent exactement à la question posée par notre confrère, ne sont pas très abondants, parce que, en somme, les mots qui contiennent des muettes successives sont assez peu nombreux.

Voici comment se comportent chez eux les autres successions de muettes :

1° un monosyllabe précède un mot commençant par une syllabe muette.

on *se r'fait pas* l'tempérament (Bruant).
ça *te r'mettra* (Henry Monnier).
i *m'demanderait* pardon à genoux (Bruant).

2° un monosyllabe suit un mot à finale muette

la *moral'de* c'tte oraison-là (Bruant)
qu'avait eun' gross *gueul'de* terrier (id.)
les pant's *doiv'nt me* prend' pour un pître (Richepin).
c'est pas pour *faire l'* pantre (*id.*)
j'*laisse l'* chic (id.)

3° deux monosyllabes se suivent :

— A t'embête pas d'm'entend' souffrir,

— Non, ça *n'me* fait rien. (Henry Monnier).

J'me sentais la gueule un peu sale (Richepin).

Moi *je n'* gobe pas (Bruant).

J'fais quoi *que j'* peux (Richepin).

4° Trois monosyllabes et plus se suivent.

Rémy de Gourmont, dans *le Problème du style*, indique quatre prononciations du groupe *Je te le donne* en pensant que le meilleur est : j'teul donne.

le : *Je n'me l'*rappell' pus de Bruant, semble le confirmer.

5° succession de muettes entre deux mots polisyllabiques :

Je n'ai pas rencontré d'exemples, mais je pense qu'ici comme ailleurs on en relèverait de contradictoires, et dont il serait fort malaisé de tirer une unité d'indication.

+

—

—

Taon. — Le grec dans la langue française (LIX ; LXI,261, 488, 712, 986; LXII, 201, 433). — Laissant aux *néo-latinistes* le soin de répondre aux vives attaques et aux affirmations risquées du confrère Daron, je me borne ici à démontrer que l'étymologie du mot *seigneur*, dérivée du latin sènior, qu'il conteste si vivement, est la vraie.

Que M. Daron veuille bien consulter le Glossaire de Du Cange dont l'auteur n'était pas, lui, un néo-latiniste, mais bien un latiniste médiéval. On sait que le latin médiéval est la source d'une quantité de termes français, et que dans cette matière l'autorité de Du Cange n'est pas contestée.

Donc, l'article *Senior* dudit Glossaire débute ainsi : *Senior, Dominus, seigneur*.. et plus loin : *Senior, cum adjectione loci, quomodo dicimus, seigneur d'un tel lieu.* — Est-ce assez clair et explicite ? Des centaines de citations dans la suite du même article en font foi.

Aujourd'hui encore, l'expression senior, dans certaines langues, est usitée pour désigner les anciens, les chefs d'une corporation, d'une assemblée, d'une administration.

Léon Sylvestre.

Film (LXII, 167, 314). — En réponse à la question de notre confrère César Birotteau, « Film » est un mot anglais qui, parmi ses nombreuses acceptions, veut dire « Pellicule », et c'est pour cela que certains l'emploient pour désigner les bandes pelliculaires des appareils de photographie, et plus particulièrement la bande des cinématographes.

L'emploi de ce mot, au lieu et place de « pellicule » est encore une des manifestations de cette stupide manie qui tend (hélas !) à se répandre de plus en plus ; l'usage d'un mot étranger, là où cependant il existe un vocable français tout aussi exact et tout aussi expressif.

Pourquoi « Film » au lieu de Pellicule?.. pourquoi « reporter » au lieu de rédacteur.. « meeting » pour réunion... « interview » pour entrevue.. « waterproof » pour imperméable (j'ajouterai aussi « rescape » à la place de rechappe « question d'ailleurs traitée dans l'*Intermédiaire* ») etc., pourquoi, surtout, dans la presse spéciale et sur tous les calogues de marchands de voitures automobiles, désigner les mots « chevaux vapeur » par HP? HP est l'abréviation des deux mots anglais horse « power » (traduction littérale force de cheval), pourquoi, dans un pays comme la France, qui est le berceau de l'automobile, là où cette industrie est née et s'est développée, s'adresser à la langue d'un pays, qui, *justement*, a été, et est encore, le dernier dans les progrès de cette science et de cette industrie, pour exprimer la pensée française de « chevaux » pourquoi ne pas écrire « Cx » ou « Chx » par exemple ? Pourquoi... mais nous n'en finirions pas... Parce que c'est la mode, une mode lancée probablement par des gens la plupart ignorants de la langue à laquelle ils empruntent des mots pour nous en bombarder sans relâche afin de nous étonner, et se faire passer pour de petits Pic de la Mirandole.

Vous êtes Français, que diable ! vous écrivez pour des Français,... employez donc des mots français ! » Voyez l'empereur d'Allemagne (le « Kaiser » comme diraient certains) qui dans sa germanophilie outrancière n'a pas hésité à encourir le ridicule de faire traduire en allemand tous les mots étrangers, même les mots grecs (fernsprecher, pour Téléphone, par exemple).

Qu'on n'aille pas croire surtout, chez moi, à une attaque suraiguë d'anglophobie. Non pas ! loin de là ! et si l'on veut bien me permettre à cette occasion de parler incidemment de moi, je dirai que la langue anglaise m'est douce et agréable, car c'est ma langue maternelle. Fils d'une Anglaise et d'un Français, élevé en partie en Angleterre, je la possède à fond (j'ai publié plusieurs études historiques en cette langue) ; je connais en outre deux autres langues vivantes européennes, et cependant, dans mes écrits et dans mon langage, je me suis imposé la règle immuable de ne jamais employer de mot étranger (à moins, bien entendu, de le citer) là où le français m'offrait toutes ses merveilleuses ressources pour exprimer ma pensée.

C'est pourquoi je me permets de proposer ici la fondation d'une nouvelle ligue. La Société des amis de... (Encore !! ... Non, n'ayez pas peur ! cette Société n'aurait ni Président, ni bureau, ni statuts, ni cotisation d'aucune sorte). Pour faire partie de la Société des Amis de la langue française, il suffirait à tous ceux appelés à parler ou à écrire, auteurs, orateurs, journalistes (journalistes surtout) de prendre l'engagement d'honneur, soit ici dans ce journal, soit ailleurs, soit même tout simplement vis à vis d'eux-mêmes dans le silence du cabinet de travail, de ne jamais employer de mot étranger, là où notre belle langue leur offre un vocable équivalent. Que ce soit une règle parmi tous ceux qui écrivent, et ils laisseront de la sorte ce passe-temps à ceux fiers de montrer à leurs lecteurs qu'ils ont bien profité des cours du soir, (si tant est que ce soit là qu'ils ont ramassé les locutions dont ils nous accablent à l'envi.)

Que mes confrères intermédiairistes me pardonnent cette boutade... et aussi mon long bavardage, mais néanmoins, si chacun d'eux voulait bien répandre cette idée autour de soi, il ne serait pas longtemps avant que nous ayons nettoyé la langue française, en balayant les locutions plus ou moins barbares à nos oreilles, dont les poseurs l'ont encombrée.

GEORGES PELISSIER.

—

Ecouvilles (LXI, 224). — On désigne encore à Lyon sous le nom d'*équevilles* les boues de rue et ordures ménagères enlevées chaque matin par le service de la voirie. Il est à présumer que c'est à ces équevilles que Mme Roland entendait faire allusion dans la phrase citée par M. Gauthier-Villars.

DUELLA.

***

« Ecouvilles » doit, à notre avis, vouloir dire « balayures ». En vieux français on disait *escouve* pour balai, c'est de là qu'est venu le mot *écouvette*, petit balai, et *écouvillon*, sorte de balai recouvert d'étoffe pour nettoyer les fours de boulanger. On appelle aussi *écouvillon* la brosse servant à nettoyer l'âme des pièces à feu. Il semble donc ne pas y avoir de doute sur « écouvilles » qui signifie « balayures » ou détritus provenant de nettoyages à l'aide d'un balai. ALB. M.

***

J'emprunte à une lettre de M. Léon Gauthier, archiviste aux Archives nationales, les renseignements qui suivent :

Escouvilles vient du vieux français *escoube* et du latin *scopa* : balai.

Les *escovilles*, *escovires* ou *esquevilles* sont les résidus du balayage. Un texte franc-comtois publié par Prost (*Ordonnances de Salins* de 1492 à 1549) et cité par Godefroy, rend cette signification absolument certaine : «... ils facent nectoyer les rues devant et dernier et les ordures et *esquevilles* pourter en la rivière. »

A. M.

***

Escouvilles : ordures, balayures d'une maison ; de *scobillæ* (*Glossaire de la langue romane*).

En gascon, balayer se dit *escouba* (*Dictionnaire* de Cénac Moncaut).

D'HEUZEL.

***

Ce vieux mot, mal entendu par Madame Roland, est un souvenir de Lyon originaire dont était Roland, de la Platière, mari de cette femme de génie.

Il faudrait *équevilles*, c'est le terme lyonnais pour les ordures ménagères. Celles-ci sont jetées chaque matin dans le *seau à équevilles*, dont s'inspira M Poubelle pour ses récipients à ordures.

On peut lire dans *Littré de la Grand Côte*, le curieux vocabulaire lyonnais de Nizier du Puits Pelu (Clair Tisseur) :

EQUEVILLES s. f. pl. Balayures, ordures. Tous ces politiciens, tous ces gens affamés de crapularité, je serais d'avis de les jeter aux

équevilles. — Fait sur le vieux français *escouve*, balai, de scopa.

Madame Roland avait entendu à Lyon ce terme pittoresque, la prononciation fut sans doute défectueuse. Peut-être aussi prononçait-on avant la Révolution d'une façon se rapprochant mieux de la forme primitive : « escouve. »

ARDOUIN-DUMAZET.

* * *

L'écouvillon est un instrument de nettoyage, un linge attaché au bout d'un bâton, avec lequel les boulangers nettoient leurs fours ; de même, les artilleurs, avec un instrument identique, nettoient l'âme de leurs canons lorsqu'ils ont tiré. Ce qui sort de ce nettoyage a dû s'appeler populairement « escouvilles », comme les détritus ramassés par le balai s'appellent « balayures ». Cette explication semble d'autant plus plausible que le vieux mot « escoube » signifiait balai : « Une grand *escoube* ou balay, dont l'en nettoye le blé batu en l'arée », phrase citée par Lacurne de Sainte-Palaye.

GROS MALO

* * *

Ce mot signifie balayures ou ordures. Il a la même racine que écouvillon, écoupe ou écope (scopa). « Jeter aux écouvilles » est synonyme de « jeter aux ordures », ou, en style plus relevé, « jeter à la voirie ».

Le patois lyonnais dit « équevilles », mot demeuré très courant dans toute la région lyonnaise.

Voici ce qu'on lit dans le *Littré de la Grand'Côte*, organe de l'*Académie du Gourguillon*, par *Nizier du Puitspelu* (pseudonyme de Clair Tisseur), édition de 1903, publiée à Lyon chez l'*Imprimeur Juré de l'Académie, à l'image de la Cigogne* (Imprimerie Stork), page 153 :

« Equevilles, s. f. pl. — Balayures, ordures. Tous ces politiciens, tous ces gens affamés de crapularité, je serais d'avis de les jeter aux équevilles. — Fait sur le vieux français *escouve*, balai, de *scopa*.

A. W.

* * *

Je ne saurais renseigner M. Gauthier-Villars sur l'origine de ce mot, qu'il trouve dans une lettre de Mme Roland, datée de 1788. Ce que je puis lui apprendre, c'est qu'il était et qu'il est encore couramment employé à Villefranche-sur-Saône pour désigner les épluchures et autres *débris* analogues que nous appelons à Paris les « ordures ménagères ». (Seulement les bonnes femmes de ma ville natale prononcent « équevilles ».) Or, Mme Roland, en 1788, habitait soit Villefranche même, soit le Clos de la Platière, à cinq ou six kilomètres de Villefranche. Il n'est donc pas étonnant qu'elle se soit servie d'une expression qu'elle devait entendre journellement, et que je préfère, pour ma part, toute vulgaire qu'elle soit, à celle plus vulgaire encore en usage à Paris.

Maintenant si le vieux mot d'*écouvilles* est abandonné, il nous reste *écouvillon*, qui en dérive évidemment. Il n'est pas indispensable d'avoir servi dans l'artillerie pour en connaître la signification.

JEAN SIGAUX.

* * *

Le mot *écouville* doit signifier *balayure*, *immondice*.

En bas latin *escobilha*, en grec σκυβαλον et en provençal *escoubibo*, que nous traduisons *écouvilles*, signifient balayure. En tout cas la signification de ce mot s'adapterait parfaitement au sens de la phrase extraite de la lettre de Mme Roland.

A. L.

* * *

« Ecouvilles » doit, à mon avis, vouloir dire « balayures ». En vieux français on disait *escouve* pour balai ; c'est de là qu'est venu « écouvette », petit balai, et « écouvillon » sorte de balai recouvert d'étoffe pour nettoyer les fours de boulanger ; on appelle aussi « écouvillon » la brosse servant à nettoyer, à balayer l'âme des pièces à feu. Il n'y a donc pas de doute sur « écouvilles » qui signifie : détritus provenant de nettoyages à l'aide du balai.

ALB. M

* * *

M. Henry Gauthier-Villars demande la signification du mot *écouvilles* d'après un texte de Mme Roland.

Cela ne signifiait-il pas *balayures* ?

Il suffit de rapprocher ce mot de l'ancien français *escoube*, et surtout du provençal *escoubo*. *Escoubo*, balai fait *escoubilho* balayures se dit ou disait d'ailleurs : en roman *escobilha* balayures ; en espagnol *escobilla* ; en bas latin *scobilha*, et en grec (pourquoi pas ?) σκυβαλον. A Lyon et dans le Forez on dit *Equevilles*.

Ecouvillon, instrument servant à balayer, ou à nettoyer le canon se rattache d'ailleurs nettement à *écouvilles*.

J. B. S.

* * *

Au sens primitif, l'écouvillon était le lambeau de linge mouillé que les boulangers attachent au bout d'une longue perche et dont ils se servent pour balayer leur fond avant d'y mettre le pain. Ensuite et par analogie le terme passa dans l'artillerie. Si le mot *écouvilles* a disparu de la langue, il semble assez facile d'en retrouver le sens. Les écouvilles devaient être, au propre, les brindilles de bois à demi-consumées que l'on retire du fond ; aussi les débris de gargousse que l'on extrayait de l'âme du canon après chaque coup tiré ; puis, par extension, toutes sortes de balayures et de détritus. Ainsi du moins peut fort bien s'interpréter la phrase de Mme Roland.

G. DE FONTENAY.

* * *

Je ne sais pas ce que signifie *écouvilles*, mais je sais, pour l'avoir vérifié, que, dans la « Correspondance de Mme Rolland » réunie par M. Perroud, aucune lettre n'existe, écrite en janvier 1788, contenant ce mot inconnu

Or, je me souviens que M. Henry Gauthier-Villars (Willy) créa de toutes pièces certain poète belge à l'existence duquel crut le critique Ernest-Charles ; je me souviens qu'il publia de prétendus vers de Rostand que M. Jules Claretie couvrit d'éloges... et je me défie.

IZÉ KRANILE.

—

Le cheval suivant un enterrement (LXI ; LXII, 68, 211, 322). — Je suis édifié. Il me reste à remercier le comte de Guenyvau de son aimable réponse. PAUL DE MONTZAIGLE.

—

L'an 40 (XLVII ; LVI ; LVII ; LXII, 338, 430). — Je m'en fiche comme de l'an 40, de l'an 1000, de l'an 8, de l'an 9. Ce sont quatre expressions équivalentes, indiquant l'indifférence méprisante.

Les deux dernières se rapportent soit à l'an VIII de la République, soit à l'époque lointaine où les Druides cueillaient le gui dans les forêts de la Gaule, au moyen de faucilles d'or.

L'an 1000, ce nombre si rond, ne disait rien qui vaille aux humains du 10e siècle. Numero Deus impace gaudet. Et ce nombre pairement pair, inspira une intense terreur aux populations, qui crurent à la fin du monde, annoncée pour cette date. Quand cette échéance si terrible fut expirée, on respira. Il est naturel que l'homme, ravi d'aise de se sentir échappé à la catastrophe de la fin du monde, ait été pris de gaîté, et se soit gaussé, après coup, de l'épouvantail devant lequel il avait tremblé. Par bravade, on disait : je m'en fiche comme de l'an 1000.

Quant à l'an 40, évoqué de la même façon, il ne serait pas surprenant que ce fût une allusion à la persécution des chrétiens de Judée par Hérode Agrippa, roi sous le protectorat de Rome. FXT.

—

Les morts vivants (LXII, 394). — L'aventure de M. Emile Blavet est arrivée à Philibert Audebrand. Son ami Aurélien Scholl, *par mystification*, annonça un beau jour la mort de ce patriarche du journalisme dans le *Figaro*.

Dr BILLARD.

* * *

On annonça naguère, d'une façon très prématurée, la mort du romancier Sacher-Masoch. Il lut cette nouvelle, et, bien qu'il eût des raisons majeures pour la savoir fausse, il ne s'en émut point. Il consentit à être mort, puisqu'on voulait qu'il le fût. Cette information fut démentie par d'autres que par lui.

Jeune journaliste, j'annonçai jadis, dans l'ancien *Gil Blas*, sur un renseignement erroné, la mort de Mme Hermance Lesguillon, poétesse fort oubliée aujourd'hui Je confesse que la nouvelle ne m'avait pas semblé d'importance et que l'oraison funèbre de Mme Lesguillon était brève. Elle protesta, comme c'était son droit, contre son enterrement. J'allai la voir pour lui présenter de courtoises excuses, dans son appartement de la rue Saint-Sulpice, et j'ai gardé le souvenir de cette visite. La vieille dame qui avait été l'auteur des *Rayons d'amour* et des *Contes du cœur*, me fit de véhéments reproches : non pas parce que, induit en erreur, j'avais enregistré son trépas, mais parce que j'en avais parlé trop laconiquement. Elle avait gardé le sens de la publicité et elle entendit me prouver qu'elle méritait mieux qu'un simple « écho ». Elle avait

bonne opinion de son œuvre et tenta — un peu longuement — de me faire partager cette opinion. Et bientôt, je me trouvai dans une situation un peu étrange, un peu macabre, un peu comique, un peu touchante aussi. Elle était fort âgée ; la nouvelle de sa mort serait vraie dans peu de temps : elle me demandait instamment de lui consacrer alors un article, un véritable article. Et c'est pourquoi — mon Dieu, qu'il y a longtemps ! — esclave de ma promesse, seul ou à peu près seul dans la presse, ayant eu à lutter contre le secrétaire de la rédaction qui trouvait ce « papier » superflu, je dédiai, en effet, un bout d'article, quand elle exhala pour de bon son âme poétique, à la vieille muse du *Midi de l'âme*... PAUL GINISTY.

* * *

Le cas est fréquent. Je ne sais plus quel journal annonça prématurément le décès d'un personnage qui protesta aussitôt, car il était bien vivant. Mais il était mortel, et il mourut dix ans après.

Le même journal publia fièrement :

— Ainsi que nous avons été les premiers à l'annoncer, M. Y. est mort.

LÉO CLARETIE.

—

Peau humaine tannée (T. G. 687 ; XXXVI ; XLII ; XLIII ; LXII, 96, 156, 269, 318, 378). — On prétend que le Dr Morel (1769-1842), médecin réputé en Alsace, à l'époque maire de Colmar, député du Haut-Rhin à la Chambre des représentants de 1815, avait fait tanner la peau des membres inférieurs d'un cadavre humain, et portait cet étrange pantalon. Je tiens le fait du Dr Herrenschneider qui dirige aujourd'hui à Colmar l'école d'accouchement créée par Morel.

PAUL MULLER.

—

Chasse au renard (LXII, 393). — Il me semble que le mot *renard* en langage de terrassiers n'a pas le sens de fuite d'eau ; dans les conduits souterrains établis non loin d'arbres ou d'arbustes, si un fil du chevelu passe à travers les interstices des pierres et entre dans le courant, il grossit, se multiplie et finit par obstruer le canal. Ces grosses touffes de racines ressemblent fort à des queues de renards, en ce qu'elles sont étroites à la base et très élargies dans leur épanouissement. Que ce faisceau végétal amène un reflux des eaux et par suite une fuite soit, mais c'est là l'effet du renard, non le renard lui-même qui est bien ce que j'ai dit.

J'ajoute comme fait personnel que ayant eu récemment à faire curer un ruisseau souterrain, les ouvriers y ont rencontré et m'ont montré de nombreux *renards*. H. C. M.

* * *

Après la capitulation de Paris, le dimanche 15 avril 1436, les Anglais réfugiés dans la Bastille se retirèrent par la porte Saint-Denis, tandis que le peuple criait après l'évêque de Thérouanne, prétendu chancelier pour les Anglais : « au renard ! à la queue! (à la Keuwe !) au regnard ! » par allusion à l'emblème du roi Henri V, qui était une queue de renard. — Monstrelet V. 221 ; — Chartier I, 228. — *Journal d'un bourgeois de Paris*, éd. Tuetey p. 319, note 1. PITON.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Petits à-côté des relations franco-siamoises (1657-1685). — Dans les Annales du royaume de Siam, sous le règne du roi P'ra Narai (1657-1682 ?) se trouve mentionnée l'ambassade siamoise députée vers le roi de France, Louis XIV.

Un aventurier grec, Constance Falicon, avait raconté tant de merveilles sur la Cour de Versailles, que le Roi indigène avait résolu d'envoyer vérifier ses dires.

Après maintes péripéties, les vaisseaux qui portaient les trois ambassadeurs, leur suite et les présents du roi P'ra Narai, abordèrent en France, sains et saufs.

Leur mission devait y durer trois ans.

« Le Roi Louis XIV fut tellement content de l'impression produite par les splendeurs de sa Cour sur les ambassadeurs siamois, qu'il les combla de ses faveurs. Il voulut même les voir créer une famille, de sorte qu'à leur départ ils laisseraient derrière eux des enfants, souvenirs vivants de leur visite. »

« A cet effet, le roi fit présenter au 1er ambassadeur une des dames de la Cour ; il donna au couple une garde-robe superbe ainsi que de nombreux bijoux ; il leur fit également don de l'habit de sa Maison. L'ambassadeur remplit tous les devoirs conjugaux envers la dame qui lui venait des mains mêmes du roi ; celle-ci mit

donc au monde un garçon, qui ressemblait sans méprise possible à son père (*sic*). »

Comme la 3e année de leur mission touchait à sa fin, les ambassadeurs prirent congé du roi. Le Chef de la Mission confia au roi des Français sa femme et son fils, puis il partit comblé, ainsi que ses collègues, des présents les plus magnifiques.

Serait-il vrai que le Roi-Soleil ait imposé... cette corvée à une dame de la Cour..., ou à toute autre dame ; qu'il y ait eu descendance ? Existe-t-il encore de nos jours quelque famille dont le grand aieul serait l'ambassadeur du roi P'ra Narai ?

Je m'en voudrais de laisser les intermédiairistes donner plus de temps qu'il ne convient à cette question.

Les Annales siamoises n'ont point été rédigées avec ce souci méticuleux de l'exactitude, ni la recherche du document authentique, tels que nous les exigeons de nos jours.

Je ne citerai qu'un fait pour permettre de juger quel degré de croyance il convient de donner à certaines des relations qui nous sont parvenues au sujet de cette ambassade.

Répondant à une question de Louis XIV sur le Siam et son armée, les ambassadeurs lui dirent que leurs soldats étaient invulnérables aux balles.

Ils parvinrent à triompher des hésitations du roi incrédule pour prouver leur assertion, et prirent jour afin de tenter une expérience à Versailles même, « bien que leurs gens fussent de qualité très inférieure aux soldats réguliers restés à Siam. »

17 Siamois s'assirent donc sur des chaises en face de 500 soldats choisis parmi les plus habiles tireurs. Grâce à leur puissance occulte, les Siamois empêchèrent tout d'abord la poudre de s'enflammer, puis la 2e fois permirent aux balles d'être projetées hors des canons ; mais les balles tombèrent à quelques pas des tireurs, et bien rares furent celles qui vinrent jusqu'à une petite distance des Siamois qui, assis et plaisantant, ne s'occupaient aucunement de ce qui se passait. « Et le roi de France confessa une admiration sans limite pour l'armée du Roi de Siam. »

En retour de cette ambassade siamoise, le Roi-Soleil envoya une mission au Siam, chargée de remettre des présents magnifiques au roi P'ra Narai.

Dans la relation de l'Ambassade de M. le Chevalier de Chaumont à la Cour du roi de Siam en 1685, (mars à septembre), on mentionne de nombreux présents remportés en France et faits tant au roi et à sa famille, qu'aux Ministres et aux membres de la mission par la famille royale siamoise et le 1er Ministre, Constance Falcon. Reproduire cette liste serait fastidieux.

Il ne doit pas être difficile de se la procurer, telle qu'elle se trouve dans la relation précitée, et sans doute encore plus détaillée, en compulsant les documents officiels aux Archives de la Marine. (Inédit).

Je mentionnerai toutefois les faits suivants :

On sait que M. de Chaumont était accompagné par l'abbé de Choisy, qui également a relaté son voyage. De cette mission faisaient partie les Pères Jésuites qui s'en allaient créer un observatoire en Chine . leurs instruments astronomiques, exhibés à la Cour du roi de Siam, furent l'objet d'une admiration d'autant plus sincère qu'ils permirent de suivre les phases d'une éclipse de lune.

M. de Chaumont eut quatre audiences successives du roi, et assista à une chasse aux éléphants, avant laquelle le roi remit aux deux officiers français de la mission, MM. de Vaudricourt et de Joyeuse, des sabres de toute beauté.

Je citerai aussi comme cadeaux. « deux pièces de canons de six pieds de long, de fonte, battues à froid, garnies d'argent, montées sur leurs affûts, aussi garnis d'argent, faits à Siam, » données par le roi de Siam au roi de France.

D'autres présents et ceux donnés par Constant Falcon au roi, par le roi au Dauphin, la reine à Madame la Dauphine, au Duc de Bourgogne, au Duc d'Anjou, par Constant au marquis de Seignelay, au marquis de Croissy, comprennent de nombreuses et importantes pièces d'orfèvrerie or et argent, provenant de la Chine et du Japon, des porcelaines anciennes, des tapis, des soieries, des laques, des paravents, des cornes de rhinocéros, divers bibelots curieux, etc., etc., du jan

cam tellement précieux que c'est à l'Ambassadeur lui-même qu'on en confie spécialement le transport.

Il est plus que probable que les divers objets en or et en argent rapportés par M. de Chaumont ont été fondus sous le règne même de Louis XIV, pour remédier à l'excessive indigence des revenus de son royaume.

Il n'en saurait être de même pour les autres présents. Que sont-ils devenus ? Peut-on en retrouver trace au Garde-meuble, dans des musées, chez les descendants ou héritiers des personnages mentionnés ?

Quelque savant intermédiairiste pourrait-il me dire ce qu'est le jancam, sorte de résine, peut-être du benjoin ?

Serait-il vrai que le 14 juillet 1789, les canons traînés par la populace se ruant à l'assaut de la Bastille étaient les deux mêmes que M. de Chaumont avait rapportés de sa lointaine ambassade ?

Je serais fort reconnaissant pour tout ce que l'on voudra bien m'apprendre sur ces questions, soit en y répondant directement, soit en m'indiquant la façon de me procurer les renseignements et au besoin les reproductions des pièces importantes existant encore de nos jours.

GASTON PHŒBUS.

—

Une lettre inédite de l'auteur des « Mémoires de Joséphine ». — Cette lettre, qui fait partie de notre collection personnelle d'autographes nous révèle que Mme Ducrest avait projeté de faire une nouvelle édition de son ouvrage, qui devait être, selon l'habituelle formule, revue et notablement augmentée. Elle nous apprend, en outre, que l'édition parue chez Ladvocat contenait un certain nombre de « lettres apocryphes ».

Il serait curieux de savoir ce qui est advenu du projet de la signataire de cette épître et en quelles mains sont actuellement ses papiers. En attendant une réponse, voici le document annoncé :

Vous m'avez peut-être complettement oubliée, Monsieur, mais je me souviens trop de votre bienveillance pour moi, pour ne pas faire près de vous des démarches, avant de m'adresser à aucun autre libraire. — Dans les circonstances actuelles, où le nom de Napoléon est plus en relief que jamais, et où tout ce qui s'y rattache intéresse vivement, j'ai pensé qu'une nouvelle édition des *Mémoires de Joséphine*, pourrait se vendre assez bien. Cet ouvrage n'ayant été vendu à MM. Dufay et Ladvocat que pour cinq ans, m'appartient depuis cinq ans. Je puis donc en disposer à ma guise. En conséquence, j'aurais l'intention de le revoir avec le plus grand soin (il avait été écrit beaucoup trop vite), j'en supprimerais une foule de choses qui me sont personnelles, ainsi que les Lettres que M. Ladvocat assurait être originales, ce que je ne crois pas, puisqu'il n'a jamais pu me présenter les autographes comme il le disait, et que la Reine Hortense m'a écrit une lettre entière de sa main, datée de Rome, dans laquelle elle me dit qu'elle s'étonne que j'aye accueilli des lettres apocryphes. J'ai cette lettre. J'ajouterais une foule d'anecdotes, sur des personnages de l'Empire, morts depuis que ces Mémoires ont paru, et je pense qu'ainsi revus, ils se liraient encore. Quant aux arrangements pécuniaires, vous m'en proposeriez certainement de convenables, ainsi ils me conviendraient. J'ai aussi commencé un petit volume intitulé *Album d'une artiste*. Si vous voulez en faire l'acquisition, il serait promptement en état d'être livré, il contiendrait une ou deux nouvelles, et beaucoup de détails et de choses historiques sur la Bretagne, les Pyrénées et le Midi.

Veuillez, Monsieur, me faire connaître votre réponse le plutôt possible, afin que je puisse m'adresser à d'autres si elle n'est pas favorable.

Les *Mémoires de Joséphine*, seraient, je pense, réduits à 2 volumes in-octavo.

J'ai vu à leur passage ici, plusieurs personnes de votre famille, et j'ai appris avec plaisir que vous étiez tous contents de vos affaires. Croyez, Monsieur, que M. Rhim et moi nous en réjouissons sincèrement, nous sommes ici fort aimés, fort occupés, et nous nous plaisons tout à fait à Bordeaux.

Recevez la nouvelle assurance de notre attachement bien sincère.

Marie devenue une grande et jolie personne ne vous a pas oublié. Coralie est mariée, et mère de 4 enfants. Ma mère est à Marseille.

Georgette DUCREST.

27 rue de la Petite Taupe.

Bordeaux 16 septembre (1)

P. c. c. Dr CABANÈS.

(1) La lettre ne porte pas de millésime ; elle est adressée à M. Wilfrid Coquebert, libraire, rue Jacob, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL.

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond.

LXIIe Volume | *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* | 10 Octobre 1910.

46e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1269 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Où reposent les restes de Murat, roi de Naples ? — Le corps de Murat, condamné à mort le 13 octobre 1815 et fusillé le même jour à Pizzo, fut enterré dans l'église Saint-Georges de cette ville.

On dit que, vers 1860, un navire de guerre français s'approcha de la côte de Calabre au milieu de la nuit ; une barque gagna le rivage, un groupe silencieux en descendit, se dirigea vers l'église en question, et en ressortit bientôt, emportant une longue caisse qui fut hissée avec précaution à bord de la frégate. Le lendemain, le sacristain de Saint-Georges constata que la tombe avait été ouverte, et que le cercueil contenant les restes du roi Murat ne s'y trouvait plus.

L'anecdote de l'enlèvement nocturne du corps par les Français est-elle vraie, ou bien ce corps est-il encore sous la dalle de marbre noir, sans aucune inscription, qu'on voit au centre de la nef de Saint-

Georges, et qui marque la place où fut inhumé l'ex-roi des Deux-Siciles ?

NAUTICUS.

—

Henri Murger inconnu. — Les vers qu'on va lire, et dont nous possédons le manuscrit original, ne figurent pas dans les *Nuits d'hiver* ; ils ne figurent dans aucune autre partie de l'œuvre d'Henri Murger. Ils sont incontestablement *inconnus*.

L'auteur de la *Vie de Bohème* fait allusion à trois de ses camarades. Si ce n'est une fiction de poète : qui ces vers désignent-ils ?

Ceux-là qui m'ont aimé

Ceux-là qui m'ont aimé sont partis — et si loin
Qu'entre eux tous il en est qui ne reviendront point.

L'un, quand il m'a quitté, m'a dit d'une voix brève
J'ai trouvé l'idéal qu'avait doré mon rêve ;
L'idole si longtemps désirée en chemin
M'est apparue hier et nous partons demain.
Nous partons tous les deux pour la terre bénie
Où tout soleil est flamme et tout bruit harmonie ;
Ses yeux sont doux et purs comme le soleil de Mai
Et je pars avec elle, — adieu — je suis aimé !

Un autre, adolescent au visage timide,
Qui, la veille, écolier feuilletant Tucydyde (1)
De son air doux et lent, un jour, me dit je pars
Et vais avec ceux là qui veillent aux remparts,
Là-bas, près de l'Atlas — adieu. — Sa mère pleure.
Et nous ne savons pas ce qu'il fait à cette heure.

Compagnon assidu de travaux et de jeux
De mes premiers désirs, confident sérieux,
Un autre qui, tout jeune, aux vases de la Grèce
Buvait la raison pure et l'antique sagesse,
Son tour étant venu, partit de son côté
Et maintenant au fond d'une antique cité,
Grave dans son maintien, savant dans sa parole
Il explique Virgile aux enfants d'une école.

(1) Orthographe du manuscrit.

Service militaire sous Louis XIV. — Comment comptait-on les années de service au xviie siècle ? Par exemple, un officier se retire après 46 années de service, cela veut-il dire qu'il a servi effectivement pendant 46 ans ? E. DES R.

—

Le Napoléon III de Grenoble. — On peut lire dans l'*Echo de Paris* du 26 septembre dernier, que la statue en bronze de Napoléon III, par Frémiet, érigée à Grenoble en 1868, avait été transportée à Paris

J'avais lu, ailleurs et autrefois, que cette statue avait été brisée et jetée dans l'Isère, au 4 septembre 1876, suivant ainsi le sort de celle de Bordeaux, « noyée » dans la Garonne à la même date.

Où est la vérité ?

Où est la statue ? A. D'E.

[La statue est au Dépôt des marbres.]

—

Hôtel de Provence. — Brillat-Savarin, dans sa *Physiologie du Goût*, édition Goet, 1848, p. 71-72, cite un hôtel de Provence, où l'on pouvait se procurer des truffes ainsi qu'à l'hôtel des Américains

Que faut-il comprendre par cette qualité d'Hôtel donnée à des établissements de comestibles ?

Où étaient situés l'hôtel des Américains et l'hôtel de Provence ? NOBODY.

—

Amontillado. = Est-ce un village, un bourg ou un hameau ? Est ce un coteau, une « côte », un vallon ou une plaine ?

Je crois que le nom en a été donné a un « crû » renommé de vins. Ne faut-il pas le chercher du côté du Portugal ?

Mais où ? A. D'E.

—

Joubert, auteur dramatique. — M. Victor Giraud, dans un article publié par la *Revue des Deux-Mondes* du 15 août 1910, page 776, cite une lettre inédite de la Harpe à Boissy d'Anglas, en date du 25 décembre 1787, d'où il détache le passage suivant :

Les comédiens qui ne doutent pas davantage, nous ont donné la moitié d'une comédie en cinq actes, dont on n'a pas voulu entendre l'autre. Cela s'appelait *les Rivaux* et était de M. Joubert, lequel rend compte des pièces de théâtre dans le *Journal de Paris* ; et vous avez pu voir comme il tance vertement le public, pour n'avoir pas eu la patience de s'ennuyer jusqu'au bout. Rien n'est plus juste. Mais il était juste aussi que le public trouvât le journaliste encore plus impertinent que l'auteur, et c'est ce qui est arrivé.

M. Giraud ajoute que si ce Joubert, critique théâtral et dramaturge sifflé, est bien le futur auteur des *Pensées*, il faut avouer que l'aventure ne manque pas de piquant.

J'ouvre le répertoire de M. Joannidès : *La Comédie Française de 1680 à 1900*, et je vois qu'en effét *les Rivaux* ont été représentés le 18 décembre 1787, et que la représentation a dû être interrompue au commencement du troisième acte. Mais M. Joannidès attribue cette pièce à Imbert, poète et auteur dramatique presque oublié aujourd'hui, qui était né à Nîmes en 1747, et est mort indigent en 1790. Il a fait représenter à la Comédie : *La Fausse apparence, le Gâteau des Rois, l'Inauguration du Théâtre Français, le Jaloux sans amour, Marie de Brabant, reine de France.*

Il serait, en tous cas, intéressant, de rechercher dans les Archives de la Comédie Française, sous quel nom, Imbert ou Joubert, la pièce a été représentée. Elle n'a pas, du moins a ma connaissance, été imprimée, car elle ne figure pas dans Quérard.

N'y aurait-il pas une erreur de lecture ?

GOMBOUST.

—

Famille de Laboyrie ; portrait à identifier. — Un portrait de magistrat, peint à l'huile, porte au verso de la toile l'inscription suivante : *Mr P. J. de Laboyrie. Le Noir pinxit. 1781.*

Pourrait-on nous fournir quelques renseignements sur cette famille de Laboyrie et nous dire quel est celui de ses membres que représente le portrait en question ?

QUÆRENS.

—

Eyquem de Montaigne ; branche cadette. — Hypnotisés sans doute par la célébrité de Michel de Montaigne, les auteurs ne se sont guère occupés que de son ascendance et de la généalogie de sa branche. Or, le philosophe avait un oncle, Raymond, dont la postérité ne s'est éteinte qu'au xixe siècle. La branche, dont celui-ci est l'auteur, est amorcée dans un ouvrage de M. Malvezin intitulé

Michel Montaigne, sa famille, son origine. Où pourrait-on trouver à la compléter ? *Le Nobiliaire de Guyenne* par O'Gilvy ne l'a pas donnée.

Je désirerais particulièrement connaître la date des mariages de Joseph-Michel de Montaigne (qui émigra en 93) avec Mlle de Galatheau et de leur fille, Vicentine, avec Casimir de Lévis, mort à Bordeaux, en 1817. De qui ce Joseph-Michel était-il fils ? Malvezin dit que cette branche forma deux rameaux. Pourrait-on nous les esquisser depuis Joseph, seigneur de Busaguet, conseiller au parlement de Bordeaux en 1593, marié à Jeanne de Brénieu (et non Brénan, comme dit Malvezin) en 1602, dont le fils François, conseiller au même siège, épousa Thérèse du Solier (et non du Sablier, comme dit Beauchet-Filleau, I, 20, col. 1) ?

Cette famille est assez de renom pour que même une branche cadette soit connue. L'érudit bordelais, M. Meller, doit être très documenté.

UN PYRÉNÉISTE.

—

Nicolas Poussin au château de Mornay. — La galerie du château, longue de 100 pieds, est ornée de 23 grandes toiles-panneaux, représentant des métamorphoses d'Ovide ; et sa voûte, peinte en camaïeu, traite, d'un côté, des scènes de la vie de Bacchus, de l'autre, des voyages de Faunes et d'Hamadryades, tous sujets bien familiers à Poussin.

Bouchitté, dans sa *Vie de Nicolas Poussin* ; Goult de Saint-Germain dans la sienne, et Charles Blanc dans *Sa vie des peintres*, racontent que le Poussin, découragé dans ses débuts à Paris, suivit, en Poitou, un jeune gentilhomme poitevin, son ami et protecteur, et décora son château. Enfin, dans le *Gaulois*, édition littéraire du dimanche (21-22 octobre 1899), l'abbé E. Tenaud, sous le titre : « Nicolas Poussin au château de Mornay », fait la description des peintures de la galerie et s'attache à prouver qu'elles ne peuvent être dues qu'au pinceau de ce maître.

Or, aujourd'hui que la galerie est restaurée avec tout le scrupule désirable, il serait intéressant de trouver dans quelque lettre ou écrit, pouvant exister dans des archives privées, le nom du gentilhomme poitevin — un de Ligour, suppose-t-on — ou du château de Mornay, s'agissant du voyage en question du jeune Poussin en Poitou.

Mornay était en Poitou autrefois, et dans aucun château de cette province ni de ses environs, peu importants d'ailleurs hormis celui de Mornay, on n'a jamais indiqué vestige de peinture rappelant, même de loin, celle du Poussin.

Les auteurs sus-indiqués disent que Nicolas Poussin, en quittant le château du gentilhomme poitevin, s'est arrêté dans celui de Cheverny, en Touraine, où il a peint une Bacchanale également d'ailleurs disparue. EUG. ROGÉE-FROMY.

P. S. — Les armes de Ligour se retrouvent dans la galerie, peinte en camaïeu, comme les encadrements des fenêtres et les Bacchanales de la voûte.

Aimery de Chaumont vendit Mornay à Isaac de Ligour, trésorier de la cavalerie et grand maître enquêteur et informateur des eaux et forêts, en Poitou, en 1633, et le château resta en les mains des de Ligour (ou Ligoure) jusqu'en 1750.

—

Schopenhauer et Richard Wagner. — Dans sa Métaphysique de la musique (1818) Schopenhauer pose plusieurs principes qui sont comme une association du drame lyrique et de la « musique de l'avenir ». Wagner admirait le philosophe et inclinait à la philosophie pessimiste.

Y eut-il entre eux des relations personnelles, passagères ou suivies et en trouve-t-on le témoignage dans leurs écrits ou dans leur correspondance ?

JACQUES RENOUX.

—

Famille de Sanzilion. — Sur le cadre d'un portrait en forme de médaillon, peint à l'huile, figure cette inscription : *Etienne de Sanzillon, cadet à l'Ecole militaire de Paris en 1784, Portrait peint à Paris le 26 septembre 1786.*

Sait-on ce qu'est devenu Etienne de Sanzillon au sortir de l'Ecole militaire et pourrait-on, tout au moins, nous donner quelques renseignements sur sa famille ?

QUÆRENS.

—

Tachard. — De *Paris-Journal* (5 septembre 1910).

C'est aujourd'hui le quarantième anniversaire du *Journal officiel de la République*

française. Son premier numéro porte la date du 5 septembre 1870.

Son « éditorial » était, ce jour-là, une proclamation aux Français, annonçant le changement de gouvernement, qui vient de s'opérer « sous l'explosion de la douleur publique ».

Ce document porte les signatures de MM. Arago, Crémieux, Dorian, Jules Favre, Jules Ferry, Guyot-Montpayroux, Gambetta, Garnier-Pagès, Magnin, Ordinaire, Pelletan, Ernest Picard, Jules Simon et... A Tachard.

Tous personnages connus, sauf le dernier. Qu'était ce Tachard ? Nous l'avons recherché en vain. Son nom n'a figuré sur les actes officiels que cette unique fois. D'où venait Tachard, et que représentait-il ?

Si l'*Intermédiaire* posait la question ?

A. B. X.

*
* *

Le *Paris-Journal* fait lui-même la réponse :

Nous avons dit que M. Tachard, dont le nom figura au bas de la proclamation adressée par le Gouvernement provisoire au peuple de Paris, avait été élu membre du Corps législatif par la ville de Mulhouse. Un Mulhousien, M. Albert Schœhaupt, contemporain de ces événements, nous raconte dans quelles circonstances.

La municipalité de la ville frontière, qui avait à sa tête M. Jean Dolfus, émit un jour la prétention de substituer, pour la nourriture des soldats, la viande de cheval à la viande de bœuf, par raison d'économie. Cela n'alla point sans protestation, surtout quand on apprit qu'en manière de représailles le ministère de la Guerre supprimait purement et simplement la garnison

Aux élections législatives, M. Tachard opposa sa candidature à celle de M. Jean Dolfus, et il mena campagne contre la mesure prise par la municipalité. Les ouvriers donnèrent en masse sur son nom, et assurèrent son triomphe. Le soir du scrutin, il y eut une grande manifestation, aux cris de « A bas le boucher hippophage ! »

Il faut tout de suite ajouter que M. Jean Dolfus, demeuré maire de Mulhouse au moment de la guerre, s'étant rendu auprès du général prussien de Treshow qui avait investi la ville et menaçait de la bombarder, arracha de sa poitrine les insignes de l'ordre dont il avait été gratifié plusieurs années auparavant par le roi Guillaume de Prusse, et les jeta aux pieds du soudard, en déclarant qu'il aurait honte de les porter dorénavant...

Les flammes, charbons et étincelles. — Les flammes, charbons et étincelles sont-elles des figures régulières et très usitées en armoiries ? Quelle doit en être, d'après les meilleurs héraldistes, la représentation exacte, et sous quels émaux doit-on les figurer ? FORTIS.

—

Armoiries. Ex-libris à identifier. — *De... à la croix écartelée de... et de...* Devise : *Sic itur ad astra*. Couronne ducale.

Ces armes peut être d'origine flamande, figurent sur les plats d'un exemplaire du *Hieronymi Mercurialis de Arte gymnastica* imprimé à Amsterdam en 1672. Reliure et fers de l'époque. QUÆRENS.

—

Armoiries à déterminer, trouvées sur une pièce d'argenterie. — Deux écussons accolés.

Sur le premier : *d'azur à 3 cœurs d'or posés 2 et 1*.

Sur le second : *d'hermines à 6 losanges de gueules posés 3, 2 et 1*.

Couronne de comte.

Supports : deux lions.

Devise : « honeur y gist ».

Comte DE VILLENEUVE.

—

Armoiries du président de Marcillac. — Ni le *Nobiliaire de Normandie* (Magny) ni l'*Armorial du Bordelais* (Meller) ni l'*Armorial du Périgord* (Froidefond) ne donnent les armoiries du personnage suivant. Il semble difficile cependant qu'elles ne soient pas connues. Je désirerais savoir celles que portait Jean de Marcillac, seigneur de la baronnie des Combes en Périgord, jurat de Bordeaux en 1520, président aux Aides à Paris en 1532, ambassadeur à Gênes, premier président au parlement de Rouen en 1538. ST-SAUD.

—

Armes et origine des familles Chasse de Vérigny, de Chastillon de Marconnay, Chastenet d'Esterre.

On désirerait connaître les armoiries et la province d'origine des familles de la Chasse de Vérigny, de Chastillon de Marconnay et de Chastenet d'Esterre. On désirerait aussi savoir si les deux premières de ces familles subsistent.

Un marquis de la Chasse de Vérigny, général, fut tué aux côtés de Louis Philippe, lors de l'attentat de Fieschi ; un autre est décédé à Trouville en 1898.

La famille de Chastillon de Marconnay est distincte d'une famille de Chatillon qui appartient à la noblesse du Poitou et

probablement aussi d'une famille de Chastillon qui appartenait, au XVIII[e] siècle, à la noblesse bordelaise. Une dame de Chastillon de Marconnay, née de Gondrecourt, est décédée en 1879. Une demoiselle de Chastillon de Marconnay épousa, en 1852, M. de Loynes d'Autroche.

LASCOMBES.

—

Les biens confisqués en 1789. — Ayant besoin de renseignements sur les biens des émigrés qui furent confisqués à Marseille, Aix, Arles et Tarascon en 1789, où pourrais-je trouver la liste de ces biens confisqués ? Je n'ai rien trouvé intéressant cette question ni aux Domaines, ni aux Archives du Département des Bouches-du-Rhône. Je prie donc un aimable et érudit intermédiairiste de me donner ce renseignement. G. I. Z.

—

Médiatisé. — Quelle est la signification exacte et littérale du mot *médiatisé* appliqué aux anciens princes du Saint Empire Romain Germanique ?

CAVILLE.

—

Pivello. — Ce mot, qui n'est pas précisément italien, mais emprunté au dialecte de Ferrare, est employé couramment dans le jargon spécial aux officiers de l'armée italienne, pour désigner le jeune sous lieutenant frais émoulu de l'Ecole militaire de Modène, et qui, plein d'illusions, se heurte, comme un hanneton, à tous les écueils de la vie. Ayant à rendre compte récemment dans une petite Revue française d'un livre publié par un lieutenant d'infanterie de l'armée italienne, livre qui porte ce titre : *Le Avventure di Pivello* et est dédié par l'auteur à ses amis « pivelli » de l'Ecole de Tir, j'ai voulu savoir si ce mot avait son analogue dans le jargon propre à nos officiers français.

Je me suis adressé, pour cela, à un jeune homme qui sort, cette année même, de Saint-Cyr, sans qu'il ait pu me renseigner. Peut-être quelque vieil officier en sera-t-il capable, et c'est pourquoi je pose la question à tout hasard, dans *l'Intermédiaire*. Quand même elle serait résolue par la négative, elle ne manquera pas d'intéresser ou d'amuser le corps de nos officiers dont quelque membre pourra s'évertuer à combler une lacune du jargon professionnel.

EDMOND THIAUDIÈRE.

—

Goulard. Sa pommade. — J'ai sous les yeux un antique pôt de pharmacie, en faïence blanche rehaussée de jaune d'ocre et de violet. Il est vieux d'environ 150 ans.

Sur son flanc rebondi il porte ces mots :

Pommade de Goulard

Ce nom de Goulard m'intrigue. Il y eut sous « l'Ordre Moral » — de 1873 à 1876 — un honorable ministre de ce nom. Se rattachait-il, d'une façon ou d'une autre, au Goulard de la pommade ? A. D'E.

—

De l'empreinte. — On lit dans Schopenhauer (*Le monde comme volonté et comme représentation*, t. III, p. 329 :

Il y a un effet tardif possible d'une fécondation antérieure qui donne parfois encore aux enfants d'un second lit une légère ressemblance avec le premier mari, et aux enfants adultérins une ressemblance avec le frère légitime Cette action ultérieure s'observe plus nettement encore chez les animaux.

Pour les animaux, c'est un fait constant qu'on appelle l'empreinte ; mais quelqu'un de nos collègues pourrait-il, en ce qui concerne les personnes, citer quelques observations scientifiques corroborant le dire du grand philosophe allemand ?

FOMBERTEAU.

—

Un portrait de Mozart enfant. — Greuze aurait peint les traits du petit Mozart pendant le séjour que fit à Paris le célèbre enfant (en 1763-64). Ce tableau figure-t-il parmi les œuvres connus de Greuze et existe t-il un ouvrage consacré au peintre dans lequel il en soit fait mention ?

Le très reconnaissant questionneur.

D[r] F. ALBINONI.

—

Suicide d'un ministre des finances autrichien. — Je me souviens d'avoir lu autrefois qu'un ministre (des finances ?) d'Autriche (1855-1860) s'était suicidé dans le cabinet de l'Empereur et devant son souverain. Où pourrais-je trouver des détails sur ce singulier événement ?

JÉROBOAM.

Réponses

—

Une accusation contre Sixte IV (LXI ; LXII, 225) — L'*Intermédiaire* a donné une bonne réponse à ce sujet. Je tiens à ajouter un simple mot sur le cardinal qui aurait demandé et obtenu cette, si l'on peut l'appeler ainsi, faveur.

Le texte primitif donnait le nom du cardinal de Saint-Luire, mais les recherches faites m'ont vite convaincu qu'aucun cardinal de ce nom n'avait existé ni pendant ce temps, ni avant, ni après.

L'article de l'*Intermédiaire* modifiait ce nom et parlait du cardinal de Sainte Luce. Ici encore des recherches faciles montrent qu'aucun cardinal de ce nom n'a existé dans les listes officielles qui nous sont conservées. Toutefois en réfléchissant bien, on pourrait se dire que l'auteur qui a donné ce fait, au lieu de désigner son cardinal par son nom de famille, l'aurait désigné par celui de son titre. De cette manière, l'identification devenait beaucoup plus difficile et la calomnie moins aisée à détruire. Cherchons donc quels sont les cardinaux qui vers cette époque ont pu ainsi s'appeler cardinal de Sainte-Luce. J'ajoute de suite que cette façon de parler n'était pas alors en usage dans la Cour Romaine qui souvent désignait un cardinal par la charge qu'il occupait avant d'être cardinal. Ainsi le cardinal Richard Olivier de Longueil, qui avait le titre de Saint-Eusèbe s'appelait couramment le cardinal de Coutances. Et je pourrrais citer nombre d'autres exemples pour démontrer qu'à cette époque on n'appelait point un cardinal du nom de son titre ou diaconie.

Nous avons deux diaconies de Sainte-Lucie, l'une dite *Sanctae Luciae in Orthea*, vulgairement *in silice*, et l'autre *Sanctae Luciae in septemsoliis*.

Ces cardinaux ne sont pas nombreux, ils sont seulement 4 pour le premier titre et 3 pour le second. En parcourant leurs biographies, écrites par divers auteurs et dans des sens divers, il ne résulte rien qui puisse même laisser à supposer qu'aucun d'eux ait fait une pareille demande à un pape qui d'ailleurs ne pouvait pas l'accorder.

Cette anecdote repose sur un vieux proverbe romain qui dit ainsi :

Guigno, luglio, agosto
Noglie mia non ti conosco

ce qui veut dire en français que pendant les trois mois de juin, juillet, août, les maris n'ont pas, à cause de la chaleur accablante, de rapports avec leurs femmes Ce proverbe était d'usage courant à Rome, il y a une cinquantaine d'années et exprimait une situation de ce fait. Je ne vois pas comment la permission que l'on fait demander au cardinal de Saint-Luire, aurait pu diminuer les effets calorifiques de ces mois. Je crois, au contraire, qu'en ne prenant les choses qu'au point de vue strictement physiologique, elle en aurait accru le poids et par conséquent rendu la demande mal fondée.

Mais l'erreur et surtout la calomnie ont une vie beaucoup plus dure que la vérité; souvent en voulant la détruire, on n'arrive qu'à l'enfoncer davantage, et je crains bien que ce ne soit le sort de ces réponses sur ce point si grossièrement délicat. A. B.

—

Michelet contre Grégoire XIII (LXII, 388) — La phrase de l'auteur cité par l'*Intermédiaire* contient deux affirmations. La première que Grégoire XIII aurait eu un bâtard, la seconde qu'il aurait voulu le faire roi d'Irlande.

Grégoire XIII a eu vraiment un bâtard. De l'illustre famille des Boncompagni, il naquit en 1502, remplit plusieurs charges importantes de la Curie romaine, mais aucune d'elles n'exigeait le sous-diaconat, et par conséquent le vœu implicite de chasteté. Il ne prit les ordres sacrés que lorsqu'il fut élu évêque de Viesti, dans le royaume de Naples, en 1558. Il avait alors 56 ans. Durant ce long espace de temps, il eut une faiblesse pour une jeune fille non mariée, et en eut un fils qui s'appela Jacques. Devenu Souverain Pontife, Grégoire XIII, qui avait une grande affection pour cet enfant, commença par le légitimer, ce qui était facile par ce que l'on appelle le « rescrit du prince », d'autant plus que l'enfant n'était pas adultérin. Le roi d'Italie Humbert a bien, à ma connaissance, légitimé, des fils adultérins.

Il est vrai, pour répondre à la seconde

question, que Grégoire XIII combla son fils de dignités, de terres et de richesses, mais il est vrai aussi qu'ayant ainsi satisfait son penchant paternel, il ne le poussa pas plus loin, et jamais n'a songé à en faire un roi d'Irlande. Le pape le traitait même durement quand il y avait motif. Jacques ayant un jour fait de sa propre autorité sortir de prison un serviteur qui lui était cher, le fait fut raconté au pape qui en fut très irrité. Jacques s'empressa de remettre lui-même son serviteur dans la prison d'où il l'avait abusivement tiré, mais cette réparation ne suffit pas au pontife qui exila son fils à Pérouse, et ne le rappela qu'après de longues insistances de princes romains.

Dans les documents que j'ai été à même de compulser, je n'ai rien trouvé qui documente la seconde partie de l'affirmation de Michelet, et cependant, j'aurais dû en trouver au moins un soupçon.

ALBERT BATTANDIER.

—

La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie (LXII, 331, 395, 452). — La question posée par M. de Montlevret soulève un problème qu'il y aurait grand intérêt à élucider.

La question est double :

1° La franc-maçonnerie a-t-elle décrété la mort de Louis XVI ?

2° Le scrutin du 21 janvier 1793 condamnant Louis XVI à mort a-t-il été faussé ?

Voici deux documents qui aideront peut-être à faire la lumière :

Le 1er est une lettre de celui qui devait être plus tard le *Cardinal Mathieu*, elle est datée du 7 avril 1875 et adressée à *M. Robinet de Cléry* :

Il y eut, écrit le cardinal Mathieu, à Francfort, en 1786, une assemblée de francs-maçons où furent convoqués deux hommes considérables de Besançon qui faisaient partie de la société : M. de Raymond, inspecteur des postes, et M. Maire de Bouligney, président du parlement. Dans cette réunion, le meurtre du roi de Suède et celui de Louis XVI furent résolus. MM. de Raymond et de Bouligney revinrent consternés, en se promettant de ne jamais remettre les pieds dans une loge et de se garder le secret. Le dernier survivant l'a dit à M. Bourgon, qui est mort à près de quatre-vingt-dix ans, possédant toutes ses facultés. Vous avez pu en entendre parler, car il a laissé une grande réputation de probité de droiture et de fermeté, parmi nous ; je l'ai beaucoup connu, et pendant bien longtemps, car je suis à Besançon depuis quarante-deux ans, et il est mort assez récemment. Il a raconté souvent le fait et à moi, et à d'autres. Vous voyez que la secte sait, à l'avance, monter ses coups ; c'est là, en deux mots, son histoire.

Le second document est une lettre adressée également à M. Robinet de Cléry à quelques jours de la première. Elle émane de *Mgr Besson*, évêque de Nimes et ancien vicaire général de Besançon. Elle confirme et précise celle du cardinal Mathieu.

Je puis confirmer sa lettre par des détails qui ne sont pas sans intérêt, et qui m'ont été racontés souvent à Besançon, non seulement par M. le président Bourgon, mais par M. Weiss, bibliothécaire de la ville, membre de l'Institut et le principal auteur de la *Biographie universelle*, publiée sous le nom de Michaud. M. Bourgon et M. Weiss étaient des gens de bien, dans toute la force du mot. L'un avait plus de courage dans ses opinions, l'autre plus d'indulgence pour les fautes de l'humanité. Tous deux avaient connu les francs-maçons et les conventionnels du dernier siècle ; ils pensaient tous deux sur l'attentat du 21 janvier, comme doit le faire tout honnête homme ; ils moururent tous deux en chrétiens. La Franc-Maçonnerie avait été introduite à Besançon vers le milieu du dix-huitième siècle, par l'intendant de la province, M. de Lacoré. Il s'établit trois loges qui se recrutèrent dans le meilleur monde. La noblesse, le parlement, le barreau, plusieurs membres du chapitre métropolitain laissèrent leur nom sur les listes de ces loges primitives où l'on célébrait la nature sans se douter que l'on marchait à grands pas vers la ruine, l'exil et l'échafaud. Il n'est pas douteux que la bonne foi de la plupart de ces honnêtes gens n'ait été surprise. Témoin l'aventure de ces trois délégués à l'Assemblée de 1785. Ces trois délégués étaient : M. de Bouligney, président du parlement de Franche-Comté, M. Bourgon, médecin éminent, professeur à l'Université, et M. de Raymond, employé des postes. Après avoir entendu jurer la mort de Louis XVI et de Gustave III, les francs-maçons bisontins jurèrent entre eux de ne plus remettre le pied dans une loge. Ils tinrent parole. M. de Bouligney mourut en émigration ; M. Bourgon dans sa ville natale ; et M. de Raymond, beaucoup plus jeune que les deux autres, leur survécut jusqu'en 1837. Il était membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, tournait facilement les vers, et vivait dans une agréa-

ble intimité avec les magistrats et les littérateurs de la province. Ce fut lui qui leur révéla le secret des loges sur la condamnation de Louis XVI, à un âge où l'on ne doit plus au monde que la vérité.

MM. Weiss et M. le président Bourgon citaient encore sur ce sujet les aveux du baron Jean Debry, préfet du Doubs. Franc-Maçon conventionnel et régicide, ce personnage, que les événement avaient éclairé, joua à Besançon un rôle honorable, et dans les douze années qu'il y passa, de 1802 à 1814, aida puissamment à la réorganisation de tous les services publics. Il défendit même, non sans habileté ni énergie, le clergé fidèle contre le clergé assermenté qui était en petit nombre, mais pour lequel Claude Lecoz, archevêque de Besançon, avait des préférences marquées. On l'amena plusieurs fois, dans l'intimité de la conversation, à parler du jugement et de la condamnation de Louis XVI. Son vote pesait à sa conscience, il ne l'excusait pas, il se bornait à l'expliquer.

J'étais parti de chez moi, disait-il, avec l'intention formelle de voter le bannissement du roi et non pas la mort ; je l'avais promis à ma femme. Arrivé à l'Assemblée, on me rappela d'un signe le serment des loges ; je votai la mort — Jean Debry ajoutait d'un air mystérieux : on ne saura jamais si Louis XVI a été réellement condamné a la majorité de cinq voix.

Plusieurs croient que le bureau a pu modifier quelques votes, avec la complicité silencieuse de ceux qui les avaient donnés. On avait arrangé en conséquence le récit des séances du *Moniteur* Quand même le vote fut public, personne, excepté les membres du bureau, n'en avait le relevé absolument exact. La séance avait duré deux jours et une nuit, et cette longueur contribua à rendre incertain le résultat suprême. Mais on voulait en finir, et la fausse majorité de cinq voix a été peut-être constatée à la dernière heure pour s'épargner l'ennui d'un nouveau scrutin.

Ces deux lettres, citées par Louis d'Estampes et Claudiot Jannet dans leur livre *La Franc-Maçonnerie et la Révolution*, établissent :

1° Qu'il y a eu réellement condamnation à mort de Louis XVI par la Franc-Maçonnerie,

2° Que cette condamnation fut prononcée au couvent de Francfort en 1786,

3° Que le vote du 21 janvier 1793 fut très probablement faussé.

G. La Brèche.

Victimes de la Révolution (LXII, 441). — On croit généralement, sur la foi de quelques historiens de parti pris, que la Terreur s'attaqua surtout aux nobles, aux prêtres et aux privilégiés de l'ancien régime. C'est là une complète et grave erreur. C'est surtout sur le vrai peuple, c'est surtout sur l'ouvrier, sur le paysan, sur le laboureur, que porta la besogne du bourreau. Et ce n'est pas là, de notre part, une phrase à effet ; c'est un calcul, c'est une addition.

Nous avons eu la patience, et jamais notre temps ne fut mieux employé, de dépouiller 12.000 condamnations prononcées par les tribunaux ou par les commissions révolutionnaires. Ce n'est pas tout, comme on pense bien, car le tribunal révolutionnaire de Paris fit périr, à lui seul, 12,000 personnes. Nous nous sommes borné, faute de plus amples renseignements qu'il faudrait aller exhumer du fond des greffes, aux condamnations, dont Prudhomme a rapporté les dispositifs, en donnant le nom, le prénom, l'âge, le sexe, le lieu de naissance, la profession des condamnés, avec les motifs de la condamnation.

Nous avons divisé ces 12.000 victimes en catégories, selon la classe ou la profession.

I. — Paysans condamnés à mort, par les commissions révolutionnaires, sous le titre général de *Brigands de la Vendée*, et exécutés	3.193
II. — Ouvriers d'état, maçons, charpentiers, tailleurs, forgerons, etc.	2.212
III. — Bourgeois, petits propriétaires, petits rentiers .	1.273
IV. — Laboureurs, garçons de charrue.	778
V. — Prêtres religieux . .	767
VI. — Soldats	715
VII. — Femmes, filles, servantes, couturières . . .	708
VIII. — Nobles, émigrés . . .	639
IX. — Avocats, procureurs, notaires, huissiers. . . .	585
X. — Fabricants, négociants, commis-marchands . . .	539
XI. — Domestiques, cuisiniers, valets de chambre .	244
XII. — Aubergistes, cabaretiers, marchands de vins .	156
XIII. — Médecins, chirurgiens	76
XIV. — Matelots	73
XV. — Instituteurs . . .	49

XVI. — Hommes de lettres .		46
XVII. — Comédiens . . .		21
XVIII. — Chiffonniers . . .		2
	Total	12 076

On voit que les prêtres et les religieux n'occupent que le cinquième rang des victimes, et les nobles, le huitième, tandis que les paysans vendéens occupent le premier, les ouvriers d'art le deuxième, les bourgeois le troisième, les soldats le sixième, et que les laboureurs passent avant les émigrés.

Que l'on fasse maintenant tous les systèmes que l'on voudra sur la politique du Comité de Salut Public, voilà les chiffres qui la définissent ! Sur 12.000 victimes de la Terreur, le peuple, le vrai peuple, en paysans, en ouvriers d'art, en garçons de charrue, en soldats, en servantes, en couturières, en domestiques, en matelots, en chiffonniers, le peuple en a fourni 7.965, c'est-à-dire les deux tiers.

Nous répétons que ces chiffres sont le résultat du dépouillement de 12.000 condamnations prononcées par les tribunaux révolutionnaires, analysées et imprimées par Prudhomme ; et comme il n'y a aucune raison de penser que, pour toutes les autres condamnations prononcées dans les mêmes circonstances et sur lesquelles Prudhomme n'a pas voulu ou n'a pas pu continuer son travail, les proportions entre les diverses catégories de condamnés ne soient pas exactement semblables, l'histoire impartiale a le droit de formuler ainsi la portée politique des doctrines révolutionnaires : *sur trois victimes envoyées à la mort, il y avait deux ouvriers* ! U.

* * *

On évalue à 12 000 les victimes de la Révolution, et voici, d'après des notes que j'ai puisées quelque part, celles des quinze classes de la société servies au bourreau.

Nobles.	639
Prêtres et religieux. . . .	767
Bourgeois et rentiers . . .	1.373
Carrières libérales	777
Soldats et matelots. . . .	788
Paysans	3.871
Ouvriers	2.212
Marchands, négociants, employés, domestiques. . .	695
Femmes, filles, couturières, domestiques	1718

Pourquoi la noblesse en si petit nombre ? Cela tient, dit mon confrère M. Bord, au pourcentage faible des nobles par rapport à la population de la France. Cela tient aussi à ce que les vizirs choisis parmi le peuple frappaient autour d'eux parce qu'ils n'avaient peur qu'autour d'eux.

Dr MAX BILLARD.

* * *

Saura-t-on jamais le nombre vrai ? Berriat Saint-Prix donne le nombre de 2.719 pour Paris ; il paraît le plus exact.

Prudhomme, dans son *Dictionnaire*, établit que le nombre des exécutants à Paris, Lyon Marseille, Toulon, s'est élevé du 21 septembre 1792 au 25 octobre 1795 à 18.613 victimes. V.

—

Louis Philippe prétendant à la couronne d'Espagne (LXII, 162, 237, 291, 397, 456). — Voici, au sujet du rôle du duc d'Orléans en Espagne, un passage assez curieux d'un ouvrage romantique bien oublié. Le livre se présente sous un titre assez prétentieux : « Crac ! Pchcht !! Baounhd !!! ou le Manteau d'un sous lieutenant. Réalités hyperdrôlatiques et posthumes écrites par Pongo, Sapajou et Houhou, sous la dictée de Auguste Jeaucourt » Paris, Renduel, 1832, 2 vol. in-8. C'est un récit humouristique et peu gazé des événements politiques contemporains. L'auteur ne professe une grande sympathie pour le Roi citoyen et ne perd guère une occasion de lui donner un coup de patte en passant. Ainsi, on lit à la page 209 du tome deuxième :

Je ne vous nommerai pas ce fameux général de division qui, promu au commandement de nos colonnes avant qu'il eût vingt ans, déjeunait gaîment dans un moulin avec un des aides-de-camp femelles de Dumouriez, pendant la bataille de Valmy, contribuant ainsi à notre victoire par son absence comme il a manqué, par le fait d'une volonté supérieure à la sienne, d'y contribuer en Espagne par sa présence dans le camp ennemi, s'il eût pu exercer le commandement qu'il avait accepté.

Les ennemis de la monarchie de juillet étaient assez bien renseignés, on le voit, sur les intrigues espagnoles. Mais ce passage renferme une autre imputation. Ce gai déjeuner en joyeuse compagnie pen-

dant la bataille de Valmy est-il bien établi ?
JUSTUS.

—

Mort mystérieuse d'un ambassadeur autrichien, à Paris, sous le second Empire (LXII, 386). — Il n'y a pas d'ambassadeur d'Autriche-Hongrie trouvé mort aux Champs-Elysées « sous le second Empire ». La question se rapporte peut-être à l'ambassadeur comte Wimpffen, qui s'est suicidé dans un lieu d'aisance, aux Champs-Elysées, le 30 décembre 1882.

Voir le *Figaro* et autres journaux du temps.
A. DE DOERR.

—

Nullité de mariage : compérage, cousinage (LXII, 10, 207, 267). — M. G. de La Véronne demande : « A quelle époque « l'Eglise a-t-elle cessé de considérer le « compérage comme formant un obstacle au mariage ? »

Elle n'a jamais cessé : le mariage est toujours interdit entre le parrain et la marraine d'une part et les père et mère d'autre part

Cet empêchement, conservé par le concile de Trente, existait déjà dans toute la France au temps de saint Boniface, mais c'était pour l'apôtre de la Germanie chose nouvelle. Il est bien souhaitable que cette loi de l'Eglise et d'autres analogues, se rattachant au baptême, soient abrogées. Si j'ai bonne mémoire, quelques-uns y songèrent lors du dernier concile du Vatican. Rien ne fut fait.

Le même collaborateur demande si on connaît des parents au second degré autres que les frères.

Non, en droit civil. Oui, certes, en droit canon ; car, en droit canon, les frères sont parents au premier degré et les cousins germains au second degré, parce qu'en droit canon, pour compter les degrés, on remonte jusqu'à l'auteur commun, mais on ne redescend pas. (Cf. Viollet, *Hist. du droit civil français,* 3e édit., pp. 390, 391, 435).
LAICUS.

—

La place Saint-Germain-des-Prés existe-t-elle (LXI ; LXII, 70, 246, 295, 405). — J'affirme à nouveau, de la façon la plus absolue, que la mention de la place Saint-Germain-des-Prés existe dans la *Nomenclature des Boulevards, Passages, Rues... des Bureaux de Postes et Télégraphes* ; publication *officielle,* n° 500-63 des Postes et Télégraphes, Direction de l'exploitation postale 1er Bureau ; brochure in-16° de 102 pages. A la page 85, colonne 2, ligne 20, on lit : *Saint-Germain-des Prés* (*Place*) 6 (qui est la colonne des arrondissements).

Cette place est encore mentionnée à la page 192, col. 1, ligne 15 du *Guide Postal...*, édition d'octobre 1909, édité officiellement par les P. T. T.

Avec l'esprit d'urbanité qui doit présider à nos rapports dans l'*Intermédiaire*, je suppose que mon contradicteur n'a pas eu sous les yeux mon édition, qui est celle d'août 1900. Cela lui eût évité de donner un démenti formel à un collaborateur. Il est si facile, par une phrase courtoise, de faire observer qu'on a dû ou pu se tromper.
OROEL.

***

Non, elle n'existe pas, officiellement parlant, s'il faut en croire la *Nomenclature des voies publiques et privées de la ville de Paris*. Toutefois, il y a une plaque bleue, sur le presbytère de l'église, portant le nom : *Place Saint-Germain-des-Prés*, et à côté une autre plaque portant le n° 3.

Le décret du 28 juillet 1866, relatif au prolongement de la rue de Rennes, dans le paragraphe 8 de l'article 1er. ordonnait : « la modification du périmètre de la place Saint-Germain-des-Prés, et la suppression du carrefour Saint-Benoît ».

Il semble bien qu'en vertu de ce texte, la place Saint-Germain-des-Prés doit exister encore puisque sa suppression n'a jamais été décrétée, toutefois, comme l'immeuble qui porte le n° 44 de la rue de Rennes et qui est situé en face de l'église, devait se trouver, comme l'église elle-même, à l'alignement futur de la nouvelle voie. Les édiles de 1867 ont considéré que la place n'existerait plus de fait et l'ont biffée de la nomenclature.
GOMBOUST.

[La confusion ne viendrait-elle point de ce qu'il est parlé de deux *nomenclatures* différentes ?]

—

La Grange Batelière à Paris (LXI, 224, 344, 515, 688, 849, 964 ; LXII, 23, 129, 241, 347). — Quand la question fut posée, je me suis risqué à en dire un mot. Je ne sais pas aujourd'hui s'il est prudent d'y

revenir, tant il semble que les principaux interlocuteurs y mettent de passion. Pourtant je voudrais qu'il me fût permis de rectifier une assertion que je juge controuvée. « De plus, dit M. Piton, le château des Porcherons ne fut érigé en fief qu'en février 1682, en faveur de Jean Le Coq, seigneur de Corbeville, conseiller en la grand'chambre du parlement, qui fait foi et hommage pour ce fief, à M. l'Evêque de Paris ».

J'ai eu occasion de m'occuper de cette famille aussi importante dans le comté de Montfort, qu'à Paris ; elle est célèbre surtout par Robert Le Coq, l'ami d'Etienne Marcel. Je n'ai pas de texte du XIVe siècle, mais au XVIe, le fief des Porcherons apparait dans tous les titres des Le Coq. Gérard IV Le Coq laissa une veuve, Etiennette de la Ballue qui était dame des Porcherons du fait de son mari. Jean Le Coq, curé de Saint-Eustache, mort en 1568, était sieur des Porcherons, qu'il laissa à son neveu Jacques Il existe au château de Goupilliers, un inventaire dressé à cette époque, où figure justement la désignation de la seigneurie et des meubles qui s'y trouvaient. Jean Le Coq, sieur de Corbeville et des Porcherons, était conseiller au parlement en 1625. Il mourut le 14 juin 1689. Il n'est donc pas exact de dire que les Porcherons furent érigés en fief en 1682. A moins que je ne me trompe grossièrement, on ne prenait jamais le titre d'une terre qui n'était pas fieffée. Les Le Coq étaient sieurs des Porcherons, au moins au milieu du XIVe siècle.

E. GRAVE.

—

Forêt Othe (LXII, 278). — *Les Maisons-types du pays d'Othe, département de l'Aube.* Notice et dessins communiqués par M. René Stourne (Extrait de *Enquête sur les conditions de l'habitation en France*, par A. de Foville, 1899). In-8 de 14 pp. et 10 dessins.

Les Maisons du Pays d'Othe d'après une publication récente, par M. Albert Babeau. Troyes, P. Nouel, 1900. In-8 de 7 pp.

Note sur la possibilité d'utiliser, comme alimentation, les eaux souterraines dans les vallons de la forêt d'Othe, par A. Chaumamat (Extrait de l'*Annuaire de l'Aube* pour 1869). Troyes, Dufour-Barquot. In-8 de 18 pp.

Plusieurs localités de la contré d'Othe ont aussi leur monographie spéciale.

L. M.

—

Familles d'origine écossaise en France (LXI ; LXII, 25). — Un aimable intermédiairiste nous reproche d'avoir avancé que Stirling était un nom de lieu. Il ignore que presque tous les noms d'hommes proviennent de noms de lieu. « Ainsi, vous me supprimez avec tous les miens et tous mes ancêtres », écrit-il, et il nous cite le fameux procès intenté au gouvernement anglais en 1830 par lord Stirling... Que M. Stirling se rassure, son nom a été porté dignement par un ancêtre qu'il ignore, sans doute, et qui n'est rien moins qu'un *grand poète* de l'Angleterre. William Alexander, un descendant du clan des Macdonald, né en 1580 et mort en 1640, secrétaire d'Etat pour l'Ecosse en 1626, pair de ce royaume en 1630, fut créé comte de Stirling, en 1633, au couronnement du roi Charles à Holyrood.

Reçu à la cour de James VI, il avait épousé Janet, fille de Sir W. Erskine, dont il eut trois fils et deux filles.

Il a laissé un grand nombre de poésies, parmi lesquelles des sonnets, et deux poèmes remarquables, qu'on lit encore aujourd'hui : *Aurora* et surtout *Domesday* (1614).

Nous sommes donc loin de supprimer les ancêtres de M Stirling. PITON.

—

Les clefs des villes conquises par la France (LXII, 442). — Puisque l'on a parlé de l'acte d'autant plus courtois qu'il n'était nullement obligatoire, par lequel nous avons restitué au Mexique les clefs de sa capitale conquise en 1863, j'indique à titre documentaire que ces deux clefs, symboliques, bien entendu, furent présentées à l'Empereur en juillet 1863 par le capitaine marquis de Galiffet qui fut promu chef d'escadron, et reproduites dans le *Monde illustré* du 25, p. 49. Ces deux clefs en argent ciselé, sont d'un beau travail, l'anneau à volutes en rinceaux est surmonté de l'aigle mexicaine aux ailes déployées, ayant au bec un serpent ; le panneton est différent dans les deux types, semblables d'ailleurs. Je note que ces deux clefs portent la date de 1863, mais ce n'est évidemment pas celle

de la fabrication. Elles servaient sans doute pour la première fois.

En même temps étaient présentés les drapeaux conquis, en soie aux couleurs nationales, vert, blanc et carmin : la partie blanche porte l'aigle emblématique. Un de ces drapeaux tout troué de balles n'était plus qu'une loque glorieuse.

Je ne suis pas absolument certain que l'aigle ne soit pas un vautour ; on me le dira certainement à l'*Intermédiaire*.

H. C. M.

Bernadotte était-il juif ? (LXII, 385). — Jean-Baptiste-Jules Bernadotte, prince, duc de Pontecorvo par lettres patentes du 8 juin 1806, adopté le 21 août 1800 par Charles XIII, roi de Suède, et couronné le 5 février 1818, naquit le 26 janvier 1763, fils d'Henri Bernadotte, procureur au sénéchal de Pau, et de Jeanne de Saint-Jean. Je ne vois pas d'origine juive.

PIERRE MELLER.

* * *

Il est une certaine tendance, assez intéressante à observer, qui consiste à rechercher des aïeux juifs dans les familles souveraines, ce qui du reste est fort honorable pour les Israélites. C'est ainsi que pour certaine reine, mariée récemment, on prétend qu'elle aurait du sang de banquier juif allemand dans les veines. N'a-t-on pas dit que Louis XIII n'aurait pu faire les preuves nécessaires des 64 quartiers, exigés par certains chapitres nobles, vu des alliances plus ou moins hébraïques chez les Médicis (ce dont il est permis de douter) ?

En ce qui concerne la famille Bernadotte, je ne vois rien de juif dans ceci. Jean de Latuor, seigneur de la maison noble de Bernadotte, fut père de Germaine, héritière du nom, en même temps que de la terre, de la dite maison, suivant l'usage béarnais, et mariée à Joandou du Poey en 1615. Un de ses descendants, Henri de Bernadotte, procureur au siège sénéchal de Pau, mourut en 1780, ayant eu de Jeanne de Saint-Jean, Jean créé baron par Napoléon et Jean-Jules, né en 1763, devenu roi de Suède.

UN PYRÉNÉISTE.

Les Cavaignac sous-préfets de Lesparre (LXII, 219, 349). — J.-B. Cavaignac de la Lande, sous préfet, fut créé baron de l'Empire par lettres-patentes du 13 février 1811. (*Armorial du premier empire*, par le vicomte A. Révérend, qui confond à tort le sous-préfet de Lesparre avec le député à la Convention, I, p. 191)

D. A.

* * *

Si, comme le dit M. Dehermann, Cavaignac, le sous-préfet de Lesparre, figure comme tel et en sus avec le titre de baron dans un annuaire de 1811, c'est le même que le député du Lot à la Convention, malgré l'affirmation contraire de M. Géo L.

Comme ce que j'avance est tiré de l'*Armorial du Ier Empire*, s'il y a erreur, c'est que M. Révérend aura confondu les deux personnages en un. Il dit : « Jean-Baptiste Cavaignac de La Lande, aurait été : créé comte par Murat ; baron de l'Empire février 1811, député du Lot à la Convention, *sous-préfet*, régisseur de l'octroi, marié à Marie-Julie Olivier de Carancez, dame d'atours de la reine de Naples, mort le 21 juin 1849... Armes : *écartelé... au 2 des barons sous-préfets.* »

Ce fut le père de Cavaignac de 1848. Il avait un frère qui fut créé baron puis vicomte, *mais sous la Restauration*. De là peut venir la confusion.

En résumé : il n'y a qu'un baron Cavaignac sous l'Empire — probablement conventionnel, Révérend précise avec dates et filiation. — Si un almanach impérial mentionne un sous-préfet de Lesparre comme étant le baron J. B. Cavaignac ce ne peut être que lui. Le nom est trop célèbre pour qu'on ne cherche pas à faire de suite la lumière.

LA COUSSIÈRE.

Gabriel Damours (LXII, 335, 463). — Il existe un ex-libris de M. Damours, conseiller de la Cour des Aides de Paris, qui porte : *De sable à deux chevrons d'argent, accompagnés de trois trèfles du même.* D'autre part, A. d'Affry de la Monnoye décrit un jeton de Louis Damours, conseiller au Châtelet, élu échevin de Paris en 1619, qui porte des armes toutes différentes :

D'argent au sanglier, accompagné en chef d'un lambel et en pointe de trois clous de la Passion 2, et 1 ; le tout de sable.

P. LE J.

Garnier-Pagès .. « Vieux bouquet » (LXII, 387). — Je ne sais si

Garnier-Pagès, à l'ineffable faux-col, a été arrosé, comme on le dit, le 4 septembre 1870 ; mais je sais bien qu'il a été traité de « vieux bouquet » dès l'année 1869, dans une réunion électorale. Peut-être même l'arrosage en question date-t-il de là : les gazettes du temps renseigneraient certainement.

H. de L.

—

Famille Hariague (LXII, 336). — Louis Doublet de Persan et Marie-Anne Legendre sa femme, firent cession du domaine d'Auneau à M. Pierre *d'Hariague* dont les titres et qualités sont mentionnés dans un acte de vente de 1730 :

Messire *Pierre d'Hariague*, écuyer, conseiller secrétaire du roi, Maison, Couronne de France et de ses finances, premier conseiller ès-conseils de Monseigneur le duc d'Orléans, seigneur de la *baronnie et Chastellenie d'Auneau*, châtellenies, terres et seigneuries en dépendant : Aunay, Voise, Adonville, Francourville, Vieille-Cour dudit Auneau, Oynville et autres lieux.

1738. Aveu est rendu par les religieux de Saint-Jean à Geneviève Duperon de Tupin de Corcelles, veuve de messire Pierre d'Hariague, tutrice de messire *Dominique d'Hariague*, écuyer, son fils aisné, mineur, à cause de leur châtellenie et seigneurie de Voise.

Mad. Vve d'Hariague mourut en 1749, laissant pour seuls et uniques héritiers deux fils *Dominique* qui lui succéda dans la baronnie d'Auneau, et *Pierre d'Hariague* de Guibeville, qui était, en 1751, conseiller du Roi en ses Conseils et président au Parlement de Paris.

1750-1770.—Messire *Dominique d'Hariague*, seigneur baron d'Auneau et autres lieux, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, eut différents procès à soutenir pendant 20 ans contre les vassaux relevant de la baronie d'Auneau, notamment les seigneurs de Francourville, et messire Gaspard Pecou, seigneur de Cherville.

La famille d'Hariague que mentionnent encore des actes de 1780 et 1790, clôt la liste des seigneurs d'Auneau.

(Extrait des *Documents historiques et statistiques sur les communes du canton d'Auneau*, par Ed. Lefèvre. Chartres, Garnier, 1867).

On peut consulter aussi la *Notice sur la Châtellenie d'Auneau, érigée en baronnie en 1603*, par Armand Lefebvre. Paris, P. Dupont 1890.

Ch. Forteau.

Legenisel, dessinateur (LXII, 388). — Dans sa biographie de Miger (Paris, 1856) Emile Bellier de la Chavignerie annonce qu'il a eu la douleur de perdre presque subitement, le 13 novembre 1855, et par une *mort affreuse*, un bon et vieux camarade, Legenisel. Il ajoute quelques mots d'éloge.

G. O. B.

—

Monogramme de Montaigne (LXII, 389). — Etant de passage à Bordeaux, justement le lendemain de l'arrivée du numéro du cher *Intermédiaire*, où était posée la question, je suis allé exprès dans la salle des Pas-Perdus des Facultés pour examiner le monument funéraire de Montaigne (prononcez *montagne* : autrefois on écrivait *Espaigne* pour *Espagne*, etc.,) afin d'avoir le plaisir de répondre a L'Ingénu. — Pas le moindre monogramme, pas le moindre entrelac y ressemblant ; deux écussons (*semis de trèfles avec la patte de lion brochant*) à droite et à gauche, des cartouches avec inscriptions connues, des têtes de morts, etc...

Oroel.

—

Descendance Montboissier-Canillac (LXII, 337, 466). — Charles-Henri-Philippe, vicomte de Montboissier-Canillac, né 15 mars 1719, † 24 février 1751, ép. 8 février 1748, Marie-Charlotte Boutin ; d'*où* ; un fils unique, Charles Philippe-Simon, marquis de Montboissier, né ..... octobre 1750. † 1[er] octobre 1802, épouse 22 janvier 1775, Françoise-Pauline Lamoignon, d'*où* :

A. Charlotte-Pauline-Christine, née 11 août 1777, † 28 avril 1837 épouse 4 juin 1803, Edouard Charles-Victurnien Colbert.

B. Antoinette-Philippine-Léonille, née 28 août 1778, † 17 mars 1851, épouse Charles Alexandre-Barthélemy-François de Baert.

C. Camille-Eugénie-Charlotte Ringarde, née 1[er] novembre 1780, † 13 mars 1833, épouse 20 février 1805 Joseph-Gabriel de Cordoue

D. Anne-Charlotte-Albertine, née 15 octobre 1782, † 11 décembre 1861, épouse 2 mai 1809, Arnaud-Dominique-Ange Louis de Gourgues.

E. Alexandrine-Héloïse-Laurette, née 8 mars 1786, épouse François-Ursin Durand, comte de Pisieux.

(Marquis de Boisgelin : *Les Adhémar*, pp. 177-179).

P. c. c. D. A.

* * *

La maison de Montboissier était représentée au XVIIIe siècle par deux branches. La branche aînée vient de s'éteindre. Le chef de la branche cadette, Philippe, marquis de Montboissier, lieutenant général des armées du Roi, eut quatre enfants de son mariage avec Mlle de Maillé.

1° Philippe, né en 1712, lieutenant général des armées du roi, marié en 1763 à Mlle de Rochechouart et père de la marquise de Lévis-Mirepoix.

2° Charles, né en 1719, marié en 1748 à Charlotte Boutin, fille d'un conseiller au Parlement de Paris, décédé dès 1751, laissant un fils unique.

A. Charles, né en 1750, maréchal de camp, marié en 1775 à Mlle de Lamoignon, une des filles de l'illustre Malesherbes, décédé en 1802, laissant cinq filles :

I. Charlotte, mariée en 1803 au comte de Colbert-Maulévrier, mère de la comtesse de Brancas, de la comtesse de Leusse et de la marquise de la Rochebousseau.

II. Antoinette, mariée à M. de Baert, décédée en 1851, mère de Mme le Pelletier des Forts et grand'mère de la vicomtesse de Maleissye.

III. Camille, mariée en 1805 au marquis de Cordoue, décédée en 1833, laissant une fille, la comtesse de Mandat-Grancey..

IV. Anne, mariée en 1809 au marquis de Gourgues, pair de France, dont elle eut une fille célibataire et trois autres mariées au comte de Preissac, au comte de Grailly et au baron de Bony.

V. Alexandrine, née en 1786, mariée au baron Durand de Pisieux, dont une fille unique mariée au prince d'Hénin.

3° Anne-Constance, mariée en 1733 à François d'Albignac, marquis de Catelnau, décédée en 1752, laissant trois enfants.

A. Claude, maréchal de camp, marié en 1772 à Mlle de Sambucy, décédé en 1822, laissant trois enfants.

B. Philippe, évêque d'Angoulême, décédé en 1814.

C. Françoise, mariée en 1756 à Joseph Durey d'Harnoncourt, dont une fille mariée au comte de Rochechouart.

D. Constance, mariée à Pierre de Thilorier, dont la descendance m'est inconnue.

4° Anne, mariée en 1752 à Joseph de Seytres, marquis de Caumont, dont cinq enfants.

A. Philippe, chevalier de Malte, décédé en 1811.

B. Victor, créé duc de Caumont en 1789, décédé sans postérité en 1841.

C. Maurice, duc de Caumont après son frère, marié en 1806, à Mlle de Tournon-Simiane, décédé en 1847, laissant six filles.

D. Marie, mariée en 1774, au comte de Tournon-Simiane, décédée en 1837, laissant une nombreuse postérité.

E. Elisabeth, mariée au baron de Lavignée, décédée en 1841, dont la descendance m'est inconnue. C. D'E-A.

—

Famille de Narp (LXI, 670, 809; LXII, 34). — François de Narp produisit à Saint-Domingue ses lettres de noblesse en janvier 1774 ; elles furent enregistrées le 13 octobre de la même année.

PIERRE MELLER.

—

Madame de Podenas, née de Nadaillac (LXII, 6). — Adelaïde-Rosalie-Fernande-Zéphyrine-Athénaïs du Pouget de Nadaillac, fille de François du Pouget, marquis de Nadaillac, et de Rosalie de Rancher de la Ferrière, depuis duchesse des Cars, épousa Jean-Baptiste-Charles-Félix-Henri, marquis de Podenas, colonel en 1823, prince de Cantalupo, par bref du 6 mai 1842, mort le 23 octobre 1848. De ce mariage est né Louis-Odile-Sigismond-Roger de Podenas, prince de Cantalupo, né en 1814, marié le 26 octobre 1853 à Hélène de Yermaloff.

L'époux de Mlle du Pouget, suivit Louis XVIII à Gand, fit la guerre d'Espagne en 1823. Démissionnaire en 1834, il fut attaché au service de la duchesse de Berry. Il était fils d'Henri-Jacques, vicomte de Podenas, colonel au régiment de Bassigny et marié le 16 décembre, 1783, à Charlotte de Brusseret.

Les Podenas appartenaient à une des plus anciennes familles de Gascogne qui figure dès le XIe siècle dans les chartes et les chroniques du pays. Ils comptent au nombre de leurs ancêtres plusieurs guerriers remarquables à l'époque féodale ; un

gouverneur du comté de Riscle, mort au camp de Montamat en 1580 ; un officier dévoué à Charles VII qui lui témoigna sa reconnaissance par une lettre du 27 août 1437 ; des maréchaux de camp, des colonels, des chevaliers de Malte et de Saint-Louis..

Cette famille admise aux *honneurs de la cour* en 1775, contracta des alliances avec les maisons d'Albret, de Foix, de Montesquiou, de Durfort, de Faudoas, de Pardaillan. PIERRE MELLER.

—

Pouliquen, armateur à Brest (LXII, 338). — Pouliquen, Jean Maurice, né à Brest le 26 juillet 1763, décédé même ville, le 19 avril 1814, fut maire de Brest, du 17 thermidor, an VIII (5 août 1800, au 30 floréal, an X (20 mai 1801). P. Levot, *Histoire de la ville et du port de Brest pendant la terreur*, constate son dévouement en faveur des Girondins proscrits. EM. G.

—

Le château de Mme de Sévigné (LXII, 280, 424). — Je ne sais si le château sis sur la commune de Plomelin reçut une ou plusieurs visites de Mme de Sévigné, ains il n'y a rien de matériellement impossible à cela, altresi a l'apparoir de le dire le correspondant. Il démembre que la marquise vécut longuement en Bretagne ; elle séjourna aux Rochers, à une lieue et demie de Vitré : deux années 1644-1646, encore en 1648, 1651, 1671, 1675, 1680, 1685, seize mois en 1689-1690. B. — F.

—

Princes de Vétéravie (LXII, 387). — La Vétéravie ou Wettéravie, en allemand *Wetterau* et *Wettergau*, était une ancienne province d'Allemagne, dans le cercle du Bas-Rhin, qui tirait son nom de la *Wetter*, rivière de la Hesse-Darmstadt, tributaire de la Nidda à Assenheim. Elle se divisait en *Wettéravie propre* ou *méridionale* et *Wettéravie septentrionale* ou *Wetterwald*. Elle comprenait : le Lahngau, le Rheingau, le Meingau, les comtés de Kœnigstein et de Katzenellnbogen, Wetzlar, Francfort-sur le-Mein, Hanau, Mayence. Elle fut ensuite répartie entre la Hesse, le Nassau et quelques pays environnants. De nos jours, elle est presque complètement comprise dans la province prussienne de Hesse. C'est une plaine fertile d'environ 825 kilomètres carrés.

NAUTICUS.

***

La Veteravie est le nom français, dérivé du latin Vétéravia, donné à un petit pays de l'ancien empire germanique, (en allemand, *die Wetterau*), grand de quelques 800 kilomètres carrés), situé entre le Main et la Lahn, et qui fait partie aujourd'hui du grand duché de Hesse, province de la Hesse supérieure.

Dans l'ancien Reichstag (Diète de l'Empire) un des quatre collèges dans lesquels étaient répartis les comtes et seigneurs de l'Empire (petits souverains immédiats) était dénommé collège des comtes de Vétéravie, dans lequel figuraient, entre autres, les princes et comtes de Solms, Isenburg, Stolberg, etc.

LÉON SYLVESTRE.

***

L'Allemagne féodale était divisée en une infinité de seigneuries indépendantes plus ou moins étendues. Les princes de l'Empire qui avaient généralement de grandes possessions territoriales, possédaient chacun une voix à la Diète ; mais les comtes, dont le nombre était considérable, étaient divisés en collège ou bancs qui députaient un des leurs à cette Diète. A l'origine il n'y eut que deux bancs : ceux de Wettéravie et de Souabe ; en 1640, la Diète de Ratisbonne admit le banc de Franconie et en 1654 celui de Westphalie.

Le banc de Wettéravie comprenait dix-sept comtes, parmi lesquels ceux de Berg, de Hanau, de Leiningen, de Mansfeld, de Nassau, de Stolberg, de Waldeck, etc.

La Wettéravie était donc une division territoriale de l'Empire et non une souveraineté. P. LE J.

—

Villèle (LXI ; LXII, 193, 255, 354, 424, 469). — Le comte de Villèle n'avait qu'un frère J.-B. de Villèle qui, en 1830, habitait l'île Bourbon ; il est possible que les deux fils de J.-B. de Villèle, Frédéric et Albert, qui étaient en France en 1830 et qui étaient confiés à leur oncle, aient été les élèves de M. A. P.

Les deux seules personnes qui pourraient donner des renseignements précis sur le préceptorat de M. A. P. sont : 1° M. le comte Louis de Neuville, château de Livet par Livarot, Calvados ; 2° M. le comte

de Villèle château de Marvilles, par Villenouvelle, Haute-Garonne. ROLL.

—

Renée Vivien (LX ; LXII, 469). — Renée Vivien communiqua ses premiers vers à Mme Marcelle Tinayre ; plus tard, retouchés, arrivés à leur forme dernière, elle les publia sous le pseudonyme masculin de René Vivien. Puis, le prénom se féminisa... les années passèrent, et un soir d'hiver, en 1908, elle disait à l'auteur de la *Maison du Péché*, de qui j'emprunterai la citation qui suivra, quelques lignes plus bas :

— Quand je suis si triste, si seule, si malade, je pense que j'aimerais à mourir catholique. C'est la seule religion où il y ait de la poésie et de la beauté ..

Et souriante :

— Mais aucun prêtre ne me permettrait de garder mes idoles bouddhiques et de leur offrir tous les jours des pommes et du riz...

Puisqu'il y a eu, de temps immémorial, des arrangements avec le ciel, il doit en exister aussi avec les minuscules statuettes orientales, car, ces statuettes, elle les laissa, vraisemblablement dans sa demeure, jusqu'aux approches de la mort et pourtant :

elle fit venir un prêtre qui lui parla avec délicatesse et douceur. Un peu plus tard, elle se remit à un moine dominicain qui ne cessa de l'assister jusqu'à sa dernière heure... Elle mourut, apaisée, purifiée, dans une extase d'amour et d'espérance. Jamais, me dit la vieille amie de son enfance, très pieuse catholique, qui l'assista au jour suprême — jamais elle ne pensa qu'un lieu de souffrance pût exister, enfer ou purgatoire... Elle ne douta pas une seconde que Dieu ne la reçût dans la paix. Et elle dit, en mourant, qu'elle était heureuse, elle qui n'avait jamais prononcé ce mot...

Je puise ces renseignements dans le troisième numero de *Schéhérazade* « album mensuel d'œuvres d'art et de littérature » dirigé par plusieurs jeunes poètes, Jean Cocteau, notamment ; l'article est intitulé : *Trois images de Renée Vivien*, par Mme Marcelle Tinayre.

Trois volumes de Renée Vivien, nouveaux, je pense, viennent de paraître chez Sansot : *Dans un coin de violettes*, *Haillons*, *Le Vent des Vaisseaux*.

Vraiment, on taille du marbre chaque année pour des écrivains moins intéressants. ALBERT DESVOYES.

Armes de Montpezat (LXII, 111, 358). — Les preuves de Pierre de Montpezat sont transcrites dans les actes capitulaires du chapitre de Lyon, et se trouvent aux Archives départementales du Rhône, où E. des R. pourra les faire copier.

D. A.

* * *

Les Montpezat de l'Agenais écartelaient : *aux I et IV de gueules à 2 balances d'or, posées l'une au-dessus de l'autre* ; *aux II et III de... à 3 bandes de...*

PIERRE MELLER.

—

Armoiries à déterminer : trois trèfles (LXII, 338). — Chandon, originaire du Mâconnais, porte ; *D'or à la fasce engrêlée de gueules accompagnée de trois trèfles de sable* ; ou, d'après l'*Etat Présent de Bachelin-Deflorenne* : *D'or à la fasce de gueules, denchée de sable, accompagnée de trois trèfles du même.* Ce sont des brisures de la branche ainée qui portait : *D'argent à la fasce de gueules, accompagnée de trois trèfles de sable.* P. LE J.

—

Les armes de Ronsard (LXII, 391, 470). — Les armes de Ronsard sont, d'après l'*Armorial du Vendomois*, de A. de Maude ; *De sable à trois poissons d'argent, en fasces, l'un sur l'autre.* P. LE J.

* * *

D'après le poète Ronsard, sa famille aurait été originaire, non de l'Ecosse, ainsi que le croit notre confrère « L'Ingénu » mais bien de la Moravie où elle aurait occupé une haute situation au XIIIe siècle.

De nos jours, les érudits ont découvert que c'était là pure imagination de poète, en quête d'origine glorieuse pour ses ancêtres, lesquels étaient vraisemblablement de modeste lignée purement vendômoise, et avaient acquis la noblesse par suite de leurs services civils et militaires.

Quant à leurs armoiries, elles sont ainsi : *De sable, à trois poissons d'argent posés l'un sur l'autre.* Leur écu se rencontre plusieurs fois, à l'extérieur de l'église de Couture (canton de Montoire, Loir-et-Cher), paroisse du château de la Poissonnière ou Possonnière, ancien manoir de la famille Ronsard, et particulièrement : 1° à la base du clocher, à 6 m. environ au dessus du sol, en un endroit peu apparent ; 2° à la pointe du pignon

aigu du sanctuaire, côté ouest, d'où cet écu domine la toiture de la nef, plus basse que le sanctuaire ; puis répéter plusieurs fois sur les murs du château même de la Possonnière.

Or, base du clocher et sanctuaire passent pour être du XIIIe siècle et en ont toutes les apparences ; ils seraient ainsi antérieurs à la possession de la Poissonnière, par les Ronsard. D'où l'on peut conclure que l'écu aux trois poissons aurait formé les armoiries de seigneurs de la Poissonnière antérieurs aux Ronsard, et dont les Ronsard auraient adopté tout naturellement les armes, en se substituant à eux à la Poissonnière, par suite d'alliance ou autrement. Mais il faut dire qu'on n'a, de cela, aucune preuve.

Ça suffit néanmoins pour qu'on soit en droit de rejeter ce dire d'Amadis Jamyn :

> La Possonnière, de Posson
> Se surnomme, non du poisson
> Qui des Roussards nomme la race.

Ceci fait allusion au Gardon-Ross ou Rousset qui est censé fournir le poisson de l'écu des Ronsard. Pour les besoins de la cause on veut que le nom de Ronsard se soit écrit et prononcé jadis *Rossard.*

Ce nom de *Ross*, au XVIIe siècle, dut induire en erreur Pierre Palliot, qui dans son *Indice armorial* (t. II, p. 574, n° 11), donne aux Ronsart pour armoiries : *D'azur à trois roses d'argent;* et il ajoute : *feuillées et soutenues de sinople.*

L'absence de documents sur la Poissonnière s'explique naturellement par ce fait que ce fief n'était autre chose qu'un très arrière-fief du comté et duché de Vendôme du XIVe au XVIIIe siècles, dont la nomenclature se trouve aux Archives Nationales, Série P, 599 à 714. La Poissonnière, en effet, était un petit fief relevant du Portau de Valennes, paroisse de Couture, à foi et hommage simple et deux sous de service le jour de l'Angevine (Arch. nat. P. 652, n° 39) ; et le Portau lui-même était fief relevant de la Tour de Lavardin (ibid.), elle-même chef-lieu de la baronie de ce nom relevant de Vendôme.

On voit ainsi que pour récompenser les hauts faits du guerrier Morave, le roi Philippe aurait fait un bien petit cadeau ; la tradition appuyée par le poète voulant que son ancêtre ait reçu la Poissonnière comme gratification royale.

Le château de la Poissonnière qu'on écrit maintenant *Possonnière*, appartient à M. Hallopeau, docteur ès-sciences, qui a écrit plusieurs fois sur la Possonnière et les armoiries peintes sur les murs de son château. ST-VENANT.

—

Fer de reliure à déterminer (LXII, 391, 471). — Ce sont les armes d'un prélat de la famille Le Jay de Tilly, armes qui doivent se lire : *D'azur à une aigle, cantonnée de trois aiglettes, regardant un soleil placé au canton dextre du chef, le tout d'or.* E. DES R.

***

Ces armes sont celles de la famille Le Jay (Ile-de-France). On les blasonne ; *D'azur à une aigle d'or cantonnée de trois aiglettes du même et regardant un soleil aussi d'or placé au canton dextre du chef.* (Guigard, *Nouvel Armorial*).

Rietstap donne d'autres armes au nom des Le Jay. Un Le Jay fut président à mortier au Parlement de Paris en 1613. Je possède son ex-libris grand in-quarto gravé par Jean Picart. Quant à l'homme d'église qui a été le possesseur du fer en question, il est inconnu de Guigard, mais il serait facile de le retrouver.

NISIAR.

***

Ce fer appartient à un membre de la famille Le Jay, à Paris, qui blasonne : *D'azur a l'aigle d'or, fixant un soleil du même au canton dextre du chef et accompagnée aux autres cantons de trois aigles aussi d'or.*

Le fer de ce prélat est resté inconnu à Guigard qui donne cependant celui de Nicolas le Jay, président à mortier au Parlement de Paris, mort en 1640, sans postérité. P. LE J.

—

Per juramenta (LXII, 222, 360). — J'estime que M. Colocci se trompe.

Convocare *per damos* et non *per dominos* veut dire certainement convoquer à domicile. Reste à déterminer le sens de Juramenta.

Juramenta ?

Est-ce l'instrument de la convocation ?

Est-ce le commissionnaire assermenté du chapitre chargé de notifier la convocation ? (on aurait dit dans ce cas *per bidellos* (bedeaux) ; c'étaient les commissionnaires du chapitre.

Est-ce le rappel d'une obligation sacrée

contractée par chaque chanoine lors de son admission au chapitre ?

Je penche pour la première hypothèse. Per juramenta, cela doit vouloir dire : *par assignation.* BEAUJOUR.

—

Livres d'emblèmes et devises (LXII, 115, 261, 309) — Je remercie notre confrère Dehermann, mais il ne s'agit que des Emblèmes et devises appliqués à des grands personnages, comme ceux de Paul Jove, de Paradin, de Simeoni, de Camilli et ceux de Ludovico Dolci, gravés par Pittoni. La question est de savoir si ces emblèmes et devises ont été portés ou employés par les personnages auxquels on les attribue, ou si, comme je le crois, la plupart n'ont pas été imaginés par ces auteurs d'après les faits et gestes desdits personnages ?

CÉSAR BIROTTEAU.

* * *

Les livres d'*Emblèmes et devises* dont parle M. César Birotteau, paraissent avoir été avant tout un moyen de propagande par l'image d'idées philosophiques et de règles de morale, de scènes bibliques et mythologiques, voire une manière de chanter les louanges des grands de la Terre, comme ils furent, plus simplement encore, le fruit de l'imagination féconde d'artistes et de poètes seulement occupés à célébrer la Nature. L'œuvre achevée, elle était dédiée, suivant la coutume, à celui que ses mérites ou ses goûts personnels avaient désigné comme le plus digne de recevoir un tel hommage. Mais là s'arrêtait l'ambition de l'auteur, et sans doute la reconnaissance de son obligé n'allait-elle pas, jusqu'à l'appropriation d'une de ces devises alambiquées et triviales qui forment le fond de presque tous ces ouvrages.

Parmi ceux-ci, il en est cependant qui furent composés dans le but très précis de servir de recueil à ceux qui voudraient les consulter (tel le *Discours ou Traité des Devises*, par Adrian d'Amboise, Paris. Rolet Boutonne, 1620), ou tout au moins avec le secret espoir que celui à qui étaient offertes ces devises, pourrait « en recouvrer une qui lui plaise » (*Devises Royales*, par Adrian d'Amboise Paris, Rollet Boutonne, 1621).

En somme, la question posée par M. César Birotteau peut se résoudre également dans les deux sens proposés par lui. Il n'y a pas de règle absolue.

QUÆRENS.

—

Service de porcelaine des Indes de Madame de Pompadour (LXII, 392). — Il n'y a qu'à avoir quelques instants, entre les mains, une pièce quelconque du service dit : « de la Pompadour », pour se rendre compte que jamais la favorite de Louis XV n'a donné pareille commande à la compagnie des Indes.

De qualité très ordinaire, de porcelaine lourde et épaisse, ce service au décor japonais, sans grande valeur artistique et commerciale et dont on trouve encore de nombreux spécimens, ne doit sa dénomination qu'à la présence dans l'ornementation générale de deux petits poissons rouges rehaussés d'or.

Un antiquaire (négociant) seul, doit être rendu responsable de cette attribution erronée. Il pensait, en agissant ainsi, donner à des pièces de peu de valeur, un acte de naissance permettant d'en tirer un meilleur prix.

Ajoutons que cette combinaison machiavélique n'a pas réussi.

D'autre part, Mme de Pompadour, son goût artistique très réel, mis à part, aurait-elle eu intérêt à commander un tel service, et, ce faisant, rappeler ce qu'elle devait plutôt chercher à faire oublier, son origine des plus modestes ? Qui n'a présent à la mémoire l'épitaphe qui fit le tour de Paris à la mort de sa mère :

> Ci gît qui, sortant du fumier,
> Pour faire une fortune entière,
> Vendit son honneur au fermier
> Et sa fille au propriétaire.

Un mot pour finir. La comtesse Dubarry, autre maîtresse royale, commanda à la manufacture de Sèvres un service en pâte tendre. C'est le fameux service « Rose Dubarry » dont les pièces actuellement presque introuvables atteignent des prix fantastiques dans les ventes. Les plus beaux spécimens se trouvent au musée Richard Wallace à Londres. Mais quelle supériorité artistique sur ce pauvre petit service au poisson ! PERTINAX.

—

Molendinum maris (T. G. 582 ; LIX ; LX ; LXI ; LXII, 85, 142, 306). — Je ne pense pas qu'il se trouve un seul mathématicien pour souscrire à l'explica-

tion de M. le Dr Bougon dont l'érudition habituelle est ici complètement en défaut.

Notre savant collaborateur qui modestement traite de *simple* la solution qu'il nous donne du phénomène des célèbres moulins de Cephalonie ne semble pas prendre garde que, si elle avait été aussi simple à trouver qu'il veut bien le dire, elle serait connue depuis longtemps et l'on ne se serait pas donné la peine d'envoyer sur les lieux, sans succès d'ailleurs, des missions scientifiques dans le but de résoudre un problème dont le premier bachelier venu pouvait indiquer la solution ; mais M. le Dr Bougon ne paraît surtout pas se douter que si celle qu'il nous propose était exacte, elle suffirait à rendre immortel le nom de son auteur qui aurait tout *simplement* découvert la solution d'un problème démontré impossible, celui du *mouvement perpétuel*.

Une force *extérieure* peut bien, à l'origine, c'est-à-dire *une première fois*, produire l'effet *dynamique* dont il parle et créer un courant *initial passager* capable de refouler l'eau du gouffre dans la mer à un niveau supérieur à celui de l'orifice de ce gouffre ; mais tout se bornera à ce premier effet dynamique : si nous abandonnons le système à lui-même sans faire de nouveau appel à une autre force *extérieure au dit système*, l'équilibre se rétablira et nous nous trouverons bien, dans le cas qui nous occupe, en présence d'un simple vase communicant.

L'expérience est d'ailleurs facile à reproduire dans le calme d'une salle de bain : une baignoire jouera le rôle de la mer Adriatique et un tube de caoutchouc reliant le niveau supérieur du liquide à un point quelconque de la baignoire inférieur au dit niveau remplacera à la fois le canal et le gouffre... Je mets au défi de créer ainsi dans le tube en caoutchouc un courant *continu* quelconque. Si d'ailleurs il en était de la sorte, comme cette disposition est facile à reproduire artificiellement, ce serait la force motrice à bon marché mise d'une façon indéfinie à la disposition de tous les riverains des mers, des océans et des lacs de notre planète.

Non, le problème n'est point aussi simple qu'il apparait à notre distingué collaborateur : pour que le phénomène en question se produise, il faut que l'effort *dynamique* qui le motive soit le résultat d'une cause extérieure au système, et, pour que ce phénomène soit *continu*, il faut également que cette cause le soit.

Cette cause inconnue est évidemment d'ordre *géologique* ; c'est donc d'ordre *géologique* et non *mathématique* qu'est le célèbre problème dit « des Moulins de Cephalonie. » G. de Massas.

—

Un ouvrage inédit de Racine (LXII, 220, 473). — Depuis la découverte sensationnelle du *Psautier*, ouvrage de Racine peut être, M. l'abbé Joseph Bonnet a trouvé dans la même bibliothèque, à Saint-Pétersbourg, un manuscrit richement relié au chiffre de Louis XIV : *Les sept psaumes de la Pénitence paraphrasés en sonnets*, suivis du psaume *Exaudiat*, soit en tout cent trente de ces petits poèmes chers à Hérédia. L'érudit ecclésiastique attribue cette œuvre à Racine, avec assurance, invoquant comme preuves matérielles le filigrane du papier et l'écriture, et il donne, dans *le Correspondant* du 10 septembre dernier la *Paraphrase inédite du psaume « Exaudiat »* (dix sonnets). Mais la rédaction de cette vieille et si substantielle revue n'engage point sa responsabilité quant à l'origine plus ou moins authentique de cette trouvaille : voilà une mesure sage et fort louable.

Quelques remarques : les sonnets de l'auteur d'*Athalie* sont assez rares ; je n'en connais que deux, d'ailleurs satiriques, même un peu méchants, le premier *sur la Troade de Pradon*, le deuxième *sur la tragédie de Genséric de Madame Deshoulières*, un troisième enfin — celui qui attira tant d'ennuis au poète — « le triste sonnet », écrit « en l'honneur du cardinal Mazarin à l'occasion de la paix des Pyrénées », est perdu, je crois. Je dois dire que le *Racine* que je consulte, date de 1844 (édition Aimé Martin) ; d'autres éditions, postérieures, sont sans doute plus riches ; puis, des revues, des ouvrages spéciaux, ont parfaitement pu révéler des faits que j'ignore.

Dans tous les cas, il me semble que les sonnets publiés n'évoquent pas un Racine très supérieur. Permettez-moi de les mettre bien au dessous des admirables *Hymnes traduites du Bréviaire romain ;* je prévois une objection : une traduction plus ou moins libre, une paraphrase, voilà deux choses différentes, soit, mais qu'importe après tout ! la poésie sublime de ces

hymnes restera ; Lamartine, qui devait les bien connaître, n'a rien fait de plus lyrique, à mon avis.

Si cette menue note parvient à susciter d'intéressantes discussions, elle atteindra son but ; elle le dépassera si l'un de nos perspicaces confrères découvre la vérité.

ALBE DE VEOSTRYS.

Affatomie (LXII, 393). — Donation dont le cérémonial consistait à jeter un fétu de paille dans le sein du donataire. C'est, suivant Michelet : *Origine du droit français*, une coutume tirée de la loi Salique. Lire sur ce sujet, tout le chapitre de la *Tradition de la Paille*, pp. 120 et suiv. Rapprocher de ces coutumes, le mot *Stipuler*.

E. GRAVE.

Elision de l'e muet (LXII, 167, 310, 368, 482). — Bien que je ne sois ni savant, ni avocat, ni professeur, ni historien, ni artiste de la Comédie-Française, ni Parisien de Montmartre, ni intellectuel d'élite, pas même académicien (comme disait mon compatriote Piron), je me permets néanmoins de dire aussi mon mot sur la suppression de l'*e* muet.

D'abord les correspondants qui affirment que ce n'est pas là une élision, devraient bien nous donner le nom qu'ils appliquent à cette suppression.

La grammaire française assurément ne peut donner que la définition de l'élision, dans la langue française, dans la langue écrite et correcte. Mais, dans la langue française parlée, et même dans d'autres langues, il y a d'autres élisions. Ainsi en arabe, il y a une élision curieuse, où l'*e* presque muet de l'article *el* est élidé *après* une voyelle, comme dans abou'l Kacem, au lieu de abou el Kacem.

En particulier, dans la langue française parlée, si l'on dit le mot follement, on prononce follment, et c'est bien là une élision.

Parmi tous les correspondants qui ont parlé de l'élision de certains *e* muets dans la phrase : je me le redis, les uns affirment, qu'ils prononcent de telle manière, et que là est la vraie règle : c'est décisif. L'un est de Montmartre, et en cette qualité, il doit détenir l'unique bonne prononciation. Quand Paris prononce jornêl pour journal, la province doit s'incliner.

Un autre invoque l'autorité de la Comédie-Française ; dans cette Maison, l'on prononce batâille, administrâtion, oriflâmme, espâce, confondant syllabe longue avec syllabe accentuée. La Comédie ne fait autorité que sur le snobisme féru de cabotinisme.

Un autre encore cite la règle d'un traité où les *e* impairs se prononcent et les autres se mangent : c'est simple à retenir, et cela vous a un petit air de symétrie qui plaît. Ce grammairien devait être un architecte.

Un seul donne une règle, avec une raison à l'appui : la loi du moindre effort. Il invoque l'euphonie, qui est un cas particulier ou une application de la loi. J'ai un respect extrême pour les personnes qui donnent la raison, la cause des faits qu'ils constatent ; ce sont des hommes qui pensent, et c'est plus rare qu'on ne croit.

Mais, dans l'espèce, la loi du moindre effort, appliquée seule, est peut-être un peu tyrannique. L'élision de l'*e* dans tel ou tel cas est un fait plus complexe, qui dépend de plusieurs lois combinées.

Un correspondant dit très modestement que toute règle est vaine, et que l'élision dépend des mots qui voisinent. Bien que cela semble de l'anarchie, c'est pourtant là encore une loi ou un embryon de loi ; en fait, c'est encore un corollaire de la loi du moindre effort. Et c'est la seule qui soit applicable en pareil cas.

Et c'est la seule qui soit applicable en pareil cas. J'ajouterai aussi ma petite loi, qui est celle-ci : l'élision dépend du sens que l'on veut donner à un mot, ou, du moins, de l'importance que l'on veut prêter à ce mot.

Reprenons : je me le redis. Cette proposition isolée peut se prononcer avec toutes les combinaisons d'élisions que peut inventer la fantaisie : je mle rdis, jme lredis, jme le rdis, etc. Mais si j'énonce : je me le dis et je me le redis ; ici la pensée dominante est exprimée par la première syllabe de redis et l'on ferait une faute de bon sens en prononçant rdis.

Je résume. Les élisions de la langue française usuelle parlée sont régies par trois lois : celle du moindre effort ou euphonie, celle du voisinage des mots, implicitement contenue dans la première, celle de l'importance des mots.

Ceci est pour la langue usuelle ; quant à la langue correcte, on ne la prononce complètement bien qu'à Marseille.

FXT.

Quand et lui (LXI, 337, 426, 483, 539, 602, 651, 768, 875 ; LXII, 91, 481). — O.D. prétend qu'au lieu de *quand et lui*, il faut *quand ès lui*, ou *quand o lui*. Inutile de jurger à ce sujet. Ains, dans tous les vieux auteurs on trouve cette forme *quand et lui*. Par suite, ce n'est pas à moi qu'il faut s'adresser personnellement, la moleste que cuide m'appliquer O. D., est une abusion, sans objet. B. — F.

—

Cadet Rousselle (LXII, 113, 198, 362, 430, 476). — J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt la discussion engagée au sujet de l'origine de cette chanson, et je remarque qu'aucune des solutions proposées n'est satisfaisante.

Il en existe une autre indiquée par M. Henri Welschinger dans son *Théâtre de la Révolution*, (page 430).

M. Welschinger attribue, en effet, la paternité de la chanson de Cadet-Roussel, à l'auteur dramatique Aude qui donna, à l'Ambigu, un drame tragedie-farce-pantomime intitulé : *Madame Ango au sérail de Constantinople*.

M. Welschinger ajoute que la chanson était dirigée contre l'avocat Roussel.

L'éminent membre de l'Académie des Sciences morales et politiques est un érudit trop avisé pour avoir produit légèrement une semblable affirmation.

Nous le prions donc de vouloir bien communiquer à l'*Intermédiaire* les documents sur lesquels il s'est appuyé pour expliquer une origine si discutée aujourd'hui. EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Chasse au renard (LXII, 393, 491). — Autrefois, l'expression « escorcher le regnard » était employée dans le sens de faire rendre gorge, puis le mot « renard » est devenu le synonyme de vomissement.

Par Saint Jean, je te ferai escorcher le regnard, car t'escorcherai tout vif.

RABELAIS, Livre II, chap. VI.

A l'heure du paroxysme, il escorchait un regnard pour antidote ou contrepoison.

d°, Liv. IV, chap. XLIV.

Aujourd'hui en terme d'argot renarder veut dire trahir.

Polyte et toi vous avez renardé.
Trahir les amis, jamais !

PONSON DU TERRAIL.

Enfin l'expression « tirer au renard », comme celles de « tirer au flanc, au grenadier » etc., est employée à l'égard de l'individu qui s'esquive quand il s'agit d'exécuter un travail ou une corvée.

En un mot, jusqu'à présent, le « renard » était un fainéant et un paresseux.

Mais il ne faut pas oublier qu'à notre époque, sous peine de passer pour un esprit arriéré et « vieux jeu », il faut faire litière du passé et renverser la valeur des mots.

Or, aujourd'hui, le « feignant » n'est autre que celui qui ne veut pas abandonner le travail. C'est ce qui explique pourquoi on lui applique le qualificatif de « renard ». EUGÈNE GRÉGOURT.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G. XXXV à XL ; XLII ; XLIV à XLIX ; LI ; LXI, 485). — *Nouvelle grammaire française mise en vers*, par L. Chavignaud, ex-maître de pension, ancien professeur au Collège Rollin, rédacteur de l'*Abeille* et auteur de plusieurs ouvrages. *Nouvelle arithmétique appliquée au commerce et à la marine*, par le même. La 11e édition de chacun de ces ouvrages a été donnée en 1853 par la veuve et le fils de l'auteur.

Baron A. H.

—

Inscription triquêtriale (LXII, 8, 141, 258, 431, 471). — M. E. Grave rapproche de la trinacrie un groupe de *trois lièvres se tenant par la tête*.

Ne serait-ce pas un blason portant *trois lièvres posés en pairle* ?

Je ne suis pas assez documenté pour citer des noms et des exemples, mais cette disposition héraldique existe certainement.

Voici ce que dit l'*Alphabet du Blason* de Duhoux d'Argicourt (L. Joly, 1896) :

Le pairle est une sorte de pal, mouvant de la pointe de l'écu, se divisant en deux branches égales, de même largeur que le pal, à partir du centre, pour aller aboutir l'une à l'angle dextre, l'autre à l'angle senestre du chef.

Lorsque plusieurs meubles sont rangés dans le sens du pairle (en fourche) on doit dire posées en pairle.

F. BARGALLO

Etymologie de Hérault (LXII, 339). — J'ai beaucoup fréquenté les bords de l'Hérault, de sa source sur l'Aigoual, à son embouchure, à pied, à cheval, en voiture et en auto. Il ne m'a jamais paru qu'il fît de fréquents détours, au contraire. C'est le cas de son principal affluent, la Vis.

Ce fleuve s'appelait, je crois, *Arauris* (je n'ai ici ni mes cartes, ni mes livres de topographie cévenole). Quant à l'étymologie, elle est certainement phonétique et vient du grec *rhéo*, couler, comme le nom de la plupart des cours d'eau : Rhône, Rhin, Eridan, Aar, Reuss, Ister, Dnieper, Isère, Isar, Garonne, Tarn, Loire, etc. Il faudrait un numéro de l'*Intermédiaire* pour les citer à peu près tous.

M. P.

* * *

De *l'Eclair de Montpellier* :

Dans le dernier numéro de l'intéressante revue l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, un chercheur ou curieux, qui signe Pont-Euxin, pose la question suivante : « D'où vient le nom de la rivière l' « Hérault », lequel s'orthographiait autrefois « Erault » et « Errault » ? Dérive-t-il du latin « errare » ? *Le Trévoux* dit qu'on a donné aussi à ce cours d'eau le nom grec de « Cyrta », à cause de ses fréquents détours ».

Cette question est bien capable de faire « bouger » l'esprit, quelquefois inventif de nos étymologistes. A ce propos, on peut faire remarquer à Pont-Euxin que les formes « Erault », « Errault » (aujourd'hui « Hérault ») sont de date relativement récente. On ne les trouve dans aucune des citations du « Tresor dou Felibrige » le grand dictionnaire de Mistral, au mot « Erau ».

Que si nous voulions disserter sur la « rivière » ou plutôt sur le « fleuve l'Hérault », nous pourrions rappeler le vieux dicton languedocien :

Quand l'Erau crèba avans Toussant,
Crèba nôu cops de l'an.

(Quand l'Hérault déborde avant la Toussaint, il déborde neuf fois dans l'année).

Désirons pour les riverains de l'Hérault que le proverbe ne se réalise ni avant la Toussaint, ni jamais.

Un Félibre.

—

Barranque (LXII, 284). — En espagnol on dit aussi *barranco* ; en portugais *barroca* ; en béarnais *barrangau* et *barricalo* ; l'expression aragonnaise *barranco* s'emploie dans notre région limitrophe des Pyrénées ; on dit en catalan *barranch* et *barincau* dans de sous-dialectes languedociens.

Dans les dialectes romans de Gascogne et de Béarn, il y a de nombreux mots qui dérivent du radical *barr* ou *barra* et qui expriment le sens de fermeture, tels que *barra* (fermer, *barradère* barrière). Faut-il, comme certains lexicographes, en rattacher la racine au celtique *bar* (branche de bois) ? Hatzfeld et Darmesteter écartent cette origine.

Conférer avec le français *barricade*.

Un Pyrénéiste.

—

Ergastolo (LXII, 223). — Luccheni est emprisonné à Genève et par conséquent n'a rien à faire avec l'*ergastolo*. Est-il mort ? Je ne le crois pas.

Henry Prior.

* * *

Je ferai observer que la peine de l'*ergastolo* n'entraîne pas toujours l'interdiction du travail : il y a des *ergastolani* qui travaillent et d'autres qui ne travaillent pas. Quant au sort qui attend ces condamnés, il dépend de beaucoup de causes diverses, qui se résument dans une seule ; c'est la sévérité extrême du régime. Pour la plupart, ils finissent par le suicide, ou par la maladie tuberculeuse, ou par la folie. Mais ils ne succombent pas tous ; pour montrer ce qui en est, on peut citer les exemples suivants :

Bresci, l'assassin du roi Humbert, soumis au degré le plus rigoureux de la peine, s'est suicidé au bout de peu de jours.

Parmi les assassins du comte Bonmartini, il y en a un qui est déjà mort : c'est le docteur Secchi, atteint de phtisie. Le docteur Naldi vit encore, et paraît même jouir d'une bonne santé, Tullio Murri, condamné à 20 ans, travaille au métier de tailleur et il paraît qu'il se porte aussi très bien.

Tout récemment, dans les environs de Turin, deux septuagénaires, M. Fiora, professeur de collège en retraite, et mademoiselle Fiora, sa sœur, ont été assassinés par un brigand qui a pénétré la nuit dans une maison de campagne où ils demeuraient ensemble. Ce scélérat sortait de l'*ergastolo* où il avait fait 22 ans de séjour, pour divers crimes. Il était valide, vigoureux, et même très redoutable ; les gen-

darmes ont dû soutenir une lutte acharnée pour s'emparer de lui.

Quant à l'impératrice Elisabeth, elle a été tuée à Genève, et le meurtrier, condamné par les tribunaux suisses, n'a jamais séjourné dans aucun ergastolo italien. VICO BELTRAMI.

*
* *

Lucheni n'est pas mort, et sa prison n'est point un *ergastolo*. On lui prête des livres ; et il peut travailler de ses mains (il s'amuse à relier, je crois). Les journaux de la localité discutaient tout récemment des agréments de sa cellule — de ses cellules ; car il en a une pour le jour, et une pour la nuit — elle est fort claire et vaste Un journaliste étranger, qui l'a vu, disait qu'elle a une belle vue sur le lac ; le fait est exact ; mais, la fenêtre étant à 5 mètres environ du plancher, le prisonnier ne peut guère jouir de la belle vue. Sa « villégiature » n'est pas courte ; il est en prison depuis 1897 (si mon souvenir est exact ; je n'ai pas mes notes sous la main). *L'Almanach Hachette* donne 1898. « Lemanus ».

—

Rébus, caricatures. Le plylactère (LXII, 224,373). — Comme le pense M. A. G., le mot plylactère n'est pas exact. C'est phylactère qu'il faut écrire. C'est avec cette orthographe que le mot en question figure dans le *Nouveau Testament* (Evangile selon saint Matthieu, XXIII, v. 5). Jésus Christ y flétrit l'hypocrisie des Pharisiens et des Scribes, qui « font toutes leurs œuvres pour être regardés des hommes ; car ils portent de larges phylactères, etc. etc. » Ces phylactères étaient des bandeaux sur lesquels étaient écrits des extraits de la loi de Moïse, et que les pharisiens s'appliquaient sur le haut du visage, exécutant ainsi à la lettre et avec ostentation, la prescription du *Deutéronome*, chapitre VI, v 8. « Ces paroles seront comme des fronteaux entre tes yeux » — Peut-être attribuait-on à ces bandes d'écriture une vertu préservatrice et comme talismanique, et leur avait-on donné pour ce motif, le nom de phylactères, dérivé du verbe grec φυλάσσω, je garde, je préserve.

D'après cette étymologie, on s'explique que le nom de *phylactère*, détourné de son sens, ait pu s'appliquer. d'une manière générale, et très profane, à des paroles inscrites sur une sorte de banderole, comme dans des rébus ou des caricatures.
V. A. T.

—

Prolétaire, prolétariat : origine de ces mots (LXII, 148, 315). — Le mot prolétaire était d'un usage courant en 1846, puisque cette année même M. Gougenot des Mousseaux a fait paraître un ouvrage intitulé : *Des Prolétaires, nécessité et moyens d'améliorer leur sort*. Paris, Mellier, in-8 de 568 pages. Il figure, d'ailleurs, dans le *Dictionnaire de l'Académie*, édition de 1835. G. O. B.

*
* *

Il est à noter que Napoléon employait le mot *prolétaire* dans le même sens que les socialistes d'aujourd'hui. En voici justement un exemple parfait, qui semblerait presque donner un conseil à nos ministres, (je ne me mêle point assurément de les engager à le suivre) :

Après avoir longtemps erré, il n'y a en France qu'une seule opinion ; c'est que le gouvernement peut seul ouvrir ou fermer les barrières à l'exportation des blés, selon les circonstances. Il est donc très imprudent de rien soumettre sur cette matière aux législateurs. Il ne faut pas, sans doute, que le blé soit à trop bon marché ; mais de deux inconvénients, il vaut encore mieux tomber dans le bon marché que dans la cherté. Des mille questions qui divisent d'opinion et d'intérêt le prolétaire et le propriétaire, la valeur des blés est celle où ils sont le plus en opposition d'intérêts. C'est aussi celle, et peut-être l'unique, sur laquelle le gouvernement doit toujours favoriser les prolétaires contre les propriétaires, sans quoi tyrannie de la part des propriétaires et révolte de la part du peuple. Quel est donc l'effet de la loi qu'on propose ? C'est de plaire sans doute, aux propriétaires, mais de porter à l'Etat le coup le plus dangereux en ébranlant la confiance du peuple.

(*Au citoyen Melzi, vice-président de la République Italienne*, 19 Messidor An X : 8 juillet 1802.)

On observera que Bonaparte ici, tout comme nos socialistes, ne tenait aucun compte du paysan cultivateur, dont l'intérêt se confond avec celui du propriétaire pour désirer la cherté du blé : soit métayer, soit fermier, soit même petit propriétaire exploitant, celui dont on fait si grande gloire à la Révolution d'avoir multiplié le nombre et qui, peut-être alors était plus restreint qu'on ne l'imagine.

En tout cas, à cette époque précisément, par suite des guerres, le blé se montait à un prix excessif en Angleterre ; et jamais l'agriculture n'y fut plus prospère ni le fermier plus heureux.

Le tort n'est pas de voir surtout l'ouvrier dans le *prolétaire*, — car le nom s'applique bien à celui qui n'a pour fortune que ses enfants, *proles* ; tandis que le paysan possède presque toujours quelque chose et se trouve parfois plus riche que le petit bourgeois, sinon fréquemment plus à l'aise. Le tort est de confondre le peuple avec le prolétaire ; car le Peuple (*populus*), c'est tout le monde des citoyens ; et même le « petit peuple, » la Plèbe (*plebs*), c'est le monde des Travailleurs manuels, paysans aussi bien qu'ouvriers.

Napoléon, d'ailleurs, s'entendait merveilleusement à embrouiller les questions de droit ou d'économie politique, avec une assurance doctorale étourdissante : on en citerait beaucoup d'autres exemples. Mais la nécessité, qui ne nous permet pas d'en prendre aussi impertinemment à notre aise, nous oblige vite à les débrouiller. Tel député de ma région, dans ses tournées électorales, annonce aux pêcheurs de la côte, vrais prolétaires, qu'il leur fera donner le pain à bon marché ; puis, aux cultivateurs du voisinage, qu'il leur fera vendre le blé cher. Comment après avoir aussi lucidement débrouillé la question, lui-même se débrouille dans ses votes, cela n'est plus de notre affaire.

Il est probable que les mots *prolétaire* et *prolétariat* doivent leur succès actuel à leur forme vibrante, toute remplie de consonnes liquides. Un sceptique de ma connaissance affirme que l'on réfrènerait l'incontinence verbale de certains orateurs cramoisis en leur interdisant, par autorité de justice ou de parlement, l'emploi de ces deux mots pendant quinze jours, un mois, sinon davantage, chaque fois et selon qu'ils se trouveraient en faute, M. le Président de la Chambre peut essayer.

BRITANNICUS.

—

Pleurer comme un veau (LXII, 340, 434). — Voyons, c'est vous, mon cher confrère, dont l'érudition est connue, qui posez de pareilles questions : si l'expression *pleurer comme un veau* a été boutée en usance avant 1589 ? Premier, n'y aurait-il pas confusion de remembranse, et n'est-ce pas *pleurer comme une vache* au lieu de *pleurer comme un veau* ? Je suis acertainé que l'expression est antérieure à l'auteur que je cite. Mais, que faites-vous de Rabelais nous montrant Gargantua qui ensemblement se douleusait du définement de sa femme Badebec et était gallé de la naissance de son fils Pantagruel : il « plouroyt comme une vache, mais tout soubdain rioyt comme un veau ».

B. — F.

—

L'an quarante (LXII, 338, 430, 489). — D'après Didier Loubens, le dicton « Je m'en moque comme de l'an quarante ! » aurait une origine autrement plus ancienne que celle indiquée par *Le Figaro*. Au XIe siècle, une opinion universellement répandue était que les *mille ans et plus* qu'on prétendait assignés comme date de la fin du monde devaient expirer en l'an quarante de ce siècle (1040). La peur avait gagné tous les esprits, on faisait pénitence, se détachant des biens de la terre pour obtenir la rémission des péchés. Mais l'époque redoutable arriva sans amener aucune perturbation, aussi une évolution se fit aussitôt. Ne craignant plus la disparition de la société, la date fatidique étant passée, on prit l'habitude de se servir de l'expression « je m'en moque comme de l'an quarante ! », chaque fois qu'on éprouvait de l'indifférence pour une menace quelconque qui devait rester sans effet.

ALB. M.

—

Le canal des Deux-Mers (LXII, 168, 316, 411, 458). — La seule indication des deux ports extrêmes, Béziers et Toulouse, me fait supposer que, pour le plan en relief de 1810, il ne s'agit pas du canal des Deux-Mers, tel qu'on l'entend huy, de Bordeaux à Cette, d'un projet à exécuter, mais d'un travail aparié, le canal du Midi de Riquet, qui réunit en effet deux mers, l'Atlantique et la Méditerranée, par la Garonne et l'étang de Thau.

B. — F.

—

Houille blanche (LXII, 58, 314). — La question a, en effet, déjà été posée (voir tome XLVI). Mais comme les réponses ne me satisfont nullement, j'ai cru devoir poser la question sous une nouvelle forme.

GOMBOUST.

Les morts vivants (LXII, 394, 490). — La poétesse Hermance Lesguillon, décédée en 1882, sur qui notre confrère Paul Ginisty nous a conté de si curieux et savoureux détails, a appartenu à la Société des gens de lettres, et elle figure, en compagnie de son époux, le poete Jules Lesguillon, mort en 1873, parmi « les bienfaiteurs » de cette société. Le romancier Elie Berthet, qui fut aussi membre de la Société des gens de lettres, a droit également d'être cité parmi « les morts vivants ».

Elie Berthet était Limousin, et, dans le courant de décembre 1890, le conseil municipal de Limoges voulant « honorer la mémoire d'un des plus illustres enfants de la ville », décida de donner à une rue nouvellement ouverte le nom de *feu* Elie Elie Berthet, et de faire apposer à chaque coin de cette rue des plaques *commémoratives*. Or, Elie Berthet était encore de ce monde à cette époque, et il s'empressa de saisir sa bonne plume pour remercier ses compatriotes de l'honneur insigne, mais prématuré, qu'ils voulaient bien lui décerner, et leur déclarer qu'occire les gens pour les faire entrer plus vite dans l'immortalité n'était pas de son goût. Hélas! deux mois plus tard, les édiles de Limoges pouvaient reprendre leur délibération et confirmer leur pieuse décision : Elie Berthet, vraiment *feu* cette fois, n'avait plus rien à objecter.

ALBERT CIM.

Trouvailles et Curiosités.

Quatrain sur la Colonne Vendôme. — Lettre d'Alphonse Karr. — Madame Mary Lafon, sur notre invitation, veut bien nous adresser l'intéressante lettre suivante qui apporte un document curieux à l'enquête ouverte, t. II, III, X, XII, XIV.

Monsieur,

Le 15 juin 1888, Alphonse Karr publiait dans la *Revue de Paris et de Saint-Pétersbourg* un article humoristique intitulé : *Les Bêtes à bon Dieu*. Il citait, à propos de la colonne Vendôme, les deux derniers vers d'un quatrain et en les dénaturant un peu, qu'il attribuait à Victor Hugo. Or, le quatrain était non seulement incomplet et tronqué, mais il n'était pas de Victor Hugo. Je lui écrivis à ce sujet, et lui envoyai le quatrain qui avait été trouvé placardé au pied de la colonne Vendôme, le jour de son inauguration :

Tyran juché sur cette échasse,
Si le sang que tu fis verser
Avait coulé, sur cette place
Tu le boirais sans te baisser.

Alphonse Karr me remercia par l'aimable et jolie lettre qui suit, et bien qu'octogénaire, son activité, sa lucidité d'esprit étaient telles qu'il fit faire des recherches et découvrit le nom de celui qui en 1817 avait publié le quatrain.

Saint-Raphaël (Var)
Maison close.

Madame,

Je n'ai certes pas oublié Mary-Lafon que j'ai connu dans notre jeunesse à tous deux — probablement avant que vous le connaissiez vous-même — et pour lequel je professais une estime particulière et méritée. Il a laissé des ouvrages que n'apporte ni n'emporte la mode.

Quant au quatrain, je vous remercie d'avoir *rafraîchi* ma mémoire, j'ignorais la légende dont vous me parlez. Il a été publié dans uue brochure de M. de Madrolle en 1817, et alors Victor Hugo était bien jeune ; cependant il a été publié plusieurs fois depuis, et n'a excité aucune réclamation.

Veuillez agréer, Madame, l'hommage de ma respectueuse sympathie.

A. KARR.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.

M. MARY-LAFON.

Lettres inédites de Larrey. — L'*Intermédiaire* a publié des fragments de la correspondance de Larrey qui éclairent singulièrement nombre de détails de l'époque révolutionnaire et impériale.

Nons donnons ici quelques lettres non moins intéressantes de la jeunesse du chirurgien en chef de la garde.

On y trouvera bien des gasconnades, qui n'ont qu'une excuse, c'est qu'à l'époque où Larrey les écrivait, il n'avait encore que vingt ans. Il est inutile d'ailleurs d'y relever les erreurs, les inexactitudes et les exagérations qui y fourmillent. Les 4000 prisonniers de Saorgio n'ont jamais existé que dans l'imagination du jeune chirurgien et on conçoit mal une grande bataille « des plus sanglantes » où nous n'avons eu qu'une soixantaine de

tués. Il y faut retenir cependant *le rire sardonique* des sardes terrorisés : ce sont des plaisanteries qui sentent encore le carabin.

Mais ce qui s'en dégage, c'est que, comme son oncle le professeur Larrey, Dominique Larrey a été un ardent jacobin. Avec tous les méridionaux de l'armée d'Italie, Dupuy, Caffarelli, Dugua, Verdier, Lannes, Murat et Bonaparte lui-même, Larrey était un terroriste dont le parti de Robespierre pouvait se réclamer à bon droit.

Tous étaient en correspondance avec les sociétés populaires, les administrations départementales ou communales, les représentants du peuple et les agents du pouvoir exécutif de leur région d'origine et cette communauté de sentiments explique, dans une certaine mesure, la sympathie que l'Empereur ne cessa, plus tard, de témoigner à ceux qui avaient partagé ses convictions jacobines.

Déjà le 11 frimaire an 2, la Société populaire de Toulouse, dont J. Larrey était un des principaux membres, avait donné lecture d'une lettre de Dominique. « La séance s'ouvre, dit le compte rendu, par la lecture d'une lettre du neveu de Larrey. Elle annonce des succès brillants dans l'armée du Rhin. Ils ont excité dans l'assemblée l'enthousiasme du plaisir et de la joie ». (*Journal révolutionnaire du 15 frimaire an* 2.)

Voici quatre autres lettres consécutives :

7 Janvier 1794 : « du 18e Nivôse l'an 2 de la République Française, à Worms. »

Depuis hier nous sommes entrés à Worms, ville mémorable par le séjour des émigrés. Elle n'est qu'à dix lieues de Mayence. Nous avons trouvé quelque résistance de la part des Prussiens avec qui nous avons eu deux petits combats. Cependant ils se sont retirés sur Mayence et nous occupons une grande partie du Palatinat où nous avons trouvé des magasins plus qu'il n'en faut, et pour approvisionner Landau et pour faire vivre toute l'armée pendant le quartier d'hiver. Nous avons fait rançonner de plus dans les deux villes de Frankental et de Worms environ cinq millions en numéraire. Nous allons maintenant nous retirer sur une ligne qu'on fait de Gemersheim à Landau et aux Moutiers ; ensuite nous allons faire le siége du fort Vauban. Déjà on a fait passer une forte armée de l'autre côté du Rhin, à Huningue, qui coupera la communication de l'autre côté de la rive du Rhin à la garnison qui est dans le fort. Les Autrichiens ont entièrement évacué le territoire français et palatin, à l'exception de ce fort. Le roi de Prusse a fait mieux ou doit faire mieux, lequel va tourner ses armes contre l'Empereur après avoir fait la paix avec nous, qu'il désire, avec toute son armée. Il n'y a pas un soldat prussien qui ne dise que les Français sont de braves gens et leurs amis, contre qui ils ont juré de ne jamais plus porter les armes. Ils nous en ont donné des preuves dans leur retraite, car, plusieurs fois, ils auraient pu nous faire beaucoup de mal, s'ils avaient voulu. Enfin tout me fait croire que cette puissance sera désormais notre amie, au lieu de notre ennemie.

Tu vois, mon cher oncle, que cela va on ne peut pas mieux pour la prospérité de la République. Partout elle est triomphante et elle jouira bientôt (d'une paix) aussi solide et heureuse que désirée.

LARREY.

(*Journal révolutionnaire du 7 pluviose*).

19 avril 1794 : « Nice, le 30 germinal, l'an 2 de la République française, une et indivisible. »

Vive la République ! toujours de nouveaux succès. Je désire, mon cher oncle, d'être toujours aussi heureux à te donner des nouvelles des armées où je serai. Depuis ma dernière, aux Jacobins, que je leur ai écrit avec précipitation et sans ordre, à raison des circonstances où je me suis trouvé. L'armée d'Italie vient d'enlever plusieurs postes des plus importants aux Piémontais. Après la prise d'Oneille, l'armée a continué sa marche en poursuivant l'ennemi, qui avait évacué la ville et s'était placé sur les montagnes escarpées, où il avait des batteries qui défendaient les défilés du Piémont et toutes les gorges voisines. Ces postes paraissent inaccessibles ; cependant ils n'ont pu résister à la valeur de nos braves Républicains, qui les ont escaladés et enlevés d'assaut.

Ces postes fortifiés dont je ne me rappelle pas le nom forment autant de clefs importantes de la frontière du Piémont. On y a tué beaucoup d'ennemis, fait un grand nombre de prisonniers et on s'est emparé d'une grande partie de leurs effets de campement, de leurs munitions de guerre et de bouche. Cette affaire et les précédentes nous produisent un très grand nombre de déserteurs, qui nous arrivent ici tous les jours par vingtaines.

Saours (1) est bloqué, mais je présume qu'on ne veut point en former le siège avant

(1) *Saorgio*, que les Français prononçaient Saours.

d'avoir réduit l'armée à un état de famine, comme lui ayant coupé les principales communications, ou qu'elle ne soit entièrement défaite, en sorte que les principaux coups sont dirigés vers le corps de l'armée piémontaise qui a été bien ébranlée. La terreur s'est emparée de tous ces vils fanatiques, qui frémissent du danger où ils se trouvent.

Il nous arrive tous les jours beaucoup de vaisseaux génois, chargés de marchandises de toute espèce(1). Il nous est arrivé aussi un convoi de vaisseaux grecs, chargés de grains qu'ils nous ont vendus à très bon marché, avec promesse de nous en apporter d'autres. Ils nous ont témoigné le plus grand empressement à nous rendre service et la plus grande satisfaction de la Révolution que nous avons faite. Ces hommes, jadis la plus part républicains, sages, austères et vertueux, désirent nous voir porter dans leur patrie les Droits de l'homme et les vrais principes de la liberté.

Une polacre génoise a été rencontrée par une frégate anglaise, qui l'a poursuivie jusqu'à la côte, après l'avoir canonnée longtemps et l'avoir amarée avec les chaloupes canonnières; mais à peine les soldats sont-ils montés à bord, qu'ils ont été assaillis de toute part par l'équipage génois et ont presque tous succombés sous leurs coups. Il y a eu 23 tués et le reste blessés, et la polacre a fini par s'emparer de la frégate.

(*Journal révolutionnaire du 8 floreal*).

21 avril 1794 : « de Nice, le 2 floréal, l'an second de la République française, une et indivisible à la Société populaire de Toulouse (2) »

Vive la République !

Frères et amis,

L'armée d'Italie a pris, avant hier au soir, une petite ville forte, une des principales clefs du Piémont, où l'on a fait quatre cent prisonniers, pris quatorze pièces de canon de bronze de 12, de Louis XIV, et quatre de 4, avec leurs affuts ; beaucoup de munitions de bouche et de guerre, une manufacture de draps où l'on a trouvé une grande quantité de pièces de drap bleu, rouge et blanc ; quatre mille fusils. On y a trouvé une grande quantité de grains, de riz et salaisons, beaucoup d'effets de campement et de fourrages. Les prisonniers qu'on a fait sont des Autrichiens, dans le nombre desquels se trouvent cent et quelques déserteurs ; il y en a eu un cent de tués et une cinquantaine de blessés, dans le nombre des quels se sont trouvés quelques émigrés de Toulon. Tous les autres, trappés de la plus grande terreur, ont pris la fuite avec les troupes piémontaises, qui ont été mises dans une déroute complète. On les a poursuivis jusqu'à Laiejo, autre poste important, qu'on a pris sans coup férir ; et enfin jusque dans les plaines du Piémont, où nous sommes entrés. Nous n'avons eu que deux ou trois hommes de tués et quelques mulets; il y en a eu une quinzaine de blessés.

Maintenant notre armée va porter ses coups sur Turin, où nous serons bientôt. Ensuite on ne trouvera plus d'obstacle pour arriver à Rome (1). *Saours* est toujours bloqué et vous devez vous attendre à recevoir la nouvelle de la défaite entière de l'armée piémontaise et le rétablissement de la République à Rome.

Votre camarade Larrey.

Chirurgien major de l'armée de Corse.

(*Journal révolutionnaire du 12 floréal*).

30 avril 1794 : « de Nice, 11 floréal, an deuxième de la République une, indivisible et impérissable.

Liberté, Egalité, Fraternité ou la Mort !

Vive la République, la baïonnette en avant !

Voilà, frères et amis, une des plus belles victoires que je vous aie jamais annoncé !

Sahorgie (Saorgio), le fameux poste important dont je vous ai parlé dans ma dernière, principale clef du Piémont, situé sur une montagne escarpée, couverte de neige et entourée de redoutes et de retranchements inaccessibles, eh bien citoyens, tous ces postes sont au pouvoir de nos braves républicains. L'attaque commença le 8 et le combat ne cessa que le 20 au soir. Les premières redoutes ont donné beaucoup de peine ; la résistance des ennemis a été des plus vigoureuses, d'autant plus que ces forteresses résistèrent aux attaques répétées de Louis XIV et à un siège de trois mois, où il perdit plus de trente mille hommes, sans pouvoir les prendre. C'est ce qui lui fit donner le nom de *nec plus ultra* ou *pucelle*. Il n'y a plus de *nec plus ultra* pour les Français d'aujourd'hui : chaque soldat est un vrai républicain et chaque républicain un héros, qui surmontent tous les obstacles, bravent tous les dangers, et supportent patiemment toutes les vicissitudes de la vie. Ces braves soldats, après avoir essuyé cinq ou six décharges d'artillerie et de mousquetterie, gravirent au pas de charge les rochers escarpés et enlevèrent d'assaut, la baïonnette à la main, toutes les redoutes et le fort, et la victoire fut annoncée

(1) Barère au nom du Comité du S. P. rendit compte de ce fait à la Convention le 12 septembre. Il dit que les Génois ont apporté 30.000 charges de blé à Nice.

(2) Cette lettre fut lue par Larrey, oncle, à la Société des Jacobins le 11 floréal.

(1) Ces idées absurdes, étaient celles d'Anselme et avaient cours dans toute son armée

par un cri perçant et commun de *Vive la République!*

Vive la République ! mes frères ; on y a trouvé soixante pieces de canon, tous les effets de campement, une très grande quantité de munitions de bouche et de guerre, de grands magasins, beaucoup d'or et d'argent, etc., etc.

On assure qu'il y a près de quatre mille prisonniers. J'en ai vu environ quatre cents, qui sont déjà arrivés ici ; le reste est en route pour se rendre à Nice. Le reste de l'armée Sarde s'est précipité en déroute du haut des montagnes et s'est enfui vers Turin dans le plus grand désordre. Chaque soldat est frappé de terreur et d'effroi ; il n'en est pas un seul qui n'ait le rire sardonique. On les poursuit toujours et l'on n'a plus que douze lieues à parcourir pour être à Turin.

Néanmoins il reste encore une petite ville forte à prendre en chemin, qui ne sera pas difficile à avoir. On assure que le roi se prépare à changer son domicile à Jérusalem, où il compte être en sûreté. *Amen !*

Un général et un adjudant-général français ont perdu la vie à côté de Robespierre le jeune. On compte que nous avons eu cent cinquante blessés et une soixantaine de morts. Je n'en sais pas positivement le nombre, mais nous en avons perdu bien peu à raison de l'action qui a été des plus sanglantes. C'est le coup de grâce pour tous les tyrans du Levant. D'après ce grand coup, la campagne de Rome ne sera plus qu'une promenade. On ira en dansant la Carmagnole et les républicains français, descendants des gaulois qui firent autrefois trembler et les Césars et le Capitole, planteront sous peu, sur le tombeau de Brutus, l'arbre de la Liberté.

Salut et fraternité.

Larrey, chirurgien major.

(Journal révolutionnaire du 19 floréal.)

Enfin nous donnons une curieuse lettre inédite de Larrey, adressée en 1832, au Maire de Toulouse, à propos du projet d'érection de la statue de Dupuy, l'ancien colonel de la 32° demi-brigade et le compagnon d'armes de Larrey en Egypte.

Cette lettre est écrite de la main d'Hippolyte Larrey, dont on reconnait facilement le style élégant et les sentiments : elle est seulement signée de Dominique Larrey.

C'est une preuve de plus du soin pieux, de la sollicitude et de la vénération filiales, mais aussi de l'entente parfaite des soins de publicité, avec lesquels Hippolyte Larrey a su honorer et grandir la mémoire de son père.

Ministère de la Guerre

Paris, 16 juin 1832.

Monsieur le Maire,

Sous les auspices de M. Viguerie mon célèbre confrère, je prends la liberté de vous écrire pour recommander à votre intérêt la mémoire (d'un) de nos plus illustres compatriotes et mon compagnon d'Egypte, tué dans la première révolte du Caire et mort dans mes mains.

J'apprends que S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans se propose de voir Toulouse. C'est le moment, je crois, de faire mettre à exécution le projet d'élever un monument en l'honneur de notre compatriote Dupuy et des braves de la 32e demi-brigade, qu'il a commandés avec tant d'éclat et de distinction pendant les campagnes d'Italie et d'Egypte.

Le 1er bataillon du département de la Haute-Garonne, composé en entier de Toulousains a formé le noyau de la 32° dont plusieurs des sous-officiers et officiers sont parvenus aux premiers grades de l'armée.

Lors de son passage à Toulouse pour aller à Bayonne, l'Empereur Napoléon crut faire une chose agréable à la ville et lui prouver tout le prix qu'il attachait aux services qu'avait rendus à la patrie la 32° demi-brigade, en ordonnant qu'il fut élevé un monument en l'honneur de Dupuy et des braves de la 32° morts sur le champ de bataille pendant les mémorables campagnes d'Italie et d'Egyte. J'ignore quels ont été les motifs qui se sont opposés à l'exécution d'un projet qui honore notre ville ; mais le moment est je crois, arrivé ou la chose peut se réaliser. S. A. R. en sentira toute l'opportunité ; son patriotisme éclairé et l'attachement qu'il porte à tout ce qui se rattache aux services rendus dans ces circonstances mémorables, m'en donnent la certitude. Comme votre compatriote et comme Français, admirateur des belles actions de mes concitoyens, je m'estimerais heureux si je voyais élever ce monument qui attestera à la postérité la plus reculée les hauts faits et la bravoure de mes chers compatriotes.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Baron Larrey.

L. de S.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chamson, St-Amand-Mont-Rond.

LXIIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Octobre 1910

46e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1271 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Cérémonie de la bénédiction des drapeaux sous Louis XV. — Je lis dans un ouvrage publié vers la fin de l'année 1738 :

14 avril 1738. Les nouveaux drapeaux du régiment des gardes-françaises et de celui des gardes-suisses, furent bénis à l'église métropolitaine de Paris, par Monseigneur l'archevêque, avec les cérémonies accoutumées.

La même publication fournit les renseignements suivants au sujet de ces drapeaux :

Il y a 30 drapeaux dans le régiment des gardes-françaises, dont 1 drapeau colonel de soie et croix blanche au milieu, avec 4 couronnes de France peintes en or au haut des branches de la croix, et 29 drapeaux d'ordonnance de taffetas bleu, semés de fleurs de lys d'or, et mêmes croix blanches, avec 4 couronnes peintes en or sur chacune croix, et les écharpes blanches.

Le régiment des gardes-suisses a 12 drapeaux, à 3 par bataillon, dont 1 drapeau colonel de taffetas blanc et croix blanche au milieu et 11 drapeaux d'ordonnance de taffetas couleur de flammes bleues turques, rouges, aurores et noires par opposition et croix blanche au milieu de chacun.

Quelles étaient les « cérémonies accoutumées » en question ? Faut-il entendre simplement par « nouveaux », des drapeaux en remplacement d'anciens, usés, hors de service, ou bien des drapeaux présentant une nouvelle disposition de forme, de couleurs d'étoffe, d'emblèmes, etc., etc. ? NAUTICUS.

—

Le journal de Garrick à Paris, en 1763. — Un de nos correspondants anglais, qui travaille en ce moment sur *Garrick et ses amis français*, serait très reconnaissant à qui pourrait le renseigner sur certain *journal* que Garrick a tenu pendant quelque temps à Paris et qui a été cité par M. Percy Fitzgevald dans sa *Life of Garrick* parue en 1868. Cet auteur a complètement oublié où il l'avait vu. Il s'agit, bien entendu, d'un manuscrit, inédit. Du reste, toute indication sur des lettres inédites de Garrick, à Paris, serait reçue avec les plus vifs remerciements.

F. A. H.

—

Un emprunt pour don Carlos. — En 1840, le duc de Blacas négociait à Nîmes un emprunt pour Don Carlos avec une maison de banque Arnstein.

Quelque intermédiairiste pourrait-il me donner des renseignements sur la dite banque ? M. A.

L'accent allemand de Napoléon III. — A l'époque assez lointaine de mon enfance, alors que les Nadar et les Bertall caricaturèrent le prince président en l'affublant de la redingote grise et du petit chapeau de son oncle, on était absolument convaincu, dans le « populo », que Louis-Napoléon « hachait de la paille », c'est-à-dire, parlait le français avec l'accent allemand. Cette croyance avait-elle quelque base, et ses longs séjours en Allemagne lui avaient-ils laissé un léger accent ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Saint Sébastien, iconographie et culte. — Saint Sébastien est un des saints les plus invoqués dans l'église catholique, et un de ceux qui ont le plus inspiré les peintres et les sculpteurs. Outre ce qui est mentionné dans les *Acta Sanctorum*, et les divers recueils hagiographiques, connaît-on quelques particularités de son culte, et des œuvres d'art reproduisant des scènes de sa vie et de son martyre ? Merci d'avance aux chercheurs aimables qui voudront bien me documenter sur ce sujet.

FRÉDÉRIC ALIX

—

Le rôle des nonces dans les diètes de Hongrie. — Je serais bien reconnaissant à celui de mes collègues qui pourrait me définir le rôle des *nonces* aux Diètes de Hongrie.

Que représentaient-ils ?

Le *Larousse* est obscur dans sa définition : *dignité de l'ordre équestre des villes de Hongrie.*

Je tiendrais à avoir des détails plus précis.

M. A.

—

Diocèses sous l'ancien régime. — Un collègue obligeant pourrait-il m'indiquer une carte donnant à la fois les limites des anciens et des nouveaux diocèses de France et permettant de se rendre compte des localités de quelque importance qui ont changé de diocèse ? J'ai trouvé quelques cartes indiquant d'une manière plus ou moins approximative les limites des anciens diocèses, notamment dans la Gallia Christiana, mais elles ne permettent qu'exceptionnellement d'apprécier les modifications survenues.

A. E.

—

Officiers de marine sous la révolution. — Un obligeant intermédiairiste pourrait-il me donner des renseignements sur les officiers de marine qui vivaient au moment de la Révolution, et dont les noms suivent :

Sieyès, Castellan, Costebelle, Baud de Vachères, La Roque Ordan, Roux, de Bonneval, de Rougemont, Coetaudon, Santo Domingo. (Naissance, états de service, et décès.)

H.

—

Le roi Bomba. — Pourquoi ce nom bizarre donné au roi de Naples, qui régnait il y a un peu plus de 60 ans ?

D[r] BOUGON.

—

La maison de l'abbaye de Maubuisson à Paris. — Malgré sa boutade, M. Piton sait mieux que personne qu'il n'est pas *seul* à connaître l'*Histoire de Paris*. Encouragé par l'accueil bienveillant fait a ses communications à la *Société des antiquaires* et à la *Commission du vieux Paris*, — et bien que d'aucuns trouvent ses discussions beaucoup trop longues (M. Piton est un vieux bonze en bronze), il demande la permission d'exposer à MM. les intermédiairistes les résultats de ses nouvelles découvertes, à Paris.

M. Piton a trouvé l'emplacement du « Vieux Temple », bâti entre 1140 et 1147 et de la « maison de banque », du Temple à Paris. Ce dernier bâtiment se trouvait rue des Barres.

Dans cette rue, la célèbre abbaye de Maubuisson près Pontoise, ou Notre-Dame la Royale, fondée par Blanche de Castille, possédait une maison de ville qui lui avait été cédée par un prêtre, maître Guillaume Hilaire, doyen de Péronne, en 1327.

Les vulgarisateurs connaissent approximativement l'existence de cette maison qui passait en 1689, 5 février, aux Dames de la Croix.

Or, à l'angle sud-est des rues des Barres et Garnier sur l'eau — aujourd'hui, « bêtement » nommée Grenier sur l'eau, — il subsiste une pierre que personne, croyons-nous, n'a signalée. Du moins en avons-nous vainement cherché une photographie, dans les collections publiques.

Cette pierre porte les armes de l'abbaye de Maubuisson : parti : *au 1 de France à une seule fleur de lis ; au 2 de Castille au château à trois tours, sommé d'une crosse en pal tournée à senestre*. Voici donc un témoin présent et parlant dont personne

n'a entendu la voix depuis 550 ans La ! vue n'en coûte rien. Un ami, à qui nous l'avions signalée, nous disait : « J'ai été rue des Barres et je n'ai rien vu ! »...

Cette pierre crève les yeux ! Nous serions très reconnaissant, aux intermédiairistes qui voudraient bien prendre la peine d'aller la voir et de nous donner leur avis sur cette relique. Est-elle citée quelque part ? La connait-on ?

PITON.

P. S. — Quelle prétention ! Comment expliquer qu'une pierre de cette importance ait échappé aux investigations de tous les chercheurs, de tous les archéologues, voire des photographes !

— Je n'explique rien : allez la voir, sans perdre de temps, car elle va disparaître avant peu... Si on ne trouvait, dans l'*Intermédiaire*, que des questions solubles à l'aide du premier dictionnaire venu, ce ne serait plus piquant : nous apportons notre grain de poivre à la salade, nous en remettant sur les autres pour y mettre le sel.

P...N.

—

Klein de Kleinenberg. — Pourrait-on me dire quels sont aujourd'hui les représentants de la famille Klein de Kleinenberg ?

—

Costa de Serda.

—

Micaut de la Vieuville.

—

Picarel d'Assezat.

—

Guérin de Waldersbach.

—

D'Orléans. — Un d'Orléans — Jacques, Marie, Jean, Joseph, Albéric était lieutenant-colonel d'état major en 1869 ?

—

Hennequin de Villermont

—

Goumenault des Plantes.

—

Guérin-Précourt.

—

De Nègre du Clat

—

Tamajo.

—

Acaries.

—

Soret de Boisbrunet.

Prudon. — Un Prudon a été général du Génie en mission à Rome en 1867.

X.X.

—

Famille « de Benar » ou « de Senar » (orthographe incertaine). — Quelqu'un saurait-il m'indiquer les armoiries de cette famille d'Avignon, dont un membre fut, en 1320, abbé à Constance ?

ADES.

—

Mlle de Fauveau. — Ne pourrait-on trouver des indications biographiques détaillées sur Mlle de Fauveau qui vivait à Florence vers 1834, et qui fut en relations avec la duchesse de Berry et avec Balzac ?

JÉROBOAM.

—

Les deux Huysmans. — J'ai sous les yeux un volume intitulé : *Voyage illustré en Espagne et en Algérie*, publié chez Muquardt, à Gand, en 1865 et signé par J.-B. *Huysmans*, artiste peintre.

Pourrait-on me dire s'il existe quelque lien de parenté entre cet auteur et le maître J. K. Huysmans qui, du *Drageoire aux Epices*, à la *Bièvre et Saint-Séverin*, jalonna d'autant de chefs-d'œuvre sa carrière littéraire ?

A. D'E.

—

Famille Magne : titre et armoirie. — Dans son excellent ouvrage, *Titres et confirmations de Titres* (1830 à 1908), le vicomte Révérend ne cite pas la famille Magne, qui du reste ne porte pas de titre, ce qui semble expliquer le silence du volume indiqué. Comment se fait-il que l'auteur de l'*Armorial du Périgord*, paru il y a vingt ans, donne à cette famille : *de sinople à 3 chevrons d'argent chargés chacun de 3 étoiles d'azur* et dise du ministre si célèbre et si intègre de Napoléon III :

Il fut créé comte par Napoléon et bien que ce titre n'ait pas été porté par lui et qu'il soit resté ignoré du public... le nom de Magne devait avoir sa place dans notre recueil ?

La question est trop honorable, pour cette famille si estimée du Périgord, pour qu'on ne veuille bien nous excuser de nous informer, si ce n'est que par oubli qu'elle ne figure pas dans l'ouvrage de M. Révérend, ou si c'est par une modestie, très louable, qu'elle n'accepta pas la faveur que l'Empereur voulait lui faire.

LA COUSSIÈRE.

Famille de Murinais. — Je voudrais bien connaitre quels sont les membres de la famille Aubergeon de Murinais, depuis 1787, ainsi que leurs alliances. Je remercie d'avance les intermédiairistes qui prendront la peine de me répondre.

E. GRAVE.

—

Quel est ce Toustain ? — Au lendemain du retour de Varennes paraissait, imprimée chez Guérin, une *Dénonciation aux François ou projet de départ du Roi et de la Reine* signée *Toustain officier municipal de Province* ; le 21 septembre 1792 était affichée sur les murs de Paris une *Lettre à Maral* signée *Toustain, assesseur du juge de paix dans le département de l'Eure.* Quel est ce Toustain? Que sait-on de son état civil et de son curiculum vitæ ? A — N.

—

Nietzche .... Richard Wagner..... Carmen. — Lorsqu'à l'admiration enthousiaste pour le titan de Bayreuth, eut succédé la détestation, Nietzche écrivit, nul ne l'ignore, un pamphlet violent et injuste, *Le cas Wagner.*

Ce « crépuscule des idoles » débute par une hymne au génie de Bizet : « Aujourd'hui pour la dix-huitième fois, comme à la première fois, j'ai entendu *Carmen*, de Bizet... » Suit un dithyrambe en l'honneur de l'art de lumière et du génie latin.

Un de nos confrère pourrait-il nous dire si Wagner a connu la partition de *Carmen* et s'il s'est prononcé sur ce chef-d'œuvre de passion, de couleur, de charme et de légèreté ?

JACQUES RENOUX.

—

Pocquelin (Louis). — Pocquelin (Louis) « marchand de draps de soie, bourgeois de Paris », en 1651, était-il ce Louis Pocquelin, oncle de Molière, qui eut des fils dans les ordres ? L. C.

—

Le manuscrit du Lutrin—Moire. — Le manuscrit du *Lutrin*, de Boileau, existe-t-il quelque part ?

Si oui, où peut on le consulter ?

Si non, quelle est la première édition de ce poème, qui fut composé, si mes renseignements sont exacts, en 1674 ?

Je voudrais savoir comment Boileau a orthographié le mot « moire » dans ce vers du chant IV :

D'une longue soutane il endosse la moire.

C'est en effet, sous le rapport étymologique, un détail d'importance, Ménage, dans l'édition première (1650) de son *Dictionnaire*, écrivant « mouaire », et dans l'édition de 1694, « moire ». Il serait intéressant de fixer la date d'origine de l'orthographe actuelle.

E. X. B.

—

Les premiers « Guides ». — Quels sont les premiers ouvrages du genre « Guide », antiques devanciers de nos modernes « Johanne » ou « Bædecker » ?

L. P.

—

Heimweh : qui signait ainsi ? — Il y a environ 20 ans, diverses brochures sur l'Alsace-Lorraine ont paru sous la signature *Heimweh*, mot qui signifie en patois alsacien « mal du pays. « Les *Débats* (5 octobre 1910), dans un article consacré au Dr Sieffermann, disent « l'auteur alsacien qui signait alors Heimweh ». On peut admettre que Heimweh ne cache plus son vrai nom. Qui est-il ? A. J.

—

Sur l'origine du mot Renaissance — Quel est l'écrivain français qui, le premier, a employé le mot Renaissance pour désigner l'époque historique où les sciences, les lettres et les arts, réveillés de leur sommeil séculaire, fleurirent de nouveau avec un éclat incomparable.

Un philologue allemand, membre de l'Académie des sciences de Berlin, M. Konrad Burlach, s'étant posé cette question, a voulu l'examiner à fond. Le 25 juin dernier, il a donc donné lecture à ses collègues d'une copieuse et savante étude qui aboutit à cette conclusion : le mot Renaissance a été employé, pour la première fois, dans le sens que nous avons défini plus haut, par Michelet. Il semble bien ce soit là également l'avis de Littré qui dans son dictionnaire, à l'article Renaissance, cite une phrase de l'illustre historien.

Je serais heureux de connaître sur ce sujet l'opinion motivée d'un érudit intermédiairiste. J. P.

—

Courre. — Courre est un verbe défec-

tif. La troisième personne du singulier de l'indicatif présent existe-t-elle et quelle est-elle ? JÉROBOAM.

—

Le verbe « prester ». — On lit dans le *Temps* du jeudi 6 octobre (n° 17995), aux dernières nouvelles, deuxième colonne :

Un grave accident s'est produit ce matin, dont les victimes sont l'excellent aviateur Léon Morane et son frère Robert, partis tous deux, l'un *prestant* l'autre, en monoplan, ce matin, d'Issy-les-Moulineaux, pour aller au puy de Dôme.

Nous soulignons le mot *prestant*, participe présent d'un verbe prester que nous n'avons jusqu'ici rencontré nulle part. Quelle est sa signification ?

J. P.

—

Traiteurs fameux au XVIIIe siècle. — J'ai lu, dans une chronique non signée, du *Petit Parisien*, parue en avril 1908, qu'il existait à la fin du XVIIIe siècle, au coin de la Rue Verte et de la Petite Rue-Verte, Faubourg Saint-Honoré (actuellement coin des rues de Penthièvre et Matignon) :

Un Traiteur célèbre où fréquentaient les encyclopédistes : Voltaire, Diderot, d'Alembert, Helvétius, en compagnie d'artistes qui avaient leurs ateliers à la Ville l'Evêque et au Roule.

J'ai vainement cherché l'origine de ce renseignement dans les divers ouvrages que j'ai sous la main. L. V. P.

—

Société des carabotes. — Dans un procès-verbal d'élection d'officiers d'une compagnie de volontaires nationaux, le 4 septembre 1793, à Coutances (Manche), il est écrit qu'aucun grade n'a été donné aux membres de la *Société des ci-devant carabote*. Quelque aimable collègue de la Manche pourrait-il me dire quelle était cette société ? GALD.

—

La maison où Rabelais est mort. — Dans le t. I (1902) de la *Revue des études rabelaisiennes* (page 241), M. V. Callet rappelait qu'une antique tradition voulait que Rabelais fût mort « dans une petite maison qui existe encore, et qui porte le n° 8 de la rue du Figuier, en face de l'aile droite de l'hôtel de Sens ». Nodier, paraît-il, ôtait son chapeau toutes les fois qu'en allant à l'Arsenal il passait devant cette maison qui date du XVIe siècle. Et M. V. Callet a pu constater que, « de temps immémorial, dans tous les actes de cession du fond de l'hôtel meublé qui y est exploité » la maison est dite porter le nom d'« Hôtel Rabelais ».

Peut-on donner à ce sujet quelques renseignements ?

JACQUES BOULENGER.

—

Machine à vapeur aérostatique.

M. J. Buchanan d'Hopkenville, dans le Kentucki vient de publier la description d'une machine à vapeur aérostatique de son invention. Il annonce sérieusement au public, par la voie du *National Intelligencer* que lorsque les vents seront favorables, les habitants de Washington pourront, au moyen de sa machine, en partant le matin, aller dîner à Boston et revenir souper chez eux. Ce n'est pas tout ; à l'aide de ce procédé, si l'on s'en rapporte aux promesses de M. Buchanan, le service de la poste aux lettres, du siège du gouvernement aux points les plus éloignés des Etats-Unis, se fera dans un jour, et ce qui n'est pas moins merveilleux, les négociants Américains pourront se rendre en Europe, y faire leurs affaires et revenir en Amérique dans l'espace d'une semaine.

(Extrait de : *Affiches, annonces et avis divers de Montargis*, N° 10 *janvier* 1824. Pages 19 et 20).

Que sait-on de l'appareil de J. Buchanan ? C. N.

—

Un escalier à vis égyptien. — Dans la séance de l'Académie des Inscriptions du 7 octobre 1910, M. Maspéro, directeur du service des antiquités égyptiennes, faisant son rapport annuel sur la campagne, rapporte le fait suivant. A Maharrakah, il a trouvé, à sa grande surpise, un escalier en colimaçon ménagé pour accéder à la terrasse supérieure du temple. Est-il posssible que cet escalier remonte à l'époque des Pharaons, ou s'agit-il d'un remaniement postérieur ? Le fait est si extraordinaire en soi que je me permets de faire un appel à M. Maspéro lui-même pour un éclaircissement. Le compte rendu sommaire lu par moi dans le *Journal des Débats* du 9 octobre mentionne seulement le fait sans commentaires et constate, il y a de quoi, l'étonnement du savant directeur du service.

H. C. M.

Réponses

—

Un épisode de la journée du 13 vendémiaire (LXII, 333). — Le 30 novembre 1797, M Cheminant, banquier à Embden, signait à l'ordre de *M. Edmond* une traite de 12.000 livres tournois sur Philippe Villain XIV et Cie banquiers à Paris. Mais cette traite, saisie sur l'émigré de Trion, (fusillé le 30 janvier 1798) fut touchée par le ministère de la Police (Victor Pierre : *18 fructidor*, pages 199-200).

D. A.

—

Où reposent les restes de Murat, roi de Naples ? (LXII, 497). — Dans une très intéressante étude de MM. de Fouchier, intitulée : *A travers la Calabre* (numéro du 1er octobre 1910 du *Tour du Monde*), il y a quelques détails à ce sujet. Il semblerait même que c'est sa lecture qui a engagé M. Nauticus à poser la question. D'après M. de Fouchier, les Calabrais ne sauraient ou ne voudraient répondre. Seule la famille me paraît en mesure de le faire.

St-Saud.

* * *

Le marquis de Sassenay, dans son ouvrage : *Les dernières années de Murat*, dit que le corps fut jeté à la fosse commune, où il se trouverait encore.

D'autre part, j'ai sous les yeux deux coupures de journaux, l'une en date du : *1er Octobre 1898* où il est dit que les descendants de Murat (France et Italie) vont faire entreprendre des fouilles à Pizzo, à l'effet de retrouver le corps du Roi des Deux-Siciles; l'autre daté du *30 Avril 1899*, donne le résultat des fouilles négatives ; je le cite entièrement :

Les fouilles faites dans l'Eglise de Pizzo (Italie) n'ont donné aucun résultat, toutes les tombes qui ont été ouvertes sont remplies d'ossements et il a été impossible de trouver des indices de la sépulture du prince J. Murat. On a décidé de ne plus continuer les recherches.

Guillet.

—

Bernadotte était-il juif ? (LXII, 385, 519). — Toutes les biographies disent qu'il entra au service à 16 ans ; l'échange de la robe d'avocat contre l'uniforme militaire ne se comprend pas bien.

César Birotteau.

* * *

Non, la famille de Bernadotte n'était pas juive. Elle était catholique.

Voici ce que dit, à ce sujet, dans son ouvrage : *Les maréchaux de Napoléon Ier*, notre érudit collaborateur Désiré Lacroix :

Le 19 octobre 1810, Bernadotte arriva de Copenhague à Elseneur et descendit à l'hôtel du Consul. Ce fut dans cette maison, en présence d'une nombreuse assistance, qu'il *abjura la religion catholique, dans laquelle il était né*, pour embrasser la religion luthérienne ; cette abjuration de sa foi religieuse était une condition essentielle de son élection.

F. Bargallo.

—

Manuscrit de 1812 du général Bonnet (LXI). — En 1812 le 18e de ligne était commandé par le baron Pelleport. Le général Bounet y servait comme capitaine. Lorsque le général de Pelleport s'adressa en 1840 au général Bounet pour avoir certains renseignements sur la campagne de 1812 (Voir *Mémoires du général*, t. II, p. 12), son ancien compagnon d'armes lui fit parvenir l'Itinéraire du 18e de ligne durant cette campagne.

La famille du général de Pelleport possède le texte de l'itinéraire.

B. P.

—

Napoléon Ier. — Campagne de Russie. — La Redoute de Schwardino (LXI). — Ce n'est pas à la prise de la redoute de Sémenskoié (comme on nous l'avait fait dire par erreur) ; mais bien à la prise de celle du 5 septembre 1812, deux jours avant la bataille de la Moscowa (contrairement aux allégations du général Gourgaud), que ces paroles historiques furent prononcées par l'Empereur.

En effet, ce général a omis de nous dire que ce fut à la même heure (lors des deux tentatives infructueuses des Russes pour nous le reprendre), que le 61e de ligne perdit son 3e bataillon, Griois nous dit, dans ses Mémoires, avoir vu (de ses yeux) les nombreux cadavres français, qui recouvraient les parapets de cette redoute.

En réalité, le général Gourgaud a fait un jeu de mots, sur la formule *prise d'une redoute*, qui a un double sens, en français : *l'entrée* dans cette redoute, et *sa conservation ultérieure* contre les assauts

consécutifs de l'ennemi, pour la reconquérir coup sur coup. Dr BOUGON.

—

Les bénédictines de Montmartre (LXII, 443). — Voir. sur le monastère de ces religieuses, le *Répertoire des Sources...* de M. Ulysse Chevalier, partie *Topo-Bibliographie.*

Helyot : *Histoire des Ordres monastiques* (1718, in-4°), t. VI, p. 314-324. — Moreri. — *Les anciens historiens de la ville et du diocèse de Paris* : Félibien, Sauval, Lebeuf, etc... H. DE L.

***

L'Histoire de Montmartre de J. F. Cheronnet, 1843.

L'Histoire de Montmartre et Clignancourt de L. Michel de Trétaigne, le *Bulletin de la Société le Vieux-Montmartre* et aussi la Bibliothèque-Musée que cette société possède, 42, rue d'Orsel (XVIII) pourront fournir à M. le baron de Maricourt les renseignements qu'il recherche. CÉSAR BIROTTEAU.

—

Les Fossés jaunes (LXII, 53, 348, 400, 459). — Un très érudit intermédiairiste — il y en a, — veut bien nous avertir que nous confondons les *Fossés jaunes*, avec les *Fossés de Charles V* !

Bon Dieu ! qu'il est donc difficile de faire pénétrer la lumière dans les recoins de l'*Histoire de Paris*, obscurcis, comme à plaisir, par l'ignorance des vulgarisateurs !

Voici le tracé des murs et des fossés de Charles V, à partir de la Porte Saint-Denis, point de départ des *Fossés jaunes*, vers l'ouest.

La Porte Saint-Denis se trouvait alors au coin de la rue Sainte-Apolline, extérieure à la porte, et à cheval sur la rue Saint-Denis. La muraille partait de la porte ou bastide Saint-Denis pour suivre la rue Bourbon-Villeneuve, la rue Neuve Saint-Eustache pour atteindre la porte Montmartre. De là, elle suivait la rue des fossés Montmartre.

Ces trois rues : Bourbon-Villeneuve, neuve Saint-Eustache et des fossés Montmartre forment actuellement la rue d'Aboukir.

De l'extrémité de la rue d'Aboukir, la muraille se dirigeait, en ligne droite, vers la place des Victoires qu'elle traversait par le milieu pour aller couper en biais le jardin du Palais Royal et arriver à la porte ou bastide Saint-Honoré, à cheval sur la rue, et à l'ouest de la rue Saint-Nicaise, d'où elle repartait, toujours en ligne droite, jusqu'à la porte neuve, établie en 1536, en passant devant l'arc de triomphe du Carrousel, un peu à l'Est.

On comprend, malgré les noms modernes de certaines rues, qu'il n'y a aucune confusion possible pour peu qu'on jette les yeux sur une carte du XVIIe siècle ou sur celle de Bonnardot.

Les fossés de Charles V ne renfermaient d'eau qu'aux approches de la Seine. A sec, en temps ordinaire, ils étaient sillonnés par un ruisseau croupi coulant dans la cunette du fossé. Dans l'attaque de la porte Saint-Honoré par Jeanne d'Arc, on ne fait aucun état de l'eau parce qu'elle ne fut pas un obstacle et les assiégeants s'étaient munis de fascines pour combler le fossé.

L'ensemble du terrain ajouté à la Ville par Montmorency, affecte la forme d'un triangle scalène dont deux côtés sont bastionnés. Les *Fossés jaunes* contournent les bastions. Nous n'ignorons pas que les cartes et plans représentent toujours les fossés de Paris remplis d'eau : les plans et cartes sont *menteurs*.

Nous connaissons également la location des petites *pêcheries* des fossés ; en réalité de petites mares stagnantes contenant des poissons qui devaient sentir la vase à plein nez ; mais, au moyen-âge et après, le poisson d'eau douce, nourriture des personnes qui faisaient maigre — c'est-à-dire de tout le monde, — était tellement apprécié, qu'on élevait du poisson dans le moindre crachoir.

Quant au roi, il avait des viviers importants, et grâce aux nombreux documents d'archives que nous possédons, nous pouvons nous faire une idée exacte de ceux de Philippe-le-Bel, tant de leur nombre que de leur revenu et même des noms de leurs gardes. PITON.

—

La Grange Batelière (LXI ; LXII, 23, 129, 241, 347, 516). — Dans la réponse de M. P. N, relative à cette éternelle question, qu'a publiée le numéro du 20 août dernier, je relève un « à coté » intéressant. Le sens de « protection » appliqué au mot *Tutela* est incontestable et l'étymologie y est certaine. Les « Piliers de Tutelle » de Bordeaux, dont il est

question dans cette note, servaient à la défense, à la protection, à la « tutelle » du fort défendant cette ville.

De même à Orléans, la rue « Neuve Tudèle » qui existe toujours rappelle le fort de la défense qui s'élevait à l'entrée du pont sur la rive gauche de la Loire.

Tudela, ville de l'Espagne Aragonaise était très fortifiée. Elle passait pour imprenable. Ce mot de *Tudela* semble donc s'expliquer à merveille.

HECTOR HOGIER.

—

Hôtels de Provence, — des Américains (LXII, 499). — Je possède une facture illustrée de l'hôtel des Américains (1850).

Rue Saint-Honoré 139

La gravure représente la façade du magasin, telle que je l'ai connue dans mon enfance. A. BY.

—

La place Saint-Germain-des-Prés existe-t-elle ? (LXI ; LXII, 70, 246, 295, 405, 515). — Je n'y comprends plus rien ; j'ai sous les yeux, ouverte à la p. 60, la brochure : *Nomenclature*, etc., édition de décembre, 1900, publication sinon officielle, du moins acceptée officiellement puisqu'elle est autorisée, et vendue dans les bureaux de poste. Eh bien, j'y rencontre le boulevard Saint-Germain l'Auxerrois, puis l'on saute à l'impasse et place Saint-Gervais, sans qu'il soit fait mention de la place Saint-Germain-des-Prés. Evidemment, le confrère Oroel parle d'une autre nomenclature que je ne connais pas et la confusion vient de là ; c'est l'opinion exprimée éditorialement dans la note qui suit la communication signée Gomboust.

Qu'il est donc difficile d'asseoir la vérité, si minime qu'elle soit, sur une base certaine ? H. C. M.

—

Le tombeau d'Abraham, (LXII, 51, 169). — Je suis très reconnaissant à M.T. de sa réponse qui m'a beaucoup intéressé. Je remarque que la tradition est fort incertaine. Il est évident qu'elle ne peut prouver qu'Abraham a réellement existé. Renan qui a dû la connaître n'en fait, à ma connaissance, nulle part mention.

L'ouvrage de l'abbé Vigouroux n'est postérieur que de peu d'années à l'histoire d'Israël. Renverse-t-il vraiment au point de vue scientifique, les idées que se faisait sur la haute antiquité hébraïque l'illustre exégète ? S. A.

—

Les clefs des villes conquises, possédées par la France (LXII, 442, 518). — L'*Intermédiaire* nous dit que la France vient de rendre au Mexique les clefs de Mexico. Pourquoi et comment des Français se sont-ils arrogé le droit de priver la France d'un trophée qui avait coûté le sang de ses enfants ?

J.-C. WIGG.

***

Les armes du Mexique sont : *D'azur à l'aigle au naturel, la tête contournée, enserrant et becquetant un serpent d'argent, posée sur un nopal de sinople mouvant d'un rocher au naturel dans une onde de sinople.* Dans un opuscule, non mis dans le commerce : *Armoiries d'Etats et de quelques villes qui figurent sur les timbres-poste*, par Léon Quantin, l'origine de ces armes est ainsi donnée :

L'origine des armes du Mexique remonte aux Aztèques ou Mexis, immigrants venant du Nord qui, en 1325, arrivèrent au « pays des lacs », l'*Anahuac*, où ils devaient fonder Mexico-Tenuchtitlan, et cela après des centaines d'années de marche, de luttes et de misères, cherchant toujours la terre promise par leur dieu Huitzilipochtli et qu'un *aigle tuant un serpent* devait leur révéler.

D'après le même ouvrage, le condor figure en cimier des armes de la République de Colombie et en support de celles du Chili. ***.

—

Gauthier d'Agoty graveurs (LXII, 446). — Les Gauthier-d'Agoty sont certainement français.

Fabiano et Odoardo sont la traduction de Fabien et Edouard. La célèbre *Vierge à la chaise* de ce dernier est signée *Odouard*.

Louis d'Agoty travaillait à Turin vers 1780 et ensuite il s'établit pour quelque temps à Milan où il fit de mauvaises affaires. JÉROBOAM.

***

L'article de la *Curiosité Universelle*, n° 19, mai 1887, est l'œuvre d'un écrivain Allemand, M. le Dr Ed. Lœwenthal, qui prit les prénoms incriminés dans l'ouvrage de Ticozzi.

Consulter le livre, récemment paru, de M. Loys Delteil, *Manuel de l'Amateur*

d'estampes du XVIIIe siècle, pages 44, 70, 71, 73, 74, 350 et XVe (planche), sur les Gauthier-Dagoty.

Transmettre enfin la question à l'érudit M. A. Vuafllard, qui s'occupe des œuvres de ces artistes. A. G.

* *

Il est de tradition dans la famille Dagoty ou d'Agoty que ses rejetons descendent d'un personnage de ce nom, originaire de Sicile, qui suivit René d'Anjou, lorsqu'il débarqua à Marseille en novembre 1442. Le premier qui s'illustra dans la gravure, né à Marseille et mort dans cette ville en 1785, eut 22 enfants parmi lesquels : 1° Armand-Eloi, mort en 1771, graveur naturaliste ; 2° Jean-Baptiste, mort en 1786, graveur en couleur, auteur de la *Galerie Française des hommes et des femmes célèbres* et d'un *Recueil de portraits* : 3° Jean-Fabien né à Paris en 1730, graveur en couleur et d'anatomie, fit les portraits de personnages célèbres ; père d'Edouard, mort à Milan en 1784, graveur auteur de 12 magnifiques estampes représentant les princes d'Orléans ; 4° Jean-Louis, peintre de la Reine ; 5° Edouard, né à Paris en 1745, mort à Florence le 9 mai 1783, célèbre graveur en couleur, dont Pierre-Edouard, né à Florence le 12 septembre 1775, mort à Bordeaux le 29 janvier 1871, célèbre miniaturiste (je possède une ravissante miniature de cet artiste, représentant matrisaïeule Mme Cousicot, née de Gallway, tenant dans ses bras, ses deux fils) marié à Bordeaux le 24 juin 1812 à Clara Ferrand dont : *a*) Joseph-Edouard, dit le chevalier d'Agoty né le 20 septembre 1832, à Cadarsac, mort à Bordeaux il y a peu d'années, sans enfants, de Joséphine Amelin, qu'il avait épousée à Bordeaux le 20 mai 1857 ; *b*) Jeanne-Hélène, née à Bordeaux le 5 septembre 1814, mariée le 5 septembre 1842, à Bordeaux, à Auguste Clavel ; *c*) Marie-Elisabeth, née à Bordeaux le 15 juillet 1820, mariée le 23 septembre 1843, à Bordeaux, à Nicolas Jules Cuginaud dont la fille épousa M Julien Bouchard qui possède une superbe gravure de Louis Dagoty dédiée à la comtesse de Provence ; *d*) Marie Eugénie, née à Bordeaux le 21 avril 1822, mariée à Bordeaux le 22 juin 1842, à Dominique Bénébaut. PIERRE MELLER.

Famille de Balsac (LXI ; LXII,295). — Voici quelques notes qui pourront aider les recherches sur cette famille.

Le château de Balsac est bâti sur les bords de la rivière de Clairvaux, non loin de la route de Rodez à Villefranche. Hélias de Balsac vivait en 1184, Adhémar en 1242 ; Pons de Balsac damoiseau en 1252 ; Bernard Hugues écuyer en 1262. En 1333 Gérard d'Arjac, Guillaume de la Roque et Hugues Pons se qualifient co seigneurs de Balsac. En 1579 Bertrand de Glandières possédait seul la seigneurie de Balsac. Anne de Glandières, fille de Louis, porta la seigneurie de Balsac à Jean de Faramond en 1613. Auguste de Faramond la vendit, en 1780, pour 75.000 livres à Guillaume Grailhe, négociant à Rodez.

(Cf. De Barrau : *Documents historiques sur le Rouergue*. Rodez. Rathery, 1854, t II, p. 440 et passim.)

Un petit ouvrage rarissime porte ce titre : *Ludovici Balsacii Ruthenensis, nobilis Joan. Aurati poetæ regii alumni, operum poeticorum libri tres ad Henricum III, Galliæ et Poloniæ regem Parisiis apud Guillelmum Julianum 1578*

L'auteur est Louis de Glandières, fils de Bertrand, seigneur de Balsac, âgé de 17 ans.

Les comtes d'Entraygues du Rouergue n'ont rien de commun avec les comtes d'Entraygues qui furent en grande faveur sous Henri III. Ces derniers étaient d'Auvergne et s'appelaient Balsac, du nom d'une petite ville située à 2 lieues de Brioude ; Entraygues était une paroisse annexe d'Enazat au diocèse de Clermont. FRÉDÉRIC ALIX.

—

Le musicien Georges Bizet (G. T. 119.)— « Né à Paris le 25 octobre 1838, il mourait à Bougival, le mercredi soir 2 juin 1875, brusquement, si brusquement même qu'on se demanda si cette fin était naturelle. Les journaux publièrent qu'il avait succombé à une maladie de cœur. En réalité, personne, pas même l'ami le plus intime, ne fut admis à le voir sur son lit de mort, et cette inexplicable consigne laissa le champ libre à bien des suppositions. »

A. Soubies et Ch. Malherbe : *Histoire de l'Opéra-Comique*.

Après avoir lu ce passage, il est difficile de ne pas croire à un suicide, et on

peut ajouter le nom de Bizet à celui des musiciciens célèbres qui se sont suicidés.

HÉGÉSIAS.

—

Boutet de Monvel (LIX ; LX ; LXII, 72, 297, 414). — M. E. Grave veut bien me rappeler, d'après Jal, que Monvel eut une première épouse qui s'appelait Jeanne Michelet. On pourrait objecter que Monvel n'y regardait pas de si près pour qualifier sur des actes du titre « d'épouse » telle personne qui ne l'était pas, comme il le fit pour Mlle Salvétat, lors de la naissance de Mlle Mars sa fille. Mais en admettant que Monvel eût pour première femme Jeanne Michelet, ce n'est pas *un* mais *deux* fils, qui naquirent de cette union.

1° Noël Barthélémy, né à Marseille le 3 septembre 1768, devenu secrétaire particulier de l'archi-chancelier Cambacérès et auteur dramatique. Ce Noël épousa la fille de Baptiste jeune, frère des deux Baptiste (aîné et cadet) de la Comédie française ; tour à tour acteur au théâtre du Marais, colonel et baron de l'Empire. Noël Barthélémy mourut à Orléans en mai 1847.

2° Un autre fils, dont nous ignorons le prénom, et qui écrivit, croyons-nous, aussi pour le théâtre.

De sa liaison avec Mlle Salvétat, dite Mars, nous savons qu'il eut au moins une fille, née à Paris le 9 février 1779, et qui devint la célèbre Mlle Mars.

De son mariage en Suède, après 1781, avec Mlle Catherine-Victoire Leriche-Cléricourt, fille de comédiens, il eut enfin deux enfants :

1° Théodore, tué au siège de Saragosse ;

2° Joséphine, qui épousa un médecin et devint l'amie de sa sœur (de père) Mlle Mars.

La branche actuelle des Monvel descend de Noël Barthélémy, qui eut pour fils M. Boutet de Monvel, professeur de physique au lycée Charlemagne, et père du peintre bien connu.

HENRY LYONNET.

—

L'abbé Chevalier (LXII, 445). — L'abbé Chevalier était originaire de Trelly (Manche). M. l'abbé Adam, aumônier, a consacré un livre à la paroisse de Trelly et dans ce livre il est question de l'abbé Chevalier.

Gabriel Damours (LXII, 335, 463, 520). — En 1617, Anne de Gravelle, veuve de François Joulet, seigneur de Chastillon, d'Imbermais et de Houdainvilliers, décédé en 1613, était remariée à Louis d'Amours, conseiller du roi en son châtelet de Paris, qui fut en 1619 élu échevin de Paris et occupa ce poste jusqu'en 1621.

Les « Jetons de l'échevinage de Paris » décrivent et reproduisent un jeton dont le revers porte les armoiries de ce personnage : *d'argent au sanglier de sable, soutenu de trois clous de la Passion du même, et accompagné en chef d'un lambel à trois pendants, aussi du même.*

La Pierre tombale à effigies, qui recouvrait dans la chapelle du château d'Imbermais les restes de Anne de Gravelle et de son premier mari, est actuellement conservée dans l'église paroissiale de Marville-Moutier-Brulé (arrondissement de Dreux, Eure et-Loir). (Soc. Arch. Eure-et-Loir. *Dalles Tumulaires et Pierres tombales*, t. I, n° LI).

H. DE G.

—

Lettres du baron Larrey (LXII, 546). — Dans une note de la très intéressante publication des lettres de Larrey, on semble indiquer que c'est Danselme qui a pris Saorge. Mais ce fait d'armes a été accompli par Masséna et Bonaparte. Masséna était alors le général en chef, et Bonaparte commandait l'artillerie de l'armée. Cette armée était très indisciplinée ; elle avait l'habitude d'emprisonner ses généraux et de les mettre à la porte ; entre Danselme et Masséna, elle en a eu plusieurs.

Le nom de Danselme, dans les documents, s'écrit tantôt Danselme, tantôt Anselme, et tantôt d'Anselme. Il y a à la Bibliothèque de Nice, une pièce qui peut fixer les idées à cet égard ; c'est une réquisition ; elle porte un en-tête imprimé qui est ainsi conçu :

JOSEPH BERNARD
DANSELME
Lieutenant général commandant l'Armée du Var, dans le ci-devant comté de Nice.

Le texte, écrit d'une main qui n'est pas celle du général, dit :

Requérons la municipalité de Nice de faire porter à l'ancien château de Nice, où sont campées les troupes françaises, tous les jours à commencer de ce soir, quatre-vingts barils d'eau douce potable de fontaine ou de

puits, de vingt et (*sic*) cinq pintes chacun. A Nice, le 3 octobre, l'an Ier de la liberté et de l'égalité.

La signature est écrite *Danselme*, en gros caractères très lisibles.

Le même jour, je trouve dans le procès-verbal de la séance du soir du club des Jacobins, les indications suivantes, dont je respecte avec soin l'orthographe : elles montrent comment on change d'une ligne à l'autre la manière d'écrire le nom du général :

On a annoncé que la municipalité et le général étaient prêts à venir dans le sein de l'assemblée; une députation a été tout de suitte envoyée pour les prendre et les accompagnées ; un instant après, les trompettes municipales et la musique guerrière qui les précédaient se sont fait entendre ; l'assemblée, pénétrée d'un saint respect pour le caractère dont la municipalité et le général sont revêtus, et de l'entouziasme au dessus de toute expression quelle éprouvait en voyant venir dans son sein des fréres qui lui sont si chers, s'est levée tout entière pour les recevoir ; des applaudissements, les cris de Vive Anselme, la Municipalité, la Nation, la Loi, la Liberté, l'Egalité, ont fait retentir les voûtes du temple sacré de l'union de Nice à la France libre, et plusieurs moments se sont passés sans pouvoir se faire entendre.

. . . .

Monsieur Danselme a parlé comme un père au milieu de ses Enfants, comme un vainqueur qui ne veut gouverner que pour la Liberté et l'Egalité, et pour la loi qui en établit le regne.

. . . .

Un Frère a proposé de demander le bâton de maréchal pour le général Anselme, ce genéreux frère a dit qu'il n'était qu'un simple soldat français, que le seul bâton qu'il ambitionne est l'union et la concorde de ses concitoyens.

. . . .

Vico Beltrami.

--

Monogramme de Montaigne (LXII, 389, 522). — J'ai vu quelque part, mais où ? la mention d'un monogramme sur une cheminée du château, mais non sur un mausolée. César Birotteau.

—

M. de Montjoie (LXII, 447). — Le catalogue de Breslauer, à Berlin, mentionne une lettre de Louis Philippe à M. Westphalen par laquelle le roi offre de payer à ce dernier ce que lui devait son ami M. de Montjoie, mort sans fortune, en souvenir des grands services que le défunt lui avait rendus dans le temps de sa proscription et de son exil. La vente d'un important dossier de lettres du roi aura lieu à Berlin le 29 octobre. M. Renaud d'Escles pourra peut-être y trouver quelque chose concernant la famille de M. de Montjoie. Nisiar

—

Les cent mille francs de dotation du maréchal Pélissier (LXII, 391). — Le maréchal Pélissier n'ayant laissé qu'une fille, il est probable que la dotation « transmissible de mâle en mâle » s'est trouvée caduque *ipso facto*

Benedicte.

—

Famille Pletinckx de Maijeli (LXII, 389). — Il existait en Belgique, au moment de la guerre de 1870, un général Pletinckx qui s'occupa très activement des ambulances ouvertes au service de nos blessés. Je ne serais pas étonné que sa famille ne fût pas éteinte aujourd'hui.

Benedicte.

—

Tachard (LXII, 502). — Je possède une carte de visite de M. Tachard, qu'il m'a remise il y a quelques années ; je ne puis mieux faire que d'en donner copie à notre collaborateur A. B. X.

Albert Tachard

Ancien député du Haut-Rhin au Corps Législatif et à l'Assemblée Nationale.

Ancien Ministre de France à Bruxelles, 1870-1871.

Secrétaire honoraire, fondateur de la Société des Agriculteurs de France.

Membre honoraire de la Société Industrielle et du C. de Mulhouse.

Avocat à la Cour d'appel.

10, rue Théophile Gauthier.

Sainte-Périne,
11, rue Chardon-Lagache.

D'autre part :

Le journal *La Liberté*, qui publie tous les jours des nouvelles d'il y a quarante ans, dit le 17 novembre 1869 :

Le manifeste de la gauche du Corps Législatif qui vient de paraître est signé : Bancel, Barthélemy-Saint-Hilaire, Bethmont, Dessaux, Dorian, Esquiros, Jules Favre, Jules Ferry, Gagneur, Gambetta, Garnier-Pagès, Grévy, Guyot-Montpayroux, Javal, Kératry, Larrieu, Lecesne, Lefèvre-Pontalis, Magnin, Malézieux, Marion, Ordinaire, Eugène Pelletan, Ernest Picard, Rampont-Lechain, Jules Simon et Tachard.

Je crois également avoir lu sa déposition dans le procès Bazaine.

Je l'ai perdu de vue depuis quelques années; mais je le sais retiré dans la maison de santé du Docteur Meurist, rue Berton n° 17 à Passy.

Léon Saget.

—

Florimont Robertet (LXII, 111, 302). — Florimont (1er) Robertet n'est pas Auvergnat, comme le croit M. G. de la Véronne, mais Forézien ; il est né à Montbrison le 11 février 1457, et est mort en mai 1532.

Nous ne croyons pas qu'il ait écrit, à l'exemple de Jean Robertet, son père, aucune œuvre poétique; mais il a été fort mêlé au mouvement littéraire de son temps. Jean Bouchet lui a dédié le « Panégyric », Loys Boulenger son « Rolet » ; François de Billon l'a loue dans le « Fort inexpugnable de l'honneur féminin » ; on lit des vers sur sa mort et sur son tombeau dans Clément Marot, Jean Chalvet et Rosselet.

Son rôle politique a été très considérable sous Charles VIII, Louis XII et François Ier ; mais nous ne pouvons ici entrer, sur ce sujet, dans aucun détail.

Sur les Robertet en général, voir *les Robertet* (*Cabinet historique* 3e année, 1857, Documents, p. 124), et *Généalogie des Robertet* (*Revue forézienne*, t. III, p. 177).

Sur Florimont Robertet, en particulier: *Oraison funèbre de Florimont Robertet, Forésien*, par Mgr Alleman, évêque de Grenoble, publiée par Joseph Delaroa, Paris, 1878, in-8° (portrait) ; *Ecole des Chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1898*, Toulouse, 1898, gr. in-8° (p. 55 : *Florimont Robertet, secrétaire du Roi et trésorier de France*, par E. Dacier) ; Léon Marlet, *Florimont Robertet, son rôle à la cour, ses missions diplomatiques*, Paris, 1890, gr. in-8° ; De Sartiges, *Notice sur des lettres de créance émanées de Louis XII, concernant Rigaud d'Aurelle, Tristan Salazar et Florimont Robertet*, Clermont-Ferrand, 1854, in-8° ; Ed. Bonaffé, les *Collectionneurs de l'ancienne France*, Paris, 1873, in 8° ; G. Grésy, *Inventaire des objets d'art composant la succession de Florimont Robertet, précédé d'une notice* (*Mémoire de la Société des Antiquaires de France*, 3e série, t. X, p. 1 66); Duplessis, *Note sur l'inventaire de la succession de Florimont Robertet*, et Mabille, *Observations* sur le même sujet (*Bulletin* de la même société, 1868, p 126 et p. 133).

Si M. G. de la Véronne veut bien se mettre directement en rapport avec moi (58, rue Pierre-Dupont, à Lyon) je pourrai peut-être l'aider dans ses recherches.

O. C. Reure

—

Armoiries à identifier : en chef de deux roses (LXII, 338) — Une famille Coussin, au Maine, porte : *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses du même et en pointe d'une étoile d'argent.*

P. le J.

—

Les armes de Ronsard (LXII, 391, 470, 528). — En général les généalogistes donnent comme armes de Ronsart (1) *d'azur à 3 roses d'argent feuillées et soutenues de sinople.* Mais, c'est une erreur. Ces armes sont celles des Rossart de la Gastine, famille originaire d'Anjou. Un Rossard de la Gastine était au XVIIe siècle, seigneur des Garennes, en Barville ; Gatinais. Il était souvent appelé Ronsard ; dans quelques actes de l'état civil de Barville on trouve quelquefois la signature « Ronsard ».

Peut-être la vanité de ce personnage était-elle flattée de porter le même nom que le poète Vendômois.

L'erreur de Paillot (*la Vraie science des armoiries*) provient probablement de la similitude des noms et surtout de ce fait que les armes de Ronsard étaient : *d'azur à 3 ross d'argent.* Il aura confondu Ross avec Rose. Ronsard ayant souvent chanté la forêt de Gastine, Paillot aura pu croire que la famille Rossard de la Gastine était la même que celle de Ronsard, du bas Vendômois.

Dans l'ancien français Ross ou Roce avait la signification de gardon, poisson.

D'après plusieurs documents les armes de Ronsard varient ainsi : *d'azur à 3 ross d'argent en pal. De gueules à 3 poissons d'argent en fasce.* De Pétigny (*Histoire archéologique du Vendômois*) donne *d'azur à 3 poissons d'or*

Je crois qu'il faut s'en tenir à l'écusson

(1) Nous écrivons Ronsart par un T, parce que le célèbre poète du XVIe siècle signait ainsi. Cependant l'usage a prévalu d'écrire Ronsard, par un D.

qui se trouve sur la belle cheminée du XVIe au château de la Possonière, aujourd'hui la Poissonière, domaine de la famille de Ronsard.

D'azur à 3 ross ou poissons posés en fasce l'un sur l'autre. Le blason sculpté sur cette cheminée ayant été repeint à plusieurs reprises, il est difficile de savoir si les gardons étaient d'argent ou d'or.

On peut voir au musée de Blois, les fragments de mausolée de Ronsard qui se trouvaient sur son tombeau au prieuré de Saint Cosme-lès-Tours, sur lesquels un écusson sculpté représente trois poissons en fasce l'un sur l'autre. Seulement l'artiste (?) qui a eu la prétention de restaurer le monument a peint sur un fond d'azur les trois poissons du plus beau vermillon, avec les écailles rehaussées d'or !

Voir : *La famille de Ronsart*, par de Rochambeau. Paris. Franck. 1867.

P. S. — Au moment où nous adressions cet article à l'*Intermédiaire*, nous ignorions la réponse de M. de Saint-Venant. Cet auteur habitant le Vendômois et ayant consulté les documents locaux avec la conscience qui lui est habituelle, est certainement le plus autorisé à donner une opinion qu'on peut adopter sans crainte d'erreur. MARTELLIÈRE.

***

Cf. *Les Annales Fléchoises et la Vallée du Loir*, t. VI, 1905, pp. 1, 90, 100, 180, 189. L. C.

—

Décoration du lys (XLII à XLVI ; XLVIII : LII ; LIII ; LX ; LXI ; LXII, 80, 194,303,470). — Le 5 et le 6 juillet 1814, le duc d'Angoulême visita la Vendée Angevine et s'arrêta notamment à Beaupréau et à Cholet. Il accorda la décoration du lys aux gardes à cheval, aux personnes qui l'avaient accompagné et aux gendarmes qui l'avaient escorté. Ainsi le prince permit au commandant, aux officiers, sous-officiers et soldats de la garde nationale de Cholet de porter la décoration du lys. F. UZUREAU,

***

Ce qui montre combien la Décoration du Lys était accordée facilement sous la Restauration, c'est que Barère, l'homme qui proposa les plus violentes mesures de la Terreur, l'expulsion des Bourbons, le jugement de la reine, la destruction des tombeaux des rois, etc... portait la croix du Lys. *Rapport de police 20 juillet 1814. Arch. nat.*, F7, 3.738. Dr MAX BILLARD.

—

Dalles et inscriptions funéraires de l'église d'Arpajon (LXI, 897 ; LXII, 35, 82, 196). — Je signale à M. A. B., concernant l'église de Linas, l'intéressant volume de M. André Hallays « le Pélerinage de Port-Royal », 1909, Perrin, édit. Un chapitre est consacré à trois tableaux relatifs à l'histoire du Jansénisme, qui sont conservés dans l'église et qu'on attribue à Philippe de Champaigne. QUISETTI.

—

Légende latine d'une gravure (LXII, 447). — EQ. OR. PERISCELIDIS : Eq (ues) or (dinis) Periscelidis : chevalier de l'Ordre de la Jarretière. D. A.

***

Cette gravure est la reproduction en grandeur naturelle de l'avers d'une médaille qui représente le célèbre Maurice de Nassau, né en 1567, mort le 25 avril 1625, à l'âge de 58 ans.

L'illustre capitaine fut créé chevalier de l'Ordre de la Jarretière, en 1613. par Jacques Ier, roi d'Angleterre. A l'occasion de la cérémonie de la remise des insignes, une médaille fut frappée représentant Maurice « orné du ruban de l'ordre qui descend de l'épaule droite vers la gauche ». Elle portait en exergue la légende suivante, que je transcris en la complétant :

MAURITIUS,AURaniae PRINCeps ; COMes NASSaviae ET MUrsiae ; MARchio VErae, FLissingaeque ; EQues ORdinis PERISCELIDIS. 1683

Maurice, prince d'Orange, comte de Nassau et de Meurs, Marquis de Vere et de Flessingue, chevalier de l'ordre de la Jarretière.

Au revers, les armes couronnées et ceintes de la Jarretière, avec la devise ordinaire de l'ordre : Honny soit qui mal y pense

On consultera avec intérêt, pour l'iconographie numismatique de Maurice de Nassau, l'ouvrage suivant, où j'ai puisé les détails ci-dessus, et que je me ferais un plaisir de communiquer à M Henri Carpentier, dans le cas où il ne pourrait le trouver à la Bibliothèque nationale :

Histoire métallique des 17 provinces des Pays-Bas, depuis l'abdication de Charles-

Quint jusqu'à la paix de Bade en 1716, traduite du hollandais de M. Gérard van Loon, La Haye, 5 vol in-folio.

JEAN PRADELLE.

* * *

Le personnage dont il s'agit est le célèbre homme de guerre, Maurice, prince d'Orange (1567-1625), fils de Guillaume Ier et de sa seconde femme, Anne, princesse palatine. L'inscription signifie : « Maurice, prince d'Orange, comte de Nassau et de Meurs, margrave de Veere, Flissingen, Leeck (?), chevalier de la Jarretière (*eques ordinis periscelidis*) ». J'ai sous les yeux la phototypie d'une médaille ovale en argent, frappée en 1613, à l'occasion de sa nomination dans cet ordre. L'Escaut n'a rien à voir en l'affaire.

PAUL.

* * *

Si dans l'inscription de la gravure F et L sont chacune suivies d'un point, comme dans la reproduction donnée, il faut chercher autre chose que Flessingen pour les traduire, et il y a un mot derrière chaque lettre. Dans la traduction des mots qui précèdent, il faut certainement construire, non Maurice d'Orange, prince, mais Maurice, prince d'Orange ». Quant à Eq. or periscelidis, il semble bien que ce soit : eques ordinis periscelidis, chevalier de l'Ordre de la Jarretière.

IBÈRE.

* * *

Pourquoi pas *eques ordinis periscelidis*, chevalier de l'Ordre de la Jarretière ?

S. X. T.

Mêmes réponses : E. A. NAUTICUS ; Dr BOUGON.

—

Les victimes du livre (LX ; LXI). — Archiloque, poète grec, composa des « Satires » qui lui acquirent une grande célébrité et de nombreux ennemis. Il périt de la main de ceux qu'il avait si souvent et si cruellement outragés.

Asgill (Jean), avocat et publiciste anglais, membre du parlement d'Irlande et de la chambre des communes, fut accusé d'impiété à l'occasion d'un ouvrage où il prétendait que *l'homme peut acquérir la vie éternelle sans passer par la mort*. Sa défense ne fut pas admise, et il se vit expulsé de la Chambre et enfermé en prison. Il y mourut en 1738, âgé de 100 ans.

Bastwick (Jean), médecin et écrivain anglais du XVIIe siècle, publia à Leyde, vers 1624, *Flagellum pontificis*, qui souleva contre lui tout le haut clergé d'Angleterre, et le fit condamner à une amende et à une dure prison. Il se l'aliéna encore plus par son *Apologeticus ad præsules anglicanos*, 1636, et sa *Nouvelle Litanie*, ouvrages pour lesquels il fut condamné à avoir les oreilles coupées, à être mis au pilori et à garder prison perpétuelle. Cette sentence, qui fut exécutée, ayant révolté tout le monde, il fut rappelé à Londres, et y rentra comme en triomphe, chargé de fleurs et de présents.

—

Le roi des épouvantements (LXI ; LXII, 11, 261, 361). — Pour compléter les renseignements signés T. parus dans l'*Intermédiaire* du 20 août.

Je possède une vieille *Bible*, textes latin et français en regard, in-folio, sans aucune indication d'éditeur, mais qui paraît dater de la fin du XVIe ou du début du XVIIe siècle. Elle donne les versions ci-après :

En latin :

Abrumpetur e tabernaculo eius fiducia ei incedere faciet eum ad regem terro um.

et en français :

Sa fiance sera arrachée de son tabernacle et le fera marcher vers le roy espouvantable.

PAMPHILE.

—

Le bonheur est attaché à la crinière des chevaux (LXII, 283). — Voici qui satisfera Monsieur C. N.

Je tiens d'un effendi de mes amis que ce proverbe est très connu en Egypte. Il doit l'être sans aucun doute dans tous les pays musulmans de langue arabe.

Mahomet, auquel il est attribué (comme tant de choses d'ailleurs) aurait dit, alors qu'un bédouin venu pour le visiter attachait sa monture devant la porte de la maison du prophète :

Al Khaïrou maâkoudon bi naouassi al Khaïl.

On appelle *naaouassi* la partie de la crinière qui retombe sur le front entre les yeux du cheval.

PAUL DE MONTZAIGLE.

* * *

La maxime ci dessus a été recueillie de la bouche du prophète, par son disciple Abou Horaïra.

Voici la traduction du texte arabe :

La prospérité — le bonheur — demeure attachée aux crins [du front] des chevaux, jusqu'au jour de la résurrection.

Voir le *Cours de langue arabe*, page 191, de Bresnier ; Bastide, libraire-éditeur, Alger, 1855 ; et *Al Mostrataf*, traduction de Rat ; Ernest Leroux, éditeur, Paris, 1902.

NAUTICUS.

* * *

Je lis dans le numéro de votre journal, fin août, l'entrefilet suivant : Le bonheur est attaché à la crinière des chevaux, etc...

Ce n'est point là un proverbe arabe, mais bien une sentence émise par Mahomet (Mohammed, l'apôtre de Dieu) et recueillie et transmise à la postérité par Abou-Horaïrah l'un de ses disciples ; elle est ainsi conçue : « Le bonheur est attaché aux crins du front des chevaux jusqu'au jour de la résurrection ».

Cette sentence doit être citée quelque part dans des ouvrages arabes, mais je me rappelle point dans lequel ; elle est d'ailleurs très connue et d'un usage constant. Elle doit se trouver dans bien des livres arabes et fait partie des maximes tirées de la Sunnah (maximes émanant de la bouche du Prophète des Arabes).

Dans mes nombreuses sections des ouvrages arabes j'ai noté une trentaine de mots français provenant de cette langue et qui ne se trouvent répertoriés nulle part, dans aucun ouvrage traitant de cette matière (Sihan, *Glossaire des mots français tirés de l'arabe*, Paris 1847, Benjamin Duprat. — Remarques sur les mots français dérivés de l'arabe, par Henri Lammens, Beyrouth, imprimerie catholique 1890. — Supplément au dictionnaire de Littré, intitulé *Dictionnaire étymologique des mots d'origine orientale*. Librairie Hachette, 1881, par Marcel Dessé. *Le grand Dictionnaire universel du XIX*^e^ *siècle*, de Pierre Larousse).

G. RAT.

—

Ouvrage à retrouver : « Réflexions » (LXII, 450). — Il s'agit sans doute des *Réflexions sur la conjuration dénoncée à Paris par le grand Juge le 27 pluviose (17 mars 1804) et les événements subséquents. Extrait des papiers anglais. Londres (Dresde) 36 p.* C'est du moins le titre qu'en donne M. Pingaud (*Un agent secret* pp. 397-8), mais il n'indique pas la bibliothèque où se trouve cet opuscule.

D. A.

Le premier journal français à un sou (LXII, 449). — *Le Mercure de France* a publié il y a quelques années une liste des plus anciens journaux français qui pourrait peut-être fournir à M. Ern. Labadie un renseignement précieux.

RENÉ MARTINEAU.

—

Eucalyptus : étymologie (LXII, 114, 314, 431). — Le « je couvre bien » mal applicable à l'arbre en effet, se rapporte à la fleur. Les pétales de la corolle étroitement unis forment avec le calice une sorte de coiffe coriace qui, lors de l'épanouissement, se détache circulairement par sa base et tombe d'une seule pièce.

G. A.

—

Gargantua (LXI, 223, 313, 647, 873 ; LXII, 205, 308, 428, 480). — Que Rabelais ait fait le premier le jeu de mots : *Quel grand gars tu as*, c'est certain ; mais il avait avant fait choix du nom de son héros, et ce choix procède de l'idée de gloutonnerie répandue dans l'œuvre, les noms de Gargamelle et de Gargantua s'appliquent bien auprès de celui de Grangousier, ils viennent du même radical latin qui a donné « gargarisme, gargariser. » Gargamelle se trouve dans beaucoup de dictionnaires français, pour aluette, gorge. C'est une expression populaire qui ne devient de l'argot que lorsqu'on dit « se rincer la gargamelle », pour « boire ».

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Garrot (LXII, 449). — Dans le Dictionnaire de Roquefort, on lit sous le mot Garrot :

Trait d'arbalète — bâton court pour serrer les cordes — partie supérieure du cheval depuis les épaules jusqu'à l'encolure... du latin *verutum* dérivé de veru (broche) et non de quadratus.

Dans Quicherat, sous le mot *verutum*, on lit : sorte de dard.

BEAUJOUR.

* * *

Ce vieux mot dérive du celtibère (Kymrique Breton et celtique) *gar*, os de la jambe ; qui a fait les mots : garrot du cheval, jarret, jarretière, et même le garrot servant à garotter ; avec l'os de la jambe, utilisé comme double levier (c'est-à-dire comme levier à deux bras), où la résistance est placée au niveau du point d'appui et la puissance, aux deux extrémités du garrot.

Dr BOUGON.

Etymologie de Durand (LXI; LXII, 372). — Il y a 17 ans que nous attendions cette question, parce que sa réponse nous donne la clef du sens des noms des deux épées de Charlemagne et de Rolland, Joyeuse et Durandale, la divine Durande.

On voit déjà que Durand et Durande n'ont rien à voir avec route ou chemin ! pas plus que Brenil-le-Sec et le Rio-Secco ne nous donnent l'idée d'un lieu humide, bien qu'il y ait trois rivières dans cet endroit desséché (arrondissement de Clermont, Oise).

Durand est un nom franco-germanique, comme Richerand ; où la syllabe rand n'a rien à voir non plus. Ce n'est pas comme dans Bertrand Bertichramn ; où rand (ou grand), ramn (ou Chramn), avec ou sans accent guttural initial (doux ou dur), a le sens de puissant et même de vigoureux : Gramm ou Chramn étant le Dieu gaulois de la vigueur (et de la santé), qui a donné son nom aux eaux thermales d'Aix-la-Chapelle, « Aquis-Gramni », à cause de leur action salutaire sur les forces affaiblies. Si notre ophélète désire entrer en relation avec nous (comme il le propose en particulier), il sera bien surpris du sens de Durandale. une devise germanique. Durand (audacieux rempart) est la métonymie en usage, pour dire audacieux protecteur (1). C'est and (et non pas rand) qui est, ici, le radical de Durand, et son sens est tout autre.

Dr Bougon.

—

Film (LXII, 167, 315, 484). — Je crois que l'on peut défendre par des raisons très présentables, l'introduction de certains mots étrangers dans le français. Ainsi, en l'espèce, « Film », qui a l'avantage d'être monosyllabique, exprime une chose particulière, tandis que « pellicule » a un sens général et vague. De même « reporter », « meeting », « interview », n'ont pas absolument pour équivalents les termes français de « rédacteur » « réunion » et « entrevue ». Il y a certaines différences très appréciables, selon moi. Un « reporter », par exemple, n'est pas un rédacteur écrivant son article à son bureau, le vrai terme serait « rapporteur », mais il a volontiers un sens si péjoratif en français que aucun journaliste ne l'accepterait. Enfin le « waterproof » s'entend d'un vêtement à jeter sur un autre, tandis que « imperméable » s'applique à tout habillement même de dessous, et il y en a, imperméable à la pluie.

Ce phénomène d'endosmose entre les langues, s'est produit de tout temps ; j'admets qu'on a une tendance à abuser en France des anglicismes et des germanismes. Il y a là une question de mesure, mais le principe même de ces emprunts ne me paraît pas condamnable. Est-ce que l'on souffre de voir tant de termes musicaux immémorialement empruntés à l'italien ? Il ne faut pas oublier que le génie de la langue française se prête moins que d'autres à la composition de mots nouveaux.

H. C. M.

(1) De même en français moderne, où on dit *une vaillante épée*, pour un vaillant officier. Ou encore : *un superbe coursier*, pour un cheval (de course).

—

Picketing (LXII, 394). — J'ignore si le mot, comme le dit un des « questionneurs » de l'*Intermédiaire*, est à la mode en ce moment. Je ne l'ai pas entendu souvent employer, du moins de ce côté-ci du détroit. En tout état de cause, il ne signifie pas le debauchage de ceux qui travaillent par ceux qui ne veulent pas travailler », mais la surveillance des chantiers organisée par les ouvriers chômeurs, en cas de grève.

Picketing est le substantif verbal de *to picket*, — calqué sur le mot français piquet, — et le sens littéral du verbe est : établir un service de piquet.

Ce terme a fait son apparition, en Angleterre, vers 1867, si nous nous en rapportons au *Dictionnaire étymologique et historique* du savant Sir James Murray. Il a été jusqu'ici peu employé par nos bons auteurs, mais il s'acclimatera peut-être chez nous un jour ou l'autre, comme tant d'anglicismes déjà...

E. X. B

—

Prolétaire, prolétariat : origine de ces mots (LXI ; LXII, 148, 316, 542).

Le mot prolétaire, qui signifie en réalité faiseur d'enfants, est devenu synonyme de travailleur pauvre, d'indigent de la plus basse condition.

Il y a, en effet, une relation entre la misère et la progéniture.

G. Hardy. *La loi de Malthus*. 1910.

Hégésias.

A la queue leu-leu (LXII, 449). — Consulter Littré au mot *leu*.

On peut traduire ainsi cette expression il me semble : A la queue d'un loup un [autre] loup. ALBERT DESVOYES.

* * *

Leu est la forme ancienne du mot pour loup et l'expression a la même origine que les proverbes :

Jamais loup ne vit son père.
Cette femme ressemble à une louve qui prend de tous les loups le pire.

Voici comment Pasquier explique cette origine :

Phœbus, comte de Foix, dans le livre qu'il a fait de la chasse, remarque que quand la louve devient amoureuse, elle est aussitôt accompagnée du premier loup qui la rencontre, lequel la suit. Le second qui i vient se tient derrière le premier, et ainsy de tous ceux qui y accourent ; tellement que de queue en queue, ils font une grande traisnée de loups. La louve les meine sans s'arrester jusqu'à ce qu'étant tous las elle commence à se reposer, et à son exemple les autres loups aussy qui s'endorment. Pendant leur sommeil, la louve s'adresse au pire de la troupe qui est celuy qui le premier la suivic ; après, elle s'en va laissant ce loup qui s'endort aussitost ; les autres, à leur réveil, estonnez de l'absence de la louve, reconnaissant au nez celuy qui leur a esté préféré, se jettent sur lui et le dévorent.

Fleury de Bellingen donne la même explication dans son *Etymologie des Proverbes Français*. EUGÈNE GRÉCOURT.

Même réponse : PAMPHILE.

* * *

Dans le Dictionnaire de Bescherelle aux mots à la queue-leu-leu, on lit :

Jeu d'enfants ainsi appelé parce qu'à ce jeu on marche à la suite des uns des autres comme marchent les loups, qu'on appelait autrefois leux.

Dans le même dictionnaire, on lit au mot Leu :

Leu ou Loup (Saint-) évêque de Sens etc.
Jeu de la queue-leu-leu : Jeu d'enfants qui consiste à marcher à la file comme du loups ; de là cette locution : aller à la queue leu-leu ; aller un à un les uns derrière les autres.

Ne semble-t-il pas résulter de ces significations que d'aller un à un comme un loup va derrière un loup : comme un leu va derrière un leu ; que les deux mots *leu* sont nécessaires pour indiquer le pluriel du mot *leu* et que si le mot leu était unique, il faudrait le mettre au pluriel : leux. BEAUJOUR.

* * *

Le mot *leu*, usité seulement dans la locution familière ci-dessus, est le terme picard pour *loup*. Cette locution, qui signifie « à la suite des uns des autres », vient de ce que les loups cheminent les uns derrière les autres. On a dit aussi : « Les gens vont queue à queue, comme les loups », en parlant de personnes qui arrivent à la suite les unes des autres

NAUTICUS.

* * *

L'*Intermédiaire* a déjà répondu à cette question en 1879 (XII, 578, 634, 756).

D'HEUZEL.

—

Le plus ancien carré de mots (LXII, 339). — Les vocables *satar arepo tenet spere rotas* ne constituant pas un carré de mots, et deux d'entre eux n'étant pas des mots latins, je pensais que J. P. ferait la rectification du cas. Ne voyant rien venir, après environ un mois, je leur ai substitué les suivants : *sator Arepo tenet operâ rotas*, qui donnent le carré :

S A T O R
A R E P O
T E N E T
O P E R A
R O T A S

La phrase qu'ils forment peut être traduite :

« Le cultivateur (semeur) Arepo maintient avec effort les roues (de son char ?) ». Arepo serait, par exemple, le nom d'un esclave ou d'un affranchi.

NAUTICUS.

—

Aciérage des planches (T. G. 23). — Ce que l'on appelle aciérage des planches pour la gravure, l'eau forte, ou la pointe sèche est un procédé de durcissement qui permet un tirage plus considérable d'épreuves avec moins de fatigue du cuivre. La question a été déjà traitée dans l'*Intermédiaire* (XIII, 709, 758).

Je ne demanderai pas quel est le procédé technique, ce qui sortirait du cadre de notre journal, mais seulement quel est le métal qui constitue le revêtement sur le cuivre. Je doute fort que ce soit de l'acier, ou bien mes anciennes connaissances, déjà fortement ébranlées par les

progrès constants de la physique et de la chimie, seraient tout à fait bouleversées.

PIETRO.

—

Envoûtement (LXII, 168). — La pratique subsiste en Italie, sous le nom de *factura*. Voir le volume de *Naples Contemporaine*, par Marcellin Pellet, pages 224 et suivantes. O. S.

* * *

L'envoûtement est de tous les temps et il se pratique couramment de nos jours, même à Paris, la ville-lumière.

J'en ai vu personnellement trois tentatives.

La 1re, il y a dix ans, dans l'une des églises de la ville, la plus importante peut-être de la banlieue parisienne.

Un matin, l'un des employés de l'église, remarquait brûlant, près de l'autel de la Sainte Vierge, un cierge dans lequel on avait fixé une épingle. Son premier mouvement fut de la retirer. A peine l'avait-il fait qu'une femme, qu'il n'avait pas remarquée se précipita vers lui, le priant de remettre l'épingle dans le cierge. « Mon mari, lui expliqua-t-elle, vient de « m'abandonner et tant que le cierge « brûlera, si l'épingle est fixée dedans, il « souffrira, je veux qu'il souffre ».

Les deux autres cas se sont passés l'année dernière, dans l'une des paroisses les plus importantes de la rive gauche.

La première fois devant la statue de la Ste-Vierge, la seconde devant celle du Sacré-Cœur on avait allumé un cierge, criblé d'épingles du haut en bas.

Le cierge pouvait avoir 50 centimètres de hauteur et il était, tout entier, garni d'épingles à peine à 1 centimètre les unes des autres. Comme l'opération avait un peu abîmé le cierge, on l'avait consolidé avec une faveur bleue.

Ce sont incontestablement, là encore, des actes d'envoûtement en présence desquels on se trouvait.

Le colonel de Rochas a dû se livrer à des expériences d'envoûtement en se servant de photographies qu'il piquait avec une épingle. Serait-il possible de connaître son sentiment sur cette antique pratique de sorcellerie? G. LA BRÈCHE.

—

Où est né Gambetta? (LXII, 336, 419). — Je relève dans l'article de M. Albert Desvoyes, consacré au lieu de naissance de Gambetta, le membre de phrase suivant :

..... l'un deux, Joseph, père du grand orateur, avait déjà depuis longtemps quitté sa patrie, la province de Gênes, pour venir fonder à Cahors, une épicerie avec, comme enseigne, cette appellation un peu bizarre « Bazar Génois ».

Cette appellation peut paraître bizarre en France, en effet, mais il ne faut pas oublier que le père de Gambetta, étant Italien, avait employé là une expression courante dans son pays. Elle est propre également à tout l'Orient.

Nos cuisiniers qui vont tous les jours au marché et chez l'épicier s'approvisionner pour la journée disent qu'ils *vont au bazar*, et quand ils rentrent, ils disent qu'ils *viennent de faire leur bazar*. Ceci explique pourquoi le père de Gambetta avait intitulé son épicerie : « Bazar Génois ». PAUL DE MONTZAIGLE.

—

Le Conseil des Indes en Hollande. (LXII, 277). — Voici une copie faite sur des documents officiels.

LYST
VAN DE NAAMEN DER HEEREN
« EXTRAORDINARIS » « RAADEN »
VAN
NEDERLANDS INDIA

« *Extraordinaris* » « *Raaden* » *van India*		
Adriaan Maartenszonn Blok van a°	1619 tot	1610
Herman van Speult	1619	1620
Willem Janszoon	1619	1626
Willem Witzen	1622	
Jacques Specx	1622	1627
Jeremias de Meester	1626	1628
Quiryn van Raamburg	1630	1633
Arent Gardenys	1630	1635
Johan van der Burg	1631	1641
Philip Lucaszoon	1631	1633
Artus Gyzels	1631	1635
Jan van Broekom	1635	1640
Antoni Caan	1636	1639
Jean Ottens	1636	1639
Karel Reinierszonn	1636	1639
Antoni van der Heuvel	1636	
Kornelis van der Lyn	1637	1638
Henrik Boudewynszoon van Lokhorst	1637	1638
Adam Westerwold	1637	1638
Johan van Twist	1639	1643
Justus Schouten	1640	1644
Salomon Zweris	1640	1645
Simon van Alfen	1640	1645
Joan Maatzuiker	1641	1644
François Caron	1641	1641

Gerard Demmer	1642	1650
Pieter Boreel	1642	1643
Kornelis Witzen	1642	1646
Karel Hartzink	1642	1649
Jeremias van Vliet	1644	1646
Abraham van Rilbeek van aº	1691 tot	1704
Wouter Valkenier	1592	1699
Joannes Kops	1697	1705
Emanuel Bornezee	1700	1705
Jacob van Dam	1702	1704
Christoffel van Zwol	1702	1713
Herman de Wilde	1704	1707
Abraham Douglas	1705	1709
Pieter de Vos	1705	1710
Adam van Ryn	1707	1709
Kornelis Chastelein	1707	1709
Mattheus de Haan	1710	1722
Henrik Bekker	1710	1716
Maurens Tolling, zonder stem in	1710	1724
Raden tot aº 1723		
Frans Castelein	1711	1715
Henrick Zwaardekroon	1716	1718
Theodorus de Haze	1716	1718
L. Samuel Timmerman	1716	1721 overleden in Augustus
M. Jacob Faas	1716	1722 4 November overleden
Jan Kornelis d'Ableing	1720	1721 in July overleden
Ferdinand de Groot	1719	1720
Willem Bakker Jacobszoon	1719	1720
Mr Izaak Augustyn Rumph	1720	1722
Antoni Huisman	1720	1725 nog.
Johan Adriaan Crudop	1720	1724 nog.
Wybrand Blom	1724	
Ewout van Dishoek	1724	

Batavia

Lyst

van de Naamen der Heeren « Ordinaris » « Raaden » van Nederlands India

Lyst der « Ordinaris » « Raaden » van Indien

Jan Pieterszoon Koen van aº	1613 tot	1618
Steven van der Hagen	1614	1620
Hans de Haze	1616	1619
Fredrik Houtman	1618	1620
Pieter de Carpentier	1618	1622
Andries Souri	1618	
Frank van der Meer	1619	
Jacob Dedel	1620	1622
Dr Martinus Sonk	1620	
Pieter Dirkszoon	1620	
Adolf Thomaszoon	1620	
Daniel van der Lek	1626	
Jan van Gorcom	1626	
Dr Pieter Vlak	1626	1634
Jacques le Febre	1626	1627
Willem Janszoon	1626	
Antonie van Diemen	1626	1630
	en doe weer	
van	1632 tot	1632
Wybrand Schram	1626	
Pieter van Duinen	1626	1628
Jeremias de Meester	1628	
Jacques Specx	1629	1629
Philip Lucaszoon	1631	1635
Arent Gardenys	1635	1643
Artus Gyzels	1635	1637
Antoni Caan	1639	1643
Jan Ottens	1639	1641
Karel Reinierszoon	1639	1650
Kornelis van der Lyn	1638	1640
François Caron	1642	1647
Johan Maatzuiker	1640	1650
Karel Hartzink	1644	1656
Salomon Zweris	1644	1645
Simon van Alfen	1645	1649
Gerard Demmer	1650	1652
Arnold Heuffen	1648	1650
Johan Cuneus	1650	1657
Arnold de Vlaming van Outshoorn	1650	1661
Willem Verbeek, of van der Beek	1654	1656
[Idem hersteld]	1661	1663
Nicolaas Verburg	1655	1667
Dirk Steur	1655	1663
Adriaan van der Meyden	1658	1660
Laurens Pit	1660	1678
Pieter Antoniszoon Over't water	1663	1678
Ryklof van Goens	1661	16[illegible]5
Mattheus van den Brouke	1663	1669
Jacob Huftaart	1664	1665
Kornelis Speelman	1671	1678
Pieter van Hoorn	1675	1678
Konstantyn Ranst	1675	1677
Johan Bax	1676	1678
Balthazar Bort	1678	1681
Willem Volger	1678	1678
Antoni Hurdt	1678	1684
Dirk Bloem	1679	1680
Willem van Outshoorn	1681	1689
Joannes Camphuis	1681	1684
Maarten Pit	1683	[illegible]
Ryklof van Goens de Jonge	1685	1686
Jacob Joriszoon Pits	1685	1687
Laurens Pijl	1687	1705
Johan van Hoorn	1687	1691
Isaac de St-Martin	1688	1696
Dirk de Haas	1698	1701
Pieter Mesdag van aº	1645 tot	
Jochem Roelofszoon Deutecom	1647	1649
Johan Cuneus	1648	1650
Arnold Heussen	1647	1648
Arnold de Vlaming van Out-		

shoorn	1649	1650
Willem van der Beek	1651	1654
Johan van Teylingen	1951	1651
Kornelis Caesar	1651	1657
Willem Verstegen	1652	1652
Dirk Steur	1652	1655
Gaspar van den Bogaarde	1654	1655
Pieter Sterthenius	1655	1659
Jan Thyszoon Payard	1656	1668
Laurens Pit	1657	1661
Adriaan van der Meiden	1657	1653
Rijklof van Goens	1657	1000
Mattheus van den Brouke	1660	1663
Abraham Weins	1660	1661 overlden
Erederik Coyett	1660	1662
Simon Cos	1600	1664
Jacob Hustaart	1662	1665
Rogier van Heiningen	1663	1665 overleden
Pieter van Hoorn	1663	1675
Jacob Cops	1663	1675 afgezet
Johan van Dam	1664	1666
Antoni Paviljoen	1065	1678
Kornelis Speelman	1667	1671
Konstantjn Ranst	1668	1675
Balthazar Bort	1670	1678
Willem Volger	1671	1678
Ysbrand Godsken	1672	1676
Sybrand Abbema	1674	1679
Antoni Hurdt	1675	1678
Henrik Adriaan van Rheede	1677	1677
Willem van Outshoorn	1678	1681
Joannes Camphuis	1678	1681
Konstantyn Nobel van a°	1678 tot	1678
Jacob Joriszoon Pit	1678	1685
Rijklof van Goens, de Jonge	1679	1680
Jacob Kops (op Macassar hersteld zijnde	1680	1684 10 November overleden
Laurens Pyl	1680	1587
Frederik Lambertszoon Bent	1681	1682
Johan van Hoorn	1681	1687
Kornelis van Quaalberg	1682	1687
Nicolaas Schagen	1683	1690
Reinier Casembrood	1684	1685
Isaac de St. Martin	1685	1688
Thomas Slicher	1683	1691
Robbert Padbrugge	1686	1688
Pieter Paauw	1687	1695
Gerard de Bevere	1687	1690
Joachim Niemostad	1688	1606
Dirk de Haas	1689	1695
Abrabam van Riebeek	1690	1691
Emanuel Bornezee	1690	1690
Wouter Valkenier	1690	1692
Joannes Kops	1690	1697
Laurens Pit, de Jonge	1692	1700
Simon van der Stel	1692	1699
Thomas van Rhee	1695	1701
Willem Oem van Wijngaarden, Heer van Werkendam	1693	1691
Daniel Heinsius	1698	1668
Wijbrand Sycogthon	1695	1699
Gelmer Vosburg	1696	1697
Pieter Deixhoeke	1697	1701
Willem Adriaan van der Stel	1699	1708
Jacob van Dam	1699	1702
Gerard de Heere	1700	1702
Christoffel van Zwol	1700	1702
Dirk Comans van a°	1702 tot	1706
Abraham Douglas	1703	1705
Henrick Jan Winkelman	1703	1703 overleden
Herman de Wilde	1703	1704
Pieter de Vos	1703	1705
Adam van Ryn	1703	1707
Bernardus Phoonzen	1703	1708
Adriaan van der Stel	1703	1720 overleden
Henrik Zwaardekroon	1704	1716
Matheus de Haan	1704	1710
Willem de Roo	1704	1712 overleden
Henrick Bekker vinde dien Heer alzoo ontrent	1705	1710
Kornelis Chastelein	1705	1709
Kornelis Jan Simons	1707	1707
Pieter Roozelaar	1707	1716
Theodorus de Haze	1709	1716 overleden
Laurens Tolling	1709	1710
Frans Castelein	1709	1711
Joannes van Steeland	1710	1712
Samuel Timmerman	1710	1716
Jacob Faas	1710	1716
Jan Kornelis d'Ableing	1710	1720
Maurits Pasques de Chavones	1714	1724 overleden
Ferdinand de Groot	1715	1719
Willem Six	1716	1718
Willem Bakker	1710	1719
Mr. Izaak Augustyn Rumph	1716	1720
Antoni Huisman	1718	1820
Kornelis Hasselaar	1717	1720
Hans Frederik Bergman	1719	1723 dog repat dit jaar en stierf hort er aan
Johan Adriaan Crudop	1720	1720
Diderik Durven		1724
Wybrand Blom		
Petrus Vuist komt van Bengalen.	1720	
Christiaan van Vrybe gen of bij zijn overlijden		
Abraham Kranendonk	beide overl.	
Ewout van Dishoek van a°	1720 tot	1725
Jan Oets	1720 overleden den 9 Maart 1723 ontrent de Straat	

Joannes Sipman } van
Gerard van Westreenen } A°
M. Willem van Egten } 1723
Pieter Gabri, komt uit Amboina 1723
Dirk van Cloon, op Choromandel 1723
Joannes Hartenberg }
Joan Everhard van der Schuur } 1724
Jacob Willem Dubbeldekop }

—

Les premiers collectionneurs d'autographes (T. G, 72). — Pourrait-on dire à quand remonte la « manie » de collectionner ces précieux chiffons de papier qu'on nomme des autographes ? Nous avons, par deux témoignages au moins la preuve qu'elle sévissait déjà il y a... quinze lustres.

Dans une de ses lettres à l'Etrangère, Balzac lui dit :

Rossini m'a dernièrement écrit un mot ; je vous l'envoie pour l'offrir à M. de Hanski, son admirateur passionné.

Cette autre épitre, adressée par Dumas père à Nodier (1) est plus explicite encore :

Mon bon Charles, mon grand paresseux, mon illustre frère, vous qui mieux que Dieu savez le passé et le présent, je ne parle pas de l'avenir pour ne pas trop l'humilier ; soyez assez bon pour me dire qui a donné naissance à cette fatale manie d'autographes dont vous et moi sommes victimes. On me demande cela et je ne sais que répondre ou plutôt, j'ai répondu que j'avais mon Charles qui savait tout, et que dans mon ignorance j'allais m'adresser à lui.

Dix lignes, je vous prie ; mon cher Nodier j'irai vous en remercier au 1er dimanche. Vous voyez que vous n'êtes pas quitte de moi à bon marché.

Adieu, je vous vénère comme mon maître, je vous aime en frère, et vous respecte en fils.

Alex. Dumas.
rue Bleue, n° 30.

2 octobre 1836.

Nous voudrions bien connaître la réponse de Charles Nodier ; peut-être estelle enfouie dans les cartons de quelque collectionneur d'autographes.

L. P.

—

Cadet Rousselle (LXII, 113, 198, 362, 430, 476, 537). — Les noms de lieux sont rares dans le texte de la chanson. Cependant il y en a deux, avec cette indication qu'il faut fortement loucher pour les regarder simultanément.

Cadet Roussel a trois beaux yeux,
L'un r'garde à Caen, l'autre à Bayeux.
Comme il n'a pas la vue bien nette
Le troisième c'est sa lorgnette.
Ah ! Ah ! Oui vraiment
Cadet Roussel est bon enfant.

Faut-il chercher entre Caen et Bayeux ?

A. Rots.

***

L'abbé Paulouin dans *La Chouannerie du Maine* Le Mans. Monnoyer, 1875, a consacré quelques pages à M. de Carville, dit *Cadet-Roussel* (t. III. pp. 149-151) qui fut intimement mêlé à toutes les luttes du Maine et de Normandie.

Louis Calendini.

***

Aux Variétés du boulevard de Montmartre, fut représentée le 22 juillet 1816, une comédie en 2 actes, de Dumersans : *Cadet Roussel intrigant* ; non imprimée, dit Brazier, dans son *Histoire des petits théâtres de Paris*.

F. Jacotot.

—

La condamnation de Louis XVI et la Franc-maçonnerie (LXII, 331, 395, 452). — Apres les réponses si précises qui ont paru dans nos colonnes 395 et 452, je n'ai pas d'autre prétention que celle de renvoyer aux volumes XXXVIII et XXXIX de l'*Intermédiaire* ceux des lecteurs de notre journal que cette question peut encore intéresser. Elle avait été soulevé, il y a douze ans, sous le titre *Plan de campagne des auteurs et fondateurs de la Révolution*, et à la suite on trouvera nombre de réponses dans l'un et l'autre sens.

Quant à l'accusation formelle relative à la condamnation de Louis XVI (8 ou 9 ans avant l'exécution) elle semble résulter uniquement de l'affirmation du P. Abel, jésuite éminent et célèbre (en Autriche) qui connaissait le fait d'autant mieux que c'était une tradition de famille, l'auteur de cette proposition régicide ayant été son propre grand-père. C'est sous le titre de *Piété familiale* qu'un journal de Vienne, cité par le journal *Vérité* de Paris aurait publié ce document.

Rolin Poète.

(1) Elle a été reproduite par Charles Glinel, dans son livre si abondamment documenté sur *Alex. Dumas et son œuvre* (p. 362).

Poésies sur les roses (LXI, 170, 312, 368, 425, 649, 821). — Ajouter à la liste : *Les Roses*, poème coloré et ardent, à la page 103 de *Les voix errantes* (Lemerre, 1886), le premier recueil du poète et historien bien connu, Pierre Gauthier, natif de Fontenay-aux Roses.

IBÈRE.

—

Mouchards (T. G., 616). — *Essais Historiques, Critiques, Littéraires et Philosophiques*, par H. Ma (Genève, 1783) peut aider à la solution, de cette question (Une note au crayon sur l'exemplaire que j'ai, dit que l'auteur serait Manuel (Pierre-Louis) procureur syndic de la Commune de Paris, décapité le 15 novembre 1793. C'est lui qui aurait publié les lettres à Sophie de Mirabeau).

Voici l'extrait copié (page 36) :

Antoine de Monchy, du collège de la Sorbonne, se distingua par son zèle contre les calvinistes; c'était son devoir. Mais inquisiteur de la foi, il s'acharna sur ces hérétiques et mérita que le peuple appelât *mouches, mouchards*, les gens qu'il employait à découvrir les sectaires. Les espions de Police ne se doutent guère de leur origine. C. P.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G., 665 ; XXXV à XL ; XLII ; XLIV à XLIX ; LI à LX ; LXI, 485 ; LXII, 538).

1122 Lamennais (de). Harpe des peuples, ou paroles d'un croyant de Lamennais, mises en vers par M. Mercier. Paris, 1829, in-8, demi-rel.

(Librairie P. Masson, rue de la République à Montauban).

Celui-ci a-t-il déjà été indiqué ?

+.

—

Le printemps : Le bien et le mal qu'on en a dit (LVII ; LVII ; LVII ; LX). — Nous donnons cette chanson du printemps parce qu'elle est vraiment d'un tour exceptionnel.

Chaque jour le ciel nous arrose
— Vive la Rose ! —
Et les chemins sont dégoûtants
Vive la Rose et le Printemps !...

Prairial se change en Nivôse
— Vive la Rose ! —
Et les boulevards en étang.
Vive la Rose et le Printemps !...

Dans Paris malpropre et morose
— Vive la Rose ! —
Tremblent ; jurent les habitants.
Vive la Rose et le Printemps !...

A peine une fleur est éclose
— Vive la Rose ! —
Que la flétrissent les autans,
Vive la Rose et le Printemps !...

Telle actrice à la couperose
— Vive la Rose ! —
Ce qui la vieillit de vingt ans.
Vive la Rose et le Printemps !...

Brieux, dans une alerte prose,
— Vive la Rose ! —
Trouve les Patauds épatants !
Vive la Rose et le Printemps !...

Grâce à l'artério-sclérose,
— Vive la Rose ! —
On a les fémurs impotents.
Vive la Rose et le Printemps !...

Si j'en parle, c'est qu'on en cause,
— Vive la Rose ! —
Ça ne va pas durer longtemps.
Vive la Rose et le Printemps !...

La Comète de Monsieur Chose,
— Vive la Rose ! —
Va nous occire en peu d'instants.
Vive la Rose et le Printemps !...

HUGUES DELORME.

—

Inscription des cadrans solaires (T. G., 158 ; XLVI à LVIII ; L ; LI ; LIII ; LXI, 34, 709). — Charmante inscription à un cadran solaire surmontant une porte hospitalière que j'ai franchie vingt fois, avant d'en avoir remarqué l'engageante invitation : *Amicis quælibat* (hora).

P. DU GUÉ.

—

Introduction à l'étude des mathématiques (LXI, 228, 369, 482). — Assurément c'est par la numération, que débute le livre du professeur Laisant ; qui apprend l'enfant à compter, avec de petites bûchettes de bois. Mais aussi, c'est par l'équation du cercle qu'il finit, en géométrie analytique ! Or, bien des vieillards seraient fort embarrassés devant un enfant qui leur dirait triomphalement : Pourriez-vous m'expliquer pourquoi, étant donnée l'équation de l'ellipse, celle du cercle se réduit instantatément à $x^2 + y^2 = a^2$? Or, voilà ce que tout le monde peut savoir comme lui, en consultant ce petit livre à 2 fr. !

On pourrait faire, à M. Laisant, d'autres reproches mieux fondés, que la simplicité de son ouvrage élémentaire.

Ainsi par exemple, il n'est pas prudent

de confier des allumettes à des enfants, pour leur apprendre à compter. Des billes, des perles ou des cailloux (de 3 ou 4 couleurs différentes) valent beaucoup mieux. En effet les petits enfants ont bien vite fait de s'empoisonner, avec le phosphore, ou de mettre le feu, avec des allumettes !

De même encore, on pourrait trouver bizarre son idée, de faire dériver les graphiques (si utiles de nos jours), de la géométrie analytique. C'est comme si un médecin prétendait, que cette science mathématique provient de ses courbes de température basées sur les variations journalières du thermomètre.

En effet bien des enfants de douze ans avaient déjà la connaissance de la *parabole*, sans savoir le nom de cette courbe : Il, avaient fait de la géométrie analytiques sans s'en douter ; *en comparant la série des nombres à leurs carrés*, comptés respectivement en longueur et en hauteur sur une feuille de papier (qui leur offrait, naturellement, *les 2 axes de coordonnées* classiques). Le moindre ouvrier, qui taille une pierre rectangulaire, en fait autant sans le savoir ; en y traçant une diagonale, dont les coordonnées sont rectilignes. Un graveur de cadrans fait des *coordonnées polaires*, sans s'en douter (quand il y inscrit les chiffres romains, pour indiquer les heures ; en les rapprochant plus, du bas que du haut). Il serait donc plus juste de prendre le contre-pied de M. Laisant, dans cette question.

Le mathématicien Lucas et surtout son mentor Delannoy avaient mieux interprété les choses ; *en soumettant les mathématiques à l'expérimentation*, au lieu de les mettre en avant. De là, leurs idées si justes et parfois si inattendues ; qui déconcertaient des mathématiciens, plus savants qu'eux : voir le problème des rencontres en mer d'un bâtiment, avec les autres Transatlantiques ; *problème élémentaire (s'il en fût jamais), resté insoluble dans un congrès de savants mathématiciens !* Nous en dirons autant, pour une démonstration d'un théorême d'algèbre fondamental : Toute équation de degré *n* a *n* racines ; une certaine démonstration rejetée par la plupart d'entre eux, et qui a cependant sa valeur réelle. De même *le théorème de géométrie, sur le carré de l'hypoténuse, peut aussi se démontrer par la balance* ! Pourquoi bondir d'indignation, si l'esprit est satisfait ?

Assurément c'est une *une démonstration physique*, qui n'a rien de géométrique ; mais ELLE EST RAISONNABLE : Tout est là.

D[r] BOUGON.

—

Les départements de la France en couplets (LXI ; LXII, 143, 319). — Les couplets cités par Arch. Cap. sont extraits de l'ouvrage intitulé : *Récreations géographiques ou ninémotechnie patriotique, poétique et amusante, pour apprendre en riant et en chantant les 386 arrondissements français, précédée d'une Ode sur Paris*, par Pion de Hersant, chef d'institution. Ouvrage orné de 90 vignettes, par Greux. Paris 1872. [Imprimerie admin. de Paul Dupont. 3843.2.2.] Chaque département y est l'objet d'un petit poème (?) qui se chante sur un air connu : l'Allier, sur l'air de : *J'ai du bon tabac*, les Ardennes sur l'air de : *Partant pour la Syrie*, etc.

A. B. R.

***

Colonne 143, ligne 21, lire Hersant.

***

On peut consulter : Départements de la France, leurs chefs-lieux, sous préfectures et principaux chefs lieux de canton mis en vers pour les graver plus facilement dans la mémoire des enfants par Camille de Saint-Martin. Valogne, juge de paix, 1880, broch. in-8° de 22 pages. DOUDIN.

***

Sous la rubrique *Ouvrages sérieux mis en vers*, notre journal a déjà publié un certain nombre de couplets sur la géographie ou sur les départements de la France (T. G. 665), mais le *Parnasse Géographique* qui figure dans le dernier numéro les dépasse certainement tous comme haute fantaisie.

Cette plaquette, je l'avais déjà signalée XXXIII, 260, mais sans me risquer à en demander la publication

Je puis bien ajouter qu'elle est due à la collaboration de tous les anciens habitués du fameux cénacle de *La Petite Vache* qui avait alors notre ami Ch Topffer pour doyen. PIETRO.

***

Voici le complément du travail, en ce qui concerne les 8 (plutôt que 9) départements signalés comme résiduaires :

BASSES-ALPES. — DIGNE. D'estime on trouvera traître *vassal peu digne.*

Hautes-Alpes. — Gap. *Gapone* se cachait chez des *hôtes alpes*tres.

Haute-Loire. — Le Puy. Je ne *le puis*, messire, assez *haut te louer*.

Seine-et-Oise. — Versailles. *Verse l'-aïe!* il est trop chaud, ce maudit *séné ! ouais !*

Haute-Garonne. — Toulouse. *Tout loup* sait sauter *haut* : *gare au n*ovice agneau !

Hautes-Pyrénées. — Tarbes. *Ta barbe* cher Pyrrhus, en *haute Epire est née*.

Côtes-du-Nord. — Saint-Brieuc. *Saint-Prieur*, peu fixé sur la *côte du nord*.

Tarn et-Garonne. — Montauban. César, *monte au banc tard, et gare au n*oir complot ! V. A. T.

* * *

La Table Générale de l'*Intermédiaire* dit qu'on a déjà traité, aux tomes XII et XIII, les départements en vers. On en citerait des centaines et des centaines de ces vers. J'ai même tout un petit poème sur ce sujet. On ne connaît pas, dites-vous, Tarn-et Garonne, Basses-Alpes. Pour le premier, c'est ce que je connais de mieux ; cela date de vers 1880 et s'adresse au comte de Chambord.

Prince, trop *tard né*, *gare* ! *on* ne veut plus de toi,
C'est le peuple aujourd'hui qui *monte au Banc* des rois !

Basses-Alpes. — Digne. A la basse halle, peureux, rien n'est digne de toi.

Et les variantes ?

Vosges. — Epinal. Ah ! que vaux-je sans toi, dit l'épine à la rose.

Dordogne. — Périgueux.

Les bords de la Dore d'oignons sont plantureux ;
A qui veut les toucher je dirai : péris, gueux !

Etc... etc... etc... Saint-Saud.

—

Le bien qui a été dit du pélican (LXI). — On lit dans Rabelais : Onocrotale qui paraît être un palmipède, un pélican. Oiseau fantastique imitant le cri de l'âne. H. T.

—

Prédicateurs morts en chaire (LIX ; LX ; LXI, 437 ; LXII, 96). — Le 24 août 1910, à Montpellier, le chanoine Barral-d'Arnes, 55 ans, secrétaire général de l'évêque, est mort subitement, au moment où il venait de terminer sa messe, à la chapelle des dames Sœurs noires.

Désiré Lacroix.

* * *

On lit dans l'*Echo du Nord* (28 mai 1910) :

Marseille, 26. — On célébrait, ce matin, dans la chapelle de la maison de retraite des Dames de Saint-Just, le 60e anniversaire de l'ordination de l'abbé Michel, aumônier de cet établissement.

Lorsque l'évêque de Marseille, Mgr Fabre, qui présidait la cérémonie, eut prononcé le panégyrique du vieil aumônier, l'abbé Michel, qui est âgé de 86 ans, se leva pour remercier l'assistance. Mais à peine avait-il eu le temps de dire : « C'est le plus beau jour de ma vie ! » qu'on le vit chanceler et tomber, subitement terrassé par une embolie au cœur.

L'assistance a été péniblement impressionnée par ce dramatique accident.

Hégésias.

—

L'arbre fétiche à clous (LXII, 000). — Il n'y en a pas que dans le nord : à Vienne, lors de notre entrée en mai 1809, avant la bataille d'Essling, il y avait aussi un poteau où tous les maréchaux qui venaient dans cette capitale avaient l'habitude d'aller planter un clou (nous ignorons dans quel but), Il avait cinq ou six pieds de hauteur et de tour : il était garni de clous de haut en bas ; de sorte qu'il paraissait bien difficile de trouver de la place, pour en planter un nouveau.

Il est à croire que c'était en vue de combattre les maladies des chevaux, ou tout au moins un reste de superstition du paganisme d'autrefois, (modifié dans un but quelconque, en faveur des maréchaux ferrants). On assura à nos soldats, que que clou était aussi ancien que l'antique Vindobona des Romains.

Dr Bougon.

—

Société du mercredi (LXII, 224, 377). — M. Nothing trouvera quelques détails sur cette société dans un ouvrage de M. Gustave Desnoiresterres : *Grimod de la Reynière et son groupe*, publié en 1877 par la librairie Didier et Cie.

Pamphile.

—

L'an 40 (XLVII ; LVI ; LVII ; LXII, 338, 430, 489, 544). — Puisque à propos de l'expression... « l'an 40 », on a fait intervenir l'an 1000, et la terreur que l'échéance fatale aurait inspirée aux hommes du xe siècle, sans sortir de la ques-

tion posée, il est permis de rappeler que, en l'état, l'historicité de cette crise de la peur n'est plus admise. Que par une interprétation trop textuelle de l'*Apocalypse*, une croyance superstitieuse à la fin possible du monde se soit répandue dans les peuples chrétiens soit, mais le fait n'a eu ni l'intensité, ni surtout l'universalité que lui attribuent certains auteurs, notamment Michelet, toujours hanté par sa théorie d'un moyen âge affolé, hystérique, livré à toutes les épouvantes de la crédulité et de l'ignorance. En fait, les documents contemporains établissent que dans la dernière partie du x[e] siècle la vie commune parcourut normalement ses stades ordinaires. Depuis que je suis spectateur des choses humaines, il m'a été donné d'assister à plus d'une crise de ce genre : périodiquement j'ai entendu annoncer la fin du monde pour une date déterminée, prévoir l'embrasement universel de la terre par une comète ardente, et sans l'oser avouer trop haut, bon nombre de gens qui s'inquiétaient *in petto*, se sont sentis fort soulagés quand fut passée l'échéance.

Eh bien, quelque chose de tout à fait analogue se produisit aux approches de l'an 1000 ; la crise fut plus forte, et cela se comprend étant donnée la mentalité médiévale, mais voilà tout. Je ne crois pas qu'il se rencontre un seul chartiste ou historien contemporain pour homologuer les idées de l'école de Michelet sur ce point. H. C. M.

—

Le chien de Montargis (LXII, 219, 324, 437). — Guilbert de Pixerécourt a publié, en 1814, une « note historique » (1), qui sert de préface à son drame *Le Chien de Montargis ou la forêt de Bondy*, et où l'on trouve des renseignements qui confirment l'opinion rapportée par notre confrère Maurice Haloche.

Il y est dit, en effet, que « la mémoire « du chien d'Aubri de Montdidier a mérité « d'être conservée à la postérité par un « monument que l'on voyait encore, dans ces derniers temps, sur la cheminée de la grande salle du château de Montargis ».

La note de Pixerécourt contient, en outre, la liste des historiens qui ont raconté l'anecdote du chien vengeur.

André V.

(1) *Le Chien de Montargis, ou la forêt de Bondy*. Paris, Barba, 1814, pp. 2 à 5. Cette note a été reproduite dans le *Théâtre choisi de G. Pixerécourt*, tome III, pp. 117 à 119.

—

Peau humaine tannée (T. G., 687 ; XXXVI ; XLII ; XLIII ; LXII, 96, 156, 269, 318, 378, 491). — Lorsque j'étais, vers 1875, interne à Beaujon, un de mes collègues possédait une blague à tabac faite avec un *sein de femme*. C'était un souvenir de son passage dans les hôpitaux de Tours. F. Bargallo.

* * *

De l'*Intransigeant* du 3 octobre dernier :

Poe et peau...

On parle parfois de reliures en peau humaine. Nous en connaissons.

M. J.-R. de Brousse, le poète de la *Maison sur la Colline*, possède un exemplaire des *Poèmes* d'Edgard Poe (traduction de Stéphane Mallarmé, illustrations de Manet et Félicien Rops). Jusqu'ici rien d'étonnant, bien que le livre soit rare, mais J.-R. de Brousse l'a fait relier avec la peau d'un nègre... la peau de Bamboula, lutteur qui fut fameux dans les foires méridionales.

Sur le dos du livre le relieur Jonquières a poussé, en maroquin noir rehaussé d'or, le corbeau dessiné par Manet...

C'était de circonstance !...

—

La truie qui file (LVIII ; LIX ; LXII, 95, 265, 378). — J'ai sous les yeux une estampe satiririque de Lagniet, au dix-septième siècle, qui pourrait, ce semble, donner la vraie explication de cette enseigne.

Cette estampe rappelle deux faits importants de la guerre, que fit Richelieu à l'Autriche et à l'Espagne : la prise d'Arras et d'Hesdin.

En haut de l'estampe est représentée la ville d'Arras. En face se trouve un chat orné d'une fraise espagnole, appuyant la patte sur la garde de son épée. Des souris essaient de lui entamer la peau. Sur le côté on lit :

Quand les Français prendront Arras, les souris mangeront les chats.

Au dessous :

Les François ont pris Arras, et si (pourtant) les souris n'ont point mangé les chats. Arras pris par les Français en 1640.

Au bas de la gravure on voit représentée la ville de Hesdin (Pas-de-Calais). Sur le devant on voit une truie, tenant en ses pattes un faisceau. Sur le côté on lit :

Quand les François prendron Hesdin, cette truy aura fillé son lin.

Au-dessous : (riposte des Français).

Les François ont pris Hesdin, ey cette truy n'a pas filé son lin. Hesdin prise par les François en 1639.

On trouvera la reproduction de cette estampe dans la *Mosaïque*, année 1877, page 281.

La fameuse enseigne n'aurait elle pas été imaginée par un des héros de la prise de Hesdin ? En tout cas cette explication paraît plus plausible que celles données jusqu'ici.

Peut-être pourrait-on trouver des enseignes au chat Matamore ! E. FINET.

—

Muré vif (LXI). — Nous pensons avec M. Eugène Grécourt, que l'histoire Ravignan-Brignon est bien romanesque, partant fort invraisemblable, surtout à l'époque ou elle se place ; mais nous demanderons à notre distingué collaborateur son avis sur un autre emmurement, de date un peu plus ancienne, dont parle Peuchet dans ses *Souvenirs* (t. VI, p. 154) et qu'il raconte en ces termes :

Un arrêt du tribunal mystérieux et sanguinaire (un tribunal de malfaiteurs et de *carbonari* qui siégeait en 1821 dans les Catacombes) tarda peu à intervenir. L'agent André (il appartenait à la police secrète) convaincu d'une foule de méchantes actions, fut condamné et livré, au moment même, au supplice épouvantable de l'*emmurement*. Le malheureux destiné à périr de cette mort atroce est placé dans un angle de murailles épaisses et y est attaché par des bandelettes qui le serrent comme un enfant au maillot ; plusieurs barres de fer qui sont scellées dans les deux murs lui interdisent la faculté de tomber en avant : il est debout, les yeux et la bouche libres pour augmenter l'horreur du supplice. D'ailleurs la profondeur du souterrain absorbe si bien la voix, que tous les cris de la victime frappent en vain les échos de ces abîmes.

Cependant le plus haut dignitaire prend une truelle d'or qu'un ange lui présente (un jeune garçon vêtu bizarrement et ayant au dos des ailes) il délaie, dans une auge, du plâtre dans de l'eau, puis il pose la première pierre ; alors chaque assistant prend sa part au scellement. Le nouveau mur s'élève, dépasse le condamné dont les pleurs, la rage, les prières, les lamentations implorent vainement grâce et miséricorde. Le fatal ouvrage se poursuit. Bientôt on n'entend plus de cris ; la construction est achevée. Le patient peut mourir à loisir, sinon à l'aise.

Voilà le supplice de l'emmurement.

Peuchet donne pour véritable cette histoire de brigands, qui respire, dans ses détails, un vague parfum de maçonnerie — sans jeu de mots — et de romantisme mêlés. Il est certain que l'agent André Lausat disparut, sans qu'on ait jamais pu retrouver sa trace. Mais faut-il en déduire qu'il fut emmuré dans les Catacombes avec une mise en scène rappelant celle du Tribunal de la Sainte-Wehme ? Peuchet eut à sa disposition les Archives de la police dont il tira six volumes. Peut-être, cet écrivain, qui n'avait pas cependant le tempérament d'un fumiste, y trouva-t-il un rapport de policier, qui, lui, pour se faire bien voir de ses chefs, leur avait servi cette mystification. D'E.

—

Les morts vivants (LXII, 394, 490, 545). — Je connais une histoire de morts prématurés qui ne manque pas de saveur. Les personnages étant encore vivants, je changerai jusqu'à leur titre et leurs initiales.

Le baron de X..., aussi mal embouché qu'illettré, ayant dit un jour en parlant de la vicomtesse X... : « on ne sait vraiment si ce grand chameau a ses deux bosses par devant ou par derrière » (*sic*), cette dernière, avisée du propos, ne broncha pas ; mais quelque temps après, elle fit paraître, dans l'un de nos journaux les plus mondains, un élogieux article nécrologique sur le baron de X., d'après lequel il aurait été un savant distingué, très réputé pour ses travaux sur la grammaire et les mathématiques, etc. etc.

Or, le dit baron de X n'était pas capable de faire une addition de quatre chiffres, et d'écrire avec l'orthographe voulue autre chose que son nom.

Ils se sont, je crois, réconciliés depuis, et il continue à occuper de hautes situations ... Comte DE GUENYVEAU.

* * *

Eh bien ! dans les « Gaités des retraites ouvrières » (*Liberté* du 2 octobre 1910) cette phrase :

Ah ! *si Courteline vivait encore*, il referait le livre qu'il a si injustement écrit sur nous, car nous travaillons, Monsieur, terriblement.

La phrase est prêtée à un chef de bureau du *Ministère du Travail*. Mais est-ce bien au « Ministère du Travail » qu'on tue aussi allègrement Courteline ?

D'E.

* * *

Dans une des lettres adressées au président Bouhier, Mathieu Marais lui écrit à la date du 10 septembre 1725 :

Le maréchal de Grammont est mort après une longue maladie, et n'est pas trop regretté dans le régiment des Gardes. Je ne sais si la survivance sera conférée à son fils.

Et il ajoute entre parenthèses :

(Il n'est pas mort encore et se porte mieux.)

Dans la lettre du 20 suivant, il termine ainsi :

Pour cette fois, le maréchal de Grammont est mort ; je l'ai vu en plomb à Saint-Roch.

(*Mémoires*, t. III, pp. 360, 363).

Il y en a un autre exemple dans les Mémoires, mais je ne le retrouve plus.

E. GRAVE.

* * *

Je me souviens d'un livre de M. Adolphe Julien sur les romantiques, où il est dit que la même chose arriva au célèbre éditeur Renduel. Je ne puis citer le passage n'ayant pas le livre sous la main. Le titre du volume était, je crois, *Les romantiques et l'éditeur Renduel*.

RENÉ MARTINEAU.

—

Testaments devant curés (LVII ; LVIII ; LIX ; LX ; LXI). — Je viens d'en rencontrer un exemple, c'est le premier que je trouve dans mes archives :

Au nom de la Très sainte Trinité, Père, fils et Saint Esprit, Amen.

Aujourd'huy cinquiesme jour de febvrier mil six cens quatre vingt neuf pardevant nous René Delahaye prêtre, conseiller et aumosnier ordinaire du Roy, licentié es loix et curé de l'église paroissialle de Saint-André de Rosnay fut présent de sa personne Jean Bertrand, marchand estant au lict malade en sa maison, au village de la Colardie paroisse dudit Romay, sain toutefois de bons propos, mémoire et entendement ainsi quil nous est apparu et aux tesmoings cy aprest nommés...

Archives du Bouchel. Dossier AF.

G. DE LA VÉRONNE.

Quatrain sur la colonne Vendôme (LXII, 545). — Nous connaissons une version meilleure du quatrain affiché sur le socle de la colonne Vendôme :

Si le sang que tu fis répandre
En ce lieu pouvait s'amasser,
Tu prendrais un bain sans descendre,
Et tu boirais sans te baisser !

FAGUS.

—

Les Cavaignac, sous-préfets de Lesparre (LXII, 219, 349, 519). — La généalogie des Cavaignac se complique. Le sous-préfet de Lespare de juillet 1804 à mai 1814 s'appelait Jean-Baptiste et semble être le frere du conventionnel Jean-Baptiste Cavaignac. Voici pourquoi. Dans un dossier de lettres que j'ai sous les yeux le futur sous-préfet de Lesparre, alors maire de Saint-Sauveur, écrit, en l'an XII, à son père, juge au tribunal civil de Brive, et il parle de son frere *Jacques* ; de plus il écrit a Murat et se recommande de son frère le colonel du 10e régiment de dragons, qui était Jacques-Marie Cavaignac (*Fastes de la Légion d'Honneur*, t. III, p. 127) lequel colonel servit de témoin à son frère le conventionnel Jean-Baptiste, lors de la naissance de Godefroy Cavaignac le 11 prairial an VIII (*Curieux*, t. II, page 155).

Le *Curieux* met, comme le *Dictionnaire des parlementaires*, les emplois du sous-préfet de Lesparre au compte du conventionnel Des constatations ci-dessus, il résulte qu'il y a deux Jean-Baptiste et qu'ils sont frères. Une liste des enfants de Jean Cavaignac, maire de Gourdon, et d'Anne Condamine, sa femme, morte en 1821, nous tirerait d'embarras.

Le *Curieux* donne deux fils, mais, du dossier que j'ai sous les yeux, il en résulte qu'il y avait au moins quatre fils : deux Jean-Baptiste, Jacques-Marie, le général, Pierre directeur de l'enregistrement à Cahors en 1826, et plusieurs sœurs.

Cette affaire éclaircie nous pourrons passer aux Cavaignac parisiens, avoué, commissaire de la Commune, etc.., et qui paraissent parents des Cavaignac de Gourdon. L'*Intermédiaire* est lu par des Quercinois ; ils pourront peut-être nous aider à débrouiller cet écheveau généalogique.

B.

—

Un tableau de Steuben : Napoléon et La Bédoyère (LXII, 276, 397). —

Contrairement à ce que pensent notre collègue L. V. P. et le comte de La Bédoyère, le tableau de Steuben n'est pas au musée de Grenoble.

Sur le grand événement historique dont le lac de Laffrey et la ville de Grenoble furent le théâtre le 7 mars 1815, il n'y a au musée qu'un tableau du peintre Debelle représentant l'entrée de Napoléon à Grenoble. GEO. L.

Trouvailles et Curiosités.

Une ville gardée par des chiens. — Je lis dans les manuscrits de Pierre Cousin, conservés à la Bibliothèque municipale d'Avranches (voir LIX, 675) :

Dogues de S. Malo. Saint-Malo est peut être la seule ville du monde qui ait vingt-quatre dogues pour sentinelles, ces soldats aboyans sont soldés par les vingt-quatre chanoines de la cathédrale qui sont seigneurs de la ville et obligés à la pension de cette garde. Le conducteur de ces chiens redoutables les mène hors des murs au son d'une trompette bruyante le soir quand les portes se ferment et ils rentrent de la même manière avant l'aurore quand les portes s'ouvrent.

(Page 149 du cinquième volume).

Aux lecteurs qui connaîtraient par hasard l'article de M. E. Herpin « sur les chiens du Guet » à Saint-Malo (1) ces quelques lignes, inédites, je pense, apprendront peu de chose.

Pour les autres, je dirai que cette étrange milice animale fut créée en 1155. On la supprima en 1770, avec beaucoup d'à-propos, car lesdites bêtes manquaient vraiment du minimum de tact indispensable à tout policier ; elles dévorèrent — et ce n'était point leur coup d'essai — un inoffensif mais imprudent officier de marine ; il revenait à Saint-Malo, sans méfiance, après une visite à sa fiancée : le lendemain, on ne trouva plus qu'un cadavre. Moins infortunée, une femme enceinte passa tranquillement, près des dogues soudain calmés, grâce à une miraculeuse intervention de la Vierge de Saint-Jouan, dit un récit local.

ALBERT DESVOYES.

(1) *Annales de la Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo*, J. Haize. imprimeur-éditeur à Saint-Servan, année 1902, pages 1 à 6.

Le repos hebdomadaire sous la monarchie — Le 9 septembre 1825, le maire et l'adjoint de Vichy, le baron Lucas et Frédéric de Bardom signaient, l'un et l'autre, l'arrêté suivant, qui reçut sa stricte exécution :

L'Administration municipale de la commune de Vichy considérant que nonobstant les deffences faites d'ouvrir les boutiques, de travailler ostensiblement les jours de dimanche et de fête, beaucoup de personnes continuent à ouvrir les boutiques et à travailler ostensiblement,

Arrête :

que le garde-champêtre sera tenu de dresser procès-verbal contre toutes personnes qui se permettront d'ouvrir leurs boutiques et de travailler ostensiblement le dimanche.

Ledit procès-verbal sera adressé de suite à l'autorité compétente pour poursuivre ceux qui contreviendront à ladite ordonnance de police.

La statuomanie. — Un de nos édiles ne proposait-il pas récemment de reléguer toutes les statues de nos places publiques sur le terre-plein des fortifications ? Il y a un demi-siècle, un des écrivains les plus réputés de l'époque — pourquoi ne pas le nommer, au surplus, — Paul Lacroix, alors le bibliophile Jacob, faisait une proposition à peu près analogue, avec cette différence toutefois que l'emplacement était d'un choix plus heureux.

Si l'on accordait, écrivait-il, un monument à tous les hommes éminents que Paris a produits, on pourrait faire deux rangées de statues, depuis la place Louis XV jusqu'à l'Arc de Triomphe.

Un pareil projet serait digne d'une grande ville ; mais il faudrait aussi de grands esprits pour le comprendre et pour le faire exécuter. Paris, comme Saturne, dévore ses enfants et ne daigne pas se souvenir d'eux. (Dr LACROIX, *Bulletin des lois*, t. V, p. 92).

Ces lignes furent écrites à propos de l'érection d'une statue de Parmentier à Montdidier, laquelle se trouvait, en attendant, dans l'avant-cour de l'Hôtel des marbres. A. C.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXII° Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 30 Octobre 1910

46° Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1272 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

« Le Masque de fer » et le « Mémoire de Saint-Mars » — A propos de ce mystérieux personnage, dans la plaidoirie de *Jules Favre* devant la Cour d'Appel de Paris, en février 1874, je relève, page 332, ce passage :

Le 19 novembre 1703, les portes de la Bastille s'ouvraient. — Un convoi en sortait mystérieusement. Il n'y avait à la suite qu'un officier de service... On arriva au cimetière Saint-Paul, après avoir traversé l'église où le pasteur avait certifié, sur un registre, que le défunt était un Italien nommé *Marchiali*!

La dernière pelletée de terre est jetée sur la fosse, et le procès-verbal parvient à Versailles où trônait encore le grand roi qui n'avait plus que douze ans à vivre avant d'aller rendre ses comptes à Dieu.

Il crut que tout était fini... Il pensa que le secret d'Etat était enseveli avec la victime !

Mais de même que l'Océan, qui engloutit tant de richesses ignorées, en rejette parfois quelques épaves que les vagues roulent sur la grève, de même des lueurs inattendues viennent parfois percer les ténèbres qui enveloppent les crimes d'Etat.

Le grand roi ne pouvait deviner que 132 ans après — (donc en 1835) — sa ténébreuse exécution, on trouverait, au ministère des Affaires étrangères, un *Mémoire* rédigé par son complice *Saint-Mars*, qui avait été le bourreau et le gardien du premier fils de la reine Anne d'Autriche !

Il ne pouvait deviner que dans ce *Mémoire*, cédant aux remords de sa conscience, courbé sous la main de Dieu, *Saint-Mars* ferait les révélations les plus complètes...

Or, en 1835, ce *Mémoire* aurait été trouvé au Ministère des Affaires étrangères, affirme Jules Favre. Sait-on ce qu'est devenu ce *Mémoire*, ce qu'il contenait et si il a été publié ?

VICTOR DESÉGLISE.

—

Nelson... l'amiral en perce. — La dépouille de Nelson tué à Trafalgar fut rapportée en Angleterre sur la frégate « la Victoire ».

Le corps de l'amiral avait été placé dans une barrique de rhum et on raconte que, pendant la traversée, des matelots le mirent à sec en aspirant avec des chalumeaux jusqu'à la dernière goutte du liquide. C'est ce qu'ils appelaient « mettre l'amiral en perce. »

Peut-on ajouter foi à cette anecdote macabre ?

JACQUES RENOUX.

—

Héron, agent des Comités révolutionnaires. — Dans ses Souvenirs sur ces comités, dont il avait été l'agent, Sénart parle comme d'un bandit, de son

collègue, le sinistre Héron dont on retrouve la main dans quelques-uns des plus grands forfaits de la Terreur. Mais, sauf ce qu'il en dit, nous ne possédons que peu de détails sur ce personnage, antérieurement négociant à Marseille, déclaré en faillite et venu ensuite à Paris.

En ce qui touche sa fin notamment, nous ne savons rien, sinon qu'après le 9 thermidor, il fut dénoncé à la Convention et arrêté le 15, en même temps que David et Rossignol. Mais, ici commencent les contradictions Berryer père, dans ses *Mémoires*, nous dit qu'il fut condamné et exécuté dans la huitaine, ce qui est sûrement inexact, car son nom ne figure pas parmi les condamnations prononcées par le tribunal réparateur. Il y a bien un D'héron incriminé avec Carrier. Mais, outre qu'il fut acquitté par le tribunal pour être, d'ailleurs, traduit ensuite devant une autre juridiction, cet individu qui ne valait pas mieux que son quasi homonyme n'a de commun avec lui que les instincts pervers et la férocité. D'après la biographie de Michaud, Héron aurait promptement recouvré sa liberté et serait mort obscurément en 1805. Ailleurs, on le fait mourir en 1797. Je n'ai vu nulle part en quel pays il a fini sa criminelle existence.

Cherchant à reconstituer ses dernières années, je serais heureux si quelqu'un de mes lecteurs pouvait m'y aider.

JACQUES RIGAUD.

—

La livrée de Louis-Philippe. — Quelle est la description exacte des livrées du roi Louis-Philippe, et de quelles armes les boutons des dites livrées étaient-ils frappés ? CAVILLE.

—

Abbaye de l'Etanche. — Il existait près de Neufchâteau une abbaye de l'Etanche. J'aurais intérêt à savoir si les religieuses étaient des chanoinesses tenues de fournir des preuves de noblesse et, dans l'affirmative, si les dossiers de ces preuves de noblesse existent aux archives départementales d'Epinal ou ailleurs.

A. E.

—

Alain Boistel. — Le 23 août 1371, Aleaune Boistel fut envoyé avec l'abbé de Fécamp en secrètes besognes vers le comte de Flandre (Froissart, éditeur Kervyn, XX, 356).

De quelles besognes s'agit-il ? Qui était Alain Boistel ? EDME DE LAURME.

—

Un roman inconnu d'Alexandre Dumas père : « La Nouvelle Troie ». — Il existe un romain historique, très exact paraît-il, sur la guerre de dix ans entre la République Argentine et l'Uruguay. Ce volume écrit par Dumas père, d'après les documents les plus sûrs ne se trouve pas chez Calmann Lévy ni dans le catalogue de ses œuvres : il existe pourtant sous ce titre : *La nouvelle Troie* et je l'ai vu naguère en certaines mains.

Un de nos collègues pourrait-il nous renseigner sur le livre, l'éditeur et la date de l'édition ? JACQUES RENOUX.

—

Les du Térail de Bayard. — Quelque aimable collaborateur de l'*Intermédiaire*, au courant des généalogies dauphinoises, pourrait il avoir l'obligeance de me dire si ce qui suit est exact ?

Aimé du Térail, sieur de Bayard, tué à Poitiers en 1356, aurait eu 2 fils : l'aîné, tué à Azincourt, en 1415, serait le grand-père du célèbre Bayard ; le cadet, en épousant l'héritière de la Maison de Villars, en aurait pris les nom et armes Ce dernier aurait eu deux fils, l'un qui continua la postérité, l'autre, dit de Villars, que le hasard des camps aurait amené en Angoumois, où il aurait fait souche après y avoir épousé, vers 1420, Agnès de Beaulieu, héritière de la seigneurie de Mainzac.

Quelles armoiries portent les Villars du Dauphiné ? Ceux d'Angoumois et du Périgord portaient : *de gueules, aliàs d'azur, à 3 lions d'or.* ST-SAUD.

—

Famille Gabriel. — Jean Gabriel. bourgeois de Compiègne, fut baptisé en l'église de Saint-Jacques de cette ville, le 24 décembre 1697 ; lors de sa mort, arrivée le 24 décembre 1761, il laissait au moins cinq enfants dont une fille, la dernière née, Julie-Andraguesne-Sophie, devint la femme de N. Leféron de Sampigny.

Etait-ce le même que le commandant des gardes nationaux de Compiègne, au moment de la Révolution ? Quels étaient les rapports de Gabriel avec Jean Gabriel,

architecte bien connu par sa construction de l'Ecole militaire de Paris et du château de Compiègne? L.

—

Le peintre Jean-Baptiste Lallemand. — Je demande à l'*Intermédiaire* de vouloir bien ouvrir une enquête sur ce paysagiste de talent, mais peu connu, du XVIIIe siècle français. Du reste la question Lallemand est déjà posée par le *New York Herald*, dans un article qui a été reproduit dans la *Gazette de l'hôtel Drouot* du 24 août 1910, mais avec une erreur de date empruntée au catalogue du musée de Dijon ; J.-B. Lallemand est né sur la paroisse Saint-Jean de Dijon, le 17 août 1716, et non en 1710. J'ajoute qu'il eut ses lettres de maitrise à Dijon le 5 octobre 1744. Outre sa ville natale, il habite Paris, l'Angleterre, Rome, mais les stades de sa longue carrière — on le fait mourir en 1803 — sont difficiles à préciser par une chronologie rigoureuse.

Le musée de Dijon montre de Lallemand plusieurs très agréables tableaux, et je sais qu'il en existe en Angleterre, notamment dans la famille Curie. On doit aussi en rencontrer en Italie et dans certains musées provinciaux français, mais je les ignore. Peut-être sont-ils anonymes ou démarqués pour recevoir des dénominations plus reluisantes. Enfin le musée Carnavalet a de Lallemand — je pense que c'est bien le même — des tableaux : vues de Paris et épisodes révolutionnaires de 1789, que j'ai vus, et qui sont cités dans le livre de M. Alcanter de Brahm : *La peinture au musée Carnavalet*, I, 1909.

Je termine cet appel aux amis collaborateurs en notant que je connais le passage de l'*Abecedario* de P.-J. Mariotte relatif à J.-B. Lallemand, et, bien entendu, le peu qu'en dit le catalogue du musée de Dijon. H. C. M.

—

Famille Leféron, de Compiègne. — Existe-il une généalogie de cette famille ? Pourrait-on me donner le titre d'une notice publiée récemment sur l'un des membres de cette famille qui fut commandant de la garde nationale de Compiègne, en 1790 ? L.

—

Antoinette Lix. — On lit dans les journaux (octobre 1910) :

Le Musée de l'armée va s'enrichir de l'épée d'honneur offerte, naguère, par les dames alsaciennes, à Antoinette Lix, qui vient de mourir.

En ce temps où les anniversaires de l'année terrible se succèdent, éveillant les plus graves pensées, combien ignorent même le nom d'Antoinette Lix, le lieutenant féminin ?

Née à Colmar, le 31 mai 1839, elle montait à cheval à dix ans, et faisait de l'escrime comme un maître d'armes. A dix-sept ans, on la trouve en Pologne, chargée de l'éducation de la fille de la comtesse Lubienska. En 1863, elle prend part à l'insurrection polonaise. Blessée, elle est recueillie et soignée par Mlle Woowsha qu'elle avait connue à Varsovie, avant son entrée en religion, sous le nom de sœur Félicienne. Revenue en France, Mlle Lix se distingue au chevet des malades pendant l'épidémie du choléra de 1866 ; elle reçoit en récompense le bureau de poste de Lamarche (Vosges).

La guerre franco-allemande la trouve frémissante et les armes à la main. Elle court à la mairie, s'engage et forme une compagnie franche dont elle a le commandement sous le pseudonyme de « lieutenant Tony », « Allons messieurs, debout, dit-elle à ses hommes, qui se jettent à terre pour éviter les projectiles, c'est la tête haute que les Français doivent saluer les balles ! » Le 6 octobre 1870, au combat de la Bourgence, elle inflige au général badois Degenfeld une perte de quatre cents combattants !

Chose incroyable ! Antoinette Lix n'était pas chevalier de la Légion d'honneur !

Dans quelle localité, à quelle date exacte est morte cette héroïne? Mme V.

—

Regnaut de Compiègne. — En 1371, Regnaut de Compiègne fut envoyé à Tournai par le roi de France, pour réformer la loi de la Commune. Quelques renseignements sur ce personnage seraient reçus avec reconnaissance. EDME DE LAURME.

—

Rubichon, Choulot, Eugène Perier, comte de Pontois. — Je serais très reconnaissant à celui de mes confrères qui pourrait me donner quelques renseignements sur les personnages suivants qui sont mentionnés dans les *Mémoires* du Prince de Metternich :

M. Rubichon.
Comte de Choulot ;
M. Eugène Perier ;
Comte de Pontois.

Dans l'index analytique qui fait suite

aux *Mémoires* on ne trouve que les suivantes indications :

Rubichon, statisticien français ;

Perier (Eugène), secrétaire d'amb. à Vienne ;

Pontois (Edouard, comte de) diplomate français.

Je désire quelques notes biographiques (dates de naissance, de mort, etc.) ou l'indication d'un *Dictionnaire biographique* où je pourrais les trouver.

M. A.

—

Pierre Richard, entrepreneur des bâtiments. — Tels sont le nom et la profession que je trouve dans un acte notarié de 1768. On doit sans doute, à cette époque, prendre « entrepreneur des bâtiments » pour « architecte ». Cependant, le distingué M. Mermeix, bibliothécaire de l'école des Beaux-Arts l'a vainement cherché dans les répertoires qu'il possède. Si un de nos collaborateurs avait vu figurer un Pierre Richard, architecte, dans quelque document, je lui saurais gré de me le signaler.

L. V. P.

—

Ecu parti ou écartelé. — Quelle différence y a-il entre un écu parti d'or et d'azur et un écu écartelé au 1 et au 4 d'or et au 2 et 3 d'azur ? En d'autres termes pourquoi écarteler un écu qui, simplement parti, dirait la même chose ?

César Birotteau.

—

Fer de reliure : 2 écus accolés. — A qui faut-il attribuer un fer de reliure du XVIIIe siècle composé de 2 écus accolés, le premier d'argent (ou d'or) à la croix (de sable) cantonnée de quatre losanges du même, et le second aux armes d'Albert de Luynes ? Je ne trouve pas cette croix cantonnée de 4 losanges ou macles dans mes livres d'héraldique et cependant une famille alliée aux Luynes devrait être facile à indiquer.

Nisiar.

—

Coffret à sceaux de l'Empire. — Je possède un petit coffret en cuir rouge, d'environ 10 centimètres de haut, sur 20 de large. Ce coffret est semé de fleurs de lys royales, et porte l'inscription suivante, dont je désirerais vivement avoir l'explication :

« Sceaux de l'*Empire*, Lemoine Chancelier 1662 ».

Fortis.

—

Pièces d'or françaises de fabrication anglaise. — Dans l'intéressant livre récent du colonel Dumas : *Neuf mois de campagnes à la suite du Maréchal Soult*, on lit page 376 :

Wellington avait même organisé, à ses armees, un atelier de monnayage où il faisait frapper de la monnaie d'or française, au titre légal et au poids droit, afin de payer tous les achats.

Je pose la question suivante : Est-il possible d'avoir dans un camp un atelier de monnayage aussi bien outillé que dans une ville ? En cas de réponse, probablement négative, j'ajoute : A quoi reconnait-on ces pièces de fabrication anglaise de celles de nos ateliers de monnaie gouvernementaux ? Il paraît difficile qu'il n'y ait pas de différence, même légère. Que sont devenus les coins ? Quel millésime portaient ces pièces ? Etait-ce 1813 ?

Un Pyrénéiste.

—

Contes de Perrault. — Je ne sais plus dans quel journal j'ai lu, ces temps derniers, qu'un tourangeau avait établi que ces contes avaient été empruntés aux contes populaires de la Touraine et que l'on retrouverait au domaine de la Perraudière, habitation champêtre du conteur, toutes les légendes et tous les sites dont il se servit.

Quel est le nom de ce tourangeau, et pourrait-on se procurer son travail ?

L.

—

Sujet et serviteur. — On sait le distique de Guichard :

Du grand Napoléon je suis l'admirateur;
Il me veut pour sujet, je suis son serviteur.

L'antithèse n'était pas nouvelle. Je la retrouve dans une note de la *Correspondance de Grimm* (édition Maurice Tourneux, tome VI, p. 456) à propos de Choiseul qui aurait dit, un jour, au Dauphin, fils de Louis XV :

« — Monsieur, je puis être condamné au malheur d'être votre sujet, mais je ne serai jamais votre serviteur. »

Certes l'antipathie réciproque des deux hommes n'était un mystère pour personne, puisque des contemporains de Choiseul prétendirent, sans la moindre

preuve, que ce ministre avait empoisonné le Dauphin, d'ailleurs tuberculeux jusqu'à la moelle Mais est-il vraisemblable qu'il ait traité aussi outrageusement le fils du roi? SIR GRAPH.

—

Balse. — Littré n'indique pas l'étymologie de ce mot. D'où vient-il? L'espagnol a *balsa*, mare. S. X. T.

—

Gasse ou gace. — Eau stagnante et bourbeuse.

Ce mot manque dans Littré. Il y a en bas-normand *gas*, bourbier, fumier. Quelle étymologie? S. X. T.

—

Un livre annoté par la Dame aux Camélias — Parlant de Marie Duplessis, Gustave Claudin écrit dans ses *Souvenirs* (P. 1884, p. 41) :

Elle n'avait reçu aucune éducation première, mais elle s'était formée — ou déformée, comme on voudra — en lisant de mauvais livres. *Manon Lescaut* l'avait beaucoup frappée. On trouva chez elle, après sa mort, un exemplaire du roman de l'abbé Prévost, avec des notes et des observations écrites de sa main sur les marges du volume.

Connaît-on le sort de ce curieux document? Qui le possède aujourd'hui? Pourrait-on citer quelques-unes de ces annotations? D'HEUZEL.

—

Le tirage de l'Histoire de la Révolution française, de Thiers. — Je possède la huitième édition, Paris 1844. On ne peut pas admettre qu'en 1844, huit mille exemplaires de cet ouvrage universellement connu avaient seulement été vendus. A combien tirait-on une édition? PAUL M.

—

Grolier était-il relieur? — Dans un roman de M. Paul Renaudin, qui commence à paraître, *Revue des Deux Mondes* du 15 septembre, je trouve, à la première page, le nom de Grolier associé à ceux de Eve et de Le Gascon, cités comme les maîtres de la reliure française.

Est-ce que Grolier, ou Grollier, je crois que l'on donne les deux orthographes indifféremment, ne se contentait pas d'aimer les beaux livres et mettait lui-même la main à la reliure?

Le fait mériterait d'être éclairci.

H. C. M.

« La vie et les plaisirs », proverbe. — Exprimé différemment, je trouve cette même réflexion humoristique attribuée à deux grands hommes d'Etat anglais, lord Palmerston et sir Robert Peel :

« La vie serait tout de même supportable s'il n'y avait pas les plaisirs » — aurait écrit le premier.

Et :

« La vie serait trop agréable s'il ne fallait pas s'amuser » — aurait affirmé le second.

Quelque érudit intermédiairiste pourrait-il me dire auquel des deux il convient au juste de faire honneur de la spirituelle boutade? A. LIBERT.

—

Honneur passe Honneurs. — Origine de cette devise?

C. CHANDEBOIS.

—

Le clocher de Saint-Ladre, jeu d'enfants. — Connaît-on l'origine d'un jeu fort connu dans le pays d'Autun où le clocher de la cathédrale Saint-Ladre (ou Saint-Lazare) jouit d'une légitime renommée.

Plusieurs enfants, les doigts écartés, étagent leurs mains en hauteur (clocher) en mettant le petit doigt de la main droite sur le pouce de la main gauche et ainsi de suite.

Un des enfants fait les demandes suivantes auxquelles tous les autres répondent :

D. — Clocher de Saint-Ladre, qu'est-ce qu'il y a dedans?

R. — De l'or et de l'argent.

D. — Qui l'y a mis?

R. — Père et mère.

D. — Qui l'a ôté?

R. — Frère et sœur.

D. — Où l'ont-ils mis?

R. — Dans l'arche.

D. — Où est l'arche?

R. — Sur l'eau.

D. — Où est l'eau?

R. — Le bœuf l'a bue.

D. — Où est le bœuf?

R. — A la charrue.

D. — Où est la charrue?

R. — Dans le champ de la bataille!

A la dernière réponse, les mains se mêlent avec vivacité et les enfants crient plusieurs fois : Dans le champ de la bataille! M. J.

Réponses

—

La condamnation de Louis XVI et la Franc-Maçonnerie (LXII, 331, 395, 452, 509, 594). — Il me semble que le collaborateur G. La Brèche a fait une confusion de cardinaux. « Le pre- « mier (document), dit-il, est une lettre « de celui qui devait être le cardinal Ma- « thieu ». Cette manière de parler se rapporterait au cardinal Mathieu, de l'Académie française, mort il y a deux ans, mais c'est une inadvertance de plume causée par une similitude de nom. En effet, un passage de cette lettre écrite en 1875 : « Je suis à Besançon depuis 42 ans », indique suffisamment qu'il s'agit non de l'académicien, mais du cardinal archevêque de Besançon, Jacques-Marie-Adrien-Césaire-Mathieu, né à Paris en 1796, avocat, prêtre en 1823, évêque de Langres en 1833, archevêque de Besançon en 1834, cardinal en 1850, mort en 1875. C'est à ce prélat, homme du plus haut mérite et d'une dignité morale inattaquable, que Proudhon adressa son fameux livre : *De la justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, auquel il eut le tort de donner, au moins au début, les allures d'un pamphlet. Cela gâte pour moi une œuvre puissante, et, ne fut-ce que par le style, une des premières du XIXe siècle.

Puisqu'une observation de détail m'amène à prendre la parole dans la discussion ouverte, j'en profiterai pour présenter quelques remarques personnelles. Etant donné le secret dont s'entoure la Franc-Maçonnerie, il me paraît difficile d'arriver à une démonstration du fait dont il s'agit Notons d'ailleurs que entre l'arrêt et l'exécution, il s'écoulera six ans pour Gustave III, sept pour Louis XVI. D'ordinaire les sociétés secrètes frappent plus vite.

Quant à la Révolution française, ce serait sans doute la rapetisser singulièrement que de lui donner pour force, motrice les machinations de la Franc-Maçonnerie, ou de toutes autres sectes du temps. Personne, du reste, n'y songe, et les causes de la commotion sont bien autrement profondes, lointaines, impérieuses. Mais les sociétés secrètes ont joué certainement un rôle dans la préparation et les différents stades des événements. Ainsi, lorsque le 17 juillet 1789, Louis XVI vint à Paris et fut reçu à l'Hôtel de Ville, il passa sous la « voûte d'acier », et c'est un rite maçonnique.

Pour ce qui est de la condamnation à mort prononcée par la Convention, il ne me paraît pas douteux que bon nombre de votes régicides furent émis sous la pression terrifiante des tribunes et des attroupements extérieurs. Ainsi firent les Girondins, Vergniaud en tête, par une faiblesse qui ne les sauva que pour peu de temps, Le Pelletier de Saint-Fargeau, Sieyes bien d'autres encore. Et cependant Vergniaud avait hautement déclaré qu'il ne voterait jamais la mort. Ah, comme Carlyle a raison de flétrir ces « votes déplorables » !

Tous les témoignages contemporains sont d'accord, en effet, sur cette pression féroce. La Convention était vraiment assiégée, envahie d'une façon moins militaire, mais presque aussi inexorable qu'elle le sera dans quelques mois par les sections et les canonniers d'Henriot. Et je ne pense pas qu'il y eût là une action de la Franc-Maçonnerie ; celle ci était, est encore une société de composition bourgeoise, se recrutant plutôt parmi les classes dites libérales que dans le peuple des artisans et des petites gens. Or, c'était de ceux ci que se composaient les attroupements du dehors et du dedans.

Ces hommes qui faillirent ce jour-là n'étaient assurément pas des lâches ; ils le montrèrent bien quand il leur fallut mourir, mais le courage qui consiste à demeurer inébranlable devant les fureurs populaires est le plus rare de tous. Et c'est pourquoi le cardinal de Retz a pu écrire :

> « S'il est permis de dire que quelqu'un en ce siècle a été aussi brave que le grand Gustave-Adolphe et Monsieur le Prince, ç'a été M. Molé, premier président ».

Je cite de mémoire, mais c'est à peu près le texte. H. C. M.

***

Les pièces produites par M. G. La Brèche ne constituent pas des *documents* et encore moins des *preuves* historiques.

Je combats résolument, mais loyalement, l'esprit maçonnique que je crois destructif de toutes les organisations sociales ;

aussi je déplore toutes les attaques exagérées, excessives et inexactes, parce que, en fin de compte elles sont injustes, maladroites et impuissantes.

Il n'a pas encore été publié, et je n'ai pas eu connaissance de *documents* établissant que, dans une réunion maçonnique quelconque, on décréta la mort de Louis XVI. En toute équité, quelle que soit la bonne foi des personnes que l'on fait parler, nous ne pouvons admettre qu'une conversation transmise successivement à trois personnes constitue une preuve. Que ne diraient pas les anti-maçons si un historien franc-maçon leur fournissait comme argument qu'un maître de loge avait dit à un vénérable qui l'avait répété à un Rose Croix que... Aux trois questions posées par M. G. La Brèche, je réponds :

1° Louis XVI n'a pas été condamné à mort par un vote et un décret maçonnique ; ce que j'appelle la latomisation a été suffisante pour déterminer des votes au moment opportun.

La preuve ? Si je divise les conventionnels qui prirent part aux votes en deux groupes :

Ceux qui étaient notoirement francmaçons, et les autres (dont une partie l'était certainement sans que je puisse en fournir la preuve), je trouve que, parmi les premiers, 70 0/0 votèrent la mort et parmi les seconds 50 0/0 seulement. De ces chiffres, j'ai le droit de conclure que l'influence maçonnique fut suffisante pour entraîner la condamnation du Roi, mais je dois aussi reconnaître que cette influence ne fut pas le résultat d'un vote auquel on ne pouvait se soustraire puisque parmi les francs maçons 30 0/0 ne votèrent pas la mort.

2° Il n'y eut pas de convent à Francfort en 1786.

3° J'ai fait soigneusement le pointage des votes il y a déjà 25 ans, et j'ai publié le résultat de mes recherches dans *La vérité sur la condamnation de Louis XVI*.

J'ai établi seulement que si l'on avait annulé les votes des députés qui n'avaient pas le droit de voter, la majorité eût voté une autre peine que la peine de mort, même sans faire intervenir ici les illégalités d'ordre général, comme la pression des tribunes, etc...

L'explication de l'action maçonnique en général a été définie par moi il y a déjà deux ans, dans mon premier volume de *l'Histoire de la Franc-Maçonnerie en France* ; mon explication a du reste été adoptée par MM. Bidegain, Cuignet et Gautherot. J. G. BORD.

*
* *

Dans l'intéressante communication de M. La Brèche, je relève et je crois devoir signaler un petit anachronisme.

On nous dit : « le premier (document) est une lettre de celui qui devait être plus tard le cardinal Mathieu ».

Le cardinal Mathieu auquel paraît penser notre confrère n'a rien à voir là-dedans : il suffit de remarquer qu'il dit, en 1875, résider à Besançon depuis 42 ans pour constater qu'il ne peut être question de l'académicien lorrain mort il y a deux ans.

Né à Paris en 1796, Césaire Mathieu fut sulpicien, vicaire général de Paris, curé de la Madeleine, en 1831, évêque de Langres en 1832, archevêque de Besançon en 1834 ; il fut nommé cardinal en 1850 et mourut le 9 juillet 1875, quelques mois après avoir écrit la lettre citée. Les morts vont vite : ceux d'hier font oublier ceux d'avant-hier. *Sic transit gloria mundi* !

Quant à la conclusion ainsi formulée : « Ces deux lettres établissent : 1° qu'il y a eu réellement condamnation... etc. » Je proposerais de la rectifier ainsi : « Ces deux lettres établissent *que l'opinion du cardinal Mathieu et de Mgr Besson était* qu'il y a eu réellement condamnation .. etc. » La chose n'a rien d'impossible, mais, à mon sens, l'argument présenté n'a pas assez de poids pour faire naître la certitude.

En admettant, ce à quoi je ne vois aucun inconvénient, que la condamnation à mort de Louis XVI a été prononcée dans le convent (et non couvent) de 1786, s'ensuit-il que ce soit en exécution de cette condamnation que Louis XVI a été guillotiné le 21 janvier 1793 ? Peu de souverains du siècle dernier ont échappé à des condamnations analogues prononcées par des convents ou conventicules révolutionnaires et la plupart d'entre eux sont morts dans leur lit. Plusieurs ont été assassinés, mais est-ce parce qu'il avait plu à quelques rêveurs malfaisants de voter leur mort ? Gardons-nous de

tomber dans le sophisme classique : *Post hoc, ergo propter hoc.*

ZANIPOLO.

—

Victimes de la Révolution (LXII, 441, 511). — Voici les principaux ouvrages à consulter sur la question :

« Liste générale des individus condamnés par jugements ou mis hors la loi par décrets, et dont les biens ont été déclarés confisqués au profit de la République ». (Paris, imprimerie des domaines nationaux, an II, 2 volumes in-8.)

« Liste générale et très exacte des noms, âges, qualités et demeures de tous les conspirateurs qui ont été condamnés à mort par le Tribunal Révolutionnaire, établi à Paris ». (Paris, an II, in-8).

« Compte-rendu aux Sans-Culottes de la République Française, par très haute, très puissante et très expéditive Dame Guillotine... depuis son établissement en juillet 1792, jusqu'à ce jour », par Tisset. (Paris, de l'imprimerie du « Calculateur patriote », l'an II, 1 volume in-8° en deux parties de 747 pages).

« Liste des contre-révolutionnaires et révoltés de la ci-devant ville de Lyon, condamnés à être fusillés et guillotinés », par Tisset (1re partie, Paris, an II, in-8).

« Liste générale et très exacte de tous les conspirateurs, qui ont été condamnés à être guillotinés, fusillés et foudroyés à la bouche du canon, par les Commissions établies à Lyon, Marseille, Bordeaux, Fleurs-aux-Sables et autres villes de la Vendée » (1er numéro, Paris, sans date, in-8).

« Liste générale des contre-révolutionnaires mis à mort à Commune-Affranchie, d'après le Tribunal de justice populaire, la Commission militaire et la Commission révolutionnaire, depuis le 27 vendémiaire jusqu'au 17 germinal de l'an II de la République ». (A Commune-Affranchie, chez le citoyen Destephanis, imprimeur aux Halles de la Grenette, in-8).

« Dictionnaire des individus envoyés à la mort judiciairement, révolutionnairement et contre-révolutionnairement », par L. Prudhomme (Paris, an IV, rue des Marais, faubourg Saint-Germain, 2 volumes in-8° formant plus de 1050 pages à 2 colonnes, petit caractère)

Ce « Dictionnaire » forme les deux premiers volumes de l' « Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution française ». (Paris, an V, 6 volumes in-8°).

« Liste des victimes immolées à la barrière du Trône et inhumées au cimetière Picpus ». (Paris, Lottin, 1814, 79 pages, in-8 .

« Liste des personnes qui ont péri par le jugement du Tribunal Révolutionnaire (26 août 1792 — 13 juin 1794), et dont les corps ont été inhumés dans le terrain de l'ancien cimetière de la Madeleine ». (Paris, Lottin, 1814, 51 pages in-8.)

« Le Tribunal criminel de l'Orne pendant la Terreur », par Robillard de Beaurepaire (1866, in-8).

« Les Vendéens dans la Sarthe », par Chardon (1870-1873, 3 volumes in-12).

« Les tribunaux criminels et la justice révolutionnaire en Auvergne, d'après les minutes des greffes et des documents inédits », par Marcellin Boudet, président du tribunal de Thiers (Paris, Aubry, 1873).

« La justice révolutionnaire », par Berriat Saint-Prix.

« Les noyades de Nantes », par Alfred Lallié (Nantes, Libaros, 1879).

« Les Commissions militaires révolutionnaires dans l'Ille-et-Vilaine », par Th. Lemas (Paris, Fischbacher).

« La justice révolutionnaire à Nantes et dans la Loire-Inférieure », par Alfred Lallié (Nantes, Cier, 1896).

« Les prisons de Rambouillet sous la Terreur », par M. Lorin (Tours, Deslis, 1897).

« Les reclus de Toulouse sous la Terreur », par le baron de Bouglon (Toulouse, Privat, 1893).

« Histoire du Champ-des-Martyrs d'Angers », par M. l'abbé Uzureau (Angers, Siraudeau, 1906.)

F. UZUREAU.

—

Napoléonshoehe (LXI, 333,456). — Napoléonshoehe n'est autre château que le célèbre « Wilhelmshoehe » près Cassel, le même, où plus tard Napoléon III, après la capitulation de Sédan, résida jusqu'au 3 avril 1871. Sous le régime du roi Jérôme (1807 à 1813 « Wilhelmshoehe » portait officiellement le nom de « Napoléonshoehe ».

Dr STEPHAN KEKULE VON STRADONITZ.

***

Jérôme Napoléon, roi de Westphalie, baptisa ainsi en l'honneur de l'Empereur, non la ville, mais le château de Wilhemshohe situé à cinq kilomètres de Cassel.

C'est de Napoléonshoehe qu'il date, le 7 décembre 1807, la proclamation par laquelle il prend possession du trône de Westphalie.

Le 28 février 1812, le roi est à Napoléonshoehe et assiste à la représentation théâtrale en question, mais le 8 mars, huit jours après, il est appelé d'urgence à Paris par son frère ; le 25, il revient à Cassel et ne reste que quelques jours dans sa capitale ; le 15 avril il rejoint à Kalisch les troupes dont l'Empereur lui a donné le commandement (80.000 hommes et 7000 chevaux) qui constituent l'aile droite de la Grande Armée.

Les beaux jours de Napoléonshoehe sont terminés.

Par une singulière ironie du sort, c'est à Willemshohe qu'en 1870 Napoléon III subit sa captivité. Géo L.

—

Bernadotte était-il juif? (LXII, 385, 519, 563). — Voir la Table Générale de l'*Intermédiaire*. Dans le numéro du 20 déc. 1893, l'*Intermédiaire* a publié l'acte de baptême de Bernadotte, ce qui, à mon humble avis, vide la question. Putchouna.

—

L'accent allemand de Napoléon III (LXII, 555). — Notre correspondant César Birotteau n'a qu'à ouvrir le 2e volume des « Notes et souvenirs d'un Anglais à Paris », page 8, pour trouver une indication sur ce sujet. Je suis à sa disposition pour lui communiquer les quelques lignes du texte, s'il le désire.

Quatrelles l'Épine.

[Tous nos collaborateurs partageront le désir de César Birotteau].

—

Le rôle des nonces dans les Diètes de Hongrie (LXII, 555). — Dans l'espèce, il ne saurait s'agir de Nonces du Saint Siège apostolique, lesquels n'avaient aucun rôle dans les Diètes de Hongrie.

Le latin étant autrefois la langue officielle du Reichstag de Hongrie, les représentants de certains grands corps étaient qualifiés de *Nuntii*, tout comme l'ambassadeur de la Cour de Vienne auprès de la Porte ottomane était, de 1678 à 1856, qualifié d'*Internuntius*.

Fromm, de l'*Univers*.

—

Le roi Bomba (LXII, 556). — Le mot italien *Bomba* signifie bombe. On donna ce surnom au roi de Naples, Ferdinand II, parce qu'il ne craignit pas, un jour d'émeute, de faire canonner les mutins. P. Darbly.

***

A la suite des effroyables bombardements que durent subir, en 1848, les villes de Palerme et de Messine, révoltées contre l'autorité de leur souverain, Ferdinand II, les Siciliens donnèrent à ce dernier le surnom injurieux de *re Bomba* : roi Bombe. Nauticus.

***

Le roi Bomba avait tout simplement été surnommé ainsi par le peuple irrévérencieux de Naples, qu'il avait fait « bombarder » à plusieurs reprises. De plus, il était, paraît-il, gros et congestionné, comme une bombe prête à éclater. Voir, à son sujet, quelques remarques plus malicieuses que respectueuses, dans le dernier volume des Mémoires de Mme de Boigne. Fortis.

Même réponse : Claude Léon.

—

Suicide d'un ministre des finances autrichien (LXII, 506). — Il s'agit de Charles-Louis Bruck (1798-1860), homme d'Etat autrichien, ministre du commerce (1848) et des finances en 1855. Il se coupa la gorge, dans son hôtel, le 22 avril 1860. On peut signaler parmi les autres ministres autrichiens ou hongrois qui se sont suicidés :

Etienne, comte de Széchenyi (1792-8 avril 1860). Il se brûla la cervelle.

Ladislas Teléki (1811-1861). Il se tua d'un coup de pistolet.

Franz Smolka (1810-1899). Le 30 août 1863, il tenta de se couper la gorge. Le *Journal des Débats* (6 septembre 1863), annonça même sa mort.

Béla de Lukats (1847-1901) ministre du commerce.

Henri de Haymerlé (1828 1881), ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie.

Desider, baron de Gromon, ministre hongrois. Il tenta de se tuer, en juillet 1908. Hégésias.

La maison de l'abbaye de Maubuisson à Paris (LXII, 556). — Il y a huit mois environ, j'ai eu l'avantage de communiquer à M. Piton une photographie représentant la maison qui fait l'angle de la rue des Barres (N° 15) et de la rue Grenier-sur-l'eau (N° 11), et qui fait partie de la collection de la Bibliothèque de la ville de Paris (XIV, 75). Cette photographie (cliché E. Pottier) est datée de novembre 1905. — On y voit figurée la pierre dont M. Piton vient de faire la découverte, insuffisamment sans doute, mais cependant indiquée très nettement. C'est d'ailleurs ce que j'ai eu l'honneur de faire remarquer à M. Piton, il y a huit mois.

EDMOND BEAUREPAIRE.

—

La Grange Batelière à Paris (LXI, 224, 344, 515, 688, 849, 964 ; LXII, 23, 129, 241, 347, 516,566).— J'ai eu l'honneur de demander à l'honorable M. Piton comment il désignerait en bas latin une grange seigneuriale où, tous les hivers, on battrait les redevances en nature fournies par les féodaux (?), une grange de *bataille*, enfin, dans le sens que lui donne Jaubert.

Je lui ai demandé, en outre, si la forme *Grangia batailiae*, citée par Edouard Fournier.existait réellement

Il me répond qu'Edouard Fournier, Paul Lacroix, V. Fournel, Tisserand ne sont pas [pour lui] des autorités suffisantes.

Je n'ai pas invoqué des « autorités » ; j'ai posé une question.

MM. P. Lacroix, V. Fournel, Tisserand n'ont à voir ici.

Oui ou non, la forme *Grangia batailliae*, cité par E. Fournier, existe-t-elle ?

Et comment M. Piton traduirait-il la Grange de la bataille, dans le sens ci-dessus indiqué ?

De ce que M. Piton ne connaîtrait pas la forme *Grangia batailliae*, il n'en résulterait pas qu'elle n'eût jamais été. Au moins, c'est mon avis.

EMILE BLONDET.

—

Diocèses sous l'ancien régime (LXII, 555). — Depuis longtemps je désirais poser cette question. Il existe bien des cartes diocésaines, si je puis ainsi parler, mais je ne connais pas de carte d'ensemble, pour toute la France. Or une carte d'ensemble me paraît des plus utiles. Il faudrait qu'elle fût à l'échelle du millionnième, ou tout au moins du 1.250000^{e}. C'est un travail moderne sérieux à faire, travail dit de bénédictin. Et, puisque ce mot vient au bout de ma plume, pourquoi les savants moines de la Congrégation de France, tout exilés qu'ils soient, ne l'entrepren-draient-ils pas ? Ils ont les éléments pour cela.

Les 4 ou 6 feuilles, composant la carte mise en souscription, seraient vite souscrites. Il serait facile de teinter d'une couleur chaque diocèse ancien et par un trait rouge délimiter par dessus les diocèses actuels, en leur donnant un numéro qui correspondrait aux évêchés concordataires. J'insisterais pour qu'on n'inscrivît sur cette carte que les archiprêtrés existant au moment de la Révolution, les abbayes, et — pour se rendre compte des modifications modernes — nos préfectures et sous-préfectures (en caractères différents) puisque, généralement elles forment les archiprêtrés actuels.

Il n'y en a pas à en douter : la confection de cette carte s'impose.

ST-SAUD.

—

Claude-Alexandre André (LIII). — Ce personnage était fils d'Etienne André, ancien offiicier de dragons, capitaine de l'équipage de l'artillerie de France en 1713 et de Nicolle Fallat, de la ville de Langres (mariés en 1692).

Il naquit en septembre 1697 et fut tout le temps de la guerre de 1733 directeur général des équipages d'artillerie, et depuis 1748, fourrier des logis de Sa Majesté.

Son fils Alexandre-Louis-André fut conseiller au présidial et bailliage de Langres.

L'origine de la famille est Aigues-Mortes. Un rameau fit souche à Toulouse, et fournit plusieurs capitouls.

Parmi les alliances on voit les Bourque de Becuane, de Fleury, Follot, Martin, Cahouilly, etc.

Alexandre-Louis figure sur des papiers de famille, avec le nom de André de la Presle ou la Preslé. J'ignore à quelle date,

et pourquoi il s'adjoignit cette dénomination.

Consulter : La Chesnaye des Bois et Bibl. Nat. Cab. des Titres dossiers bleus, 18 Général-André p. 459). A. E.

—

Famille de Balsac (LX; LXI; LXII, 295, 570). — Voici une nouvelle fiche sur cette famille. Jean de Balsac, sieur d'Entraygues, marié à Agnès de Chabannes ; d'où Robert ; d'où Pierre, marié à Anne Mulet de Graville, dame de Montaigne ; d'où Thomas, marié à Anne Gaillart de Longjumeau ; d'où Jean, marié à Madeleine Ollivier ; d'où Anne de Balsac, mariée en premières noces à François de l'Isle mort en 1611, et en deuxièmes noces à Louis Séguier, (Cf. Père Anselme, t. II, p 437 et suiv.). FRÉDÉRIC ALIX.

—

Boutet de Monvel (LIX ; LX ; LXII, 72, 297, 414). — On lit dans *les Enfants de Sodome* (1790) p. 5.

On vit Monvel prendre en traitre dans les Champs-Elysées le pucelage de quelques écoliers, et, forcé par les circonstances, aller en Bavière (*sic*) donner des leçons publiques d'anti-physique.

Cf. d'ailleurs *Etrennes aux f... ou calendrier des trois sexes* (1790) p. 6.

Les personnes qui trouveront une énigme dans le second titre de cet opuscule... pourront en demander l'explication à mademoiselle Dugazon... à MM. le marquis de Villette, Monvel etc, etc...

A — N.

—

Les Cavaignac, sous-préfets de Lesparre (LXII, 219, 349, 519, 606). — M. La Coussière pense qu'il est utile de « faire de suite la lumière » sur cette question. Je vais m'y employer de mon mieux, aidé des lumières de nos confrères, d'autant que même « le savant M. Aulard » est tombé dans l'erreur relativement à ce détail.

Sur ma demande, on m'a communiqué aux Archives nationales, un dossier (F[1] B, I, 157[11]), dont l'étude sérieuse permet d'arriver à des conclusions indiscutables.

1° Un seul Cavaignac a été sous-préfet de Lesparre, mais à trois reprises. Nommé par décret impérial le 2 thermidor an XII, il reste en charge jusqu'à la chute de Napoléon. Remplacé alors, il demande instamment, mais inutilement à Louis XVIII de lui donner une petite place : il lui était si « affreux d'emporter dans sa retraite la pensée désespérante d'avoir été jugé indigne de servir son roi » !

Pendant les Cent-Jours, sur le désir, affirme-t-il, du sous-préfet royaliste contraint de démissionner, il reprend à Lesparre ses anciennes fonctions et les garde jusqu'au 27 mai 1815.

A peine le roi est-il réinstallé aux Tuileries, qu'il multiplie les assurances d'un dévouement inaltérable aussi bien que les demandes d'une fonction. On le fait attendre jusqu'au 26 mai 1819 : à cette date il rentre pour la troisième fois dans sa sous-préfecture de Lesparre et y demeure jusqu'en 1830. A partir de ce moment on ne l'entend plus quémander de place dans l'administration ; il se contente de solliciter une pension, à laquelle pourtant il n'avait pas droit.

Ce Cavaignac était né, en 1766, à Gourdon ; il avait été maire d'une petite localité, Saint-Sauveur, située dans le Médoc, et vivait encore en 1841. Il était frère du régicide.

2° Quant à ce dernier, il fut, sous l'Empire, pendant 18 mois, commissaire français à Mascate ; de là il passa au service de Murat (un tyran !) jusqu'en 1813. Pendant les Cent-Jours, il fut nommé le 25 juin 1815 à la préfecture de la Somme, se faisant ainsi le serviteur de Napoléon (un autre tyran !). Exilé en 1816, il mourut à Bruxelles en 1829 ; il était né en 1762, à Gourdon. Les deux frères, qui tous les deux portent le prénom de Jean-Baptiste, obtinrent le titre de baron ; l'un avait deux enfants, l'autre un seul.

C'est grâce à leurs signatures très différentes que, dans le dossier qu'on m'a communiqué, j'ai pu distinguer ce qui appartenait à chacun ; car toutes les pièces s'y trouvaient mêlées. P. DARBLY.

***

Je trouve dans ma collection d'Almanachs de l'empire et de la restauration :

1804. C. A. Duclaux, sous-préfet de Lesparre.
1805. Cavaignac.
1808. Cavaignac.
1812. Le baron J. B. Cavaignac.
1813. id.
1814. Gers (de Gères) de Camarsac.
1818. id.
1819. id.
1820. (Je ne l'ai pas).

1821 à 1829. Le baron J. B. Cavaignac.
1830 et 1831. (Je ne les ai pas).
1832. Baguenard.

PIERRE MELLER.

—

Le château de Mme de Sévigné (LXII, 280, 424, 525). — Le qualificatif « aimable » appliqué à madame de Sévigné par notre confrère M. Benedicte, est-il ironique, je l'ignore, mais certainement la majorité des Bretons associerait au nom de la marquise quelque adjectif beaucoup moins flatteur.

Une seule preuve. Lisez dans l'*Ouest Eclair*, de Rennes, (numéro du 18 octobre 1910) la lettre suivante, adressée à M. Louis Tiercelin, directeur de l'*Hermine* et publiée sous le titre : *A propos d'un monument à Mme de Sévigné* :

Kergoadic-Fouesnant, 21 septembre 1910.
Cher directeur et ami,

Lecteurs assidus de votre si nationale « Hermine », nous avons été douloureusement surpris de trouver, dans ses bonnes pages, un appel pour le monument de Madame de Sévigné, à Vitré.

Permettez-nous, au lendemain du vote unanime émis par l'U. R. B., dans son congrès de Châteauneuf-du-Faou, contre un tel projet, de venir protester à nouveau. Et pour, avec votre cœur de Breton, comprendre immédiatement le sens de cet acte que nous posons, envers et contre tous, classiques et modernes, gens de tous les partis, reportez-vous, cher monsieur Tiercelin, aux lettres si charitables et si courtoises de la spirituelle marquise, pour les Bretons, bons à pendre !

N'est ce pas pour complaire à des Bas-Bleus de sa sorte, que nos Etats offrirent des cadeaux d'argent aux royaux fonctionnaires d'alors, ces droits ancêtres des rats d'aujourd'hui, logés dans la partie bretonne du fromage contemporain.

Cette étrangère de Bourgogne, qui vint chez nous s'allier à l'illustre famille bretonne de Sévigné, devait, à ce seul titre, sinon par humanité, s'abstenir de railler si cruellement un noble peuple qui défendait ses droits les plus légitimes.

S'il est des gloires immortelles, il est aussi des injures sanglantes qui ne s'effacent pas dans la mémoire d'une race, et si les chênes séculaires qui bordaient la route des « Rochers » n'ont pu résister au temps, plus de deux siècles ne suffisent pas pour abolir la mémoire des pendaisons du duc de Chaulnes !

Non ! il est impossible à notre patriotisme de séparer, le brillant modèle du style épistolaire que nous nous plaisons à reconnaître dans Madame de Sévigné, de la femme sans cœur qui stimulait son esprit au spectacle des cadavres branchés de nos paysans !

Croyez, cher directeur et ami, à nos plus sympathiques sentiments.

JOS. PARKER (*Cloarec Kerné*). LÉON LE BERRE, (*Abalor*).

Comme aujourd'hui en Bretagne, Mme de Sévigné était fort impopulaire en Provence, au XVIIIe siècle du moins.

Voir « Lettre inédite d'un gentilhomme provençal à une dame de Rennes en 1737 au sujet de Mme de Sévigné et du chevalier de Perrin, (communication de M. le baron Guillibert) *Bulletin Historique et Philologique (Comité des travaux historiques et scientifiques)*. Année 1909 nos 1 et 2 pages 267 à 272.

ALBERT DESVOYES.

—

Armes et origines des familles Chasse de Vérigny, Chastillon de Marconnay, Chastenet d'Esterre (LXII, 504). — On peut *supposer* que les Marconnay, ancienne famille du Poitou, se sont éteints chez les Chastillon, qui en ont relevé les noms et armes. En effet Berthe, fille de Louis-Ernest de Chastillon, marquis de Marconnay, capitaine d'infanterie, et d'Augusta de Gondrecourt, portait les armoiries plaines des Marconnay, qui sont : *de gueules à 3 pals de vair au chef d'or*. Par contrat du 4 novembre 1852 elle épousa Paul-Emilien de Loynes baron d'Autroche. Elle a dû décéder vers 1900. J'ignore si elle est la dernière de son nom.

L'*Annuaire héraldique* de 1907 indique bien une dame de Marconnay dans la Sarthe, mais avec des armoiries très différentes. ST-SAUD.

—

Armoiries à déterminer : trouvées sur une pièce d'argenterie (LXII, 504). — Armes, supports et devise de la famille la Cour de Balleroy, en Normandie ; accolées d'Orglande, même province. P. LE J.

—

Où est né Gambetta ? (LXII, 336, 419, 587). — La question : Où est né Gambetta ? a suscité plusieurs réponses intéressantes. Il y a d'abord l'explication juridique de M. Zanipolo.

Elle est insuffisante et incorrecte. Il nous parle de la loi de 1889 sur les fils d'étrangers, les lois n'ayant pas d'effet rétroactif et Gambetta étant mort en 1882, les dispositions de cette loi ne pouvaient le concerner. La loi de 1849, malgré l'opinion contraire de M. Zanipolo, pouvait seule s'appliquer alors à un enfant d'étranger né en France. Cette loi est ainsi conçue :

L'individu né en France d'un étranger, sera admis, même après l'année qui suivra l'époque de sa majorité, à faire la déclaration prescrite par l'art. 9 du code civil, (et non l'art. 8, comme dit M. Zanipolo) s'il se trouve dans l'une des deux conditions suivantes...

2 S'il a satisfait à la loi du recrutement sans exciper de son extranéité.

Dans l'ancien droit, le fils d'un étranger était français, s'il était né en France. La loi sous laquelle Gambetta était né, en 1838, le faisait seulement apte à réclamer la qualité de français.

En admettant la naissance de Gambetta en France, le fils de l'épicier italien Giuseppe Gambetta, était étranger, italien comme son père. C'est la race qui fait la nationalité et non pas le hasard du lieu de naissance. Il est devenu français par le bénéfice de la loi et par un acte de sa volonté, à sa majorité. C'est cet acte qu'il eût été intéressant de citer. Le fils d'étranger, bien que né en France, ne pouvait acquérir la qualité de français, qu'en exprimant sa volonté à cet égard, d'une manière formelle. Des arrêts de la Cour de Cassation, postérieurs à la naissance de Gambetta, du 18 juillet 1846, de la Cour de Douai, du 27 janvier 1848, etc., (C. F. Dalloz) disent qu'aucun fait ne peut suppléer la déclaration expresse, ni le recrutement, ni le service de la Garde nationale, ni le mariage avec une française, ni la résidence continue en France, ni l'exercice des droits électoraux.

Le doute était donc permis sur le lieu de naissance en France de Gambetta ; M. Emile Ollivier, qui, ayant été ministre, devait-être bien renseigné sur les origines de son éminent adversaire, a écrit dans son *Empire Libéral*, tome XI, page 89 :

« Gambetta était fils d'un Gênois, établi épicier à Cahors. Il n'avait été naturalisé qu'à 20 ans. »

Gambetta, né à Cahors, n'avait pas à être naturalisé. Il n'avait qu'à réclamer formellement, conformément à la loi de 1849, et à l'art. 9 du code civil, la qualité de français. Assurément il l'a fait. Mais comment se fait-il que M. Emile Ollivier, jurisconsulte éminent, et garde des sceaux, ait usé de ce terme impropre de « naturalisé » ? Si Gambetta était bien né à Cahors, la naturalisation ne pouvait lui être appliquée. De là le doute sur sa naissance en France, que la publication de l'acte de naissance devant se trouver à Cahors, car l'acte de décès que donne M. Marcellin Pellet ne suffit pas, pourrait facilement et définitivement écarter, en rectifiant, l'assertion d'Emile Ollivier. L.

—

Joubert, auteur dramatique (LXII, 499). — La « comédie en cinq actes, en vers, imitée de l'anglais » intitulée *Les Rivaux*, présentée sans nom d'auteur, fut lue par Saint Fal le 5 août 1787 ; « reçue unanimement » par 17 voix sur 18 présents, Saint Prix, premier semainier, n'ayant « pas donné sa voix », elle fut jouée le mardi 18 décembre suivant, et le registre de la Comédie-Française porte, à cette date, la mention suivante :

La 1re Ron des *Rivaux*, comédie en 5 actes de M. et *Le Triple mariage*.
La pièce nouvelle ayant été interrompue au commencement du 3e acte, on a joué pour completter le spectacle *Le Somnambule* après *Le Triple mariage*.

Mais si ce registre est muet sur le nom de l'auteur, un état des sommes payées pendant l'année 1787-1788 nous apprend que sur 51.120 l. 16 s. 8 d., montant des « parts d'auteurs » L. Imbert a reçu 329 l. 9 s. 8 d., en décembre 1787, pour une représentation des *Rivaux*.

D'ailleurs, la *Correspondance littéraire* de Grimm, au mois de janvier 1788, parlant de la comédie des *Rivaux*, dit expressément :

On sait aujourd'hui qu'elle est de M. Imbert, à qui nous devons *Le Jaloux sans amour* et plusieurs autres ouvrages très agréables. On sait aussi que c'est lui qui s'est chargé de rendre compte lui-même, dans le *Journal de Paris*, de son triste succès. Il l'a fait sans aucune aigreur, en observant

seulement que la manière de juger que le public paraît avoir adoptée depuis peu n'est pas très encourageante pour ceux qui s'occupent de ses plaisirs.

Il ne peut donc y avoir le moindre doute ; *Les Rivaux* sont l'œuvre d'Imbert et non de Joubert, cet « écoutant écouté » de l'ancienne littérature.

JULES COÜET.

* * *

Je commence par remercier M. Gomboust de la peine qu'il a prise de répondre à la question que j'avais posée dans mon article sur Joubert, (*Revue des Deux-Mondes* du 15 août dernier). Il résulte de son enquête, et de celle du *Figaro* (17 octobre) que le véritable auteur des *Rivaux* est bien Imbert, et non pas Joubert. — Dans le manuscrit, dans la copie plutôt des lettres de La Harpe que j'ai entre les mains, on lirait plutôt *Joubert* que *Imbert* ; et de là mon erreur de lecture. Mais à la rigueur, on peut lire aussi *Imbert*, et, en tout cas, c'est bien là le nom qu'il faut lire. Jusqu'à nouvel ordre donc, nous pouvons croire que le délicat auteur des *Pensées* et de plusieurs ouvrages ignorés, n'a jamais été dramaturge, et n'a jamais été sifflé.

VICTOR GIRAUD.

—

Goulard. Sa pommade (LXII, 506). — Le ministre de « l'Ordre Moral » se rattache à un Goulard de l'époque du pot de pommade et un Goulard, en effet, médecin ; ainsi il s'agirait de savoir si c'est bien ce docteur qui bailla le nom à la pommade ?

Eugène de Goulard, plusieurs fois ministre sous la troisième République, appartenait à une famille de Saint-Nicolas-de la Grave, en Gascogne. Il était fils du médecin Jean-François de Goulard, anobli par Louis XVIII ; et petit-fils de Thomas Goulard, chirurgien célèbre, membre de l'Académie Royale de Chirurgie de Paris.

B. — F.

* * *

Je ne crois pas que M. de Goulard, ancien représentant du peuple (1848), député à l'Assemblée Nationale (1871), ministre du Commerce, puis des finances (1872), de l'Intérieur (1872-1873), mort à Versailles en 1874, appartienne à la famille du chimiste Goulard qui vivait au XVIIIe siècle et sous le nom duquel l'ancien Codex désignait deux préparations pharmaceutiques à base végéto-minérale (alcoolat vulnéraire et extrait de Saturne) : l'eau et le cérat ou Pommade de Goulard.

H. DE G.

—

Famille de Laboyrie : portrait à identifier (LXII, 500). — Le portrait qu'indique le collaborateur Quærens est celui de Pierre-Joseph de Laboyrie, reçu conseiller au parlement de Bordeaux, en 1777, baron d'Ambès, fils de Gabriel-Xavier, baron d'Ambès, et de Labassane, marié, par contrat du 4 août 1733, à Françoise d'Abbadie de Barrau, reçu conseiller au parlement de Bordeaux en 1747, et mort en 1760 ; petit-fils de Pierre de Laboyrie, baptisé le 20 novembre 1689, conseiller au parlement, marié le 5 septembre 1721, à Françoise de Malvin ; ce dernier, fils de Jacques de Laboyrie, conseiller au parlement, et de Marie d'Alesme.

Pierre-Joseph de Laboyrie, l'original du portrait, semble n'avoir pas été marié ; son frère, garde du roi, François de Laboyrie, épousa Mlle de Lansac de Roquetaillade dont Joséphine, mariée à Hippolyte le Blanc de Mauvezin ; elle lui apporta le château de Roquetaillade, le plus beau manoir du sud-ouest, construit au XIVe siècle et restauré par Viollet le Duc.

La famille de Laboyrie, originaire du Bazadais, fut anoblie en 1663 et convoquée en 1789, aux assemblées de la noblesse de Bordeaux, Bazas et Cahors. Elle est éteinte et portait comme armes : *De gueules à un lion d'or, accompagné en chef de 2 étoiles de même.*

PIERRE MELLER.

—

Eyquem de Montaigne : branche cadette (LXII, 500). — Raymond Eyquem, seigneur de Bussaguet et autres lieux, conseiller au parlement de Bordeaux en 1536, épousa en premières noces, le 8 février 1546, Adrienne de la Chassaigne et en deuxièmes noces Renée de Belleville de Harpedane dont, entre autres, du premier lit :

II. Geoffroi Eyquem, seigneur de Bussaguet, conseiller au parlement en 1571, marié à Perrine Gillet, dont entre autres :

III. Joseph Eyquem, seigneur de Bussaguet, Gaujac et autres lieux, conseiller au parlement en 1593. Il fait son testament le 6 septembre 1627, et laisse de Jeanne de Brenier qu'il avait épousée le

24 juin 1602, neuf enfants dont : 1° Henri, seigneur de Bussaguet, conseiller au parlement en 1628, marié le 26 mai 1624 à Marguerite de Blanchard dont un fils et une fille ; 2° Antoine, prieur de Saint-Savinien ; 3° Guillaume ; 4° François, qui suivra ; 5° Raimond ; 6°, 7°, 8° et 9, quatre filles, dont une mariée à Jean de Massiot.

IV. François Eyquem, seigneur de Beausoleil, (1625-1698), conseiller au parlement en 1651, épouse, en 1655, Thérèse du Solier dont : 1° Michel, qui continue ; 2° Henri-Ignace, né en 1656 ; 3° Jeanne, mariée, en 1586, à Paul-Clément de Laage de Volude.

V. Michel Eyquem de Montaigne, seigneur de Beauséjour (1665-1733), conseiller au parlement en 1698, eut de son union avec Catherine de Viaut : Jean-Baptiste-Michel, qui suit, et 4 filles, non mariées.

VI. Jean-Baptiste-Michel Eyquem de Montaigne, seigneur de Beauséjour, épousa, le 12 septembre 1739, Marguerite de Combabessouze dont : 1° Nicolas-Michel, baron de Saint-Médard ; 2° Joseph-Michel, seigneur de Beauséjour, Corbiac et Valeton, marié le 27 novembre 1771 à Thérèse de Galateau dont : (d'après mes notes, mais sous toute réserve), une seule fille, morte à 15 ans.

La branche de Bussaguet a tenu dans le Bordelais une situation que le célèbre philosophe n'aurait pas reniée ; elle se fit remarquer par des grandes qualités de magistrats, par les alliances contractées et par la grande situation foncière et financière de ses membres. Je regrette de ne pouvoir donner des renseignements à mon collègue, Un Pyrénéiste, sur Vicentine Eyquem de Montaigne de Beauséjour, mariée à Casimir de Levis, mort à Bordeaux en 1817 ; je ne les connaissais ni l'un ni l'autre. Dès ma rentrée à Bordeaux, je rechercherai à l'état civil du Greffe (où j'ai la grande faveur de pouvoir travailler), l'acte de décès de ce Levis, qui m'intéresse autant que sa femme.

Pierre Meller.

—

Un portrait de Mozart enfant (LXII, 506). — Le musée de Tournus (pays natal de Greuze) possède près de 700 reproductions par la gravure de l'*Œuvre de Greuze*. J'en ai le catalogue entre les mains et je n'y vois pas figurer *Un portrait de Mozart enfant*. M. le Dr F. Albinani pourrait se renseigner auprès de l'érudit fondateur du musée, M. J. M. Martin qui se ferait un plaisir de lui répondre. M. Albinoni pourrait aussi consulter le catalogue de *L'œuvre de Greuze*. J. M. Martin, Paris Rapilly, 1908.

Sans les trois heures de chemin de fer qui me séparent de M. Martin, mon ami, notre confrère aurait eu son renseignement complet.

J. B. Lyon.

***

Le n° de l'*Illustriste Zeitung* du 22 septembre 1910, p. 489, donne de ce portrait qui est ovale, une reproduction en similigravure. Dans le texte joint on doit trouver quelques détails sur le tableau, son authenticité et l'actuel possesseur. Mais ne parlant pas l'allemand, je ne puis que signaler à de plus heureux un article que je me ferai traduire à mon retour en ville.

M. Jean Martin, conservateur du musée de Tournus (musée Greuze), a publié un catalogue très complet de l'œuvre de Greuze. Cet ouvrage, je le possède, mais ne l'ai pas sous la main, à la campagne, sans quoi je me serais fait un plaisir de l'interroger. En l'état, je ne puis qu'y renvoyer M. le Dr F. Albinoni.

H. C. M.

P. S. — « Œuvre de J. B. Greuze, Catalogue raisonné suivi de la liste des gravures exécutées d'après ses ouvrages, par Jean Martin, officier d'instruction publique, conservateur du musée Greuze à Tournus, correspondant du comité des Sociétés des Beaux-Arts, 1 vol. in-f°, Paris, Rapilly, 1908. — P. 75 n° 1213. Mozart enfant ; pastel. Collection prince de Roumanie. »

—

Une parole du chancelier Oxenstiern (LXII, 220, 354, 411, 469). — Tout a été dit par nos collègues et sur le personnage et sur les termes exacts de sa parole à son fils,

Mais l'idée est-elle de lui et n'a-t-elle pas été exprimée bien avant le XVIIe siècle ?

Le pape Jules III (1550-1555) s'est exprimé de la même manière, parlant à un moine portugais qui le plaignait du lourd fardeau que lui imposait la direction de la chrétienté.

Le jurisconsulte Viglius, mort à

Bruxelles en 1577, disait à l'un de ses parents hésitant à accepter une charge proposée : « Vous ne pouvez pas vous imaginer combien il faut peu de sagesse pour gouverner le monde ».

Des paroles d'un sens à peu près semblable sont attribuées à un gentilhomme nommé Von Anselver, gouverneur d'un margrave de Bade.

Probablement aucune de ces personnes n'est l'auteur originaire. La source doit être dans la littérature classique.

La parole du chancelier Oxenstiern ne se trouve pas dans sa correspondance avec son fils, imprimée en 1810.

Elle lui est attribuée pour la première fois en 1777, dans l'histoire des médailles de Suède par A. Berch, malheureusement sans indication de la source.

Géo L.

—

Alice Ozy (LX). — A cette charmante femme M. Louis Loviot a consacré un charmant livre. C'est une biographie toute simple, pas plus bégueule que celle qui l'a inspirée, émue comme le fut quelquefois ce cœur vagabond, et çà et là mélancolique comme le crépuscule de cette beauté.

Le biographe a caressé amoureusement son modèle : il lui a découvert quelques traits inconnus ; car il a eu en sa possession sa correspondance. Et les correspondants d'Alice ont été Hugo, Théophile Gautier, Charles Hugo, le duc d'Aumale. Mais le court roman avec Charles Hugo est certainement le plus fécond en piquantes découvertes. Il y a là certains vers libertins qui étaient l'écot d'un pique-nique d'amour où chacun payait à sa manière : les banquiers avec de l'or, les poètes et les artistes avec du talent.

Alice Ozy, devenue déesse de la rampe, encensée par les maîtres de l'esprit, courtisée par les princes et les financiers, restera l'une des physionomies des plus séduisantes du second Empire. Elle eut la Dame aux Camélias pour rivale. Mais Dumas fils ne la fréquenta que vieillie et quand il avait déjà fait l'autre immortelle.

Ce délicat ouvrage, à la fois précieux pour son style et par ses documents, présenté avec un goût parfait dans la série des *Bibliophiles fantaisistes*, chez Dorbon aîné — est illustré de trois portraits d'Alice Ozy, dont l'un par Théophile Gautier et l'autre par Chassériau, ne nous laissent rien à apprendre des charmes qu'ils ne furent pas les seuls à contempler.

M.

—

Famille de Sanzillon (LXII, 502). — Etienne de Sanzillon né le 20 novembre 1769, à Ladignac en Limousin, fut reçu le 5 octobre 1784 à l'Ecole militaire. Il en sortit deux ans après et entra comme sous-lieutenant au régiment de Ségur, dragons (*Saint-Allais*, XII, 2e. 148). On trouverait certainement dans les manuscrits de d'Hozier ce qui concerne son ascendance. La généalogie de cette famille n'existe pas imprimée. Dans le *Nobiliaire du Limousin*, au mot *Foucaudie*, Nadaud ne donne que des notes éparses. Ce vieux nom limousin et périgourdin vient de s'éteindre par le décès tout récent du marquis de Sanzillon de Mensignac, d'une branche autre que celle de Ladignac.

St-Saud.

***

La famille de Sanzillon habitait, avant la Révolution, sur les confins de l'Angoumois et du Périgord. L'un d'eux figure à l'*Armorial général de France* de 1696, Généralité de Limoges, Registre 1er, n° 154 : Pierre Sanzillon, écuyer, seigneur de la Galmie (porte *d'azur à 3 colombes d'argent, onglées de gueules, deux en chef et une en pointe*). Un autre dont j'ignore le prénom, épousa, en 1800, Angelique de Saulière de Nanteuil ; cela pourrait être l'*Etienne* en question. Ils eurent un fils qui, s'il n'avait pas des cousins de son nom, a été le dernier de sa famille. J'espère pouvoir retrouver et donner dans quelque temps des renseignements supplémentaires sur les deux derniers, qui nous étaient parents par Mlle de Nanteuil.

M. de F.

—

Tachard (LXII, 502, 574). — Comment est-il possible que l'histoire de 1870 soit déjà si oubliée ? A. Tachard a été élu député de l'opposition à Mulhouse ; il siégeait au 4 septembre. Le gouvernement de la Défense nationale le nomma ministre à Bruxelles, où il rendit de grands services aux réfugiés français, principalement aux soldats qui purent échapper à la capitulation de Sedan. Il fut témoin au procès Bazaine et son émouvante dé-

position fut écrasante contre le maréchal.

Il a signé la « Déclaration des représentants de l'Alsace et de la Lorraine à l'Assemblée Nationale », du 16 février 1871, protestant contre la cession de nos deux provinces. Il s'est retiré de la vie publique depuis quelques années.

C. P.

—

Villèle (LXI, LXII, 193, 255, 354, 424, 469, 526). — Ni dans la Correspondance du comte de Villèle, ni dans la mémoire de ses descendants, il n'y a trace du préceptorat de M. A. P. qui du reste n'aurait pu être le précepteur que des deux filles du ministre, puisque en 1830 son fils unique était déjà marié.

M. de Villèle avait un seul frère : Jean-Baptiste résidant en 1830 à l'Ile Bourbon. Ce dernier avait deux fils : Frédéric et Albert nés en 1811 et 1813. Ils faisaient leur éducation à Saint-Acheul qu'ils durent quitter en 1828 à la fermeture de ce collège.

Il est peu probable qu'ils fussent à Paris en 1830.

Il y avait aussi à cette époque, un cousin éloigné du ministre, M. Guillaume de Villèle qui eut trois fils dont deux, Guillaume et Louis, pouvaient, en 1830, ne pas avoir terminé leur éducation. Mais ce dernier paraît n'avoir jamais habité Paris.

Il y a enfin les Villèle de Provence sur lesquels je n'ai pas de renseignements.

Comte DE VILLÈLE.

—

Armoiries du président de Marcillac (LXII, 504). — *D'azur à 3 marcs d'or*, d'après le *Recueil des présidents, conseillers et autres officiers de l'Echiquier et du parlement de Rouen* par Bizet de Monville, édité en 1905 par la Société de l'Histoire de Normandie.

D'après la notice et les notes (pp. 14-16) il se nommait François, reçu 1er président le 14 juillet 1528, il mourut en 1543.

LE CORBEILLER.

—

Almanach des spectacles par K. Y. Z (LIX ; LXII, 37, 142). — Dans cette communication, au lieu de Charles Malo, poligraphe français né à Paris 1790, mort Auteuil 1791, il faut lire 1871.

M. Félix Meu trouve dans la 4e année 1821 treize gravures, je n'en connais que douze, ce qui fait 81 pour les huit volumes

M. Félix Meu attribue les gravures à P Bessa, peintre de fleurs de l'époque.

Personne ne sait rien de positif alors au sujet du dessinateur de ces merveilles. La question me semble rester ouverte.

BOOKWORM.

—

Affatomie (LXII, 393, 535, 595). — Le testament est inconnu des peuples primitifs. A l'origine, la famille est copropriétaire des biens patrimoniaux, et nul ne peut disposer de ces biens pour l'époque où il ne sera plus. Dans le cas cependant où un individu n'a pas de descendants, il peut transmettre tout ou partie de son patrimoine, en faisant entrer dans la famille celui qu'il veut ainsi avantager. C'est ce que les peuples de l'Orient réalisaient par une *adoption testamentaire*. Les peuples d'origine germanique usaient d'un autre moyen. Ils instituaient pour ainsi dire un héritier devant l'assemblée du peuple, ou devant le tribunal du roi. La cérémonie de cette institution est ce qu'on appelle l'*affatomie*. Cette cérémonie est décrite au titre XLVI (XLVIII selon la *lexe emendata*) de la loi Salique.

La question de l'affatomie reste une des plus abstraites de l'histoire du droit. Les auteurs ne sont même pas d'accord sur le nom qu'on doit lui donner et, pendant que les uns l'appellent *affatomie*, les autres la qualifient d'*adfatimie* et d'autres noms encore.

NAUTICUS.

* * *

Afatomie, aff., s. f., tradition, donation ; donation dit Sainte Palaye, qui se faisait en jetant un fêtu dans le sein du donataire en signe de tradition. Le mot est expliqué par tradition dans un capitulaire de Louis le Débonnaire fait en interprétation de la loi salique.

« De affatomie dixerunt quod erret traditio ».

Baluz, *Capit. reg. fr.* t. I. col. 610.

P. c. c. DEHERMANN.

—

Ecouvilles (LXI, 224, 485). — Plusieurs de nos confrères ont donné la signification du mot *écoville*, écrit aussi *escouville* ; mais deux seulement se sont occupés de son origine, A. M. et J. B. C.

A. M. fait venir écoville du latin *scopa*,

balai, et cette dérivation serait recevable, si l'on pouvait supposer que les Gaulois n'ont eu des balais et n'ont balayé leurs demeures qu'après l'arrivée des Romains dans leur pays; mais les néo-latins, seuls, ont pu croire qu'un grand peuple change de langue, comme il change d'habits. Il faut donc laisser *scopa* de côté, et chercher ailleurs.

J. B. S donne la véritable origine; mais en hésitant, et en demandant presque pardon de présenter une étymologie grecque, à savoir *scubalon*. Ce n'est pas moi, certes, qui hésiterai à afficher une origine grecque ; puisque j'en ai catalogué *plus de vingt mille*, c'est-à-dire tout le fond de notre langue, et, j'ose le dire, je n'ai catalogué que des étymologies incontestables. Mais pourquoi donc ces découvertes ne sont-elles pas connues dans nos librairies et nos lycées? Parce qu'elles n'ont pas obtenu l'estampille de notre mandarinat, et, dans la douce France, rien ne vaut sans cette estampille. Mais, le moi est haïssable, revenons au balai.

Les Grecs appelaient le balai *scouba*, d'où dérivent *écouvette* et *écouvillon* de notre langue, et *escoube* et *escoubar* d'un grand nombre de patois ; et ils nommaient la balayure *scubalon*, et, dans le dialecte dorien, où l'*a* et l'*i* permutaient, *scubalon*, s'écrivait *scubilon* et se prononçait *scoubilon* qui est *escouville* ou *escoville* de notre vieux français.

DARON.

—

Médiatisé (LXII, 505). — Les princes médiatisés cessaient de dépendre immédiatement du chef suprême de l'Empire d'Allemagne, pour n'en dépendre que médiatement, c'est-à-dire moyennant un intermédiaire.

Le prince qu'on avait médiatisé tombait sous l'autorité du prince territorial dans les Etats duquel il était enclavé, et voyait ainsi disparaître sa souveraineté.

NAUTICUS.

***

Voilà une question bien complexe et que l'on peut trembler de voir amorcer ici, tant elle prête aux développements historiques et aux contradictions. Le mot *médiatisation* occupe tout près de deux colonnes dans le *Larousse*, et notre collègue Caville pourra tirer de là quelques lumières. Mais si vraiment il ne tient qu'à la signification littérale et pour ainsi dire étymologique de ce titre, on peut le satisfaire en moins de mots. Un prince médiatisé est un prince qui, de vassal direct, *immédiat* de l'Empire, en devenait le vassal indirect ou *médiat*. Supposons en France un prince de Montbéliard ou un comte de Charolais qui, après avoir relevé directement de la Couronne, aurait été un jour soumis à la suzeraineté du duc de Bourgogne. Nous avons ainsi un schéma de la médiatisation.

G. DE FONTENAY.

—

Taon. Le grec dans la langue française (LIX; LXI, 261, 488, 712, 986; LXII, 201, 434, 483). — Je disais dans mon dernier article, que les néo-latins seraient fort empêchés, s'ils devaient trouver, dans Térence ou Cicéron, notre article *le*, *la*, *les*, ou les verbes *aller*, *parler*, *travailler*, *cuider*, *marcher*. Or, voici qu'un aimable et curieux néo-latin m'écrit pour me prier de lui indiquer ces origines-là ; mais, pour les verbes, de remplacer *parler* par *crier*, *travailler* par *tuer* et *marcher* par *nager*. Je vais lui répondre sans m'inquiéter de savoir, si c'est pour m'éprouver ou pour s'instruire qu'il me fait cette demande ; et je transcris, ici, ma réponse dans la pensée qu'elle pourra intéresser quelques-uns de nos confrères.

« Je voudrais bien, Monsieur, répondre à votre désir ; mais le pourrai-je, comme vous le souhaitez ? Quoi qu'il en soit, je vous félicite sincèrement d'avoir choisi cette occupation. Il n'est pas d'étude plus intéressante ; puisqu'elle peut conduire au berceau même de notre race. N'a-t-on pas dit, avec raison, que trouver la langue, c'était trouver la nationalité ? Or, dans la recherche de nos origines, aucun linguiste sérieux ne contestera l'importance de la dérivation de l'*article*. D'où viennent donc ces trois monosyllabes *le*, *la*, *les*, ? Car, pour faire court, je ne vous parlerai que de l'article direct. Littré et son école enseignent que *le* est la dernière syllabe du pronom démonstratif il *le*, et *la* la dernière de il-*la* ; quant à *les*, ils disent qu'il vient de il-*los*, pour le masculin et de il *las* pour le féminin. Vous trouverez tout cela bien expliqué dans le *Dictionnaire* de Littré, tome II, page 265. Etes-vous convaincu, Monsieur ? Moi, je pense que, si, par impossible,

cette extraordinaire étymologie était vraie, les annales d'aucun peuple n'auraient jamais relaté un si grand prodige. En effet, notre *article*, sauf de légères nuances de prononciation, est le même que celui des langues sœurs et des *cinq cents dialectes ou patois*, qui sont parlés de la Sicile à l'Océan Atlantique, et des rives du Rhin aux colonnes d'Hercule, et l'on voudrait nous faire croire que tous ces peuples divers auraient senti, un jour, la nécessité d'ajouter l'*article* à leurs idiomes, pour les embellir, et ils l'auraient emprunté précisément à une langue qui n'a pas d'*article* ! Mais, chose plus étonnante encore, toutes ces peuplades, sans se connaître, sans se concerter, auraient pris mystérieusement, chacune de son côté, les dernière syllabes de il-*le*, il-*la*, il-*los*, il-*las*, pour leur faire signifier la même chose, et une chose qu'elles n'avaient jamais signifié, en latin !

N'est-il pas inconcevable qu'on ose imprimer et publier de telles énormités, en France ? Je pense Monsieur, que vous n'y avez jamais cru ; mais que vous croirez ce que je vais vous écrire. Notre article n'est pas venu du dehors ; il a fait toujours partie du français. Nous avons l'article dorien ; parce que notre langue est dorienne, et cet article était *o a*, pour le singulier, et *os*, *as*, pour le pluriel. On trouve même cet article intégralement conservé dans la langue portugaise, où *le* champ se dit *o* campo, et *les* champs *os* campos ; *la* chambre *a* camara, et les chambres *as* camaras ; et il n'est pas douteux que l'espagnol, le français, l'italien et tous les dialectes de même famille n'aient eu, primitivement, cet article, c'est-à-dire l'article pur sans consonne ; car le lambda qui s'y trouve, aujourd'hui, n'est qu'une lettre euphonique, comme le tau grec, dans *tou*, *les*, *tou*.

Nous aussi, ne disons-nous pas, tous les jours, au lieu de *on* dit, *on* raconte, *l'on* dit, *l'on* raconte ? Au reste, n'y a-t il pas, dans le vieux français, des vestiges nombreux de cet article primitif ? Vous pourrez voir dans le *Dictionnaire* de Frédéric Godefroy ; *o* pour le ; *o* libane, pour *le* libane (l'encens) ; *o* banie pour *lo*banie (l'armée), *o* en (l'année) pour *lo* en ; *o* il (l'œil), composé de o, le, et de *il* œil ; *a* gasse *la* pie. Les articles *o* et *a* se sont incorporés, le premier à *il* et le second à gasse. Ainsi, *oil* ne veut pas dire œil, mais l'œil, et agasse ne signifie pas pie, mais la pie. Je sais bien que ces nuances échappent au public ; mais les linguistes ne doivent pas les ignorer.

Il y aurait encore beaucoup à dire, Monsieur, sur cette question ; mais la matière est aride, et j'ai peur de vous fatiguer. Passons aux verbes, où tout vous paraîtra, je crois, facile et uni.

Ces verbes, que vous avez presque tous choisis vous-même sont : « aller, crier. tuer, cuider, nager. » Je vais exposer, d'abord, comme de raison, les origines que leur donne le néo-latinisme, et je les prendrai, de préférence, dans les ouvrages de M. Bourciez, professeur de langues romanes à la faculté de Bordeaux. Vous savez, sans doute, que l'Institut lui a accordé dernièrement le grand prix de linguistique, fondé par Volney. Les étymologies de ce savant offrent donc un véritable intérêt, à cette heure. Comme vous le verrez, je ne les accompagne d'aucune réflexion. Comparez-les vous-même avec les miennes, et jugez.

M. Bourciez dérive *aller* de *ambulare*, circuler ; *crier* de *quiritare*, appeler les quirites ; *tuer* de *tutari*, protéger ; *cuider* de *cogitare*, penser ; *nager* de *navigare*, naviguer.

Moi, Monsieur, vous allez le voir, je tire ces verbes du *Thesaurus* ; je ne fais que les transcrire, ici, en *lettres italiques*. en cas que vous soyez peu familiarisé avec la divine langue d'Homère. Je donne la première personne du présent de l'indicatif, comme c'est l'usage en grec.

« Aller, alo », et bao je vais ; « crier, crio », je crie ; « tuer, tuo », je tue ; cuider, cudo », je cuide ; « nager, najo ». je nage.

Remarque. *Vais* n'a aucun rapport avec *alo* ; car *aller* emprunte je *vais*, tu *vas*, il *va*, ils *vont* au verbe *bao*, qui est la forme primitive de *baino*. Je dois vous avertir aussi que *crio* est la forme dorienne de *gruo*, d'où dérive aussi *crido*, je crie, usité dans tout le midi de la France ; et que le verbe grec *tuo* se trouve dans le lexique d'Hésychius.

Enfin, je crois vous faire plaisir, en finissant ma réponse par ce petit tableau synoptique qui frappe les yeux en même temps que l'esprit.

ETYMOLOGIES DE M. BOURCIEZ	VERBES FRANÇAIS	ETYMOLOGIES DE M. DARON
Ambulare	Aller	Alo
Quiritare	Crier	Crio
Tutari	Tuer	Tuo
Cogitare	Cuider	Cudo
Navigare	Nager	Najo

DARON.

—

Ergastolo (LXII, 223, 540). — C'est bien en septembre, le 8, je crois, 1898 qu'a été assassinée l'impératrice Elisabeth. Mais est-ce à Genève ou à Ouchy ?

H. C. M.

* * *

Je fais mes excuses à mes confrères qui m'ont fait l'honneur de répondre à ma question : j'ai confondu, je ne sais pourquoi, *Luccheni* avec *Bresci*, l'assassin du roi Humbert. Celui-ci (Bresci, pas Humbert), ressentit si vivement les douleurs de l'inaction, qu'il se suicida, comme le dit très justement Vico Beltrami.

JACQUES RENAUD.

* * *

Dans l'instant même de cette controverse on apprend la mort de Luccheni.

Voici ce qu'en dit le *Temps* :

Nous signalions récemment que Luccheni, l'assassin de l'impératrice d'Autriche, s'agitait beaucoup dans sa prison et donnait des signes d'aliénation mentale. Une dépêche de Genève nous apprend que Luccheni s'est suicidé hier.

—

L'heure du muletier (LXI, 956). — Montaigne (L. II, ch. 1) s'exprime ainsi :

Comme dict le conte, tout beau et honneste que vous estes, quand vous aurez failly vostre poincte, n'en concluez pas incontinent une chasteté inviolable en vostre maistresse ; ce n'est pas à dire que le muletier n'y treuve son heure.

Si c'est là, comme il semble, une citation textuelle, j'en ignore l'origine et la question demeure entière. Cependant, je crois voir dans ce passage une allusion directe au vingt-neuvième récit des *Comptes du monde adventureux*, intitulé « De l'ord et sale vouloir d'une dame qui abandonna un gentilhomme pour le choix d'un muletier », et imité de la vingt-quatrième nouvelle de Massuccio.

Cette aventure d'une noble dame qui néglige les hommages d'un aimable cavalier pour accueillir secrètement, à l'heure favorable, ceux d'un muletier, est d'ailleurs un lieu commun de tous les conteurs. On la trouve dans les *Mille et une Nuits*, dans les *Cent nouvelles*, dans l'*Arioste*, dans *Morlini*, dans l'*Heptaméron*, dans *Gabriel Chappuys*, etc., etc. Il s'agit tantôt d'un palefrenier, tantôt d'un charretier, mais tous, charretier, palefrenier ou muletier, arrivent à l'heure... du berger.

(Cf. T. G., *Heure du berger*, *Heures perdues... et autres heures.*)

D'HEUZEL.

—

La truie qui file (LVIII ; LIX ; LXII, 95, 265, 378, 602). — Le *Chat d'Arras* et les *Souris* de la même ville ont fait l'objet d'un long article, très intéressant illustré d'un beau dessin, dans le *Magasin pittoresque* de 1838 (p 369). C'est à lire.

MARCEL BAUDOUIN.

—

« Tout homme a dans son cœur un cochon qui sommeille » (LXI). — Suivant *La plume littéraire, artistique et sociale*, n° 169 du 1er mai 1896, p. 336, col. 1, le mot célèbre : « Tout homme a dans son cœur un cochon qui sommeille », a été ciselé par le sculpteur Auguste Préault.

O. COLSON.

—

Tuer le Mandarin (LXI).

... Si j'avais été un homme d'action, je serais devenu promptement coupable et même criminel. Rousseau n'a tué qu'un mandarin, j'en ai tué plus de mille.

Le livre posthume. Mémoires d'un suicidé, recueillis et publiés par Maxime du Camp, Paris 1853, chapitre XIII page 289.

GASTON HELLEVÉ.

Houille blanche (LXII, 58, 314, 544). C'est bien Cavour qui prononça le premier ce mot. Des recherches ont été faites à ce sujet par M. Gauthiot, le regretté secrétaire perpétuel de la Société de Géographie commerciale de Paris, mais elles sont restées inédites. Il serait possible d'en retrouver les traces dans ses papiers, s'ils ont été conservés. M. Edmond Lullin

a bien fait d'ajouter que le diplomate italien avait eu une « géniale intuition », car le mot houille blanche n'a acquis de véritable signification que le jour où fut trouvée la transmission de l'énergie mécanique à distance par Hippolyte Fontaine (1) qui rapporte lui-même les détails de sa découverte, faite par hasard le 3 juin 1873, à l'Exposition internationale de Vienne. Figuier, au contraire, l'attribue à un simple ouvrier qui, par inadvertance, fixa aux bornes d'une machine de Gramme arrêtée les fils d'une autre machine en mouvement ; immédiatement la première se mit à tourner en sens inverse de la seconde. N'ayant pu me procurer la date de cette seconde decouverte, il ne m'est pas permis de connaître le premier inventeur. Quoi qu'il en soit, il paraît prouvé que cette industrie, actuellement si importante, est due au hasard. La première application de la houille blanche en France date de 1869, époque à laquelle Aristide Bergès (2) utilisa dans les Alpes une chute de 200 mètres.

JULIEN CHOISY.

—

Les premiers « Guides » (LXII, 560). — Dans la boutique du libraire Saugrain l'aîné, à la Fleur de lys, près la rue Pavée, les Parisiens d'autrefois pouvaient feuilleter un bouquin fort curieux, ancêtre de nos guides modernes.

A la simple lecture du titre, ils devaient rêver déjà aux menues aventures des voyages d'alors : essieux brisés, roues embourbées, sans compter les solides amitiés qu'une assez longue existence en commun devait probablement créer. Savourez cet intitulé :

Nouveau voyage de France géographique, historique et curieux, dispo é par différentes routes, à l'usage des étrangers et des Français, contenant une exacte explication de tout ce qu'il y a de singulier et de rare à voir dans ce royaume, avec les adresses pour trouver facilement les routes, les voitures et autres utilités nécessaires aux voyageurs.

Cet ouvrage, au titre si consciencieusement explicatif, date de 1720.

L'allure didactique des premières pages, consacrées à des notions sommaires d'histoire et de géographie, est digne de l'*Almanach Hachette*.

A part le pittoresque, pour lequel on ne s'enthousiasmait pas beaucoup dans ce temps-là, littérairement du moins, le *Voyage de France* a quelques ressemblances avec Joanne, Bædeker ou Conty. Les monuments romains y sont particulièrement bien étudiés, et prouvant son bon goût, l'auteur daigne admirer la prétendue *barbarie* de nos vieilles églises ogivales.

Un côté négligé aujourd'hui tenait une place honorable dans ce guide : les réflexions sur le caractère des habitants de chaque province

Quant aux renseignements purement pratiques, on ne fait pas mieux en 1910. Lieu de départ des carrosses, jour et heure, prix des places, durée des voyages, distances, noms des auberges, rien ne semble indigne d'attention à l'auteur, un certain monsieur Dumas. Et la description des routes rappelle le guide Michelin.

D'autres livres d'un pareil genre virent le jour avant celui-ci, notamment *Les Curiosités de Paris et des environs*, du même monsieur Dumas.

D'ailleurs le XVIIe siècle lui-même possédait des « Itinéraires » auxquels M. André Hallays fait allusion. Etait-ce une nouveauté pour l'époque ? je l'ignore.

Voir dans le *Journal des Débats*, du 29 avril 1910, l'article de M. André Hallays : *Un Itinéraire de la France en 1720* ; je l'ai dans cette note, très succinctement résumé.

ALBERT DESVOYES.

***

Indicateur fidèle (l'), ou guide des voyageurs qui enseigne toutes les routes royales et particulières de la France. Contenant toutes les villes, bourgs, villages, hameaux, fermes, châteaux, abbayes, communautés, églises, chapelles et autres maisons religieuses ; les moulins, les hôtelleries, etc. Accompagné d'un itinéraire instructif et raisonné sur chaque route, qui le jour et l'heure du départ, de la dînée et de la couchée, tant des coches par eau que des carrosses, diligences et mes-

(1) Fontaine (Hippolyte). *Transmissions électriques. Renseignements pratiques.* Paris, Baudry et Cie 1878, Gr. in 4°

(2) Suppont (P.) *La Houille Blanche dans les Pyrénées. Documents sur Toulouse et sa région, publication de la Ville de Toulouse à l'occasion du 39e congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences,* tome II, page 227.

sageries du royaume. Dressé par le sieur Michel. A Paris, 1764, in-4.

Orné d'un beau frontispice, titre gravé et 18 grandes cartes gravées et coloriées la plupart pliées. E. GRAVE.

—

Saint-Sébastien ; iconographie et culte (LXII, 555). — Répondre à cette intéressante question avec l'ampleur qu'elle mériterait, prendrait un numéro entier de l'*Intermédiaire* ; donc...

Ce martyr gaulois du IIIe siècle fut toujours très populaire. Il est naturel de voir les artistes, sculpteurs et peintres de tous pays et époques, reproduire des scènes de sa vie, surtout celle de l'*enflèchement*. Quiconque a visité les grands musées d'Europe, et spécialement ceux d'Italie, aura admiré des toiles représentant ces scènes. Voici le nom de quelques unes d'entre elles.

Figure à mi-corps, par Raphaël. — Le tableau de Carrache, au Louvre ; un du Pérugin, à la Galerie-Borghèse ; un du Titien, au Vatican. — *Saint-Sébastien secouru par les anges*, toile de Van Dyck, au Louvre, lequel en a peint deux autres, conservées au musée de l'Ermitage à Pétersbourg et dans celui de Munich, qui en contient une d'Holbein.

La pinacothèque de Dresde renferme le Saint Sébastien de Luca Giordano ; l'église de Saint-Sébastien à Venise, celui de Paul Véronèse. Quand j'aurai dit que Palma (Dresde, Munich), Carducci (Madrid), Cavedone (Vienne), le Guerchin (Florence), Guido Reni (Louvre, Madrid, Bologne), Ribera (Madrid), Antonello da Messina (Berlin, Mignard, Corot, Léonard de Vinci, Ribot (Luxembourg, Paris), Eugène Delacroix, etc... ont traité ce sujet, on verra combien il a inspiré nos plus grands maîtres.

Les sculpteurs ont aussi exercé leur art sur ce saint.

Citons une mosaïque de Saint-Pierre-ès-Liens, à Rome, du VIIe siècle, où à côté du martyre est une inscription relatant qu'à son intercession fut conjurée la peste qui décimait Rome en 680. ST-SAUD.

—

Gargantua (LXI ; LXII, 2 5, 308, 428, 48, 582). — Il est des plus probable que le nom de « Gargantua existait bien avant Rabelais », et que cet auteur n'a fait que le prendre dans les légendes populaires de Touraine ou même de Vendée (pendant le séjour qu'il fit à Fontenay-le-Comte). En effet, le nom de Gargantua y est appliqué à une foule de « Mégalithes », qui portent cette dénomination depuis plus de 400 ans certainement !

D'ailleurs, Rabelais n'a pas fait que cet emprunt au patois vendéen : il y a longtemps que je l'ai prouvé moi-même !

Pour s'en convaincre qu'on lise, en outre de mes publications, le récent article de Jean de la Chesnaye sur la *Tradition vendéenne* dans *Rabelais* ! MARCEL BAUDOUIN.

—

Chasse aux renards (LXII, 393, 491, 537). — Les gens du métier nomment *renards* les entraînements de matières qui, dans un ouvrage d'art quel qu'il soit, sont produits par l'irruption de l'eau.

Pour préciser, je citerai le cas suivant : Il s'agissait de construire un perré maçonné le long de l'un des talus d'un canal maritime.

Le pied de ce perré devait être établi à une profondeur de 3 mètres, sous le niveau moyen de la mer. Pour exécuter ce perré, il fallut construire un bâtardeau et épuiser. Une fois la fouille asséchée, on se mit en devoir de commencer les maçonneries.

Or, par suite de l'arrivée inopinée, non pas de l'eau de mer que les pompes parvenaient à épuiser facilement, mais d'un fort jet d'eau douce provenant d'une nappe souterraine qui existe dans la région et qui parvint à crever le talus, il se produisit un éboulement ; l'eau douce pénétra dans la fouille, entraînant avec elle les terres du talus. Les agents chargés de surveiller le travail relatèrent cet accident dans leur rapport en disant : « Travail suspendu par suite de la formation « d'un renard qui.. etc., etc. »

Cependant il n'y avait-là ni arbres, ni racines et, dans l'esprit des ouvriers présents lors de l'accident, le mot renard, désignait à la fois le trou produit par l'eau dans le talus et le cône de déjection formé par les terres provenant de ce trou, sous la poussée de l'eau.

J'en suis amené à conclure que : *renard* pourrait bien être la contraction de l'expression : *trou de renard*, à cause de l'analogie qui existe entre l'entrée d'un terrier et le trou suivi d'éboulement produit par l'irruption de l'eau.

PAUL DE MONTZAIGLE.

A la monaco (T. G. 600). — D'où vient cette danse? La question a été posée dans le tome IV — en 1877 — on y a répondu dans le tome V ; mais sous forme d'hypothèses

Le *Journal d'Indre-et-Loire* publie cette réponse à une question posée récemment, sur ce sujet, par le *Soleil*.

On lisait, hier, dans le *Soleil* le petit écho suivant intitulé *Monaco*.

« Monaco a eu sa petite révolution qui a passé presque inaperçue. Et cependant, la principauté, du pouvoir absolu se transforme en un gouvernement parlementaire

Il paraît d'après les dernières nouvelles, que prince et population sont satisfaits de cette courte tempête dans un verre d'eau

Et, sans doute, l'on chante sur l'antique rocher cette vieille ronde, dont l'*Intermédiaire des Chercheurs* devrait bien nous dire l'origine et dont voici le refrain :

A la Monaco
L'on chasse et l'on déchasse.
A la Monaco
L'on danse comme il faut !

C'était l'époque où circulaient de gros sous, les *monacos*, qui avaient cours à Paris. Où trouverait on encore un spécimen de cette curieuse monnaie?

Sans être l'*Intermédiaire des chercheurs*, nous allons pouvoir répondre à cette question. C'est une lectrice du *Soleil* — lectrice également de l'*Indre et-Loire* — qui nous envoie la solution.

Entre 1782 et 1786 vivait, au château de Chantilly, près du prince de Condé, Catherine Brignoles, épouse du Prince de Monaco, « Sous le sceptre gracieux de cette femme frivole et joyeuse, la petite cour de Chantilly fut entraînée par un tourbillon de fêtes. »

Outre la comédie de salon et divers jeux de sociétés, il se donnait encore à la résidence des Bourbon-Condé, de grandes et belles chasses.

La fille du Prince de Condé, Mlle Louise, qui devait, quelques années plus tard, se faire religieuse et qui commençait à se détacher du monde, allait encore à Chantilly à cette époque et y passait une partie de l'année avec son père.

Elle avait hérité des siens de cette passion de la chasse de laquelle son père faisait son passe-temps favori. « Il y a quelque cinquante ans, les vieillards de Viarmes et d'Asnières se rappelaient avoir vu le prince passer souvent dans son costume de chasseur, les cheveux tapés et rares, liés derrière la tête, les guêtres aux pieds, à la tête d'une troupe de 20 ou 30 chasseurs, se dirigeant vers Royaumont, où l'abbé des Balivières offrait le repas de la Saint-Hubert. »

« C'est à ces chasses, dit l'abbé Duclos dans *son histoire de Royaumont* (tome II, page 492) qu'on inaugura l'air si connu de nos pères : *A la monaco, l'on chasse et l'on déchasse*. .

Tous ces renseignements sont puisés dans un ouvrage du bénédictin Dom Rabory. « La princesse Louise de Bourbon-Condé, fondateur du Monastère du Temple ». (Savaète, éditeur, Paris).

Nous remercions notre aimable correspondante de nous les avoir fait connaître. Le premier problème posé par notre confrère de Paris le *Soleil* est résolu Un numismate de nos lecteurs pourra sans doute répondre à l'autre question « Où trouverait-on encore un spécimen de cette ancienne monnaie le *monaco* ?»

L PÉRINET.

—

Cadet-Rousselle (LXII, 113, 198, 962, 430, 476, 537, 594). — Dans son roman 93, Hugo (nous ne savons où il pêcha l'anecdote), montre Robespierre prononçant à la tribune de la Convention une virulente philippique contre Danton, lequel pendant ce temps chantonne à son banc :

Cadet-Roussel fait des discours
Qui ne sont pas longs quand ils sont courts.

FAGUS.

—

Bi-mensuelle, semi-mensuelle (LXI, 785 ; LXII, 46). — Pourquoi n'a-t-on pas adopté « mi mensuel » qui n'était pas plus long et ne laissait pas d'équivoque ? CÉSAR BIROTTEAU.

—

Eucalyptus : étymologie (LXII, 114, 314, 431, 582). - Nous allons montrer de deux façons différentes, que l'ombre portée par le feuillage de l'eucalyptus n'a rien à voir ici ; mais qu'au contraire il s'agit simplement d'une enveloppe extérieure, qui recouvre les organes de la fleur ou du fruit, chez les plantes qui portent un nom dérivé du même radical grec.

1° Ombre, en grec, se dit *skia* : De là, là *skiadium*, algue à forme d'*ombrelle* ; de là aussi l'écureuil, *sciurus*, qui *s'ombrage* le corps avec sa queue relevée en panache

2° Le grec *Kaluptô* (couvrir) a fait le mot eucalyptus, nous disent Le Maout et Decaisne (qui sont d'autant plus compétents, qu'ils sont les parrains de centaines d'espèces de plantes, auxquelles ils ont donné leurs noms scientifiques) ; à cause du limbe calycinal qui *recouvrait* tout

d'abord les étamines dans leur jeunesse, et qui se détache tout d'une pièce au moment où elles s'allongent, pour former (avec leurs anthères) ces petits buissons d'un jaune d'or, que l'on voit en hiver sur les petites voitures des marchandes de quatre saisons, dans les rues de Paris et ailleurs.

Si l'on doutait de l'interprétation de Decaisne, il suffirait de citer une toute petite mousse, d'un nom presque identique ; *qui ne porte pas d'ombre*, puisqu'elle fleurit sous la neige !

C'est l'eucalyptra (*l'encapuchonnée*), ainsi nommée, parce que son urne est *recouverte* par une longue coiffe en forme d'éteignoir, dont les bords descendent bien au dessous de son col.

Dr BOUGON.

—

Les célébrités de la rue. — Poète nomade : Achille Loye.

Toi vagabond qui vas sur les routes lointaines
Tel qu'Homère jadis de Corinthe à Pylos,
Sous les vents, chiens hurleurs, les pluies inhumaines
Ne te plains pas, ton lot est parmi les beaux lots.

Toi grand admirateur du ciel et de la terre,
Sachant goûter partout la multiple beauté
Errant parmi ce monde, où règne le mystère
Tu t'es fait le vrai fils de notre liberté.

Et si parfois un soir, où ton âme trop lasse
Attendant pour mourir, un baiser sur ton front,
Tu lèves tes yeux clairs, vers l'immortel espace
Tu ne seras point seul, tous les oiseaux viendront.

Chanteurs reconnaissants pour cet ami fidèle,
Le grand frère égaré dans la boue du chemin
Chacun d'eux touchera du bout léger de l'aile
Les lèvres et le front du vieux poète humain.

C'est ainsi qu'il s'est peint lui-même non sans quelque prétention, comme on en peut juger par le deuxième vers de ce petit morceau.

Depuis plus de vingt ans il est fort connu dans les provinces du centre qu'il semble avoir adoptées de préférence à son pays d'origine.

Ses papiers d'identité le présentent natif d'Arbois (Jura).

Il dit s'être élevé à Lyon.

Est-ce l'ambiance de George Sand qui le fascine ? Le Berry est surtout le champ de ces pérégrinations.

Arrêté un jour pour vagabondage et mendicité, voici comment il répondit au président du tribunal de la Châtre :

Audience du 7 août 1898.

D. Votre nom ?

R. Victor Achille Loye est ainsi qu'on me nomme.

D. Votre âge ?

R. Voilà bien cinquante ans que je suis honnête homme.

D. Votre domicile ?

R. La terre est mon seul lit ; mon rideau, le ciel bleu

D. Votre profession ?

R. Aimer, chanter, prier, croire, espérer en Dieu.

A l'accusation principale d'avoir mendié, il répondit encore :

J'avais faim magistrat, aucune loi du monde
Ne saurait m'arrêter quand mon estomac gronde.

Enfin comme le président l'admonestait et lui reprochait de ne pas travailler ; et qu'il était d'autant plus coupable qu'il paraissait lettré ; il trouva encore à répondre :

Hélas ! les éditeurs sont de terribles gens,
Qui pour moi, rarement, se montrent complaisants,
Quand vous aurez brillé, m'ont-ils dit, mon cher maître,
Nous nous empresserons de vous faire connaître.

Le poète inattendu en cette salle d'audience, eut comme on s'en doute bien, son petit succès. Il n'en fut pas moins condamné à quelques heures de cage.

Aujourd'hui, Achille Loye est septuagénaire. Je l'ai vu hier, et il m'a paru que ce fanatique de liberté était pris de la terreur des solitudes où la mort le guette et l'arrêtera un jour ou l'autre sur une grande route ou dans un chemin creux.

Ne méritait-il pas de figurer dans la collection des originaux ?

M. A. B.

—

Littérateurs qui se sont pendus (XVII). — Costa (Claudio da). Poète et patriote italien (1729-1790).

Creech (Thomas). Littérateur anglais (1659-1600).

Crowe (Rev. William). Littérateur anglais (1616-1675).

Edwards (Rev. Henry). Littérateur anglais (1837-1884).

Eyre (Rev. Charles). Littérateur anglais (1784-1864).

Holmes (Rev. Arthur). Célèbre érudit anglais. Doyen de l'Université de Cambridge. Suicidé, le 17 avril 1875).

Glasse (Rev. George) Littérateur anglais (1761-1809).

Laya (Léon). Littérateur et auteur dramatique français (1811-1872).

Lobedanz (Edmond). Illustre romancier danois (1830-1882).

Martin (Henry). Publiciste français (1858-1896).

Mendoza y Rios (Joseph de). Astronome et littérateur anglais (1762 1816).

Morvat (Rev. John). Bibliothécaire de Pemholne Collège, Oxford. Il se pendit, le 7 août 1894, dans la même chambre où s'était empoisonné le grand philosophe anglais, Henry Clandler (1828-1889).

Saint-Edme. Littérateur français (1785-1852).

HÉGÉSIAS.

—

Le chien de Montargis (LXII, 219, 323, 437, 601). — Cette question a été parfaitement traitée et élucidée jadis dans l'*Intermédiaire*. Voir la Table Générale, et surtout l'article de Alf. D. dans le numéro du 25 septembre 1886.

PATCHOUNA.

—

Molendinum maris (T. G., 582 ; LIX ; LX ; LXI ; LXII, 85, 142, 306, 532). — Dans le *Magasin pittoresque* de 1838 [p. 366] on trouva une note, très claire, sur les *Moulins de Marcé*, « que l'on rencontre quelquefois, dit l'auteur, sur notre littoral. Cela à propos de la communication de M. Condoguris à l'Académie des sciences, sur le gouffre d'Argostoli et le moulin de Céphalonie.

MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

1° Tout ce que dit là notre bienveillant contradicteur serait très vrai, s'il n'oubliait une chose grave : c'est que notre réponse avait essentiellement pour but de combattre l'idée fausse du *principe de l'équilibre des liquides dans les vases communicants, qui suppose un état* STATIQUE ; tandis qu'il s'agit d'un état DYNAMIQUE, où MV^2 est plus grand que M, dès là que la vitesse est supérieure à l'unité ; or ici elle est peut-être de cent m. et plus ; pour peu que ce gouffre ait quelques centaines de mètres de profondeur !

2° Outre cette idée fausse, ce que dit aujourd'hui notre honorable contradicteur renferme d'autres inexactitudes, qui trompent le lecteur. Ainsi, par exemple, comment parler de *mouvement perpétuel* ? Comment ne pas voir que, si ce principe est absurde *en théorie*, nous le voyons tous les jours réalisé *dans la pratique*, sous toutes les formes ; ET NOTAMMENT ICI !

3° Comment nous défier *d'en faire l'application dans tous les ports* ? Comme si ce que la Nature a fait à Céphalonie, elle ne pourrait pas le refaire encore partout ailleurs, à Marseille aussi bien qu'au Havre ?

4° Comment se baser sur *l'ignorance de la commission envoyée sur les lieux*, alors que tant de fois on voit un ignorant découvrir tout naturellement, l'explication ou la réalisation de problèmes ignorés par de plus savants que lui : notamment, pour l'aviation !

Nous ne voyons rien à retrancher à l'énoncé d'un principe aussi évident que 2 et 2 font 4 ; mais nous aurions beaucoup de choses à y ajouter. Nous aussi nous croyons qu'il s'agit d'un phénomène géologique ; seulement nous allons beaucoup plus loin, parce que nous connaissons une de ses nombreuses explications possibles : LA CHUTE D'EAU EST CONTINUE, TANDIS QUE SON ÉCOULEMENT DANS LA MER PEUT ÊTRE INTERMITTENT.

Dr BOUGON.

*
* *

M. Henry de Varigny, consacre dans les *Débats* (27 octobre 1910) un très important feuilleton à cette question sous le titre : « L'utilisation de l'énergie de la mer ».

—

Un escalier à vis égyptien (LXII, 562). — Evidemment, un escalier « à vis » est un peu étonnant, à l'époque des Pharaons, et même en Egypte ! Mais, pourtant, il ne faut pas trop s'effrayer.

En effet, j'ai démontré que l'escalier « droit », à marches taillées dans le granite de Vendée ou dans les schistes de Bretagne, existait dès l'époque de la « pierre polie », en France ; l'escalier est d'ailleurs bien connu à l'époque « gauloise pure » [Trouvailles du Mont-Beunay, etc.]. Or les Egyptiens, dès l'époque de la « pierre polie », étaient déjà des hommes très forts en architectonique, bien plus forts que les Français.

La trouvaille de M. Maspero est donc fort intéressante ; il lui sera d'ailleurs facile de dire, quand il le voudra, de quelle époque est réellement cet escalier à vis.

L'origine de la « vis » (sinon de l' « escalier » en « pas de vis ») a été étudiée par Ch. Frémont (*Revue de mécanique*, 1910, mai). L'auteur semble croire que c'est l'*Escargot* que l'homme primitif a pris pour *modèle* en l'espèce. Pour nous, nous ne le croyons pas, car, jusqu'à pré-

sent, on n'a aucune preuve que l'homme ait mangé l'*Escargot*, dès l'époque de la pierre polie ! Je crois que le modèle a pu être aussi bien un *Gastéropode* marin, comestible, *de la Méditerranée* ; et, par exemple un *bigorneau* !

Nous savons, en effet, par les découvertes faites dans les Kjökkenmöddings des bords de l'Atlantique et les dolmens bretons et vendéens, que déjà l'homme néolithique savait manger la *Littorina littoralis*, qu'on extrait pourtant plus difficilement de sa coquille — mais dans les mêmes conditions — que l'*Helix aspersa*, connue surtout des Romains au point de vue alimentaire. — Or, si la découverte de la *vis* est dite récente et *grecque*, les *engrénages* étant anciens et *égyptiens*, il se pourrait très bien que la vis ait été imaginée, *bien avant les Grecs* (et Archimède, dont *la vis* ne date que du IIIe siècle av. J.-C.), par les très anciens habitants de la vallée du Nil !

MARCEL BAUDOUIN.

—

Le centre horaire de Paris (LXI ; LXII, 69, 294, 406). — M. Vico Beltrami pense qu'il est impossible de construire une horloge marquant l'heure vraie.

Cela a été fait cependant, mais c'était jouer la difficulté. M. Privat-Deschanel, alors professeur de Physique au Lycée Louis-le-Grand m'a dit vers 1854, que l'un des frères Lepaute avait construit jadis une horlorge à heure vraie pour la Bourse des agents de change. Le principe du mécanisme était l'emploi d'une roue de forme à peu près elliptique, calée en excentrique et dont les rayons étaient calculés de manière à suivre les variations de l'équation du temps pendant une année. Cette roue ne faisait que deux tours par an puisque le soleil vrai passe deux fois par an, de l'avance au retard sur le temps moyen, en avril et en septembre, époques où l'équation du temps devient nulle pendant un instant. L'horloge était montée en mouvement uniforme, mais la roue excentrique donnait aux aiguilles, par un mécanisme spécial, l'avance ou le retard nécessaire. Il fallait une fois par an, changer la roue excentrique ou tout au moins son calage, mais une intervention annuelle de l'horloger n'a rien d'anormal.

On ne saurait entrer ici dans plus de détails, mais ceux qui précèdent suffisent pour montrer à la fois la possibilité du problème et son extrême difficulté.

C'était un tour de force d'horlogerie, très dispendieux et qu'on n'aurait pas pu appliquer aux horloges d'appartement dont ce mécanisme aurait augmenté outre mesure les dimensions et le prix.

Le mécanisme de Lepaute devint inutile lorsqu'en 1816, on adopta pour les usages de la vie civile, le temps moyen, c'est-à-dire, celui que marquerait au cadran solaire, un soleil fictif faisant le tour apparent de la terre en un an comme le soleil vrai, mais marchant d'un mouvement uniforme et circulaire.

Telle est cependant la force de la tradition et de l'habitude, qu'on voyait encore, il y a quelques années, plus de cinquante ans après l'adoption du temps moyen, de braves gens régler leur montre sur le fameux canon du Palais-Royal dont une lentille convexe allumait la poudre à midi *vrai*, du moins les jours où le soleil brillait. Pour bien faire, l'Administration aurait dû afficher chaque jour, sur un poteau placé près du canon, l'écart calculé, écart qui peut atteindre un quart d'heure, soit en avance vers le mois d'octobre soit en retard vers février, sur le temps moyen.

Le mécanisme de Lepaute, s'il existe encore, se trouve peut-être dans un musée d'horlogerie ou dans une collection particulière.

PHILIPPE LEROY.

—

Société de carabotes (LXII, 561). — Selon toute vraisemblance, il y a erreur : il faut lire *carabots* et non *carabotes*. On désigne sous ce nom ceux qui, en Basse-Normandie, faisaient opposition à la Montagne, aux jours de la Terreur.

P. DARBLY.

—

Les morts vivants (LXII, 394, 490, 545, 604). — Certain général célèbre — il est décédé — allant prendre possession de son commandement à Orléans, reçut la visite de l'évêque, qui lui dit : « L'arrivée de madame de... (la générale) est-elle prochaine ? — Elle est morte, Monseigneur. »

La dame, qui n'était que séparée, apprit

le propos et envoya, à quelques intimes, un carton où il y aurait eu une phrase dans ce genre : « Mme de..., décédée de par la volonté de son mari, le général de .., a l'honneur de vous informer qu'elle est ressuscitée de par sa propre volonté à elle. » L'anecdote (est-elle bien exacte ? est relativement trop récente pour que je mette des initiales. OROEL.

Testaments devant curés (LVII ; LVIII ; LIX ; LX ; LX ; LXI ; LXII, 605). — Voici deux exemples pour le Lyonnais :

Le 22 nov. 1726, Etienne Brietton curé de Sourcieu, reçoit le testament de Françoise Colomb, femme de Jean Bibost, « à défaut de notaire qu'on n'a pu trouver. » Le lendemain il remit ledit testament à Antoine, notaire royal, « pour en délivrer expédition à qui il appartiendra ».

le 16 mai 1733 Pernette Plat, femme d'Ennemond Bergeron fait appeler Jean Bessey prêtre, curé de Chevinay et de Saint-Pierre la Palud, « pour lui administrer les sacrements » et l' « a prié de prendre par écrit son testament noncupatif et ordonnance de dernière volonté, qu'elle m'a elle-même dicté de sa propre bouche. » Ledit testament fut remis au notaire le surlendemain 18 mai.

D. A.

Envoûtement (LXII, 168, 587). — Voici deux cas d'envoûtement, tels qu'ils se pratiquent à Naples.

Veut-on faire mourir un amant infidèle ? Il faut remplir d'herbes vénéneuses un petit pot de terre, et le mettre à bouillir à l'heure de minuit, devant la porte de cet amant.

Veut-on faire mourir une femme, une rivale ? Il faut enfoncer dans un citron frais autant d'épingles qu'il est nécessaire pour former un petit dessin de cette femme, y attacher le morceau d'un vêtement lui appartenant, et enfin jeter le citron ainsi préparé dans le puits de la rivale abhorée.

Les pratiques de sorcellerie (*fattura*) sont très suivies à Naples, où les sorcières (*fattuchiare*) se comptent par centaines.

NAUTICUS.

Peau humaine tannée (T. G. 687 ; XXXVI ; XLII ; XLIII ; LXII, 96, 156, 269, 318, 378, 491, 602). — Nous nous souvenons d'avoir vu chez le Docteur Ludovic Bouland, ancien président, fondateur de la *Société des Collectionneurs d'Ex-libris et de reliures artistiques*, un traité sur les maladies des femmes qu'il avait fait relier avec la peau d'une femme morte à l'hôpital de Metz (ou de Nancy) qu'il avait pris et fait tanner pendant qu'il était étudiant en médecine. PAUL COMBES.

* *

Il y a cinquante et quelques années, dans les collections du cabinet d'histoire naturelle du Lycée de Versailles, on nous montrait une peau humaine tannée. Elle y est probablement encore.

Je me souviens que cette dépouille me paraissait fort petite. La chevelure noire et frisée était adhérente. PIETRO.

Trouvailles et Curiosités.

Homonymie. Lettre à Henri Becque. — Un des heros des Polichinelles se nommait Cerfbeer. Un bibliographe balzacien qui portait ce nom, avait demandé à Becque de lui éviter le chagrin d'être le parrain de son personnage. Voici la lettre que Becque reçut à ce sujet :

Paris, 91, rue Lafayette, 23 janvier 1885.

Monsieur et cher confrère,

Je lis avec un vif intérêt dans le *Figaro* la charmante scène, si intense de vérité et si forte d'allure, qu'il donne de vos *Polichinelles*. Par mégarde évidemment, vous y traitez assez mal un Cerfbeer imaginé. Comme je porte ce nom, d'ailleurs, peu commun, je suis persuadé qu'à la Renaissance et sur la brochure vous modifierez ce léger et insignifiant détail. Un modeste écrivain, uniquement épris d'art et de lettres, qui a récemment composé le *Répertoire de la comédie humaine* de votre digne maître H. de Balzac et qui signait dernièrement du pseudonyme balzacien de Fulgence Ridal *les Miettes de l'Actualité* chez M. Francis Magnard, vous en remercie d'avance beaucoup, et vous adresse mille vœux et autant d'empressés compliments.

ANATOLE CERFBERR.

(Fulgence Ridal du *Voltaire*).

Vous me contenteriez d'autant plus que la typographie estropie fréquemment ce maudit Cerfberr, et lui inflige deux e, quand il comporte un redoublement de la lettre r.

M. Henri Becque acquiesça à ce désir, et Cerfbeer devint Cerfberr. B.

Agar en 1871. Vers de M. Paul Bourget. — En 1871, Mlle Agar, sur l'invitation de Thierry, disait des vers dans un concert donné aux Tuileries au bénéfice des veuves et des orphelins de la Commune. Est-ce à cette occasion qu'elle écrivit une lettre dont nous n'avons pas le texte — qui lui mérita l'admiration de M. Paul Bourget ?

Cette admiration, qui est d'un jeune homme enthousiaste, au cœur généreux, déjà saisi par l'angoisse des dilemmes que pose le devoir, se traduit dans la lettre qu'on va lire. Elle nous fut communiquée jadis par Mme Pauline Savay : elle avait dû être publiée à l'occasion de la mort de la pauvre et grande Agar, qui survint à Alger le 14 août 1891 : elle ne le fut point.

Est-elle restée inédite ? — nous le croyons. Nous la donnons aujourd'hui, certain que son auteur nous le pardonnera. Ecrite en pleine lutte, par un témoin déchiré ; elle dit la détresse d'une âme ardente qui a la soif d'être juste.

Paris 27 mai 1871.

Madame,

Je sais qu'en vous adressant des vers, à vous célèbre et belle, un jeune homme inconnu s'expose à paraître au moins impertinent. J'ai pourtant une excuse et dans les circonstances qui m'ont inspiré cette poésie et dans le sentiment qui me fait vous l'envoyer. J'ai lu avec une émotion profonde votre lettre si ferme et si digne du 17 mai, elle répondait si bien à un cri de mon cœur épouvanté que mes vers n'ont été pour ainsi dire qu'un cri.

Acceptez-les donc, Madame, comme une expression incomplète, mais sincère, des sentiments de la jeunesse qui pense et rêve encore. Je m'estimerai trop heureux de vous avoir fait comprendre qu'au dessus des canons et des fusils, votre voix est venue à nous, et que votre grande idée de fraternité fidèle ne restera point sans échos. Mes vers d'ailleurs vous diront mieux que cette prose boiteuse comment le hasard a, pour moi du moins, commenté d'un spectacle vivant et terrible votre vivante et douce leçon.

Des femmes, des enfants, les suivaient en silence,
Et tous, sans se douter, que vaincus ou vainqueurs
Leur dévouement trompé déshonorait la France,
Partaient fiers et joyeux dans la paix de leurs cœurs.

O patrie ! O vertu ! La conscience humaine
A donc son jour fatal où l'éternel devoir
Couvre de nuit l'éclat de sa lueur sereine ?
— Quel œil se vantera de comprendre et de voir ?

Ah ! qu'on soit dur au mal, et d'airain pour le crime,
Qu'on traque le forçat, comme un loup, sans merci !
Dent pour dent, œil pour œil, Soit ! — Mais l'homme sublime
Celui qui veut, combat, s'abuse et meurt ainsi,

Qu'il soit damné des lois ? Je refuse d'y croire !
La mort de ces bandits qui souffrent en héros
Devoir impérieux qu'acclamera l'histoire !
Dieu ! Quel devoir ! Sauver sa patrie en bourreaux !

Mais dans ces jours de deuil que penser et que faire !
Quand un fusil chargé s'allonge à tous les toits,
Attendre bras croisés, en paix ? Le cœur se serre.
Combattre ? Dans quels rangs ? contre qui ? Pour quels droits?

Alors devant ce ciel qui sourit sans entendre,
Implacable et serein,à nos cœurs ulcérés,
J'ai détourné de l'air trop limpide et trop tendre
Sur mon journal froissé, mes yeux désespérés,

Et là j'ai lu gravé, par la main d'une femme,
Mon devoir de poète en droits fermes et doux.
Ce Juste, cet Humain que je cherchais, Madame,
Votre cœur deux fois saint vous l'enseignait pour nous

Vous dites : « Aux Proscrits comme aux mourants fidèles,
« Nous tous que Dieu fit bons, nous tous que Dieu fit grands,
« Nous prierons, le cœur plein de pitiés éternelles,
« Et l'âme des martyrs planera sur nos rangs.

« Pour nous, les pleurs sacrés d'une douleur honnête
« Lavent les plus souillés, — pardon mystérieux,
« Et nous leur donnerons, toi tes vers, ô poète,
« Moi ma voix — et la paix et le bonheur tous deux.

« Nous montrerons, vivant dans nos œuvres divines,
« Ces deux anges choisis de jeunesse et d'amour
« L'indulgence à genoux qui bénit les ruines
« Le souvenir qui fait immortel un seul jour ! »

Merci, femme au cœur pur, oui, votre œuvre est divine
Vous qui savez, du moins, vivre vraiment votre art.
Douce comme Gretchen, forte comme Pauline
Si grande sans emphase et si belle sans fard.

Pardonnez-moi, Madame, de n'avoir pu rendre ces vers aussi absolument dignes de vous que je l'aurais rêvé. Croyez bien encore une fois que je ne me serais pas permis de vous importuner, sans le désir de vous témoigner l'admiration de votre conduite. Je n'ose vous demander de me répondre, je sais trop combien les événements doivent absorber votre pitié. Heureux si j'ai pu vous consoler une minute.

Agréez, Madame, l'assurance de mon admiration la plus respectueuse pour une artiste qui sait si bien rendre Sylvia et qui sait si bien agir comme les héroïnes les plus aimées. PAUL BOURGET.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mond Ront-

LXIIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Novembre 1910.

46e Année — 31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

No 1273 — 31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Les fossés du Louvre. — Il est question de creuser des fossés autour du Louvre, sous le prétexte que le projet primitif en comportait. L'abandon des fossés a-t-il été prémédité, voulu, par les successeurs de Le Vau et de Le Mercier ? Y a-t-il, à ce sujet, des témoignages contemporains ? M..

—

La fourchette sous Louis XIV. — Une conférence tapageuse, faite à l'Odéon par un jeune auteur de plus de présomption que de talent, a ramené l'attention sur certains détails domestiques du « grand siècle ».

Louis XIV était-il le seul à se servir d'une fourchette ? Elucidons ce point, puisqu'aussi bien après le problème de la fourchette de Théodora, il y a celui de la fourchette de Louis XIV. V.

Serpents venimeux jetés par les Anglais dans l'île de la Martinique. — Je trouve dans la *Revue Napoléonienne* du 3 mars 1909, p. 67 : *Souvenirs d'un douanier du 1er Empire.* (Boucher de Perthes) une note donnant comme fondé le bruit qui courait en septembre 1811 dans l'armée française que les Anglais avaient jeté des serpents venimeux dans l'île de la Martinique.

Si ce bruit était fondé, il s'agissait sans doute de la redoutable vipère jaune, le trigonocéphale, (Bothrops Lanceolatus) qui y aurait été introduite. Car c'est, paraît-il, le seul serpent venimeux de la Martinique, et de plus il ne se trouve au dire des naturalistes dans aucune des îles voisines. Cette introduction y aurait été faite alors dans le temps ayant précédé le départ des Anglais de l'île qui, comme on le sait, a été prise et reprise par eux, en 1762, 1794, et enfin en 1809.

D'autres documents sérieux confirment-ils ce fait assez curieux et rare en matière de défense nationale, et subsidiairement un confrère erpetologiste pourrait-il trouver dans l'histoire de ce reptile et dans celle de l'île, l'origine de son habitat à la Martinique ou, tout au moins, la preuve qu'il n'y existait pas avant la première occupation des Anglais en 1762 ?

D. R.

—

Gardes nationales ; ses effectifs en 1814. — En 1814, tout le monde faisait partie de la garde nationale de 20 à 60

ans, au moins dans certains départements. Peut-on dire quel était, à cette époque, le total des effectifs en France ?

ALB. M.

—

La colonne infâme de Milan. — Un voyageur des dernières années du XVIIe siècle s'exprime ainsi au sujet de cette colonne :

Je fûs surpris de voir dans une des ruës de Milan, l'Inscription suivante faite à l'occasion d'un Barbier, qui avait conspiré avec le Magistrat de la Santé et plusieurs autres d'empoisonner ses Concitoïens. Il y a une (*sic*) espace vuide à l'endroit où était sa maison, et dans le milieu un pilier élevé avec le tître de *Colonna Infame*, sur lequel est cette Inscription.

Hîc, ubi hœc Area patens est,
Surgebat olim Tonstrina,
Jo' Jacobi Moræ :
Qui factâ cum Gulielmo Platea pub.
Sanit. Commissario
Et cum aliis conspiratione,
Dum pestis atrox Sæviret,
Lethiferis unguentis hûc et illûc aspersis,
Plures ad diram mortem compulit.
Hos igitur ambos, hostes patriæ judicatos
Excelso in Plaustro,
andenti prius vellicatos forcipe,
Et dexterâ mulctatos manu,
Rotâ infringi
Rotœque intextos post horas sex jugulari,
Comburi deinde ;
Ac nè quid tam scelestorum hominum reli-
[qui sit,
Publicatis bonis,
Cineres in flumen projici
Senatus jussit.
Cujus rei memoria æterna ut sit ;
Hanc domum sceleris officinam
Solo œquari,
Ac numquam in posterum refici,
Et erigi columnam
Quæ vocatur Infamis,
Idem ordo mandavit.
Procul hinc, procul ergo
Boni Cives,
Ne vos Infelix, Infame solum
Commaculet !
M. DC. XXX. Kal Augusti.
Præside Pub. Sanitatis M. Antonio
Montio Senatore R. Justitiæ Cap.
Jo. Baptista Vicecorni.

La date (1630) inscrite sur la colonne en question semble indiquer que le fait horrible dont elle consacrait la mémoire, pourrait se rapporter à l'épidémie de peste qui, en 1629, affligea l'Italie du Nord. Chacun sait que Manzoni s'est longuement étendu dans *Les Fiancés* sur les circonstances relatives aux ravages produits à Milan par le cruel fléau. Toutefois, si mes souvenirs me servent bien, le romancier italien ne fait mention ni de la colonne infâme ni des deux principaux criminels dont les noms y sont inscrits.

Où trouver des indications précises sur les faits qui ont motivé la construction de cette colonne ? A quelle époque a-t-elle été supprimée ? Quel est le nom actuel de la rue où elle s'élevait ?

NAUTICUS.

—

La femme morganatique de Victor Emmanuel. — On a imprimé que Victor Emmanuel avait été marié morganatiquement à la fille du tambour-major.

Peut-on donner quelques détails sur ce mariage, en est-il issu des enfants ?

J.

—

Les épaules de cire de l'Impératrice Augusta. — « On sait, écrit M. de Montesquiou, que, dans un âge avancé, cette souveraine (l'impératrice Augusta, d'Allemagne), digne émule d'Elisabeth, revêtait des épaules de cire.

« Elle en possédait autant de paires que le duc de Brunswick arborait de perruques, et les choisissait d'avance parées de tous leurs bijoux, pour les assortir aux toilettes.

« Admirable matière que cette vieille Impératrice et Reine, merveilleuse et bas-bleu, écoutant sous ses épaules de cire, tout incrustées de joyaux, la leçon de son lecteur français, qui ne fut autre que Jules Laforgue !... »

Est-ce fantaisie ou histoire ?

P. C.

—

Uthonis villa. — La *Gallia Christiana* mentionne un abbé de Marchtall, O. de Prémontré, dans le diocèse de Constance, du nom de Jean Gudin 1538-1550, « ex uthonis villa natus. » Quelle est actuellement cette localité ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Les « Barabans » de l'abbaye de Cluny. — Dans un article de M. E. Babelon, de l'Institut, sur le millénaire de Cluny, *Revue Hebdomadaire* du 1er octobre 1910, je lis, p. 21, que les deux grosses

tours carrées du XIIIe siècle, dont était flanqué le portail occidental, s'appelaient les « Barabans ». Ce mot m'étant nouveau, je demande quelles en sont l'étymologie et la signification. De plus, comme « Baraban » ou plutôt « Barabant », est un nom de famille qui se rencontre, sinon fréquemment, du moins sans rareté, dans le pays bourguignon, il y a là sans doute une origine commune, et la réponse portera coup deux fois. H. C. M.

—

La Correspondance diplomatique de Chateaubriand. — « Ma correspondance diplomatique au ministère, a écrit quelque part Chateaubriand, est presque toute de ma main ». Cette correspondance a-t-elle été publiée ? A-t-il paru dans quelque livre ou revue une étude spéciale sur Chateaubriand diplomate ? NESCIO.

—

Famille Des Cars. — Pourrait-on m'indiquer les noms, prénoms et titres des différents membres de cette famille (hommes et femmes) au commencement du 1er Empire ?

ERNEST D'HAUTERIVE.

—

Fromaget. — Existe-t-il une généalogie de la famille Fromaget ou tout au moins quelque *intermédiairiste* pourrait-il fournir des renseignements sur cette famille ? E. DES R.

—

Portrait de Jean de Gerson. — On trouve dans l'*Hitoire du Concile de Constance de Jacques Lenfant* (à Amsterdam, chez Pierre Humbert : M.DCC.XIV) un portrait de Jean de Gerson, accompagné de divers attributs. Quelque intermédiairiste obligeant pourrait-il me dire quel est l'objet représenté à gauche du personnage, au dessus des armoiries du chancelier, entre le portrait lui-même et un in-folio ? FRAVAL.

—

Famille de Gombault. Y avait-il un lien de parenté entre le chevalier François de Gombault et le baron de Gombault-Rasac, tous deux vivant en 1814 et s'occupant activement, à cette époque, de la cause royale ? Lequel ?

ALB. M.

Le portrait de Mlle de Lamoignon, au château de Bâville. — Dans une visite faite le 30 octobre dernier par la Société archéologique de Rambouillet à ce magnifique domaine, grâce à l'obligeance de son propriétaire, M. le comte de Saultry, les excursionnistes ont admiré un magnifique portrait de Mlle de Lamoignon, dont je n'ai pu lire la signature. Je serais très désireux d'en connaître l'auteur et de savoir quelle est celle des quatre filles du président dont il reproduit les traits : Marie-Madeleine, qui épousa en 1693 le marquis de Poissy ; la deuxième : Françoise-Elisabeth devenue en 1705 Mme de Nicolaï ; la troisième : Jeanne Christine, qui épousa, en 1707, le marquis de Maniban, et la quatrième, Suzanne Léonine qui devint religieuse de la Visitation vers 1705 et mourut à l'âge de 97 ans. GOMBOUST.

—

Lebault peintre. — Un correspondant de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner quelques renseignements sur le peintre Lebault qui vivait dans la première partie du XVIIIe siècle ? Il fit un séjour à Dijon d'où il partit en 1746, sans payer ses impôts qui s'élevaient à 3 livres. Il laissa dans les églises et couvents de Dijon plusieurs tableaux qu'on peut voir actuellement au musée de cette ville. Ils sont d'un bon dessin et d'un coloris frais et décoratif. E. F.

—

Lauvin de Montplaisir. — Lauvin de Montplaisir, avocat au Parlement de Paris, janséniste, fut décapité en 1793 ou 1794

Connaît-on son lieu de naissance, quelques notes de biographie ?

CHAMBON.

—

Comtesse du Quengo. — Je possède plusieurs lettres de la duchesse de Berry, adressées à Mme la comtesse *du Quengo*. — Ce nom n'est-il pas un pseudonyme de convention et ne doit-il pas désigner la comtesse *du Quesnay*, qui a vécu dans l'intimité de la Princesse, après sa captivité à Blaye ?

VICTOR DESÉGLISE.

—

Livres annotés par Racine. — La Bibliothèque du Collège Royal de Toulouse possédait, au dire du *Bulletin des*

Arts, paraissant entre 1830 et 1840, un certain nombre de livres provenant de Racine et qui sont annotés ou signés de sa main, entre autres un Eschyle (Londres 1663, in-folio), avec sa signature et des notes marginales ; un Sophocle, un Euripide, etc.

Ces livres avaient été acquis, après la mort de Louis Racine fils, par Lefranc de Pompignan, dont la ville de Toulouse acheta la bibliothèque. « J'ai vu aussi chez un amateur de Toulouse, ajoute le correspondant du journal précité, quelques petits volumes qui portaient la signature de Racine ; ils avaient été reliés de nouveau par Badiéjoux, le Thouvenin toulousain. »

Les Raciniens connaissent-ils ces détails?

L. D.

—

Famille de Saulière de Nanteuil. — Un aimable intermédiairiste pourrait-il me donner quelques renseignements sur les de Saulière, seigneurs de Nanteuil en Périgord. Je possède, de cette famille, un rudiment de généalogie que je voudrais compléter. Elle est mentionnée dans l'*Armorial de la noblesse du Périgord* par Froidefond ? D'après cet auteur, elle figure dans les procès-verbaux faits par devant Montozon, commissaire subdélégué, par Pellot, intendant de Guyenne, portant vérification des titres de noblesse devant lui produits en 1667 : elle figure aussi dans les jugements des intendants de Bordeaux portant maintenue de noblesse (1697 à 1718). Ces procès-verbaux et jugements existent-ils encore *in-extenso* quelque part et peut-on en avoir communication ? Les de Saulière de Nanteuil se sont éteints dans la seconde moitié du XIXe siècle.

M. DE F.

—

Germain Sorin, pilote. — Le pilote Germain Sorin est l'auteur d'une sorte de portulan manuscrit que possède la Bibliothèque Nationale. Pourrait-on me donner quelques renseignements biographiques sur ce personnage ?

Dr MAXIME.

—

Armoiries de Bernard Carit, évêque d'Evreux. — Je lis dans le compte rendu analytique d'une séance du 6 juillet dernier de la *Société des Antiquaires de France* :

... M. Prinet décrit le sceau de Bernard Carit, évêque d'Evreux ; il montre que des archéologues normands ont eu tort d'attribuer à ce prélat l'un des vitraux de la cathédrale d'Evreux où, en réalité, se trouvent des armoiries tout autres que les siennes.

Un des aimables correspondants de l'*Intermédiaire* voudrait-il compléter pour moi cette note trop concise, me donner, par exemple, la description du sceau épiscopal et des armoiries dont a parlé le savant paléographe versaillais ?

QUÆSITOR.

—

Un tableau de Vibert lacéré. — Au salon de peinture de 1892 — cela remonte déjà un peu loin ! — on découvrit un jour que le tableau du peintre J. G. Vibert, Le *Médecin malade* avait été nuitamment lacéré.

Se rappelle-t-on les causes de cette lacération... prélude de tant d'autres plus modernes ?

A. D'E.

—

Contes de fées. — Quel est l'auteur des contes suivants : 1° *L'adroite Princesse*; 2° *Gracieuse et Percinet*, lesquels sont réimprimés de nos jours à la suite des contes de Perrault?

Dr MAXIME.

—

Baptiste. — A quelle époque a-t-on commencé à donner à des enfants ce demi prénom au lieu de Jean-Baptiste ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Le Moabit. — Quels sont le sens et l'origine de ce mot qui a donné son nom à un quartier de Berlin dont on a parlé ces temps derniers ? A-t-il un lien de parenté... étymologique avec la *Moabite*, drame en cinq actes de Paul Déroulède ?

A. D'E.

—

Va. — En Ille-et-Vilaine, on emploie fréquemment dans la conversation l'impératif du verbe aller « va », dans le sens de « plutôt » ; ex : « Mange va » c'est-à-dire « tu ferais mieux de manger » (on dit même « mangeons va ; mangez va »). Comment peut-on expliquer cette expression ?

FRAVAL.

—

Monocle. — A quelle époque remonte l'usage de ce lorgnon à un seul verre, que beaucoup d'hommes élégants adoptent encore, malgré la grimace qui résulte le plus souvent de son emploi, mais dont la mode paraît être aujourd'hui moins répan-

due qu'autrefois chez les mondains de tous les pays ? NAUTICUS.

—

Intrigans en chaussettes. — Au XVIIIe siècle, on désignait sous le nom de chaussettes, des bas légers qui se mettaient à même la peau, par dessous les vrais bas. Le *Dictionnaire de l'Académie* en 1778 et celui de Laveaux en 1820, ne donnaient pas d'autre sens à ce mot.

Mais que signifiait alors cette expression *intrigans en chaussettes*, que je retrouve dans l'un des volumes si intéressants et si documentés de *La vie privée d'autrefois*, consacré par Alfred Franklin, à *La vie de Paris sous Louis XVI ?*

Quelque érudit intermédiairiste pourra sans doute répondre à cette question que M. Alfred Franklin lui-même pose dans son ouvrage. PAUL de MONTZAIGLE.

—

Mouchoirs géographiques. — Je lis dans le *Journal de Paris* du 3 novembre 1816 :

On a trouvé le secret d'imaginer des cartes géographiques sur la batiste, qui se plient et se lavent comme des mouchoirs de poche. Des cartes de France, d'Allemagne et d'Europe ont été imprimées de cette manière.

Ce prétendu secret n'était-il pas déjà connu depuis longtemps ? Il me semble avoir lu quelque part qu'à la fin du XVIIIe siècle il se débitait de ses sortes de mouchoirs à la foire de Leipsig.

ALPHA.

—

Débuts et sifflets. — Le premier drame d'Alfred de Vigny *la Maréchale d'Ancre*, fut sifflé à l'Odéon.

La première comédie de Musset, *la Nuit Vénitienne*, fut sifflée à l'Odéon.

Le premier drame de Hugo, *Amy Robsart*, fut sifflé à l'Odéon.

La première comédie de Sardou, *la Taverne des Etudiants*, fut sifflée à l'Odéon.

La première comédie d'About, *Guillery*, fut sifflée à l'Odéon.

Oh ! cet Odéon !

Le premier drame de George Sand, *Cosima*, fut sifflé aux Français.

Le premier drame d'Henri de Latouche, *la Reine d'Espagne*, fut sifflée aux Français.

La première comédie de Goncourt, *Henriette Maréchal*, fut sifflée aux Français,

Le premier drame de Balzac, *Vautrin* et le premier drame de Vacquerie, *Tragaldabas*, furent sifflés à la Porte-Saint-Martin.

Tout cela fait un joli commencement d'une liste que nous appellerons, si vous voulez, Débuts orageux.

Qui voudra la continuer ?

JACQUES RENAUD.

—

Cicéron. — *Etude bibliographique sur Cicéron* par P. D.. Paris, Claye 1862, 1 vol. in-12 de 60 pages

Quel est l'auteur de cette bibliographie ?

D'après une note manuscrite, cette petite plaquette n'aurait été tirée qu'à 25 exemplaires. ARM D.

—

L'Académie Goncourt. — J'entends dire de différents côtés que l'élection de Mme Judith Gautier à l'Académie Goncourt est contraire aux statuts de cette honorable compagnie.

Edmond de Goncourt n'avait-il pas expressément spécifié que, seuls, pourraient faire partie de son académie les écrivains n'ayant obtenu aucune récompense de l'autre académie, l'Académie française ? Or, un prix académique, le prix Née, a été décerné en 1898 à Mme Judith Gautier.

N'est-ce pas précisément ce même motif, — une récompense académique, — qui a empêché M. Gustave Toudouze d'être élu, ou même de se présenter à l'Académie Goncourt, il y a quelques années ? G. GALLOIS.

—

Un album parlementaire de l'Assemblée Nationale. — A l'Assemblée Nationale, M. Jules Buisson, légitimiste, croquait avec esprit ses collègues sur un album dont il fit présent à M. Thiers.

Qu'est devenu cet album ? J...

—

Lamartine Son mariage. — Je désirerais connaître la date exacte du mariage d'Alphonse de Lamartine. Les biographies ne sont pas d'accord sur ce point.

Pourrait-on donner ici le texte de l'acte de mariage ? G. LANTZ.

Réponses

—

Le « Masque de fer » et « le Mémoire de Saint-Mars » (LXII, 609). — Je doute fort, si « le Mémoire de Saint-Mars » est aux Archives des Affaires étrangères, que M. Victor Deséglise puisse jamais en prendre connaissance. Il est de règle, dans cette administration, de rester le plus possible fermée à toute demande de communication et même de ne pas honorer le solliciteur d'une réponse.

On s'étonne à juste raison qu'à une époque comme la nôtre et sous le principat d'un ministre qui est sorti du journalisme, les travailleurs en soient encore à dépendre du bon plaisir de son administration.

Admettons qu'à la rigueur, pour des raisons de haute convenance, on ne puisse communiquer des documents contemporains ou datant même d'une cinquantaine d'années. Mais pourquoi refuser systématiquement ceux du XVIIIe et du XVIIe siècle ? D'ailleurs, est-ce que les dépôts de la Guerre, des Affaires étrangères, etc..., ne devraient pas être ouverts comme les bibliothèques publiques et les Archives nationales ? Et pourquoi telle catégorie d'historiens serait-elle admise plutôt que telle autre à des recherches qui devraient être un *droit* et non une *faveur* ? Se retrancher derrière des règlements archaïques, pour entraver la liberté du travail intellectuel, c'est faire acte de briseur d'histoire. D'E.

—

La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie (LXII, 331. 395, 452, 509, 594, 619). — Dans l'*Intermédiaire* du 10 mai dernier (col 678) notre confrère M. P. plaisante agréablement M. Louis Dasté parce que ce dernier accusait la Révolution d'avoir monté l'affaire du Collier.

« La Révolution, quatre ans avant la prise de la Bastille. » Déjà ! s'écrie M. M. P.

Il est pourtant facile de comprendre ce qu'a voulu dire M. Louis Dasté et comme quoi la Révolution existait déjà dans les esprits avant d'exister dans les faits plusieurs années avant 1789. Et, comme cette question se rattache à celle qui a été plus récemment posée sur la responsabilité de la Franc-Maçonnerie dans la condamnation de Louis XVI, j'engagerai mes confrères à consulter à ce propos, entre autres ouvrages, celui du regretté marquis Costa de Beauregard : *Le Roman d'un royaliste* (que je n'ai pas sous la main en ce moment) où l'auteur raconte que son parent, le comte de Virieu, partisan des idées nouvelles, s'était affilié à la franc-maçonnerie et s'en retira brusquement, dès 1785, en s'apercevant avec horreur que la secte poursuivait alors trois buts : la ruine de la religion ; le déshonneur de la Reine ; la mort du Roi. J. W.

* * *

La lettre de Mgr Besson, évêque de Nimes, à M. Robinet de Cléry, me rappelle qu'une dame de Nimes déclara un jour devant moi :

« Que Mgr Besson avait commis une grande faute, celle d'avoir lancé pour un 21 janvier, les invitations d'un grand dîner à l'évêché.

« L'aristocratie légitimiste nîmoise, se fit excuser et ne pardonna pas. Mgr Besson conçut un tel chagrin d'avoir oublié cette grande date, que les dernières années de sa vie furent empoisonnées par le souvenir de cet impair. »

Ainsi parla la dame. Disait-elle vrai ?

La mémoire de Mgr Besson, est très populaire et trop vénérée à Nimes, pour qu'à défaut de tout autre, quelques familiers du palais épiscopal ne puissent encore se rappeler du fait et des circonstances qui entourèrent l'oubli de celui qui avait écrit : « ils pensaient sur l'attentat du 21 janvier comme doit le faire tout honnête homme. » ALBERT HUGUES.

—

Héron, agent des Comités révolutionnaires (LXII, 610). — Voir l'étude que leur consacre Lenôtre dans le premier volume de *Vieux papiers et vieilles maisons*, p. 63 et suiv.

Il est mort à Versailles, rue des Réservoirs, le 16 février 1796.

P. CORDIER.

* * *

Notre confrère, M. Jacques Rigaud, pour se documenter sur l'immonde Héron, n'a qu'à lire l'intéressante notice que lui consacre Lenôtre dans *Vieilles maisons, vieux papiers* 1re série pp. 63 à 74. Il y verr

notamment que ce pourvoyeur de la guillotine mourut en son domicile à Versailles, 1, rue des Réservoirs, le 27 pluviose an IV, (16 février 1796). BRONDINEUF.

*
* *

Héron opéra longtemps en Touraine. Il y laissa les plus déplorables souvenirs. Je crois que M. Jacques Rigaud, en tournant ses investigations de ce côté, y trouvera une curieuse documentation. d'E.

—

Nelson, l'amiral en perce (LXII, 610). — Ce fait a été raconté par la *Duchesse de Berry*. — Voir le « Journal » du Docteur P. Ménière sur la captivité de la Duchesse à Blaye en 1833 — tome II, page 280, publié chez Calmann Lévy, Paris, 1882. DESÉGLISE.

—

Bernadotte était-il juif ? (LXII, 385, 519, 563, 625.) — A signaler à titre de simple curiosité que l'*Annuaire militaire*, dans la liste des ministres de la guerre désigne ainsi Bernadotte, remplaçant par intérim le général Milet de Mureau.

2 juillet 1799

De Bernadotte (Jean, général de division).

Je ne crois pas qu'il yait un lapsus dans l'*Annuaire*, car l'*Annuaire de l'Armée française* se poursuit depuis si longtemps ! C'est donc Bernadotte lui-même qui aurait pris la particule après le 30 prairial.

Si Bernadotte se désignait ainsi comme ci-devant, malgré le civisme qu'il affichait, il n'était point juif.

*
* *

A ce propos, je me rappelle que Drumont, dans la *France Juive*, prétend que Masséna n'aimait tant les millions que parce qu'il était juif et que son nom était l'anagramme de Manassé. Il ne donne d'ailleurs aucune preuve.

Sait-on là dessus quelque chose de certain ? G. R.

—

Un emprunt pour Don Carlos (LXII, 554). — Le banquier Arnstein, avec lequel le duc de Blacas négociait en 1840 un emprunt pour Don Carlos, était l'associé de la Maison de banque Arnstein et Eskeles, de Vienne en Autriche.

Cette Maison, rivale de celle de Rothschild de Vienne, paraît avoir sombré lors de la crise de 1859, qui accompagnait la guerre d'Italie..

Elle n'existe plus.

FROMM, de l'*Univers*.

—

L'accent allemand de Napoléon III (LXII, 555). — On lit dans *Un Anglais à Paris* (Plon édit., 1894, 2 vol., ouvrage anonyme attribué à sir Richard Wallace (1) :

Le *I am pleased to see you Sir*, avec lequel il m'accueillit en me tendant la main, était l'anglais d'un Allemand instruit, se donnant beaucoup de peine pour arriver à une prononciation claire et à un accent correct, sans y réussir complètement ; lorsque je l'entendis parler français, je m'aperçus qu'il avait à lutter contre les mêmes difficultés. Cette lutte dura jusqu'à la fin de sa vie, bien que, à force de parler très lentement, il fût parvenu à les surmonter d'une façon merveilleuse. Mais venait-il à s'animer, qu'aussitôt les *f*, et les *t*, et les *p*, tentaient d'évincer les *v*, les *d*, et les *b*, de leur situation nouvellement acquise et remportaient souvent une victoire momentanée. On raconte à ce propos une assez curieuse anecdocte concernant la premiere entrevue de Napoléon et de Bismarck. Je n'en affirmerais certes pas l'authenticité, mais la répartie est assez vraisemblable dans sa brusque franchise. »

« — Monsieur de Bismarck, aurait dit Napoléon, je n'ai jamais entendu un Allemand parler le français comme vous. — Voulez-vous me permettre de vous retourner le compliment, Sire ? — Certainement. — Je n'ai jamais entendu un Français parler sa langue comme vous. »

Ici, en note : « Dans les documents relatifs à l'affaire de Strasbourg se trouve le rapport adressé à Louis-Philippe par un officier du 46e de ligne, nommé Pleigné. Empruntant à Balzac le procédé avec lequel le romancier reproduisait le jargon du baron de Nucingen, le rapporteur prête à Louis-Napoléon la phrase suivante : « Fous êtes técoré de Chuillet, fous tefez être un prafe, che fous técore ». — Signé : *L'Editeur*. »

P. c. c. FAGUS.

—

Officiers de marine sous la Révolution (LXII, 555). — *Santo Domingo* — Joseph-Amable, comte de Santo-Domingo, chevalier, capitaine de vaisseau du roi, chevalier de Saint-Louis, fils ma-

(1) Ce qui suit se passe vers 1850.

jeur de messire Louis de Santo Domingo, chevalier, seigneur de La Bouvrais, et de Marie Gervier, épousa par contrat passé Briand le jeune, notaire à Nantes, le 10 avril 1774 Marie-Anne-Désirée Laurencin fille de feu messire Germain Laurencin, écuyer, seigneur de la Bergerie Verte et de Geneviève-Jeanne Frebvrier (Marquis de Granges de Surgères : 2500 actes de l'état-civil, Nantes 1895).

M. H. pourra consulter avec fruit sans doute, aux Archives Nationales, les archives de la Marine qui y ont été déposées. Les dossiers individuels forment la série C7 (1-355). Baron A. H.

—

Les Porcherons (T. G., 719). — En France, depuis les temps les plus reculés, la viande de porc a fourni la base principale de l'alimentation générale. Dès 841, la *villa Porcherone*, que Tardif appelle *Porcherore*, située dans le comté de Paris, était donnée par Lothaire à l'abbaye de Saint-Maur des Fossés. Une autre villa, située en pleine forêt de Cruie (Marly), au milieu de chênes comme l'on en voit encore aujourd'hui, se nomme *villa porcorum*, d'où le nom de Villepreux, (lieu de l'accident récent,) en dépit des étymologies fantaisistes, suivant nous, de *villa pirorum*, et de *villa petrosa* que rien ne justifie. Il n'y a pas plus de poires, ni plus de pierres à Villepreux qu'ailleurs : il y avait des chênes.

En mars, 1246, on rencontrait sur le territoire, appelé dans la suite les *Porcherons*, — situé actuellement dans les environs de l'église de la Trinité, — qui devint le fief de Montmoyen, nom qui s'explique de lui-même, le marais de Godescal, cité dès 1238, le long du fossé du roi ; puis la ferme du marais, *manerium de marisco*, appartenant aux Mathurins. En 1246, maître Henri, chantre de l'église Notre-Dame de Paris, donnait aux Mathurins les biens qu'avait possédés son oncle, Pierre, en cet endroit. Ce *manerium* comprenait 15 arpents et était voisin de la grange de Jean de Beaumont (en Vexin), chevalier, grange située dans la couture de dame Alips de Saint-Bon. On y adjoignit 6 arpents de la censive des hoirs de Simon de Flandre : total 21 arpents. Tous ces terrains provenaient du don fait à sainte Opportune, et confirmé, en 1176, par Louis VII qui permettait aux chanoines de les aliéner.

En 1269, Pierre, dit Porcheron, demeurait au lieu dit Sainte-Croix, près de Saint-Denis. Un de ses parents, peut être son fils, devint un personnage fort important à Paris où il possédait, entr'autres, des moulins ; il se nommait André Porcheron et mourait, avant 1292, laissant une famille riche et nombreuse (1).

A cette date, Janequin Porcheron, demeurant rue Raoul Roissolle, aujourd'hui, rue du Jour, paie 24 livres de taille ; Nicolas ou Colin Porcheron, rue Saint-Denis, en paie autant Le commis de feu André Porcheron, nommé Alain, d'Epineuil, logé place de Grève, et probablement successeur de son patron, paie 7 livres.

Enfin, Bertaut Porcheron, tenant boutique près de la porte Saint-Denis, aujourd'hui impasse des peintres, près de la rue Turbigo, paie aussi 24 livres, mais il demeure aux *marès*, que Géraud écrit *aux mares*. Il est, pour nous, évident que ces marais sont ceux de Sainte-Opportune, au pied de Montmartre, qui se trouvèrent dans le fief de Montmoyen.

Nous croyons pouvoir affirmer que ces Porcherons devaient leur prospérité financière au commerce des porcs, parce que nous trouvons des porcheries dans les fameux marais jusqu'en 1598, où un nommé Dore possède encore là une porcherie. Il était défendu, depuis la mort du fils de Louis VI, tué par un porc qui l'avait fait tomber de cheval au Martroy, d'élever des porcs dans l'intérieur de la ville.

Au XIIIe siècle, une fille d'André Porcheron épousait un membre de la famille puissante des Bourdon et, en 1350, Jean Porcheron était le mari d'une riche héritière, Jeanne Cocatrix. Au XVIe siècle, il y a encore des Porcheron (1544). Telle est l'origine du nom de Porcheron.

Nous ajoutons que nous connaissons les généalogies des Porcheron (de Paris, car il y a une famille de ce nom, en Poitou), des la Ballue et des Le Coq, propriétaires du fief.

(1) Son fils, André Porcheron, était membre du Parlement d'hiver en 1310-1315. (Du Tillet. *Recueil des rois de France*).

Envoyé en Espagne. (B. N. lat. 9783, f° 55).

Nous relevons ici l'erreur de *tous les historiens* à propos de cette dernière famille, depuis les anciens auteurs, le P. Anselme, et les autres, jusqu'à MM. Longnon et E. Grave, qui ont tous cru que Jean Lecoq était parent de Robert Lecoq, le fameux évêque de Laon, qui jouait un rôle si important dans les événements de 1357 et 1358. Comme le dit fort justement M. Aubert, dans la *Bib. de l'Ecole des Chartes*, t. LI, 1890, p. 492, note 5 : *Robert le Coq n'était pas parent de Jean Le-Coq* (1).

De plus, la maison des Porcherons n'a rien de commun avec la maison le Riche ou Riche, comme le laisse supposer le P. Anselme. (Cf. J. Depoin : *les Le Riche.*)

L'avenue du Coq, partant de la rue Saint-Lazare, 67, a conservé ce nom en souvenir du château du Coq, dont on peut voir, à l'Institut, une bonne représentation.

Pour ne pas être trop long, nous ne détaillerons pas l'histoire des Porcherons jusqu'au duc de la Trémouille (1742), ni jusqu'à M. de Martange, maréchal de camp des armées du Roi, qui loue la maison toute garnie à la duchesse moyennant 2000 livres (1763). PITON.

P. S. — M. E. Grave soulève une question fort... grave ; il soutient qu'on ne prenait jamais le titre d'une terre qui n'était pas fieffée... Nous devons avouer que nous sommes incapable de trancher la question ; mais nous croyons qu'il se trompe. En théorie, peut-être, dans la pratique, non

Hurault de Cheverny est qualifié, en 1578, seigneur de la Roquette, et Vial écrit dans le *Bulletin de la Société de l'H. de Paris*, 1908, p 100 : maison [de la Roquette] *improprement appelée Seigneurie.* La Roquette est dans la Seigneurie et le fief de la grande Chambrerie ; mais Vial est-il une autorité suffisante ? Qui se trompe grossièrement ? Nous laissons la parole à Messieurs les Intermédiairistes qui connaissent la question.

(1) Le premier Lecoq que nous trouvons aux Porcherons, n'apparaît qu'à la fin du XVe et au commencement du XVIe. Pour nous, le fief ne remonte pas plus haut, et nous donnerons prochainement notre référence (dans les O') à M. E. Grave pour notre sieur de Corbeville. Les vulgarisateurs disent au commencement du XVIIIe !

A notre humble avis, il exista, surtout dans les derniers temps, une grande tolérance et déjà, sous Louis XIV, le fossé bourbeux de M. de l'Isle lui permettait de prendre un nom pompeux, sans qu'il fût nécessaire de recourir à une terre fieffée.

N'en est-il pas encore de même aujourd'hui ? Allez le demander à M. le vicomte R.

P...N.

—

La maison de l'abbaye de Maubuisson à Paris (LXII, 556. 627). — Ce que dit M. Piton est exact. Ains, demeurant à une centaine de mètres de la rue dite Grenier sur l'eau, il ne sera point surpris, qu'en ami des vieilles choses, j'eusse remarqué cette *pierre.*

De ce nom qu'il lui baille proviennent peut-être les recherches infructueuses de l'ami dont il parle, et d'aventure d'autres personnes. Ce terme fait penser à une plaque de notable grandeur, tandis qu'il s'agit d'un minuscule écusson d'à peine vingt centimètres de haut.

Pourquoi aussi n'avoir pas précisé que l'immeuble qu'il blasonne, porte le n° 12 de la rue des Barres, et que l'écusson se trouve sur l'*angle* de la maison, non pas rue des Barres, mais rue du Grenier sur l'eau, sous la naissance d'un encorbellement ? Je cuide qu'une photographie de l'écusson serait malaisée, par suite du peu de relief de sa sculpture ; un estampage vaudrait mieux

L'antique immeuble en question est menacé de démolition prochaine, pour raison d'alignement. B.—F.

—

Prieuré du Parc (LXII, 443). — Le grand Pouillé du diocèse d'Evreux fournit les noms suivants sous la rubrique de l'église d'Harcourt, qui était à la présentation du prieur du Parc (Archives de l'Eure G, 26) :

1574. — Jean Le Roux, prêtre, prieur commandataire du monastère de Notre-Dame-du-Parc près Harcourt.

4 janvier 1600. — Noble et discrette personne Robert Boullent [alias Boullenc], prêtre chanoine d'Evreux et prieur dudit prieuré de N.-D. du Parc.

Puis ce personnage est qualifié successivement par le Pouillé, en 1613, archidiacre et chanoine de la cathédrale d'Evreux, prieur commandataire dudit prieuré ; en 1630, prêtre licencié en droit canon et civil, pre-

mier aumônier de la Reine mère du Roy, archidiacre, chanoine de l'église cathédrale .. etc., etc.

La présentation qui suit celle de 1630 est du 28 juin 1638. Elle est faite par un neveu du précédent, du même nom, Robert Boullent, diacre, doyen chanoine de l'église cathédrale et prieur... etc.

Enfin les 25 et 27 janvier 1648 le même est qualifié prêtre prieur... etc.

Cette date étant la dernière du registre, je ne saurais poursuivre la liste. J'espère que cette réponse suffira à l'auteur de la question. L'oncle était mort en mars 1634 (Cf. Abbé Guéry, *Chapitre épiscopal d'Evreux*, 1906, 8°). MARGEVILLE.

—

La place Saint-Germain des Prés existe-t-elle ? (LXI ; LXII, 70, 246, 295, 405, 516, 567). — J'ai sous les yeux deux publications, toutes deux autorisées par le sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, la première intitulée : *Les Rues de Paris, avec indication de chaque arrondissement*. Paris, Le Monde Financier et librairie Charles (1900) ; la seconde : *Nomenclature des boulevards, passages, rues, etc., des bureaux de poste et de télégraphe et des principaux établissements publics et industriels de la ville de Paris avec indication des arrondissements. Novembre 1900*. Paris, imprimerie Paul Dupont. La première indique parmi les voies publiques du 6me arrondissement, la place en question, tandis que la seconde n'en fait pas mention. On perdrait son temps inutilement et on encombrerait les colonnes de l'*Intermédiaire* à rechercher quelles sont les nomenclatures qui donnent ou ne donnent pas le renseignement demandé.

Il n'y a, au point de vue de la voirie, qu'un document officiel, celui que j'ai déjà cité, d'après lui, la place n'existerait pas, et cependant, comme je l'ai démontré, il y a une plaque bleue qui porte ce nom et une maison, le presbytère, qui porte un numéro. Il y a donc un oubli ou une erreur sur la nomenclature officielle ; j'ai essayé de l'expliquer et je crois maintenant que la question est vidée si l'on n'apporte pas de documents nouveaux.

GOMBOUST.

—

Les Bénédictines de Montmartre (LXII, 443, 565). — Le *Mémoire inédit* de F. de Guihermy publié en 1906 par les soins de la Société le Vieux Montmartre, contient également d'intéressants renseignements sur le monastère de Montmartre.

En ce qui concerne plus particulièrement Mme de la Rochefoucauld, et les jeunes filles qui pouvaient y être admises comme pensionnaires, je possède :

Une lettre autographe signée de cette abbesse datée du 24 novembre 1760.

et diverses lettres et quittances de 1529 à 1733, signées de Mme Louise de la Tour d'Auvergne, dernière abbesse de Montmartre concernant la pension de Mlle d'Auvergne, fille du duc de Bouillon, élevée dans le couvent.

Je tiens ces pièces à la disposition de M. le baron de Maricourt, si leur communication peut l'intéresser. E. DECÉ.

—

Famille de Jeanne d'Arc (LIX ; LX ; LXI). — Je trouve dans le livre de M Bouteiller intitulé *Famille de Jeanne d'Arc*, à la généalogie, les pièces suivantes : 1° Testament de Marie Hordal — 18 Mars 1575 — signé Mongin, notaire à Toul.

2° Contrat de mariage de Mangeon *ou Mangeotte* Guillot avec Louis Le Ligure — 24 octobre 1588 — signé Caillier, notaire à Toul.

Un intermédiairiste pourrait-il indiquer dans quel étude de Toul on pourrait aujourd'hui se procurer ces pièces.

MARTIN EREAUNÉ.

—

Famille de Balsac (LX ; LXI ; LXII, 295, 570, 629). — Oui, les comtes d'Entraigues du Rouergue, n'ont rien de commun avec les comtes d'Entraigues qui furent en grande faveur sous Henri III. Ces derniers étaient d'Auvergne, mais leur terre d'Entraigues n'était pas près d'Ennezat (Puy-de-Dôme), mais voisine de Brioude (Haute-Loire). AMBROISE TARDIEU.

—

Les Cavaignac, sous-préfets de Lesparre (LXII, 219, 349, 519, 606, 629). — La réponse si nette, si précise de M. Darbly m'engage à le prier de vouloir bien nous donner la descendance des deux Jean-Baptiste, en tant qu'elle rectifierait la généalogie que M. Révérend a publiée dans l'*Armorial du Ier Empire*. Il est bien excusable d'avoir uni deux Jean-Baptiste

en un. Alors de qui descendent les Cavaignac de 1849 et de la IIIe République ?

La Coussière.

***

Extrait du Journal *La Patrie*, 17 septembre 1848, édition du matin.

Nous recevons du général Cavaignac, président du Conseil, chargé du pouvoir exécutif la communication suivante :

Le *Mémorial Bordelais*, commentant des paroles prononcées par moi dans la séance de l'Assemblée Nationale du samedi 2 septembre, a cru utile aux opinions qu'il représente d'ouvrir ses colonnes à une imputation depuis longtemps repoussée sur la vie politique de mon père.

La publication a été reproduite avec un empressement facile à comprendre de la part des feuilles périodiques qui ne veulent pas qu'on se déclare l'ennemi irréconciliable de ceux qui travaillent au renversement de la République.

Ma réponse actuelle consistera dans la simple publication des pièces suivantes :

Extrait du procès-verbal de la séance de la Convention Nationale du 13 prairial an III, (président Mathieu).

Suit une discussion à la Convention trop longue pour la reproduire, concernant des dénonciations, et notamment deux extrêmement fortes contre notre collègue Cavaignac, qui sont lues, sont communes avec Pinet pendant leur mission dans les Pyrénées, la dénonciation contre Cavaignac dans le premier rapport du comité fait par Durand Maillanne, et, que sur cette dénonciation mal fondée, elle a passé à l'ordre du jour.

Cavaignac a été accusé d'avoir dans le département des Landes, imposé le déshonneur à une fille comme le prix du salut de son père.

« Lettre de M. Alexis Eymery, administrateur du *Mercure de France*, à Madame Cavaignac :

Paris le 23 septembre 1816.

« Madame,

« Comme vous m'avez prouvé la fausseté de l'imputation relative à M. de Labarière et sa fille, rapportée à l'article de M. votre mari dans la petite biographie conventionnelle dont M. Baptistin de la Moulières est l'auteur, et comme rien ne me semble plus juste que votre réclamation, je me suis hâté de faire rectifier cette erreur qui a été commise d'après des ouvrages imprimés antérieurement à celui de M. de Moulières.

« Si ma lettre peut vous être bonne à quelque chose, je consens volontiers à ce que vous la rendiez publique en la faisant imprimer dans les journaux.

H. Eymery.

En 1844, *La Quotidienne* reproduisait la rétraction suivante :

« Dans un article de *La Quotidienne* du 21 mai (la rétraction est du 29), nous avons rappelé l'accusation portée contre un membre de la Convention M. Cavaignac, d'avoir dans le département des Landes, imposé le déshonneur à une fille, comme le prix du salut de son père.

« M. Godefroy Cavaignac, fils du conventionnel, a vu, dans les deux dernières lignes de la note, une confirmation personnellement donnée par nous au fait allégué. Nous nous étions bornés à rappeler ce fait, d'après une publication qui était restée inconnue à M. Cavaignac fils.

« M. Cavaignac a eu raison de compter sur notre loyauté, et nous déclarons avec plaisir que les explications qui nous ont été données, nous ont démontré que eette accusation était dénuée de fondement.

« Il est constant que Mlle Labarrère, qui, suivant les biographies aurait disparu de Dax quelques jours après la mort de son père, et qu'on n'y aurait jamais été revue, n'avait, dans le fait jamais quitté Dax.

« Elle y avait contracté un mariage très honorable, et en 1835, le fils issu de cette union, protestant par sa démarche contre une calomnie qui avait frappé sa mère dans son repos intérieur, non moins que mon père lui-même, vint offrir spontanément à mon frère Godefroy le secours de sa parole comme avocat, dans le procès instruit devant la chambre des pairs, et motiva cette offre de service, sur le besoin de repousser en commun une atroce imputation ».

Le Président du Conseil, chargé du pouvoir exécutif.

Général E. Cavaignac,
Inséré au *Moniteur*.
Mme V. Vincent.

—

Mlle de Fauveau (LXII, 558). — Il doit s'agir de Mlle de Fauveau, célèbre dans les fastes des guerres de Vendée, et dont les aventures sont connues (1).

Ce qu'on sait peut-être moins, c'est qu'elle était une « artiste », et que, pendant son séjour dans les prisons de Fontenay-le-Comte, elle y a gravé, sur les murs, un « Saint-Michel, terrassant le diable », « conservé jusqu'à nos jours par des adversaires politiques intelligents », écrivait en 1878, Fortuné Parenteau (*Inv. arch.*, p. 97). On attribue à Mlle de Fauveau le dessin et même la confection

(1) Voir les Bibliographies très complètes, publiées sur la période 1793-1832, par M. Bittard des Portes, en particulier.

de belles « bagues politiques », qui doivent être encore au Musée Dobrée à Nantes, Collection F. Parenteau).

MARCEL BAUDOUIN.

—

Hennequin de Villermont (LXII, 557). — Le représentant de cette famille est Monsieur Paul Hennequin, comte de Villermont, résidant à Paris et au château de Vireux (Ardennes). Je possède quelques documents intéressants sur cette famille.

SAFFROY.

—

Quels sont aujourd'hui les représentants de la famille de Klein de Kleinenberg et de Soret de Boisbrunet (LXII, 557). — Il existe en Autriche plusieurs familles Klein avec des titre de noblesse. Il y a les Klein de Kleinberg, mais non de Kleinenberg ; les Klein de Wiesenberg, etc.

Des membres de la famille Soret de Boisbrunet existent à Paris, dans le Périgord et dans le Dauphiné ; il y a de longues années j'avais l'honneur de connaître une branche de cette famille, établie à Pontoise, dont fut M. Armand Soret de Boisbrunet et Madame de Caix de Rembures, née Soret de Boisbrunet.

FROMM de l'*Univers*.

—

Famille Le Jay (LXII).

Le Jay (Mgr Henry Guillaume) évêque de Cahors de 1681 à 1693 originaire de Paris.

D'argent (alias d'azur) à l'aigle éployée d'or, fixant un soleil rayonnant d'or, naissant du canton dextre du chef, accompagnée de trois geais d'argent, aux ailes éployées, posés aux trois autres cantons.

Cimier : couronne de marquis surmontée d'une tête d'aigle. Supports : deux aigles contournées au vol abaissé. — Château de Mercuès.

Je copie les lignes ci-dessus dans : Esquieu, *Essai d'un armorial Quercynois.* Cahors 1907.

NISIAR.

—

Montaigne à la Bastille (LXII, 331). — Dans l'*Intermédiaire* du 10 septembre dernier (vol. LXII, colonne 331) notre confrère H. M. ayant lu dans l'*Histoire de France* de Lavisse et Rambaud que Michel Montaigne fut jeté à la Bastille pendant les journées des Barricades comme royaliste et « n'en sortit que le 10 juillet » — ce qui implique qu'il y resta plusieurs jours, — demande si les biographes de l'auteur des *Essais* qui ont rappelé cet incident et qui mentionnent qu'il n'y resta que « quelques heures » ont été mal informés.

Il est facile de répondre à notre confrère. Le seul document relatif à l'internement de Montaigne à la Bastille est une note écrite de sa main sur un exemplaire des *Ephémérides de Beuther* où il relatait, à leur date, certains événements de sa vie et de celle de son entourage. La lecture de cette note qui figure à la page 201, recto de ce livre de famille (1) justifie pleinement les biographes de Montaigne auxquels H. M. fait allusion. Son incarcération ne dura que quelques heures.

Voici le texte :

Julius 10, 1588. Entre trois et quatre heures après-midi, estant logé au fausbourg St-Germain à Paris et malade d'une espèce de goutte qui lors premièrement m'avoit sesi il y avait justement trois jours je fus pris prisonnier par les capitènes et peuple de Paris. C'estait au temps que le Roy en estait mis hors par monsieur de Guise, fus mené en la bastille et me fut signifié que c'estait à la sollicitation du duc d'Elbeuf et par droit de represailles au lieu d'un sien parant jantilhomme de normandie que le Roy tenait prisonnier à Roan. la reine mère du Roy avertie par M. pinard secretere d'estat qui estait lors de fortune aveq elle et du prevost des marchands, elle envoia (môsieur de villeroy secretere d'estat s'en s'en souignant aussi bien fort en ma faveur) que sur les huit heures du soir du mesme jour un maistre d'hostel de (*sic*) majesté me vint faire mettre ê liberté moieuât les rescrits du seigneur duc et du dict prevost adressâs au clerc capitène pour lors de la Bastille.

L'indication donnée par l'*Histoire générale* est donc inexacte.

En parcourant, dans le même ouvrage, d'autres pages du tome V, j'ai été surpris d'y rencontrer d'autres inexactitudes. On lit, page 146, où l'auteur veut marquer en quelques mots les causes ou circonstances qui ont amené la reprise d'armes des protestants, qui en 1573, ouvrit la quatrième guerre civile et se termina par la paix de la Rochelle :

---

(1) Les notes écrites par Montaigne dans ses *Ephémérides* ont été publiées par le Dr J. F. Payen, en 1855, chez P. Jannet, dans une brochure de 28 pages, tirée à 100 exemplaires, intitulée : *Documents inédits sur Montaigne.*

Les écrivains protestants dénoncent les abus manifestes de l'absolutisme et veulent une monarchie tempérée, limitée par la noblesse. Hotman, dans son livre intitulé : *Franco Gallia*, soutient que les Etats-Généraux sont souverains et que leur pouvoir va jusqu'à déposer les rois. L'auteur du *Vindiciæ contra tyrannos*, qui est sans doute Duplessis-Mornay, veut aussi une royauté contrôlée et surveillée par une aristocratie composée des nobles, du Parlement et les magistrats des villes. C'est à la noblesse que s'adresse le *Tocsin* ; l'auteur de ce pamphlet l'adjure de ne pas fléchir le genou devant Baal. Enfin le *Réveille-Matin*, organe des Huguenots ne recule pas devant l'apologie du tyrannicide. Dans le Midi et dans l'Ouest, on courut aux armes...

Or, le *Réveille-matin* ne parut qu'en 1574, les *Vindiciæ contra tyrannos* et le *Tocsin*, (*le Tocsain contre les massacreurs*), qu'en 1577.

Page 149 du même livre, il est dit qu'Henri III, venant de Pologne, « arriva en France au commencement de l'année 1575 ». Or, Henri III était arrivé en France le 5 septembre 1574.

A. Jy.

—

Famille de Murinais (LXII, 559). — Le dernier représentant était le marquis d'Auberjon de Murinais, né le 4 janvier 1804, marié : 1° le 6 août 1832 avec Pétronille de Loras, morte le 28 juillet 1850 ; 2° avec Adèle du Parc de Locmaria ; il est mort le 15 janvier 1872, sans postérité.

Le vicomte Révérend, dans son premier volume de *Titres, annoblissements et pairies* (t. I, p. 64), rattache à cette famille, la maison d'Auberjon, dont Jean-Serge fut créé marquis d'Auberjon, par lettres patentes du 3 août 1824. Sa postérité est représentée par de nombreux petits-fils et arrière-petits-enfants. J'ai entendu dire qu'il n'y avait aucun rapport entre ces deux familles.

Pierre Meller.

* * *

En 1867, le chef de cette maison était M. Antoine Charles François d'Auberjon, marquis de Murinais, lequel, veuf de (Henriette Pétronille de Loras, était remarié à mademoiselle du Parc de Locmaria. Rivoire de la Bâtie, *Armorial du Dauphiné*). D. A.

D'Orléans, Soret de Boisbrunet (LXII, 557). — X. X. trouvera sur les d'Orléans des renseignements dans Bachelin-Deflorenne *Etat présent de la noblesse française* éditions de 1873 et de 1884 ; sur les Soret de Boisbrunet, dans Bachelin-Deflorenne édition de 1873 et dans l'*Annuaire héraldique universel* (1899-1900). D. A.

—

Famille Sanguillon (LXII, 502). — *Quærens* trouvera à la Bibliothèque Nationale les preuves de Mathieu de Sanzillon né 7 décembre 1768, à Bussière Galland, diocèse de Limoges, admis à l'Ecole Militaire en 1780 (*Preuves pour les Ecoles Militaires*, volume 32, procès-verbal 12)s Il n'y a point d'Etienne de S. dans le répertoire dressé par Stéphane Geoffroy.

D. A.

—

Schopenhauer et Richard Wagner (LXII, 502). — M. Henri Lichtenberger, dans *Wagner* (Paris, Alcan, 1910, p. 46), nous montre comment le pessimisme le sauva du suicide :

« Je ne crois plus à rien, écrivait Wagner à Liszt, je n'ai plus qu'un désir : dormir, dormir d'un sommeil si profond que tout sentiment de misère humaine soit aboli pour moi. Ce sommeil, je devrais bien pouvoir me le procurer : ce n'est pas bien difficile ».

Sa vie lui apparaît comme irrémédiablement gâchée. Il s'enfonce dans un mépris passionné du monde. Tout espoir lui semble illusion et imposture.

C'est dans ces conditions que, en 1854, il est mis soudain en présence de la philosophie de Schopenhauer. Elle lui apparaît comme « un don du ciel dans sa solitude ». Du coup l'ascétique doctrine du renoncement absolu, de la négation radicale du vouloir-vivre s'impose à son esprit avec une irrésistible puissance.

Hégésias.

—

Tachard (LXII, 502, 574, 640). — Tachard a été nommé par le gouvernement du 4 septembre ambassadeur à Bruxelles. Il déposa largement dans le procès Bazaine. Alsacien, il n'opta pas pour la France ; il habita les environs de Mulhouse et l'Italie. Il vit encore. A. J.

Armoiries du président de Marcillac (LXII, 504, 641). — L'*Armorial du Parlement de Rouen*, par S. de Merval, donne :

François (et non Jean) de Marsillac ou Marcillac, baron de Courseulles, depuis ambassadeur à Gênes : *D'azur à trois mâcles d'or.*

P. LE J.

* * *

Messire François de Marcillac, baron de Combres en Périgord et de Courseulles en Normandie, président en la cour des aides de Paris, puis premier président au Parlement de Rouen, inhumé au prieuré de Saint-Lo de cette dernière ville portait : *D'azur au chevron d'or accompagné de 3 marcs de même, 2 et 1.*

Jean de Marcillac, baron de Combres et Courseulles, fils du précédent, ne fut président d'aucun parlement.

Le chartrier de la baronnie de Courseulles (Calvados) conservé partie aux archives du Calvados, partie dans un chartrier privé, renferme nombre d'aveux rendus à François de Marcillac et à Jean son fils, barons de Courseulles.

FRÉDÉRIC ALIX.

* * *

Le personnage auquel s'intéresse M. le comte de Saint-Saud se nommait *François* de Marcillac. Jean était le nom de son père et celui de l'un de ses fils.

Il fut reçu à l'office de Premier Président le 14 juillet 1528 (et non 1538), décéda le 13 septembre 1543 et fut inhumé au prieuré de Saint Lô de Rouen.

Un ms. de Bigot de Monville, aujourd'hui à la Bibliothèque municipale de Rouen (fonds Martainville, Y. 24), le *Recueil des présidens, conseillers et autres officiers... du Parlement de Rouen* que M. G.-A. Prévost a publié presque en entier, il y a quatre ou cinq ans, pour la *Société de l'Histoire de Normandie*, contient à son sujet une généalogie et quelques détails. Ses armoiries, qui étaient des armes parlantes, y sont inscrites : *D'azur à trois marcs d'or.*

Je les trouve également dans le *Nobiliaire de Normandie* de Magny (t. I, p. 100).

L'*Histoire de la ville de Rouen*, par Farin, les décrit avec une variante : *D'azur au chevron d'or accompagné de 3 marcs du même, 2 et 1.*

Une méprise, ou plutôt une faute d'impression, je crois, a fait insérer ce même blason dans le *Catalogue et armorial des présidents conseillers... du Parlement de Rouen* de S. de Merval sous une forme absolument fautive : *D'azur à trois* MACLES *d'or.*

QUÆSITOR.

—

Armoiries à déterminer trouvées sur une pièce d'argenterie (LXII, 504, 632). — Cette pièce d'argenterie appartenait à un la Cour de Balleroy ; cette famille porte en effet d'*azur à trois cœurs d'or*, et a comme devise : *honneur y gist.*

D. A.

* * *

1° La Cour de Balleroy.

2° Orglandes.

Auguste-François-Joseph-Pierre de la Cour de Balleroy, fils unique (né le 28 juillet 1796) de Philippe-Auguste-Jacques, marquis de Balleroy et de Diane-Jacqueline de Clermont d'Amboise, épousa le 19 mai 1825, mademoiselle Adélaïde-Adrienne-Mathilde d'Orglandes.

Par le décès de son père, il devint, en 1840, marquis de Balleroy. C'est donc antérieurement à cette dernière date et plus probablement à l'époque du mariage qu'ont été gravées les armoiries dont l'identification était demandée.

D'assez longues notices sont consacrées à ces deux familles par E. de Magny dans le *Nobiliaire de Normandie*, t. II, p. 598, 600 et s.

QUÆSITOR.

—

Armes et origines des familles Chasse de Vérigny, Chastillon de Maconnay, Chastenet d'Esterre (LXII, 504, 632). — L'*Annuaire héraldique universel (1899-900)* donne comme armoiries au marquis de Verigny (Normandie) *de sable à la croix fleurdelisée d'argent, cantonnée de quatre coquilles d'or.*

Au comte de Chastenet d'Esterre *d'argent au châtaignier de sinople accosté de quatre mouchetures d'hermine de sable, au chef d'azur chargé d'un soleil d'or.*

D. A.

* * *

Armes : *D'argent, au châtaignier de sinople accosté de quatre mouchetures d'hermine de sable ; au chef d'azur chargé d'un soleil d'or.*

Le *Dictionnaire de la noblesse fran-*

çaise de Mailhol accompagne ce blason des quelque lignes que voici :

Les recherches que nous avons faites dans les archives, les nobiliaires et les ouvrages des auteurs étant restées infructueuses, il nous a été impossible d'établir la notice de cette famille.

Les Chastenet étaient, il me semble, du Limousin. QUÆSITOR.

—

Ex-libris à identifier (LXII, 504). — Dans le *Dictionnaire des devises* de Tausin on trouve trois familles, Montgolfier, Maton et Vauquelin, qui ont comme devise : *Sic itur ad astra.*

Les Vauquelin portent un écu qui serait celui cherché, si la croix était une croix de Saint-André : *d'azur au sautoir d'argent cantonné de 4 croissants d'or.* Rietstap ne donne pas les armoiries les deux autres familles. OROEI.

—

Décoration du lys (XLII à XLVI ; XLII ; LIII ; LX ; LXI ; LXII, 80, 194, 303, 470, 577). — Le 20 mars 1814, le duc d'Angoulême, de passage à Bordeaux, recevait le bureau de la Société Philomathique — et l'informait qu'il accordait la décoration du lys à tous leurs collègues. (Bénard, *Histoire des Expositions de Bordeaux*, page 28.)

Dans la réponse du 20 juillet dernier, il existe, je crois, une erreur de date. La communication de M le capitaine Bottet, publiée par le *Carnet de la Sabretache*, est de février 1904.

Les premiers modèles du lys furent exécutés sans couronne, en or (Cf. capitaine Bottet) ou en argent : puis avec couronne.

Les types dérivés de la Croix de Saint Louis furent nombreux. J'en possède plusieurs.

1° Croix de 0,02 avec couronne ; avers émaillé bleu foncé, buste de Louis XVIII, inscription, Vive Louis XVIII ; au revers, émail blanc, et dans le médaillon central une fleur de lys, avec l'exergue. Vive le roi.

2° Même forme, émail blanc avec buste de Louis XVIII et Vive le roi sur émail bleu. Au revers, buste d'Henri IV, avec « Gage d'Union » sur émail bleu.

3° Croix de 0,015, avec couronne, émail blanc. Avers, buste de Louis XVIII avec Vive le roi. Au revers, buste du roi Henri IV avec Vive Henri IV. Les inscriptions sur émail bleu.

Il existe une croix semblable avec le revers orné d'un médaillon bleu portant seulement ces mots : « Dieu et le roi. »

4° Décoration toute petite de 0,01, émail blanc (vert autour de 4 fleurs de lys), médaillon de Louis XVIII sur fond bleu. Au revers, une fleur de lys sur même émail.

5° Croix de 0,02, sans couronne, émail blanc. Au milieu du médaillon buste de Louis XVIII. En exergue sur émail bleu, Louis 18. Le 30 mars 1814. Au revers une fleur de lys ; en exergue, « Dieu et le roi ». B. P.

En souvenir de la prestation de serment faite par les nouveaux décorés de l'ordre de la Fidélité, il fut édité une assez jolie estampe représentant deux gardes nationaux — un grenadier et un chasseur jurant fidélité devant le buste de Louis XVIII. Dans le bas de la gravure la reproduction de la décoration de la Fidélité.

—

Armoiries : flammes, charbons et étincelles (LXII, 503). — Oui, les flammes sont des figures régulières, en armoiries, et assez usitées. On les représente flamboyantes, portant 3 flammèches. Le savant Paillot dit « qu'en blason elles sont plus agréables à voir que parmi les effroyables incendies ». Citons quelques familles nobles portant des flammes, dans leurs armoiries : de Montaigu, *d'or, à 3 flammes de gueules* ; du Four, *d'azur, à 3 flammes d'or* ; de Chaumelis, en Bourgogne, *d'or, au chef de gueules chargé de 3 flammes du champ.* Remarquez que ces flammes héraldiques peuvent représenter l'amour ; car, dit-on, les prêtres égyptiens ont exprimé l'amour par le feu qui était dédié à Cupidon. AMBROISE TARPIEU.

* * *

Pierre Palliot, dans son *Indice armorial* donne plusieurs exemples de flammes ; on peut les ramener aux types 1 et 2 du croquis envoyé. Le n° 1 est le plus habituel : *d'or à 3 flammes de gueules.* Le second : *d'argent à 3 flammes de gueules mouvantes de la pointe.* La couleur ou l'émail diffèrent, tantôt de gueules, tantôt d'or. C'est un meuble qui semble assez usité, puisque Palliot en cite une douzaine d'exemples.

Il ne donne que deux exemples d'étin-

celles, sans figure. Je crois que nous tombons là tout à fait dans la rareté, ainsi qu'il l'explique lui-même : elles sont figurées d'or.

Rien sur les charbons.

St-André.

—

Canal des Deux-Mers (LXII, 458, 544). — Le canal des Deux-Mers fut un des bluffs électoraux qui ont le plus duré. Et en raison de cette durée, il a été sur le point d'aboutir, grâce à la fameuse phrase : Vous ferez pour la Démocratie ce qui lui a été promis depuis si longtemps et qu'elle attend patiemment.

On peut se demander de quelles raisons plausibles on pouvait étayer un pareil projet. M. P D-ze, p 458, a résumé les objections avec tant de précision que je ne reviendrais pas sur la question si notre collaborateur ne croyait devoir, par courtoisie, concéder que, il y a 25 ans, certains navires auraient pu trouver avantage à passer par ce canal. Il y a 25 ans ? pas plus qu'aujourd'hui.

Calculez en effet le temps nécessité pour la traversée du canal, de Cette à Bordeaux, à raison de 4 à 6 kilomètres à l'heure *pendant le jour seulement*, en déduisant le passage des écluses, et vous verrez qu'il faudra 8 jours, au moins.

Et puis, comparez ce voyage avec celui d'un navire en haute mer, naviguant 24 heures par jour, à une allure de 10 nœuds en moyenne, soit 240 milles par jour ou 444 kilomètres et cherchez le trajet pour lequel le trajet par le canal sera une diminution de 8 jours, ou 1920 milles, ou 3550 kilomètres, sur la durée de la traversée ?

On dira qu'on pourra aller plus vite ? qu'on pourra naviguer 24 heures par jour, dans le canal. — Oui, sans doute, mais on pourrait aussi transporter les navires en aéroplanes, — en mettant le prix aux aéroplanes, s'entend — et ce serait encore plus pittoresque.

Eumée.

—

Houille blanche (LXII, 58, 314, 544, 648). — A propos de houille blanche, l'*Intermédiaire* a-t-il reproduit (je n'ai pas sous les yeux le t. XLVI où, paraît-il, la question a déjà été traitée) un texte publié en 1901 dans la *Revue des Deux-Mondes* par M. G. Hanotaux (*Impressions de France*) ? Parlant du papetier dauphinois, M. Aristide Bergès, « l'heureux et tenace initiateur, en 1869, de l'utilisation des hautes chutes » il ajoute : « il a été en même temps, si je ne me trompe, le poète qui a baptisé la nouvelle force industrielle » ; et d'une note publiée par M. A. Bergès à l'occasion de l'Exposition de 1889, il reproduit ce passage :

La houille blanche. De la houille blanche, dans tout cela, il n'y en a pas ; ce n'est évidemment qu'une métaphore. Mais j'ai voulu employer ce mot pour frapper l'imagination et signaler avec vivacité que les montagnes et les glaciers peuvent, étant exploités en forces motrices, être pour la région et pour l'Etat des richesses aussi précieuses que la houille des profondeurs.

Ceci, je le sais bien, ne répond pas à la question de Gomboust, qui demande des exemples de l'expression avant 1858. Mais il semble tout au moins ressortir de ces textes que M. Bergès s'est cru, comme M. Hanotaux l'a cru, l'inventeur de l'expression. Et comme c'est, si je ne me trompe, des applications pratiques dont il a donné l'exemple à Lancey, et de l'attention suscitée par ses travaux, qu'est parti tout l'effort consacré depuis à l'utilisation de l'énergie des hautes chutes, et qu'est venue la vogue de l'expression « houille blanche », alors que ses emplois antérieurs, s'il y en a eu, étaient oubliés ou ignorés, il paraît bien qu'on doit l'en considérer comme le véritable introducteur.

Quant à l'intuition géniale de Cavour, trouvant, si longtemps d'avance, non seulement la même métaphore, mais la même conception de l'utilisation industrielle possible des torrents de montagne (j'entends d'une utilisation moins limitée et moins rudimentaire que celle, bien ancienne, des scieries et des moulins divers), il ne suffit peut-être pas de l'affirmer. Il vaudrait la peine d'être plus explicite. Et à la question de Gomboust j'annexerais volontiers celle-ci : sur quelles preuves s'est fondé le journaliste genevois pour attribuer à Cavour l'expression « houille blanche », et l'idée de l'exploitation en grand des eaux de montagne comme source de force motrice ? Où voit-on qu'il ait fait valoir à Napoléon III cette richesse de la Savoie, et quels sont les termes exacts du texte où trouve le mot « houille blanche ? »

Ibère

Un ouvrage inédit de Racine (LXII, 220, 473, 534). — J'ai oublié le sonnet écrit « pour célébrer la naissance d'un enfant de Mme Vitart », cousine du poète. Il est inséré dans les *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Jean Racine*, par Louis Racine (*Œuvres de J. Racine*, 5e édition publiée par Aimé Martin ; Paris, Lefèvre, Furul, éditeurs 1844, tome Ier p. XXXII).

ALBE DE VEOSTRYS.

—

Le Manuscrit du Lutrin. — Moire (LXII, 559). — Les étymologistes anglais font venir ce mot de leur terme « mohoir, hoir » poil et « mo » nom asiatique d'une espèce de chèvre. On trouve au XIIIe siècle le mot « mire : Quare en son tuif (tente) royal de mire alexandrine.

V. Le *Lutrin* œuvres de Boileau, t. 2, p. 466, édition Gidel.

V. aussi Littré.

Enfin je trouve dans Lacurne de Sainte-Palaye : « mouaire, moire » étoffe (Borel) Borel. L'ouvrage de Borel auquel renvoie Lacurne est le *Trésors des antiquités gauloises et françaises*. Le trésor a été refondu dans le *Dictionnaire étymologique* de Ménage (id. 1750). Je n'y insiste donc pas.

DEHERMANN ROY.

* * *

La première édition du *Lutrin* est l'édition in-4° de 1674. C'est une édition de tout ce que Boileau avait écrit jusqu'alors, à l'exception toutefois du *Dialogue sur les héros du roman*, qui, d'après les confidences du poète à Brossette, est de 1664 ; on sait que Louis XIV avait interdit la publication de cette pièce, parce qu'il s'y trouve une critique très vive des œuvres de Mlle de Scudéry, « la dixième muse », considérée alors à la cour comme une des gloires de la France.

Dans l'édition de 1674, il n'y a que les 4 premiers chants du *Lutrin*. C'est dans son édition de 1683 que Boileau a donné les deux derniers chants.

L'édition de 1674 (in-4°) est remarquable par une correction que Boileau a fait faire sur tous les exemplaires avant que le livre ait été vendu. Les trois premiers vers étaient ainsi conçus :

Je chante les combats, et ce prélat terrible
Qui, par ses longs travaux et sa force invincible
Dans Bourges autrefois...

Il y avait en effet à Bourges une Sainte Chapelle, monument merveilleux, dont la destruction, accomplie beaucoup plus tard, est l'un des actes de vandalisme les plus tristes qui aient été commis en France. Boileau ne voulait pas avouer que son *Lutrin* se rapportait à la Sainte Chapelle de Paris ; il voulait l'indiquer cependant ; ses amis lui firent comprendre que l'indication était trop nette : il fit gratter le jambage inférieur du B ; il remplaça ainsi Bourges par Pourges, et il dit, dans la préface de 1674 que c'est « le nom d'une petite chapelle, qui était autrefois proche de Montléry. »

Dans le tirage de 1675, il n'y a qu'un P suivi de plusieurs points.

C'est seulement dans la préface de 1701 que Boileau déclare franchement qu'il s'agit de la Sainte Chapelle de Paris. Mais alors, il y avait longtemps que le 3e vers avait pris la forme qu'il a conservée depuis

Dans une illustre église exerçant son grand cœur

Le manuscrit du *Lutrin* n'existe plus. Ce serait d'ailleurs une pièce sans intérêt, puisqu'il s'agit d'un poème qui a été réimprimé, plusieurs fois, sous les yeux de l'auteur lui-même. Dans toutes les éditions anciennes, le mot « moire » est orthographié comme aujourd'hui, et il semble que cela ne peut pas être autrement, puisqu'il rime avec « gloire ».

Au reste Ménage, dans ses poésies, fait rimer « gloire » avec « mémoire, — ivoire, — Loire, — noire, — victoire », etc., etc., jamais avec « moire », et il est probable qu'il aurait prétendu que la rime de Boileau était inexacte.

Pour ne rien omettre, j'ajouterai que dans une édition de 1712, un catalogue qui aurait été trouvé chez Boileau après sa mort, indique l'année 1673 comme étant celle de la composition du *Lutrin*. Mais il est évident qu'il ne s'agit que des quatre premiers chants.

VICO BELTRAMI.

*

Je ne crois pas que le manuscrit du *Lutrin* existe ; et l'orthographe de l'édition princeps, comme c'est le plus souvent le cas au XVIIe et au XVIIIe siècle, nous apprend l'usage de l'imprimeur, non celui de l'auteur, les écrivains, alors,

s'en remettant presque tous au libraire de l'orthographe suivie dans leurs livres. Je n'ai pas, du reste, cette édition sous les yeux ; mais voici, sur la question qui intéresse E. X. B., quelques indications tirées des dictionnaires. Celui de l'Académie, en 1694, écrit *moire* ; celui de Richelet, en 1680, écrivait déjà de même, mais avec un accent circonflexe, sans doute pour marquer la quantité : moîre (ce même accent se trouve, dans ce dictionnaire, sur d'autres terminaisons semblables, probablement pour la même raison, par exemple sur *glissoîre*). Furetière, en 1690, indique deux orthographes: *Mobere* ou *moire* ; et, après un assez long article sur la définition de l'étoffe ainsi nommée, article où il distingue la *mobere lice* et la *mobère tabisée* où l'on fait « paroître des ondes comme au tabis », il ajoute ceci, qui porterait à croire que l'orthographe *mouaire* était personnelle à Ménage; « Ménage écrit *mouaire*, et le dérive de l'anglais *moer*, ou de *majocar*, mot Levantin qui signifie *camelot*. Mais cela ne convient pas ; car la *mobere* (on voit que c'est là l'orthographe préférée de Furetière) n'a rien de commun avec le camelot, vu que c'est une étoffe de soie, tant la lice que la tabisée. »

L'anglais *moer*, ou plutôt *mohair*, que nos marchands de tissus ont mis en usage en France, au dix-neuvième siècle, sous sa forme originelle, pour désigner une étoffe en poil de chèvre angora, aurait été composé, d'après une étymologie adoptée par Voltaire (v. la citation dans Littré, sub v° *moire*) du mot anglais *hair*, poil, et de *mo*, signifiant en Asie-Mineure une espèce de chèvre. Darmesteter-Hatzfeld en indique une origine plus vraisemblable : les formes anglaises plus anciennes *mohaire*, *mockaire*, se rattachant visiblement à l'arabe *mokkagyar*, qui a donné l'italien *mocajarro*, et le français archaïque *mouquavat* (XVIe siècle) ou *moncayar* (Lettres de Malherbe) désignant une étoffe de laine croisée. On est ainsi ramené, en somme, sous une forme plus correcte et avec des intermédiaires mieux établis, à l'étymologie indiquée par Ménage.

Quant à la diversité des orthographes, assez naturelle pour un mot d'importation étrangère et, de plus, technique, elle s'applique encore par l'incertitude, au XVIIe siècle, de la prononciation correspondante à la diphtongue *oi*, qui tantôt représentait le son *è*, tantôt oè, oê, ouè, tantôt oâ, ouâ. Il est possible que *mouaire* ait semblé à Ménage représenter plus clairement la prononciation usuelle du mot ; tout en séparant davantage les deux sons, et faisant de la diphtongue une double voyelle, *mobère* indique une prononciation assez voisine. Boileau devait prononcer *moère* ou *mouère*, comme *gloère* ou *glouère*, avec lequel il le fait rimer.

Il est intéressant aussi de noter en passant l'évolution du sens : ce mot, qui a désigné originairement un tissu de laine, et peut-être spécialement de laine de chèvre, puis un tissu de soie, se restreignant à désigner une de ses variétés, ce qu'à la fin du XVIIe siècle Furetière appelle encore la *moire tabisée*, ou ondée ; et ainsi le mot *moire*, avec les dérivés qui en sont sortis depuis, dépossédant et expulsant de la langue, pour se substituer à lui, le vieux mot *tabis* avec ses dérivés d'origine arabe lui aussi, et encore usité au XVIIe siècle (il vient à la rime dans le chant IV du *Lutrin*) pour désigner les taffetas ondés au calandrage.

J'ajoute qu'un exemple isolé, signalé par Darmesteter-Hatzfeld, se trouve au XIIe siècle, dans Chrestien de Troyes (*Erec et Enide*, v. 6735) du mot *moire* : « Vestus d'un drap de moire ». A cette date, il ne peut être question de l'anglais *mohair*, de l'italien *mocajarro*, comme origine. Les savants lexicographes supposent que c'est un autre mot *moire* que celui qui nous occupe, d'origine et de sens ignorés, alors, et disparu entre le XIIe et le XVIe siècles. Y aurait-il eu, dès cette époque reculée, un emprunt direct à l'arabe ? Mais comment serait-on passé sans intermédiaire du mot arabe à cette forme française si contractée ? Puis, que signifie le mot dans Chrestien de Troyes ? et comment le prononçait-il ? car c'est encore une question, et la prononciation seule importe, non les lettres qui l'expriment souvent très arbitrairement. Ce petit problème peut intéresser les historiens de la langue, et ceux des arts du tissu. IBÈRE.

—

Cadet Rousselle (LXII, 113, 198, 362, 430, 474, 537, 594, 654). — *Cadet Roussel* aux Variétés !

Mais il a envahi le Théâtre des Pano-

ramas, comme y ont fait invasion, les Jocrisse et les Dumolet, de joyeuse mémoire, grâce à Brunet et à Odry.

Voici les Cadet Roussel que l'on peut relever dans le répertoire du Théâtre des Variétés.

7 janvier 1808. — *Cadet Roussel au Jardin Turc*. folie en un acte de M. Audé.

Si cette pièce a eu quelques représentations, elle les doit à Brunet, titulaire du principal rôle.

6 avril 1809. — *Cadet Roussel Hector*, imitation burlesque de la tragédie d'Hector par MM. Merle et Dumersan.

Gros succès. Brunet a fait rire aux éclats. Les couplets amusants ont été bissés.

Une gravure éditée par Martinet représente dans leurs costumes Mlle Elonine qui jouait le rôle de Manon et Brunet, dans celui de Cadet Roussel.

24 septembre 1810. — *Cadet Roussel beau-père*, parodie en 2 actes par M. Durand.

Mauvaise imitation de la pièce des *Deux gendres*.

Elle n'a eu que quelques représentations.

12 décembre 1811. — *Cadet Roussel panier percé*, imitation burlesque de l'*Enfant Prodigue*, par M***.

Devant les sifflets qui ont couvert les applaudissements le jour de la première, l'auteur a conservé l'anonymat.

22 février 1813. — *Cadet Roussel Esturgeon*, folie vaudeville en 2 actes par M. Désaugiers.

Une des plus plaisantes aventures de Lazarille de Tormes a fourni le sujet de cette parade : sa métamorphose en monstre marin. Cette bouffonnerie de carnaval a amusé le public.

22 juillet 1810. — *Cadet Roussel intrigant*, farce en 1 acte par M. Dumersan.

Le public s'est montré indulgent pour la pièce à cause de ses intentions plaisantes et de quelques bêtises qui l'ont amusé.

P. DECÉ.

Un roman inconnu d'Alexandre Dumas père : « La nouvelle Troie » (LXII, 612). — Notre confrère Jacques Renoux veut sans doute parler d'une étude historique intitulée : « Une nouvelle Troie ».

Cette étude a été publiée dans les numéros 25 et 26 (1er janvier et 1er février 1850) du journal *Le Mois*, résumé mensuel historique et politique de tous les évènements, jour par jour, heure par heure, entièrement rédigé par Alexandre Dumas. G. LANTZ.

Les premiers « Guides » (LXII, 570, 649). — Qu'on me permette de signaler quelques uns des plus anciens *Guides*, certainement connus, puisqu'ils datent du XVIe siècle. L'un est intitulé : « La Guide des Chemins d'Angleterre fort nécessaire à ceux qui y voyagent ou qui passent de France par Angleterre en Escosse : ayant ordoné le chemin, à la mode du pays, faisant deux mile vne lieuë Françoyse. I'ay aussi rapporté certaines particularitez dignes d'estre cogneües à ceux qui passeront de ville en ville (etc..) A Paris chez Geruais Mallet, à l'aigle d'or 1579 ». L'auteur est Jehan Bernard, secrétaire de la Chambre du Roi.

Je n'ai pas eu ce livre entre les mains. Il ne m'est connu que par une brochure de mon ami, Sir George Fordham, Chairman of Cambridgeshire County Council, publiée par lui cette année à Cambridge. Cette brochure dit aussi que un guide « An intended Guyde for English Travailers » a été publié à Londres en 1625, que Mathew Simons en a fait paraître en 1635 et 1636.

Dans le Guide de Bernard il y a d'amusantes choses telles que ceci :

Prenez garde à un bois appellé Shuttershyll, fort dangereux pour les viateurs et passans à cause que les volleurs s'y retiroient.

Mais dans cette brochure nous voyons que les Estienne ont publié *La Guide des chemins et fleuves de France*, en première édition l'an 1552, avec une autre en 1553, donc Bernard n'est pas le premier.

ST-SAUD.

* *

Le premier ouvrage du genre « Guide » paru en France, est, je crois, « La (*sic*) Guide des Chemins de France, revue et augmentée pour la troisième fois. A Paris, chez Charles Estienne, Imprimeur du Roi 1553 ».

Ce très précieux petit ouvrage, qui se trouve à la Bibliothèque Nationale (L^{25} 1 A), et que j'ai eu entre les mains, nous donne les principaux (98) chemins de la France du XVIe siècle.

La Guide des Chemins de France paraît être le premier spécimen et le modèle des nombreuses publications connues depuis sous le titre de Guide du voyageur.

Charles Estienne en fut à la fois l'auteur et l'imprimeur. Il le composa, comme il le dit lui-même, à la requête de ses amis, d'après des renseignements recueillis auprès de messagers, marchands et pèlerins.

Il n'indique pas d'autre source. On ne doit donc pas regarder la nomenclature des grands chemins ainsi établie, comme absolument complète. Cependant les principales lacunes qui onr pu exister dans les deux premières éditions ont été sans doute comblées dans la troisième ; de sorte qu'elle doit être considérée, au point de vue de ces études, comme un document historique d'une véritable valeur.

C'est ce qui nous a déterminé à insérer aux pièces justificatives transcription des itinéraires detaillés de cette troisième édition.

(« Etudes historiques sur l'administration des Voies publiques en France aux XVIIe et XVIIIe siècles », par E. M. Vignon, Paris, Dunod, 1862, tome I, p. 22).

On trouve, en effet, dans ce savant ouvrage de M. Vignon, tome I, aux pièces justificatives. la reproduction totale de « La Guide des Chemins de France de 1553 ». Ses itinéraires détaillés présentent le plus grand intérêt à bien des points de vue.

J'ajouterai en terminant que le savant libraire de Paris, M. Honoré Champion, possédait, il y a quelques mois, un exemplaire de ce rarissime petit ouvrage.

Armand de Visme.

—

Le premier écrit sur la découverte des logarithmes (LXII, 339). — J'ai toujours entendu dire que le principe de l'invention des logarithmes — comme aussi du système décimal des poids et mesures — était dans le traité de l'*Arénaire* d'Archimède. Du moins on me l'a enseigné dans le temps,.. dans un temps lointain. — Et j'ai la conviction que celui qui me l'a enseigné ne se trompait pas.

Eumée.

—

L'élision de l'e muet (LXII, 117, 310, 368, 482, 535). — Je crois bien que M. Vierset a tort lorsqu'il donne la prononciation r'tenu comme la prononciation normale à Paris.

La vérité, je crois, est que les deux prononciations s'emploient couramment lorsque retenue est précédée d'un e muet sur lequel on peut appuyer : on dit : deux heures de ret'nue ou deux heures de r'tenue.

Mais essayez de dire une r'tenue ! Cela n'est pas possible : tout le monde prononce une ret'nue. En somme ret'nue peut toujours être employée, au lieu que r'tenue ne peut l'être que dans certains cas.

Je me rappelle du reste que d'autres citations de M. Vierset sur le particularisme de la prononciation bruxelloise n'étaient pas plus justes. Il citait en particulier le terme une baise pour un baiser. Or, cette expression est courante dans le nord de la France.

Pierre T.

—

Sur l'origne du mot Renaissance (LXII, 560). — C'est en 1855 que Michelet publia la partie *Renaissance* de son *Histoire de France*, alors que Lamennais, mort en 1854, avait déjà écrit :

Un changement nouveau s'opéra au temps de la Renaissance ; il se fit une alliance entre l'art antique et l'art chrétien : l'ogive et le plein cintre se mêlèrent.

D'autre part, Fortoul, mort en 1856, écrivait à une date que j'ignore, la phrase suivante :

La Renaissance fut comme le réveil de l'ordre venant verser la lumière et l'harmonie sur les éléments confus d'un art sans mesure et sans règle.

Comme il semble peu probable que le premier ministre de l'Instruction Publique du second Empire, ait écrit ces lignes après la publication, en 1854, de son dernier ouvrage : *Etudes d'archéologie et d'histoire*, il est fort possible qu'il ait employé, comme Lamennais, avant Michelet, le mot Renaissance dans le sens indiqué par J. P.

Nauticus.

—

Taon. — Le grec dans la langue française (LIX ; LXI ; LXII, 201, 433, 483, 644). M. Léon Sylvestre a trouvé dans un glossaire de Du Cange « Senior, Dominus, Seigneur », et ces trois mots, lus attentivement, l'ont fait douter de mon étymologie. Il s'est dit tout naturellement : puisque Du Cange, homme de si grande renommée, et latiniste médiéval, dérive *Seigneur* de *Senior*, notre confrère Daron s'est trop risqué, en le tirant du grec *senor*. C'est manifestement Du Cange qui a raison.

M. Léon Sylvestre va être bien étonné en apprenant que Du Cange et Daron ont raison l'un et l'autre, et que lui seul se trompe ici. Je m'explique Le moyen âge finit à la prise de Constantinople par Mahomet II, en 1453, et Du Cange est né, au commencement du XVIIe siècle, en

1610, par conséquent 157 ans après la fin du moyen âge ; il n'était donc pas médiéval ; mais contemporain de Ménage, né quelques années avant lui. Il est même probable qu'ils étaient amis ; mais on sait que Du Cange n'étymologisait pas, et que c'était l'unique occupation de Ménage ; celui-là n'a donc fait que transcrire, dans son immense glossaire, l'étymologie fantaisiste de celui-ci, et elle a eu la bonne fortune de charmer notre confrère et de lui faire risquer son article.

DARON.

—

Le mot « chic » (T. G., 204 ; LX ; LXI). — Est-il exact que ce soit le cardinal Perraud qui ait fait adopter le mot « chic » par l'Academie Française, et le mot « chic » figure-t-il dans les dictionnaire en préparation dont M. Henri Houssaye a perdu jadis les épreuves un jour qu'il se promenait dans la rue, en proie à un de ses accès préliminaires de la maladie qui devait l'emporter.

J.

—

Film (LXII, 167, 314, 484, 583). — Il faudrait explorer *plusieurs* langues. Je me borne à dire que monsieur H. C. M.. donne au mot *Waterproof* une signification qu'il n'a pas. — Water veut dire eau, proof signifie épreuve.

En flamand, nous disons *proef*, en anglais ce mot s'écrit *proof*. Comparez épreuve, éprouver, proef et proof et vous en tirerez une conclusion.

ADOLPHE F.....

—

Mouchards (T. G., 616, ; LXII, 595). — L'indication sur l'étymologie de *mouchard* donnée par C. P., se trouve déjà (v. Littré) dans Voltaire, qui l'a lui-même empruntée à Mézeray. Elle paraît peu vraisemblable, et doit simplement avoir pour origine un rapprochement tout naturel qui se sera fait dans l'esprit des contemporains entre le nom de ce pieux policier, de Mouchy, et les mots déjà en usage pour désigner les espions de police ou autres. On se sera dit d'abord : avec ce nom-là, il était prédestiné à moucher, à faire la mouche, à employer des mouchards ; puis des personnes peu au courant de la langue se seront imaginées qu'au contraire, ces mots venaient de son nom.

Les dictionnaires (v. Littré, Darmesteter Hatzfeld) montrent par des exemples que « mouchard » ou « mouschard » courant au XVIIe siècle (v. Molière, La Fontaine, etc.) l'était déjà au XVIe, et que déjà même il avait donné le verbe « moucharder », ce qui prouve un certain temps d'existence. Et il est visible que « mouchard » s'est formé, par l'addition d'une terminaison péjorative bien connue, de « mouche », qui déjà dans le XVIe siècle avait le sens d'espion, et avait donné, au sens d'espionner, le verbe « moucher » (Godefroy en cite un exemple de 1525). Il est aisé de comprendre comment le nom de ce petit insecte qui se glisse, se fourre partout, qui s'attache obstinément, quelquefois, aux pas d'un promeneur, a été appliqué aux gens de police qui filent les suspects et tâchent aussi d'entrer partout pour tout surveiller. C'est par des emplois analogues du langage figuré que l'on a dit : « une fine mouche, un maître mouche » (XVIIe siècle), pour désigner une personne assez subtile pour pénétrer les desseins des autres, pour insinuer les siens, ou encore qu'on a, comme le rappelle La Fontaine dans *La Mouche et la Fourmi*, appelé « mouches » les parasites, qui se glissent chez tout le monde et vont se poser sur toutes les tables. Il y a, pour expliquer certains de ces emplois figurés du mot mouche, des anecdotes analogues à celle de Mézeray, et qui n'ont pas plus de valeur.

IBÈRE.

—

Amontillado (LXII, 499). — Le vin d'Amontillado est offert à Séville comme cru local, provenant des environs

C. P.

***

Ce nom, que l'on donne à une sorte de vin de Xérez, provient de la ville de Montilla, située dans la province de Cordoue, et station de la ligne de chemin de fer de Cordoue à Malaga. Lorsque l'on visite les *bodegas* de Malaga ou de Xérez, l'on rencontre donc du vin *Amontillado*, c'est-à-dire dans le style de Montilla. C'est l'explication qui me fut toujours fournie en Andalousie.

H. LYONNET.

***

Un conte d'Edgar Poe (*Nouvelles histoires extraordinaires*, trad. Baudelaire, Calmann-Lévy, 1802) est intitulé : *La*

barrique d'Amontillado. On y lit, page 206 :

Fortunato, comme ses compatriotes (italiens) était un charlatan en fait de peintures et de pierres précieuses ; mais en matière de vieux vins il était sincère. A cet égard je ne différais pas essentiellement de lui : j'étais moi-même très entendu dans les crus *italiens*, et j'en achetais considérablement toutes les fois que je le pouvais. Un soir... je rencontrai mon ami... Je lui dis : « Mon cher Fortunato, je vous rencontre à propos... j'ai reçu une pipe d'*amontillado*, ou du moins d'un vin qu'on me donne pour tel, et j'ai des doutes ».

D'où il faudrait conclure que dans l'opinion d'Edgar Poe, qui pourrait bien être fantaisiste, l'*Amontillado* serait un cru *italien*. S. X. T.

***

Ni l'amontillado, célébré par l'ivrogne de génie que fut Edgar Poe, ni le manzanilla chanté par Carmen ne sont au propre des crûs distincts et moins encore des hameaux ou des villages. Ce sont des variétés de Xérès. Portes et Ruyssen, dans leur grand *Traité de la Vigne et de ses produits*, nous fournissent à cet égard toutes les précisions désirables. En voici l'essentiel. Dans le triangle argilo-sableux formé par San Lucar de Barrameda, Xérès et Puerto de Santa-Maria, on récolte un Xéres que l'on appelle *manzanilla* parce qu'il possede au début un léger goût amer et aromatique analogue à celui de la camomille (*manzanilla* en espagnol). Ce vin, après avoir passé quelques années dans les caves profondes et fraîches du pays, devient un amontillado délicieux : « L'âge a calmé ses ardeurs ; un parfum presque éthéré, une saveur des plus délicates. ont remplacé ce goût tonique et cette lourdeur des premiers jours ». Et on l'appelle alors *amontillado* parce qu'il a acquis de la sorte, par l'âge et le repos, les caractéristiques des vins fins de Montilla.

On le voit, ce n'est donc pas *amontillado* qui serait le nom d'un crû, mais *montilla* ; et *amontillado* indique simplement une analogie d'un xérès d'aire assez vaste avec un *climat* particulier, un point précis du vignoble. De même chez nous le mot *champagnisé* signifie simplement que le breuvage ainsi désigné présente quelques-unes des propriétés du vin de Champagne. G. DE FONTENAY.

***

L'*Amontillado* est un vin de Jeréz de couleur pâle et très sec. Il est ainsi nommé parce qu'il rappelle le vin de Montilla, ville de 15.500 habitants, située à 50 kilomètres de Cordoue sur le chemin de fer de Cordoue à Malaga. Montilla est la patrie du fameux « Gran Capitan » Gonzalve de Cordoue, le conquérant du royaume de Naples. NAUTICUS.

***

Le vin d'Amontillado se récolte sur le territoire de Montilla, près de Cordoue. On le nomme *Xérès Amontillado* ; le même terroir donne le *Xérès Manzanilla*. Mais l'Amontillado est comme la quintessence de ce dernier, il n'est promu à sa dignité que lorsqu'il a été cinq ou six ans Manzanilla. Il a alors « un parfum presqu'esthéré, une saveur des plus délicates ».

Lui-même, après avoir encore vieilli, devient le fameux Xérès.

On fait d'ailleurs Amontillado, Manzanilla et Xérès près de Xérès, mais les meilleurs sont ceux de Montilla d'où vient évidemment le mot Amontillado. ARD. D.

Société des Carabots (LXII, 561, 660). — La Société des Carabots — et non des carabotes comme on l'a écrit par erreur — représentait à Coutances le mouvement girondin local. Elle avait à la tête de ses trois cents membres : de Perrochel, « ex-noble », ancien seigneur de Créances ; Brohon, ancien lieutenant civil et criminel au baillage de Cérences ; Lorin, ancien gouverneur de la ville de Metz, et Lemonnier, avocat, l'un des plus fervents ennemis des conventionnels. Comme en toute association politique, les classes sociales les plus diverses se coudoyaient chez les Carabots : un domestique, Couillard, un « ancien tonsuré », Potigny-Launay, jouèrent chacun en cette occasion, un rôle à peu près aussi important, quoique, bien entendu, d'une façon différente.

Voilà pourquoi, dans la compagnie de volontaires nationaux, on jugea bon de ne donner aucun grade aux membres de la Société des ci-devant Carabots.

Consulter : *La Terreur dans le département de la Manche, et en particulier Les habitants de la Manche devant le tribunal révolutionnaire de Paris*, étude historique par M. E. Sarot, 1 vol. in-8°; 412 pages.

Coutances, Salettes édit., Paris, Champion — Rouen, Métérie — 1877. Voir surtout les pages 121, 140 à 149, 218, 219.

ALBERT DESVOYES.

* * *

Les *Carabots*, métathèse dérisoire de *caporaux*, étaient des sous-officiers de garde nationale à Caen qui se formèrent en club et en milice un peu jacobine et, comme les sans-culottes, adoptèrent un nom injurieux Leur batterie s'appelait la *Carabotte*. V. *Souvenirs du Fédéralisme en 1793*, p. 10. (*Hist. et glossaire du normand*... par Edouard Le Héricher, t. II, p. 200).

P. c. c. QUÆSITOR.

—

Célébrités de la rue : le poète nomade Achille Loye (LXII, 655). — M. Paul Ginisty, parlant, d'après l'*Intermédiaire*, de ce poète dans une de ses chroniques du *Petit Parisien* (7 novembre) dit :

Et ainsi, comme la même aventure lui arrive constamment, offre-t-il des échantillons de ses talents poétiques à tous les tribunaux de France, et cet innocent boheme, qui n'a jamais commis d'autre crime que de rêver et d'être inaccessible à toute idée pratique, finira par passer, par son casier judiciaire, pour un grand coupable. Personne n'est plus doux, pourtant, ni plus inoffensif. Il n'a point de rancunes, et il se borne, en de nouveaux poèmes, à prendre à témoin les petits oiseaux, ces poètes de l'air, de la cruelle indifférence des hommes pour ceux qui ne savent que chanter. C'est comique, lamentable et touchant. N'assurera-t-on pas l'hospitalité de quelque asile à ce vieux coureur de routes, qui n'eut que le tort de naître quelques siècles trop tard, bien après le temps où l'on accueillait au foyer le ménestrel qui passait ?

—

Tours penchées de Bologne et de Pise (LX ; LXI, 35, 144, 249, 423, 596, 642, 706, 762, 864 ; LXII, 84, 197). — On parle souvent des tours italiennes, jamais des tours espagnoles ! Car l'Espagne possède, comme tous les autres pays du monde, des tours penchées. C'est d'abord à Saragosse, la tour de l'Aljaferia, dont Cervantes parle dans *Don Quichotte* l'ancienne forteresse des rois arabes, aujourd'hui caserne (Davillier), — dont l'inclinaison dépasse de 3 mètres la normale. Elle possède de beaux reliefs en briques, de style moresque. Mais elle est déparée par un clocher à double renflement qui fait songer à certaines églises de Bavière.

La Tour de Saint-Augustin est, elle aussi, penchée ; c'est celle dont parle la chanson populaire.

En la torre más alta
De Sant-Augustin
Hay ím pájaro, y canta
Coplas en latín
Y en ellas dice
Que los enamorados
Siempre están tristes...

Dans la Tour la plus haute | de Saint-Augustin | il y a un rossignol, et il chante | des couplets en latin | Et il y dit | que les amoureux | sont toujours tristes...

Cela se passait — au temps que les bêtes parlaient — sous les premiers rois Maures. Les Maures vont vite : les amoureux n'ont pas changé... JACQUES RENAUD.

—

Les départements de la France en couplets (LXI ; LXII, 143, 319, 598). — En se reportant à la collection du *Journal Amusant*, si je ne me trompe, on retrouverait toute une série de vers mnémoniques par à peu près et calembours, sur les départements et leurs chefs-lieux, dus à l'imagination plaisante de Willy (Henry Gauthier-Villars) ; et dans un ou deux de ses feuilletons dramatiques du *Journal des Débats* — ceux-là, je crois, non reproduits dans ses *Impressions de théâtre* — Jules Lemaître s'est amusé jadis à en citer, et à en fournir de sa façon, quelques-uns de fort réussis. Je regrette de n'avoir pas à donner d'indication plus précise, mais les collectionneurs de ces petites drôleries sauront bien suivre la piste que j'indique. IBÈRE.

—

Le plus ancien carré de mots (LXII, 339, 586). — Il me semble, en vérité, que l'on cherche bien loin une solution des plus simples, et que la phrase cachée est celle-ci : *Sator opera tenet*, c'est-à-dire « le semeur récolte ce qu'il a semé ». Cette maxime est inscrite quatre fois dans le carré, voici comment : la première ligne donne le mot *sator*, la seconde *opera* écrit à rebours, c'est-à-dire de droite à gauche, et on a ainsi *arepo*. Ces deux premières lignes sont donc tracées sur le mode que les Grecs nommaient *boustrophédon*. A la troisième, *tenet* forme le centre de la formule ; à la quatrième *opera* ne donne lieu à aucune difficulté ; enfin à la cinquième, *rotas* est le mot *sator* écrit à re-

bours. Le même système est appliqué dans les lignes verticales. Je ne pense pas qu'il puisse y avoir une autre lecture acceptable.

L'inscription dont il s'agit est reproduite dans le *Magasin Pittoresque*, année 1854, f° XXII°, p. 348. Elle se voit ou se voyait sur la façade d'une chapelle abandonnée, voisine du château ruiné de Rochemaure (Ardèche). L'explication du *Magasin pittoresque* est, du reste, identique à la mienne ; mais l'auteur de l'article tout en attribuant cette inscription au moyen âge, ne fixe aucune date. De plus, le bois gravé présente l'inscription avec le cloisonnement qui isole chaque lettre, en donnant aux caractères la forme des capitales romaines. L'emploi de celles-ci est rare dans la période médiévale ; toutefois nous sommes à Rochemaure en pays quasi latin.

Maintenant, d'où est tiré ce dicton de forme proverbiale ? Je l'ignore, mais à coup sûr il est de beaucoup plus ancien que la chapelle. Il se trouvera bien quelqu'un à l'*Intermédiaire* pour l'identifier.

H. C. M.

—

Moisissure des livres (LXII, 283, 435, 481). — Il y a différents moyens d'empêcher les livres de moisir dans les bibliothèques ; les remèdes sont peu recommandables par leurs préparations compliquées.

Le mieux pour les livres qui sont dans les meubles, que ceux-ci aient leurs portes très fréquement ouvertes, afin que l'air circule à l'intérieur ; ce qui est important comme sécurité, qu'il y ait un espace entre le mur et la bibliothèque au moins de 5 centimètres.

M. Génand à Vevey (Suisse), à propos de l'humidité des murs qui cause tant de dégâts, nous fait savoir qu'il fabrique un papier bitumé spécial préservatif de cette humidité.

Ce papier s'applique directement sur le mur humide ; on peut le recouvrir ensuite du papier de tenture, le papier bitumé est imperméable et imputrescible.

P. CORMAN.

—

Forêt d'Othe (et non Othe). — Dans la nouvelle édition de sa vingt-cinquième série ses *Voyages en France*, notre collaborateur Ardouin-Dumazet a consacré un intéressant chapitre à la partie de cette contrée appartenant au département de l'Yonne, il avait déjà décrit (21° série) la zone appartenant à l'Aube.

—

Saint Sébastien, iconographie et culte (LXII, 555, 651). — Tous mes remerciments à l'aimable confrère qui a répondu à ma question par un document imprimé du plus haut intérêt pour l'iconographie de saint Sébastien.

FRÉDÉRIC ALIX.

—

Chasse aux renards (LXII, 393, 491, 537, 652) — Je trouve dans un catalogue de la librairie A. Durel l'indication suivante :

7903. La chasse aux renards réguliers et ecclésiastiques, qui sont déserteurs et apostats de la Foy et Religion catholique, pour s'enfuyr aux tanières de l'hérésie, mise en ordre par un religieux de l'observance de l'ordre de S. François.

A Paris, chez Séb. Lescuyer, 1617, in-12, chagrin rouge, dos orné, filets, 6 fr.

Ce livre n'est mentionné ni dans le *Manuel du libraire* de Brunet, ni dans le *Dictionnaire des ouvrages anonymes* par Barbier, ni dans *les Supercheries littéraires dévoilées* par Quérard.

P. DORVEAUX.

—

Envoûtement (LXII, 168, 587, 661). — Puisque M. de la Brèche veut bien me demander mon opinion sur l'envoûtement, je résumerai ici ce que j'ai exposé en détail dans mon livre sur l'*Extériorisation de la Sensibilité*, chap. III.

Il est prouvé aujourd'hui expérimentalement qu'en agissant par des passes sur certains sensitifs, on produit un effet analogue à celui que déterminent les passes faites avec un aimant sur un barreau d'acier : l'extériorisation d'une faculté spéciale d'action à distance.

Dans le cas des sensitifs, ce qui s'extériorise, c'est la substance fluidique qui, chez les individus normaux, transmet au cerveau, le long des nerfs servant de fils conducteurs, la sensation provenant d'actions exercées sur leur corps.

Quand cette émanation est extériorisée, elle peut être impressionnée par des actions exercées en dehors du corps à des

distances variables suivant la sensibilité du sujet mais toujours bornées à quelques mètres. Elle a de plus la propriété de se dissoudre dans certaines matières comme l'eau, la graisse, la cire, (matières qui emmagasinent également les odeurs) et de conserver une relation entre ces matières et le corps du sensitif pourvu que la distance ne soit pas trop grande, de telle sorte qu'une action mécanique exercée sur elles est perçue par le sujet.

Il est hors de doute que *si la cire du cierge avait été influencée comme il vient d'être dit,* le sujet sentirait les piqûres des épingles et la brûlure de la flamme, *pourvu qu'il fût à portée.* Comme les envouteurs ordinaires se basent sur une *tradition incomplète*, je suis convaincu qu'ils ne produisaient aucun effet, à moins qu'ils n'aient recours à des formules magiques déchaînant des influences malfaisantes ainsi qu'ils le prétendent ; mais je n'ai jamais voulu m'occuper de ces pratiques occultes et je n'ai pas d'opinion sur leur efficacité.

ALBERT DE ROCHAS.

*
* *

L'envoûtement est toujours pratiqué et plus fréquemment qu'on ne le croit. Au mois de juillet dernier, dans le Musée de folklore, conservatoire de la tradition populaire flamande à Anvers, j'ai remarqué dans la division Magie sous le n° 2103, une petite poupée en cire jaune ayant servi à faire des envoûtements ;

N° 2104, trois petites figures en cire jaune et servant à l'établissement du *voult* dans les œuvres méléfiques ;

N° 2105, des bougies en suif dans lesquelles on a enfoncé des épingles pour faire souffrir l'amant ou l'amante inconstants ;

N° 2106, un cœur en cire vierge, servant au même usage.

Dans le centre de la France les pratiques d'envoûtement sont assez connues et beaucoup de vieilles femmes se vantent de savoir envoûter leurs ennemis. L'ancien curé de Chaliers, au diocèse de Saint-Flour, m'a raconté qu'il avait eu à s'occuper de trois affaires d'envoûtement arrivées dans le territoire de sa cure.

On fait parfois, en Auvergne, l'envoûtement à l'aide d'un cœur de veau. Après l'avoir convenablement maudit, on y enfonce des épines d'acacias, de rosiers, puis on va l'enterrer pendant la nuit dans une terre appartenant à la personne que l'on veut envoûter.

On se sert encore d'une poule noire dont on arrache le cœur au milieu de la nuit et on arrose avec son sang le seuil de la porte de son ennemi.

BARON DU ROURE DE PAULIN.

—

Muré vif (LXI ; LXII, 603). — Je ne connais avec M. d'E. que Peuchet, ancien administrateur de la police sous la Révolution, puis archiviste de la préfecture de police sous l'Empire et la Restauration, n'avait pas le tempérament d'un fumiste.

Ses *Mémoires tirés des Archives de la Police* ont eu un certain retentissement et sont encore très recherchés aujourd'hui, mais M. d'E. croit-il qu'ils doivent être considérés comme un ouvrage historique sérieux ? J'en doute, pour ma part.

Il ne faut pas oublier, en effet, que Peuchet a écrit ces Mémoires, dans un état d'esprit qui peut faire douter de son impartialité, car il venait d'être remplacé aux Archives de la Police et, bien que septuagénaire, il considérait sa mise à la retraite comme une mesure inique : sa surexcitation fut telle qu'il manifesta même l'intention de se suicider ; d'autre part, s'il a eu entre les mains des dossiers intéressants, il ne me paraît guère avoir su discerner le vrai d'avec le faux, et comme il ignorait complètement le fonctionnement des divers rouages de la police qui avaient participé à la confection de ces dossiers, il a pris au sérieux des racontars non contrôlés d'agents secrets, des mémoires et des lettres anonymes dont la police a toujours été accablée.

Enfin, alors même qu'il se fût agi de documents authentiques tirés des Archives de la police, il faut remarquer qu'ils ont été arrangés et habillés, si je puis m'exprimer ainsi, car il ne faut jamais avoir lu un rapport de police pour supposer qu'on en peut tirer des dialogues aussi précis que ceux qui fourmillent dans l'ouvrage de Peuchet.

Il y a lieu d'ajouter, d'ailleurs, que les Mémoires ont été publiés plusieurs années après la mort de Peuchet. Celui-ci avait laissé une veuve et trois filles dans la misère, incapables d'empêcher l'éditeur de « tripatouiller » à son aise le manuscrit qui lui avait été cédé.

En ce qui concerne plus particulièrement l'histoire d'emmurement, objet de la courtoise demande de M. d'E., elle n'a précisément pas été écrite par Peuchet lui-même, ainsi que l'éditeur en fait l'aveu à la fin du chapitre LXXXIV qui clôt en réalité le manuscrit.

Il suffit de lire les détails extrêmement circonstanciés de cette affaire — trop circonstanciés même — pour se rendre compte de leur invraisemblance.

Sans insister sur la bizarrerie de la cérémonie dramatique à laquelle on fait assister le lecteur, il y a une certaine histoire de promenade du patient dans des dédales souterrains depuis Sainte-Geneviève jusqu'à la place Cambrai et depuis la rue Gracieuse jusqu'à la rue Jacob qui fait rêver !

Et comment ces détails sont-ils parvenus à la connaissance de la Préfecture de Police, par suite à celle de l'auteur ? Par un mémoire anonyme ou plutôt un procès-verbal ? dressé par les conjurés, lesquels apprennent ainsi à la police que Paris est sillonné de souterrains donnant asile à des malfaiteurs de tous genres et servant de tombeaux aux agents chargés de surveiller ces derniers ! Et, munie de ces renseignements, la police, malgré d'actives recherches, ne peut trouver l'issue des souterrains ! Et l'opinion publique ne s'émeut même pas d'une affaire aussi passionnante !

En ce qui me concerne, je ne puis croire à la réalité d'un récit qui paraît sortir de l'imagination d'un Ponson du Terrail et qui n'est pas plus sérieux que celui de l'aventure prêtée au père Ravignan.

Je ne sache pas que l'agent André Lausat ait jamais figuré sur la liste des victimes du devoir et je ne serais pas étonné qu'il y eût identité entre cet agent et un certain André dont parle l'ancien chef de la police politique sous la Restauration, Froment, dans son ouvrage : *La police dévoilée sous la Restauration.*

Froment prête à son héros des aventures moins dramatiques. D'après lui, André était chargé de surveiller les francs-maçons, et au cours d'une surveillance spéciale qu'il exerçait à la barrière de Vaugirard, dans une guinguette fréquentée par des militaires bonapartistes il fut reconnu et xpulsé à coups de poing et à coups de pied ; je crois que c'est là l'incident initial qui est devenu ensuite un emmurement dans les Mémoires de Peuchet.

C'est à l'aide de pareilles balivernes que tant de légendes absurdes sont mises en circulation et, qu'il s'agisse de jésuites ou de francs-maçons, il me semble que toutes ces histoires de souterrains, aussi bien à Paris qu'à Lisbonne, sont dignes de la crédulité de gens pour lesquels les *Mystères de l'Inquisition, de la maçonnerie, de la Police, des Bagnes, du Vatican*, etc., etc., constituent des sources historiques de premier ordre.

EUGÈNE GRÉCOURT.

* * *

Ceux qui n'ont pas peur des souvenirs horribles de la naturelle férocité de l'homme n'ont qu'à évoquer la mémoire d'Achmet Djezzar, le pacha de Saint-Jean-d'Acre dont la résistance arrêta Bonaparte. Djezzar mourut paisiblement très vieux dans son palais plein de trésors en 1804, entouré de ses courtisans dont tous : borgnes, essorillés, manchots, boiteux ou eunuques avaient été « opérés » de ses mains. Combien de fois avait-il liquidé son harem à coups de poignard ? La mission anglaise qui le visita en 1801 ne s'arrêta pas à le chercher. Le baron de Tott rapporte que quand Djezzar fit relever les fortifications de Beïrouth menacé par les Russes, il fit mettre des Grecs dans les murs en ordonnant que la tête des victimes restât intacte en dehors des pierres, afin de pouvoir jouir de leur agonie, et de la pointe de son poignard, vérifier s'ils vivaient encore. Voir d'abord l'article Djezzar dans la *Biographie universelle.*

G. LE H.

Trouvailles et Curiosités.

Trop souvent, il nous faut, sous la rubrique qui suit celle-ci, dire notre chagrin d'un deuil : qu'il nous soit permis de transformer aujourd'hui la nécrologie en épithalame et de parler des noces d'argent.

Notre éminent et très cher collaborateur, M. Jules Claretie les a celébrées à la Comédie Française dont il assume depuis vingt-cinq ans la direction, avec une fermeté souple et courtoise qui a su, tout en assurant le respect des traditions de la maison de Molière, accroître sa fortune, et lui faire connaître une ère de prospérité sans précédent.

Les auteurs et les artistes l'ont fêté. Aux éclatants témoignages qui lui ont été rendus, l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, dont il est l'un des fondateurs, auquel il a prodigué, et prodigue encore, sous son pseudonyme, les trésors de sa vaste érudition, à tous ces hommages et témoignages de sa gratitude, demande et non sans fierté, la faveur de joindre le sien.

—

La vie chère en... 1858 — Lisez le Courrier de Paris du *Monde Illustré* du 7 août 1858, qui débute ainsi :

On se plaint chaque jour plus vivement de la *cherté de la vie* à Paris. Les loyers, les vivres, tout y devient hors de prix... et l'équilibre que réussissent à y maintenir, — entre certaines nécessités d'apparat, de position, et leurs ressources fixes, — une foule de rentiers ou d'employés, est un problème, dont les plus cruelles privations secrètes pourraient seules donner le mot ? Bref, avec le revenu qui suffit à peine pour mener une vie étroite dans la capitale, la province offrirait tout le bien-être et le confortable matériel d'une large existence... et pourtant, rien n'est plus rare que de voir un Parisien émigrer, pour élargir sa vie dans quelque beau département !

Vous serez convaincu, une fois encore, que « tant plus cela change... » Vous connaissez la suite. P. C.

—

Prince Artiste, ou Artiste Prince. — Je me suis rendu acquéreur chez un fripier des papiers, délaissés par un jeune professeur de piano, mort à l'âge d'environ 30 ans, et dans lesquels j'ai trouvé le récit suivant :

Me trouvant dans une grande ville de Belgique, invité pour une soirée musicale chez une dame, de la grande société belge je fus prié de me mettre au piano pour improviser une fantaisie sur un sujet qui me fut imposé, lorsqu'un grand Monsieur, vint se placer près de moi, et me complimenta après que j'eus fini. Je m'empressai de demander le nom de ce Monsieur. On me répondit : c'est le Prince de Chimay, un très bon violoniste, élève d'Allard, attendez-vous à avoir de ses nouvelles. En effet, quelques jours, après je reçus de l'Intendant du Prince, l'invitation de me rendre à Chimay où j'étais attendu par Monseigneur. Je partis immédiatement. A mon arrivée je trouvai l'intendant qui me conduisit au château. Il m'installa dans une petite chambre au seconde étage en me disant : Vous êtes ici pour la semaine. Monseigneur a l'habitude d'avoir constamment chez lui un artiste pour faire de la musique chaque soir. Celui qui vient de quitter cette chambre était pianiste et s'appelait Osborne, un anglais, Monseigneur vous attend pour visiter le château.

D'abord, il me montra sa salle de musique une assez vaste pièce dont le fond, légèrement surélevé, était muni d'un piano à queue et devait supporter un petit orchestre. Ensuite la salle à manger, puis une série de salles, dont l'intendant qui nous précédait ouvrait les portes ; en entrant dans l'une d'elles, le Prince ota son chapeau.

L'intendant m'expliqua plus tard la raison de ce geste Cette salle renfermait les portraits du père de la mère du Prince qui ne la traversait jamais sans se découvrir. Il me montra ces portraits ainsi que le sien en costume de colonel de hussards noirs tenant son cheval par la bride. J'y vis également un portrait de femme, signé David. Cette dame montait un escalier et soulevait sa robe en mettant le pied droit sur la dernière marche. L'intendant m'apprit plus tard que ce portrait était celui de la Princesse, une célébrité des dernières années de la Révolution française.

Après le château, je visitai le parc et les jardins. Au bout de quelques jours, pendant lesquels on faisait régulièrement de la musique pour quelques invités de la noblesse que le Prince priait d'assister à ses soirées, l'intendant m'avertit que mon séjour était terminé et il me reconduisit jusqu'à la gare.

La Princesse ne fut jamais reçue à la cour du roi Guillaume de Hollande.

L'Abbé Moll.

—

Une Académie de femmes : l'opinion de Clémence Royer. — Les Gazettes, de toute opinion, ont consacré, en ces derniers temps, de nombreux articles à la question des femmes à l'Académie, à l'occasion de la nomination de l'une d'elles, Mme Judith Gauthier, comme académicienne. . de l'Académie des Goncourt. Ne vous semble-t-il pas qu'il y aurait quelque opportunité à publier la lettre, que je vous adresse, de Clémence Royer, un de nos plus grands philosophes en jupons, et qui, pensant en homme, ne pouvait guère se montrer favorable à l'idée d'un Institut féminin — car c'est bien le projet de création d'un Institut qu'un certain groupe de femmes avait rêvé de constituer.

A quelle date le fait se passait-il, notre autographe ne donne, à cet égard, aucune

indication précise ; est-il inédit, nous le présumons, mais sans en donner la formelle assurance. A. C.

Madame,

Je ne veux pas tarder à vous remercier de votre bienveillante lettre. Moi aussi je suis disposée à prêter mon concours à tout effort sérieux en faveur de l'évolution féminine ; mais laissez-moi vous dire que votre projet d'une académie de femmes soulève bien des objections. Qnand j'en ai lu la nouvelle dans les journaux, j'ai cru d'abord à une plaisanterie. En effet, une académie est un corps honoraire qui généralement se recrute lui-même ; mais il faut d'abord qu'il soit formé, et presque toujours elles ont été fondées par l'initiative des gouvernements. Une académie pourrait, il est vrai, procéder de l'élection populaire, et ce serait l'origine la plus légitime : mais comment organiser un corps électoral ayant les conditions requises de compétence, et à quel mode d'élection recourir pour que la valeur et la régularité en puissent être contrôlées ? En ce qui nous concerne, si nous nous choisissions les unes les autres, nous risquerions de nous livrer au ridicule mérité par les sociétés d'applaudissements mutuels. Puis, enfin, avons-nous un nombre suffisant de candidates d'une valeur incontestable ? En cherchant bien, on trouverait peut-être une quarantaine de femmes maniant honorablement la plume ou la parole ; mais les mettre ensemble ne servirait, je crois, qu'à donner plus de relief à notre infériorité moyenne. S'agit-il de fonder un institut ? La classe des lettres pourrait encore être assez nombreuse ; la classe des beaux-arts surtout pourrait être dignement représentée. Dans la classe des sciences morales et politiques le zèle risquerait de tenir lieu de savoir solide. Quant à l'Académie des inscriptions elle resterait bien pauvre, et je ne vois guère que quelques femmes, ayant tout au plus la valeur de docteurs en médecine, de licenciés ou bacheliers, pour représenter l'académie des sciences. La tentative me semble donc prématurée. Au lieu de songer à faire consacrer nos gloires, il faut surtout songer à multiplier nos titres. Puis, il faut tenir compte de l'état des mœurs et de l'opinion qui ne mesurent pas le mérite des femmes d'après les mêmes règles que celui des hommes. Il y a certaines conditions d'honorabilité sur lesquelles les hommes entre eux se montrent très faciles. Ils ont généralement à se pardonner mutuellement beaucoup, au point de vue des mœurs, ils s'accommodent aisément de tous les voisinages. Il en est autrement des femmes, justement parce que, sur ce point, elles présentent plus de différence et presque des catégories dont les limites sont difficiles à fixer dans l'état transitoire de nos institutions. Décideriez-vous aisément le grand peintre Hélie Jacquemart à s'asseoir à côté du sculpteur contestable qui s'appelle Sarah Bernhart ? George Sand, elle-même si elle était vivante, ne serait-elle pas excommuniée par une pléïade de femmes de lettres qne j'ai depuis longtemps nommé *le camp des bégueules*. Vous voyez quelles sont les difficultés inextricables que vous rencontrerez. Il y aurait pourtant quelque chose à faire de pratique. La réforme la plus urgente à effectuer est justement celle des mœurs et de l'opinion qui nous gènent bien plus que les lois. Formez un comité d'initiative, pour réunir une commission d'études, ayant pour mandat de préparer ces réformes préliminaires. Qu'un appel soit fait, par tous les moyens de publicité, à toutes les femmes qui sentent la nécessité de les provoquer ; et que, dans un délai donné, elles vous envoient, avec leur nom, leur adresse, et leur signature légalisée, comme pour une pétition, des noms de femmes parmi celles qui leur paraîtront avoir qualité pour chercher les moyens de les accomplir. Au jour dit, le comité fera le dépouillement des votes et les vingt-cinq noms qui auront réuni le plus de voix feront partie de la commission d'examen qui travaillera à huis clos, sans bruit, sans éclat, sans publicité importune et troublante, en s'éclairant au besoin des avis de conseillers compétents C'est enfin une commission comme celle qui a élaboré le code civil qu'il faut former. Le programme des réformes que cette commission aura adopté sera seul publié sous sa responsabilité collective, et alors, on pourra commencer une campagne pour le faire adopter par l'opinion et peut-être par les législateurs. C'est là, me semble-t-il, une voie meilleure à suivre que de nous décerner réciproquement les honneurs académiques.

Du reste, faites-moi le plaisir de venir causer avec moi, plus longuement de tout cela : mon expérience déjà longue des petits obstacles qui nous empêchent de faire de grandes choses, ne vous sera pas inutile

Agréez, madame, l'expression de mes sentiments les plus sympathiques et les plus dévoués. CLEMENCE ROYER.

Paris 82, avenue des Ternes
ce vendredi soir.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mond-Ront

LXII° Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 20 Novembre 1910.

46° Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1273 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IX°) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

La tombe de Masséna. — Nous avons eu le regret d'apprendre la mort du prince d'Essling, duc de Rivoli. Les sciences historiques perdent en lui un protecteur dévoué. Ses riches cartons étaient ouvets à toute consultation utile, et pour la période de l'Empire, on devine combien ils renfermaient de documents précieux.

Le prince d'Essling était, en outre, un de nos bibliophiles les plus lettrés.

L'*Intermédiaire des chercheurs* avait l'honneur de le compter au nombre de ses correspondants.

Le porteur d'un tel nom ne disparaît pas sans que les journaux ne publient de nombreux souvenirs, De celui qu'on va lire nous faisons une question.

A propos de la mort du prince d'Essling, duc de Rivoli, on a rappelé que ses beaux-fils, nés du premier mariage de la princesse

avec le général Michel Ney, étaient les petits-fils du maréchal Ney, prince de la Moskowa et duc d'Elchingen.

Il y a un siècle, à pareille époque, Ney était en Portugal et se disputait formidablement avec Masséna, pour divergences d'opinions sur le plan de campagne. Tous deux par leurs hauts faits d'armes, avaient, dans les premières années de guerre, reçu du général Bonaparte des marques d'estime toute particulière : Ney, pour son mariage, un magnifique sabre égyptien, et Masséna, au lendemain de Rivoli, un rameau de laurier qu'il conserva soigneusement. Un de ses soldats en avait détaché une bouture. Cette bouture fut cultivée par ce soldat d'abord, puis les rejetons de la bouture par ses enfants. De génération en génération, les petits-fils du soldat de Masséna viennent encore, chaque année, déposer pieusement sur la tombe du vainqueur de Rivoli quelques feuilles du laurier de Bonaparte.

Cette anecdote est-elle exacte ? M.

—

Les statues allégoriques de la galerie du bord de l'eau, au Louvre. — On sait que cette galerie, qui date de l'époque des Valois, a été restaurée par Duban en 1849. Lors de la réunion définitive du Louvre aux Tuileries, entreprise en 1852 par Visconti, on a placé dans les niches dix-sept statues allégoriques. Il y en a également cinq du même style dans la cour Lefuel. Quels sont les auteurs de ces vingt-deux œuvres d'art, et quels sujets représentent-elles ? On les voit sur le recueil de photographies publié en 1857 représentant les nouvelles constructions, publié par

ordre de M. Fould, alors ministre d'Etat, mais ce recueil manque malheureusement de légendes. Les niches existaient-elles ou est-ce Visconti qui les a fait faire pour y placer les statues ?

GOMBOUST.

—

La Roquette. — Après avoir lu le travail du regretté H. Vial, publié dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 2e livraison, 1908, nous serions infiniment reconnaissant à l'Intermédiairiste qui voudrait nous aider à comprendre la note suivante, tirée des *Comptes des pensionnaires du Roy* 1571-1578, fonds Dupuy 852. BN. Mss :

Jean Raffelin, vallet de chambre de Sa Majesté, capitaine, concierge, garde meuble de la maison de la Roquette lez Paris, appartenant à sa dicte majesté, 300 livres.

C'est clair : le Roi possédait à la Roquette la maison qui lui avait coûté 26.000 livres et qu'il donna à Cheverny en 1575.

Ce Raffelin ou Rasselin avait été locataire des Filles Pénitentes pour une maison joignant la grande porte du couvent, rue d'Orléans-Saint-Honoré et payait 10 livres, lors de l'emprunt fait par le roi à la Ville, 1571-1572.

Jaillot dit qu'Henri III et Henri IV avaient leurs maisons de plaisir à la GRANDE Roquette, mais il a tort d'ajouter qu'Henri II y signait des lettres, le 29 août 1568. Le texte, que nous avons vu, porte :

Faict à la Rocquette-les-Paris le vingt-neufviesme jour d'août l'an 1568.

et est signé : Charles, et plus bas : Fizes.

Il s'agit évidemment de Charles IX.

On peut-être *classique* et commettre des lapsus imprimés de ce calibre (t. III, quartier Saint-Antoine).

Cette maison occupait l'emplacement des Hospitalières. Elle n'est donc pas l'apanage du grand chambrier, dont la charge avait été supprimée en 1545 (Vial, p. 87, 92).

Cette maison était située dans la garenne de connins qui contenait quatre lieues de terre de long et de lé ou environ et durait du pont de Charenton jusques au pré Saint-Gervais et de Rosny jusqu'au commun gibet de Paris (le gibet de Montfaucon) et aux marès d'environ Paris au-dessus de l'ostel jadis des Templiers.

Le roi (Charles VI) fit vider la garenne des connins, boucher les terriers et vendre la garenne aux bonnes gens, à 6 s. p. l'arpent de vigne et à 5 s. p. l'arpent de terre arable. Il resta au roi, en 1545, un terrain avec une muette (endroit réservé à la *mue* des animaux). Cheverny achetait, le 10 avril 1575, de la veuve de Robertet, la maison bâtie, en 1545 (année de la suppression de la charge de grand chambrier) par Germain Teste, et vers le 13 août 1575, le roi lui donnait sa maison de la Roquette, comme le « Registre du domaine » de 1729 le dit expressément. C'est donc là « ce logis qui consistait en deux « grandes » maisons appelées la « Grande » et la « Petite » Roquette ». La maison de la « Petite » Roquette comprenait 40 perches ; la « Grande » Roquette comprenait un demi arpent et une perche (Vial, p. 103 et 104). Serait-ce donc là l'origine de la « Grande » et de la « Petite » Roquette dont personne jusqu'ici, pas plus Vial que les autres, n'a donné d'explication ?

PITON.

—

Le théâtre de Pantin au XVIIIe siècle. — Le comte de Tressan (*Œuvres posthumes*, Evreux 1815, t. I) parle d'une société dont il faisait partie, qui se réunissait à Pantin et comptait parmi ses membres :

« M. de Morville, M. d'Armenonville son fils, M. le marquis de Surgères et M. le comte de Crussol, ses gendres ; M. Amelot, secrétaire d'Etat ; le comte de Saint-Séverin, secrétaire d'Etat ; le marquis de Lomesnil (sans doute Lomellini) depuis doge de Gênes ; l'abbé Franquini ; MM. de Caylus, Duclos, Coypel ; en femmes, Mme d'Autrey, sa sœur (de Morville) Mmes de Crussol et de Surgères, ses filles ; Mme la marquise de Genlis, Mme la marquise de Tourouvres ; Mme Le Marchand et plusieurs personnes de la meilleure compagnie ».

Le comte de Tressan ajoute :

« Nous avions loué en commun une maison à Pantin, où nous allions faire d'excellents soupers, où nous avions un très joli théâtre où nous représentions les comédies de M. Coypel ».

Nous avons vainement cherché dans les *Sociétés badines* de Dinaux le théâtre

de Pantin. Où pouvait-il bien être ? Et d'autres contemporains en ont-ils parlé ? D'E.

—

L'inscription du Panthéon français. — En octobre 1810, on « descendit » comme « signe révolutionnaire », de l'église Sainte-Geneviève, l'inscription en lettres de bronze doré incrustée dans la frise au-dessus de la principale porte :
PANTHÉON FRANÇAIS AN IV DE LA LIBERTÉ

Sait-on ce que devint cette inscription? Fut-elle détruite? PAUL EDMOND.

—

Maguelone (évêché). — Pourrait-on avoir quelques renseignements sur Nicolas qui fut évêque de Maguelone à une date qu'on ignore ? Merci d'avance aux intermédiairistes de Montpellier — ou d'ailleurs — qui répondront ! L. C.

—

Le domaine de Pontchartrain de la Païva. — Une étude très attrayante de M. Le Senne sur la Païva, parue récemment chez Daragon et préfacée, dans une note aussi vraie que pittoresque, par notre confrère Montorgueil, nous apprend (p.32), que la célèbre courtisane était propriétaire du château de Pontchartrain. Etait-ce de ce château de Pontchartrain qui appartenait au comte de Maurepas, ministre de Louis XV et de Louis XVI, dont la plus grande distraction était d'aller donner à manger à ses carpes .. les carpes de Pontchartrain encore célèbres aujourd'hui ? D'E.

—

Margrave d'Anspach. — Où pourrait on trouver des détails circonstanciés sur le mariage du Margrave Charles-Frédéric d'Anspach avec Lady Elisabeth Craven ? Ce mariage a été nié par quelques historiens. Il ne faut donc pas s'en rapporter aux *Mémoires* qu'a laissés la Margrave. JÉROBOAM.

—

Beryte. — Un manceau, Philippe d'Ivré, fut évêque de Beryte, entre 1213 et 1224. Pourrait-on — en dehors de ce qui se rencontre au Mans — obtenir quelque biobibliographie sur ce personnage ? L. C.

—

Le baron Bidal. — Dans l'*Univers* du 6 novembre 1910 (Feuilleton, p. 2. col. 5), mon ami, M. Geoffroy de Grandmaison écrit :

... On connaît une seule exception à la règle que la femme n'est investie du titre que par suite de la dignité de son mari : ce fut lorsque la maréchale de Guébriant reçut personnellement, en 1643, des lettres de créance pour conduire à Varsovie Marie de Gonzague, reine de Pologne...

Je puis citer un cas analogue.

Au mois de septembre 1675, l'Empereur obligea la Ville libre impériale de Hambourg à expulser de son territoire le baron Bidal, résident pour le roi de France en Basse-Allemagne ; M. Bidal ne rentra dans cette ville que plusieurs mois après la paix de Nimègue, en mai 1679.

Pendant tout ce temps-là, c'est-à-dire pendant près de quatre ans, sa femme, née Bastonneau, y demeura officiellement chargée des affaires du Roi, dans un poste d'observation assez important, où il y avait à veiller aux agissements des rois de Suède et de Danemarck, de l'électeur de Brandebourg et des princes de la maison de Brunswick.

Je demande maintenant à poser une question.

Etienne Bidal, baron de Wildenbrück, en Poméranie, seigneur de Harsfeldt, au duché de Bremen — Il fut le père du maréchal de France d'*Asfelt* — rappelle à plusieurs reprises, dans sa correspondance avec la cour, déposée aux Archives du ministère des affaires étrangères, qu'il avait servi, au péril de sa vie, la cause royale, au temps de la *Fronde*, à Paris.

Quelqu'un des collaborateurs de l'*Intermédiaire* saurait-il dire quelles fonctions a remplies M. Bidal, à cette époque ? H. DE L.

—

Sépulture du maréchal de Clermont-Tonnerre. — Le maréchal Gaspard de Clermont-Tonnerre est mort à Paris en 1781. Où a-t-il été inhumé ? C'est ce que je voudrais bien savoir ; c'est pourquoi j'ai recours à l'obligeance de ceux de mes collègues de l'*Intermédiaire* qui pourraient me renseigner à ce sujet.

Je crois que la famille du Maréchal appartenait à la paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet, mais j'ai cherché en vain dans cette église, rien n'a pu m'y faire retrouver un souvenir quelconque du maréchal. JEAN COQUATRIX.

M. Guiblet, garde aux titres de la Bibliothèque du Roi, et sa famille. — De 1680 à 1725, parmi les officiers seigneuriaux du marquisat de Gallardon, en pays Chartrain, appartenant aux Bullion, on rencontre plusieurs membres de la famille Guiblet. M. Guiblet, généalogiste de la maison d'Orléans et des ordres de N.-D.-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare, premier garde du Cabinet des titres et généalogies de la bibliothèque du Roi (1715-1763) appartient, croyons-nous, à cette famille.

Quelles sources peut-on consulter pour la biographie de ce personnage, ssur son origine, sa famille, etc ? Où était située la terre de Boisbissey dont il portait le nom ?

Tous renseignements, toutes indications seront accueillis avec reconnaissance.

H. de G.

—

Les sœurs de Madame Larrey. — Un intermédiairiste pourrait-il me fournir quelques renseignements sur le nombre des filles composant la famille de Leroulx de Laville, cet intègre ministre de 1792, qui mourut pauvre ?

L'ainée, *Elisabeth*, épousa le baron Larrey, chirurgien en chef de la Grande Armée; la seconde, *Emilie*, fit de la peinture avec Mme Vigée-Lebrun, David, Girodet, l'intime de Larrey qu'il appelait « l'Hercule-Basset ». Elle épousa M. Benoit, chef de bureau au ministère de l'Intérieur. Ses descendants portent le nom de Benoit d'Azy (V. Triaire, in *Dominique Larrey*, p. 356).

Enfin Réveillé-Parise, dans son *Eloge du grand chirurgien du Ier Empire*, parle d'une autre sœur de Mme Larrey qui épousa le médecin major Coutanceau, professeur au Val-de-Grâce de 1825 à 1829, en même temps que Broussais, Gama, Devergie et Bégin, cette phalange de professeurs bien connus.

Quel était le nom de cette troisième fille ? Quelle fut sa descendance ? Y avait-il d'autres filles dans la famille de Leroulx de Laville ?

En tout cas, cette dernière fille est bien moins connue que les deux ainées dont la beauté et les talents inspirèrent de beaux vers aux poètes de l'époque, à Campenon, Collin d'Harleville, Legouvé et surtout à Demoustiers qui entoura Emilie de tant d'hommages discrets.

Dr Bonnette.

—

Maupertuis. — On désirerait avoir des détails sur Madame de Maupertuis qui fut grande-maîtresse de la princesse Amélie de Prusse. Quelle était sa parenté avec le célèbre Maupertuis que Voltaire a ridiculisé sous le nom de Docteur Akakia ?

Jéroboam.

—

Aymon de Montépin. — Joseph Marie-Ignace-Bernard Aymon de Montépin siégea aux assemblées de la noblesse de Bresse de 1754 à 1775. De qui était-il fils ? Date de naissance et de décès. Qui épousa-t-il ? Quels furent ses enfants (son fils aîné dut être Pierre François) ?

Mêmes renseignements pour le père de Joseph-Marie-Ignace-Bernard Aymon de Montépin, dont les prénoms me sont inconnus.

D. des E.

—

Jacques Perdrix, fondeur. — Le clocher de Crespin (Nord) renferme une petite cloche — malheureusement fêlée — qui aurait appartenu à l'ancienne abbaye. Cette cloche porte l'inscription suivante : « IACQVES PERDRY — MA FAICTE — 1.51 »

Quelque obligeant intermédiairiste pourrait-il m'aider à connaître les centaines de ce millésime ?

G. Alquier.

—

Famille Reynaud de la Tour, d'Orange. — Quelqu'un saurait il m'indiquer les armoiries de cette famille ?

A. D. E. S.

—

Vadé et les apothicaires. — Si j'en crois l'*Histoire des apothicaires*, par A. Phillippe (Paris, 1853, p. 13), Vadé leur aurait « lancé l'apostrophe de *limonadiers des postérieurs.* » Pourrait-on me dire dans quelle publication de Vadé se trouve cette « apostrophe » ?

Dr Maxime.

—

Portraits des maréchaux. — Au rez-de-chaussée du musée de Versailles se trouvaient, jusqu'à ces derniers temps

les portraits des maréchaux de France. Ils ont été enlevés pour rétablir autant que possible les salles qui les contenaient dans leur état primitif.

Sait-on ce que sont devenus ces portraits ?

Il était question, paraît-il, de les mettre au musée de l'armée. Je ne les y ai pas trouvés.

Parmi ces portraits se trouvait celui du maréchal de Schulemberg par Heim. Sait-on sur quel original a été fait ledit portrait? A. E.

—

Ordres de Saint-Lazare et du Mont Carmel. — L'ordre de Saint-Lazare et de N.-D. du Mont Carmel réunis, fut-il rétabli sous la Restauration ? A quelle date? D'après certains auteurs, il fut supprimé définitivement en 1789 et cependant une instruction du grand Chancelier de la Légion d'honneur de mai 1824 en signale le nom parmi les ordres royaux avoués. Alb. M.

—

Ordre de Saint-Hubert de Lorraine du Barrois. — Même question pour l'ordre de Saint-Hubert de Lorraine du Barrois appelé aussi ordre de la Fidélité ou du Lévrier.

L'instruction de la Chancellerie de la Légion d'honneur ci-dessus relatée, n'en fait pas mention dans les ordres royaux, et cependant certains écrivains disent qu'il fut réorganisé en 1815 et 1816, (par quelles ordonnances ?), que Louis XVIII fit élire pour grand maître le duc d'Aumont et qu'il ne disparut qu'en 1830.

Connait-on pour ces deux ordres des nominations de 1814 à 1830? Dans l'affirmative, pour quels services et à qui ces deux décorations furent-elles conférées ?

Alb. M.

—

Date du rétablissement des ordres de Saint-Louis, du Saint-Esprit et de Saint-Michel — A quelles dates exactes et par quelles ordonnances Louis XVIII rétablit-il les ordres de Saint-Louis, de Saint-Michel et du Saint-Esprit ? Enfin quelles furent les modifications apportées aux bijoux de tous ces ordres disparus ; la croix de Saint-Louis, notamment, ayant subi quelques changements sans que nous ayons pu connaitre par quelle ordonnance ?

Je serais très obligé si quelques aimables confrères pouvaient répondre à telle ou telle de ces diverses questions et me donner les textes des brevets correspondants à défaut de la communication des pièces originales. Alb. M.

[Ces diverses questions posées dans un même article de journal, pouvant amener une confusion, nous prierons les personnes qui voudraient bien répondre d'adopter la disposition de nos rubriques].

—

Armoiries à déterminer : trois aigles ou alérions. — A quelle famille appartient l'écusson ci-après.

Ecusson en forme de bouclier de.., à trois aigles ou alérions de... à deux têtes, au vol éployé ; 2 et 1.

L'écu entouré du cordon du...

Sommé d'une couronne de duc.

L. L.

—

Médaille en plomb : inscription à déterminer. — On m'a confié une médaille, — si toutefois l'objet peut mériter ce nom — ronde, en plomb de 37 mms de diamètre, munie d'une queue perforée pour la suspendre. Le centre est orné d'une fleur de lys stylisée : autour, enfermée dans un cercle court l'inscription suivante, en lettres romanes :

✠ I C (?) A (?) A O A. A O R V. A M E (?)

Le revers est uni.

Quel est cet objet ? J'opinerais pour une médaille à cause de la croix initiale et du dernier mot qui pourrait être « amen ». Je doute de l'identification que j'ai donnée à la 2e et à la 3e lettre. Comment pourrait-on lire cette inscription ?

Frédéric Alix.

—

Moulages illustres et curieux. — Dans la *Revue de Paris* du 15 juillet dernier, à propos des ballets russes et de Mme Ida Rubinstein, J.-L. Vaudoyer exprime ce vœu auquel je m'associe le plus volontiers du monde :

Près des chefs-d'œuvre de la statuaire, il faudrait exposer, dans les musées de moulages, les chefs-d'œuvre de la beauté humaine. L'esprit autant que le cœur serait contenté par une salle où figureraient, sous le linceul blanc du plâtre, les mains de Christine de Danemark, la gorge de Ninon, les bras de Joséphine, les pieds enfantins de Juliette Récamier...

En attendant l'inauguration de ce musée des moulages de la beauté humaine, l'*Intermédiaire* ne peut-il en établir par avance le catalogue ?

Les pièces exposées seraient, d'abord, des fragments précieux, comme l'énigmatique bol-sein de Trianon, comme le pied de la Guimard moulé par Houdon, — puis des torses, des corps presque entiers, comme le moulage du fameux modèle Maryx dont Gautier vanta la splendeur (Préface des *Œuvres complètes* de Baudelaire), et ceux de Julie Geoffroy, par Rivière et Vittoz, que les Goncourt mentionnent en décrivant l'atelier de Coriolis (peut-être ceux que l'on trouve dans le commerce et qui furent exécutés, dit-on, sur le modèle habituel de Pradier).

D'HEUZEL.

La clef de « l'Education sentimentale ». — On se rappelle la déclaration formelle de Maxime du Camp au sujet de *l'Education sentimentale* : « Il a raconté là très sincèrement une période ou, comme il disait, une tranche de sa vie ; il n'est pas un des acteurs que je ne puisse nommer, je les ai tous connus ou côtoyés, depuis la Maréchale jusqu'a la Vatnaz, depuis Frédéric, qui n'est autre que Gustave Flaubert lui-même, jusqu'à madame Arnoux qui est l'inconnue de Trouville transportée dans un autre milieu ». (*Mes souvenirs*, t. II, p. 469).

L'inconnue de Trouville est identifiée depuis longtemps ; on reconnaît en elle Mme Schlesinger, femme d'un éditeur de musique dont les aventures furent celles mêmes d'Arnoux. (Cf. R. Descharmes, *Flaubert*, P. 1909, pp. 70 81).

Mais la clef complète ? GRAMADOCH.

Béziers, auteur de l' « Histoire sommaire de la Ville de Bayeux ». — J'ai trouvé, dans un catalogue l'indication de cet ouvrage — édité en 1773, à Caen. J'espère que, parmi mes toujours si bien documentés collaborateurs, quelqu'un pourra me donner des renseignements généalogiques sur ce Béziers.

XVI B.

Origine du réveillon. — De quand date l'usage du *Réveillon* à l'occasion de Noël ? Y a-t-il eu quelque chose d'écrit sur ce sujet ? R. C. L.

Poudre alimentaire des soldats turcs. — Je lis dans *les Œuvres pharmaceutiques* du sieur Jean de Renou, conseiller et médecin du Roy à Paris (trad. par Louys de Serres, Lyon, 1637, p. 136), ce qui suit :

Tout ainsi qu'on a accoustumé de meslanger artistement la pluspart des alimens parmy beaucoup de sortes de corps mixtes pour les garder plus longuement incorruptibles, comme entre autres les saussisses, godiveaux et biscuits, desquels les mariniers se servent à faute d'autre nourriture un an, deux ans, et quelques fois plus. Ou comme ceste poudre tant célèbre que les soldats Turquesses ont accoustumé de porter à la guerre dans leurs ceinctures faictes en forme de gibecière, de laquelle ils se nourrissent aisément l'espace d'un mois entier en la meslangeant avec de l'eau, jusqu'à tant qu'elle aye acquis consistence de bouillie...

Je serais désireux de savoir dans quel ouvrage Jean de Renou a trouvé la mention de « ceste poudre tant célèbre », et d'en connaître la composition.

Dr MAXIME.

Cotes d'altitude de la Seine. — Le public est généralement désorienté en lisant sur les journaux — surtout en période d'inondations — les chiffres indiquant les cotes d'altitude relevées en certains points : ponts, écluses, etc. Ces cotes sont toutes différentes et ne sont compréhensibles que pour les spécialistes.

Je crois qu'il serait bien utile de savoir à quelle cote au-dessus du niveau de la mer correspond le nº o des échelles.

En ce qui concerne Paris tout spécialement, l'on a dit que la détermination de ce o remontait à 1719. Or, si cela est vrai, on arrive à s'expliquer les différences singulières existant entre les échelles du Pont Royal, par exemple et celles du pont de la Tournelle.

Ce qui complique davantage le problème, c'est la publication au *Bulletin municipal de la ville de Paris*, numéro 299 du 13 novembre 1910, de deux altitudes différentes dénommées : l'une Bourdaloue, l'autre Lallemand.

L'*Intermédiaire* compte assez de savants de tous ordres pour que j'espère y trouver une réponse qui m'éclaire sur cette question. FULBERT HARDIN.

Réponses

—

La fourchette sous Louis XIV (LXII, 665). — La question posée n'est justement pas très facile à élucider. Il semble bien qu'à la cour de Versailles, Louis XIV seul se servait de cet objet de luxe qu'était la fourchette.

Les autres convives se tiraient d'affaire avec un couteau et avec leurs doigts.

Voir, à ce propos, *Correspondance de Madame*, édition Jœglé, tome II, page 191.

La fourchette du roi lui était apportée, ainsi que son couteau, sur le *Cadenas*, plateau de forme hexagonale, qui, primitivement, fermait à clef.

Par crainte des tentatives d'empoisonnement sur la personne du roi, l'officier « Chef du Gobelet » procédait, avant chaque repas, à l'essai des serviettes, des assiettes, de la fourchette et du couteau.

GEORGES MARESCHAL.

* * *

Ce siècle de décence et de courtoisie que fut le grand siècle, si lourdement pris à partie par un auteur inconnu sur une scène qui n'est point subventionnée pour y faire insulter les classiques, sentit combien était pénible l'usage des doigts dans les repas. Il se devait d'ajouter au couteau et à la cuiller, la fouchette ; c'est de cette époque qu'elle commence à se répandre. Si le roi fut l'un des premiers à s'en servir, ce serait bien mal connaître une cour prompte à l'imiter que de supposer que, durant tout son règne, il fut le seul à adopter cet ustensile.

La vérité — les textes sont nombreux qui l'attestent — c'est que le grand siècle fit connaître la fourchette qui était généralement répandue au siècle suivant.

Ce dont il faut se méfier quand on aborde ces petits problèmes de la vie usuelle, c'est des compilations un peu sommaires, où l'érudition morcelée en citations souvent contradictoires, est loin de dégager les faits dans toute leur ampleur. V.

—

Cérémonie de la bénédiction des drapeaux sous Louis XV. (LXII, 553). — Je me borne à viser ici, pour la compléter, une partie de la question posée :

Le régiment des gardes suisses du Roi était de quatre bataillons, chacun de trois compagnies, dont les drapeaux, au nombre de onze, étaient « à la livrée du colonel général » commandant toutes les troupes suisses et grisonnes au service de France : ce colonel général était, en 1738, le comte d'Eu. Le drapeau de la première compagnie, dite « compagnie générale » parce qu'elle appartenait en propre au colonel général, avait un drapeau blanc parsemé de fleurs de lys d'or.

(Cf. Zur Lauben : *Histoire militaire*... (1751), II, 28. — May : *Histoire militaire*... (1788), VI, 382).

Il peut être intéressant de signaler, à ce propos, les *Statuts synodaux* de Mgr Benzler, de l'Ordre de Saint Benoît, Evêque de Metz, interdisant les bannières non bénites à l'église et marquant dans quelles conditions on y peut admettre les drapeaux nationaux.

(Cf. *Revue ecclésiastique de Metz*, mai 1905, p. 224 et suiv.)

Il peut être non moins intéressant de rappeler encore, à ce propos, que Saint-Charles Borromée, ainsi que d'autres grands hommes d'Eglise, a protesté contre la coutume, fort étrangère au chistianisme, de suspendre dans les églises les drapeaux pris à la guerre.

(Cf. Daguet : *Histoire de la confédération suisse*, II, 123).

HYRVOIX DE LANDOSLE.

—

La condamnation de Louis XVI et la Franc-Maçonnerie (LXII, 331, 395, 452, 509, 594, 619, 675). — Le correspondant de M. Robinet de Cléry est bien le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon.

Quoi qu'en pense notre collaborateur H. C. M. ce n'est pas rapetisser la Révolution française que de lui donner comme force motrice les diverses sectes maçonniques dont les loges couvraient la France, c'est simplement la remettre dans son véritable cadre.

C'est l'opinion de Louis Blanc dans son *Histoire de la Révolution*, c'est aussi celle de « Hiram » dans les articles donnés par lui en 1908 dans *l'Acacia*, sur *l'Histoire de la Maçonnerie française*.

Quant à la manière de procéder, de la Franc-Maçonnerie, en fait de Révolution, notre collègue en a un exemple tout récent sous les yeux dans la révolution qui vient de s'accomplir en Portugal. Comme le disait le F.·. Adrien Duport au comité de propagande de la loge les « Amis réu-

nis », chez le duc de Larochefoucauld : « La nation sait-elle ce qu'elle veut ? On « lui fera vouloir et on lui fera dire ce qu'elle n'a jamais pensé ».

Je serais reconnaissant à M. J. G. Bord de me dire ce qu'il entend par « documents ». Jusqu'ici j'ai toujours cru que l'on pouvait en trouver de deux sortes :

1° le « document écrit » : sous forme de procès-verbal, de décret, de jugement. Genre de documents que, malgré toute sa science des recherches, notre collègue ne trouvera certainement pas dans le cas qui nous occupe — car je ne puis croire que nos maçons aient pu s'oublier au point de laisser de telles fiches traîner derrière eux.

2° le « document verbal » : sous forme de témoignages. Celui-ci ne pourra avoir d'autre valeur morale que celle de la personne qui l'émettra et dépendra uniquement de la véracité, de la sincérité, de la valeur morale, en un mot, de celle-ci.

Ce genre de documents est admis en tout procès, devant tous les tribunaux, pourquoi ne pourrait il pas être admis dans celui qui nous occupe ?

Il me semble qu'il y a autre chose à faire que de le traiter par le dédain

Le cardinal Mathieu et Monseigneur Besson ne sont pas d'ailleurs les seuls à penser que c'est la Franc-Maçonnerie qui est l'auteur de la mort de Louis XVI.

Le comte de Haugwitz, avait accompagné le roi de Prusse au congrès tenu à Vérone en 1822, on lui demanda un mémoire sur les sociétés secrètes. On y lit les lignes suivantes :

J'acquis alors la ferme conviction que le drame commencé en 1788 et 1789, « la Révolution française, le régicide avec toutes ses horreurs », non seulement y avaient été résolus, mais encore étaient le résultat des associations et des serments... Que ceux qui connaissent mon cœur et mon intelligence, ajoutait-il, jugent de l'impression que ces découvertes produisirent sur moi !

A cette accusation si nette « Hiram », dans l'*Acacia*, ne trouve à répondre que ceci :

Ce qui semblait si abominable quarante ans plus tard à Haugwitz fut vraisemblablement dit par des Jésuites.

Un livre fort curieux et des plus suggestif du conventionnel Mercier, publié en 1771, et intitulé : *L'an 2240 ou rêve s'il en fut jamais*, vient apporter un troublant confirmatur à toutes ces accusations. En effet, dans l'un des chapitres dont le titre *Pas si éloigné qu'on ne le pense* ! est à lui seul tout un programme, on lit :

La monarchie n'est plus ; le râteau, la navette, le marteau sont plus brillants que le sceptre. Pourquoi le gouvernement ne serait-il pas républicain ? Ce sera l'époque terrible et sanglante d'une guerre civile, mais le signal de la liberté, remède affreux mais nécessaire ; la Bastille est renversée.... Les monastères sont abolis, les moines mariés, le divorce permis, le pape dépossédé de ses Etats. O Rome, que je te hais ! que tous les cœurs embrasés d'une juste haine ressentent la même horreur que j'ai pour ton nom !

Enfin, il ne sera peut-être pas inutile de faire remarquer ici la note de Rolin Poète, dans l'*Intermédiaire* du 20 octobre, où il nous dit que cette accusation relative à la condamnation de Louis XVI par la Franc-Maçonnerie semble résulter de « l'affirma- « tion du P. Abel, jésuite eminent et cé- « lèbre (en Autriche) qui connaissait le fait « d'autant mieux que c'était une tradition « de famille, l'auteur de cette proposition « régicide ayant été son propre grand- « père ».

M. Bord affirme qu'il n'y eut pas de convent à Francfort en 1786. Sur quelles « preuves » peut-il étayer semblable affirmation ?

Quant au troisième point, concernant le vote de la Constituante, notre collègue est d'accord avec nous, puisque, pour lui aussi, le vote a été faussé.

En terminant, M. Bord me permettra peut-être de lui demander quelles « atta- « ques exagérées, excessives et inexactes « et en fin de compte injustes, maladroites « et impuissantes » pouvait contenir mon article. Je n'ai pas conscience d'avoir mérité semblables reproches par le seul fait d'avoir porté à la connaissance des lecteurs de l'*Intermédiaire* les deux lettres du cardinal Mathieu et de Monseigneur Besson qui, malgré tout, ont été écrites.

Je ne me serais pas attendu à les rencontrer sous la plume de notre collègue.

G. La Brèche.

* * *

A propos de la discussion à laquelle a donné lieu la question initiale de M. Montlevret, il vaut la peine de rouvrir le livre où un témoin peu suspect, J. J. Mounier, s'est proposé, dès 1801, de réfuter ceux qui expliquaient la Révolution et ses vio-

lences par l'effet de conspirations antérieures, et notamment d'un complot maçonnique. Esprit net, ferme, lucide, ennemi des partis violents, attaché aux idées monarchiques en monarchiste constitutionnel, l'un des chefs de ce parti à l'assemblée de 1789, émigré dès 1790, ayant connu personnellement, avant et pendant la Révolution, un grand nombre de ceux qui, dans les divers partis, y jouèrent un rôle actif, et dans l'émigration un grand nombre de ses victimes, étranger de sa personne aux sociétés secrètes, qu'il jugeait dangereuses pour l'Etat et peu favorables à l'indépendance individuelle de leurs membres, Mounier croyait pouvoir affirmer que les francs-maçons, en tant que corps, « n'ont pas eu la plus légère influence sur la Révolution ». Quand des écrits fantaisistes, comme le *Tombeau de Jacques Molai* de Cadet de Gassicourt, des œuvres de polémiste sans critique comme les *Mémoires sur le Jacobinisme* de l'abbé Barruel, des publications anglaises ou allemandes, commencèrent à donner, des événements récents, des explications plus satisfaisantes pour les imaginations romanesques que pour les esprits préoccupés de l'analyse sérieuse des faits politiques, et des leçons à en tirer pour l'avenir, Mounier pensa « qu'après les cruelles calamités qui ont fait répandre tant de sang et de larmes, rien ne serait plus déplorable que de voir s'accréditer de fausses opinions sur leurs causes » ; et il publia en 1801, à Tubingue, son livre, réédité en 1822 à Paris, *De l'influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés sur la révolution de France*. Il s'attache, dans ce livre, à montrer chez l'abbé Barruel, notamment, des erreurs de fait, des racontars sans preuve, et l'habitude « de multiplier les suppositions nécessaires à ses vues ». A coup sûr, on a vu des francs-maçons parmi les plus ardents révolutionnaires, mais on y a vu des hommes de toute catégorie, de toute origine, et il n'y a pas de raisons de chercher pour ceux-là spécialement, dans leur origine, la cause de leurs opinions et de leurs actes. « En France, la plupart des loges étaient formées par des magistrats, des officiers militaires, des personnes jouissant d'une certaine aisance, et il y a beaucoup plus de francs-maçons parmi les émigrés que parmi les partisans de la révolution ». Il est peu probable aussi, pense Mounier, que si cette société avait conçu les desseins que quelques polémistes lui attribuent, et pris dans les événements cette responsabilité, on vît encore, à l'époque où il écrit, rester dans ses loges « des rois, des princes, des prêtres, des magistrats, des hommes religieux ou dévoués au gouvernement de leur patrie » Enfin, il relève spécialement l'assertion de l'abbé Barruel sur le convent de Wilhelmsbad où se serait faite, en 1782, « une grande conjuration pour renverser les Etats », et dont il indique le véritable objet, tout différent, et relatif à l'organisation intérieure de la franc-maçonnerie. L'abbé Barruel ne s'appuie que sur un propos d'un émigré, M. de Giliers, fort honnête homme, mais qui, rapportant simplement lui-même un autre propos, de M. de Virieu, a pu aisément « se tromper sur le sens d'une phrase entendue dans une conversation ». M. de Virieu a bien pu parler d'opinions dangereuses exprimées par certains membres du Congrès, mais ni l'attachement gardé par lui aux martinistes, ni les luttes qu'il a soutenues — à peu près dans le même parti que Mounier — pour la liberté, ne s'accordent avec l'hypothèse qu'il aurait su que sous ce nom on préparait un bouleversement de l'Etat. Contre l'assertion de l'abbé Barruel, Mounier ne serait pas embarrassé, dit-il, de citer des témoignages de personnes présentes au congrès de Wilhelmsbad, s'il était à propos « de présenter des preuves contre des suppositions dénuées de vraisemblance ».

IBÈRE.

—

Une étrange affaire au XVIII[e] siècle. La comtesse de Saulx-Tavanes (LXII, 334, 423). — Mon aimable confrère M. Bord me paraît faire un peu trop sommairement justice dans l'un des derniers numéros de l'*Intermédiaire*, de l'étrange aventure prêtée à la comtesse de Saulx Tavanes et que l'historien des Saulx Tavanes, M. Pingaud, rapporte, d'après Madame de Créquy, p. 242 et suivantes de son ouvrage sans d'ailleurs, remarquons-le, formuler aucune opinion pour ou contre.

Loin de moi la prétention de considérer les Mémoires de Madame de Créquy comme intangibles. Je dirai cependant que, si, la première, Madame de Créquy

a publié les circonstances concernant la disparition étrange et encore inexpliquée de Madame de Saulx Tavanes, elle n'a été dans l'espèce que l'interprète fidèle de l'opinion, et que cette opinion s'est conservée telle chez les descendants de cette dame, les Lévis Mirepoix, les Barthélemy et autres, encore de nos jours.

Comment M. Bord entend-il faire justice de *cette légende*? En nous opposant le n° de la *Gazette de France* du 29 janvier 1729, qui annonce la mort *à Paris*, le 25 janvier, de Marie-Catherine Daguesseau, veuve de Charles-Marie de Saulx, comte de Tavanes qui est bien, en effet, l'héroïne de cette aventure. M. Pingaud, lui aussi, relate l'annonce de la *Gazette de France*, mais, sans conclure, je l'ai dit.

Ma réponse est celle-ci : La *Gazette de France*, certainement moins bien outillée en reporters que nos feuilles contemporaines, fourmille d'erreurs, et on ne peut raisonnablement considérer les renseignements qu'elle fournit comme des répliques sans appel. En veut-on un exemple ? Je le prendrai dans l'entourage même de madame de Saulx Tavanes. Henri-Charles de Saulx, comte de Tavanes, fils aîné de cette dame, avait épousé Marie-Anne-Ursule Amelot, fille d'Amelot, marquis de Gournay, ambassadeur en Espagne. Madame de Saulx Tavanes, née Amelot, avait un frère, Michel Charles Amelot, marquis de Gournay, président à mortier au parlement de Paris, qui lui-même avait épousé Marie-Pélagie Danycan de l'Epine. Cette dame mourut en son château de Sainte-Geneviève des Bois, le 12 août 1742, ainsi qu'en fait foi la plaque tombale qui se voit encore dans l'église de Sainte-Geneviève-des-Bois, et dont M. de Guilhermy donne la description dans son ouvrage sur les inscriptions de la France, tome IV, p. 131. Nonobstant, la *Gazette de France*, dans le numéro du 18 août 1742, annonce la mort de la marquise Amelot comme survenue à Paris, le 12 août précédent.

Il n'y avait là certainement qu'une erreur involontaire. Est-il impossible que, dans le cas de la comtesse de Saulx Tavanes, l'erreur dictée par le désir de couper court à des bruits certainement fâcheux pour l'honneur de sa famille, n'ait pas, tout au contraire, été voulue et préméditée ? Comte DE VARAIZE.

Les prêtres soldats sous la Révolution (LXI, 835, 961 ; LXII, 15, 171). — Si le nombre des prêtres qui abjurèrent le sacrement de l'Ordre pour vivre en se mariant, ou en se faisant soldats, est assez multiple, l'exemple de ceux qui, plus tard, se rétractèrent pour rentrer dans l'Eglise dut être rare, et je puis en citer un cas qui témoigne d'une grande et longue repentance.

Mouthon, Félix-Marie-Emmanuel, né à Turin, en 1764, de parents savoyards, se fit trappiste à Tamié, en 1784, pour devenir ensuite curé constitutionnel de Carouge. Sur son refus de prêter le nouveau serment, il se fit accepter dans les volontaires du Mont-Blanc avec lesquels il fit campagne.

Promu sous-lieutenant en l'an V, lieutenant en l'an VII, il reçut l'épaulette de capitaine, du général Masséna en l'an VIII, servit comme aide de camp des généraux Liébaut, Canclaux et Michaud.

Blessé à l'attaque de Suze, et ayant eu un pied gelé au passage du Galibier, il dut prendre sa retraite en 1811, pour reprendre du service en 1814, sous les ordres de Dessaix.

Licencié en 1815, il avait accepté un emploi dans les douanes, avec une pension de 300 fr. Mais en 1816, il ne put obtenir, malgré la protection du maréchal Mouton, comte Lobau, son parent, sa naturalisation de Français et songea alors à rentrer dans la vie religieuse.

Après maintes difficultés ecclésiastiques, il reprit l'habit religieux en 1818, dirigea l'hospice du Montcenis jusqu'en 1820 pour entrer chez les capucins jusqu'en 1827. Il quitta cet ordre pour celui des cisterciens et fut admis à l'abbaye d'Hautecombe qui venait d'être rétablie ; mais en 1831, il rentra chez les capucins de Suze où il mourut en 1832.

Ce fut pendant cette dernière période de revirement ecclésiastique qu'il publia quatre brochures en vers, en souvenir et en pénitence de ses égarements excusés d'après ses notes militaires, « par un très beau physique. » Sus.

—

Bernadotte était-il juif ? (LXII, 385, 519, 563, 625, 677). — Il existe à l'Université d'Upsal une lettre de l'évêque d'Upsal où Bernadotte, la veille du jour où il se fit protestant, écrit :

Au moment même où je faisais ma première communion je me sentais déjà luthérien...

On ne montre pas cette lettre à tout le monde. Ego.

—

Serpents venimeux... de la Martinique (LXII, 666) — « Le bruit qui « courait en septembre 1811, dans l'ar-« mée française, que les Anglais avaient « jeté des serpents venimeux dans l'île de « la Martinique » n'était assurément pas fondé. Le fameux serpent venimeux de la Martinique, le « Bothrops lancéolé » foisonnait dans l'île au moment de sa première occupation par les Français, en 1635. Seule, l'île de Sainte Lucie partageait avec la Martinique le « privilège » de posséder ce redoutable reptile trigonocéphale, qui mesure parfois deux mètres de long et qui n'a rien de commun avec la vipère jaune. On trouvera dans l'ouvrage de M. le Dr E. Rufz, publié en 1859 chez Germer Baillière à Paris, et intitulé : « Enquête sur le serpent de la Martinique » une étude de 400 pages très approfondie.

Et pour convaincre mieux M D. R., j'emprunterai au Père du Tertre qui écrivait en 1667 l'*Histoire générale des Antilles habitées par les François*, les lignes suivantes dans lesquelles il trouvera peut-être l'origine de la légende qui a appelé son attention :

> Quelques sauvages nous ont assuré qu'ils tenaient par tradition certaine de leurs pères que les serpents de la Martinique venaient des Arrouages, nation de la terre ferme, auxquels les Caraïbes de nos îles font une guerre cruelle. Ceux-là, disent-ils, se voyant continuellement vexés par les fréquentes incursions des nôtres, s'avisèrent d'une ruse de guerre non commune, mais dommageable et périlleuse à leurs ennemis, car ils amassèrent grand nombre de serpents qu'ils enfermèrent dans des calebasses, les apportèrent à la Martinique et là leur donnèrent la liberté.

Ce que des sauvages ont fait, des Anglais eussent pu le faire. Ainsi aura pensé le « douanier du premier empire » en écrivant ses souvenirs.

Enfin, pour épuiser le sujet, j'apprendrai, sans doute, à notre confrère que le « Bothrops lancéolé » est sur le point de disparaître de la Martinique et de Sainte-Lucie, et par conséquent du Monde, grâce à l'introduction dans ces deux îles, il y a environ vingt ans, de la mangouste, petit carnassier digitigrade, qui a pullulé avec rapidité, et qui dévore les jeunes serpents.

G. de Pellerin de Latouche.

***

Dès le XVIIe siècle les serpents venimeux étaient nombreux à la Martinique. En 1635, de l'Olive et du Plessis quittèrent rapidement cette île pour aller à la Guadeloupe L'une des causes de leur départ précipité fut la présence d'énormes trigonocéphales qui infestaient les forêts. Tous les chroniqueurs qui ont écrit sur la Martinique, peu après sa fondation, reconnaissent unanimement l'existence des serpents dangereux un siècle avant la prétendue importation de ces animaux par les Anglais. Du temps où les Caraïbes étaient les seuls habitants de cette île, les trigonocéphales pullulaient dans les bois.

Ces reptiles existent dans toutes les Antilles situées au sud de la Martinique (Sainte-Lucie, Saint-Vincent, les Grenades, les Grenadines, Trinidad). Au contraire, dans toutes les petites Antilles placées au nord de la Martinique, on ne rencontre pas l'affreux reptile. Ainsi à la Dominique qu'une petite distance sépare de la Martinique, il n'y a jamais eu de trigonocéphale. Plus au nord, à la Guadeloupe, ce reptile, appelé aussi fer de lance, est totalement inconnu.

On prétend — et le fait semble être vrai — qu'à la Martinique, sur certaines propriétés, jamais on a vu le fer de lance, tandis que dans les environs il est fréquent de le rencontrer. Le trigonocéphale ne pourrait pas vivre dans des quartiers, du reste très peu étendus, de cette île montagneuse.

Il faut ajouter que le fer-de-lance tend à disparaître de la Martinique, depuis l'introduction des mangoustes qui lui font une guerre acharnée. Malheureusement ces mangoustes, originaires d'Egypte et transportées de la Barbade à la Martinique détruisent le gibier et les volailles, au grand désespoir des habitants de l'île.

Dr R. Pichevin.

—

Le rôle des nonces dans les diètes de Hongrie (LXII, 555, 625). — Dans les diètes de Pologne, les nonces étaient les députés de la noblesse des petites diètes à la grande diete, pour y composer la chambre de la noblesse. Ce même rôle pourrait

bien avoir été celui des nonces dans les diètes de Hongrie.

Dans quelle partie du *Larousse* M. A. a-t-il trouvé la définition de la *dignité de l'ordre équestre des villes de Hongrie?*

NAUTICUS.

La femme morganatique de Victor-Emmanuel (LXII, 668). — La femme morganatique de Victor-Emmanuel reçut le titre de comtesse de Mirafiori, d'après le nom d'un château appartenant à la famille de Savoie. Elle laissa, je crois, deux enfants, un fils et une fille. Le nom existe encore en Italie, en tous cas.

CAVILLE.

***

En avril 1863, Victor-Emmanuel II, roi d'Italie, épousa Rose Vercellana dite Guerriri. Elle fut créée comtesse de Mirafiori e Fontana-Fredda par lettres royales du 11 avril 1859 pour elle et ses deux enfants Emmanuel et Victoire, sous le nom de Guerriri. Elle mourut le 27 décembre 1885.

Emmanuel-Albert Guerriri, comte de Mirafiori et Fontana-Fredda, son fils aîné, épousa en 1865 Blanche, comtesse de Larderel, il mourut le 24 décembre 1894, laissant un fils : Gaston né à Florence le 8 décembre 1878.

Victoire Guerriri, née le 3 décembre 1848, épousa : 1° en 1868 Jacques Philippe marquis Spinola Grimaldi ; 2° le 1er septembre 1873, Louis-Dominique marquis Spinola-Grimaldi.

1904. Les armes de cette famille sont : *d'azur a une forteresse de tours d'or soutenu d'un rosier au naturel fleuri de trois pièces, nourri dans un pot d'or ; parti d'or à la fontaine jaillissante d'une coupe de marbre au naturel. Au chef de gueules à un dextrochère mouvant du flan senestre, vêtu d'azur, la main de carnation tenant une épée au naturel en fasce.*

Baron DU ROURE DE PAULIN.

***

Vers 1845, Victor-Emmanuel prit pour maitresse la fille d'un tambour-major piémontais nommée Rosine. C'était une belle créature aux cheveux bruns, mais assez commune d'aspect. Après l'unité italienne, le roi pressé par le pape Pie IX, épousa morganatiquement Rosine et la fit comtesse de Mirafiore. Elle survécut au prince.

De cette union naquirent deux enfants :

1°) le comte de Mirafiore, mort en 1894, je crois. Il se maria avec Mlle de Larderel dont il eut deux fils. L'aîné, officier italien, se tua dans un accident de cheval. Le second vit encore.

2°) la marquise Spinola dont le mari était un colonel génois.

Le comte de Mirafiore était le fils préféré de Victor-Emmanuel. F.

***

Le Roi Victor Emmanuel II, veuf en premières noces de l'archiduchesse Marie-Adélaide d'Autriche, a épousé en secondes noces et noces morganatiques, le 7 novembre 1869, la comtesse de Mirafiori, Donna Rosa Vercellone.

Les enfants issus de cette union portent le titre de comtes et comtesses de Mirafiori et Fontanafredda. Un fils sert dans l'armée italienne ; la fille née du mariage morganatique, a été épousée par un Français, établi à Livourne, M. de Larderel.

En vertu du statut de famille, les descendants de Victor Emmanuel et de Donna Rosa Vercellone sont, depuis 1895, mentionnés comme consanguins dans l'*Almanach de Gotha*, qui fait autorité en pareille matière. L'histoire du tambour-major est une de ces légendes que l'on retrouve presque dans tous les mariages morganatiques de souverains.

I ROMM, de l'*Univers*.

***

La demande : « On a imprimé que Victor-Emmanuel avait été marié morganatiquement avec la fille du tambour-major », appelle naturellement cette réflexion de quel tambour major? d'autant plus que ce grade n'existe pas dans l'armée italienne. Ce que tout le monde sait, c'est que Victor-Emmanuel, dans une de ses chasses qu'il faisait dans les Alpes, s'amouracha, mais cette fois très sérieusement, ce qui n'était pas coutume, de la fille d'un de ses gardes chasses. Elle s'appelait Rosine ; il eut avec elle des relations très suivies, et plusieurs enfants en furent la conséquence naturelle. Pendant une grave maladie que fit Victor Emmanuel, Mgr Mermillod l'amena à épouser morganatiquement cette femme. Le roi fit Rosine comtesse ou marquise de Mirafiore, et quand il s'installa à Rome, il acheta un vaste terrain et y fit construire une belle villa qui

s'appela villa Mirafiore, où habitait Rosine avec ses enfants, et où Victor-Emmanuel allait aussi souvent qu'il le pouvait. Ces enfants avaient reçu du roi des titres nobiliaires et des capitaux qui devaient les mettre à l'abri du besoin. Après la mort du roi, la comtesse de Mirafiore quitta Rome, et il y a deux ans que sa villa a été vendue. On en demandait un million, ce qui n'est pas énorme vu l'ampleur du parc situé sur la via Nomentana, à l'endroit où l'avenue se recourbe pour monter à Sainte-Agnès hors les murs. Je crois que la comtesse est morte ; j'ignore ce que sont devenus ses enfants.

Dr A. B.

—

Un album parlementaire de l'Assemblée Nationale (LXII, 674). — L'album de Jules Buisson n'est pas rare. Scheurer-Kestner mit Buisson en rapport avec le célèbre photographe Braun, de Dornach, qui en fit une belle reproduction en trois volume in folio. Un certain nombre de membres de l'Assemblée souscrivirent les exemplaires.

M. P.

***

L'album contenant les dessins de M. Jules Buisson a été reproduit, et beaucoup de membres de l'Assemblée Nationale possédaient un exemplaire de cette reproduction.

J'en ai vu un chez M. le comte d'Yzarn-Valady, neveu de M. le comte de Valady, membre de l'Assemblée.

Le vicomte de Bonald.

***

Du *Soleil* (15 novembre 1910) :

Le dernier numéro de l'*Intermédiaire des chercheurs* est tout à fait à signaler à raison de son intérêt, des questions y sont posées, des réponses qui sont faites.

Signalons la demande faite par l'un des collaborateurs du précieux recueil, qui désirerait savoir où l'on peut se procurer un ouvrage de M. Buisson de l'Aude sur les membres de l'Assemblée nationale.

Il s'agit évidemment de l'album qui s'appelle le *Musée des Souverains* et que M. Jules Buisson avait composé au cours de l'Assemblée nationale de 1871, dont il était l'un des membres les plus distingués. Dessinateur très habile et très artiste, il s'amusait chaque jour à *croquer*, c'est le mot, ses collègues. Le succès fut très grand et il réunit en un volume cette collection d'instantanés.

L'œuvre, qui fut publiée par souscription, est rarissime, mais on peut la consulter au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, qui en possède un très bel exemplaire. A plusieurs reprises, notre collaborateur Furetières en a parlé aux lecteurs du *Soleil* ainsi que de l'auteur du *Musée des Souverains*, mort, il y a deux ans, dans l'Aude où il vivait retiré, mais non oublié de ceux qui l'avaient connu.

Il serait à souhaiter que l'on publiât une nouvelle édition de cet album aussi intéressant au point de vue historique que pour sa valeur artistique.

—

Abbaye de l'Etanche (LXII, 611). — L'abbaye de l'Etanche, à treize kilomètres de Saint-Mihiel, était un couvent d'hommes, de l'ordre des Prémontrés, et a toujours fait partie de l'évêché de Verdun. Sa fondation remonte au XIIe siècle. Elle avait pour armes la figure de Notre-Dame de Benoite-Vau, célèbre pélerinage qui en dépendait.

D. des E.

***

L'Etanche, actuellement ferme, dép. Meuse, arr. Commercy, comm. Deux-nonds-aux-Bois, était une abbaye d'*hommes* des Prémontrés reformés, circarie de Champagne, diocèse de Verdun.

E. des R.

—

Uthonis villa (LXII, 668). — Ce que nous allons dire n'est pas certain ; mais ce ne serait pas impossible (à moins de preuve contraire) ; « si Thionville s'est appelée Theodonis villa, elle s'est aussi appelée Thiuthonis villa » ; qui est identiquement le même nom, diversement prononcé (forme gallo-franque de Théodon ou Thiouthon, en patois ; nom propre qui a le sens, très précis, de « riche dans la nation »).

Or, nous avons déjà remarqué ailleurs, que les copistes du moyen-âge avaient eu parfois la manie de supprimer la syllabe « Thi », au commencement des noms propres !

On a dit de même Odéric ou Odry, pour Théodoric ou Thindéric (chef dans la nation) ; de même encore, Bethones pour Thibethones, les Thibétains.

Ce « pourrait » donc être Thionville (sauf erreur possible).

Dr Bougon.

—

La Grange Batelière (LXI, LXII, 23, 129, 241, 347, 516, 566, 627). — Hatzfeld et Darmesteter (Dictionnaire) ne donnent ni grangia, ni battailla ; mais ils

donnent comme origine de grange : grania ; et de bataille : battualia. On devait sans doute pouvoir dire : grania battualiae. CLAUDE LÉON.

*
* *

Brrr ! Ce n'est pas sans émotion que nous posons encore le pied sur les cendres brûlantes... mais, il nous faut répondre aux sommations, d'ailleurs fort courtoises, de M. Emile Blondet.

Fournier a pris sa documentation dans Sauval, qui dit :

1243 : granchia batilliaca,
1252 : granchia bataillie ;
1290 : granchia bail taillié !

Lebeuf, lui dit : granchia prœliata.

Nous, nous trouvons la maison appelée « batallée, dès 1233 ! (AN. S* 582, p. 207 r°).

Enfin, en 1304, nous relevons : juxta granchiam belliitricem (pour bellatricem) AN. S. 1972, n° 4(, ce qui met, à notre avis, fin au débat.

Une grange, telle que la décrit M. E. Blondet, se nommait :

Fenarius ou fenerius ou feniculum ; en français : fenier, fenière, fenerier :

On lit dans les *Après dinées* de Cholières, VI, f° 199 v° éd. 1587 :

C'est une toison à poux et lentes, c'est un *fenier* à morpions.

Cf. Godefroy : *Dictionnaire*.

Malgré les miniatures, entre autres celles des « Riches Heures du duc de Berry », on ne devait pas cultiver beaucoup de froment dans Paris et ses abords ; on récoltait surtout du foin dans les prés : pré de l'Evêque, pré aux Clercs, pré Saint-Gervais, etc., et on ne devait pas « battre » beaucoup dans les granges parisiennes. Le blé arrivait en grain aux moulins ou en farine aux halles de Beauce et ailleurs.

Que M. Emile Blondet me permette de serrer, pour la dernière fois, dans son coin, mon « fléau ». PITON.

—

La maison de l'abbaye de Maubuisson (LXII, 556, 627, 682). — En disant que M. E. Beaurepaire est l'obligeance même, nous sommes certain qu'aucun des habitués de la Bibliothèque Saint-Fargeau ne nous démentira. En ajoutant qu'il nous a effectivement communiqué une photographie de la rue des Barres nous restons toujours dans la vérité. Mais nous devons avouer que, pour nos recherches spéciales, elle est illisible ; elle est indiquée, comme il le dit, « nettement », mais « insuffisamment ».

Nous en possédons une nouvelle, faite spécialement pour la « Commission du Vieux Paris », par une autre personne très obligeante, M. Lambeau : elle est beaucoup meilleure.

Nous ne connaissons que des gens aimables, et nous les remercions d'autant plus volontiers, qu'à ce qu'il parait, nous serions comme les bâtons du duc de Bourgogne, un peu... noueux. Nous leur adressons toutes nos excuses : c'est l'âge. Nous « rabotons » ! PITON.

—

La place Saint-Germain-des-Prés existe t-elle (LXI ; LXII, 70, 246, 295, 405, 515, 567, 683). — Comme l'a fort bien indiqué un de nos collaborateurs, la mention, « place Saint-Germain-des-Prés » est peinte contre l'église et le presbytère, et ce dernier porte le numéro 3. Ce fait me parait répondre suffisamment à la question posée, bien que la place ne figure plus dans un grand nombre de nomenclatures officielles. Parmi les nomenclatures de l'espèce publiées par l'Administration des Postes, il en est plusieurs qui contiennent d'anciens noms de rues ou places ce qui est fort utile pour les agents appelés à les consulter, des expéditeurs de correspondances pouvant indiquer sur une adresse l'ancien nom de la rue où habite un destinataire. A. E.

—

Canal des Deux-Mers (LXII, 168, 316, 411, 458, 544, 695). — Un mot seulement sur cette rubrique qui me parait singulièrement s'éloigner de la question posée par notre collaborateur d'E.

M. Eumée parle d'une vitesse de marche dans le canal de Cette à Bordeaux (si on l'avait fait) «... de 4 à 6 kilomètres à « l'heure « pendant le jour seulement » il ajoute « ... on dira qu'on peut aller plus « vite ? qu'on pourra naviguer 24 heures « par jour dans le canal. Oui, sans doute, « mais on pourrait aussi transporter les « navires en aéroplanes, — en mettant le « prix aux aéroplanes s'entend — et ce « serait encore plus pittoresque. »

Qu'il me permette de faire remarquer qu'aujourd'hui et depuis longtemps, grâce aux projecteurs électriques, dans le

canal de Suez on peut marcher 24 lieues par jour, à une vitesse de plus de onze kilomètres à l'heure ; qu'on y poursuit des travaux qui permettront d'augmenter cette vitesse en même temps qu'ils permettront le passage facile de nos « 23000 tonnes ». THIX.

—

Boutet de Monvel (LIX; LX; LXII, 72, 297, 414, 571, 629). — Dans le catalogue d'une bibliothèque qui va être vendue aux enchères par le libraire Leclerc est détaillé un lot de brochures assez lestes. Le titre de l'une d'elles commence par : Monvel le Sodomite. SIMON.

—

Les Cavaignac sous-préfets de Lesparre (LXII, 219, 349, 519, 606, 629, 684). — Puisqu'il est à nouveau question des Cavaignac, et plus particulièrement des deux frères, originaires de Gourdon (Lot), je signale, à ceux qui s'intéressent à l'inculpation portée contre le conventionnel, d'avoir violé une jeune fille, durant son proconsulat à Auch, qu'ils trouveront quelques détails sur l'incident, à vrai dire sans grand intérêt, dans les *Souvenirs du chevalier de Cussy*, t. II, p. 351-352.

Je tiens, d'une autre source, mais je n'ai pas vérifié, qu'il n'y a rien, dans les archives du Gers sur la scandaleuse affaire ; mais qu'un particulier (notaire ou avoué ?) posséderait des papiers s'y rapportant et qui ne laisseraient aucun doute sur la véracité de l'accusation portée contre le trop galant séducteur. Je sais que l'*Intermédiaire* s'en est déjà occupé, mais des collaborateurs sont-ils arrivés à une solution ? P. R.

—

Mlle de Fauveau (LXII, 558, 686). — Mlle Félicie de Fauveau eut en son temps une certaine réputation comme sculpteur et auteur de brimborions romantiques. Sans doute la politique n'était pas étrangère au renom de l'artiste très prônée, non seulement dans le clan des Jeune France, mais surtout dans le faubourg Saint Germain. Toutefois je doute qu'elle ait jamais « gravé » sur les murs de la prison de Fontenay-le-Comte un « Saint Michel terrassant le Diable ». Il me semble, en effet, qu'elle fut condamnée par contumace dans l'affaire des troubles de 1832. Mais elle a bien sculpté un « Saint Michel » dont j'ai vu l'image je ne sais où.

Dans le *Magasin Pittoresque* de 1839, p. 137, on trouve un bois représentant une œuvre de Mlle de Fauveau, le « Miroir de la vérité », sculpture en bois toute remplie d'inventions ingénieuses, trop ingénieuses peut-être. Il y a un peu de littérature morale là-dedans. L'article donne quelques détails sur les œuvres de Mlle de Fauveau qui devait avoir alors 37 ans, étant née à Florence vers 1802. J'ignore la date de sa mort ; le lieu a été sans doute Florence où elle a passé la plus grande partie de sa vie.

Mlle de Fauveau est bien oubliée aujourd'hui de l'histoire et de l'art.

H. C. M.

—

Où est né Gambetta ? (LXII, 336, 419, 587, 631). — La question posée sous ce titre paraissant s'égarer, il m'a semblé que la vraie façon de la trancher était de demander au maire de Cahors la copie de l'acte de naissance de Léon Gambetta.

Je viens de recevoir ce document, que je m'empresse de communiquer à l'*Intermédiaire*. Il est conçu comme suit :

EXTRAIT DES REGISTRES DES ACTES DE L'ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du trois avril mil huit cent trente-huit, à une heure du soir.

Acte de naissance de *Léon Michel*, enfant du sexe masculin, *né le jour d'hier*, à huit heures du soir, fils de Joseph-Nicolas GAMBETTA, marchand, âgé de vingt-quatre ans, et de Marie-Magdelaine Massabie, âgée de vingt-trois ans, mariés, demeurant à Cahors, place Royale.

Sur la déclaration qui nous a été faite par la sage-femme, Catherine Bouyssou, qui a elle-même présenté l'enfant.

Témoins : Pierre Valet, militaire retraité, âgé de quarante-six ans et Martin Combelles, ex-militaire, âgé de trente-six ans, domiciliés de cette ville.

Constaté, suivant la loi, par nous, Jean-Michel-Louis-Auguste Berton, adjoint, officier de l'état civil de la commune de Cahors.

La déclarante et les témoins ont signé avec nous le présent acte, après lecture faite. (Suivent les signatures.)

En marge de cet acte se trouve la mention suivante :

« Par acte du 23 septembre 1859, devant « le maire de la ville, le sieur Léon-Michel

« Gambetta, en conformité des dispositions « de l'article neuf du Code Napoléon, a « déclaré que son intention est de fixer « son domicile en France et dans la pré- « sente ville. Cahors, le 2 septembre 1859. « Le maire. Signé : Bessières.

Pour expédition conforme, délivrée à Cahors, en l'hôtel-de-Ville le sept novembre mil neuf cent dix.

Le Maire. Signé : *Illisible.*

NAUTICUS

* * *

On nous écrit :

Pourquoi cette discussion « Où est né Gambetta »

Si vous avez l'ouvrage de Gheusi : *Gambetta par Gambetta*, vous y trouverez avec la reproduction de son acte de naissance, le renseignement que désirent vos correspondants (page 152).

Gambetta fait le 29 octobre 1859 par devant M. Bessières, maire de Cahors, la déclaration prévue par l'art. 9 du Code civil qui lui assurait la nationalité Française, avec tous ses droits comme tous ses devoirs.

De la classe 1858, il fut déclaré impropre au service des suites de l'accident qui l'avait fait borgne.

Agréez, etc.

—

Goulard. Sa pommade (LXII, 506, 635). — Le ministre de « l'Ordre Moral » Eugène de Goulard est bien un descendant de l'inventeur de la *Pommade de Goulard*. Celui-ci était non pas médecin, mais chirurgien. Né le 3 mars 1697 à Saint-Nicolas de-la-Grave (aujourd'hui Tarn-et-Garonne), il fut « conseiller du Roi, maire de la ville d'Alet, professeur-démonstrateur royal en chirurgie, démonstrateur royal d'anatomie au Collège de médecine, membre des Académies Royales des sciences de Montpellier, Toulouse, Lyon, et de l'Académie Royale de chirurgie de Paris, pensionnaire du Roy et de la province de Languedoc pour la litothomie, chirurgien major de l'Hôpital royal et militaire de Montpellier », etc. Sa biographie a été publiée en 1905 par le Dr Belbèze, dans le *Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne*, sous le titre : « Le chirurgien Thomas Goulard de Saint-Nicolas-de-la-Grave et ses descendants ».

Thomas Goulard est l'inventeur de deux pommades, dont les formules se trouvent dans son *Traité sur les effets des préparations de plomb* (Pézénas, 1760, p. 285 et 287). La première est intitulée : « Pommade de Saturne contre les dartres et autres maladies cutanées » ; la seconde, « Pommade fondante contre les ankyloses ».

Dr MAXIME.

—

Grolier était-il relieur (LXII, 617). — Dans une brochure intitulée : *Quelques notes sur l'histoire de la reliure des livres*, par Raymond Bordeaux (1858, in-8), l'auteur nous apprend, d'après Vigneul-Marville, que Grolier dessinait lui-même les combinaisons de filets et d'arabesques élégamment tracés sur ses volumes.

M. Raymond Bordeaux termine sa curieuse monographie par le fait suivant, qui mériterait confirmation :

M. Marionneau raconte qu'il existait à Bordeaux, dans la bibliothèque de la ville, un exemplaire des œuvres de Montaigne avec des notes de sa main. On a jugé à propos de lui donner une reliure neuve ; « or, en rognant les marges, on a précisément ôté les annotations de l'illustre moraliste. »

A. C.

* * *

Ce n'est pas la première fois qu'on fait du trésorier de France Jean Grolier un relieur.

Depuis leur dispersion, qui eut lieu en 1676, les « reliures de Grolier » jouirent d'une grande reputation dans le monde des bibliophiles, et son nom se trouva de ce fait, quelquefois rangé parmi ceux des relieurs, ce qui fut considéré comme de simples bévues

Depuis, on a pensé que Grolier avait établi chez lui des ouvriers relieurs, qui étaient des artistes en leur genre, et qu'avec le goût qu'il avait puisé en Italie, il composait les ornements de ses reliures et dirigeait leur travail ; cela est fort possible, très probable même, car de nos jours, les bibliophiles dignes de ce nom, sauf que le travail n'est pas fait chez eux, doivent en faire à peu près de même auprès de leurs relieurs. Mais quant à croire que le trésorier était un relieur amateur, travaillant de ses mains, comme M. de Gauffecourt, au siècle suivant, il y a une différence.

J'ai vu récemment, je ne sais plus où, que la légende *J. Grolierii et amicorum* n'était pas, comme on le pense, un ex-libris, une marque de propriété, mais une signature ! et que cela signifiait que la reliure de prix était due à Grolier et à ses

amis les relieurs ! Après cela, je crois qu'il ne reste plus qu'à tirer l'échelle.

Il serait intéressant d'ailleurs, de connaître sur le rôle de Grolier dans la composition et l'exécution des reliures de sa bibliothèque, l'opinion des membres du *Grolier Club* de New-York.

César Birotteau.

* * *

La question est typique, car dans l'idée du monde des *non professionnels*, le célèbre bibliophile Grolier de Servier, Lyonnois de naissance, bien qu'originaire de Vérone, passe pour un relieur, par ce seul fait que d'incomparables reliures faites pour sa somptueuse bibliothèque, sont à sa devise de Mécène : *Grolieri et amicorum.*

Ce financier intègre, qui fut un homme d'infiniment de goût artistique et de docte savoir, aussi bien qu'un libéral protecteur des grands imprimeurs et bibliopégistes de son temps, ne s'avisa jamais que de fournir des modèles et des idées décoratives à ses ouvriers relieurs.

Ce maitre trésorier de France fut l'inspirateur le plus accompli qui ait été des décorateurs de livres. Il ne relia jamais, est-il utile de le répéter ! Cette supposition est bouffonne.

Il fit imprimer des ouvrages *à petit nombre* ; choisit, pour lui, le plus parfait exemplaire et offrit *les autres* à ses amis, avec sa devise suffisamment explicite car il ne prêtait pas ses livres, il en faisait hommage à ses amis dignes de les aimer et comprendre.

Octave Uzanne.

—

Famille Guérin de Waldersbach (LXII, 557, 687). — La seule représentante « en France » de la famille G. de W. est, je crois, Mlle la baronne M. Guérin de Waldersbach, fille du général qui commanda avec tant de distinction et d'énergie la place de Verdun pendant la guerre de 1870.

Une branche de la famille G. de W. était établie dans le pays d'entre Rhin et Moselle ; j'ignore s'il en existe encore des descendants. TDX.

—

Le peintre Jean-Baptiste Lallemand (LXII, 613). — N'est-ce pas le même dont il y a tant de vues gravées d'après ses dessins dans le *Voyage pittoresque de la France* publié par Laborde

Simon.

—

Lebault peintre (LXII, 670). — Sur cet artiste, consulter l'ouvrage suivant : *Claude Le Bault, peintre ordinaire du roi (1665-1727) ; ses œuvres au Musée de Dijon et à l'église d'Allerey* (*Saône-et-Loire*), par L. Lex, in-8° de 15 p. illustré, paru à Paris, Plon-Nourrit et Cie en 1897.

Georges-Keller-Dorian.

—

Descendance de Jean Lhuillier (LXII, 129, 302, 352). — Jean L'Huillier, seigneur de Vé en Valois, mort en 1848, conseiller au Parlement, se maria deux fois, d'abord avec Marie de Béthisy, puis avec Catherine de Chanteprime. Il eut de la seconde, Gilles, seigneur d'Ursines, Jacques, évêque de Meaux, François, seigneur de Rouvenac, fondateur de la maison de ce nom. Ce dernier épousa Guillemette, fille de Pierre de Saint-André, seigneur de Montbrun, premier président au Parlement de Toulouse. François eut de ce mariage un fils, issu cinquième, Jacques, seigneur de Montagny et de Barberau (Monsieur Montmorel dit *Barbaira*) grand rapporteur de la Chancellerie de France, conseiller du Roi et auditeur en sa chambre ordinaire des comptes à Paris. (Voir à cet égard une minute d'enregistrement du fait-droit à une ancienne requête de Jean pour son fils François, renouvelée par celui-ci et enregistrée en la Grand Chambre le 22 juin 1577 (*Archives* de la famille L'Huillier de Genève). Monsieur Théodore Lhuillier, chef de la branche aînée des Lhuillier de Genève, se tient obligeamment à la disposition de Monsieur Montmorel pour les renseignements qu'il peut posséder. En ce qui concerne l'alliance des L'Huillier et de la famille de Bérenger, elle s'est produite par le mariage de Henry François L'Huillier de Genève, fils de Pierre, né le 4 novembre 1768, qui épousa la fille du comte de Bérenger, pair de France, et fut enterré dans le cimetière de Clichy le 16 octobre 1846. Son héritier fut Jacques L'Huillier de Genève, marié à Laure Covelle, dont le fils Pyrame est encore vivant. Je ne sais pas comment les papiers des L'Huillier ont pu passer aux mains de M. Richard Bérenger (voir vol. LXII, p. 303).

Monsieur Pyrame L'Huillier possédait encore, il n'y a que quelques années, une propriété dans la Côte d'Or provenant de l'héritage mentionné plus haut.

NISIAR.

—

Antoinette Lix (LXII, 613). — Madame (ou Mademoiselle) Antoinette Lix n'est pas morte. Entrée dans la Société des Gens de lettres en 1886, — car, sous le pseudonyme de Tony Lix, elle est l'auteur de plusieurs ouvrages, — elle figure actuellement parmi les pensionnaires de cette Société. Elle est, en outre, titulaire d'un bureau de tabac, situé, je crois, à Bordeaux, et qui lui a été octroyé en 1876, en échange de son bureau de poste de Lamarche (Vosges) que ses douleurs rhumatismales, survenues à la suite de la guerre, l'empêchaient de gérer.

Toute la vie de Mme Antoinette Lix a été une vie de dévouement, d'abnégation, d'héroïsme, une vie *admirable*. On en trouvera un bon résumé (trois pages dans le *Livre d'or des Postes* de M. Henri Issanchou (Paris, Bibliothèque européenne, 1885 ; in-8).

J'ignore — ou plutôt je sais trop bien — pourquoi Mme Antoinette Lix n'est pas décorée, et pourquoi on a préféré décorer à sa place une très jolie femme, des plus avenantes d'ailleurs.

ALBERT CIM.

—

Eyquem de Montaigne : branche cadette (LXII, 500, 636). — Je complète la descendance de Joseph-Michel de Montaigne, seigneur de Beauséjour Corbiac, et Valeton et d'Andrée-Thérèse-Josèphe de Galateau ; ils eurent en effet une fille, Marie-Joséphine-Eléonor de Montaigne, mariée à Guy-Casimir-Marie de Lévis, sous-lieutenant au régiment, mestre de camp général de cavalerie, dont Marie-Eulalie-Vincentine de Levis, marié à Alexandre-Paul-Melchior-Florent Le Sénéchal, comte Kercado, officier supérieur de cavalerie, officier de la Légion d'honneur, né à Villeneuve-le-Roy (Seine-et-Oise) en 1793, décédé à Bordeaux le 28 avril 1878.

De ce mariage un seul fils Alfred-Boniface-Marie Le Sénéchal de Kercado-Kerguisec, né à Bordeaux le 22 novembre 1826, marié à Bérengère-Marie de Nattes, dont deux filles (Pour la suite voir mon article dans l'*Intermédiaire* du 20 octobre 1907).

PIERRE MELLER.

—

M de Montjoie (LXII, 447, 573). — La maison de Montjoie ou Froberg, qui se divisa au XVIIIe siècle en deux branches est encore representée en Autriche : 1° celle de Vaufrey dont le fondateur (1) Béat Albert, colonel d'infanterie, épousa en 1669, Pauline de Reinach Hirtzbach et devint, en 1703, propriétaire du comté de la Roche. — (2) Son fils, Didier eut neuf enfants de son mariage contracté en 1736 avec Marie-Victoire de Rinck de Baldenstein dont : (3) François Ferdinand-Fidèle Haman qui épousa, en 1760, Marie-Anne-Sophie de Kageneck, fut député de la noblesse à l'Assemblée provinciale en 1787. Il est mort dans le grand duché de Bade, en 1818, laissant : (4) Jean Guillaume Fidèle, cap. dans Royal Allemand, qui de son union contractée en 1785, avec Marie-Louise-Charlotte d'Eberberg de Weyhers et de Leyen a eu : (5) Camille Népomucène Christophe, com^r de l'Ordre teutonique, conseiller du Roi de Wurtemberg, sans postérité, et Ernest-Henri Fidèle, né en 1788, mort en 1855, qui épousa, en 1832 Laurence-Marie de Nalon, comtesse d'Ambrugeac, fille du général pair de France, dont : (6) Louis-Ernest-Marie-Antoine-François de Paul, né le 15 sept 1834. Qu'est devenu ce dernier, je l'ignore.

2° la branche d'Hirzingen a été fondée par : (1) François-Ignace, mestre de camp dans Royal Allemand. Des huit enfants qu'il eut de Marie-Jeanne de Reichenstein, seul : (2) Magnus-Louis-Charles-François-Ignace qui restaura le château d'Hirzingen, rasé en 1793, a fait souche. De son mariage avec Ursule de Montjoie, de la branche de Vaufrey, je ne citerai que : (3) Jean-Népomucène-Xavier Fortunat qui seul a laissé postérité en épousant, en 1760, Marie-Anne-Sophie-Joséphine de Reinach-Hirtzbach.

Il mourut en 1791, à Bâle, comme émigré. Ses 4 fils servirent dans l'armée de Condé. L'aîné : (4) Jean Népomucène lieutenant-général, aide de camp du roi de Bavière, mort à Münich, en 1814, laissa seul des enfants de Laure de Fürstenstein ; son fils aîné : (5) Maximilien, major en Autriche, y a eu des fils entrés au service d'Autriche. Que sont-ils devenus ? L'une

des filles de Jean Népomucène fut la comtesse Mélanie de Montjoie, Dame de Mme Adelaïde : l'autre était la marquise de Dolomieu, Dame d'Honneur de la Reine Marie-Amélie dont le gendre, le comte de Saint-Mauris, fut introducteur des ambassadeurs sous Louis-Philippe. Le marquis de Raigecourt est son petit neveu, si je ne me trompe. SÉVENAC.

—

Famille de Murinais (LXII, 559, 689) — M. Victor Advielle, alors secrétaire de la sous-préfecture de Saint-Marcellin, a publié en 1861 un annuaire de l'arrondissement dans lequel il a consacré un chapitre aux familles nobles et roturières parmi lesquelles figure la maison d'Auberjon de Murinais, qui a pour devise : *Maille à maille se fait l'Auberjon*. On y lit ce qui suit :

M. Antoine-Charles-François d'Auberjon-marquis de Murinais, chef de nom et d'armes de sa maison, est né le 14 juin 1804. Il a épousé en premières noces, le 6 août 1832, demoiselle Henriette Pétronille de Loras, issue d'une ancienne famille dauphinoise, morte le 28 juillet 1850, et en secondes noces, le 27 décembre 1853, demoiselle Adèle du Parc de Locmaria.

Il donne également quelques détails sur M. de Murinais, député, qui fut déporté et mourut à Sinamary en décembre 1797, et sur le chevalier de Murinais, membre de l'Assemblée Constituante en 1790. PAUL PINSON.

—

Famille Pletinckx de Maijeli (LXII, 389, 574). — Dans les critériums internationaux de la Natation organisés les 14 et 15 août 1910 à Joinville, figurait un jeune belge, Jos. Pletincx, qui fut international pour son pays en 1907-08-09 ; champion de Belgique de demi-fond et de fond en 1908 09 10, gagnant de la coupe de la Meuse, du Critérium de la mer du Nord des grands prix d'Anvers, de Liège, de Bruges, vainqueur de la première traversée de Bruxelles et enfin gagnant du grand prix de Hambourg.

Les journaux sportifs *Le Plein air* et *Tous les Sports* (n° 1123 du 12 août 1910) ont publié son portrait. H. DE G.

* * *

Actuellement habite à Suresnes Madame de Plétinckx, mais nous ignorons si elle appartient à la famille qui fait l'objet des recherches du colonel Wilbrenninck.

H. DE G.

—

Comtesse du Quengo (LXII, 670). — Ce nom n'est pas un pseudonyme ; une comtesse du Quengo habitait La Celle-Saint-Cloud, il y a quelques années.

TDX.

* * *

Il me semble assez difficile de confondre du Quengo avec du Quesnay. Les Quengo de Touquédec sont encore largement représentés en Bretagne et on trouvera leurs adresses dans l'*Annuaire des Châteaux*. D. DES E.

—

La maison où Rabelais est mort. (LXII, 561.) — J'ai rappelé la tradition relative à la maison où mourut Rabelais. Je demandais que des recherches fussent faites à ce sujet. Rien n'a été découvert, je pense. Il est probable que cette tradition repose sur quelque chose de vrai, car il est probable que Rabelais à cette époque sentait le roussi ; il a dû, avec sa prudence habituelle, aller se mettre là sous l'immédiate protection du cardinal Du Bellay qui habitait l'Hôtel de Sens. A. CALLET.

—

Famille de Sanzillon (LXII, 502, 640). — Originaire de l'Orléanais la famille de Sanzillon s'établit au Limousin au XII° siècle. Madame la marquise de Sanzillon de la Chabasserie fit ses preuves de cour en 1784. Elle était encore représentée en 1875, par le marquis Louis-Daniel-Adhémar de Sanzillon de Menzignac (L. de Magny, *Armorial de la France*) Armes : *D'azur à trois merlettes d'argent*. Supports : deux lions. D. DES E.

—

Hennequin de Villermont (LXII, 557, 687). — Une branche de cette famille habite la Belgique ; la branche française comprend trois frères, deux sœurs et un cousin.

Si notre confrère XX. veut avoir des renseignements plus complets, il peut s'adresser à M. Charles Hennequin de Villermont 28 bis rue de Richelieu à Paris qui sera heureux de lui donner tous les détails complémentaires. ACEITE.

Ecu parti ou écartelé (LXII, 615) — Je ne comprends la question que si l'on numérote les quatre carrés d'un écu écartelé, autrement qu'il n'est de règle de la faire : $\frac{1\ 2}{3\ 4}$ au lieu de $\frac{1\ 2}{3\ 4}$. Dans le premier cas, les deux carrés de même émail (1 et 4, 2 et 3) seraient l'un au-dessus de l'autre et, en fait, figureraient un « parti ». Mais, dans l'écartelé, les deux carrés du même émail ne se touchent que par la pointe, au centre de l'écusson.

PAUL.

* * *

Je ne comprends pas la question de M. César Birotteau. Un écu simplement parti c'est-à-dire divisé en deux par une ligne verticale, ne peut pas dire la même chose qu'un écu divisé en quatre quartiers par une horizontale et une verticale. A ce compte-là l'on pourrait dire aussi qu'un écu coupé d'or et d'azur dit la même chose qu'un écu parti des mêmes émaux, ou qu'un échiqueté d'or et d'azur n'est autre chose qu'un écartelé multiple.

M. Birotteau n'a sans doute, pas entendu dire cela ; il serait bien aimable de préciser le sens de sa question. NISIAR.

* * *

L'écu « parti » est divisé en deux parties égales par une ligne perpendiculaire ; si la ligne était horizontale il serait « coupé ». Si la division était formée par une diagonale il serait « taillé » ou « tranché » suivant le sens. Un écu « écartelé » est divisé en 4 parties égales par une ligne perpendiculaire dans son milieu et une ligne horizontale de même. Le point de jonction de ces deux lignes, au centre de l'écu, se nomme « cœur » ou « abime ». Quand on énonce un blason écartelé. si les 1 et 4 sont semblables de même que les 2 et 3, on se contente de dire : écartelé de. . et de... Exemple d'après la question : « ecartelé d'or et d'azur » voudra dire que 1 et 4 est or et 2 et 3, azur. Donc un écu parti ne peut vouloir dire la même chose qu'écartelé. OROEL.

—

Couronne de Charles VII (LXI, 834, 958 ; LXII, 118, 225, 302). Je suis reconnaissant à nos aimables collaborateurs des renseignements qu'ils ont bien voulu donner à l'occasion, plutôt qu'au sujet de cette couronne. Il en résulte qu'il y a eu un grand nombre de couronnes des rois de France et qu'elles n'étaient pas fermées avant le XVIe siècle. Mais ma question était plus précise. Saint-Denis, où se trouvaient les insignes royaux lors du sacre de Charles VII, étant au pouvoir des Anglais, on dut fabriquer à la hâte les insignes, et notamment la couronne dite de Charlemagne, qui devaient servir au sacre.

Je demande ce que l'on sait sur la forme et les détails de cette couronne spéciale qui, ce me semble, a dû laisser des traces.

Quant à qualifier d'usurpation l'emploi de la couronne fermée par les rois de France, l'expression me paraît impropre, bien qu'elle ait dû être employée par des Allemands. Tous les princes souverains portent actuellement des couronnes fermées et je ne sache pas que quelqu'un ait qualité pour leur contester ce droit.

A. E.

—

Nobiliaire bavarois des princes (LXI, 111). — Ce document officiel (Fürstenklasse der bayr. Adelsmatrikel) contient la liste de tous ceux à qui on reconnaît le titre de prince en Bavière (Voir à l'Almanach de Gotha de 1910 l'article Polignac, page 430). Je ne sais quelle est l'autorité chargée d'établir ce document.

A. E.

—

Armoiries des Célestins (LXII, 222, 356, 470) — Je connaissais l'explication fournie par plusieurs de nos collaborateurs au sujet de cette S accolant une croix et qui serait l'initiale de Sulmone, ville voisine du lieu où fut fondée la première abbaye des Célestins. C'est bien ce que dit X. Barbier de Montault (*Traité d'iconographie chrétienne*, t. Ier, p. 338).

L'interprétation qu'en donne Millin (*Ant. nat*, t. Ier, III, p. 7) est un peu différente :

(Ils (les Célestins) prirent pour armoiries une grande croix dont le pied est enlacé d'une S d'argent sur un champ d'azur : *c'étoit le chiffre du Saint-Esprit*, sous l'invocation duquel la maison de Sulmone, en Italie, chef de cet ordre, a été bâtie. Philippe le Bel leur permit d'accoster cette croix de deux fleurs de lys d'or.

L'auteur renvoie d'ailleurs à l'*Histoire des ordres monastiques* d'Héliot, t. VI, p. 191, que je n'ai pas eu l'occasion de consulter.

A Rouen, où il y avait pourtant un couvent de Célestins, une des anciennes

églises paroissiales, Sainte-Croix-Saint-Ouen, avait pris des armoiries à peu près semblables pour indiquer sous quel vocable elle était placée. En tête de son chartrier (Archives de la Seine-Inférieure, G. 6380) comme aussi sur un autel qui en provient et appartient aujourd'hui à une paroisse rurale se voient des écussons chargés d'une croix autour de laquelle s'enroule la lettre S (Sainte-Croix).

QUÆSITOR.

—

Armes et origines des familles Chasse de Vérigny, Chastillon de Marconnay, Chastenet d'Esterre (LXII 504,632,692). — Il existait en Anjou une famille Gigault de Marconnay dont voici quelques membres :

Messire Joseph, Marie G. de M., maire de Brains (M.-et-L.) ép. Gabrielle-Agathe de Launay de la Mothaye, d'où :

Joseph G. de M. épouse, 8 juin 1852, Marie-Flavie Mesnet de la Cour, sa nièce.

Flavie G. de M. épouse, 8 juin 1813, Louis Mesnet de la Cour.

Louis G. de M. LOUIS CALENDINI.

—

Décoration du lys sous la Restauration (XLII à XLVI ; XLVIII ; LII ; LIII ; LX ; LXI ; LXII, 80,194,303,470,577,693). — La décoration du lys était en effet accordée sans parcimonie. Un état nominatif, « de messieurs les officiers de santé et employés de l'hospice de la Salpêtrière qui désirent obtenir la décoration du lys », certifié par l'agent de surveillance de l'établissement, nous dirions aujourdhui Directeur, Fr Hemey, et daté de juin 1814, comprend : 74 personnes dont 11 du personnel administratif, y compris 2 garde-magasins, 58 du personnel du service de santé, médecins, chirurgiens, élèves en chirurgie et en pharmacie, parmi lesquels Pinel, médecin en chef, Esquirol, médecin ordinaire, et Laënnec médecin externe ; enfin 5 chapelains (aumôniers) [Archives A. P.]

M. FOSSEYEUX.

—

Fer de reliure : 2 écus accolés (LXII, 615). — Ce fer, décrit par Guigard, est celui de la comtesse de Verrue, la Dame de Volupté, Jeanne Baptiste d'Albert de Luynes, qui épousa Joseph-Ignace-Mainfroy-Jérôme de Scaglia, comte de Verrue. P. LE J.

***

Guigard : Nouvel *Armorial du Bibliophile*, t. I, pp. 206 et 207, consacre un long article a Jeanne-Baptiste d'Albert de Luynes, comtesse de Verrue. Cette grande dame bibliophile faisait frapper sur le plat de ses livres ses armes : *D'argent à la croix de sable, cantonnée de 4 losanges de même* (Verrue), *accolé* d'Albert de Luynes *écartelé de* Rohan. E. A.

—

Livres d'emblèmes et devises (LXII, 115, 261, 310, 531). — On aurait tort de ne pas signaler, pour répondre à la position de la question mieux précisée par son auteur, les ouvrages du Père Claude Menestrier, dont le Catalogue a été publié à Lyon, en 1883, d'après J. Renard et qui sont très appréciés en science héraldique. Ils vont de 1658 à 1705.

Plusieurs volumes sont consacrés à la Philosophie des Images emblématiques en traitant du blason, des devises, des emblèmes, des carrousels, des ballets, des représentations en musiques, des décorations funèbres et des autres spectacles qui sont des sujets emblématiques, auxquels il joignit en dernier lieu la Philosophie des images énigmatiques. Lyon, 1694, in-12.

Il importe de consulter dans l'espèce, en particulier l'Origine des ornements des armoiries. Paris 1680, in-12. qui, joint comme second volume au premier contenant l'Origine des armoiries, constitue, d'après Brunet, un ouvrage fort recherché qui ne se trouve pas facilement.

M. Birotteau y verra l'adaptation personnelle de nombreuses devises dont il suspecte la réalité. SUS.

***

Possédant parmi les ouvrages une brochure de 34 pages intitulé : *Dictionnaire des Devises des hommes de lettres bibliophiles, des chambres de rhétorique, sociétés littéraires et dramatiques, personnalités*, etc. : Belgique et Hollande ; par MM Van Derhaegen et Arnold.

Imprimerie du Roi, M. Gobbaerts rue de la Limite, 21, en vente à la librairie Olivier rue des Paroissiens 11, à Bruxelles (1879). P. CORMAN.

—

Pièces d'or françaises de fabrication anglaise (LXII, 616). — Je ne connais pas de pièces de ce genre fabriquées

par Wellington en 1813, dans un atelier de campagne suivant son armée. Mais il existe des pièces de 20 fr. de 1815, frappées à Londres pour la solde des régiments anglais encore cantonnés en France, et absolument identiques à la pièce régulière française de la même année, si ce n'est que, au lieu de porter les deux signes monétaires d'un atelier français, elles ont, pour différents, à gauche une fleur de lys et à droite la lettre R. Ces pièces ne sont pas très rares; j'en ai trouvé deux ou trois dans la circulation. Le savant, ancien président de la Société française de numismatique, M. Paul Bordeaux, a consacré à ces monnaies un intéressant article dans la *Revue belge de numismatique*, 1900-1901.

PAUL.

—

La statuomanie (LXII, 608). — L'idée de Paul Lacroix a été mise à exécution — à Berlin ! L'empereur Guillaume II a fait transformer l'allée centrale du Tiergaren — à la fois Bois-de-Boulogne et Champs-Elysées de la Capitale — en allée de la Victoire (Siegesallée), mais les grands hommes sont uniquement les grands souverains prussiens, la lignée commence par Guillaume l'Ours qui fut margrave au XIIe siècle.

Cette avenue de statues est fort critiquée par les Français. Cependant cela ne manque pas d'allure; si le goût est parfois absent.

ARDOUIN DUMAZET.

—

Contes de fées (LXII, 672). — *Finette ou l'Adroite Princesse* est de Mlle Lhéritier. *Gracieuse et Percinet* est de Mme d'Aulnoy.

Voir : Lucie Félix Faure Goyau, *La vie et la mort des Fées*, p. 268 et 277 (Paris, Perrin, 1910).

X.

—

L'heure du muletier (XLI ; LXII, 647). — Cette heure, La Fontaine l'a appelée aussi l' « Heure de l'Ane », c'est le titre d'une fable qui ne se trouve point dans les éditions ordinaires, et qui fut découverte par Paul Lacroix dans un « Mélange de pièces fugitives », imprimé à Utrecht en 1697.

Cette fable dit l'aventure

D'une jument de taille et d'encolure fine
Fille de défunt Bucéphal...

Si aristocratique qu'elle soit, et bien qu'elle attende un noble Cheval,
Issu de père en fils de l'illustre Bayard,

Elle ne repousse pas un affreux, mais solide baudet, fort effronté et fort entreprenant.

Moult j'en connois qui font fort bonne mine,
Et sont du goût de la jument,
Et n'importe qui, ni comment,
Pourvu qu'il ait bon râble et bonne échine.
Mais le proverbe aussi chez elles va changer,
Car c'est l'heure de l'Ane et non pas du Berger.

Paul Lacroix, dans ses *Œuvres inédites* de La Fontaine, a donné ses raisons, qui semblent probantes, de croire que cette fable est bien authentiquement du poète. Cette découverte date d'une cinquantaine d'années ; on comprend, cependant, que l' « Heure de l'Ane » ne se soit pas introduite dans les éditions classiques.

PAUL GINISTY.

—

L'auteur de l' « Almanach des spectacles » (LXI ; LXII, 37, 142, 641). – Comme confirmation du chiffre de treize gravures que j'ai donné en juillet dernier pour l'année 1821, 4e de l'*Almanach des Spectacles* par K. Y. Z., j'en donne ici le détail copié d'après mon exemplaire :

1e grav. Mlle Gosselin, Opéra Bayadère (pièce de ce nom).

2e grav. Michelot, Français, Mortimer (Marie Stuart).

3e grav. Mme Paradol, Français, Elisabeth (Marie Stuart).

4e grav. Mlle Palar, Feydeau, Naïr (Clochette).

5e grav. Mlle Guérin, Odéon, Amélie (Vêpres Siciliennes).

6e grav. Joanny, Odéon, Procida (Vêpres Siciliennes).

7e grav. Mlle Perrin, Vaudeville, Elvina (Le Petit Dragon).

8e grav. Philippe, Vaudeville, La Douceur (Tambour et Vivandière).

9e grav. Mlle Flore, Variétés, Mariolle (Coin de rue).

10e grav. Vernet, Variétés, Le comte Derfort (L'Ennui).

11e grav. Philippe, Porte-Saint-Martin, Lord Ruthwen (Vampire).

12e grav. Villeneuve, Ambigu, Calas (pièce de ce nom).

13e grav. Mme Adolphe, Gaieté, Thérèze (Famille Sirven).

C'est chez L. Sapin que j'ai acquis, sauf les deux premières années, la collection de ces ravissants almanachs, il y a longtemps déjà, peut-être 12 ans.

FÉLIX MEU.

Cadet Roussel (LXII, 113, 198, 362, 430, 476, 537, 594, 654, 700. — La bibliographie dramatique de Cadet Roussel est beaucoup plus étendue que ne l'indique M. P. Decé. (J'écris Cadet *Roussel* parce que c'est ainsi que je le trouve presque toujours inscrit à l'époque de sa plus grande gloire). Je vais non pas la compléter, ma prétention ne va pas jusque-là, mais l'augmenter considérablement :

« Cadet Roussel barbier à la fontaine des Innocents », un acte, Aude, théâtre Montansier, 1798.

« Cadet Roussel professeur de déclamation », un acte, Aude, théâtre Montansier, 1798.

« Cadet Roussel misanthrope et Manon repentante », un acte, Aude et Hapdé, théâtre Montansier, 1799.

« Cadet Roussel entrepreneur de spectacles », un acte (?) théâtre Sans-Prétention, 1799.

« La Mort de Cadet Roussel », un acte, Boullant, théâtre de la Cité, 1799.

« La Résurrection de Cadet Roussel, un acte, Aude, théâtre de la Cité, 1799.

« La Résurrection de Cadet Roussel », opéra comique en un acte, paroles d'Hippolyte, musique de Pételard, Délassement-Comique, 1799.

« Cadet Roussel au Café des Aveugles », « pièce en deux actes qui n'en font qu'un, en prose et en vers », Aude et Tissot, théâtre de la Cité, 1800.

« Les deux Roussels » ou « les Voyages et aventures de Cadet Roussel », deux actes, Dumaniaut, théâtre de la Cité, 1800.

L' « Enrôlement de Cadet Roussel » ou le « Départ des bons enfants pour l'armée ». un acte, Dorvigny, théâtre de la Cité, 1800.

« Cadet Roussel aux Champs-Elysées », un acte (!), théâtre Montansier, 1800.

« Cadet Roussel maître d'école à Chaillot », un acte (?), théâtre Montansier.

« Cadet Roussel chez Achmet », un acte (?), théâtre Montansier.

« Cadet Roussel à Meaux en Brie »..

« Cadet Roussel dans l'Ile des Amazones »...

Etc., etc

Je crois qu'en cherchant bien, on en trouverait encore ; mais c'est tout ce que j'ai découvert.

A propos de Cadet Roussel, on peut rappeler un joli mot d'Auber. C'était à l'époque d'une élection prochaine à l'Académie des Beaux-Arts. Un ami vient trouver Auber, pour lui recommander très vivement un candidat qui se présentait et dont la personnalité artistique ne convenait que médiocrement à l'auteur de *la Muette* et de *Fra Diavolo*. Comme celui-ci faisait des réserves, l'ami insistait en lui disant : Ce n'est peut-être pas un homme de génie, mais c'est un si bon enfant! — Parbleu ! lui répondit Auber, Cadet Roussel aussi était bon enfant, mais il n'était pas membre de l'Institut.

ARTHUR POUGIN.

—

Le mot « chic » (T. G., 204 ; LX ; LXII, 705). — Bien que gravement malade, M. Henri Houssaye n'est pas mort, que je sache, ainsi que nous l'apprend une réponse au mot « chic ».

ALPHA.

C'est parfaitement exact. Nous vivons si vite que nous prenons l'habitude d'enterrer prématurément nos contemporains. Voyez Mlle Lix ; Voyez Tosltoï. Que de morts vivants. Du moins, ici, n'y ajoutons pas.

—

Le verbe prester (LXII, 561). — Le verber *prester* n'existe pas, sinon comme orthographe ancienne de prêter. Il y a évidemment dans le passage cité une coquille (elles deviennent de plus en plus nombreuses, non seulement dans les journaux, mais dans les Revues jadis les mieux surveillées à ce point de vue, et les livres des maisons d'édition les plus considérables. Il faut donc la corriger, comme on corrige les leçons fautives des copies manuscrites d'œuvres anciennes, par conjecture. Celle-ci : *pilotant*, me paraît satisfaire à toutes les conditions voulues. Mais s'il faut s'inquiéter de toutes les bourdes des journaux, cela mènera loin.

IBÈRE.

* * *

Inutile de chercher des explications dans Littré ou dans Larive et Fleury, ou encore dans les patois du Midi. Je peux certifier que l'auteur avait écrit, mal

écrit : « L'un pilotant l'autre » et non pas « l'un prestant l'autre. »

C. P.

* * *

Prestant me semble une coquille pour *portant*. Ce serait un italianisme, pour « conduisant ». En Italie, on dit : « j'ai *porté* Madame une telle au théâtre », pour « conduit ». O. S.

—

Pivello (LXII, 505). — Ce mot n'appartient pas à un jargon spécial aux militaires et n'est pas emprunté au dialecte de Ferrare. C'est un mot en usage dans presque tout l'ancien Etat de l'Eglise, et plus particulièrement à Rome, pour indiquer tout adolescent, militaire ou civil.

Il est employé dans le même sens du mot latin *puellulus*, duquel le *pivello* descend en ligne directe. Colocci.

—

Moabit (LXII, 672). — Ce nom fut donné aux plaines incultes et sablonneuses de la marche de Brandebourg, par les émigrés protestants français, chassés par Louis XIV. Ce nom biblique évoquait les landes désertes du pays des Moabites, dont parle l'Ecriture. Caville.

—

Médiatisé (LXII, 505, 643). — On appelle proprement princes médiatisés les princes allemands qui ont cessé d'être souverains ou relevant immédiatement de l'empire en 1803. Les chefs de ces familles ont conservé certains privilèges. Leurs généalogies forment dans l'Almanach de Gotha une rubrique spéciale, (Voir pour 1910 pages 107 à 250). Les membres de ces familles ont les droits d'égalité de naissance avec les familles souveraines.

A. E.

—

Brisque (LXII, 449). — Charles Toubin explique ainsi ce mot dans son *Dictionnaire étymologique* :

Brisque : 1° atout ; mot d'origine inconnue, à moins que l'on ne consente à y voir *bri* représentant le grec ὑπέρ marquant augmentation, et ἰσχύς, force, puissance ; ἰσχύω, être fort. Proprement, *carte plus forte que les autres*. 2° chevron ; peut-être, avec adoucissement de *p* en *b*, du latin *priscus*, ancien ; les militaires n'ayant le droit de porter ces morceaux de galon qu'après un certain temps de service. Dér. *briscard*, terme d'argot, vétéran.

J. Lt.

Balse (LXII, 617). — Balse vient de l'espagnol balsa (mare — radeau).

C'est une sorte de radeau en usage dans l'Amérique du Sud. (Dictionnaire de Hatzfeld et Darmesteter).

Dans le même ouvrage est citée cette phrase de Bernardin de Saint-Pierre : il y en a (des graines) de façonnées en coquilles, d'autres en bateaux, en balses.

Claude Léon.

* * *

Dans le *Dictionnaire général de la langue française* d'Ad. Hatzfeld :

Balse s. f. Emprunté de l'espagnol *balsa*, sorte de radeau en usage dans l'Amérique du Sud. En exemple, une phrase de Bern. de St-Pierre. Etudes de la nature.

J. Lt.

* * *

Le *Complément du Dictionnaire de l'Académie française* (Paris. Firmin Didot frères, éditeurs, 1842) donne à propos de ce mot une définition un peu différente de celle qu'on trouve dans le supplément du Dictionnaire Littré :

Balse ou Balze, s. f. (relation). Radeau fait de roseaux secs, dont on se sert à Calao et à Lima pour aller à la pêche.

(p. 103, col. 4)

Donc, le mot était connu trente-deux ans au moins avant 1873, date de son emploi par le *Journal officiel*, recueil où Littré a puisé une explication et un exemple également peu littéraires.

Voir le *Journal officiel* du 23 février 1874 (p. 1457. col. 2).

Albert Desvoyes.

Bi-mensuelle, semi-mensuelle (LXI, 785 ; LXII, 40, 145, 654). — Pourquoi l'on n'a pas adopté le terme de « mi-mensuel » demande un de nos collègues ? Tout simplement, je pense, parce que le préfixe *mi* s'applique aux événements qui surviennent *au milieu* d'une période et la coupent en deux : minuit, midi, mi-carême. Appeler *mi-mensuelle* une revue, par exemple, voudrait dire strictement : cette revue paraitra le 15 ou le 16 de chaque mois, et le 14 février.

G. de Fontenay.

—

Mouchoirs géographiques (LXII, 673). — Les mouchoirs géographiques étaient employés bien avant 1810. Ainsi je possède un de ces mouchoirs géogra-

phiques, convertis en taie d'oreiller, patriotique français lors du siège de Mayence en 1793. Il est imprimé en bleu et rouge sur toile blanche, les trois couleurs nationales françaises. La taie représente le plan de Mayence, ville au pouvoir de l'armée française et des clubistes de Mayence et assiégée par les Prussiens et leurs alliés.

FROMM, de l'*Univers*.

—

A la queue leu-leu (LXII, 449, 585). — Estienne Pasquier donne cette explication au livre VIII, chap. 15, des *Recherches de la France* :

La louve, (comme recite le comte Phœbus de Foix au livre qu'il a fait de la chace) lorsqu'elle entre en chaleur se trouve incontinent accompagnée du premier loup qui la rencontre, lequel la fleurant sous sa queuë se met pareillement à sa suite : celui qui la suit par un instinct de nature se met à suivre cestuy. et le tiers semblablement à la queuë du second, tellement que de queuë en queuë ils font une grande traînée de loups. Mais elle se sentant ainsi caressée par ces gentils amoureux (comme est la nature de toutes femelles en leur espèce prompte à se faire courtiser) vague continuellement de part en autre sans aucun arrest. Tant que finalement eux tous las et recreus, elle qui est la lanterne des autres, commence à se reposer. Ce qu'à son exemple font semblablement tous les loups... De ces manières de faire est venu en premier lieu ce qu'au jeu des petits enfans qui s'entresuyvent, nous disons *joüer à la queuë leu leu* par un ancien mot françois.

La question a été traitée déjà, XII, 578, 634, 756.

J. LT.

—

Courre (LXII, 560). — Pour la conjugaison de ce verbe dont seul l'infinitif ancien est usité aujourd'hui et réservé à la la Vénerie. (Chasse à courre, laisser-courre, etc.) Voir Lacurne de Sainte-Palaye, tome VI, p. 334. (Bibl. Nat. C. X. 412).

DEHERMANN.

* * *

On lit dans le *Dictionnaire des verbes* de Bescherelle :

Courre, v. a. 4e conj., courir. Ce verbe n'est usité qu'a l'infinitif et dans cette phrase seulement : *courre le cerf*, *le lièvre* ; *courre la bague*.

C'est donc à tort que l'on entend dire parfois : « Aujourd'hui ce chasseur courre le cerf ». J'ajoute que le mot est usité comme composé dans : *chasse-à-courre*.

OROEL.

* * *

Je trouve dans la *Grammaire* de M. Chassang :

Ce verbe (courre) qui est resté dans la locution chasse à courre était de la 4e conjugaison (cour-re) et donnait régulièrement : je cours, que je coure, courant, à l'imparfait je courais, au futur je courrai, au conditionnel je courrais.

Dans Corneille (Suite du *Menteur*) on trouve : et les petits enfants

... Me courent dans la rue.

Au figuré, on dit encore : il court de grands risques.

Ces formes : il court, ils courent, etc., se rattachent au vieux verbe courre, bien que faisant partie de la conjugaison de « courir »

CLAUDE LÉON.

* * *

La troisième personne du singulier de l'indicatif présent de *courre* est : il *court*. *Courre* n'est pas un verbe défectif. *Courre* est l'infinitif, très régulièrement formé de currere, comme mettre de mittere, vivre de vivere, du verbe *je cours*. Seul employé jusqu'au XIVe siècle, je crois, à ce moment (au moins dans la langue écrite, car dans la langue parlée le fait doit être plus ancien), il a vu surgir à côté de lui un intrus, *courir*, qui a prétendu se substituer à lui dans son rôle d'infinitif. *Courre* s'est défendu ; il a tenu jusqu'en plein XVIIe siècle, où Mme de Sévigné, Bossuet, et d'autres, l'emploient encore à l'occasion, dans tous les sens du verbe *je cours* ; finalement, il a été relégué dans un domaine étroit, dans la langue technique de la chasse. Il n'en reste pas moins, en droit et en tradition, l'infinitif originel et régulier du verbe très complet auquel l'usage actuel donne pour infinitif *courir* ; et toutes les formes de ce verbe sont celles de *courre*, aussi bien que de *courir*.

Cette histoire est aussi celle de *querre* (quærere), dépossédé par *quérir*, tard venu qui, avec tout son verbe, est du reste lui-même en train de disparaître, *chercher* l'ayant supplanté. Et peut-être, puisque *courir* reste bien vivant, son action conquérante n'est-elle pas terminée. Déjà on entend des gens du peuple,

par analogie avec les verbes du type *finir*, seul vivace dans le français moderne avec ceux du type *aimer*, dire : *courissez !* je *courissais*, etc. Rien d'impossible à ce que, dans la suite des temps, ces formes remplacent celles qui régulièrement se rattachent au vieux *courre*. Dans *vêtir* (et, depuis le XVIIe siècle déjà), la même action de l'infinitif en *ir* tend à introduire des formes barbares encore aujourd'hui, correctes peut être demain, je *vêtis* (au présent), je *vêtissais* ; les mêmes qui depuis des siècles ont envahi la conjugaison de *haïr*, et qui, si *partir* et *sortir* leur ont jusqu'ici échappé, ont conquis leurs composés : je *répartissais*, je *ressortissais*, comme celui de vêtir, *investir*.

IBÈRE.

—

Monocle (LXII, 672). — L'inventeur du monocle fut Néron, dont la vue basse ne lui permettait pas de suivre les diverses phases des jeux de l'Amphithéâtre. Il se servait d'une émeraude taillée, au dire des historiens. Au sens moderne, le monocle, ou plutôt le « face-à-mains » à un seul verre devint à la mode sous Louis XVI : on le remarque dans une gravure de Moreau le Jeune, appelée le « Whist ». — En Angleterre, Cruikshank et Rowlandson le prêtent souvent à leurs élégants, les « dandies » et les macaronies ». — Mais c'est la fin du règne de Louis-Philippe et le Second Empire qui en virent la floraison, avec leurs « gandins », « lions », « cocodès » et « petits crevés », qui le portaient carré ou en triangle, avec un large ruban de moire, comme le defunt duc de Sagan et Talleyrand. Je me rappelle que dans une de ses spirituelles chroniques, Aurélien Scholl prétend que c'est lui qui l'a mis à la mode, tout au moins dans sa forme la plus récente.

FORTIS.

—

Peau humaine tannée (T. G., 687, XXXVI ; XLII ; XLIII ; LXII, 96, 156, 269, 318, 378, 491, 602, 661). — La bibliothèque de Mâcon possède un exemplaire de l'*Essai sur l'électricité des corps* par l'abbé Nollet (1746, in-12), qui, d'après une note d'écriture ancienne, serait relié en peau humaine. Cette peau est sans grain, d'une finesse extraordinaire et légèrement savonneuse au toucher.

BIBL. MAC.

* *

Je me souviens d'avoir vu au Museum d'histoire naturelle de Nantes en 1854 une peau humaine tannée. L'étiquette faisait savoir qu'elle avait appartenu à un tambour des armées de la 1re République qui, en bon patriote, l'avait léguée à la Nation.

Ce musée, à cette époque rue Saint-Léonard, a été vers 1880 transporté place de la Monnaie dans un édifice plus digne des richesses qu'il renfermé, et la peau du tambour patriote y figurait encore, si j'ai bonne mémoire, en 1887.

UN VIEUX NANTAIS.

—

Muré vif (LXI ; LXII, 603, 714). — Je supposais que quelque collègue armoricain aurait signalé un cas bien curieux et, m'a-t-on dit, bien réel. Il s'agit du château de Launay, près de Mur-de-Bretagne. Un voiturier qui m'amenait à travers la forêt de Quénécan me raconta l'histoire et me montra un livre où elle était narrée. Je l'ai résumée dans le 53e volume de mon *Voyage en France* (Basse Bretagne intérieure) Je demande la permission de me citer moi-même :

Avant 1845, les abords (de Mûr) offraient les restes d'un château sur lequel régnait une lugubre légende : Kerguézangor, seigneur de Launay-Mûr, croyant remarquer une entente entre sa femme et son écuyer, fit murer celui-ci tout vivant, revêtu de son armure, dans une cheminée. La dame, enfermée dans un tonneau plein de clous, comme l'avait été Régulus, fut lancée dans un étang. La tradition avait plus de fondement qu'on n'eût pu le croire, car, en 1845, lors de la démolition des ruines, on trouva une cheminée murée et, derrière le mur, un squelette enfermé dans une armure.

ARDOUIN DUMAZET.

—

Les morts vivants (LXII, 394, 490, 545, 604, 660). — En regard des gens que l'on a fait passer pour morts, il y aurait à mettre ceux qui ont eux-mêmes voulu jouer ce rôle. Je n'entends pas ici parler de Charles-Quint s'étendant dans un cercueil en posture de trépassé et ordonnant de célébrer, *præsente corpore*, ses obsèques dans l'église du couvent de Saint-Just, mais il se rencontre, dans ce genre, des anecdotes non moins singulières Les

aventures étranges et cependant réelles en certains points d'un grave conseiller au Parlement de Normandie, Thomas Postel, sieur des Minières, ont été racontées par A. Floquet (*Histoire du Parlement de Normandie*, t. II, 64-76) et J. Oursel (*Origine de la ville de Rouen*). Je cite ce dernier auteur dont le récit est le plus court :

Le Parlement de Rouen fut, à la sollicitation du chancelier Poyet, interdit par François I[er] au mois d'août 1540, pendant un séjour que ce prince fit à Rouen avec sa cour.

Cet interdit fut levé le 7 janvier suivant par les bons offices du cardinal d'Amboise II[e] du nom. Un seul conseiller demeura interdit pour avoir encouru la disgrâce de ce chancelier qui poussa son indignation contre l'ex-magistrat jusqu'à faire nommer des commissaires pour lui faire son procès. Il aurait sans doute assouvi sa vengeance si l'on ne se fut pas servi de ruse en feignant sa mort. Elle fut poussée jusqu'au point de faire au prétendu défunt des funérailles à Saint-Laurent de Rouen, sa paroisse, où l'on enterra une bûche en présence de la plupart de ses confrères qui y assistaient. Postel profita de l'erreur commune pour se retirer en Allemagne où son heureuse étoile lui fit découvrir une ligue qui se tramait contre François I[er] entre Charles-Quint et le Grand Turc. Il trouva moyen d'en informer la cour de France.

Par un juste retour, Poyet, son ennemi capital, ayant, par ses vexations, encouru la disgrâce du Roi, Postel se justifia des calomnies dont son puissant ennemi l'avait chargé et fut rétabli dans tous ses honneurs et prérogatives de sa charge, au grand étonnement de ses confrères qui l'avaient réellement cru mort.

Les lettres de rétablissement furent enregistrées le 5 février 1543.

QUÆSITOR.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Vésinier, historien de la Commune. — Ce Vésinier, que Rochefort avait surnommé *Racine de buis*, du 2 décembre 1851 à la fin de mai 1871, joua le rôle d'un violent, par l'action et par le pamphlet. On lui doit comme littérateur, si littérateur se peut dire : le *Mariage d'une espagnole*, la *Femme de César*, les *Heures de Saint-Cloud*. Cette production douteuse ne suffit pas à le mettre à l'index dans des milieux avancés, mais fort honorables, comme le *Rappel* et la *Réforme* : il fut collaborateur de ces deux journaux.

Son rôle pendant la Commune, dont il devint l'un des membres, fut particulièrement actif. Il fut parmi les plus outranciers. Deux fois il eut la direction du *Journal Officiel*.

Il échappa à la répression et se réfugia à Londres. Là commence son rôle d'historien de la Commune. Il publia une histoire dont voici le prospectus :

Histoire de la Commune de Paris

Par P. VESINIER

Ex-membre et Secrétaire de la Commune, et rédacteur en chef du *Journal Officiel*.

En vente à Londres chez MM. CHAPMAN et HALL, 193, Piccadilly, et chez tous les libraires du Continent.

Fort beau volume in-8° de 420 pages. Editions françaises et anglaises ; prix, 7s 6d., ou 9 fr. 35 c. Forte remise à messieurs les libraires.

Toutes demandes doivent être adressées franco à MM. CHAPMAN et HALL, éditeurs, 193, Piccadilly, à Londres (Angleterre).

Cette *Histoire de la Commune de Paris* est un récit complet, exact et impartial des événements qui se sont accomplis depuis le 18 mars 1871, jour de la défaite du gouvernement de M. Thiers et du triomphe de la révolution populaire, jusqu'au 28 mai, époque de la chute de la Commune de Paris et de la sanglante victoire de l'armée de Versailles.

Cette histoire navrante, pleine des récits émouvants, des péripéties dramatiques, des luttes fratricides, des combats sanglants et terribles dans lesquels les flots de sang des défenseurs de la Commune étaient éclairés par les sinistres lueurs des incendies de la Capitale, a été racontée par un des acteurs de ce grand drame, membre de la Commune, lequel était par conséquent parfaitement bien informé des faits dont il fait le récit et très compétent pour composer cette histoire, laquelle est écrite avec une grande impartialité — la vérité historique ayant toujours été scrupuleusement respectée par son auteur.

Ce dernier n'a rien dissimulé ni à ses amis ni à ses ennemis, il a cité avec la même impartialité les fautes et les crimes, quel que soit le camp dans lequel ils ont été commis. Il a de même rendu justice à tous les actes de courage, de dévouement, et d'équité qui ont en si grand nombre illustré cette époque terrible et grandiose, dans laquelle le sublime

et l'infâme ont atteint leur plus haute puissance.

L'auteur de l'*Histoire de la Commune de Paris* a recherché et exposé aux yeux de ses lecteurs les causes de la Révolution du 18 mars, les principes, les idées de cette dernière ; il retrace avec soin le rôle des députés, maires, et adjoints de Paris pendant la Commune, les actes politiques, législatifs, et les décrets de celle-ci ; l'attaque de Paris par les troupes de Versailles ; la défense héroïque de la Capitale, l'intervention de la maçonnerie en faveur de la Commune ; l'entrée de l'armée de Versailles dans Paris ; les barricades, leur défense ; les massacres et les incendies dans la capitale ; le dernier jour de la lutte, et la chute de la Commune ensevelie dans le sang et dans les flammes.

Telle est en résumé l'œuvre de M. Vésinier, que nous venons de mettre en vente. Elle se recommande, comme on le voit, à plus d'un titre à la bienveillante et sérieuse attention des lecteurs.

Son auteur, rédacteur d'un grand nombre de journaux, parmi lesquels nous citerons *le Rappel*, *le Vengeur; le Paris-libre*, *le Courrier français*, *l'Emancipation*, etc., est bien connu par les nombreux ouvrages qu'il a publiés, et dont les principaux sont : *l'Histoire de Pie IX ; celle du Nouveau César ; de John Brown, le Martyr de la Liberté des Noirs* ; *les Mystères du Monde*, etc.

Nous espérons que le dernier livre de M. Vésinier aura le même succès que ceux qui l'ont précédé. LES EDITEURS.

Ce prospectus ne décèle qu'une partie du caractère de son auteur ; on le connaîtra mieux par la lettre suivante qui fut adressée à l'éditeur Dentu. Elle est inédite.

Londres, le 15 septembre 1872.

Monsieur Dentu,

J'ai eu le plaisir de vous voir quelques jours après le 18 mars 1871 et de vous proposer de publier une histoire de la Commune que les événements m'ont empêché de faire en France et que j'ai publiée depuis, à Londres, chez MM. Chapman et Cie à Piccadilly.

Je viens vous proposer aujourd'hui d'éditer soit un volume, soit un pamphlet heddomadaire, sur les hommes et les événements de la *Commune* et du *Conseil général*. Je suis fermement résolu de faire justice des coquins qui ont déshonoré la cause qu'ils s'étaient chargés de défendre. Vous avez sans doute vu dans les journaux de Paris que j'ai déjà commencé. Si vous acceptez ma proposition je suis persuadé que nous aurons un gros succès de curiosité.

Je ferai les révélations les plus curieuses sur les crimes dont quelques-uns se sont rendus coupables.

Mon collègue Oudet publiera en même temps ses « Croquis d'Archiloque » et nous espérons que cette publication réussira. Nous l'intitulerions : *Le fer rouge*, avec des *Croquis d'Archiloque*, par Oudet et P. Vésinier.

Veuillez donc, Monsieur, me faire une prompte réponse et me dire si vous voudrez accepter ma proposition.

Agréez mes satutations empressées.

P. VÉSINIER.

20 Vincent terrace. City road Islington
à Londres (Angleterre)

Bien entendu que cette publication ne contiendra rien qui puisse empêcher de l'éditer en France.

Cette lettre manquait au portrait moral de ce personnage ; l'auteur des décrets les plus incendiaires et des actes les plus violents, qui avait débuté, en politique, par l'ordure des plus vils pamphlets contre une souveraine, contre une femme.

—

Napoléon III — Lettre inédite au baron Larrey.

Fort de Ham, le 12 novembre 184.

Monsieur,

Il me serait difficile de vous exprimer combien j'ai été heureux de recevoir de vous un portrait qui me représente les traits d'un homme que je chéris et qui a aussi le mérite de me rappeler votre incomparable père et l'amitié que me porte son digne fils.

Je savais depuis longtemps que je pouvais compter sur votre sympathie ; je vous remercie de m'en avoir donné aujourd'hui une preuve si touchante.

Le passé à intimement lié votre nom à celui que je porte. J'espère que da
les liens qui nous unissent se fortifieront encore par une affection mutuelle et par un même dévouement aux grands intérêts de la patrie.

Recevez donc, Monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments de haute estime et d'amitié.

NAPOLÉON LOUIS B.

Cette lettre vous sera remise par M. Piaugri (1) qui est un de mes intimes amis.

Suscription ; *Monsieur le baron Larrey.*

(1) Le nom est peut-être inexactement lu.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mond-Rond

LXII° Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 30 Novembre 1910.

46e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1273 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Nouveaux documents sur les Huns. — Qu'était-ce que les Huns ? Des Mongols. Que savons-nous de plus sur leur compte ? Rien du tout. Ils ont conquis l'Europe, depuis l'Oural jusqu'à la Seine ; ils ont fait plus qu'Annibal et que Charlemagne. Mais nous ne savons rien sur leurs origines, et rien sur la suite de leurs destinées. Nous ne connaissons même *pas un seul mot de leur langue.*

Or, M. Pelliot vient de faire en Mongolie une découverte dont on peut dire qu'elle est, sans aucune comparaison, la plus belle trouvaille d'archéologie littéraire qui ait jamais été faite. Il a retrouvé quinze mille manuscrits mongols datant du VIe au IXe siècle : c'est-à-dire plus de documents originaux sur la Mongolie pri-

mitive que nous n'en possédons sur toutes les civilisations antiques réunies. (1)

Il est donc raisonnable de prévoir que, dans quelques années, nous serons mieux documentés sur les Huns que nous le sommes sur les Francs.

Les premiers textes déchiffrés parlent déjà de Huns baptisés qui auraient introduit le christianisme en Mongolie dès le VIe siècle. Quels manuscrits semblent susceptibles de nous renseigner sur la conquête de l'Europe, et sur notre histoire nationale ? S.

—

Le testament de l'impératrice Joséphine. — On lit dans *l'Echo de Paris* :

> La *Perseveranza*, de Milan, publie le testament, qu'elle assure être inédit, de l'impératrice Joséphine, femme de Napoléon Ier. Ce document est fort long. En voici les points principaux :
>
> L'impératrice déclare croire en Dieu et déplore que Napoléon ait tenté de la convertir à l'athéisme ; elle se dit innocente de la mort du duc d'Enghien, recommande à l'amour des Français son fils Eugène et sa fille Hortense, et demande à Dieu de protéger le règne des Bourbons.

(1) Dans une récente communication à l'Académie des Inscriptions, M. Sénart a pu comparer la collection Pelliot à la bibliothèque de Ptolémée Philadelphe. — On sait que cette collection appartient depuis un an à la Bibliothèque Nationale, qui se trouve être ainsi, et de beaucoup, la plus riche du monde en fonds orientaux.

Je déclare, dit le testament, n'avoir employé mon influence sur l'esprit de Napoléon que pour l'empêcher de laisser commettre les iniquités de ses ministres et conseillers. Je meurs heureuse.

Cette pièce a été retrouvée à la Malmaison par un comte Fabrici, peu de jours après la mort de l'impératrice ; elle appartient aujourd'hui au sénateur Fabrici.

Que pense-t-on de ce document ?

—

Port obligatoire de l'uniforme pour les officiers de marine. — Je lis, non sans quelque étonnement, dans le remarquable ouvrage du commissaire-général de la marine V. Brun : *Guerres maritimes de la France*, etc., le passage suivant :

Les officiers de la marine faisaient alors — en 1757 — des instances pour avoir un uniforme. Bien différents de leurs devanciers du règne de Louis XIV, qui rejetaient tout uniforme obligatoire comme une livrée, ils sentirent qu'il pouvait y avoir une distinction à le porter. Ils avaient pris, pour la plupart, ceux de l'infanterie et de l'artillerie. Un règlement du mois d'octobre leur en assigna un, sans cependant les y obliger. C'était l'habit bleu de roi, la veste, la culotte et les bas rouges.

Peut-on me dire à quelle époque le port d'un uniforme a été *obligatoire* pour les officiers de marine ? Cet uniforme était-il le même que celui du règlement précité ? S'il était différent, en donner la description détaillée ; s'il était le même, en préciser la composition : coiffure, boutons, etc. NAUTICUS.

—

Insignes maçonniques dans une collection de « reliques napoléoniennes ». — *L'Illustration* du 12 novembre publie une gravure donnant la reproduction de la vitrine où le prince Victor Napoléon a rassemblé, dans son hôtel de Bruxelles, un grand nombre de « reliques napoléoniennes » provenant non seulement du fondateur de la dynastie, mais de plusieurs membres de la famille Bonaparte. On y remarque, au premier plan, 3 tabliers maçonniques portant le triangle et l'équerre et dont l'un figure même non loin d'un crucifix.

D'où proviennent ces insignes maçonniques et à quel titre peuvent-ils figurer dans un musée napoléonien ?

J. W.

Les guerres carlistes. — J'ai entre les mains, le *Journal militaire* d'un jeune français, qui fit les campagnes de 1837, 1838 et 1839 en Espagne, en qualité de cadet dans la légion étrangère, puis de sous-lieutenant dans le 2e de Castille, de l'armée de Dom Carlos V. Ce journal est fort curieux. Je voudrais en contrôler certaines assertions. Quelque érudit intermédiairiste pourrait-il me dire s'il a été publié quelque ouvrage français, sur ces guerres ? J. R. MARBOUTIN.

—

L'Enclos de l'abbé Delisle. — En suivant, au Père-Lachaise, le chemin qui part de la tombe de Talma, on passe devant une concession abandonnée qui se nomme l'*Enclos de l'abbé Delisle*. Là reposent, en outre du poète, Saint-Lambert, le chevalier de Boufflers, Mme de Sabran et Elzéar de Sabran. Pourquoi ces divers personnages sont-ils ainsi réunis ?

LA RÉSIE.

—

Le vendeur de gris. — 1° Existe-t-il des documents iconographiques authentiques sur la statue qui existait autrefois sur le parvis Notre-Dame et connue sous le nom de « Le Jeuneur » ou « Le Vendeur de gris » ?

2° Cette statue a-t-elle donné lieu à un travail historique spécial ?

A. CALLET.

—

Le château de Fleury en Bière. — On serait très reconnaissant à un intermédiairiste qui pourrait donner des renseignements historiques ou topographiques sur le château de Fleury en Bière près Courances (Seine-et-Marne) qui passe des Clausses aux d'Argouges, subit au XVIIIe siècle d'importantes modifications, et qui est possédé maintenant par les Ganay. On aimerait notamment connaître une vue du château antérieure au XVIIIe siècle. X.

—

Frère germain. — Dans un testament de 1549, Humbert, fils de Jean, lègue à son frère germain Charles etc... Je trouve que le père de Charles s'appelle Pierre !

L'expression frère germain veut-elle dire ici cousin ? En supposant deux Charles Humbert eût dit l'un son frère, l'autre son cousin. ADES.

Caron de Beaumarchais. — Ma famille est d'origine française. Mon grand-père, Jean-Marie, né à Paris 13 août 1786, est émigré en Allemagne. Il était le fils de Guillaume, dont je possède un portrait miniature en pastel, peint par Moreau. Sur ce portrait est inscrit le nom :

« Guillaume Caron de Beaumarchais ».

Il était marié avec Marie-Françoise Beaugrand.

Mon grand-père se nommait, en Allemagne, simplement « Caron ».

La famille était nobilisée en Allemagne. par le roi de Prusse en 1906, sous le nom :

« von Caron ».

Les armoiries de la famille en France étaient :

Porte d'argent au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un trèfle de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

Je suis convaincu que mes aïeux en France portaient autrefois le nom : « Caron de Beaumarchais », le même nom que le poète Pierre-Augustin, l'auteur de « Figaro » a usurpé sans aucun droit, comme c'est indubitablement prouvé.

En France, la famille s'est éteinte.

Une sœur de Jean-Marie, Marie-Madeleine, née le 14 février 1781, était mariée avec Fombeuf-d'Hervilly ; elle n'avait pas d'enfants.

Je serai reconnaissant à ceux des collaborateurs de l'*Intermédiaire* qui pourraient me donner des éclaircissements sur cette matière. von Caron.

—

Berjon, Le Camus, Mézières, Bertoli, Portman. — Je possède des portraits au crayon signés Berjon, Le Camus, Mézières, Bertoli et Portman. Je serais heureux d'avoir quelques renseignements sur ces artistes. M. A.

—

Mlle Bertin, modiste de la reine Marie-Antoinette. — Je serai très reconnaissant aux aimables confrères qui voudront bien m'indiquer les publications récentes où il est parlé de Mlle Bertin.

Ma reconnaissance est également acquise aux intermédiairistes qui auront la gracieuseté de dire ici (ou de me communiquer par l'entremise de notre Directeur), les documents et les renseignements qu'ils peuvent avoir concernant ladite Mlle Bertin.

Notamment en ce qui concerne la faillite qu'elle aurait faite, et, surtout en ce qui concerne le rôle qu'elle a joué pendant l'émigration.

Je crois la question intéressante et digne d'attention. Nothing.

—

Bigot de Saint-Quentin. — Pourrait-on me dire de qui était fils, Jean François de Bigot, chevalier, marquis de Saint-Quentin, marié, le 19 novembre 1661, à Aimée de Pontac, fille de Jacques de Pontac, procureur général au parlement de Bordeaux, et de Françoise d'Alesme. Je désirerais avoir des renseignements sur cette famille Bigot ; ses armes et quelques degrés de filiation. Serait-elle de même origine que les Bigot de Clerbey, de Pontbodin et autres lieux, qui ont fourni deux conseillers au parlement de Bordeaux ? Pierre Meller.

—

Olivier de Corancez. — Un aimable confrère pourrait-il donner des détails sur la famille ; les frères et sœurs de Marie-Julie-Olivier de Corancez, femme de Jean-Baptiste Cavaignac et auteur des *Mémoires d'une Inconnue ?* A.—N.

—

Famille de Fromont. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur cette famille et ses représentants actuels ? Robert de Fromont marié à Mlle de Chenevières le 31 mars 1502, eut un fils Jean, écuyer, seigneur de Fontenay, marié en 1556 à Jacqueline de Croissilles, d'où Alexandre, écuyer, seigneur de Talmont, marié 1° à Louise de Sauviac, 2° à Jacqueline Le Boulle dont Raoul, écuyer, seigneur de Sauviac, marié à Toulouse, le 23 janvier 1629, à Marie de Maillebeau. Un Louis de Fromont vivait en Guyenne en 1860.

Pierre Meller.

—

Monsieur de Frontenac (F. de Buade), ami d'Henri IV. — Je n'ai pas sous la main, ni ne puis les consulter, la *France protestante* de Haag et les *Lettres missives d'Henri IV* (spécialement IV, 232 ; V, 234). Pourrait-on avoir l'amabilité de me donner quelque chose sur l'ascendance (père et mère seulement) et la

descendance de François de Buade, dit M. de Frontenac, si lié avec Henri IV, dit d'Aubigné, qu'il partageait son lit et qu'il fut chargé de négocier son mariage avec Marie de Médicis ? Est-il exact qu'il aurait été écuyer de la Petite-Ecurie du roi de Navarre ?

Je serais disposé à l'identifier avec François de Buade, fils de Geoffroy, seigneur de Frontenac, et d'Anne de Carbonnier, marié (quand ?) avec une Arnaude de Grissac de Prigord (fille de qui ?) dont le fief de Grissac, en Saint-Germain-en Laye, resta à sa descendance, que je n'ai pu pousser plus loin que d'un degré.

Cette méchante langue de Saint-Simon, parlant de Louis de Buade, marquis de Frontenac, gouverneur du Canada, décédé en 1699, critique un peu sa noblesse. Je puis assurer que la famille périgourdine des Buade, dont je fais la généalogie, est au contraire très ancienne et remonte par filiation à Raymond de Buade, damoiseau, dont les fils, Hélie et Gérald, se partagèrent la succession, en 1318.

SAINT-SAUD.

—

Malherbe (de) — Pontavice (du) — Hérault — Dans une généalogie de la famille de Malherbe publiée par le *Dictionnaire de la Noblesse*, on lit :

(1) que Guillaume de Malherbe seigneur de Clopée, épousa le 25 septembre 1572 Françoise Heroult († le 15 juin 1591) Elle était fille de Guillaume Heroult, seigneur de la Rivière et de Françoise de la Neuville ; (2) que Marie Héroult, sœur de la précédente, épousa le 1er mai 1573 Charles de Malherbe, seigneur des Carrières, frère du précédent.

Est-ce bien Heroult qu'il faut lire ? Ne serait-ce pas plutôt Hérault ? On connaît en effet une famille normande, d'ancienne noblesse, du nom de Hérault, on n'en connaît pas du nom de Héroult.

Justement, au XVIe siècle, dans la famille Hérault, branche de Dragey, on trouve Guillaume Hérault. Il est vrai que sa femme était Madeleine de Saint-Cler, mais il a pu se marier deux fois.

A remarquer aussi que Louise Hérault (et cette fois-ci certainement pas Héroult) épousa en 1721 Jacques de Malherbe.

Dans l'histoire de la maison du Pontavice par Th. Courtaux on trouve que Françoise du Pontavice, fille de Charles du P. seigneur de la Blottière et de Marie Françoise de Gillebert d'Haleine, épousa le 15 novembre 1751, messire Bernard Jean Maximilien Hérault, seigneur de Pigache (ou Pigace) et de Belleville. Ces deux seigneuries appartenaient à la branche de Dragey, mais on ne connaît pas Bernard-Jean-Maximilien. Aurait-il été fils de Louis-Joseph H. chevalier seigneur de Saint-Marc, Pigace, Belleville, etc., chevalier de Saint-Louis capitaine au régiment de Vermandois et de Marie Harrington ? Dans ce cas il aurait été frère de Guillaume Thomas H. chevalier, seigneur de Brémorin, qui épousa Louise-Gillette de Gaallon.

HABEC-IDOFUGY.

—

Chevalier de Mareuil. — Je serais très reconnaissant aux confrères qui voudraient bien me donner quelque indication sur un personnage qui, vers 1789, portait le titre de chevalier de Mareuil.

C. B.

—

Marie Pleyel. — Je possède une lettre très tendre écrite par Victor Hugo à une dame Marie Pleyel. Qui était cette personne ? Son nom se rencontre-t-il dans quelque ouvrage relatif à l'époque romantique ?

J. D.

—

Une pièce de théâtre de Pauline Roland. — Tout le monde connaît l'admirable pièce de vers de Victor Hugo, intitulée *Pauline Roland*. Pourrait-on me dire où cette femme remarquable était née et comment elle mourut ? Pourrait-on me donner surtout des renseignements sur une œuvre dramatique dont elle parle ainsi dans une lettre datée de son exil (Sétif, 29 septembre 1852) :

« Il y a quelque dix ans j'ai publié (pseudonyme) dans la *Revue Indépendante*, une petite comédie sur ce sujet (l'admiration de la vertu des gens). Elle était intitulée *Les Inconvénients de la Réputation*. Depuis, la comédie a tourné au drame. »

Quel était le pseudonyme choisi par Pauline Roland ? Et pourrait-on me donner l'analyse de la comédie ?

EGO.

—

Roger Schabol. — Un fondeur de ce nom, né à Bruxelles, s'est établi à Paris où il mourut en 1720. Il aurait également été sculpteur. Il coula en bronze les anges,

œuvre d'Anselme Elaman, qui furent placés dans le chœur de Notre-Dame, à Paris, ainsi que trois autres statues d'anges portant les instruments de la Passion. Il aurait été père du diacre parisien, Jean-Roger Schabol, licencié en Sorbonne, mort en 1768 et auteur d'ouvrages d'arboriculture. Je serais heureux d'obtenir quelques détails précis sur l'existence de ce fondeur et sur les œuvres qu'il a exécutées en France. O. GIVE.

—

Le général Vallongue. — Tué au siège de Gaète, et pour conserver sa mémoire de héros, il devait avoir sa statue sur le pont de la Concorde. Le statuaire Bridan en avait exposé le modèle en plâtre au Salon de 1812, mais on sait que ces glorieux rappels n'y restèrent pas longtemps et que transportés à Versailles, ils y fusent défigurés indignement.

D'autre part, un architecte de Naples, Xavier Mastriani, avait présenté, en 1808, le projet d'un monument à élever sur son tombeau. Sait-on s'il a été construit et s'il existe encore de nos jours en terre italienne ?

A part le colonel Berthaut qui a consacré à l'un de ses illustres prédécesseurs de nombreuses citations dans la carte de France et dans les Ingénieurs géographes, la plupart des biographes civils et militaires ont omis cette gloire de la France. N'est ce pas le cas de la signaler au Musée de l'armée pour raviver le souvenir d'un oublié de sa taille ? SUS.

—

Portraits de médecins, de pharmaciens et de vétérinaires — Le Dr Manuel S. Soriano, administrateur de la *Gaceta medica de Mexico*, qui est le journal officiel de l'Académie nationale de médecine de Mexico, serait désireux d'avoir les portraits des personnages suivants :

1· Coindet (Léon), médecin militaire, né à Orchies (Nord), mort à Paris le 27 janvier 1871, auteur de : *Le Mexique considéré au point de vue médico chirurgical.* (Paris, 1867-1869, 3 vol. in 8· ;

2· Claudel (J.), médecin militaire ;

3· Houneau, médecin militaire ;

4· Pirard, médecin ;

5· Benoit, pharmacien militaire ;

6· Merchier, pharmacien militaire ;

7· Bergeyre (Eugène), vétérinaire de la Maison Impériale ;

8· Leguistin, vétérinaire en chef.

Ces personnages, qui firent partie de l'expédition du Mexique, furent membres fondateurs de la Société de médecine de Mexico, qui, en 1871, s'est appelée *Academia Nacional de Medicina de Mexico.*

P. D.

—

Armoiries à déterminer : trois tourteaux. — *D'or à trois tourteaux de gueules, chargés chacun d'un croissant d'argent.* Supports deux lions, couronne de marquis. Epoque de Louis XV.

NISIAR.

—

Armoiries à déterminer : au sautoir de gueules. — A quelle famille appartiennent les armes suivantes : *Ecartelé, aux 1° et 4° d'argent au sautoir de gueules ; aux 2° et 3° d'azur au casque de tournoi d'or ; sur le tout d'azur à une croix ancrée d'or de huit pointes, au chef d'or.* Couronne de baron, Cimier : une licorne issante. Devise : *Sûreté et confiance.* NISIAR.

—

Armoiries à identifier (Crespin). — L'*Armorial* de d'Hozier, vol. Flandres, p. 258 n· 131 (janvier 1698) donne : « L'abbaye de Crespin porte *d'azur fretté d'argent* ».

Ce sont bien là les armes de l'abbaye telles que les établissent les nombreux sceaux qu'il nous a été permis de rencontrer, mais le même *Armorial* donne à la p. 1210, n· 397 (anno 1701) : « L'abbaye de Crespin près Valenciennes : d'*azur à une crosse d'argent accostée de deux trèfles du même* ».

C'est par erreur, je crois, que d'Hozier attribue à l'abbaye ces dernières armoiries qui ne sont pas non plus celles de l'abbé. En effet, on trouve au musée de Douai un sceau de l'abbé Dominique Cochin (1681-1704) que Demay (sceaux de Flandre n· 7006) décrit ainsi : « Ecu portant un porc écartelé d'un sautoir, cantonné de 4 huchets enguichés, timbré d'une mitre et d'une crosse; sur une banderole : *Labore et Constia* ».

Tous mes remerciements aux intermédiairistes qui m'aideront à découvrir quel était le possesseur des armoiries n· 397, p. 1210 de d'Hozier. G. ALQUIER.

La famille de Darius implorant la clémence d'Alexandre. — Tableau. — Pourrait-on nous dire s'il n'y a pas une réplique du tableau de Véronèse de la National Gallery (Londres) : « La famille de Darius implorant la clémence d'Alexandre ». Nous nous rappelons qu'il a paru, il y a une vingtaine d'années, un article dans un journal d'art, assurant que cette réplique existait. Nous croyons même nous souvenir que cet article avait paru dans un journal anglais.

FUNCK-BRENTANO.

—

Portrait de Louis XVII, par Vien. — Qui pourrait me renseigner sur l'ouvrage portant l'ordre de la Commune ou du Comité de Salut Public, au peintre Vien, fils, d'aller faire au Temple, en 1793, le portrait de Louis XVII ?

HENRI ROCHEFORT.

—

O. T. B. Q — Dans la *Revue archéologique* de mars-avril 1910, 4e série, v. XVIe, un article de M. Salomon Reinach sur Henry d'Arbois de Jubainville — de la p.266 à la p.286 — se termine parceci : « *Adieu, cher et grand ami* ! O. T. B. Q.»

Que signifient ces initiales? Evidemment ce sont celles d'une formule usuelle, mais j'avoue ne pas la connaître, et des chartistes, de mes amis, sont dans le même cas. Alors, comme toujours, j'implore l'*Intermédiaire*.

H. C. M.

—

Edison et « l'Eve future » de Villiers de l'Isle-Adam. — On sait qu'Edison joue le principal rôle dans ce roman étrange qui tantôt apparaît comme une admirable psychologie de sentiment et tantôt donne l'impression désagréable d'un de ces reportages à demi scientifiques si horripilants.

Ce livre dont certaines idées aurait pu faire une des œuvres les plus passionnantes, porte sa date malgré son titre d'avenir : on sent l'époque où quelques esprits émerveillés un peu béatement par le téléphone, le télégraphe, etc.. ont cru que l'électricité était l'âme du monde.

Il serait, me semble-t-il, curieux de connaître l'opinion d'Edison lui-même sur cette œuvre. L'a-t-il jamais exprimée ?

C. B.

« La meilleure figure de rhétorique, c'est la répétition ». — On attribue cette phrase caractéristique à Napoléon. Dans quelles circonstances l'a-t-il écrite ou prononcée ?

***

—

Les ouvrières écrivains. — On fait grand bruit de l'œuvre d'une couturière *Marie-Claire*, par Marguerite Audoux.

Quelles ont été, avec Rose Harel, la servante de Lisieux, Reine Garde, la couturière d'Aix, Antoinette Quarré, la lingère de Dijon, les ouvrières écrivains ?

V.

—

Légalitaire. — Les grammairiens de l'*Intermédiaire* acceptent que l'on tire de *fraction*, *fractionner*, de *collection*, *collectionner*, et de *révolution*, *révolutionner*, mais ils repoussent *actionner*, *solutionner*, et *perfectionner* sous prétexte que nous avons sous la main les mots *agir*, *résoudre* et *parfaire*, lesquels n'ont d'ailleurs nullement la même signification.

Que pensent-ils du mot *légalitaire* ?

Inutile de le chercher dans le répertoire de l'Académie. Il n'y est pas. *Légalitaire* est un doublet, un triplet, un quadruplet (car nous avions déjà *loyal*, *légal*, et *légitime*) inventé par le journal *le Temps* dans son principal article du 31 octobre dernier, en première page.

Est-ce une opinion..... illégalitariste (pardon !)... que de le défendre ?

***

—

Philistins. — Depuis fort longtemps les artistes ont coutume de traiter de Philistins les personnes qui, à leur point de vue, manquent absolument de sens artistique.

Un correspondant allemand du journal anglais *Notes and Queries* fait remonter l'origine probable de cette expression à un passage qu'il cite de la *Correspondance* d'Abélard (8e lettre). Il ajoute que ce mot, adopté dans ce sens par la gent studieuse en Allemagne, s'est répandu avec la même signification chez la plupart des nations civilisées.

Qu'en pense-t-on à l'*Intermédiaire* ?

OLD POT.

Réponses

La fourchette sous Louis XIV (LXII, 665, 733). — On se servait parfaitement de fourchettes comme de cuillers sous Louis XIV. Saint-Simon raconte que dans une fête des Rois, Louis XIV excita les dames à crier le « Roi boit », en frappant de leurs fourchettes leurs assiettes, « comme au cabaret », ajoute assez justement le mémorialiste. Je crois que c'est au moment de la mort du ministre Barbesieux, le fils de Louvois, que le roi n'aimait pas et dont la disparition le soulagea fort ; 1701. H. C. M.

*
* *

Le jeudi 27 octobre, en plein Odéon, un jeune homme n'a-t-il pas eu l'outrecuidance, à propos de Racine, d'appeler la cour du Roi Soleil un « cloaque » ? Quel blasphème ! Le jeune conférencier ignore tout de la cour de Louis XIV, jusqu'au nom même de Nicolas de Launay, l'orfèvre qui fabriquait les couverts en argent, *fourchettes*, cuillers et couteaux, pour la table royale.

Nous écrivions ces lignes dans la *Liberté de Seine-et-Oise* du 4 novembre 1910.

Les pièces d'orfèvrerie de Nicolas de Launay dessinées par lui, se trouvent à la Bibliothèque nationale, cabinet des Estampes, dans les cartons de l'architecte Robert de Cotte.

L'emploi des fourchettes ne commence à s'introduire dans la haute société qu'après 1600, comme l'a établi M. A. Franklin, et c'est l'austère et le propre M. de Montausier, l'original du *Misanthrope*, l'homme aux rubans verts, qui a été l'inventeur des grandes cuillères et des grandes fourchettes qu'il mit à la mode; au dix-septième siècle, la fourchette a rarement plus de trois dents, mais celle de Louis XIV en avait quatre.

Au XIIIe siècle, on trouve déjà de vraies fourchettes ; elles sont à deux dents ou « fourcherons », en argent, en or, en cuivre, avec des manches en cristal, en pierre dure, en ivoire ou en bois, et elles ne servent qu'à manger des fruits. Auparavant, elles ne servaient que dans l'intérieur de la cuisine. On considérait la fourchette comme une invention diabolique une petite fourche ! — et saint Pierre Damien protestait contre la Dogaresse Teodora Salvo qui se servait, pour manger, d'une petite fourchette en or, à deux dents. Au reste, cela ne lui porta pas bonheur, au dire du saint, car Dieu la punit en lui octroyant une maladie mortelle. Ainsi la religion excommuniait la fourchette, et nous, ingrats, quand nous nous en servons, nous ne pensons jamais que c'est une des plus grandes conquêtes de la liberté de penser.

PITON.

P.-S. — Nous avons publié la reproduction des dessins de N. de Launay, excessivement remarquable, dans un recueil aujourd'hui introuvable, puis qu'il n'a jamais été déposé, l'*Art au foyer*, 4e année, 1898, dont nous fûmes le seul et unique *laborateur*. P.

*
* *

Robert Gosset, curé de Saint-Etienne d'Elbeuf, mourut le 5 novembre 1687, âgé de 80 ans. Je trouve dans l'inventaire de son mobilier, dressé trois jours après son décès : « six fouchettes en argent. » H. S. D.

*
* *

Voir dans le *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration* de M. Havard, tome II, p. 825 et suiv. un article très documenté consacré à la fourchette :

On commença à se servir de cet ustensile au XVIe siècle, mais l'emploi, n'en fut courant qu'au siècle suivant. Gabrielle d'Estrées possédait une vingtaine de fourchettes (Inventaire de 1599). Louis XIII en usa dès son enfance, tandis qu'Anne d'Autriche conserva l'habitude de manger avec ses doigts.

Ce fut le duc de Montausier « qui vivait avec une grande splendeur... l'inventeur des grandes cuillers et des grandes fourchettes qu'il mit à la mode ».

(Saint-Simon, note au *Journal* de Dangeau, t. III, p. 127).

Dans l'*Etat des meubles de la couronne*, (22 avril 1697) on n'en compte pas moins de 445, dont 113 en vermeil et 332 en argent. Cela rend bien invraisemblable l'anecdote contée le 22 janvier 1713 par la duchesse d'Orléans (qui de tout temps, avoue-t-elle « ne s'est jamais servie pour manger que de son couteau et de ses doigts »), et que cite M. G. Mareschal.

M. Havard a donné la reproduction de la fourchette de Louis XIV, d'après un dessin de l'Album de R. de Cotte conservé au Cabinet des Estampes.

PATCHOUNA.

Cérémonie de la bénédiction des drapeaux sous Louis XV (LXII, 553, 733). — La cérémonie de la bénédiction des drapeaux et étendards était réglée par l'autorité militaire, d'accord avec l'autorité ecclésiastique. Il existait une instruction imprimée détaillant ce cérémonial. Les drapeaux étaient portés à l'église principale de la ville où le régiment était en garnison lorsqu'il en recevait de nouveaux ou qu'il lui en était alloué pour la première fois. Le corps d'officiers, les porte-drapeaux et leur garde pénétraient dans l'église pour la bénédiction, le régiment formé en bataille attendait devant le parvis formant généralement trois côtés d'un carré, face à l'intérieur vers le dit parvis. Après la bénédiction, les drapeaux sortaient, la troupe leur rendait les honneurs, ils prenaient leur place et on défilait pour rentrer au quartier. Les anciens drapeaux remplacés par des neufs étaient conduits militairement à la principale église de la garnison (Notre-Dame à Paris) pour être suspendus à la voûte et y être conservés.

En 1738, les nouveaux drapeaux donnés aux Gardes Françaises et Suisses le furent en remplacement de drapeaux usés et hors de service. Les nouveaux drapeaux furent donnés en quantité égale et identiquement du même modèle que les anciens, ainsi qu'en témoigne Lemau de la Jaisse dans ses abrégés de la Carte du Militaire de France pour les descriptions de ces drapeaux avant et après 1738.

COTTREAU.

—

La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie (LXII, 331, 395, 452, 509, 594, 619, 674, 734). — En attendant que nos historiens se mettent d'accord et nous donnent les preuves que ce sont les francs-maçons qui ont condamné Louis XVI bien des années avant de l'exécuter, je demanderai s'il existe une explication du fait que le roi de Suède, Gustave III, aurait été solennellement condamné avec lui. Qu'avait donc fait ce malheureux prince que l'histoira nous représente plutôt avec des idées libérales ? Il est vrai qu'il fut assassiné par une conspiration aristocratique et ce point ne semble pas contesté. Gustave III était-il franc-maçon? Son frère Charles l'était certainement et avait même, comme grand-maître de l'Ordre, pris parti en 1777 contre certaines sectes maçonniques allemandes.

Etait-ce une obédience maçonnique régulière que le Directoire de Bourgogne dont faisaient partie les loges de Besançon, les seules qui semblent avoir été conviées à ce fameux convent dont l'histoire et la date sont encore si vagues?

ROLIN POËTE.

—

Serpents venimeux jetés par les Anglais dans l'île de la Martinique (LXII, 666, 743). — A la légende du serpent transporté par les Anglais à la Martinique en 1760, on doit opposer celle dont le Père du Tertre se faisait déjà l'écho en 1654. Ce missionnaire écrivait que d'après les Caraïbes de la Martinique le serpent venimeux « venait des Arrouages nation de la Terre ferme ».

Ces sauvages du continent se voyant tourmentés et vexés par les continuelles incursions des nostres, s'avisèrent d'une ruse de guerre peu commune, mais extrêmement dommageable et périlleuse à leurs ennemis, c'est qu'ils amassèient un grand nombre de ces serpents, lesquels ils enfermèrent dans des paniers et callebasses, les apportèrent dans l'isle de la Martinique, et là leur donnèrent liberté, afin que sans sortir de leur terre, ils pussent par le moyen de ces funestes animaux, leur faire une guerre immortelle.

(*Histoire générale des îles de Saint-Christophe de la Guadeloupe*) *de la Martinique et autres dans l'Amérique*, par le R, P. Jean-Baptiste Du Tertre. Paris MDCLIV, p. 357).

Le Père Labat signale l'existence du terrible serpent de la Martinique à Sainte-Lucie « et à Bequia qui est une des grenadines qu'on appelle à cause de cela la petite Martinique. » (*Nouveau voyage des Isles de l'Amérique*, par le Père Labat, Paris, M.DCCXXII, t. IV, p. 95-105).

R. PICHEVIN.

***

Le fait ne serait pas impossible, bien que c'eût été (pour eux) le pire de tous les calculs, puisqu'ils devaient y revenir à diverses reprises ! Et puis ils y auraient eu vingt fois plus à perdre qu'à gagner ; en donnant un exemple qui se serait retourné contre eux, dans leurs innombrables colonies !

De plus, tout le monde fera l'objection suivante : si la vipère fer de lance n'existait qu'à la Martinique, où les Anglais auraient-ils pu la chercher ailleurs pour l'y introduire ? Dans ce cas-là, « c'eût été une autre espèce de reptiles venimeux » ; et il n'en manque pas, dans la région voisine : rattle-snake, mocassin-snake (serpents à sonnette, serpents noirs des marais de la Floride), etc,, etc.

La vérité est que « le Bothrops lancéolé » vit encore ailleurs, dans les Petites Antilles (notamment du côté de l'île de Sainte-Lucie), sinon sur un coin du continent ? (îlòt, rocher ou cap).

Rufz de Lavisone, « né dans la colonie », a écrit un volumineux ouvrage, sur ce venimeux serpent; qui lui a ouvert les portes de notre Académie de médecine, à Paris. Bien loin de nous dire que ce sont les Anglais qui l'ont introduit dans notre colonie vers l'époque de sa naissance, il nous donne à croire que cette horrible bête y a existé de tout temps. « Elle était, en effet, tellement abondante, qu'elle y faisait périr le trentième des gens de couleur (noirs et métis) ; plus exposés encore que les blancs à la rencontrer partout, dans les mornes et dans les plantations de cannes à sucre. C'est bien plutôt de la Martinique, qu'on risquerait de l'exporter, pour l'importer ailleurs (volontairement ou non), dans le foin des emballages où les jeunes peuvent se nicher. Dr Bougon.

*
* *

Les Français qui, les premiers, s'établirent à la Martinique, en 1635, y trouvèrent le redoutable trigono-céphale. Contrairement à ce que prétendent les naturalistes consultés par D. R., Lacépède indique, en outre, comme habitat du dangereux ophidien l'île voisine de Sainte-Lucie et la Guyane française. A leur tour, MM. Blot et Guyon disent qu'il existe à la Martinique, à Sainte-Lucie et dans l'îlot Bequia, voisin de l'île Saint-Vincent, située au Sud de Sainte-Lucie.

D'une enquête approfondie due au Dr E. Rufz, (1) herpétologue distingué, il résulte que les seules Antilles où l'on rencontre le *bolhrops lanceolalus*, sont la Martinique et Sainte-Lucie, que sépare un canal d'environ huit lieues et demie de largeur.

J'ai entendu répéter à la Guadeloupe le fait relaté par Boucher de Perthes, mais comme se rapportant à cette dernière île et non pas à celle de la Martinique, où, ainsi qu'on vient de le voir, l'introduction de serpents venimeux n'eut été qu'une superfétation. Une autre version prétend qu'un planteur guadeloupéen, voulant se débarrasser des légions de rats qui dévastaient ses récoltes, aurait tenté de leur opposer leur ennemi mortel, dont ils sont la nourriture principale : le trigonocéphale de la Martinique, que ce planteur appelait humoristiquement : *maréchaussée des champs de canne à sucre.* Cet essai, s'il a été entrepris, n'a heureusement pas été couronné de succès.

A mon avis, le bruit qui, en septembre 1811, courait dans l'armée françaises n'était qu'une manifestation de la haine féroce qui existait alors entre nous et no, voisins d'outre-Manche. Nauticus.

(1) *Enquête sur le serpent de la Martinique* (vipère fer de lance, bothrops lancéolé, etc.), 2e édition, par le Dr E. Rufz. — Germer Baillière, lib.-éditeur. Paris.

—

La femme morganatique de Victor Emmanuel (LXII, 668, 745). — Que M. J., auteur de la question, consulte un *Annuaire de la Noblesse* de Révérend, il trouvera des renseignements sur ce sujet. En 1863, V. Emmanuel épousa Rose Vercellana, dite Guerrieri, créée comtesse de Miraflori. Leur fils mort en 1894 a eu : un fils qui sert, ou servait naguère, dans l'armée italienne ; et une fille mariée à deux marquis Spinola-Grimaldi. Conde de Torla.

*
* *

Victor-Emmanuel II épousa morganatiquement, le 7 novembre 1869, étant depuis 1855 veuf de l'archiduchesse Adélaïde d'Autriche, Rose-Thérèse Vercellana. Cette Rose-Thérèse Vercellana, née le 3 juin 1833, était fille de Jean-Baptiste Vercellana, soldat ou tambour-major français. Elle était « comtesse de Mirafiori e de Fontanafredda » déjà depuis le 11 avril 1859 et décéda le 27 décembre 1885. De ce « second lit » du roi, il y eut deux enfants : une fille et un fils. Voir : Hiort-Lorenzen, *Livre d'or des Souverains.*

Dr Stephan Kekule von Stradonitz.

En 1869 Victor Emmanuel, se croyant mourant épousa à San Rossore son amante Rose Vercellone qu'il avait créée en 1859 comtesse de Mirafiori et Fontanafredda (1833-1885). Elle était fille d'un sous-officier piémontais et fort populaire sous le nom de *Rosina*. Des enfants sont issus de cette union. JÉROBOAM.

* * *

« L'histoire du tambour-major est une de ces légendes que l'on retrouve toujours presque dans tous les mariages morganatiques de souverains ». Ainsi s'exprime notre collaborateur, M. Fromm, et M. le Dr A. B. soutient son dire : « On a imprimé que Victor-Emmanuel avait été marié avec la fille du tambour-major. De quel tambour major ? Ce grade n'existe pas en Italie ».

Or M. Germain Bapst est d'un autre avis :

La Rosina, lit-on dans le t. III du *Maréchal Canrobert*, de cet auteur, était la fille du tambour-major des grenadiers à pied de la vieille garde, ce géant tout couvert de plumets et chamarré d'or avec de longues moustaches et des cadenettes poudrées qui précédait les soldats légendaires de la Grande Armée. C'est lui que Charlet et Raffet ont représenté vingt fois dans leurs lithographies épiques... A la chute de l'Empire, Vercellani — c'était son nom — devint tambour-major dans les grenadiers de Sardaigne, puis garde du palais. En 1859, il vivait encore... c'était un géant à cheveux blancs...

M. Germain Bapst aurait-il inventé cette histoire de toute pièce ?

NAVEL.

—

Margrave d'Anspach (LXII, 725). — Les *Mémoires*, laissés par Lady Craven, margrave d'Anspach, sont sujets à caution ; de nombreux critiques sont là dessus parfaitement d'accord.

Son mariage, célébré, disait-elle, à Lisbonne, est surtout très discuté. Y eut-il un simulacre de mariage protestant ou anglican ? Devant quelle autorité religieuse ?

Lorsque le Margrave et la nouvelle épousée arrivèrent a Londres, la Reine Sophie Charlotte, née princesse de Mecklembourg, fit dire au Margrave, cousin-germain du Roi, que sa femme ne serait pas reçue à la Cour. Cette défense faite à Lady Craven semble prouver que la Cour d'Angleterre ne croyait pas à la sincérité du mariage célébré à Lisbonne. La sévérité de la Reine fut alors d'autant plus remarquée que les deux fréres du roi Georges III, le duc de Glocester et le duc de Cumberland, avaient contracté des alliances dans des maisons dont le rang n'était pas supérieur à celui du comte de Berkeley, père de Lady Craven, margrave d'Anspach. Même il était arrivé que la princesse de Lamballe, lors de son séjour aux eaux d'Aix-la Chapelle, refusât les deux battants de la porte à la femme du duc de Cumberland, sous prétexte que celle-ci n'avait pas un rang assez élevé.

Disons pourtant que l'*Almanach de Gotha* faisait encore en 1802 figurer Lady Craven comme Margrave d'Anspach-Bayreuth. Mais dès la mort de son époux, survenue en 1806, le nom de Lady Craven ne parut plus parmi les membres de la maison de Brandebourg. Elle a survécu 22 ans à son mari, le margrave Christian Frédéric Charles Alexandre d'Anspach-Bayreuth. FROMM, de l'*Univers*.

* * *

Le correspondant Jéroboam, à propos du mariage de la margrave d'Anspach, trouvera les détails circonstanciés qu'il désire dans la *Biographie Universelle des Contemporains* (1834, t I, p. 115, 1re col.), qui dit, entre autres choses :

... D'Angleterre, milady Craven se rendit successivement en France, puis en Allemagne et s'arrêta à Anspach dont était souverain alors le prince Christian-Frédéric-Charles-Alexandre, neveu du grand Frédéric, qui conçut pour elle un amour violent auquel elle ne fut pas indifférente.

... Lord Craven étant mort en 1791, elle épousa, à Lisbonne, le margrave d'Anspach...

L'article ajoute des détails intéressants sur sa vie intime, et termine ainsi :

La reine d'Angleterre, épouse de George IV, poursuivie par l'opinion et par le malheur, trouva un asile chez la princesse d'Anspach, qui jeta quelques fleurs sur son existence douloureuse.

FABIAN.

—

Le peintre Jean-Baptiste Lallemand (XII, 613, 755). — Il est également question dans le Supplément du même ouvrage (p. 338, 1re col.) du peintre J. D. Lallemand, où il est dit, par exemple, que l'artiste était tailleur d'habits, que ce genre d'occupation ne lui plaisait pas, et qu'il révéla for-

tuitement son talent à une personne qui « avait besoin de quelques tableaux pour décorer sa maison ». C'étaient les « Quatre Saisons » que devait peindre Lallemand.

Je copie quelques lignes qui donneront une idée de ses capacités :

... Lallemand a peint tous les genres ; mais c'est surtout dans les paysages et les marines qu'il a excellé. Les connaisseurs ne balancent pas à mettre ses productions à côté de celles du célèbre Vernet, et lui-même rendait hommage aux talents de son rival. La plupart des ouvrages de Lallemand ont été gravés.

FABIAN.

—

Le centre horaire de Paris (LXI ; LXII, 69, 294, 406, 959). — Les renseignements que donne M. Leroy sont extrêmement intéressants : mais ils renferment quelques fautes qu'il est essentiel de rectifier.

M. Léray dit que l'équation du temps s'annule en avril et en septembre. Cela est exact en 1910 ; mais il n'en a pas toujours été ainsi. L'instant où elle s'annule a été renfermé dans l'année où nous sommes, entre le 1er septembre à midi et le 2 septembre à midi, heure de Paris. Mais si nous prenons l'année 1895, nous voyons qu'il a été compris entre le 31 août à midi, et le 1er septembre à midi. Si l'on veut remonter plus loin on verra qu'il a passé dans des époques plus éloignées encore, appartenant au mois d'août.

En effet, l'équation du temps dépend de la position du périgée et de celle du point équinoxial de mars. Or, ces deux points sont en mouvement, et comme ils marchent en sens contraire, ils s'éloignent sans cesse.

Il en résulte que l'équation du temps change complètement d'une année à l'autre.

Quant à la pièce elliptique employée par Lepaute, elle n'a jamais pu servir qu'une fois. Dans une même année, l'équation du temps fait deux révolutions qui sont très différentes. En 1910, par exemple, le passage de l'avance au retard a eu lieu le 15 avril et le 1er septembre ; cela fait une durée de quatre mois et demi : on voit par là que l'autre révolution, qui dure encore, s'étendra sur un espace de temps de sept mois et demi.

D'une année à l'autre, les différences sont moindres ; elles existent cependant : Ainsi le 31 décembre 1905, l'équation du temps a été égale à 2 minutes 58 secondes ; le 31 décembre 1904 elle était de 3 minutes 3 secondes. En horlogerie fine, on ne peut pas négliger une différence de 5 secondes ; mais en prenant des années plus éloignées, on trouvera des différences plus grandes.

On ne peut pas dire qu'on a un mécanisme d'horlogerie, quand on fait entrer en jeu des pièces qui doivent tourner une fois, mais une fois seulement. Ce sera un objet d'art très curieux, et même peut-être fort utile ; mais ce ne sera pas une horloge.

Si M. Leroy voulait me reprocher de porter trop loin le désir de la précision, je lui demanderais la permission de répéter ici une petite histoire ; elle m'a été racontée il y a longtemps ; il y a quarante ans à peu près.

A cette époque, ou même auparavant, un des plus éminents artistes de Paris reçut la visite d'un client, homme bizarre, mais très honorable et très connu, qui lui demanda s'il pouvait lui fournir une montre, et lui garantir qu'elle ne se dérangerait pas d'une minute en un an.

L'horloger en prit l'engagement, et livra la montre, moyennant mille francs. Ici, il ne s'agissait pas d'un écart de 5 secondes en un jour ; il s'agissait d'un sixième de seconde.

Au bout d'une année, le client se présenta de nouveau, disant qu'il ne voulait plus de la montre ; parce qu'elle retardait d'une minute et demie.

— Fort bien, dit l'horloger, je la reprends. Mais le retard est-il d'une minute et demie, exactement ?

— Très exactement.

— Alors je vous prierai de me délivrer un certificat qui constate le fait.

Quelque temps plus tard, troisième apparition du client, qui, cette fois, voulait rentrer en possession de la montre.

— La voici, dit M. Leroy — car l'horloger s'appelait M. Leroy — seulement lorsque je vous l'ai vendue, elle valait mille francs. Aujourd'hui, avec le certificat que vous m'avez donné, elle en vaut trois mille.

VICO BELTRAMI.

Les fossés du Louvre (LXII, 665). — Les fossés et douves remplis d'eau ne s'appliquent qu'à l'architecture militaire et il n'a jamais été question d'en creuser autour du Louvre du XVIIe siècle.

Il s'agirait de créer, en contre-bas, de larges parterres, inaccessibles à l'eau, d'abaisser, en quelque sorte, le niveau des jardins actuels, de façon à laisser voir l'admirable base nécessaire et naturelle, (comme le dit excellemment M. Prudrent), le magnifique soubassement de Le Mercier, qui n'a certes pas été construit pour être caché, tout comme on remettrait au jour les jambes d'une statue qu'un ensablement aurait transformée en cul-de-jatte.

Le Louvre, ainsi dégagé, constituerait simplement une merveille.

—

Les statues allégoriques de la gabrie du bord de l'eau, au Louvre (LXII, 722). — Le cabinet des Estampes à la Bibliothèque Nationale conserve un exemplaire du recueil de photographies signalé par Gomboust, et dû à Baldus, avec des légendes manuscrites. Les statues représentent : *L'Art moderne*, par Marcellin ; *L'Astronomie*, par Girard ; *Athlète*, par Thomas ; *Diane*, par Eudes ; *Laboureur*, par Petit ; L'*Agriculture*, par Loison ; *Vendangeur*, par Cabet ; *La Science*, par Maillet ; *un Berger*, par du Seigneur ; *La pêche fluviale*, par Allasseur ; *Pêcheur*, par Gumery ; *La Sculpture*, par Allasseur ; *Joueur de flûte*, par Blanc ; *Mars*, par Petit ; *Guerrier*, par Oudiné ; *L'Industrie*, par Thomas : *La Peinture*, par Jaley ; *la Gravure*, par Droz ; *Amazone*, par Seurre jeune ; l'*Architecture*, par Perraud ; *Chasseur au repos*, par Cabet ; *Nymphe*, par Farochon. E. A. REMUS.

—

Les L. et les T. du Louvre (T. G.). — Comme on l'a dit naguère, les L et les T qui figurent sur les deux portes de bronze qui se trouvent sous le guichet sud du Carrousel veulent dire : Les L. le Louvre, et les T. les Tuileries. Il faut donc considérer que le Louvre se termine à ces guichets sud, en face le pont du Carrousel, là où se trouve le haut relief en bronze de Mercié, représentant le Génie des Arts. Du reste, en 1875, l'exposition de géographie qui était dans les bâtiments situés à l'ouest, au Pavillon de Flore, était indiquée comme se trouvant aux Tuileries. La Préfecture de la Seine qui lui succéda en 1879 était également aux Tuileries.

S'il en est ainsi, le pavillon de Rohan, qui fait face aux guichets sud du Carrousel, doit être considéré comme étant au nord la limite du Louvre. Pourquoi alors le musée des Arts décoratifs, qui se trouve au pavillon de Marsan, se dit-il installé au Palais du Louvre ? Lors de l'exposition des Primitifs français qui, comme on le sait, y avait été placée en 1904, un cocher à qui j'avais donné l'adresse des Tuileries, a cru devoir me donner une leçon de topographie en me disant qu'en fait de Tuileries, il ne connaissait que le jardin de ce nom. Le Musée des Arts décoratifs semble vouloir consacrer une erreur qui tend à se perpétuer, et contre laquelle il me semble que l'on doit protester. GOMBOUST.

—

Le théâtre de Pantin au XVIIIe siècle (LXII, 724). — Au XVIIIe siècle, Pantin, le Pré Saint-Gervais, et Romainville étaient fort à la mode. Il y avait plusieurs belles maisons et notamment à Pantin, une habitée par la Guimard, la célèbre danseuse. J'ai entendu mon père dire que cette maison avait un théâtre. Est-ce la même que celle louée par M. de Tressan ?

Lors de la transformation de la maison de la Guimard en « Justice de paix », il y a une trentaine d'années, M. Doisteau, amateur éclairé, fit acquisition de boiseries sculptées de premier ordre, elles eurent grand succès à la vente que fit faire M. Doisteau l'an dernier.

SAFFROY.

—

La colonne infâme de Milan (LXII, 667). — Il me semble que le *Magasin pittoresque* a consacré, il y a quelque cinquante ans, une série d'articles, à la Colonne infâme. M. P.

***

On trouvera l'histoire complète de cette cause célèbre dans le *Magasin pittoresque*, année 1843 pp. 209, 279, 326. La colonne est représentée, sans doute, d'après une ancienne gravure. p. 209. Ce monument qui, de fait, commenterait une épouvantable erreur judiciaire, avait été détruit en 1778. H. C. M.

***

Alexandre Manzoni a écrit une monographie de la « Colonne Infâme ». On la trouvera dans ses *Œuvres complètes*.

JÉROBOAM.

***

Manzoni a écrit un livre intitulé : *Storia della Colonna infâme*, beaucoup moins connu que les *Promessi sposi*, mais beaucoup mieux écrit, et beaucoup plus intéressant. J'ignore quelles sont les traductions françaises de cet ouvrage ; il y en a eu différentes éditions italiennes ; je citerai celle de Baudry (Paris 1843). Manzoni avait cédé à Baudry ses droits sur la publication du livre en France.

Le fait véritablement infâme que la colonne rappelait à la postérité, c'était la condamnation, et les tortures infligées à plusieurs innocents par les tribunaux de 1630. Ce procès, fort bien raconté par Manzoni, est un des souvenirs judiciaires les plus exécrables qu'il y ait eu en Italie. Mais l'aveuglement était si grand, que Parini, à la fin du XVIIIe siècle, croyait encore à la culpabilité des victimes.

Les renseignements topographiques demandés par Nauticus se trouvent à la fin du chapitre VI de Manzoni. Je n'ose pas traduire : je reproduis les belles expressions de Manzoni, si différentes hélas ! de la prose italienne d'aujourd'hui :

La colonna infame fu atterrata nel 1778 ; nel 1803, fu sullo spazio rifabbricata una casa, e in quell' occasione fu anche demolito il cavalcavia, di dove Catarina Rosa, *l'infernal dea ch'alla veletta stava*, intonò il grido della carnificina, sicchè non c'è più nulla che rammenti, nè la spaventoso effetto, nè la miserabile causa. Allo sbocco di via della Vetra sul corso di Porta Ticinese, la casa che fa cantonata, a sinistra di chi guarda dal corso medesimo occupa le spazio dov'era quella del povero Mora.

Manzoni cite un vers de la traduction de l'*Enéide* par Annibal Caro Il compare Catarina Rosa à l'Alecton de Virgile (En VII, 511).

At saeva e speculis tempus dea nacta nocendi
. . . .
Tartaream intendit vocem.

Ce fut cette misérable femme qui prétendit avoir vu l'une des futures victimes du procès occupée à propager la peste en frottant avec un onguent la muraille d'une maison.

Dans les épidémies, il arrive souvent que le peuple attribue tout ce qui se passe à l'action des empoisonneurs. Au Moyen Age, on accusait les Juifs et les lépreux d'empoisonner les fontaines, et aujourd'hui même, les populations de la Basse Italie, prises d'un véritable délire, prétendent que si les cholériques meurent, c'est parce qu'ils sont empoisonnés par les médecins, et par les membres de la Société de la Croix-Rouge.

VICO BELTRAMI.

—

Abbaye de l'Etanche (LXII, 611, 748). — L'abbaye de l'Etanche, sur les Archives de laquelle je demandais des renseignements n'est pas celle des Prémontrés située près de Saint-Mihiel, dans le diocèse de Verdun.

L'abbaye de filles, visée dans la question, était à la porte de Neufchâteau dans le diocèse de Toul et avait été fondée en 1148.

A. E.

—

Evêché de Maguelonne (LXII,725). — Dans la *France pontificale* de Fisquet, dans les *Series épiecoporum* de Gams ne figure aucun évêque du prénom de Nicolas.

—

Uthonis villa (LXII, 668, 746). — Ajoutons encore cet exemple typique, dans le midi, où Theodwett ou Tindwett (sentinelle de la nation) est devenu successivement Thédoué et Doué ! toujours avec l'élision si remarquable de la première syllabe Thi (dans *Thiuthonis villa*). Qu'on trouve un Othonville ou même un « Eudeville » quelconque, et nous serons le premier à abandonner l'hypothèse de Thionville ; qui n'est qu'une probabilité, et non une certitude (tant s'en faut) : « Heudeville est littéralement Uthonis villa ; absolument comme LA VILLE D'EU, ODONIS VILLA ! »

Dr BOUGON.

—

Gauthier d'Agoty graveur. Miniature à identifier (LXII, 446, 568). — J'ai depuis très longtemps le désir d'identifier une charmante miniature signée « Dagoty » (sans prénom).

Je pense qu'il s'agit de Pierre Edouard D. que M. Pierre Meller signale comme un célèbre miniaturiste.

Existe-t-il un catalogue complet de l'œuvre de cet artiste ?

Comme je n'hésite, pour la miniature en question, qu'entre deux ou trois personnes, la nomenclature de ceux qui ont eu leur portrait fait par P.E. Dagoty faciliterait grandement mes recherches.

M A.G. indique dans l'*Intermédiaire* du 20 octobre dernier que M. A. Vuafflard s'occupe spécialement de la question Dagoty.

M. Vuafflard possède-t-il un catalogue de ce genre et aurait-il la grande amabilité de laisser le consulter ? C. B.

* * *

Permettez-moi de dire que les noms exacts et les relations familiales de ces artistes se trouvent indiqués, pour la première fois d'ailleurs, dans une note de la page 45 de l'ouvrage de MM. Vuaflart et Henri Bourin : *Les portraits de Marie-Antoinette*, t. I., *L'archiduchesse*, Paris, André Marty, 1909, grand in-4°.

Dr Ledoux-Ledard.

—

Samuel de Champlain (LXI ; LXII, 183). — En feuilletant le premier volume des *Actes de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure* (années 1860-1867), j'ai trouvé une noticesur Champlain. En voici un extrait :

Noble homme Samuel de Champlain, sieur dudit lieu — était fils d'Antoine de Champlain, capitaine de la marine et de dame Marguerite Le Roy. Ainsi s'exprime son contrat de mariage, qui le dit demeurant à la ville de Brouage, pays de Saintonge, et la légende de son portrait gravé par Moncornet ajoute qu'il y est né en 1567. Nous savons en outre qu'une cousine, son héritière, appelée Marie Camaret, habitait en 1639 La Rochelle, où elle avait épousé Jacques Hersant, contrôleur des traites foraines et domaniales de cette ville. Il y a lieu de supposer qu'elle était petite fille d'un oncle du pionnier, un des marins les plus expérimentés de France et que le roi d'Espagne avait avant 1599 pris à son service en qualité de pilote général.

... Il était maréchal des logis en Bretagne sous les ordres de MM. de Brissac et de Saint-Luc, quand la paix de Vervins lui donna lieu de satisfaire son désir (de naviguer). Son oncle ayant été chargé de reconduire la garnison espagnole de Blavet, il partit avec lui ; puis comme le » Saint-Julien » qu'ils montaient était un bon navire, les Espagnols le frétèrent et Champlain à défaut de son oncle, retenu par un autre service, en fut nommé capitaine pour accompagner aux Indes occidentales, la flotte des Galions que commandait dom Francisco Colomb.

Geo de Rhé.

—

La Correspondance diplomatique de Chateaubriand (LXII, 660) — Voir dans *le Correspondant* (25 octobre et 10 novembre 1906) un article de M. Charles de Loménie : *La mission de Chateaubriand à Berlin* (janvier-avril 1821) avec des extraits de sa correspondance inédite d'après les Archives des affaires étrangères.

L'auteur de l'*Essai par les Révolutions* écrivait à Mme Récamier à propos de ses dépêches diplomatiques : « Je ne sais si on est content de mes dépêches, mais moi j'en suis très content. Ce n'est pas là de l'amour-propre, mais un juste orgueil, car dans ces dépêches je n'ai cessé de défendre les libertés des peuples européens et celles de la France, etc. etc. » Ailleurs, il disait, toujours au sujet de ses dépêches : « J'ai tâché de faire sortir la diplomatie du commérage.

Albert Desvoyes.

—

Sépulture du maréchal de Clermont-Tonnerre (LXII, 726). — Dans ses notes prises aux Archives de l'état civil de Paris (Paris. Dumoulin, in-8° 1875) le comte de Chastellux indique page 178, le décès de : Gaspard de Clermont, duc de Tonnerre, maréchal de France, mort le 16 mars 1781, à quatre-vingt treize ans, veuf d'Antoinette Potin de Novion. Note prise dans les registres de la paroisse de Saint-Sulpice.

Il est donc probable, étant donné les habitudes de l'époque, que c'est à Saint-Sulpice que le maréchal a été inhumé.

Patchouna.

—

Famille des Cars (LXII, 669). — Si M. d'Hauterive pouvait consulter le supplément du Père Anselme, édité par Potier de Courcy, il trouverait tous les détails sur l'état de cette Maison au commencement du XIXe siècle. Je puis lui indiquer : Jean-François, duc des Cars, né en 1747, remarié en 1798 à Rosalie-Thérèse de Rancher. — René, comte des Cars, né en 1759, pair de France sous Louis XVIII, qui eut deux enfants d'Etiennette-Emilie de Ligny, un fils né en 1790 et une fille, Elisabet-Justine, mariée en 1808 au comte

Alexis-Henri de Lancrau de Bréon. Une sœur de René, Emilie-Jacqueline, non mariée, devait vivre en 1804 ; elle était née en 1768. OROEL.

*
* *

Louis-François de Pérusse, comte des Cars, lieutenant-général en Limousin, époux de Marie-Françoise-Victoire de Verthamon, mourut le 20 juillet 1754, laissant deux fils : François Marie, Louis-Nicolas.

François-Marie comte des Cars, maréchal de camp, né le 8 octobre 1709, mort en 1759 laissant quatre enfants de Emilie Fitz-James, morte en janvier 1770.

1° Louis-François-Marie, comte des Cars, lieutenant-général en Limousin, député de la noblesse du Limousin (1789) né le 26 décembre 1737, mort à Londres le 31 mars 1813, sans enfant de Marie-Antoinette-Louise-Esprit de Harville-Trainel.

2° Jacques-François, capitaine de vaisseau, né en décembre 1738, épouse Louise-Félicité Buttet. Mort le 12 avril 1782.

Il avait eu un fils Amédée-Louis Jacques né à Paris, le 4 septembre 1778, mort le 22 avril 1779.

3° Jean-François de Paul, duc des Cars, le 9 mars 1816, maréchal de camp (1788) et lieutenant général (1814) né le 13 novembre 1747, épousa : le 5 mai 1783, Louise-Joséphine-Pauline de La Borde, morte en 1792, d'où deux filles mortes en bas âge ; 2° en 1798 Rosalie-Marguerite-Marie-Thésèse de Rancher, veuve de Alexandre-Roger-François du Pouget de Nadaillac, morte le 2 août 1842 Le duc des Cars mourut sans hoir le 10 septembre 1822.

4° Jeanne-Françoise Emilie, épouse, le 8 juin 1767, Armand-Louis-Joseph Paris de Montmartel, marquis de Brunoy. Louis-Nicolas, dit le marquis de Pérusse, né le 8 juin 1724, lieutenant-général, épousa le 1er septembre 1740, Jeanne-Victoire-Marie d'Artaguette d'Iron, d'où une fille : Emilie, née en 1728 et un fils.

François-Nicolas-René de Pérusse, comte des Cars, né le 14 septembre 1759, député de la noblesse 1789, pair de France 1815, etc., épousa le 6 juin 1730, Etiennette-Charlotte-Emilie-Dorothée de Ligny, morte le 5 novembre 1849. Il mourut, le 9 décembre 1822, ayant eu trois fils et deux filles.

1° Armand-Louis-Victor né 28 décembre 1784, mort le 26 avril 1787.

2° Gabriel-Louis-François, né 28 octobre 1786, mort le 29 décembre 1788.

3° Gabriel-Louis-François-Regis, comte, puis duc des Cars, 30 mai 1875, pair de France, né le 30 décembre 1790, mort le 19 janvier 1868, épouse le 25 juin 1817 Augustine-Frédéric-Joséphine du Bouchet de Sourches de Tourzel qui lui donna sept enfants.

4° Elisabeth-Germaine-Justine, née le 25 avril 1781, épouse en juillet 1801, Henri-Alexis de Lancrau de Bréon.

5° Antoine-Eléonore, née le 8 octobre 1788, morte le 31 mars 1790.

Voir l'ouvrage du vicomte Révérend : *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*

Baron DU ROURE DE PAULIN.

Même réponse : PIERRE MELLER, LOUIS CALENDINI.

—

Gay-Lussac (LX ; LXI). — Quelques phrases gracieuses de Georges Cain dans le *Figaro* ont rappelé l'attention sur ce savant de génie qui n'eut qu'un tort celui d'être modeste. Un intermédiairiste ayant désiré être renseigné sur la descendance de Gay-Lussac voici un tableau de ses enfants et petits-enfants ;

Louis-Joseph Gay-Lussac, marié à Mlle Rogot, laisse quatre enfants, tous morts : Jules, Joséphine, Louis, Gabriel.

Jules, marié à Mlle Dumas de Culture, laisse quatre enfants : Albert, marié à Mlle Hachette ; Charles, marié à Mlle Gatine ; Lucien, marié à Mlle Fargeas ; René, mort.

Joséphine épouse M. Calley de Saint-Paul laisse deux enfants : Berthe, épouse du général Cte Fleury ; Valentine, épouse du Duc d'Isly.

Louis, épouse Mlle Adelma Trudaud, laisse 4 enfants : Henry épouse Mlle de Veyvialle ; Louise, épouse M. Beaumelon ; Jules épouse Mlle M.-L. Mazuc ; Marie épouse M. Lunet de la Maleine.

Gabriel épouse Mlle de Meurville.

NOËL RAMÈRE.

—

Antoinette Lix (LXII, 613, 756). — M. Albert Cim affirme, sans autre preuve, que Mlle Antoinette Lix n'est pas morte — il se trompe.

Je suis en possession de pièces *officielles* desquelles il résulte :

1° Que Mlle Antoinette Lix est entrée,

le 7 avril 1898, à l'hospice civil Saint-François de Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle) ;

2° Qu'elle est décédée dans cette maison, le 14 janvier 1909 ;

3° Qu'elle est inhumée dans le nouveau cimetière de Saint-Nicolas ;

4° Que dans la pierre de sa tombe a été gravée la devise de Mlle Antoinette Lix « *Pro Deo et Patriâ* » ;

5° Que Mlle Lix avait prescrit qu'après son décès soit remise au musée de l'Armée l'épée d'honneur qui lui avait été offerte par les dames alsaciennes, le 5 mai 1872 ;

6° Que la dite épée figure actuellement dans les collections du musée historique des Invalides.

PAUL HUBAULT.

—

Lamartine. Son mariage (LXII, 674). — L'acte de mariage d'Alphonse-Marie-Louis de la Martine et de Marie-Anne-Elisa Birch a été célébré à Chambéry dans la chapelle royale du Château, le 6 juin 1820, suivant sa transcription dans les *Mémoires et Documents* publiés par la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, tome XXII, 1884. Voir *Le mariage d'Alphonse de Lamartine*, par François Mugnier, 44 pages, in-8.

On peut acquérir ce volume en s'adressant à la Société détentrice.

SUS.

* * *

Ce mariage a eu lieu exactement le 6 juin 1820, en l'église paroissiale de Saint-Pierre de Maché (Chambéry). L'acte a été publié par M. Lex dans l'*Annuaire du département de Saône-et-Loire* pour 1888, p. 236 et suiv. BIBL. MAC.

—

Le portrait de Mlle de Lamoignon (LXII, 670). — Notre ami Gomboust devrait nous dire s'il a épuisé tous moyens de recherches, les notes de Boislile dans Saint Simon, par exemple, ou même les dossiers mss. laissés par le grand maître du XVIIe siècle. C'est là qu'il faudrait d'abord chercher.

IN-OCTAVO.

—

Lebault, peintre (LXII, 670, 736). — M. Lex a publié une notice complète sur cet artiste bourguignon (1665-1726) dans le volume de la *Réunion des Sociétés de Beaux-Arts des départements* de 1896, p. 502 et suiv. Il me paraît étonnant que M. E. F. ait trouvé quelque part que Lebault a quitté Dijon en 1746, attendu qu'il était mort à Allerey (Saône-et-Loire) le 14 février 1726.

BIBL. MAC.

—

Nietzche. Richard Wagner. Carmen (LXII, 559). — Le chercheur ou le curieux qui s'amusera peut-être un jour à compiler *l'Histoire des Gaffes célèbres*, se gardera d'omettre l'anecdote que voici :

Nietzsche déclare qu'il préfère Bizet à Wagner. Et non content de voter publiquement pour son candidat, il tient à expliquer son vote. *Carmen* contient une phrase... une phrase... pour laquelle il donnerait tout ce que Wagner a pu écrire :

... C'est moi qui l'ai tuée.
Ah ! Carmen ! ma Carmen adorée !

Le dessin musical de ces deux petits vers est, en effet, une trouvaille et Nietzche a raison de l'admirer ; mais il a tort de s'en servir pour écraser Wagner, car la phrase est de Wagner lui-même. C'est le thème principal de *Tristan et Yseult*, tout simplement.

Transposons en *ut* les deux lignes à comparer. Nous obtenons pour Wagner (1865) :

Sol, la bémol, la naturel, si, ré — do, si, la, la, — sol.

Et pour Bizet (1875)

Sol, la bémol, la naturel, ré — do, si, la, la, — sol.

Non seulement le Prélude et le deuxième Duo, mais toute la Mort d'Yseult se construit sur ce thème. Dans *Carmen*, comme dans *Tristan*, c'est une phrase d'amour et de mort. Dans *Carmen*, la phrase est prononcée par l'un des deux amants devant le cadavre de l'autre, comme dans *Tristan* ; et dans les deux partitions la même phrase termine le drame.

Il y a donc triple plagiat, de musique, d'expression et de situation. Nietzsche ne pouvait citer une trouvaille plus mal choisie. C'est pourquoi son pamphlet a chance de ne pas périr.

UN PASSANT.

Livres annotés par Racine (LXII, 670), — Je possède un exemplaire du livre de Jean de Labarde, marquis de Marolles, ambassadeur de France en Suisse *De Rebus Gallicis Historiarum. Libri decem ab anno* 1643, *ad annum* 1652, in-4° 1671, où se trouve l'annotation suivante :

Cet exemplaire m'a été donné par M. V. Leclerc de l'Institut (1862). Toutes les notes de Racine, les marques à l'encre ou au crayon sont exactement reproduites. Toutes ces remarques sont inédites. Je les ai collationnées sur l'exemplaire de Racine qui est entre les mains de M. Saux D'Hurbain à Bercy.

Le possesseur n'a pas donné son nom. Les notes très nombreuses de Racine ne sont le plus souvent qu'une courte analyse du texte latin. FRANK PUAUX.

—

Les armes de Ronsard — Son nom (LXII, 391, 470, 528, 576). — Laissant de côté la question armoirie, résolue dans les réponses précédentes, nous croyons utile de verser au débat une pièce originale que nous transcrivons du registre des « arrets et contractz passez par Oudin Coste clerc juré substitut du tabelionné de Chateaudun » sous la date du 13 juin 1491. Il s'agit du Contrat de Mariage de Pierre de Cintray, seigneur de Dizier, avec Jacqueline Roussart, tante du poète, dans lequel le nom de Roussart se trouve repété onze fois, orthographié de façon indiscutable.

A la prolocution et pourparle du mariage et par icelui faisant de noble homme Pierre de Cintray escuier seigneur de Dizier à la personne de damoiselle Jacqueline Roussarde fille de nobles personnes Olivier Roussart escuier seigneur de la Possonnière et de feue damoiselle Jehanne d'Illiers jadis sa femme, et avant les espousailles deulx deux, furent et ont esté faiz devisez promis accordez et enconxenancez par devant nous en droit les dons douere accords promesses et choses cy apres declarees entre ledit Pierre de Cintray pour luy d'une part et ledit Olivier Roussart pour sadite fille d'autre, es présences de vénérable père en Dieu frère Jehan abbé de Saint Kales ou Mayne, cousin, et de Messire Yvon d'Illiers, chevalier seigneur des Radderets, oncle de ladite damoiselle Jacqueline, en la forme et maniere qui ensuit, c'est assavoir que ledit Pierre de Cintray a promis et promec prandre ladite damoiselle Jacqueline à femme et à espouse et ledit Olivier son père la luy a promise donner et bailler se Dieu et Sainte église se y accordent. Et pour contemplation dudit mariage faire et accomplir ledit Olivier Roussart a paié et baillé audit Pierre de Cintray la somme de mil cinq cens livres tournois. c'est assavoir en notre présence mil iiij^{xx} xj, l.vj. solst. et le surplus paravant le jourdui, si comme ils disoient, c'est assavoir deux cens l. t. pour meuble et le surplus qui est treize cens l. t. pour tout dioit de succession qui à ladite damoiselle pourroit competter et appartenir tant par le trespas et succession de ladite feue damoiselle Jehanne d'Illiers jadis sa mère que dudit Olivier son père et par son decces. De toute laquelle somme de mil cinq cens l. t. ledit Pierre de Cintray s'en est tenu et tient à contant et bien paié devant nous et en quieta et quiete a tousioursmes ledit Olivier Roussart, ses hoirs, etc., et par ce faisant a este dit et accordé entre lesdites parties que se lesdits Pierre de Cintray et Jacqueline alloient de vie a trespas sans hoir de leur chair en ce cas lad Jacqueline, ses hoirs et aians cause, pour et au lieu desd. mil trois cens l.t. faisant portion desd. mil cinq cens l. t. auront et prendront par chacun en delà en avant a tousiourmes à tel jour que le premier deulx deux yra de vie a trespas la somme de cent. l. t. de rente annuelle et perpétuelle à la prandre avoir et prandre par chacun an à tousiourmes par ladite Jacqueline ses hoirs et aians cause à commencer le premier paiement ung an apres ledit trespas dudit premier décédé spécialement en et sur la terre et seigneurie de Dizier, appartenant audit de Cintray, assise en la paroisse de St-Martin de Syevre-sur-Loyre et généralement sur tous et chacuns les autres héritages, terres, possessions et biens quelconques dudit Pierre de Cintray, de ses hoirs présens et advenir ou qu'ils soient assis et situés et sur les myeulx apparans diceulx au cheois et eslection d'icelle damoiselle, de sesdits hoirs et aians cause, lesquels audit cas il charge, oblige et ypothecque à ladite rente de cent l. t. par forme et charge reelle et perpétuelle sous telle condition accordée que toutes et quantesfois que ledit Pierre de Cintray, ses hoirs ou aïans cause paieront et bailleront à ladite damoiselle, à ses hoirs ou aians cause ladite somme de mil trois cent l.t. avecques les arrerages saucuns en estoient deubx, ladite rente cessera et sera nulle et de nulle valeur et lesdits héritages et bien demorrent en ce faisant francs, quictes et descharges d'icelle de là en avant à tousiourmes. Et nonobstant ce que dit est, apres le trespas dudit Olivier Roussart, pourront lesdits Pierre de Cintray et damoiselle Jacqueline sa femme future, se bon leur semble, venir aux successions dudit Olivier et de ladite feue damoiselle Jehanne d'Illiers en rapportant par eulx pour une foiz ladite somme de mil trois cens l. t. et les autres deux cent l. t. demourront ausdits accordez pour en

aire à leur bonne voulenté. Et ou cas que ladite demoiselle Jacqueline yroit de vie à trespas avant ledit Olivier, son père, délaissant enffent ou enffens, lesdits enffens représenteront la personne de leurdite mere et viendront et seront receuz à partage es biens et successions dudit Olivier comme feroit et pourroit faire ladite Jacqueline se elle estoit en vie, nonobstant la coustume qui pourroit estre au contraire à laquelle ledit Olivier Roussart renonce par ces présentes quant ad ce regard. Et pour confirmation de ce present mariage ledit Pierre de Cintray a douee et doue ladite demoiselle Jacqueline son accordée de douaire coustumier selon la coustume de Dunois jacoit ce que ledit de Cintray eust autres terres assises et situées hors ladite conté. Desquelz accords, promesses, convenances et choses dessusdictes chacune desdites parties s'est tenue, etc. promettant, etc.

Ledit Olivier Roussart confesse devoir audit Pierre de Cintray present et consentant la somme de quatre cens l. t. restant desd. mil cinq cens l t. pour ladite cause, à paier de Noel prochain en un an. Et au deffaut de paiement desdits audit terme, ledit Olivier Roussart vend et transporte dès à présent comme pour lors de là en avant a tousiourmes audit Pierre de Cintray pour luy ses hoirs et aions cause, la somme de trente livres t. de rente annuelle et perpétuelle à icelle prandre et avoir par chacun an a tousioursmes par ledit Pierre de Cintray sesdits hoirs et aians cause, au terme de Noël, le premier paiement commençant de Noel prochain venant en deux ans que on dira mil un iiijc iiijxx xiij specialement en et sur son lieu, terre, seigneurie et appartenances de la Possonnière assis en la paroisse de Coustures ou conté de Vendosme, etc.

Des documents postérieurs nous apprendront lequel, de Louis, gouverneur du Vendomois, fils d'Olivier, ou de Pierre, le poète, son petit-fils, modifia en Ronsart avec particule ce nom de Roussart (Rossart), que les branches aujourd'hui existantes dissimulent aussi sous un nom mieux sonnant.

Roger Durand.

—

Rubichon, Choulat, Eugène Périer, comte de Pontois (LXII, 614). — Le comte de Pontois-Pontcarré, fils du comte et de la comtesse, née du Luart, habite le château de la Pierre, à Coudrecieux (Sarthe). L. C.

—

Tachard (LXII, 502, 574, 640, 690). — On trouve des détails très particuliers et assez piquants sur une visite que M. Tachard rendit, après la guerre, au prince de Bismarck au château de Varzin, dans les *Souvenirs* de M. die Tiedeman, chef de la Chancellerie impériale. Le nom de M. Tachard n'y est point imprimé en toutes lettres, mais très facile à deviner. Une fille de M. Tachard est mariée à M. Charles de Grunelius, banquier à Francfort sur le Main, femme de beaucoup d'esprit et de charme, qui joue un rôle très important dans la vieille société patricienne de Francfort sur M. et qui a eu, à plusieurs reprises, l'honneur de recevoir l'Empereur Guillaume II, à sa table.

Dr A. von Wilke.

* *
*

Il est né à Mulhouse en 1826. Son père, originaire des Cévennes, était venu s'établir comme pasteur prédicateur français à Mulhouse où les pasteurs indigènes prêchaient alors en allemand. Sa mère appartenait à la grande famille industrielle des Koechlin. M. Tachard, avocat à la Cour d'appel de Paris, se présenta une première fois aux élections du Corps législatif en 1863, dans la circonscription de Mulhouse. Il obtint 11516 voix contre 12149 données au candidat officiel ; dans la ville même il avait recueilli une énorme majorité, 8037 contre 2119. Il attaqua l'élection de son concurrent ; dans une protestation adressée à la Chambre, il signala les faits qui viciaient l'élection. Le sénateur de Heeckeren, maire de Soultz, trouva que les faits articulés par M. Tachard en ce qui concernait sa commune, étaient des imputations calomnieuses portant atteinte à son honneur. Il l'assigna en police correctionnelle à Colmar. Berryer considéra ce procès comme un péril pour la liberté électorale ; il s'offrit à M. Tachard pour la défense. Il plaida à Colmar le 14 mars 1864. M. Tachard fut acquitté ; sur appel il fut condamné par la Cour à une légère amende. Ce procès et le rôle de Berryer me paraissent devoir être rappelés. Paul Muller.

—

Les du Terrail de Bayard (LXII, 612). — La généalogie des Terrail se trouve dans les *Masures* de l'Ile Barbe, dans l'*Armorial du Dauphiné*, de Rivoire de la Bâtie, dans l'*Histoire de Bayard* de M. de Terrebasse. Nulle part il n'est question d'un Terrail qui aurait épousé une

Villars ; Philippe † à Poitiers aurait laissé deux fils : l'un, Pierre, grand-père de Bayard ; l'autre, Jean, né posthume, † à Verneuil 1424.

Il y eut en Dauphiné deux familles de Villars : l'une portait : *d'azur au griffon d'or* ; *l'autre d'azur à trois molettes d'or au chef d'argent chargé d'un lion léopardé de gueules.* D. A.

* * *

La demande de M. de Saint-Saud renferme deux erreurs. La première est une simple faute d'orthographe : il faut écrire Terrail au lieu de Térail. La seconde est plus grave : ce n'est pas Aimé du Térail, mais Philippe du Terrail qui fut tué en 1356 à Poitiers.

Voici sur la généalogie des du Terrail un extrait de la notice d'Expilly qui a servi de base à tous les historiens postérieurs.

Philippe Terrail suivit de même Humbert Dauphin jusques au temps que le pays de Dauphiné fut donné et transporté par ledit Humbert au Roy Philippes de Valois. Dès lors ledit Philippes servit le Roy et se trouva aux guerres contre les Flamans et Anglais, et enfin mourut à la bataille de Poictiers, servant le roi Jean, l'an 1356. Laissa Jean et Pierre ses enfans qu'il eut d'Alouyse Cressard.

Jean naquit posthume, cinq mois après la mort de son père. Il ne se maria point, suivit le train des armes et mourut à la bataille de Verneuil, le 17 août 1424.

Pierre Ier nasquit un an devant la mort de son père suivit pareillement les guerres, se trouva à la bataille de Rosebèque où il servit très bien l'an 1382. Il mourut à la bataille d'Asincourt, l'an 1415, âgé de soixante ans. Il laissa quatre enfants : Pierre II, Jacques, Antoine et Thibaut.

Pierre II fut le père d'Aymé ou Aymond du Terrail qui eut 8 enfants parmi lesquels Pierre III du Terrail, seigneur de Bayard, dit le chevalier sans peur et sans reproche.

Il est bon de dire que messire Claude Expilly, président au parlement du Dauphiné, né à Voiron en 1561 et mort en 1636, après avoir contracté des alliances avec la vieille noblesse de sa province était particulièrement bien placé pour se procurer des renseignements, alors qu'il existait de son temps plusieurs représentants haut placés de la famille Terrail et que le château Bayard, où se conservaient vraisemblablement leurs archives, était encore noblement habité.

La notice d'Expilly a été imprimée à Grenoble en 1650, à la suite d'une édition du *Loyal Serviteur*.

Il a existé en Dauphiné plusieurs familles portant le nom de Villars et d'origine assez récente ; les deux plus anciennes sont : les Villars-Thoire qui portaient : *bandé d'or et de gueules de 6 pièces* ; et les Villars (originaires de Lyon) qui portaient : *d'azur à 3 molettes d'or au chef d'argent chargé d'un lion léopardé de gueules.*

A. de Rochas.

— —

Vésinier historien de la Commune (LXII, 773). — On trouve dans le catalogue P. V. Stock :

Vésinier (Pierre) ancien membre de la Commune : *Comment a péri la Commune*, vol. in-8, épuisé.

—

Armoiries de d'Argenson (LXII, 55, 257, 358, 470). — La réponse de notre érudit confrère M. P. Le J., du 10 septembre, m'avait échappé. Il me reproche de confondre le lion léopardé (lion dans l'attitude du léopard, c'est-à-dire passant) — avec le léopard lionné (léopard dans l'attitude du lion, c'est-à-dire rampant). Sans être de la force du père Ménestrier, il n'est guère permis de faire une aussi grossière erreur, et je ne l'ai pas commise.

Les *ex-libris* que je possède et que je tiens à la disposition de M. Le P. J., portent tous des léopards couronnés, c'est-à-dire des léopards passant et regardant en face. Aucun d'eux ne porte des lions léopardés, c'est-à-dire des lions vus de profil et marchant comme des léopards. Ces meubles sont absolument les mêmes que ceux qui figurent dans les armes du duc d'Aquitaine, du duc de Normandie, des Laforest-Mauvoisin et de Ramboux de Souches qui sont reproduites par Bouton, *Nouveau Traité des Armoiries*, pages 384 à 385, dans Vulson de la Colombière, page 268, dans Paillot, col. II, p. 410. Je n'ai contesté la description de Rietstap que parce qu'elle ne correspondait pas aux armes des ex-libris ; je reconnais que d'autres auteurs, comme Mailhol, donnent cette même description : mais, en revanche, je trouve dans *La Science du Blason* de Magny : De Voyer d'Argenson : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur, à deux léopards d'or, passant l'un sur l'autre, couronnés de*

même,... etc. Les armes des Voyer ont-elles, à l'origine, comporté deux lions léopardés, je l'ignore et je suppose que notre confrère M. P. le J. ne l'affirme pas sans pouvoir le prouver ; mais il est certain qu'aucun des ex-libris connus jusqu'ici de cette famille ne porte autre chose que des léopards. NISIAR.

P. S. — Rietstap donne souvent de fausses indications. J'en citerai une que je viens de découvrir : *de Jaucourt*, Bourgogne, porte de sable à deux *léopards d'or*, l'un sur l'autre. (Paillot, etc.). Et Rietstap blasonne, comme d'Argenson : le sable à *deux lions léopardés* d'or l'un sur l'autre. N.

—

Armoiries de Bernard Carit, évêque d'Evreux (LXII, 671). — Cet évêque d'Evreux, qui fut nommé en 1376 et mourut en août 1383, s'appelle Cariti, nom à désinence italienne. Ses armoiries sont, d'après les papiers de M. de la Morandière, *de gueules à dix besants d'or, 4, 3, 2, 1*. D'autres lui attribuent les armes suivantes : *d'argent au chef dentelé de gueules*, mais cet écusson ne serait pas réellement le sien. Dr A. B.

***

Les *Archives Héraldiques d'Evreux*, par M. de Burey, donnent ainsi les armes de Bernard Cariti, d'après les verrières qu'il fit exécuter à la cathédrale : *De gueules à dix besants d'or, posés 4, 3, 2 et 1*. On peut dire que les besants qui sont figurés dans le blason de cet évêque, constituent des armes parlantes, car ils ont pour but de représenter la *Charité*, CARITAS, mot latin presque identique au nom du prélat.

C'est à tort que l'historien Le Brasseur, dans son *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux*, avance qu'il portait : *D'argent au chef dentelé de gueules*.

M. de Burey ne fait pas mention du sceau de Bernard Cariti. P. LE J.

—

Armoiries du président de Marcillac (XLII, 504, 641, 691). — Je remercie infiniment les érudits collaborateurs qui ont bien voulu répondre à ma question, en rectifiant l'erreur du prénom. Ces réponses me prouvent que le président de Rouen appartenait aux Marcillac de l'Angoumois (échevinage d'Angoulême) vu l'identité des armoiries : *d'azur à trois besans d'or*. (Le *marc*, armes parlantes, est en effet la précision d'une pièce de monnaie, dont le *besan* est la générique).

Je ferai observer que le nom de Combres (baron de) est fautif ; il faut lire baron des Combes. Les Combes sont une petite châtellenie périgourdine, de la paroisse de Ladosse qui, en 1421, aurait appartenu aux Fayard. Elle appartenait, en 1500, aux d'Authon. Antoine d'Authon la vendit en 1506, à Jean de Marcillac, père du président, qui la garda peu. En 1561 elle revenait aux Fayard par les Mercier. ST-SAUD.

—

Ecu parti ou écartelé (LXII, 615, 767). — Une famille dont l'écu est parti de deux émaux pleins ne reconnaîtrait pas ses armes si cet écu était écartelé et réciproquement. Au début, les partitions : coupé, parti, tranché, taillé, écartelé (en croix), écartelé en sautoir, gironné, ont eu pour objet d'augmenter la diversité des armoiries, afin d'éviter les confusions, et une fois adoptées elles se transmirent par hérédité. Les émaux furent quelquefois inversés, mais il y a excessivement peu d'exemples que des familles aient changé la partition de leur écu pour une autre.

Ces armoiries très simples et en petit nombre indiquent généralement une origine chevaleresque. P. LE J.

***

Un écu est « parti » lorsqu'il est divisé en deux parties égales par une ligne verticale.

Un écu est « coupé » lorsqu'il est divisé en deux parties égales par une ligne horizontale.

L'écartelé consiste dans la réunion du « parti » et du « coupé ». Donc « parti » n'est pas synonyme d'« écartelé ».

Le vicomte DE BONALD.

***

Col. 759, ligne 5, lire $\begin{matrix}1 & 2\\4 & 3\end{matrix}$ au lieu de lire deux fois $\begin{matrix}1 & 2\\3 & 4\end{matrix}$.

—

Les Barabans de l'abbaye de Cluny (LXII, 668). — Il y a dans les quartiers excentriques de Lyon, près de Villeurbanne, un chemin de Baraban, mais j'ignore l'origine de ce nom. ARD. D.

***

Ce nom me paraît être une onomatopée

qui rappelle la sonnerie des cloches : ba-ra-ban, ba ra-ban, ba ra-ban. Voyez ce que disent Du Cange (*Glossarium*, verbo *Bachinator*), Godefroy (*Dictionnaire*, mot *Baraban*), Larchey (*Dictionnaire des noms*, mot *Baraban*), etc. BIBL. MAC.

—

Escalier à vis égyptien (LXII, 562, 658). — J'ai dit précédemment qu'on n'avait pas la preuve qu'à l'époque néolithique l'homme ait mangé l'*escargot* ; et cela a paru étonner quelques confrères.

C'est qu'en effet je ne considère pas comme démonstrative — au point de vue *alimentaire*, bien entendu ! — la trouvaille faite par Piette au Mas d'Azil, d'un lit de coquilles d'*Helix nemoralis*, correspondant à l'aurore de la période néolithique.

Il est très possible en effet que ces coquilles remplacent là les fameux *galets coloriés* de la couche sous-jacente, pour une raison que nous ignorons, ou aient pénétré dans la grotte pour une cause encore inconnue. — Pour laisser là tant de coquilles alimentaires, il aurait fallu que les hommes de cette époque ne mangeassent que cet *escargot* : ce qui est peu vraisemblable ! MARCEL BAUDOUIN.

—

Canal des Deux-Mers (LXII, 168, 316, 411, 458, 544, 695). — Il est possible que des candidats aient fait de la question du canal un bluff électoral comme le prétend M. Eumée, mais je ne puis laisser passer sans protester son affirmation en ce qui concerne les promoteurs de l'affaire : MM. Verstraet, Bord (mon père) et Pocard de Kerviler. Aucun de ces trois personnages ne fut candidat à quoi que ce soit dans les régions parcourues par le canal. Ce qu'il y a de plus clair, c'est que l'affaire du Canal des Deux-Mers coûta : 1° à M. Verstraet, sa fortune et sa vie ; 2° à M. A. Bord, son temps pendant cinq ans et des sommes considérables ; 3° à M. l'ingénieur en chef Pocard de Kerviler, la haine de l'Administration des Ponts-et-Chaussées, haine qui se manifesta par de véritables infamies.

Quant aux impossibilités matérielles invoquées contre le Canal des Deux-Mers, il serait trop long d'en démontrer ici l'inanité. Il faudrait aborder des questions techniques qui sortent du cadre de cette revue.

MM. Verstraet (en octobre 1886) et Pocard de Kerviler (en mars 1888) ont publié des mémoires qui ne laissent aucun doute à cet égard ainsi que le démontrent leurs graphiques. J. G. BORD.

—

Un ouvrage de Dom Edme à retrouver (LXII, 392, 475). — L'intermédiairiste qui signe Curiosus trouvera la relation du voyage de Dom Edme à Rome dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube*, 2e série, t. II, années 1843-1850, page 143 et suiv.) O.-C. R.

—

Cicéron (LXII, 674). — Cette *Etude bibliographique sur Cicéron* imprimée en 1862 ne serait-elle pas la première édition de l'*Essai bibliographique sur Cicéron*, par Pierre Deschamps (Paris, Potier, 1863, in-8°) ? M. Arm. D. pourrait s'en assurer en comparant son livret avec ce dernier ouvrage (Bibliothèque nationale, invent. Q. 4997). IN-OCTAVO.

—

Cœlina ou l'enfant du mystère (LXI ; LXII, 9, 199, 475). — Voici le « Jugement en dernier ressort », émanant du « Tribunal d'Apollon » sur le sieur Guilbert Pixéécourt :

Auteur malgré tout le monde, n'ayant aucune entente de la scène, calquant, mot pour mot, de mauvais romans anglais, et hors d'état de rectifier seulement les fautes de français qui se trouvent dans les ouvrages qu'il copie. Pour donner un échantillon de son savoir-faire, il suffit de citer son drame du *Château des Apennins*, qui a ruiné le directeur, ou du moins les décorateurs.

F. JACOTOT.

*
* *

Si j'en crois Vapereau (*Dictionnaire universel des littératures*, 2e édition 1884), *Alexis ou la Maisonnette dans les bois*, de Ducray-Duminil, a paru en 1788, quand Guilbert de Pixérécourt n'avait que quinze ans ; *Victor ou l'enfant de la forêt*, roman de Ducray-Duminil, en 1796, et son roman *Cœlina ou l'enfant du mystère* en 1798, tandis que les mélodrames de Guilbert de Pixérécourt seraient : *Victor* de 1798, *Cœlina* de 1801. Ces rapprochements de date paraissent probants : c'est

Guilbert de Pixérécourt qui a tiré ses mélodrames des romans de Ducray-Duminil.

IBÈRE.

—

Un roman inconnu d'Alexandre Dumas père : La Nouvelle Troie (XII, 612, 701). — *Montevideo* ou une *Nouvelle Troie* par A. Dumas. Paris, imp. Centrale de Nap. Chaix, rue Bergère 20, 1870, in 18, 167 pages, y compris titre et faux titre. Edition originale.

Non cité par M. Farran ni par M. Glinel.

P. C. C. de Vicaire, *Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle*, tome 3, page 383.

DEHERMANN.

—

Cadet-Rouselle (LXII, 113, 198, 362, 430, 476, 537, 594, 654, 700, 767). — L'intéressante enquête dont la chanson de Cadet-Rousselle est actuellement l'objet, fut déjà ouverte ici même en 1905 (LI). Alors, on indiqua un certain nombre de références bibliographiques, entre autres : J. Taschereau, *De l'origine de la chanson de Cadet-Rouselle et de son auteur*, P. Plon, 8 pp. in-8, tiré à 30 exemplaires.

Tous les collaborateurs, évidemment, n'ont pas à leur disposition la collection de notre recueil, et il semble assez fastidieux, à chaque question nouvelle, de consulter la T. G. et les vingt-sept volumes publiés depuis lors, bien que cette vérification soit souvent fort utile.

Pour simplifier les recherches, je souhaite la publication prochaine d'une seconde table complétant la première.

GRAMADOCH.

* * *

Une vieille tradition Rennaise fait naître Cadet-Roussel dans cette ville et dans la maison dite « Le château branlant ». Il serait intéressant de savoir sur quoi repose cette tradition. Quelques érudits confrères font peut-être partie de la société archéologique « du Vieux Rennes » et pourraient me renseigner.

DEUZACHES

—

Taon. Le grec dans la langue française (LIX ; LXI ; LXII, 201, 434, 483, 644, 704). — 1° Le français n'a que des rapports excessivement vagues avec le dorien ; 2° L'article dorien est ho, ha — hoi, hai ou toi, tai et non o, a — os, as ; 3° œil vient de oculus et non de oil ; 4° agasse vient de l'ancien haut allemand agalstra et non de a gasse ; 5° Bailly ne donne ni als, ni crio, ni gruo, ni cudo, ni najo, dans le *Dictionnaire grec*. A remarquer, à propros de ce dernier verbe, que le « j » n'est pas une lettre grecque.

CLAUDE LÉON.

—

Quand et lui (LXI ; LXII, 91, 481). — Deux fragments des *Amours de Daphnis et Chloé* S.L. N. D. (Paris. Coustelier, 1731).

Mais Lamon le trouva fort mauvais, et appella sa femme beste... veu que par les enseignes de congnoissance qu'il avoit trouvées *quant et luy*... etc.

(p. 146.)

Astyle, trouvant son père à propoz, luy demanda permission d'emmener Daphnis *quant et luy* à la ville, disant que c'estoit un trop gentil garson pour le laisser aux champs.

(p. 191).

—

Sens dessus dessous (XXXVII ; LVIII ; LX ; LXI). — César Birotteau, de Balzac. édit. Houssiaux, Paris 1870. P. 206 :

Il faudra mettre tout cendessus dessous ici.

P. c. c. GASTON HELLEVÉ.

—

Le Moabit (LXII, 672, 769). — Avant de penser au drame de Déroulède, il serait peut-être plus naturel de penser au peuple moabite descendant de Moab, fils de Loth.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Le mot chic (T. G. ; 204 ; LX ; LXI ; LXII ; 768). — Oui, le cardinal Perraud plaida pour le mot *chic* en rappelant qu'il était d'usage à l'Ecole Normale et que, lui-même, etant monté par mégarde sur la scène du théâtre improvisé où, pour célébrer le centenaire, je crois, de l'Ecole, ses jeunes camarades avaient salué d'un ban cette apparition inattendue du prélat en répétant :

— *Chic ! chic !*

EGO.

—

Restaurant : origine du mot (LXII, 283, 376). — Voir l'article « Restaurateurs » du *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le XIIIe siècle*, par Alfred Franklin (Paris, H. Welter, 1906, p. 621).

P. D.

—

Gasse ou gace (LXII, 617). — Ce mot est d'origine celtique et signifie *gué*, passage de rivière. Robert Wace, le chro-

niqueur du XIX[e] siècle, les familles Dugas, Agasse et autres doivent leur nom à un ancien gué près duquel ils habitaient.

H. S.-D.

*
* *

Gace, gaisse, s. f. marais.
« Mais or n'est mie droit que tel enfant me [laisse.
« Ki vint en la citet que sist en une *gaisse*.
De S. Jeh. Richel. 2039, f° 30.
Poitou, *Gasse*, petite flaque d'eau dans un chemin, dans une cour.
Gacel, Garcel, Gassel, Wassel, s. m., — Marais, Marécage.
Gassouil, flaque d'eau et par extension amas d'ordures, — Aunis, Poitou. *Gassouil*, du côté de Saint-Maixent. *Gacouail*, flaque d'eau grasse et par extension, les terres qui retiennent l'eau où il se forme des *gassouils*.
Ouest Norm. *Garsouille*, malpropre.
Gacelet, Gaçelet, Gasselet, s. m diminutif de Gaçel, marais.

Voir Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, tome 4.

D. R.

*
* *

Je lis dans le *Glossaire scandinave* (p. 53) suplément au tome III de l'*Histoire et Glossaire du normand, de l'anglais et de la langue française*, par Edouard le Héricher. Paris, chez Aubry, Avranches, chez Anfray s. d. [1862] ouvrage indiqué par Littré à la fin de son dictionnaire (Liste des principaux auteurs cités) :

Gase, s. f. marais, bourbier (Pontorson) ; il y a, dans les marais de cette localité, une partie désignée dans les actes, sous le nom de la « Grand'gase » ; c'est une forme de vase, en isl[andais] « Veisa ». palus putrida. En Berry, « engaser » et « gaujer » sign. s'embourber. De Gase dérive le n. « gazouiller », salir, travailler salement ; « gazouillage » besogne malpropre, saleté ; « gazouilleur », qui gazouille. « Hase » dans l'Orne désigne un marais ; en a[nglais] « Haze » brouillard épais.

P. c. c. Albert Desvoyes.

*
* *

Il faudrait rechercher, s'il y en a, les formes anciennes du mot. Mais à première vue il semble s'apparenter à gâcher (délayer avec de l eau, ou tremper dans l'eau), gâchis, et autres mots de même famille, à laquelle appartient peut-être aussi, comme le pense Littré, gâche au sens de rame, avec gâcher : ramer. Or, de même que gant (autrefois guant) se rattache au vieil allemand *want*, guerre, au vieil allemand *werra*, gâcher et sa famille paraissent être d'origine germanique, et les cousins de l'anglais *wash*, de l'allemand *waschen*, qui ont le sens de laver ; et *gas*, marais, *gasse*, eau bourbeuse, pourraient bien être ceux de l'allemand *wasser*, de l'anglais *water*, eau. Le mot germanique aurait pris, comme rosse et d'autres, un sens défavorable en français.

Ibère.

*
* *

Ce terme est très connu dans les « patois » de l'Ouest de la France, et en particulier dans celui de la Vendée. — Mais, généralement, on prononce : « Casse », par un C, et non par un G. — Mais ces deux lettres sont si voisines que le changement de G en C ne doit pas étonner.

Le *Dictionnaire du patois angevin* (Verrier et Onillon) dit :

« *Casse* (*a* très bref) : boue, saleté, ordure, petite flaque d'eau... C'est un des mots les plus usuels, surtout dans le Choletais... »

Dans Le *Glossaire du patois poitevin* de Favre, on lit :

« *Casse*, flaque d'eau croupissante. Du roman *Gaschis*, cloaque Il faut rapprocher ce mot de *Gace*, même sens ». — *Gassot* ; *Gassouil*, sens analogue.
« Y ne crés pas que més soulay
« Fussiant gassouliés daux *gasse* a quiés ou- [vray »

Abbé Grosteau, *Poésies patoises*, p. 68).

Voir aussi J. Bujeaud : *Chansons*, t. 1, p. 5.

Il ne faut oublier que, dans l'Ouest, « Casse » signifie, aussi, un « vase de terre », spécial, allant au four. Rabelais a écrit : « Agamemon était un « lichecasse ». Certains auteurs rapprochent ces mots.

En somme, je ne crois pas à l'étymologie de Favre ; et j'admets plutôt le radical *Cassa*, roman, qui a donné « casserole ». — « Casse » est un nom de lieux-dits. — L'*a* doit être bref, et non long, comme dans « tasse ».

Marcel Baudouin.

Prolétaire, prolétariat ; origine de ces mots (LXI ; LXII, 148, 316, 542, 584). — Sur cette question, je m'attendais à voir citer les articles des dictionnaires Littré et Darmesteter-Hatzfeld. On y voit que « prolétaire » (proletarius, le

citoyen de la dernière classe) a été employé, dans son sens historique, en parlant de Rome, dès le XVIIIe siècle au moins, notamment par Montesquieu, dans l'*Esprit des Lois* (1748) ; qu'appliqué à la société moderne, il remonte aussi au XVIIIe siècle, puisque J.-J. Rousseau (*Contrat social*, IV, 4) a écrit :

Tel n'eût été qu'un malheureux prolétaire à la ville, qui, laboureur aux champs, devint un citoyen respecté.

Le mot a même été de bonne heure d'usage officiel : Littré cite un avis du Conseil d'Etat du 26 avril 1806, inséré au *Bulletin des Lois*, qui à propos d'un mode de partage en matière d'affouage, dit qu' « il proportionne les distributions aux vrais besoins des familles, sans favoriser exclusivement ou les plus gros propriétaires ou les prolétaires. »

Balzac, chez qui on le trouverait en plusieurs passages, semble cependant n'avoir pas aimé le mot, et avoir vu dans son sens étymologique (faiseur d'enfants) une intention dédaigneuse pour ceux auxquels on l'applique ; car je relevais récemment dans *Pierrette* (datée de novembre 1839) ces mots :

Ce que la phraséologie moderne appelle si insolemment un prolétaire.

Prolétariat, signalé par les dictionnaires comme néologisme, doit être en effet beaucoup plus récent. Il figure, avec toute une série d'autres dérivés de prolétaire, et dans le sens seulement de situation de prolétaire, non dans celui d'ensemble des prolétaires, dans le bizarre recueil des mots à introduire en français publié par J.-Baptiste Richard de Radonvilliers sous ce titre : *Enrichissement de la langue française. Dictionnaire de mots nouveaux*. Je ne sais quelle est la date de la première édition de ce livre ; la seconde, où j'ai relevé le mot, est de 1845.

IBÈRE.

—

Mouchoirs géographiques (LXII, 673, 770). — Pendant la guerre de 1870 nous manquions de cartes, on le sait. Bien des régiments, même des groupes plus considérables, n'avaient aucun moyen de se guider.

A Vesoul, en janvier 1871, je fus chargé d'une petite reconnaissance. Je cherchais en vain une carte lorsque j'aperçus, chez un mercier, je crois, une carte de la Haute-Saône imprimée sur mouchoir. Je l'ai achetée ; longtemps après la guerre je la possédais encore ; elle m'a été dérobée, à mon grand regret, car elle me rappelait quelques courses qui ne furent pas sans dangers.

Comme on n'avait pas dû imprimer seulement la Haute-Saône, il faut supposer qu'un industriel des centres cotonniers, Mulhouse ou Rouen, eut l'idée de ces cartes.

Celle dont je parle nous rendit — au service de reconnaissances — de réels services pendant la semaine qui précéda l'abandon de ce département, à la suite des infructueux combats sur la Lisaine.

ARDOUIN-DUMAZET.

—

Le Diabolo (LV ; LVI ; LVII). — J'ai attribué au musée de Bourg un portrait de Louis XVII jouant au diavolo. *Errare humanum est* ; ma mémoire s'est trouvée en défaut et je dois rectifier :

Mme Vigée-Lebrun a peint un portrait de Louis XVII : l'enfant royal est debout, en costume blanc, avec ceinture et rubans bleus ; il tient dans la main droite *une émigrette*. Ce charmant tableau se trouve non à Bourg, mais à Auxerre ; il a été légué au musée par M. de Bonnaire, en 1889.

ISKATEL.

—

Les célébrités de la rue. Poète nomade : Achille Loye (LXII, 655, 709). — La librairie ethnographique a édité en 1849, par livraisons, un recueil de drames judiciaires et causes célèbres de tous les peubles, par Ch. Dupressoir, lequel recueil comprenait aussi, mais paginées séparément, des scènes de la police conventionnelle. Parmi ces dernières, aux pages 38 et 39, figure, sous le titre : *Un rival de Hugo*, le procès de Népomucène Babylas, prévenu de vagabondage, lequel répond en vers aux questions du président : Ainsi :

M. LE PRÉSIDENT. — Vous êtes prévenu de vagabondage.

BABYLAS. — Toujours ! Toujours ! toujours les heureux de ce monde
Aux pauvres donneront quelque nom bien immonde !
Et parce que l'argent me fit défaut souvent
Je me verrai traiter, par quelque âne savant
Comme un être maudit, comme une bête fauve
Que l'on traque partout pour qu'elle ne se sauve.

Mon asile est immense et permet tout essor
J'ai pour toit le ciel même et ses étoiles d'or,
Pour lit l'herbe des champs... ou le pavé des rues.

J'aurais, comme Dumas, un château tout royal
Ou bien, comme Gilbert un lit à l'hôpital.
Nous en sommes tous là... notre élu de décembre
Est-il plus que moi sûr d'avoir toujours *sa chambre* ?

Finalement Népomucène Babylas fut condamné à passer trois mois dans un dépôt de mendicité. On fit pour lui une petite collecte, parmi les membres du tribunal et dans l'auditoire.

Comme on l'emmenait, Babylas s'écria :

Au dépôt je n'aurai pas le moindre dieu lare,
Mais je suis loin encor du fumier de Lazare.

V. A. T.

—

Muré vif (LXI ; LXII, 603, 714, 774). — Evitons de laisser la question s'égarer. On doit distinguer, en effet, les emmurements rituels, par forme de sacrifice, et les emmurements suppliciels, quoique le souvenir du sacrifice rituel puisse inspirer à la longue l'idée du supplice pur et simple.

De très bonne heure, en Orient, on a enfermé des êtres humains, soit dans les fondations, soit dans les murs mêmes des édifices importants pour assurer à ces constructions la protection du Ciel. Tout récemment, à Gazer, en Palestine, dans les restes de la vieille cité cananéenne, les archéologues ont retrouvé les squelettes d'un jeune homme et d'une jeune fille de 16 à 18 ans, sciés par le milieu du corps, et dont la partie supérieure seule était placée sous un seuil « *Palestine Exploration Funds* », le *Times*, éd. hebd., 19 juin 1908, suppl. p. iii). Ce n'était là qu'une manière de sacrifice, comme on en offrait au début d'une grande entreprise. C'est ainsi que Xerxès, sur le moment de pénétrer en Grèce, avait fait enterrer vivants neuf jeunes filles et neuf jeunes garçons (Maspéro, *Hist. Anc. de l'Orient*, III, 592-3). Parfois, également, pour obtenir ou garder la faveur d'un fleuve puissant, on lui offrait une jeune vierge vivante, tantôt richement vêtue, tantôt prudemment déshabillée de pied en cap par mesure d'économie. Les Arabes, d'après Makrizi, en pénétrant en Egypte, y trouvèrent la coutume établie de jeter, chaque année, dans le Nil une jeune fille en habits de fiançailles (Lane, *Manners and Customs of the Modern Egyptians*, ch. XXVI) ; et, dans l'Amérique, du Nord, on lançait vers la cataracte du Niagara, une jeune vierge nue montée dans un canot qu'elle dirigeait elle-même à l'aviron jusqu'au point de la chûte mortelle.

Il n'est donc pas surprenant que des emmurements aient eu lieu, sous prétexte de rites pieux, dans les fondations d'édifices. L'usage existait jadis dans le nord de l'Europe et s'est conservé longtemps dans l'Inde. Plusieurs forteresses du pays gardent encore sur leurs bastions une sorte de tombe ou de chapelle en mémoire de la victime, maintenant divinisée, qui dort ensevelie sous les remparts, (Lyall, *Asiatic Studies*, II, ch. iii). L'Empereur Shah-Jehan eut la pitié de ne faire ensevelir que des chèvres sous les murs de son palais Mais, il y a cinquante ans environ, pour la fondation de Mandalay en remplacement d'Amarapoura, l'ancienne capitale abandonnée de la Birmanie, « cinquante hommes vivants furent enterrés aux limites de la ville nouvelle ». (Chevrillon, *Sanctuaires et Paysages d'Asie* : « Le Bouddha birman »). Les Hindous soupçonnent encore les Anglais de se livrer secrètement à ces terribles pratiques ; et, pas plus tard qu'en 1892, la population de Delhi se souleva parce que le bruit courait qu'ils voulaient enlever sept enfants pour les enterrer sur l'emplacement d'un réservoir projeté.

On comprend que les musulmans aient, dès lors, tout naturellement, eu l'idée de recourir à ce genre de supplice. Ils l'ont maintes fois infligé à des martyrs chrétiens dans la Régence d'Alger. Le général du Barail, dans ses *Souvenirs* (t. III, p. 134), cite un de ses camarades, le colonel Suzoni, qui, renseigné par un manuscrit arabe, sut découvrir, en démolissant « le Fort des Vingt-Quatre heures », les reliques d'un martyr sacrifié de la sorte pour refus d'apostasie... Des chrétiens ont, d'ailleurs, pu procéder de même, puisque l'on a retrouvé, dans la cathédrale de Solvitchégodsk, en Russie, province de Vologda, des cachettes renfermant des squelettes murés (Veretschaguine, *Catalogue de Tableaux*, p. 78).

Qu'ensuite le supplice ait été appliqué à des ennemis politiques, à des femmes infidèles, cela se peut parfaitement, même en nos pays « civilisés ». Au moment où nous écrivons ces lignes, M. Gilbert-

Augustin Thierry nous raconte, dans la *Revue des Deux Mondes*, l'histoire d'une vengeance conjugale en Italie, poursuivie avec toute la férocité imaginable (15 nov. 1910). S'il avait plu au mari de faire murer vive sa femme, ce n'est probablement pas la police du royaume qui fût intervenue pour l'en empêcher ; et le nouvel Othello y eût trouvé le plus sûr moyen, re plus cher à son cœur, de la faire moulir sans confession. BRITANNICUS.

—

Trouvailles et Curiosités.

—

Les Fées, prophétesses de la science. — Les Fées — ou, si vous voulez, les conteurs, — leurs pères — ont à peu près indiqué toutes les inventions modernes. Sans insister sur notre contemporain Jules Verne. dont le Nautilus et divers dirigeables passèrent, au moment où il les « inventa », pour des billevesées, remontons de quelques siècles en arrière.

Ouvrez Cyrano de Bergerac :

Mon démon me dit : « Pour vous divertir, voici un livre que je vous laisse ». Ce livre était dans une boëte. A l'ouverture de la boete, je trouvai je ne sais quoi presque semblable à nos horloges, plein de je ne sais quels petits ressorts et de machines imperceptibles. C'est un livre, à la vérité, mais c'est un livre miraculeux, qui n'a ni feuillets ni caractères, enfin un livre où, pour apprendre. les yeux sont inutiles : on n'a besoin que des oreilles. Quand quelqu'un souhaite lire, il bande, avec quantité de toutes sortes de petits nerfs, cette machine, puis il tourne l'aiguille sur le chapitre qu'il désire écouter, et, au même temps, il en sort, comme de la bouche d'un homme ou d'un instrument de musique, tous les sons distincts et différents qui servent, entre les *Grands Lunaires*, à l'expression du langage.

L'explication, évidemment, manque un peu de clarté, et il est permis de trouver un peu vaguement définis les « je ne sais quoi presque semblable », les « je ne sais quels petits ressorts et machines imperceptibles », et les « quantité de toutes sortes de petits nerfs ». Mais n'oublions pas que, outre que l'action se passe dans la lune, nous sommes en 1431... et ce n'est pas mal d'avoir prévu, ou entrevu, à cette époque-là, le phonographe...

De même, dans un de ses contes (*Le Rameau d'or*), Mme d'Aulnoy nous montre une princesse se promenant dans une galerie, où, sur les murs, des images bougent, des personnages remuent, des paysages se déroulent. N'est-ce, déjà, notre cinématographe ?

Ce qu'il y a de curieux, c'est que ces phénomènes paraissaient, même à leurs auteurs, tellement irréalisables, qu'il les donnaient comme l'œuvre des ingénieurs les plus abstraits — les fées. Aujourd'hui, les fées gracieuses, blondes, diaphanes, ce sont de graves messieurs en redingote et lunettes, menant l'électricité à la baguette, et membres ou correspondants de plusieurs académies.

A part le phonographe et le cinématographe connait-on d'autres exemples d'analogues prophéties scientifiques ?

JACQUES RENAUD.

—

Deux lettres du bibliophile Jacob. — Ces deux lettres sont adressées à M. le comte de Chaudordy. La première est pour le remercier d'une recommandation en faveur d'une protégée du bibliophile, qui partait pour l'étranger, l'Allemagne probablement.

Monsieur le Comte,

Vous m'avez doublement tenu parole, puisque vous me donnez deux recommandations au lieu d'une. Je vous prie d'agréer mes plus sincères remerciements. Grâce à vous, ma protégée, qui est devenue la vôtre, ne sera pas exposée à rester sans conseil et sans appui, au milieu de nos amis les ennemis. Vous auriez reçu de sa main blanche une lettre reconnaissante, si je l'avais autorisée à vous écrire. Je n'ai pas voulu laisser ce soin à la mère ni à la fille, et je leur ai dit que je m'en chargerais avec d'autant plus de plaisir, que je ne suis pas le plus désintéressé dans le service que vous avez bien voulu leur rendre.

J'ai appris avec beaucoup de regret que vous deviez partir pour l'Espagne, d'un jour à l'autre. Je me proposais d'avoir l'honneur de vous voir avant votre départ, je vous demande la permission de vous accompagner en pays étranger de tous mes vœux pour votre prompt retour, en vous présentant l'assurance de ma considération distinguée et de mes sentiments les plus dévoués.

PAUL LACROIX (Bibliophile Jacob)

13 Décembre 1866.

A cette date, en effet, M. le comte de Chaudordy partit pour Madrid, en qualité

de secrétaire d'ambassade de 1re classe. Il occupa ce poste du 1er Janvier 1867 au 8 octobre.

La seconde lettre du bibliophile est plus curieuse. Elle est datée du 13 juin 1871. M. de Chaudordy était à ce moment ministre plénipotentiaire en inactivité. Le rôle très actif, qu'il avait joué pendant la guerre, comme délégué du ministère des affaires étrangères, près du Gouvernement de la défense nationale, lui avait donné une grande influence. Paul Lacroix pensa que cela pourrait lui servir.

Monsieur le Comte,

Oserais-je vous demander un service, que vont vous demander pour moi, tout à l'heure, ma belle-sœur, Madame Jules Lacroix et Madame la comtesse Keller, qui voudront bien se faire mes solliciteuses actives et dévouées? Je viens d'abord, vous solliciter moi-même, pour gagner du temps, et je suis sûr que vous vous rappellerez l'aimable bienveillance, que vous m'avez toujours témoignée.

M. Laurent, conservateur administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, a remis sa démission dans les mains du ministre et attend sa retraite. Sa succession étant ouverte, je suis appelé à faire valoir mes droits comme conservateur de cette bibliothèque depuis seize ans et surtout comme bibliographe émérite. Je crois pouvoir, en effet, me regarder comme le chef de la bibliographie française depuis la mort du savant Ch. J Brunet.

Pouvez-vous, Monsieur le comte, dire à M. le ministre de l'Instruction publique que vous vous intéressez à ma nomination et que vous la verriez avec plaisir?

Vous voyez, Monsieur le comte, que j'ose me faire fort de votre obligeance, en vous priant de m'aider du crédit et de l'autorité, que vous a donnés votre haute position dans les affaires publiques et qui ne feront que s'accroître, par vos talents de ministre et d'homme d'Etat.

Agréez, Monsieur le Comte, l'assurance de ma respectueuse considération, de ma reconnaissance et de mon dévouement.

PAUL LACROIX (Bibliophile Jacob).
Conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal,
9, rue de Sully.

13 juin 1871.

P. c. c. J. R. MARBOUTIN.

—

« Le retour des Cendres ». Chanson de l'Ecole Polytechnique. — On propose un nouveau retour des cendres — celui de l'Aiglon — ce qui fait surtout beaucoup parler de l'autre, le premier. Sait-on que l'Ecole Polytechnique, qui assistait à la cérémonie de 1840, fit une curieuse chanson sur cet événement? Chaque polytechnicien en avait improvisé un couplet. Les aînés en ont pieusement conservé une copie. C'est en s'adressant à la fille de l'un d'entre eux que notre cher confrère et charmant ami Georges Niel, a pu se procurer le texte qu'on va lire, qui est peu connu et ne figure, croyons-nous, dans aucun ouvrage.

Il a bien voulu nous le communiquer : nous lui en exprimons toute notre gratitude.

« Le Retour des cendres de Napoléon »

CHANSON DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE

(Sur l'air de *La Rifla*)

—

1

Ces scélérats d'Anglais
Avaient eu le toupet
De tuer notre empereur
Dont ils avaient grand peur.

2

Mais lui qu'était François
Jusques au bout des doigts,
Dit je veux être enterré
Près de ceux que j'ai tant aimés.

3

Or, on n' se pressait pas
De l'aller chercher là-bas,
Lorsque le petit Thiers
Dit : j'en fais mon affaire.

4

Alors le pèr' Philippe,
Un jour fumant sa pipe,
Fit venir son marin,
Et lui dit : nom d'un chien,

5

Mon fils, va-t-en chercher
Sans trop te dépêcher,
Le corps de l'empereur
De ce fameux vainqueur.

6

Bientôt le coq Gaulois
Est parti de chez soi
Avec la Belle-Poule
Faire un coup de sa boule

7

Ils allèrent chercher
A travers les dangers,
L'aigle qui sommeillait
Debout sur son rocher.

8

Un autre vous contera
Car le temps je n'ai pas,

Tout ce qui se passa
Pendant qu'il navigua,

9

Dans le port de Cherbourg,
Ils firent un petit séjour,
Et les autorités
Vinrent les complimenter.

10

Et puis, voguant sur l'eau
Au milieu des bravos,
Ils arrivèrent tout droit.
Jusques à Courbevoie.

11

Je vais vous raconter,
Sans trop vous caretter,
Ce bel enterrement
Ous que j'était présent.

12

Oh ! Muse inspire-moi,
J'ai grand besoin de toi,
Car je vais dire comment
Se fit le défilement.

13

L'vainqueur des Pyramides
Arrive aux Invalides,
En passant par Poissy
Et la barrièr' Neuilly.

14

Non loin de la barrière
Etait la pépinière,
Près d'la Porte Maillot
Ous qui ne faisait pas chaud.

15

En attendant le char
On nous offre un cigare
De la débarcation
Du grand Napoléon.

16

Alors un bon Allemand,
Qui nous aime tendrement,
Est venu nous trouver
Et la main nous serrer.

17

C'est qu'il était venu
En habit de l'Institut,
Il avait beaucoup d'croix
Et son chapeau sous l'bras.

18

Le peintre des grognards
Avec son bolivar.
Son crêpe et son paletot
Vint nous dire un petit mot.

19

De cela je profiterai
Pour bien vous engager
A ne pas faire la haie
Par quatorze degrés

20

C'est la garde nationale
La garde municipale,
Et les carabiniers
Et les sapeurs pompiers.

21

Messieurs les Saint-Cyriens
Ne sont pas des gens d'rien,
Mais la Polytechnique
Est encor bien plus chique.

22

Nous avons défilé
Dans les Champs-Elysées,
Et chacun admirait
Comme l'Ecole marchait.

23

Les officiers sans troupe,
Formaient un fameux groupe
Et les sous-officiers
Qu'étaient tous décorés.

24

Et puis, par-ci par-là,
On voyait deux ou trois
Vieux grognards respectés
Par le sort des armées,

25

Puis le Princ' de Joinville
Est entré dans la ville
Avec tous ses marins
Qui sont d'fameux lapins.

26

A côté du cercueil,
Marchait la larme à l'œil,
Le général Bertrand
Qu'est un si bon enfant.

27

Chapeau bas, mes amis,
En v'là qu'ont vu l'ennemi ;
Leur drapeau déchiré
A le droit d'être salué!

28

Monseigneur l'Archevêque,
Avec ses quatre Evêques,
Est venu le recevoir
A grands coups d'encensoir.

29

Alors il est entré,
Les curés ont chanté
L'invalide a pleuré,
Et l'on s'est séparé.

30

Chacun vient visiter
Le tombeau vénéré,
Et répète, en son cœur,
Honneur à l'Empereur !

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond

LXII• Volume | *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* | 10 Décembre 1910.

46• Année

—

31bis, r. Victor-Massé

PARIS (IX•)

—

Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE

SINGULA

LEGENDO



Il se faut entr'aider

N° 1276

—

31bis, r. Victor-Massé

PARIS (IX•)

—

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Conciles de Pise et de Constance. — Où trouver la liste nominative complète des prélats et docteurs français ayant pris part aux conciles de Pise, 1409, et de Constance, 1416 ? J'ai vainement cherché ces renseignements dans les *Histoires* de ces deux conciles par Jacques Lenfant (Amsterdam, Humbert, in-4°, 1714 et 1724). S. X. T.

—

Un discours de Marie Stuart. — L. Burnier, dans son *Histoire littéraire de l'éducation* (Lausane, Bridel, 1864) dit que

Marie-Stuart prononça en présence de Henri II, roi de France... une *oraison latine*, par laquelle elle soutint *qu'il est bien séant aux femmes de savoir les lettres et les arts libéraux* ; oraison qu'elle traduisit plus tard en français.

(t. I, p. 39). Où peut-on trouver : 1° quelques indications précises sur les circonstances dans lesquelles Marie Stuart prononça ce discours ; 2° le texte latin et la traduction française (celle de Marie Stuart) l'un et l'autre *in-extenso* ?

F. Vallée.

—

Un fils de Gaston d'Orléans. — Je lis dans la *Bibliographie universelle* que le frère de Louis XIII « laissa un fils naturel qui s'établit en Espagne ». A-t-on des documents sur ce dernier et sur sa descendance ?

Comte de Guenyveau.

—

Chanson sur la duchesse Du Maine. — Dans son récent ouvrage intitulé : *La jeunesse dorée sous Louis-Philippe*, M. Léon Séché publie cette chanson que Guttinguer fit paraître pour la première fois dans *le Globe* du 17 septembre 1844, sans que personne ait pu lui en indiquer la source. M. Léon Séché ne l'a rencontrée, dit-il, dans aucun recueil de chansons du XVIIe siècle et la croit du XVIIIe.

Quelqu'un pourrait-il nous renseigner à ce sujet ?

Voici la chanson :

LA DU MAINE

Y avait dix filles dans un pré (*bis*),
Y avait Fine, y avait Mine,
Y avait Guilmette et Martine
Ah ! ah !
Catherinette, aussi Catherina.

Y avait la jeune Suzon
Et la duchesse de Montbazon.
Y avait sœur Hélène
Ah ! ah !
Et aussi *la Du Maine* !

Le fils du roi passa par là (*bis*),
Salut à Fine, salut à Mine,
Salut à Guilmette et Martine
Ah ! ah !
Embrassa la Du Maine.

Leur donne à chacune un bouquet (*bis*)
Une rose à Fine, une rose à Mine,
Une rose à Guilmette, à Martine,
Ah ! ah !
Un *œillet* à la Du Maine.

Leur donne à chacune un enfant :
Une fille à Mine, une fille à Fine,
Une fille à Guilmette, à Martine,
Ah ! ah !
Un garçon à la Du Maine.

Leur promet de les épouser (*bis*),
Promet à Fine, promet à Mine,
Promet à Guilmette, à Martine,
Ah ! ah !
Epousa la Du Maine.

—

Lettres de cachet pour ministres. — Les ministres de l'ancien régime avaient-ils cetté bonne fortune que leur maître leur signifiât leur disgrâce en diverses formules ?

Ainsi dans le livre de M. Grasset (*Madame de Choiseul*, 1874, p. 111) je trouve cette lettre de cachet à l'adresse du duc de Choiseul :

24 décembre 1770.

Mon cousin,

Le mécontentement que me causent vos services me force à vous exiler à Chanteloup où vous vous rendrez dans les vingt-quatre heures. Je vous aurais envoyé beaucoup plus loin, si ce n'est l'estime particulière que j'ai pour Mme la duchesse de Choiseul, dont la santé m'est fort intéressante.

Prenez garde que votre conduite ne me fasse prendre un autre parti. Sur ce, je prie Dieu, etc.

Louis.

D'autre part, M. Maugras publie dans sa *Disgrâce du duc et de la duchesse de Choiseul* (1903, p. 1) cette lettre de cachet « lâchée », comme on disait alors, contre le même personnage :

J'ordonne à mon cousin le duc de Choiseul de remettre la démission de sa charge de secrétaire d'Etat et de secrétaire des postes entre les mains du duc de la Vrillière et de se retirer à Chanteloup jusqu'à nouvel ordre de ma part.

Louis.

Versailles, le 24 décembre 1770.

J'avoue que cette seconde lettre me paraît plus vaisemblable que la première : elle présente... comment dirai-je ? un caractère plus officiel. Mais je vois précisément dans le livre de Maugras une phrase d'une lettre inédite de M. de Choiseul à M. du Châtelet, qui justifierait plutôt la version de M. Grasset. L'ancien ministre y rappelle « le mauvais style dont on s'est servi pour ma disgrâce, il y a un an... »

A moins qu'une troisième lettre de cachet... ce qui serait encore plus invraisemblable. D'E.

—

Allemands combattant sous le drapeau français en Amérique. — Louis XVI envoya une armée sous Rochambeau pour aider les Américains combattant pour leur indépendance. Parmi les militaires qui s'embarquèrent à Brest le 2 mai 1780 pour aller combattre en Amérique sous le drapeau français, se trouvaient nombre d'Allemands.

Quelque aimable intermédiairiste aurait-il l'obligeance de me dire s'il existe quelque part une liste des noms de ces militaires allemands enrôlés dans des régiments français, qui prirent part à la guerre d'Amérique à partir du 2 mai 1780.

Mes remerciements très sincères pour toute information qu'on voudra bien me fournir à ce sujet. Austriacus.

—

Distinctions des volontaires royaux de la Seine-Inférieure. — Pourrait-on dire exactement à quelle occasion furent données les distinctions spéciales aux volontaires royaux de Normandie en 1814 ou 1815 ? M. O. de Star ne possède-t-il pas un brevet s'y rapportant, et soit lui, soit d'autres intermédiairistes, ne pourraient-ils me communiquer, à défaut d'un original ou d'une photographie le texte exact de ces brevets ? Y eut-il beaucoup de personnes à qui ces insignes furent accordés ? Nos collègues de Rouen doivent être bien placés pour renseigner à ce sujet. Alb. M.

Chimères et gargouilles à Notre-Dame de Paris. — Sait-on que les chimères et les gargouilles de Notre-Dame, si souvent reproduites en photographie et en plastique ne sont que des copies des sculptures originales et qu'elles ne datent que de la restauration générale faite sous la direction de Viollet-le-Duc.

C'est notre confrère *Notes and Queries* qui l'affirmait il y a quelque temps, et ajoutait qu'un praticien anglais avait été chargé de cette reproduction.

OLD POT.

—

Délibérations des Conseils municipaux : a-t-on le droit de les consulter ? — Ces derniers temps, un électeur de la commune du Mazeau, Vendée, ayant eu besoin de consulter les registres de délibérations du Conseil municipal, des arrêtés du Maire et la matrice générale de sa commune, s'est vu refuser par le Maire communication de ces documents.

Le Maire qui agit ainsi ne manque-t-il pas à ses devoirs ? Quelles peines encourt-il ? A qui s'adresser pour avoir satisfaction ?

Quelles sont les pièces que tout contribuable a droit de consulter dans chaque Mairie ? ALPH. VEILLET.

—

Le recensement. — Le décret du 22 juillet 1791 a prescrit primitivement que le recensement de la population en France aurait lieu. Cette opération a-t-elle eu lieu régulièrement depuis cette époque jusqu'en 1831 ?

A quelles dates ont eu lieu les recensements en France, de 1791 à 1831 ?

Avant la Révolution, quel moyen employait-on pour connaître la population des localités ? ALPH. VEILLET.

—

Ile-de France. — Un journal parlait dernièrement de Chartres ou de Rambouillet comme etant dans l'Ile-de-France, ce qui me paraît un peu abusif. Mais, quelles étaient au juste les limites de ce qu'on appelait autrefois l'Ile-de-France ?

ROLIN POÈTE.

—

Familles bourgeoises de Provence. — Connait-on un chercheur qui ait des renseignements généalogiques sur les familles bourgeoises de Provence ?

F. G.

Marguerite de Béral. — Pourrait-on me donner des renseignements sur Marguerite de Béral, damoiselle de Farges, fille de Pierre de Béral, chirurgien du roi et d'Eléonore Teilhard, décédée en 1646 ?

Y a-t-il encore des descendants de cette famille dont j'aimerais à avoir la généalogie complète si possible ? PIERRE P.

—

Famille de Balsac d'Entraigues. — Je désirerais savoir s'il existe des archives de la famille de Balsac d'Entraigues à l'époque de Robert de Balsac le grand sénéchal d'Agenois et de sa fille Jehanne de Balsac, dame de Montal, vers 1525. M. F.

—

Lettre à Chateaubriand sur deux chapitres du « Génie du Christianisme ». — M. Jacques Reboul, dans son livre : *Un grand précurseur des Romantiques : Ramond*, indique cette brochure (Paschoud, Genève et Paris, br. in-8°) comme introuvable. Un de nos collaborateurs l'aurait-il rencontrée ainsi qu'une autre brochure : *Légitime et nécessaire lettre d'un solitaire de Paris au solitaire des Pyrénées*, (Paris, an XII, br. in 8°) toujours de Ramond (V. Quérard, *La France littéraire*). L. R.

—

La paternité de Descartes. — Est-elle bien prouvée ? De Baillet à M. Fouillée, tous les biographes de Descartes nous parlent d'une fille qu'il eut en Hollande vers 1635.

Quel est celui qui, le premier, a parlé des suites de la liaison de Descartes ?

A ce propos voici ce qu'on lit dans les *Mélanges d'histoire et de littérature* de Vigneul-Marville :

> Sur ce que M. Baillet, dans la vie de Descartes a rapporté, que ce Philosophe avait eu en Hollande une fille nommée Francine, un Cartésein fort zélé, ma mandé, que cette histoire étoit un conte fait à plaisir par les ennemis de Descartes, à l'occasion d'une Automate qu'il avoit faite avec beaucoup d'industrie, pour prouver démonstrativement que les bêtes n'ont point d'âme, et que ce sont que des machines fort composées qui se remuent à l'occasion des corps étrangers qui les frappent et leur communiquent une partie de leur mouvement.

Alors, Descartes, ne serait plus que le père de ses inventions ? RIP.

Després-Neveu, peintre. — Un correspondant de l'*Intermédiaire* pourrait-il me fournir quelques renseignements sur le peintre Després-Neveu qui exposait de 1793 à 1796 et fut le premier professeur de l'Ecole Polytechnique.

FULGENS.

—

Lega, peintre. — Quelque intermédiairiste pourrait-il me renseigner également sur un autre peintre, d'époque plus récente, du nom de G. Lega.

FULGENS.

—

Froulay de Tessé — Dans la promotion de l'Ordre de Saint-Louis, de 1740, figurent de Froulay, colonel du Royal-Comtois, et de Froulay, brigadier. Je désirerais avoir tous renseignements sur ces deux officiers : ascendance, parenté, célibataires ou mariés ; armes de leurs femmes, etc. D. DES E.

—

Famille Guelle de Rély. — Un lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait il donner quelques renseignements sur la famille *Guelle-Rély* ou *Guelle de Rély* qui existait au début du XIXe siècle et s'est alliée notamment, à cette époque, à la famille de Brillon ? Quelles étaient ses armes ? F. G.

—

Goldoni, le Molière d'Italie. — Carlo Goldoni, l'illustre auteur dramatique italien du XVIIIe siècle, a été appelé par le poète Chénier, le jour après sa mort et devant la Convention Nationale, « le Molière d'Italie » (Voir Rabany : *Goldoni, sa vie et ses œuvres*). Chénier constata que Voltaire lui a donné ce titre. Or, je n'ai pu trouver dans la correspondance de Voltaire aucun endroit où il dit cela. Et dans son *Dictionnaire des littératures*, G. Vapereau dit que Goldoni a reçu ce titre de ses compatriotes.

Je désire beaucoup savoir lequel des deux a raison. Et si ni l'un ni l'autre a raison, quelle est la vérité ? Pourrait-ce être Albergati qui l'a appelé ainsi ? Ou est-ce une de ces appellations qui n'ont ni date, ni origine ?

F. C. L. VAN STEENDEREN.

—

La Tour en Gascogne. — Le peintre la Tour a-t-il fait quelque séjour en Gascogne vers la fin du XVIIIe siècle ? Ou bien y a-t-il envoyé un de ses disciples ? Un pastel trouvé chez un brocanteur de ces parages-là, qui disait le tenir de quelque famille illustre, me fait croire que La Tour ou au moins un disciple ont passé en Gascogne.

N'y aurait-il pas de lecteur qui pourrait identifier le blason porté sur le pastel.

Ecu français
champ d'azur
pal d'or

L'écu porte en haut en travers de droite à gauche un large ruban de moire.

La femme représentée par ce portrait est en toilette Louis XVI.

NOEL RAMÈRE.

—

J. Louves, luthier. — J'ai trouvé dernièrement à Vienne chez un antiquaire une harpe du XVIIIe siècle d'un très joli travail portant l'inscription de : « J. Louves à Paris » gravée dans le bois de l'instrument. Quelque obligeant intermédiairiste pourrait-il me renseigner sur ce J. Louves ? Etait-ce un luthier connu à l'époque de Louis XVI et ses harpes sont-elles appréciées ?

Je remercie d'avance pour les informations qu'on voudra bien me fournir à ce sujet. AUSTRIACUS.

—

Mme Loyer de Maromme. — M. Casimir Périer, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1862, et M. Pierre Calmettes dans la *Revue Hebdomadaire*, 1898, ont publié des souvenirs de cette dame sur la *Jeunesse de Charlotte Corday*.

Mme Loyer de Maromme, qui paraît être une parente de Mme Casimir Périer (née Fontenilliat) n'est-elle pas originaire de la Haute-Normandie ? Quelle situation occupait son mari ? Où l'un et l'autre sont-ils nés et sont-ils morts ? Quels sont leurs prénoms ? Mme Loyer de Maromme paraît être une Le Vaillant ?

C. L.

—

Le physicien Mariotte. — L'abbé Edme Mariotte, membre de l'Académie des Sciences, est né vers 1620, en Bourgogne — je ne sais si c'est à Dijon, où une rue porte son nom — et mourut en 1584. Je n'ai jamais rencontré de portrait de lui peint ou gravé, et on me dit qu'il n'en

existe pas à la Bibliothèque nationale. Un confrère en *Intermédiaire* pourrait-il me dire si vraiment on ne connait aucune image de l'auteur de la loi dite de Mariotte ? H. C. M.

—

Moreau de Mersan, bachelier en droit. — Que devint, pendant la Révolution, ce Moreau, qui dédiait le 3 août 1789, à Bailly, maire de Paris, un périodique intitulé *Courrier de Paris à Versailles* ? Est-ce qu'il dirigea depuis d'autres journaux ? A. — N.

—

Mouchet, peintre. — Existe-t-il des descendants ou parents du peintre Mouchet connu sous la Révolution ; il fut détenu à la Force.

Il aurait été guillotiné selon les uns ou selon les autres, après sa libération, serait rentré au pays natal, les environs de Lyon, je crois.

Il était détenu à la Force avec un de mes grands-pères, Jean Charton, dont il a fait en prison une très belle miniature.

Vicomte DU PONT DE GAULT-SAUSSINE.

—

Famille Péronnin. — Un confrere pourrait-il fournir des renseignements sur les origines d'une famille Peronnin qui figure à l'*Armorial général* de 1696, Bourgogne II, registre Bellay, art. 211, en la personne d'un avocat du Parlement ? F. G.

—

Famille Rougnon. — Un confrère pourrait-il fournir des renseignements sur les origines d'une famille Rougnon qui figure à l'*Armorial* de Rietstap, avec indication : Franche-Comté. F. G.

—

Armoiries normandes (?) à retrouver. — Au commencement du XVIIIe siècle quelle famille portait : *de... au chevron de .. accompagné en pointe de 3 besans (ou tourteaux) de... posés 1 et 2* ? D. A.

—

Les Monogrammes d'Aglaüs Bouvenne. — Aglaüs Bouvenne, dans son ouvrage les *Monogrammes historiques* (Paris 1870), donne à la page 23 la reproduction du chiffre d'Isabelle la Catholique, relevé sur son armure au musée de Madrid il le lit : ABSY. Il nous semble y trouver : YSABEL ; il y a au milieu deux pointes qui me semblent désigner la fin de la barre transversale de l'E et la ligne réunissant la jambe gauche de l'A au pied de l'Y peut s'interpréter comme un L retourné.

Page 61 Bouvenne déchiffre le monogramme de Charles, premier duc de Croy-Renty CCEEHNRRYY. Etant donné que ce monogramme, relevé sur le plat des livres de la bibliothèque du duc, est accompagné de la devise : *J'y parviendrai, Croy*. Nous sommes tentés d'y chercher l'initiale du prénom : C et Renty, et nous le trouvons en effet en admettant, que dans ce monogramme dont toutes les lettres sont doubles et se lisant également par en haut ou par en bas les T aient été mis tête bêche. Ce que Bouvenne a lu H devient pour nous ⊢ ⊣ L'N retournée se juxtapose entièrement à l'autre N. Nous trouvons donc : CCRREENNTTYY.

Qu'en pensent les lecteurs de l'*Intermédiaire?*

Quelle valeur doit-on donner à l'ouvrage d'Aglaüs Bouvenne ?

GASTON HELLEVÉ.

—

Pendules au déserteur. — Un intermédiairiste pourrait-il me donner l'historique des « Pendules au déserteur » — et de petites pendules représentant un mortier d'où s'échappe un amour ? Au-dessous est écrit « Gare la bombe ».

L. DU B.

—

Deux tableaux de Louis Watteau. — Il existe deux gravures d'Helman, d'après Louis Watteau, représentant.

1° La quatorzième expérience aérostatique de M. Blanchard, accompagné du chevalier Lépinard, faite à Lille en Flandre le 26 août 1785.

2° Entrée de M. Blanchard et du Chevalier Lépinard cinq jours après leur ascension aérostatique dans la ville de Lille, le 26 août 1785.

Ces gravures sont assez connues : on les trouve à Carnavalet, dans la salle réservée aux ballons, si je ne me trompe.

Je voudrais savoir où se trouvent les tableaux de Louis Watteau qui ont servi de modèle à Helman. PIERRE T.

Helman. — Quelque intermédiairiste pourrait-il me fournir une liste sommaire de l'œuvre gravé de cet artiste ?

PIERRE T.

—

Tableau représentant une scène du soulèvement de la Pologne — Avant 1867 fut exposé, soit au salon de peinture, soit dans une autre exposition, un tableau de grande dimension, représentant une scène de l'insurrection polonaise. Les Russes fusillent presque à bout portant les patriotes et les catholiques. Les personnages sont à grande échelle.

De qui est ce tableau et où se trouve-t-il actuellement ? JONAS.

—

Le Vatel de l'imprimerie. — Quel est le nom du correcteur chef qui s'est suicidé le jour où paraissait la première édition d'un célèbre annuaire parisien qui fourmillait de fautes d'impression ?

C'était en 1897. Il faudrait retrouver le nom de cet honnête homme, et ne plus l'oublier Sa mémoire vaut bien celle de Vatel. S.

—

Livres-verriers. — Pourrait-on m'indiquer quelque ouvrage, succinct mais complet « sur les livres-verriers » de l'ancien régime — un ouvrage indiquant le mode de constitution, l'usage, etc. de ces livres-verriers ? HÉGÉSIAS.

—

Impression des tissus — A quelle époque remonte, en France particulièrement, le mode d'opération par laquelle on a transporté *sur les étoffes* des dessins préparés sur des planches ou des cylindres ? — Quel est l'inventeur de ce procédé ? — Quels sont ceux qui, dans la suite, y ont apporté les plus notables perfectionnements ? J.

—

Persistance des anciennes mesures françaises. — Depuis soixante et onze ans (1er janvier 1840) le système métrique est obligatoire en France.

Qu'est-il advenu des anciennes monnaies et mesures depuis leur interdiction ?

Il semble que l'on puisse aujourd'hui les classer en trois catégories :

1° Celles qui se sont unifiées au système métrique, et dont l'emploi s'est absolument généralisé malgré toutes les sévérités légales : le *sou* (demi-décime), la *livre* (demi-kilogramme), l'*arpent* (demi-hectare).

2° Celles dont l'emploi survit dans certaines provinces : la *voie*, le *muid*, la *feuillette*, le *boisseau*, la *perche*, la *chopine*, etc.

3° Celles qui paraissent abolies : le *marc*, l'*once*, le *gros*, le *grain*, la *toise*, le *pied*, le *pouce*, la *ligne*, etc.

Cette classification est-elle exacte ? Dans quelles provinces les anciennes mesures sont-elles encore d'usage courant ?

***

—

Epée en quart de civadière. — Je lis dans *les Contemplations* de Victor Hugo (édition Hetzel-Quantin, t. II, page 53) :

Avant quatre-vingt-neuf, galant incendiaire,
Vous portiez votre épée en quart de civadière ;
La poudre blanchissait votre dos de velours ;
Vous marchiez sur le peuple à pas légers et lourds.

L'expression « épée en quart de civadière », qui est une image empruntée à la marine, est-elle de l'invention de Victor Hugo ? Je ne la trouve dans aucun dictionnaire. Que signifie-t-elle au juste ?

Dr MAXIME.

—

Judas pendu dans la lune. — Des habitants du pays de Caux m'affirmaient naguère, sérieusement et à diverses reprises, non seulement d'après une vieille tradition, mais parce qu'ils le voyaient souvent, que *Judas est dans la lune, pendu à un sureau.* En regardant attentivement, disent-ils, on l'aperçoit et même la corde...

Cette croyance est-elle mentionnée dans quelque livre ancien ou moderne, et quelle en est l'origine ? C. L.

—

Tourisme, touristes. — La réponse que je donne au sujet des « guides » m'incite à poser cette question : de quelle époque datent les expressions « tourisme, touristes » ? Qui les a employées le premier ? Nous les voyons dans le *Guide du Touriste à Luchon*, imprimé en 1842. *Larousse* dit que Sandeau, George Sand, V. Hugo, Berthoud les ont employées et que le mot tourisme est « peu usité » (!! ceci ne date cependant que de 1876 !!) En un mot quel est l'inventeur de ces expressions si courantes ?

UN PYRÉNÉISTE.

Réponses

—

Une étrange affaire au XVIIIe siècle. La comtesse de Saulx-Tavanes (LXII, 334, 423, 738). — Ce m'est toujours une surprise de voir que l'on fait état historiquement des *Souvenirs de Mme de Créqui*, ouvrage tout à fait apocryphe, publié en 1834-1835, c'est-à-dire en pleine période romantique, et dans lequel sont travestis de la manière la plus délibérée, les idées et l'esprit de l'auteur prétendu. Les erreurs substantielles de dates et de faits sont sans nombre dans ce trop agréable livre, et si mes souvenirs sont exacts, Mme de Créqui ne connaît même pas l'année de sa naissance. Mais ce qui est assurément plus grave, c'est que l'auteur de ce pastiche — on pourrait dire de ce pamphlet — n'a pas même consulté la correspondance authentique de la marquise, ou s'il l'a fait, n'en tient aucun compte. On a, par exemple, des lettres dans lesquelles Mme de Créqui s'exprime navrée et dans les termes les plus sages sur la banqueroute du prince de Guéménée. Eh bien, allez voir ce qu'en dit Cousen, ou M. de Courchamp, c'est tout un, mais Cousen, est le vrai nom. Il y a tout un chapitre où d'un ton de persiflage, Mme de Créqui après s'être efforcée de réduire à néant les accusations portées contre ce pauvre prince et cette pauvre princesse, termine en jetant cavalièrement cette conclusion : « Et voilà ce qu'on appelle la banqueroute de M. de Guéménée ! » Cela n'est plus de l'histoire mais du journalisme et du pamphlet.

Selon moi, les *Souvenirs de Mme de Créqui*, sont donc un livre absolument disqualifié au point de vue historique. De plus, ils n'ont aucune base authentique, tout le monde sait qu'ils ont été composés de toutes pièces et sans documentation sérieuse.

L'histoire de la disparition de la comtesse de Saulx-Tavanes est un conte à dormir debout, une légende romantique de vieux château hanté et machiné comme celui d'Udolphe. La mention de la mort de Mme de Saulx-Tavanes à Paris, est au contraire un document positif contre lequel il me paraît plus que difficile de s'inscrire en faux. La *Gazette de France* a pu se tromper parfois, mettons souvent, et donner Paris pour le lieu de décès de Mme Amelot, alors qu'elle est morte en province, mais conclure de cette erreur qu'elle a annoncé la mort d'une personne mystérieusement disparue, me paraît une conclusion bien forcée.

D'après le récit attribué à Mme de Créqui, l'événement se serait passé dans un sombre château féodal, aux grosses tours à murailles épaisses. Ce n'est pas au vieux Bourguignon que je suis qu'il faut conter ces choses-là. Le château de Lux — prononcez Lusse — canton d'Is-sur-Tille, arrondissement de Dijon, m'est archi-connu et je puis assurer les lecteurs de l'*Intermédiaire* qu'il n'a rien d'une forteresse romantique. C'est une construction rectangulaire de la seconde moitié du XVIIe siècle, flanqué de deux petits pavillons carrés qui ne prétendent nullement à être des tours de défense. Les fossés, simple décor seigneurial, ont depuis longtemps disparu. La façade fort simple, mais de belle présentation, s'éclaire de larges et hautes fenêtres, le tout a grand air mais sans nulle tristesse. La chambre des duchesses de Saulx est immémorialement au rez-de-chaussée, à la suite d'un grand salon faisant galerie et que j'ai vu dans ma jeunesse — je passais alors mes vacances à Bèze à 5 kilomètres de Lux, où je suis maintes fois allé en promenade — remplie de tableaux et de beaux meubles, depuis dispersés. Cette chambre ouvrait sur le jardin, au sud par une large baie. Il faut vraiment avoir le romantisme chevillé dans l'esprit, pour transformer cette habitation pacifique en manoir à secrets.

En qualifiant de « singulier » le récit tiré des *Souvenirs*, M. Léonce Pingaud me paraît l'avoir jugé pour ce qu'il est, et la vraie pensée de l'auteur des *Saulx-Tavanes* est selon moi dans ce fait que tranquillement et jugeant la réfutation par là suffisante, il donne en note la date vraie du décès de la comtesse.

Mais j'irais volontiers plus loin, et ferait doucement un reproche, oh ! bien léger, à l'auteur d'avoir fait l'honneur à un tel conte de prendre place dans un livre d'une documentation si parfaite sans pédantisme. J'ai le plaisir de connai-

tre personnement M. Léonce Pingaud qui est comme moi un vieux Dijonnais, moins vieux cependant, ce dont je le félicite. En lui l'homme et l'auteur se valent, je ne saurais dire plus. Il sait aussi bien que moi, et par raison démonstrative, combien pèsent peu les souvenirs de Mme de Créqui, et s'il leur a fait l'honneur de leur emprunter ces quelques pages, c'est pour être complet, peut-être aussi pour amuser un instant le lecteur français toujours friand de récits mystérieux et macabres. Eh ! mon Dieu, nous ne sommes pas les seuls, Anne Ratcliffe, la protagoniste du genre, était Anglaise et la littérature contemporaine d'imagination en Angleterre, est peuplée de ces mystères de vieux châteaux habités par des êtres sataniques et pervers. Je trouve même que d'excellents recueils comme les *Lectures pour tous*, abusent singulièrement de ces adaptations où la monotonie engendre vite la satiété.

Toutefois, en l'espèce, comme on dit au Palais, deux questions se posent : y aurait-il eu en 1729, une disparition de Mme de Saulx-Tavanes, et la famille l'aurait-elle cachée sous les apparences d'une mort naturelle ? Cela est très peu vraisemblable, si on avait voulu sauver ainsi la face, la plus élémentaire prudence aurait organisé la simulation hors de Paris, à Lux, par exemple, mais enfin on peut s'amuser à plaider cela. Ensuite on peut être étonné que la famille n'ait pas protesté, elle était alors représentée par la duchesse veuve de l'avant-dernier duc, et par son fils, le duc Roger, pair de France, mort sans alliance en 1845 ; elle avait en outre deux filles, dont l'une, au moins, eut une postérité qui subsiste. Les Saulx-Tavanes ont-ils dédaigné le livre ; l'ont-ils ignoré, ce qui serait peu vraisemblable ? Je ne sais, les mémoires écrits par la dernière duchesse et dont M. Pingaud a eu quelque connaissance jetteraient peut-être de la clarté sur cet épisode lointain, mais ils sont encore inédits et jalousement conservés par la famille.

Je résume ma communication et conclus :

Les *Souvenirs de Mme de Créqui* sont non seulement apocryphes, cela tout le monde le sait, mais n'ont pas même la valeur d'un faux habile ; leur autorité historique est donc radicalement nulle.

L'épisode de la disparition, ou des disparitions de la duchesse est un conte romantique ; le château de Lux ne ressemble nullement à la sombre forteresse féodale décrite, argument secondaire, d'ailleurs, mais qui ne doit pas être mis de côté.

Enfin la mention du décès de la comtesse est un document positif ; et s'il ne fait pas preuve au même degré qu'une inscription sur des registres paroissiaux d'inhumation, c'est à tout prendre une insertion officielle qui a incomparablement plus de poids, jusqu'à preuve contraire, que le récit fantastique du prétendu marquis de Courchamp. H. C. M.

* * *

M. J.-G. Bord, en voulant « couper les ailes » au « nouveau canard » relancé dans l'*Intermédiaire* par M. G. de Massas, s'est attiré, de la part de M. le comte de Varaize, une excellente riposte. En effet, s'il est une vérité d'expérience, constatée, au cours de leurs recherches, par les érudits professionnels, c'est celle de l'insécurité des renseignements contenus dans la *Gazette de France* de l'époque pré-révolutionnaire et l'exemple typique fourni par M. de Varaize pourrait aisément être illustré de beaucoup d'autres. Ayant eu, à propos d'un travail de longue haleine que je prépare sur la Conspiration bretonne dite de « Pontcallec », à parcourir, en en contrôlant les dires, toute une série d'années de la *Gazette* aux environs de 1729, je l'ai surprise tant de fois en flagrant délit de mensonge voulu et conscient qu'il m'arriva de lui appliquer, en toute justesse, l'adage que le peuple d'Espagne a forgé pour l'organe officiel du gouvernement : « miente màs que la Gaceta ». Si, donc, il est tout à fait admissible que ce fut « au désir de couper court à des bruits certainement fâcheux » qu'est due l'insertion, dans le journal de Théophraste Renaudot, de la courte notice nécrologique de Marie-Catherine d'Aguesseau, soi-disant morte à Paris le 25 janvier 1729, il nous est donné de renforcer cette hypothèse d'un fait précis, dont l'authenticitéest hors de doute.

Lorsque, dans les jours de notre prime jeunesse, nous étions l'hôte de feu Mme la comtesse de Greppi, que fut notre première maîtresse d'italien, en son château de

Lux (canton d'Is-sur-Tille, département de Côte-d'Or), nous fûmes conduit dans la chambre légendaire, toujours intacte et occupant le premier étage de la tour d'angle du vieil édifice, par un homme qui avait été, de longues années durant, le confident de la dernière duchesse de Saulx-Tavanes, M. l'abbé Poirotte, décédé plus qu'octogénaire, il y a une dizaine d'années, à Lux, où il avait, en qualité de curé du village, passé presque toute son existence. Or, le récit que nous fit ce prêtre, évidemment peu superstitieux et nullement suspect de crédulités niaises, restera à jamais gravé dans notre mémoire. L'excellent homme, dont le *Figaro* constituait la quotidienne lecture ne s'était jamais soucié d'étudier, dans les sources imprimées, l'histoire de la famille qui le traitait en ami et l'invitait fréquemment à sa table, même depuis que, par la mort de la duchesse de Saulx, le château ancestral était passé à des héritiers italiens, qui y faisaient, chaque été, un séjour de quelques mois. Il ignorait, à coup sûr, les pseudo *Souvenirs de la marquise de Créqui*, dont Courchamps s'est rendu coupable en 1834-1835, et Pingaud ne l'eût jamais tenté. C'était de la bouche de feu la duchesse qu'il avait recueilli la tradition de la mystérieuse disparition, à laquelle il croyait aussi fermement que sa vénérable amie, laquelle, très certainement, la lui avait contée, ainsi que maints détails curieux — ceux, par exemple, qu'il nous confia sur la mort tragique du malheureux fils de la duchesse, — avec une bonne foi dénuée d'arrière-pensée et telle qu'elle la tenait des siens. Nous n'entreprendrons pas, dans les colonnes de ce périodique, de retracer, à notre tour, un tableau de ce mystérieux épisode, mais il nous suffira de relater ici que feu l'abbé Poirotte nous parla, à maintes reprises, de *Mémoires* inédits, en possession des héritiers de Mme de Saulx. Ceux-ci sont actuellement représentés par Mme la princesse de Gonzague, dont nous eûmes, naguère, à admirer le beau talent littéraire, l'enthousiasme pour les choses de l'esprit et qui réside, croyons-nous, à Lux, également, chaque été. Puisse-t-elle condescendre à apporter de nouvelles lumières documentaires sur l' « étrange affaire », à laquelle elle dut avoir d'autant plus occasion de songer que l'appartement qu'elle occupait jadis au château de Lux, lorsque nous eûmes l'honneur d'y faire sa connaissance, était attenant à la tour fatale, dont la construction massive atteste l'époque féodale, propice, d'ailleurs, aux évocations terrifiantes, ainsi que la toute voisine « forêt de Velours », avec son légendaire « creux du Diable »

C. Pitollet,
docteur ès-lettres, agrégé de l'Université professeur au lycée de Nîmes.

—

La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie (LXII, 331, 395, 452, 509, 594, 619, 674, 734, 791). — En répondant à M. G. La Brèche je n'ai pas eu un seul instant l'intention de l'accuser personnellement d'exagération et d'inexactitude volontaires, mais de répéter, sous forme interrogative, des exagérations et des inexactitudes qui sont, je le reconnais, admises comme exactes par un grand nombre de curieux.

Ceci dit, revenons au fond du débat.

Adrien Du Port n'a pu dire quoi que ce soit au duc de la Rochefoucauld au Comité dit de Propagande de la Loge des Amis Réunis, parce que, ni Du Port, ni le duc de la Rochefoucauld ne faisaient partie de cette loge dont j'ai publié le tableau.

J'admets certes le document verbal comme preuve historique, mais sous les réserves suivantes : Il faut qu'il émane directement d'un *témoin* et que celui-ci ait les qualités requises pour que son témoignage soit valable : compétence, intelligence et bonne foi.

Par contre je n'admets pas le témoignage de seconde ou troisième main, quelle que soit la qualité morale des intermédiaires ; de la meilleure foi du monde, un propos répété et transmis par trois personnes dans une période de 120 ans, me paraît suspect et insuffisant.

Je n'ai pas à prouver qu'il n'y a pas eu de convent à Francfort en 1786; je me borne à déclarer que je n'en ai pas trouvé la trace et qu'il appartient à ceux qui argumentent sur les événements survenus à ce convent de prouver qu'il a eu lieu.

L'invention du convent de 1786 à Francfort est du reste de création récente ; elle ne s'est révélée qu'après le discrédit de la même légende au convent de 1782 à Willemsbad. J'ai prouvé en

effet, que le propos attribué à Virieu par Barruel n'avait pas été tenu puisque Virieu, non seulement n'abandonna pas la franc-maçonnerie en revenant de ce convent, mais encore resta un de ses fervents adeptes et fit, en 1788, tous ses efforts pour convaincre le duc d'Havré de retirer sa démission.

Voici comment on peut expliquer la légende des condamnations à mort de Gustave III et de Louis XVI, exécutées dix et onze ans plus tard.

Les théories des Illuminés de Bavière étaient indiscutablement destructives de toutes les religions et de toutes les monarchies ; tout le monde est d'accord sur ce point. Or, ces théories furent portées à la connaissance du public par le bruit que fit en Bavière la découverte des papiers de cet ordre. Dans les écrits de l'époque, il est souvent fait allusion à ces doctrines et l'on ajoutait que si on les mettait en pratique, elles consommeraient la ruine de l'Autel et celle du Trône. Or, Knigge, après le décret de dispersion de l'ordre par Charles-Théodore de Bavière, fonda à Francfort le régime des loges éclectiques où l'on adopta la plus grande partie des doctrines des Illuminés.

Il est probable que des visiteurs de ces loges aient été effrayés par les *doctrines générales* qui y étaient enseignées et qu'à leur retour ils aient tenu les propos les plus alarmants, mais *d'une façon générale.*

On s'explique ainsi que lorsque survinrent les assassinats de Gustave III et de Louis XVI, on ait établi un lien direct et matériel entre les idées des uns et les actes qui les réalisaient.

Je conclus donc que, si ces actes furent la conséquence des idées des Illuminés, ils ne furent pas l'exécution d'un jugement secret. J'ajouterai qu'il me paraît que la Franc-maçonnerie et l'Illuminisme sont beaucoup plus dangereux sous cette forme abstraite que sous la forme qu'on leur prête.

J. G. Bord.

* * *

M. La Brèche n'a omis qu'un mot, en citant à l'appui de sa thèse, les quelques lignes parues le 20 octobre sur ce sujet, mais ce mot est essentiel. J'avais reproduit un article paru en 1899 dans l'*Intermédiaire* et je considérais que l'accusation semblait reposer *uniquement* sur un document n'ayant aucun caractère d'authenticité.

Je tiens d'autant plus à rectifier cette citation que les nouveaux arguments proposés ne m'ont aucunement convaincu.

Rolin Poëte.

* * *

Il sera peut-être bientôt opportun de résumer la discussion ouverte dans l'*Intermédiaire* sur cette question si curieuse et d'en retenir les quelques points principaux désormais acquis à l'histoire. Mais, en attendant que toutes les opinions se soient exprimées, permettez-moi de vous adresser à mon tour, une communication qui intéressera, je l'espère, vos nombreux correspondants.

On lit dans les *Portraits contemporains* de Sainte-Beuve, (pages 36, 37. Paris, Calmann-Lévy, 1832) :

Ballanche, dans l'*Homme sans nom*, a expliqué le régicide commis par les Conventionnels par l'action d'une force occulte, mystérieuse, qui s'était emparée de leur volonté et les avait fait agir comme sous l'empire des puissances du Destin. Il y a un fond effrayant de réalité, dit Sainte-Beuve, dans une partie de l'*Homme sans nom*, un fond d'autant plus extraordinaire, que M. Ballanche l'ignorait tout à fait, lorsqu'il bâtissait idéalement son poème. Un conventionnel régicide, Lecointe-Puyraveau, des Deux-Sèvres, aurait pu raconter la séance du vote exactement comme l'*Homme sans nom* la raconte. Comme celui-ci, Lecointe-Puyraveau assistait en frémissant aux votes qui précédaient le sien ; il s'agitait sur son banc avec angoisse, et, à chaque suffrage de mort, qu'accueillaient les applaudissements des tribunes, son voisin, de qui je tiens l'histoire, (M. Daunou) le voyait pâlir et s'indigner. Il appelait impatiemment son tour et avait hâte de dire une parole de justice. Son tour arriva ; il s'élança à la tribune, des murmures accueillirent ses premiers mots, puis des menaces ; il se troubla et par degrés ses paroles changèrent de sens, jusqu'à ce qu'enfin, comme à l'*Homme sans nom*, une parole inconnue, une parole qui n'était pas la sienne, vint se placer sur ses lèvres. Il s'en retourna égaré à son banc, *ayant voté la mort.*

La *parole inconnue* dont parle Sainte-Beuve, la *force mystérieuse* que constate Ballanche s'expliquent aujourd'hui : Un autre conventionnel, Jean Debry, cité dans la lettre de Mgr Besson (V. *Intermédiaire*, n° 1270, col. 511) nous a déjà donné le mot de l'énigme et nous a dit plus explicitement que son collègue Puyraveau

quelles furent cette force mystérieuse et cette parole inconnue « *On me rappela d'un signe le Serment des loges ;* les menaces des tribunes achevèrent de me troubler ; je votai la mort. » Ces aveux marquent la relation frappante entre le *Serment des loges* et *les menaces des tribunes* qui en étaient la première sanction. :. Les menaces des tribunes, voilà la force occulte et mystérieuse, le serment des loges, voilà la parole inconnue.

Un troisième exemple vient encore confirmer cette thèse et, cette fois, c'est un exemple illustre. Pour ne pas abuser de l'hospitalité de l'*Intermédiaire*, je réserverai pour un prochain numéro la démonstration, avec pièces à l'appui, du changement d'attitude de Vergniaud dans le procès de Louis XVI, changement d'attitude absolument inexplicable, comme les deux autres, en dehors de la suggestion maçonnique. LUNY.

—

Le rôle des nonces dans les Diètes de Hongrie (LXII, 555, 625, 744). — Nauticus trouvera dans le *Nouveau Larousse illustré* : T. G. page 403 : NONCE... *Hist. députés de l'ordre équestre des villes de Hongrie.*

C'est bien sur cette définition trop vague que je désire être éclairé. Où ces nonces représentaient-ils ces ordres équestres ? Qu'étaient ce que ces ordres équestres ? Dans les documents qui les mentionnent, on parle aussi d'une *Chambre des Nonces*. Qu'était-ce que cette assemblée ?

M. A.

—

Wellington, maréchal de France et duc de Brunoy (T. G. 945 ; LX ; LXI). — A cette question on trouvera une réponse dans le deuxième volume de l'*Intermédiaire*, réponse signée du général Caradoc, ancien aide de camp de Wellington (II, 572). PIETRO.

—

Imperia (XLXII) — Du *Journal des Débats* :

Il y a loin de l'Imperia qui préside aux contes drôlatiques de Balzac et que M Camille Le Senne met en scène, à celle qui vécut au temps du Pape Jules II et fut la gloire et les délices de Rome, à ce point qu'un poète osait dire : « Mars a donné à Rome l'empire et Vénus l'Imperia. » Comme la plupart des Romains et des Romaines de ce temps, elle était née ailleurs qu'à Rome, à Ferrare, et d'une famille qui prétendait à quelque lustre, celle des Cugnatis, mais Rome était trop fière d'elle pour ne pas la revendiquer comme sienne. Elle était très belle. Raphaël l'aurait représentée dans la femme agenouillée de la Transfiguration, mais le tableau est de 1517 et elle mourut en 1511 ; c'eût donc été de mémoire, ce qui est peu probable. On l'a reconnue aussi dans la Calliope du Parnasse : serait-ce que, d'après Platon, toutes les femmes de beauté singulière se ressemblent ? Parmi les salons littéraires de Rome, le sien était le plus fréquenté ; on tenait à honneur d'y être admis. Il n'y avait pas alors à Rome de différence bien précise entre les femmes qui se disaient honnêtes et celles qui ne l'étaient pas autant ; on fréquentait ouvertement chez celles-ci, on s'en faisait gloire. Le cardinal Sadolito et le poète Beroaldo, le fameux et si riche banquier Chigî, surnommé le Magnifique, et l'improvisateur drolatique Campano étaient ses hôtes ainsi que les étrangers de marque qui venaient à Rome, en sorte qu'elle acquit rapidement de grands biens. L'Arétin qui, tout adolescent, la vit, en tirait quelque vanité : J'ai vu, écrivait-il, la glorieuse Imperia dont la renommée vit encore ; elle mourut dans son palais riche, heureuse et très honorée. » Ce palais, était d'une somptuosité rare, tout tapissé d'étoffes précieuses, plein de meubles et d'ornements de prix, le boudoir en était tapissé de drap d'or épais tombant en longs plis, garni de tapis, entouré d'une console or et azur ; il parut si élégant à l'ambassadeur d'Espagne, Enrico de Tolède, que, ne sachant où cracher, il cracha dans le visage du laquais qui l'accompagnait, et ceci passa pour une delicate et ingénieuse flatterie. Quand il revint visiter Imperia de façon plus personnelle, il lui remit, à ce que rapporte son collègue ferrarais, 50 ducats. Or, à un valet qui venait de lui apporter deux melons de la part du Pape, il avait donné 25 ducats. Evidemment, Enrico n'avait pas le sens des proportions.

Imperia mourut à vingt-six ans, le 15 août de l'année 1511, assez brusquement, semble-t-il, car au mois d'avril elle achetait encore des « vignes » aux portes de la ville ; dans l'acte d'achat, le notaire la qualifie « d'honnête dame ». C'était un bonhomme évidemment que ce notaire. Mais, au fond, elle avait de la décence, le goût de l'humilité ; son testament portait qu'elle voulait être enterrée simplement « selon son naturel modeste » dans l'église Saint-Grégoire sous une pierre de marbre coûtant quinze ducats. L'inscription que portait ce marbre a été dénaturée assez injurieusement pour sa mémoire ; de « Cugnana » on fit « cortigiana ». Et les mépris

qu'on lui avait épargnés durant sa vie lui furent prodigués après sa mort.

E. RODOCANACHI.

—

Les statues allégoriques de la galerie du bord de l'eau, au Louvre (LXII,722,799). — Comme celles de la cour du vieux Louvre, ces niches appartiennent à la structure même ; quant aux statues agréablement banales, elles sont modernes et je les ai vu poser. Ce qui est aussi moderne, ce sont les cheminées dont le toit est hérissé au goutterot, entre les beaux frontons sculptés. Cette adjonction fâcheuse doit remonter à 1860 ou 1862, en tous cas elle est du fait de Napoléon III. L'architecte qui exécuta ce travail commandé par un prince peu artiste, doit être Lefuel et non pas Duban ; celui-ci blessé de la campagne aussi violente qu'injuste menée contre lui par ce cuistre de Gustave Planche, quitta le Louvre en 1854 et n'y reparut plus.

H. C. M.

—

Château de Fleury en Bière (LXII, 780). — On trouve un important article sur le *Château de Fleury en Bière*, avec trois illustrations — publié par mon père M. Georges Gassies — dans la Revue *Brie et Gâtinais*, numéro du 15 novembre 1910. Cette publication est éditée à Meaux, chez Lépillet, Place Saint-Etienne.

G. G.

—

Beryte (LXII, 725). — Notre confrère L. C. pourrait-il nous indiquer, les documents concernant cet évêque de Beryte inconnu à Gams, Röhricht, Eubel ? Sont-ils publiés et où ? D. A.

—

Béziers, auteur de l'histoire sommaire de la ville de Bayeux (LXII, 731). — L'abbé Béziers est né à Bayeux, sur la paroisse Saint-Malo, le 1721.

En 1855, la société académique de Bayeux a fait placer sur la façade d'une maison construite sur l'emplacement de celle qui vit naître l'abbé Béziers, située rue Saint-Martin et appartenant à Joseph Thibault, marchand de porcelaine, une inscription destinée à conserver le souvenir du modeste et savant historien de la ville de Bayeux.

Cette inscription, gravée en style épigraphique, est ainsi conçue :

Ici naquit, en 1721 Michel Beziers, prêtre historien de cette ville.
La société académique de Bayeux a consacré cette inscription à sa mémoire le sept juillet 1855.

La maison Joseph Thibault a été construite sur le terrain où avait été édifiée précédemment la maison natale de l'abbé Beziers, cette maison était de plâtre et de bois, avec des fenêtres étroites à ogive, et le pignon avançait sur la rue comme à toutes les habitations de la vieille cité bayeusaine.

C'était dans cette maison qu'était né l'abbé Béziers dans une famille d'honnêtes et obscurs artisans.

Sa vie fut, comme sa naissance, simple et presque ignorée. Désintéressé, véritable bénédictin resté dans le monde, l'exploration des chartes, manuscrits, cartulaires, occupa, presque seule, son existence de plus de soixante ans.

Il fut vicaire de Saint-Malo de Bayeux, curé de Saint-André de Bayeux ; au moment de sa mort, il était chanoine de Moult, en la collégiale du Saint-Sépulcre de Caen.

Il est mort à Bayeux, le 19 août 1782 et fut inhumé dans le cimetière de Saint-Malo, qui fut désaffecté à la Révolution et il ne reste plus aucune trace de l'emplacement où l'abbé Béziers avait été inhumé. BEAUJOUR.

—

Le baron Bidal (LXII,725). — Joannis Guigard (*Armorial du Bibliophile*, II, 58) s'étend longuement sur ce personnage et son fils, le maréchal de France d'Asfeld ; mais il le donne, non comme chargé d'affaire du roi de France, mais de Christine de Suède.

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Antoinette Lix (LXII,613,756. 806). — Dans la *Liste des membres de la Société des Gens de lettres*, dressée pour l'année en cours, 1910-1911, figure, à la page 182, colonne 3, parmi les noms de membres actuellement vivants, le nom de Mlle Antoinette Lix. ALBERT CIM.

[C'est une omission évidemment].

—

Mlle de Fauveau (LXII, 558, 686, 749). — On pourrait avoir des renseignements très precis sur cette artiste,

qui est morte à Florence, sauf erreur, auprès de sa nièce, Mlle Bautte de Fauveau, à Genève.

NISIAR.

*
* *

Notre confrère H. C. M. ne me parait pas très renseigné sur Mlle Félicie Fauveau, et sur son talent ! Pour le documenter, je me borne à recopier, dans un ouvrage célèbre de mon illustre compatriote, — encore « plus oublié » que Mlle de Fauveau ! — Benjamin Fillon (*Poitou et Vendée*, 1860, in-4°, art. *Fontenay-le-Comte*, p. 95), le passage suivant, tout à fait topique :

« *La prison de Fontenay* fut passagèrement habitée par Mlle Félicie de Fauveau et sa mère [vers 1832], compromises l'une et l'autre, avec Mme de la Rochejaquelein, et quelques personnes étrangères au pays, dans un procès politique, qui se termina par un acquittement. *Nous assistions bien jeune encore, aux débats*, où notre père, que le sort avait fait membre du jury, nous avait conduit ! Mlle de Fauveau était en amazone verte, et s'amusait à regarder, pendant l'audition des témoins, des caricatures contre Louis Philippe apportées par M. Berryer, son défenseur. La série des *poires* la faisait rire aux larmes.....

Elle se mit à découper quelques feuilles et les distribua à ses voisins, en fredonnant le refrain si connu :

C'est le Roi po-po-po,
C'est le Roi pu-pu-pu,
C'est le Roi po, c'est le Roi pu,
C'est le Roi populaire,
Qui fait bien notre affaire.

Un gros *beurré-roux* nous échut en partage !

Le Président, auquel on avait clandestinement glissé l'une des royales images, fit de vains efforts pour conserver sa gravité

Tandis qu'elle attendait la décision de la Justice, la jeune accusée, qui avait pris rang « parmi les sculpteurs distingués de notre temps, charma les loisirs de sa captivité, en « peignant » dans l'embrasure d'une fenêtre de sa cellule un sujet allégorique, à demi-effacé aujourd'hui. On y voyait saint Michel, sous les traits du jeune comte de Chambord, revêtu d'une armure moyen âge, et broyant du talon un dragon à tête de coq. Sa main droite s'appuyait sur une longue et large épée, tandis que la gauche soulevait une balance au plateau de cristal, que faisait pencher le sang des martyrs royalistes, malgré les efforts désespérés de sans-culottes fort laids et maigres, cramponnés aux chaînes pour échapper à l'abîme ouvert devant eux.

La figure de ce moderne saint Michel jouait « la sculpture » *polychrome* et se détachait dans une niche d'un ton moins vif avec clochetons et encadrements gothiques, décorés de l'écu de France et de ceux de l'auteur et de ses coaccusés. Des légendes explicatives complétaient sa pensée.

Le Saint Michel de la prison de Fontenay a été lithographié grand in-folio par Lapret, avec *retouches*, de Mlle de Fauveau.

On lit, au bas de la planche : « se vend quai des Augustins, proche de la rue Gît-le-Cœur, dans la boutique de A. Noblet mil huit cens XXXIII » (*sic*). Lith. de Villain J.

Mlle de Fauveau « peignit » aussi, au-dessus de la cheminée d'une autre chambre de la prison, les écussons de ses amis, réunis entr'eux par des rinceaux et des feuillages.

Si, donc, notre confrère H. C. M. avait connu ce passage d'un archéologue « hors pair », il n'aurait peut-être pas écrit « qu'elle a bien « sculpté » un saint Michel » ! Elle ne l'a pas sculpté : elle l'a PEINT ! De plus, il n'y a pas à « douter de la chose ». C'est un « fait matériel », qu'on ne peut pas discuter, puisqu'il a été « vu » par B. Fillon, avant 1860 !

MARCEL BAUDOUIN.

*
* *

A l'époque où Mlle de Fauveau était retenue avec sa mère dans la prison de Fontenay-le-Comte, elle apprit la mort funeste de M. de Bonnechose, dont elle avait souvent apprécié le noble caractère et le généreux dévouement à la cause de ses Rois ; frappée au récit d'une fin si prématurée, et des circonstances cruelles qui l'avaient précédée, elle voulut en consacrer le souvenir en élevant à la mémoire de la victime un monument dont elle traça l'esquisse dans l'embrasure de la fenêtre de sa geôle, c'était le seul endroit où le faible jour qui pénétrait à travers les barreaux d'une grille épaisse lui permit d'exprimer sa pensée, qu'elle eût rendu plus durable dans un autre temps en la confiant au marbre.

Un journal, *Le Revenant*, dans son numéro du 13 décembre 1832, annonça que ce dessin venait d'être impitoyablement effacé, cette action détermina la mère de Mlle Fauveau à céder aux sollicitations de ses amis qui désiraient avoir une idée de cette composition.

Elle fit faire une reproduction de cette

composition. Une très belle épreuve, admirablement enluminée, est entre les mains de M. de Bonnechose (1, rue Clément Marot), neveu de Louis de Bonnechose. Il veut bien nous faire savoir qu'il se fera un plaisir de la montrer à ceux de nos collaborateurs que cette question intéresse.

—

Famille de Gombault (LXII, 669). — Seul l'érudit bordelais, M. Meller, peut répondre à cette question, à moins que M. Alb. M. ne préfère écrire directement au baron de Gombault-Razac (142, rue de Courcelles, Paris). Ce que je puis dire c'est qu'il y a eu plusieurs familles de Gombault, Gombaud ou Gombaut, en Guyenne. Je ne pense pas que le chevalier François de Gombault appartienne à celle des seigneurs des Barats (paroisse de Beaurech, près de Bordeaux) parce qu'elle était devenue un peu saintongeaise et qu'elle me paraît éteinte vers 1790.

Celle de Razac, que Cauna (I, 199) dit landaise, et qui en tout cas donna des magistrats aux cours de Bordeaux, devint périgourdine par une alliance avec une Gascq, qui lui apporta la baronnie de Razac en Bergeracois. Mais, ce qu'il y a de plus curieux, c'est que, près de Razac, il y avait, dans la petite bourgeoisie de Mendacou, une famille Gombault, sieur de Capdeville, représentée de nos jours par un président à la Cour d'Agen. Je ne serais pas étonné que le François, chevalier de Gombault, de 1814, ne lui appartînt. LA COUSSIÈRE.

* * *

Christophe-Jacques de Gombaud, baron de Razac, sous-gouverneur des pages du roi, né en 1765, marié à Pauline-Augustine de Saint-Exupéry et en secondes noces à Honorine Dariès était bien de la même famille que le chevalier François de Gombaud (1755-1844), maréchal de camp ; marié à Suzanne-Jeanne de Saint-Taupery. Le baron de Razac descendait de François de Gombaud, qui teste le 7 août 1640 ; le chevalier avait pour ancêtre direct Thomas de Gombaud, mort en 1662, auteur des branches de *Saint-Martin*, *Pleinpoint* et *Lagrange*, frère de François. Ils étaient séparés par cinq degrés dans chaque branche, mais ils avaient épousé les deux sœurs, le baron de Razac s'était uni à Pauline de Saint-Exupery et le chevalier à Suzanne Jeanne de Saint-Exupery, filles de Jean-Balthasar de Saint-Exupery, comte de Rouffignac, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France. PIERRE MELLER.

* * *

Le baron de Gombault-Rasac dont il s'agit, et qui fut depuis colonel de cavalerie et sous-gouverneur des Pages sous Louis XVIII était l'arrière-grand-père de l'actuel baron de Gombault-Razac (51 avenue Bugeaud, Paris) dernier survivant de cette famille.

Le chevalier François de Gombault devait être l'un des derniers rejetons d'une autre branche de la famille, (la branche aînée, je crois aujourd'hui éteinte je n'ai aucun papier à ce sujet.

Le nom patronymique de cette famille est « de Gombault » ; Louis de Gombault, lieutenant-colonel au régiment Dauphin-cavalerie et chevalier de Saint-Louis, puis ensuite président en la cour des aydes de Bordeaux, devint « baron de Rasac » par son mariage avec Bonaventure de Gasq qui lui apporte les baronnies de Rasac et de Pujols, les terres de Teysonnac, Lebrésil, Carros, Larue et autres gentilhommières en Périgord.

Joseph de Gombault avait trois frères : Léonard-François de Gombault, sire de Bourganeuf, conseiller au Parlement de Bordeaux.

Etienne de Gombault, comte de Bénange, premier jurat de Bordeaux trésorier de France.

Raymond de Gombault, capitaine au régiment de Provence, premier jurat de Bordeaux.

Ces trois frères ont fondé des familles toutes éteintes maintenant et le chevalier François de Gombault, devait descendre de l'un d'eux.

L'actuel baron de Gombault-*Razac*, (l'orthographe véritable était Rasac) possède la copie d'une lettre du duc d'Angoulême, signée du 17 juillet 1814, et adressée au corps des volontaires royaux de Bordeaux. Ce corps des volontaires était commandé précisément par ce chevalier François de Gombault qui devait être un cousin très éloigné de l'arrière-grand-père de l'actuel baron de Gombault-*Razac*, qui possède également un brassard blanc, insigne des volontaires royaux

à cette époque venant du chevalier de Somboult.

Il y a beaucoup de documents sur la famille « de Gombault » à la Bibliothèque nationale, de Paris, section des manuscrits aux dossiers Chérin, volume 94, Dossier 1932, et aux archives de Bordeaux. L'Hôtel de Gombault est un hôtel Louis XIII situé 43 rue du Mirail, qui appartenait encore, sous la restauration au baron de Gombault-Rasac, et qui vient d'être racheté, il y a quelques années, par la ville de Bordeaux.

(Notice envoyée de la part du vicomte de Faria et sur sa demande).

—

Grolier était-il relieur ? (LXII, 617, 754). — Je suis bien étonné de voir M. Octave Uzanne donner à Jean Grolier le nom de Grolier de Servières. (Servier est une coquille) j'avais toujours cru que ce nom de Servières n'avait appartenu qu'à son neveu, Antoine Grolier, échevin de Lyon, qui vivait au siècle suivant.

César Birotteau.

—

Lamartine et son mariage (LXII, 674, 807). — La plaquette de M. François Mugnier sur le mariage de Lamartine fourmille d'erreurs. Pour être renseigné exactement sur cet acte de la vie du grand poète, voir le *Correspondant* du 25 septembre 1908, article de M. Lévis Séché, et les *Annales Romantiques* du même, numéro de mars-avril 1910. J. de la R.

—

Famille Leféron, de Compiègne (LXII, 613). — La notice sur laquelle notre collègue L. désire avoir des renseignements, est la suivante : *Stanislas Le Féron, premier commandant de la Garde nationale de Compiègne en 1789*, par le président Alexandre Sorel. Elle a paru dans le *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, t. IX (Compiègne, 1899), p. 52-101.

Dans la *Liste des personnages, nés dans l'arrondissement de Compiègne antérieurement au XIXe siècle*, publiée dans le tome III du *Bulletin* de la même société, p. 254, à propos de l'héraldiste et historien Jean Le Féron, il est question d'une histoire manuscrite des Le Féron.

Nous ignorons où se trouve cette histoire manuscrite ; peut-être est-elle la propriété de Madame le Féron d'Eterpigny, qui fait partie de la Société historique de Compiègne et demeure à Margny-les Compiègne ? L. A. M.

—

Descendance de Jean l'Huillier (LXII, 109, 303, 352, 756). — Je serais bien désireux de connaître l'adresse de M. Théodore l'Huillier, de Genève, et de pouvoir correspondre avec lui au sujet d'un membre de cette famille qui doit se rattacher à la généalogie genevoise.

Il s'agit de Daniel l'Huillier, originaire de Genève, qui devint Bourgeois de Francfort-sur-Mein. Il avait épousé Françoise Richier et en eut deux filles : Marthe, née en 1695 et Marie-Eléonore, née en 1708. Toutes deux épousèrent l'une après l'autre, en 1715 et en 1734, à Francfort, César de Saussure, né à Genève, le 9 février 1690, fils de César de Saussure, seigneur de Morrens et de Anne-Catherine Lullin. — Comment explique-t-on l'émigration à Francfort de ces familles genevoises : Saussure, l'Huillier, Richier ? — Quelles sont les armoiries des deux dernières ? Jehan.

—

Monsieur de Montjoie (LXII, 447, 573, 758). — M. Renaud d'Escles pourrait consulter avec fruit sur la Maison de Montjoie la brochure de M. l'abbé Richard, curé de Dambelin (Doubs). *Essai sur l'histoire de la Maison et baronnie de Montjoie.* Besançon. Jacquin, 1860, une brochure in-8° de 86 pages.

Docteur M. Duvernoy.

—

Le domaine de Pontchartrain et la Païva (LXII, 725). — C'est bien le même que celui possédé par le comte de Maurepas, ministre de Louis XV. Ce dernier était le petit-fils de Phelippeaux, comte de Pontchartrain.

Si M. d'E. désire des détails sur le château de Pontchartrain depuis la Païva, il me serait facile de les lui procurer.

Comte de Guenyveau.

* * *

A signaler la très intéressante étude consacrée à Mme de Païva, par M. Le Senne, (chez Daragon)

On y trouve la réponse à la question posée.

—

Jacques Perdrix, fondeur (LXII, 728). — Il faut lire 1651, car la cloche de Jenlain (arrondissement d'Avesnes, Nord)

porte l'inscription : *Jacques Perdrix ma faict at Valentiennes l'an 1662.*

Il y avait en effet à Valenciennes une famille de fondeurs du nom de Perdrix ou Perdry. En parcourant le *Dictionnaire topographique de l'arrondissement d'Avesnes* de M. P. Chevalier, ouvrage dans lequel figurent un certain nombre d'inscriptions campanaires, on constate que Adrien Perdry a fondu une cloche d'Eth (1713), celle de Bousies (1718) ; que Claude Perdry a fondu celles de Preux-au-Bois (1719) de Jeumont (1724), la grosse et la moyenne de Sepmeries (1738 et 1729) celle de Poix (1732) On lit aussi sur la cloche de Ferrière-la-Petite : « J'ai été fondue à Valentiennes pour le village de Ferrière-la-Petite, par Adrien Perdry, l'an 1745. » D'autre part, l'inscription de la cloche de Marbaix porte : « Fait par moi Jacques Perdry, en Cambrai, pour Marbaix, année 1769. » DE MORTAGNE.

—

Famille Reynaud de la Tour (LXII, 728). — De Mailhol, *Dictionnaire de la noblesse*, p. 1966, donne les armes d'une famille Reynaud de la Gardette de Favier, établie dans le Comtat au commencement du XIXe siècle. Il indique les résidences d'Avignon, Sérignan, et le château de Rochegude (Drôme) ainsi que des alliances avec les familles d'Orion, de Roquard, de Niel, de Piellat-Favier, de Valfons, de Guilhermier, etc... Mons. A. D. E. S. trouvera les armoiries de cette famille reproduites dans le volume en question. Les Reynaud de la Tour appartiennent-ils à la dite famille. je ne puis l'affirmer, mais c'est probable. NISIAR.

—

De Rouxellé ; seigneurs de la Treille (Anjou), de Saché (Touraine), de la Rochemillet en Bourgogne (LXII; 338). — La question que j'ai posée sur les derniers descendants de cette famille au XVIIIe siècle étant restée sans réponse, je viens demander aujourd'hui si un collaborateur habitant le Morvan pourrait m'indiquer à quelle date et comment le château de la Rochemillay, dont on cite les ruines pittoresques, est sorti de la famille de Rouxellé.

Absent de Paris je serais heureux d'être documenté sur ce que Carré de Busserole dit de cette famille.

Comte DE GUENYVEAU.

Vadé et les apothicaires (LXII, 728). — On lit dans *La grande ville* (1843) :

Un jour que Vadé qui se croyait bien fort dans le grivois, allait à la Halle pour s'inspirer de ce qu'il entendrait, un vinaigrier vint à passer et sa brouette heurta et faillit renverser un étalage de légumes, la marchande, furieuse, ne lui dit que ces paroles : Passe ton chemin, *limonadier de la Passion* ! Vadé, vaincu et découragé, se retira. L'éponge, le fiel, le vinaigre, la soif ardente et le supplice du Juste sur le Golgotha, tout cela, résumé dans ces seuls mots : *limonadier de la Passion* !

Cette expression, limonadier de la Passion, se retrouve dans le *Poissardiana*, (1756).

Limonadier des postérieurs se rencontre dans le *Catéchisme poissard* (1750) : « V'là l'limonadier des postérieurs » et aussi dans *Riche en gueule* (1821) sorte de plagiat du *Catéchisme*.

M. d'Esparbès dans les *Demi-solde* (1902) a écrit :

Un limonadier du derrière (il n'avait jamais pu dire un médecin major) lui charcuta le genou pendant une heure.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Vésinier, historien de la Commune (773, 814). — Dans la note consacrée à Vésinier, qui figure à « Trouvailles et Curiosités ». je remarque une lacune. En effet, il n'y est pas parlé du volume *Comment a péri la Commune*, qui fut publié par Pierre Vésinier en 1892, chez l'éditeur Albert Savine, 1 vol. in-16, à 3 fr. 50. C'est une contribution intéressante à l'histoire de la Commune, mais il ne faut pas accepter, sans examen critique, les faits et assertions de l'auteur, haineux et très vindicatif.

AUGUSTIN HAMON.

—

Renée Vivien (LX ; LXII, 469, 527). — On a donné ici même, sur la mort de Renée Vivien, des renseignements inexacts. Voici les véritables. Je les tiens de source *absolument certaine*. Ils ne seront pas démentis

Jamais Renée Vivien n'a eu le moindre symptôme de phtisie. Elle a quitté la vie par une de ces « morts bizarres » que Jean Richepin contait jadis. Elle est morte pour avoir avalé de travers. Voici comment.

Depuis de longs mois, elle souffrait d'une maladie générale qui l'obligeait à un régime strict, et qui se manifestait en particulier par des accidents paralytiformes assez graves. Ses jambes la soutenaient à peine.

Un jour, elle commit, pour se délivrer d'un chagrin, une imprudence de régime qui devait lui être indirectement fatale. Disons qu'il s'agissait d'une demi-bouteille de liqueur très forte... Le soir, elle se mit à table. En quelques heures, la paralysie avait fait des progrès effrayants, et gagné la glotte. La première bouchée d'aliments qu'elle absorba fut avalée par la trachée, et détermina une pneumonie accidentelle dont le dénouement survint trois jours après. Telle est l'exacte vérité.

Renée Vivien est enterrée au cimetière de Passy, dans un caveau de famille qui porte un seul nom, celui de son père : John Tarn.

C'était une poëtesse de tout premier ordre. UN PASSANT.

—

Armoiries à déterminer : trois aigles (LXII, 730). — AMPLEMAN DE LA CRESSONNIÈRE (Picardie) : *D'argent à trois aigles éployées de sable.*

MOGES (Normandie) : *De gueules à trois aigles éployées d'argent.*

ROLLAND DE ROSCOAT (Bretagne) : *D'or (*ou d'argent) *à trois aigles éployées d'azur.*

DU TERTRE D'ESCUFFON (Picardie) : *D'argent à trois aigles éployées de gueules.*

Etc. P. LE J.

* * *

Il faut blasonner : *De... à trois aigles éployées de...* Aigle éployée à deux têtes est, héraldiquement, un pléonasme, l'aigle à deux têtes recevant le nom d'*aigle éployée.* De Renesse attribue trois aigles éployées aux familles suivantes : Ampleman de la Cressonière (sa. s. arg.) Baudiment. (sin. ou sab s. or.) Below (sa. s. or.) Berthelot (az. s. or) van Bommel (g. s. or.) Carstiaen (arg. s. az.) Doudeauville (or. s. az.) Eeneus (...s...) Ennens (g. sur arg.) Gey. (sab. s. or) van Hemerent (g. sur or) Jas (. .s...) de Moges-Buron (arg. s g.) Nouvion (or s. az.) Pichonnat (sab. s. arg.) van der Strik. (sa. s. or.) Du Tertre d'Escuffon (gu. s. arg.)

On voit que sans connaître les émaux, il n'est pas possible de répondre d'une manière précise à la question posée par M. L. L. NISIAR.

—

Ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel (LXII, 729). — Cet ordre fut aboli en 1789, et la Restauration n'en a pas une seule fois distribué la décoration. NAUTICUS.

* * *

L'ordre chapitral, de Saint-Hubert de Lorraine et du Barrois, fut rétabli en effet en 1815 et 1816 et reconnu après son *rétablissement* par Louis XVIII : il subsista jusqu'en 1830. Il comprenait trois classes, grands-croix commandeurs et chevaliers. Le ruban était vert liseré de rouge.

Il ne figure pas dans les almanachs royaux.

Baron DU ROURE DE PAULIN.

—

Ordre de Saint-Hubert de Lorraine du Barrois (LXII, 729). — L'ordre chapitral de Saint-Hubert de Lorraine du Barrois, appelé aussi de la Fidélité, du Lévrier et de Saint-Hubert de Bar, fut reconnu en 1816, puis aboli par une ordonnance royale du 16 avril 1824, que je n'ai pas trouvée dans le *Bulletin des Lois.* NAUTICUS.

* * *

Les deux ordres, unis par Henri IV le 31 octobre 1608, confirmés en 1664, 1722-1757, supprimés en 1789, ne furent pas recréés sous la Restauration. Mais les anciens titulaires de l'ordre furent autorisés à porter leur croix, et ils reçurent rang parmi les dignitaires des ordres royaux. Ils figurent dans l'*Almanach royal* dès 1814 15 à la suite des chevaliers de Saint-Louis, avant les chevaliers de la Légion d'honneur. Plus tard ils passèrent après les chevaliers de la Légion d'honneur.

Baron DU ROURE DE PAULIN.

—

Date du rétablissement des ordres de Saint-Louis, du Saint-Esprit et de Saint-Michel (LXII, 729). — L'ordre de Saint Louis fut rétabli par ordonnance royale du 28 septembre 1814 ; ceux du Saint-Esprit et de Saint-Michel par celle du 16 novembre 1816. Il est possible que les ordonnances en question, que je n'ai pas trouvées au *Bulletin des*

Lois, indiquent, le cas échéant, les modifications apportées aux insignes des ordres dont il s'agit. NAUTICUS.

* * *

Dès le rétablissement de la monarchie, l'ordre royal et militaire de Saint-Louis réapparut. Mais ce ne fut que le 22 mai — 3 juin 1816, que S. M. Louis XVIII rendit une ordonnance relative aux statuts de l'ordre de Saint-Louis.

L'article 1er déclare que le chancelier de France remplira les fonctions de chancelier de l'ordre, conformément à l'édit de création d'avril 1693 et de l'édit de janvier 1779. En conséquence, ordonne le rétablissement du sceau de l'ordre.

L'article 4 fixe la préséance des chevaliers.

Une autre ordonnance du 13 août 1823 fixa le nombre des grands-croix et des commandeurs.

L'ordre royal de Saint-Michel réapparut aussi en 1814, il fut réglé par l'Ordonnance royale du 15 novembre 1816 — 11 janvier 1817 :

Article 1er. L'ordre de Saint-Michel est spécialement destiné à servir de récompense et d'encouragement à ceux de nos sujets qui se seront distingués, dans les lettres, les sciences et les arts, ou par des découvertes, des ouvrages et des entreprises utiles à l'Etat.

Article 2. Le nombre des chevaliers est fixé à cent, etc.

Baron DU ROURE DE PAULIN.

—

Fer de reliure : 2 écus accolés (LXII, 615, 763). — L'écu accolé à celui des d'Albert de Luynes, portant : *d'argent à la croix de sable, cantonnée de 4 losanges de même*, que notre confrère Nisiar ne peut identifier, est celui de la famille de Scaglia.

Jeanne-Baptiste d'Albert, née le 18 janvier 1670, qui était fille de Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, chevalier des ordres du roi, grand fauconnier de France etc., et de Marie Séguier, sa première femme, épousa le 25 août 1683, Joseph Ignace-Auguste-Mainfroy-Jérôme de Scaglia, comte de Veruë, en Savoie, lequel fut tué à la bataille d'Hochstædt, en 1704 (Cf. P. Anselme, 4e éd. revue par Potier de Courcy, IV, 237).

BRONDINEUF.

Pièces d'or françaises de fabrication anglaise (LXII, 616, 764). — Les pièces de 20 fr. de 1815 frappées à Londres ne sont pas absolument identiques à celles de fabrication française. A l'avers, nous voyons de légères différences dans les cheveux de Louis XVIII, le nœud de la perruque est modifié, plus dégagé sur la pièce anglaise ; dans cette dernière, le cou du roi est plus court et le jabot de dentelles plus long que dans la pièce française. Enfin point important, la signature du graveur Tiolier, placée sous le buste du roi, n'existe que pour la fabrication nationale. Au revers, à part les deux signes, fleur de lis et R, indiqués par M. Paul, la couronne offre de minimes différences, mais dans la pièce anglaise, les mots « Pièce de 20 francs » sont plus gros et plus empâtés, les branches de laurier, très légèrement modifiées, celle de droite a deux feuilles éloignées de l'écusson central, alors qu'elles le touchent dans la pièce française. Sur la tranche, les caractères en creux sont un peu plus grands dans la pièce anglaise. Ces pièces paraissent aujourd'hui assez rares.

Les journaux de fin septembre 1815 nous montrent que « la défaveur se répandit sur les pièces de 20 francs frappées à l'effigie du Roi ne portant point le nom de M. Tiolier, graveur de la Monnaie de Paris », et, sans en expliquer le motif, ces feuilles ajoutaient :

« Il n'y a d'autres conséquences à tirer de là, sinon que ces pièces d'or n'ont point été frappées à l'hôtel de la Monnaie de Paris, mais ce serait une erreur d'en conclure qu'elles ne doivent point avoir cours et qu'elles n'ont pas le même titre et la même valeur que les nôtres. »

Cependant le public avait quelque peu raison de se défier, car un mois plus tard, à fin octobre, les mêmes journaux annonçaient qu'il circulait dans la province du Brabant méridional « de fausses pièces de 20 francs à l'effigie de Louis XVIII et au millésime 1815, ayant d'un côté dudit millésime la fleur de lis et de l'autre la lettre R ». Une première série de pièces fausses présentait l'effigie du Roi et l'écusson dans le même sens, tandis que les bonnes portaient l'écusson et la tête en sens inverse, mais cette erreur fut rectifiée par le faussaire et de nouvelles pièces circulèrent avec l'effigie et l'écusson en sens

inverse. On reconnaissaitt ces mauvaises pièces à un poids trop faible, puis en ce que sur la tranche le mot « salvum » était écrit avec un z au lieu d'un s à angles aigus, et enfin parce qu'en les frottant sur un corps dur, on apercevait le cuivre sous la dorure. ALB M.

—

Armoiries : flammes, charbons et étincelles (LXII, 503, 694). — En héraldique, les charbons sont représentés par des brandons (de l'allemand brand, tison) si rares en France que nos auteurs tels que Paillot, Ménestrier, etc. les ont omis. On peut en citer en Suisse, ex. Grafenried, *d'or, au brandon au naturel allumé de gueules.*

On trouve aussi en Italie la famille Carbone dont les armes comprennent *six charbons au naturel ordonnés en orle* (Gênes). On ne pouvait en adopter de plus parlantes. SUS.

* * *

Les flammes sont très usitées en armoiries ; elles s'emploient seules et sont généralement de gueules ou d'or, ou bien elles sont mouvantes d'autres meubles, tels que bûcher, tour, flambeau, etc. Elles sont isolées, comme dans les armes de Bignon, ou accolées, comme dans celles de Bataille. Les charbons sont plus rares ; dans les armes de Carbonnières ils sont de sable, allumés de gueules. L'étincelle, qui est une flamme réduite, accompagne en nombre un autre meuble, comme le fusil de la Toison d'or ; elle est excessivement rare en blason et Pierre Palliot n'en cite que deux exemples.

La description de ces meubles est difficile à donner ; il faut consulter les anciens armoriaux pour en trouver la configuration exacte. P. LE J.

* * *

« Le feu, dit le P. Menestrier, peut être flambant, étincelant, ardent, fumant, etc., ce qui se dit plutôt des sujets auxquels il est attaché que du feu même. Ainsi il est des paux ou pieux flambants, des charbons étincelants, etc. »

« Etincelant », se dit des charbons dont sortent des étincelles, et « étincelé » d'un écu semé d'étincelles.

La couleur de l'émail paraît être le plus souvent de gueules, et, à l'appui, nous citerons : les Tizoni, à Verceil en Lombardie, qui portent *d'azur à trois tisons de sable en bande et accostés aux uns des autres allumés de gueules par les bouts et sur les côtés* ; les Flammen en Tyrol, portant *d'argent à une montagne de sable, allumée et flambante de trois flammes de gueules tortillantes en pointes vers le chef* ; les Bataille, en Bourgogne, *d'argent à trois pals flambants, ou trois flammes tortillantes de gueules mouvantes du bas de l'écu vers le chef* ; les La Fare, en Languedoc, *d'azur à trois flambeaux d'or, allumés de gueules.*

La famille de Caumia-Baillenx porte : *écartelé aux 1 et 4, etc.*, qui est de Caumia ; *aux 2 et 3 d'argent, à trois flammes de gueules, rangées en fasce*, qui est de Baillenx.

Dans les armes de la famille de Beauchamp, nous remarquons *trois bombes d'or, enflammées de gueules*, etc.,

Et combien d'autres ne pourrait-on pas citer dans les mêmes conditions ? ALB. M.

—

Ecu parti ou écartelé (LXII, 615, 761, 816). — Je regrette bien de ne pas m'être mieux expliqué et d'avoir donné à nos confrères, une peine inutile, car sans être héraldiste, je puis discerner, depuis trop longtemps, hélas ! les diverses partitions d'un écu.

Pour mieux me faire comprendre, je dirai que j'ai sous les yeux deux écus : l'un *parti* de Rohan et de Soubise, l'autre *écartelé* de Desmaretz et de Colbert. Il me semble que ces deux écus, contrairement à l'opinion de notre confrère Oroel disent bien la même chose : une alliance entre deux familles. Cependant l'un est *parti*, l'autre *écartelé*. Et alors, je transforme ma question.

Etant donné qu'on veut réunir dans un écu deux armoiries, est-il loisible d'en faire soit un *parti* soit un *écartelé*, ou bien, y a-t-il des cas et des règles qui obligent à adopter tantôt l'une, tantôt l'autre de ces deux formes ?

CÉSAR BIROTTEAU.

—

Moulages illustres et curieux (LXII, 730). — Se souvient-on du moulage en plâtre d'un corps de femme nue, étendue sur le dos, qui figurait à la section russe de l'Exposition universelle de 1867 ? L'effet était saisissant. On distinguait les moindres détails de l'épiderme auquel le contact du plâtre froid avait donné la

« chair de poule ». Jamais cette expression bizarre ne m'a paru mieux justifiée que dans cet admirable morceau d'une beauté à la fois idéale et utra-réaliste. O. S.

* * *

A l'Exposition Universelle de 1878, on voyait dans la section médicale russe, deux moulages en plâtre de femmes toutes nues, — ou le double moulage de la même femme endormie, présentée sous les deux faces : on doit en retrouver facilement la trace dans les catalogues. Ce n'était une femme ni très jeune ni très jolie, mais seulement bien prise, appartenant sans doute à la classe populaire, et qui ne s'était prêtée à l'opération que comme elle se serait offerte à toute autre expérience. BRITANNICUS.

—

O. T. B. Q. (LXII, 787). — *Ossa tua bene quiescant.* X.

—

La truie qui file (LVIII ; LIX ; LXII, 95, 265, 378, 602, 648). — Je ne crois pas qu'on ait encore signalé ici l'enseigne de la Truie-qui-file à Senlis. Cette enseigne qui était, il y a une soixantaine d'années, celle d'un hôtel situé sur la place de la Halle, avait été modifiée ainsi : A la Truie-qui-file. Cette modification était même fort ancienne, mais originairement et encore tout à fait à la fin du XVIIe siècle, c'était bien la Truie-qui-file, comme à Paris, à Dijon, à Lyon, à Tours, à Soissons et ailleurs.

A propos de la plus fameuse de toutes, celle de Paris, on me permettra de citer l'anecdote suivante tirée de Sauval (t. III, p. 387) et qu'il me semble n'avoir pas lue encore depuis que cette rubrique est ouverte dans l'*Intermédiaire* ; je copie simplement le texte des *Causeries du Besacier*, I, p. 116 et suivantes :

Il ne manqua aucune gloire à la Truie-qui-file parisienne, pas même celle de faire un martyr. En effet, l'histoire rapporte qu'un malheureux saltimbanque, nommé Gillet-Soulart, s'étant avisé, en 1446, de montrer à Paris une truie qu'il avait dressée à s'asseoir et tenant une quenouille d'un pied, à manier son fuseau de l'autre, le prévôt de Paris, persuadé qu'il y avait dans ce tour d'adresse et de patience une intervention diabolique, fit le procès du malheureux. Il fut condamné à être brûlé vif, lui et sa bête, et fut exécuté à Corbeil, victime de l'ignorance et de la crédulité de ses juges.

Il eût été traité sans doute moins sévèrement cent ans plus tard ; les contemporains de Rabelais, quoique non moins féroces à l'occasion dans leurs querelles religieuses ou politiques, se montraient plus sceptiques sinon plus tolérants ; pour les lettrés tout au moins, le symbole de la Truie qui-file n'était plus alors que l'image d'une chose ridicule ou impossible. « Il t'advient (te convient) à les attaquer, comme une truie à dévider de la soie », dit quelque part Béroalde de Verville, dans son *Moyen de parvenir.*

Quant à la signification symbolique de la Truie-qui file, on s'en est déjà occupé ici, mais je ne crois pas qu'on ait cité Désiré Monnier, qui, dans ses *Traditions populaires composées* (Paris, 1854) s'exprime ainsi à ce sujet (p. 506):

Les Truies fileuses des monuments religieux étaient tout simplement des représentations de la terre, honorée sous la forme du sanglier, ou d'une druidesse. Si le porc a été les armes parlantes des Druides, Pelloutier nous apprend que souvent les ministres sacrés empruntaient pour eux les noms de l'objet de leur culte. La mère des dieux était représentée par un sanglier chez les Suèves-Æstiens, dit Tacite (De Mor. Germ. lib XLV), qui ajoute que, par une dévotion spéciale, les peuples du nord portaient l'image de cet animal sacré... La quenouille et le fuseau de la Truie-qui-file semblent pourtant révéler une fée ; mais n'importe : la reine Berthe et la reine Pédauque, qui filaient aussi, et qui filaient comme des fées, n'étaient, à notre sens, que des souvenirs de la dame Herte ou de la Terre-mère ; et si l'on accompagnait leur image des attributs du travail féminin, c'était autant pour imposer aux peuples l'exemple du travail que pour faire connaître le sexe du personnage représenté... L'idée qui nous semble bizarre aujourd'hui, d'avoir admis la Truie-qui-file à des portails d'église, ne s'explique pas plus aisément que celle d'y avoir admis la Reine au pied d'oie. On aura peut-être voulu, par là, ridiculiser le culte de la Terre, qui était le plus universel chez nos aïeux, et sans doute le plus invétéré.

Je ne prétends pas me faire le défenseur de cette explication quelque peu tirée aux cheveux. Peut-être le lecteur aimera-t-il mieux voir, avec Madame Félicie d'Ayzac (*Revue de l'Art Chrétien*, juillet-août 1875, p. 89), dans la Truie fileuse une simple leçon de morale destinée à rappeler aux femmes qu'elles doivent unir une vie laborieuse à la fécondité. Mais il resterait alors à expliquer pourquoi on fait donner cette leçon de morale par une truie plutôt que par toute autre femelle.

En ce qui concerne la personnalité de M. Amédée de Ponthieu, que l'on a cité à propos de notre rubrique et sur lequel on a demandé des renseignements, sans l'avoir beaucoup connu, j'en sais néanmoins un peu plus que MM. Gros-Malo et C. Harleville. J'ai eu, en effet, quelques rapports littéraires avec lui il y a 40 ou 45 ans. Il était alors, si mes souvenirs sont exacts, employé à l'Hôtel de Ville de Paris ou a la Préfecture de la Seine et il occupait ses loisirs de bureaucrate à écrire. Outre ses *Légendes du Vieux Paris*, publiées en 1867 et déjà citées, il donna des articles à plusieurs Revues et un autre volume dont le titre était, je crois, *Fêtes légendaires de la France* ; n'ayant pas ma bibliothèque sous la main en ce moment, je ne puis préciser davantage. Il appartenait à une ancienne famille de Picardie et a laissé, je crois, un fils.

LE BESACIER.

—

L'Heure du muletier (XLI ; LXII, 647, 763). — La fable qui est sans titre dans le *Voyage de Messieurs de Bachaumont et de La Chappelle (sic) avec un mélange de pièces fugitives tirées du Cabinet de Monsieur de Saint Evremont*, Utrecht, François Galma, 1697 ne peut pas être dans aucune édition des *Fables de La Fontaine* puisqu'elle est de Louis de Puget né a Lyon en 1629, mort le 16 décembre 1709, savant physicien, naturaliste et... versificateur, ami de La Fontaine. Bayle, dans son *Dictionnaire critique*, en a cité quatre vers et M. Péricaud, dans ses notes et documents sur Lyon, les a rappelés à l'occasion du voyage que La Fontaine fit en cette ville (1673). La *Correspondance de Boileau et de Brossette* nous a conservé deux poésies de Louis de Puget (p. 223 et 225, éd. Laverdet, 1868).

Nous rappelons pour mémoire le premier vers de cette fable : *Une jument de taille et d'encolure fine*, et nous ajoutons que la plus grande partie, sinon la totalité, des attributions de pièces faites par P. Lacroix a La Fontaine, Molière, etc., sont dénuées de tout fondement

LACH.

***

Ajoutons enfin (non plus pour l'*heure*, mais pour le *muletier* lui-même) à la note si intéressante de notre confrère Paul Ginisty, que le deuxième acte de *Malbrouk s'en va t'en guerre*, la nouvelle opérette du théâtre Apollo, est une... variation exécutée par le librettiste italien, sur le conte bien connu de La Fontaine *Le Muletier*, imité lui-même de Boccace. C'est une... reprise, dira sans doute M. Nessi.

D'E.

—

L'auteur de l'Almanach des spectacles (LXI ; LXII, 37, 142, 641, 766). — En reponse à la communication de M. Félix Meu, je dirai que les gravures sont collées au gré des personnes ; mon *Almanach des spectacles* pour l'année 1821, qui est le 4e, ne contient pas Mlle Perrin, mais je trouve cette gravure dans la 2e année en face la page 122 où elle est bien à sa place. Mlle Perrin, dans le rôle d'Elvina du petit dragon.

Mes huit volumes brochés, couverture originale, les 4 premiers ont chacun 12 gravures, les 3 suivants 9, le dernier 6, en tout 81 figures.

Tout cela ne nous dit pas de qui sont les gravures si jolies.

BOOKWORM.

—

« Le Retour des cendres ». Chanson de l'Ecole Polytechnique (LXII, 829). — Plusieurs couplets de cette chanson figurent dans l'ouvrage de MM. Pinet et Lévy, *L'argot de l'X*, p. 58. Testard, 1894. Ouvrage aujourd'hui épuisé.

—

Les premiers « Guides » (LXII, 560, 649, 702). — Bien antérieurement au « Joanne » et aux « Bœdecker », des Guides, conçus sinon dans la forme, du moins à peu près dans l'esprit de ceux de nos jours, furent mis entre les mains des personnes qu'on appelait alors « voyageurs » au lieu de « touristes » (je pose une question au sujet des mots « tourisme, touristes » pour savoir de quelle époque ils datent).

Pour les Pyrenées nous devons a Richard (Audin), ingénieur-géographe (qui publia aussi le « Guide du voyageur en Suisse » en 1824) un « Guide aux Pyrénées, Itinéraire pédestre des montagnes », édité à Paris en 1834. L'auteur de « Cent Ans aux Pyrénées » juge cet ouvrage « mince valeur intrinsèque : guide fait de loin dans le silence du cabinet, à vue de nez et à coups de ciseaux. — Ce guide « moderne », ajoute Béraldi avec ses expressions à l'emporte-pièce, est une anthologie

ou un « arlequin » de la littérature pyrénéiste primitive ».

L' « Itinéraire descriptif des Pyrénées » par Joanne, datant de 1858 (1re édition), citons alors un peu au hasard : « Itinéraire descriptif des H. Pyrénées », par La Boulinière, 3 vol. 1825. — « Guide manuel du touriste à Bagnères-de-Luchon, p. Paris, 1842. — « Bains et Courses de Luchon, vrai guide pour les Courses et promenades », p. Nérée Boubée, Pau, 1842. — « Guide du Touriste à Bagnères-de-Bigorre, p. H. L, 1843. — « Itinéraire de Pau aux Eaux-Bonnes... par un touriste, séjour et excursions », p. A. Moreau, Pau, 1844. — « Guide du Roussillon dans les P. Orientales », p. Henry, 1842. — « Ariège, Andorre et Catalogne, guide... descriptif », p. Boucoiran, Paris, 1854.

Pour l'Espagne et le Midi notons : « Guia del Viajero en Espana », p. Mellado, Madrid, 1849. — « Handbook for Travellers in Spain », p. Ford, Londres, 1855, — « Manuel del Viajero de Madrid à Bayona », Madrid, 1853. — « Nouveau guide de l'étranger à Bordeaux », p. Chaumas, 1856. — « Guide dans Toulouse », p. Le Blanc, 1857, etc., etc.

Si nous passons aux Alpes, la moisson serait si riche, qu'il suffit de citer au hasard, les guides suisses de « Ebel », traduits plusieurs fois en français, et dont la première édition, date je crois, de 1793 et est intitulée : « Anleitung auf die nützlichste Art in der Schweiz zu reisen ». Antérieurement à cette date il y eut : « Instructions pour les voyageurs qui vont voir... les Alpes du canton de Berne », p. Wyttenbach 1777, et l' « Itinéraire de Genève et Chamouni, » Bourrit, Genève 1792, qui eut une certaine célébrité. Il y eut aussi les livres de Heidegger, publiés en allemand et en français de 1787 à 1795 sous le nom de « Handbug » et le « Manuel de l'étranger qui voyage en Suisse ; l'Itinéraire du voyageur à Chamouny » de 1824, etc., etc.

Un Pyrénéiste.

*
* *

Il ne peut s'agir de guides précis au point de vue de la vie pratique, altresi le Bædeker, par exemple, mais d'ouvrages précurseurs descriptifs d'un pays. Déportons les monographies locales. pour Paris on pourrait décacher nombre de volumes du XVIIe siècle et même du XVIe, afin de nous en tenir aux ouvrages généraux.

Cosmographie Universelle. 1575.

Grenaille, sieur de Châteaunières : *Estats, Empires et Principautez du Monde* 1628.

Les Délices de la Hollande. Amsterdam 1685 ; pet. in-12, ill.

Villamon : *Description contenant toutes les Singularitez des plus célèbres villes et places remarquables du royaume de France*. Rouen, David Gevefroy s. d (XVIe siècle) ; in-12, 352 p.

« Les Délices de la France ». Amsterdam, G. Gommelin 1670.

Joseph de la Porte : « Le Voyageur François ». Paris 1765-1795 ; 42 vol. in-12.

De Laborde et Béguillet : « Voyage pittoresque de la France ». Paris, Lamy 1784-1790 ; plusieurs vol. in-folio, ill

Comte de Laborde : « Description de la province de Roussillon ». 1787 ; in-folio, ill.

C'est l'un des volumes de l'ouvrage précédent, qui pourprend plusieurs provinces, mais est resté inachevé.

« Voyage fait en 1787 et 1788 dans la ci-devant Haute et Basse Auvergne par le citoyen Legrand ». Paris, an III ; 3 vol. in-8.

De Saint-Amans : « Fragmens d'un Voyage sentimental et pittoresque dans les Pyrénées ». Metz, Devilly 1789 ; in-16.

N. de Nicolaï : « Description du Berry et diocèse de Bourges au XVIe siècle 1567 ». Paris 1865 ; in-8. — Châteauroux, Aupetit 1883 ; in-8, 217 p.

Legendre de Luçay : « Description du département du Cher ». 1802.

M.-P.-A. Butet : « Statistique du département du Cher (1829) ». Bourges, Vermeil : in-8, 445 p.

Dalphonse : « Mémoire statistique du département de l'Indre ». Paris 1804 ; in-folio, 367 p.

Peuchet et Chanlaire : « Statistique du département de l'Indre » 1810 ; in-4.

Je cite seulement ce volume de l'ouvrage de Peuchet et Chanlaire, qui dédièrent une étude à chaque département, de 1809 à 1811.

Creuzé-Latouche : « Description topographique du district de Châtellerault ». Châtellerault 1790.

P. Labretonnière : « Statistique du dé-

partement de la Vendée ». Paris, an IX (1801) ; in-8.

Delaistre : « Statistique du département de la Charente ». 1802 : in-8.

« Idée géographique et historique de Béarn. Pau 1764 ; in-12.

P. Laboulinière : « Manuel statistique des Hautes-Pyrénées ». Tarbes, P. Lavigne 1807 et 1813 ; in-8, 479 p.

A. A. : « Itinéraire topographique et historique des Hautes-Pyrénées ». Paris 1819 ; in-8, 194 p.

Joseph de Verneuilh de Puyraseau : « Histoire politique et statistique de l'Aquitaine ». Paris 1822-1827 ; 3 vol. in-8.

Gabriel Aubanère : « Tableau des Pyrénées françaises ». Paris, Treuttel et Wurtz 1828 ; 2 vol. in-8.

Alexandre du Mège : « Statistique générale des départements Pyrénéens, ou des provinces de Guyenne et de Languedoc ». Treuttel et Wurtz 1828-1829 ; 2 vol. in-8.

Dralet : « Description des Pyrénées ». Paris, Arthus Bertrand 1813 ; 2 vol. in-8.

J. La Vallée : « Voyage dans le département du Jura ». Paris 1792 ; in-8.

Avec Brion, cet auteur bailla toute une série de voyages dans les départements.

Orloff : *Le Nouvel Anacharsis français en Voyage descriptif et anecdotique dans diverses parties de la France.* Paris 1824 ; 3 vol. in-8.

B.—F.

* * *

Je possède en ma bibliothèque un petit livre du XVIIe siècle que l'on peut, à bon droit, considérer comme une sorte de guide. Il a pour titre : « *Les Antiquités, Fondations et singularités des plus sélèbres villes, chasteaux et places remarquables du Royaume de France avec les choses plus mémorables aduenuës en iceluy.* 1605. — A Constances par Jean Le Cartel, imprimeur et libraire. » Constances, c'est Coutances. L'auteur de cette sorte de guide est Fr. Desrues. Le volume que je possède a 70 millimètres de largeur sur 122 millimètres de hauteur. M. Desrues donne des notations intéressantes, et, je crois, justes, à en juger parcequ'il dit des Bretons, sur les caractères des gens selon le pays. Peu de détails géographiques, mais des détails historiques ou plutôt légendaires. Aucun renseignement pratique.

AUGUSTIN HAMON.

* * *

Edmond Bonnaffé, dans *Voyages et Voyageurs de la Renaissance* (Paris, 1895), cite un certain nombre de guides ou d'itinéraires d'autant plus intéressants qu'ils sont peu connus.

D'abord, le Guide des Voyageurs (*De Regimine iter Agentium*) de Guillaume Grataroli, publié à Bâle en 1561.

Robert Dallington, secrétaire de l'Ambassade d'Angleterre en France, sous Henri IV, écrit : « A Method for travel shewed by talking the view of Fraunce as it stood in the year 1598 », imprimé à Londres, chez Thomas Creede. Traduit en français en 1892.

L'*Itinerarium Galliae Narbonensis*, de Johannus Isacius Pontanus, paru à Lyon en 1606, est en vers latins.

I. Zinzerling, né au pays de Thuringe vers la fin du XVIe siècle, écrit son *Jodoci Sinceri Itinerarium*, dont la première édition parut à Lyon en 1612.

Enfin, dans la même année, Paul Hentzner, jurisconsulte silésien, publie, à Nuremberg, un intéressant *Itinerarium* de son voyage en Suisse, en France, en Allemagne, en Italie et en Angleterre.

E. X. B.

* * *

Je possède un très joli petit ouvrage qui répond de la façon la plus parfaite à ce que nous exigeons des guides modernes. Il s'intitule :

Forestiere illuminato | intorno le cose più rare è curiose | antiche è moderne | della città di Venezia | è dell' isole circonvicine | con la descrizione delle chiese, monisterj | ospedali, tesoro di San-Marco, fabbriche | pubbliche, Pitture celebri, è di quanto | v'è di più riguardevole. | Opera adornata | di molte bellissime vedute, etc.

In Venezia MD. CCXL, presso Giambatista Albrizzi.

Comme son titre l'indique, il renferme toutes les descriptions des monuments, les promenades, les itinéraires intéressants, la façon de visiter tout cela par journées. Il débute par la *giornata prima* ; et finit par la *giornata sesta*, plus un certain nombre de journées supplémentaires pour la visite des « isole circonvicine ».

D'autre part, je possède *les Délices de l'Italie*, en quatre in-12 petit, « contenant une description exacte du Païs, des principales villes, de toutes les Antiquitez, et

de toutes les raretez qui s'y trouvent, enrichi d'un très grand nombre de figures en taille douce. »

A Paris, M. DCC. VII, avec privilège du roy. JACQUES RENAUD.

—

Gasse (LXII, 617, 820). — Nous avons en bas langage le verbe garsouiller et mieux gassouiller, salir, souiller. En ancien français, gassouil, eau bourbeuse dont s'est servi Brantôme qui a aussi usé de gasouiller : « Il ne faut se vanter de nous gasouiller de vos ordures ». (*Dames gal.*). D'après Nisard, gassouiller serait un augmentatif de gasser venant de l'italien guazzare : latin, quassare. On retrouve ce verbe dans nombre de patois.

Rapprochez : Angevin : gassouiller, patouiller, faire de mauvaise cuisine ; gasserote, flaque d'eau bourbeuse ; gassoiloux, sale ; gassouille, flaque d'eau, mauvaise auberge ; — Berry : garsouiller, salir ; dégarsouiller, gauger, enfoncer dans la boue liquide ; — Bourguignon : gassouiller, se salir ; gassouillat, gouillat, flaque d'eau bourbeuse ; — Côte-d'Or : gassode, forte pluie ; — Lyonnais : gassolli, bassoli, bassouille, boue liquide ; — Midi : gassipoul, gâchis, barbotage ; — Normand : gase, bourbier ; garsouille, malpropre garsouiller, gazouiller faire malproprement, que Le Héricher tire du latin suillus, porc ; — Picard : gassouiller, gâter ; — Saintongeais . gassouil, flaque d'eau ; — Saône-et-Loire : gasse, flaque d'eau, bourbe ; Vendômois (Glossaire de notre collaborateur M. Martellière) : gassouiller, salir.

A Genève, gadrouille se dit d'une mauvaise boisson, d'un mauvais manger ; gadrouiller, c'est barboter dans l'eau et se gafouiller, se tacher avec de l'eau sale.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Etymologie de Durand (LXI ; LXII, 372, 583). — D'après M. le Dr Bougon, l'étymologie de Durand serait Durandal, nom de la fameuse épée de Roland, ou vice versa, Durand donnerait le sens de Durandal. Une origine aussi chevaleresque attribuée à un nom devenu bien commun a dû surprendre plus d'un intermédiairiste.

Observons d'abord qu'en France il existe une masse innombrable de noms patronymiques composés de l'article du, de la, des, suivi d'un nom de chose ou d'un nom de lieu, ou encore d'un suffixe de sens indéterminé : Dumont, Duval, Dubois, Dupont, Duroc, Duchêne, Delorme. Delagrange, ou, Ducros, Duroux, Dumaine, Deslandes..., et qu'on pourrait, dans cette catégorie, ranger aussi le nom de Durand.

Toutefois, il convient de constater que le nom latin *Durandus* figure déjà dans de très anciens textes remontant jusqu'à l'époque carolingienne.

Ainsi, je l'ai rencontré dans un diplôme de Louis-le-Débonnaire, daté d'Aix-la-Chapelle, en l'an 819. M. Bougon nous intéresserait en nous révélant la relation qu'il a découverte entre Durand et Durandal.

Le texte de la *Chanson de Roland*, soit dit en passant, porte le nom de *Durendal* écrit avec un *e*.

Finalement, que M. Bougon me permette de lui signaler que le nom latin d'Aix-la-Chapelle n'a jamais été écrit *Aquisgramni*, comme il le suppose, mais, toujours, dans les actes officiels ou autres, c'est *Aquisgrani* qu'on lit.

LÉON SYLVESTRE.

—

Garrot (LXII, 449, 582). — Pour déterminer l'origine de « garrot », le haut des épaules du cheval ; de « garrot », jarret ; et, enfin, de « garrot » morceau de bois, servant à garrotter, il faut nécessairement trouver trois termes différents, ou bien convenir que « son », bruit ; « son », résidu ; et « son », adjectif possessif peuvent dériver, tous les trois, d'une origine commune. Si M. le docteur Bougon veut être de notre avis, il doit renoncer à son étymologie qu'il fait servir à trois fins.

1° On sait que le garrot du cheval est la partie la plus forte, la plus résistante de cet animal ; aussi « garros » ou « garrot » signifie-t-il, en grec, plus vigoureux, plus fort. On peut consulter Henri Etienne, sous la rubrique *Kratus*. Et qu'on ne s'étonne pas de voir cet adjectif employé, ici, substantivement ; car la langue grecque substantivait, comme la nôtre, qui est sa sœur, une foule d'adjectifs. On peut en citer encore deux exemples frappants.

Notre mot « bras », qui ne signifiait primitivemeent que l'avant-bras, veut dire, dans son sens strict, « plus

court » ; parce que cette partie qui va du coude au poignet est plus courte que l'humérus ; et « plus court » s'exprime; en grec, par « brachion » ou « brasson », d'où il appert que « bras » dérive de « brass »-on, et non pas du latin brachium, comme l'enseignent les néo-latins. « Bras » ne se montre-t-il pas, d'ailleurs, sous cette forme, dès le XIe siècle, soit dans notre langue, soit dans l'espagnol et les patois ? Seule, la langue italienne a emprunté son « braccio » au latin.

Voici l'autre exemple. De « bisaia », forme dorienne d' « isaia » semblable, dérive notre vocable « visage » ; car le visage marque la « semblance », comme on disait au moyen âge, c'est-à-dire ce qui distingue une personne d'une autre. « Visage » se trouve dans les plus anciens monuments de notre langue ; il est dans le 1597e vers de la chanson de Roland. (Edition de Léon Gautier).

Veut-on savoir maintenant où M. Bourciez a trouvé l'origine de visage ? Je le donne en cent, je le donne en mille. Il l'a trouvée dans « visaticum » ! Mais, dira-t-on, visaticum n'est pas latin ; et, puis, le fut-il, comment pourrait-on en dériver visage ? Quand un néo-latin n'a pas sous la main l'étymologie d'un mot ; il la fait lui-même ; et, ensuite, au moyen de la phonétique, il en tire, toujours, tout ce qu'il veut. Aucune forme n'est jamais rebelle à la phonétique.

2° « Garrot », signifiant jarret, n'est autre chose que le mot grec dorien « sgarot » (σκαλος le même que σκελος), jambe. Le s initial est tombé, parce que sa prononciation est dure devant le g, et le lambda a pris le son du r ; ce qui est ordinaire en cette langue, où l'on disait, par exemple, pour le mal de tête, « cephalalgia » ou « cephalargia » ; et, pour le four de campagne, « clibanos » ou « cribanos ». Au fond des Pyrénées, dans la vallée d'Aspe, où le grec archaïque s'est admirablement conservé, les « jambes » sont appelées « garres » qui est le vieux mot « kare » le même que akare, qui a été conservé par Hésychius.

3° « Garrot, » morceau de bois, servant à « garrotter », est la forme masculine « garros », de « garra », qu'on trouve aussi dans Hésychius. Ce mot a encore le sens de baguette et de javelot.

DARON.

***

Dictionnaire étymologique de Charles Toubin :

GARROT : 1° trait d'arbalète ; du sansc. *çara*, flèche, et *ati*, marquant augmentation. — 2° Morceau de bois court que l'on passe dans une corde pour la serrer en tordant ; instrument de chirurgie ; vraisemblablement par extension du précédent. — 3° Partie du corps de certains quadrupèdes ; origine inconnue. — 4° Variété de canards ; du sansc. *gur*, résonner fortement, à cause de la voix forte et criarde de cet oiseau.

J. LT.

—

Maris, objet de toilette (LXII, 114, 377). — Dans l'inventaire du mobilier de madame la présidente de Machonville (Catherine le Jongleur), veuve de Pierre d'Anviray, sieur de Machonville, président en la cour des comptes aides et finances de Normandie) fait à Rouen après son décès, le 2 juillet 1755, je lis :

Vingt sept chemises amary à usage de femme en toile... Huit chemises amary à usage de ladite dame de Machonville... Trois peignoirs amaris ..

Cet inventaire très détaillé d'un mobilier luxueux est du plus haut intérêt pour l'histoire de l'ameublement et du vêtement au XVIIIe siècle. FRÉDÉRIC ALIX.

—

Amontillado (LXII, 499, 706). — Nauticus nous communique la lettre qu'il vient de recevoir de Cadix, en réponse à sa demande de renseignements au sujet du mot « amontillado ».

Le vin « amontillado » est ainsi appelé parce qu'il est dans le style du vin de Montilla, ville de la province de Cordoue (Cordaba). C'est un vin de Jerez très sec et pâle, de beaucoup supérieur à celui dont il prend le nom.

—

Le clocher de Saint-Ladre jeu d'enfants (LXII, 618). — Le clocher de Saint-Ladre se joue en pays flamand avec la variante suivante :

Un premier enfant place son poignet sur la table et dresse le pouce qu'un second saisit de la même façon. Un troisième en fait de même du second et ainsi de suite. La tour une fois formée est soulevée et descendue à diverses reprises jusqu'à ce qu'elle se rompe. Pendant ce temps les enfants prononcent rapidement les paroles suivantes, (je traduis) :

Poucet ! Poucet ! la haute tour !
Qui ne cache ses mains,
Ou qui montre les dents,
Aura des tapes sur le champ !

Sitôt la tour rompue, tous cachent leurs mains en s'efforçant de ne pas rire pour ne pas montrer les dents. Mais cela ne tarde guère et le jeu se termine à peu près comme celui « de la tour Saint-Ladre », par une mêlée générale.

F. J.

—

Les morts vivants (LXII, 394, 490, 545, 604, 640, 772). — Le fait est arrivé à l'illustre dramatiste irlandais, Bernard Shaw. A la fin de 1907, Bernard Shaw était très gravement malade, si gravement qu'en janvier 1908, le bruit de sa mort courut. Les reporters des journaux anglais, américains, et allemands, — car le Molière du xxe siècle est aussi célèbre en Allemagne sinon plus qu'en Angleterre, — se précipitèrent chez lui Pour ne pas être importuné, il écrivit une de ces lettres humoristiques dont il est si coutumier. La presse entière, anglo-germanique, la reproduisit Nous la lûmes à l'époque, malheureusement nous ne la retrouvons pas dans nos notes, ce qui nous prive du plaisir de la reproduire ici pour la plus grande joie de tous les intermédiairistes.

Ce même Bernard Shaw, en 1907, avait aussi passé pour mort.

Excursionnant en le Pays de Galles, il ne rentra pas un soir à son hôtel. Inquiétude. Le tocsin sonne, m'a-t-on raconté. Et de toutes parts, on va à sa recherche. Ravins, précipices et sommets sont visités, fouillés en vain. Point de cadavre de Bernard Shaw. Enfin après 24 ou 48 heures, — je ne me souviens pas avec précision, — on le découvre en un hôtel d'un autre village, placide et calme. Entraîné par la joie d'excursionner dans un admirable pays, il s'était trouvé trop éloigné de son hôtel et était allé dans celui d'une autre petite ville. Il m'a été dit que les journaux Gallois et Anglais parlèrent de cet incident.

Enfin, tout dernièrement, les gazettes allemandes publièrent une dépêche de Londres, annonçant la mort de Bernard Shaw. Il y avait erreur. Le génial penseur n'était même pas malade. C'était un autre Shaw qui était mort, mais pas Georges Bernard, le plus grand auteur comique depuis Molière. Le *Berliner Tagblatt* du 2 novembre dernier rectifia l'erreur.

Politikos.

* * *

La nouvelle de la mort de Tolstoï a été prématurément annoncée. M. Cruppi a demandé à la Chambre d'exprimer sa sympathie pour la mémoire du grand penseur. M. Brisson a mis la motion aux voix avec émotion. Quand elle fut votée, on apprit que Tolstoï n'était pas mort.

Le *Figaro* a publié à ce sujet l'écho suivant :

L'oraison funèbre prématurée faite par M. Brison du comte Tolstoï a un précédent. C'était, il y a quelques mois, — sous l'ancienne Chambre.

M. Brisson reçut un jour un télégramma portant ces simples mots : « *Père mort. — Farjon.* » Sans hésiter, le président crut que la dépêche émanait du fils de l'honorable M. Farjon, député de Boulogne, déjà assez avancé en âge. Et il prononça son oraison funèbre. Il fallut que quelque jours plus tard, M. Farjon vînt rassurer, par sa présence ses collègues éplorés. M. Farjon, d'ailleurs, continue d'aller très bien, seulement il n'est plus député ! C'est de son père, à lui, — un vénérable nonagénaire — qu'il s'agissait, et M. le député Farjon n'avait télégraphié que pour s'excuser de son absence.

M. Brisson est donc le récidiviste de l'oraison funèbre prémonitoire.

* * *

A ajouter à ce qui a déjà été dit dans l'*Intermédiaire*, l'article du *Gaulois*, 10 novembre 1910 : *Les morts qui ne sont pas morts.*

P. B.

—

Muré vif (LXI ; LXII, 603, 714, 774). — Je remercie M. Eugène Grécourt de son intéressante réponse ; et je crois, avec lui, que les *Mémoires* de Peuchet ont passé par trop de mains, pour ne pas être sujets à caution, surtout dans les chapitres consacrés aux faits contemporains.

L'usine où s'étaient fabriqués les Mémoires de Constant, de Mme Du Barry, de la Duthé, etc., n'était pas encore fermée.

Mais, d'autre part, il est certain que Peuchet eut à sa disposition des notes, des rapports, des documents, qu'anéantit l'incendie de la Préfecture de police en 1871 et dont la contrepartie se retrouve parfois dans les papiers des dépôts pu-

blics (Manuscrits de la Bibliothèque Nationale, Archives Nationales, Archives de la Bastille, et ce qui a pu être sauvé des Archives de la Préfecture de police). Ce fut ainsi que Peuchet connut des notes de Lenoir dont il publia des fragments, et des rapports policiers du XVIIIe siècle, qu'il a, comme le dit fort bien M. Grécourt, « habillés » et même maquillés, à la romantique — la mode du temps.

D'E.

Société des Carabots (LXII, 561, 660,708). — M. Renard, de Caen, avait en 1856, écrit une notice sur les Carabots de Caen. Ce petit ouvrage est à la bibliothèque de la ville et contient des renseignements fort intéressants.

BEAUJOUR.

Trouvailles et Curiosités.

Les noms qui influent sur la vocation — Le chef d'état major général de notre marine est l'amiral MARIN. Son ministre est l'amiral BOUÉ.

Le conservateur du Bois de Boulogne est M. FORESTIER.

Le conservateur des vases grecs au Musée du Louvre est M. POTTIER.

Les frères LUMIÈRE ont inventé le cinématographe et les plaques autochtones (photographie en couleurs).

Le premier mathématicien de notre époque est M. POINCARÉ.

M. Jules LEMAITRE a été d'abord professeur, puis conférencier.

M. LEDIEU a choisi l'état ecclésiastique Il est même devenu secrétaire de Bossuet. Et Mgr BONNEFOY est archevêque d'Aix.

SCRIBE était écrivain.

Il y a, de notre temps, un « Roi de l'Or », c'est M. GOULD.

PASTEUR a consacré son existence entière à l'étude pathologique des bestiaux.

Etc.

Je devine l'objection : « Ce que vous appelez l'influence du nom, c'est l'atavisme. »

Non. Je ne le crois pas. D'abord parce que les noms propres de France remontent au douzième siècle, se transmettent de mâle en mâle, et que l'hypothèse de l'atavisme proposerait comme démontrée la fidélité des femmes pendant vingt-cinq générations, ce qui est impossible à prouver et d'ailleurs démographiquement invraisemblable

Ensuite, parce que plusieurs des vocations ci-dessus indiquées, ont pour origine de simples contre-sens. *Marin* est un prénom. *Poincaré* est un nom de brodeur. *Pasteur* n'est certainement pas un nom de pâtre.

Enfin, parce que la théorie se confirme dans certains cas plus curieux encore, où il n'y a pas identité, mais demi-similitude entre le nom et la vocation. Coquelin Aîné m'a dit nettement que ses premières ambitions dramatiques avaient été inspirées par la singulière assonance de *Poquelin* et de *Coquelin*. Sans la richesse de cette rime, il serait mort boulanger comme il était né.

Nos collaborateurs trouveront sans doute d'autres exemples qu'il serait curieux de citer ici.

UN PASSANT.

Questions à propos d'un correspondant de F. X Fabre. — Les deux lettres ci-dessous, de Ferrandy à Fabre et de Fabre à Ferrandy, conservées à la Bibliothèque de Montpellier, appartiennent à la dernière période de la vie du peintre. Fabre nous est bien connu. Ferrandy me reste totalement ignoré. Qui est-il ? pourquoi, trente-cinq ans auparavant, en 1795, se trouvait-il à Florence ? Qu'est devenu le portrait de Ferrandy par Fabre ? Où est-il actuellement ? A-t-il été conservé dans la famille du modèle ?

Que penser de la consultation demandée à Fabre sur cette prétendue réplique de la *Vierge au chardonneret* ? Fabre, peu suspect cependant d'incrédulité quand il s'agit de tableaux de Raphaël, a-t-il raison de nier l'existence de cette réplique conservée d'après la légende, une légende intéressée, à l'abbaye de Vallombrosa ? Que penser de la collection inconnue de cette veuve militaire anonyme. A-t-elle laissé des traces dans l'histoire des galeries célèbres ? Les renseignements du complaisant M. Ferrandy sont bien vagues, mais la sagacité obligeante des lecteurs de l'*Intermédiaire* en saura peut-être tirer quelque chose.

(Il est probable que la Révolution de juillet survenant peu après cet échange de vues empêcha l'affaire d'avoir un plus ample développement.)

Voici donc le texte des lettres en question :

L. G. P.

Suscription : Monsieur | Monsieur Fabre, peintre | de l'académie de Florence, de Montpellier, etc.

Montpellier
Paris 8 juillet 1830

Monsieur Fabre, Montpellier.

J'ose prendre la liberté de me rappeller (*sic*) à votre bon souvenir, et malgré un intervalle de plus de 35 ans, j'aime à croire que vous n'aurés pas entièrement oublié celui dont vous eûtes la bonté de faire le portrait à Florence, lorsque vous vîntes vous y réfugier en sortant de Rome, à une époque bien désastreuse. Ce portrait, monsieur, je le conserve précieusement, et j'espère qu'il ne sortira point de ma famille. L'ouvrage d'un artiste tel que vous doit passer de père en fils.

Malgré un laps de tems considérable, jamais je ne vous ai perdu de vue. J'ai connu tous vos succèz à Florence, et j'y ai pris le plus vif intérêt. Fixé depuis dix-huit ans à Paris, j'ai été pénétré d'admiration pour ce bel acte de patriotisme qui vous a fait donner à votre ville natale, une des plus belles galeries d'Europe. Une pareille générosité est d'autant plus digne d'éloges qu'elle est peut-être unique dans l'histoire.

Après ce préambule, permettez-moi, monsieur, de réclamer un service de votre aimable obligeance.

Une dame de ma connaissance, veuve d'un officier général, possède un certain nombre de tableaux des plus grands maîtres, tels que Raphaël, Corrège, Dominiquain, Vandyck, Murillo, etc. Une personne extrêmement riche lui traitant sa collection, elle désirerait, pour assurer sa vente, avoir quelques renseignements sur son Raphaël qui représente la Vierge et Saint Jean offrant à l'enfant Jésus un chardoneret, ce qui a fait donner à ce tableau le nom de *la Vierge au chardoneret*. Il existe, dit-on, deux de ces tableaux, dont l'un est la répétition de l'autre. L'un était dans la *Tribune* de la galerie de Florence : j'ignore s'il y est encore. L'autre se trouvait dans la sacristie de l'abbaye de Valombrosa, mais on dit qu'il n'y est plus. Cette dame assure posséder ce dernier, qui a été transporté du bois sur toile, attendu que le tems avait fait décoller les deux planches sur lesquelles il était peint. Il y a même sur le front de la Vierge une ligne presque inaperçue qui marque la séparation des deux planches.

Comme vous avez longtemps habité Florence je pense que vous devés connaître l'histoire de ces deux tableaux. Je vous serai obligé de me dire confidentiellement ce que vous en pensez et de me donner quelques renseignements que je puisse communiquer à cette dame à laquelle je serai bien aise de rendre service. J'attendrai avec impatience la réponse que, j'espère, vous voudrez bien me faire.

Veuillez, monsieur, agréer l'hommage de mon estime et de ma considération distinguée.

FERRANDY

Rue des Prêtres St-Germain l'Auxerrois, n° 22.

De la main de Fabre : « Lorenzo Nasi ; le tableau fut presque détruit le 17 novembre 1548. » et plus bas : « Répondu le 15 juillet. »

(*Minute de la réponse de Fabre*,

Les suites d'un long accès de goutte sont la cause du retard de ma réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je suis loin d'avoir oublié le portrait que vous avez la bonté de me rappeler avec tant d'obligeance, et je suis bien reconnaissant de tout ce que votre lettre contient d'honorable pour moi.

Je connais parfaitement le tableau de Raphaël dont vous me parlez. Il existe encore dans la Tribune de la galerie de Florence, [et] c'est indubitablement celui qui fut peint pour Lorenzo Nasi et qui fut trouvé dans les ruines de la maison qui s'écroula à Florence le 17 novembre 1548. Ce tableau peint sur bois fut restauré à cette époque et l'on voit encore aujourdhuy les différents endroits où les planches furent brisées. Il a été restauré nouvellement il y a peu de temps. J'ai habité, il y a près de trente ans, le couvent de Vallombrosa plus de 20 jours de suite et je n'y ai jamais vu ni copie ni répétition de ce même tableau : il y en avait du Pérugin, d'Andréa del Sarto, etc, mais [celui-là *effacé*] on ne m'a jamais parlé de celui de Raphaël [qui probablement ne l'a jamais répété]. Je doute qu'il existe [une seule répétition [authentique *add*] d'aucun de ses tableaux. Au reste tout ce qui était remarquable dans l'abbaye de Vallombrosa a été placé [lors de la suppression de ce couvent *add*] dans l'*Académie de peinture* de Florence et très certainement cette composition de Raphaël n'en a jamais fait partie. Voilà, monsieur, ce que je puis vous dire de plus positif sur ce tableau : vous en ferez l'usage que vous jugerez convenable.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIIe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 20 Décembre 1910.

46e ANNÉE
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider

N° 1277
—
31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
—
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Date de l'introduction de l'imprimerie à Rome. — Je traduis de la *Descrizione de Roma moderna*, publiée en 1739 :

Dans les maisons voisines (du palais Massini, qui porte actuellement le n° 141 du cours Victor-Emmanuel), autrefois propriété de Pierre de Massini, fut appliqué pour la première fois à Rome, en 1455, sous Nicolas V, l'art merveilleux de l'imprimerie ; et les premiers livres qui y virent le jour furent *La Cité de Dieu* de saint Augustin et les *Œuvres* de Lactance.

Comme il paraît devoir être admis que c'est seulement en 1467, deux ans environ après son introduction à Subiaco (50 kilomètres Est de Rome), que l'imprimerie aurait fait son apparition à Rome, la date de 1455 semble inexacte ; mais, comme le texte ci-dessus porte en outre : « Sous Nicolas V », qui mourut précisément en 1455, l'hypothèse d'une erreur d'impression doit être écartée, et la ques-

tion se pose de savoir quelle est celle des deux dates : 1455 ou 1467, qui est exacte.

NAUTICUS.

—

Les princes « Fils aînés de l'Eglise ». — C'est une erreur très généralement répandue chez nous de croire que le beau titre de « Fils aîné de l'Eglise » fût absolument réservé au roi de France. L'Empereur n'y prétendait pas à moins bon droit, en souvenir de Clovis, premier roi chrétien catholique des Francs : aussi s'intitulait-il autrefois « roi des Francs », demeurant en réalité roi des Francs d'Austrasie (Cf. James Bryce : *Le Saint Empire*... p. 253) ; sa qualité de « premier prince chrétien, chef du peuple chrétien », successeur de Charlemagne, confirmait cette prétention, et le Pape lui reconnaissait volontiers ce titre de « Fils aîné ». Clément XI, par exemple, écrit, le 6 juillet 1708, à l'empereur Joseph Ier :

... Nous oublierons, de notre part, vos injures, et nous vous aimerons comme notre *fils aîné*...

(Cf. *Mémoires de Sourches* : XI, 163). J'ai vu quelque part dans la correspondance du comte du Luc, ambassadeur du Roi près la Cour de Vienne, que le même Pape donnait le même titre à l'empereur Charles VI.

Le roi d'Espagne, avec moins de raison, y prétendait, de son côté. Par exemple, en 1655, au conclave d'Alexandre VII, le duc de Terra-Nuova, ambassadeur d'Espagne, nomma ainsi son maître, dans un mémoire aux cardinaux, et le cardinal

de Retz protesta au nom du roi de France (Cf. Retz : *Mémoires*). En 1766, Charles III se dit encore : Fils aîné de l'Eglise ». (Cf. Rousseau : *Le règne de Charles III* d'Espagne, 1901, I, 198).

J'ajoute, entre parenthèses, que le fait d'attribuer, par une sorte de droit de dévolution, au « pays » de France le titre de « Fille aînée de l'Eglise », comme on s'y amuse de nos jours, ne s'appuie sur aucune tradition.

J'estimerais très intéressant que des collaborateurs de l'*Intermédiaire* voulussent bien rappeler ici, touchant les Empereurs, d'autres exemples que ceux que je viens de citer en passant.

HYRVOIX DE LANDOSLE.

—

Gueldre. — En dehors de Froissart et du Religieux de Saint-Denis, qui sont connus, je désirerais connaître une source à laquelle je pourrais me documenter sur la campagne de Charles VI en Gueldre, en 1388. Les historiens gueldrois, Aquilius, Pontanus, van Spaen notent le fait, mais ne le détaillent pas. Aurait-on des documents d'archive?

EDME DE LAURME.

—

Les dettes de Louis de Narbonne et Monsieur de Staël. — M. Welvert, racontant un recours du comte Louis de Narbonne, futur ministre de Louis XVI, à Mme Adélaïde de France dans un besoin d'argent qui le talonnait en février 1784, pique à son récit la note que voici (p. 124 du livre *Autour d'une dame d'honneur*, récemment paru chez Calmann-Lévy) :

Plus tard quand sa mère et Mme Adélaïde furent émigrées (après février 1791), c'est Mme de Staël, alors sa maîtresse, qui venait à son aide en pareil cas. On raconte qu'un jour, ne sachant où lui trouver une somme de 30.000 livres pour laquelle il était poursuivi, elle alla la demander en désespoir de cause à son mari « Oh ! que vous me faites plaisir, lui aurait répondu le grand seigneur suédois, je le croyais votre amant ».

— Qui donc a dit que le baron de Staël-Holstein manquait d'esprit ?

Qui « on raconte... » ? Où est la source de cette anecdote suspecte ?

M. DU BOTTON.

—

Service militaire sous l'ancien Régime. — Comment comptait-on, au XVIIe siècle, les années de services aux armées ? Par exemple, un officier se retire en 1686, après 46 ans de services, cela veut-il dire qu'il est entré au service en 1640 ?

E. DES R.

—

Les régiments français à cocarde blanche en Portugal. — Je serais très reconnaissant à ceux qui voudraient bien me donner quelques renseignements sur les régiments français, à cocarde blanche qui servaient en Portugal, avant l'arrivée de Junot dans ce royaume : Rochechouart, en ses Mémoires, en parle. Ils avaient nom, si je ne me trompe, Loyal Emigrant, Castries, Retaille, Mortemart.

Vicomte DE GROUCHY.

—

Une démarche de M. Thiers en 1870. — M. Emile Ollivier reproduit dans le tome XIV de l'*Empire libéral* (pages 581 et suivantes) une lettre de M. de Massa, et une autre de la duchesse de Mouchy relatives à une démarche de M. Thiers auprès de l'empereur Napoléon III au mois de juillet 1870. Ces deux lettres, « non datées », font allusion à un article du *Figaro*, qu'elles ne datent pas non plus, et qui a trait à la même démarche.

Pourrait-on me donner la date de l'article du *Figaro*. Et, si possible, les passages de cet article concernant la démarche de M. Thiers ?

J. T.

—

Combat d'Asnières. — Je possède une médaille en étain doré 50 mm. de diamètre portant sur une face un très petit bonnet phrygien et en dessous en grosses lettres :

COMMUNE
DE
PARIS
1871

Sur l'autre face un canon minuscule, et

LE 19 AVL 1871
COMBAT MEURTRIER
DE NEUILLY ET D'ASNIÈRES
LES VERSAILLAIS
EN PLUS GRAND NOMBRE
FONT SUBIR DES PERTES SÉRIEUSES
AUX FÉDÉRÉS
QUI SE BATTENT
COMME DES LIONS

et comme cul de lampe un tout petit triangle maçonnique.

Peut-on donner ici, ou nous indiquer

où trouver des détails sur le combat d'Asnières ? Y eut-il soit pendant la Commune, soit pendant la guerre, d'autres escarmouches sur le territoire d'Asnières-sur-Seine ? D'autres médailles ont-elles été frappées ? GASTON HELLEVÉ.

—

Les écussons accolés du Louvre ; façade Jean-Goujon. — Je croyais que Henri IV était le premier Roi de France qui accola aux armes de France celles de Navarre. Or, le fronton du Louvre de Henri II (façade dite de Jean Goujon) porte les 2 écussons accolés. Quelle en est l'explication ? CAVILLE.

—

Le premier personnage inhumé au Panthéon. — Ce serait, paraît-il, Tronchet, sénateur, ancien avocat au Parlement de Paris, et ancien premier Président de la Cour de Cassation.

Le service eut lieu le 17 mars 1806, « en l'église de Saint-Paul, sa paroisse, d'où il sera transporté en l'église de Sainte-Geneviève. » Le billet porte cette note manuscrite :

M. Tronchet est le premier qui reçoit sa sépulture à Sainte-Geneviève, en exécution du décret du 19 février 1806.

(*Archives nationales*) (1). Cependant, n'y avait-il pas eu avant Tronchet, Mirabeau, Marat, etc., etc ? NEMO.

—

Duc de Coigny, comte de Lima. — Pourrait-on me donner une courte notice sur le duc de Coigny, ambassadeur de Louis XVIII auprès de S. M. T. F. ? Qui était le comte de Lima, ambassadeur de Portugal à Londres en 1803 ?

Vicomte DE GROUCHY.

—

Le peintre Cortese. — Je désirerais avoir des renseignements sur ce peintre, qui vivait je crois, en 1840.

H. D'A

—

Le voyage à Lisbonne de Dumouriez. — Dumouriez a-t-il, avant la Révolution, fait, écrit, publié un voyage à Lisbonne ? Quel en serait le titre ?

Vicomte DE GROUCHY.

(1) *Bulletin du Vieux Papier*, juillet 1907.

Le marquis d'Husson. — Lorsque, le 1er octobre 1781, le duc de Penthièvre fit son entrée solennelle à Crécy-en-Brie, pour assister à la bénédiction de la nouvelle église, les cordons du dais sous lequel marchait l'évêque de Meaux, étaient tenus par MM. le marquis d'Husson, Descourtier, de Bessy, Collier de la Marlière et de Vauvel, tous décorés des honneurs militaires.... [*Essais historiques sur Seine-et-Marne publiés par Michelin à Melun, en 1829*].

Quel était ce marquis d'Husson ? A quelle famille appartenait-il ? Que sont devenus, lui et sa famille, pendant la Révolution ? etc.

—

Qui étaient Dom Joâo d'Almeida, de Goltz et divers officiers français ? — Qui étaient Dom Joâo d'Almeida, ministre de la guerre ? M. de Goltz, officier général prussien, commandant l'armée portugaise avant le marquis de Viomenil ? et les officiers français, MM. de Chalup, (je ne suis pas sûr du nom) d'Annonville, d'Affringue, d'Artaize, de la Rozière, M. de Bailly (des hussards de Salm) ? (1803).

Vicomte DE GROUCHY.

—

Leclercq, imprimeur à Dax. — On lit dans un Rapport de l'intendance d'Auch, en 1758 :

Barthélemy Leclercq, *de la famille des Barbou*, imprimeurs établis à Paris et à Limoges, épousa une fille à Bayonne en 1685. Il étoit au point d'y établir une imprimerie, lorsque les habitants de Dax l'appellèrent pour faire cet établissement dans leur ville. Il y fut reçu en qualité d'imprimeur le 18 décembre 1686.

On voudrait savoir ce que signifie exactement cette mention : de la famille des Barbou. Les Leclercq étaient-ils apparentés aux Barbou ou avaient-ils été simplement exercés dans l'imprimerie par les Barbou ? Il doit y avoir sûrement des travaux spéciaux consacrés aux Barbou. Mentionnent-ils les Leclercq, soit comme parents, soit comme ouvriers ?

Les Leclercq qui ont été les seuls imprimeurs de Dax pendant tout le XVIIIe siècle ont-ils imprimé autre chose que des factum ou des arrêts de la Cour ? Connaît-on quelque ouvrage volumineux, ou même quelque brochure qu'ils aient édité *avant la Révolution* ?

Aurait-on des renseignements généalogiques sur cette famille antérieurement à 1685 ? AURIBAT.

—

Comtesse de Luppé. — Pourrait-on me renseigner sur la descendance actuelle de la comtesse de Luppé, née Louise-Charlotte de Butler. De son mariage avec Pierre-Marie, comte de Luppé, célébré le 25 août 1763, elle eut :

1°) Pierre-Henri-Marie (1769-1801) marié à Londres, à Pebra d'Hugues, dont deux filles sans alliance.

2°) Charlotte-Félicité née en 1766, morte sur l'échafaud le 30 mars 1794. Elle avait épousé Antoine-Aignan-François, marquis de Charry.

Cette branche des Luppé est assez éloignée de celle représentée aujourd'hui.

LA RÉSIE.

—

Maréchal Masséna. — J'ai lu, je ne sais où, que l' « Enfant chéri de la Victoire » était juif et que son véritable nom était *Manassé*.

Y a-t-il quelque chose de vrai dans ce racontar? TABAC.

—

Général Rampon. — Pourrait-on me fournir la descendance du général Antoine Guillaume Rampon mort à Paris en 1851? Son fils, sénateur, de l'Ardèche, n'est décédé qu'en 1883. Par qui est représentée actuellement cette famille ?

NÉRAC.

—

Les armoiries du comte Milon ? — Peut-on savoir quelles sont les armes portées par le comte Milon qui faisait partie de la cohorte des bretons, ami de Roland, dont il est parlé dans la chanson de Roland. Chant quatrième.

Othon et Gébuin étaient en sa présence
Avec Thibaut de Reims et le *Comte Milon*.
. . . .
Les trois corps, recueillis chacun séparément
Sont lavés à foison de vin et de piment
Et dans des peaux de cerf, ensuite on les dépose.
Au soin de les garder, Charlemagne prépose
Gébuin, *Milon*, Thibaut et le marquis Othon.

M. S.

—

Rubens et ses élèves. — Bon nombre de tableaux de Rubens sont déclarés par les experts avoir été simplement retouchés par lui, ses élèves en étant les auteurs. Alors une question se pose que je serais bien aise de voir résolue.

Les élèves étaient-ils les auteurs du dessin, de la composition des dits tableaux, ou bien travaillaient-ils d'après une esquisse réduite ou un petit tableau complètement terminé établis par le maître ? Peut-on citer l'exemple de grandes toiles rubéniennes, déclarées aujourd'hui œuvres d'élèves, qui auraient pour point de départ des modèles terminés ou esquisses de petite dimension, de la main entière de Rubens ? Où est l'original de « la Charité romaine » peinte par le maître ? A. L.

—

Gentilshommes verriers. — Beaucoup d'historiens prétendent que Philippe-le-Bel, roi de France, aurait accordé en 1314 des privilèges aux nobles champenois qui travaillaient dans les verreries. Les *Ordonnances des rois de France* ne renferment aucun décret de ce genre. Un lecteur pourrait-il nous dire où se trouve cette pièce ?

Un R. P. Bony, de l'Ordre des Oblats de Troyes aurait, paraît-il, publié une *Conférence* faite au cercle du Luxembourg, il y a une vingtaine d'années, sur « les gentilshommes verriers. » Où cette conférence a-t-elle été publiée ?

V. B.

—

Victor Hugo et le mot hébreu Sabaoth. — D'après *Littré*, *Larousse*, etc., le mot hébreu *Sabaoth* signifie « des armées » : *Deus sabaoth*, Dieu des armées. Comment donc expliquer ce vers de Victor Hugo dans *les Châtiments* (Le *Te Deum* du 1er janvier 1852) :

Quand tu dis : *Te Deum !* nous vous louons, Dieu fort.
Sabaoth des armées !
. . . .

« Sabaoth des armées » ne me semble avoir aucun sens.

G. GALLOIS.

—

Pièces tirées de l'œuvre de Mérimée et inconnues. — Dans le *Bulletin du Bibliophile*, n° du 15 novembre 1910, M. Lucien Pinvert analysant les lettres de Mérimée à Sutton Scharpe que M. Adolphe Paupe vient de publier, écrit :

Il va au théâtre où il voit jouer deux

vaudevilles tous deux tirés de Clara Guzul « avec de bizarres changements. » Ainsi, « les Espagnols sont tirés de l'île de Fionie par une flotte *américaine*. L'officier de la garde impériale est un officier polonais, etc. En somme, cela compose un galimatias à faire crever d'ennui » (3 juin 1829). A ajouter à ce qui a été dit du théâtre de Mérimée ou inspiré de Mérimée. Mais je voudrais bien savoir ce que sont ces pièces dont il est ainsi parlé. Avis, de nouveau, aux « chercheurs. »

Nous croyons devoir reproduire cet appel — quoique lorsque M. Lucien Pinvert ignore quelque chose sur Mérimée il est bien difficile de croire que quelqu'un le doive savoir. Il sait tout ce qui se sait.

—

Le chansonnier Emile Debraux et la chanson « le Dieu des bonnes gens ». — On parle beaucoup en ce moment du chansonnier Emile Debraux, dont le nom sera prochainement donné à une rue de Paris, selon une récente décision du Conseil municipal. Dans un article publié par *Le Petit Journal* (5 décembre 1910), M. Félix Duquesnel cite diverses chansons d'Emile Debraux et affirme que « Debraux a composé une sorte de pendant au *Dieu des bonnes gens* de Béranger ». Mais, par inadvertance, les vers qu'il cite de cette chanson de Debraux appartiennent à Béranger et à sa chanson du *Dieu des bonnes gens* :

Il est un Dieu ; devant lui je m'incline,
Pauvre et content, etc.

Je désirerais savoir si Debraux, a composé, lui aussi, et comme le prétend M. Duquesnel, une chanson sur le *Dieu des bonnes gens*.

G. Gallois.

—

L' « Eloge de Vauvenargues » par Thiers ? — N'a-t-il pas été publié ? Sainte-Beuve (*Causeries du lundi*, 18 novembre 1850) dit qu'on n'en connaît que des fragments remarquables par l'ampleur et l'intelligence.

A. J.

—

L'auteur du « Juif Errant ? » — Mais Eugène Sue, naturellement ! Eh bien, s'il faut en croire un écho paru dans un de nos magazines (*L'Actualité*, 17 novembre 1907 :

Le *Juif Errant* aurait été écrit, tout entier par un vieux Polonais, le père Jalewski, durant l'été de 1844. Chaque jour on pouvait le voir arriver au Champ-de-Mars, un cabas à la main. Il en tirait du papier, un encrier et une plume et, à l'ombre d'un arbre — toujours le même — il écrivait jusqu'à la tombée de la nuit. La tâche d'Eugène Sue se serait bornée à signer l'ouvrage.

Cette assertion est-elle digne de créance ?

P.

—

La chanson de Frère Jacques. — Est-ce bien le comte de Fersen qui composa la chanson de « Frère Jacques, dormez-vous ? », comme un refrain de ralliement entre les royalistes, pendant la Révolution ?

Paul Edmond.

—

La discipline faisant la force principale des armées. — J'ai lu quelque part que cette phrase, par laquelle débutait, il y a encore quelques mois, le « service intérieur » de l'armée française, n'était pas due à la Commission chargée de la rédaction de ce règlement.

Est-ce vrai ?

Ne faut-il pas simplement voir là une réminiscence du Décret de la Convention Nationale du 9 floréal an 2 : ... « considérant que la discipline est la force des armées... »

Gald.

—

Le beau est la splendeur du vrai. — Cette célèbre définition est généralement attribuée à Platon : mais dans laquelle de ses œuvres et où exactement se trouve-t-elle ? On lit dans le *Banquet* (p. 1196, édition de Francfort, 1602 : « Le beau, c'est ce qui est conforme au divin. »

Albert Cim.

—

« C'est pis qu'un crime ; c'est une faute ». — Qui est l'auteur de ce propos politique ?

V.

—

La mort de Rauland. — Il existe en patois limousin une expression : la « mort de Rauland ». M. A. Thomas prétend, par une note explicative de Gaston Parès, une citation de Rabelais, et de quelques anciens dictionnaires, établir que cette expression fait allusion à la mort du neveu de Charlemagne, et remonte à la chanson de Roland.

Peut-on donner une autre explication historique ? — ou simplement philologique ?

J.P.

Christ : prononciation du nom. — Pourquoi le nom divin : *Christ* est-il prononcé : Chri*ste*, alors que précédé du doux nom de Jésus, on dit : *Jésus-Cri* ?

VICTOR DESÉGLISE.

—

Indifférer. — Un jeune auteur, que nous préférons ne pas nommer afin de ne point faire de personnalité, mais que nous avons lieu de croire d'une haute culture intellectuelle, s'est permis cette phrase, dans la dédicace d'un de ses ouvrages, en s'adressant à une grande dame : « Je le sais, rien de Chateaubriand ne vous *indiffère..* »

Voilà un néologisme qu'on chercherait en vain dans les dictionnaires les plus récents. Nous savons qu'il s'emploie incorrectement dans le langage peu châtié de la conversation intime, où l'on risque des tournures fantaisistes et des abréviations pittoresques. Mais l'écrire, et surtout l'imprimer, c'est bien autre chose ! Il y a dans ce barbarisme une vulgarité choquante et son admission dans le vocabulaire de la langue française ne semblerait rien moins que justifiée, à l'inverse de certains autres mots que les transformations de la vie moderne ont rendus pour ainsi dire nécessaires. Qu'en pensent nos confrères intermédiairistes ? Connaissent-ils d'autres exemples de l'emploi par des auteurs sérieux du verbe « indifférer » ? Nous en doutons.

GROS MALO.

—

Correspondances d'omnibus. — A quelle époque exactement ont-elles été créées ? J'en possède une qui doit dater de la fin du règne de Louis Philippe, mais elle est déchirée à un coin, et précisément à l'endroit où se trouvait le millésime.

H. D'A.

—

Terres délimitées en arc. — Lorsqu'on traverse la Lorraine, certaines parties des départements de la Meuse et de la Meurthe, la partie sud-ouest de la Belgique (environs d'Arlon) et le midi du Grand Duché de Luxembourg, on n'est pas peu surpris de voir que les limites de la plupart des terres arables de forme allongée, sont tracées non d'une façon rectiligne, comme dans les autres pays, mais en séries d'arcs parallèles.

Cette configuration des terrains doit compliquer, semble-t-il, les travaux d'arpentage.

Quelle en est la raison d'être ? Quelle en est l'origine ?

N..... N.....

—

Coquilles d'œufs brisées. — D'où vient l'habitude, presque instinctive, qu'ont les mangeurs d'œufs à la coque de briser, en l'écrasant, soit avec la cuiller, soit avec la base du coquetier, la coquille vide ?

On me dit que cela vient « des Romains » ? Est-ce vrai et pourquoi ?

A. D'E.

—

Mesures contre la loquacité. — On a souvent demandé des mesures contre les terribles bavards qui, une fois arc-boutés à la tribune de nos assemblées légiférantes, l'occupent durant plusieurs heures sans lassitude apparente. N'existe-t-il donc pas un moyen de porter remède à leur verbosité ?

Voici, à tout prendre ce que les anciens avaient imaginé, pour mettre un terme à cet abus.

A Athènes, depuis Périclès, le temps que chaque avocat avait la liberté de parler fut limité à trois heures, et pour observer ce temps, il y avait dans l'auditoire des clepsydres ou horloges d'eau. De même à Rome, Pompée régla que, dorénavant, l'accusateur ne pourrait parler que pendant deux heures, et l'accusé pendant trois heures ; on leur permettait cependant quelquefois de parler plus longtemps, lorsque l'étendue de la cause paraissait le demander.

Les empereurs Valentinien et Valens ordonnèrent que les avocats se tiendraient debout pendant tout le temps qu'ils parleraient ; ils leur défendirent de proférer aucune injure, de se livrer à des déclamations malignes contre leurs adversaires, et d'employer aucun détour pour prolonger la cause.

On a rapporté ailleurs la proposition qui fut faite à la Constituante, dans le but de limiter les discours, et qui est connue sous le nom de *motion du sablier*

N'a-t-on rien imaginé depuis cette époque ; n'a-t-on pas, pour tout dire, trouvé un moyen *vraiment pratique* de combattre la loquacité ?

A. C.

Réponses

—

La Roquette (LXII, 723). — La question posée par M. Piton soulève un des plus complexes et des plus difficiles problèmes que présente aux historiens l'ancienne topographie parisienne. Ayant prêté mon concours au regretté Henri Vial pour l'établissement du plan qui accompagne son travail sur la Roquette, je prends la liberté d'indiquer ici les sources où j'ai puisé mes renseignements, dans le but d'apporter quelque aide à ceux qui voudront résoudre la question dont il s'agit. La principale de ces sources est le *Papier terrier des cens et rentes dus à la Grande Chambrerie tant en la ville de Paris, Charonne, hors la porte Saint-Antoine, que ès environs*, arrêté le 5 octobre 1545 par Gervais Le Bon, procureur et receveur de ladite Grande Chambrerie de France (A. N., Q[1] 1099[622], regist.). On sait que cette charge fut supprimée dans ce même mois et en cette même année, en vertu de lettres patentes données par François I[er] à Folembray et enregistrées par le Parlement les 16 novembre et 2 décembre suivants, et que ses possessions furent alors réunies au Domaine royal.

Le Terrier divise le fief en un certain nombre de chantiers dont les limites sont indiquées par les tenants et les aboutissants des divers censitaires qui s'en partageaient le sol. Parmi ces chantiers, il y en a un qui porte la dénomination de *Rochette*, forme primitive du mot *Roquette*. Le chantier de la Rochette était limité, au nord, par le chemin des Carrières (aujourd'hui rue du Chemin-Vert) ; à l'est, par le chemin ou traverse de la Folie (rue de la Folie-Regnault) ; au sud, par le chemin de la Folie-Regnault (rue de la Roquette) ; à l'ouest, par le chemin de Saint-Denis à Saint-Maur (rue Saint-Maur). Il confrontait le chantier des Bauges-Saint-Antoine au nord, celui du Trou-Regnault à l'est, celui de la Folie-Regnault au sud, et celui du Petit-Baffer (Basfroi) à l'ouest.

Au commencement du XVI[e] siècle, les maisons étaient rares dans ces chantiers. Celui de la Roquette n'en possédait qu'une, appartenant à Jacques Touhan et située sur le chemin des Carrières (*Terrier*, fol. 162) ; celui du Petit Baffer en avait deux : l'une à l'angle du chemin des Carrières et du chemin de la Courtille (rue de Popincourt), appartenant à Denis Drouet, et l'autre à l'angle des chemins de Saint-Maur et de la Folie-Regnault, appartenant à Germain Teste (fol. 155 et 159). Cette dernière s'élevait sur une parcelle de 4 arpents, mais elle faisait face à un autre terrain de 21 arpents de superficie qui appartenait aussi à Teste et se trouvait dans le chantier de la Roquette : c'est évidemment à ce voisinage direct qu'elle dut le nom de « maison de la Roquette » que lui donnent les documents contemporains. Vial a placé par erreur cette maison sur la pièce des 21 arpents, et cette erreur lui en a fait commettre une autre ; car, le Terrier n'indiquant pas de maison sur cet emplacement, il a supposé que Teste y bâtit la sienne en 1545, mais postérieurement, sans doute, dans sa pensée, à l'établissement du Terrier. Or, en 1545, la maison de la Roquette existait déjà, puisque ce document la mentionne ; mais, je le répète, elle était à l'angle du Petit-Baffer et séparée de la pièce des 21 arpents par la largeur du chemin de Saint-Maur.

Un document cité par Vial nous apprend que Germain Teste, ancien receveur et voyer de la ville de Paris, était prisonnier à la Conciergerie du Palais-Royal au mois d'août 1541. Nous ignorons la cause de son incarcération ; mais nous savons que sa maison et ses propriétés de la Roquette furent décrétées sur lui et adjugées à Nicolas Séguier, conseiller du Roi, et maître de ses comptes. Cette adjudication eut lieu au plus tôt en 1546, puisqu'en octobre 1545 Teste était encore propriétaire desdits biens, et que c'est le 5 mars 1546 (*Registres des délibérations du Bureau de la ville de Paris*, III, 61) que Séguier apparaît pour la première fois avec la qualité de conseiller et de maître des comptes. Les propriétaires qui succédèrent à Séguier furent, d'abord, François de Raconis, seigneur de Neufville, puis, Florimond Robertet, baron d'Alluye et de Beauregard. Les Raconis, ayant donné dans le calvinisme, se dispersèrent en 1562 ; c'est donc probablement vers cette époque que le seigneur de Neufville passa la maison de la Roquette

à Robertet, et comme, d'autre part, les actes de vente donnent à celui-ci le titre de secrétaire d'Etat et qu'il fut pourvu de cette charge en 1560, il faut que son acquisition soit, en effet, postérieure à cette dernière date. La veuve et héritière de Robertet (Jeanne de Piennes) vendit la maison et ses dépendances, le 10 avril 1575, à Hurault de Cheverny, le futur chancelier de France, lequel les passa, le 27 janvier 1599, à Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, prince du Saint-Empire et des Martigues. C'est le contrat de cette dernière vente qui nous fait connaître la succession des propriétaires depuis Teste jusqu'à Mercœur, telle que je viens de la donner (A. N., S. 6149, 1re liasse). On voit donc qu'en aucun moment cette maison ne fut propriété royale.

Or, Cheverny rapporte, dans ses *Mémoires*, que le 4 septembre 1575, il reçut de Henri III « la maison de la Roquette, près la porte Saint-Antoine de Paris, qui luy avoit cousté 26.000 livres » (*Collection de Mémoires* de Petitot, XXXVI, 71), et qu'on ne peut confondre avec celle que lui, Cheverny, avait acquise, cinq mois auparavant, de Mme d'Alluye. L'immeuble qui lui fut donné est évidemment cette « maison de la Rocquette lez Paris, appartenant à Sa Majesté », que M. Piton a retrouvée dans les *Comptes des pensionnaires du Roy* (1571-78), et dont Jean Raffelin était concierge et garde-meuble. Mais ici se présentent plusieurs difficultés. La déclaration signée par Charles IX, le 29 août 1568, « à la Roquette-les-Paris » (A. N. Y. 12 ; Alex. Tuetey, *Inventaire analytique des Livres de couleur et Bannières du Châtelet de Paris*, 2e fascicule, n° 3127), l'a-t-elle été dans cette maison? Si oui, comment Henri III a-t-il pu prétendre l'avoir achetée, puisque son prédécesseur la possédait déjà ? si non, où la déclaration a-t-elle été signée ? Au surplus, puisque la maison appartenant au Roi ne peut être la même que celle de Germain Teste, où se trouvait-elle ?

Nous avons vu qu'il y avait, en 1545, dans le chantier de la Roquette, une maison s'ouvrant sur le chemin des Carrières; mais le terrain où elle se dressait figure parmi ceux qui appartenaient à Cheverny et, dans les deux arpentages que celui-ci fit faire par le géomètre Nicolas Girard en octobre 1575 et le 25 août 1582 (A. N., Q^1 1238), la maison n'est même pas mentionnée ; elle était donc de minime importance ou avait été abattue. Du reste, elle n'était entourée que de 7 quartiers de terre, et si ç'avait été la maison achetée par le Roi, elle lui aurait certainement coûté beaucoup moins de 26.000 livres. — Cherchons ailleurs. — Jacques Le Riche, en son *Etat en detail des domaines du Roy dans l'étendue de la généralité de Paris*, 1729 (Arch. de la Seine, A^2, n° 1, ms), dit, en parlant de la rue de la Muette, qui fait actuellement partie de la rue des Boulets : « Le Roy a seul la censive de cette rue où étoit autrefois, ainsi qu'à l'endroit dudit monastère (des Hospitalières), le chef-lieu, pour ainsi dire, de la seigneurie du grand Chambrier de France, son séjour ou du moins celui de ses équipages de chasse. Domaine utile qui sortit de la main du Roy en 1575, par aliénation à M. Hurault de Cheverny, chancelier de France, et à la duchesse de Mercœur » (p. 362-363). Voilà, selon moi, la maison qui fut donnée par Henri III. Ce n'est qu'une hypothèse, assurément, puisqu'elle ne résout pas la difficulté de l'acquisition à 26.000 livres (à moins de mettre en doute la parole de Cheverny), et cette hypothèse n'est fondée que sur un témoignage du XVIIIe siècle ; mais Le Riche était receveur général des domaines du Roi et des bois de la généralité de Paris ; il connaissait parfaitement le terrier de 1545 (il en parle à la p. 341) et avait certainement sous les yeux, quand il écrivait, des documents qui lui ont permis d'affirmer l'aliénation de la maison de la Muette. Si ma supposition est exacte, l'immeuble appartenant au Roi aurait donc été, à proprement parler, non la « maison de la Roquette », mais la « maison de la Muette de la Roquette. »

Le domaine, comme on a vu, avait été vendu au duc de Mercœur en 1599, et sa veuve (Marie de Luxembourg) le céda, le 22 février 1614, à Mme d'Aumont (Catherine Hurault, fille du chancelier). Celle-ci en détacha la maison et le jardin de la Muette et les vendit, avec quelques autres pièces de terre, à Charles de Malon, seigneur de Bercy, le 7 avril 1615 (A. N., S. 6149, 1e liasse). Malon, à défaut de paiement d'une somme de 3.000 livres, fut poursuivi en 1618, et nous trouvons,

dans la sentence des maîtres des requêtes du 25 juin, les détails suivants : « Nous sommes transporté en et au dedans d'une maison scize dans le clos d'une maison (1) appelée la Roquette, hors la porte Saint-Anthoine, appelée la Muette », consistant icelle en un corps d'hôtel avec salle basse, cuisine et deux chambres, une écurie et deux étables, « le tout couvert de thuiles », une cour et une porte ; « la totalité de ladite maison estant dans l'enclos du parc de la maison de la Roquette » (A. N., Q[1] 1238). La Muette appartenait, non pas au chantier voisin des Muettes, mais à celui de la Folie-Regnault puisqu'elle était enclose dans le parc de Mme d'Aumont. Pour des raisons qu'il serait trop long de développer ici, j'ai acquis la conviction que c'était la maison portant le n° 118 de la rue des Boulets, en face de la rue Mercœur, et qui a été démolie en janvier 1908.

M. Piton demande l'explication des dénominations de *Grande* et *Petite Roquette*. Ces dénominations se trouvent, comme on sait, dans Sauval (I, 670), qui rapporte qu'en 1607 la duchesse de Mercœur se logea « en une grande maison située au faubourg Saint-Antoine, appelée la Roquette, qui consistoit en deux logis, l'un appelé la Grande, l'autre, la Petite Roquette ». Mais nous les découvrons aussi dans des textes manuscrits bien antérieurs à Sauval. Pour n'en citer qu'un, voilà ce que dit Girard dans le paragraphe 8 de son arpentage de 1582 : « Premierement, 4 arpents, 3 quartiers, 16 perches de terre, compris plusieurs haches estant au bout d'en haut de ladite pièce, vers la *Petite Roquette*, appelée la pièce des Sablons, et aussy compris l'enclos et maison de la *Petite Roquette* contenant 40 perches, tenant d'un costé au chemin des Quarrières, d'un autre costé au chemin de la Folie, d'un bout vers la *Grande Roquette*, au jeu de paillemaille, d'autre bout en hache » (A. N., Q[1] 1238 (1).

Ainsi, on appelait *Petite Roquette* la maison, avec petit enclos de 40 perches, placée au coin des chemins de la Folie et des Carrières ; son emplacement est assez bien marqué aujourd'hui par la rue de la Folie-Regnault, 72 à 84, celle du Chemin-Vert, 134 à 140, et l'équerre du passage René. Après avoir passé par les mains de Cheverny et de Mercœur, elle fut cédée par la veuve de ce dernier au seigneur de Bercy, en même temps que la Muette, le 7 avril 1615 (A. N., S. 6149, 1e liasse). Plus tard, la maison appartint à un Sr Fleury. Par application de l'arrêt de bornage du Conseil du Roi du 28 avril 1674, une borne fut posée « à l'encoignure du mur de closture de la maison appartenant au Sr Fleury, au lieu appellé la *Petite Roquette* ». On la voit ensuite possédée par la veuve Le Tenneur, née Fleury (*Terrier du Roy, quartier du faubourg Saint-Antoine*, 1700, A. N., Q[1] 1099[51]) ; par son fils, le chevalier Le Tenneur, seigneur de Cousiny, président et lieutenant civil au Châtelet de Melun ; par Carré de Baudouin, bourgeois de Paris ; par Boyer de Cremille, lieutenant général des armées du Roi et gouverneur d'Aire, et enfin, en 1766, par Baconnière de Salverte (Arch. de la Seine, *Insinuations de ventes*, reg. 108, fol. 69 ; reg. 115, fol. 17 v°).

La *Grande Roquette* devait évidemment son nom à l'étendue de ses terrains et dépendances. Le duc de Mercœur, qui en fut propriétaire le 27 janvier 1599, obtint, par lettres patentes du 24 avril de la même année, « de faire clore et fermer le chemin qui va à la dicte Roquette, y faire murailles et barrières, ensemble de faire clore et fermer par derrière de murailles ladite maison jusqu'au chemin de la Folye-Regnault » (Le Poix de Fréminville, *Traité de police*, p. 155, cité par Vial). Cette clôture fit disparaître la croisée des chemins de Saint-Maur et de la Folie Regnault, et cette dernière voie, ne desservant plus la Folie, commença dès lors à s'appeler chemin de la Roquette. La même clôture eut cette autre conséquence de faire entrer dans l'ancien chantier de la Roquette une partie de celui du Petit Baffer, jusqu'au lieux-dits l'Abreuvoir et Bel-Esbat ; une partie de celui des Muettes, jusqu'au lieu-dit les Graviers, et la partie de celui de la Folie-Regnault occupée par le Bois et par la Muette. La Roquette, avec son parc et ses dépendances directes, occupait alors l'emplacement marqué aujourd'hui par les rues des Murs de la Roquette (Auguste Laurent),

(1) Inutile de dire qu'ici le sens du mot « maison » est propriété, domaine, etc

(2) Ce paragraphe est un peu tronqué dans Vial (*La Roquette*, p. 21 du tirage à part)

Mercœur, de la Folie-Regnault, du Chemin-Vert et la cité Industrielle. La veuve du duc de Mercœur céda le tout, le 22 février 1614, à Mme d'Aumont ; celle-ci mourut le 15 avril 1617, et son mari le vendit, deux jours après, à Thomas Morant, baron du Mesnil-Garnier, qui, le 30 janvier 1636, le passa à son tour à Jacques Bordier, acquéreur au nom des Hospitalières de la place Royale (A. N., S. 6149, 1e liasse).

Un décret de la Convention du 2 brumaire an IV déposséda les Hospitalières et donna leur propriété à l'administration des Hospices civils de Paris, laquelle l'aliéna par fragments à différentes époques. L'ordonnance royale du 11 septembre 1816 fit r'ouvrir la croisée des anciens chemins ; mais la rue de la Roquette, au lieu d'aller rejoindre le passage de la Folie-Regnault comme autrefois, fut portée plus à droite, dans l'axe de la porte d'entrée du Père-Lachaise, à travers une grande butte de terre qu'on commença à niveler en juillet 1817 (Arch. de la Seine, *Voie publique*, carton 1362). Dans l'ancien parc, on construisit la maison des Jeunes détenus (1831-36) et le Dépôt des Condamnés (1833-35, démoli en 1900), qui furent appelés par le peuple *Petite* et *Grande Roquette*, sans que ces dénominations aient été données avec l'intention de rappeler les deux anciennes. Le manoir du chancelier de Cheverny, devenu maison conventuelle et hospitalière, fut abattu en 1883, et on ouvrit sur son emplacement les rues Pache et Pétion.

ADRIEN MARCEL.

La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie (LXII, 331, 395, 452, 509, 594, 619, 675, 734, 791, 850). — Je ne prétends pas apporter de preuves pour ou contre dans cette question. Mais voici un passage des souvenirs manuscrits (lesquels n'ont d'ailleurs d'intérêt que pour la famille) du chevalier de Mauléon, l'un de mes grands oncles, officier au régiment d'Angoumois, au moment de la Révolution.

Parmi mes camarades, M. était un de ceux avec qui j'aimais le plus passer mes temps de loisir. Nous nous entretenions des choses du jour et des présomptions sur l'avenir. Il était un des membres de la loge de francs-maçons établie au régiment. Il me vantait beaucoup cette institution secrète, et me déclara qu'elle avait un but qui tendait à l'amélioration de l'ordre de la société humaine. « Il y a peu de membres, me disait-il, qui, quel que soit leur grade, aient une idée de la profondeur de la chose. Mais il y a quelques personnes qui connaissent la profondeur du secret, malgré qu'ils ne soient pas initiés dans l'ordre ». Vers 1781 ou 82, étant à Strasbourg, nous vîmes passer une grande quantité d'étrangers de tout l'occident de l'Europe et même d'Amérique qui se rendaient en Allemagne. La table où nous mangions était composée de huit ou dix officiers de tous grades, parmi lesquels cinq ou six étaient de la loge maçonnique. M. était de ce nombre. Il n'y avait pas de jours qu'il n'y eut trois ou quatre de ces voyageurs conviés par mes camarades de la loge. A leur arrivée à la salle à manger, un de leurs conducteurs les présentait, et je voyais des signes de reconnaissance auxquels je n'entendais rien, puisque je ne faisais pas partie de l'association. Ce passage dura quelques jours. Je cherchais à faire parler mon ami M. Il était d'un caractère assez réservé. Mais il était provençal et moi gascon. Et, malgré mon peu d'expérience, je trouvai moyen de lui faire dire que ces voyageurs se rendaient en Allemagne pour une affaire de la plus grande importance, qu'il ne pouvait pas me dévoiler, mais dont les résultats étonneraient l'Univers. Je ne pus lui en faire dire davantage.

Au bout de quelques jours, les voyageurs repassèrent par Strasbourg, venant du congrès maçonnique d'Allemagne. Quand mon ami se fut débarrassé de ses affaires de loge, je lui dis : Pouvez-vous me donner quelques éclaircissements. « Non, me dit-il, tout est suspendu pour un temps plus opportun qui sûrement aura son effet plus tard, n'en doutez pas, pour le bonheur de la société humaine. On est obligé de suspendre l'exécution du plan, parce que les souverains d'Allemagne et autres pays, sur qui on avait compté, sont encore infatués des vieux préjugés dont ils ont hérité de leurs aïeux. Mais la chose que je ne puis vous expliquer aura lieu en son temps, vous le verrez. Je ne puis vous en dire davantage. » Dès ce moment, mon homme se

tut sur cette matière, qu'il me rappela fort bien, étant à Bayonne en 1789, en présence du colonel du régiment, le comte de C. et d'une douzaine de capitaines, dont mon frère le vicomte qui attesta le fait plus tard. A cette époque, qui est celle du commencement de la Révolution, huit ou dix officiers avaient des opinions contraires à celles de la majorité qui était royaliste.

Nous disputions sur les choses du temps, lorsque M. m'interpella : « Le chevalier de Mauléon doit se rappeler ce qu'il a vu à Strasbourg et ce que je lui dis dans cette ville sur le but secret de la maçonnerie et sur les choses qui se passaient alors. Eh bien ! je le déclare devant vous tous ici présents, messieurs, tout bon patriote est bon franc-maçon ».

Le style n'est pas fameux. Ce passage n'a d'autre qualité que d'être extrait de souvenirs écrits au jour le jour, et bien sincères puisque pas destinés à la publicité. Il montre du moins que les francs-maçons, s'ils n'avaient pas décrété la mort de Louis XVI, pensaient à la Révolution et la préparaient. V. +.

*
* *

De l'*Univers*, 8 décembre 1910 :

Un abonné de l'*Intermédiaire des Chercheurs*, M. Rolin Poète, demande s'il est vrai que Gustave III aurait été condamné par la maçonnerie. « Qu'avait donc fait, dit M. Rolin Poète, ce malheureux prince que l'histoire nous représente plutôt avec des idées libérales ? Il est vrai qu'il fut assassiné par une conspiration aristocratique et ce point ne semble pas contesté. »

Je ne sais si le roi de Suède fut « condamné » par la Maçonnerie, mais ce qui est sûr, c'est *que les Loges suédoises firent frapper une médaille en l'honneur du régicide*. On peut trouver à la Bibliothèque nationale la preuve de ce fait — qui en dit long. Du reste, les jacobins de Paris poussèrent des cris de joie en apprenant le meurtre du souverain suédois. Prudhomme, dans les *Révolutions de Paris*, déclara que la mort de Gustave III était « providentielle » (*sic*) ; il appela Ankarstroëm, le meurtrier : « le Brutus suédois », et il écrivit :

« Aucun despote n'est invulnérable, et quand les piques de l'insurrection restent trop longtemps suspendues sur leurs têtes chargées de crimes, il se trouve enfin un tyrannicide pour les atteindre. »

Geffroy — le sage et mesuré Geffroy — a dit dans son ouvrage « Gustave III et la Cour de Suède » : « C'est une pensée qu'on entendit partout exprimer, dans un premier moment d'étonnement et de terreur, que ce coup devait venir des clubs parisiens. »

Ces soupçons s'expliquaient. Ne venait-on pas d'apprendre, au même moment, que l'Empereur d'Autriche Léopold II — frère de Marie-Antoinette — était mort subitement ? Et le bruit ne courait-il pas que ce prince — qui venait à peine d'atteindre sa quarante-cinquième année — avait été empoisonné ?

M. Rolin Poète parle des « tendances libérales » (!) de Gustave III. Mais Gustave III était de tous les souverains le seul qui eût pris fait et cause pour Louis XVI et Marie-Antoinette ! Il soutenait avec ardeur la contre-révolution ! Grâce à ses incessants efforts, les cours du Nord se prononçaient contre la France révolutionnaire. C'est lui qui avait enlevé de haute lutte le consentement de la grande Catherine. Lorsqu'il fut mortellement blessé, le roi comprit bien que le régicide n'était qu'un subalterne : « Voilà, dit-il à un émigré français, le duc d'Escars, un coup qui va réjouir vos jacobins de Paris. »

Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, qu'un des principaux complices d'Ankarstroëm était le vieux baron Pechlin que Gustave III appelait, en plaisantant : « le premier républicain de la Suède ». C'est chez cet homme que le roi avait dîné avant de se rendre au bal masqué du théâtre. Au moment où le souverain se costumait, on lui remit un billet anonyme le prévenant qu' « on en voulait à sa vie » et l'engageant à rentrer au Palais. Gustave III hésita un instant, car une devineresse lui avait prédit qu'il serait assassiné en mars. Défiez-vous des ides de mars ! disait le devin à César... Or, ce jour-là était le vendredi 16 mars ; mais le roi de Suède était brave, et malgré les instances de son favori, le comte Essen, il se rendit au théâtre.

Une heure après, il tombait sous la balle d'Ankastroëm. Louis XVI et Marie-Antoinette perdaient leur seul défenseur. On comprend que les jacobins de Paris aient, selon l'expression de M. Geffroy, « poussé des cris de triomphe »...

J. MANTENAY.

—

Serpents venimeux jetés par les Anglais dans l'île de la Martinique (LXII, 666, 743, 792). — Le trigonocéphale, le serpent dit tête de lance que l'on trouve à la Martinique, existe, ainsi que je l'ai dit, à la Trinidad, île anglaise située au sud de la Martinique, et à une petite distance du Vénézuéla.

Le dangereux trigonocéphale est appelé

« Mapipi » à la Trinidad, à ce que m'a affirmé le Dr Marry, martiniquais établi à Port-of-Spain (Trinidad) depuis l'éruption de la Montagne Pelée.

Il n'y a pas longtemps, un individu d'Arima (Trinidad), piqué par un énorme trigonocéphale, fut soigné par le Dr de Verteuil, descendant de français.

Dr Pichevin.

Le testament de l'Impératrice Joséphine (LXII, 778). — Le document dont il s'agit, n'a pas la plus lointaine apparence d'authenticité ni dans la forme, ni dans le fond.

Mais lors même qu'on n'en connaîtrait pas le texte, qui est une mauvaise plaisanterie (très probablement un libelle de la Restauration) la signature seule suffirait à le condamner. Nul ne peut ignorer que jamais, au grand jamais, Joséphine n'a signé *L'Impératrice Joséphine*.

Jéroboam.

* * *

De l'Eclair :

Comment les historiens de Napoléon — et même les historiens tout court ne nageraient-ils pas dans la joie ? On vient de leur apporter un document qui n'est pas la première pièce venue : c'est tout simplement le testament de l'impératrice Joséphine. Voici la dépêche, datée de Milan, qui nous révèle cette sensationnelle découverte :

« Le comte Léopold Pullé vient de publier le texte intégral du testament de Joséphine de Beauharnais, la première femme de Napoléon Ier Ce document était inconnu jusqu'ici, l'original déposé au château de la Malmaison ayant disparu mystérieusement le lendemain de la mort de l'ex-impératrice, en mai 1814. Heureusement, une copie authentique de la pièce se trouvait entre les mains d'un Corse, nommé Fabrizi. C'est de lui qu'elle est passée de père en fils à M. Paul Fabrizi, aujourd'hui sénateur italien, qui l'a communiquée au comte Pullé ».

C'est dans la *Perseveranza* que le texte a été donné en italien. En voici quelques passages rétablis en français :

« Au nom de la Sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, moi, Marie-Joséphine Rose de Tascher, veuve Beauharnais, impératrice des Français, retirée à mon château de la Malmaison depuis la répudiation que Napoléon a faite de moi à la face de tout l'Univers, je déclare, en présence de l'Eternel, devant qui je vais comparaître, mes dernières volontés et sentiments.

« J'ai toujours cru en Dieu, en tous les mystères de la religion, quelques efforts que Buonaparte ait jamais faits pour détruire ma croyance, non que je veuille ici l'accuser au tribunal suprême de l'Eternel d'avoir professé l'affreux système de l'athéisme ; car s'il fut athée, la faute en est aux infâmes courtisans dont les basses flatteries et les coupables séductions, ayant égaré son imagination, lui avaient persuadé qu'il n'existait au dessus de lui aucune puissance surnaturelle devant laquelle il dût s'humilier.

« Je jure devant Dieu et la famille royale des Beauharnais que je fus totalement innocente de la mort du duc d'Enghien. La France connaît les efforts que j'ai faits pour sauver ce prince malheureux. Ce furent des efforts inutiles, et sa mort constitue l'un des regrets les plus ardents que j'emporte dans le tombeau. Mais j'espère que la postérité rendra justice à la pureté de mes intentions.

« Je prie l'auguste Marie-Louise d'appeler sur la tête de son époux le pardon des souverains qu'il a offensés, et surtout de la France entière, qui fut, jusqu'au moment de sa chute, ignorante d'une grande partie de ses fautes...

« Je demande à Dieu de protéger le règne des Bourbons, de le rendre éternel comme leur mémoire... Puisqu'il a permis que la dynastie des Napoléons fût à jamais détruite, il ne voudra pas que la France soit exposée à de nouveaux dangers et de nouveaux malheurs.

« De mon vivant, j'ai tâché de faire un peu de bien ; une bonne action cause trop de plaisir à celui qui l'a faite, pour que j'aie demandé toujours à être payée de reconnaissance ; c'eût été trop de bonheur à la fois ; je n'ai fait que suivre l'instinct de la nature, le penchant de mon cœur, en secourant les malheureux...

« Je lègue la jouissance de mes biens aux familles infortunées dont mon intendant donnera les noms à ma chère Hortense ; elle est chargée conjointement avec mon fils Eugène-Napoléon du soin d'acquitter ma dette ; tous les malheureux que je suis forcée d'abandonner sont un dépôt sacré que je leur confie... Ils en auront bien besoin... Ils viennent de le jurer dans mes bras... je meurs heureuse... »

L'impératrice Joséphine.

« Fait à la Malmaison, les jour et et an ci-dessus ».

La rédaction de ce document suffirait à en dévoiler l'imposture. Aussi bien, n'aurions-nous pas pris la peine d'avertir le public de l'inauthenticité de cette pièce, si, après les journaux italiens, qui le discutent avec un si grand sérieux, quelques journaux français ne lui avaient accordé un crédit sans critique.

Il faut être bien peu au courant du caractère de Joséphine pour la reconnaître à travers ces protestations. Elle fut humiliée et meurtrie par sa défaite d'amour, mais elle s'inclina devant la raison d'Etat. Arrivée au faîte des grandeurs, sans en avoir eu l'appétit, étourdie par les intrigues, dont sa pensée légère n'avait jamais pu débrouiller les écheveaux compliqués, elle fut bien incapable de porter un jugement sur les choses et sur les hommes. « Il est *drolle*, ce Bonaparte », disait-elle avec son joli accent créole, et son admiration ne dépassait point la surprise, chaque jour renouvelée, de ce maître dont elle n'appréciait vraiment que la tendresse si longtemps agenouillée devant le charme alliciant qui émanait de sa précieuse petite personne. Elle tenait de sa naissance des goûts d'aristocratie. Elle n'était pas hostile aux Bourbons, parce qu'ils représentaient une tradition dans laquelle elle avait été élevée, mais cela ne dépassait point les limites d'un sentiment très peu profond. Rien n'était profond dans cette charmante créature, et c'est la bien mal connaître que de lui faire signer un testament politique.

Joséphine appelant sur la tête de son exépoux la protection de l' « auguste Marie-Louise », sa rivale ! Joséphine parlant de « ses efforts » pour sauver le duc d'Enghien, alors qu'elle n'a connu le drame, qui se déroula en vingt-quatre heures, que lorsque tout fut fini ! Joséphine signant « L'impératrice Joséphine », alors qu'à cette date elle n'était plus impératrice, et alors que, même impératrice, elle n'avait jamais employé cette formule ! Cela et le reste : quel tissu de fantaisie !

M. le sénateur comte Pullé se demande comment une telle pièce a pu rester « inconnue du monde ». Il écrit gravement : « Il faut croire que des raisons supérieures ont conseillé de la tenir sous silence ». Et il n'est pas loin de soupçonner Napoléon III de l'avoir fait disparaître des Archives et, en tout cas, il note qu'elle n'est pas dans la Correspondance impériale.

Tirons de perplexité M. le sénateur Pullé. Ce testament que son collègue le sénateur Fabrizi, tenait du descendant direct d'un Fabrizi lequel aurait été l'un des familiers de Lucien, est une grossière mystification. J'étais bien certain que le docteur Pichevin, qui est un érudit de haute conscience, et qui a tant fureté de paperasses en l'honneur de sa compatriote l'impératrice Joséphine, me permettrait de donner la clef de l'énigme.

Ce qu'on nous donne pour le testament original et inédit de Joséphine est tout simplement la copie littérale d'un pamphlet, sans date et anonyme, qui porte le titre : *Testament de l'Impératrice Joséphine trouvé ce matin dans son château de la Malmaison*.

Ce pamphlet sort de « *l'imprimerie de Merouvel,* rue des Prêtres-Saint-Sauveur, n° 4, et quai des Augustins ». Il se trouve à la Bibliothèque Nationale. En voici la cote : Lb 44 311.

C'était un placard pour les colporteurs ou les camelots d'alors. Mot à mot, c'est le texte que M. le comte Léopold Pullé nous a fait connaître avec une émotion qu'il comprendra maintenant que nous ne partagions pas.

—

Port obligatoire de l'uniforme pour les officiers de marine (LXII, 779). — L'ordonnance royale du 1er janvier 1786, qui réorganisa complètement le corps des ingénieurs constructeurs, donne aux ingénieurs directeurs (article XII) le même uniforme qu'aux capitaines de vaisseau, à l'exception du parement, qui sera de velours noir ainsi que le collet.

Une ordonnance du même jour (1er janvier 1786) est relative au corps des officiers de vaisseau, qu'elle réorganisa en créant le grade nouveau de major de vaisseau supérieur à celui de lieutenant de vaisseau.

C'est sans doute dans cette dernière ordonnance que se trouve la description de l'uniforme des capitaines de vaisseau, qui devait (sauf en ce qui concerne le collet et le parement) être le même que celui des ingénieurs. Voici la description de cet uniforme :

Habit de drap bleu de roi, doublure de serge écarlate, veste et culotte écarlate, l'habit sans panier, les manches en bottes, les pattes des poches en travers, garnies de trois boutons ainsi que les manches : l'habit est bordé d'un galon brodé de 9 lignes de large et de 9 boutonnières également brodées de chaque côté, avec double broderie sur les parements, ainsi que sur les poches, et une perle sur le collet qui sera rabattu. La veste sera brodée du même dessin que l'habit, le chapeau bordé d'un galon d'or de deux pouces de large. Epaulettes et dragonne en or affectées aux colonels, avec une étoile en argent pour les capitaines de vaisseaux qui auront le grade de chef de division.

Les parements d'habit en drap écarlate, le collet de couleur variable : cramoisi, blanc, vert de Saxe, jaune citron, bleu de ciel, orange, violet, chamois, rose selon l'escadre à laquelle appartenait l'officier,

bleu de roi pour ceux non attachés aux escadres. V. A. T.

—

Le tombeau d'Abraham (LXII, 51, 169, 567). — Voir, dans les *Archives de l'Orient latin*, t. II, p. 411, un article de M. le comte H. Riant, intitulé : « Invention de la sépulture des patriarches Abraham, Isaac et Jacob à Hébron », le 25 juin 1119.
De Mortagne.

—

Les clefs des villes conquises possédées par la France (LXII, 442, 518, 568). — Au musée historique lorrain, qui — entre parenthèses — prend chaque jour un développement plus important, se trouvent, sous le n° 1301 du *Catalogue*, édition de 1895, les clefs de la ville de Namur, prises le 19 juin 1815 par François Baptiste, adjudant au 75e de ligne, mort retraité à Nancy et données par ses héritiers. E. des R.

—

La colonne infâme de Milan (LXII, 667, 800). — On trouvera dans le numéro de décembre 1910 d'un périodique milanais *La Lettura* un intéressant article illustré sur la « Colonne Infâme ».
Jéroboam.

—

Uthonis villa (LXII, 668, 746, 802). — *Errata*. — Au lieu de Tindwett, lire Thiudwett ; Théod, Thioud ou Thiud ayant le sens de nation, et weit (wetteur ou guetteur) ayant le sens de guet, guetter ; et par suite, de sentinelle (place forte à la limite-frontière de l'Aquitaine, ou d'une autre ancienne province). De même, au lieu de Thindonis, lire Thiuthonis, Thionville, Theodonis villa, la ville de Théodon ou de Thiuthon (et non de Thinton, qui n'aurait pas de sens, parce que ce serait un barbarisme !).

« Ce qui désespère les étymologistes, ce sont les coquilles d'imprimerie, si difficiles à éviter » ; parce qu'il suffit d'une seule lettre omise ou mal écrite, pour rendre absolument inintelligibles les choses les plus simples et les plus claires : Au lecteur, de faire les corrections !
Dr Bougon.

—

Les fossés du Louvre (LXII, 665, 799). — S'il est vrai que Vitry assassina Concini sur le pont-levis du Louvre, c'est qu'il existait sous Louis XIII, des fossés qui durent subsister jusqu'à l'époque des travaux entrepris par Louis XIV. Les parements des substructions de la colonnade étaient assurément faits pour être vus, et il est étonnant qu'on manque de documents iconographiques à ce sujet. En tous cas, que les fossés aient subsisté plus ou moins longtemps, il serait d'un grand intérêt de les reconstituer ; la colonnade, déjà si belle, mais qui parait basse relativement à son étendue deviendrait magnifique.

Puis, cela aurait pour résultat de faire disparaître l'espèce d'alguazil à cheval auquel on a donné le nom de Velasquez, et peut-être qu'en même temps on débarrasserait la colonnade des persiennes qu'un fonctionnaire du musée, logé dans le palais, y a sans doute fait installer.
César Birotteau.

—

Les L et les T du Louvre (T. G. ; LXII, 799). — Quelque étonnant que cela paraisse on ne sait pas bien, semble-t-il ce qu'il faut entendre par « les Tuileries » et même qu'on ne l'a jamais su. Le cocher qui dialoguait avec notre ami Gomboust (de l'*Intermédiaire*) était cependant d'accord avec le véritable Gomboust, lequel dans son plan de Paris de 1653 ne donne le nom de « Tuileries » qu'au jardin et appelle le palais et ce qui fut plus tard la cour « Logement et parterre de Mademoiselle » il était aussi d'accord avec le regretté Fernand Bournon qui dit dans sa *Petite histoire de Paris* :

> Les Tuileries incendiées en 1871, sont aujourd'hui « entièrement » rasées.

Cependant pour l'immense majorité des Parisiens, les Tuileries étaient toute la ligne de bâtiments visibles du jardin y compris les pavillons de Flore et de Marsan, encore existants ; on serait porté à croire que les constructions en retour jusqu'à la grille d'honneur située à quelques mètres derrière l'arc de triomphe du Carrousel faisaient aussi partie du palais ; mais, là, il y a une objection, c'est que tous les anciens plans de Paris donnent le nom « de galeries du Louvre » aux bâtiments du bord de l'eau jusqu'au pavillon de Flore.

Dans tous les cas, même en admettant que les Tuileries s'étendaient jusqu'à la grille, elles ne pouvaient confiner au gui-

chet du Carrousel qui en était très éloigné, et l'explication donnée des lettres L et T inscrites sur les portes pratiquées sous ce guichet ne pourraient que dénoter une mentalité spéciale de l'architecte Lefuel, car on ne se figure pas bien des E sur les portes du palais de l'Elysée ou des H sur celles de l'Hôtel-de-Ville.

César Birotteau.

—

La place Saint-Germain-des-Prés existe-t-elle (LXI; LXII, 70, 246, 295, 405, 516, 567, 683, 750). — La brochure n° 500.63 des postes et télégraphes, intitulée : *Nomenclature des boulevards*, etc., août 1900, indique à la page 85, 2e colonne : Saint-Germain-des-Prés (place) 6e arrondissement.

D'autre part le *Bottin* (de Paris), 1905, indique : page 3392, 5e colonne : Saint-Germain-des-Prés (*place*) 6e arrondissement (Luxembourg) (*Saint-Germain-des-Prés*), rue Bonaparte 46 et 48, même rue, 39 et 41.

Eglise Saint-Germain-des-Prés (Voir t. II, *Bottin mondain*, partie administrative (*papier teinté*).

Donc la place Saint-Germain-des-Prés existe.

—

Le recensement (LXII, 837). — Jusqu'au XVIIIe siècle, il n'y a jamais eu en France, de recensement général de la population ; on se bornait à établir les dénombrements par feux en vue de la levée des impôts.

Le tableau de Vauban « pour l'établissement de la dîme royale « qui indique que la population totale de la France était alors de 19.094 000 habitants, a été dressé d'après les « mémoires des intendants » lesquels contiennent la première enquête officielle ayant donné des résultats généraux pour l'ensemble du royaume.

Plusieurs recensements eurent lieu sous Louis XVI, dont le plus important fut celui de la Bourgogne, en 1786.

La loi du 22 juillet 1791 prescrivit aux corps municipaux de faire constater, chaque année, soit par des commissaires de police, soit par des citoyens commis à cet effet « l'état des habitants ». Les renseignements ainsi recueillis devaient être inscrits sur un registre permanent indiquant les « nom, prénoms, âge, sexe, profession de chaque habitant », mais, en réalité, cette loi n'a jamais été exécutée.

C'est en 1801 seulement qu'a eu lieu le premier recensement régulier prescrit par une circulaire ministérielle du 16 mai 1800.

Un second recensement eut lieu en 1806, puis un troisième en 1821, et un quatrième en 1831.

C'est à partir de cette dernière date seulement que les recensements généraux ont été effectués tous les 5 ans, et ce n'est qu'à dater de 1836, que les recensements furent *nominatifs* au lieu d'être *numériques*.

Jusqu'en 1836, en effet, on se bornait à relever *numériquement* les chiffres de la population. Il en résultait des erreurs nombreuses par suite de négligences et aussi par suite de calculs d'intérêts opposés.

Telle commune, par exemple, diminuait le chiffre de sa population pour ne pas avoir à subir une augmentation des impôts qui variaient suivant l'importance de cette population.

Telle autre, au contraire, dans le but d'obtenir certaines prérogatives, augmentait le chiffre réel des habitants. C'est ainsi qu'en 1831 le chiffre réel de la population avait été augmenté, dans certaines communes, de plusieurs milliers d'âmes, afin que le maire obtînt l'honneur d'être nommé par le roi.

L'Ordonnance royale du 30 décembre 1836 mit fin à ces abus en exigeant, pour l'avenir, un dénombrement *nominatif* de tous les habitants de chacune des communes, et en prescrivant aux maires d'en envoyer le double à la Préfecture.

Eugène Grécourt.

—

Frère germain (LXII, 780). — Ces deux frères, dont les deux pères portent des noms différents, sont qualifiés de germains, comme étant fils de la même mère ; une femme ayant eu successivement deux maris différents. Ce sens tiré du latin « germanus », est bien différent de celui du mot germanique : chevalier (armé de la lance) dans les tournois et les duels judiciaires.

Dr Bougon.

***

Le droit canon distingue trois catégories de frères :

1re les *frères germains*, issus du même père et de la même mère.

2e les *frères consanguins*, qui n'ont que le père de commun.

3e les *frères utérins*, issus de la même mère, mais de pères différents.

G. La Brèche.

—

Agar en 1871. Vers de M. Paul Bourget (LXII, 663). — De *Comœdia* :

Mon cher *Comœdia*,

Je reçois la lettre suivante :

« Cher et très estimé confrère,

« Je vois dans les journaux qu'une inauguration d'un médaillon de la regrettée Mme Agar doit avoir lieu dimanche sous votre présidence. Les mêmes journaux annoncent qu'on y dira des vers de moi. Je tiens à vous signaler l'extrême incorrection des organisateurs de cette fête qui vous ont certainement caché qu'ils avaient négligé de demander mon autorisation. Il y a là un procédé que vous jugerez comme moi, vous que je connais aussi délicat de cœur que d'esprit, inacceptable.

« Une page – chef-d'œuvre ou non, et celle-là est un pauvre morceau de jeunesse que je n'ai même pas imprimé — une page, dis-je, appartient à celui qui l'a écrite, et, s'en servir, même dans la plus louable intention, c'est manquer au plus élémentaire des devoirs, si l'on n'a pas préalablement reconnu cette propriété en s'adressant d'abord à l'auteur. Je viens donc vous prier de vouloir bien transmettre à MM. les organisateurs de la fête mon interdiction de réciter publiquement ces stances. Excusez-moi de vous demander ce petit service. Vous verrez dans la simplicité avec laquelle je vous écris la preuve des sentiments de profonde estime littéraire et personnelle que vous garde votre condisciple du concours général de 1870 et votre dévoué confrère de 1910, *grande œvi mortalis spatium*, comme nous disions alors.

« Paul Bourget. »

La réclamation de mon très cher condisciple et ami Paul Bourget est trop légitime pour que je ne m'empresse pas d'y faire droit. Les vers qu'il a adressés à Agar en 1871 ne seront pas dits ou plutôt ne seront pas divulgués dimanche prochain. Ils resteront dans le jardin secret, dans la prairie Elyséenne des pâles asphodèles.

Camille Le Senne.

—

Le marquis de Balvo (XLI, 837). — Balvo avec le *v* après l'*l* est une forme rarissime de nom en Italie. Je ne crois pas qu'il y en ait un semblable, surtout dans la noblesse sicilienne, même dans les familles éteintes.

Un italien, piémontais, noble titré se trouvait à Paris après 1821. Il était né en 1789, il mourut en 1853.

Alexandre Dumas père aura probablement brodé des variations sur ce thème.

C'est le comte Cesare Balbo, historien, homme d'Etat italien. A 18 ans, il alla à Florence comme secrétaire général d'une Commission du gouvernement chargée d'organiser le département de l'Arno, et fut ensuite employé pour l'incorporation à l'empire français du patrimoine de Saint Pierre. Il fit partie de la légation sarde à Madrid de 1815 à 1821 et fut exilé en France pour s'être montré favorable aux libéraux piémontais lors de la révolution de Turin. (D'où s'ensuivit l'abdication de Victor-Emmanuel Ier en faveur de Charles Félix qui monta alors sur le trône de Sardaigne). Dès ce moment il se voua tout entier aux lettres.

Ses œuvres complètes ont paru à Florence (1834-1858) en 11 vol. in-8.

Plusieurs ouvrages ont été traduits en français.

—

Caron de Beaumarchais (LXII, 781). — Ce nom est actuellement porté en France.

Il existe en effet deux frères portant le nom de « Delarüe, Caron de Beaumarchais ». L'aîné est attaché à la légation de France à Tanger ; l'autre, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, est ingénieur de 1re classe du Génie Maritime à Toulon.

Ils sont les fils de feu M. le colonel « Delarüe, Caron de Beaumarchais », qui a terminé sa carrière militaire par le commandement du 3e régiment de dragons, à Nantes, vers 1892-95.

Georges Mareschal.

* *

Il y a eu, il y a une dizaine d'années, procès entre la famille Bascher de Beaumarchais (Poitou, Vendée) et un M. Caron qui se prétendait de Beaumarchais. Les plaidoyers devaient être pleins de documents généalogiques.

S.....y.

* *

On pensait, au moins jusqu'ici, que Pierre-Augustin Caron, fils de l'horloger André-Charles Caron, qui prit en 1768 le nom de « de Beaumarchais » n'avait pas laissé de fils de ses trois mariages. Celui

qu'il eut de sa seconde femme mourut, en nourrice, suivant Jal. Il eut encore une fille de son troisième mariage, dont on ne connaît pas la destinée. S'il a existé un Guillaume Caron de Beaumarchais, d'une autre famille que celle de l'auteur du *Mariage de Figaro*, ce sera un fait nouveau curieux à connaître.

E. GRAVÉ.

—

Berjon, Le Camus, Mézières, Bertoli, Portman (LXII, 781). — Si M. A. pouvait donner quelques détails concernant le tableau de Le Camus qu'il possède, j'aurais peut-être le plaisir de pouvoir le renseigner sur l'artiste. J.

* * *

Berjon (Antoine) né à Lyon en 1754 † en 1843, élève de Perrache ancien professeur à l'école des Beaux-Arts de Lyon.

Les musées de Lyon possèdent de Berjon, sept œuvres peintes qui sont toutes des natures mortes, plus de seize dessins mine de plomb, aquarelles et miniatures ; dans ce nombre figurent trois portraits.

J. B. LYON.

—

Mlle Bertin, modiste de la reine Marie-Antoinette (LXII, 781). — Mlle Bertin est citée deux fois dans l'excellent ouvrage que vient de publier, pour la Société des Bibliophiles français, M. le baron Roger Portalis sous le titre de : *Henry-Pierre Danloux, peintre de portraits, et son journal durant l'émigration (1753-1089)*. Paris, Edouard Rahir, 1910, in-4°, pp. 222 et 233. G. V.

* * *

Voici quelques renseignements concernant Rose Bertin, la modiste de Marie-Antoinette.

Louis Forest, dans l'article qui a paru dans une revue de 1902, et ayant pour titre : L'*Epoque des coiffures folles*, dit par exemple :

...Elle (Marie-Antoinette) accueillit avec ferveur et s'empressa d'exagérer les coiffures à la mode de Paris, que bâtissait le célèbre coiffeur Léonard, et les chapeaux mirifiques inventés par la non moins célèbre modiste, Mlle Bertin, deux fournisseurs qu'on s'arrachait et qui traitaient leur clientèle avec une désinvolture voisine de l'insolence.

La Biographie universelle des Contemporains de 1834 (t. I) me fournit encore l'occasion de renseigner Nothing sur le même sujet. L'article commence ainsi :

Bertin (Mlle Rose) marchande de modes de la reine Marie-Antoinette, se montra fidèle à son auguste protectrice, malgré le dangers qui la menaçaient elle-même.

Après avoir rappelé que « née à Amiens en 1744, elle fut envoyée à Paris, par ses parents, à la modiste de la cour », et que recommandée à la reine par les princesses de Conti, de Lamballe et la duchesse de Chartres, elle devint fournisseur de la cour :

Accueillie par la reine (continue l'article) chez qui elle avait, presque à toute heure, ses entrées libres, il était difficile que Mlle Bertin n'éprouvât pas quelque mouvement de vanité. Nous citerons, à ce sujet, le trait suivant : Une dame du plus grand rang venait lui demander des articles depuis longtemps attendus : « Je ne puis vous satisfaire, « répondit gravement Mlle Bertin ; dans le « conseil tenu dernièrement chez la reine, « nous avons décidé que ces modes ne pa- « raîtraient que le mois prochain ». Ceci n'est qu'un trait de vanité sans importance mais elle a exercé une foule d'actes de bienfaisance dont on n'a jamais parlé. Il suffira de rappeler sa conduite envers la reine pour faire connaître l'élévation de ses sentiments et la force de son caractère.

Aux jours de la Terreur, des commissaires se présentèrent chez Mlle Bertin pour en obtenir les mémoires de ses créances contre la reine, Mlle Bertin, instruite à l'avance des démarches qui devaient avoir lieu et du funeste résultat qui en pouvait être la suite, avait anéanti tout ce qui portait le nom de sa bienfaitrice et décelait les sommes qui lui restaient dues ; elle affirma alors, avec une inébranlable fermeté, que Marie-Antoinette ne lui devait rien. Cette femme généreuse, oubliant ses propres intérêts, ne se ressouvint que de la reconnaissance qu'elle avait vouée à son infortunée bienfaitrice ! Mlle Bertin est morte à Paris, le 22 septembre 1813, à l'âge d'environ soixante-neuf ans. Tous les mémoires publiés, soit à Paris, soit à Leipsick, sous le nom de Mlle Bertin, sont apocryphes. Sa famille a constamment réclamé contre leur authenticité.

FABIAN.

—

Bigot Saint-Quentin (LXII, 782). — Les armes de cette famille sont : *de gueules aux trois fourmis d'or*.

François-Louis, comte Bigot de Saint-Quentin né le 25 novembre 1774, était feldmaréchal lieutenant au service de l'Autriche, son petit-fils Anatole, né le 8 mars 1849, était il y a quelques années, colonel du 7e régiment de dragons, duc de

Lorraine et pourrait certainement donner de plus amples détails sur son ascendance. Voir d'ailleurs le *Gotha des familles comtales*. A. DE D.

* * *

Les Bigot de Saint-Quentin, maison comtale, établie et reconnue comme telle, depuis l'émigration, dans les pays héréditaires de la maison d'Autriche, a sa tige en Picardie. Elle tire son titre de Saint-Quentin.

Le premier Bigot de Saint-Quentin établi en Autriche fut François-Louis, comte Bigot de Saint-Quentin, né le 25 novembre 1774, mort feld-maréchal-lieutenant autrichien. Il avait une sœur, Victoire Bigot, née le 22 juillet 1789, mariée en 1808 avec M. Stutteville, chevalier d'Isaacson.

De son mariage avec Elise von Ysselbach en 1802, il eut deux enfants, un fils Charles et une fille Marguerite. Charles Bigot de Saint-Quentin est le père d'Anatole Bigot de Saint Quentin, colonel de dragons, actuellement le dernier survivant mâle de la famille établie en Autriche ; et une fille, Marguerite, est mariée à M. Charles de Ransonnet de Villez, autre descendant d'émigré.

Les armes de Bigot de Saint-Quentin sont : *de gueules à trois fourmis d'or en barre*, montant de gauche à droite.

FROMM, de l'*Univers*.

—

Bombonnel le chasseur de panthères (LX ; LXI). — Un lecteur de l'*Intermédiaire*, qui doit être assidu, m'a envoyé jadis une note complétant ce qui a été dit du fameux tueur de panthères. Je la retrouve, et malgré le temps écoulé depuis que la question a été soulevée, je crois qu'elle a gardé son intérêt. Je cite ce collaborateur qui cache soigneusement son nom, mais doit être de Troyes en Champagne.

On m'a jadis contesté le lieu de sa naissance à Spoy (Aube) en indiquant Spoy (Côte-d'Or), département qu'il habitait du reste ; ce serait à vérifier, car après tout il eut son moment de célébrité comme Jules Gérard ; et nous nous arrachions son livre au lycée avant 1869.

Je le rencontrai à Nevers fin novembre ou au commencement de décembre 1870, en uniforme de commandant d'infanterie, j'eus quelques rapports de voisinage pendant quelques jours avec lui, je le trouvai peu poseur, mais légèrement brusque et grincheux avec sa petite moustache en poils de chat au milieu de sa figure entièrement sculptée, indiquant qu'il l'avait vue de près la panthère, ce qui le différenciait tout au moins du type Homais.

Signe particulier d'économie domestique, il donnait dix centimes au cireur dépité qui, sur une des places de la ville, dépensait quatre ou cinq fois cette somme en huile pour lui graisser ses longues bottes fauves.

Avant son arrivée à Nevers (en route pour l'Est) l'autorité préfectorale avait dû intervenir pour entraver l'effet déplorable d'une affiche que lui Bombonnel avait de son propre chef publiée à *Cosne*, et contenant un avis de cette nature — quoique un peu plus salé, — dont je n'ai plus que le sens à l'idée :

« Ceux qui n'accepteront pas le nouvel « ordre de choses établi ou qui ne feront pas « preuve d'un dévouement compl t et absolu « dans les circonstances d fficiles que traverse « la France, ne pourront obtenir, ni pour « leurs enfants, la moindre place du gouver- « nement de la République. »

Les journaux locaux de Cosne ou Nevers de l'époque pourraient peut-être préciser, car Bombonnel quoi qu'on dise, avait alors un grand relief et sa sortie fit passablement de bruit !

Ces détails complètent à merveille la physionomie curieuse de Bombonnel mais ne tranchent pas un des points soulevés ici. Dans quel Spoy est né le tueur de panthères : le champenois ou le bourguignon ? ARDOUIN-DUMAZET.

—

Desprez Neveu, peintre (LXII, 839). — Un mémoire ayant pour titre : *L'Enseignement du dessin à l'Ecole Polytechnique, Notice historique*, a été inséré dans le 13e cahier du *Journal de l'Ecole Polytechnique* paru chez Gauthier-Villars en juillet 1909.

Ce mémoire renferme une notice détaillée sur Neveu (*Desper*), sa vie son rôle et son influence.

Il a été complété par un article de M. Vautier (professeur au lycée Janson de Sailly et descendant de Neveu) qui a donné dans le numéro 2 de 1910 du *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français* des détails biographiques sur le peintre Neveu et qui a raconté l'histoire de sa mission artistique en Allemagne en 1801, mission au sujet de laquelle j'avais été moi même recueillir des renseignements à Munich.

J'ajoute que je me propose de publier une biographie de Neveu, illustrée.

PINET.

—

Famille de Fromont (LXII, 782). — Anne-Amélie Gulliot de Fromont épousa au château de Vic-sur-Aisne le 3 mars 1809 Marie-Antoine vicomte de Reiset, depuis lieutenant général des armées du roi, commandant des gardes du corps, gentilhomme de la chambre commandeur de Saint-Louis, né à Colmar en 1775 mort à Rouen en 1836.

Elle était fille de Nicolas-Martin « Gulliot, comte de Fromont » maître d'hôtel du roi, et chevalier de ses ordres et de Henriette Bénédictine « du Liège ». Elle était née à l'hôtel de Cluny, à Paris, le 7 novembre 1785 et est morte à Mayenne le 28 février 1864. Les armes de Fromont sont : *d'azur à trois épis d'or issant d'un croissant d'argent accompagné en chef de trois étoiles du même.* Couronne de comte, et comme supports : deux hercules au naturel portant une massue.

Vicomte DE REISET.

***

Catherine Dollu, veuve de noble homme Arnould de Nouveau, sieur de Fromont, est conseiller du roi et trésorier à Tours. Il possédait des terres et des maisons à Thoiry.

Leur fils, Jérôme, chevalier, baron de Linières, sieur de Fromont, surintendant des postes, grand trésorier des ordres, mourut en 1665, à 52 ans. Sa femme était Catherine Girard, fille de Louis, sieur de Villetaneuse et de Marie Roger. (V. Tallemant des Réaux, t VII, p. 239).

Armes : *d'azur à l'aigle d'argent.*

En 1742, Marie-Anne et Marguerite de Fromont, avec Catherine Charlotte de F. femme de François de Tilly, figurent avec François de Volle, écuyer, curé de Saint-Pierre d'Epernon, dans un contrat de la terre de Pinceloup et du fief de Jarieu, cédés au comte de Toulouse (Soc. de Rambouillet).

Un monsieur de Fromont fait actuellement partie du personnel de la Société Générale.

E. GRAVE.

—

Lamartine. Son mariage (LXII, 674, 807, 861). — On a demandé la date exacte du mariage de Lamartine. L'acte qui en fut dressé par le curé Favre constate qu'il eut lieu le 6 juin 1820... dans la chapelle royale du château.

Je me refuse à croire que M. Mugnier (Président de chambre) en ait donné une transcription erronée de lieu et de date confirmés d'ailleurs par Lamartine lui-même dans le manuscrit de ma mère.

SUS.

—

M. de Montjoie (LXII, 447, 573, 758, 862). — Philippe-Antoine, comte de Froberg-Montjoie, marié à Maria-Helena-Sophie, baronne de Schweitzer-Castella, eut pour fille Marie-Josèphe Walburge Sophie, comtesse de Froberg-Montjoie, née en Alsace vers 1740, laquelle épousa à Spire (chapelle du cardinal Hutten) le 19 janvier 1763, Stanislas-Honoré-Pierre Dupont de la Motte, alors trésorier du Régiment Royal Dragons, et qui devint Administrateur du Collège Royal de La Flèche.

Mme Dupont de la Motte était, par son mariage, la cousine germaine de mesdames Lazare Carnot et Claude Carnot de Feulins, nées Dupont de Moringhem, et cette parenté ne lui fut pas inutile pendant l'orage révolutionnaire. Emprisonnée aux Carmes comme suspecte d'incivisme, en messidor, Lazare Carnot obtint sa remise en liberté aussitôt après la mort de Robespierre. Elle mourut dans sa propriété de Vincennes, le 8 messidor, an VI (26 juin 1798), laissant un fils, qui avait fait des études de médecine et qui épousa une Dlle Blanchard de Joigny.

J'ignore quel était le lien de parenté entre cette dame et le M. de Montjoie qui a fait l'objet de la question, et je serais curieux de le connaître.

Les branches des Froberg-Montjoie issues des sires de Tullières et d'Hirzingen sont enregistrées à l'almanach de Gotha (noblesse bavaroise et autrichienne) mais ce recueil n'éclaire pas la question qui nous occupe.

NOLLIACUS.

—

Jacques Perdrix, fondeur (LXII, 728, 862). — Pour avoir une réponse, il faudrait montrer la pièce : à la simple inspection de la cloche, nous pourrions dire sûrement si le chiffre des centaines est un 4, un 5 ou un 6. La forme même des caractères permettrait de le connaître.

PITON.

***

Les Perdrix appartenaient à une fa-

mille de Saintiers qui florissait à Valenciennes au XVIIe et au XVIIIe siècle. Parmi ces fondeurs, je connais Adrien, Claude et Jacques Perdrix. Ce dernier, au sujet duquel M. G. Alquier demande des renseignements, fondit une cloche pour le beffroi de Cambrai en 1682.

O. GIVE.

—

Marie Pleyel (LXII, 784). — J. D. ne donne pas la date de la lettre de Victor Hugo ; comment répondre à coup sûr ? Marie-Félicité Moke, femme de Camille Pleyel, fondateur de la maison Pleyel-Wolf, Marie Pleyel, par conséquent, se sépara en 1848 de son mari. Elle a parcouru toute l'Europe en donnant des concerts qui lui ont acquis une grande réputation. Victor Hugo a-t-il pu être séduit par la musique ou seulement par la musicienne ? Le poète avait quarante-huit ans, et la pianiste trente-sept en 1848 ; on n'est pas fini à cet âge. Et puis, les poètes sont si tendres dans leur prose ou dans leurs vers, que cela ne tire pas toujours à conséquence.

E. GRAVE.

* * *

Pleyel (Mme Marie-Félicité-Denise, née Moke, née à Paris, le 4 juillet 1811, de père Gaulois et de mère Allemande, morte à S. J. Nord (Bruxelles) le 30 mars 1875, femme du pianiste Pleyel. Pianiste elle-même de haute renommée, élève de Herz Mischeln, Kalsebrucner, se fixa à Bruxelles en 1848, où sur le désir de François Fétis, organisa l'enseignement du piano au conservatoire de Bruxelles, a laissé une fille qui a épousé le colonel belge d'état-major de Bray, vivant tous les deux,

Chev. MARCHAL.

—

Famille de Saulière de Nanteuil (LXII, 671). — J'ai fait des recherches sur cette famille, aussi complètes que possible, et je les ai transmises à M. de Fürst, médecin-major au 20e chasseurs, à Vendôme, qui, de son côté, avait des documents sur elle. Il y eut deux branches, dont la jonction au XVIe est incertaine. Celle restée à Périgueux et près de Périgueux fut probablement maintenue dans sa noblesse ; celle de Nanteuil, éteinte il y a cinquante ans, remonte à Pierre, conseiller au présidial de Périgueux en 1570. Nulle part n'existent les jugements de maintenue de noblesse de la généralité de Bordeaux lors des Réformations de 1666-71 et 1696-1718. Nulle part n'existent des listes completes et officielles de ces recherches. Nous avons, pour le Périgord, des *listes* anciennes des maintenues des Elections de Périgueux et de Sarlat, mais nul ne pourrait affirmer qu'elles sont un double, l'*Etat* officiel, qui fut brûlé en 93 avec les archives du Saint Esprit, d'autant qu'elles présentent des variantes.

On trouve des Saulière isolés sur les confins du Périgord et du Bas-Limousin, puis dans le Quercy. J'ignore leurs rapports avec ceux sortis de la bourgeoisie de Périgueux.

ST-SAUD.

—

Roger Schabol (LXII. 784). — Au sujet des travaux faits pour le Roi par Roger Schabol ou Scabol, voir les *Comptes des Bâtiments du Roi sous Louis XIV*, publiés par M. Guiffrey et les registres qui y font suite. Archives Nationales O[1] 2216 etc.

M. F. R.

—

Soret de Boisbrunet (LXII, 557, 687, 690). — M. Fromm, de l'*Univers*, si bien documenté et qui renseigne si aimablement, ne pourrait-il me dire quels sont les membres de cette famille, qu'il indique comme existant en Périgord ? Ce nom m'y est inconnu. Il y avait, il y a une cinquantaine d'années, dans la Dordogne, une famille *de Sauret*. Outre la différence d'orthographe ; je la crois éteinte.

ST-SAUD.

* * *

Le 4 novembre 1873, M. Soret de Boisbrunet, avocat général près la Cour d'appel de Caen, prononça le discours de rentrée.

Il prit comme sujet ;

« Des droits de l'époux survivant ».

Et indiqua quels étaient ces droits dans différentes contrées de l'Europe, en les comparant avec ce qu'ils devraient être en France et ce qu'ils étaient sous la Coutume de Normandie.

M. Soret de Boisbrunet a été très peu de temps au Parquet de la Cour d'appel ; il avait au moins deux enfants, une fille et un fils ; la fille a dû épouser un israëlite ; ce mariage d'une catholique avec un israëlite avait étonné à la Cour les personnes qui étaient en relations avec la famille de Boisbrunet.

ALBÉRO.

Tachard (LXII, 502, 574, 640, 690, 811). — Tachard vit toujours, retiré à Sainte-Périne. Son père, le pasteur Tachard était venu de son pays natal, Montauban, à Mulhouse sous la Restauration. On a parlé de sa fille mariée à un banquier allemand de Francfort, M. Charles Grunélius. Une autre a épousé en Hollande, M. Louis Van Loon. O. S.

***

Pour compléter les intéressantes indications données sur cette famille dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire* nous mentionnerons qu'une autre fille de M. Tachard a épousé Monsieur de Jonkheer Louis van Loon, habitant les environs d'Utrecht et appartenant à une très ancienne et notable famille de Hollande. Son père le Jonkheer van Loon fut, pendant de longues années, associé de la puissante maison de Banque établie à Amsterdam depuis plus d'un siècle sous la raison sociale « Hope et C°. » R. DE L.

—

Taconnet (LXII, 391). — Je me rappelle être allé vers 1860 voir un de mes parents chez un sien patron appelé M. Taconnet, dont le magasin était rue du Havre, entre le lycée alors appelé Bonaparte et la place du Havre. Je ne puis me rappeler au juste la spécialité du magasin Taconnet. Je me rappelle seulement que c'était un magasin d'étoffes.

Le même nom se trouve au commencement d'une chanson sur le nain Tom Pouce (Charles Stratton) laquelle commençait ainsi :

L'as-tu vu, Taconnet
Le général Tom Pouce ?

V. A. T.

—

Armoiries à déterminer : au sautoir de gueules (LXII, 786). — Vignod : *D'azur, a une double croix ancrée d'or en moulinet* (sic), *au chef d'argent.*

Alias : *aux 1 et 4 d'argent, à un sautoir de gueules,* qui est Châtillon et Dorches; *aux 2 et 3 d'azur à un casque d'or,* qui est Dorches ancien ; *sur le tout, l'écu ci-dessus décrit, à la double croix ancrée,* qui est Vignod.

Cimier : *Une licorne d'argent.*

Devise : *Sûreté et confiance.*

Le *Dictionnaire de la Noblesse de Franche-Comté de Bourgogne,* par Henri Passier, où je puise le renseignement, attribue à cette famille les seigneuries de Dorches, Bioléa et Chanay. QUÆSITOR.

—

Armoiries à déterminer : trois tourteaux (LXII, 786). — D'après Rietstap, ces armes sont celles de la famille Mesplez (en Béarn) qui a reçu le titre de marquis en 1732. J. G. T.

***

D'or à trois tourteaux de gueules, chargés chacun d'un croissant d'argent.

Ce sont les armoiries de la famille Mespley en Béarn, créés marquis en avril 1732. RENÉ P.

***

Cette pièce honorable formée de pièces d'armure contenant le bras, le coude et l'avant-bras est-elle signalée par quelque armoriste et à quelle famille appartient-elle ? R. D.

***

Ce sont les armes de la famille Mesplès, en Béarn. P. LE J.

—

Les armes de Ronsard. Son nom (LXII, 391, 470, 528, 576, 809). — Dans l'église Saint-Jean-l'Evangéliste, à Parme, à gauche en entrant, se trouve une inscription funéraire de 22 lignes, gravée sur une plaque de marbre blanc et posée en 1682. Elle débute par ces mots :

« Ioannes Ronsardvs gallvs, materno ex stipite Vandomus... »

Cette inscription est exactement d'un siècle postérieure à la mort de Pierre Ronsard. Elle est sans doute peu connue ; je la retrouve dans mes notes de voyage et je la signale ici. Elle est peut-être en dehors de la question, mais prouve pourtant la fixité de la nouvelle orthographe du nom. ISKATEL.

—

Armoiries de d'Argenson (LXII, 55, 257, 358, 470, 814). — J'aurais mauvaise grâce d'insister et je reconnais la bonne foi de mon contradicteur, mais si j'avais relevé la phrase (col 257) : « le lion léopardé est toujours rampant et a la tête de face », c'est que, autant que possible, il ne doit pas se glisser de faute dans notre *Intermédiaire.*

Il ne faut pas toujours accuser les héraldistes d'erreurs, avant de remonter aux sources ; si les léopards de Jaucourt sont devenus des lions léopardés, la faute

en est à d'Hozier qui, d'ailleurs, en a bien d'autres à son actif. Rietstap aura copié l'art. 167 du 3e registre de Dijon, généralité de Bourgogne, de l'*Armorial général de 1696*, où l'on trouve ce blasonnement stupéfiant de la part d'un juge d'armes :

De Jaucourt, Joachin, escuier, seigneur de Saint-Audeut :

De sable à deux lions léopardez passans d'or.

Des deux auteurs, le moderne est excusable, tandis que l'illustre d'Hozier, avec sa qualité officielle, ne l'est pas.

P. le J.

—

Médaille en plomb : inscription à déterminer (LXII, 730). — On trouve aux XVIe et XVIIe siècles une grande quantité de jetons fabriqués à Nuremberg pour servir aux marchands illettrés à faire leurs comptes, certains portent des légendes en français, souvent incorrectes, mais il en est beaucoup dont les légendes sont formées de lettres rangées au hasard et sans signification aucune.

César Birotteau.

* * *

Nous répondons sans avoir tenu l'article en main. Ce plomb n'est pas une médaille, à notre avis. C'est un sceau de plomb appliqué par un *esward* à une marchandise, — probablement du drap, et il en manque la moitié.

L'inscription est la marque de la ville où se trouvait la fabrique, ou de la province ; en un mot, de la provenance. Mais il faudrait avoir l'objet ou une bonne photographie pour se prononcer sûrement.

Piton.

—

O.T.B.Q. (LXII, 787, 871). — Il suffit, sans être un chartiste, de n'être pas tout à fait novice en épigraphie pour reconnaître aisément ici une de ces formules, écrites en sigles, qui ont été d'un emploi fréquent dans les anciennes inscriptions funéraires.

C'est un souhait de tranquille repos adressé au mort :

O[ssa] T[ua] B[ene] Q[uiescant].

Il en est d'autres non moins usitées, telles que celle-ci :

S. T. T. L.
Sit tibi terra levis.

Quæsitor.

* * *

Nous sommes en présence d'une inscription chrétienne en sigles romains, antérieure au VIIe siècle, et qui doit être ainsi interprétée : Ossa tua bene quiescant (que tes os reposent en paix !) Le *Dictionnaire des abréviations latines et françaises*, de Chassant donne, page 152, O. E. B. Q. (ossa ejus bene quiescant).

En pareil cas, il faut toujours consulter ce précieux petit volume. Avis aux chercheurs et curieux.

Th. Courtaux.

—

Insignes maçonniques dans une collection de reliques napoléoniennes (LXII, 779). — Il ne me semble pas étonnant que parmi une telle collection on trouve des insignes maçonniques. Je crois bien en effet me souvenir avoir vu quelque part que le prince Jérôme Napoléon, le père du prince Victor, était franc-maçon. Je ne serais pas étonné qu'il y eût d'autres Bonaparte francs maçons, Napoléon III par exemple. La question vaudrait d'être élucidée.

Augustin Hamon.

—

La famille de Darius implorant la clémence d'Alexandre. — Tableau (LXII, 787). — Dans sa dix-septième lettre écrite d'Italie, à M. de Quintin, procureur général à Dijon, Charles de Brosses dit en terminant :

Ce n'est pas sans plaisir que j'ai trouvé à Casa Pisani, l'admirable famille de Darius, de ce même Véronèse, tableau dont j'ai l'esquisse faite de sa main pour l'exécution de son grand ouvrage.

Il y a deux ou trois têtes finies par le maître ; le reste en partie achevé par ses élèves, en partie ébauché.

Aux conservateurs de la *National Gallery*, où est aujourd'hui le tableau des Pisani, de contester, s'il y a lieu, l'affirmation finale de celui que Stendhal appelle justement « le charmant président ». Notons cependant que lors de son voyage en Italie, 1740-1741, Charles de Brosses était seulement conseiller au Parlement de Bourgogne. On a dit, imprimé et j'ai longtemps cru, qu'il avait rapporté d'Italie l'esquisse de la *Famille de Darius*, mais c'est, je crois bien, une erreur. Les termes employés par lui semblent plutôt indiquer une possession antérieure.

Quoi qu'il en soit, le tableau du président a été conservé dans la famille et appartient aujourd'hui à M. le comte Raoul de Saint-Seine, à Lamarche-sur-Saône, canton de Pontailler, Côte-d'Or. Il présente avec celui de la National Gallery quelques légères différences dans les détails, personnages et architecture, et a 1 m. 60 de large sur 1 m. 10 de haut. Le calibre est un peu différent et la grande toile de Londres, comme maintes autres de Véronèse, est proportionnellement moins haute.

La maquette, c'est en effet, beaucoup plus qu'une esquisse, de M. de Saint-Seine, dont l'authenticité ne paraît pas douteuse, a été l objet d'une étude dans les *Mémoires* de l'Académie de Dijon, nouvelle série, tome V. H. C. M.

—

Chanson sur la duchesse Du Maine (LXII, 834). — Je ne connais pas l'origine de cette chanson. Mais M. Henry Bordeaux pourrait peut-être fournir à cet égard quelque renseignement. Dans la dédicace de son roman, *La Robe de Laine*, je lis en effet la phrase suivante :

> Quand j'écoute des enfants chanter cette ronde d'autrefois que je suis sûr que vous aimez :
>
> Nous etions dix fill' au pré,
> Toutes les dix à marier...
>
> j'imagine Claudine, Suzon, la Dumaine (*sic*) et leurs compagnes comme le cœur léger où nous pouvons suprendre les voix persistantes de la vieille France.

M. Henry Bordeaux connait-il donc une variante du texte cité par l'*Intermédiaire* du 10 décembre 1910 ?

M. S. K.

—

L'Académie Goncourt (LVII; LXII, 674). — Gustave Toudouze avait eu, en effet, très antérieurement au moment où Goncourt fixa la liste de ses académiciens, trois prix à l'Académie française. Il fut ainsi du nombre des familiers du célèbre grenier d'Auteuil, que, pour des raisons de principes, Goncourt ne fit point figurer sur sa liste.

Ces raisons de principe n'avaient d'ailleurs rien à voir avec l'estime littéraire et l'affection de Goncourt pour l'auteur de *Madame Lambelle* et de *Péri en mer*, à qui il donna de nombreux témoignages publics et privés de son amitié. Ainsi, ce fut lui que, quelques mois avant sa mort, Goncourt désigna, parmi tous les écrivains de son entourage, pour réunir, commenter et préfacer les *Morceaux choisis des frères Goncourt*, publiés par la maison Colin, en octobre 1896. Goncourt approuva entièrement ce travail, qui lui tenait fort au cœur et qui, terminé dans l'été 1896, ne parut malheureusement qu'après sa mort, survenue en juillet 1896.

Gustave Toudouze, étant décédé le 22 juillet 1904, n'eut jamais à se présenter ou non à l'Académie Goncourt, dans les rangs de laquelle aucune place ne fut vacante entre sa constitution définitive et le décès de Gustave Toudouze.

ERNEST D'HAUTERIVE.

—

Edison et « l'Eve future » de Villiers de l'Isle Adam (LXII, 787). — C'est méconnaître du tout au tout, l'esprit, de l'*Eve future* que de croire y retrouver : « l'époque où quelques esprits émerveillés un peu béatement par le téléphone, le télégraphe, etc., ont cru que l'électricité était l'âme du monde. » Villiers a voulu au contraire marquer dans ce roman les limites de la science et indiquer que, poussées à leur extrême, ses applications demeureraient vaines pour le bonheur de l'homme et ne serviraient qu'à exalter sa folie. Celui qui a écrit (*Fragments inédits* de l'Eve future, *Mercure de France*, II, p. 3) :

> La boîte à joujoux de la science lui a fait l'effet de l'ivresse. Elle est ivre-morte du progrès.

était peu apte à devenir dupe même de ses propres fantasmagories scientifiques. Il traitait ces questions par l'ironie. Tout le monde ne comprend pas l'ironie. Il y faut une tradition. Et encore ! Voyez *Don Quichotte* écrit pour bafouer l'idéal chevaleresque et où la médiocrité humanitaire voit maintenant l'apothéose du dévouement inutile à une idée généreuse. Je n'espère pas préserver l'*Eve future* d'un revirement aussi fâcheux. Si le livre dure, il le subira. Les œuvres ne sont pas ce qu'elles sont, elles sont ce que les hommes désirent qu'elles soient. Je le sais. Mais je défendrai quand même contre les mauvaises interprétations l'idée originelle de l'auteur, que j'ai connue avec certitude. REMY DE GOURMONT.

Heimweh : qui signait ainsi (LXII, 560). — Pour répondre à l'honorable intermédiairiste qui, dans le numéro du 20 octobre dernier, demandait le nom de l'auteur des brochures sur l'Alsace-Lorraine, parues il y a une vingtaine d'années, sous la signature de Jean Heimweh, je crois pouvoir lui affirmer que ce pseudonyme cache le général Théodore Parmentier né à Barr en 1821 et mort à Paris en avril 1910.

M. Parmentier se disait volontiers un pur alsacien et il est resté toute sa vie un ardent patriote alsacien. B.

—

Béziers, auteur de l' « Histoire sommaire de la ville de Bayeux » (LXII, 731,855). — Sur la vie et les écrits de Michel Béziers (1721 1782) le correspondant XVI B trouvera toutes indications utiles dans plusieurs ouvrages imprimés :

Notice biogr. sur Michel Béziers, prêtre, historien de Bayeux, par Ed. Lambert, Bayeux, impr. de A. Delarue, 1853, in-8 de 15 p.

Manuel du bibliographe normand, par E. Frère, Rouen, Le Brument, 1858, in-8, t. Ier p. 103 et 104.

Notice sur Béziers, en tête des *Mémoires pour servir à l'état hist. et géogr. du diocèse de Bayeux*, par Michel Béziers, publ. par G. Le Hardy pour la *Société de l'Histoire de Normandie*, t. Ier, p. v-xxii, 1896.

Voir aussi : *La France littéraire*, la *Biographie normande* de Th. Lebreton, la *Nouv. biographie normande* de Mme N.-N Oursel.

Béziers naquit et mourut à Bayeux. On a parfois indiqué à tort Saint-Malo pour le lieu de sa naissance

Quant à une « généalogie » du laborieux et consciencieux écrivain qui était de très modeste extraction, je ne crois pas que personne ait jamais songé à l'établir. M. Le Hardy donne seulement le nom de son père, Guillaume Bésiers, originaire du Molay, près de Littry, et de sa mere, Françoise Thury. QUÆSITOR.

—

Livres-terriers (LXII, 843). — Il faut lire *livres-terriers* et non *verriers*.

HÉGÉSIAS.

—

L'Almanach des spectacles (LXI, LXII, 37, 442, 641, 764, 874. — M. Félix Meu se trompe, car mon exemplaire, comme je l'ai dit page 142, est absolument complet et ne contient que 12 gravures. « Le portrait de Mlle Perrin », (Vaudeville), n'appartient nullement à l'année 1821, mais à la deuxième année (1819), et est placé page 123, en face de la chronique où il est question d'elle. Au contraire, à la page 131 de l'année 1821, on nous dit qu'elle a quitté ce théâtre. GOMBOUST.

—

Le bonheur est attaché à la crinière des chevaux (LXII, 283, 578). — Cette sentence, telle que je l'ai donnée à l'*Intermédiaire* était tronquée, la voici dans toute son intégrité :

A la zouhouriha izzoun,
Fi boutouniha Kanzoun,
Ou al Kaïtou mâakoudounn binaouasihi ila yaoum al Kiamati.

Ce qui veut dire :

Sur leur dos la grandeur,
Dans leur ventre le trésor,
Et le bonheur est attaché à leur crinière jusqu'au jour de la résurrection.

Le mot chevaux (kheil) est sous-entendu.

PAUL DE MONTZAIGLE.

—

A la queue leu leu (LXII, 449, 585, 771). — Est-il trop tard pour parler encore d'elle :

Dans nos recherches sur le *Louvre*, dont l'étymologie, pour nous, ne fait plus aucun doute, nous avons été amené à nous occuper du loup. Du temps de Philippe Auguste, grand chasseur, il n'y avait plus de loups, depuis des siècles, dans la forêt de Rouvray (Bois de Boulogne), qu'il achetait, vers 1217, avec Vincennes, à l'abbaye de Saint Denis, et quand Louis IX voulait *courre* le louveteau, il en faisait venir des forêts de l'Yonne et de Bière (Fontainebleau) et les payait 5 sous par tête, en 1234.

Le loup, bête nuisible et féroce, n'est pas, à proprement parler, un animal de chasse [à courre] ; on ne *force* pas le loup, et du Fouilloux ne le mentionne même pas.

Dans son *Parfait chasseur*, Paris, 1683 (livre très rare), S. de Sélincourt écrit :

Les jeunes loups se peuvent forcer, mais non les vieux parce que tant qu'un vieil loup rencontrera de l'eau, il courra trois jours et trois nuits.

Allez donc *forcer* un animal dans de pareilles conditions !

Enfin, un auteur, bien renseigné, s'exprime ainsi :

La louve apprend à ses louveteaux à marcher à la file les uns des autres, les pattes l'une dans l'autre, et quand plusieurs grands loups voyagent de compagnie, ils adoptent toujours cette façon de faire.

(Cf. *Grande Encyclopédie*, article : *Chasse*). PITON.

—

Les noms qui influent sur la vocation (LXII. 885). — Les noms qui influent sur la vocation : général Comte Lion (Ier Empire) généraux contemporains de France, Guerrier et Bataille. On pourrait aller loin dans cet ordre d'idées, qui confine jusqu'aux calembours. J'ai en effet relevé les noms suivants : Podevin, cabaretier, Boulanger, boulanger etc. etc. Il est vrai qu'il y a la contre-partie : combien n'y a-t-il pas en effet de merciers qui portent le nom de Boulanger, par exemple, alors qu'il y a de nombreux boulangers qui s'appellent Mercier. Alors ? Et s'il y a eu en effet sous le Ier Empire un général Lion, il y a eu aussi un maréchal Mouton... FORTIS.

—

Etymologie de Hérault (LXII, 339, 539). — Je trouve dans le *Thesaurus Poeticus* de Quicherat, édition de 1896 :

Araûrîûcs, i, m (de Araurius, Ἀραύριος rivière de France, l'Hérault) nom d'homme : Terga labat levibus diffusus Araucicus arms.

(Silius Italicus, V, 558, et III, 404).
V. A. T.

—

Epée en quart de civadière (LXII, 844) — La question a été posée sous la forme Civadière, dans le vol. LV, col. 338, par M. Léo Claretie. Il a été copieusement répondu, même volume, col. 542.
E. GRAVE.

—

Philistin (LXII, 788). — Sobriquet ironique donné par les artistes et les écrivains de la période romantique à ceux qui ne partageaient pas leurs idées artistiques et littéraires et qu'ils considéraient comme de vulgaires bourgeois. Ce mot se dit, chez les étudiants allemands, de toutes les personnes étrangères aux Universités et particulièrement des marchands.

D'aucuns prétendent que ce mot est venu d'Allemagne chez nous. Philistin remonterait à une rixe qui se produisit à Iéna entre étudiants et bourgeois, rixe qui coûta la vie à un etudiant. Le recteur de l'Université en prononçant son oraison funèbre, cita plusieurs fois le passage des *Juges* ; « Samson, les Philistins sont tombés sur toi. »

V. Joliet : *L'argot ; langage excentrique des peuples étrangers.*

Vous n'êtes, ne fûtes et ne se serez jamais que ce que les étudiants allemands appellent un philistin, et les artistes français un bourgeois.

(Th. Gautier : *Revue des Deux-Mondes*)

Les Philistins sont les derniers des hommes, des crétins, des goitreux, et, pour tout dire d'un seul mot, des bourgeois.

(Sarcey : *Illustration*, 15 juin 1861).

Beaucoup de Philistins qui, naturellement, se ruent vers le tableau de M. Meissonnier.

(*Vie parisienne*, 19 février 1887).
GUSTAVE FUSTIER.

—

Légalitaire (LXII, 788). — Actionner et perfectionner ne font en effet nullement double emploi avec agir et parfaire ; ils ont un sens tout autre. Et tous deux sont d'ancien et excellent français ; il y a des exemples d'actionner dès le XIVe siècle, et de perfectionner dès le début du XVIIe. Le cas de solutionner est différent, et son utilité à côté de résoudre me semble aussi contestable que celle d'émotionner à côté d'émouvoir. L'usage décidera, *quem penes arbitrium est.* D'une façon générale, on est porté de nos jours, par écriture hâtive et ignorance des ressources vraies de la langue, à multiplier à l'excès ces néologismes abstraits, pédants et pesants. Donner un mot à chaque idée serait un projet chimérique. Une expression composée de deux ou de plusieurs mots est souvent plus alerte, d'ailleurs, qu'un mot unique, long d'une toise. Ces remarques de principe peuvent s'opposer à *légalitaire*. Cela dit, il faut reconnaître qu'il est d'un type bien français. De nos jours surtout, à l'aide du vieux suffixe *aire* on a souvent tiré des adjectifs des mots abstraits en *ité* : humanitaire, utilitaire, égalitaire. Ils servent en géné-

ral à désigner une tendance. Et si *légalitaire* est employé de même, pour désigner les hommes, les actes, les idées, qui s'inspirent d'un attachement systématique à la légalité, il ne fera double emploi ni avec loyal, ni avec légitime ni même avec légal, et, désignant une nuance d'idée qui lui sera propre, se fera peut-être accepter. Mais gare à *légalitarisme*, et à ses dérivés. « Quand la borne est franchie, disait Ponsard, il n'est plus de limite ». IBÈRE.

* * *

Ce mot me semble utile, car il n'a pas la même signification que « loyal légal, légitime ». J'emploie le terme « légalitaire » dans le sens de « partisan de la légalité » ou de « conforme à la légalité». Ainsi, parlant d'une certaine fraction socialiste, je dirais : « Ce sont des légalitaires ; c'est-à-dire ce sont des gens qui veulent changer ce qui est par des voies légales. ».

L'auteur de la question se trompe en croyant que c'est un mot inventé par *Le Temps* dans son numéro du 30 octobre 1910.

Le mot est beaucoup plus vieux. Je crois bien ne pas me tromper en disant l'avoir entendu et vu imprimé, il y a déjà 15 à 20 ans, soit dans *Le père Peinard*, une merveille de la langue verte, soit sous la plume de Fernand Pelloutier, le penseur qui fut le créateur de ce qui est devenu la C. G. T., soit dans un organe révolutionnaire quelconque, peut-être même sous la plume d'Elisée Reclus. *Le Temps* n'a fait qu'employer un terme courant dans le monde socialiste, syndicaliste et anarchiste depuis de longues années. AUGUSTIN HAMON.

—

Va (LXII, 672). — *Va* ! est une expression familière, usitée un peu partout en France, dans des phrases plutôt exclamatives, telles que : « Quel fichu temps ! va ! — Quel paresseux tu fais, va ! » On trouve même en italien et en espagnol cette expression avec l'adjonction de bien (*bene* ; *bien*) : *Va bene* ! *Va bien !* mot à mot : *va bien* ; ce qui correspond à *parfaitement*, à *cela va bien*.

Les Espagnols ont *vamos* qui correspond au français : *allons*, dans le sens où *allons* est employé comme une interjection : « Allons ! Venez-vous ? — Allons donc ? (Pas possible !) ». — *Mangeons, va !* veut parfaitement dire en effet : Allons plutôt nous mettre à manger. Larousse donne *va* comme une interjection pour encourager, exciter, menacer.

CONDE DE TORLA.

* * *

A Paris, qui n'est pas dans l'Ile-et-Vilaine, on emploie aussi ce mot dans le sens de « plutôt » mais seulement au singulier : et on dirait : mangeons, allons ou « mangez, allez » mais bien souvent, c'est une espèce d'affirmation, dans le sens du « savez-vous » bruxellois « vous avez bien tort, allez, de vous faire de la bile ».

Le même verbe est souvent employé aussi comme conclusion d'une idée ou d'une conversation, « Allons tout va bien » « Allons, n'y pensons plus ! »

CÉSAR BIROTTEAU.

—

La Truie qui file (LVIII ; LIX ; LXII, 95, 265, 378, 602, 648, 871). — Colonne 871, ligne 27, lire « à la *Truite* qui file).

—

Houille blanche (LXII, 58, 314, 544, 648, 695). — Ayant eu sous les yeux le numéro de l'*Intermédiaire* du 10 novembre relatif à l'origine du terme de *Houille blanche*, je puis vous dire que si mon article intitulé *Revue industrielle* paru le 4 juillet 1910 dans le *Journal de Genève* fait allusion à la question, elle avait déjà été traitée par moi dans un autre article du même journal intitulé : *Houille blanche et Houille verte*.

Ce dernier article attribuait déjà à Cavour l'origine du terme, et disait qu'il été repris et lancé dans le public par l'ingénieur Dauphinois Bergès lorsqu'il créa à Lancey, non loin de Grenoble, ses belles usines à papier. J'ai beaucoup connu Bergès depuis que je suis venu m'établir à Grenoble où j'ai beaucoup travaillé comme lui dans l'industrie des chutes d'eau, il n'avait que deux ans de moins que moi qui suis né en 1832.

Quant à ce qui concerne l'origine cavourienne du terme « Houille blanche », je ne me souviens pas de la publication qui en a parlé pour la première fois, mais il m'a affirmé que les fils de Bergès en avaient eu connaissance.

ED. LULLIN

***

Je tiens à ajouter à l'intéressante réponse de M. Lullin que si Cavour et Bergès sont les deux parrains de ce terme qui exprime si bien l'idée de la force motrice ainsi dénommée et que si l'éminent homme d'Etat l'a employé le premier, cela n'ôte en rien de son mérite à l'ingénieur dauphinois qui, s'il n'a pas inventé le mot, en a immortalisé l'application.

GOMBOUST.

—

Muré vif (LXI ; LXII, 603, 714, 772, 844). — Dans l'*Histoire de la commanderie des Soscles* publiée en 1900 dans le XXXI[e] volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires du centre*, M. le comte de Toulgoet-Tréauna parlant de la chapelle de cette commanderie construite au XIII[e] siècle par les Templiers, signale en ces termes un fait singulier qui lui fut conté par le propriétaire qui en avait été témoin :

Lors qu'après l'incendie qui ruina les premières travées de la Chapelle, et qui obstrua l'entrée de la crypte, on pratiqua la porte par laquelle on y pénètre actuellement, on trouva dans un mur d'une épaisseur prodigieuse plusieurs squelettes placés debout.

Sans doute il faut voir là un emmurement supplicial, souvenir tragique de la justice des Templiers. H.

—

Peau humaine tannée (T. G., 687 ; XXXVI ; XLII ; XLIII ; LXII, 96, 156, 269, 318, 378, 491, 602, 661, 773). — A propos du tannage et des divers emplois de la peau humaine, les journaux d'octobre 1862 et notamment *le Voleur* (24 octobre 1862, page 416, col. 1) rapportent, comme exemple d'excentricité anglaise, le fait suivant : Le savant M. Queensley, de Cambridge, grand admirateur des poètes grecs, ordonna, dans son testament, qu'aussitôt après sa mort son corps fût disséqué, qu'on enlevât la peau et qu'on la tannât « de manière à en faire un parchemin sur lequel devra être copiée l'*Iliade* d'Homère. Cet exemplaire du divin poème devra être déposé au Musée britannique ».

J'ignore si ces suprêmes volontés ont été exécutées. ALBERT CIM.

—

Origine du réveillon (LXII, 731). — L'origine du réveillon se perd dans la nuit des temps, et il faut, je crois, remonter aux fêtes du paganisme et aux saturnales romaines pour l'expliquer.

Il ne faut pas oublier, en effet, qu'aux premiers temps du christianisme, l'année, avant de commencer à Pâques, puis ensuite au 1[er] janvier, commençait le jour de la Noël.

Or, c'était au début de l'année qu'avaient lieu à Rome les grandes fêtes connues sous le nom de saturnales, pendant lesquelles on se livrait à des orgies indescriptibles.

Le christianisme ne commit pas la folie de vouloir faire disparaître du jour au lendemain des traditions, mœurs et usages enracinés dans l'esprit du peuple ; il se borna à conserver les fêtes favorites en les adaptant aux fêtes religieuses et les fractionna en plusieurs placées sous les auspices d'un jour férié catholique.

C'est ainsi que la fête des fous, la fête de l'âne, la fête des innocents, etc. remplacèrent les fêtes du paganisme, pendant la période de Noël et du jour de l'an.

Mais, peu à peu, les synodes et les conciles parvinrent à supprimer ces immondes divertissements.

Le concile d'Auxerre, en 585, défend de donner des étrennes diaboliques, c'est-à-dire, des viandes que chacun mettait devant sa porte le jour de Noël pour offrir aux passants.

Le concile de Constantinople de 692, défend aussi de donner des gâteaux à Noël.

Il n'en est pas moins vrai qu'au XIII[e] siècle il était d'usage de s'envoyer, entre amis, à Noël, des pâtisseries légères appelées *nieules*, des poulets et des oies rôtis. Nieules, poulets et oies étaient mangés au coin du feu, où flambait la bûche légendaire, que le chef de famille bénissait en versant du vin et en disant : « Au nom du père ».

Il est certain que le réveillon proprement dit date de l'origine de la messe de minuit qui remonte elle-même aux premiers siècles de l'ère chrétienne, et cela s'explique par ce fait, que tout le monde communiait alors à minuit et qu'il était nécessaire de prendre une collation à l'issue de la messe.

Dans certains pays, on faisait boire les chevaux et les bestiaux en revenant de l'église pour les guérir ou les préserver des maladies ; dans d'autres, on portait

sur soi, un morceau de pain bénit de la messe de minuit pour ne pas être mordu par un chien enragé.

Aujourd'hui le réveillon est une dégénérescence des réjouissances de nos pères, et les soupeurs se recrutent surtout parmi ceux qui n'assistent pas à la fête de minuit.

Puisqu'il est question de la messe de minuit et du réveillon, il me paraît intéressant de rappeler que, même pendant la période de la Terreur, on n'a pu arriver à supprimer la fête religieuse de Noël.

Un arrêté de la Commune avait prescrit la fermeture des églises du 24 décembre 1792, à 5 heures du soir, jusqu'au 25 à 8 h. du matin.

Cet arrêté ne put être exécuté, malgré les forces imposantes de police réquisitionnées à cet effet.

La section de l'Arsenal envoya une députation à la Convention, et l'orateur s'écria : « Les hommes du 10 août veulent aller à la messe de minuit ».

Des attroupements se formèrent à la porte des églises, on alla chercher les prêtres pour les obliger à célébrer l'office.

A Saint-Germain-l'Auxerrois, on mit en branle la fameuse cloche dite de la Saint-Barthélemy, à Saint-Marceau, les femmes sans-culottes se soulevèrent ; à Saint-Jacques la Boucherie, à Saint-Eustache, à Saint-Merry, à Saint-Gervais, les officiers municipaux furent maltraités et la messe fut dite en leur présence.

A Saint-Germain-l'Auxerrois, un citoyen pris pour Manuel, le Procureur de la Commune, faillit être pendu.

En résumé, quelques jours après les massacres de septembre et avant la mort du roi, malgré une interdiction formelle et l'emploi de la force armée, la messe de minuit fut célébrée à Paris suivant l'usage, et les sans-culottes réveillonnèrent ensuite.

Prudhomme, furieux, demanda le lendemain une répression sévère à l'égard des prêtres qu'il accusait de s'être laissé faire une douce violence.

Quelque temps après, Robespierre, instruit par l'exemple du christianisme et qui avait compris qu'on ne peut, sans danger, supprimer du jour au lendemain les traditions populaires, instituait la fête de l'Etre Suprême. EUGÈNE GRÉCOURT.

Mouchoirs géographiques (LXII, 673, 770, 823). — Lorsque les Prussiens à l'armistice sont venus occuper Asnières, nous avons eu, dans notre maison, Grande-Rue, 42, une vingtaine de soldats logés, divers détachements sont venus tour à tour.

Après l'entrée à Paris lors du dernier départ de ces soldats, nous avons trouvé différents objets laissés par eux dans les chambres.

Le plus curieux est un mouchoir géographique *tout* neuf, très bien ourlé de 72 sur 65 centimètres. Le fond est écru, encadré d'une bordure noire ; dans le milieu la carte de France d'un sens d'Anvers à Macon, de l'autre en travers de Tours à Fribourg toutes les villes sont indiquées ainsi que les chemins de fer et routes en allemand et français.

Au coin droit imprimé, reproduction d'une gravure : un cavalier qui sonne de la trompette et entraîne les soldats dans la mêlée avec la chanson du soldat trompette ; au coin gauche la chanson de Napoléon.

En voici la traduction :

Qui rampe là-bas dans les buissons ?
Je crois que c'est Napoléon !
Qu'est-ce qu'il a à ramper là ?
Sus à lui, camarades, chassez-le.

Là-bas dans les champs découverts,
Des culottes rouges se sont alignées.
Qu'est-ce qu'elles ont à rester là ?
Sus à elles, il nous faut les voir de près.

Avec les canons et les Demoiselles (mitrailleuses)
Ils tirent que les oreilles en sont assourdies.
Qu'est-ce qu'ils ont à « cauarder » par-là ?
Sus à eux, camarades, jusqu'à ce qu'ils tombent.

Napoléon, Napoléon
Les affaires vont à rebours
Sus à lui, avec l'aide de Dieu,
Et tout son Empire est anéanti.

Et la vantardise française
Est abolie pour toujours !
En venant, à Paris, c'est là que nous donnerons
La vraie récompense à la grrrrande nation !

Mme VINCENT.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXIIe Volume Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois 30 Décembre 1910.

46e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

N° 1278 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

Il se faut entr'aider



L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Don Juan d'Autriche et ses deux filles. — Don Juan d'Autriche eut deux filles naturelles, la première dont la mère était Dona Maria de Mendoza, mourut religieuse. La seconde, Dona Juana d'Autriche, née à Naples, en 1573, avait pour mère Diana Falangola ; elle épousa, en 1603, François Branciforte, fils aîné du prince de Butera, et mourut à Naples en 1630, laissant une fille unique mariée à Frédéric Colonna, duc de Pagliano et connétable de Naples.

Je désirerais savoir de quelque érudit confrère si cette dernière laissa des enfants, et si la postérité du vainqueur de Lépante s'est perpétuée jusqu'à nos jours ?

Je désirerais également savoir s'il subsiste des portraits de Don Juan d'Autriche ; de quelle école, dans quel musée ou collection particulière ?

Comte de Varaize.

Les prisonniers de la Bastille. Le comte de Lorges. — Dans l'*Histoire de France illustrée* de Larousse récemment parue et écrite avec un évident souci d'impartialité et d'exactitude, on peut lire pourtant, à la page 212 du second volume, que parmi les 7 prisonniers trouvés à la Bastille le 14 juillet 1789 et délivrés par le peuple, il y avait un « Comte de Lorges détenu depuis plus de 40 ans »

Je croyais que maintes fois déjà on avait prouvé qu'aucun des prisonniers ne portait ce nom, malgré le bruit qui s'en était tout d'abord répandu, et que, d'autre part, un nommé Tavernier incarcéré *comme fou* en 1755, c'est-à-dire depuis 34 ans, était le plus ancien des prisonniers.

Est-ce une erreur de ma part ?

A. B. S.

—

Les eaux empoisonnées par les cadavres, à Nantes, sous la Terreur. — La quantité de cadavres engloutis, à Nantes, par ordre de Carrier, fut telle et l'eau infectée au point qu'une ordonnance de police en interdit l'usage aux habitants de Nantes, interdisant aussi de manger du poisson. Pourrait-on retrouver et publier cette curieuse ordonnance de police ?

F. Uzureau.

—

Itinéraire de Louis XIV. — Il a paru récemment un ouvrage intitulé *Itinéraire général de Napoléon Ier*, très précieux en ce qu'il donne méthodiquement

pour ainsi dire jour par jour, l'emploi du temps de Napoléon.

Existe-t-il un livre analogue sur Louis XIV ? A. F.

—

La béatification de Louis XVI. — Quelqu'un de nos aimables collaborateurs pourrait-il me renseigner sur la question de savoir s'il a jamais été fait des démarches, introduit des procédures tendant à la béatification du roi Louis XVI. Existe-t-il des ouvrages traitant de ce sujet ? Prière, dans ce cas, d'en indiquer le titre. GALL.

—

M. de la Vauguyon, ministre disgracié de Louis XVIII. — Le catalogue n° 41 (novembre 1910) des estampes en vente par la maison A. Geoffroy, 5, rue Blanche, Paris, contient à la page 62, l'annonce suivante :

« Caricature sur Louis XVI, représenté sous la forme d'un porc, un lys sur la cuisse et l'ordre du Saint-Esprit au cou ; il foule la cocarde et les droits de l'homme. In-fol. coloriée. Dess. et gr. par M. de la Vauguyon, ministre disgracié de Louis XVIII. »

Si réellement M. de la Vauguyon s'est permis cette œuvre injurieuse pour le frère de Louis XVIII, on comprend de reste qu'il ne soit pas resté ministre. Mais quand l'a-t-il été, et de quel portefeuille était-il chargé ?

J'ai consulté la *Biographie de tous les ministres, depuis la Constitution de 1791 jusqu'à nos jours.* [Paris, chez tous les marchands de nouveautés, 1825], et M de la Vauguyon ne figure pas dans ce recueil, établi par ordre alphabétique. Portait-il aussi un autre nom sous lequel il serait plus connu ? Quelle a été son histoire, avant et après l'œuvre d'art (?) dont nous venons de reproduire la description ?

V. A. T.

—

Le duc d'Orléans, artiste. — En 1836, Ferdinand d'Orléans, fils aîné du roi Louis-Philippe, publia une série de gravures (ou lithographies) entre autres le Voyage de Gulliver.

Tirées à un petit nombre d'exemplaires, ces gravures furent distribuées à quelques amis.

En existe-t-il dans quelques collections particulières? C. B.

La tombe du Prince Impérial en Zouloulan. — Je serais bien reconnaissant au lecteur qui voudrait bien m'indiquer où je pourrais trouver des photographies de la tombe du Prince Impérial (fils de Napoléon III) en Zoulouland.

NOËL RAMÈRE.

—

Mesures prises au XVIe siècle contre les Juifs de Rome. — Avant le pontificat de Paul IV, les Juifs de Rome y vivaient mêlés aux chrétiens, sans être soumis à aucune distinction de demeure, de commerce ou de costume. Ce pape décida qu'ils seraient confinés dans un quartier spécial, du nom de « ghetto ». Un décret de 1555, du même pape, ordonna, en outre, qu'ils ne pourraient exercer d'autre métier que celui de marchand de ferraille et de chiffons, et qu'ils porteraient, comme signe extérieur de leur race, les hommes un voile jaune autour de leur coiffure, les femmes, un morceau d'étoffe de même couleur sur la tête.

Comment traitait-on les Juifs, sous les rapports indiqués, dans les autres pays, au moment où Paul IV prit contre eux les mesures que je viens de rapporter ?

Dans quels autres pays ces mesures furent-elles appliquées, totalement ou partiellement, aussitôt après ou par la suite ?

NAUTICUS.

—

Une société d'étudiants au XVIIe siècle. — Je trouve dans un des registres paroissiaux de Poitiers, à la date du 8 décembre 1610, un baptême où le parrain est ainsi qualifié : « vicomte de la nation du Poitou ».

Monsieur Richard, le distingué et très compétent archiviste de la Vienne, prétend qu'il s'agit là d'une association d'étudiants et de son chef. C'est aussi l'avis de M. l'abbé de Clisson, membre de la société des Archives historiques du Poitou.

Dans son chapitre V du *Pantagruel*, Rabelais dit des « escholiers de Poictiers :

> N'est aujourd'hui passé aulcun en la matricule de la dicte université de Poictiers, si non qu'il ait beu en la fontaine cabaline de Croustelles, passé à Passelourdin, et monté sus la Pierre leuée.

Et plus loin, au même chapitre, nous voyons l'escholier à Orléans, jouant surtout à la paulme ;

et au reguard de se rompre fort la teste à estudier, il ne le faisoit mie, de paour que la veue luy diminuast.

D'où l'on peut conclure qu'en tous lieux et en tous temps, l'étudiant sut se donner maintes et maintes distractions.

Quelle était donc celle qui consistait à s'organiser en nations, et à se donner des chefs avec titres..... de vicomte ou autres ?

Connait-on quelque autre exemple de ce genre ? M. A. B.

—

Le principe des nationalités. Qui l'a posé le premier ? — Dans une lettre ouverte à Mommsen qui avait déclaré que la France devait s'emparer de l'Alsace et la garder, Fustel de Coulanges répondit le 27 octobre 1870 au professeur berlinois :

Vous invoquez le principe de nationalité, mais vous le comprenez autrement que toute l'Europe. Suivant vous, ce principe autoriserait un Etat puissant à s'emparer d'une province par la force, à la seule condition d'affirmer que cette province est occupée par la même race que cet Etat. Suivant l'Europe et le bon sens, il autorise simplement une province ou une population à ne pas obeir malgré elle à un maître étranger.

Cette lettre et une autre, adressée aux ministres du culte évangélique de l'armée du roi de Prusse ont été réunies en une plaquette de 24 pages éditée par Dentu en 1870 qui est devenue rarissime. Fustel de Coulanges définit le principe de nationalité. mais ne donne pas l'historique de la question. A. J.

—

Château de Vierville, Manche. — Un aimable confrère pourrait-il m'indiquer à qui appartenait, à la fin de l'année 1793, le château de Vierville, commune de ce nom, près Sainte-Mère-Eglise (Manche) ?

J'ai retrouvé aux Archives nationales, avec un arrêté du Comité de surveillance de la Convention nationale ordonnant que des perquisitions soient faites dans cette demeure, le procès-verbal de cette opération, mais nulle part le nom du propriétaire du château n'est indiqué.

Cet arrêté prescrit également une opération semblable au château de Tilly (Calvados).

Comme ces pièces sont classées dans les dossiers concernant la famille Magon, il y aurait lieu de supposer que les Magon étaient possesseurs de ces habitations ; mais je ne le crois pas. M. Magon de la Lande avait bien acquis, quelques années avant la Révolution, le marquisat de Tilly d'Orceau ; mais cette terre était, il me semble, en Seine-et-Oise et non en Calvados. BRONDINEUF.

—

Famille de Bonnault. — On serait très reconnaissant envers les intermédiairistes qui pourraient fournir quelques renseignements sur un certain Jean-Louis de Bonnault, capitaine de grenadiers au régiment royal en 1676.

Ce personnage était fils de Jean de Bonnault seigneur de Méry-sur-Cher et d'Elizabeth Berthereau. On désirerait particulièrement connaitre le nom de sa femme.

Ouvrages déjà consultés : *Archives de la famille de Bonnault, Généalogie de la maison de Bonnault* par Borel d'Hauterive ; *Dictionnaire des familles françaises* de Chaix-d'Est-Ange, etc., — et comme manuscrits : les dossiers généalogiques de la Bibliothèque nationale et des Archives.

UN CHARTISTE.

—

Boufflers : prononciation du nom. — Quelle est la vraie prononciation de ce nom ? Nombre de gens ne font pas sonner l'r, mais je crois que, en Lorraine, on prononce Boufflère. La raison ne serait pas péremptoire, puisque la seigneurie de Boufflers est voisine de Beauvais ; toutefois la famille ayant pris son habitat en Lorraine, le fait est à retenir. Je crois que, au XVIIe siècle, on devait prononcer Boufflé, mais depuis, la tendance s'est accusée de faire sonner les dernières lettres des mots. Qu'en pense-t-on à l'*Intermédiaire* ?

H. C. M.

—

La marquise de Fourqueux, 1787. — Dans un catalogue de la librairie Voisin de 1896 se trouve cité le nom d'une marquise de Fourqueux à propos de lettres adressées au comte de Milly, savant chimiste.

La correspondance est jugée intéressante, ce qui l'est davantage, c'est la note curieuse d'une écriture du temps que porte l'une de ces lettres :

« Lettre de Madame la marquise de

Fourqueux, *fille du maréchal de Noailles*, maîtresse de Louis XVI.

Il y avait bien à cette époque une dame de Fourqueux, qui n'était pas marquise, et qui n'a jamais passé pour avoir été la maîtresse de Louis XV : Marie-Louise Auget de Montyon, femme de Michel Bouvard de Fourqueux, qui fut contrôleur général en avril 1787.

M. le comte Fleury et M. Welvert ne connaissent que cette dernière, à laquelle se rapportent les anecdotes des inspecteurs de police 1743 et du journal secret de Bachaumont (1778).

On a consulté le livre de M. Louis Guimbaud, *Auget de Montyon*, les mémoires du temps et divers manuscrits.

UN BIBLIOTHÉCAIRE.

—

Houffalise. — La seigneurie de Houffalise est située en Luxembourg sur les confins du pays de Liège et ses possesseurs tinrent jadis un rang prépondérant dans le pays.

Cette terre appartint successivement à plusieurs familles.

Les sires de Houffalise de la première race disparurent, du moins en tant que possesseurs de la terre, de la façon suivante :

Thierry, sire de Houffalise, connu de 1176 à 1244, épousa Lutgarde d'Esloo, dont il eut :

1° Henri, qui suit.

2° Guillaume (1213-49) qui épousa N. de Hauteville, dont un fils Guillaume,

3° Mahaut, épouse de Henri d'Argenteau.

Henri, sire de Houffalise (1200-1277) épousa Isabelle de Hauteville, dont il eut :

1° Thierry, sire de Houffalise (1250-82) ; il épousa Philippe de Rumes et n'en eut qu'une fille, Béatrice, laquelle épousa Henri, bâtard de Luxembourg, et lui porta la terre de Houffalise :

2° Roger
3° Henri
4° Baudoin
5° Ernous
} chanoines

6° Jean, qui épousa une Boulant ; ses enfants relevèrent le nom de leur mère.

7° Guillaume, seigneur de Fréture (1270-98), il épousa Yolande de Reulant et en eut un fils Henri, connu en 1299.

8° Béatrice, épouse de Henri, sir de Mirwart, puis de Henri de Bellecoste.

Peut-on me dire :

1° Si Guillaume, fils d'autre Guillaume et petit-fils de Thierry, d'une part ; et Henri fils de Guillaume et petit-fils de Henri, d'autre part, ont laissé postérité.

2° Si, soit par eux, soit autrement, on peut rattacher aux sires de Houffalise ci-dessus la maison actuelle d'Hoffelise, originaire du pays de Liège, établie en Lorraine au XIVe siècle, et dont Chérin (Bibliothèque nationale. Chérin 106) a établi la filiation d'une façon suivie depuis Henri de Houffalise, chevalier, connu en 1363, et époux de Catherine Auchier ?

M. DE C.

—

J. K. Huysmans et les frères Lenain. — J. K. Huysmans avait consacré, il y a quelques années, aux frères Lenain, les peintres du XVIIe siècle, un article qui parut en première colonne d'un journal parisien, l'*Echo de Paris*, si j'ai bonne mémoire. Quelque confrère pourrait-il me donner la date du numéro où parut cet article ?

BOIS GRIFFART.

—

Les La Bigne. — On vient de vendre, à l'hôtel Drouot, une série de portraits dus au pinceau de M. Edouard Detaille et qui représentent les aïeux de Mme Valtesse de la Bigne. Portrait de J.-B. Gabriel-François, marquis de La Bigne, colonel de cuirassiers, premier Empire ; Portrait du marquis Louis-Antoine-Michel de La Bigne, commandant des gardes nationales de la ville de Caen ; Portrait de Cyprien-Georges de La Bigne ; Portrait du comte Horace de La Bigne ; Portrait de Gacé de La Bigne, chapelain du roi Jean-le-Bon.

Que sait-on sur cette famille qui remonte si loin et dont l'un des derniers représentants a été cette dame Valtesse de La Bigne, dont la célébrité était à cheval sur les dernières années de l'Empire et les premières de la République ?

V.

—

Les frères Paris, adversaires de Law. — En 1718 on comptait, parmi les adversaires de Law, les frères Paris, banquiers. A-t il été écrit une étude sur les

opérations des frères Paris ? Que sont-ils devenus ? CURIEUX.

—

Le peintre J. P. Sauvage. — Les Marabaille d'Etampes. — Le Musée d'Etampes a reçu tout récemment deux belles toiles non signées, mais qui portent au revers cette mention écrite ; « J. P. Sauvage pinxit Bruxellis 1748 ».

Le *Larousse* consulté donne la biographie de Piat Joseph Sauvage, peintre belge, né en 1747, mort en 1818, à Tournay, sa ville natale, ce qui s'accorde peu avec la date ci-dessus ; peut-être que les œuvres que nous possédons ne sont-elles que des copies de tableaux, ou même de bustes, exécutés en 1748 ; le dictionnaire dit, en effet, que Sauvage rendait le modèle de bronze ou de marbre de façon à faire une illusion complète. Notre collègue, M. Flament, peintre distingué, ancien professeur, est de cet avis. Ce sont des copies pour cette raison que des originaux, n'auraient pu être peints que vers la fin du siècle, ce qui ne s'accorderait pas non plus avec le costume des personnages qui est assurément de l'époque Louis XV.

Les toiles sont les portraits, nous dit le donateur, de M. et de Mme Marabaille, qui furent, ajoute-t-il, des bienfaiteurs de l'hospice d'Etampes, où elles furent longtemps déposées. Nous ne trouvons rien à ce sujet dans les archives de l'établissement ; ce nom nous est complètement inconnu. Les tableaux représentent l'un, un officier, la tête poudrée, en cuirasse traversée d'une écharpe, décoré de la croix de Saint Louis ; l'autre, une dame d'âge moyen, la chevelure également poudrée, en toilette de Cour.

Quelque obligeant collègue de l'*Intermédiaire* où l'on sait tout, pourra-t-il nous tirer d'embarras en nous renseignant sur ces deux points ?

LE CONSERVATEUR.

—

Armoiries à déterminer : d'or aux deux lions. — Quelle est la famille de l'époque Louis XIII qui avait des armoiries ainsi composées :

Deux écussons accolés 1° *D'or aux 2 lions lampassés de gueules surmontés d'une bande de trois besants d'argent.*

2° *De sinople au chevron d'or accompagné en chef d'une étoile d'or et en pointe d'une roue ?*

Ces armoiries se trouvent sur une grande toile représentant *Saint Michel* de *Vouët* ou de son Ecole. HUSSON.

—

Croix de Malte. — En note, à plusieurs reprises, dans un Catalogue de pièces rares et curieuses sur la Révolution publié récemment par une librairie de Lyon, sont indiqués ces mots : *Croix de Malte.* Qu'est-ce que cela signifie ?

SIMON.

—

Fluctuat nec mergitur. — La devise : *Fluctuat nec mergitur*, ajoutée au vaisseau qui constitue les armes parlantes de la ville de Paris, paraît dater seulement du second Empire. Quel en est l'auteur, et quelle est la date exacte de son adjonction à l'écusson de la capitale ? Je retrouve les termes de cette devise dans le distique suivant adressé par Innocent IV à l'empereur d'Allemagne, Frédéric II, persécuteur de la papauté :

Niteris in cassum, navi submergere Petri,
Fluctuat, et numquam mergitur illa Ratis.

NAUTICUS.

—

Réflexions historiques de Louis XVIII. — Où trouver cet ouvrage signalé par le marquis de Séguier dans son beau livre : *Au couchant de la Monarchie* ? Je l'ai demandé à la Bibliothèque nationale qui ne l'a pas. Peut-être porte-t-il un autre titre ? D'E.

—

« Entretien curieux entre Guillaume Le Franc... ». — Quelqu'un connait-il : « *Entretien curieux entre Guillaume Lefranc, bourgeois de Paris et Hercule de Soltancourt...* ! » (dédié aux bons patriotes). Rennes, 1789, in-8° ?

Cette plaquette est-elle citée quelque part, et en a-t on fait des extraits ?

O.

—

Le manuscrit original des Mémoires de Casanova de Seingalt. — Ce manuscrit se trouve, paraît-il, à Leipsig, dans la maison d'édition Brockaus. Or, un critique italien, M. Aldo Rava, vient de prouver, dit-on, que les traductions françaises des *Mémoires* de Casanova ne sont qu'un tripatouillage de Jean Lafarge,

et que ni lui, ni Armand Baschet n'ont eu connaissance du manuscrit original.

Je n'ai certes pas qualité pour me prononcer, mais ce que je sais, c'est que j'ai eu l'occasion de rapprocher des faits rapportés dans ce prétendu tripatouillage, de 5 documents officiels correspondant à ces mêmes événements et que j'ai constaté, d'après la traduction française, que Casanova était parfaitement bien informé.

En tout cas, pourquoi la maison Brockaus ne publie-t-elle pas l'original... à moins que la déclaration de M. Aldo Rava ne soit une préface, avant la lettre, de cette future édition. SIR GRAPH.

—

Comment la collection Wallace a-t-elle été perdue pour la France? — A propos de l'installation de la collection Chauchard au musée du Louvre, le *Gaulois* du 13 décembre rappelle très opportunément qu'« une maladresse impardonnable » priva naguère la France de la merveilleuse collection Wallace réunie *chez nous* à Bagatelle, et qui se trouve maintenant à Londres.

Un de mes confrères pourrait-il me dire pourquoi l'offre splendide de sir Richard Wallace a été dédaignée par le gouvernement français et à quel moment il s'est trouvé un ministre des Beaux-Arts pour refuser une pareille donation?

N'y a-t-il pas eu un précédent, déjà ancien, avec la remarquable collection d'antiquités du Dr Schliemann, réunie aujourd'hui à Athènes? J. W.

—

Hugo. — Jean Valjean et Cosette. — On m'a fait voir, dans le cimetière de l'Abbaye de Graville Sainte-Honorine, les tombes de M. et de Mme Regnault, qui ne seraient autres, m'a-t-on affirmé, que Jean Valjean et Cosette.

A l'appui de cette assertion, il existe à Graville: l'Impasse Cosette, la rue Fantine et l'escalier Jean Valjean.

Un intermédiairiste au courant de la question pourrait-il avoir l'amabilité de me renseigner? HERBARIUS.

—

« Un mot de J.-J. Weiss » : « C'est beau un beau crime! ». — On a souvent répété ce mot attribué à J.-J. Weiss: « C'est beau un beau crime! »

Dans quelles circonstances et à propos de quel crime ce mot fut-il prononcé?

J.....

—

Stendhal et Jules Janin. — En novembre 1830, Henri Beyle, écrivant à l'éditeur du *Rouge et Noir*, Levavasseur, terminait sa lettre par ce post-scriptum: « Bien des compliments au puissant M. Courtepi..., aristarque du quai Malaquais ». (*Correspondance de Stendhal*, édition Ch. Bosse, tome II, p. 538).

Une note en renvoi laisse à supposer que ce sobriquet, qui rappelle un peu une variété de cerises très savoureuses, désigne Jules Janin?

Mais, à cette époque, l'auteur de l'*Ane mort* avait vingt-six ans, il n'avait pas encore acquis sa grande célébrité, ce qui exclut toute idée de « puissance », et il demeurait 8, rue de Tournon. De plus, Stendhal le nomme en toutes lettres, quelques lignes plus haut. La note dubitative ne résiste donc guère à l'examen.

Mais alors quel est le critique influent de 1830, à qui ce pseudonyme pourrait décemment s'appliquer? La question est délicate et l'investigation malaisée...

Néanmoins, ce que Stendhal savait devait être assez notoire pour qu'il reste un vestige de ce curieux signalement? Un de nos très sagaces confrères pourrait-il me renseigner? CHAS-BERNARD.

—

Vico. — Quelle est la meilleure traduction française de *La Philosophie de l'histoire* de Vico, la meilleure entendue dans le sens de la plus exacte ou la plus complète? ZOROASTRE.

—

Auzouer. — On trouve ce mot dans beaucoup de villes. Quelle est son étymologie? A. ROUTÉE.

—

Grève perlée. — Qu'entend-on au juste par « grève perlée »? D'où vient l'expression? Qui l'a lancée? CHARLET.

—

Chandeleur: chanson sur la Vierge. — Grand merci d'avance à l'aimable confrère qui pourrait me donner le texte de la vieille romance populaire dont je ne connais que ces deux vers:

La Vierge allant à la messe,
Le jour de la Chandeleur.

FRÉDÉRIC ALIX.

Réponses

—

Date de l'introduction de l'imprimerie à Rome (LXII, 889). — Il n'y a aucun doute, la *Descrizione* est erronée. C'est en 1468 que Conrad Iweynheym et Arnold Pannartz ont imprimé dans la maison de Pietro de Maximo *La cité de Dieu* et les *Œuvres* de Lactance ; les volumes portent leur date avec eux.

César Birotteau.

***

Je ne crois pas que le texte cité mérite la moindre considération.

Les débuts de l'imprimerie à Rome en 1467, « in domo Petri de Maximo », sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici. Sans consulter les monographies spéciales, on en trouvera l'histoire aux articles *Sublacence Cœnobium* (Subiaco) et *Romea*, dans le *Supplément* géographique du *Manuel du Libraire*.

d'Heuzel.

***

Pietro et Francesco Massimi firent venir en 1467 de l'abbaye de Subiaco les deux imprimeurs allemands Pannartz et Iweynheym qui venaient d'achever l'impression de *La cité de Dieu* et ils les établirent dans leur palais (lequel fut détruit lors du sac de la ville en 1527). Le premier ouvrage qui sortit des presses du palais Massimo et qui fut imprimé à Rome, est *Les Lettres familières de Cicéron*. La grande hâte qu'on avait mise à le faire paraître en rendit l'exécution bien inférieure à celle de *La cité de Dieu*. La Bibliothèque nationale possède ce volume sous la cote in-4°. Res. Z 1984. Le pape régnant était alors Paul II.

Curiosus.

—

Un fils de Gaston d'Orléans (LXII, 834). — Ce fils de Gaston d'Orléans fut connu sous le nom de comte de Charny ; sa mère était cette Louyson Roger, (de son vrai nom Louise Roger de la Marbelière), dont parle Tallemant des Réaux, et qui, abandonnée de Gaston, entra en religion et devint abbesse de Maubuisson.

Chose bizarre ! ce fut la propre fille de Gaston d'Orléans, Mlle de Montpensier, la Grande Mademoiselle, qui donna un nom à l'enfant et lui fit une situation. Voici ce qu'elle dit dans ses *Mémoires* :

J'allai à Villandy me promener... Je trouvai là le petit fis de Louyson... On ne l'avait nommé jusqu'alors que le *Mignon*, il était trop grand pour l'appeler ainsy... Je me souvins que j'avais une terre près de St-Fargeau, qui s'appelait Charny... Je le fis appeler le chevalier de Charny... Monsieur s'enquit de tout ce que j'avais fait, et je lui parlai de tous les parens et de la mère de Louison ; il ne me dit rien d'elle ni de son fils.

Gaston d'Orléans ne voulut jamais reconnaitre cet enfant, le soupçonnant d'être non pas son fils, mais celui du marquis d'Espinay ; on trouvera des détails nombreux et circonstanciés sur cette affaire, dans les *Mémoires* de Nicolas Goulas.

Quant au Chevalier de Charny, devenu comte de Charny, il passa en Espagne avec le maréchal de Grammont qu'on y envoyait pour ramener la princesse Marie-Thérèze, fiancée de Louis XIV. D'après MM. de Mommerqué et P. Paris, dans leur *Commentaire à Tallemant des Réaux*, il y demeura, fut fait général des armées de la côte de Grenade, puis gouverneur d'Oran. Il mourut en 1692, laissant un fils naturel appelé Louis comme lui.

Gustave Chéneau.

Allemands combattant sous le drapeau français en Amérique (LXII, 836). — La liste des noms des militaires allemands enrôlés sous le drapeau français en Amérique est assez longue. Elle doit se trouver sur les rôles du 99e régiment d'infanterie, l'ancien régiment royal Deux-Ponts allemand.

Ce régiment était commandé par le prince palatin, Max des Deux-Ponts, depuis roi de Bavière. Ses hommes furent à l'assaut de York-Town, le 19 octobre 1781, fait militaire qui termina la guerre de l'indépendance.

Entre tous les Allemands combattant en Amérique, le plus célèbre fut Frédéric Guillaume von Steuben, ancien maréchal de la Cour du prince de Hohenzollern-Hechingen. A l'instigation du comte de Saint-Germain, ministre de la guerre de Louis XVI, du marquis de Vergennes et de Beaumarchais, Steuben partit, dès le mois de décembre 1777, pour l'Amérique, afin d'y organiser l'armée. Il en devint inspecteur général. Il se trouva au siège de York-Town, où il commanda la tranchée.

Les Etats-Unis viennent de lui ériger une statue au Lafayette-Park de Washington, à côté de celles de Lafayette et de Rochambeau.

Le monument a été inauguré le 7 décembre dernier.

FROMM, de l'*Univers*.

—

Lettres de cachet pour ministres (LXII, 835) — En voici précisément une troisième pour le même Choiseul.

Je la trouve dans le *Secret du Roi* du duc de Broglie (t. II, p. 337) :

Mon cousin, le mécontentement que me causent vos services me force à vous exiler à Chanteloup où vous vous rendrez dans les vingt-quatre heures.

24 Décembre 1770.

Il est vrai que cette lettre de cachet est exactement la moitié de celle transcrite dans le livre de M. Grasset.

ALPHA.

—

La condamnation de Louis XVI et la Franc-Maçonnerie (LXII, 331, 395, 452, 509, 594, 619, 675 734, 795, 850, 907). — M. J.-G. Bord me paraît bien téméraire en émettant des affirmations aussi catégoriques que celles-ci :

1° Ni Adrien Duport ni le duc de la Rochefoucauld ne faisaient partie du comité de propagande de la loge « les Amis Réunis ».

2° Il n'y eut point de convent à Francfort en 1786.

Il me semble que lorsqu'on émet, avec force, de telles affirmations, on doit, au moins, les étayer sur un commencement de preuve.

Il essaie bien, quant au premier point ; ni Adrien Duport, nous dit-il, ni le duc de La Rochefoucauld ne faisaient partie de cette loge dont j'ai publié le tableau

M. Bord est-il bien certain de nous avoir donné une liste complète, définitive, *ne varietur*, des membres de la loge « les Amis Réunis » ? Pourquoi Bertrand de Molleville et Marmontel, contemporains des événements et qui les tiennent de Mirabeau, ne nous diraient-ils pas la vérité ?

Notre honorable contradicteur se trompe sur ce point. Il ne parait pas d'ailleurs se rendre bien compte de ce qu'était ce Comité de Propagande et quels étaient ceux qui en faisaient partie. Il aurait, je crois, grand avantage, à parcourir la collection de *l'Acacia*, de 1908, qui le mettrait certainement sur la voie.

Quant au convent de Francfort, M. Bord veut qu'il n'y en ait pas eu.

Je le veux bien, cependant j'aurais été bien aise de savoir pourquoi. Si c'est simplement parce qu'il n'en a pas trouvé la trace, n'aurait-il pas été plus simple d'avouer tout bonnement son ignorance ?

Ce qui n'est pas le moins surprenant, c'est qu'après pareilles déclarations on n'hésite pas à nous apporter dans les théories des « Illuminés de Bavière » et les agissements de Knigge, à Francfort en 1786, de troublants confirmaturs.

Je me permets de lui communiquer aujourd'hui une précision nouvelle, c'est la date de ce fameux convent : le 9 septembre 1786 (voir : *L'Ennemie sociale*, histoire documentée des faits et gestes de la Franc-Maçonnerie de 1717 à 1890 en France, en Belgique et en Italie, par Paul Rosen. Bruxelles 1890, page 81).

M. Bord n'admet pas les témoignages de deuxième et troisième main, quelle que soit la qualité morale des intermédiaires. Et pourtant ne sont-ils pas susceptibles, comme les autres, de contenir, malgré des déformations qu'ils ont pu subir, un fond de vérité ? N'appartient-il pas, en ce cas, à l'historien consciencieux de chercher à la dégager et à la mettre en valeur ? Pourquoi les dédaigner de parti pris et les repousser du pied ?

Toutefois, je me permettrai de faire remarquer, que dans ce que j'ai cité, il y a un témoin de tout premier ordre, le comte de Haugwitz, qui, franc-maçon lui-même, ne fait que consigner, dans son rapport au congrès de Vérone, qui ce qu'il a vu et entendu personnellement. Et que fait-il, sinon nous dire dès 1822, ce que nous confirment en 1875 le cardinal Mathieu et Monseigneur Besson ?

G. LA BRÈCHE.

* * *

La prétendue conversation du comte Henry de Virieu, rapportée par Barruel et contestée par Joseph Mounier, continue à être invoquée, par divers écrivains, comme un témoignagne historique. C'est, en quelque sorte, l'argument classique par lequel on s'efforce à démontrer que le convent de Wilhelmsbad aurait été le point de départ d'un complot antireligieux et antimonarchique. L'auteur d'une

récente *Histoire de la contre-révolution* y revient même à plusieurs reprises. Il n'est donc pas inutile d'examiner de près la conduite de Virieu depuis ce convent.

« Ce ne fut plus dès lors sans effroi — assure le marquis Costa de Beauregard — qu'il entendit parler de la Maçonnerie » (*Le Roman d'un royaliste*, 2e édit., p. 44). On doit donc s'attendre à l'en voir s'écarter sans délai ?... Virieu, ajoute son biographe, était un croyant, « du catholicisme le plus exalté », « un mystique autant qu'un Père de l'Eglise ». Et c'est vrai.

« J'aime, écrit Virieu, la piété sentie ; mon âme s'élève, s'échauffe, quand Dieu m'accorde de comprendre quelqu'une des merveilles dont il m'enveloppe; alors vraiment, je sens que je pénètre dans le sanctuaire, je m'y prosterne et j'adore (*ouvr. cit.* p. 26) ». A ses convictions religieuses il n'hésitait pas à conformer sa vie. même au prix des plus grands sacrifices : quelques mois avant le convent de Wilhelmsbad, n'aurait-il pas déclaré ne pouvoir épouser une jeune protestante qu'il aimait, à moins qu'elle ne se convertît (p. 34) ? Enfin Virieu était un ardent royaliste : on le verra plus tard s'associer aux projets d'évasion de la famille royale, rédiger de sa main un plan de contre-révolution, et bien plus, mourir pour la cause de la monarchie (p. 220).

Néanmoins, après le congrès de Wilhelmsbad, quoiqu'en dise le marquis Costa, loin de fuir avec horreur sa loge de Grenoble, Virieu y resta, et joua même un rôle des plus actifs, car nous le voyons, trois ans après, revêtu de « tous les grades » (On a soutenu, bien à tort, que les royalistes maçons, « tenus dans les antichambres » n'avaient rien connu des secrets de la secte).

La preuve de ce que je viens de dire se trouve dans un document indiscutable, le *Tableau de la Loge de la Bienfaisance et de l'Egalité, à l'O.·. de Grenoble, réunie au Directoire Ecossais d'Auvergne, séant à Lyon* (5785-5786) : « Officiers de la Loge. Comte de Virieu, mestre de camp en second du régiment de Monsieur infanterie, Député-Maître des LL.·. réunies du district. *Tous les grades* ». — Ce tableau a été reproduit dans *la Franc-maçonnerie et la magistrature en France à la veille de la Révolution*, par le F. Louis Amable, conseiller à la Cour d'appel d'Aix, membre du Grand-Orient, Aix, 1894.

1785-1786 !... Ce sont précisément les deux années de la fameuse Affaire du Collier et du procès du cardinal de Rohan. « Le scandale, écrit le marquis Costa, atteignait bien la Monarchie et l'Eglise (p. 44). . ».

Bientôt, d'ailleurs, aussi passionné pour la liberté que dévoué à la monarchie, Virieu s'associait, dans sa province de Dauphiné, aux événements qui amenèrent la convocation des Etats généraux. « Convoqué des premiers [à l'assemblée de Vizille], dit son biographe, puis nommé procureur-syndic de l'Assemblée, il demeura à Paris (p. 105). » Mlle de Virieu en proposera, longtemps après cette explication : « Mon père se serait à jamais repenti d'avoir participé à cette violente atteinte au pouvoir royal, lui qui le respectait au point de donner plus tard sa vie pour lui... » Mais la vérité est tout autre. Si Virieu n'assista pas à l'assemblée de Vizille, « c'est parce qu'il était, à ce moment, à Versailles, délégué par les meneurs du mouvement pour faire valoir leurs griefs auprès du roi Louis XVI et des ministres » (Réponse de M. Ed. Hervé, directeur de l'Académie française, au discours de M. le marquis Costa de Beauregard, prononcé dans la séance du 25 février 1897). — L'année suivante, député aux Etats-généraux, à côté de Mounier et de Barnave, Virieu jouait dans l'Assemblée le rôle que l'on sait.

Ce sera seulement au mois de juillet 1790 qu'on le verra s'occuper, avec ses compatriotes, le baron de Gilliers, le chevalier de Jarjayes et le marquis de Chaponay, des moyens de soulever le Midi et d'amener à Lyon la famille royale. Après le 10 août 1792, Virieu se joindra aux royalistes lyonnais, prêt à prendre les armes et à sacrifier sa vie pour le relèvement du trône. Mais, là encore, il restera étroitement uni à ses frères du Directoire Ecossais d'Auvergne. D'après les papiers de famille utilisés par l'auteur du *Roman d'un Royaliste*, Virieu, obligé de se cacher pendant l'hiver 1792-1793, se faisait adresser ses lettres sous différents noms : Paganucci, Bruyset... Or, ce n'étaient point là des noms de guerre, comme l'a cru le marquis Costa, mais ceux de membres influents de la « Loge de la Bienfai-

sance » : Jean Paganucci, « eq. Joannes ab Armelino », censeur du Collège métropolitain ; Jean-Marie et Pierre-Marie Bruyset, imprimeurs-libraires, « eq Joannes à Tribus Globis » et « eq. Petrus à Tribus Angulis ».

Mounier, réfutant l'assertion de Barruel, déclare que. si Virieu eût été persuadé de l'existence d'un complot formé à Wilhelmsbad contre la religion et le trône, il n'eût pas concouru à l'exécution de ce complot en poursuivant la réunion des trois ordres, en protestant contre le renvoi de Necker, et n'eût pas attendu, pour s'y opposer, jusqu'au printemps de 1790. Ajoutant qu'il se fût séparé des tous ses compagnons de Loge et ne leur eût point livré les secrets de sa correspondance, à l'heure où il se préparait à combattre pour la royauté.

Mais, s'il est démontré, comme c'est le cas, que les Paganucci, les Bruyset, et tant d'autres, partageaient les sentiments et les opinions de Virieu, tout s'explique. Les maçons des loges rectifiées du Directoire Ecossais d'Auvergne firent, pour la plupart, je l'ai déjà dit, figure ou actes de contre-révolutionnaires.

Quel fut donc le véritable objet du Congrès de Wilhelmsbad ? Il paraît explicitement indiqué dans cette note d'une « Instruction pour la réception des F. F. Ecuyers Novices de l'Ordre bienfaisant des chevaliers Maçons de la Cité Sainte » :

Déjà un Convent national tenu à Lyon en 1778, avait été mis à porté d'apprécier les explications partielles et forcées des emblèmes M.·., et dès lors il fut fait une réforme qui affaiblissait les rapports avec l'ordre du T[emple] et n'en conservait plus avec les chevaliers T[empliers], que relativement à l'initiation M.·. Mais il fallait un Convent général des M.·., qui suivent ce régime pour en fixer les idées ; il a été tenu à Wilhelmsbad en 1782. C'est là que les M.·. instruits, indépendamment des motifs qui avaient déterminé le Convent national des Gaules, et éclairés par leurs propres lumières, ont fait plus que d'affaiblir les rapports avec les T., ils ont reconnu le néant et le danger de ce système, et dès lors ils se sont empressés de « renoncer pour toujours », de la manière la plus formelle, « à tout ce qui n'est que l'ordre du T. proprement dit » : la raison et la prudence le voulaient également.

Si maintenant, on veut bien se reporter à la « Règle maçonnique à l'usage des loges réunies et rectifiées, arrêtée au Convent général de Wilhelmsbad, on lira, dans le *Prologue* :

Article premier. — *Devoirs envers Dieu et la religion*. Ton premier hommage appartient à la Divinité... Que ton cœur attendri et reconnaissant des bienfaits paternels de ton Dieu rejette avec mépris ces vains sophismes qui prouvent la dégradation de l'esprit humain, lorsqu'il s'éloigne de sa source..., Rends donc grâces à ton Rédempteur ; prosterne-toi devant le Verbe incarné, et bénis la Providence qui le fit naître parmi les chrétiens. Professe en tous lieux la divine religion du Christ, et ne rougis jamais de lui appartenir. L'Evangile est la base de nos obligations...

Article III. — *Devoir envers le Souverain et la Patrie*. — L'Être suprême confia d'une manière plus positive ses pouvoirs sur la terre au Souverain ; respecte et chéris son autorité légitime, etc.

Le convent de Wilhelmsbad, dirigé par les chefs martinistes, consacrait la séparation des loges rectifiées d'avec l'ordre du Temple. Si une telle organisation secrète n'était pas sans danger pour la religion et pour l'Etat, les martinistes avaient du moins répudié le matérialisme, affirmé leurs doctrines spiritualistes et le respect dû aux pouvoirs établis. Les propos prêtés à Virieu eussent-ils été réellement tenus, ce ne serait le fait que de certains membres constituant, dans le congrès, une faible minorité. Willermoz nous apprend que le directoire d'Occitanie, à Bordeaux, ayant seul refusé d'adhérer aux décisions du convent général et s'étant obstiné « dans le système de restauration de l'ordre du Temple » fut condamné à disparaître avant la Révolution, par suite du transfert, en 1784, de ses droits de chapitre et de directoire provincial au chapitre prioral de Septimanie à Montpellier.

Emmanuel Vingtrinier.

—

Les cendres de Marceau (LIX ; LX). — Au mois de septembre 1900, le prince Hélie de Sagan se rendait acquéreur de quelques souvenirs et d'une partie des cendres du général Marceau, dont un arrière-petit-neveu du héros d'Altenkirchen, M. Sergent-Marceau avait constitué dépositaire son homme d'affaires. Un antiquaire parisien, M. Constant Chauvin, avait servi d'intermédiaire.

En conséquence, M. Chauvin réclamait au prince Hélie de Sagan le payement de

trois billets de 3,000,500 et 3,000 francs représentant la commission de 6,500 frs. qu'il s'était engagé à payer à son intermédiaire. Saisie de cette affaire, la 5e chambre du tribunal condamna par défaut le prince de Sagan à payer les trois billets.

Le prince, qui est aujourd'hui duc de Sagan, forma opposition à ce jugement par défaut, et la cinquième chambre a eu à se prononcer, cette fois après débats contradictoires, sur la validité des traites données à titre de bon de commission.

Ces traites étaient nulles d'après l'avocat du duc, la vente des cendres de Marceau ne pouvant être considérée comme une négociation licite de choses susceptibles de faire l'objet d'un contrat de cette nature.

Cette objection n'a pas été admise par le tribunal.

Attendu que l'obligation principale, fût-elle même déclarée nulle comme consentie sans cause ou pour une cause illicite, le montant de la commission due à l'intermédiaire de bonne foi dont l'intervention ne pourrait être entachée ni de vol, ni de fraude, ni d'immoralité, serait cependant exigible ;

Attendu d'ailleurs qu'on ne saurait considérer comme immorale ou illicite l'acquisition par le prince de Sagan, dont l'intention première paraît avoir été d'en faire don au musée de l'Armée, des cendres de Marceau ;

Attendu que si l'on peut être en droit de s'étonner qu'un descendant du général de la République ait cru devoir trafiquer de ces reliques illustres et en tirer un bénéfice, le fait par de Sagan de les avoir acquises constitue un acte parfaitement licite dont aucune raison juridique ne permet d'infirmer la validité ;

Attendu que l'obligation en elle-même ne saurait en conséquence être déclarée nulle soit pour défaut de cause, soit à raison d'une cause immorale ou illicite...

Toutefois le duc de Sagan n'est condamné qu'au payement du billet de 500 francs et d'un des billets de 3,000 francs. Le tribunal déclare nul le troisième billet qui était en blanc, non daté et revêtu seulement de la signature du prince de Sagan.

—

L'accent allemand de Napoléon III (LXII, 555, 625, 678). — Je me souviens parfaitement avoir vu, dans ma prime jeunesse, beaucoup de gens s'égayer à la nouvelle que Napoléon III, alors Président de la République, avait crié pendant une revue militaire : « Fife la République ! »

O. D.

Le château de Mme de Sévigné (LXII, 280, 424, 525, 621). — Il n'est peut-être pas trop tard pour répondre à la question sur le château de Mme de Sévigné. On pouvait espérer qu'un intermédiairiste éclaircirait ce petit problème sur la fortune et les appartenances de la grande Marquise ; mais la seule opinion émise, celle qui renvoie à la *Mosaïque de l'Ouest* pour trouver la vue du château, s'est trompée d'une assez curieuse façon. *La Mosaïque*, dirigée par Emile Souvestre, ne reproduit, en effet, qu'une vue des Rochers, vue que l'on retrouve en vignette sur le titre du volume (T. II, 1845-6, p. 289).

Pourtant, les vrais « sévignistes » n'ignorent pas que la terre de Lestremeur, en Plomelin, dont il s'agit, appartint à Mme de Sévigné, non pas du chef de son mari, comme le soupçonne Bénédicte, mais de son propre fait, à elle. M. Léon de La Brière, si je me souviens, dans son livre sur *Mme de Sévigné en Bretagne*, et d'autres encore, citent Lestremeur parmi les châtellenies dont elle fut la dame. Lestremeur était autrefois la grande terre seigneuriale de l'endroit. Le château, comme la plupart des manoirs bretons, formait un quadrangle clos. L'habitation principale, maintenant détruite, occupait le fond de la cour, face au portail d'entrée qui s'oriente vers le Sud. Une aile en retour, à l'Ouest, subsiste encore avec la tour d'angle, que surmontait autrefois une petite tourelle en encorbellement, semblable à celle qui coiffe la jolie tour de l'Evêché de Quimper, aujourd'hui désaffecté. Malheureusement la tourelle de Lestremeur a été abattue vers 1840, sur l'ordre de la propriétaire, on ne sait pour quel motif. Les édifices, qui, du pignon sud de l'aile viennent rejoindre le mur d'entrée, — étables et celliers, avec toiture présente en chaume, à double pan, — s'appuyaient sur un grand mur droit extérieur, à l'Ouest, et la toiture n'offrait qu'un seul rampant, du côté de la cour, comme pour mieux accentuer la clôture. Ces édifices menaçant ruine, ont été reconstruits, en 1906, avec les mêmes pierres autant que

possible, et sans rien changer à l'aspect précédent. On s'est borné à redresser les murs et à rendre les corniches horizontales : nos bons aïeux étant quelque peu brouillés, semble t-il, avec l'équerre, le niveau d'eau et le fil à plomb. Mais ces bâtiments ont pu avoir anciennement une destination plus noble ; on y a retrouvé des traces de dallage. A l'Est, un grand mur simple fermait la cour. Au dehors, un beau colombier, parfaitement conservé, affirmait l'importance de la terre, puisque, suivant la coutume de Bretagne, il fallait posséder au moins 300 journaux, immédiatement attenants, pour avoir le droit de « fuye », ou pigeonnier. Un peu plus loin, en contre-bas, à l'entrée d'une coulée de prairies, un bassin, nouvellement recreusé, devait servir de vivier. Pour chapelle, on avait l'église voisine de Bodivit, à 400 m. environ, sur le bord de la rivière, qui forme en cet endroit une anse profonde, l'anse de Combrit, encerclant à demi la propriété, pour se terminer par un « moulin à mer ». L'église, désaffectée depuis longtemps et dont les paroissiens sont maintenant du ressort de Plomelin, après avoir perdu son clocher, il y a quelque soixante ans, durant une nuit d'orage, achèvera bientôt de s'écrouler dans un fouillis pittoresque d'arceaux gothiques et de tombes ombragées d'herbes folles. C'est une de celles dont s'occupait naguère l'*Intermédiaire*, qui ont, par une attention maternelle de l'Eglise, une cheminée à l'endroit des fonts baptismaux (Voir, sur la paroisse de Bodivit, la notice de M. le chanoine Peyron, dans le *Bulletin diocésain d'Archéologie*, 1903). Ainsi présenté, complété, Lestremeur faisait figure d'importance. Une personne de la famille actuelle, morte en 1882, à l'âge de 84 ans, se souvenait que les vieux paysans du temps de son enfance se rappelaient à leur tour que, dans leur jeune temps, vers le milieu du XVIIIe siècle, on sonnait, tous les soirs, au château, le couvre-feu.

Venons maintenant à l'histoire de Lestremeur, qui offrira peut-être au lecteur quelque intérêt.

Les plus anciens propriétaires connus, possédant au moins depuis le XIVe siècle, sont les Penmorvan, originaires d'un manoir tout proche de ce nom, et dont les tombes armoriées se découvrent maintenant à demi ensevelies dans le cimetière de Bodivit. Vers 1540, Marguerite de Penmorvan épouse Tanguy de la Palue ; en 1579, Jehanne de La Palue habite Lestremeur, et, vers cette époque, elle épouse Guy de Keraldanet. (Renseignements fournis par M. du Crest de Villeneuve, membre de la Société d'Archéologie). Avec les Keraldanet, les Sévigné vont entrer en scène. Mais, pour être bref, nous renvoyons aux études publiées par M. le Conseiller Frédéric Saulnier, dans sa charmante série des *Sévigné oubliés*. (Voir notamment ici « Le Roman d'une Dame de Sévigné », *Revue de Bretagne et de Vendée*, avril, mai et juin 1885)

L'essentiel est d'en retenir que Marie de Rabutin-Chantal faillit de peu n'être jamais connue, dans le monde littéraire, sous le nom de Mme de Sévigné : son futur mari, Henri de Sévigné, se trouvant destiné, par le remariage de Charles de Sévigné, futur beau-père de la marquise avec la veuve de Guy de Keraldanet, Marguerite de Coëtnempren, à épouser Renée de Keraldanet, fille aînée de celle-ci, héritière de Lestremeur. Dans le fait, ce fut la sœur cadette de Renée, Marie, qui devint Dame de Sévigné, par un tout autre mariage avec le jeune Gilles, cousin d'Henri et de moitié moins âgé qu'elle. La mort de Charles de Sévigné rompit, en effet, ces beaux projets. Sa veuve, remariée pour la troisième fois, à Honoré d'Acigné, les reprit en faveur d'Honorat, fils de son nouvel époux ; et le mariage s'effectua vraiment en temps et lieu. Renée, devenue dame d'Acigné, eut pour fille Marie-Anne, qui épousa son propre oncle, Jean-Léonard d'Acigné, et qui fut la grand'mère du maréchal de Richelieu.

Ce fut elle aussi, qui, en remboursement d'une somme de 80 000 livres, céda Lestremeur, avec les terres de Lanros, Kerancelin, Gourlizon, Pennenen, Helen, et Kerbonnevez, — en tout six propriétés s'étendant sur onze paroisses, — à Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné, par acte du 6 août 1683, passé à Paris devant Carnot et Thibert. En octobre suivant, le procureur de la marquise, Billette de Kerustum, aïeul du constituant Billette, en prit possession de sa part. (Arch du Finistère, E. 365 bis ; note communiquée par l'Archiviste, M. de La Rogerie, qui a publié d'ailleurs une importante notice

sur Guillaume Charrier, abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, chargé d'évaluer les biens en question : *Bulletin de la Société d'Achéologie du Finistère*, 1901. Plusieurs baux existent encore, dans les dossiers particuliers, au nom de Mme de Sévigné). Le 7 avril 1715, Mme de Simiane, héritière de son oncle, le marquis de Sévigné, revendit les terres à René Le Prestre de Lézonnet, baron, puis marquis, de Châteaugiron, président au Parlement de Bretagne. Ce dernier, mort en 1724, eut pour successeur son fils René Jacques, président comme lui au Parlement, mort en 1764 ; puis son petit-fils, René Jacques-Louis, troisième président du nom au Parlement, décédé en 1792, qui fut marié deux fois : la première, à Marguerite-Sylvie Descartes, arrière petite nièce du philosophe (Voir Kerviler, *Bio-Bibliographie Bretonne*, V° *Cartes* (*des*)), dont il eut un fils ; et la seconde fois, à Charlotte de La Briffe d'Amilly, dont il n'eut pas de descendance. Le fils de Sylvie Descartes, René Joseph, eut, pour sa part, trois enfants : Hippolyte, l'aide-de-camp de Marceau ; Agathe, la fiancée du général républicain ; et Sophie, qui épousa le général Freyre, d'origine portugaise. Les Châteaugiron, n'ayant point émigré, conservèrent leurs biens durant la Révolution. Mme Freyre hérita de Lestremeur ; mais, un beau jour, vers 1818, âgée d'environ 40 ans, elle disparut brusquement, de sorte qu'il fallut procéder, à l'égard de sa fortune, aux formalités légales de l'absence, ce qui se fit par les soins de son mari et de son gendre, le baron Vigier. La disparition paraît avoir été plus volontaire qu'accidentelle. Quoi qu'il en fût, une partie des terres se trouvait aliénée déjà, y compris le château dont Mme Freyre s'était sans doute débarrassée au profit d'une dame Brindejonc qui avait sa procuration générale et qui le revendit bientôt. D'autres terres, par contre, avaient été acquises, entre autres le très joli manoir de Pen quélennec en Peumerit. Le reste et surplus de propriété, s'étendant encore sur une dizaine de communes, dont plusieurs où les Sévigné n'avaient jamais possédé le moindre bien, ne fut définitivement vendu qu'au dernier terme du délai d'absence, en 1853, dans l'intérêt de M. Achille Georges Hippolyte, baron Vigier, seul héritier de son aïeule, Mme Freyre, et futur époux de la célèbre cantatrice, Sophie Cruvelli.

La plus importante des terres ayant appartenu à Mme de Sévigné, était encore le manoir de Lanroz, sur l'autre rive de l'Odet. Edmond About, attiré par son ami, Emile de Najac, l'auteur dramatique, proche parent des nouveaux acquéreurs, vint y passer ses vacances de 1864. C'est là, sans doute, qu'il prit le titre d'un roman de sa série intitulée *La Vieille Roche* : « Le marquis de Lanrose ».

Nous n'avons pas à raconter autrement ici l'histoire des propriétaires actuels de Lanrose et de Lestremeur. Il suffit de dire que la première apparition de leur famille sur la seconde de ces terres remonte au temps même du Marquis de Sévigné, en 1709 ; ils ont acquis le reste peu à peu, surtout vers 1775 et en 1853.

BRITANNICUS.

—

Nouveaux documents sur les Huns (LXII, 777). — En principe tout le monde est d'accord sur l'immense intérêt des découvertes de M. Pelliot, au point de vue historique ; mais on connaît déjà, sur les Huns, plus de choses que ne parait le croire notre ophélète : on connaît les noms de leurs principaux chefs, ainsi que leurs radicaux (2 radicaux monosyllabiques, par nom de chefs et de peuples).

Quant à leur histoire, elle se divise en plusieurs chapitres, dont le premier seul est très court mais fort important ; à cause de leur rôle dans les annales chinoises. C'est là surtout, que les innombrables manuscrits de Monsieur Pelliot sont un trésor, d'une inappréciable valeur historique. Le 2e chapitre est l'histoire de l'invation des Huns en Europe et de leurs luttes sanglantes contre les Goths. Le 3e chapitre est l'histoire des relations entre les Huns et l'Empire romain, tant en Orient qu'en Occident. Le 4e chapitre, c'est l'histoire des Huns sous les Mérovingiens ; notamment aux temps de Mérovée, de la reine Brunehaut et du roi Dagobert : c'est de beaucoup le plus connu de tous. Enfin le dernier chapitre qui nous intéresse, c'est l'invasion de Charlemagne dans le pays des Huns, en Hongrie ; mais il y en aurait d'autres encore plus importants à publier, intéressant les débuts de

l'histoire des Hongrois, comme peuple européen.

On voit donc « quel magnifique ouvrage on pourrait écrire, dès aujourd'hui sur les Huns, avant la publication de ces précieux manuscrits » ; dont la traduction est attendue partout, avec une si légitime impatience.

Procope, Jornandès et autres auteurs contemporains. Frédégaire et ses continuateurs, Eginhard, etc., etc., nous ont donné une foule de détails à leur sujet, aux diverses périodes de leur histoire, dont l'ensemble est si peu connu

Dr Bougon.

—

Ile de France (LXII, 837). — Elle se composait, avant 1790, des départements suivants : Seine, Seine et-Marne, Oise, Aisne, Seine-et-Oise (Versailles, Pontoise, Mantes, Rambouillet, Etampes et Corbeil). Chartres faisait partie de l'Orléanais.

***

Il est abusif, en effet, de placer Chartres dans l'Ile-de-France ; mais il est exact, au contraire, d'y situer Rambouillet. Il serait trop long et difficile d'indiquer ici les bornes de l'Ile-de-France, dont la seule limite naturelle était l'Epte, du côté de la Normandie.

Nauticus.

***

Il faudrait consulter, pour connaître les limites de l'Ile de France, les cartes qui indiquent ces limites.

La plupart des géographies indiquent que l'Ile de France a formé les départements de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de l'Aisne et de l Oise. Mais cette assertion n'est pas rigoureusement exacte, tant s'en faut.

Si nous ne tenons compte que des sous-préfectures actuelles de ces departements, il y a lieu de remarquer qu'Etampes et Rambouillet appartenaient à l'Orléanais, Meaux, Coulommiers, Provins. Château-Thierry à la Champagne, Saint-Quentin et Vervins, ainsi que le nord de l'Oise à la Picardie. Par contre, Dreux était dans l'Ile de France.

A. E.

***

L'Ile-de-France *proprement dite* ne comprenait que le petit pays au Nord de Paris, fermé au sud par la Marne, puis par la Seine après la jonction de la Marne avec ce fleuve ; à l'ouest par l'Oise ; au nord par la Thève, affluent de l'Oise ; et à l'est par la Beuvronne, affluent de la Marne (Auguste Longnon). C'était là la France, la vraie France, qui comprenait Paris (mais la rive droite seulement, la rive gauche se trouvant dans l'Hurepoix), Saint-Denis, Montmorency, Argenteuil, Pontoise, Luzerches, Louvres, Dammartin-en-Goëlle, Gonesse, Clichy-sous-Bois, Bondy, Vincennes, etc., etc.

Mais le Gouvernement de l'Ile-de-France, à la veille de la Révolution, comprenait, outre l'Ile-de-France proprement dite (la petite France), le Laonnais, le Noyonnais, le Soissonnais, le Valais, le Beauvaisis, le Vexin Français (séparé du Vexin Normand par l'Epte), la Mantois, le Hurepoix, le Gatinais Français et la Brie Française.

Le Mantois comprenait les villes de Mantes, Anet, Bu, Dreux, Epernon, Houdan, Meulan, Monfort-l'Amaury, Poissy, Rambouillet, Saint-Germaine-en-Laye, Saint-Léger-en-Yveline et Versailles.

Rambouillet se trouvait donc dans le gouvernement de l'Ile-de-France ; mais Nogent-le-Roi, Maintenon, Gaillardon, Ablis et à plus forte raison Chartres, se trouvaient dans le Pays Chartrain et par conséquent dans le gouvernement de l'Orléanais.

Consulter entr'autres sur cette intéressante question le bel Atlas de 1757 de Robert de Vaugondy et surtout la remarquable Etude sur l'Ile-de-France, son origine, ses limites, ses gouverneurs, par M. Auguste Longnon (*Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, tome Ier, 1875).

Armand de Visme.

—

Le vendeur de gris (LXII, 780). — Je ne sais s'il existe des documents iconographiques sur cette statue, mais au point de vue historique, je signalerai ce qui a été publié autrefois dans l'*Intermédiaire* (T. G., 402) sur cette même question, à propos de l'inscription bien connue de la cathédrale de Bourges « Icy se donne le gris », et d'une autre absolument pareille à l'hôtel de ville de Dun-le-Roi (Cher).

Comme les volumes très anciens de notre journal ne se rencontrent pas facilement partout, j'ajouterai comme indication, et d'après les réponses publiées

alors, que le mot « gris » était autrefois employé dans la langue populaire pour désigner les vents froids ou les courants d'air auxquels on est exposé dans les endroits un peu étroits situés près des grands monuments.

C'était le cas, paraît-il, pour un certain coin du parvis Notre-Dame, où une statue quelconque avait été baptisée « Vendeur de gris » parce qu'elle semblait présider à la distribution du froid.

C'est dans le volume XI (col. 489) que l'on trouvera la réponse qui me semble la plus complète. PIETRO.

—

Le premier personnage inhumé au Panthéon (LXII, 893). — *Décret relatif au lieu destiné à recevoir les cendres des grands hommes*

Du 4 avril 1791. — L'Assemblée Nationale, après avoir ouï son arrêté de constitution, décrète ce qui suit : Article 1er. Le nouvel édifice de Sainte-Geneviève sera destiné à recevoir les cendres des grands hommes à dater de l'époque de la liberté Française — Art 2. Le corps législatif décidera seul à quels hommes ces honneurs seront décernés. — Art. 3. Honoré-Riquetti Mirabeau est jugé digne de recevoir cet honneur. — Art. 4. La Législature ne pourra pas décerner cet honneur à un de ses membres venant à décéder : il ne pourra être décerné que par la législature suivante. — Art. 5. Les exceptions qui pourront avoir lieu pour quelques hommes morts avant la révolution, ne pourront être faites que par le corps législatif. — Art. 6. Le directoire du département de Paris sera chargé de mettre promptement l'édifice de Sainte-Geneviève en état de remplir sa nouvelle destination, et fera graver au-dessus du portique, ces mots : *Aux Grands Hommes la Patrie reconnaissante*. — Art. 7. En attendant que le nouvel édifice de Sainte Geneviève soit achevé, le corps de Riquetti Mirabeau sera déposé à côté de Descartes, dans le caveau de l'ancienne église de Sainte-Geneviève.

Ce décret a été sanctionné le 10 du même mois. Voltaire et Jean-Jacques Rousseau obtinrent également les honneurs du Panthéon, les 11 juillet et 16 octobre de la même année.

P. c. c. F. JACOTOT.

—

Délibérations des conseils municipaux : a-t-on le droit de les consulter ? (LXII, 837). — L'art. 59 du Décret du 14 décembre 1789, donnait aux citoyens le droit de prendre aux greffes des municipalités, sans déplacement et sans frais, communication des comptes, des pièces justificatives et des délibérations des conseils municipaux, toutes les fois qu'ils le requerraient.

L'art. 25 de la loi du 21 mars 1831 et l'art. 23 de la loi du 5 mai 1855 ont renouvelé cette disposition.

La loi municipale de 1884, actuellement en vigueur, va plus loin encore et étend aux budgets et comptes de la commune, arrêtés municipaux, le droit de communication et même le droit de publication (art. 58).

Un maire qui refuse communication des registres des délibérations du Conseil Municipal, se rend donc coupable d'une illégalité et il suffit de s'adresser soit au Préfet, soit au ministre de l'Intérieur, soit au besoin, au conseil d'Etat pour obtenir satisfaction. EUGÈNE GRÉCOURT.

***

Voici le texte de la loi du 5 avril 1884 :

Art. 57. — Les délibérations sont inscrites par ordre de date sur un registre coté et paraphé par le Préfet ou le Sous-Préfet. Elles sont signées par tous les membres présents à la séance où mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer.

Art. 58. Tout habitant ou contribuable a le droit de demander communication sans déplacement, de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du Conseil Mun. des budgets et des comptes de la Commune, des arrêtés municipaux.

Chacun peut les publier sous sa responsabilité.

En cas de contestation dans l'exécution de cette loi, les réclamations doivent être adressées au Préfet du département.

L. L.

***

Consulter la loi municipale. La réponse se trouvera à l'article 58 paragraphe 388 à 394 (*Commentaire*, par L. Morgand ; Berger Levrault, 1906).

CÉRAMEUS.

***

Oui. — Chaque électeur a le droit non seulement d'en prendre communication, mais même d'en prendre copie. Il est loisible à un étranger à la commune de pouvoir les consulter en se faisant accompagner par un électeur.

Il est d'usage de prévenir le maire ver-

balement ou par écrit du jour et de l'heure, afin d'être certain de trouver quelqu'un à la mairie.

En cas de refus, s'adresser à la Préfecture.

Tout électeur a le droit de consulter tous les registres de la mairie : délibération du conseil, arrêté du maire, matrice cadastrale, et état-civil (dans les conditions prévues par les règlements pour l'état-civil). JEAN-HENRY

—

Caron de Beaumarchais (LXII, 781, 920). — Il n'est fait mention d'aucune famille connue portant le nom de Caron de Beaumarchais avant que ce nom ait été illustré par l'auteur du « Mariage de Figaro ».

M. Eugène Lintilhac (*Beaumarchais et ses Œuvres*, Hachette 1887) a publié une notice généalogique très complète sur la famille de Beaumarchais. André-Charles Caron, père de l'auteur dramatique, était un des 14 enfants de Daniel Caron « maitre orlogeur » à Lizy sur Ourcq, diocèse de Meaux. Un des frères d'André-Charles servit sous le nom de Caron de Boisgarnier et mourut capitaine de grenadiers et chevalier de Saint-Louis. La famille de Beaumarchais ne possède aucun renseignement sur les autres descendants de Daniel Caron.

André-Charles Caron eut de Marie-Louise Pichon, 10 enfants. Le 7e, Pierre Augustin, devait rendre célèbre le nom de Beaumarchais. Il ne semble pas qu'il y ait actuellement des descendants directs des frères et des sœurs de l'auteur du « Barbier ».

Pierre-Augustin Caron ajouta à son nom patronymique celui de Beaumarchais, d'un petit fief qu'il tenait de sa première femme. Il acheta, en 1761, une charge de secrétaire du Roi ; en 1763, il devient « lieutenant général au baillage et capitainerie des chasses de la Varenne du Louvre », ce qui lui permettra d'affirmer l'authenticité de sa noblesse « car il en a quittance. »

Beaumarchais fut marié 3 fois. De son mariage avec Mme Lévêque, née Watebled, il eut un fils, mort en bas âge. De son mariage avec Marie-Thérèse Willermawlas, il eut une fille, Amélie-Eugénie (1777-1832) qui épousa, en 1796, André Toussaint Delarüe, lequel fut successivement capitaine d'infanterie et aide de camp de Lafayette, administrateur des droits réunis, commandeur de la Légion d'honneur et maréchal de camp de la Garde nationale.

De ce mariage sont nés 3 enfants :

Palmyre, qui épousa le baron Poncet. Mlle Poncet, leur fille, épousa M. Roulleaux Dugage, mort député de l'Hérault et grand officier de la Légion d'honneur.

Ses petits fils sont M. Henri Roulleaux-Dugage, député de l'Orne et M. Georges, Roulleaux-Dugage.

Alfred, mort sans postérité.

Charles-Edouard, général de brigade, qui épousa la fille du baron Antoine Rœderer et qui joignit, autorisé par un décret du 23 avril 1853, le nom de Beaumarchais au sien. Il eut 2 enfants : Raoul mort en 1900, colonel de cavalerie en retraite, et Amélie qui épousa M. Albert Fouquet, leurs enfants, André et Jeanne, mariée à Eugène de la Brosse ont eux-mêmes des enfants.

Le nom de Beaumarchais ayant été contesté par une famille des environs de Nantes au colonel Delarüe-Beaumarchais, celui ci fit interdire à ses adversaires par le tribunal de Nantes tout droit à porter le nom de Beaumarchais ; puis il sollicita et obtint du Conseil d'Etat (1892) de porter intégralement le nom de son aïeul et de s'appeler légalement à l'avenir Delarüe-Caron de Beaumarchais.

Il a laissé 4 enfants :

Marie, qui a épousé le comte de Vincelles et en a eu 7 enfants.

Maurice, actuellement secrétaire d'ambassade, a eu de Marie-Louise Lagelouze 3 enfants : Renée, Pierre et Jean.

Renée (décédée) a eu du vicomte de Meynard, lieutenant de vaisseau, un fils, Antoine.

Charles, ingénieur de la marine, a eu de Juliette Laudet 2 enfants : Geneviève et André.

MM Maurice et Charles de Beaumarchais et leurs fils ont donc seuls le droit de porter le nom de l'auteur du « Mariage de Figaro » leur trisaïeul.

M. DE BEAUMARCHAIS.

—

Général Cacault (LXII, 445). — Voici les états de service du général Cacault relevés au ministère de la guerre.

Né à Surgères (Charente-Inférieure) le

6 janvier 1769 (son nom est inscrit sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile).

Soldat au 58e régiment le 22 avril 1783.

Caporal au 58e régiment le 1er mai 1785.

Sergent des grenadiers en 1788, passé officier dans les hussards des Ardennes en 1792.

Chef du 3e bataillon de l'Egalité en 1793

Adjudant général à l'âge de 25 ans en 1794 (pluviose an 2).

Général de brigade à la bataille de Wagram en 1809.

Baron de l'Empire par décret du 15 août 1809.

A fait deux campagnes en Amérique en 1789 et 1790 celles de 1792 et 1793.

Celles des années 2, 5, 7, 8, 9, 10, 11, et 12. A reçu onze blessures à diverses affaires à l'armée.

Le 30 octobre 1806, étant employé à l'armée de Naples il reçut l'ordre de se rendre en poste à la Grande-Armée, et arriva à Berlin le 16 novembre suivant. Il fut employé au quartier général de l'Empereur qui passa la Vistule le 24 décembre,

Le 1er janvier 1807, il reçut à Pulstuck l'ordre de se rendre au 6e corps d'armée où il fut employé jusqu'au 3 mai. Il assista à toutes les affaires qui eurent lieu.

Le 3 mai il reçut l'ordre de se rendre au siège de Dantzick où il fut employé par M. le Maréchal Lefèvre. Il y eut le bras droit fracassé et, depuis le 11 mai jusqu'à la reddition de la place, il a commandé le camp retranché de Neufler M. le Maréchal mit aussi sous ses ordres le 4e régiment polonais qui bloquait la place sur la rive gauche de la Vistule.

A la reddition de Dantzich il reçut des éloges de M. le Maréchal qui écrivit à M. le général Rapp pour l'engager à conserver le commandement des troupes ce qui eut lieu.

Il eut plusieurs affaires d'avant poste jusqu'au 16 juin, et les 17, 18 et 19 Il força l'ennemi d'évacuer cette Isle, en abandonnant deux camps retranchés, trois pièces de canon, et une grande quantité de bagages, leurs magasins.

Ayant des pouvoirs très étendus de M. le général Rapp, et jouissant de toute sa confiance, il entreprit d'aller à Pilau, faire des propositions au nom de cette forteresse, dans le dessein de l'effrayer, à l'effet de s'emparer plus facilement de 42 bâtiments marchands richement chargés pour le compte des armées ennemies.

Cette expédition réussit à merveille et le 20 ces bâtiments étaient entièrement en son pouvoir. Neuf obus qu'on fut obligé d'envoyer contre les bâtiments suffirent pour faire cette capture. Les obus allaient à 50 toises au-delà des bâtiments.

Le 27 il donna des instructions à M. Baste, capitaine de frégate envoyé exprès de Dantzich par M. le général Rapp, avec quatre chaloupes canonnières pour escorter ce riche approvisionnement jusqu'à Kœnigsberg. D'après l'inventaire qui en a été fait ce convoi a été estimé à cinq millions de francs.

Après la paix de Tilsitt il a commandé une colonne mobile (cavalerie et infanterie) dans la Poméranie prussienne où il est parvenu à tranquilliser le pays.

M. le général Rapp, content de ses services, a fait pour lui à Sa Majesté l'Empereur et Roi, dans le mois de juillet dernier la demande du grade de généra de brigade.

1° Il est à observer qu'en traversant les Abruzes en 1806 pour se rendre à la Grande Armée il perdit tous ses équipages de campagne estimés 8.000 francs.

2°) Le lendemain de la bataille d'Eylau il perdit encore ses équipages attelés de quatre chevaux de trait à lui appartenant estimés 6.000 francs.

Il a fait la campagne de Russie en 1812 ; il se distingua à Lutzen, à Bautzen en 1813.

Frappé mortellement d'un éclat d'obus devant la place de Poglau (Allemagne) le 8 octobre 1813, il mourut le lendemain à la suite de deux amputations.

Le général était décoré de plusieurs ordres français et étrangers.

Il fut vice-roi de Naples pendant quelques mois, et reçut du roi Murat, en récompense de son énergique conduite, une tabatière de prix, que son petit-fils conserve religieusement ainsi que plusieurs autographes précieux.

Enfin en 1810 il était gouverneur de Cindad-Rodrigo (Espagne). Il a commandé,

la division militaire de Rennes (Bretagne).

Tel est le résumé de la vie de cet obscur et admirable soldat. GEO L.

—

Olivier de Corancez (LXII, 782). — Je signale, à propos de Julie Olivier de Corancez et des *Mémoires d'une Inconnue*, l'article suivant : Marcel Baudouin. *Les Amours légitimes du professeur Antoine Dubois et de Mme Clémentine de Corancez* (1800). *Gazette Médicale de Paris*. 1898, 17 sept., n° 38, p. 456-460 ; 24 sept., n° 39, p. 468-472. — A rapprocher, au point de vue psychologique, de quelques articles plus récents sur Antoine Dubois, parus dans les *Bull. de la Soc. franç. d'Histoire de la Médecine*. ELL.

—

Gabriel Damours (LXII, 335, 463). — *La France protestante* donne de longs détails sur Louis d'Amours ministre protestant attaché à la maison du roi de Navarre à l'époque de la bataille de Coutras, en 1587.

Après une existence assez agitée, le ministre Louis d'Amours, termina sa carrière comme pasteur à Châtellerault, avant 1609. L'article que nous citons ne parle pas de sa descendance.

V. A. T.

—

Famille des Cars (LXII, 669, 804). — Dans les registres paroissiaux du canton de Méréville, je rapporte l'acte de décès, dressé en cette commune, le 16 juin 1793, d'Euphrasie-Françoise-Joséphine de Pérusse d'Escars, âgée de 10 ans, fille de défunte Louise-Joséphine-Pauline Laborde ; le nom du père, Jean-François-de-Paul de Pérusse d'Escars est omis ; peut être avec intention..

L'Almanach royal de 1783 écrit : « de Pérusse d'Escars ».

Le *Larousse* donne une notice généalogique à l'article des Cars, dont le nom patronymique, dit-il, est Pérusse ; plus loin, à l'article d'Escars, il nous renvoie à Descars, en un seul mot, sans apostrophe.

Donc Descars ou d'Escars (*sic*) (Jean-François de Pérusse, duc). La biographie du général, qui suit, se rapporte, à quelques détails près, à celle de M. le baron du Roure de Paulin : seulement, sans parler de son premier mariage avec Mlle de Laborde, morte en 1792, *Larousse* lui donne pour femme, sous l'Empire, Mlle de Laferrière. Comment cela peut-il s'accorder avec son mariage, en 1798, avec Mlle du Pouget de Nadailles, morte en 1842 ? Il y a évidemment une erreur ou une confusion de la part du dictionnaire.

En tous cas, je demande quelle est la véritable orthographe du nom de cette famille : des Cars, d'Escars ou Descars ? Il me semble aussi que celui de la famille de *Laborde* doit s'écrire ainsi, et non de *La Borde*. CH. FORTEAU.

—

Monsieur de Frontenac (F. de Buade) ami d'Henri IV (LXII, 782). — J'ai consulté *la France protestante* de MM. Haag, du moins la première édition, la seule que je possède. Ni au nom de Frontenac, ni à celui de Buade, je n'ai rien trouvé sur le personnage en question, qui, du reste, peut très bien avoir été l'ami d'Henri IV sans être protestant.

V. A. T.

***

D'après le P. Anselme (t. VII), la famille de Buade serait issue de la Touraine.

J. Dulon consacre aux Buade de Frontenac les pages 92 à 100 de son ouvrage sur les capitaines et gouverneurs de Saint-Germain. Il a même donné une reproduction du portrait du gouverneur de Saint-Germain tirée des manuscrits Clairambault.

Antoine de Buade, l'ami de Henri IV est bien le fils de Geoffroy de Buade et d'Anne de Carbonnier. Il épousa Anne de Secondat et leur fils Henri de Buade, comte de Palluau est à son tour le père du gouverneur du Canada, Louis de Buade, comte de Palluau et de Frontenac, sur lequel on peut consulter le livre d'Henri Lorin : *Le comte de Frontenac* au chap. 1, le premier gouvernement de Frontenac sa nomination, ses antécédents.

Quant au fief de Grissac, il n'est certainement pas situé aux environs de Saint-Germain-en-Laye.

Les registres paroissiaux de Saint-Germain et les manuscrits de la Bibliothèque nationale nous fournissent des mentions intéressantes du familier d'Henri IV, dont le nom est fréquemment cité par Jean Héroard dans son journal.

UN BIBLIOTHÉCAIRE.

Gay-Lussac (LX ; LXI). — M. Henry Gay-Lussac, fils de Louis, était officier de marine. Il est décédé, laissant un fils du prénom de Joseph et une fille, mariée à M. de Vaussay de Blavons, ingénieur hydrographe principal de la marine

V. A. T.

—

Famille de Gombault (LXII, 069, 859). — M. Meller a déjà donné dans l'*Intermédiaire* de 1900 (II, p. 165), une note sur cette famille. M. le vicomte de Faria, dont la réponse à la colonne 860, est si intéressante, pourrait-il avoir l'obligeance d'envoyer une photographie du brassard dont il parle, ou même obtenir cette photographie de M. le baron de Razac ? — L'orthographe de la commune est bien Razac avec z (Razac-d'Eymet ou Razac-de-Saussignac ; je ne sais laquelle des deux).

PETRACORENSIS.

—

Guérin-Précourt (LXII, 557). — Charles-Anatole Guérin-Précourt, lieutenant-colonel d'infanterie breveté, né vers 1830, retraité en 1888, est mort il y a une dizaine d'années, sans enfants de son mariage avec Mme de la Bretonnière, née du Poërier de Franqueville. Il habita, pendant les dernières années de sa vie, dans le département de la Manche, chez son beau-fils, M. de la Bretonnière. Ce dernier, dont on trouverait l'adresse dans l'annuaire des châteaux, pourrait peut-être fournir des renseignements.

J. G. T.

—

Les deux Huysmans (LXII, 558). — Le peintre Huysmans et l'écrivain de ce nom étaient parents.

Jean-Baptiste Huysmans, naquit à Anvers le 25 avril 1826 ; il est mort à Hove (près d'Anvers) le 27 février 1906. Il fit ses études à l'Académie d'Anvers où il fut élève de Wappers, Wittkamp et De Keyser. De 1856 à 1857, il voyagea en Italie et en Orient. C'est à la suite de ce pèlerinage artistique qu'il publia, en 1865, la relation dont fait mention le collaborateur A. d'E. Il peignit bon nombre de toiles représentant des scènes orientales ou des compositions historiques. Il orna aussi de fresques l'église d'Hove et la maison communale de Mortel. Sa peinture était conventionnelle et il était resté obstinément fidèle à l'enseignement académique tel qu'il était professé au milieu du siècle dernier.

J. K. Huysmans était cousin de l'artiste et il était resté en correspondance avec son parent. Il avait soin, lorsqu'il publiait un ouvrage, de toujours lui en envoyer un exemplaire, muni d'une dédicace. C'est ainsi que sur l'un d'eux on pouvait lire :

« Quoique je vous déteste comme artiste, « j'éprouve pour vous, qui êtes un des mem- « bres de ma famille les plus âgés, une réelle « sympathie. »

Tous ces livres si intéressants passèrent en vente publique après la mort de l'artiste et furent dispersés en diverses mains.

O. GIVE.

—

Le marquis de Langallerie (LXII, 220). — Je viens d'apprendre, par le neveu de M. le marquis de Langallerie, lequel habite dans mon voisinage, que ni le marquis de Langallerie, ni ses frères n'avaient connu de portrait de Philippe de Gentils, marquis de Langallerie (1668-1717).

Et que M. de Boislile, de l'Institut, avait publié, dans les deux premiers numéros de la *Revue historique* de 1898, deux articles intitulés *Les aventures du marquis de Langallerie* (1661-1717).

Cette revue paraît tous les deux mois, chez Félix Alcan, éditeur à Paris, 108, boulevard Saint-Germain.

BEAUJOUR.

—

Lebault, peintre (LXII, 670, 736, 808). — Je remercie vivement les intermédiairistes obligeants qui m'ont signalé la notice de M. Lex.

Un peintre nommé Lebault a bien passé à Dijon en 1746. Son nom figure aux registres d'impositions, mais il s'agit évidemment d'un Lebault différent de celui qui nous occupe, mort en 1726.

M. Lex a lui-même été induit en erreur au sujet d'un des tableaux de Lebault « Saint Luc peignant la Vierge » que possède le musée de Dijon. Ce tableau, d'après le catalogue du musée édité en 1883, serait daté de 1770, et il est certainement de la même main que les autres toiles de Lebault appartenant au musée. D'où pouvait naître un doute sur l'identité du Lebault d'Allerey et du Lebault de Dijon. « Saint Luc » n'étant pas exposé

en ce moment au musée pour cause de réparation du cadre, la date ne pouvait être contrôlée ; mais une vérification de catalogues plus anciens m'a démontré que la véritable date du tableau est 1710 et non 1770, telle qu'on l'a imprimée par erreur dans le catalogue de 1883.

Quoi qu'il en soit, il résulte des renseignements biographiques et des œuvres du peintre, que Lebault n'était pas le premier venu.

On connaît maintenant ses travaux d'Allerey et de Dijon. Ne pourrait-on retrouver ceux qu'il exécuta au cours de ses voyages, et notamment en Portugal où il fit le portrait de la famille royale et de plusieurs personnages de la cour ?

E. F.

—

Le physicien Mariotte (LXII, 840). — Edme Mariotte, natif de Bourgogne, Prieur de Saint-Martin-sous-Beaune, membre de l'Académie des sciences, mourut le 12 mai 1684, (d'après le *Dictionnaire historique* portatif de l'abbé Ladvocat, chez la veuve Didot, libraire, quai des Augustins, à la Bible d'or. Paris, 1760).

On a de lui d'excellents ouvrages sur le mouvement des corps solides et des fluides, sur les couleurs, sur les plantes et sur d'autres matières physiques et de mathématiques, imprimés à Leyde en 1717, 2 vol. in-4°.

En recherchant un exemplaire de ce recueil des travaux de Mariotte, on aurait quelque chance de trouver, en tête du 1er volume, le portrait du célèbre savant.

On attribue à Mariotte, écrit toujours l'abbé Ladvocat, le distique suivant sur les conquêtes rapides de Louis XIV :

UNA DIES LOTHAROS, BURGUNDOS HEBDOMAS UNA,
UNA DOMAT BATAVOS LUNA ; QUID ANNU SERIT ?

V. A. T.

—

Maréchal Masséna (LXII, 895). — Encore un calembour ! un jeu de mots, dont on a voulu faire le juif Manassé ! Alors que c'est Massen, en patois du Var ; élition de Thomassen, Thomassin, Thomassou, en bon français. Le nom hébreu dérive donc de Thomas (jumeau) et non de Manassé, qui a un tout autre sens. N'a t-on pas voulu faire (par un abominable jeu de mots analogue) Erythrée (la rousse !), de la grande Rothrude, la fille aînée de Charlemagne (illustre par sa fidélité), en transformant son nom germanique en nom grec, parce qu'elle était fiancée à l'empereur grec Constantin VII ? Il fallait être un eunuque, comme l'eunuque Elysée (envoyé en France pour lui apprendre le grec de Byzance), pour avoir de pareilles idées : on aurait été bien avancé de l'appeler la Rougeotte (Erythrœa) ; alors que ses cheveux devaient être du plus beau blond, comme ceux des filles de race franco-germanique, franques d'origine.

Dr Bougon.

—

Mouchet peintre (LXII, 841). — François Mouchet est né à Gray en 1750, mort dans la même ville en 1814. Elève de Greuze — 1er prix en 1776 au Concours de l'Académie Royale — a fait dans le genre Fragonard, l'*Oiseau envolé*, *la Méprise*. A la Révolution, fut membre de la Municipalité, au 20 juin, mit le bonnet rouge sur la tête de Louis XVI pour le sauver. (Voir Michelet). Reçut une mission en Belgique ; emprisonné sous la Terreur, après sa libération, retourna dans sa ville natale où il fonda une école de dessin. Je prépare sur ce peintre une étude qui doit paraître chez Daragon. Je serais reconnaissant à M. le vicomte du Pont de Gault-Saussine de vouloir bien me communiquer les renseignements qu'il peut avoir sur le séjour de Mouchet à la Force.

A. Callet.

—

Pièces tirées de l'œuvre de Mérimée et inconnues (LXII, 896). — Tout arrive. Voici le renseignement que l'*Intermédiaire* n'osait espérer transmettre à M. Lucien Pinvert.

Les deux pièces imitées de Clara Gazul au mécontentement de Mérimée, et que je possède, ont pour titres ;

1° *L'Espionne*, épisode de 1808 en 5 parties mêlé de chant, par Achille Dartois et Charles Dupeuty, musique d'Adolphe Adam, représenté sur le théâtre du Vaudeville le 1er juin 1829 (Edité chez Bezon, Paris, 1829, in-8 de 68 p.).

2° *Episode de 1812, ou l'Espionne russe*, comédie-Vaudeville en 3 actes, par Mélesville et Carmouche, représentée sur le théâtre des Variétés le 1er juillet 1829. (Même librairie, 1830, in-8 de 64 p.).

L.-Henry Lecomte.

Nietzsche, Richard Wagner. Carmen (LXII, 569, 808). — Il ne faudrait pas accorder trop d'importance aux préférences musicales de Nietzsche qui, après avoir exalté Wagner, proclama la supériorité de *Carmen* sur la Tétralogie, et finit par ne plus savoir que les chansons vénitiennes de son gondolier.

Quant au prétendu plagiat de Bizet, signalé par « Un passant » il m'est impossible de l'apercevoir. Deux séries des mêmes notes ne se ressemblent pas, si ces notes ne sont pas énoncées dans le même rythme. Et c'est ici le cas.

HENRY GAUTHIER-VILLARS.

—

Marie Pleyel (LXII, 784, 927). — Il me semble qu'il a été déjà question en ces colonnes, il y a quelques années, de la grande artiste que fut Marie Pleyel, qui ne fut pas moins fameuse par la . légèreté de sa conduite que par son magistral talent. Elle était Belge par son père, Allemande par sa mère, et devint Française par son mariage. Marie Félicité-Denise Moke, née à Paris le 4 septembre 1811, devint dès ses plus jeunes années une virtuose hors ligne, et fut l'une des plus grandes pianistes du dix-neuvième siecle. Avant d'épouser le pianiste, compositeur et facteur de pianos Camille Pleyel, elle inspira une passion ardente à Hector Berlioz, qui lui avait donné le nom d'Ariel, et qui lui-même, un instant, dut l'épouser. Plus tard, et aux dépens de son mari, elle inspira nombre d'autres passions, qui restèrent moins chastes et lui firent une renommée particulière Elle fut, notamment, dans une étroite très étroite intimité avec Fétis, directeur du Conservatoire de Bruxelles, où elle tint pendant plusieurs années une excellente classe de piano. La lettre signalée par M. J. D. semblerait indiquer qu'elle fut aussi en très bons termes avec le glorieux auteur de *Ruy-Blas* et des *Contemplations*. Il fut loin d'être le seul, car Marie Pleyel eut sans doute un nombre considérable de bonnets à jeter par dessus les moulins. Dans ma jeunesse, nos classes du Conservatoire retentissaient souvent de son nom, et les propos qui se tenaient à son sujet concernaient plutôt la femme ultra-galante que la grande artiste, et si nous avions du respect pour son talent, nous en manquions absolument pour sa moralité. Mme Marie Pleyel est morte à Bruxelles le 30 mars 1875.

ARTHUR POUGIN.

—

Ecu parti ou écartelé (LXII, 615, 759, 816, 870).— J'ai dit : « Donc un écu parti ne peut vouloir dire la même chose qu'écartelé. » Et je le maintiens. Mais je parle dans le sens mathématique. M. Birotteau a raison s'il le comprend dans le sens de désignation, de représentation.

Je lui dirai que quand on veut réunir deux armoiries dans le même écu, on peut le faire en *parti* ou en *écartelé*. Il n'y a pas de règle absolue. L'usage toutefois est d'écarteler. On ne le fait pas en coupé. Cependant il est des cas où le coupé sera toléré. Je prends un exemple pour me faire comprendre : Dupont porte : *d'azur au pont d'argent* ; il veut agréger à son écusson les armoiries de Moreau qui sont : *parti d'argent à la tête de more de sable et de gueules au chevron d'or*. Il sera préférable, à cause de la figuration des pièces, d'établir ainsi l'écusson : *Parti au 1 d'azur au pont d'argent*, qui est Dupont ; *au 2, coupé d'argent à la tête de more de sable et de gueules au chevron d'or* qui sont Moreau. - C'est au cas où l'on tient au parti. Je préférerais : *écartelé aux 1 et 4 d'azur au pont d'argent*, qui est Dupont ; *au 2 d'argent à la tête de more de sable* ; *au 3 de gueules au chevron d'or*, qui sont Moreau.

Les *pennons*, allemands spécialement, donnent fréquemment des partitions et contre partitions de toutes sortes. En France, on est tres sobre pour les écartèlements des familles alliées ; en Espagne, c'est presque de règle.

OROEL.

—

Ordre de Saint-Lazare et du Mont Carmel (LXII, 729, 866). — L'ordre royal militaire et hospitalier de *Saint-Lazare de Jérusalem et de N.-D. du Mont-Carmel* ne fut pas rétabli sous la Restauration. Il fut supprimé au début de la Révolution et ses biens vendus comme biens nationaux.

Le comte de Provence en avait été le dernier grand maitre, Louis XVIII ne pouvait ni ne voulait contester à ses chevaliers le droit de porter une croix qu'il leur avait donnée. Tenant pour non avenue la suppression faite par la Révolution, ils ne

se firent pas faute d'arborer sous la Restauration leurs insignes.

Le roi résista aux sollicitations de rétablir officiellement cet ordre, car le but évident était de faire rétablir en même temps les anciens revenus des commanderies, dont jouissaient les intéressés avant la Révolution.

Le Trésor était assailli de trop de demandes d'argent pour que le roi voulût augmenter encore la liste des quémandeurs de pensions.

Les anciens chevaliers portèrent ostensiblement leurs croix, mais il ne fut pas créé de nouveaux membres de cet ordre qui s'éteignit par le décès de ses membres.

Nous serions heureux si quelque chercheur pouvait nous indiquer des portraits ou statues représentant les grands maîtres ou dignitaires de l'Ordre de Saint-Lazare.

René P.

—

Armoiries à identifier (Crespin) (LXII, 786). — L'explication doit être la suivante. Les premières armes de 1698 sont bien celles de l'abbaye de Crespin, et celles de 1701 doivent se rapporter à la communauté des religieux de cette abbaye.

J'ai particulièrement étudié l'*Armorial Général* (généralité de Bourgogne) et j'y ai remarqué que toutes les abbayes importantes y avaient reçu de doubles armoiries. L'abbaye de Flavigny déclare ses armes et les religieux bénédictins de l'abbaye de Saint-Pierre de Flavigny en déclarent d'autres ; même exemple pour l'abbaye de Fontenay et pour la communauté des religieux de l'abbaye de Fontenay, ordre de Citeaux ; également pour l'abbaye royale de Moustier-Saint-Jean, ordre de Saint-Benoît, et pour le couvent des Bénédictins de l'abbaye royale de Moustier-Saint-Jean. L'abbaye de Cluny fait enregistrer ses armes bien connues (une épée brochant sur deux clefs en sautoir) et la communauté des religieux de l'abbaye déclare : *De gueules à deux épées d'argent, garnies d'or, passées en sautoir*.

Ces armoiries faisaient double emploi, évidemment, et il ne faut y voir qu'une conséquence de l'édit de 1696, qui était avant tout une mesure fiscale.

P. le J.

Armoiries du président de Marcillac (LXII, 504, 641, 691, 815). — Monsieur de St-Saud a raison : c'est bien des Marcillac, seigneur des Combes qu'il est question. Cependant dans les pièces authentiques que j'ai sous les yeux je trouve les deux leçons : « Combres » et « Combes »

« L'an mil cinq cens quarante neuf le vingt-huitiesme jour de mars avant Pasques... noble homme maistre Jehan de Marcillac Sgr. des Combres et de Courseulles et noble dame Magdalene Payen, veufve de deffunct Messire François de Marcillac en son vivant premier président. .

En 1550 :

« Supplie humblement Magdalene Payen, veufve de feu Messire François de Prunelay... et en précédent veufve de Messire François de Marcillac... baron des Combes et de Courseulles... et maistre Jean de Marcillac fils et héritier dudit deffunct ».

D'une première alliance avec Marthe de Selve, fille de Jean de Selve de Limoges, successivement président, aux parlements de Rouen, de Bordeaux, de Paris et garde des sceaux de France, et de Cécile de Buxis, François de Marcillac eut deux fils : Jean, seigneur de Courseulles, mort sans postérité; Antoine, seigneur de Courseulles après son frère. Antoine abjura le protestantisme à Bayeux, le 1er octobre 1572. Il vendit, vers 1580, sa baronnie de Courseulles à François d'O., gouverneur de Normandie et favori de Henri III.

Frédéric Alix.

—

Tableau représentant une scène du soulèvement de la Pologne (LXII, 843). — Il s'agit sans doute d'un tableau de Tony Robert-Fleury, dont le sujet est la scène sanglante, le massacre pour appeler les choses par leur nom, dont Varsovie fut le théâtre le 8 mai 1861. Je crois bien l'avoir vu à l'Exposition universelle de 1867, mais il se peut que ce soit à un Salon ; en tous cas, je suis certain de l'avoir vu. C'était une œuvre très dramatique et sans rien de déclamatoire ; une belle et noble peinture, en vérité ; qu'est-elle devenue ?

H. C. M.

—

Pendule au déserteur (LXII, 842). — Cette pendule rappelle le *Déserteur*, opéra-comique de Monsigny, paroles de Sedaine, représenté à la Comédie-Italienne

au mois de mars 1769. La pièce eut un succès considérable et Grimm qui fit une violente critique de la musique, porte très haut les mérites de Sedaine. Il ne craint pas de le mettre en parallèle avec Shakespeare, ce qui est peut être un peu exagéré. Le 15 avril suivant il revient encore à la pièce : « Elle est à sa dixième représentation et toutes les places sont prises *deux heures avant que le spectacle commence*... La duchesse de Chartres y a mouillé quatre mouchoirs. » Pauvre baron, si vous viviez encore, que diriez-vous donc de Chànteclair ?

La pendule du *Déserteur* que j'ai vue autrefois est tout en bronze doré. Elle représente une scène de la pièce, celle où le déserteur Alexis, je crois, est en prison. On l'aperçoit derrière une fenêtre aux inévitables barreaux. Devant, en dehors, sont trois ou quatre petits soldats, l'arme au bras et coiffés du haut shako pointu de l'infanterie autrichienne. Il semble me rappeler que sur la droite, est l'amoureuse du prisonnier qui vient pour le sauver ; mais je n'en suis plus très sûr. Cette pendule qui est recherchée, quand elle est en bel état, atteint parfois un assez gros prix : plus de mille francs.

Le sujet du *Déserteur* a tenté Mercier, dans un drame de la même époque, et Gardel, dans un ballet. Mais la pensée de la pendule a bien été inspirée par le *Déserteur* de Sedaine et Monsigny.

E. GRAVE.

Impression des tissus (LXII, 843). — Le collègue J. trouvera les renseignements qu'il demande, dans l'article très complet (52 pages) : *Impressions sur étoffes*, du *Dictionnaire des Arts et Manufactures* de Laboulaye (7e édition).

NAUTICUS.

L'Académie Goncourt (LVII ; LXII, 674, 933). — M. Ernest d'Hauterive a bien voulu nous renseigner et très pertinemment sur le romancier Gustave Toudouze et ses rapports avec Edmond de Goncourt ; mais la question que j'ai posée concerne surtout l'Académie Goncourt et les conditions d'admission dans cette compagnie : le fondateur, Edmond de Goncourt n'a-t-il pas expressément spécifié que, seuls, pourraient faire partie de son académie les écrivains n'ayant obtenu aucune récompense de l'autre académie, l'Académie française ?

G. GALLOIS.

Un ouvrage inédit de Racine (LXII, 220, 473, 534). — L'abbé Bonnet continue à trouver du Racine inédit. A propos d'une tragédie qu'il lui prête, intitulée *Pharaxane*, M. Anatole France écrit à M. Masson-Forestier :

Mon cher confrère,

Vous voulez bien me demander mon avis sur un monologue d'une tragédie de *Pharaxane*, que je ne connais pas. Il me semble que vous inclinez à croire que l'auteur de ces vers était jeune, très jeune quand il les composa. Dans ce cas, vous auriez raison, c'est l'ouvrage d'un écolier.

Le vers 8 est faux (multiplié). Les vers 10, 11, 12, sont détestables.

Et cet écolier ne peut être un Racine enfant, ni un contemporain de Racine : ce n'est pas là la langue qu'on parlait en 1650-1655. Le morceau abonde en formules vulgarisées par les imitations de Racine et me paraît dater du milieu du XVIIIe siècle, mais je puis me tromper... Croyez etc.

ANATOLE FRANCE.

M. R. de Bury dans le *Mercure de France* (16 décembre 1910) ajoute :

Non, M. Anatole France ne se trompe pas, car nul ne connait plus parfaitement que lui Racine et la langue française. Il semble d'ailleurs fort bien inspiré de défendre ainsi Racine ; car ce serait une autre façon de le « saboter » que de lui attribuer des œuvres trop inférieures.

M. Masson-Forestier n'a pas voulu se contenter de l'opinion de MM. France et de Gourmont. Il a vu aussi M. Couët, l'érudit archiviste de la Comédie française. Pour M. Couët les trouvailles du bon abbé, qui, à Saint-Pétersbourg fouille sans relâche les bibliothèques impériales, lui sont infiniment suspectes. Les réserves présentées par le *Correspondant* (quand il publia les deux sonnets pieux), celles formulées ici même, lui semblent encore insuffisantes. Ainsi, pour le psautier que M. l'abbé attribuait à Racine, M. Couët avait tout de suite retrouvé que les mêmes psaumes avaient été publiés en 1706 par Eustache Le Noble. Sans doute le bon abbé déclare que Le Noble était un voleur, que Racine lui avait confié ces psaumes, M. Couët n'en croit pas un mot. Les psaumes sont de Le Noble. Aussi la tragédie de *Pharaxane*, ce nouveau « bloc enfariné » ne lui dit rien qui vaille. Il croit certes qu'on peut encore effectuer des découvertes dans Racine, mais

du côté de tragédies que le poète aurait enfouies.

C'est précisément parce que les œuvres attribuées à Racine donnent l'impression d'une erreur que l'*Intermédiaire* a ouvert cette rubrique.

—

Chanson sur la duchesse du Maine (LXII, 834, 933). — C'est à tort, je crois, qu'on donne ce titre à la chanson que les recueils font figurer avec raison sous le nom de *Il y a dix filles dans un pré.* La fameuse duchesse du Maine n'avait rien à voir avec ce chant populaire. Dans toutes les variantes, il s'agit de dix *filles*, le plus souvent à marier, et non de la duchesse du Maine, légitimement mariée. On se demande alors comment le fils du Roi pouvait l'épouser.

Il est fort probable que du Maine n'est là que la rime avec « la jeune Hélène » ou « Madeleine », suivant les variantes ; de même que la duchesse de Montbazon n'apparaît dans la ronde que pour fournir une rime riche à Suzon. Dans une des variantes on voit seulement « et la comtesse de grand nom », ce qui rime moins richement avec Suzon.

Quant à préciser la date ou même le siècle d'un chant populaire, c'est autrement difficile ; le mieux est d'en prendre son parti et avouer qu'on ne sait pas.

Champfleury (1) qui avait entendu cette chanson dans les environs de Lyon, la croyait spéciale au Lyonnais ; Max Buchon en fait une chanson de la Franche-Comté.

Quant à Jérôme Bujeaud (2), il pensait qu'elle ne se chantait, ou au moins qu'elle était originaire de l'Aunis. C'est dire qu'elle était connue dans presque toute la France.

Voici la version de Champfleury :

Nous étions dix fill' dans un pré,
Toutes les dix à marier.
Y avait Dine, y avait Chine,
Y avait Claudine et Martine
Ah Ah
Catherinette, Catherina
Y avait la belle Suzon
La duchesse de Montbazon !
Y avait Madeleine
Y avait la Du Maine.

(1) Champfleury, *Chansons populaires des provinces de France.* Paris, 1860.

(2) Jérôme Bujeaud, *Chansons populaires des provinces de France*, Niort, 1895.

Le fils du roi fait des cadeaux à chacune donnant toujours la préférence à Du Maine.

Puis tout, il les renvoya,
Chassa Dine, chassa Chine,
Chassa Claudine et Martine
Ah Ah
Catherinette et Catherine
Chassa la belle Suzon,
La duchesse de Montbazon
Chassa Madeleine,
Garda la Du Maine.

Version donnée par Bujeaud :

Il y a dix *filles* dans un pré
Il y a la Mine, il y a la Fine
Il y a la sœur Catherine
Il y a la jeune Suzon
Et la marquis'de grand nom,
Il y a la jeune Hélène
Et aussi la Du Maine.

Il n'est pas question du fils du roi ; sans qu'on sache comment chacune se trouve pourvu d'un soldat, et un officier à la Du Maine.

Au dernier couplet, chaque fille a un logis, et un château à la Du Maine. La chanson ne dit pas si les logis sont partagés par les soldats et l'officier ; on peut supposer que tout le monde est marié.

Il y a quelque vingt ans, aux bains de mer de Royan, un de mes parents né à Bordeaux, pour taquiner une dame Dumaine, lui chantait la chanson, et les variantes, que j'ai du reste oubliées, n'étaient pas du tout les mêmes que celles plus haut citées.

Peut-être n'a-t-on mis le nom de Du Maine que parce que cette princesse passait pour être d'une grande beauté et qu'il fallait que parmi les dix filles la préférée ait été la plus belle.

Weckerlin, dans son recueil des *Chansons populaires du pays de France* (Paris 1903) n'a pas reproduit la chanson des dix filles dans un pré ; cependant il la connaissait puisqu'il l'avait notée, avec accompagnement de piano, pour le recueil de Champfleury. Peut-être avait-il été arrêté par la difficulté presque insurmontable de rédiger une notice historique assez consciencieuse.

MARTELLIÈRE.

[MM. Deherman et Beaujour ont indiqué des textes complets ou des variantes].

A la monaco (LXII, 653). — En Vendée, dans ma prime jeunesse (je veux dire entre 1845 et 1855), j'entendais souvent chanter à mes parents grands chasseurs devant Dieu, le refrain de la vieille ronde, mais je dois avouer qu'ils y ajoutaient toujours ces 4 autres vers (étaient-ils réglementaires ou de fantaisie ?)

Pour danser la monaco
Il faut être 4 f..... bêtes
Pour danser la monaco
Il faut être 4 f..... sots.

Excusez la liberté grande de mes souvenirs en faveur de leur exactitude.

DEHERMANN ROY.

*
* *

Dans la *Provence artistique et pittoresque*, journal hebdomadaire illustré, et qui paraissait à Marseille en 1881-83 ; je lis dans le n° 94 page 88, sous la rubrique : « Notes pour servir à l'histoire des théâtres à Marseille et en Provence » et signé Octave Teissier (1), le passage suivant :

1630. Sous le ministère du cardinal de Richelieu, un marseillais nommé Corbon mit à la mode un refrain dont il était l'auteur.

A la Monaco
L'on chasse et l'on déchasse ;
A la Monaco,
L'on chasse comme il faut

Les princes de la petite ville de Monaco, avaient eu pour protecteur Charles-Quint ; mais ils étaient libres. Plus tard, les Espagnols voulurent tenir garnison dans le village princier. Corbon fut député par le prince vers Richelieu alors régnant en France sous le couvert de Louis XIII, et qui ne demandait pas mieux que de substituer l'influence française à celle d'Espagne, en tout lieu, fût-ce même à Monaco. Corbon partit de Marseille avec une petite flotte, équipée par le cardinal, surprit la garnison espagnole que le prince avait pris soin de griser, au préalable ; il la culbuta dans la mer, et, comme chant de triomphe, entonna le refrain « A la Monaco », devenu aussitôt populaire et qu'il avait improvisé sur le navire qui l'amenait. A partir de ce moment, le roi de France tint garnison dans Monaco dont le prince devint duc et pair sous le titre de duc de Valentinois.

La *Monaco* était l'air favori de Napoléon ; habituellement sur le champ de bataille il le sifflait avec malice quand il voyait l'ennemi prêt à se débander (1).

GIZ.

(1) Ex-Archiviste de la ville de Toulon.

—

Le mot de Cambronne TG. 163, (LIII, LIV, LXII, 173). — Le Commandant Collet, mort contre-amiral en 1828, et qui un mois et demi avant Waterloo, au naufrage de la *Melpomène*, aurait répondu aux Anglais le mot de Cambronne, était-il un ancêtre du capitaine de vaisseau Collet, sous les ordres de qui j'ai eu l'honneur de servir à l'armée de la Loire et qui fut tué à Fréteval le 14 décembre 1870 ?

M. P.

—

Sur l'origine du mot « Renaissance » (LXII, 560, 704). — Dans son *Cours d'Antiquités Monumentales* professé à Caen, en 1830, de Caumont s'exprimait ainsi :

De même qu'au XII° siècle une architecture de transition s'était formée lorsqu'on avait abandonné le cintre pour l'ogive on vit paraître, lorsqu'on revint au cintre, un style mixte résultant de la combinaison des formes classiques avec les ornements du XV° siècle. Le plein cintre roman se montra couvert de la riche parure du style ogival quaternaire. C'est ce style mixte qu'on appelle *architecture de la Renaissance*, parce que, dès lors, on regarda le moyen-âge comme un temps d'ignorance et de barbarie,

Extrait du *Cours d'Antiquités monumentales* par M. de Caumont IV° partie ; Moyen âge, Architecture religieuse, Paris 1831, chez Lance, etc. p. 313-315.

Et dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Normandie* (1824, 2° partie). Caen et Paris MDCCXXV, p. 654). l'éminent archéologue intitule ainsi l'un des chapitres de son *Essai sur l'architecture religieuse du moyen âge* : Gothique tertiaire. Deuxième époque ; fin du XV° et XVI° siècle (*époque de la Renaissance*) ; Remarquez que cet essai fut communiqué à la société d'Emulation de Caen dès le mois de décembre 1823.

ALBERT DESVOYES.

—

Quand et lui (LXI ; LXII, 91, 481, 820). — Je rencontre cette locution dans les *Mémoires d'outre-tombe* de Chateaubriand (Edition Biré, tome I, page 139) :

« Mon père, dit-il, me menait quand et lui à la chasse.

H. DE L.

(1) *Réforme*, 9 octobre 1848 (renvoi de l'auteur).

« Mon cher Monsieur » (LVIII; LIX). — En dernier lieu, votre correspondant O. D. avait condamné cette formule au double titre de pléonastique et de familière. Cette condamnation m'avait paru très juste, comme à tous vos lecteurs sans doute, puisque la question n'a pas été reprise depuis le mois de janvier. Mais je viens de lire dans une lettre de La Bruyère à Santeul (*Œuvres de La Bruyère*, édition Servois, t. II, p. 514) :

Voulez-vous que je vous dise la vérité, *mon cher Monsieur* ? Je vous ai fort bien défini la première fois : vous avez le plus beau génie du monde et la plus fertile imagination qu'il soit possible de concevoir ; mais pour les mœurs et les manières, vous êtes un enfant de 12 ans 1/2.

Il résulte de là qu'au temps de La Bruyère la formule pouvait être familière, impertinente peut-être, mais qu'elle n'était pas considérée comme incorrecte au point de vue de la langue.

Il y aurait donc lieu, semble-t-il, de reprendre la question. V. B.

—

Correspondances d'omnibus (LXII, 899). — Pour répondre à la question posée, il y a lieu de remonter d'abord à la création des entreprises de transports en commun et, quoiqu'il ne s'agisse pas ici d'un problème passionnant à résoudre, il me paraît néanmoins intéressant de fixer, à titre de curiosité, ce petit point d'histoire de la vie parisienne.

On sait que, déjà, en 1662, le duc de Roanès, le marquis de Sourches et le marquis de Crenan, avaient obtenu le privilège d'établir des carrosses à cinq sous par place qui devaient suivre, dans Paris des itinéraires déterminés et à des heures fixes.

Loret, dans sa *Muse historique*, (lettre dixième du 18 mars 1662) signale l'inauguration des nouveaux carrosses qui contenaient huit places, qui étaient armoriée des armes et écusson de la Ville de Paris et dont les cochers et laquais étaient vêtus, suivant l'itinéraire, d'une casaque bleue, rouge ou verte ; l'accès en était interdit aux soldats, pages, gens de livrée, manœuvres et gens de bras.

On peut lire dans Sauval le récit des incidents auxquels donna lieu la circulation de ces carrosses qui eurent d'abord une grande vogue, dans l'un desquels Louis XIV consentit même à monter, et qui disparurent quatre ans après.

C'est seulement en 1826 que l'on revit des voitures en commun pouvant recevoir et déposer des voyageurs sur tous les points d'un itinéraire fixe dans l'intérieur d'une ville.

Le nouvel essai fut tenté à Nantes par MM. Baudry et Batard ; le succès fut tel que quelques mois après ces entrepreneurs, auxquels s'était adjoint M. de Saint-Céran, fondèrent une Société par actions et demandèrent l'autorisation d'exploiter leur système de transport à Paris.

M. Delavau, qui était alors préfet de police leur opposa un refus absolu en s'appuyant sur les embarras qui résulteraient, pour la circulation, de la création projetée, et sur les accidents qui en seraient la conséquence. Les entrepreneurs de voitures de place déjà constitués en syndicat, n'étaient d'ailleurs pas étrangers à cette décision, car ils avaient sollicité une audience de M. Delavau et lui avaient exposé les dangers que ferait courir à leur industrie un système de transports à prix réduits, en même temps qu'ils appelaient son attention sur la ruine et la misère qui atteindraient 400 familles.

MM. de Saint-Céran, Baudry et Batard ne se tinrent par pour battus et lorsqu'en 1828. M. Delavau fut remplacé par M. Debelleyme, ils renouvelèrent leurs instances et obtinrent enfin gain de cause.

Je signale, en passant l'attitude prise dans cette circonstance par M. Gautier, chef de la Division de la circulation à la Préfecture de Police chargé par M. Debelleyme d'étudier le projet. M. Gautier se récusa aussitôt en faisant connaître que « l'entre« prise des omnibus ayant été créée à « Nantes, sa ville natale, et que plusieurs « personnes de sa famille, s'intéressent à « sa réussite, il ne se croyait pas qualifié « pour émettre un avis dont la sincérité « pourrait être suspectée ». M. Gautier resta donc entièrement étranger à la solution d'une affaire ressortissant cependant de ses attributions et donna ainsi un de ces exemples de désintéressement et de probité administrative que l'on rencontre plus rarement aujourd'hui et qui ont toujours été, je crois, de règle à la Préfecture de Police.

C'est le 30 janvier 1828 que M. De-

« belleyme, dans le but d'être utile à la « classe industrielle et laborieuse », autorisa l'établissement à Paris, de cent diligences urbaines dites « omnibus », à destination fixe.

Ces voitures devaient être construites pour transporter moins de 12 voyageurs et 20 au plus, tous dans l'intérieur, l'impériale devant rester entièrement libre. Elles pouvaient circuler sur 18 lignes différentes, mais on n'en mit d'abord que 5 en exploitation savoir :

1° du Carrousel à la barrière de Passy ;

2° de la barriere du Trône à la barrière de l'Etoile ;

3° de la Porte Saint-Martin au quai Conti ;

4° du Carrousel à la barrière du Roule ;

5° de la place Saint Sulpice à la rue Grange Batelière.

Les omnibus obtinrent un succès prodigieux et, en vertu de la libre concurrence qui existait alors, d'autres entreprises de même nature furent aussitôt créées. Il en résulta de graves embarras pour la circulation car des voitures différentes suivaient les mêmes itinéraires, se croisaient et se rencontraient dans les passages les plus étroits et les plus fréquentés.

Pour mettre fin à cette situation, le préfet de police réglementa le 23 décembre 1829, les itinéraires qui pourraient être parcourus par les voitures de chaque entreprise dont il limita le nombre. On voit dans cet arrêté qu'il existait alors 10 compagnies de transport en commun.

Omnibus	Diligentes
Dames Blanches	Béarnaises
Tricycles	Citadines
Favorites	Ecossaises
Carolines	Batignollaises

L'année suivante, la Compagnie des Omnibus puis peu à peu les autres compagnies installèrent sur divers points de la voie publique, des échopes mobiles destinées à abriter un employé chargé de distribuer des numéros aux voyageurs, puis, — j'arrive enfin et un peu tardivement à la question — les compagnies s'entendirent entre elles pour donner, sur certains parcours, la faculté de correspondre sans augmentation de prix.

L'origine de la correspondance date donc de 1830. Ce système ayant été très apprécié du public prit une extension rapide, mais comme il donnait lieu à de nombreux incidents, il fut décidé que dorénavant, des correspondances ne pourraient être créées ou supprimées sans une autorisation spéciale.

Le mode d'application différait, d'ailleurs, sensiblement de celui que notre génération a connu et qui vient d'être supprimé Les voyageurs qui désiraient bénéficier de la correspondance devaient en aviser le conducteur, lui faire connaître l'endroit où ils voulaient descendre. Le cachet remis aux voyageurs devait être ensuite échangé au bureau de correspondance contre un numéro d'ordre qui donnait le droit de prendre la voiture correspondante.

Tout cela n'allait pas sans discussion et sans récrimination, le public n'étant pas très éclairé sur ses droits. Aussi, en 1842, fut-il enjoint aux compagnies d'afficher ostensiblement dans leurs voitures les conditions dans lesquelles il était possible de faire usage de la correspondance.

Dans l'une de ces affiches, je relève les indications suivantes :

1° La correspondance a lieu tous les jours, excepté, du 1er avril au 1er novembre, les dimanches et jours de fêtes ;

2 Aucune place n'est garantie ; il faut attendre qu'il y en ait une vacante ;

3° Pas de préférence entre le payant et le correspondant ; on monte par numéros ;

4° Les conducteurs n'admettent pas sur le vu des bulletins d'une voiture à l'autre ;

5° Les voyageurs qui montent sans être entrés au bureau paient une deuxième fois ;

6° L'échange du bulletin contre un numéro se fait par le contrôleur;

7° On perd son droit si on ne passe pas de suite de la voiture au bureau, ou de bureau à bureau ;

8° On le perd si on s'absente après avoir reçu un numéro ;

9° Les bulletins reçus des conducteurs doivent être remis par ceux qui les reçoivent au contrôleur qui n'en admet qu'un de chaque personne ;

10° Pour monter par correspondance, il faut être accompagné du contrôleur.

Ainsi qu'on peut le remarquer, la correspondance était supprimée pendant une partie de l'année, les dimanches et jours de fêtes Il existait, en effet, ces jours-là aux abords des emplacements où stationnaient les omnibus une affluence si considérable que, souvent, le voyageur muni d'un numéro, attendait son tour pendant

plusieurs heures, et ne pouvait utiliser la correspondance, d'où querelles et rixes auxquelles on ne put mettre fin qu'en supprimant, les dimanches et jours de fête, un droit dont le voyageur se considérait comme étant frustré.

Je ne m'étendrai pas davantage sur le sujet et, après m'être excusé auprès de mes confrères de l'*Intermédiaire* dont j'ai peut-être lassé la patience, je terminerai en ajoutant que le premier bureau d'omnibus fut installé boulevard de la Madeleine à l'angle de la rue Duphot où il existait encore il y a quelques mois, et que la plus ancienne ligne actuellement en exploitation paraît être celle des tramways Passy-Hôtel-de-Ville dont le terminus était autrefois place du Carrousel.

EUGÈNE GRÉCOURT.

Trouvailles et Curiosités.

Lettre du baron Dominique Larrey à sa fille. Il lui raconte la guerre d'Espagne. — Le 1er janvier 1809, le grand Larrey était en Espagne ; sa pensée, le jour de l'an, était pleine des siens. Pour leurs étrennes il leur envoie de ses nouvelles, et, selon son habitude, dans cette missive attendrie, il mêle à des peintures historiques les épanchements de son cœur.

Cette lettre est inédite comme toutes celles que nous avons déjà publiées.

Valladolid le 8 janvier 1809.

Je te dois, ma chère Isaure, le récit de cette dernière campagne qui a été bien dure et bien pénible, le passage des montagnes de la Guadarrama, nous a surtout fait beaucoup souffrir. Arrivés sur le sommet entièrement couvert de neige, nous ne pouvions résister à la tempête et aux tourbillons de grenissa qui nous enveloppaient, nous étions souvent renversés dans la neige et plusieurs de nos chevaux ont péri dans ce défilé ; il a fallu marcher ce jour et le lendemain à pied, mais, vers le quatrième jour de marche nous avons été surpris par un dégel pluvieux dans les plaines de Zamora où nous avions de la boue jusqu'à la ceinture. Quel embarras pour les voitures et quelle misère, ma chère amie, sans asile pour se sécher, sans équipages ni provisions pour subsister et se changer, j'ai porté la même chemise plus de huit jours... Après ces difficultés s'en est présenté d'autres non moins difficiles, c'est le passage des rivières profondes où nous avions de l'eau jusqu'à la selle du cheval ; enfin on court, on se précipite pour atteindre les Anglais, mais ils échappent à l'exception d'un petit nombre qu'on saisit dans les villes de Bénavente et de Astorga. Parmi les prisonniers il s'est trouvé quelques femmes avec leurs enfants que j'ai recommandés à leur conducteur, j'ai été même assez heureux, ma bonne Isaure, pour faire donner deux ânes à une petite fille de ton âge, charmante, à sa mere qui portait un petit garçon de six mois dans un sac derrière le dos, ces deux infortunées marchaient dans la boue à ne pouvoir s'en dépétrer avec les soldats anglais. En voyant cette pauvre petite qui gémissait et ne cessait de pleurer, je crus te voir et t'entendre, juge de ma peine. Je courus vite au village voisin pour leur chercher les montures ; leur contentement fût extrême et je pense qu'elles auront continué leur voyage, non sans peine, mais avec moins de douleur. Je ne les ai pas vues depuis, ces pauvres créatures, avant de les quitter je les ai bien recommandées aux gendarmes qui les escortaient, ainsi tranquillise-toi sur leur sort, ma sensible amie, elles arriveront à bon port.

Nous voilà de retour de cette pénible expédition et sans doute que nous serons ici pour quelque temps, un triste séjour et par la pauvreté de la ville et le souvenir des horreurs que l'inquisition y a commises dans les temps reculés; aussi il me tarde de m'en éloigner, mais pourquoi t'entretenir de choses tristes, ma bonne Isaure? je m'y suis entraîné sans le vouloir ; tu sais que dans les voyages on rencontre avec les objets gais et agréables des choses tristes et plus ou moins pénibles et je n'ai voulu te rien cacher.

Au milieu de toutes ces vicissitudes, je songeais à toi, ma bonne amie, surtout le jour de l'an ; il me semblait te voir accumuler les présents de cette fête et les étaler aux yeux de ta maman, certes tu ne pensais pas alors aux misères de ton pauvre papa, tant mieux, ma petite Isaure, tes jouissances auraient été troublées et tes larmes n'auraient pas amélioré mon sort ; je suis bien aise que tu te sois amusée et que tu aies fait passer quelques moments agréables à ta mère. Tu auras sans doute vu ton petit filleul, tu l'auras embrassé à mon souvenir et pour moi; ayez-en bien soin, ma bonne Isaure, il aura soin de toi quand il sera grand; pour moi, je ne pourrai t'en aimer davantage, mais je t'aurai de nouvelles obligations et je dirai c'est mon amie et l'amie de mon Hyppolite.

Adieu, chère et aimable Isaure.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

Table des Matières

N.-B. — * Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.

B

C

S



